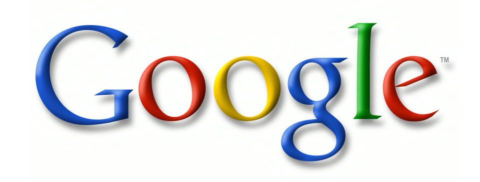





STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES

Tome IV

COLLECTION

DES

INVENTAIRES-SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

PREMIÈRE PARTIE

ARCHIVES CIVILES

INVENTAIRE - SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR M. Jh GARNIER, ARCHIVISTE

Chevalier de la Légion-d'Honneur

COTE-D'OR

ARCHIVES CIVILES — SÉRIE B

CHAMBRE DES COMPTES DE BOURGOGNE, Nos 9500 à 11264

TOME QUATRIÈME



DIJON

IMPRIMERIE DARANTIERE, RUE CHABOT-CHARNY, HOTEL DU PARC

1876

Département de la Côte-d'Or.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE B.

Cours et juridictions. — Parlements, Bailliages et autres juridictions secondaires, Cour des Comptes, Cour des Aides, Cour des Monnaies.

COUR DES COMPTES DE BOURGOGNE. (*Suite.*)

B. 9500. (Rouleau.) — Parchemin de 0m55 de long.

1247. — Sagy. — Compte de Guillaume de Sestenay, châtelain. — La recette de blé pour la prévôté ne rapporte presque rien *propter tempestatem*. — Dépenses diverses faites à Sagy pendant huit jours par le seigneur de Belfort et les nobles qui y furent envoyés, lorsque Guillaume de Prugney prit le faucon du comte. — Dépense de poules lors du séjour à Sagy de Thomas de Savoie et du comte Amédée III. — Recette de cire pour la garde perpétuelle de Sagy. — Constantin Belin paie 100 sous de composition pour avoir perçu plus qu'il ne devait dans une taille levée sur les habitants de Sagy. — Le froment est vendu 22 sous le quartal ; le seigle et le millet, 15 sous ; l'avoine, 12 ; la poule, 4 deniers. — Réparation des palissades de la « poype » de Sagy ; — du « chaffaut » au-dessus de la porte ; — du grand « chaffaut » de la première porte d'entrée du château. — Couverture de la muette (*mueta*), derrière la salle. — Garde du cheval « ferrand » du comte. — Frais d'exécution de voleurs, condamnés les uns aux fourches, les autres à être « exorillés ». — Paiement de 60 livres à Pierre de Montfalcon, bailli de Bagé. — Inventaire du mobilier du château, consistant en une arbalète brisée, une courtepointe, une écuelle et deux arches.

B. 9501. (Rouleau.) — Parchemin de 0m75 de long.

1325. — Saint-André-de-Briord et Lhuis. — Gages des hommes d'armes et des soldats mis en garnison au château ; — de ceux mis en garnison à la bastille de Gironville où ils furent assiégés par le Dauphin et ses gens. — Gages de deux chevaliers et cinq cavaliers, envoyés par le bailli vers Ambronay et Gironville le jour que le Dauphin et ses gens attaquèrent les fossés d'Ambronay. — Paiement des hommes d'armes qui escortèrent les engins amenés de Bresse et de Savoie à Ambronay ; les marchands qui venaient de Bresse, et gardèrent le pays, lorsque les gens de la comtesse de Bourgogne furent à Poncin. — Le châtelain, assisté de deux chevaliers et de leur suite, escorte Aymon de Savoie et Jeanne, fille du comte, se rendant en Savoie. — Chevauchée convoquée pour ravager les terres du sire de Villars.

B. 9502. (Rouleau.) — Parchemin de 10m20 de long.

1355-1356. — Saint-André-de-Briord et Lhuis. — Compte de Humbert de Luyrieux, chevalier, seigneur de Corcelles, châtelain. — Recette de froment à Saint-André et Beaudevy, Onglard, Serrières, Flavieu, Montagny, Lompnas. — Composition de 8 deniers, payée par Quillemet, qui avait frappé un bouc au pâturage. — Le trousseau de foin est vendu 18 deniers ; le boisseau de chènevis, 1 denier. — Composition de 7 deniers, payée par Fourti, qui avait dit à son cousin, chez lequel il se trouvait, qu'il était chez lui. — Réparation des degrés de la tour de Lhuis ; — des roues et rouets des moulins de Lhuis. — On creuse un fossé pour amener dans le bief les eaux d'un ruisseau vers Vereray. — Paiement de 7 sous à Jean de Rougemont, pour la garde de la tour Beaudevy.

B. 9503. (Rouleau.) — Parchemin de 11m10 de long.

1356-1357. — Saint-André-de-Briord et Lhuis. — Compte de Pierre Bonet, châtelain. — Recette de seigle des redevances

dues à Benonce, Onglard, Briord, Flagnieu, Verisieu. — Compositions de 20 sous, payée par Martin Barbarin, qui avait occupé un passage public sous l'église de Benonce; — de 100 sous, infligée à Guillaume de l'Orme, qui s'était glissé la nuit dans la maison de Hugues Barnier, pour connaître sa femme; — de 7 deniers, payée par Fruis, qui avait bu le vin de certains compagnons sans leur consentement; — de 5 sous, payée par Albery Cornet, qui avait frappé un âne avec une pioche; — de 12 deniers, payée par Jeannet de Rosne, qui avait mis le doigt dans l'œil de Jean Veru. — Construction du bâtiment de la guérite au château de Lhuis. — Gages du châtelain pour sa chevauchée contre les gens du comte d'Auxerre et celle de Piémont et *Canapicii*.

B. 9504. (Rouleau.) — Parchemin de 15m de long.

1358-1360. — Saint-André-de-Briord et Lhuis. — Compte de Pierre Bonet, chevalier, châtelain. — Recette de seigle du prieur d'Ordonnaz, de celui de Quirieu et des habitants des Buissions, à cause du port de Quirieu. — Lettres d'Amédée VI, comte de Savoie, qui autorise les habitants de la ville de Beaudevy, détruite dans les guerres avec le Dauphin, à s'établir à Lompnas, et les maintient dans tous les priviléges qui leur avaient été attribués (Le Bourget, 27 juin 1358). — Les habitants de Lompnas doivent 2 bichets d'avoine par feu et 5 sous; de plus, pour le port de Quirieu, 6 deniers s'ils tiennent des bœufs, et 3 seulement dans le cas contraire. — Compositions de 12 deniers, infligée à Hugonet, pour « mal gouverne » du bien de ses enfants mineurs; — de 4 deniers, payée par Jean Tarin, qui, sur l'ordre du curé, s'était immiscé dans une affaire qui lui était étrangère; — payées par des individus qui, nonobstant la défense, étaient allés vendre leurs denrées au marché de Quirieu. — Réparation de la charpente de la salle du château de Lhuis. — Reconstruction du four banal dudit lieu. — Livraison de 45 sous viennois de pension faite par le Dauphin à Béatrix de Tarentaise, religieuse du monastère de la Cour de Notre-Dame de Saletes (*Saletarum*). — Composition de 16 deniers, payée par Martin Barbarin, excommunié, lequel, sommé par le curé de quitter l'église où on allait célébrer la messe, l'avait injurié.

B. 9505. (Rouleau.) — Parchemin de 6m20 de long.

1360-1361. — Saint-André-de-Briord et Lhuis. — Compte de Pierre de Natage, damoiseau, châtelain. — Dépense d'avoine faite pour l'hôtel du comte à Lhuis. — Recette de 11 ânées de vin, pour la vendange des vignes de Montaignat; — de 12 livres, pour la taille due à Benonce. — Composition de 3 deniers, payée par Pierre Leci, qui avait exposé en vente à Quirieu, en Dauphiné, un porc, avant de le présenter au marché de Lhuis. — Recette de 6 florins, sur trois hommes du seigneur de Grolée, mariés sur la terre du comte, pour la confirmation des biens dotaux sortant de ladite terre. — Le prieur de Lhuis perçoit la quatrième partie des langues de bœufs et vaches et des filets de porcs tués à la boucherie de Lhuis. — Réparation de la première porte du château de Saint-André. — Gages du portier de cette porte. — Réparation à une chambre de l'hôtel du comte à Lhuis. — Vente de froment, à 18 deniers le setier; de seigle, à 12 deniers; d'avoine, à 9 deniers; de vin, à 10 deniers l'ânée. — Paiement à Guy Carrel, prieur, et aux religieux augustins de Crémieux (*Crimiaci*), d'une somme de 300 florins qui leur avait été assignée par le Dauphin Humbert, avant la cession au comte de Savoie, des pays en deçà du Rhône.

B. 9506. (Rouleau.) — Parchemin de 17m50 de long.

1361-1363. — Saint-André-de-Briord et Lhuis. — Compte de Pierre de Natage. — Recette de 8 trousseaux de foin de redevances dues dans la châtellenie; — de 1/2 bichette de noix; — de 6 florins, pour l'abergement fait à Jean Pellerin, damoiseau, des terres comprises dans les territoires cédés par le Dauphin. — Arrêt du Conseil de Savoie, qui enjoint au châtelain de rendre à Jean Pellerin, un de ses hommes qui était poursuivi pour délits commis dans la châtellenie (9 mars 1361). — Remplacement des portes de la grande tour, de la chambre et de l'étable du château de Lhuis. — Construction de la coiffe au-dessus de la première porte. — Compositions de 10 florins, payée par Mathieu, inculpé d'avoir violé la femme de Griffon; — de 20 sous, infligée à deux habitants de Briord, qui ne s'étaient pas rendus à la chevauchée de Saint-Genis; — de 3 florins, payée par Jean Crochot, pour le viol de Marguerite Bala, bien qu'il l'eût épousée depuis. — Etablissement du guichet de la première porte du château de Saint-André. — Couverture du toit du four banal de Lhuis, qui avait été brûlé.

B. 9507. (Rouleau.) — Parchemin de 9m de long.

1363-1364. — Saint-André-de-Briord et Lhuis. — Compte de Pierre de Natage. — Recette de poules et poussins de redevances dues dans la châtellenie de Saint-André. — Compositions de 29 deniers, payée par Jean Decret, qui s'était permis de reprendre sans licence du châtelain, ses porcs qu'on avait mis en fourrière au château; — de 2 florins, payée par le prieur de la Chartreuse de Portes, qui avait enfreint deux saisines. — Recette de 13 setiers de froment des redevances dues dans la châtellenie de Lhuis. — Livraison de 4 setiers de froment, donnés par la comtesse de Savoie en aumône aux religieux carmes de Lyon. — Compositions de 4 deniers, payée par Pierre Morel, qui avait blessé à la jambe Etiennette, fille

de la Lyandra; — de 4 deniers, payée par Jean Lyandra, qui avait appelé Martin Gilbert « pugners ». — Réparation à la couverture en laves du château de Saint-André. — Façon d'une porte en foyard pour la grosse tour du château de Lhuis. — Don de 12 deniers, fait par le comte aux charpentiers et maçons qui travaillaient au château de Pierre Gerbais.

B. 9508. (Rouleau.) — Parchemin de 10m40 de long.

1364-1365. — Saint-André-de-Briord et Lhuis. — Compte de Guigon, fils et héritier de Pierre de Natage, damoiseau, châtelain. — Compositions de 9 deniers, payée par Jacques, de Briord, qui avait injurié sa servante; — de même somme, payée par Pierre Langelier, qui avait pris le chapeau de Rougemont; — de 2 florins, payée par Gauthier, de Curtil, qui avait pris des biens du luminaire de l'église de Saint-Désiré. — Mandement du comte Amédée VI au châtelain, de ne point empêcher le prieur de Lhuis de percevoir son droit sur les langues et longes des animaux tués à la boucherie du lieu (Lhuis, 16 février 136⁴/₅). — Recette de 12 sous, pour la ferme du banvin de Lhuis. — Réparation aux toits de la grande tour et de la tour Saint-Nicolas du château de Lhuis. — Réparation à la grande porte du château de Saint-André. — Achat de fer pesant 10 livres, pour enchaîner un prisonnier. — Dépenses faites par Louis de Ravoire, envoyé par le comte vers le sieur de Saint-Amour et les Anglais, sur les marches de Bourgogne.

B. 9509. (Rouleau.) — Parchemin de 27m80 de long.

1365-1368. — Saint-André-de-Briord et Lhuis. — Compte de Humbert de Châtillon, damoiseau, châtelain. — Recette de 5 livres de cire, pour la garde due dans la châtellenie de Saint-André; — de 91 corvées d'hommes, dues à Montagnieu; — de 3 setiers de froment, pour la ferme du moulin de Lhuis. — Compositions de 8 deniers, payée par Humbert Voisin et Guy Perrier, pour infractions réciproques à un traité; — de 5 florins, payée par Camart, qui avait vendu sa femme, l'avait ensuite battue et lui avait coupé *pilum*. — Couverture des toits du château de Lhuis, des deux tours du château de Saint-André, de la cuisine, de la chambre du comte, de la guérite de la tour. — Etablissement des degrés de la chapelle Saint-Nicolas. — Dépense de l'archidiacre et du chambrier de Belley et de Thomas de Langes, damoiseau, envoyé par Pierre Gerbais, sur l'ordre du comte, pour visiter et mettre en défense les châtellenies de Saint-André et Lhuis, lors du passage de la Grande Compagnie à travers la Bresse. — Subside levé dans la châtellenie, pour l'arrivée de l'empereur en Savoie. — Compositions de 9 deniers, payée par Richard Cadrat, dont le père était inculpé d'usure; — de 6 florins, payée par Hugonet, qui avait négligé de faire l'inventaire des biens de sa pupille en temps utile. — Pose d'une porte au cellier sous la grande salle du château de Lhuis. — Serrure mise à la porte de la tour Saint-Nicolas. — Salaire de 3 sous au bourreau de Chambéry, venu pour couper le poing à un incendiaire.

B. 9510. (Rouleau.) — Parchemin de 28m60 de long.

1368-1372. — Saint-André-de-Briord et Lhuis. — Compte de Humbert de Châtillon, damoiseau, châtelain. — Composition de 15 deniers, payée par Jean Aymon, qui détenait une terre du comte sans en payer le servis. — Amendes de 20 sous, infligée à Jean Janelliot, qui avait effacé un sentier en labourant; — de même somme, infligée à la veuve Morel, de Borgoignes, qui avait dit que ceux qui l'avaient imposée ne passeraient pas l'année. — Recette de 4 livres de cire, pour les gardes dues dans la châtellenie de Lhuis. — Compositions de 18 deniers, payée par Galain, de Cirins, qui avait aidé la femme Picard à quitter le domicile conjugal sans licence du mari; — de 9 deniers, payée par Pierre Martin, qui avait déchiré des lettres scellées du sceau du comte, adressées à la communauté de Montagnat. — Recette de 1 denier, pour la ferme de la leyde des marchés de Lhuis. — Composition de 9 deniers, payée par Martin Cachet, qui avait emmené le chien de Jean Duchêne contre son gré. — Réparation des escaliers de la tour Saint-Nicolas et de la grosse tour au château de Lhuis. — Paiement de 40 sous à l'abbaye d'Ambronay, pour les arrérages d'une rente de 10 sous, assignée sur le péage de Saint-Germain. — Lettres du comte Amédée VI, qui remet à Jean Ramus l'amende de 10 livres qu'il avait encourue, pour avoir donné du poing *sub gula* d'un individu et tiré l'épée contre lui (Pont-d'Ain, 19 août 1371). — Construction du pont de la grosse tour du château de Lhuis.

B. 9511. (Rouleau.) — Parchemin de 20m10 de long.

1373-1375. — Saint-André-de-Briord et Lhuis. — Compte de Humbert de Châtillon. — Cinq individus paient l'amende, pour refus de concours aux familiers de la cour, qui, au cri de Savoie, poursuivaient des malfaiteurs. — Composition de 2 sous 3 deniers, payée par Jean Poichet, qui avait mis la main sur un sergent du comte. — Recette de 4 florins, pour la ferme des papiers de la cour de Lhuis. — Composition de 4 deniers, infligée à Jacquemet Guise, qui n'avait pas couru à la « rescousse » du fils Beson, qui poussait le cri de Savoie. — Réparation de l'âtre et de la foyère de la cheminée du château de Lhuis. — Compositions de 12 deniers, payée par Mathieu Voidail, qui avait celé le vol commis chez lui par la femme Sandon; — de 4 deniers, payée par Jean Picard, qui avait cueilli toutes les poires d'un poirier dont il n'avait qu'une partie. —

Réparation de la charpente de la salle du château de Lhuis. — Façon du râtelier de l'écurie. — Achat, moyennant 18 deniers, d'une grosse échelle en chêne de 3 toises 1/2 de long, pour monter dans la tour du château de Saint-André.

B. 9512. (Rouleau.) — Parchemin de 12m40 de long.

1375-1376. — Saint-André-de-Briord et Lhuis. — Compte de Humbert de Châtillon. — Composition de 5 sous, infligée à la femme Frandon, qui avait volé de l'huile dans la cave de Vadrion. — Recette de 2 sous viennois, pour les dessaisines advenues dans la châtellenie de Lhuis; — de 9 deniers, pour l'échange des moulins de Cirins, fait par la veuve Morel à François Michel, de Vercray. — Composition de 4 deniers, payée par le fils Bozonet, qui avait mis le feu dans une buissière. — Façon d'entraves (*compedis*), pour la garde des prisonniers au château de Lhuis. — Ferrure des fenêtres pratiquées dans la chambre neuve du château. — Pose de l'âtre de la cuisine dudit château. — Reconstruction de la maçonnerie de la grande porte du château de Saint-André. — Achat, pour 4 deniers, de deux cornes en terre, pour corner dans le château, lors du passage des Bretons.

B. 9513. (Rouleau.) — Parchemin de 18m90 de long.

1376-1379. — Saint-André-de-Briord et Lhuis. — Compte de Nicod de Foras, damoiseau, châtelain. — Recette de 4 bichettes de seigle de redevance due par le prieur de l'Ile-sous-Quirieu; — de 1 bichette de seigle de redevance due par les hommes de Boisson. — Compositions de 6 sous, payée par Guillaume Caudi, qui avait pénétré la nuit dans la maison de Mathieu Achrain, s'était approché du lit de sa femme et l'avait saisie par le bras contre son gré; — infligée à des habitants de Lompnas, qui avaient pris un cerf chassé par le seigneur de Grolée. — Injonction au châtelain de mettre aux enchères la ferme de la bannerie de Marchamp. — Compositions de 5 sous, payée par la Guina, qui avait volé Etienne Collet, son amant, et injurié le curé de Lhuis; — de 15 sous, infligée à Michel Boissière, qui avait vendu, sans permission de Joffred, curé de Lhuis, une part que celui-ci avait sur une vache. — Façon d'un « chivisiel » (ciel de lit), mis sur un lit du château de Lhuis. — Charroi de bois, amené de la forêt au château de Lhuis, pour boucher les ouvertures (*merlos*) et les fenêtres par où entraient les vents et la pluie, et qui détruisaient la toiture et l'édifice. — Poursuite de Jean, de Marchamp, inculpé d'avoir frappé sa femme alors malade, ce qui avait déterminé la maladie appelée la « parunz », dont elle est morte.

B. 9514. (Rouleau.) — Parchemin de 19m de long.

1379-1381. — Saint-André-de-Briord et Lhuis. — Compte d'Amédée de Foras, damoiseau, châtelain. — Compositions de 9 deniers, payée par Henri Hoteign, qui avait usurpé sur le chemin de Ferrière, et y avait creusé un aqueduc; — de 40 sous, payée par Antoine Gautheron, qui avait chassé aux ours sans permission, dans la châtellenie de Saint-André; — de 12 deniers, payée par Siffroy Revol, qui avait pris Simon Bouvier par le capuce. — Réparation des toitures de la salle, de la guérite, de la cuisine du château de Lhuis. — Dépense faite à Lhuis par Raoul de Bourg et Michel de La Crouze, secrétaires, commissaires du comte, pour lever un subside sur les communautés de la châtellenie. — Lettres du comte Amédée, qui fait remise à Galliot d'Yères de l'amende de 100 livres à laquelle le juge du Bugey l'avait condamné pour avoir dit que les hommes de la châtellenie de Lhuis pillaient et « roboient » (Chambéry, 9 décembre 1381).

B. 9515. (Rouleau.) — Parchemin de 21m75 de long.

1377-1381-1383 (1). — Saint-André-de-Briord et Lhuis. — Compte d'Amédée de Foras, damoiseau, châtelain. — Recette de 4 livres 12 sous, de taille due à Onglard, et 67 sous à Virisieu et Flevieu. — Compositions de 5 sous, payée par les syndics de la ville de Lompnas, qui avaient établi un bannier, sans licence des officiers du comte; — de 9 deniers, payée par Jean Jacquet, qui avait fermé d'une palissade un passage commun du village de Benonce. — Le comte remet à Galliot d'Yères, chevalier, l'amende de 100 livres qu'il avait encourue, pour avoir dit au châtelain que ses hommes pillaient et volaient, comme aussi celle de même somme, à laquelle Girard de Briord, chevalier, avait été condamné, pour avoir blessé mortellement Perrinet Merdaillon devant le châtelain. — Achat de bardeaux en chêne et en charme, pour la couverture des toits de la tour Saint-Nicolas, de la cuisine, de la guérite et de l'écurie du château de Lhuis, lesquels avaient été enlevés par le vent. — Ouverture de la porte et de deux longues fenêtres au « recept » dudit château. — Reconstruction du four banal de Lhuis. — Compositions de 3 sous, payée par Jean Brasan, pour adultère commis avec sa servante; — de 2 sous, payée par Martin Pichat, qui avait dit que les habitants de Lhuis étaient des « chats croy et creytour ». — Mandement du comte Amédée au châtelain de ne point exiger d'Amblard Lenoir l'amende de 100 sous, à laquelle il avait été condamné pour vol du cheval du prieur de Lhuis, attendu qu'il avait prêté cette somme au comte et que l'amende devait lui tenir lieu de remboursement (Pont-d'Ain, 16 février 137?).

(1) *N. B.* — De ces trois dates, la première est celle du plus ancien document transcrit dans le corps du rouleau; les deux autres sont celles de la série des comptes de la châtellenie.

B. 9516. (Rouleau.) — Parchemin de 11m10 de long.

1384-1385. — Saint-André-de-Briord et Lhuis. — Compte d'Amédée de Foras. — Recette de 39 sous, pour les gardes dues dans la châtellenie de Saint-André; — de 2 florins, pour la ferme de la mistralie et de la banderie de Benonce. — Compositions de 6 deniers, infligée à André Moynat, qui avait jeté des pierres dans le coursier (*aygilis*) des moulins du comte ; — de 13 deniers, payée par Pierre Ducret, qui avait pris des bûches dans le Rhône. — Livraison de 16 setiers d'avoine, menée tant à Aix qu'à Hautecombe pour la nourriture des chevaux, tant du comte que des nobles qui y étaient rassemblés à l'occasion de la sépulture du feu comte Amédée VI. — Achat de plateaux de noyer et de peuplier pour lambrisser la grande salle du château de Lhuis.

B. 9517. (Rouleau.) — Parchemin de 26m de long.

1385-1387. — Saint-André-de-Briord et Lhuis. — Compte d'Amédée de Foras. — Lettres d'Amédée VII, comte de Savoie, qui inféode à Guy, écuyer, fils de Guy, seigneur de Grolée, chevalier, 80 livrées de terre dans la châtellenie de Saint-André (Ripaille, 8 février 138$\frac{4}{5}$). — Lettres des commissaires du comte, qui assignent ces 80 livrées de terre de revenus, en toute justice, sur Virisieu, Ferrières, Onglard, Durnin, Boisson, Briord, Flevieu, Montagnat, etc. (18 avril 1385). — Confirmation de ces lettres par le comte Amédée (Ripaille, 10 juillet 1385). — Compositions de 4 deniers, payée par Mathieu Crochon, qui avait appelé « tranchebourse » la femme de son frère ; — de 9 deniers, payée par Pierre Turbile, qui avait pratiqué un sillon dans un pré ; — de 2 sous, payée par Pierre Roybet, qui avait mis le moulin en train, malgré le meunier. — Recette de 100 florins, votés au comte par les hommes de Lompnas, Lhuis et Marchamp, pour sa nouvelle chevalerie. — Couverture en « clavin » (bardeaux) de la « bretoiche » de Saint-André. — Paiement de 100 livres à Jean de Buygu, écuyer du comte, qui avait avancé cette somme à Jacques Vergues, pour sa solde dans la guerre de Valais, en 1384.

B. 9518. (Rouleau.) — Parchemin de 22m de long.

1387-1389. — Saint-André-de-Briord et Lhuis. — Compte d'Amédée de Foras. — Recette de 2 bichettes d'avoine, pour le port de la ville de Lhuis ; — de 10 bichettes d'avoine, pour l'avenage et l'affouage dus dans le village d'Innimont ; — de 8 deniers, pour les lods de la moitié de la maison et du curtil de Guillemette de « Bramia », damoiselle, sis à Cirins, et achetés 4 sous tournois par Etienne Duchêne. — Composition de 3 sous, payée par Jean de Vignel, pour s'être disputé avec le curé de Marchamp. — Remise par le comte de la moitié d'une amende de 60 sous, infligée à trois individus qui n'avaient pas déclaré l'essaim d'abeilles qu'ils avaient trouvé sur la montagne. — Achat d'une serrure pour la porte du grenier du château de Lhuis, laquelle n'était fermée *nisi unus luquelus modici valoris*. — Versement au trésorier général de Savoie, de la somme de 20 sous, votée par les hommes de la châtellenie de Lhuis, pour la solde de deux arbalétriers pendant un mois, à l'occasion de la guerre contre les rebelles du Valais.

B. 9519. (Rouleau.) — Parchemin de 12m40 de long.

1389-1390. — Saint-André-de-Briord et Lhuis. — Compte d'Amédée de Foras. — Recette de 1 boisseau de chènevis de redevances dues dans la châtellenie de Saint-André-de-Briord. — Livraison de 24 setiers d'avoine, pour la dépense faite au château de Rossillon, pour la duchesse de Touraine. — Compositions de 12 deniers, payée par Pierre Guillaume, qui s'était permis d'entrer la nuit dans la maison d'Etienne Guerrat ; — de même somme, payée par Berton Turbil, qui avait dit au clerc de la cour qu'il ne savait ce qu'il disait. — Versement de 40 florins à Amblard Gerbais, trésorier général de Savoie.

B. 9520. (Rouleau.) — Parchemin de 18m de long.

1391-1392. — Saint-André-de-Briord et Lhuis. — Compte de Jean Gros, de Saint-Genis, châtelain. — Recette de quatre corvées d'hommes, dues à Onglard ; — de 6 pains de redevances dues dans la châtellenie de Lhuis ; — de 2 deniers, pour l'abergement à Jean Garin, d'un essart dans les roches de Lompnas. — Compositions de 6 deniers, payée par Jean Joffroid, qui avait refusé de jurer et de dire la vérité au châtelain ; — de 4 deniers, payée par Etienne Hôtelier, inculpé d'avoir reçu chez lui une lépreuse. — Visite du château de Lhuis par Sibuet de Ravoire, capitaine, sur l'ordre de Louis de Cossonay, lieutenant général du comte en Bresse et Bugey. — Construction d'un four à chaux. — Réparation des murs de la forteresse du château. — Paiement de 25 florins au châtelain pour ses gages.

B. 9521. (Rouleau.) — Parchemin de 2m50 de long.

1297-1298. — Saint-André-en-Revermont. — Compte de Molard de Géléria, châtelain. — Recette de 29 quartaux de froment sur le Mas de Gravelles. — Compositions de 8 sous, payée par les habitants d'Oussias, pour bois pris dans la forêt dudit lieu ; — de 20 sous, payée par Ramus, qui avait pris une gerbe de « panis », dans la maison de son père et contre son gré. — Vente de blé, à 5 sous le quartal, mesure d'Ambronay; de seigle, à 4 sous, même mesure ; d'avoine, à 2 sous ; de vin,

à 3 sous le setier; de foin, à 2 sous le trousseau; de cire, à 2 sous 9 deniers la livre; de poules, à 5 deniers pièce. — Travaux d'enduit et de blanchisserie faits à Pont-d'Ain dans la salle et la chambre du comte. Construction d'un mur en torchis entre ces deux pièces; 25 ouvriers, payés chacun 18 deniers par jour, lambrissent cette chambre. — Achat de sept milliers de bardeaux, *ad opus fenestrarum francischarum* et pour la couverture de la salle et des cuisines. — Paiement de 20 sous, pour la réparation de 5 arbalètes encordées et l'« empennement de 1,500 flèchons ». — Composition de 10 livres viennoises, payée par Jocerand, de Pont, qui avait tué un prêtre. — Paiement des hommes d'armes de la garde de l'arche de Pont-d'Ain. — Compte de Jean Picard, chevalier, châtelain. — Réparation du four banal de Saint-André.

B. 9522. (Rouleau.) — Parchemin de 15m05 de long.

1308-1318. — Saint-André-en-Revermont. — Compte de Jean de Géléria, chevalier, châtelain. — Don des biens de Boson de Montdidier, fait par le comte à Hugues de La Rochette. — Composition de 20 sous, payée par Canet, de Cochier, qui avait brisé un char qui traversait son pré. — Travaux de réparation des vieux murs du château de Saint-André, du côté de la ville. — Gages des hommes d'armes retenus par le châtelain pour la garde du château et de la ville d'Ambronay. — Reconstruction de la charpente de la salle du château de Saint-André, qui avait été emportée par le vent. — Paiement de 10 sous, pour le procès d'un voleur qui, pris par les gens du sire de Beaujeu et rendu au châtelain, fut privé d'une oreille. — Compte de Pierre Coqui, châtelain. — Réparation faite à la couverture de la tour, de la cuisine et de la salle du château, laquelle avait été renversée par le vent. — Frais de garde de Poncet Canaveis, d'Ambronay, traitre. — Compte d'André de La Baume, châtelain. — Compositions payées par plusieurs individus qui avaient fait défaut à la chevauchée. — Etablissement du plancher, de la porte et des fenêtres de la tour du châtel. — Composition de 20 sous, infligée à Etienne Gelat, qui avait enfermé un homme avec une femme. — Façon du guichet de la grande porte du château. — Reconstruction de l'écluse du moulin de Pont-d'Ain, emportée par l'inondation. — Compte de Perronet d'Orche, dit Gringalet, damoiseau, châtelain. — Remplacement des portes du donjon et du cellier du château. — Paiement de cinquante hommes d'armes emmenés par le châtelain avec les hommes du mandement à Pavanens, pour arrêter un nommé Guichard, natif du lieu, accusé de trahison et qui fut décapité. — Gages du châtelain, dans son expédition en Lombardie avec le comte de Savoie et l'empereur. — Composition de 8 livres, payée par Pierre Masuier, qui, dix années avant, avait tué son frère par méprise et s'était rendu fugitif. — Compte d'André de Cognin, damoiseau, châtelain. — Salaire de six hommes d'armes et de deux guetteurs mis en garnison au château. — Composition de 300 sous, payée par Jean Rossan, qui, de son autorité privée, avait enlevé le vêtement du dessus (*supertunical*) à un mort. — Réparation du chauffeur de la chambre du comte.

B. 9523. (Rouleau.) — Parchemin de 2m65 de long.

1324-1325. — Saint-André-en-Revermont. — Compte de Rollet de La Rochette, damoiseau, châtelain dudit lieu, pour la conservation de la bastide neuve du seigneur de Gironville. — Creusement des fossés extérieurs de la motte en dos-d'âne, ayant 12 pieds de large et 7 pieds de profondeur sur trois faces, et 20 pieds de large et 10 pieds de profondeur sur l'autre. — Creusement et muraillement du puits du château, ayant 3 toises de profondeur. — Etablissement du « chaffaut » en bois sur ladite motte; il est couvert en tuiles et défendu par un pont-levis; on y construit un four; on y amène deux engins construits par Gauthier, de Rochefort, « enginier » ou mécanicien du comte (*enginiator seu machinator*).

B. 9524. (Rouleau.) — Parchemin de 16m80 de long.

1326-1331. — Saint-André-en-Revermont. — Compte d'André de Cognin, damoiseau, châtelain. — Recette des redevances dues à Salles et à Gravelles en temps de moisson; — des redevances d'avoine, pour la garde à Salles, Multin, Montbego et Molard. — Compositions de 100 sous, infligée au barbier de Gravelles, qui avait planté une borne la nuit dans un bois; — de 10 livres, payée par les frères Bordin, à cause du crime d'usure commis par leur frère durant sa vie. — Compte des biens d'Etienne de La Chapelle, curé de Hautecour, advenus au comte. — Compte des biens inféodés à Jean de Mornay, saisis par le comte. — Réparation du toit de la salle du château de Saint-André du côté de la chapelle, lequel avait été emporté par le vent. — Réparation du foyer de la chambre du comte au-dessus de la porte du cellier. — Construction d'une grange pour la convertir en écurie. — Gages du châtelain et des hommes d'armes amenés avec lui au bailli, pour faire des courses sur les ennemis. — Composition de 6 livres, payée par Etienne Buffet, qui voulait se noyer, et de 40 sous, parce que son fils avait manqué à la chevauchée faite par Aymon de Savoie, vers Chatelard et Ambérieux. — Reconstruction de la guérite du château. — Garnison mise au château et dans le bourg de Saint-Christophe, que le Dauphin voulait assiéger. — Gages des hommes d'armes rassemblés par le châtelain, pour faire des courses en Bresse, sur les terres du sire de Villars. — Compte du revenu des terres de Montagnat et Renovaz, achetées par le comte sur le sire de Varambon. — Chevauchée

faite par le châtelain en juillet 1332, au siége du château de Cusingy et à la guerre devant Mentouz. — Courses faites sur les terres de Bagé et escortes fournies aux marchands venant de la foire de Chalon. — Réparation aux toits de la cuisine et des tournelles du château. — Garnison mise au château de Chalamont, menacé par le Dauphin. — Incendie des loges et de la bastille de Varey, fait par le châtelain, afin que les gens du Dauphin ne puissent porter dommage à ceux du comte de Savoie. — Garnison mise au château de Saint-André, qui devait, avec celui de Pont-d'Ain, être livré par trahison aux gens du Dauphin. — Chevauchée convoquée par le bailli pour la « rescousse » du château de La Perrière et devant Montréal. — Garnison mise dans la bastille de Vion-sous-Varey.

B. 9525. (Rouleau.) — Parchemin de 4m40 de long.

1336-1337. — Saint-André-en-Revermont. — Compte de Guillaume Coci, de Nantua, damoiseau, châtelain. — Dépense d'avoine, pour l'hôtel des demoiselles de la comtesse de Savoie, qui demeurèrent trois semaines malades à Saint-André. — Recette de 9 bichettes de châtaignes, dues par ceux qui les récoltent dans la forêt de Col. — Composition de 15 sous, payée par Pierre Colomb, pour avoir brisé une barque sur la rivière de Neuville. — Réparation du cul et de l'orifice du four du château. — Dépenses de 2 sous 4 deniers, faites à Saint-André, lors du passage de la famille du comte d'Auxerre avec 26 chevaux; — de l'hôtel des enfants de la comtesse de Saint-André. — Envoi de 6 vaches grasses, pour l'approvisionnement de l'armée du comte de Savoie, se rendant vers le duc de Bourgogne.

B. 9526. (Rouleau.) — Parchemin de 4m de long.

1338-1340. — Saint-André-en-Revermont. — Compte de Guillaume Coci, de Nantua, châtelain. — Réparation de la charpente de la chambre du comte au château, qui était toute pourrie par les pluies. — Le revenu du moulin de Poncet Bonard, advenu au comte et situé à Cordon, sur la terre du sire de Villars, est nul parce que ce seigneur en a interdit l'usage. — Recette de 7 setiers de vin, des vendanges de la vigne de Gravelles. — Composition de 18 deniers, payée par Claude Merages, qui s'était servi de lettres scellées du scel de l'official de Lyon. — La journée du charpentier est payée 20 deniers, et celle du manouvrier 10 deniers. — Réparation de la grande porte du château, qui était brisée, et des degrés de la grande tour. — Construction d'un four à chaux, pour les réparations du château. — Chevauchée faite par le châtelain et ses hommes d'armes vers Chambéry et Genève, pour le fait des Bernois.

B. 9527. (Rouleau.) — Parchemin de 3m80 de long.

1341-1342. — Saint-André-en-Revermont. — Compte de Guillaume Coci, de Nantua, châtelain. — Recette de 1 pain de redevance due à Novelle; — de 4 sous, pour la ferme de la gagerie de Saint-André. — Compositions de 40 sous, infligée à quatre individus, qui avaient institué sans droit des syndics dans la commune de Montagnat; — de 2 sous, payée par Agniet, fils du juif Bobagin, qui avait volé son père. — Travaux de construction du mur d'enceinte du bourg de Saint-André, ayant 3 pieds d'épaisseur.

B. 9528. (Rouleau.) — Parchemin de 3m40 de long.

1342-1343. — Saint-André-en-Revermont. — Compte de Jean de Saint-Amour, chevalier, châtelain. — Recette de 99 poules de redevances dues dans la châtellenie; — de 8 sous, pour la ferme de la bannerie de Gravelles, tenue par les habitants du lieu; — de 30 sous, payée par Ruphy, qui avait battu sa femme jusqu'au sang; — de 10 sous, payée par Antoine Forestier, qui avait détaché un bœuf du joug. — Etablissement d'une chambre neuve au château, dans la salle du côté du vent. — Reconstruction du four banal de Saint-André. — Un voleur de cierges dans l'église de Saint-André est fustigé et banni.

B. 9529. (Rouleau.) — Parchemin de 7m de long.

1345-1346. — Saint-André-en-Revermont. — Compte d'Aymon Coci, de Nantua, damoiseau, châtelain. — Acte d'échange entre Amédée VI, comte de Savoie, et Pierre de La Palud, seigneur de Varambon, de différentes parties de leurs domaines (134$\frac{5}{6}$, 26 janvier). — Recette de 163 livres de cire de redevances dues dans la châtellenie; — de 11 sous, pour la ferme du four banal; — de 3 florins, pour les lods d'un mas, à Sales, acheté 20 florins. — Compte des domaines de Morestel, Soblies, La Chapelle, Turgon et Lavary, acquis par le comte. — Paiement de 15 sous à Jean de Ramas, chapelain, chargé de desservir la messe quotidienne fondée par le comte Aymon au château de Jasseron. — Réparation faite aux moulins de Pompiel et de Cluis. — 744 manouvriers sont employés à élargir et creuser l'étang de La Chapelle et à relever la chaussée.

B. 9530. (Rouleau.) — Parchemin de 4m80 de long.

1346-1347. — Saint-André-en-Revermont. — Compte de Pierre de La Salle, chevalier, châtelain. Il comprend seulement la transcription des lettres de Louis de Savoie, comte de Vaud, tuteur d'Amédée VI, comte de Savoie, par lesquelles il

inféode à Pierre de La Palud, seigneur de Varambon, toutes les terres de la châtellenie de Saint-André, qui lui ont été données en échange (Chambéry, 26 janvier 134½).

B. 9531. (Rouleau.) — Parchemin de 4m15 de long.

1349-1350. — Saint-André-en-Revermont. — Compte de Jean de Feillens, chevalier, châtelain. — Recette de froment dû au Val de Buffier et au Mas de Bonnard. — Le moulin de Pompiel, sis sur le Suran, ne produit rien, parce qu'il a été emporté par l'inondation. — Recette de 4 chars de foin des prés de Morestel; — de 6 deniers, pour la ferme des papiers de la cour de Saint-André. — Visite du château par Aymon Malet, charpentier, maître des œuvres des châteaux du comte, en Bresse.

B. 9532. (Rouleau.) — Parchemin de 9m90 de long.

1350-1352. — Saint-André-en-Revermont. — Compte d'Aymon Coci, de Nantua, damoiseau, châtelain. — Le moulin de Pompiel n'est pas rétabli, parce que Galois de La Baume et le prieur de Marboz, conseillers, ont déclaré qu'il coûtait plus qu'il ne rapportait. — Livraison de froment pour la nourriture des connétables, des arbalétriers et des brigands du comte, mis en garnison à Pont-d'Ain. — Recette d'un char de bois dû de redevance pour la garde; — de 6 sous, produit du péage de Saint-André. — Composition de 6 deniers, payée par le fils de la Grangier, qui n'avait pas partagé avec ses compagnons le lièvre qu'ils avaient pris à la chasse. — Reconstruction de la charpente des toits de la salle; — des étables et de la chambre au château. — Composition de 5 deniers, payée par Garnier le Maçon, qui avait acheté des effets à une femme qui les avait volés. — Réparation de la toiture de la petite tour du côté du Suran.

B. 9533. (Rouleau.) — Parchemin de 10m90 de long.

1352-1355. — Saint-André-en-Revermont. — Compte d'Aymon Coci. — Livraison de 27 quartaux de froment pour la garnison du bourg de Saint-André. — Recette de 2 lampées d'huile de redevances dues à la chapelle; — de 10 sous, pour dîner dû au châtelain, quand il vient à Sales pour les affaires du comte. — Compositions de 6 deniers, payée par le prieur de Saint-Just, qui avait celé un filet qu'il avait échangé; — de 5 deniers, payée par des chasseurs qui n'avaient pas payé au comte un droit pour l'ours qu'ils avaient tué. — Réparation du toit de la petite tour du château, du côté de la ville. — Ouverture d'une poterne dans le mur du château de Morestel, du côté de Saint-André. — Garnison d'hommes d'armes mise au bourg pour la « rescousse » du seigneur de Saint-Amour, lorsque Jean de Chalon voulait envahir sa terre. — Renfort de la garnison des châteaux de Saint-André et Morestel. — Énumération des meix vacants dans la châtellenie. — Composition de 1 sou 8 deniers, payée par Lurdin, qui s'était battu dans l'église de Montagnat. — Réparation à la toiture des trois tours et à la salle du château.

B. 9534. (Rouleau.) — Parchemin de 10m40 de long.

1357-1358. — Saint-André-en-Revermont. — Compte d'Aymon Coci. — Lettres relatives à l'assignation, faite par le comte de Savoie à Humbert, sire de Thoires et de Villars, de 50 livrées de terre en fief sur Neuville, Soblies, Gravelles et Turgon (25 mai 1357). — Livraison de 216 poules à Guichard, de Marboz, chapelain de la comtesse, pour les dépenses de l'hôtel du comte, à Pont-d'Ain. — Assignation au sire de Villars des censes dues à Gravelles et à Sales (7 avril 1358). — Recette de 9 livres, pour les tailles dues aux mêmes lieux. — Composition de 1 florin, payée par les mariés Jean Fruitier, pour injures réciproques. — 4 faucheurs du pré de Morestel sont payés 2 deniers par jour.

B. 9535. (Rouleau.) — Parchemin de 9m de long.

1362-1364. — Saint-André-en-Revermont. — Compte d'Aymon Coci. — Recette de 20 livres de cire de redevances dues dans la châtellenie; — d'une corvée due par Antoine Bacon. — Composition de 12 deniers, payée par Laurent Girard, qui avait esquivé un service dû au comte. — Gages de deux hommes d'armes et du guetteur du château de Saint-André, et de l'homme d'armes et du guetteur de celui de Morestel. — Compte du subside de 1 florin, imposé sur chacun des 25 feux de la châtellenie.

B. 9536. (Rouleau.) — Parchemin de 4m45 de long.

1365-1366. — Saint-André-en-Revermont. — Compte de Bonacursi, bourgeois de Florence, châtelain. — Lettres du comte Amédée VI, qui inféode à Jacques, seigneur de Lucerne, et à Huet, son frère, le château et la ville de Saint-André (Le Bourget, 7 avril 1365). — Recette de 5 sous, pour les gardes dues dans la châtellenie. — Composition de 4 deniers, payée par Pierre Follet, qui avait terrassé Jean de Chillon. — Gages de deux clients et d'un guetteur établis aux châteaux de Saint-André et Morestel.

B. 9537. (Rouleau.) — Parchemin de 4m15 de long.

1367-1368. — Saint-André-en-Revermont. — Compte de Bonacursi. — Le quartal de Montréal contient 6 coupes, de

même que celui de Bourg; celui de Chalamont en contient 4; celui d'Ambronay contient 2 bichets, ou 4 bichettes; celui de Pont-d'Ain est le même. — Le péage de Saint-André produit 17 sous. — Composition de 1 florin, payée par Jean Le Biet, qui avait insulté le vicaire du curé de Renovas dans la cure même.

B. 9538. (Rouleau.) — Parchemin de 14m30 de long.

1370-1376. — Saint-André-en-Revermont. — Compte de Bonacursi. — Mention du rachat du fief de Saint-André, fait par le comte sur Huet, frère de Jacques, seigneur de Lucerne. — Livraison de 40 livres de cire à Pierre de Lompnes, receveur des cires du comte. — Compte de Rolet de Fressigny, damoiseau. — Vente de châtaignes, à 12 deniers la bichette; d'un char de bois, à 2 sous; d'une lampée d'huile, à 2 sous.

La châtellenie est réunie à celle de Pont-d'Ain.

B. 9539. (Rouleau.) — Parchemin de 3m30 de long.

1315-1317. — Saint-Etienne-du-Bois. — Compte de Perrenet Tarlet, châtelain. — Recette de 10 quartaux de seigle, pour la ferme du moulin du lieu. — La verrerie ne rapporte rien, parce que les maîtres verriers ont quitté le pays. — Vente de 1 quartal de seigle, mesure de Bourg, à 10 sous; — de 1 quartal d'avoine, même mesure, à 9 sous. — Construction du moulin en charpente et carrons; creusement et achat d'une meule, moyennant 6 livres 5 sous. — Recette de 11 livres, tant pour le bois mort que pour le charbon. — 423 bûcherons travaillent dans la forêt de Lesayes, pour l'alimentation de six fourneaux, contenant chacun 21 milliers de carrons, chaque bûcheron reçoit 7 deniers par jour, et 334 bouviers amènent le bois aux fourneaux.

B. 9540. (Rouleau.) — Parchemin de 4m85 de long.

1351-1352. — Saint-Etienne-du-Bois. — Compte de Jean de Feillens, châtelain. — Recette de 7 quartaux d'avoine dus par divers villages, pour l'usage et le pâturage dans les bois du Revermont. — Compositions de 6 deniers, payée par Châtelet, qui avait accepté une ceinture (*zona*) de sa sœur; — de 4 deniers, payée par Logebomer, qui avait pris la loge d'une femme. — Vente du paissonnage des bois du Revermont à des bourgeois de Bourg. — Compte de Humbert Musici, chevalier, châtelain. — Vente du bois mort des « frâchis » (bois brisé) de la forêt du Revermont. — Solde des gens de guerre, amenés par le châtelain à Bourg et à Saint-Germain, sur l'ordre du bailli.

La châtellenie de Saint-Etienne-du-Bois a été réunie à celle de Treffort.

B. 9541. (Rouleau.) — Parchemin de 20m90 de long.

1389-1390. — Saint-Genis et Cordon. — Compte de Humbert de Coissiat, damoiseau, châtelain. — Moulin de la Fuly, près Saint-Genis, acquis par le comte en échange. — Redevances dues au delà du Guier, annulées par la cession de ces terres au Dauphin. — Restitution à Pierre Gerbais des revenus qu'il avait dans la châtellenie et qui avaient été saisis en nantissement de l'amende de 6,000 marcs d'argent à laquelle il avait été condamné par le Conseil de Savoie. — Composition de 9 deniers, payée par Humbert Maître, marinier *comballorum*, qui avait frappé un juif *supra cohonum* (corps). — Trois veuves sont condamnées à l'amende, pour avoir gouverné les biens de leurs enfants, sans licence du juge. — Compositions de 11 deniers, payée par Jean Morard, qui avait fait excommunier le receveur des gardes du comte; — de 30 florins, payée par Martin Croset, pour des actes faux; — de 6 florins, payée par la veuve Curtet, accusée d'usure. — Façon et ferrement d'une porte en chêne de 3 doigts d'épaisseur, pour la tour du comte à Saint-Genis. — Réparation des merlons (*merletos*) de cette tour. — Gages de 15 sous à Jean Laurent, prêtre desservant la chapelle de Saint-Genis. — Pensions de 50 florins, faite par le comte à Guillaume de Saint-Germain et à Marguerite de Coissiat, sa femme; — de 30 florins, allouée par le comte à l'abbaye de Hautecombe.

B. 9542. (Rouleau.) — Parchemin de 20m50 de long.

1391-1394. — Saint-Genis et Cordon. — Compte de Humbert de Coissiat, châtelain. — Recette de 6 setiers de froment, pour la location du moulin de Traisson. — Le moulin de la Fuly, situé outre le Guier, est contesté par le Dauphin. — Recette de 5 bichets d'avoine, dus par les habitants de Genillieu, pour leur droit de chasse. — Mandement de Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, au châtelain de Saint-Genis, de ne point exiger de Gaspard Gerbais le paiement des redevances qu'il doit acquitter (Chambéry, 17 janvier 139$\frac{2}{3}$). — Compositions de 9 deniers, payée par Berlion, qui avait arraché un lièvre au lévrier de M. Amédée de Montdragon; — de 22 deniers, payée par Jean Chevalier, barbier, qui avait frappé au nez avec une lancette (*darda*) maître Bertrand, médecin. — Réparation faite au grenier du comte. — Gages de 15 sous à Etienne Cachet, chapelain de l'une des quatre chapelles fondées par le comte Aymon.

B. 9543. (Rouleau.) — Parchemin de 34m de long.

1401-1402. — Saint-Genis et Cordon. — Compte de Luquin de Saluces, chevalier, châtelain. — Recette de 6 bi-

chets de froment de redevances dues dans la châtellenie de Cordon. — 20 livres du poids de Saint-Genis équivalent à 21 livres du poids de Chambéry. — Recette de 15 sous, pour l'abergement fait à Jacquemet de Fontaine, du cours de la rivière du Guier, depuis Romagnat jusqu'au Rhône, avec les moulins et la faculté d'en établir ; — de 3 florins, pour la ferme du four banal de Saint-Genis. — Composition de 18 deniers, payée par Pierre Yver, forgeron, pour avoir, de son autorité privée, loué à la Fillotte, prostituée, la maison où Monsieur de Hautecombe fut si cruellement assassiné. — Don gratuit de 800 ducats de 15 deniers gros tournois chacun, fait pour sept ans au comte de Savoie par les habitants de la châtellenie pour le rachat d'offices. 300 de ces ducats furent employés pour la construction de la halle de Saint-Genis. — Composition de 3 florins, infligée à Humbert, mistral de Pezieu, qui, assisté du sieur de Thuey et de ses complices, avait envahi le hameau de Brodulieux à main armée, et l'avait saccagé.

B. 9544. (Rouleau.) — Parchemin de 20m95 de long.

1407-1408. — Saint-Genis et Cordon. — Compte de Guigon de Natages, damoiseau, châtelain. — Abandon fait par le comte à Jean Servage, docteur en lois et son conseiller, des redevances par lui dues pour un fief à Saint-Genis. — Recette de 18 pains de redevances dues par les possesseurs de terres au delà du Guier; — de 3 livres de cire, par Pierre Freppa, de Châtillon, roi des merciers, outre le Mont du Chat, pour sa garde; — de 200 florins, pour la ferme du péage de Saint-Genis. — Compositions de 10 florins, infligée à Jean de L'Hôpital, notaire, inculpé d'avoir déchiré dans une maison, un arrêt qui le condamnait pour certains délits; — de 10 sous, payée par Guillaume Grimaud, qui avait percé un chapon avec son arbalète et l'avait emporté. — Paiement de 10 florins à Jacques Moyon, chapelain de la chapelle fondée à Yenne par le comte Aymon ; — de 50 florins à la Chartreuse de Pierre-Châtel, pour un échange de prés sis à Virieux, avec Louis de Savoie, prince d'Achaïe.

B. 9545. (Rouleau.) — Parchemin de 27m30 de long.

1409-1410. — Saint-Genis et Cordon. — Compte d'André Roffier, commissaire du comte, châtelain. — Mention de la donation de plusieurs domaines dans la châtellenie de Cordon, faite par le comte Amédée, pour la dotation de la Chartreuse de Pierre-Châtel. — Recette de poulaillerie (*polailla*) de redevances dues au comte dans la châtellenie ; — de 14 florins, pour la ferme de la leyde des pains (*manatas*) de sel dans la châtellenie. — Compositions de 6 florins à 2 sous, payées par six servantes de curés de la châtellenie, pour adultère commis avec leurs maîtres; — de 3 sous, payée par Pierre Millet, pour avoir vendu une truie au lieu d'un cochon; — de 2 florins, infligée à Pierre Jacquin, qui n'avait point accompagné les arbalétriers de Saint-Genis dans la guerre du comte contre les Bernois; — de 6 sous, payée par Thomas Melat, inculpé d'avoir retenu un écheveau (*flota*) de fil. — Paiement de 7 florins à Antoine Morel, préposé à la gabelle (*gabellator*) de Saint-Genis, pour le transport de 42 émines de sel à Genève.

B. 9546. (Rouleau.) — Parchemin de 28m15 de long.

1412-1413. — Saint-Genis et Cordon. — Compte de Jean Bazin, damoiseau, châtelain. — Mention d'un échange de vigne contre une terre, fait entre le comte de Savoie et le prieur de Saint-Genis. — Mention de l'inféodation des étangs d'Albigny, faite à François de Longecombe, chevalier. — Compositions de 18 deniers, payée par Henri Bergeron, pour avoir arraché des plants de pommiers (*bastardos pomorum*) dans un bois; — de 6 deniers, payée par Jean Ramel, qui avait pris une pierre dans l'église de Bregniers; — de 9 deniers, payée par Pierre Dupin, qui, en abattant un noyer, avait brisé un pommier. — Les juifs résidant à Saint-Genis ne paient rien au châtelain, par suite d'une composition générale pour tout ceux habitant en deçà de l'Ain. — Gages du châtelain fixés à 15 florins. — Vente de froment, à 12 deniers gros le setier, mesure de Saint-Genis; de seigle, à 8; d'avoine, à 6; de poules, à 5 deniers pièce; de chapons, à 1 denier; de sel, à 6 deniers l'émine; de vin, à 1 denier la sestale.

B. 9547. (Rouleau.) — Parchemin de 22m35 de long.

1414-1415. — Saint-Genis et Cordon. — Compte de noble Jacques de Fistilliat, châtelain. — Recette de 2 bichets de seigle, pour le revenu des terres de la montagne de Cordon, abergées à plusieurs individus ; — de 9 livres de cire, dues par les hommes de Saint-Jean-de-Novalaise ; — de 9 florins, pour la ferme de la mistralie de Saint-Genis. — Composition de 9 deniers, payée par Hugonet de Banda, qui avait introduit des gens dans la tour de Saint-Genis, vers un prisonnier. — Inventaire des biens confisqués sur François Pasques, pour homicide de Pierre Vullierod.

B. 9548. (Rouleau.) — Parchemin de 25m05 de long.

1419-1420. — Saint-Genis et Cordon. — Compte de Guigon de Fistilliat, châtelain. — Recette de 1 livre de cire, due par Jean Miribel, curé de Saint-Maurice, près Saint-Genis, pour la garde du duc, sous laquelle il s'est placé ; — de 2 sous, pour l'abergement fait à Jean Billiard du cours d'eau de Traisson, depuis le château de Montdragon jusqu'au moulin de Traisson; — de 5 sous, pour la ferme de la sortie des bêtes

chargées; — du péage, du criage et du tavernage (*tabernagium*) de Saint-Genis. — Compositions de 14 florins, infligée à la femme Birard, qui avait tué le petit chat (*cayonum*) de Martin Pechet; — de 6 florins, au mari qui en avait mangé les poules; — de 9 sous, au fils Jacaux, qui avait jeté des pierres sur le Rhône, avec une fronde. — Longue énumération d'individus mis à l'amende, pour n'avoir point réparé les chemins. — Versement de 300 florins à Barthélemy de Racept, trésorier général de Savoie.

B. 9549. (Rouleau.) — Parchemin de 25m80 de long.

1423-1424. — Saint-Genis et Cordon. — Compte de Guigon de Fistilliat, châtelain. — 2 quarts comptent pour 1 bichet, et 8 bichets ou 4 quartaux pour 1 setier, mesure de Saint-Genis; 2 bassins comptent pour 1 bichette; 2 bichettes pour 1 sestale; 6 sestales pour 1 setier; 2 émines pour 1 setier, et 13 bichets, à la mesure de Belley, pour 12 bichets, mesure de Saint-Genis. — Recette de 39 pots de vin de redevances dues à Cordon. — 8 pots comptent pour 1 sestale, et 6 sestales pour 1 setier. — Compositions de 18 deniers, payée par Étienne Alex, qui avait brisé le sceau du duc apposé sur la porte de son cellier; — de 3 florins, payée par le fils Perusse, qui avait forcé la femme Moine, de Champagnat; — de 13 deniers, infligée à Pierre Deschamps, pour avoir dit qu'il ne ferait pas un pet pour les officiers du duc; — de 13 deniers, payée par Pierre Palliat, pour avoir dit à Gui du Pin: « Tu as volu forcier ma mulier. »

B. 9550. (Rouleau.) — Parchemin de 25m20 de long.

1429-1430. — Saint-Genis et Cordon. — Compte de Gui de Fistilliat. — Saisie par le duc de la Serrée de Premeysel, tenue en emphitéose par Espiard de La Forêt, chevalier. — Recette de 11 poules dues à Chaux, pour l'affouage et le pâturage; — de corvées de bâtiment (*bastimenti*), dues à Premeysel; — de 7 sous, pour la ferme du poids public de Saint-Genis. — Compositions de 7 florins, infligée à Guyonet Cublier, pour avoir enfreint le péage de Saint-Genis; — de 6 deniers, payée par la femme Boisset, pour avoir dit à la femme Charbonnel: « Si je t'eusse trouva batant mes bos, je t'eusse regola plex peoux, si bien qu'il t'eusset pareyssa. »

B. 9551. (Rouleau.) — Parchemin de 4m05 de long.

1432-1433. — Saint-Genis et Cordon. — Compte de Guigon de Fistilliat. — Recette de 9 florins, pour la ferme du banvin de Saint-Genis, qu'on vend au mois de mai; — de 12 florins, pour les lods d'une maison à Saint-Genis, achetée par Louis de Ravoyre, seigneur de Gerbais, au prix de 98 florins. — Compositions de 2 florins, payée par Pierre Bodin et Etienne son fils, inculpés de tromperies réciproques et d'avoir poussé Guigonne Paques à de folles dépenses (*sumptus indebitos*); — de 3 florins, infligée à Jean Perussod, coupable d'avoir enlevé la femme Moine; — de 6 deniers, infligée à Pierre d'Ouches, pour avoir battu sa femme qui le battait lui-même.

B. 9552. (Rouleau.) — Parchemin de 22m60 de long.

13$\frac{12}{44}$-1434-1435 (1). — Saint-Genis et Cordon. — Compte de Jean, bâtard de Ravaisy, châtelain. — Lettres de l'échange fait entre le comte Amédée VI, Guichard de Bourg et Pierre de Montdragon, son fils, par lequel ceux-ci cèdent le moulin de la Fuly, sur le Guier, et reçoivent en contre-échange certaines redevances sur des terres et maisons (Saint-Genis, 13 mars 13$\frac{42}{44}$). — Recette de 1 setier de noix de redevances dues à Albigny; — de 23 livres de cire, pour la garde due à Songieu; — des corvées de charrues, dues à Premeysel et à Murs; — de 1 denier, de Jean Picard, pour l'abergement d'une langue de terre joignant la rivière du Guier. — Composition de 6 sous, payée par la juive Bonne, accusée d'avoir volé une ceinture à un mercier. — Inventaire des biens de Guiffred Ferrand, saisis pour le paiement de l'amende à laquelle il avait été condamné, pour avoir dit au sergent qui l'assignait, et en faisant la figue avec la main: « Je ne doy rien à ton duc de Savoie. » — Versement de 180 florins, pour la part de la châtellenie dans le remboursement à Pierre d'Avanchiat, de 2,000 florins prêtés au duc.

B. 9553. (Rouleau.) — Parchemin de 29m20 de long.

1442-1443. — Saint-Genis et Cordon. — Compte de Guigon de Rougemont, châtelain. — Injonction au châtelain d'aberger la Serrée (bois et rochers) sur Premeysel, et d'interdire aux habitants du lieu d'y mener pâturer leurs bestiaux. — Recette de 7 livres, pour les tailles dues dans la châtellenie; — de 7 florins, pour la ferme des papiers de la cour du mandement de Saint-Genis et Cordon. — Pierre Tussat paie 6 gros, pour avoir introduit sa truie dans la vigne du curé de Premeysel. — Composition de 9 gros, payée par Pierre d'Onteysi, accusé d'avoir pris des pierres appartenant à la communauté de Saint-Genis. — Recette des biens de Jeanne, veuve Thomas, de Saint-Genis, hérétique et homicide, morte en prison et brûlée sous les fourches. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui assigne une pension de 200 florins sur le péage de Saint-Genis, à Lancelot de Poitiers, bâtard de Valentinois, son conseiller (Genève, 2 octobre 1442).

B. 9554. (Rouleau.) — Parchemin de 22m80 de long.

1444-1445. — Saint-Genis et Cordon. — Compte de Guigon de Rougemont. — Recette de 55 émines de sel, pour la

(1) Voir la note de la page 4.

ferme du revenu de la leyde des pains de sel de la maison du marché de Saint-Genis, dont les deux tiers appartiennent au duc et le reste au prieur de Saint-Genis et à Guichard du Bourg, comme aussi de celle de la cueillette (*cullieragium*) et du mesurage dudit lieu, qui dépendaient du duc ; — de 40 sous, pour les suffertes d'hommages advenues dans la châtellenie. — Mention de l'inféodation du port de Cordon, faite par le duc à Pierre de Marcel. — Assises tenues par François de Veyriat, docteur en droit, chevalier, juge du Bugey. — Jean Gerbier est condamné à 15 livres d'amende, pour avoir pris Marguerite Janin par ses vêtements, l'avoir renversée et tenté de la violer. — Réparations faites à la couverture de la halle de Saint-Genis.

B. 9555. (Rouleau.) — Parchemin de 8m60 de long.

1444-1452.— Saint-Genis et Cordon. — Compte de Pierre du Port, fermier des péages de Saint-Genis, Chanaz, Pierre-Châtel et Seyssel, et de la gabelle de Saint-Genis, moyennant la somme annuelle de 476 florins et 30 émines de sel. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui les lui engage pour trois ans à ces conditions (Genève, 31 janvier 144 $\frac{4}{5}$) ; — du même, qui proroge le bail pour trois ans (Genève, 18 janvier 144 $\frac{6}{7}$) ;—du même, qui le prolonge de quatre ans (Montcallier, 22 octobre 1449).—La recette totale monte à 210 émines de sel et à 1,808 florins, sur lesquels 25 florins sont donnés au couvent des Frères Prêcheurs de Chambéry, pour les aider à établir les verrières du chœur. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui assigne une pension de 10 florins à Amédée d'Escrimiat, palefrenier du prince de Piémont, en récompense de ses services (Turin, 23 décembre 1447).

B. 9556. (Rouleau.) — Parchemin de 26m30 de long.

1448-1449. — Saint-Genis et Cordon. — Compte de Guigon de Rougemont, châtelain. — Redevances dues sur une maison située hors la porte Berlière de Saint-Genis. — Mention de l'abergement de la leyde du marché du sel de Saint-Genis, des péages dudit lieu, de Seyssel, de Pierre-Châtel et de Chanaz, fait par le duc à Pierre du Port. — Recette de 4 corvées de bâtiment (obligation de travailler aux constructions du prince), dues à Premeysel, outre le guet et la chevauchée ; — de 3 deniers, pour l'abergement fait à Pierre Cocu d'un banc dans la halle de Saint-Genis ; — de 5 florins, pour la ferme de la bannerie et de la mistralie du Furand, depuis la châtellenie de Thuey jusqu'au Rhône. — Composition de 7 florins, payée par Pierre Lordet, qui avait pris des pierres dans le Guier. — Saisie des biens de François Pasques, accusé du meurtre de Pierre Vullierod. — Gages de François Berger, religieux de Saint-Benoît, sacristain de Saint-Genis, prêtre, nommé par le duc chapelain de la chapelle de Sainte-Croix, érigée dans l'église de Saint-Genis.— Reconstruction totale de la couverture de la halle de Saint-Genis, qui tombait en ruine.

B. 9557. (Rouleau.) — Parchemin de 9m de long.

1450. — Saint-Genis et Cordon. — Compte de Jacques Malet, commissaire délégué par le duc de Savoie, pour faire la reconnaissance du domaine dans les châtellenies de Saint-Genis, Cordon, La Barre et Pont *Bellumini*, et renouveler le terrier. — La recette provenant des fonds ou rentes reconnus dépendre du domaine, et qui monte à 482 florins 1/2, est absorbée entièrement par la dépense, qui s'élève à 610 florins.

B. 9558. (Rouleau.) — Parchemin de 26m40 de long.

1453-1454. — Saint-Genis et Cordon. — Compte de noble homme Amédée de Bocezelle, châtelain. — Recette de redevances dues à Glandieu ; — de 12 bichettes d'avoine, pour la faculté donnée aux habitants de la châtellenie de chasser les bêtes fauves sur la montagne et dans les iles, sous la condition d'en donner un quartier au duc. — Injonction au châtelain de contraindre les habitants de Champagnat, appartenant au sieur des Echelles, d'acquitter leurs redevances en cire pour la garde. — Etat des corvées de charrues dues à Glandieu, Bregniers, Ysieu, Pluvis, Le Linas. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui nomme Hugonin Eschotier, chapelain, recteur de la chapelle de Sainte-Croix, fondée dans l'église de Saint-Genis (Genève, 21 mars 1453).

B. 9559. (Rouleau.) — Parchemin de 29m de long.

1454-1455. — Saint-Genis et Cordon. — Compte d'Amédée de Bocezelle, châtelain. — Recette de 3 bichettes de froment, pour l'abergement d'un pré situé au-dessous de l'église de Julligniat, fait à Michel Anserin. — Plusieurs terres et prés, situés le long du Guier, restent improductifs, à cause de *diluvio aque*. — Recette de 6 bichettes d'avoine dues par les habitants de Peyrieux, pour le parcours et le pâturage de leurs bestiaux dans le bois de Chanoz ; — de 7 livres, de tailles dues dans les châtellenies de Saint-Genis et Cordon ; — de 12 deniers, pour les lods de l'acquisition d'un banc, faite par Jean Longier, moyennant 6 florins. — Compositions de 2 florins, payée par Pierre Chavanes, inculpé d'avoir coupé la vigne du notaire Bourbon ; — de 3 florins, payée par Jean Bachet, qui, après avoir retiré les vaches de Jean de Bornouville, archer du duc, voulait se les approprier. — Règlement de la créance de 300 florins, due par le duc à Amédée de Dompierre, fermier de la clergie de Saint-Genis.

B. 9560. (Rouleau.) — Parchemin de 32m de long.

1458-1459. — Saint-Genis et Cordon. — Compte d'Amédée de Bocezelle. — Recette de 4 setiers d'avoine dus à Pézieux pour le droit de parcours et de pâturage de leurs bestiaux dans les bois. — Corvées de charrues dues par les habitants de Murs et Rière-Murs. — Injonction au châtelain d'affermer la chasse aux lièvres et aux perdrix. — Recette de 7 livres, dues dans la châtellenie, pour le droit de récolter et amonceler les foins (*fenetaria et muletaria*). — Composition de 9 deniers, payée par Jean Vonet, pour avoir introduit son bétail dans une vigne. — Jean Dufour paie 18 deniers d'amende, pour avoir menacé Jean Philippon d'une épée; — la femme Lenoir, 25 sous pour avoir fait manger les choux d'Antoine Golo par ses cochons. — Mandement de Louis, duc de Savoie, pour le paiement du châtelain, tant en cette qualité qu'en celle de capitaine de Saint-Genis, en laquelle il avait été institué lors de la guerre qui s'était élevée entre ses sujets et ceux du Dauphin (Turin, 11 juin 1459).

B. 9561. (Volume.) — In-folio, 66 feuillets, papier.

1460-1461. — Saint-Genis et Cordon. — Compte d'Amédée de Bocezelle. — Recette de 13 bichettes d'avoine dues à Brens (mandement de Belley) pour les droits d'affouage, d'avenage et de pâturage que les habitants possèdent dans les mandements de Cordon et du Thuey. — 30 journaux de bois, situés sous Traisson, au confluent du Rhône et du Guier, ne rapportent rien, parce qu'ils ont été emportés par les eaux. — Amende de 2 francs, prononcée contre la veuve Lemasson, qui avait ravagé le verger de noble Jean de La Forêt. — Versement de 225 florins à Bertin Magliot, trésorier général de Savoie.

B. 9562. (Cahier.) — Petit in-folio, 59 feuillets, papier.

1467-1473. — Saint-Genis, Cordon, Pierre-Châtel, Chanaz et Seyssel. — Compte de Jean Melioret, péager engagiste des péages de ces lieux. — Lettres d'Amédée IX, duc de Savoie, données à Chambéry le 5 août 1467, par lesquelles il engage pour six ans, à Jean Melioret, la fourniture du sel de mer, dans les pays de Bugey, Valromey, Novalaise et la Montagne, et la ferme des péages de Saint-Genis, Cordon, Pierre-Châtel, Chanaz et Seyssel. — Le total de la recette d'une année monte à 314 florins 6 deniers. — Paiement de la pension de 50 florins au monastère de Hautecombe. — Pension de 50 florins aux héritiers de François de Syons, chevalier.

B. 9563. (Registre.) — Petit in-folio, 100 feuillets, papier.

1467-1473. — Saint-Genis et Cordon. — Papiers de la recette de Jean Melioret, institué fermier engagiste et receveur des péages de Saint-Genis, Cordon, Pierre-Châtel, Chanaz et Seyssel. — Le compte est divisé en autant de chapitres qu'il y a de péages, et les recettes sont inscrites jour par jour; il n'y a point de récapitulation.

B. 9564. (Rouleau.) — Parchemin de 27m55 de long.

1471-1472. — Saint-Genis et Cordon. — Compte d'Amédée de Bocezelle. — Livraison de 10 setiers de vin de pension, donnés par le feu duc à Jeannin Le Roux, palefrenier des haquenées de la duchesse. — Recette de 4 sous, pour l'abergement fait à André Mengier, boursier, d'un banc dans la halle du marché. — Le four banal est abergé à Jean Lhotelier, moyennant 3 florins par an. — Gages de 15 florins à dom Pierre Lore, chapelain de la chapelle ducale de Sainte-Croix. — Mêmes gages à Guillaume Melioret, recteur de cette chapelle. — Réparations faites à la toiture de la halle du marché de Saint-Genis.

B. 9565. (Rouleau.) — Parchemin de 24m de long.

1479. — Saint-Genis et Cordon. — Compte de Robert Orliat, écuyer, châtelain. — Injonction au châtelain de s'enquérir de la valeur des moulins de Glandieu et de La Planche, engagés en 1428. — Injonction au même de mettre aux enchères les droits sur les prés de la commune de Peyrieux que possédait Pierre de Thouere, damoiseau. — Composition de 12 deniers, payée par Henri Picollier, qui avait endommagé l'orge et le millet d'Antoine Vullierod. — Paiement de la pension de 50 florins, assignée à la Chartreuse de Pierre-Châtel sur les revenus de Saint-Genis. — Réparation faite à la couverture de la halle de Saint-Genis, tellement endommagée par le vent, qu'elle était en danger de choir.

B. 9566. (Cahier.) — Petit in-folio, 79 feuillets, papier.

1488-1489. — Saint-Genis et Cordon. — Compte de François Beczon, châtelain. — Recette de 63 sous, de redevances dues pour le *bastimentum* (corvées pour les constructions du duc, dues dans la châtellenie); — de 3 florins, pour la ferme de la mistralie de Saint-Genis; — de 4 sous viennois, pour les « claims » advenus dans la châtellenie. — Remise faite pendant dix ans par le duc de Savoie à maître Girardin Novelle, bourgeois de Saint-Genis, d'une redevance de 25 sous sur une pièce de terre.

B. 9567. (Cahier.) — Petit in-folio, 94 feuillets, papier.

1492-1494. — Saint-Genis et Cordon. — Compte de Perrotin, seigneur de Montfleury, écuyer du duc de Savoie et

capitaine, châtelain. — Recette de 15 florins, pour les lods d'une maison à Saint-Genis, achetée 90 florins par le seigneur de Saint-Maurice. — Confiscation des biens de la veuve Morel et d'Olivière, femme Goujon, de Saint-Genis, condamnées au feu comme hérétiques par Claude Parisis, official de Belley et inquisiteur de la foi. — Frais d'exécution de ces deux femmes par le bourreau de Chambéry; achat de cordes, de soufre, de poudre de couleuvrine, d'une chaîne de fer pour les lier au poteau, etc. — Don fait par la duchesse Yolande à Vincent d'Orliat, écuyer, sa vie durant, de tout le revenu de la leyle et de l'éminage de Saint-Genis.

B. 9568. (Cahier.) — Petit in-folio, 108 feuillets, papier.

1497-1498. — Saint-Genis et Cordon. — Compte de Perrotin de Montfleury. — Jean Rosselet, de Saint-Genis, reconnait être homme lige du duc, et tenir de lui sa maison située hors de la porte Berlière. — Recette de 2 livres de cire dues par le curé de Saint-Maurice de Saint-Genis, pour la garde; — de 2 sous, de redevances dues par noble Jean de Seyssel, pour l'abergement de la rivière de Glan qui lui a été fait. — Compositions de 13 deniers, payée par Pierre Buquet, qui avait injurié Madame Ambroisie Drajon; — de 4 deniers, payée par Eynard Gobin, qui avait mis du vin dans un tonneau de Bublet. — Confiscation des biens de Jean et Claude Amblard et de leur mère, condamnés au feu comme hérétiques.

B. 9569. (Cahier.) — Petit in-folio, 28 feuillets, papier.

1502. — Saint-Genis et Cordon. — Compte rendu par Antoine de Cordon, écuyer, grand-châtelain, de la portion assignée aux châtellenies dans le premier terme du subside voté au duc Philibert par les états de Savoie, assemblés à Genève. sur le pied de 5 florins par chaque feu des hommes du duc et du clergé, et de 2 florins 6 deniers pour ceux des nobles et hauts justiciers. — Saint-Genis compte 46 feux imposés; Champagnat, 12; Grissin, 6; Cordon et Bregnier, 11; Julligniat, 12; Eysieu, 15; Peyrieux, 27; Premeysel, 22; Beyrun et Saint-Andèle, 14; etc.

B. 9570. (Cahier.) — Petit in-folio, 86 feuillets, papier.

1511-1512. — Saint-Genis et Cordon. — Compte de Jean de Seyssel, seigneur de Saint-Cassien-de-Bordelle, conseiller et président de la Chambre des comptes de Chambéry, châtelain. — Recette de 3 bichets de froment, pour l'abergement fait à Jean Melioret, du droit de construire un moulin sur la rivière, proche Saint-Genis; — des corvées de charrues dues à Glandieu, Bienne, Bregniers, Eysieu, Pluvis, Murs, Fay, Peyrieux, Premeysel, etc.; — de 3 florins, pour la ferme du poids public de Saint-Genis. — Composition de 5 florins, payée par Pierre Reynier, qui avait vendu à fausse mesure.

B. 9571. (Registre.) — Petit in-folio, 138 feuillets, papier.

1514-1516. — Saint-Genis et Cordon. — Compte de Jean de Seyssel. — Recette de 4 florins, pour la ferme du banvin ou tavernage de Saint-Genis. — Compositions de 13 deniers, payée par la veuve Guirsi, dont le fils avait enlevé la femme Perret; — de 13 deniers, payée par Pierre Perrot, qui était venu avec armes chez la veuve Goujon. — La chevauchée et le guet dus par les habitants de la châtellenie ne donnent lieu à aucune recette. — Mention du don du château et de la châtellenie de Cordon, fait par le duc de Savoie à Claude de Cordon, son maître d'hôtel, pour lui et sa postérité. — Frais d'exécution d'Antoine Lhote, voleur, qui fut pendu et mis en quatre quartiers dans la ville de Saint-Genis, par le bourreau de Chambéry.

B. 9572. (Registre.) — Petit in-folio, 114 feuillets, papier.

1522-1523. — Saint-Genis. — Compte de Louis Chabod, seigneur d'Escherière (*Exhererie*) et de Villeneuve, châtelain. — La chasse des lièvres, des perdrix et des animaux *silvestrorum*, ne donne lieu à aucun produit de recette. — Recette de 50 florins, pour la ferme de la clergie des papiers de la cour de Saint-Genis. — Composition de 1 florin, payée par Martellier, qui, étant au four banal, avait pris Gabrielle Thoinet par les cheveux et l'avait renversée.

B. 9573. (Cahier.) — Petit in-folio, 51 feuillets, papier.

1531. — Saint-Genis. — Compte de noble François de Combes, péager et receveur du péage; il comprend la recette effectuée chaque jour pour le péage, le sel, les voitures ou les bêtes de somme, les bestiaux et les marchandises; elle monte, y compris celle des péages de Châteaufort, Chanaz, Loissey et Pierre-Châtel, à 831 florins 6 gros. — Paiement de 169 florins au chapitre de la chapelle nouvellement fondée au château de Chambéry.

B. 9574. (Registre.) — Petit in-folio, 98 feuillets, papier.

1531-1532. — Saint-Genis. — Compte de Louis Chabod, châtelain. — Recette de 2 bichettes de noix, dues à Albigny; — de 5 florins, pour la ferme de la mistralie et de la bannerie du Furand, depuis le mandement de Thuey jusqu'au Rhône, abergé au sieur de Thoy. — Compositions de 2 florins, payée par François Bertier, qui avait pris le gobelet de Claude Pressieu; — de même somme, payée par Pressieu, qui avait ouvert une porte sur le pré de Louis Soutarelle.

B. 9575. (Registre.) — Petit in-folio, 183 feuillets, papier.

1539-1542. — Saint-Genis. — Compte de François Bienvenu, châtelain, pour le roi de France. — Recette de 21 poules, dues à Calces, paroisse de Champagnieux; — de 9 gros, pour la ferme des bêtes chargées sortant du marché de Saint-Genis. — Vente de froment, à 7 gros le bichet; d'avoine, à 2 gros 1/4 le demi-bichet. — Paiement de 30 florins à Anne de Dompierre et à Jean Branche, chapelains de la chapelle de Saint-Genis.

B. 9576. (Cahier.) — Petit in-folio, 74 feuillets, papier.

1543-1544. — Saint-Genis. — Compte de François Bienvenu, rendu devant François Saumaise et Oyans de Cadenet, conseillers maitres de la Chambre des comptes de Dijon. — Recette de 1/2 chapon et de 1/2 poussin de redevances dues sur une maison rue de la Bertière, à Saint-Genis; — de 3 gros, pour la ferme du tavernage de Saint-Genis. — Versement de 120 florins à Philibert Duprat, receveur général de Bresse.

B. 9577. (Cahier.) — Petit in-folio, 110 feuillets, papier.

1546-1549. — Saint-Genis. — Compte de François Bienvenu. — Recette de 63 livres, pour la part de la châtellenie dans le subside de 23,000 livres imposées sur les pays de Bresse, Bugey et Valromey; — de 6 bichettes de « noyaux ».— Corvées de charrues dues par les habitants du Fay, paroisse de Peyrieux. — Rente de 50 florins, payée à la Chartreuse de Pierre-Châtel.

B. 9578. (Cahier.) — Petit in-folio, 96 feuillets, papier.

1551-1555. — Saint-Genis. — Compte de Pierre Trottin, châtelain, pour le roi de France.—Mention que la « torterie » (tourterie, redevance de tourtes de la châtellenie) a été concédée jadis par les ducs de Savoie à la Chartreuse de Pierre-Châtel. — Vente de froment, à 7 gros le bichet; d'avoine, à 3 gros la même mesure; de poules, à 1 gros pièce; de chapons, à 2 gros pièce; de pains valant pièce 1/2 bichet de froment. — Pension de 490 florins au chapitre de la Sainte-Chapelle de Chambéry.

B. 9579. (Cahier.) — Petit in-folio, 35 feuillets, papier.

1575-1577. — Saint-Genis, Pierre-Châtel et Chanaz. — Compte de Jacques Rosset, receveur des péages, de la leyde et du mesurage de ces lieux, présenté à la Chambre des comptes de Chambéry; la recette s'élève à 2,998 florins 11 sous 6 deniers, valant en livres ducales 1,799 livres 7 sous 6 deniers.

B. 9580. (Rouleau.) — Parchemin de 0m70 de long.

1307-1308. — Saint-Germain-d'Ambérieux. — Compte de Ponce de Châtillon, prieur de la ville et du château. — Etablissement de fossés pour recevoir les eaux d'une fontaine trouvée; — pour défendre la poterne du donjon et pour agrandir le château. — Façon, moyennant 14 livres, d'un engin et 2 bricoles (*bricolas*, trébuchets). — Réparation des chambres et des étables du château. — Construction d'un « chaffaut » sur la porte. — Achat, moyennant 50 francs, d'une nouvelle bannière pour le château. — Salaire de 10 hommes d'armes, mis en garnison à Saint-Germain, outre ceux institués par le prieur de Nantua; — des 20 qui y furent réunis aux environs de la Saint-Michel 1307, lorsque le sire de Villars et Jean de Chalon préparaient les siéges de Nantua et du château de Saint-Germain; — du châtelain et des 60 hommes d'armes qui marchèrent au secours du château de *Chalemo*, assiégé par le sire de Villars, l'abbé de Saint-Claude et les gens de l'abbaye de Cheziriat.

B. 9581. (Rouleau.) — Parchemin de 5m de long.

1320-1322. — Saint-Germain-d'Ambérieux. — Compte de Conrad Lombard, habitant d'Ambérieux, péager de Saint-Germain. — La recette porte sur les draps de France, la serge, la tirctaine, la toile, la poterie, les gros draps du Puy (*de Podio*), la mercerie, les harengs, la ferronnerie, les draps de Tarentaise, les peaux vertes et préparées, le suif, etc.; elle produit 7 livres 10 sous et 44 sous 11 deniers. — Façon d'un petit mur de 42 toises de long, hors de l'enceinte du château. — Compte d'Amédée Ponsard, châtelain de Saint-Germain. — Le produit du péage sur les mêmes matières, la vente de lampées d'huile et une créance sur Jean de Froment, constituent toute la recette de la châtellenie. — Appropriation de la chambre près la grande salle et de l'entrée de la grande tour du château. — Réparation de la toiture endommagée par les pierres des engins. — Façon des portes et des fenêtres du château et de la chapelle, avec leurs ferrements et serrures. — Arrachement du bois situé sous le château. — Reconstruction en maçonnerie de partie des tours et des courtines. — Construction des « chaffauts » du mont, du côté d'Ambérieux, et d'une « échiffe ».— Salaire des gens d'armes qui renforcèrent la garnison du château en octobre 1321, lorsque le Dauphin assemblait ses troupes près de Saint-Germain, et en décembre lorsqu'il était à La Balme. — Messagers envoyés au comte de Savoie devant Corbière et à Chambéry, pour l'informer de la situation des ennemis. — Espions envoyés en Dauphiné pour surveiller les mouvements des ennemis. — Compte de Jean de Luyrieux, péager à Saint-Germain; — de Humbert Vilain, Lombard, habitant de Saint-Rambert.

B. 9582. (Rouleau.) — Parchemin de 22m de long.

1323-1331. — Saint-Germain. — Compte de Humbert de Montmayeur, damoiseau, châtelain. — Recette de froment de redevances dues dans la châtellenie ; — de 6 pains blancs ; — de 40 sous, pour la ferme de la bannerie. — Vente de froment, à 72 sous viennois le setier, mesure de Rossillon ; d'avoine, à 3 sous le bichet. — Construction d'une grande porte double et fortement ferrée, devant l'ancienne porte du donjon du château, et d'une autre porte double à l'entrée du « recept » du côté du bourg. — Couverture des chambres, entre la grande tour et la cuisine. — Construction par le grand Colas, charpentier, d'un engin sur le donjon, ainsi que d'une espingole, qui coûtent 14 livres. — Établissement d' « échiffes » sur la porte du « recept », sur le mur neuf du côté de La Balme, près du donjon, sur le donjon, sur la petite tour du côté du bourg. — Construction d'un moulin dans la combe de Vareille, sur la rivière du Gardon. — Espions envoyés, lorsque les gens du Dauphin se rassemblaient vers Saint-Saturnin. — Salaires du guetteur, du trompette (*bayta*) et des hommes d'armes de la garnison du donjon. — Compte rendu par le même de l'emploi des blés, fèves, fromages, viandes et vins, et autres victuailles, pour l'entretien de cette garnison. — Le château est défendu par l'engin du donjon, celui du « recept » et quatre bricoles, non compris les espingoles et les arbalètes. — Compte de Thomas de Langues, châtelain. — Paiement de chaux employée à la construction des murs de clôture du bourg de Saint-Germain. — Dépense de 11 sous, pour curer la citerne du château. — Établissement d'un « terreau » (fossé) garni de haies devant la porte de la maison du Tiret, comme aussi des mangeoires et des râteliers de cette maison. — Paiement de 20 sous, pour le rachat de Bricon, serviteur du comte, pris dans la course du côté de Varey. — Exécution de Guillaume d'Albert et de Ruynet de Remenas, pendus par le « carnacier » comme traîtres et voleurs. — Ouverture d'un nouveau chemin entre Ambronay et Saint-Germain. — Réparation de la roue du moulin, sous la guérite du château. — Salaire du châtelain qui, avec ses hommes, avait escorté l'évêque de Metz, qui traversait son mandement. — Renfort de garnison mis au château, lorsque les gens du Dauphin prirent la bastille de Chouczons. — Compte d'Amédée de Rougemont, damoiseau. — Michel de Montferrand, damoiseau, paie 10 livres d'amende pour avoir attaqué avec armes Guionet de Rossillon, familier du comte. — Salaire du châtelain, pour une course en armes faite en Vaud. — Pain donné au Vieil, de Remenas, tenu en prison à Saint-Germain, et à qui on coupa le pied, pour savoir la vérité touchant ses maléfices. — Dépenses de Jean de Sathonay, envoyé à Bourg pour faire connaître les résolutions secrètes arrêtées à Voiron entre les gens du comte et ceux du Dauphin ; — de deux prisonniers de guerre, gardés à Saint-Germain, et tenus honorablement parce qu'ils étaient nobles. — Salaire du châtelain, accouru avec ses gens, par ordre du comte, au secours de La Villeneuve. — Compte de Humbert de Châtillon, dit Pronavit, damoiseau, bailli du Bugey, châtelain. — Remplacement des arches de deux petits engins. — Ferrure des coffres. — Réparation de la couverture du gros engin. — Construction d'un mur sur l'emplacement de la petite tour. — Le comte assiste au marché pour la façon des vignes de Saint-Germain. — Construction de manteaux pour l'attaque de Corlier ; — d'un amas de bois et de paille pour en brûler la porte. — Espions envoyés pour reconnaître la place. — Charpentiers envoyés, après la prise de cette place, pour la réparer. — Chevauchées faite vers Châtillon-en-Dombes, lorsque les gens du sire de Beaujeu envahirent les terres du sire de Villars, vers Versailleux ; — faite lorsque le Dauphin rassembla, à Pâques 1330, ses troupes à Lagnieux pour reprendre Corlier ; — faite en mai, lorsque Hugues, comte de Genève, insulta la ville d'Ambronay et passa du château de Varey dans le Dauphiné. — Renfort de garnison, de crainte d'un siége, dont le Dauphin menaçait Saint-Germain, lorsque le comte assiégeait Montoux.

B. 9583. (Rouleau.) — Parchemin de 20m20 de long.

1323. — Saint-Germain. — Compte d'Ayron, juif, receveur du péage. — Transit de 109 rouleaux de drap de Tarentaise, dont 2 forment le trousseau ou la charge d'une bête ; de deux bêtes chargées de figues et de raisins ; de balles de laine de France ; de chapeaux, de fer, d'acier ; de juifs qui paient 12 deniers par tête ; de juives enceintes, 2 sous. — Construction de 7 « chaffauts » et de 12 « échiffes » sur les murailles du nouveau bourg de Saint-Germain. — Lambrissage (*trablamentum seu chambrillamentum*) intérieur de la grande tour. — Séjour des comtes de Savoie et de Genève à Saint-Rambert le jour de l'Assomption 1324. — Paiement d'un coursier acheté 23 livres par le comte de Savoie à Jean de Burre. — Garnison mise à Balmète, pour la sûreté des marchands allant et retournant des foires chaudes de Chalon. — Sommes payées, sur l'ordre du comte, à Jean de Sathonay, Michelet de Montferrand et Albert de La Chambre, damoiseaux, pour acheter des chevaux. — Garnison d'hommes d'armes mise au bourg de Saint-Germain, vers la Saint-Laurent, parce que le Dauphin rassemblait ses troupes près de Saint-Sorlin et de Lagnieu. — Espions envoyés en Dauphiné, pour savoir si le Dauphin se disposait à franchir le Rhône. — Foin donné à 8 ânes portant de la farine et venant de Talissieux à Saint-Germain, lesquels, à cause du mauvais temps, séjournèrent à Saint-Rambert, lorsqu'on bâtissait le bourg dudit lieu. — Construction des courtines de l'enceinte de Saint-Germain, à la place des palissades qui y étaient éta-

blies, et d'une chambre au château, près la grande salle, sur l'emplacement de la cuisine. — Doublure de la porte par laquelle on descend du château dans le bourg. — Don de 20 sous fait par le comte à Christin, maçon de Saint-Germain, à l'occasion de son mariage. — Hommes d'armes envoyés à Châtillon-en-Dombes, lorsque le Dauphin fit une course vers Bourg. — Dépenses des quatre grands chevaux du comte et de son palefroi à Saint-Rambert. — Construction d'une chambre pour le comte au château de Saint-Germain. — Achat d'une robe donnée par le comte à un pauvre homme. — Charroi de deux pavillons du comte de Saint-Rambert à Bourg. — Reconstruction de la petite tour du donjon.

B. 9584. (Rouleau.) — Parchemin de 4m20 de long.

1331-1332. — Saint-Germain. — Compte de Humbert de Châtillon, châtelain. — Fermage du moulin de Vareilles, reconstruit, après sa destruction par les habitants de Varey, au mois de février 1325. — Recette de 25 quartaux d'avoine dus par les habitants de Bublane, pour le pâturage dans les brotteaux de l'Ain. — Réparation faite à la toiture de la citerne du château ; à la porte qui communique du château au Recept. — Construction d'une « échiffe » sur le mur du Recept, du côté d'Ambronay. — Travaux de reconstruction totale du moulin de Vareilles, sous les murs du château. — Paiement de 2 sous 10 deniers, pour la récolte de 14 soitures de pré situées sous Ambérieux. — Chevauchée d'hommes d'armes, envoyés vers Arandas et Lhuis, pour reprendre les biens que ceux de Lhuis avaient pris à ceux de Saint-Rambert. — Autre, pour aller au Château-en-Bresse faire des courses sur le sire de Villars, dont les gens avaient tué un habitant de Saint-Martin-du-Frêne. — Autre, à Varey, contre les gens du Dauphin, dont cinq furent tués et dix faits prisonniers. — Autre, convoquée par le bailli, pour résister au Dauphin qui rassemblait ses gens de pied et de cheval pour envahir la terre du comte de Savoie. — Journée tenue à Voiron pour la pacification des deux pays. — Salaire des garnisons de Tiret, de Balmete et de Saint-Germain.

B. 9585. (Rouleau.) — Parchemin de 8m de long.

1332-1334. — Saint-Germain. — Compte de Girard de Grandmont, chevalier, châtelain. — Recette des langues de bœufs tués à la boucherie de Saint-Germain. — Frais de séjour d'Aymar Guersy, chevalier, envoyé par le comte vers Saint-Rambert, pour conférer avec les gens du Dauphin. — Salaire des hommes d'armes, chargés d'escorter les marchands allant et retournant de la foire de Chalon. — Composition de 5 sous, payée par Jean Réon, qui avait tué un porc. — Réparation des arches et des tables des engins, au mois d'août 1332, alors que le Dauphin et Jean de Chalon voulaient assiéger le château. — Jean de Longecombe, chevalier, dirige les travaux de fortification de la place. — Reconstruction du « chaffaut » sur la muraille de Saint-Germain, du côté de Romenas. — Hommes d'armes envoyés pour escorter un convoi de drap de France. — Chevauchée conduite par le bailli du Bugey, dans le comté de Genève, par ordre du comte de Savoie. — Autre faite dans le mandement de Varey, à l'effet de tout brûler et ravager. — Autre, dans laquelle on brûle les villages d'Ambutrix, Chanz et Albigny. — Le châtelain est dédommagé d'un cheval tué dans le combat livré par le comte de Savoie au comte de Genève devant Montouz.

B. 9586. (Rouleau.) — Parchemin de 3m80 de long.

1333-1334. — Saint-Germain. — Compte de Jacques, seigneur Quart (*Quarto*), bailli du Bugey, châtelain. — Les gens de Bublane et de Priay suspendent leur droit de pâturage dans les brotteaux de l'Ain, durant la guerre et à cause des troupes que le comte de Savoie avait dans la bastille de Vieu. — Recette de 7 poules de redevances dues dans la châtellenie. — Entrage de 30 sous, pour l'abergement à Guillaume Favret d'une ile de l'Ain à Romenas. — Façon d'une porte dans la chambre du comte au château. — Etablissement de degrés dans le Recept, pour monter sur les murailles. — Changement d'une perche d'engin, du tour et de la fronde du grand engin. — Chevauchée conduite par le bailli à Saint-Genis au secours du château de Chalonz, que le Dauphin assiégeait, et de là à la bastille de Vieu, bâtie par le comte. — Autre faite par le même, sous les ordres du comte, au secours du château de Veyron, à l'armée de Tégual-Mont (*Tegual Montes*), aux Echelles, et au secours du château de Montouz, assiégé par le comte Hugues de Genève. — Autre, convoquée pour escorter les marchands revenant de la foire de Chalon, que le comte de Genève, qui avait rassemblé toutes ses troupes, se proposait d'enlever.

B. 9587. (Rouleau.) — Parchemin de 10m40 de long.

1334-1335-1337 (1). — Saint-Germain. — Compte de Humbert de Langres (*Lingonis*), chevalier, bailli du Bugey et châtelain. — Recette de 5 bichettes de noix, pour la ferme des foires de Saint-Germain. — Lettres du comte Aymon, qui inféode à Guillaume Favret, d'Ambronay, la prévôté et la bannerie de Saint-Germain (Chambéry, le 9 avril 1334). — Compositions de 3 sous, payée par Levieil, inculpé d'avoir mis des aulx dans un tonneau de vin ; — de 10 sous, payée par Benoîte, qui avait dit que Jacquette courait la nuit avec son mari.

(1) Voir la note de la page 4.

— Couverture de l'« échiffe » au-dessus de la porte du château. — Salaire du charpentier qui avait déferré et démonté une bricole. — Construction d'un second moulin, en amont de celui de Vareilles, lequel avait été brûlé dans le Carême. — Garnison mise au château d'Alemor (*Alemorum*), lorsqu'il fut rendu par les gens du Dauphin. — Don de 10 sous fait par le comte Edouard à l'abbaye d'Ambronay, pour deux anniversaires.

B. 9588. (Rouleau.) — Parchemin de 1m60 de long.

1337-1338. — Saint-Germain. — Compte d'Amédée de Beauvoir, bailli du Bugey, de Bagé, et châtelain de Saint-Germain. — Recette de 25 quartaux d'avoine, pour la ferme des tâches des terres du comte; — de 30 sous, pour les corvées des charrues étrangères. — Dépenses dudit bailli à Saint-Trivier, où il s'était rendu pour conférer avec les gens du sire de Sainte-Croix, et à Bourg, dans une journée tenue avec ceux du comte d'Auxerre.

B. 9589. (Rouleau.) — Parchemin de 3m80 de long.

1337-1338. — Saint-Germain. — Compte de Jean Quartellier, clerc, receveur du péage. — 236 charges de draps de France paient le droit; chaque charge valait 4 quintaux. — Péage sur l'ameublement et les ustensiles de ménage, la toile, la peau de chèvre (*chevretinorum*), la pelleterie. — Dépenses d'hôtel faites par le comte à Saint-Germain. — Salaire de Martin de Grajeur, châtelain du château de Luysandre. — Location de 297 ânes, pour transporter à Saint-Germain les raisins de la vigne du Tiret. — Achat de 1,013 setiers de vin, mesure de Saint-Germain, pour l'approvisionnement de l'hôtel du comte; partie de ce vin était clair et cuvé (*levato*), l'autre ne l'était pas : le premier valait 3 deniers le setier, et le second 2 seulement. — Paiement de 10 sous à l'abbaye d'Ambronay, pour les anniversaires des comtes Amédée V et Edouard.

B. 9590. (Rouleau.) — Parchemin de 3m60 de long.

1338-1339. — Saint-Germain. — Compte de Hugues de Menestreux (*Menestro*), chevalier, bailli du Bugey, de la terre de Bagé et châtelain de Saint-Germain. — Recette de 4 livres 1 sou, pour les toises des maisons de Saint-Germain. — Composition de 2 sous, payée par Rosset Grotier, familier du comte, qui avait relâché, sans ordre, 1 bichet de blé dont il s'était saisi. — Le duc suspend l'amende de 50 livres encourue par Guyonet Pellier, qui avait querellé et blessé le doyen d'Ambronay, dans la ville franche de Saint-Germain.— Réparations des couvertures du château, qui avaient été endommagées par le vent au mois de septembre 1338; — de l'arbre du moulin. — Changement de toutes les serrures du château, parce que le bruit courait qu'il avait été vendu aux ennemis. — Voyage du bailli à Chambéry, pour conférer sur les contestations que les gens du Dauphin voulaient soulever au sujet de la rivière d'Albarine. — Mission du châtelain de Pont-d'Ain à Varax et Lent, pour apaiser les différends des habitants avec les gens du sire de Beaujeu. — Chevauchée faite en armes par le bailli en Bresse, à la poursuite d'Amédée de Virieux et de ses compagnons, pour leur interdire, au nom du comte, d'envahir la terre de Pierre de Genos; et une autre de même vers le sire de Villars, pour lui enjoindre, de la part du comte, de relâcher le château d'Estanches, dont il s'était emparé.

B. 9591. (Rouleau.) — Parchemin de 13m de long.

1338-1343. — Saint-Germain. — Compte de Jean de Rampon, receveur du péage. — Recette sur le transit des manteaux, de la plume, des coings (*cotini*), des figues, des raisins, des peaux vertes, crues et corroyées, du lin, du suif. — « Ruage et bastage » du pont de Chouzon qui se perçoit à Remens. — Versement au châtelain de Luysandre, pour la réparation d'une tour de ce château. — Journées tenues à Saint-Germain, aux mois de juin et d'août 1339, entre les gens du comte de Savoie, ceux du Dauphin et du sire de Villars. — Dépenses de l'abbé de Pignerol, de l'aumônier de Saint-Claude et autres envoyés du comte, à Ambronay, pour affaires très pressées. — Journées tenues à Saint-Germain, en août 1340, entre les députés du comte et ceux du Dauphin, pour la délimitation des montagnes d'Innimont. — Remboursement de 80 livres prêtées au comte par deux bourgeois de Mâcon. — Dépenses d'Armand, veneur du comte, de ses chevaux et de ses valets, en chassant, par ordre du prince, dans la châtellenie et lieux circonvoisins. — Journée tenue à Chouzon avec les gens du Dauphin. — Dépenses du comte de Genève et des conseillers envoyés à Mâcon, pour conférer avec le duc de Bourgogne.

B. 9592. (Rouleau.) — Parchemin de 3m60 de long.

1339-1340. — Saint-Germain. — Compte de Varugue de La Balme, bailli du Bugey, de Bagé, et châtelain de Saint-Germain. — Mention de l'inféodation du four de Saint-Germain et de Balmete, faite à Benoit, bâtard du comte de Savoie. — Compositions de 4 deniers, payée par un berger, qui avait trait en cachette les brebis de son maître; — de 5 sous, payée par Pierre Sarbil, qui avait pris son capuce dans la maison de Guillaume de Ratancle, sans sa permission; — de 40 sous, payée par Jean Thorel, qui avait commis un adultère avec Agnès, de Saint-Rambert; — de 10 sous, payée par plusieurs habitants de Saint-Germain, qui avaient fait défaut à la chevauchée, pour secourir la terre du comte. — « Echiffes » faites sur les tours de Couard et du Recept du château. — Chevauchée

faite par le châtelain à Genève, sur l'ordre du comte, lors de la guerre avec les Bernois et les Fribourgeois. — Gages des hommes d'armes qui furent avec les gens du sire de Beaujeu dans la chevauchée où le château de Billieu fut brûlé. — Garnison mise au château de Saint-Germain, durant la querelle entre ce seigneur et le Dauphin.

B. 9593. (Rouleau.) — Parchemin de 4m70 de long.

1340-1341. — Saint-Germain. — Compte de Guichard de Bourg, bailli du Bugey, de Bagé, et châtelain de Saint-Germain. — Recette de 18 livres de cire, pour les gardes dues dans la châtellenie; — de 3 livres, pour l'abergement fait à Liotard Pinnet, d'une place à faire une boucherie. — Compositions de 20 sous, payée par Vivant, juif de Saint-Rambert, qui avait émis de la fausse monnaie; — de 30 sous, payée par Mermet, qui avait pris les lettres de Jean de Posafol dans l'église de Remens. — Façon d'une « échiffe » sur le manteau du mur d'enceinte joignant la grande tour. — Réparation du toit de l'engin et des arbalètes. — Reconstruction d'une partie du mur d'enceinte du côté de la rivière d'Albarine. — Salaire du bailli envoyé à Montluel et Jaunages, conférer avec les baillis et les gens du Dauphin, pour entretenir la paix. — Notaires envoyés à Gourdan faire une enquête sur les droits prétendus par le comte dans cette châtellenie. — Messagers envoyés à la comtesse, pour l'informer des incendies allumés par les Dauphinois sur les terres du sire de Beaujeu; — envoyés en Bresse, s'enquérir de nouvelles sur le Dauphin et le seigneur de Bresse.

B. 9594. (Rouleau.) — Parchemin de 2m50 de long.

1341-1342. — Saint-Germain. — Compte de Gérin de Saint-Symphorien, chevalier, bailli du Bugey, de Bagé, et châtelain de Saint-Germain. — Dépenses à Saint-Germain, d'Armand, veneur du comte, avec deux chevaux et trente chiens. — Recette de 8 deniers, pour la ferme du banvin. — Compositions de 20 sous, payée par Guillaume Gravelle, qui avait obstrué l'entrée d'une vigne; — de 10 sous, payée par deux individus qui étaient entrés dans la maison du four autrement que par la porte. — Serrures mises aux greniers et aux arches dans lesquels on resserre les grains et autres provisions. — Reconstruction de la chambre du comte. — Messagers envoyés en Bresse mander les nobles, pour la chevauchée convoquée par le comte.

B. 9595. (Rouleau.) — Parchemin de 7m30 de long.

1341-1342. — Saint-Germain. — Compte de Jacques de Clermont, chevalier, bailli du Bugey, de Bagé, et châtelain de Saint-Germain. — Le pré provenant de Guillaume de Buenco est inféodé, avec la maison forte de Tiret, à Pierre de La Balme, chevalier. — Lettres d'Aymon, comte de Savoie, qui accense pour deux ans les moulin et battoir de Gardon à Jean Bret (Pont-d'Ain, 10 juillet 1341). — Composition payée par Perronet Benoît, qui avait acheté un champ sans en payer l'investiture. — Recette de 10 deniers sur chaque porc admis au paissonnage dans les bois situés près du château de Saint-Germain. — Ferrure du guichet de la grande porte du château, qui avait été brisé. — Reconstruction du four du château et des latrines. — Nettoyage et « oignement » des arbalètes. — Plantation d'une haie dans la cour de la cuisine. — Mission donnée au châtelain de se rendre en Piémont vers le prince d'Achaïe, neveu du comte, pour affaires secrètes. — Journées tenues à Saint-Germain entre les gens du comte et du sire de Beaujeu avec ceux du Dauphin, au sujet de Chalamont. — Chevauchée convoquée à Bagé pour la destruction des murailles des édifices élevés par ceux de Mâcon, en dehors du pont de cette ville, sur la terre du comte. — Mission du châtelain à Bourg, pour l'apaisement de la guerre privée entre Bouzanet des Echelles et Edouard de Moroges. — Espions envoyés en Dauphiné, dans le temps que le Dauphin faisait réédifier le bourg de Chouzon, à l'effet de savoir dans quel but ce prince convoquait ses troupes.

B. 9596. (Rouleau.) — Parchemin de 18m10 de long.

1343-1346. — Saint-Germain. — Compte de Pierre de La Balme, chevalier, bailli du Bugey, châtelain. — Recette de 7 sous 6 deniers, pour le revenu des foires de Saint-Germain, qui se tiennent le dimanche après l'Assomption et le jour de la Saint-Simon et Saint-Jude; — de 2 sous, pour les lods d'une maison à Saint-Germain, acquise 12 sous par dom Martin, curé dudit lieu. — Composition de 2 sous, payée par Jean de Sornaches, qui avait battu sa sœur et poussé sa mère. — Etablissement d'un escalier de pierre pour la desserte de la grande tour et d'un autre de 30 degrés entre les deux portes par lesquelles on monte au château. — Soutènement du pont dormant de la grosse tour par un mur. — Réparation des avant-pieds et des merlons du mur d'enceinte. — Renfort de garnison du château, ordonné par les tuteurs du comte, le jour de la mort du comte Aymon. — Chevauchée faite par le bailli, vers Montluel, à cause d'une course des gens de Chalamont devant Loyes. — Conférences tenues à Voiron avec les gens du Dauphin, pour les entreprises réciproques faites sur la châtellenie de Saint-Germain; — à Saint-Trivier, avec le délégué de l'évêque de Mâcon, pour l'échange du château de Romenay avec celui de Breyzic. — Dépense des officiers de la châtellenie qui furent à Jasseron chercher un Lombard, accusé de fabriquer de la fausse monnaie, lequel ils menèrent à Chambéry, et de là au Bourget, devant le comte qui l'avait mandé. —

Lettres du comte Amédée VI, qui, pour exaucer le vœu de son père Aymon, fonde une chapelle à Saint-Germain (Chambéry, le 5 juillet 1343). — Gages de Pierre de Ramacin, chapelain de cette chapelle. — Espions envoyés en Dauphiné et en Dombes, savoir la situation des ennemis, pour le fait des « gagements » qui étaient entre le bailli et ceux de Morestel. — Compositions de 20 florins, payée par Jean Brun, qui avait accusé son frère d'avoir acheté du poison (*pulvere veneroso*) à Ambronay et d'en avoir fait prendre à Martin Grandet ; — de 12 deniers, payée par Etienne Le Bourguignon, qui avait pris une pierre à aiguiser les faux. — Réparation de la roue de l'arbre du battoir de Vareilles. — Conférences tenues par le bailli à Lyon et à Villefranche, pour la pacification des débats survenus entre l'archevêque de Lyon et le sire de Beaujeu. — Voyage qu'il fit à Villefranche, pour s'enquérir du sire de Beaujeu, qu'on disait mort outre-mer. — Lettres du comte Amédée VI, qui inféode à Philippe et Jean Chomard frères, de Saint-Germain, plusieurs terres sises audit lieu, et notamment l'ancien fief de Favret (Ripailles, 13 novembre 1344). — Conférences t enue par le bailli avec les gens du sire de Villars, pour apaiser des différends avec ceux du Dauphin, pour faire observer la paix. — Espions envoyés en Dauphiné et sur les terres du sire de Villars, lors de la construction de la bastille de Remens par le comte, afin de connaître les dispositions des deux pays. — Argent donné à un charpentier employé à la façon des manteaux et des échelles commandés par l'archevêque, afin de faire connaître leur achèvement et leur destination. — Querelle entre les gens de Saint-Germain et d'Ordonnaz avec les Dauphinois, dont quatre sont tués.

B. 9597. (Rouleau.) — Parchemin de 7m65 de long.

1344-1347. — Saint-Germain. — Compte de Jean Quartelier, receveur du péage. — Recette de 2 deniers, pour une charge de papiers. — Le sel paie 3 deniers par char et 3 oboles par bête de somme (*bestia equina*). — Dépenses du séjour de Louis de Savoie, sieur de Vaud, à Ambronay, pour les affaires du comte. — Journées tenues par Pierre de Beaumont, aumônier de Saint-Claude, envoyé par le comte vers Saint-Germain et Ambronay, conférer avec les gens du Dauphin. — Recette de 7 deniers, pour le péage de deux charges et demie de futaine, à 3 deniers par charge ; — de 3 deniers, pour le péage d'une demi-charge de sauvagines (*savarginarum*), de peaux de bêtes sauvages non préparées. — Paiement de 44 sous à Ballet, hôtelier de Pont-d'Ain, pour la dépense de Louis de Savoie, seigneur de Vaud, cotuteur du comte, lorsqu'il se rendait en France pour les affaires du comte et de la duchesse de Bretagne. — Frais d'une enquête pour Jean de Rampont, l'un des conservateurs de la paix avec le Dauphin, sur les causes de la mort de certains individus de Remens et de Saint-Denis ; — sur les méfaits des gens d'Ordonnaz et de Beauvoir. — Pension de 10 livres, sur le péage, à Marguerite de Chalon, veuve de Jean de Savoie. — Paiement de 5 sous aux frères Chomard, pour la construction d'une tour dans leur maison de Saint-Germain.

B. 9598. (Rouleau.) — Parchemin de 5m20 de long.

1346-1347. — Saint-Germain. — Compte de Guichard de Bourg, bailli du Bugey, châtelain de Saint-Germain. — La recette de l'avoine des tâches des terres du comte, ne donne que 17 quartaux, à cause de la stérilité du temps. — Dépense d'avoine des chevaux de Louis de Savoie à Saint-Germain. — Composition de 5 sous, payée par Mathieu de Combes, pour avoir brûlé une meule de foin. — Recette de 6 livres 7 sous, pour les toises des maisons dues à Saint-Germain. — Réparation de la couverture de l'engin du château et des degrés des murs du Recept. — Dépenses du châtelain, mandé par le comte pour la chevauchée de Bourgogne.

B. 9599. (Rouleau.) — Parchemin de 10m de long.

1347-1349. — Saint-Germain. — Compte d'Amédée de Felino, chevalier, bailli du Bugey, châtelain de Saint-Germain. — Mention que le château de Remens avec son territoire ont été distraits de la châtellenie de Saint-Germain, pour former une nouvelle châtellenie. — Entrage d'une vigne en désert, abergée à Guyonet, de Corcelles. — Composition de 1 florin, payée par Martin Cancart, qui avait gagé lui-même un individu qu'il avait trouvé dans sa vigne. — Réparation à la porte du « berle » (enceinte fortifiée en avant de la porte du château). — Salaire du châtelain et de ses gens qui se rendirent à Saint-Trivier sur le commandement de Girard de Thoiry, gouverneur de Sagy et de Cuisery pour le duc de Bourgogne, et servirent dans la guerre de ce prince. — Achat, moyennant 6 sous, d'une meule pour le moulin. — Paiement des espions envoyés en Dauphiné et en Bourgogne, lors de la guerre. — Journées tenues à Saint-Germain, entre Louis de Savoie et le comte de Genève avec les gens du Dauphin, pour les affaires du comte. — Le comte de Genève fait mettre en sufferte l'amende de 40 sous encourue par Guyonet Pillier, pour avoir insulté le châtelain. — Réparation des foyères de la cheminée de la chambre du comte, que la pluie avait tellement détériorées, que la fumée ne pouvait plus sortir.

B. 9600. (Rouleau.) — Parchemin de 11m70 de long.

1347-1352. — Saint-Germain. — Compte de Jean de Croso, de Montmélian, receveur du péage. — La charge de marmites et de pots, paie 2 sous viennois ; celle d'arbalètes,

2 deniers ; celle de harnais à mailles ou à plaque venant de Lombardie, 3 deniers ; celle de papier, 2 deniers ; celle de faux et de meules de moulins, 2 deniers ; celle de pavois, etc. — Journées tenues à Saint-Germain, Saint-Rambert et Ambronay, en juin 1349, par Louis de Savoie, seigneur de Vaud, et Amédée, comte de Genève, avec les gens du Dauphin et ceux du sire de Beaujeu pour les affaires du comte. — Reconstruction totale de la charpente de la grande tour de Saint-Germain. — Réparation des murs de cette tour, ruinés par la vétusté et les coups de pierre des engins. — Etablissement d'une arche pour mettre *secure* et monter le maçon chargé de cette réparation. — Paiement de 56 maçons, employés à la réparation des murs, des créneaux et des courtines du château.

B. 9601. (Rouleau). — Parchemin de 15m de long.

1349-1352. — Saint-Germain. — Compte de Hugues de Bocezelle, chevalier, bailli du Bugey, châtelain de Saint-Germain. — Réparation des arbalètes du château, faite par Pierre, arbalétrier du comte. — Recette de 3 deniers, pour le meix abergé à Hugues Sivet. — Compositions de 12 deniers, payée par Jacquemet, qui avait caché la pioche de son frère ; — de 6 deniers, payée par Fabre, qui avait tenté de violer une servante ; — de 10 deniers, payée par Morel d'Arbuet et ses complices, accusés d'avoir volé un réservoir de poissons. — Réparations faites dans les greniers, pour empêcher les rats de venir manger le blé. — Salaire des espions envoyés vers Grenoble, s'enquérir des armements du Dauphin. — Composition de 8 deniers, payée par Jacquemet, qui avait écorché un cheval étranger et en avait gardé le cuir. — Construction d'un mur dans la cuisine du château. — Messagers envoyés par le bailli à tous les châtelains de son ressort, pour armer les gens de pied et de cheval de leur mandement et les amener à Saint-Genis. — Injonction au châtelain de défendre toutes injures envers les Dauphinois. — Remplacement d'une des « esparres » de fer de la grande porte. — Voyage fait par le bailli en Valromey, vers le Conseil de Mesdames de Vaud, pour réclamer Bidal et ses complices, accusés d'avoir incendié la maison de l'évêque de Belley. — Frais de garde de Poyllin, accusé d'avoir brûlé la grange de l'évêque de Belley, à Ambléon.

B. 9602. (Rouleau.) — Parchemin de 15m20 de long.

1353-1358. — Saint-Germain. — Compte de Guigon Richarme, dit Deryons, chevalier, châtelain et receveur du péage de Saint-Germain. — Lettres d'Amédée VI, comte de Savoie, qui accorde à frère Pierre, reclus de Saint-Rambert, pour sa vie, une robe par an et 8 sous (Rossillon, 11 septembre 1354) ; — par lesquelles il accorde une indemnité de 80 florins au châtelain, pour blessures et un cheval tué dans la guerre de Vaud (Bourg, 25 juin 1354). — « Chaffaut » en bois, de 3 toises de haut sur 10 pieds de large, établi au château, au lieu dit l'Espinguelle. — « Bretoiche » bâtie sur la tour. — Construction de murs entre ceux du château et ceux de la ville. — Réparation du pont de Nanton à Romenas, pour la nouvelle venue de la comtesse. — Compte des revenus de la châtellenie de Saint-Denis, près Saint-Germain, advenue au comte par échange avec le Dauphin. — Dépenses faites à Saint-Germain par Robert de Duras et sa suite. — Composition de 8 deniers, payée par Perrin de Sanget, qui avait autorisé plusieurs individus à aller faire cuire leur pain hors de Saint-Germain. — Chevauchée faite par le châtelain sur l'ordre du comte, jusqu'à Collonges, au secours du château des Granges, que les Allemands tenaient assiégé.

B. 9603. (Rouleau.) — Parchemin de 15m de long.

1358-1360. — Saint-Germain. — Compte de Guigon Richarme. — Recette de 7 deniers, pour les lods d'une maison à Saint-Germain, achetée 3 sous 6 deniers par Morel de Blonas. — Inféodation de la châtellenie de Saint-Denis, faite par le comte à Geoffroy d'Estres, docteur en droit, moyennant 2,300 florins d'or (Le Bourget, 29 juillet 1358). — Couverture de la guérite de la tour, emportée par le vent. — Réparation faite au mécanisme du moulin. — Lettres du comte Amédée VI, qui confirme à Henri de Longwy, seigneur de Rahon, la pension de 6 livres, faite par le comte Aymon à Mathieu de Rahon, son père (Pont-d'Ain, 7 mai 1356) ; — du même, qui inféode la terre de Lagnieu à Egide de Drolio, pour le dédommager des revenus que lui avait donnés le Dauphin sur la terre de Saint-Denis, à lui cédée depuis, avec celles de Saint-Sorlin, Cuchet, Chouzon et Chazey (Le Bourget, 8 novembre 1358). — Recette de 75 quartaux de froment et autant d'avoine, pour le moulin de Vareilles, abergé à Jean de Croso. — Inféodation faite par le comte de Savoie à Azonet Fournier, damoiseau, de 10 livres de revenus, sur le péage de Saint-Germain (Chambéry, 24 février 1358).

B. 9604. (Rouleau.) — Parchemin de 12m35 de long.

1360-1362. — Saint-Germain. — Compte des héritiers de Guigon Richarme. — Abergement du moulin de Vareilles sur le Gordon, fait par le comte Amédée VI à Jean de Croso, moyennant 130 quartaux de froment et avoine par an (Pont-d'Ain, 25 août 1359). — Dépenses de l'hôtel du comte à Lagnieu et Saint-Rambert. — La charge de selles de chevaux paie 2 deniers de péage. — Vente de blé, à 8 deniers le quartal ;

d'avoine, à 4 deniers; de poules, à 10 deniers pièce. — Gérémie, juif, receveur du péage, prend 4 sous tournois pour ses gages.

B. 9605. (Rouleau.) — Parchemin de 17m20 de long.

1362-1364. — Saint-Germain. — Compte des héritiers de Guigon Richarme. — Livraison de 3 ânées de froment, données par le comte à Jean Jolliet. — Recette de 4 sous 4 deniers, pour les lods d'une terre vendue par le prieur de la confrérie du Corps-Dieu. — Composition de 6 sous, payée par les gardiens d'un prisonnier, qui l'avaient laissé échapper. — L'âne chargé de noix paie 6 deniers de péage; le bœuf, 3 deniers; le mouton, la chèvre et le porc, 1 denier. — Exhaussement du mur d'enceinte du château, à l'angle de la portelle du côté des vignes, qui était si bas, qu'on pouvait le franchir sans échelle. — Pose de canaux en bois, pour conduire les eaux des toits dans la citerne. — Recette de 4 deniers, dus par les prieurs de la confrérie du Saint-Esprit de Saint-Rambert, pour une vigne qui leur a été donnée en fondation d'un service pour le repos de l'âme des comtes de Savoie. — Compositions de 2 florins, payée par Humbert de Montferrand, damoiseau, qui avait accusé Jean Valromey, notaire, d'avoir passé un abergement faux; — de 20 sous, payée par Albert d'Eschaygnon, qui, étant de garde à Romenas, avait laissé la nuit la porte ouverte; — de 7 florins, payée par Humbert Facet, qui avait mis de l'eau dans le moût de raisin de cens, qu'il devait livrer au comte. — Construction de deux « bretoiches » au château. — Destruction de la maison du comte, à Balmete, de peur que les ennemis ne s'en emparent.

B. 9606. (Rouleau.) — Parchemin de 6m05 de long.

1364-1365. — Saint-Germain. — Compte d'Aymon de Rougemont, damoiseau, bailli du Bugey, châtelain de Saint-Germain. — Recette de 15 sous, pour les corvées de bœufs étrangers, dues dans la châtellenie. — Composition de 18 deniers, payée par Antoine de La Buly, qui, étant de guet, avait abandonné le poste avant l'heure. — Trois grands poulains valant 25 florins, paient par grâce chacun 7 deniers de péage. — Gages de 10 sous, d'Egide Chambard, chapelain de la chapelle du château. — Injonction faite par le comte Amédée VI, au receveur du péage, de payer désormais sans difficulté ce qui est dû au sire de Rahon, afin d'éviter qu'il n'en devienne *querelosus* (Le Bourget, 11 décembre 1364).

B. 9607. (Rouleau.) — Parchemin de 23m50 de long.

1366-1370. — Saint-Germain. — Compte de Nicod François, chevalier, bailli du Bugey, de Novalaise, châtelain. — Recette de 2 deniers de Morel, pour le droit de construire un escalier sur la voie publique. — Compositions de 2 florins, payée par Pierre, de Romenas, qui avait émis un faux florin; — de 120 livres, infligée à Philippe de Canaux, d'Ambronay, qui avait excité les habitants du lieu à envahir la terre d'Alemor et à rançonner les habitants. — Le paissonnage des bois sous le château ne rapporte rien, faute de glands. — Réparation des toitures du château, qui avaient été emportées par le vent. — Couverture d'une fenêtre sur le toit de la grosse tour, « pour pouvoir y monter quand besoin sera ». — Réparation de la sole et de la bouche du four du château. — Reconstruction du four banal. — Quittance donnée par Guillaume, bâtard de Rahon, de la somme de 150 florins, payée par le comte de Savoie, à Henri de Longwy, sire de Rahon, pour l'arriéré de la rente de 6 livres, qu'il percevait sur le péage de Saint-Germain. — Dépenses faites par le bailli, ses gens et les maçons, envoyés par le comte, pour démolir la maison de Jean Bonard, inculpé de l'homicide du prieur de Conzieu. — Composition de 4 florins, payée par Pierre Rosset, qui avait volé des filets à pêcher. — Vente, moyennant 1 florin, d'une presse en fer, trouvée en « échoite » dans la rivière d'Albarine.

B. 9608. (Rouleau.) — Parchemin de 9m de long.

1366-1371. — Saint-Germain. — Compte de Jean de Croso, receveur du péage. — Mention que les habitants de Jasseron se prétendent exempts du péage. — La charge d'huile paie 1 denier de péage; celle de fil, 1 denier; celle d'avoine, 2 deniers; 7 « gerfauts » paient 1 florin.

B. 9609. (Rouleau.) — Parchemin de 19m30 de long.

1370-1375. — Saint-Germain. — Compte de Jean de Rougemont, chevalier, bailli du Bugey et de Novalaise, châtelain de Saint-Germain. — Remise faite par le comte de la redevance en vin qui lui était due sur des vignes tombées depuis en ruine. — Mention de l'inféodation du pré de l'Ile, faite avec le château de Remens, à Jean de Longecombe. — Compositions de 4 florins, payée par Humbert Go, inculpé d'avoir marqué à sa marque un agneau qui ne lui appartenait pas; — prononcées contre 136 habitants de Saint-Germain et de la châtellenie, qui avaient coupé du bois dans la forêt de Neyns. — Réparation de la trappe et de l'escalier du château. — Recette de 1 livre de cire, due par Martin Chucher, de Levyens, qui s'est mis sous la sauvegarde du comte. — Mandement du comte Amédée VI, pour faire rentrer dans son domaine le clos de vignes de Saint-Germain, que son tenancier avait laissé tomber en ruine (Pont-d'Ain, 7 mai 1371). — Composition de 11 florins, infligée à Jean Saluiset, pour faux témoignage. — Réparation faite au « ratier » (prison) du châ-

teau pour y enfermer des voleurs. — Amendes encourues par des sergents qui s'étaient permis d'accorder des bans. — Recette du four banal de Saint-Germain. — Dépenses de Guichard Marchiand, docteur en droit, et de Jean Luyset, procureur du Bugey, venus à Saint-Germain pour percevoir un subside.

B. 9610. (Rouleau.) — Parchemin de 9m90 de long.

1371-1377. — Saint-Germain. — Compte de Michel de Croso, secrétaire du comte de Savoie, fils et héritier de Jean de Croso, receveur du péage de Saint-Germain. — Perception de droits sur les draps de France et de Tarentaise, les chevaux, la serge, la tiretaine, la futaine, les ustensiles de ménage, les peaux et cuirs, la sauvagine, la mercerie, la laine, le fer, les bestiaux, le sel, le papier, etc. — Gages de 10 sous à Etienne Colomb, chapelain du château.

B. 9611. (Rouleau.) — Parchemin de 14m80 de long.

1375-1377. — Saint-Germain. — Compte de Hugonet Garnier, dit Ronda, damoiseau, bailli du Bugey, de Novalaise, châtelain. — Livraison de vin, pour la dépense de l'hôtel du comte, à Saint-Rambert. — Recette de 2 deniers, payés par Egide Chambard, pour l'abergement d'une « toppe » (*clavenchia*) située dans le clos de vignes de Saint-Germain. — Guigonet, d'Arnay, paie 2 sous 3 deniers d'amende, au nom de sa femme, qui avait insulté sa mère. — Construction d'une grande « bretoiche » en charpente, pour défendre les deux premières portes du château; la dépense monte à 4 livres 1 sou 5 deniers. — Sommation faite par les délégués du bailli au sire de Villars d'exécuter certaines lettres, obtenues au Conseil de Savoie, contre Pierre de Rougemont. — Composition de 18 deniers, payée par Jean Facet, qui avait été surpris en adultère avec la femme Gon. — Humbert Garnier paie 4 deniers d'amende pour avoir frappé son frère. — Réparations à l'angle du mur du côté de Romenas, où il y a une « bretoiche », et au foyer de la grande salle et de la grande chambre du château. — Façon d'une « bretoiche » sur le mur, du côté du bourg vieux.

B. 9612. (Rouleau.) — Parchemin de 9m05 de long.

1377-1378. — Saint-Germain. — Compte de Richard de Clairefontaine, dit Goliard, damoiseau, bailli du Bugey et de Novalaise, châtelain de Saint-Rambert et de Saint-Germain. — Recette de 1 livre de cire, de Martin Richard, de Remens, pour sa garde; — de 553 setiers de vin, provenant des vignes du comte à Saint-Germain. — Mandement d'Amédée VI, comte de Savoie, qui abandonne à son fils, Amédée de Savoie, tous les vins provenant de ce crû (Aiguebelle, 6 septembre 1363). — Compositions de 4 deniers, payée par Jean Coloniat, qui avait tiré l'épée contre un chien; — de 12 deniers, payée par Humbert Gon, qui avait insulté le clerc de la cour; — de 10 livres, infligée aux frères de Rampon, qui n'avaient pas élevé, dans le délai prescrit, la portion des murs de clôture du bourg qu'ils étaient chargés de bâtir. — Couverture de la « bretoiche » sise sur le rempart, du côté du clos des vignes. — Reconstruction du four banal de Saint-Germain. — Paiement de 60 francs à Michelet de Croso, secrétaire ducal, pour l'indemniser d'un cheval noir (*troteri morelli*) « affolé » dans un voyage en Piémont.

B. 9613. (Rouleau.) — Parchemin de 19m45 de long.

1378-1381. — Saint-Germain. — Compte de Joannard Provana, chevalier, bailli de Bresse, de Novalaise, châtelain de Saint-Rambert et Saint-Germain. — Mandement d'Amédée VI, comte de Savoie, au châtelain, de ne pas contraindre Alison des Echelles, femme de Guy de La Forêt, son conseiller, à terminer l'édifice d'une tour de l'enceinte de Saint-Germain, qu'elle était tenue d'élever aux termes de l'inféodation accordée aux frères Chambard, dont elle était héritière (Chambéry, 22 janvier 1380). — Compositions de 9 gros, payée par Gilet, de Vareilles, qui avait nié avoir vendu du vin à Etienne Alamor; — de 3 sous, payée par Pierre Viret, accusé d'avoir volé des roncins au temps de la guerre du sire de Villars contre le sire de Beaujeu. — Recette de 50 florins, payés par la communauté de Saint-Germain, pour le rachat de la gabelle. — Enduit des angles de la grande tour, afin que le vent ne porte pas dommage à la couverture en « loses ». — Remplacement des canaux en bois qui menaient l'eau des toits du château dans la citerne; ces canaux sont portés sur des bochots de pierre, encastrés dans les murs. — Sommation du châtelain au prieur de Nantua de faire justice de malfaiteurs. — Convocation de tous les nobles du bailliage, pour marcher sous les ordres d'Amédée de Savoie. — Injonction aux châtelains d'Ambronay et de Rossillon d'armer et d'approvisionner ces forteresses. — Lettres du comte Amédée, qui, à la sollicitation de Marguerite de Beaujeu, princesse d'Achaïe, sa nièce, remet à Guillemette, veuve de Jacquemet de La Cou, une rente annuelle de vin qu'elle devait pour une vigne à Saint-Germain (Aix, 18 juillet 1380).

B. 9614. (Rouleau.) — Parchemin de 26m45 de long.

1382-1385. — Saint-Germain. — Compte de Nicod de Foras, damoiseau, bailli du Bugey, de Novalaise, châtelain de Saint-Rambert et Saint-Germain. — Mention d'un échange de terres et moulins à Saint-Germain, fait entre le comte et Mi-

chelet de Croso. — Le revenu des foires de Saint-Germain ne produit, cette année, que 1 bichet de noix, à cause des pluies et de la « diversité » du temps. — Versement fait par Jean Pochet, ex-vice-châtelain de Saint-Rambert, entre les mains du châtelain de Saint-Germain, de 60 francs d'amende à laquelle il avait été condamné, pour malversation, et qui furent appliqués à la réparation du château dudit lieu. — Réparation de la charpente du plancher de la grande salle. — Frais de l'enquête faite au sujet « des énormes crimes et délits » commis par Jean de Platre, notaire à Saint-Germain. — Visite et reconnaissance des forteresses du bailliage, par Jean de Longecombe, chevalier, et Pierre Roybet, commissaires du comte. Désignation de ces forteresses. — Gillet Poncet, détenu au château de Saint-Germain et condamné au bannissement pour vingt ans, est mis hors de prison; on lui donne, selon la coutume, 2 sous par jour pour se rendre à la frontière. — Composition de 22 deniers, payée par Humbert Chotard, qui avait escaladé la nuit les murailles de la ville. — Remise faite par Bonne de Berry, comtesse de Savoie, de l'amende de 3 florins encourue par Perronette Miribelle, pour s'être fait donner frauduleusement des dispenses par la main du curé de Saint-Germain, pour le mariage de sa fille, qui dépendait du curé de Villars. — Réparation du fourneau de la cuisine.— Carrelage de la grosse tour du château, pour én faire le grenier. — Lettres de Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie qui nomme Jean Morestin chapelain du château de Saint-Germain (Chambéry, 3 septembre 1383). — Fondation de 10 sous de revenu annuel sur le four banal de Saint-Germain, par le comte Amédée VII, à Michelet de Croso, son secrétaire (Ripailles, 25 mars 1385).

B. 9615. (Rouleau.) — Parchemin de 2m40 de long.

1384. — Saint-Germain. — Compte de Nicod de Foras, châtelain, pour le subside concédé au comte dans ladite châtellenie, sur le pied de 2 florins d'or de bon poids par feu, et payable en deux termes. Saint-Germain compte 65 feux, Vareilles 16, Ambérieux 22, Tiret 41, etc. — L'impôt, déduction faite, monte à 905 florins.

B. 9616. (Rouleau.) — Parchemin de 34m50 de long.

1385-1390. — Saint-Germain. — Compte de François de Rougemont, dit Corna, damoiseau, bailli du Bugey, de Novalaise, de Valromey, châtelain de Saint-Germain. — Recette de 3 sous, pour le revenu des foires de la mi-août, de la Saint-Simon et Saint-Jude. — Compositions de 4 deniers, payée par Jean de Combes, qui avait indûment exercé l'office de familier; — de 6 deniers, payée par Pierre de Prumillieux, qui avait volé le vin de l'abbé de Saint-Rambert. — Charroi de vin envoyé par le comte à sa mère. — Don de 10 quartaux, moitié blé et avoine, fait par la comtesse à Jean de Troyes. — Entrage d'une pièce de terre près les fossés de Saint-Germain, abergée à Pierre Mermet. — Compositions de 4 deniers, payée par Etienne Bochet, qui avait jeté Jean de Genève par la fenêtre; — de 18 deniers, payée par Etienne Boloson, qui avait tué et blessé plusieurs animaux à Saint-Germain. — Réparation au mur du château, situé entre la chambre du comte et la tournelle de la poterne. — Lettres d'Amédée VII, comte de Savoie, qui promet aux habitants de Saint-Germain de leur rembourser la somme de 100 francs d'or, qu'ils lui ont avancée pour la chevauchée qu'il se préparait à faire en Valais (Ripailles, 29 juillet 1384). La commune ayant cédé cette somme au comte, celui-ci l'employa aux réparations du château. — Paiement des gages de Humbert de Beaumont, qui avait accompagné le comte en Flandre, dans la guerre entre les rois de France et d'Angleterre. — Gages de Guillaume de Beaumont, pour la chevauchée contre Théodule, marquis de Montferrat. — Composition de 9 deniers, payée par Jean Pellet, trouvé seul avec une femme commune. — Dépenses faites à Bourg, Saint-Rambert et Pont-de-Veyle, par le comte, lorsqu'il conduisait la duchesse de Touraine *per patriam suam.*

B. 9617. (Rouleau.) — Parchemin de 29m de long.

1390-1393. — Saint-Germain. — Compte de François de Rougemont. — Mandement de Bonne de Bourbon, comtesse régente de Savoie, rendu en suite de la requête d'Antoine de Montferrand, par lequel elle mande au châtelain de suspendre les poursuites dirigées contre lui pour l'achèvement d'une tour à trois étages, que ses prédécesseurs ont été tenus d'élever à Saint-Germain (Chambéry, 8 mars 1392). — Compositions de 7 deniers, payée par Michel Alamont, qui avait écorché un animal sur la voie publique; — de 3 deniers, payée par une douzaine d'enfants, qui avaient pris des châtaignes dans un bois; — de 4 sous, payée par Jean Bolin, qui avait ameuté ses voisins sans cause en criant: Savoie. — Paiement par les habitants de la châtellenie, au comte de Savoie, d'une somme de 540 écus d'or, pour le rachat des offices. — Construction d'une « bretoiche » à l'angle de la tour du château, du côté de l'orient. — Remplacement des mangeoires et des râteliers dans les écuries.—Mandement du comte Amédée VIII, qui alloue une somme de 133 florins au châtelain, pour ses bons services.—Compositions de 18 deniers, payée par Jacquin de Ala et la femme d'Étienne de Bochard, qui furent trouvés *soli concubinantes;* — de 6 deniers, payée par Jean Pollet, qui avait déposé son fumier sur la voie publique; — de 11 deniers, payée par Jean Cocut, accusé d'avoir, dix ans auparavant, pêché la nuit dans la rivière d'Albarine. — Achat de 5 arbalètes, pour l'armement du château.

B. 9618. (Rouleau.) — Parchemin de 41m40 de long.

1393-1397. — Saint-Germain. — Compte de François de Rougemont. — Recette de 1 denier dû par Jean Burgerel, pour l'abergement d'une place devant sa maison, à Saint-Germain. — Compositions de 4 deniers, infligée à la femme Carnel, qui avait dit au châtelain, qu'il faisait très mal de mener un malfaiteur en prison; — de 3 deniers, payée par Pierre Gon, qui avait jeté des pierres dans une fontaine; — infligées à plusieurs individus qui avaient composé d'un délit avec le bannier, avant la reconnaissance de ce délit, et ce contrairement aux statuts de Savoie. — Dépenses de Jean de Sarravalle, chevalier, et de sa suite, qui accompagnaient le comte Darby, cousin du comte, dans son voyage au delà des monts. — Mandement du comte de Savoie, pour le paiement d'une somme de 2,000 florins due au châtelain. — Vente de blé, à 2 deniers obole le bichet; d'avoine, à 1 denier la bichette. — Composition de 7 sous, payée par Berthet Jacotin, qui *deflorarit* Perronette Parisut, sa servante. — Mandement du comte Amédée VIII, qui prescrit la reconstruction totale du four banal de Saint-Germain (Bourg, 27 décembre 1393).

B. 9619. (Rouleau.) — Parchemin de 23m80 de long.

1397-1399. — Saint-Germain. — Compte de François de Rougemont. — « Entrage » de 8 deniers, payé par Michel Bachelar, pour l'abergement d'une place devant sa maison, à Saint-Germain. — Compositions de 6 deniers, payée par Guillaume Curtil, qui n'avait pas payé la somme qu'il devait au chambrier de l'abbaye de Saint-Rambert; — de 15 deniers, infligée à deux particuliers, qui, au lieu d'accourir au cri de Savoie qui était poussé, s'étaient retirés dans leurs maisons. — Lettres du comte Amédée, qui fait remise à plusieurs habitants de Saint-Germain, des arrérages des redevances qu'ils lui devaient (Bourg, 18 septembre 1397). — Compositions de 25 francs d'or, payées par Michel Boloson, dont le père avait fait l'usure; — par Jacques Amédée, accusé d'avoir trouvé une quantité d'or et d'argent à Belley. — Mandement du comte Amédée au châtelain, de faire reconstruire la charpente du toit de la grande tour, qui tombait en ruine et compromettait la durée de la « croûte » de la « coiffe » de cette tour (Bourg, 24 septembre 1395). — Marché passé avec Jacques Put, charpentier, pour la façon de cette reconstruction, moyennant 300 florins. — Mandement du comte Amédée, qui assigne sur le revenu des châtellenies de Saint-Germain et Saint-Rambert le remboursement des 545 florins, prêtés par Guiffred de Rampon, ex-gruyer de Bresse et du Revermont (Dijon, 22 mai 1398).

B. 9620. (Rouleau.) — Parchemin de 26m10 de long.

1400-1402. — Saint-Germain. — Compte de Humbert de Coyse, damoiseau, bailli du Bugey, de Novalaise et de Valromey, châtelain de Saint-Germain. — Recette de 1 quartal d'avoine, pour le revenu des terres de Douvres. — « Entrage » de 8 deniers, payé par Denis Litrat, pour l'abergement du droit d'établir des degrés devant sa maison, à Saint-Germain. — Compositions de 9 deniers, payée par Jean Martin, qui avait jeté la nuit des pierres dans les rues de Saint-Germain; — de 6 sous, infligée à Jean Guillet, qui avait troublé la dictée du testament de la femme de Pierre Guillet; — de 10 deniers, infligée à Jean Bocon, qui faisait partie du rassemblement opéré lors de l'arrestation de Jean de Marboz, et qui avait favorisé l'évasion de ce prisonnier. — Frais faits par le bailli, pour convoquer les nobles du bailliage, pour défendre d'assister le sire d'Entremont contre le sire de Villeneuve, et fermer les passages qui les séparaient; pour saisir la terre de Grolée, à cause des injures faites par ce seigneur; convoquer les Bretons et l'escadron de 12) chevaux du capitaine Dutartre, qui se rendaient en armes en Piémont, et empêcher les dégâts; convoquer les bannières et les communes devant le châtel de Grammont, en Valromey. — Amende de 3 deniers encourue par plusieurs habitants de Saint-Germain, qui n'avaient pas réparé les chemins. — Ordre du comte Amédée au bailli d'arrêter sur-le-champ Guillaume de Rougemont et son complice, accusés d'avoir dévalisé et blessé un marchand sur le chemin de Bourg à Poncin (Bourg, 7 décembre 1401).

B. 9621. (Rouleau.) — Parchemin de 16m25 de long.

1403-1405. — Saint-Germain. — Compte de Perceval de Morée, chevalier, bailli du Bugey, de Novalaise et de Valromey, châtelain. — Don de 25 setiers de froment, fait par le comte à Jean de Varambon, son commissaire. — 2 bichettes valent 1 bichet, 2 bichets 1 quartal, 2 quartaux 1 setier. — Recette de 18 florins, pour la ferme du four banal de Saint-Germain. — Compositions de 4 sous, payée par Antoine Prévôt, qui avait insulté Jean Billion, prêtre; — de 2 sous, payée par Antoine Guillaud, qui avait quitté le château de Saint-Germain sans licence du châtelain; — de 4 deniers, payée par Pierre Girard, pour adultère commis avec une femme qu'il a depuis épousée. — Lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie et de Genève, qui institue Perceval de Morée dans ses offices (Treffort, 18 novembre 1402). — Inventaire du mobilier du château et état des lieux. — Parmi les armes on signale des « grandes arbalètes à tort, à tailliole et à pied », des « jusarmes. » — Composition de 8 florins, payée par Jean Prévôt,

qui était entré la nuit à Saint-Germain en passant sous la porte.

B. 9622. (Rouleau.) — Parchemin de 18m45 de long.

1405-1407. — Saint-Germain. — Compte de Perceval de Moyria. — Injonction au châtelain de déclarer si la sauvegarde de Colin de Saint-Denis, de Chouzon, est viagère ou perpétuelle. — Recette de 6 livres 7 sous 3 deniers, pour les toises des maisons de Saint-Germain. — Compositions de 3 sous, infligée à Michel Alamand, pour rébellion envers les officiers de la cour de Saint-Germain; — imposées à plusieurs habitants, qui avaient diverti à leur profit l'eau de la rivière du Gardon; — de 10 sous à Humbert Guillard, qui, en buvant avec Alexandre Lecuit, lui avait mis les talons dans le feu. — Mandement du comte Amédée VIII au châtelain de payer 46 florins au charpentier Jacques, pour la charpente de la grosse tour de Saint-Germain. — Composition de 4 deniers, payée par Mathieu, qui avait proféré des paroles déshonnêtes devant le ban de la cour de Saint-Germain.

B. 9623. (Rouleau.) — Parchemin de 10m05 de long.

1407-1408. — Saint-Germain. — Compte de Perceval de Moyria. — Recette de 4 livres de cire de quatre habitants de Lemens, qui se sont mis sous la sauvegarde du comte. — Les corvées levées sur les bouviers étrangers ne donnent lieu à aucune perception. — Recette de 2 sous 2 deniers, pour les lods d'une maison achetée 13 sous par Simon Crosel. — Compositions de 4 deniers, payée par Jean Ribaud, qui avait fait « distiller » les eaux de son toit dans la maison de son voisin; — de 9 deniers, payée par la femme Miractat, qui avait été chercher dans la maison Loyset un paquet de chanvre qu'elle avait perdu; — de 12 deniers, payée par deux ménages qui avaient moulu des fèves avec des pierres de meule, ce qu'ils ne devaient pas faire. — Commission donnée par le comte à Aymard de Beaumont, vice-bailli du Bugey, pour la reconnaissance et la maintenue des droits du domaine dans les terres de la montagne (Chambéry, 25 mai 1407). — Mandement du même, qui assigne sur les revenus de Saint-Germain le remboursement de 500 écus à lui prêtés par Perceval de Moyria (Chambéry, 12 mai 1407).

B. 9624. (Rouleau.) — Parchemin de 28m70 de long.

1408-1410. — Saint-Germain. — Compte d'Yvon Rode, damoiseau, institué bailli du Bugey, de Novalaise et de Valromey, châtelain de Saint-Germain, par lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie (Le Bourget, 7 décembre 1407), précédées d'un ordre du même jour à Perceval de Moyria d'avoir à le mettre en possession. — Mandement du comte au châtelain d'aberger une vigne à Saint-Germain, qui est toute en désert (Aix, 5 février 1409). — Compositions de 3 sous 9 deniers, infligée au juif Beneton, qui avait essayé, à deux reprises, de recouvrer une dette; — de 4 deniers, payée par Jean de Bonnefon, qui avait dit à Pierre Levieux : « Tu as menti comme un très chat; » — de 3 deniers, infligée à Antoine Cornu, qui avait tué une poule; — de 6 deniers, infligée à Jeanne Ramponet, qui avait mis son bonnet dans la fontaine; — de 3 deniers, payée par Jacques de Vareilles, dont le chien avait mordu un porc; — de 11 deniers, infligée à Beneton, juif, qui avait acheté de la viande de bœuf dans la boucherie des chrétiens. — Mandement du comte Amédée aux gens des comptes, d'allouer au châtelain le salaire du guetteur du château de La Barre (Aix, 5 février 1409). — Inventaire du mobilier du château de Saint-Germain. — On mentionne dans la grande salle une crémaillère à quatre branches, deux gros « landiers, » des anciennes cuirasses, des morions (*cervelerias*) en fer, des targes. — Composition de 9 deniers, payée par Jean Sirand, qui avait pratiqué une rigole sur un chemin. — Reconstruction des deux « bretoiches » du château.

B. 9625. (Rouleau.) — Parchemin de 4m05 de long.

1410. — Saint-Germain. — Compte d'Yvon Rode, châtelain, du subside levé dans ladite châtellenie, pour la guerre que le comte préparait contre les Bernois, à raison de 1 florin par feu, le fort portant le faible; Saint-Germain compte 24 feux, Vareilles 23, Ambérieux 36, Tiret 56. L'impôt est payable en trois termes.

B. 9626. (Rouleau.) — Parchemin de 35m10 de long.

1410-1412. — Saint-Germain. — Compte d'Yvon Rode, châtelain. — Recette de 2 livres de cire, de Jean Gerbat, curé d'Ambérieux, qui s'est mis sous la sauvegarde du comte. — « Entrage » de 6 deniers, pour l'abergement à Gillet Clot, d'un banc à la boucherie de Saint-Germain. — Compositions de 6 deniers, payée par Jean Verne, qui s'était approprié six branches de vigne; — de 4 deniers, payée par la femme Jean Perrin, pour avoir dit à la femme Jean Aliquire : « Diabloz, tu as fait très diabloz; » — infligée à plusieurs habitants, qui n'avaient pas comparu en armes aux montres convoquées; — de 6 deniers, payée par Jean Martin, qui avait secoué un petit noyer contre la volonté du propriétaire; — de 15 florins, payée par Étienne Ballet, qui avait fait passer des draps d'Allemagne sans payer le péage. — Don de 1 florin, fait par le comte à Aymon Rolet, pour l'aider à bâtir sa maison. — Le comte de Savoie, au retour d'un pèlerinage à Notre-Dame du Puy, mande au bailli de s'informer si le bailli d'Aval, au comté de Bourgogne, est de retour, afin de convenir de journée pour la

terre de Montagny. — Versement de 1,136 florins à Jean Liobard, trésorier général de Savoie. — Compositions de 7 florins, infligée au juif Abraham, de Lompnes, pour prêts usuraires; — de 6 deniers, infligée à Jean Culat, qui avait crié « Saleneuve, Saleneuve » dans le mandement de Saint-Germain. — Charroi d'une pièce de vin de Beaune, envoyée par le comte à Blanche de Genève, dame d'Arlay.

B. 9627. (Rouleau.) — Parchemin de 22m85 de long.

1409-1411-1413 (1). — Saint-Germain. — Compte d'Yvon Garnier, *alias* Rode, bailli du Bugey, de Novalaise, de Valromey, châtelain.— Compte des revenus des seigneuries de La Vallée, de Rougemont, Corlier, Arant, Izenave, Nivolet, acquises par le comte, de Perceval de Moyria, seigneur de Malliat. — Recette de cire, due par les habitants d'Izenave, d'Outriat et de Corlier, pour leur droit d'usage dans les « joux noires » (forêts de sapin.) Acte de la vente de ce domaine faite moyennant 450 florins, par André de Moyria, fils et fondé de procuration de Perceval de Moyria-Malliat, au comte de Savoie. Ce domaine avait été acquis en 1395, sur Humbert, sire de Thoire et de Villars (1409, 12 juin). — Recette de 3 sous 6 deniers, pour la ferme du banvin de Saint-Germain.— Composition de 9 deniers, payée par Jean de Corobert, qui avait menti en faisant une requête. — Le bâtard de Montferrand paie 60 sous d'amende, pour avoir donné du poing sur le nez du juif Abraham, de Lompnes. — Réparation de la bouche et du ciel du four banal.

B. 9628. (Rouleau.) — Parchemin de 14m85 de long.

1413-1414. — Saint-Germain. — Compte d'Yvon Garnier, châtelain. — Recette de 18 poules, des redevances dues dans la châtellenie. — Compositions de 9 deniers, payée par François Germe, qui avait jeté au feu l'argent de Michel Alamand; — de 4 deniers, payée par Jean Blondel, qui avait avancé de 1 pied la fondation de son mur, sur le terrain d'un voisin. — Recette de 13 sous sur le péage. — Construction d'une « bretoiche » en charpente à l'angle du petit mur du Recept, près la poterne; — d'une autre, sur la tour, près l'étable. — Vente de blé, à 5 deniers le quartal; d'avoine, à 2 deniers; de noix, à 1 denier la bichette.

B. 9629. (Rouleau.) — Parchemin de 28m55 de long.

1414-1416. — Saint-Germain. — Compte d'Yvon Garnier, dit Rode. — Recette de 5 sous viennois, pour le revenu des deux foires de Saint-Germain.— Compositions de 4 deniers, infligée à Claude Meyet, qui avait méchamment lancé une pierre à un chien; — de 13 deniers, à Guigot Millet, pour adultère commis avec la Leuvasa. — Remplacement des portes de la tour du château du « Revelin », du Recept, des poternes, du petit Recept et du « Revelin ». — Réparation du maisonnement du four banal, qui tombait en ruine.— Transport de troupeaux de bœufs et de moutons, pour l'hôtel du comte. — Invitation aux nobles et vassaux du bailliage de se tenir prêts à prendre les armes, sous peine de perte de fief et d'indignation du comte. — Composition de 26 sous, infligée à Pierre Verney, inculpé d'avoir, sur le conseil de ses voisins, déterré les os de Pierre Guerre et de ses enfants, et de les avoir jetés hors du cimetière; de s'être approprié un vase d'étain proposé pour jeu, et d'avoir exercé l'office de magistrat dans la vallée de Rougemont, dans le temps où les Bourguignons tenaient le château de Montréal. — Construction d'un four dans la petite cuisine du château.

B. 9630. (Rouleau.) — Parchemin de 28m50 de long.

1416-1418. — Saint-Germain — Compte d'Yvon Garnier, dit Rode. — Mandement du comte Amédée VIII au châtelain, de ne pas contraindre Antoine de Montferrand à terminer la tour qu'il doit élever à Saint-Germain (Saint-Germain, 3 février 1417). — Compositions de 18 deniers, infligée au fils Mathieu, qui, en jouant avec un arc, avait frappé le fils de Pierre André, « tellement que du coup la *floreta* était venue dans l'œil; » — de 9 deniers, payée par Jean Bingarelle, pour avoir pris Pierre Juliet *per testiculos;* — de 6 deniers, payée par Jacques Gunet, pour avoir porté dans les rues de Saint-Germain un reliquaire où il disait avoir des reliques de sainte Catherine, tandis qu'il n'y avait qu'un morceau de sandale; — de 4 deniers, payée par André, qui avait dit que, quand le bâtard de Montferrand et sa femme étaient à cheval, la bête était chargée de deux mauvaises charognes. — Livraison de 100 florins à Jean Torrier, boucher du comte. — Convocation de deux syndics et de deux conseillers de chaque communauté du bailliage, faite par le comte à Chambéry, au 18 août 1417, afin de leur demander un subside pour l'augmentation de sa terre, de son état et de ses honneurs.

B. 9631. (Rouleau.) — Parchemin de 28m20 de long.

1395-1418-1420 (1). — Saint-Germain. — Compte d'Yvon Garnier, châtelain. — Recette de 5 sous 1/4, pour les lods d'une maison achetée 28 florins, par Pierre Guillet. — Compositions de 3 deniers, payée par Ambroise Berchet, qui avait coupé la corne du capuce de dom Jean, prêtre; — de

(1) Voir la note de la page 4.

(1) Voir la note de la page 4.

6 deniers, payée par Jean Monnet, pour avoir accusé les syndics de Saint-Germain, d'avoir mal réparti la taille levée pour la fortification dudit lieu; — de 3 deniers, payée par Jean Constantin, qui avait brûlé une femme avec la « riaule » (racloir) du four. — Dépenses des étalons achetés pour les cavales du haras d'Ambronay. — Messages envoyés dans le bailliage pour lever les gens d'armes et armer les forteresses. — Abergements faits par le châtelain à Pierre Peluet d'une place sise à Saint-Germain, sur le chemin qui va de la porte de Chennes à la tour Jean Favret (1395, 23 avril); — à Jean Vialet, d'une place sur la rue allant du four à la chapelle (1395, 1er mai); — à Michel Bachelard, d'une place sur la rue allant de la porte de Chennes à la chapelle (1395, 3 octobre). — Composition de 9 deniers, payée par Jean Guillemin, pour avoir dit à la femme Mugnaz: « Tu mentiris comme putaz, car tu te es fete à fere à 18 hommes. »

B. 9632. (Rouleau.) — Parchemin de 29m85 de long.

1420-1422. — Saint-Germain. — Compte d'Yvon Garnier. — Don de 8 quartaux de froment, fait par la duchesse de Savoie à Pierre Garnier, son familier. — Compositions de 3 sous, encourue par Hugonet Bouvier, sergent de la cour de Saint-Germain, qui avait donné du poing *sub gulam* à Jean Pollet; — de 9 deniers, payée par Jean Tétu, pour avoir joué aux quilles malgré la défense; — de 3 deniers, payée par Jean de Perrier, pour n'avoir pas mis un collier à son chien, suivant l'ordonnance; — de 9 deniers, payée par Jean Suand, pour avoir diverti l'eau du cours de Nantes; — de 6 deniers, payée par la veuve Ufléri, qui avait dit que toutes les femmes de Saint-Germain, habitant près la porte de Chennes, étaient des prostituées. — Reconstruction du four banal, moyennant 36 florins. — Composition de 6 deniers, infligée à Jean Morel, qui avait dit à une femme: « Puta, il ton fotu deys dous jusques à treys. » — Gages d'Antoine Rubat, chapelain de la chapelle de Saint-Germain.

B. 9633. (Rouleau.) — Parchemin de 24m45 de long.

1422-1424. — Saint-Germain. — Compte d'Yvon Garnier. — Recette de 6 livres 7 sous, pour les toises de maisons à Saint-Germain. — Compositions de 4 sous 6 deniers, infligée à Jean Guillard, qui avait pénétré la nuit dans la maison de Jean Avergnat, dans l'intention de connaître charnellement la servante; — de 18 deniers, infligée à Pierre Boyeux, qui avait volé un plateau d'étain dans la maison de son voisin. — Paiement de 25 florins au châtelain, pour ses gages. — Compositions de 9 deniers, payée par trois individus, qui avaient mis de la neige dans les vêtements de Guigon Miraclat; — de 3 deniers, payée par Etienne Jacquet, qui avait enfermé Ambroise Becchet dans des latrines; — de 4 deniers, payée par Antoine Blesson, qui avait dit à Antoine Peluct: « Tu es lares provaz; » — de 6 deniers, payée par la femme Frère, qui avait dit à Jean Perron: « Mossire Anthonie, tui la bordel est ches vous; » — de 9 deniers, payée par Guigon Darnix, qui avait dit à Guillet Mermet: « Je te mete lay où l'on bute la cue à l'âne; » — de 6 deniers, payée par Claude Galliot, inculpé de *ostendisse anum* à Guillaume Marchand. — Don de 20 florins, fait par le duc à Perronette, fille de Jean de Troyes.

B. 9634. (Rouleau.) — Parchemin de 27m de long.

1423-1424-1426 (1). — Saint-Germain. — Compte d'Yvon Garnier, châtelain. — Mention que la ferme du produit des buissières de la châtellenie n'a trouvé aucun adjudicataire. — Compositions de 18 deniers, payée par Jean Faux, inculpé de vol de raves; — de 37 sous, infligée au fils Cornu, pour *deflorasse seu viriliter attentasse* Etiennette, fille de Pierre de l'Espinay; — de 31 sous, payées par plusieurs individus de Balmet et d'Izenave, qui avaient mené paître leurs bestiaux à main armée, sur le territoire d'Outriat; — infligées à ceux d'Outriat, pour une lutte à main armée avec les précédents; — de 3 deniers, payée par Pierre Gonord, qui avait dit à Jean Ragnat: « Ne per te ne per luy je ne faroy un entron de chins; » — de 9 deniers, infligée à Pierre Gaillot, pour avoir creusé à côté de la maison de son voisin, de telle sorte que l'eau y entrait. — Lettres du duc Amédée VIII, qui nomme dom Antoine Salat chapelain de la chapelle de Saint-Germain (Norges, 22 février 1425). — Contrat de mariage d'Antoine de Montferrand, chevalier, et de Jeanne, fille de Galois, seigneur de Chevelus, chevalier. Le duc de Savoie donne 400 florins à la future en récompense des services par elle rendus à la duchesse et à ses filles (1423, 23 août).

B. 9635. (Rouleau.) — Parchemin de 24m de long.

1426-1428. — Saint-Germain. — Compte d'Yvon Garnier, rendu devant Jean Servage, chevalier, président de la Chambre des comptes de Chambéry. — Recette de 18 deniers, pour ceux d'un curtil acheté par Gillot. — Compositions de 12 deniers, payée par Jean Nicolas, pour avoir frappé son frère, et de 2 deniers par celui-ci pour l'avoir dénoncé; — de 6 deniers, payée par Jean Favret, qui avait dit à Jean Oddez: « Vos aves embla une onne de drap de la roba de maz mare; » — de 13 deniers, payée par Jean Morelat, pour avoir dit à Etienne Jacques, familier de la cour: « Tu es chas et se il venoit hon home à pendre tu le pendroys; » — de 12 deniers

(1) Voir la note de la page 4.

payée par Jeannette, femme Dagia, qui avait terrassé la mère de son mari; — de 4 deniers, payée par Claude Marchiand, qui avait dit à Etiennette Martin : « Tu es bien puta quar les deux cusins germains to a fet; » — de 9 deniers, payée par le fils d'Etienne Panet, qui a crevé l'œil d'un porc; — de 6 sous, payée par la femme Genevois, qui avait commis des adultères avec plusieurs hommes; — de 18 deniers, payée par François Veyron, qui avait vendangé sans payer la dîme.

B. 9636. (Rouleau.) — Parchemin de 16m50 de long.

1421-1428-1429 (1). — Saint-Germain. — Compte d'Yvon Garnier. — Les terres de Douvres sont improductives, étant en jachère. — Recette de 282 setiers de vin, provenant tant des vignes ducales que des redevances dues dans la châtellenie. — Mandement du duc Amédée VIII au châtelain, de mettre la confrérie du Grattour, à Saint-Rambert, en possession de la vigne qu'elle possède à Saint-Germain (Bourg, le 3 février 1425). — Compositions de 4 florins, infligée à Michel Joffroi, qui avait nié avoir cassé les tuiles de la maison de l'Exthugniat, en marchant sur le toit; — de 13 deniers, payée par Jean Verna, qui, mandé pour la garde à Saint-Germain, n'avait point comparu; — de 6 deniers, payée par Jeannette, fille Mirillion, qui avait dit à la femme Ravier : « Je ne bevien onques tant de vin que lo faconiers moz fiez. » — Réparation faite à la cuisine où est le four du château. — Composition de 15 sous, payée par Pierre de l'Epinay, dont le fils, assigné devant la cour « sous de formidables peines », n'avait point comparu.

B. 9637. (Rouleau.) — Parchemin de 33m30 de long.

1429-1430. — Saint-Germain. — Compte particulier et détaillé d'Antoine de Montferrand, chevalier, seigneur d'Attignat, bailli du Bugey, de Novalaise, de Valromey et de la Montagne, châtelain de Saint-Germain. — Recette de redevances en froment, avoine, cire, vin et argent, aux bourgs neuf et vieux de Saint-Germain, à Vareilles, Ambérieux, Tiret; — de 24 florins, pour la ferme du four banal de Saint-Germain. — Le revenu du paissonnage de la forêt sous le château est nul, faute de glands. — Les langues des bœufs tués à l'abattoir de Saint-Germain produisent un revenu de 2 sous. — Vente de froment, à 20 deniers le setier; d'avoine, à 5 deniers le quartal; de noix, à 2 deniers la bichette; de poules, à 1 obole demi-quart de denier pièce; de cire, à 3 oboles la livre.

B. 9638. (Rouleau.) — Parchemin de 8m45 de long.

1430-1431. — Saint-Germain. — Compte d'Antoine de Montferrand. — Injonction au châtelain de faire de nouvelles recherches pour découvrir le possesseur de la vigne abergée jadis à Jacques Peterel, et percevoir les cens en vin qui sont dus au duc. — Compositions de 18 deniers, payée par Antoine Boyer, qui avait injurié le sergent du duc; — payées par les riverains des chemins, qui ne les avaient point réparés; — de 6 deniers, payée par Michel Morel, qui n'avait pas mis de colliers à ses chiens; — de 2 florins 2 gros, infligée à Pierre Grillet, qui avait baptisé le vin qu'il avait vendu à des habitants de Lagnieu; — de 6 deniers, payée par Isabelle, femme Mignot, qui avait dit à la femme Boillet : « Tu es una oril vil desoneta ruffianas; » — de 3 florins, payée par Ambroise Bretin, pour avoir pris et porté au cabaret le capuce de Pierre Girollet et dépensé 1 gros sur sa valeur. — Construction d'un pilori en charpente à Saint-Germain et à Saint-Rambert. — Réparation des « bretoiches » sises sur la grande tour, la tour Claretan et la poterne du petit Recept. — Exécution de Jean Giron, condamné par le juge de Bresse à avoir les deux oreilles coupées sur la place publique de Saint-Germain.

(1) Voir la note de la page 4.

B. 9639. (Rouleau.) — Parchemin de 2m45 de long.

1431. — Saint-Germain. — Compte rendu par Jean d'Ayme-Vigne, châtelain, du subside levé dans la châtellenie, à raison de 20 deniers par feu, payable en deux termes, pour subvenir aux dépenses d'Amédée de Savoie, prince de Piémont, mandé par le roi des Romains pour le service en armes en Italie. — Saint-Germain compte 81 feux, Vareilles 24, Ambérieux 32, Tiret 43 : total, 180.

B. 9640. (Rouleau.) — Parchemin de 24m de long.

1431-1433. — Saint-Germain. — Compte de noble homme Jean d'Ayme-Vigne, bailli du Bugey, de Novalaise, de Valromey et de la Montagne, châtelain de Saint-Germain. — Injonction au châtelain d'affermer les terres de Douvres. — Lettres d'Amédée, duc de Savoie, qui institue Pierre de Croso, son secrétaire, scribe de la cour de Saint-Germain, d'Ambérieux, moyennant une redevance annuelle de 8 florins (Thonon, 7 décembre 1431). — Compositions de 6 gros, payée par Pierre Jasseron, qui avait posé des bornes dans son pré, contre la volonté d'un voisin; — de 4 deniers, payée par un barbier, qui avait pris *maniculum seu rasour* à un confrère; — de 15 deniers, payée par Jean de Canal, qui avait encouru une peine de 100 sous, en ce qu'étant arrêté à Saint-Germain, il s'était échappé; — de 3 deniers, payée par Perret de Saulx, inculpé de *stercorasse* au pied du lit de Jean Gond. — Quarante habitants paient l'amende, pour négligence dans la réparation des chemins. — Grosses réparations faites au four banal. — Composition de 9 deniers, encourue par Etienne Leymans, qui, conduisant une charge de verres, n'avait pas

payé le péage. — Etablissement d'une tendue en madriers dans la grande salle du château. — Ouverture de deux fenêtres doubles. — Lettres du duc Amédée VIII, qui, pour récompenser les services de Guillaume Bollomier, son secrétaire, lui donne une gratification de 1,000 florins (Genève, 26 mai 1430).

B. 9641. (Rouleau.) — Parchemin de 22m35 de long.

1331-1433-1434 (1). — Saint-Germain. — Compte de Jean d'Ayme-Vigne. — Injonction au châtelain de mettre en délivrance la ferme de la chasse des lièvres et des perdrix dans la châtellenie. — Acte de la saisie du fief de la bannerie et de la prévôté de Saint-Germain, faite par le lieutenant du châtelain, sur Jean Favret, son possesseur, au bénéfice de ses créanciers (1433, 10 février). — Procès-verbal de vente et subhastation de ce fief, adjugé à Jean de la Cou et à Guicharde de Châtillon, veuve de Jean Favret, moyennant 220 florins. — Requête d'Etienne Garnier, l'un des créanciers, au duc de Savoie, pour obtenir licence de faire opérer la saisie. — Lettres du duc de Savoie, qui autorise cette saisie (Thonon, 1er septembre 1432). — Jugement de Pierre Burdet, juge du Bugey, qui ordonne cette saisie. — Acte de vente de ce fief, faite par les acquéreurs à Jean de Grandmont, seigneur de Montgriffon, moyennant 200 florins (11 avril 1433). — Inféodation de la bannerie de Saint-Germain, faite par le comte Aymon à Guillaume Favret (Chambéry, 9 avril 1334). — Cession de ce fief, faite par Jean de Grandmont au duc de Savoie, moyennant 220 florins (2 juin 1433). — Mandement du duc à la Chambre des comptes de Chambéry, de faire réunir ce fief au domaine (20 juillet 1433). — Amendes encourues par des habitants de Saint-Germain, qui avaient fait moudre leurs grains ailleurs qu'aux moulins de ce lieu, et avaient vendangé avant le ban. — Composition de 6 deniers, payée par Pierre Barthélemy, qui avait dit à Guillaume Guillet : « Tu as exharrata lo vingio d'enfert. » — Remplacement des canaux pour la conduite des eaux des toits du château dans la citerne. — Réparation de cette citerne.

B. 9642. (Rouleau.) — Parchemin de 31m45 de long.

1431-1436.— Saint-Germain. — Compte de Jean d'Ayme-Vigne. — Recette de 10 florins, pour la ferme de la bannerie de Saint-Germain.— Compositions de 12 florins, infligée à Jean Darmar, qui, aidé de son serviteur, avait délivré Agnès, de Duc, en Picardie, de la prison du château où elle était enfermée pour crime d'adultère, commis avec Perron Béat ; — de 7 florins, infligée à Antoine Piguet, qui avait pris dans une tuilerie un fer appelé « layo ». — Recette de 13 florins, pour la ferme du péage. — Réparation des murs de la cuisine du château ; — de la « bretoiche » au-dessus de la grande porte. — Arrachement et extirpation d'arbustes appelés « iry », qui avaient envahi les murailles du château depuis la base jusqu'au sommet et causaient leur destruction. — Dépenses faites par le châtelain et ses délégués dans tout le Bugey, pour la perception de la taille *brigandorum* accordée par le duc à son fils aîné le prince de Piémont, pour sa première chevalerie. — Remise faite par le duc de Savoie, de la cote imposée aux hommes des Chartreuses de ses pays, du subside accordé lorsque le prince de Savoie fut mandé par le roi des Romains. — Composition de 30 florins, infligée à Jean Ramponnet, qui depuis deux ans avait commis plusieurs fois le crime d'adultère avec la femme d'Antoine Grosset. — Remaillement des murs du château, ordonné par Jean de Bellecombe, capitaine des forteresses de Bresse et Bugey.

B. 9643. (Rouleau.) — Parchemin de 26m65 de long.

1436-1438.— Saint-Germain. — Compte de Jean d'Ayme-Vigne. — Compositions de 12 gros, payée par Guillaume Frouache, qui n'avait pas curé la rivière de Gardon devant sa propriété ; — de 9 deniers, payée par Michel Crosel, qui avait pris une écuellée de sel à son voisin ; — de 30 florins, payée par Jean Jacolin, qui avait volé le bréviaire de Jean de Balme, prêtre ; — de 18 deniers, infligée au fils Marchiant, qui avait induit la femme de François Guillon à commettre un adultère avec le Frère Jean, de Lyon, moine de la Chassagne, *et tanquam leno*, la lui avait amenée vers Rossay.— Allocation de 5 florins au châtelain pour sa peine d'avoir recueilli le vin des redevances dues à Saint-Germain. — Dépense de 3 florins, pour le reliage des cuves et tonneaux du duc lors de la vendange. — Réfection des créneaux des murailles du château. — On remaille 200 toises de murs au château. — Versement de 100 florins, pour la reconstruction du château de Poncin. — Composition de 22 florins, payée par Jeannette, femme Guilland, qui avait pris de l'argent à son père. — Lettres du duc Amédée VIII, qui institue Pierre Guichard, chapelain de la chapelle de Saint-Germain (Ripaille, 17 août 1437).

B. 9644. (Rouleau.) — Parchemin de 16m70 de long.

1438-1439. — Saint-Germain. — Compte de Jean d'Ayme-Vigne. — Livraison faite par le châtelain, sur l'ordre du duc, à Savoye, héraut d'armes, de 3 bêtes chargées de froment et de 3 autres chargées de vin. — Don de 4 setiers de froment et de 6 setiers de vin, fait par le prince de Piémont à Pierre de Châtillon, citoyen de Belley. — Recette de 13 deniers, pour les lods d'un journal de terre acheté 6 florins par noble Claude Germain. — Compositions de 7 gros, payée par Jean Cou-

(1) Voir la note de la page 4.

stantin, qui avait juré « par la mort Diou » ; — de 4 florins, payée par Pierre Croset, dont le frère avait brûlé sa maison. — Réparation de la bouche et des carrons de l'intérieur du four banal de Saint-Germain. — Vente de 306 setiers de vin, au prix de 331 florins 1/2.

B. 9645. (Rouleau.) — Parchemin de 28m25 de long.

1439-1441. — Saint-Germain. — Compte de noble Pierre Masuer, bailli du Bugey, de Novalaise, de Valromey et de la Montagne, châtelain de Saint-Germain. — Recette de 1 denier, pour l'abergement à Jean Novelet, d'un emplacement devant sa maison, sise à Saint-Germain. — Composition de 12 deniers, payée par Jean Boissier, qui avait dit à Pierre de Poissiat : « Va que Dieu mette en malant ce bastard avoutre. » — Reconstruction du toit du four banal. — Versement de 100 florins pour la verrière de la grande fenêtre de l'église paroissiale de Poncin, bâtie aux frais de la princesse de Piémont et de Guillaume Bollomier, maître des requêtes du duc. — Lettres d'institution du châtelain Pierre Masuer, données par Louis de Savoie, prince de Piémont (Ripaille, 5 juillet 1439). — Mémoire des dépenses faites par Savoye, héraut du duc, en la compagnie de feu M. le maréchal, M. d'Alix et M. don Sais, en allant en Chypre pour le mariage de Madame de Genève, en 1432. Il va à Venise chercher un sauf-conduit pour l'ambassade, et y retourne pour s'embarquer. Il achète un « materat » pour dormir sur la *galea*. Arrivé à Basse, en Chypre, les ambassadeurs l'expédient à Nicosie « vers le roy, pour faire aprester ma dite dame, afin qu'ils n'eussent à faire que de l'épouser et remonter en galère. » Mais les ambassadeurs ayant appris en route la mort du roi, ils rebroussent chemin, se rembarquent et relâchent au port d'« Autrante en Polie » (Otrante, dans la Pouille). Savoye débarqué, paie 35 ducats au patron pour son passage et se rend à Rome, où était alors l'empereur, venu pour son couronnement; de là il regagne la Savoie. — Au second voyage, Savoye, qui était à Bourg, reçoit au mois de juillet 1438 l'ordre de rejoindre les ambassadeurs à Nice. Louis de Morée, chef de l'ambassade, lui enjoint de renvoyer son valet et l'un de ses chevaux. — La princesse, au retour de Chypre, ayant débarqué au « Cave d'Autrante en Pouillie », envoie Savoye à Rome vers le cardinal de Chypre. Savoye achète un cheval, retient un valet et se rend par terre à Naples. Chemin faisant, ils sont détroussés par les gens des princes de Tarente, qui les mettent en chemise, les rouent de coups de bâton et les emmènent jusqu'à Mirandole, où Savoye trouve un des frères du prince, auquel il déclare son nom et sa qualité et qui, le reconnaissant à la barbe qu'il portait, lui fait rendre tout ce qui lui avait été pris, moins l'argent qu'on ne put retrouver et qu'il lui était impossible de remplacer. Heureusement Savoye intéresse un connétable de gens de pied, qui, en l'honneur du cardinal de Chypre, lui prête 6 ducats et l'escorte jusqu'à La Serre, près de Naples. Arrivé à Naples, Savoye s'acquitte de sa mission près du cardinal, qui lui fait grand accueil et le fait embarquer par mer pour Gaëte, à cause du peu de sûreté des chemins, infestés jusqu'aux portes de Rome, par Nicolle de Fortebraie et le prince de Salerne. De Gaëte Savoye s'embarque pour la « fousse de Rome », mais un « cirot » (*sirocco*) qui s'élève, retarde son départ de dix jours. Arrivé à Rome, il y trouve un compatriote, Jean Champion, avec lequel il part pour Florence. Il morfond son cheval entre Palme et le bourg de Saint-Denis, et arrive enfin à Chambéry le 6 janvier 143$\frac{8}{9}$. Sa dépense monte à 100 ducats. — Autre mention de la dépense faite par le même, envoyé par le prince de Piémont vers sa sœur la reine de Sicile, et le roi d'Aragon. Le voyage dura du 16 février au 28 mai. Aux environs de Pérouse, Fortebraie, auquel il montre son message, lui donne son trompette pour l'accompagner ; quatre guides le conduisent à travers la neige dans les montagnes de la Ygle à la Brusse aux Abbruges. Le potestat de Benassie lui donne une escorte, à cause du peu de sûreté des chemins, etc. Le voyage coûte 148 ducats. — Voyage de Faulcon Persequant, envoyé en Flandre vers le duc de Bourgogne.

B. 9646. (Rouleau.) — Parchemin de 21m05 de long.

1441-1443. — Saint-Germain. — Compte de Pierre Masuer, châtelain. — Livraison de 200 setiers de vin, pour la provision de l'hôtel du duc à Pont-d'Ain. — Composition de 6 florins, payée par Pierre d'Agraz, qui avait usurpé des biens de l'abbaye de Saint-Sulpice. — Injonction faite par la Chambre des comptes au châtelain, de rechercher et saisir, hormis en lieu saint, Jean de Montdragon, condamné à 100 sous d'amende par le juge du Bugey *pro penis spretis* et non poursuivi parce qu'il était fils de famille et qu'il ne possédait rien dans le mandement. — Paiement de 2 florins, pour la location d'un cellier et de vaisseaux pour les vendanges du duc. — Voyage fait par le châtelain, à Ivrée, à Verceil et à Chivasso, en Piémont, pour visiter ces places et faire préparer une maison a Turin, propre à recevoir l'artillerie. — Réparations faites au château sous la direction de Jacquemet de Croso, maître des œuvres de maçonnerie du duc.

B. 9647. (Rouleau.) — Parchemin de 23m15 de long.

1441-1445. — Saint-Germain. — Compte de Pierre Masuer, châtelain. — 3 bichettes d'avoine comptent pour 1 bichet, 2 bichets pour 1 quartal, et 2 quartaux pour 1 ânée. — Remise faite par le duc à la veuve de Jean Brutin de 3 setiers de vin de redevance, que, vu sa pauvreté, elle ne pouvait acquitter. — Composition de 3 deniers, payée par Étienne Pavet,

qui avait coupé une fourche dans l'île d'Étienne Laborey. — Plusieurs habitants sont condamnés à l'amende, pour avoir fait moudre leurs blés aux moulins de Douvres. — Réparations faites au château, à l'occasion des guerres des Routiers de France; on construit deux « bretoiches » aux deux angles du château, du côté de la montagne; on palissade la première entrée; on mure les portes et autres ouvertures extérieures; on exhausse de 9 pieds le tuyau d'une cheminée, afin de pouvoir y faire du feu. — Fer employé pour l'affût des bombardelles amenées de Virieux-le-Grand. — Mémoire fourni par Pierre Masuer, bailli du Bugey, maître de l'artillerie du duc de Savoie, pour la fonte à Turin, sous sa direction, de neuf nouvelles bombardelles fabriquées par Jean Maréchal, de Disingy en Nivernais, bombardier.—Location d'une maison et d'outils.—Achat de fer, à 16 deniers le cent; d'acier pour rechanger les marteaux, les limes et les poinçons.— 70 chars de charbon, rendus à Turin, coûtent 99 francs. — Jean, le bombardier, et ses deux aides, touchent chaque mois 35 florins.— On visite toutes les forges du Piémont pour se procurer le meilleur fer, et on choisit celui du Martinet de Candelis. — Pour stimuler le zèle du bombardier, on lui donne un habit mi-partie bleu et gris, avec des crevés blancs. — Pierre Masuer accompagne le duc à l'armée conduite en Bresse par le duc de Savoie contre les Routiers. — Rôle dressé par le même des villes et communautés du Piémont qui se sont imposées pour les fortifications et l'armement de leurs murailles. — L'évêque de Turin contribue pour 4,000 livres à la défense de cette ville. — Marché passé par le même avec Pierre Fournier, *de loco Juris Anilliere,* forgeron, pour la fabrication du fer des bombardes, au prix de 27 gros le cent. La dépense totale monte à 408 florins.

B. 9648. (Rouleau.) — Parchemin de 14m10 de long.

1445-1446. — Saint-Germain. — Compte de Pierre Masuer, châtelain. — Remise faite pour six ans par la Chambre des comptes de Chambéry à Humbert Gaillard, d'une redevance de 6 setiers de vin sur une vigne sise à Saint-Germain, sous la condition de replanter cette vigne et de la mettre en bon état. — Composition de 9 deniers, payée par Jean de Vareilles, qui avait pris du fumier devant le four du lieu.—Jean Boissier paie 2 deniers pour avoir mangé les prunes de Jean Gaudrot. — Pierre de Faulx en paie 3, pour avoir bu le vin versé à un autre. — Pierre Morillon, syndic de Saint-Germain, ayant été condamné par le juge du Bugey à 15 livres d'amende pour avoir, avec son cosyndic, visité sans ordre les chemins du finage et reconnu les usurpations, en appelle au Conseil de Savoie. — Reconstruction totale des fourches patibulaires de Saint-Germain, à l'effet d'y suspendre Pierre Jantet, de Choux, condamné pour ses démérites. La dépense monte à 5 florins.

B. 9649. (Rouleau.) — Parchemin de 16m40 de long.

1446-1447. — Saint-Germain. — Compte de Pierre Masuer. — Mention des remises temporaires des redevances sur les vignes accordées en 1441, par le duc, à plusieurs propriétaires de Saint-Germain, dont les vignes avaient été dévastées par un « orvale » de grêle et d'eau. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui accorde à Pierre de Croso, son secrétaire et trésorier de Verceil, un délai pour le paiement de la redevance de l'abergement de la forêt de Saint-Germain, qui lui avait été fait (Genève, 14 janvier 1447). La Chambre des comptes n'enregistre pas cette lettre, comme préjudiciable au domaine, et enjoint au châtelain de saisir la forêt; — qui aberge à la commune de Saint-Germain une tour découverte, située près des murailles de la ville, et confisquée sur Guillaume Bollomier, qui l'avait acquise d'Antoine de Montferrand (Genève, 1er septembre 1446). — Reconstruction du four banal: la dépense de 7 florins est payée après une visite faite par les principaux bourgeois. — Couverture de la grande salle du château.

B. 9650. (Rouleau.) — Parchemin de 18m05 de long.

1440-1447-1448 (1). — Saint-Germain. — Compte de Pierre Masuer. — Les terres de Douvres continuent à rester incultes. — Recette de 4 florins, pour la ferme du banvin. — Le chapitre des bans accordés ne produit rien en 1447, par suite de l'ordre du duc, au juge et au châtelain, de procéder désormais par condamnation ou par absolution; le tout sous les « formidables » peines édictées par les statuts. — Amende de 7 sous, infligée à Jean Novalet, pour avoir vendu du vin à fausse mesure. — Mémoire des dépenses de François Panit, lieutenant du bailli du Bugey, à cause des exécutions faites dans le bailliage, par vertu des lettres ducales touchant la matière du débat des seigneurs, et aussi la garde et préservation du pays. — Mandement du duc Louis au châtelain, de payer à Jean d'Ayme-Vigne, son prédécesseur, la somme de 465 florins, qui lui était due en reliquat de compte (Genève, 15 octobre 1440).

B. 9651. (Rouleau.) — Parchemin de 11m de long.

1449-1450. — Saint-Germain. — Compte de Pierre Masuer, rendu devant Amédée de Crecherel, président de la Chambre des comptes de Chambéry. — Compositions de 13 deniers, payée par le fils Constance, qui avait mangé les poules de Gillet Cloz; — de 6 florins, infligée à Antoine Pollet, qui

(1) Voir la note de la page 4.

avait connu charnellement la femme Pierre Fornache ; — de 9 deniers, payée par Antoine Perret, qui avait laissé ses porcs sans gardien. — Vente de blé, à 2 deniers la bichette ; d'avoine, à 4 deniers le quartal ; de noix, à 2 deniers la bichette ; de poules, à 1 obole demi-quart de gros pièce ; de cire, à 3 deniers la livre ; de vin, à 2 deniers 3/4 le setier.

B. 9652. (Rouleau.) — Parchemin de 23m10 de long.

1450-1451. — Saint-Germain. — Compte de Gaspard Chevalier, seigneur de Varax, bailli du Bugey, de Novalaise, de Valromey, de la Montagne, et châtelain de Saint-Germain. — Recette de 2 deniers, pour les lods d'un banc de boucherie, donné à Jean Marchand, et estimé 1 florin. — Compositions de 9 deniers, payée par André Magnon, qui avait semé du « panis » sur les communaux de Saint-Germain ; — de 12 deniers, payée par Humbert Mignot, qui avait cassé les tuiles de la veuve Ramponnet, en marchant sur le toit ; — de 10 florins, infligée à Claude Bovrier, qui avait enlevé et conduit hors les possessions du duc la femme de Jean Servage. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui institue dom Claude Bordes, prêtre, chapelain de Saint-Germain (Genève, 19 décembre 1450) ; — qui institue Gaspard de Varax, châtelain de Saint-Germain (Turin, 24 janvier 1450). — Remboursement à Jacques Richard, juge du Bugey, d'une somme de 100 ducats, prêtés au duc.

B. 9653. (Rouleau.) — Parchemin de 29m50 de long.

1451-1453. — Saint-Germain. — Compte de Pierre Masuer, châtelain. — Les corvées de bœufs étrangers ne donnent lieu à aucune recette. — Compositions de 4 deniers, payée par Jean Curtet, qui avait tué une brebis ; — de 4 deniers, payée par Jean Grosset, qui n'avait point enlevé le cadavre de sa vache. — Remise de 10 florins, sur l'amende de 20, encourue par Jean Guillet, notaire à Saint-Germain, inculpé d'avoir insulté Étienne Laborey, son beau-frère, qui lui réclamait la dot de sa sœur ; d'avoir frappé la femme Bétuard avec une baguette, et enfin d'avoir visité sa sœur Ancsille, malade de contagion ; ensuite d'être venu à Saint-Germain ; d'avoir passé par dessous la porte de la ville, qui était fermée, et d'être entré dans les maisons pour acheter des vivres. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui institue Pierre Masuer, son conseiller, bailli du Bugey, de Novalaise, de Valromey, de la Montagne, et châtelain de Saint-Germain et de Saint-Rambert (Montluel, 31 mai 1451). — Mandement de Louis, duc de Savoie, qui enjoint au bailli de se rendre avec des gens d'armes à Coisia, dans le mandement de Matafelon, et d'arracher une grande pierre apportée par force par les officiers du duc de Bourgogne, pour marquer la délimitation des deux pays ; le bailli s'y rend avec 83 arbalétriers et fait remettre la borne dans son ancienne place. — Reconstruction du four banal de Saint-Germain ; le « suyel » (ciel) est construit avec la pierre *molacie.*

B. 9654. (Rouleau.) — Parchemin de 44m10 de long.

1426-1453-1454 (1). — Saint-Germain. — Compte de Pierre Masuer, châtelain. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui inféode à Pierre de Croso, son secrétaire, les biens « dou Deven », sis derrière le château de Saint-Germain (Genève, le 18 mars 1443) ; supplique de Pierre de Croso au duc, pour obtenir cette inféodation ; information *de commodo et incommodo,* faite à cet effet par la Chambre des comptes, sur l'opposition formée contre cette inféodation, par le fermier du four banal et les habitants de Saint-Germain ; lettres du duc Louis, qui, le tout considéré, maintient l'inféodation, mais sous la réserve de payer 24 deniers de redevance annuelle, d'entretenir le bois en bon état, et maintient les servitudes (Genève, 23 mai 1453). — Abergement du forestage du bois de Saint-Germain, fait par le châtelain à Jean Burgand, notaire (1426, 2 février). — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui institue maître Louis *Pionencia,* son filleul, néophyte, clerc et scribe de la cour de Saint-Germain (Rumilly, 31 octobre 1454). — Composition de 1 florin, payée par Pierre Colomb, qui avait battu son blé dans la grange de noble Antoine Bollomier, contre son gré. — Réparation de la « bretoiche » de Chartans et des « carroux » ou « pausières » (créneaux), entre cette « bretoiche » et la tour. — Couverture en tuiles du four du château. — État des dépenses faites par le bailli, son lieutenant et les arbalétriers, menés à Coisia, lors de la rectification des limites avec la Bourgogne. — Frais d'exécution d'Aymon Fornet, condamné par le juge du Bugey à être, pour ses démérites, pendu par le col aux fourches de Saint-Germain ; Jean de Paris, bourreau de Chambéry, reçoit 5 florins pour son salaire. — Salaire des gens d'armes qui, sur l'ordre du comte de Genève, furent mis en garnison au château de Saint-Germain, sous la conduite de Claude de Moyria, capitaine, depuis le 25 juillet au 29 août 1455. — Cinq particuliers de Saint-Germain sont condamnés à 125 sous d'amende pour avoir volé du vin à Humbert Veluet, docteur en droit. — Amende de 500 livres, infligée à noble Jacques de Grammont, pour avoir arrêté, mis en fourrière et fait racheter à leurs propriétaires les bestiaux des hommes du mandement de Saint-Germain, qui étaient entrés sur ses terres, et arrêté lui-même à Saint-Germain, de s'être dérobé sans licence du châtelain.

B. 9655. (Rouleau.) — Parchemin de 14m45 de long.

1454-1455. — Saint-Germain. — Compte de Louis François, seigneur *Heremorum,* bailli du Bugey, de Nova-

(1) Voir la note de la page 4.

laise, de Valromey, de la Montagne et châtelain de Saint-Germain. — Le procureur de la châtellenie déclare que les terres de Douvres ont été abergées par les commissaires du duc. — Composition de 9 deniers, payée par Antoine Cornu, qui avait pris un essaim d'abeilles dans un noyer, et ne l'avait pas déclaré. — Paiement de 10 florins, donnés en aumône par le duc aux prieur et couvent des Augustins de Montluel. — Lettres d'institution du châtelain données par le duc Louis (Annecy, 19 octobre 1454).

B. 9656. (Rouleau.) — Parchemin de 14m50 de long.

1455. — Saint-Germain. — Compte de Pierre Masuer, bailli du Bugey, etc., châtelain de Saint-Germain. — Compositions de 10 florins, payée par Jean Avernet, qui avait pris le vin du châtelain ; — de 12 florins, payée par Jean Morillon, qui avait arraché une borne ; — de 20 florins, encourue par les frères de Vimiers, pour avoir enlevé de la maison Galluchet, une arche de Pierre Grosset, prêtre, qui y avait été mise en dépôt, et l'avoir transportée à Neuville-les-Dames. — Reconstruction des fourches de la justice de Saint-Germain, érigées au lieu dit en Belle Lave. — Exécution de Jean Courrier, qui y fut pendu pour ses démérites ; — de Claude Paguet, condamné à être fustigé, pour vol, dans les rues de Saint-Rambert, et à avoir les deux oreilles coupées. — Versement de 200 florins à Gabriel de Cardonne, trésorier général de Savoie. — Lettres d'institution de Pierre Masuer, comme châtelain (Chambéry, 2 août 1455).

B. 9657. (Rouleau.) — Parchemin de 22m45 de long.

1455-1457. — Saint-Germain. — Compte de Gaspard, seigneur de Varax, chevalier, bailli du Bugey, de Novalaise, de Valromey et de la Montagne, châtelain de Saint-Germain. — Recette de 30 florins, pour la ferme du four banal. — Lettres d'institution du châtelain, données par Louis, duc de Savoie (Saint-Porcian, 20 novembre 1455). — Recette de 1 denier, pour l'abergement fait à Jean Deandes, de Saint-Germain, du droit d'établir des degrés devant sa maison. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui institue Jean Panyotit, l'un de ses chevaucheurs, bandier de la châtellenie de Saint-Germain pour dix ans et lui engage les revenus de la bannerie, pour l'acquit des sommes qu'il lui doit (Genève, 12 octobre 1456). — Frais de séjour à Saint-Germain, de Job Morisot, fauconnier du duc, avec un cheval, quatre tant faucons que lévriers (oiseaux dressés pour la chasse du lièvre), un chien et son valet. — Mandement du duc Louis, qui assigne sur les châtellenies de Saint-Germain et Saint-Rambert, le paiement du complément de la somme de 2,000 écus d'or, alloués par lui au couvent des Célestins de Lyon, pour la construction de leur église (Bourg, 7 juin 1456).

B. 9658. (Rouleau.) — Parchemin de 14m75 de long.

1457-1458. — Saint-Germain. — Compte de Gaspard de Varax, châtelain. — Recette de 18 quartaux d'avoine de redevances dues dans la châtellenie ; — de 2 florins, pour la ferme du banvin ; — de 16 deniers, pour les lods d'une fosserée de vigne, achetée 8 florins par Claude Alpin. — Compositions de 4 florins, payée par Jean Dagia, qui avait menacé et maltraité son parent ; — de même somme, payée par Humbert de Rupt, pour avoir frappé un enfant. — Réparations ordonnées à la toiture du château, qui tombait en ruines. Cette couverture est faite en « loses ». La dépense monte à 70 florins. — Autres faites au four banal. On « rejointoie » les murailles. On établit un porche à l'entrée, pour mettre la porte à l'abri de la pluie. On monte un « cheminal » qui dépasse de 4 pieds la hauteur du toit. La dépense s'élève à 34 florins.

B. 9659. (Rouleau.) — Parchemin de 28m60 de long.

1459-1461. — Saint-Germain. — Compte de Gaspard de Varax, châtelain. — Recette de 6 livres de cire dues par Jean Burland, notaire de Saint-Germain, pour la garde et la foresterie du bois de Saint-Germain. — Composition de 18 deniers, payée par François Lombard, qui avait usurpé des communaux de Saint-Germain. — Paiement de 2 « quartos » à Bernard, fauconnier du duc, pour 2 faucons. — Mandement du duc Louis à la Chambre des comptes de Chambéry, de valider la vente des victuailles, des châtellenies de Saint-Germain et Saint-Rambert, faite par Jean Veissie, vice-bailli (Carignan, 24 octobre 1460). — Compositions de 9 deniers, payée par un enfant, pour avoir maraudé dans les vignes ; — de même somme, payée par Jean Cornu, pour avoir anticipé sur un chemin. — Paiement de 51 florins, pour la solde des arbalétriers, qui, à partir du 5 juin au 21 juillet, furent au château de Saint-Germain, à cause de la guerre qui régnait en Bresse. Guillaume Froment en était le capitaine. — Messagers envoyés par le duc de Savoie dans tous les mandements du Bugey, pour faire rassembler les arbalétriers, canonniers et autres soldats et les faire diriger sur le château de Saint-Germain.

B. 9660. (Rouleau.) — Parchemin de 2m80 de long.

1462. — Saint-Germain. — Compte des héritiers de Gaspard de Varax, châtelain, rendu par devant Guillaume de Virieux, chevalier, président de la Chambre des comptes de Chambéry. — Recette de 8 livres 9 sous 3 deniers, pour les toises des maisons de Saint-Germain. — Allocation de 200 florins, qui étaient dus au châtelain en reste de compte.

B. 9661. (Rouleau.) — Parchemin de 30m30 de long.

1461-1462-1464 (1). — Saint-Germain. — Compte d'Amédée de La Baume, seigneur de Tiret, bailli du Bugey, de Novalaise, de Valromey, de la Montagne, et châtelain de Saint-Germain. — Malgré l'attestation de plusieurs bourgeois de Saint-Germain, que les terres de Douvres ont été abergées à différents particuliers par le commissaire du duc, la Chambre des comptes n'en prescrit pas moins au châtelain de les reconnaître et de les affermer. — Recette de 306 setiers de vin de redevance due dans la châtellenie. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui fait remise pour quatre ans à Claude Martin, de Serrières, son secrétaire, d'une redevance en vin due sur ses vignes de Saint-Germain (Pignerol, 30 juin 1461). — Antoine Pollet paie une composition de 15 deniers, pour avoir endommagé la charrette de Pierre Risinat. — Injonction au châtelain de poursuivre le paiement de l'amende de 100 livres, encourue par Pierre Barbillon, lequel en avait appelé et qui était mort de l'épidémie à Nantua, avant le jugement du Conseil. — Paiement de la pension de 10 florins faite par le duc à Jean Catelin, son ancien serviteur. — Récépissé donné au châtelain par Catherine de Seyssel, veuve de Gaspard de Varax, marquis de Saint-Sorlin, de toutes les victuailles de la châtellenie. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui, pour dédommager Louis de Vercheria, chevaucheur de l'écurie et possesseur du four de Lagnieu, qui venait d'être inféodé à Gaspard de Varax, marquis de Saint-Sorlin, lui abandonne les revenus du four de Saint-Germain (Pignerol, 7 mai 1461).

B. 9662. (Rouleau.) — Parchemin de 15m50 de long.

1463-1464. — Saint-Germain. — Compte de Humbert Fabre, lieutenant et vice-gérant du grand-châtelain de Saint-Germain. — Recette de 1 bichette de noisettes, pour le coponage des foires de Saint-Germain; — de 1 denier, d'un certain prêtre de Saint-Germain, pour le droit à lui accensé, d'établir des degrés devant sa maison. — Composition de 18 deniers, payée par les frères Giret, qui avaient tiré Claude Ingland par les cheveux. — Recette de 6 sous, pour les petits « claims » dénoncés dans l'année. — Lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, qui reconnaît la créance de 7,041 florins, dus par son fils le duc Louis à Humbert Fabre, trésorier général de Savoie, et en assigne le remboursement sur les revenus des châtellenies de Saint-Germain, Saint-Rambert et Rossillon (Chambéry, 18 mai 1465).

B. 9663. (Rouleau.) — Parchemin de 18m50 de long.

1463-1465-1466 (2). — Saint-Germain. — Compte de Humbert Fabre. — Injonction au châtelain de rechercher où est située une vigne, sise en la côte de Champulain, sur laquelle le domaine doit percevoir une redevance de vin. — Recette de 10 florins, pour la ferme de la bannerie, prévôté et sergenterie de Saint-Germain. — Compositions de 15 deniers, payée par les frères Pinet, qui avaient inondé le curtil de Mathieu Pinet le jeune ; — de 4 deniers, payée par la femme Factod, qui avait arraché les bruchons à pains (*copones*) de la servante de Pierre Uffard ; — de 6 deniers, payée par Jean Dagra, qui avait fait saisir, sous un nom supposé, les blés de Claude et de Mathieu d'Agra. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui institue Etienne Chabot, chapelain de la chapelle de Saint-Germain (Lyon, 17 août 1463).

(1-2) Voir la note de la page 4.

B. 9664. (Rouleau.) — Parchemin de 16m80 de long.

1466-1467. — Saint-Germain. — Compte de Humbert Fabre. — Recette de 1 bichette d'avoine de redevance due par Pierre Collin, de Tiret, pour l'abergement de 8 journaux de terre au finage de Saint-Germain. — Recette de 8 florins, pour la ferme de la clergie. — Compositions de 3 deniers, payée par Aymon Guillaume, pour désobéissance aux officiers du duc; — de 6 deniers, payée par Amédée Lesourd, dont le frère avait dit à Perronet Panis, sergent général : « Estront de chien pour toy. »

B. 9665. (Rouleau.) — Parchemin de 12m65 de long.

1468-1469. — Saint-Germain. — Compte de Humbert Fabre. — Recette de 28 poules de redevances dues dans la châtellenie. — Le châtelain atteste que la ferme de la coupe des buis, n'a trouvé aucun enchérisseur, parce qu'aucun arbre de cette espèce n'existe dans la châtellenie. — Paiement de 20 deniers, pour les lods de 1/2 journal de terre en Cogtans, acheté 10 florins par Antoine Bellet. — Compositions de 4 deniers, payée par Jean Jasseron, pour délit sur les communaux de Saint-Germain ; — de 3 deniers, payée par Antoine de Chariniat, qui avait injurié noble Guigon du Laux.

B. 9666. (Rouleau.) — Parchemin de 18m45 de long.

1470-1471.— Saint-Germain. — Compte d'Anthelme, seigneur de Miolans, bailli du Bugey, châtelain de Saint-Germain. — Les terres situées en la « Vy dou Boys » sont improductives de revenu. — Recette de 3 deniers de redevances dues par les hommes de la communauté de Saint-Germain. — Compositions de 3 deniers, payée par la femme Factod, qui n'avait pas représenté le pot qui lui avait été donné en gage ; — de 6 deniers, payée par Jean Coustain, qui avait celé les outils d'un tisserand ; — de 3 deniers, payée par Antoine Magnon, pour avoir fait tomber le chapeau de Claude de Salles. —

Gages de 10 florins de Jean Hugonet, prêtre et remplaçant Etienne Chabaud, chapelain de la chapelle de Saint-Germain. — Versement de 200 florins à Jean Loctier, trésorier général de Savoie. — Achat de 8 arbalètes en fer, pour l'armement du château. — Reconstruction du four banal.

B. 9667. (Rouleau.) — Parchemin de 12m65 de long.

1471-1472. — Saint-Germain. — Compte de Hugonin de La Palud, seigneur de Saint-Maurice, et de Guilberte de Varax, sa femme, réintégrés baillis du Bugey et châtelains de Saint-Germain. — La pension de Jean Catellin, secrétaire du feu duc, est réduite à 6 quartaux de blé, 6 setiers de vin et 6 florins. — Recette de 306 setiers de vin de récolte et de redevances dues à Saint-Germain. — Compositions de 5 deniers, payée par Étienne Hugon, qui avait frappé Jacques Favret; — de 4 deniers, payée par Pierre Chortier, pour avoir percé un mur mitoyen; — de 4 deniers, payée par Pierre Marchand, accusé d'avoir posé une pierre dans une allée commune.

B. 9668. (Cahier.) — Petit in-folio, 45 feuillets, papier.

1471-1472. — Saint-Germain. — Compte de Hugonin de La Palud et de Guilberte de Varax, sa femme, baillis du Bugey, châtelains de Saint-Germain, continué jusqu'au mois d'août 1472, afin de permettre aux châtelains de recouvrer, sur les revenus de la châtellenie, la somme de 550 ducats et 830 florins, avancés au duc. — Composition de 16 deniers, payée par Guichard Hugon, qui avait dit *verba odiosa* à Monsieur Tiret. — Allocation de 168 florins, dépensés sur l'ordre de Louis de La Villette, vice-bailli du Bugey, commis par le duc Philibert, pour l'armement des places fortes, et employés à la solde de six gardiens du château de Saint-Germain, à l'approvisionnement et l'artillerie de la forteresse. L'approvisionnement consiste principalement en froment, vin, bœuf, 2 porcs salés, fromage, sel, huile, chandelles, pois, écuelles de bois, moutons, clous, fil pour cordes d'arbalètes, en 300 pierres de fer pour couleuvrines, et 100 pour arquebuses (*tarabustarum*), qui coûtent 5 florins; en broches pour ces armes, poudre, etc.

B. 9669. (Rouleau.) — Parchemin de 19m50 de long.

1472-1473. — Saint-Germain. — Compte de Louis de La Villette, vice-bailli du Bugey et vice-châtelain de Saint-Germain. — Recette de 5 sous viennois, pour le revenu des foires de Saint-Germain. — Compositions de 12 deniers, payées par trois habitants de Saint-Germain, qui avaient anticipé sur le chemin public; — de 4 deniers, payée par Antoine Vacher, pour avoir vendangé avant le ban; — de 4 florins, infligées à huit individus qui s'étaient associés *pro factura fini Ambrogniaci*. — Injonction au châtelain de ne payer la pension de Louis Antoine, chevaucheur, qu'autant que celui-ci justifiera de lettres confirmatives de la duchesse Yolande. — Lettres de cette duchesse, en qualité de régente et de mère du duc Philibert, qui institue Louis de La Villette vice-bailli et vice-châtelain de Saint-Germain, sous l'autorité d'Anthelme de Miolans, bailli et châtelain titulaire (Verceil, 22 juin 1472). — Mention de l'institution, faite par cette princesse, de Humbert de Croso, son secrétaire, en qualité de scribe et clerc de la cour de Saint-Germain. — Réparation faite à la toiture du château. — Salaire de Claude de Seyssel, maréchal de Savoie et capitaine de Saint-Germain. — Approvisionnement de la place en vivres et munitions. — Construction d'une « échiffe » ou « bretoiche », au ravelin, derrière la grande tour.

B. 9670. (Rouleau.) — Parchemin de 15m35 de long.

1473-1474. — Saint-Germain. — Compte de Louis de La Villette. — Recette de 4 langues, provenant des bœufs et vaches tués à la boucherie de Saint-Germain. — Compositions de 16 deniers, payée par la veuve Jean de Fomache, qui avait blasphémé Dieu, la Vierge et les saints; — de 6 deniers, payée par Antoine Domenget, qui avait établi des degrés sur la voie publique; — de 18 deniers, payée par Jean Pellumel, inculpé d'avoir ébranché et écorcé un noyer communal. — Couverture des « bretoiches » et réparation du four banal.

B. 9671. (Rouleau.) — Parchemin de 13m75 de long.

1473-1474-1475 (1). — Saint-Germain. — Compte de Louis de La Villette. — Jean de Clermont tient en fief le château de Remens. — Lettres d'Yolande, duchesse régente de Savoie, qui, pour récompenser les services de Claude Besonay, son bouteiller, l'institue mistral de la châtellenie de Saint-Germain (Turin, 31 août 1473). — Compositions de 1 florin, payées par Alexis Tugon et Antoine Bolliet, qui avaient volé de la viande dans une maison; — de 9 deniers, payée par Martin Guillard, pour avoir vendu au marché la chair d'un bœuf, blessé par les loups. — Recette de 18 florins, pour le péage.

B. 9672. (Rouleau.) — Parchemin de 22m90 de long.

1471-1475-1477 (2). — Saint-Germain. — Compte de Louis de La Villette. — Reçu de 22 deniers, de Pierre Vuillermet, curé d'Ambronay, pour les lods des biens qui lui ont été remis par les enfants Le Prévôt, estimés valoir 16 florins. —

(1-2) Voir la note de la page 4.

Composition de 18 deniers, payée par B. Donnet, qui avait volé des pierres dans une carrière. — Lettres d'Yolande, duchesse régente de Savoie, qui, pour récompenser les services de Villars, poursuivant d'armes, lui abandonne, sa vie durant, les revenus de la ferme du four banal de Saint-Germain (Aost, 4 mai 1474); — par lesquelles elle abandonne également à Pignerol, héraut d'armes, les revenus de la clergie de cette châtellenie (Ivrée, 8 mars 1474). — Réparation de la « sole » (*platellare*) du four banal, en bonnes pierres de « molesses » de la carrière d'Evoges.—Mandement de la duchesse au châtelain, de payer à Claude Bessonay la somme de 200 florins, sur les revenus de la mistralie de Saint-Germain (Turin, le 31 août 1473). — Lettres du duc Amédée IX, qui, pour récompenser les services de Louis de La Villette, écuyer, lui accorde une pension de 100 florins (Verceil, 11 décembre 1471). — Confirmation de ces lettres par Yolande, duchesse de Savoie (Chambéry, 11 mars 1477).

B. 9673. (Rouleau.) — Parchemin de 18m20 de long.

1476-1477. — Saint-Germain. — Compte de Louis de La Villette. — Recette de 20 deniers, pour les lods de la moitié d'une grange, achetée 10 florins par Pierre Conchiard. — Compositions de 12 deniers, payée par Mathieu Degra, pour ceux qui curèrent son puits (*sic*); — de 15 deniers, payée par chacun des cinq individus, qui avaient voulu enlever le bénitier en pierre placé dans le cimetière de Saint-Germain. — Dépense faite par le châtelain pour l'entretien des hommes de guerre, mis en garnison au château, et l'approvisionnement de la place.

B. 9674. (Rouleau.) — Parchemin de 9m60 de long.

1448-1477 (1). — Saint-Germain. — Compte de Girard Germain, notaire public, commissaire délégué par Louis, duc de Savoie, suivant ses lettres y insérées, données à Chambéry le 30 octobre 1448, pour procéder au renouvellement du terrier de la châtellenie de Saint-Germain. — La recette provenant des redevances nouvelles, frappées sur les détenteurs reconnus du domaine ducal, s'élève à 394 florins, qui sont plus qu'absorbés dans la dépense de la confection du terrier, qui monte à 479 florins.

B. 9675. (Rouleau.) — Parchemin de 15m05 de long.

1477-1478. — Saint-Germain. — Compte de Louis de La Villette. — Recette de 17 quartaux d'avoine de redevances dues dans la châtellenie; — de 6 deniers, pour les lods de 1 journal de terre, acheté 20 florins par François Morel. — Compositions de 4 deniers, payée par Aymon Milliet, qui avait brisé le vaisseau à faire du pain de Pierre Milliet;— de 4 deniers, payée par Pierre Marchiand, qui avait déposé des pierres sur l'héritage de Guillaume Guillet; — de 3 florins, infligée à François Bourgarelle, pour avoir connu charnellement Etiennette Bornoz; — de même somme, infligée à cinq femmes du nom de Dagiaz, qui avaient arraché au sergent les gages qu'il venait de saisir; — de 12 et 6 deniers, infligées à plusieurs habitants, qui s'étaient emparés de la mule de Jean Hugon, l'avaient attelée à la charrette de Nouvellet et s'étaient rendus au mont de Saint-Germain.

(1) Voir la note de la page 4.

B. 9676. (Rouleau.) — Parchemin de 21m10 de long.

1478-1479. — Saint-Germain. — Compte de Louis de La Villette. — Recette de 1 bichet de noisettes, pour le coponage des foires de Saint-Germain; — de 6 deniers, pour les lods d'une maison achetée 18 florins par Jean Gicolet. — Compositions de 6 à 9 deniers, infligées à trois individus qui avaient volé du poisson dans un réservoir de l'Albarine; — de 1 florin, payée par Pierre Millet, qui avait fermé le passage des frères Girard. — Recette de 18 florins, provenant de la confiscation des biens de Louise, femme de Jean Roche, de Tiret, condamnée pour crime d'hérésie; — de 28 florins, provenant de ceux d'Aymonette Michod, de Saint-Rambert, femme de Jean Pignel, brûlée pour le même crime. — Frais d'exécution de ces deux hérétiques, condamnées par le juge de Bresse, sur les poursuites du procureur de la foi. — Achat de deux chaînes et d'un crochet pour les lier sur le bûcher. — Salaire de 8 florins à maître Etienne Bernard, bourreau, venu avec son valet pour faire cette exécution.— Achat d'entraves pour mettre aux prisonniers. — Ordre du Conseil ducal au châtelain de faire bonne garde au château, à cause de la mort de la duchesse Yolande. — Quittances de leurs gages, données pardevant notaire par les quatre gardiens installés au château, sous la direction de Jacques Ayme-Vigne, vice-châtelain.

B. 9677. (Rouleau.) — Parchemin de 21m50 de long.

1479-1480. — Saint-Germain. — Compte d'Anthelme de Miolans, bailli du Bugey, châtelain de Saint-Germain. — Recette de 54 setiers de froment de redevance due dans la châtellenie.— Compositions de 9 gros, payée par les frères Simour, qui avaient diverti le cours de certaines fontaines; — de 9 gros, payée par Pierre Garçon, qui avait détourné l'eau de la rivière de Gordon; — de 12 gros, payée par Etienne Voges, qui avait planté des *noyretas* sur la terre de Pierre Siraud. — Gages de 10 florins de Guillaume Trolliet, recteur de la chapelle de Saint-Germain. — Frais de visite du château de Saint-Ger-

main, par Jean Mallet, maître de la Chambre des comptes de Chambéry, commissaire délégué par le duc de Savoie. — Remboursement, sur le revenu de la châtellenie, de la somme de 405 florins prêtée au duc par Georges de Montfalcon. — Achat, moyennant 33 florins, de 1 quartal de poudre pour la munition du château, vendu par maître Jean d'Eglise, bombardier à Saint-Rambert. — Construction, par les charpentiers, d'un ravelin (*revellium*), ou d'une palissade en « paux » de chênes, de 1/2 pied d'épaisseur, pour la défense des grands murs du château, du côté de la montagne. — Mémoires des dépenses faites par Louis de La Villette, dans ses voyages vers l'évêque et le comte de Genève, pour les affaires secrètes de la duchesse.

B. 9678. (Registre.) — Petit in-folio, 269 feuillets, papier.

1480-1485. — Saint-Germain. — Compte d'Anthelme de Miolans, maréchal de Savoie, châtelain. — Recette de 34 florins, pour la ferme du four banal. — Compositions de 24 deniers, payée par Jean Michallet, qui avait brisé un verre dans la maison de son frère; — de 3 florins, infligée à Antoine Sibuet, pour avoir volé la coiffe de la Trigenaz; — de même somme, payée par Jacquemet Lebret, de Nantua, qui avait vendu de la viande au marché de Saint-Germain, sans licence; — de 18 deniers, payée par Pierre Tardy, pour dommage dans un champ de safran. — Lettres de Philibert, duc de Savoie, qui, pour récompenser les services d'Amblard de Thoneria, son serviteur et palefrenier, lui abandonne, par forme de pension, le revenu du four banal de Saint-Germain (Chambéry, 15 mars 1480); — pour le paiement de 296 florins, dus à M. Pierre de La Levée, son serviteur et pâtissier, pour les arrérages de ses gages (Chambéry, 20 septembre 1480). — Reconstruction des fourches patibulaires de Saint-Germain. — Achat d'une chaîne de fer pour y suspendre par les épaules André Advinirat, condamné pour ses démérites, lequel y fut conduit par Jean Loup, bourreau, la corde au cou, attaché avec une chaîne et les mains liées, *ad instar latronum*. — Composition de 4 florins, infligée aux quatre syndics de Saint-Germain, *pro penis spretis*. — Versement de 400 florins à Antoine de Plastre, receveur de l'assignation, pour les gages des chantres et des archers de la garde du duc. — Dons de 22 florins, fait par le duc à Hugon Poncet; — de 12 florins, fait par le même duc à Pierre de La Trinité, son cuisinier. — Composition de 7 florins, payée par Françoise, veuve de Pierre Le Clerc, qui n'avait pas déclaré la mort de son mari. — Frais de garde et d'exécution de huit rebelles, qui s'étaient emparés du château de Saint-Germain qu'il fallut reprendre sur eux; trois d'entre eux sont décapités aux fourches de Saint-Germain, le 5 novembre 1483, par Thomas Leroux, exécuteur, qui reçoit 15 florins pour son salaire : vingt-trois hommes furent commis à la garde des prisonniers.

B. 9679. (Registre.) — Petit in-folio, 247 feuillets, papier.

1485-1490. — Saint-Germain. — Compte d'Anthelme de Miolans, châtelain. — Recette de 8 livres, pour les toises des maisons de Saint-Germain. — Compositions de 13 deniers, payée par Claude Morel, qui avait diverti le cours de la fontaine de Saint-Germain ; — de 1 florin, payée par Antoine Baillin, qui avait écorcé des bois dans la forêt de Saint-Germain; — de 6 florins, payée par Jean Ravet, pour avoir tiré de l'arbalète dans ce bois et volé des boulets de l'artillerie du château. — Procès-verbal de visite par Antoine de Croso, des réparations à faire au four banal. — Composition de 18 deniers, payée par Guillaume Pouret, qui avait pris ses brebis dans le troupeau de Jacques Biotard. — Lettres de Charles, duc de Savoie, qui institue Jean de Bourg chapelain de la chapelle du château de Saint-Germain (Ripaille, le 20 mai 1485). — Composition de 9 deniers, payée par Antoine Glos, qui, en temps de vendanges, avait laissé son chien vaguer sans crochet (*crocheto*). — Lettres de Charles, duc de Savoie, qui nomme Jacques Bussenant, écuyer, son fourrier, scribe et clerc de la cour de Saint-Germain (Ripaille, 20 mai 1486). — Procès-verbal de la visite des constructions et réparations faites à la tour ou boulevard derrière le château et à celui devant la poterne. — Gages de cinq gardiens et plus tard de vingt autres installés en juin 1587, au château, pour veiller jour et nuit. — Composition de 9 deniers, payée par Guillaume Cotant, qui avait chassé aux lièvres malgré la défense. — Salaire de cinq gardes qui veillèrent jour et nuit au château de Saint-Germain, du 26 décembre 1487 au 14 mai suivant. Ils sont renforcés de dix autres. — Remplacement des caniveaux en bois, placés sous les toits et le long des murailles du château, pour amener les eaux dans la citerne. — Lettres de Charles, duc de Savoie, qui institue Louis de La Villette, seigneur de La Couz, son conseiller et maître d'hôtel, clerc et scribe de Saint-Germain, en remplacement de Jacques de Busenant (Turin, 29 août 1488).

B. 9680. (Registre.) — Petit in-folio, 276 feuillets, papier.

1490-1495. — Saint-Germain. — Compte de Louis de Miolans, châtelain. — Recette de 3 florins, pour la ferme du banvin. — Composition de 12 deniers, infligée à Jean Guinot, qui avait pris et emporté une roue de la charrette de son voisin. — Salaire des deux guetteurs du château. — Composition de 16 deniers, payée par Etienne Pelliat, qui s'était parjuré. — Devis des travaux de réparation au four banal de Saint-Germain. — On refait le *seyerium* ou la sole du four en bonnes pierres de molasses; la voûte, la bouche et la place du brasier, avec des pierres sciées, et on soutient l'arche du corps de cheminée (*camianum seu fornellum*) avec une barre de fer portant

sur deux « bochots ». — Salaire d'Antoine Brodain, exécuteur, qui trancha la tête à Pierre Lhôte, condamné à mort pour ses démérites, et pendit un autre malfaiteur au pilori. — La Chambre des comptes ordonne de porter sur l'inventaire du mobilier du château « le cept et la chacte » en charpente, qui ont été faits pour leur donner la question. — Lettres de Blanche, duchesse régente de Savoie, qui accorde une pension de 16 florins à Claude Bessonay, tambourin (Turin, 12 octobre 1490). — Salaire de Jean Roch, bourreau de Bourg, qui, le 7 octobre 1492, exécuta sur une roue placée sur un pilori, Humbert Girard, de Saint-Rambert. — Composition de 3 florins, payée par Aymon Millet, pour avoir écorché des bestiaux dans sa maison et les avoir vendus malgré la défense. — Exécution de Guillaume Uffert, pendu pour ses démérites, à la potence nouvellement érigée au lieu dit la Vie du Bois. — Frais de séjour à Saint-Germain, de Claude Dambelle, prévôt des maréchaux de Savoie.

B. 9681. (Registre.) — Petit in-folio, 216 feuillets, papier.

1484-1495-1499 (1). — Saint-Germain. — Compte de Louis de Miolans, châtelain. — Mention de l'annexion de la châtellenie d'Ambronay à celle de Saint-Germain. — Recette de 25 sous, pour le revenu des foires de Saint-Germain. — Compositions de 18 deniers, payée par Pierre Domenget, qui avait planté de la vigne sur un chemin ; — de même somme, payée par Aymet Millet, qui s'était rendu à Ambronay malgré la défense. — Exécution par Jean Loup, bourreau de Bourg, de Jacquemette, veuve d'Antoine Joly, condamnée par Frère Claude Leroy, religieux de Saint-François, vice-inquisiteur de la foi, à être brûlée vive comme hérétique, au lieu dit la Vie du Bois. — Achat d'une chaîne, d'un crochet et d'un trépied de fer pour cette exécution. — Lettres de Charles, duc de Savoie, qui, pour récompenser les services de Georges de Montfalcon, seigneur de Rochaz, son écuyer, lui accorde une gratification de 200 florins (Montcallier, 23 juillet 1484). — Confirmation de ces lettres par Philippe, duc de Savoie (Turin, 18 juin 1496). — Lettres de Blanche, duchesse de Savoie, mère de Charles-Jean-Amédée, duc de Savoie, qui nomme Claude Druly, chapelain de la chapelle de Chambéry, recteur de la chapelle du château de Saint-Germain (Turin, 25 avril 1495). — Composition de 26 florins, infligée à Aymon Millet et Antoine Cornu, qui avaient consenti à servir de témoins au mariage d'Amédée Bavaissy, femme d'André Sodet, avec Jean Bacat, du vivant de son premier mari, et souffert que Bacat l'emmenât à Lyon. — Jean Garnier et son fils en paient une de 20 florins, pour avoir soustrait Amédée à son premier mari et l'avoir menée à Lyon. — Pierre Rachat paie 3 francs, pour avoir été présent dans la maison d'école, quand son frère jura d'épouser Amédée.

(1) Voir la note de la page 4.

B. 9682. (Registre.) — Petit in-folio, 383 feuillets, papier.

1500-1507. — Saint-Germain. — Compte de Louis de Miolans, châtelain. — Le coponage d'Ambronay ne rapporte rien, parce qu'il a été abergé avec la châtellenie de Varet, à Boniface de Chalant, par un comte de Savoie. — Compositions de 6 deniers, payée par André Gicolet, qui avait fait tomber le chanvre de son frère ; — de même somme, payée par Thomas Gicolet, qui avait joué aux cartes nonobstant les défenses. — Marché avec Jacques Factod, maître maçon, pour la réparation du four banal. — Quittance de la somme de 20 florins, donnée par Claude, duchesse douairière de Savoie (Chazey, 23 mars 1502). — Composition de 3 florins, payée par André Geboz, qui avait refusé de faire le labour qu'il devait à Benoît Cochet, et pour avoir abattu l'étanche (petite levée) de la maison de la veuve Cornet. — Lettres de Claude, duchesse douairière de Savoie et dame de Saint-Germain et Saint-Rambert, qui afferme à Jean Bidat le revenu de ces deux châtellenies, pour la somme de 1,000 florins (Chazey, 31 janvier 1503). — Amendes infligées à plusieurs habitants de Saint-Germain, qui étaient allés faire cuire leur pain autre part qu'au four banal. — Reconnaissance par un conseiller de la Chambre des comptes de Chambéry, des réparations à faire au château de Saint-Germain. — Compositions de 9 deniers, payée par treize individus de Saint-Germain, pour avoir pris un cerf malgré la défense ; — de 1 florin, infligée à Jean Pollet, qui avait fait un charivari ; — de 9 florins, payée par Pierre Curtet, qui était entré dans la maison d'André Maraclat et y avait battu son fils et sa femme. — Achat de terres sur Saint-Germain, fait par la duchesse Claude, moyennant 435 florins (1506). — Vente de froment, à 2 deniers 3/4 et 3/12 de denier la bichette ; d'avoine, à 2/3 de denier et demi-douzième de denier la bichette ; de noisettes, à 5 deniers la bichette ; de poules, à 1 denier pièce ; de cire, à 5 deniers la livre ; de vin, à 9 deniers 3/4 demi-quart de denier le setier.

B. 9683. (Cahier.) — Petit in-folio, 8 feuillets, papier.

1512. — Saint-Germain. — Compte de Guillaume Thevenin, dit de La Motte, châtelain, amodiateur de Saint-Germain, pour Claude, duchesse douairière de Savoie, ainsi qu'il résulte des lettres d'accensement données par cette princesse le 20 septembre 1512, y insérées. Le compte est sans détail. La recette monte à 100 florins, et la dépense est nulle.

B. 9684. (Registre.) — Petit in-folio, 215 feuillets, papier.

1513-1516. — Saint-Germain. — Compte de Jacques de Grolée, conseiller et chambellan du duc de Savoie, bailli du

Bugey et grand-châtelain de Saint-Germain. — Recette de 42 florins, pour la ferme de la bannerie de Saint-Germain. — Gages de Geoffroy Brizard, chapelain de la chapelle de Saint-Germain. — Lettres de Charles, duc de Savoie, qui institue Guillaume Thevenin châtelain de Saint-Germain (Chambéry, 24 octobre 1513) ; — qui accorde une pension de 20 florins à Claude Boex, ancien « queux » (cuisinier) de sa mère (Chambéry, 17 novembre 1513). — Compositions de 4 florins, infligée à Claude Garsonnet, qui avait insulté noble Pierre de Croso et enfoncé la porte de Jean Pollet ; — de 9 deniers, payée par Pierre Poncet, tavernier, qui avait refusé de vendre du vin à Antoine Gonet. — Lettres de Charles, duc de Savoie, qui alloue une pension de 30 florins à Philibert Trouillet, archer de sa garde (Turin, 23 juillet 1515) ; — de la pension de 60 florins, accordée à Gabriand de Grandmont, écuyer du duc (Rossillon, 27 novembre 1515).

B. 9685. (Registre.) — In-folio, 146 feuillets, papier.

1519-1521. — Saint-Germain. — Compte de Jacques de Grolée. — Recette de 8 langues des bœufs tués à la boucherie de Saint-Germain. — Compositions de 1 florin, payée par Barthélemy Baudin, qui s'était emparé et avait fait ferrer un plot (billot) de noyer, appartenant à Pierre Cacolet ; — de 3 florins, payée par Simon de Charny, qui avait battu une botte de fèves appartenant à son voisin. — Paiement à Claude de Fontaine, seigneur de La Vaise, écuyer de Philippe de Savoie, de la valeur de 11 setiers de vin qui lui ont été donnés pour le terme de dix ans par le duc Charles, en récompense de ses services. — Paiement de Guigon de Pecquour, *alias* Saupignet, de la pension de 80 florins qui lui a été accordée par le duc Charles.

B. 9686. (Cahier.) — Petit in-folio, 24 feuillets, papier.

1524-1525. — Saint-Germain. — Compte de Jacques de Grolée (Arbeleste, receveur). — Recette de 85 florins, pour la ferme de la bannerie de Saint-Germain. — Composition de 1 florin, payée par Claude Badin, pour dommage fait dans le pré de noble Jean de Varambon. — Lettres de Charles, duc de Savoie, qui prolonge de dix ans le don de la valeur de 20 setiers de vin de Saint-Germain, fait précédemment à Claude de Fontaine, seigneur de La Vaise, écuyer de Philippe de Savoie, comte de Genève (Ambronay, 24 juillet 1525).

B. 9687. (Cahier.) — Petit in-folio, 16 feuillets, papier.

1525. — Saint-Germain et Saint-Rambert. — Compte de noble François Belle, fermier de ces châtellenies, moyennant la somme de 1,400 florins par an. — La recette, sans détail, monte à 1,832 florins ; les gages ordinaires sont mis à sa charge.

B. 9688. (Cahier.) — Petit in-folio, 22 feuillets, papier.

1530-1531. — Saint-Germain. — Compte de François Belle, châtelain. — Recette de 4 florins, payés par Laurent Prévôt, notaire à Saint-Germain, fermier de la clergie de la cour. — Le chapitre des bans accordés et condamnés est improductif, parce qu'il ne s'est point tenu d'assises dans la châtellenie. — Réparations faites au four banal.

B. 9689. (Registre.) — Petit in-folio, 102 feuillets, papier.

1532-1535. — Saint-Germain. — Compte de noble Jean Rubat, châtelain. — Recette de 3 deniers de cens dus par les habitants de la communauté de Saint-Germain. — Compositions de 20 deniers, payées par Antoine Bernon et plusieurs autres, qui, en temps de peste, furent à Ambérieux et *choreas duxerunt et cum suis complicibus tripodiaverunt* ; — de 40 sous, infligée à Jacques Bleysieu, qui, suspect de peste, était entré à Saint-Germain. — Mention du don du revenu de la clergie de Saint-Germain, fait par le duc Charles à Jean Belle, son secrétaire. — Compositions de 4 florins, payée par Denis Pitrat, qui avait volé des pierres dans la maladière de Saint-Denis de Chanezon ; — de même somme, payée par Louis Tardit, inculpé d'avoir conversé en temps de peste avec les habitants de Saint-Germain. — Versement de 1,000 florins à Nicolas Carra, trésorier général de Savoie. — Réparations faites à la grande tour, à la salle du château, aux portes et aux fenêtres de cette salle.

B. 9690. (Cahier.) — Petit in-folio, 40 feuillets, papier.

1535-1536. — Saint-Germain. — Compte de Jean Rubat, châtelain et receveur pour le roi de France, rendu par devant les commissaires de la Chambre des comptes de Dijon. — Il faut 4 émines pour faire 1 bichette, 2 bichettes pour 1 bichet, 2 bichets pour 1 quartal, 2 quartaux pour 1 setier, qui est la plus grande mesure quant au froment. — Recette de 56 florins, pour le péage. — La recette totale monte à 832 florins et la dépense à 27 florins.

B. 9691. (Cahier.) — Petit in-folio, 30 feuillets, papier.

1536. — Saint-Germain. — Compte de François Trouillet, commis de Claude Guichart, châtelain, rendu devant la Chambre des comptes de Dijon. — Recette de 126 florins, pour la ferme du four banal de Saint-Germain. — Aucune assise n'est tenue cette année à Saint-Germain. — Paiement de 9 florins au châtelain pour la grosse du compte.

B. 9692. (Registre.) — Petit in-folio, 87 feuillets, papier.

1527-1528. — Saint-Germain. — Compte de François Trouillet, commis de M. de Montchenu, grand-châtelain et receveur de Saint-Germain. — Injonction au châtelain d'affermer la chasse aux lièvres et aux perdrix, et défense aux sujets du roi de chasser sous peine de l'amende arbitraire. — Erection d'un pilori à Saint-Germain, pour l'exécution de Pierre Panet, condamné à être fustigé par le bourreau et banni du Bugey. — Ordonnance du roi François Ier, portant que ses nouveaux châtelains, receveurs et sujets du pays de Bresse, Bugey et Valromey, ressortiront à la Chambre des comptes de Dijon (Crémieux, mars 1535). — Instructions envoyées aux receveurs « pour eux conduire et gouverner au fait de la distribution des deniers au receveur général ».

B. 9693. (Registre.) — Petit in-folio, 269 feuillets, papier.

1539-1546. — Saint-Germain. — Compte d'André Hennon, commis et lieutenant d'André Jossault, châtelain et receveur de Saint-Germain, rendu devant les commissaires de la Chambre des comptes de Dijon, commis par le roi de France à l'audition des comptes de Bugey, Bresse et Valromey. — Assises tenues à Saint-Germain, par François Lombard, docteur en droit, juge ordinaire et lieutenant général du roi. — Jean Ravot paie 10 florins d'amende, pour avoir enfoncé la porte de maître Antoine Dagnard, notaire. — Procès-verbal de criée des fermes de la châtellenie. — Gages de Jacques Millet, recteur de la chapelle de Saint-Germain. — Dépense de 10 florins, pour le reliage des vaisseaux de la vendange dudit lieu. — Recette de 6 gros, pour la licence donnée à Antoine de Charmeu, d'établir un banc à la boucherie joignant sa maison à Saint-Germain.

B. 9694. (Registre.) — Petit in-folio, 138 feuillets, papier.

1547-1552. — Saint-Germain. — Compte de Jean Chabot, procureur, commis d'André Jossault, châtelain et receveur de Saint-Germain. — Recette de 8 livres 9 sous, pour la toise des maisons de Saint-Germain ; — de 8 gros, pour les saisines (1552). — Vente de froment, à 6 gros 9/4 la bichette ; de noyaux, à 9 gros la bichette ; de noix, à 3 gros la bichette ; de poules, à 1 denier pièce. — Réparation des serrures du château.

B. 9695. (Cahier.) — Petit in-folio, 23 feuillets, papier.

1521-1523. — Saint-Julien-sur-Reyssouse. — Compte de Jacques Olivier, *alias* Grana, châtelain, institué par lettres de Philiberte de Savoie, duchesse de Nemours, dame dudit Saint-Julien (Virieux-le-Grand, 30 juin 1521). — Recette de 10 florins, pour les lods d'une maison achetée 120 florins, par François Lessard. — Mandements de la duchesse, pour le paiement de 12 écus d'or, dus à Claude Pelliat, pelletier, qui avait fourni 12 peaux de « nyce », employées à fourrer la robe de Mademoiselle Loyse, sa fille ; — du duc Charles, qui, après la mort de la duchesse de Nemours, sa sœur, ordonne au châtelain de verser la somme de 400 florins entre les mains de Marecales, son contrôleur d'hôtel.

B. 9696. (Rouleau.) — Parchemin de 20m15 de long.

1312-1324. — Saint-Laurent-les-Mâcon. — Compte de Guillaume de Malval (*Malavalle*), châtelain de Saint-Laurent et de la rivière de Saône. — Recette de 32 livres, pour les « entrages » de différents abergements de terres. — Gages de vingt fantassins et d'un homme d'armes, rassemblés à Saint-Laurent pour envahir la terre du sire de Villars, du côté de Montdidier. — Compte de Pierre de Reyvoire, châtelain. — Recette de froment, seigle, orge, fèves, millet et « panis » de redevances dues dans la châtellenie. — Composition de 45 sous tournois, infligée aux habitants d'Asnières, qui avaient fait défaut à la chevauchée de Monsieur. — Vente de froment, à 6 sous tournois la meytère ; de seigle, à 4 sous ; d'orge, à 3 sous. — Salaire des vingt-cinq hommes d'armes et de leurs clients, qui ont gardé la ville de Saint-Laurent. — Séjour à Saint-Laurent des commissaires du comte, venus pour conférer avec les officiers du roi et l'évêque de Mâcon. — Salaire des hommes qui ont planté une haie autour de la « poype » de la maison du sieur d'Enes. — Réparation de la charrière du comte, qui était impraticable. — Les pontonniers de Saône paient le tiers de la dépense. — Dépenses de quatre chevaliers, venus à Mâcon, pour réclamer un homme qui avait fait dommage sur la terre du comte. — Emprisonnement de deux individus, accusés d'avoir fait hommage au chapitre de Mâcon. — Compte de Guillaume de Malval, châtelain. — Paiement de 25 sous tournois au chapitre de Saint-Vincent de Mâcon, pour les services qui lui appartiennent à Enes et à Asnières. — Compte de Jocerand de Montiernoux, châtelain. — Mention du don de la terre d'Enes et d'Asnières, fait par le comte à Henri de Chavannes, chevalier. — Composition de 60 sous, payée par Hugues Lacombe, qui avait volé un poisson appelé « euz » dans une nasse. — Liste nominative des tenanciers du domaine cédé au sieur de Chavannes. — Envoi de quatre douzaines d'oies pour la dépense de l'hôtel du comte à Saint-Trivier. — Salaire de ceux qui gardèrent les chevaux du comte sur la rivière de Saône pendant qu'il était à Mâcon. — Livraison de 6 porcs gras *ad baconendum*, pour la dépense de l'hôtel de la comtesse. — Composition de 20 sous, payée par Pierre Moyron, qui avait vendu le bœuf de Vincent Mallon à son insu. — Livraison d'argent

et de provisions, faite par le châtelain, pour la dépense de l'hôtel du comte à Saint-Laurent, à la chevauchée de Saint-Alban et à celle de Raon. — Achat de tuiles pour la couverture de la cuisine et des écuries du château de Pont-de-Veyle. — Compte de Jocerand de Buenco, dit le Fourrier, châtelain. — Composition de 10 sous, payée par M. Pierre de Pothières, qui s'était pris de dispute avec la servante de M. Aymard le physicien. — Envoi à Mâcon d'une députation de chevaliers, présidée par le bailli de Bagé, pour réclamer aux officiers du roi, un clerc qui avait été arrêté sur la terre du comte. — Compte de Corraud Bérard, d'Ambronay, châtelain. — Compositions de 10 sous tournois, infligée à Jean Dupuis, qui avait connu charnellement la servante d'Etienne Porcher, contre son gré; — de 20 sous, payée par Jean Michelot, qui avait été trouvé à Saint-Laurent avec une femme. — Envoi de lapins, perdrix et harengs, pour la dépense de l'hôtel du comte à Bagé.

B. 9697. (Rouleau.) — Parchemin de 11m95 de long.

1321-1330. — Saint-Laurent. — Compte de Jocerand de Montiernoux, châtelain. — Recette de 8 deniers parisis, perçus sur la boucherie des chèvres de Mâcon; — de 6 deniers parisis, pour le pâturage de 12 chèvres sur la terre du comte, au delà du pont de Mâcon. — Salaire du châtelain et de sa suite, qui escortèrent les marchands venant de la foire de Chalon jusqu'à Pérouges. — Compte de Jean Donis, de Marboz, damoiseau, châtelain. — Recette du fermage des terres sur la rive de la Saône, près le bief de Laysi, exploitées pour la fabrication de la tuile. — Composition de 100 sous, infligée à un habitant de Mâcon, qui avait commis un adultère à Saint-Laurent. — Chevauchée faite en armes par le châtelain et ses gens, pour escorter les bois et les travailleurs mandés pour fortifier le bourg de Saint-Germain. — La récolte des glands des bois du comte ne produit que 42 sous, parce que les glands étaient véreux et peu abondants. — Creusement des fossés autour du pré d'Asnières; ces fossés ont 3 pieds de large et 2 de profondeur. — Achat de 76 livres de plomb, à 3 deniers la livre, envoyées au château de Saint-Martin, pour les ouvrages du lieu. — Chevauchée du châtelain et de ses gens à Bourg, pour faire des courses sur la terre du sire de Villars. — Vaches envoyées au comte, lorsqu'il tenait son armée à Jasseron. — Compte de Philippe d'Oncieu, damoiseau, châtelain. — Recette de 30 sous, pour la ferme du pontonage d'Enes et d'Asnières. — Compositions de 8 sous, infligée « au Compère », d'Asnières, qui n'avait pas comparu à la chevauchée levée pour la défense de la patrie; — de 60 sous, infligée à Agnès, dite la Gentil, femme d'un habitant de Mâcon, pour adultère commis à Saint-Laurent. — Salaire de 35 faucheurs de la prairie d'Asnières, à 2 sous 6 deniers chacun par jour; — de 30 faneurs, à 9 deniers par jour, et de 62 faneuses, payées à raison de 5 deniers chacune. — Dépenses de l'hôtel du comte à Saint-Laurent. — Compte de Jean de Meyriat, châtelain. — La récolte du foin monte à 59 chars. — Composition de 10 sous, payée par Etienne Collion, qui avait repurgé le fossé de son voisin. — Recette de 50 sous, pour la ferme de la blairie et de la chacipolerie de Saint-Laurent. — Réparation de la toiture et des cheminées de la maison de Monsieur à Enes, qui, la veille de la Madeleine, avaient été renversées par l'ouragan. — Salaire des soldats du roi, qui, de concert avec ceux du comte, firent guet et garde à Saint-Laurent la veille de la foire de Saint-Laurent. — Versement de 50 sous fait au comte, lors de son départ pour la Flandre au secours du roi de France.

B. 9698. (Rouleau.) — Parchemin de 11m80 de long.

1330-1333. — Saint-Laurent. — Compte de Perronin d'Estres, châtelain. — Livraison de froment, pour la dépense de Jean de Savoie, d'Edouard de Beaujeu et de leurs gens, alors en armes à Bourg. — Recette de 3 meytères de seigle, pour le pontonage des gerbes amenées du royaume à Enes et à Asnières. — Recette de 27 « naysures » (bottes de chanvre) dues à Asnières. — Composition de 5 sous, infligée à des habitants d'Asnières, qui n'avaient pas paru à la chevauchée vers Châtillon. — Achat de sel pour saler une lamproie (*lampriis*) pêchée dans la Saône, et portée au comte à Bourg. — Frais de séjour à Saint-Laurent de Jean de Meyriat, chancelier de Savoie, venu à Mâcon pour conférer sur les affaires du comte. — Le bourreau coupe le pied à un voleur arrêté pour avoir dérobé une jument. — Foin fourni pour les chevaux du comte, qui fut quatre jours à Villefranche, pour les affaires du sire de Beaujeu. — Le transport de 12 chars de foin par bateau, depuis Mâcon à Villefranche, coûte 6 sous. — Recette de 50 livres de taille, dues dans la châtellenie.

B. 9699. (Rouleau.) — Parchemin de 11m de long.

1333-1337. — Saint-Laurent. — Compte de Perronin d'Estres, châtelain. — Recette d'une poule par feu et par « plâtre » (maison) à Enes et à Asnières; — de 30 sous, pour la ferme du pontonage d'Asnières; — de 25 sous, pour celle d'Enes. — Composition de 20 sous, payée par Coillou, qui était entré la nuit dans la maison de Monsieur avec une fille commune. — Réparations faites à la toiture et à la fermeture de la maison de Monsieur, à Enes. — Journées tenues à Mâcon avec l'évêque, au sujet des affaires du comte. — Gages du châtelain et de ses gens, qui se rendirent en armes à la chevauchée du comte vers la bastilie de Varey, à la « rescousse » du château de Chabouz, que le Dauphin assiégeait; aux Echelles et à Saint-Genis, pour secourir le château de La Per-

rière. — Salaire des hommes d'armes mandés à Bourg par le bailli, pour s'opposer aux entreprises du Dauphin, que l'on disait vouloir détruire la bastille de Varey et envahir la terre du comte, et pour faire des courses sur la terre du sire de Villars. — Amende de 30 sous, encourue par Thomas Leroux qui, après avoir fauché son pré, l'avait clos et mis en défense, malgré la coutume. — Transport de foin à Lyon pour les chevaux du comte de Savoie, qui devait s'y rendre au devant du roi de France. — Composition de 50 florins d'or, payée par dame Belle, juive, Elioto et Jocson, ses fils, pour plusieurs offenses. — Réparation de la cheminée et de la charpente de la maison du comte à Enes.

B. 9700. (Rouleau.) — Parchemin de 2m15 de long.

1339-1340. — Saint-Laurent. — Compte de Pierre Berre, châtelain. — Lettres du comte Aymon, qui inféode la terre d'Enes et d'Asnières à Guidon Chevrier (*Caprarii*), chevalier du roi de France (Paris, 16 novembre 1339). — Recette de 6 livres tournoises, pour la ferme de la blairie et de la chacipolerie de Saint-Laurent; — de 15 livres, pour les lods de la moitié du bois du Bergier, acheté 60 livres par Barthélemy Niczon, de Mâcon. — Composition de 20 sous, payée par Guillaume Ballon, qui avait pris un quartaut, entraîné par la rivière de Saône.

B. 9701. (Rouleau.) — Parchemin de 5m90 de long.

1342-1346. — Saint-Laurent. — Compte de Girard de Grandmont, chevalier. — Recette de 20 sous, pour la ferme du droit de prendre de la terre à tuiles dans les pâquiers de Saint-Laurent; — de 2 sous, pour les « claims » advenus dans la châtellenie; — de 7 livres, pour les lods d'une maison sise rue de Bagé, à Mâcon, provenant de Hugues, curé de Verisset, et achetée 30 livres. — Salaire de 40 hommes d'armes, qui firent garde la veille de la foire de Saint-Laurent, et qui étaient renforcés de 500 hommes de pied amenés secrètement, sur le doute que les gens de la cour de Mâcon n'y vinssent apporter du trouble comme l'année précédente. — Compte de Pierre Condui de Duygnion, chevalier, châtelain. — Recette de 5 sous, pour les dessaisines de la châtellenie. — En 1346, la châtellenie de Saint-Laurent est donnée en douaire, sa vie durant, à Blanche de Bourgogne, veuve d'Edouard, comte de Savoie.

B. 9702. (Rouleau.) — Parchemin de 7m10 de long.

1349-1353. — Saint-Laurent. — Compte de Pierre de Dron, vice-châtelain de Bagé, et de Gardet des Planches, receveur de la châtellenie. — Recette de 25 sous, pour le droit de prendre de la terre à tuiles dans la rivière de Saône, sous le bief de Boz ; — de 5 florins, pour la ferme du pontonage de la Saône, à partir du pont de Mâcon, quand, par suite de l'inondation, les piétons ne peuvent traverser la prairie de Saint-Laurent. — Composition de 2 sous, infligée aux hommes d'Asnières, qui avaient ravagé le bois de Hugues de Feillens. — Recette de 6 deniers, pour l'abergement d'une portion de maison à Guillaume Manchet; — de 12 sous, pour l'abergement à Hugues Boisson et à Hugues Lesage, de Mâcon, du droit de clore par une haie la pêcherie du Biezmort, sous les réservoirs de l'évêque de Mâcon.

B. 9703. (Rouleau.) — Parchemin de 2m de long.

1353-1354. — Saint-Laurent. — Compte de Lancelot de Châtillon, chevalier, châtelain. — Recette de 8 deniers, pour le pâturage des chèvres au delà du pont de Mâcon, sur la terre du comte ; — de 20 sous, pour le « terrage » des veilles de la foire de Saint-Laurent, pour lequel on lève 2 deniers sur chaque individu vendant des bois dans le cimetière ou les rues de Saint-Laurent. — Mention que le comte de Savoie a échangé avec l'évêque de Mâcon les redevances qu'il avait autour du cloître de Saint-Vincent, à Mâcon, contre ce que l'évêque possédait à Avites, Reyssouse et La Fayole.

B. 9704. (Rouleau.) — Parchemin de 2m de long.

1355-1356. — Saint-Laurent. — Compte de Philippe de Juys, chevalier, châtelain. — Recette de 12 oies de redevances dues dans la châtellenie. — Composition de 10 florins, infligée à Martin Stenevet, qui avait connu charnellement la femme de Jean Sirnestret, contre sa volonté. — Les 25 florins dus par Jean Equard, fermier du change des monnaies, à Saint-Laurent, sont donnés par le comte à Girard Traugiat, damoiseau, pour l'aider à acheter un cheval.

B. 9705. (Cahier.) — Petit in-folio, 14 feuillets, papier.

1500. — Saint-Laurent. — Compte de Guy de La Baume, seigneur de La Roche, capitaine et châtelain de Saint-Laurent. — Recette de 3 florins, pour la ferme de la chacipolerie de Saint-Laurent; — des fermages d'emplacements sur le territoire de Saint-Laurent, pour l'extraction de la tuile; — de 30 deniers, pour la concession à Jean Teste, chanoine à Mâcon, du droit d'établir une tuilerie à Saint-Laurent.

B. 9706. (Rouleau.) — Parchemin de 0m53 de long.

1275-1276. — Saint-Martin. — Compte d'Étienne de Speysola, châtelain. — Recette de la récolte des terres communes entre le sire de Bagé et le prieur de Saint-Pierre de

Mâcon. — Livraison d'avoine aux nobles mis en garnison au château, durant la guerre. — Vente de froment, à 5 sous la meytère. — Salaires des terrassiers employés aux fossés de la ville et du château de Saint-Martin; — des charpentiers, qui ont établi les portes de la ville, la poterne du « Bourg », deux « échiffes » dans le donjon et une porte sur le pont. — Solde, blé, vin, viande, fromage, avoine, sel et chandelles, fournis aux quatre chevaliers, aux quatorze écuyers et aux sergents de la garnison, et aux deux artilleurs, qui pendant trois jours ont préparé des flèches.

B. 9707. (Rouleau.) — Parchemin de 3m70 de long.

1293-1294. — Saint-Martin. — Compte de Guidon de Saint-André, châtelain. — Recette de 3 meytères 4 coupes de seigle, pour la chacipolerie de Saint-Martin. — Compositions de 10 sous, payée par Gorellot, pour avoir frappé un homme dans le cimetière; — de 13 sous, payée par Perronet Converset, qui avait labouré un « molard » (butte) qui délimitait plusieurs propriétés. — Réparation de la chaussée de l'étang de Corcelles. — Dix-huit hommes, payés chacun 7 deniers par jour, extraient du sable pour les constructions du château. — Charroi de sable, chaux et carrons, à 11 sous le millier. — Compositions de 15 sous, payée par Pata, pour avoir pris une clé à une femme, et de 15 sous par celle-ci, pour lui avoir fait sang; — de 20 sous, payée par Bovens de Poinsel, qui avait fait une annonce pour le précepteur du Temple. — Paiement des maçons occupés à bâtir la tour du château de Saint-Martin. — Établissement des planchers; façon des portes et des fenêtres; curement du « ratier » (prison souterraine); couverture en tuiles des bâtiments du château. — Composition de 10 sous, infligée à Pobel, qui avait exigé de l'argent d'un homme qu'il avait trouvé avec sa femme. — Compte de Hugues, fils de Guidon de Saint-André. — Composition de 10 sous, payée par le fils de la femme Babout, qui avait quitté la taverne sans payer.

B. 9708. (Rouleau.) — Parchemin de 4m10 de long.

1294-1301. — Saint-Martin. — Compte de Pierre de Montmélian, châtelain. — Recette de 3 meytères de millet et 10 coupes de « panis » de redevances, dues dans la châtellenie. — Livraison de fourrage, pour les vingt-cinq chevaux du comte et de sa suite. — Composition de 15 sous, payée par Jean Farrat, qui avait traîné le cadavre de son bœuf dans le pré d'un voisin. — Réparations faites aux toitures des maisons du comte et de la carronnerie. — Creusement et muraillement du puits du château. — Reconstruction de la grange, sise devant le château. — Exprès envoyé à Gauthier de Montfalcon, pour lui porter les robes que le comte de Savoie lui envoyait de Paris. — Établissement de la cuisine du château. — Pierres mureuses prises près de Treffort. — Achat d'arbalètes à tour et à bout de corne, de plusieurs dimensions, et de 1,700 carreaux et fléchons pour la défense du château. — Composition de 20 sous, payée par Morel, qui avait accusé faussement Oudin d'avoir fracturé l'arche de sa sœur. — Versement de 2,700 livres à Philippe de Vienne, pour hommage de fief fait au comte de Savoie. — Versement d'argent pour la dépense de l'hôtel du comte, à Saint-Martin. — Paiement de 20 livres, pour le « roncin » donné par le comte à Étienne de Greges. — Versement de différentes sommes pour l'œuvre de la construction des murailles de la ville et du château de Pont-d'Ain.

B. 9709. (Rouleau.) — Parchemin de 3m25 de long.

1304-1310. — Saint-Martin. — Compte de Humbert de La Balme de Saint-Jean d'Arnay (*de Arnesio*), châtelain. — Mention que le pâquerage du bois de Courcelles a été abergé pour 40 livres viennoises. — Composition de 10 livres, payée par le grand clerc, complice de la mort du bœuf du comte. — Vente d'avoine, à 5 sous la meytère. — Salaire des soixante hommes qui, dans une journée, relevèrent la palissade du parc de Saint-Martin, qui avait été renversée par un ouragan. — Livraison d'avoine, pour la dépense de l'hôtel du comte Édouard et de la comtesse Blanche à Saint-Martin. — Reconstruction des cheminées de la chambre basse et de la chambre du comte, qui étaient effondrées. — Frais de transport des daims amenés dans le bois de Courcelles. — Construction d'une maison dans ce bois pour y mettre la nourriture des bêtes sauvages; elle a 11 toises de long, 3 de large; elle est divisée en deux sur toute la longueur et garnie de râteliers. — Réparation du pont du château, pour l'arrivée de la comtesse Blanche. — Compte de Guillaume Bertrand, châtelain. — Jean de Les Bolouses paie 10 livres, pour avoir volé un coutre de charrue, et Humbert Les Bolouses 20 sous, pour l'avoir acheté. — Bercher de Cueyl paie 25 livres, pour avoir connu charnellement la mère et la fille. — Fauchaison des prés de la forêt, pour les cerfs et autres animaux.

B. 9710. (Rouleau.) — Parchemin de 14m45 de long.

1310-1319. — Saint-Martin. — Compte de Jean de Ferrières, châtelain. — Recette de 20 meytères d'avoine, livrées par les hommes de la maison du Temple, par accord fait avec le comte Édouard, pour défaut de comparution à la chevauchée convoquée lors de l'attaque de la terre du comte par le Dauphin. — Le foin des prés de la forêt est mis en réserve pour les cerfs, les biches et autres animaux sauvages. — Recette de 15 sous, pour la ferme de la blairie. — Compositions de 6 sous, payée par la dame de Saillères, qui avait repris des gages au familier de la châtellenie; — de 25 livres, infligée

aux hommes de Montmerle, pour une rixe avec ceux de Privages. — Dépenses de l'hôtel du comte et de la comtesse à Saint-Martin. — Paiement de trois hommes, qui portèrent soixante-seize poules à Treffort. — Fourniture de pain aux soldats de la chevauchée du comte à Pont-d'Ain et à Ambronay. —Composition de 8 livres, payée par Aymon Lardon, qui avait fait faire une double clé.— Façon d'arches, pour y renfermer les blés du comte. — Pose de colonnes de bois dans la cuisine du château.— Achat de sel pour les bœufs du comte, mis en pâturage dans le parc. — Chevauchée du châtelain et de ses hommes vers Pont-d'Ain, quand le comte assiégeait la bastille de Luysandre, appartenant au Dauphin. — Composition de 40 sous, payée par le vicaire d'Attignat, pour adultère commis avec la femme Lefèvre. — Réparation de la toiture de la cuisine du château. — Livraison du seigle donné en aumône par le comte à des pêcheurs. — Compositions de 4 livres, infligée à Corcolier, qui avait excité Lo Deblat à tuer le clerc de Beaumont; — de 20 sous, payée par Guillaume Mitenat, qui avait violé la fille Migniot. — Construction en carrons d'une salle basse avec cheminée, joignant la cuisine du château; les fenêtres sont établies en pierres du Revermont; le bois du « chambrillage » et des fenêtres est pris dans le bois du Temple; le dessus du chauffeur est peint à l'huile, en « yndus » brun; la dépense monte à 100 livres. — Réparation du puits. — Établissement d'un cellier sous la chambre du comte. — Préparatifs faits au château lors de l'arrivée de la comtesse. — Aumône de 12 sous, faite par le comte à un homme qui avait été brûlé dans l'incendie de sa maison. — Pendaison de Jean Curtiler, près Montrevel, pour avoir dévalisé un marchand sur le grand chemin. — Composition de 6 livres, payée par la femme de Jean Curtil, qui avait maltraité sa belle-mère. — Réparation dans la chambre de Mademoiselle, et ouverture d'un puits dans le curtil. — Approvisionnement de bois à l'occasion de la venue de la comtesse, arrivant de Bourgogne. — Dépenses de l'hôtel de Monsieur Aymon de Savoie à Saint-Martin.

B. 9711. (Rouleau.) — Parchemin de 7m60 de long.

1319-1323. — Saint-Martin. — Compte de Jean de Ferrières, châtelain. — Recette de 3 coupes de vesces (*vesciæ*) et de 2 de pois chiches (*geyssie*) de redevances, dues dans la châtellenie. — Livraison de poules pour la dépense de l'hôtel du comte et de la comtesse à Saint-Martin. — Achat de tuiles, pour recouvrir la chambre de Madame et le four de Saint-Martin. — Réparation d'une palissade autour du verger du château. — Composition de 20 sous, infligée à Jean Crechat, qui avait arrêté deux lépreux dans la châtellenie et les avait conduits à Marezona. — Couverture en tuiles de la chambre nouvellement faite au château. — Imposition de 15 livres, frappée sur les habitants de la châtellenie. — Livraison de seigle à la lavandière de la comtesse, à Saint-Martin.—Compte de Jean, héritier de Jean de Ferrières, châtelain. — Dépenses de l'hôtel de Monsieur et de Madame de Beaujeu à Saint-Martin; — de 58 sols, pour achat à Treffort, de chandelles, de fournitures pour deux chaperons et un corsage.

B. 9712. (Rouleau.) — Parchemin de 27m45 de long.

1324-1334. — Saint-Martin. — Compte de Didier de Ciers, châtelain. — Dépense de seigle, pour la nourriture de trois lévriers, six bassets (*bachetos*) et d'un mâtin, gardés à Saint-Martin; — pour le salaire des deux hommes chargés de l'entretien de la palissade de clôture de la forêt de Saint-Martin. — Avoine donnée aux chevaux des deux médecins juifs qui visitèrent Humbert, fils de Monsieur Egide Richard, qui était demeuré malade au château. — Achat d'une paire de souliers, valant 2 sous 6 deniers. — Construction de l'écurie du château en pisé. — Réparations faites dans la chambre du comte et dans les deux chambres basses au-dessous. — Établissement de latrines derrière la garde-robe. — Dépense de 3 sous 6 deniers, pour remplacer la « signola » (manivelle) du puits. — Creusement et muraillement de la cave du château. — Achat de quatre pommes pour le comte, moyennant 2 sous. — Dépense de 20 mesures d'avoine, pour la nourriture des oies et des poules de la provision de l'hôtel du comte à Saint-Martin. — Le comte réduit de 60 à 40 sous l'amende encourue par Perronet Caillard, qui avait atrocement battu Etienne de Courtefontaine, prêtre. — Paiement de 10 sous, pour la façon d'un millier de bardeaux, dans la forêt de Saint-Martin, pour la couverture de la cuisine et de son fourneau. — Lattis fait dans la cuisine et le lardier. — Etablissement d'un avant-toit devant la chambre du comte. — Façon de tables en plateaux pour le service de la cuisine, et aussi pour déposer les pains à leur sortie du four.— Couverture du maisonnement, fait entre la cuisine et la cave. — Salaires de quinze femmes, employées à sarcler les pois et les légumes du jardin; — des hommes qui allèrent à Saint-Julien chercher des filets pour prendre les animaux dans la forêt. — Ouverture de fenêtres dans la muraille du château, pour éclairer le cellier et la bouteillerie.— Construction d'un « chaffaut » devant le pont du château. — Pavement de la cave et établissement de conduits pour la fontaine qui y existe. — « Maye » à faire le pain, ayant 2 toises de long sur 2 pieds de large, établie dans la chambre du four; elle coûte 7 sous. — Façon de vingt-quatre claies, mises dans l'écurie au-dessus des chevaux, afin de les tenir plus chaudement. — Pavement de la chapelle du château en carreaux plats. — Réparations faites dans la « logia » en bois du comte, à Saint-Martin. — Etablissement de réservoirs sous l'étang de la forêt. — Paiement de

5 sous à Luste, peintre, pour ouvrages faits au château. — Salaire des gardes de la forêt, chargés d'entretenir la palissade et de la garnir d'épines, de peur que les loups ne s'y introduisent. — Nourriture des trois grands chiens qui les accompagnent. — Composition de 25 sous, payée par Guillaume Patart, qui avait injurié son père. — Façon d'une armoire dans la chambre du comte, pour y renfermer les lettres. — Paiement des peintres qui peignirent la loge de la chapelle et la porte du château. — Livraison de blé à André de Beaumont, prêtre desservant la chapelle. — Dépenses de l'hôtel du comte à Saint-Martin, lorsqu'il y tint un conseil où assistèrent le sire de Beaujeu et Guillaume, évêque de « Baust » (Bayeux), son frère. — Livraison d'avoine, pour la nourriture des porcs gras, amenés pour la dépense de l'hôtel du comte, lesquels on ne pouvait tuer tous à la fois, à cause de leur nombre, et quelquefois parce que la lune était à son dernier quartier (*deffectu*), ainsi que l'assure le châtelain.— Avoine consommée par les chevaux du comte et ceux des comtes de Genève et d'Auxerre. — Composition de 25 sous, payée par Barthélemy Pacalet, qui s'ébattait (*trepidabat*) avec une femme sa parente, « cuidant » la connaitre charnellement. — Nivellement de la cour du château pour la paver. — Façon de siéges en bois autour de cette cour. — Achat d'un « exolart », d'une « ferrata », d'une lime, d'un « escharperro » et autres outils de charpentier. — Etablissement d'échafauds et de chevalets pour les peintres qui travaillaient à la chapelle et dans la salle. — Construction d'une « échiffe » sur le nouveau terreau. — Démolition de la maison du four et sa reconstruction dans un autre endroit. — Dépenses faites à Saint-Martin par le comte de Genève; Manfred, marquis de Malespina, et la dame de Valuffin; Girard de Montbéliard y séjourne trois jours, parce qu'il n'ose pas accompagner le comte de Savoie, qui se rendait à Mâcon vers le roi de Bohême. — A son retour de France, le comte court au secours du château de La Perrière, que le Dauphin assiégeait; ce prince, espérant amener le roi de Bohême à Saint-Martin, y avait rassemblé beaucoup de provisions. — Composition de 20 sous, payée par la femme Leroux et sa sœur, qui s'étaient prises aux cheveux. — Reconstruction des cheminées de la cuisine et de la tour; — du pont du Recept du château, avec un pont-levis et une grande porte sur ce pont; — du pont et du pont-levis, du côté du pré neuf. — Fossés garnis de haies pratiquées à l'entour des clapiers.

B. 9713. (Rouleau.) — Parchemin de 9m70 de long.

1335-1336. — Saint-Martin. — Compte de Gardet de Mielliat, châtelain. — Don de 20 meytères de froment, fait par le comte à Marguerite, fille de Roland de Beaufort. — Dépenses de Louis de Savoie, seigneur de Vaud, et de sa femme, à Saint-Martin.— Pain pour Dragon et Capon, lévriers du comte et de la comtesse. — Dépense de six chars de foin pour la nourriture des daims du parc de la forêt durant l'hiver.— Vin donné en aumône aux pauvres de N. S. Jésus-Christ.— Compositions de 40 sous, payée par Guillaume Pacard, qui avait battu le curé de Marcena; — de 15 sous, payée par Etienne Guerry, qui avait secoué un poirier planté sur le chemin public. — Vente de millet, à 12 deniers la coupe: de vin, à 2 sous l'ânée. — Reconstruction de la grange de la forêt.— Réparation de la chaussée de l'étang de la forêt, *que rupta et crevata erat*.— Façon d'une arche contenant 110 meytères de blé, sous le « chaffaut » près la porte du petit pont du château.— Façon d'une croix et d'un pommeau au-dessus de la chapelle du château. — Achat, moyennant 8 livres 8 sous, de 6 meytères de sel, pour saler les porcs.

B. 9714. (Rouleau.) — Parchemin de 5m85 de long.

1310-1312. — Saint-Martin. — Compte de Gardet de Mielliat, châtelain. — Injonction au châtelain d'aberger cinq « tenures » qui ont été abandonnées par leurs possesseurs, à cause de leur pauvreté. — Dépenses de l'hôtel du comte de Genève à Saint-Martin. — Avoine fournie aux chevaux du comte d'Auxerre, de Guillaume de Chalon, son fils, de M. Jean, seigneur de Charollais, et de sa femme, venus à Saint-Martin. — Livraison de 8 livres de cire, pour le luminaire de la chapelle. — Mention du don de la ferme de la blairie et de la chacipolerie, fait précédemment à Didier de Ciers, ancien châtelain. — Recette de 20 sous, pour la censive de la banque de Barthélemy Roffani, de Florence, établi à Saint-Martin; — de 30 sous, pour les cuirs de quatre vaches qui avaient été tuées par les loups dans la forêt. — Réparations aux couvertures du cellier, de la paneterie et du lardier; — du pont-levis devant la porte du château; — du « chaffaut » établi au milieu du pont, du côté de Roczat; — des murs d'enceinte du côté du Recept. — Curage du puits. — Reconstruction du four.— Etablissement de fossés garnis de palissades autour des pâturages du comte. — Frais de culture des jardins et des treilles du château.

B. 9715. (Rouleau.) — Parchemin de 7m50 de long.

1342-1343. — Saint-Martin.— Compte de maître Pascal de Fabrique, châtelain. — Frais de séjour d'Amédée de Savoie et de la comtesse de Genève à Saint-Martin, à leur retour de France. — Livraison d'avoine, pour les étalons des juments du comte et pour 50 chevaux des princes de la famille du comte et de leur suite, qui furent un jour à Saint-Martin. — Composition de 10 sous, infligée à Guillemette La Grillat, qui avait accusé son mari d'avoir parlé contre le comte. — Réfection des siéges en pierres du château, et de la loge sous la

chapelle. — Réparation des siéges en bois du verger, et des « arvaux » ou terreaux des prés, faite par ordre de la comtesse. — Achat d'huile pour l'entretien de la lampe de la chapelle. — Compositions de 6 livres viennoises, infligée à Perraud Curtil, qui avait embrassé une femme contre son gré; — payées par plusieurs habitants de Saint-Martin, dont les pourceaux avaient tué une petite fille.

B. 9716. (Rouleau.) — Parchemin de 14m45 de long.

1313-1347. — Saint-Martin. — Compte de Godefroy du Puit, châtelain. — Guillaume Berthier, chapelain de la chapelle, reçoit pour ses gages 7 meytères 1/2 de froment, autant de seigle, et 18 sous. — Fondation d'un service pour l'âme du comte Aymon. — Livraison d'avoine pour le « palefroid » de M. Etienne de Compeys, acheté en France. — Composition de 12 deniers, payée par Auchimart, accusé d'avoir jadis poussé dans le feu un familier du comte. — Réparation à la couverture des deux « chalfauts » du Recept et au pont dudit Recept. — Construction d'un grand et d'un petit four à côté du grand four. — Culture des poireaux et des choux du jardin. — Amendes de 100 sous, encourue par Guillaume Mugnier, qui avait creusé un fossé sur le chemin allant de Saint-Martin à Châtillon; — de 6 deniers, payée par la Blonde, qui avait mis des ordures sous l'oreiller du lit de Rosset. — Recette de 5 sous provenant du cuir de la grande jument du comte, qu'on appelait la jument de Jean de Sion, et qui mourut de vieillesse; les chairs n'en valurent rien. — Réfection de la porte de la tour du château. — Le curage du puits coûte 3 sous. — Paiement de 5 sous, sur l'ordre de Louis de Savoie, à Marguerite, fille du petit Guichard, de Saint-Martin, pour l'entretien d'un enfant nommé Aymon, qui fut trouvé dans un bois. — Paiement des hommes employés à vider l'eau de la cuve du château.

B. 9717. (Rouleau.) — Parchemin de 9m de long.

1348-1350. — Saint-Martin. — Compte de Godefroy du Puit, châtelain. — Dépenses de « bacons » (pièces de lard), de « chambe » (jambon) et de langues de porcs, lors du séjour du comte et d'Amédée, comte de Genève, à Saint-Martin. — Remplacement des siéges près la salle et autour de la cour, lesquels avaient été détruits lors du séjour du comte à Saint-Martin. — Charroi de vins de Mâcon à Saint-Martin. — Réparation faite à la charpente de la grange située devant le château, et à la palissade qui l'entoure. — Envoi de « bacons » et de jambons à Chambéry, pour la dépense de l'hôtel de Mademoiselle de Bourgogne, fiancée du comte. — Compositions de 12 sous, infligées à trois habitants de Saint-Martin, qui avaient volé des juifs dans une maison. — Salaire des hommes qui nettoyèrent les chambres du château et apportèrent de la paille pour les lits, lors de l'arrivée du comte. — Construction d'une grange neuve devant le château, et d'un pont sur le fossé qui l'enceint. — Réparation de la chaussée de l'étang. — Achat, moyennant 2 sous, de quatre douzaines de fromages de Bresse, pour la dépense de l'hôtel.

B. 9718. (Rouleau.) — Parchemin de 8m65 de long.

1351-1352. — Saint-Martin. — Compte de Gardet de Planchia, clerc, châtelain. — Recette de 19 meytères d'avoine, pour le « pasquerage » des bœufs et vaches dans la forêt. — Livraison de vin, lors du passage des comtes de Genève et de Montfort, qui se rendaient de Mâcon à Bourg. — Livraison de graisse de porc fondue et crue, pour la dépense de l'hôtel. — Fourniture de saindoux au maréchal du comte, pour ses onguents. — Compositions de 18 florins d'or, infligée à Perron Ruitet, qui s'était emparé de biens appartenant aux Augustins de Lyon; — de 6 sous, infligée au fils Guichard, qui avait violé Sibylle Guichard. — Livraison de bois pour faire des socs de charrues et des fourches. — Vente de seigle, à 7 deniers la meytère, mesure de Saint-Martin. — La livre de saindoux est payée 5 deniers viennois. — Réparation des tuyaux des cheminées de la salle et de la chambre du comte, qui étaient calcinés par le feu, et des siéges de pierre de la cour, qui tombaient en ruine. — Etablissement d'un fossé dans le pré de l'Aye, le long du bois du prieur de Saint-Martin, pour le clore et l'irriguer. — Construction de deux ponts, avec pont-levis au milieu, sur les deux fossés ouverts nouvellement autour du château; les ponts sont couverts. — La façon d'un millier de fagots est payée 7 sous.

B. 9719. (Rouleau.) — Parchemin de 15m05 de long.

1353-1355. — Saint-Martin. — Compte de Gardet de Planchia, châtelain. — Mandement d'Amédée VI, comte de Savoie, au châtelain de Saint-Martin, d'allouer dans ses comptes la dépense faite au château de Saint-Martin par Aymard de Clermont, chevalier, son cousin, qui y était resté malade, ainsi que celle de Pierre Galiand, son propre physicien et chapelain, qu'il lui avait envoyé pour le soigner (Rossillon, 11 septembre 1353). — Cierge pascal de la chapelle, pesant 3 livres. — Dépenses faites à Saint-Martin, par Galois de La Baume, Guillaume de La Baume, seigneur de Saint-Amour, le sieur de Grandmont et Philippe de Juys, conseillers du comte, envoyés à Mâcon pour conférer avec les gens du roi. — Recette de 30 florins, pour la ferme de la chacipolerie et blairie de Saint-Martin. — Composition de 3 florins, infligée à Jean Connet, qui avait moissonné le champ de Richard Guerner, contre son gré, et avait battu le blé avec des fléaux plombés. — Mention de la remise faite par le comte des 8 florins levés sur les

hommes communs à lui et au prieur de Saint-Pierre de Mâcon, pour sa nouvelle chevalerie. — Le comte fait curer et creuser de 2 pieds en plus les fossés du château; les fossés autour de l'enceinte ont 108 toises de long; la douve extérieure a 96 toises de long sur 50 pieds de large; le fossé du Recept a 52 toises de long sur 40 pieds de large; les trois côtés de ce fossé sont défendus par une palissade et par un « chaffaut » établi au-dessus de la poterne du verger. — Dépenses du séjour à Saint-Martin d'Amédée de Savoie, évêque de Maurienne, de Robert de Duras, de Mademoiselle Jeanne de Bourgogne, qui étaient accompagnés de l'abbé de Saint-Rambert, du prieur de Belley, du prieur de Saint-Bandulfe, de Pierre de Montglaz, de Guy Cathène et de Pierre de La Salle, chevaliers. — L'étang de la forêt est pêché, et on met 700 carpes dans les fossés du château. — 48 meytères de millet ne rapportent que 7 livres, parce que, par suite des pluies, il fut mal séché et tellement avarié (*eschondatum*), que les gens ne pouvaient le manger. — Façon de cinq « bretoiches ou eschiffes », pour la défense du château. — Reconstruction de la maçonnerie du puits, qui était tombée en ruine; on lui donne plus de profondeur. — La dépense monte à 10 livres. — Gazonnement des fossés du château, pour en empêcher l'éboulement. — Paiement de 8 deniers à un « magnien » (chaudronnier), qui avait réparé quatre grandes chaudières et quatre pots qui étaient percés.

B. 9720. (Rouleau.) — Parchemin de 2m20 de long.

1356. — Saint-Martin. — Compte de Gardet de Planchia, châtelain, receveur du subside octroyé au comte pour trois ans, par les religieux, les nobles et les communes du comté de Bresse, sur le pied de 4 deniers par feu. — La paroisse de Saint-Martin compte 99 feux; celle de Curtafond, 72; celle de La Cueille, 43; celle de Saint-Didier, 54.

B. 9721. (Rouleau.) — Parchemin de 14m20 de long.

1357-1359. — Saint-Martin. — Compte de Gardet de Planchia, châtelain. — 3 quartaux, à la mesure de Foissiat, valent 4 quartaux, mesure de Bourg ou de Saint-Martin, et 13 meytères de Bagé en valent 12 de Bourg. — Don de 4 quartaux de seigle fait par la comtesse Bonne à Guichard Grangier, chapelain de Saint-Martin. — Guichard de Marboz, chapelain de la comtesse, règle les dépenses de l'hôtel. — Restauration du toit de la carronnerie du comte à Saint-Martin. — Dépenses pour vider l'eau de la cave. Cet article se reproduit chaque année. — Achat de 17 porcs gras à la foire de Saint-Julien; ces porcs sont visités par le boucher, pour constater s'ils sont sains et amenés à Saint-Martin pour la dépense de l'hôtel. — Deux pièces de terre, qu'on sème tous les deux ans, ne trouvent point d'amodiateur. — Composition de 2 florins, payée par Gros Perret, qui s'était emparé de l'argent de sa défunte femme, à l'insu de ses enfants, et autre de 1 florin, payée par sa mère, qui avait recelé cet argent. — Réparation du chauffeur et de la cheminée de la chambre basse; — autre faite à la grande écurie de la maréchalerie. — Construction des deux fours de la carronnerie; chacun doit contenir 22 milliers de carrons. — On établit deux grands appentis de chaque côté de ces fours, pour les préserver de la pluie et y déposer les carrons à leur défournement. — Paiement des paroissiens de Saint-Martin, employés à déblayer les matériaux provenant des bâtiments du cellier, des chambres au-dessus et de la chambre du comte, qui étaient tombés en ruine.

B. 9722. (Rouleau.) — Parchemin de 10m60 de long.

1359-1362. — Saint-Martin. — Compte de Jean de Marboz, clerc du comte, châtelain. — Replantation de toute la palissade du curtil du château, qui tombait en ruines. — Les terres de l'étang de la forêt, qui avaient été ensemencées en blé, ne rapportent rien, parce que les pluies abondantes ont noyé les semences et ensablé les terres. — Foin envoyé à Bourg, au mois de septembre 1360, quand la fille du roi de France y séjourna. — Composition de 1 florin, payée par Jean Barbier, inculpé d'avoir dénié une cédule (*vetulam*) qu'il avait fait dresser pardevant notaire. — Réparation faite à la chaussée de l'étang. — Établissement d'un grillage en bois devant la bonde, pour empêcher la sortie du poisson. — Empoissonnement de l'étang. — Le carronnier reçoit 12 florins pour la façon, enfournement, cuisson et défournement de 22 milliers de carrons. — Compositions de 3 florins, payée par le bâtard Merages, qui, de son autorité privée, avait arrangé un ban (*bannum*); — de 6 deniers, payée par Pierre Guerry, qui était présent lorsqu'on enleva l'épée à Perrot, de Saint-Martin, qui dormait sur les terreaux. — Réparation à la charpente de la grange et du « chaffaut » du pont. — Paiement, sur l'ordre du comte, de 12 florins, aux ménétriers du comte de « Ruci ». — Message fait par le châtelain, sur l'ordre du comte, à l'armée de Monsieur de Carmano.

B. 9723. (Rouleau.) — Parchemin de 17m50 de long.

1362-1366. — Saint-Martin. — Compte d'Étienne Maréchal, damoiseau. — Les terres de la forêt ne sont pas ensemencées cette année, mais livrées au pâturage. — Les poissons pêchés dans l'étang de la forêt sont mis dans les réservoirs du château; ceux déposés dans celui du Temple périssent. — Compositions de 8 florins, payée par Guillaume Bellein, grangier du Temple, qui avait faussement scellé une lettre; — de 4 florins, payée par Guiot Pelut, qui avait désarçonné un cavalier

sur le grand chemin; — de 60 sous, infligée à trois individus qui avaient, la nuit dans une maison, brûlé la barbe d'Étienne Polo. — Reconstruction d'une partie du mur d'enceinte du château, dont l'état compromettait la solidité des édifices qui y étaient appuyés. — On établit deux piles contre la chambre du comte de Genève et le cellier; 283 hommes de corvée y travaillent pendant un jour. — Paiement des 200 florins donnés par le comte à Tric Vernes, damoiseau. — Reconstruction des toitures de la grange, des chambres, de la loge et du Recept, qui avaient été renversées par l'orage. — Composition de 3 florins, payée par Jean de La Chapelle, inculpé d'avoir mené la fille de Jean Bachier, la nuit, de Saint-Martin à Pouilly, et de l'avoir connue charnellement. — Réparation des « bretoiches », des « chaffauts » du château et de la palissade d'enceinte en avant des fossés, à cause des Routiers répandus en Bourgogne et dans l'empire. — Amende de 10 sous, payée par Jeanne Ferrouillard, qui avait excité son frère à aller prendre du sel chez un voisin. — Réparations des ponts et de la barrière qui les précède. — La femme Gumillet paie 2 florins d'amende, pour avoir souhaité l'entrée des Anglais en Bresse. — Composition de 3 florins, payée par la femme Rutet, qui avait tué et caché le coq de Jean Pacour. — Don de 40 florins fait au comte par ses hommes communs avec le prieur de Saint-Pierre de Mâcon, à l'occasion de la venue de l'empereur d'Allemagne. — Réparation des fortifications du château, par ordre du sire de Saint-Amour, gouverneur de Bresse, afin d'éviter que les compagnies anglaises répandues en Bourgogne ne s'en emparent.

B. 9724. (Rouleau.) — Parchemin de 9m70 de long.

1366-1368. — Saint-Martin. — Compte de Jean Chacipoulle, de Marboz, châtelain. — Mention de la commission donnée par le comte à Humbert Martin, curé de Pressiaz, de visiter toutes les châtellenies en deçà des monts, et d'en stimuler le produit de toutes les façons. — Les prés de Bousson et de Bagé produisent 6 chars de foin. — La ferme de la foresterie ne trouve pas d'enchérisseurs. — Il en est de même du curtil du comte, parce que l'on craint, si le comte revenait à Saint-Martin, qu'il ne voulût en jouir. — Compositions de 15 florins, payée par Aymon, fils de Humbert Belier, inculpé de ce que son père était, de son vivant, un usurier; — de 3 florins, payée par Étienne Belier, qui s'était évadé de prison. — Construction d'une « bretoiche » sur la muraille du côté de l'église, et réparation des murs, sur le bruit que l'archiprêtre (Arnaud de Cervolle) devait passer sur la terre du comte. — Pension de 10 sous de Jean de Tibonderia, chapelain de la chapelle du château. — Allocation de 15 florins au châtelain, que la comtesse avait envoyé vers la comtesse Béatrix de Chalon, à Troyes en Champagne, pour des affaires très pressées. — Compositions de 12 deniers, payée par Bertet Rosselet, dont le fils avait pris une « pechèpia » (trouble à prendre les poissons); — de 17 florins, infligée à Jean Lardin, qui avait violé la femme de son fils naturel. — Reconstruction totale des « bretoiches » et des « échiffes » du château, qui étaient pourries et tombaient en ruine.

B. 9725. (Rouleau.) — Parchemin de 8m de long.

1370-1375. — Saint-Martin. — Compte d'Étienne Maréchal, châtelain. — Livraison de 6 coupes de froment, données par le comte en aumône à Marguerite de Villeneuve. — Les 10 livres de cire de redevance sont livrées à Pierre de Lompnes, apothicaire du comte. — Compositions de 10 florins, payée par Escoffier Viallet, qui avait enfreint une saisine et dit que les Anglais étaient en Bresse; — de 2 florins, payée par Guillemette Amasia et sa sœur, qui s'étaient battues jusqu'au sang; — de 9 deniers, payée par Étienne Jauner, qui avait faussement accusé Jean d'avoir donné « dou varero » (poison) à son chien; — de 3 florins, infligée à Jean Belier, qui avait fait passer un char de fumier sur la terre de son frère Aymon. — Gratification de 30 florins, faite par le comte au châtelain. — Compositions de 18 deniers, payée par Jean Belier, pour avoir pris un anneau d'argent à la femme Jean Valat; — de 8 deniers, payée par deux enfants qui avaient trouvé un carreau d'acier et ne l'avaient pas déclaré.

B. 9726. (Rouleau.) — Parchemin de 2m40 de long.

1375-1376. — Saint-Martin. — Compte de Sibuet de Briord, damoiseau, châtelain. — Recette de 78 poules de redevances, dues dans la châtellenie. — Composition de 18 deniers, infligée à Jean Buffet, qui avait volé le porc de Jean Belier. — Recette de 15 florins des hommes taillables du comte, pour les « compleintes » dues par eux tous les trois ans; — de 50 francs d'or sur les hommes de la châtellenie, pour la fortification du château et l'entretien des barrières et palissades. — Rétablissement de la palissade autour du château. — Couverture du four et de l'étable. — Etablissement de deux « chaffauts » sur le rempart et d'un autre en dehors du château. — Mandement du comte Amédée VI, qui reconnait devoir au châtelain la somme de 450 florins, et en assigne le remboursement sur les revenus de Saint-Martin (Le Bourget, 31 octobre 1375).

B. 9727. (Rouleau.) — Parchemin de 15m90 de long.

1376-1383. — Saint-Martin. — Compte des enfants et héritiers d'Antermet de Montferrand, châtelain. — Recette de 1 meytère de seigle, due par Ogier Prévôt, pour l'abergement

d'un emplacement et d'une chaussée d'écluse propre à l'établissement d'un moulin sur la Reyssouse. — Composition de 18 deniers, payée par la femme Wliard, qui avait frappé une vache. — Relèvement de la palissade autour du château, qui avait été renversée par le vent. — Réparations à la toiture de la chapelle; — faites à la charpente de la carronnerie du comte. — Composition de 6 francs d'or, infligée à Antoine Martin et à Perronette, femme Belier, qui avaient commis un adultère hors le pays du comte. — Réparations aux charpentes de la salle; de la chambre blanche; de l'étable et des latrines du château. — Recette de 12 deniers de cens dû par ladite Mal Blainchy. — Compositions de 3 florins, infligée au curé de Saint-Didier, qui avait enfreint une saisine; — de 6 fr. d'or, payée par Jean Milliat, pour avoir été trouvé avec la femme Pierre Benard. — Jean Berot ne paie que 18 deniers pour avoir commis un adultère avec la femme Jean Milliat. — Remise faite par le comte et la comtesse de la moitié de l'amende de 6 francs, encourue par Étienne Andrenet, qui avait blessé avec son épée le chapelain Pierre Bertin.

B. 9728. (Rouleau.) — Parchemin de 10m75 de long.

1383-1385. — Saint-Martin. — Compte des enfants et héritiers d'Antermet de Montferrand. — Les recettes de la châtellenie sont livrées à Jean Ravaz, forestier du comte, pour le prix en être employé aux constructions du château de Pont-d'Ain. — Livraison de 36 poules à Jeannet, fauconnier du comte, pour l'entretien des faucons. — Réparation des toitures de la grange, de l'étable et de la tour du château, qui avaient été enlevées par les vents. — Mandement du comte Amédée VII au châtelain de livrer chaque année, tant qu'il lui plaira, à Françoise, fille de Pierre Arnaud, de Bourg, 6 quartaux de froment et autant de seigle (Ripaille, 11 août 1384). On l'appelle plus bas *mater bastardi*. — Composition de 4 francs 1/2, infligée à Etienne Bellier, qui avait injurié André Morel, châtelain, en présence du juge de Bresse.

B. 9729. (Rouleau.) — Parchemin de 11m70 de long.

1386-1388. — Saint-Martin. — Compte des enfants et héritiers d'Antermet de Montferrand. — Les terres dites des Ayes restent toujours sans culture. — Le curtil du comte est amodié 5 deniers. — Composition de 18 deniers, payée par les fils Curtet, qui, la nuit, avaient dépouillé le pommier de Jean Ricel. — Aumône de 1 franc d'or, donné par le comte à Marguerite Cherlue, femme pauvre. — Réparation faite au premier pont du château. — Achat d'une chasuble, d'une étole et d'un manipule pour la chapelle.

B. 9730. (Rouleau.) — Parchemin de 20m30 de long.

1389-1391. — Saint-Martin. — Compte d'Antoine de Montferrand, damoiseau, châtelain. — Les terres de la forêt sont toujours converties en pâturages. — Recette de 4 deniers, pour l'abergement fait à Etienne Farod, du droit de recueillir les eaux de pluie d'un chemin. — Composition de 3 sous, infligée à André de La Valette, qui, étant au moulin de Polaysset, avait changé son sac de farine de seigle contre un autre rempli de farine de blé. — Subside de 40 florins votés gracieusement au comte par les syndics de la communauté de Saint-Martin, pour l'arrivée de la duchesse de Touraine. — Mention que, vu l'empressement des nobles et des féaux du bailliage de Bresse à l'assister dans son expédition contre *rebelles et populares terre Canapacii*, le comte a sursis à la levée d'un subside frappé sur les hommes de sa châtellenie. — Réparation de la charpente de la chambre blanche du château. — Guillaume Médici est gouverneur des étangs et forêts du comte. — Composition de 18 deniers, infligée à Millet de Curtafores, qui, malgré les défenses, avait vendu des denrées aux gens du roi de France. — Mandement de Louis de Cossonay, lieutenant du comte de Savoie, au châtelain de Saint-Martin, de mettre le château en état de défense. — Réparation de toutes les ferrures des ponts, portes et fenêtres. — Rétablissement du pont-levis. — Mandement de Louis de Cossonay au châtelain de munir le château et la ville de Saint-Martin d'arbalètes, de viretons et d'autre artillerie (12 février 1391). — Composition de 6 francs d'or, infligée à Aymon Contet, qui s'était glissé la nuit dans la maison d'Etienne Vatollier et avait renversé sa femme.

B. 9731. (Rouleau.) — Parchemin de 15m20 de long.

1392-1394. — Saint-Martin. — Compte d'Antoine de Montferrand, châtelain. — Recette de 37 meytères de seigle de redevances dues dans la châtellenie; — de 24 florins, pour la ferme de la blairie et de la chacipolerie de Saint-Martin. — Compositions de 4 deniers, payée par Pierre Bourgeois, inculpé d'avoir pris un pigeon dans la grange d'André Morel; — de 10 sous, encourue par les habitants de Saint-Martin, qui avaient chassé malgré la défense. — Paiement, par annuités de sept ans, par les habitants du mandement de Saint-Martin, d'une somme de 197 florins, pour l'acquit des dettes du châtelain; — de 5 florins d'or, alloués à Françoise Arnaud, mère du bâtard de Savoie, pour l'habit noir qu'elle avait fait faire lors de la mort du comte Amédée. — Composition de 2 francs d'or, infligée à la femme Miolet et à son fils, qui avaient jeté un serpent et un crapaud morts dans le puits d'André Morel. — Don de 25 francs d'or fait par les habitants de Saint-Martin au

comte de Savoie, à l'occasion de son mariage avec Marie, fille du duc de Bourgogne.

B. 9732. (Rouleau.) — Parchemin de 14m10 de long.

1391-1396. — Saint-Martin. — Compte d'Antoine de Montferrand. — Recette de 16 meytères d'avoine de redevances; — de 4 deniers, pour l'abergement fait à André de La Valette, du droit de recueillir les eaux d'un chemin. — Compositions de 18 deniers, payée par François de Corvaton, qui s'était approprié une ruche (*bugnionum apium*); — de 9 deniers, payée par Jean Dars, qui avait pris dans la forêt un bois appelé « bouz ». — Recette de 84 florins, pour trois années du subside accordé par les habitants du mandement de Saint-Martin, pour les dettes du châtelain. — Reconstruction du premier pont du château. — Paiement à Pierre Colomb, prieur de Saint-Pierre de Mâcon, de 60 florins qui lui étaient dus par le comte. — Composition de 4 deniers, infligée à Jeanne, fille Bérard, qui avait méchamment « égrafflgné » (*egrafignaverat*) le nommé Tillet.

B. 9733. (Rouleau.) — Parchemin de 9m35 de long.

1398-1399. — Saint-Martin. — Compte d'Antoine de Montferrand. — Mandement du comte Amédée VIII au châtelain d'allouer à Jean Morel, son écuyer, pour récompense de ses services, tout le demeurant des victuailles de la châtellenie (Bourg, 2 octobre 1397). — Livraison de 56 poules, pour la dépense de l'hôtel du comte à Bourg. — Remise par le comte de l'amende de 3 sous encourue par Jean Trabil, qui avait enlevé ses gerbes avant la perception de la dîme. — Paiement de 7 florins à Guiffred de Rampon, fermier du comte, pour acheter sa robe de livrée.

B. 9734. (Rouleau.) — Parchemin de 11m90 de long.

1400-1401. — Saint-Martin. — Compte d'Antoine de Montferrand. — Livraison de 6 chars de foin, pour la dépense de l'hôtel du comte. — Compositions de 22 deniers, infligée à Guillaume Poncet, qui avait arboré des insignes de taverne sur la voie publique, et avait vendu du vin à fausse mesure; — de même somme, infligée à Pierre Perrat, pour faux témoignage contre la femme Muybet. — Recette de 20 sous parisis, pour les « claims » et dessaisines. — Dépense de 13 deniers, pour clore, faucher et faner le foin du pré du comte. — Lettres du comte Amédée VIII, qui institue Raymond Durand, prêtre de Bourg, chapelain du château de Saint-Martin (Bourg, 14 avril 1400). — Mandement du comte Amédée, pour le remboursement, sur les revenus de la châtellenie, de partie des sommes dues à Guigonet Maréchal, de Chambéry (18 mars 1401). — Mandement du même à Jean de Chavannes, châtelain de Saint-Martin, par lequel il l'informe qu'il a inféodé le château et la châtellenie de Saint-Martin à noble Pierre Andrenet, écuyer et conseiller, moyennant un « entrage » de 5,000 florins, et lui enjoint de le mettre en possession (Chambéry, le 19 mars 1401). — Acte de prise de possession par Pierre Andrenet.

B. 9735. (Rouleau.) — Parchemin de 18m25 de long.

1427-1429. — Saint-Martin. — Compte de Jean Clopet, bourgeois de Bourg, châtelain, rendu en présence de Jean Salvage, docteur en lois, chevalier, président de la Chambre des comptes à Chambéry. — Recette de 18 meytères d'avoine de plusieurs personnes habitant autour de la forêt de Saint-Martin, pour le pâturage des terres de la Queue de l'Étang; — de 56 florins, pour la ferme de la blairie et de la chacipolerie de Saint-Martin; — de 2 florins, pour la ferme des prés de Bousson et de Bagé; — de 15 florins de complainte, dus tous les trois ans par les hommes de la châtellenie. — Gages de 10 florins de Barthélemy Morel, chapelain du château. — Achat d'une chasuble, d'une étole et d'un manipule pour la chapelle. — Lettres d'institution du châtelain, données par le duc Amédée (Thonon, 10 mars 1427, et Chambéry, 6 août même année). — Recette de 2 florins, pour la ferme de la foresterie. — Composition de 12 florins, infligée à Jean Farod, pour avoir conduit jadis la femme de Pierre Bandier hors le pays de Bresse, et l'avoir séparée de son mari.

B. 9736. (Rouleau.) — Parchemin de 28m45 de long.

1420-1440-1443 (1). — Saint-Martin. — Compte de noble Guillaume de Renty, écuyer, châtelain. — Don de la moitié des revenus de la châtellenie, fait par le duc, en aumône, à nobles Catherine et Jeannette, filles mineures de Jean de Montboyron, châtelain. — Recette de 5 deniers, pour la ferme du curtil du duc, à Saint-Martin; — de 12 florins, pour la ferme du paissonnage des glands de la forêt. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui institue dom Antoine, clerc de la paroisse de Saint-Martin et son prédicateur, chapelain de la chapelle du château (Genève, 23 novembre 1440); — du même, portant nomination et institution du châtelain (Genève, 27 octobre 1440); — qui crée l'office de scribe de la cour de Saint-Martin, et l'attribue à Jean Dubois, son secrétaire, moyennant le cens de 4 florins par an (Genève, 17 octobre 1440). — Compositions de 7 sous, payée par Pierre Bernard, qui avait joué de l'argent malgré la défense; — de 10 sous, payée par Jean Perraud, pour avoir dit au notaire Thomas Fabry: « Vous avez

(1) Voir la note de la page 4.

comte fait construire deux engins pour le sire de Varambon. — Dépense de la marquise de Montferrat, fille du comte, à Saint-Rambert.

B. 9741. (Rouleau.) — Parchemin de 14m55 de long.

1315-1319. — Saint-Rambert. — Compte d'Artaud de Montfalcon, châtelain. — Recette de 5 quartaux de froment sur les tâches dues dans la châtellenie; — de 47 sous viennois, moitié du droit de toise sur les maisons de Saint-Rambert, partageable avec l'abbé dudit lieu; — de 66 sous 8 deniers, pour la moitié des lods d'une maison à Saint-Rambert, achetée par Hugonet de Varadio. — Compositions de 13 deniers, infligée à Amédée Lévêque, qui avait pris une ceinture à sa concubine; — de 8 sous, infligée à Perrin, hôtelier, qui avait donné à un quidam le conseil de se faire passer pour clerc. — Construction d'un petit mur devant le château de Saint-Rambert. — Achat, moyennant 49 livres, de 15 ânes, pour servir aux constructions du château de Luysandre. — Achat de sacs en borrache (bouracan), pour porter le sable. — 100 toises de pierres de 4 pieds de gros, rendues sur place, sont payées 52 livres 10 sous. — La construction de la toise de mur de 5 pieds d'épaisseur, est payée 15 gros 1/2; celle du mur de 4 pieds, 12 gros 1/2. — Façon de deux « loynias » (diables), pour amener les pierres; de deux roues, d'un martinet et de tines, pour l'eau des mortiers. — Solde de Henri d'Orlie et des hommes d'armes envoyés par le bailli du Bugey, pour ruiner la bastille de Jean de Châtillon. — Jeannette, femme d'Etienne de Vucchier, paie 10 sous de composition, pour avoir fait « faytures » (forfait) contre son mari. — Construction au château de Luysandre, de plusieurs murs (*pycisorum*); — d'une tour, avec murs de 5 pieds d'épaisseur; — des murs de la courtine et du Recept, ayant 4 pieds d'épaisseur. — Location de 5,717 ânes, employés aux travaux de construction du château; leurs bâts coûtaient 5 sous pièce et chaque fer tout posé 2 petits tournois pièce. — Etablissement des quatre « chaffauts » du château. — Pose de la première charpente de la tour. — Façon des cintres de la porte, des fenêtres et des latrines. — La journée du charpentier est payée 2 sous. — Façon du pont-levis devant la tour. — Frais d'exécution d'un voleur, pendu en compagnie d'une chèvre. — Compositions de 4 livres viennoises, infligée à Benoît Cordyl, qui avait assisté à la vente d'une jument qu'il savait avoir été volée; — de 10 sous, payée par plusieurs habitants, qui avaient refusé d'arrêter un assassin. — Réparation des toits de la tour et du château de Saint-Rambert, qui avaient été renversés par le vent. — Continuation des travaux de construction du château de Luysandre. — Ferrement des portes, portelles et fenêtres. — Construction des engins pour la défense. — Etablissement d'une palissade de 2 toises de haut autour du bourg de Luysandre. — Don de 60 sous, fait par le comte à 28 individus qui se sont engagés à s'établir au bourg de Luysandre et à y bâtir une maison. — Dépenses de l'hôtel du comte à Saint-Rambert, lorsqu'il se rendait en France. — Charroi de deux trousseaux de sa garde-robe.

B. 9742. (Rouleau.) — Parchemin de 30m60 de long.

1318-1320. — Saint-Rambert. — Compte d'Antermet de Chignins, dit Raveta, châtelain. — Recette d'avoine de redevance, due par les habitants d'Evoges, pour le droit de parcours sur le mont d'Evoges. — Compositions de 10 livres, payée par Pierre Colombet, pour avoir émis de faux florins d'or; — de 20 sous, infligées à des hommes de la châtellenie, qui ne s'étaient pas rendus au cri poussé contre les Dauphinois, qui établissaient un réservoir à poissons dans l'Albarine, sur la baronnie du comte. — Façon de huit guichets aux grandes croisées du château de Luysandre. — Frais de garde d'une femme, emprisonnée pour avoir tué son enfant après son accouchement. — Salaire des deux gardiens et du guetteur des châteaux de Saint-Rambert et de Luysandre. — Mandement du comte Amédée V au châtelain de tenir les bourgeois de Luysandre quittes des redevances qu'ils lui doivent (Chalon. 7 août 1318). — Composition de 10 sous, infligée à Pierre Milon, qui avait maltraité une truie. — Dépenses de l'hôtel du comte et de la comtesse à Saint-Rambert. — Achat de fer pour la construction de la petite tour d'Ambronay. — Compte de Pierre de Châtillon, châtelain. — Façon d'un pont-levis au château de Luysandre, et achat d'une corde pour le lever. — Etablissement de « muettes » sur les murs. — Curage des fossés. — Solde des gens d'armes menés par le châtelain à la chevauchée de Genève, à celle de *Fabricis*, à celle de Varey et à celle de Seyssel, quand le comte de Genève l'assiégeait, et à celles de Voreppe et d'Avallon. — Renforcement de la garnison de Luysandre. — Paiement de 100 sous à Griset de Gratour, bourgeois de Luysandre, qui s'était engagé à brûler le bourg des Alemores, appartenant au Dauphin. — Cinq soldats, un guetteur, un trompette, deux femmes et deux chiens sont mis en garnison au château de Luysandre; les deux femmes et les deux chiens ont 8 deniers par jour. — Dépense d'avoine pour les chevaux du prince Edouard, lors de sa chevauchée d'Ambronay. — Solde des gens d'armes de la châtellenie mandés pour la chevauchée du comte Edouard, vers Lain, pour renverser les murailles d'Ambérieux et assiéger Saint-Germain. — Charroi des perches, d'engins, des chats, beaux échelles, pour ce siége. — Frais de garde de 26 prisonniers de guerre, surveillés par 50 soldats. — Solde des gens d'armes accourus au secours de Saint-Germain, que le Dauphin voulait assiéger. — Compte d'Amédée Ponsard, châtelain. — Dépenses à Saint-Rambert des chevaliers se rendant à Lyon en

mars 1322, pour assister au « colloque » entre le comte de Savoie et le Dauphin. Pendant ce temps, le châtelain occupe en armes les Echelles, parce que le Dauphin chevauchait devant Saint-Laurent. — Il occupe également Seyssel, lorsque le comte assiége Corbière. — Charroi du bois des engins qui avaient servi au siége d'Ambérieux. — Paiement d'indemnités au châtelain, pour un cheval blessé, lorsque les Dauphinois prirent Varey. — Compte de Pierre de Genos, damoiseau, châtelain. — Composition de 10 sous, payée par la femme Chatier, qui avait appelé la femme Rognoin lépreuse. — Réparation du toit de la chambre derrière la grande salle du château de Saint-Rambert, qui avait été renversé par le vent. — Solde des gens d'armes rassemblés sous les ordres du bailli du Bugey, lorsque les Dauphinois voulaient assiéger le château de *Tulnorus*, et où grande quantité furent pris. — Solde des hommes amenés par le châtelain vers Saint-Germain et Balmette, sur le bruit que les Dauphinois voulaient franchir le Rhône. — Location de 68 ânes, pour les fortifications de Saint-Germain. — Visite par Hugues de Châtillon, bailli du Bugey, des châteaux de Luysandre, Saint-Germain et Ambronay, à cause des rassemblements des Dauphinois à Lagnieu. — Solde des soldats qui en renforcèrent la garnison. — Compte d'Aymon Bonivard, vice-châtelain. — Compositions de 10 sous, payée par Pierre Donat, qui avait acheté un vieux fer de charrue; — de 30 sous, payée par Jean Champaney, pour avoir, de son autorité privée, gagé un lépreux. — Réparation du chauffeur de la chambre de derrière du château de Saint-Rambert. — Solde des gens de guerre mis en garnison à Saint-Germain. — Nourriture de 417 bouviers, conduisant les bois rassemblés pour la fortification du château de Saint-Germain. — Compte de Jean de Chignins, dit La Cuisine, châtelain. — Reconstruction des portes, des fenêtres et des boiseries du château de Saint-Rambert, qui furent consumées dans l'incendie du château arrivé en mars 1324. — On remplace tous les créneaux des courtines; on reconstruit la grande salle; on élève la tour de 2 toises. — La construction du four du château coûte 36 sous. — Envoi de pioches et de lanternes à Ambérieux, pour la fondation de la bastille de Gironville.

B. 9743. (Rouleau.) — Parchemin de 20m80 de long.

1325-1330. — Saint-Rambert. — Compte de Conrad Berard de Rippes, châtelain. — Remise aux habitants de Tignay d'une redevance en noix. — Recette de 18 sous, pour le droit de passage (*exitus soste*, rouage) de ballots et de trousseaux de marchandises, par Saint-Rambert, et dont l'abbé perçoit la moitié. — Amendes de 4 sous, infligée audit Pierre, qui avait jeté un juif à l'eau; — de 10 sous, infligée à Michel Etienne, qui avait tenté de brûler sa maison; — de 16 sous, infligée à Pierre Veysie, pour avoir mené un homme déguisé en femme (*ad similitudinem mulieris*) à un autre homme. — Remplacement de la porte du château, qui tombait de vétusté, et réparation à la charpente du toit, qui avait été emportée par le vent. — Dépenses de l'hôtel du comte à Saint-Rambert. — Charroi du bois des engins à l'armée du comte, devant Varey. — Solde de la garnison mise à Ambronay. — Façon d'un terreau de 40 toises de long, à Ambronay. — Frais du séjour du sire de Beaujeu à Saint-Rambert. — Reconstruction de l'étable sur l'emplacement de celle qui avait été détruite lors de l'incendie du château. — Solde des hommes d'armes qui furent à la chevauchée de Clermont, pour le fait du comte de Genève; — de ceux qui se rendirent à Neublans, à celle du comte d'Auxerre, à celle d'Ambronay, lorsque le Dauphin rassemblait son armée. — Réparation des fossés d'Ambronay, que les Dauphinois avaient détruits en juillet 1325. — Charroi de chanvre destiné aux engins d'Ambronay. — Compte de Jean Berard de Rippes, dit Cusin, châtelain. — Amendes de 20 sous, infligée à Pierre Berat, pour une rixe avec les convers et les moines de la Chartreuse de Portes; — de 10 sous, infligées à plusieurs individus qui ne s'étaient pas rendus à la chevauchée du comte, dans le Génevois; — de 5 sous, payée par Pierre Galet, qui, croyant guérir un bœuf météorisé en mangeant des feuilles de raves, lui avait fait une ponction avec son couteau. — Solde et renforcement de la garnison du château de Luysandre. — Façon des manteaux, des « eschacons » (machines de guerre) et des échelles pour le siége des Alemores. — Solde des hommes d'armes qui, sous la conduite du bailli du Bugey, firent des incursions sur la terre du sire de Villars. — Frais de séjour à Saint-Rambert de Jean Richard, chevalier, commissaire du comte de Savoie, pour la maintenue des trêves conclues avec le Dauphin; — au même lieu, de la comtesse de Savoie, qui se rendait en France. — Amende de 10 livres, infligée à Jean de Tignay, qui avait arraché la borne d'un champ. — Gages des hommes d'armes mandés par le comte à Seyssel, lorsque le comte de Genève faisait sa chevauchée à Clermont. — Solde de la garnison de Saint-Germain.

B. 9744. (Rouleau.) — Parchemin de 15m25 de long.

1330-1332. — Saint-Rambert. — Compte de Humbert de Châtillon, dit Proveynt, châtelain. — Recette de 6 florins, pour la ferme de la bâtonnerie, messerie et des minutes des « claims » (plaintes). — Amendes de 5 sous, infligées à plusieurs habitants qui ne s'étaient pas rendus avec la bannerie à Saint-Martin-du-Frêne, pour la conduite des vivres et marchandises qui y étaient déposés; — infligées pour ventes à fausses mesures; — de 8 deniers, payée par un individu qui avait manqué à la chevauchée mandée pour la conduite des

marchands revenant de la foire de Chalon. — Composition de 54 sous, infligée à la veuve Picolier, inculpée d'avoir détourné des biens du prêtre qu'elle servait, et d'en avoir eu des enfants. — Réparation aux toitures de la tour, de la salle et de la chambre ancienne du château. — Dépenses de François de Longecombe, chevalier, de Pierre de Ravaisy, juge de Savoie, et d'Amédée Ponsard, commissaires du comte, pour la levée du subside qui lui a été accordé par les gens du Bugey. — Dépenses de la comtesse de Savoie et de la dame de Gex à Saint-Rambert ; — de Guillaume de Chevelut et Pierre François, commissaires du comte, pour la maintenue des trêves avec les Dauphinois. — Compte de Girard de Grandmont, chevalier, bailli du Bugey, châtelain. — Amende de 10 sous, payée par la Perroeny, pour avoir frappé la Jeannette si violemment que le sang lui en était sorti par les narines. — Compte de Humbert de Châtillon, dit Proveynt, châtelain. — Compositions de 20 sous, payée par ledit Bocu, qui ne s'était pas rendu à la chevauchée convoquée pour escorter le comte en Bresse ; — de 2 sous, payée par Jean, bâtard du curé de Cleysieu, qui avait frappé une femme à la tempe ; — payées par plusieurs habitants, qui avaient fait défaut à la course sur Varey ; — de 15 sous, payée par Pascalis de Rougemont, qui avait fracturé l'arche de sa concubine pour prendre ses draps ; — de 7 sous, payées par deux individus qui, lors de la prise de Saint-Germain par le comte Amédée, s'emparèrent d'un char qui avait servi à transporter les engins.

B. 9745. (Rouleau.) — Parchemin de 3m95 de long.

1333-1334. — Saint-Rambert. — Compte de Jacques, seigneur de Quarto, châtelain. — Jérémie, juif, fermier du péage de Saint-Germain, affirme que le quintal, ou 100 livres de Saint-Rambert, est supérieur de 7 livres à 7 livres 1/2 à celui de Chambéry. — Paiement de cens assignés pour l'anniversaire fondé par le comte Aymon à l'abbaye de Saint-Rambert. — Recette de 10 sous, pour la ferme de la leyde du marché du sel de Saint-Rambert ; — de 20 deniers, pour les lods des tâches de la communauté d'Arandas, abergées pour vingt ans par les syndics de la commune. — Composition de 10 sous, infligée à Jean Rubat, qui avait battu un enfant avec une forme de soulier. — Frais de l'enquête ordonnée par le comte dans le débat entre la Chartreuse de Portes et les habitants d'Arandas et de Chervieu, au sujet des forêts. — Dépenses de Jacques Richarme, chevalier, et des autres commissaires du comte, venus à Saint-Rambert pour conférer avec les gens du Dauphin et prolonger les trêves.

B. 9746. (Rouleau.) — Parchemin de 0m75 de long.

1335. — Saint-Rambert. — Compte de Hugues de Bocesselle, chevalier, châtelain. — Recette de 11 sous, pour les lods d'une maison achetée 7 livres par Pierre Pachout ; — d'un legs de 30 sous, fait au comte de Savoie par Guillaume Balbi. — Vente de froment, à 12 deniers le quartal ; d'avoine, à 10 deniers même mesure.

B. 9747. (Rouleau.) — Parchemin de 24m10 de long.

1335-1340. — Saint-Rambert. — Compte de Pierre Coci, de Nantua, châtelain. — Dépense d'avoine faite à Saint-Rambert, par les chevaux de Blanche de Bourgogne, comtesse de Savoie, et d'Isabelle de Chalon, dame de Vaud. — Recette de 2 florins, pour la ferme de la mistralie de Tignay. — Amendes de 10 sous, payée par Jean Bolozon, qui avait exposé en vente deux peaux d'ours toutes fraiches sur l'étal de Béatrix Tournebert et contre sa volonté ; — de 3 deniers, payée par le mari, qui avait jeté ces peaux par terre ; — de 4 sous, payée par Montréal, inculpé d'avoir faussement déclaré à Etienne de Torcieu que la truie qu'il en avait reçue en commende était morte ; — de 3 sous, infligée à Pierre Raton, qui avait aidé le damoiseau de Pluns à arracher Clopa, de Chalvieu, de l'église d'Arandas. — Reconstruction des latrines du château et du manteau de la cheminée de la grande salle, qui n'avaient pas été refaits depuis l'incendie. — Fermeture des croisées de la chapelle qui sert de prison. — Mandement du comte Amédée VI, qui autorise le châtelain à percevoir la somme de 51 livres qui lui est due sur les revenus de la châtellenie (Chambéry, le 2 mai 1335). — « Esparres » de fer et serrures mises à la grande porte du château, à celles du cellier et de l'étable. — Dépense de l'hôtel du comte, de la comtesse et de leurs enfants à Saint-Rambert. — Compte de Jean, fils de Pierre de Coci, châtelain. — Lettres du comte Aymon, qui autorise Jean Grillet de Nant, à payer au châtelain de Lompnes la livre de cire pour la garde qu'il payait précédemment au châtelain de Saint-Rambert (Rossillon, 31 août 1337). — Recette des biens saisis sur Grandmont, jadis familier de l'infirmier de l'abbaye de Saint-Rambert, pour prêts usuraires. — Dépenses du séjour à Saint-Rambert, de Pierre Ravaisy, de l'abbé de Pignerolles, de Pierre, aumônier de Saint-Oyan-de-Joux, de Guichard du Bourg, bailli de Saint-Germain, qui se rendaient à Ambronay, pour les affaires du comte. — Compositions de 20 sous, infligée à Jean Bolozon, qui avait tué un chat ; — infligées à plusieurs habitants, qui n'avaient pas suivi la bannière pour la « rescousse » de la maison de Billieu ; — de 30 sous, payée par Jean Jacquier, qui avait pénétré la nuit dans la maison de Guillemette Alleorat et contre son gré. — Etablissement d'une loge en bois de 3 toises de long, devant la salle du château de Saint-Rambert. — Revêtement en cuivre du pommeau qui termine le toit de la grande tour. — Solde des gens d'armes convoqués pour se tenir à la disposition du sire de Beaujeu, pour la « rescousse » du château de Billieu.

B. 9748. (Rouleau.) — Parchemin de 8m90 de long.

1340-1341. — Saint-Rambert. — Compte de Constantin de Jayllono, damoiseau. — Livraison de 72 livres de cire à Bonnechose, femme de Girard, épicier de chambre du comte. — Recette de 40 sous, pour la ferme de la bannerie et de la mistralie de Cleyzieu. — Compositions de 8 sous, payée par Guillaume Bucasua, qui avait vendu sa femme au fils Goy ; — de 40 sous, payée par Perronet Traforel, inculpé d'avoir dans le temps, arraché dans un essart, une pierre qui marquait la sépulture d'un homme, qui avait été assassiné ; — de 20 sous, infligée à Jean Joffroy, qui avait répandu des charbons dans sa maison pour la brûler. — Le châtelain déclare que la saisie des biens de Grimont, qui à son lit de mort, avait déclaré avoir fait des prêts usuraires, n'a produit aucun résultat, parce que les débiteurs ont nié la dette. — Achat de clés, pour les deux « armaires » du château. — Dépenses de l'hôtel de la comtesse, de Blanche et de Jean, ses enfants, à Saint-Rambert ; — de Jean de Ravaisy, juge de Savoie, et de Guichard Ponsard, châtelain des Fabriques, qui se rendaient à Saint-Jean-de-Vion, pour conférer avec les gens du sire de Villars ; — d'Amédée, fils aîné du comte, en allant et en revenant de Chambéry à Pont-d'Ain. — Messager envoyé la nuit, de Saint-Rambert à Chambéry, pour affaires très pressées (1341, 20 janvier). — Journée tenue à Saint-Rambert, entre les commissaires du comte et ceux du sire de Villars. — Frais d'exécution de Humbert de Greygniot, condamné au feu pour, après avoir reçu le baptême, être retourné au judaïsme.

B. 9749. (Rouleau.) — Parchemin de 13m10 de long.

1341-1342. — Saint-Rambert. — Compte de Pierre de La Baume, chevalier, châtelain. — Recette de 4 sous, pour la ferme de la bannerie et de la mistralie d'Evoges. — Composition de 28 sous, payée par Etienne Villet, pour avoir tondu une brebis qui ne lui appartenait pas. — Pierre Queynat et Jeannette, fille Mermier, paient chacun 24 sous pour adultère. — Couverture du toit de la cuisine en bardeaux. — Construction d'une écurie pour les chevaux du châtelain ; d'un four. — Paiement de 100 sous à Villemet de Ferrières et à sa femme pour la nourriture de Jeanne, fille de feu Aymon, de Saint-Rambert (baptisé). — Compositions de 18 deniers, payée par Marguerite, femme Galland, pour avoir vendu 10 deniers le pain qui était taxé à 8 deniers seulement ; — de 10 sous, infligée à Pierre Carra, qui avait déplacé une borne ; — de 20 sous, infligée à Jean Poncin, pour avoir détourné un ruisseau. — Reconstruction d'une partie du mur d'enceinte du château, du côté de la ville. — La journée de maçon est payée 2 sous 6 deniers. — Réparation d'une partie du toit, qui avait été emportée par l'orage. — Versement fait par le châtelain, pour la construction du château des Alemores. — Achat, moyennant 8 florins, d'un bœuf gras, pour l'hôtel du comte à Saint-Georges, à l'occasion de la venue du duc de Normandie (depuis le roi Jean). — Solde des gens d'armes mandés par le bailli du Bugey pour détruire les constructions établies par les Mâconnais au delà du pont de Saint-Laurent. — Frais de séjour des commissaires envoyés par le comte, pour s'enquérir des débats entre les habitants d'Ambronay, de Varey, ceux de Lompnes et de Villars.

B. 9750. (Rouleau.) — Parchemin de 11m05 de long.

1343-1345. — Saint-Rambert. — Compte de Ginioux, châtelain. — Recette de 13 quartaux d'avoine due par les habitants d'Evoges, pour le parcours des montagnes ; — de 5 sous, pour la ferme de la bannerie de Torcieu. — Compositions de 10 sous, infligée à la femme Pierre Frère, qui avait injurié son fils devant le mistral (messier) ; — de 3 sous, payée par Franczo, juif de Saint-Rambert, qui avait blanchi une monnaie de cuivre ; — de 10 sous, payée par Pierre Burdin, qui avait établi un barrage sur la rivière de Momayn. — Recette de 20 sous, sur le commun du vin, cédé pour quinze ans par le comte aux habitants de Saint-Rambert, pour en employer le produit à la fortification et aux affaires de la ville. — Réparation des couvertures de la cuisine et du grenier. — Dépenses de l'hôtel du comte, de Louis de Savoie, du comte de Genève et d'Amédée de Savoie à Saint-Rambert. — Paiement de 8 sous à Jean Jollyet, barbier du comte Aymon, pour le complément du prix d'un cheval. — Journée tenue à Chalamont entre les commissaires du comte et ceux du Dauphin, pour le sire de Beaujeu. — Transport à Saint-Genis d'un sanglier envoyé au comte par un quidam de Mâcon. — Compte de Guillaume de Châtillon, fils de Martin de Châtillon, châtelain. — Compositions de 7 sous, payée par Monin Rossier, inculpé d'avoir, il y a 25 ans, écorché une truie qu'il avait trouvée dans un fossé ; — de 6 deniers, infligée à la veuve Leroux, pour avoir tiré les oreilles à un enfant.

B. 9751. (Rouleau.) — Parchemin de 11m10 de long.

1344-1346. — Saint-Rambert. — Compte de Jean Prévôt, châtelain. — Recette de 36 bottes de chanvre de redevances dues à Cleyzieu ; — de 60 sous, pour la ferme du banvin de Saint-Rambert. — Composition infligée aux habitants de Mailly, qui avaient récolté des noix dans un communal qui appartenait aux religieux de Saint-Sulpice. — Le comte remet l'amende de 60 sous, encourue par la femme Cortefou, qui avait cédé de la filasse à sa voisine à l'insu de son mari. — Réparation du toit de la chambre joignant la salle du château.

— Réparation du meneau en pierre de la fenêtre de la salle du côté de l'abbaye. — Gages de Hugues Furgons, chapelain de la chapelle fondée par le comte Aymon à Saint-Rambert. — Solde des hommes d'armes envoyés à Lantenay, pour garder les veilles de l'apport de la Notre-Dame de septembre. — Compositions de 30 sous, payée par Humbert Leroy, coupable d'adultère avec la belle de Malis : — de 35 livres, infligée à la veuve Etienne Clavis et à Guy, écuyer, qui avaient maltraité jusqu'à la mort, et la nuit, la fille Etiennette Cortefon. — Recette du péage de Tignay, nouvellement acquis par le comte et qui se perçoit à Saint-Rambert. — Etablissement d'une cheminée au château, dans la chambre du côté des Serrières. — Solde des gens d'armes envoyés par le bailli du Bugey, pour la garde de la bastille neuve de Remens.

B. 9752. (Rouleau.) — Parchemin de 12m45 de long.

1346-1348. — Saint-Rambert. — Compte de Jacques Prévôt, châtelain. — Recette de 2 bichettes de noyaux de redevances dues dans la châtellenie. — Mention d'un legs de 10 livres, fait par le comte Aymon à l'abbaye de Saint-Rambert et acquitté par le comte Amédée VI. — Compositions de 5 sous, payée par Pierre de Grattour, qui, étant au moulin, avait mêlé son blé avec celui d'un autre ; — de 10 sous, infligée à Jean Bernard, qui avait apporté à la confrérie d'Uncion, des blés qui n'étaient pas recevables ; — de 10 sous, infligée à Monin, de Chanet, pour avoir répandu (*epanchiavit*) les noix que Jean David portait dans son capuce. — Dépenses de l'hôtel du comte de Savoie, de Louis de Savoie, seigneur de Vaud, et du comte de Genève à Saint-Rambert. — Paiement de 2 sous à Jean de Serrières, bourgeois de Saint-Rambert, nourricier de Jeannette Eyrona, baptisée sur la demande de la feue comtesse de Savoie. — Salaire des deux gardiens et du guetteur du château. — Compte du subside accordé pour deux ans au comte de Savoie, par les habitants de la châtellenie sur le pied de 4 gros sur chaque homme demeurant hors de la franchise et sous la juridiction du comte. — Composition de 5 florins d'or, payée par Jean Rasin, pour sa fille, femme de Jean Michola, laquelle avait mis le feu au lit conjugal, à cause de certaines « feytures » qui y étaient, d'après ce que lui avait donné à entendre une ribaude, maitresse d'un ribaud appelé Gay d'Amors. — Dépenses de l'hôtel d'Isabelle, dame de Vaud, et de Jean de Savoie, frère du comte. — Gages des hommes d'armes, qui, sous la conduite du bâtard de Savoie, marchèrent à la défense du duc de Bourgogne. — Compte du subside accordé au comte pour le paiement au roi de France et à son fils le duc d'Orléans, de certaines sommes dues à cause de la succession de la duchesse de Bretagne, fille du comte Edouard.

B. 9753. (Rouleau.) — Parchemin de 23m50 de long.

1348-1352. — Saint-Rambert. — Compte des héritiers de Jacques Prévôt, châtelain. — Livraison d'avoine à François de Serravalle, maître d'hôtel du comte. — Le revenu de la ferme des foires de la Saint-Matthieu et de la Saint-André, à Saint-Rambert, est nul, parce qu'elles n'avaient pas eu lieu à cause de la mortalité (peste noire). — Composition de 10 florins, infligée à Pierre Gros, pour être entré dans la maison de Humbert Berlet contre son gré. — Le chapitre des « échoites » de biens provenant d'individus morts sans héritiers, ou poursuivis pour crime d'usure, est considérable. — Dépenses lors du passage d'Amédée de Savoie et de Pierre de Mures, envoyés par le comte au sire de Beaujeu. — Compositions de 2 deniers, payée par Pierre Drulo, boulanger de l'abbé de Saint-Rambert, qui ne s'était pas rendu à la chevauchée pour recouvrer Labergement ; — de 12 deniers, payée par Guillaume Berthelier, qui avait quitté le cabaret de Jean Jacquier *sine solutione sui escot* et l'avait injurié ; — de 5 deniers, payée par Jean Frêne, qui avait pris un chien ; — de 3 sous, payée par Marguerite Gerlant, qui était entrée indûment dans la maison de feu son mari. — Lettres du comte Amédée VI, qui assigne sur la châtellenie le paiement de 100 sous, pour l'intérêt des 80 florins auxquels il est tenu pour l'hommage que lui a fait Martin de Rougemont, damoiseau (Seyssel, 15 juin 1350). — Composition de 3 deniers, payée par un homme qui avait apporté chez lui une chèvre noyée dans l'inondation de l'Albarine.

B. 9754. (Rouleau.) — Parchemin de 7m15 de long.

1352-1353. — Saint-Rambert. — Compte de Jacquin de Beaumont (*Bellomonte*), damoiseau, châtelain. — Livraison de 133 livres de cire à Lyonnet Paterti, apothicaire du comte à Chambéry, qui en doit compte selon la déclaration de Jacques de Belelbon, son chef d'officine (*rector operatiorum*). — Recette de 21 deniers, pour la ferme des poids publics de Saint-Rambert ; — des gardes dues par les juifs résidant à Saint-Rambert, avec l'obligation imposée à ceux qui veulent quitter, de payer une double garde, outre celle ordinaire. — Compositions de 3 florins, payée par Jean Bernard, pour Jeannette sa sœur, femme de Jean de La Côte, qui avait été trouvée en adultère ; — son complice paie 12 deniers seulement. — Réparation du toit du château, qui avait été emporté par l'ouragan du 2 septembre 1352. — Paiement du florin alloué annuellement par le comte Aymon à Frère Pierre, reclus de la logette ou l'oubliette (recluserie) de Saint-Rambert, durant sa vie. — Gages de Dom Edem Boson, institué chapelain de la chapelle du château. — Composition de 18 deniers, payée par Auphy de Chillon, qui avait déclaré ignorer les termes d'une lettre.

B. 9755. (Rouleau.) — Parchemin de 12m60 de long.

1353-1355. — Saint-Rambert. — Compte de Jean de Longecombe, damoiseau, châtelain. — Recette de 8 sous, pour le revenu de la foire de la Saint-Matthieu, à Saint-Rambert, dont l'abbé perçoit la moitié. — Composition de 6 deniers, infligée à Guyonet Pouget qui, s'étant rendu en armes à la chevauchée avec les autres habitants de Saint-Rambert, avait déserté sans licence du châtelain. — Réparation des portes et des fenêtres du château. — Achat de bois pour la construction des engins du château d'Ambronay ; — de deux douzaines de perches, pour tendre les pavillons du comte. — Solde des hommes d'armes et des fantassins, amenés par le châtelain à Saint-Genis, sur l'ordre du comte, et pour la chevauchée de Gex. — Compositions de 15 deniers, payée par Pierre Petit, qui avait brûlé un jeune arbre ; — de 1 florin, payées par plusieurs habitants qui étaient revenus de la chevauchée de Faucigny sans licence du châtelain ; — payées par 40 autres habitants, qui avaient refusé de marcher avec le lieutenant du châtelain au secours d'Ambronay. — Au revers du rouleau : Liste de tous les tenanciers de la châtellenie avec la somme des redevances auxquelles ils étaient tenus.

B. 9756. (Rouleau.) — Parchemin de 25m40 de long.

1356-1360. — Saint-Rambert. — Compte de Guigon Richarme, dit Derions, chevalier, châtelain. — Recette de 7 sous, pour le revenu de la foire de la Saint-André, à Saint-Rambert, partageable par moitié entre le comte et l'abbé dudit lieu. — — Compositions de 3 florins, infligée à la communauté d'Hotiaz, qui n'avait pas crié haro (*tumultum non fecerat*), lorsque Caillu mit le feu dans son chanvre ; — de 16 deniers, payée par Jean Marchiant, qui avait vendu une maison donnée en dot à sa femme, sans le consentement de cette femme ; — de 4 florins, payée par Rey de Malix, qui, au temps de la mortalité, avait fait rentrer certains animaux dans sa maison. — Lettres du comte Amédée VI, qui institue Pierre de Beaumont, reclus de Saint-Rambert, chapelain de la chapelle du château (Le Bourget, 30 décembre 1356). — Dépenses des six conducteurs de chariots contenant la garde-robe du comte et de la comtesse. — Gages des hommes d'armes menés par le châtelain à la chevauchée contre le comte d'Auxerre. — Inféodation du fief de Rougemont, faite par le comte à Humbert, sire de Thoire et de Villars (Genève, 2 février 1356). — Compositions de 12 deniers, payée par Jean Jarenel, qui s'était emparé d'objets mobiliers, déposés dans l'église au temps de la mortalité ; — de 2 sous, payée par Pierre Fillet, qui avait pris un lièvre au piége. — Les 40 feux qui composent le village d'Evoges paient chacun 1 bichette d'avoine, ce qui fait en tout 6 quartaux 4 bichettes ; avant la mortalité on payait 13 quartaux, ce qui accuse une dépopulation de plus de moitié. — Composition de 3 deniers, payée par Brunet, qui avait mis sous le joug le bœuf de son parrain sans sa permission.

B. 9757. (Rouleau.) — Parchemin de 26m90 de long.

1360-1364. — Saint-Rambert. — Compte des héritiers de Guigon Richarme, chevalier, châtelain. — La ferme de l'« ambostat » sur le blé (droit de prélèvement d'une poignée de froment) amené à Saint-Rambert, ne produit rien, parce que le comte Edouard a cédé sa portion à Martin de Rougemont, damoiseau. — Jean de Cleyzieu paie une amende de 3 sous, pour n'avoir pas fait hommage au comte et s'être avoué dans le temps homme de la dame de Montferrand. — Composition de 12 florins, payée par les habitants d'Evoges, qui avaient constitué, de leur autorité privée, un bannier pour la garde de leurs bois. — Paiement de 8 sous à Frère Pierre, reclus et chapelain de Saint-Rambert, pour sa robe annuelle. — Compositions de 16 deniers, payée par Etienne Parpayllon, fournier de Saint-Rambert, qui, la veille de la fête du lieu, avait pris 1 denier au lieu de 1 obole pour chaque *flano* (flan) qu'il avait cuit ; — de 30 florins, infligée à Guillaume Ainard, notaire, qui avait montré devant le juge le testament de Pierre Lévêque, dont la teneur était toute contraire à ce qu'il annonçait. — Paiement de 65 sous à Aymonet de Sion, écuyer de la comtesse de Savoie. — Ferrement à neuf de la grande porte du château. — La douzaine de clous chapelus est payée 6 deniers viennois. — Paiement de 5 sous à Frère Jean de Virieux, reclus, chapelain du comte à Saint-Rambert. — Compositions de 12 deniers, payée par Leroux, prévôt, qui avait fait tailler les chausses du fils Bidat dans du drap étranger ; — de 8 sous, infligée à Henry Lefèvre, qui, l'année de la mortalité 1348, avait pris un quartier de lard dans une maison. — Réparation des fenêtres du château, qui avaient été rompues par le vent.

B. 9758. (Rouleau.) — Parchemin de 12m60 de long.

1364-1366. — Saint-Rambert. — Compte d'Aymon de Rougemont, damoiseau, châtelain. — Mandement du comte Amédée VI, rendu en suite de la supplique des habitants de Souclin et de Soudon (châtellenie de Saint-Sorlin), par laquelle, vu l'attestation du curé et de cinq prud'hommes, de la mort sans héritiers et sans biens, de cinq individus qui lui devaient un droit de garde, il enjoint au châtelain de Saint-Rambert de ne pas contraindre les habitants au paiement de ce droit (Chambéry, 26 avril 1364). — Recette de 1 florin, pour la ferme des papiers de la cour de Saint-Rambert. — Compositions de 4 deniers, encourue par un marchand de Lyon, qui,

contrairement à la défense, avait emmené des denrées du pays; — de 9 deniers, payée par Michelet Cornu, qui s'était vanté près de Monsieur François de Longecombe, de posséder le contrat de mariage de sa femme; — de 18 deniers, infligée au domestique de Jacquemet d'Ecosse, qui, trouvant des perles fines dans la maison et les regardant comme des pierres de verre, ne les avait pas déclarées à la cour; — de 3 florins, payée par Pierre Maignin, qui était entré à Saint-Rambert par un trou de la muraille.

B. 9759. (Rouleau.) — Parchemin de 14m95 de long.

1366-1368. — Saint-Rambert. — Compte de Nicod François, chevalier, bailli du Bugey, de Novalaise, châtelain. — Mention de l'inféodation d'une maison, appartenances et dépendances, situées à Saint-Rambert, sur les deux rives de l'Albarine, faite par le comte à Jean Ravaisy, son chancelier. — Compositions de 2 florins, payée par Aymon d'Avrilly, clerc de l'abbé de Saint-Rambert, et Pierre de Vigne, prévôt, qui avaient ajourné par devant eux un homme de l'abbé, lequel avait commis un délit envers un homme du comte dans l'intérieur de la franchise de Saint-Rambert, et ce nonobstant les droits de juridiction du comte; — de 4 deniers, infligée à Jean Goy, qui, le jour de la foire de Saint-Rambert, avait vendu son cochon à deux individus. — Gages de 10 sous à Pierre Grognot, desservant de la chapelle de Saint-Rambert, et de 5 sous à Frère Pierre de Virieux, chapelain et reclus dudit lieu. — Lettres d'Amédée VI, comte de Savoie, qui, moyennant le paiement de 60 florins, lève la commise appliquée sur l'« ambostat » du blé à Saint-Rambert, inféodé à Martin de Rougemont (Le Bourget, 16 juin 1363). — Composition de 2 florins, infligée à Rainier, qui s'était introduit la nuit dans la maison de la veuve Jacquemet de La Cou, pour séduire sa servante.

B. 9760. (Rouleau.) — Parchemin de 13m40 de long.

1368-1370. — Saint-Rambert. — Compte de Nicod François, châtelain. — Recette de l'avenage dû par les habitants de Cleyzieu et Villeneuve, pour le droit d'affouage, de parcours et de pâturage dans les bois. — Compositions de 6 sous, payée par Jeannet de Morgelle, pour n'avoir pas déclaré à la cour que la femme Turelle avait un chat dans la maison de Jean de Serrières; — de 6 sous à J. Guydon, pour avoir coupé la queue à un âne; — de 20 sous, payée par Brucy, qui avait écorché un ours sur les communaux, sans le déclarer au châtelain. — Les toits du château étant couverts en bardeaux, la réparation de ceux emportés par le vent, constitue chaque année un chapitre de dépenses. — Paiement de la dépense faite par le comte chez Jean de Rathenelle, hôtelier à Saint-Germain. — Composition de 5 deniers, payée par Pierre Bullier, qui avait fait annoncer les joûtes et commencé de joûter sans licence du châtelain.

B. 9761. (Rouleau.) — Parchemin de 14m55 de long.

1371-1374. — Saint-Rambert. — Compte de Jean de Rougemont, chevalier, bailli du Bugey et de Novalaise, châtelain. — Recette de 8 livres de cens dus par les habitants d'Arandas. — Remise faite par le comte à Pierre Brenot, son secrétaire, des lods dus sur la maison par lui acquise à Saint-Rambert. — Amende de 10 sous, encourue par Jean Claude, pour avoir jeté des pierres dans un pré. — Réparation du pont de Tignay, dont le comte paie la sixième partie. — Paiement de la robe donnée à Jean Gros, en rémunération de la peine qu'il avait prise pour le recouvrement du « commun » du vin (impôt) levé pour le comte. — Compositions de 22 deniers, payée par Antoine Jacquet, accusé de fornication avec Bruna, fille de Jean Revel; — de 11 deniers, payée par Jean Meunier, qui avait labouré une terre ensemencée en blé et une autre en avoine; — de 4 deniers, payée par Jean Monnin, pour avoir pris un âne sans l'autorisation de son maître; — de 9 deniers, payée par Françoise Joliet, pour avoir emporté un lit de plumes de sa mère sans sa volonté; — de 2 sous, infligée à Josserand, cellérier de l'abbaye de Saint-Rambert, chez qui on avait trouvé un petit *escofinellus* volé dans l'église de Saint-Rambert; — de 3 deniers, payée par la femme Drulle, qui avait crié au voleur, en voyant passer M. Maréchal, noble. — Réparation de la toiture du château, qui avait été emportée par l'ouragan du mois d'août 1372.

B. 9762. (Rouleau.) — Parchemin de 11m15 de long.

1374-1375. — Saint-Rambert. — Compte de Jean de Rougemont, chevalier. — Recette de 12 sous, pour trois corvées de charrue dues à Cleyzieu. — Composition de 3 sous, payée par Martin Ernard, pour avoir volé trois licols de bœuf à Tignay. — Don de 7 florins pour sept ans, sur le revenu de la mistralie d'Arandas, fait par le comte à Jean Joliet, son familier. — Achat de toile « tormentine », d'huile d'olive et de cuir blanc, pour empêcher l'eau de pluie d'entrer dans la grande chambre du château où sont déposés les papiers. — Etienne Chavanton paie 2 sous d'amende, pour avoir tiré l'épée contre Guiffret Joget. — Nicolas Gachet en paie 9, pour avoir volé une poule. — Remise de la moitié de l'amende encourue par Jean Pansut, qui avait pris le lièvre de Tournier et l'avait jeté dans le bief de Saint-Rambert.

B. 9763. (Rouleau.) — Parchemin de 15m95 de long.

1375-1377. — Saint-Rambert. — Compte de Hugues Garnier, dit Ronda, damoiseau, bailli du Bugey, de Novalaise, châtelain. — Recette de 25 sous, pour les corvées de Toussaint, dues par chacun des feux du village de Cleyzieu. — Compositions de 9 deniers, payée par Trafforel, pour avoir maltraité un porc ; — de 4 deniers, payée par Jean François, inculpé d'avoir coupé l'oreille à une chèvre ; — de 9 deniers, infligée à Guillaume Girard, qui avait séduit la cousine de sa femme. — Dépenses de l'hôtel du comte à Saint-Rambert. — Messagers envoyés par le bailli, pour faire « retraire » les habitants dans les lieux fortifiés, défendre la sortie des vivres et convoquer la noblesse, parce que des compagnies de Bretons projetaient d'envahir la terre du comte. — Frais des commissaires envoyés à Chambéry, à Pesmes, réclamer des officiers du duc de Bourgogne les gens qui accompagnèrent Jean de Luyrieux, dans la course qu'il s'était permis de faire sur la terre du sire de Lompnes. — Composition de 4 deniers, payée par Trafforel et Jordan, qui avaient pris un ourson et l'avaient gardé. — Recette de 200 florins, payés par la commune de Saint-Rambert, pour le rachat du « commun » du vin, à elle octroyé pour l'entretien des fortifications. — Réparations faites aux murs d'enceinte du château au dessus et au-dessous de la porte, aux « bretoiches », au ravelin devant la porte d'entrée, aux trois « bretoiches » en bois du château, dont deux sont aux deux angles et l'autre au-dessus. — Remaillement de la tour.

B. 9764. (Rouleau.) — Parchemin de 7m75 de long.

1377-1378. — Saint-Rambert. — Compte de Richard de Clairefontaine, damoiseau, bailli du Bugey et de Novalaise, châtelain. — Livraison de 95 livres de cire à Pierre de Lompnes, receveur des cires et épicier du comte. — Injonction au châtelain de mettre sous la main du comte les « ambostats » du blé de Saint-Rambert, qui, donnés à Martin de Rougemont, avaient été transmis à d'autres sans licence du comte. — La garde des juifs à Saint-Rambert ne produit rien, parce qu'ils ont quitté le pays. — Compositions de 15 sous, payée par Pierre Galand, inculpé d'avoir, lorsqu'il était familier de la cour, frappé une vache et une truie ; — de 9 deniers, infligée à Jean Testut, dont le fils avait dénudé la queue de deux vaches. — Location d'un cheval pour Pierre Andrenet, écuyer du comte, envoyé hâtivement en Bourgogne, à raison de 2 deniers par jour ; — d'un roussin, pour le même, lorsqu'il se rendit à la journée tenue par Amédée, fils du comte, avec le sire de Beaujeu. — Reconstruction des ponts de Tignay et de Mandoure, qui avaient été emportés par l'inondation.

B. 9765. (Rouleau.) — Parchemin de 27m25 de long.

1378-1382. — Saint-Rambert. — Compte de Johannard Provana, bailli du Bugey et de Novalaise, châtelain. — Injonction au châtelain de s'enquérir où sont situées les terres domaniales de Cleyzieu et qui les cultive. — Le paissonnage des glands du bois de Cleyzieu se perçoit par moitié entre le comte et les nobles du lieu. — Compositions de 2 sous, payée par Pierre Bonier, qui avait mis le feu dans une meule de foin ; — de 3 florins, payée par Jean Ballet, de Pont-d'Ain, pour avoir pénétré au château de Saint-Rambert, sans permission du châtelain, sous prétexte de parler à son beau-fils ; — de 6 sous, payée par Dom Furbit, curé de Torcieu, et sa servante, qui n'avaient pas déféré aux ordres du châtelain. — Vente de 1 millier de racines de buis à 6 deniers gros. — Paiement de 4 francs d'or à M. Jean de Bassiat, maréchal de Saint-Rambert, qui avait soigné le cheval de Perrin, tailleur d'Amédée de Savoie, fils du comte. — Compositions de 8 deniers, payée par Jean Pansal, pour avoir pris Pierre de Pierre Grosse par le collet et avoir tiré l'épée contre lui ; — de 4 deniers, payée par Henri Atheynard, qui avait fait broyer son écorce au battoir de Brenon, malgré le fermier ; — de 9 deniers, payée par Jean Cestut, lépreux d'Arandas, qui avait fait essarter un terrain sous sa main ; — de 10 deniers, infligée au messager du chambrier de l'abbaye de Saint-Rambert, qui avait été rencontré la nuit avec du feu et des armes ; — de 12 deniers, payée par Pierre Montréal, qui avait ouvert une fenêtre dans un mur mitoyen, sans licence du voisin. — Gages de 10 sous à Guillaume de Grosse-Tête, institué chapelain du comte à Saint-Rambert. — Compte des revenus de la terre que Pierre Gerbais, chancelier de Savoie, possédait à Saint-Rambert et qui a été confisquée à la suite de sa condamnation.

B. 9766. (Rouleau.) — Parchemin de 23m90 de long.

1382-1385. — Saint-Rambert. — Compte de Nicod de Foras, damoiseau, bailli du Bugey, de Novalaise, de Valromey, châtelain. — Recette de 8 deniers, pour les lods d'une maison à Cleyzieu, achetée 14 sous par Etienne Baudonnier. — Composition de 9 deniers, infligée à Pierre Petit, pour avoir battu sa femme outre mesure (*ultra modum*). — Guillaume Perdriolour paie 3 sous, pour avoir enlevé Perronette, femme Guillaume, de la maison conjugale et l'avoir gardée pendant trois jours et trois nuits. — Paiement de 2 sous sur le revenu du banvin, à Antoine Bailly, écuyer de la comtesse, donnés en aumône par elle. — Paiement de 60 sous à Jeannette, hôtesse du comte à Saint-Rambert. — Dépenses de l'hôtel du duc de Bourbon, oncle du comte et du sire de Coucy, son cousin, à

Saint-Rambert. — Compositions de 18 deniers, infligée à Hugonet Gela, familier de la cour, qui s'était permis de faire gager des individus par Jean Barbon en lui attribuant son office ; — de 9 deniers, infligée à Jean Bigot, qui avait mis le feu dans le bois de Salfiori ; — de 3 sous, payée par Humbert Chatard, inculpé d'avoir attaché Perronette, sa bâtarde, et de l'avoir promenée ainsi malgré elle, dans la ville de Saint-Rambert ; — de 2 sous, payée par Jacquemet Lefèvre, qui avait introduit une certaine quantité de moutons étrangers dans les pâturages communs ; — de 40 sous, infligée à Guillemet Barbier, inculpé de *stercorasse* dans le lit de Pierre de Montréal. — Réparation de la maçonnerie de la porte de la tour du château et de la porte même. — Dépenses faites par des officiers du comte aux auberges de la Croix-Blanche et du Mouton à Saint-Rambert. — Paiement de 2 francs d'or donnés en aumône par la comtesse à Jean Livet, de Saint-Rambert. — Lettres de Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, qui accorde 8 gros de pension annuelle à Frère Etienne, reclus de la « recluserie » de Saint-Rambert, afin qu'il prie pour le repos de l'âme du comte Amédée, son mari, de son fils Amédée et de Bonne de Berry, sa fille (Chambéry, le 7 août 1383).

B. 9767. (Rouleau.) — Parchemin de 20m10 de long.

1385-1388. — Saint-Rambert. — Compte de François de Rougemont, *alias* Corna, damoiseau, bailli du Bugey, de Novalaise, de Valromey, châtelain. — Livraison de 30 boisseaux de froment, accordés par le comte à Mermet Rouget, son secrétaire, pour l'entretien de sa famille, qui, par suite de l'incendie de la maison qu'elle avait à Belley, se trouvait sans ressources et sans asile. — Composition de 22 deniers, payée par Pierre de Rannaut, qui avait laissé échapper du château Pierre Gachet, mis sous sa garde. — Paiement à Edouard de Savoie, de 100 florins de pension, assignés sur les revenus de la châtellenie. — Compositions de 4 deniers, payée par une femme inculpée d'avoir volé un chat ; — de même somme, payée par Dauphin, qui avait jeté un verre de vin à la figure de Frechet.

B. 9768. (Rouleau.) — Parchemin de 15m75 de long.

1388-1389. — Saint-Rambert. — Compte de François de Rougemont, châtelain. — Livraison de 6 anées de froment, données en aumône par la comtesse au reclus de Saint-Rambert. — Recette de 1 denier, pour un bois acheté 6 deniers par Pierre Pelletier, sur la communauté d'Arandas. — Jean Testut paie une composition de 6 deniers, pour avoir arraché un gage saisi par le sergent ; — Jean Jeannot une de 3 sous, pour tentative de viol ; — Jean Vernac une de 4 deniers, pour avoir chassé aux perdrix et pris des pigeons ; — Pierre Mognoralle 11 deniers, pour avoir suivi un faux prédicateur ; — la veuve Jean Maulet 6 deniers, pour avoir varié dans sa déposition. — Solde des hommes d'armes de la châtellenie, qui ont servi le comte en 1387, dans la guerre avec Théodule, marquis de Montferrat, et les rebelles *Canapicii*. — Dépenses de Pierre Godard, juge de Savoie, et de Michel de Croso, secrétaire du comte, à Saint-Rambert, lors de la venue de la duchesse de Touraine.

B. 9769. (Rouleau.) — Parchemin de 13m95 de long.

1390-1392. — Saint-Rambert. — Compte de François de Rougemont, châtelain. — Vente des blés de la châtellenie, faite par Martin de Chaux, trésorier général de Savoie. — Recette de 1 denier, pour la location d'un pré contenant le sixième d'une soiture, sis à Cleyzieu ; — de 7 deniers, pour les lods d'une maison et d'un curtil, achetés 6 sous 6 deniers par Pierre Jeannin, clerc. — Compositions de 4 sous, payée par Hugonet Jaillet, dont les enfants avaient enlevé leur frère, qui avait été pendu aux fourches de Comolières ; — de 3 sous, payée par Martinet de Cormain, qui s'était fait remettre par les châtelains les biens de Mermet qu'il assurait appartenir au comte ; — de 8 deniers, payée par Curtet, pour rébellion envers les sergents qui le conduisaient en prison. — Martin de Chaux, trésorier général de Savoie, est chargé du recouvrement d'un subside de 600 florins d'or, ducats à 15 deniers gros le ducat, voté et payable dans 7 ans au comte par les habitants de la châtellenie, pour le rachat d'offices. — Réparation à la maçonnerie de la fenêtre de la tour et de la prison. — Paiement de 6 florins à Jean de Bassiat, maréchal à Saint-Rambert, pour les soins et médicaments donnés au cheval de Jean de Chignon, écuyer du comte.

B. 9770. (Rouleau.) — Parchemin de 21m35 de long.

1392-1395. — Saint-Rambert. — Compte de François de Rougemont, châtelain. — Compositions de 4 deniers, infligée au fils Guillard, qui avait mis le feu dans la prairie de Cleyzieu ; — de 6 deniers, payée par Jean Gorliet, inculpé d'avoir arraché un « eyuto » sur les communaux du Fay et de l'avoir replanté sur sa terre ; — de 18 deniers, infligée à Jean Ravier, pour injures proférées en présence du juge du Bugey ; — de 10 sous, infligée à Etienne Leroy, inculpé d'avoir mené le cheval et l'âne d'Etienne de La Baume dans la forêt où il les avait chargés de bois, de les avoir laissés dans cet état toute la journée, qu'il avait passée à dormir, et de ne les avoir ramenés à la maison qu'à la nuit fermée. — Recette de 13 deniers, pour le péage de Saint-Rambert. — Compositions de 4 deniers, payée par Jean d'Izenave, pour anticipation sur les communaux d'Evoges ; — de 7 sous, infligée aux habitants de

Souclin, qui avaient battu le messier de Cleyzieu et repris les gages qu'il avait saisis sur eux, parce qu'ils pâturaient sur les pâquiers de Cleyzieu.

B. 9771. (Rouleau.) — Parchemin de 21m35 de long.

1394-1395-1397 (1). — Saint-Rambert. — Compte de François de Rougemont. — Recette de 12 deniers, pour les lods d'une maison à Saint-Rambert, achetée 12 sous par Guillaume Meynier. — Compositions de 9 deniers, payée par Jean Prudhomme, qui avait exigé deux fois son dû ; — de 4 deniers, payée par Jeannet, qui avait traduit un laïque devant une cour ecclésiastique. — Remise faite à Jean Mermet de la moitié de l'amende de 40 sous, à laquelle il avait été condamné pour avoir refusé la monnaie du comte. — Les « claims » de la châtellenie sont compris dans la ferme de la bâtonnerie. — Lettres du comte Amédée VIII, qui, moyennant la somme de 40 florins d'or, accorde à perpétuité aux habitants de Saint-Rambert le « commun » du vin, levé pour la fortification (Châtillon-en-Dombes, 14 avril 1396). — Réparation du pont de Tignay. — Lettres d'Amédée, comte de Savoie, qui accorde à François Gontard Bonet, moine claustral de Saint-Rambert, et maintenant reclus dudit lieu, 8 sous de revenu annuel pour sa robe (Miribel, 16 novembre 1394). — Compositions de 4 deniers, payée par Jean Trocu, qui avait brisé l'épaule à une vache ; — de 18 deniers, payée par Etienne Leroi, complice du vol de la jument du curé d'Evoges. — Salaire des deux soldats et de la guette, entretenus par le châtelain pour la garnison du château.

B. 9772. (Rouleau.) — Parchemin de 18m10 de long.

1397-1399. — Saint-Rambert. — Compte de François de Rougemont, châtelain. — Recette de 6 deniers, pour les cens des terres abergées à Dom Pierre de Pierre Grosse, curé de Cleyzieu. — Compositions de 4 deniers, payée par Jean Cusin, dont la mère avait vendu du vin au détail avec fausse mesure ; — de 6 sous, payée par Agniot, juif, pour avoir soustrait divers effets déposés dans la maison de son père ; — de 3 sous, payée par Jean Maillet, qui s'était immiscé dans la gestion des biens des mineurs de son frère, sans au préalable avoir fait dresser l'inventaire ; — de 30 sous, infligée à Humbert de Morgelles, qui avait exposé en vente des viandes gâtées.

B. 9773. (Rouleau.) — Parchemin de 18m75 de long.

1400-1402. — Saint-Rambert. — Compte de Humbert de Coisia, damoiseau, bailli du Bugey, de Novalaise, de Valromey, et châtelain. — Livraison de 66 livres de cire à Pierre Dompierre, apothicaire et receveur général des cires du comté de Savoie et des autres bailliages. — Mention de l'annexion d'Arandas à la châtellenie de Rossillon. — Compositions de 9 deniers, payée par Garçon du Monteil, qui avait, de son autorité privée, retiré d'une grange les agneaux que les familiers de la cour y avaient mis en fourrière ; — de 4 deniers, payée par Guillaume Colombet, qui s'était immiscé dans l'office de familier ; — de 3 florins, infligée au grand Pierre, qui avait vendu du sel à fausse mesure ; — de 9 deniers, infligée à François Poembo, pour avoir jeté une femme hors de chez lui.

B. 9774. (Rouleau.) — Parchemin de 16m65 de long.

1402-1405. — Saint-Rambert. — Comte de Perceval de Moyria, chevalier, bailli du Bugey, de Novalaise, de Valromey, et châtelain. — Versement de 62 sous à Pierre Burdet, trésorier général de Savoie. — Salaire des charretiers qui ont mené de Tignay à Rossillon 8 caques de harengs blancs pour la dépense de l'hôtel du comte. — Paiement de la pension de 8 sous à Frère Guillaume de Rotens, reclus de la « recluserie » de Saint-Rambert. — Recette de 4 deniers de cens, dus par Jean Baudonnier sur les biens de Michel Magnin, qui lui ont été abergés. — Livraison de blé et d'avoine, pour la dépense de l'hôtel du comte et de la comtesse à Saint-Rambert. — Compositions de 4 sous, payée par André Inglat, pour, étant cité devant la cour de Saint-Rambert, avoir mal répondu au châtelain et avoir commis des excès dans le mandement, lors de la guerre de Rougemont ; — de 2 deniers, payée par Pierre Savier, qui avait médit des gens du comte envoyés dans le château de Rougemont.

B. 9775. (Rouleau.) — Parchemin de 27m25 de long.

1405-1408. — Saint-Rambert. — Compte de Perceval de Moyria, châtelain. — Injonction au châtelain de ne plus inscrire dans son compte des redevances depuis longtemps vacantes à Cleyzieu. — Compositions de 13 deniers, infligée à Antoine Bouvier, pour avoir connu charnellement Guillemette Ténu. — Recette de 4 sous viennois, pour les dessaisines arrivées dans la châtellenie. — Réparation à la charpente de la tour du château, du côté de l'abbaye ; de la chambre près la salle et de la salle. — Vente de blé, à 12 deniers le quartal ; d'avoine, à 4 deniers, même mesure ; de chènevis, à 3/4 de denier la boisserée. — Compositions de 2 sous, infligée à Papa Cochet, qui avait menti devant le lieutenant du châtelain. — Versement de 135 florins à Jacques de Fistilliat, trésorier général de Savoie. — Compositions de 4 sous, payée par les habitants d'Evoges, qui, de leur autorité privée, avaient mis des pâturages en dé-

(1) Voir la note de la page 4.

fense, au détriment de la chose publique; — de 13 deniers, payée par Pierre Benot, pour tromperie à l'occasion d'un marché de noix. — Lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie, qui institue Frère Jean Bertin, moine reclus de la « recluserie » de Saint-Rambert, et le charge de la desserte des services fondés par le comte Aymon (Saint-Rambert, 18 février 1407). — Dépenses de Jacot, familier du comte à Saint-Rambert, lorsqu'il conduisait des meubles et ustensiles de l'hôtel du comte de Pont-d'Ain au Bourget.

B. 9776. (Rouleau.) — Parchemin de 20m55 de long.

1408-1410. — Saint-Rambert. — Compte d'Ivon Garnier, *alias* Rode, damoiseau, bailli du Bugey, de Novalaise, de Valromey, châtelain. — Le domaine saisi sur Pierre Gerbais, qui jusqu'alors faisait l'objet d'un compte distinct de celui de la châtellenie, y est désormais réuni et confondu. — Recette de 55 quartaux de froment de redevances dues dans la châtellenie. — Compositions de 6 deniers, infligée au fils Poymba, pour avoir tambouriné (*taborasse*) la porte d'Etiennette Russia et l'avoir frappée à la tête; — de 16 florins, réduite à 8 par le comte, infligée à François de Ravoire, qui avait commis plusieurs concussions dans ses fonctions de mistral, et avait tiré sans cause sa dague contre Jean Ebaud, drapier à Saint-Rambert; — de 15 sous, payée par Catherine de La Durantiery, servante de Pierre Trolier, curé de Torcieu, accusée d'avoir été sa concubine et d'en avoir distrait les biens après sa mort. — Procès-verbal dressé par le châtelain, de la visite des portes et fenêtres des bâtiments du château. — La chapelle était dans l'intérieur de la tour, à côté de la porte; au-dessus était la prison avec les « ceps » (entraves), et au-dessus la « croute » que surmontait la coiffe en charpente. — Compositions de 3 deniers, payée par Antoine Gallet, pour avoir pêché dans l'Albarine, malgré la défense; — de 6 deniers, payée par Jean Druet, inculpé d'avoir fait passer Henriette, femme Martin, par l'hôpital de Saint-Rambert, en la détournant de son chemin; — de 30 sous, infligée à Humbert Bonnetat, pour avoir diffamé Etienne Grosset, notaire.

B. 9777. (Rouleau.) — Parchemin de 20m60 de long.

1410-1412. — Saint-Rambert. — Compte d'Ivon Garnier, *alias* Rode. — 2 bichettes comptent pour 1 bichet et 2 bichets pour 1 quartal. — Le comte remet à Jean Baudonier, de Cleyzieu, toutes les redevances qu'il devait pour l'indemniser de ses biens perdus dans un incendie. — Compositions de 18 deniers, payée par plusieurs habitants de Saint-Rambert, qui avaient chassé le lièvre malgré la défense; — de 3 deniers, payée par Jean Gaillard, dont les enfants avaient secoué le prunier de Martin de Montal; — de 3 sous, infligée à Pierre Canan, qui avait vêtu une chemise appelée « blaut » et avait couru les champs avec un homme en diffamant une femme; — de 3 deniers, infligée à Pierre Renverdy, pour avoir poursuivi sa femme avec une épée nue; — de 18 deniers, infligée à des habitants de Cleyzieu qui, de leur autorité privée, avaient fait une défense touchant la fontaine du lieu. — Réparation à la toiture du « ratier » du châtel. — Lettres du comte Amédée, qui institue Pierre Livet, notaire à Saint-Rambert, clerc de la cour dudit lieu (Chambéry, 11 mars 1410). — Compositions de 9 deniers, payée par Pierre Leblanc, qui avait vendu du vin en janvier, durant le banvin de l'abbé de Saint-Rambert; — de 18 sous, payée par des juifs, parce que l'un d'eux n'avait pas payé le péage à Saint-Rambert; — de 27 deniers, payée par Etienne Ravier, pour avoir cassé une dent à Pierre Tenant; — payée par les habitants qui n'avaient pas réparé les chemins devant leurs propriétés.

B. 9778. (Rouleau.) — Parchemin de 24m75 de long.

1412-1414. — Saint-Rambert. — Compte d'Ivon Garnier. — Les terres du domaine de Cleyzieu ne rapportent rien, parce qu'elles n'ont pas été ensemencées en froment. — Livraison de 25 quartaux de froment à Aymon Maréchal, de Saint-Rambert, mari d'Antoinette, nourrice d'Amédée de Savoie, fils du comte, pour la nourriture et l'entretien de leurs enfants. — Compositions de 4 sous, infligée à Jean Neti, pour défaut de comparution à la cour de Saint-Rambert; — de 13 deniers, infligée à Antoine Martinet, qui avait jeté de la chaux dans la rivière d'Albarine pour prendre des poissons; — de 18 deniers, payée par Jean Morel, inculpé d'avoir arraché un « ocntouz » sur la terre de Jean Guillet. — Vente de la coupe des bois des châtellenies de Saint-Germain et Saint-Rambert, faite pour trois ans à Henri Martin, moyennant 8 deniers par an. — Compositions payées par les habitants de Cleyzieu, qui avaient pris dans la forêt plus de bois qu'il ne leur en fallait pour leurs constructions; — payées par plusieurs, qui avaient enfreint la saisie mise sur les biens des habitants de Tillières, pour refus de payer les droits de garde. — Réparations faites aux toitures du château, qui avaient été emportées par l'ouragan du jour de la Saint-Pierre et Saint-Paul 1413.

B. 9779. (Rouleau.) — Parchemin de 23m75 de long.

1414-1416. — Saint-Rambert. — Compte d'Ivon Garnier, dit Rode, châtelain. — Injonction au châtelain de s'enquérir du mode de perception des tâches de Cleyzieu et des terres qui en sont grevées, et de le déclarer dans son prochain compte. — Recette de 7 deniers, pour les lods d'un « casal » de

maison, acheté par Monsieur Jean Joly, médecin à Saint-Rambert. — Compositions de 4 deniers, payée par Pierre Escoffier, qui, contre la défense, avait porté une épée au marché de Saint-Rambert ; — de 9 deniers, payée par Pierre Guillet, qui avait blessé mortellement un chien ; — payées par plusieurs habitants, qui avaient pris de la feuillée dans le bois de Tignay pour alimenter leurs chèvres ; — pour négligence dans la réparation des chemins ; — de 4 deniers, payée par Pierre de Baumont, qui avait dit : « cuserel » (lépreux), à Jacques Chousat. — Livraison de 67 livres de cire, pour la dépense de l'hôtel de la comtesse, à Aix. — Compositions de 18 deniers, infligée à Jacques Ordinat, pour avoir dit au péager de Saint-Rambert, que lui-même paierait le péage appartenant au comte : « vers quatre catons ; » — de 4 deniers, payée par Pierre Reverdi, pour avoir blasphémé les saints devant la cour ; — de 9 deniers, payée par Amblard Bajard, pour avoir traduit la femme Jean de Baumont devant la cour de Lyon.

B. 9780. (Rouleau.) — Parchemin de 24m95 de long.

1416-1418. — Saint-Rambert. — Compte d'Ivon Garnier, châtelain. — Recette des redevances d'avoine, de chanvre, de poules, dues par les habitants de Cleyzieu et de La Villeneuve, pour l'affouage et le parcours des forêts ; — de 6 deniers, pour les lods de la maison de la dame de Luyrieux à Saint-Rambert, acquise par Guillaume Châtillon. — Compositions de 18 deniers, infligée au neveu de maître Pierre Suspiet qui, malignement, avait fait tomber de cheval la femme de Jean Turbillon ; — de 2 sous, infligée à Amédée Bruin, qui avait acheté un bœuf qu'il savait avoir été volé ; — de 18 deniers, payée par un individu, qui avait pris trois poignées de blé dans un sac et les avait mises dans le sien ; — de 15 sous, payées par Antoine Gilet et son fils, qui avaient diffamé Pierre Livet et Jacques Bertin, notaire, au sujet de deux mariages ; — de 2 sous, payée par Amédée Boson, qui avait faussement accusé sa femme de mener une mauvaise vie. — Abergement fait par le châtelain à Aymonet de Haute-Rive, du droit d'établir une boucherie franche devant sa maison, sise à Saint-Rambert (30 juillet 1416). — Composition de 9 deniers, payée par Pierre Laurent, pour avoir joué aux dés malgré la défense. — Compte des revenus de la terre et de la vallée de Rougemont, achetées par le comte de Savoie sur Perceval de Moyria, seigneur de Mailliat et de Châtillon-de-Corneille.

B. 9781. (Rouleau.) — Parchemin de 30m85 de long.

1391-1418-1420 (1). — Saint-Rambert. — Compte d'Ivon Garnier, châtelain. — Recette de 14 bichettes de froment pour le tiers de la dîme de Rougemont. — Abergements faits par le châtelain à Jean Rabatel, de Cleyzieu, de plusieurs terres incultes sur le finage (20 mars 1405) ; — à Michel Baudonnier, du même lieu, de plusieurs pièces de terre sur le territoire (17 avril 1391 et 24 mai 1397). — Compositions de 18 deniers, payée par Simonnette, servante de maître Jean Joly, accusée d'avoir caché et vendu des biens de son maître ; — de 9 deniers, payée par Pierre Guillard, qui avait joué aux quilles malgré la défense ; — de 6 deniers, payée par Jeannette Anon, pour avoir dit à la femme Remel : « Ton mari est bandis ; » — de 12 sous, infligée à Pierre Caillier et Albert Lombard, accusés d'avoir dit à la femme veuve Jourdain : « Orda, vil puta, ribauda tyolia, va fere un moyno une astre robe que il te fera bien mestier. » — Abergement de plusieurs terres à La Villeneuve et à Cleyzieu, fait par le châtelain à Jean Rabatel (21 mars 1398). — Remise faite par le duc de Savoie, au fermier de l'« ambostat » de Saint-Rambert, d'une partie de son fermage, à cause de l'épidémie et de la grande mortalité arrivées en 1418, qui avaient amené la fuite de la plupart des habitants de Saint-Rambert, et empêché les localités voisines de s'y rendre. — Composition de 16 sous, infligée à Pierre Ramel, inculpé d'avoir dit à Guillemette, femme Buet : « Je te semont a une foctete, se tu veux venir à la Rochi que je te payerai bien. »

B. 9782. (Rouleau.) — Parchemin de 27m70 de long.

1420-1422. — Saint-Rambert. — Compte d'Ivon Garnier, châtelain, — 2 bichettes comptent pour 1 bichet et 2 bichets pour 1 quartal, mesure de Saint-Rambert. — 4 meytères ou bichettes comptent pour 1 quartal et 2 quataux pour 1 setier, mesure de Rougemont ou de Saint-Germain, qui est la même. — Recette de 1 bichette d'avoine, sur chacun des 40 feux du village d'Evoges, pour le parcours de la montagne. — Mention que la ferme du paissonnage n'a pu être adjugée à Saint-Rambert, à cause de la peste qui y régnait. — Composition de 6 sous, infligée à Etienne Bouvier, pour avoir insulté la femme de son fils en lui disant : « Puta, ribauda, je te feray semblar filly de Juaz. » et lui avoir déchiré sa robe en la maltraitant. — Réparation des couverts de la tour ; — de la grande salle ; — de la chambre de la cuisine et des « bretoiches » du château. — Recette de 12 deniers, pour la ferme du droit de prendre dans les bois, des broussailles et des buis (*brussinos et buxos*). — Compositions de 18 deniers, payée par Pierre Bonat, inculpé d'avoir fait saisir les biens d'un justiciable du duc par le sergent de l'abbé de Saint-Sulpice : — de 4 sous 11 deniers, infligée à ladite Guia, qui avait commis un adultère avec Antoine de Molard, prêtre ; — de 3 sous 9 deniers, infligée à Perronnette, femme de Pierre Bonat, et à Jeanne Bonat, qui avaient été trouvées seules dans la maison de Dom

(1) Voir la note de la page 4.

Martin Gervais, prêtre, et à Catherine, femme Floret, qui gardait la porte pendant qu'elles étaient avec le curé. — Les assises n'ont point été tenues à cause de la « pestilence ».

B. 9783. (Rouleau.) — Parchemin de 27m20 de long.

1422-1424. — Saint-Rambert. — Compte d'Ivon Garnier, *alias* Rode, châtelain. — Recette de 6 quartaux d'avoine, dus par les habitants de Planafoy, pour la garde; — de 8 deniers, pour les lods de 3 journaux de terre achetés 4 florins par Joffroy Teste. — Compositions de 3 sous, infligée à Pierre Coquillon, qui, trois ans auparavant, avait volé une aune de petit blanchet au foulon de Malix; — de 21 deniers, payée par Michel Novel, pour avoir maltraité sa sœur. — Injonction au châtelain de rayer de son compte l'amende de 40 sous, infligée à Antoine Brenot, lequel s'était après déclaré clerc tonsuré; attendu que ledit Antoine est mort et a été enterré au jardin du château de Saint-Sorlin, sans laisser aucun bien. — Compositions de 12 florins, encourue par André Carementrant, qui, avec son compagnon, étant entré dans la maison d'Antoine Boverat, avait acheté par fraude une verrière sous le nom d'un marchand; — de 12 deniers, infligée au fils Nalbi, pour vol de fromage; — de 18 deniers, payée par Etienne Mugnier, qui avait mal parlé du juge du Bugey et des sergents.

B. 9784. (Rouleau.) — Parchemin de 27m25 de long.

1424-1426. — Saint-Rambert. — Compte d'Ivon Garnier, *alias* Rode, châtelain. — Recette de 2 bichettes de noyaux de redevances dues dans la châtellenie. — Compositions de 6 sous, infligée aux trois frères Domet, d'Izenave, qui avaient coupé avec leurs épées le licol du bœuf que Pierre Griffon amenait chez lui, et avaient chassé ce bœuf, qui fut perdu pour Griffon; — de 7 sous, payée par Pierre Bornet, pour arrachement de bornes; — de 18 deniers, payée par Antoine Norris, qui avait pris une lance de joûte à Pierre Mallet. — Réparation des couvertures des « bretoiches » du château, du côté de l'église du bas de Saint-Rambert et de l'allée du mur double, près de la tour. — Compositions de 4 sous, payée par Pierre Joly, accusé de vol du blé déposé dans l'arche de la confrérie de Tignay; — infligées aux habitants de Nivolet, qui avaient chassé sur leur territoire des bestiaux appartenant à des habitants du mandement de Saint-Rambert; — de 24 deniers, payée par Amédée Rémond, inculpé d'avoir exposé en vente, à la boucherie, de la chair d'un porc ladre.

B. 9785. (Rouleau.) — Parchemin de 24m55 de long.

1426-1428. — Saint-Rambert. — Compte d'Ivon Garnier, dit Rode, châtelain. — Recette de 35 poules de redevances, dues dans la châtellenie. — Compositions de 2 sous 3 deniers, payée par Amblard Brassard, qui s'était approprié une créance d'Etiennette Vialet en la déniant et en se parjurant; — de 4 sous 1/2, payée par Hugues, inculpé d'avoir observé les statuts du roi de France, préférablement à ceux de Savoie; — de 13 deniers, infligée à Anne, femme François Jacquenin, pour avoir dit à la femme de Guillaume Espès : « On a jamais trouvé personne morte à côté de moi, tandis qu'on a trouvé un enfant mort dans ton lit; » — de 4 deniers, payée par la femme Hugon, qui avait dit à la femme Chavanet: « Tu as apporté sur la tête une marque que les moines d'Ambronay y ont faite; » — de 4 sous, infligée à Jean Gayet, qui avait pris des chausses de gros blanc dans l' « ouvreur » de Pierre Bornier.

B. 9786. (Rouleau.) — Parchemin de 3m10 de long.

1427. — Saint-Rambert. — Compte rendu par Ivon Garnier, dit Rode, du subside accordé au duc de Savoie par les hommes et sujets de la châtellenie, sur le pied de 2 florins par feu, sans exception, et le fort portant le faible, à l'effet de l'aider dans sa guerre contre le duc de Milan. Saint-Rambert compte 69 feux, Argil et Tignay 47, Evoges 23, Bussy 11, Cleyzieu 20, etc. La recette monte à 502 florins.

B. 9787. (Rouleau.) — Parchemin de 20m40 de long.

1427-1428-1429 (1). — Saint-Rambert. — Compte d'Ivon Garnier, dit Rode, châtelain. — Recette de 72 livres de cire de redevances, dues dans la châtellenie. — Compositions de 9 gros, payées par plusieurs individus, pour avoir joué aux cartes; — de même somme, payée par Bochon, inculpé d'avoir passé des marchandises par Corcelles sans payer les treizièmes appelés « la quidance »; — de 6 deniers, payée par Etienne Colombet, inculpé d'avoir allumé du feu près d'un noyer; — de 4 deniers, payée par Pierre Brutin, pour avoir dit à Antoine Alemand : « Sans les aumônes que tu a reçues des bonnes gens, tu serais dans la vermine; » — de 13 deniers, payée par Antoine Alemand, pour lui avoir répondu: « Si tu n'étois pas marié avec ta femme, tu restois soffreyton. » — Lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, qui institue Dom André de Rilieux, curé d'Argil, chapelain de la chapelle de Saint-Rambert (Annecy, 18 septembre 1427). — Compositions de 12 florins, infligée à la servante de Jean de La Guieta, prêtre, dont elle était la concubine; — de 6 deniers, payée par Jean Pasturel, trouvé la nuit dans les rues de Saint-Rambert sans lumière. — Paiement de 40 florins, pour la réparation du pont de Tignay.

(1) Voir la note de la page 4.

B. 9788. (Rouleau.) — Parchemin de 26m15 de long.

1429-1431. — Saint-Rambert. — Compte d'Antoine de Montferrand, chevalier, seigneur d'Attignat, bailli du Bugey, de Novalaise, de Valromey et de La Montagne, châtelain. — Recette de 1 corvée d'homme et de 3 corvées de faux, dues dans la vallée de Rougemont. — Aucune assise n'est tenue dans la châtellenie, à cause de l'épidémie qui a régné.—Lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, qui institue Antoine de Montferrand châtelain de Saint-Rambert (Thonon, 8 septembre 1429). — Prêt de 200 florins, fait par le châtelain au duc, et remboursables sur les revenus de la châtellenie. — Compositions de 4 deniers, payée par Jean Donat, pour avoir vendu à faux poids; — de 13 deniers, payée par Pierre Hugon, inculpé d'avoir dit à Frère Etienne Jannin et à Guillaume André, boucher : « Que vos langues soient où est la langue du bœuf, » et avoir refusé de rendre cette langue à l'infirmier de l'abbaye ; — de 7 florins, infligée à Jean de Luyrieux, inculpé d'avoir dit à Antoine de Chilloux : « Je voudrey avoir peya le chevestro a quel il fut pendu et mes le carnacier, vade tu est fils du putain et bâtârd ; » — de 3 florins, infligée à Perrin de Saulx, inculpé d'avoir perdu, en jouant avec des fèves, le tiers de sa vigne, et de fréquenter le cabaret; — Signification par le châtelain aux nobles et aux sujets de la châtellenie, de divers ordres du duc, notamment de celui de se tenir sous les armes et de ne point s'absenter.

B. 9789. (Rouleau.) — Parchemin de 25m35 de long.

1431-1433. — Saint-Rambert.— Compte de noble homme Jean d'Aymevigne, bailli du Bugey, de Novalaise, de Valromey et de La Montagne, châtelain. — Livraison de 62 livres de cire à Jacques Rapier, apothicaire de l'hôtel de la comtesse. — Compositions de 13 deniers, payée par Jean Avon, qui s'était permis de reprendre sa vache, saisie par le familier de la cour; — de 4 deniers, payée par Guillaume André, qui avait dit : « J'ai vu aujourd'hui un prêtre qui, après avoir chanté sa messe, a connu charnellement une certaine femme; » — de 13 deniers, payée par la femme de Rochaz, pour avoir appelé maitre Chibot « hyvrachin (ivrogne) enragiaz. » — Gages de Frère Etienne de Crisa, moine reclus de la « recluserie » de Saint-Rambert. — A la suite d'une visite des bâtiments du château par les prud'hommes de Saint-Rambert, le châtelain fait réparer les couvertures des « bretoiches », du « ratier », de la chambre, et refaire toutes les portes et fenêtres. — Lettres d'institution de Jean d'Aymevigne, gendre d'Antoine de Montferrand, dans l'office de châtelain, par Amédée VIII, duc de Savoie (Chambéry, 22 juin 1439). — Compositions de 9 deniers, infligée à Pierre de Moret, qui avait frappé une chèvre avec une pioche; — de 4 deniers, payée par Humbert Mailliet, pour avoir dit à la femme Antoine : « Alamande cuffage ; » — de 2 florins, infligée à la fille Fimot, qui avait forniqué avec un prêtre. — Messages envoyés aux châtelains des bords du Rhône pour leur faire étroitement garder les passages du fleuve. — Convocation du bailli et des syndics des localités à Thonon, vers le duc. — Frais de saisie des biens de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en Savoie, ordonnée par le duc. — Visite par le bailli du château de Varambon, détruit par l'incendie.

B. 9790. (Rouleau.) — Parchemin de 26m de long.

1428-1433-1435 (1). — Saint-Rambert. — Compte de Jean d'Aymevigne. — Recette de 4 livres 7 sous, pour la moitié du revenu de la toise des maisons à Saint-Rambert, partageable avec l'abbé dudit lieu, — Compositions payées par des habitants d'Evoges, qui avaient coupé des chênes dans les bois de l'abbaye de Saint-Rambert ; — de 6 deniers, payée par Amédée Bouis, pour avoir dit à Jean à la Canta : « Tu a mentu comet chat et malestruz ; » — payées par des habitants de Saint-Rambert, pour négligence dans la réparation de la voie publique devant leurs propriétés. — Salaire de 25 florins au châtelain, tant pour lui que pour deux soldats et le guetteur, qu'il doit entretenir au château.— Lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, qui institue Jean Bidat, notaire, clerc de la cour de Saint-Rambert, moyennant une redevance annuelle de 6 florins (Annecy, 17 avril 1428). — Composition de 18 deniers, payée par Pierre Bonin, pour avoir attelé la vache de Jean à la Canta avec son bœuf à la charrue.

B. 9791. (Rouleau.) — Parchemin de 22m de long.

1435-1437. — Saint-Rambert. — Compte de Jean d'Aymevigne. — Injonction au châtelain d'affermer la chasse aux lièvres et aux perdrix. — Compositions de 4 florins, infligée à Jean Noël, charbonnier, pour avoir frappé Humbert Bochon d'un coup de hache à la tête; — de 9 gros, payée par la femme Jacquin, qui avait dit à la femme Grillet : « Ora achachia, je te soignieré si bien que onques putes nez fut myeulx segnies »; — de 18 deniers, payée par Pierre Fèvre, pour avoir vendu son veau à deux personnes ; — de 6 deniers, payée par la femme Laurent, qui avait fait tomber la femme Barriot.

B. 9792. (Rouleau.) — Parchemin de 36m55 de long.

1436-1437-1439 (2). — Saint-Rambert. — Compte de Jean d'Aymevigne. — Recette de 30 sous viennois, dus par

(1-2) Voir la note de la page 4.

les habitants d'Izenave, pour la garde.— Composition de 22 deniers, payée par Pierre Sapin, inculpé d'avoir appelé Berthet Pralet parjure. — Paiement de 10 florins, pour la pension de Dom Martin Gervais, chapelain de la chapelle de Saint-Rambert. — Reconstruction de la charpente de la tour du château. — Compositions de 9 gros, infligée à Étienne Rosans, qui fit arrêter et délivrer deux individus dans la ville de Saint-Rambert; — de 7 gros, à Étienne Pialet, pour avoir jeté des pierres dans un pré; — de 3 florins, à Pierre Gorrat, pour avoir exporté des fromages, contrairement à la défense. — Lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, qui institue Dom Jean d'Albenco, curé de l'église de Hevens, au diocèse de Sion, chapelain de la chapelle de Saint-Rambert (Ripaille, 23 avril 1436); — du même et de Louis, son successeur, pour le remboursement, au fils de Montferrand, des restants de comptes dus à son père, ancien châtelain de Saint-Rambert.

B. 9793. (Rouleau.) — Parchemin de 30m25 de long.

1437-1439-1441 (1). — Saint-Rambert. — Compte de noble Pierre Masuer, bailli du Bugey, de Novalaise, de Valromey et de La Montagne, châtelain. — Recette de 6 deniers, pour la ferme du revenu du sel de Saint-Rambert. — Compositions de 7 florins, payée par Pierre Hugon, pour avoir coupé des arbres dans la forêt de l'abbaye de Saint-Rambert; — de 18 deniers, payée par Jean Baudonnier, qui avait dit au châtelain et à l'aumônier de Saint-Rambert : « Vous avez mis de mauvaises coutumes. » — Ordre envoyé par le bailli aux nobles du ressort de se tenir sous les armes, et aux villes de se fortifier. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui institue Pierre Pope clerc et scribe de la clergie de la cour de Saint-Rambert (Thonon, 3 juin 1437); — par lesquelles il assigne, sur le revenu de la clergie, le remboursement de 100 florins, qui lui ont été prêtés par le même (même date). — Amendes infligées à des habitants qui avaient coupé dans la forêt, plus de bois que n'en avaient assigné les syndics. — Versement de 100 florins à François Pagin, gouverneur et maître des œuvres du château de Chambéry.

B. 9794. (Rouleau.) — Parchemin de 13m45 de long.

1441-1442. — Saint-Rambert. — Compte de Pierre Masuer, châtelain. — Livraison de froment à François Masson, grenetier, vice-receveur de Clément Ponet, receveur des blés du duc, au nom de Louis Alose, maître d'hôtel. — Recette de 7 florins, pour la ferme de la bâtonnerie et des petits « claims » de la châtellenie. — Compositions de 3 florins, payée par Barthélemy du Bouliaz, qui avait tué un porc; — de 15 deniers, payée par Etienne Bugandon, pour avoir battu la femme de son frère. — Remboursement de 324 florins, déposés par le châtelain, en septembre 1441, pour le séjour du duc à Rambert, lors de l'arrivée du duc de Bourbon.

(1) Voir la note de la page 4.

B. 9795. (Rouleau.) — Parchemin de 18m15 de long.

1443-1444. — Saint-Rambert. — Compte de Masuer, châtelain. — La livre de Saint-Rambert et c Chambéry sont du même poids. — Recette de 3 florins, ferme de la mistralie de Tignay. — Compositions de 5 infligée à Laurence, femme Barthélemy, inculpée d'adı — de 15 gros, payée par Etienne Canet, qui avait ba chien; — de 4 florins, payée par Claude Brullia, qui immiscé dans l'office de magistrat. — Pension de 10 fl Claude Belle, chapelain de la chapelle du château. — R tion des portes et des fenêtres du château. — La jour charpentier est payée 2 deniers obole gros. — Visite travaux par Jean de Croso, maître des œuvres du duc.

B. 9796. (Rouleau.) — Parchemin de 27m60 de long

1444-1445. — Saint-Rambert. — Compte de Masuer. — Recette de 20 deniers, pour la ferme de la ba ou bâtonnerie de Cleyzieu. — Compositions de 22 d payée par cinq enfants, inculpés d'avoir tué le chien de Leroux; — de 9 deniers, payée par Amédée Ravet, qu souffleté un juif. — Mémoire de l'artillerie fournie par telain; pour le siége de Vimiers, que dirigeaient le maré Savoie et le seigneur de Varambon, contre les Ecorche s'étaient emparés de cette place; savoir : 2 grosse bardes avec 50 pierres chacune, 2 grands « veugl 16 moyens, 25 quintaux de salpêtre et 15 de soufre, 12 couleuvrines, 24 grosses arbalètes montées sur des tr arbalètes communes, 2,000 lances, 500 arcs, 40 échell 10 doubles, 100 pavois à pied de 6 pieds 1/2 de long s large, 200 pavois de poste de Piémont, 4 forges 100 pieds de chèvre, 10 grands crocs pour « assault » pics, pioches, bois de service, 50 terrassiers et 1,000 de commune pour les aider, 2,000 claies de 2 t carré. — On garde la rivière avec de gros bateaux a « veuglaires » et montés chacun par 24 arbalétriers. — tions données à Pierre Masuer, envoyé de Genève pa de Savoie à l'Isle-Jourdain en Gascogne, présenter ses ments de condoléance à MM. d'Armagnac, au sujet de de la comtesse d'Armagnac. Le voyage dure tro — Pierre Masuer consigne qu'il resta un mois à pour savoir quelle fin prendrait le Dauphin qui a 6,000 chevaux à M. d'Armagnac-Lomagnie. — Procè de la visite par le même, sur l'ordre du maréchal de de tous les châteaux et places fortes de ses bailliage prescriptions qu'il donna pour leur garde et leur forti

à l'effet de les préserver des attaques des Ecorcheurs répandus dans le pays. — Ordre au même de faire couler tous les bateaux qui sont sur la Saône. — Ordonnance du bailli, qui prescrit les mesures à prendre contre l'invasion des Routiers. — Dépenses du même lors de la seconde reprise de Vimiers sur les Routiers de France, qui s'en étaient emparés.

B. 9797. (Rouleau.) — Parchemin de 29m95 de long.

1445-1447. — Saint-Rambert. — Compte de Pierre Masuer. — Recette de 16 deniers, pour la ferme de la bâtonnerie de Torcieu. — Jana la pâtissière paie 18 deniers, pour avoir pris une écuelle d'étain. — Injonction au châtelain de rechercher les biens d'Antoine, fils de François Guyet, barbier à Saint-Rambert, condamné à 100 sous d'amende aux assises du Bugey, lesquels n'ont pu être recouvrés, parce qu'Antoine est fils de famille, clerc, et qu'il fréquente les écoles hors du pays. — Gages de Jean de Mures, chapelain de la chapelle du château, et de Frère Etienne Sarrasin, reclus de la « recluserie ». — Compositions de 9 deniers, payée par Antoine Brun, pour avoir occupé la grange de son frère; — de 3 florins, payée par Pierre Jugon, qui avait bâti sur la voie publique. — Injonction au châtelain de produire les lettres de Révérend Père en Dieu Aymon de Provans, évêque de Nice, vicaire général de Félix V au siége archiépiscopal de Lyon, enjoignant, sous peine d'excommunication, d'anéantir les procédures instruites contre Antoine Guyet, clerc. — Paiement de 170 florins, dus par le duc à Pierre de Grolée, chevalier, seigneur de Saint-André-de-Briord, conseiller et chambellan, comme héritier de Guy de Grolée, écuyer.

B. 9798. (Rouleau.) — Parchemin de 32m75 de long.

1442-1447-1449 (1). — Saint-Rambert. — Compte de Pierre Masuer. — Recette de 5 florins, pour la ferme de la bannerie et de la mistralie d'Evoges. — Mention que le duc a interdit aux châtelains d'accorder des compositions de bans. — La femme Jeannin, inculpée d'avoir injurié la pâtissière Jana, paie une amende fixée à 12 sous, parce qu'elle est bourgeoise de Saint-Rambert. — Jean Necton en paie une de 25 sous, pour avoir maltraité un chien. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui institue Dom Jean de Mures, chapelain de la chapelle du château (Pont-d'Ain, 16 avril 1442). — Paiement de 8 florins à Jacques Richard, docteur en droit, juge de Bresse, et à Jean Champaneys, notaire, vice-procureur du Bugey, pour leurs frais pendant les assises. — Recette de 25 deniers, pour les lods d'une maison achetée 12 florins par les frères Mermier. — Compositions de 3 florins, infligée à Antoine Ravet, qui avait séduit sa servante; — de 15 deniers, payée par Jean Saudun, pour avoir injurié le châtelain, — Paiement de 60 florins, dus à Aymon de Grunvald, damoiseau, familier de notre Saint-Père le Pape Félix V, lequel l'avait institué capitaine du château de Ponsin en Valentinois.

(1) Voir la note de la page 4.

B. 9799. (Rouleau.) — Parchemin de 16m75 de long.

1449-1450. — Saint-Rambert. — Compte de Pierre Masuer. — Recette de 4 sous, pour la ferme du poids public à Saint-Rambert. — Compositions de 11 deniers, payée par Pierre Grosjean, pour n'avoir pas payé les droits de péage de Saint-Rambert; — de 9 gros, payée par Jana la pâtissière, pour s'être livrée à plusieurs hommes; — de 18 deniers, payée par Jean Galleron, pour s'être immiscé dans les fonctions de magistrat. — La recette monte à 169 florins 8 deniers. — Exécution d'Antoine Villet, accusé d'avoir assommé Guillaume Gorrat, son gendre, la nuit dans sa maison, d'en avoir traîné le cadavre dans son étable, de l'avoir, avec l'aide de sa fille Guigonne, femme Gorrat, chargé sur un mulet et mené dans une grange près Saint-Rambert, d'où il l'avait extrait, avec le secours de Jean Maclet, pour le jeter dans l'Albarine, au lieu dit la Gravaudière; de plus, d'avoir entretenu des relations criminelles avec sa fille. Le juge du Bugey le condamne à être attaché sur une planche derrière la mule qui avait servi au crime, et mené par le bourreau à son de trompe dans les rues de Saint-Rambert, puis aux fourches patibulaires pour y avoir le poing coupé, de là replacé sur la planche et conduit à un échafaud, où on lui trancha la tête; celle-ci fut mise sur un poteau et son corps pendu aux fourches. — Reconstruction des fourches de Saint-Rambert. — Jean de Paris, bourreau, reçoit 6 florins pour son salaire. — Don de 15 florins, fait par le duc à Jacques Revelli, *alias* Carelli, son serviteur.

B. 9800. (Rouleau.) — Parchemin de 15m85 de long.

1450-1451. — Saint-Rambert. — Compte de Gaspard de Varax, chevalier, bailli du Bugey, de Novalaise, de Valromey, de la Montagne, et châtelain. — Recette de 4 florins, pour la ferme du banvin de Saint-Rambert au mois d'août. — Compositions de 27 deniers, infligée à Jean Arpin, pour avoir connu charnellement la femme de Mez; — de même somme, payée par la Megessa, qui s'était approprié le potage de Jana la pâtissière; — de 9 deniers, payée par la veuve Galland, qui avait fait ses latrines du champ de Claude Barbin; — de 18 deniers, infligée à la Guillette, qui avait arraché le « fermail » de son fils; — de 6 florins, infligée à Antoine Hugon, qui, la nuit, avec ses compagnons, avait tenté de pénétrer avec violence dans la « recluserie » de Saint-Rambert. — Paiement de 10 florins, donnés

par le duc à Jean Richard, maréchal à Saint-Rambert, pour les soins qu'il en avait reçus, lorsqu'il tomba malade audit Saint-Rambert *gravi infirmitate*.

B. 9801. (Rouleau.) — Parchemin de 26m20 de long.

1451-1452. — Saint-Rambert. — Compte de Pierre Masuer. — Supplique adressée au duc de Savoie par Pierre Tissot, pour demander la décharge des arrérages des redevances qu'il doit sur ses héritages, motivée sur ce que, laissé orphelin à l'âge de 9 ans et sans tutelle, il a été obligé de mendier pour vivre, et que si ces officiers persistent à en exiger le paiement, loin de pouvoir rebâtir sa maison qui est tombée en ruine, il sera obligé de quitter le pays. Sa requête lui est accordée. — Recette de 4 sous 6 deniers, pour la ferme de la foire de la Saint-Michel, dont l'abbé de Saint-Rambert perçoit la moitié. — Compositions de 12 florins, infligée à Barthélemy Peys, pour viol commis sur la fille Ravier; — de 6 deniers, payée par Etienne Hugoni, accusé d'avoir induit le fils Guichard à commettre des énormités (*certa enormia facienda*). — Pierre Pommel paie 18 deniers, pour s'être permis de boucher un trou dans la maison de son voisin. — Paiement des 3 florins donnés par le duc en aumôme aux orphelins d'André Daillot, de Saint-Rambert.

B. 9802. (Rouleau.) — Parchemin de 16m60 de long.

1452-1453. — Saint-Rambert. — Compte de Pierre Masuer. — Recette de 3 sous, pour la ferme de la foire du dimanche avant la Saint-André; — de 2 florins, pour les lods d'une maison à Saint-Rambert, acquise au prix de 24 florins, par Mathieu Jouan. — Compositions de 2 florins, payée par Jean Renard, qui avait volé le chien de noble Claude Grimaud; — de 9 deniers, payée par François Primat, pour avoir embarrassé l'entrée de la maison de Jean Daval. — Réparations ordinaires au château par Jean de Châteauvieux, conseiller, et Philibert de Menthon, écuyer d'écurie du duc, capitaines généraux de Bresse et du Bugey, pour obvier aux mauvaises entreprises de certains mécontents. — Vente de blé, à 1 gros la bichette; d'avoine, à 1 obole même mesure.

B. 9803. (Rouleau.) — Parchemin de 16m65 de long.

1453-1454. — Saint-Rambert. — Compte de Pierre Masuer. — Recette de 13 florins, pour la ferme de la moitié de l'« ambostat » (droit sur les grains), perçu à Saint-Rambert; l'autre moitié appartient à l'abbé. — Compositions de 1 florin, infligée à Pierre de Rochat, qui avait battu le noyer de son frère; — de 9 deniers, payée par Claude Barba, qui s'était échappé de la prison de Saint-Rambert. — Remboursement à Jean Bidat de 15 florins par lui prêtés au duc. — Versei 40 florins à Jean Mallet, trésorier général de Savoie.

B. 9804. (Rouleau.) — Parchemin de 16m90 de lon(

1454-1455. — Saint-Rambert. — Compte de Pi(suer. — Recette de 1 denier, pour l'amodiation d'une pré à Cleyzieu. — Compositions de 7 deniers, infligé Tissot, qui avait mis une corde en travers de la porte d Ponel; — de 12 deniers, payée par André Maréchal, po frappé Antoine Jayet avec une javeline. — Locatio maison à Saint-Germain, pour y déposer les grains (vance de la châtellenie de Saint-Rambert. — Vente de 1 denier obole la bichette.

B. 9805. (Rouleau.) — Parchemin de 13m30 de lon(

1455-1456. — Saint-Rambert. — Compte de Pi(suer. — La ferme du revenu des buisseries dans les duc est improductive. — Compositions de 6 deniers, p: le fils Virlet, pour avoir écorcé un chêne; — de 9 d(1 florin, infligées à une trentaine d'habitants de Ti d'Argil, qui avaient fait un « conventicule » sans permis officiers du duc; — de 5 florins, payée par les syndic triat, qui avaient institué des bandiers sans licence ficiers du duc; — de 4 florins, payée par Etienne pour avoir pris et mangé des moutons; — de 6 denier par Jean David, pour avoir mené la jument de Pierr au moulin sans son consentement. — Vente de cire, niers la livre.

B. 9806. (Rouleau.) — Parchemin de 13m45 de lon(

1456-1457. — Saint-Rambert. — Compte de Ga: Varax, chevalier, bailli du Bugey, de Novalaise, de V et de La Montagne, châtelain. — Recette de 6 deniers, ferme des biens amodiés à Aymar Bellin, et provena confiscation faite sur Pierre Gerbais. — Pierre Jacqu(complices, condamnés à 100 sous d'amende, pour avoir, au temps de la guerre, enlevé des bestiaux sur le m(sandre, interjettent appel au conseil ducal. — Injon châtelain de poursuivre l'amende de 25 livres, enco noble Pierre Le Prévôt, pour avoir pris les engins d tants de Saint-Germain.

B. 9807. (Rouleau.) — Parchemin de 3m60 de lon(

1457. — Saint-Rambert. — Compte rendu par J notaire et commissaire délégué par Louis, duc de Sav(la reconnaissance des limites et des possessions du (

dans le mandement de Saint-Rambert. — La recette formée des sommes recueillies sur des censitaires nouvellement déclarés, s'élève à 119 florins.

B. 9808. (Rouleau.) — Parchemin de 14m55 de long.

1457-1458. — Saint-Rambert. — Compte de Gaspard de Varax. — Recette de 10 deniers, pour la ferme de la bannerie de Cleyzieu. — Compositions de 6 florins, payée par Antoine Canet, pour avoir pris une corne appelée Frontal; — de 3 florins, infligée à Jean Johannot, qui avait connu charnellement Girarde Picotier. — Paiement de 3 florins, pour la part du duc dans les réparations du pont de Tignay, qui avait été emporté par une inondation de l'Albarine. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui accorde une pension de 50 florins à Pierre Masuer, son écuyer, en récompense de ses bons services (Chambéry, 28 août 1457).

B. 9809. (Rouleau.) — Parchemin de 17m20 de long.

1458-1459. — Saint-Rambert. — Compte de Gaspard de Varax. — Recette de 12 sous, pour les trois corvées de bœufs dues à Cleyzieu, au printemps, en été et en automne; — de 6 deniers, pour les lods d'une pièce de pré, achetée 3 florins par Jean Boillon. — Compositions de 12 florins, payée par Antoine Ravier, accusé d'avoir volé du foin dans la grange de Pierre Daniel; — de 9 florins, payée par la femme Breton, pour vol de linge au préjudice d'Antoine Bolli; — de 4 florins, encourues par les frères Masset, qui avaient constitué un procureur sans permission des officiers du duc. — Dans un mémoire des avances faites par Pierre Veyssier, vice-bailli et vice-châtelain de Saint-Rambert, figure un voyage à Genève, vers le duc, au sujet des limites du mandement de Matafelon, limitrophe de Bourgogne; la valeur des vivres fournis aux gentilshommes rassemblés lors de la prise de Loyette; la garde du prieur de Seyssel, élargi par ordre du duc après un emprisonnement de trente jours; les frais de garde de Ferrandoz, chevalier, et de plusieurs autres prisonniers de guerre faits à Lagnieux et à Varax, lesquels devaient bien lui rapporter 6,000 écus de rançon, et dont il n'a rien reçu.

B. 9810. (Rouleau). — Parchemin de 15m80 de long.

1458-1459-1460 (1). — Saint-Rambert. — Compte de Gaspard de Varax. — Recette de 38 sous 6 deniers, pour dix-sept corvées d'hommes, dues à Cleyzieu. — Compositions de 9 deniers, payée par Antoine Maréchal, dont les maçons avaient pris des pierres appartenant à Pierre Lemaire; — de même somme, payée par Antoine Belley, qui avait tenté de maltraiter la femme Canet; — de 6 deniers, infligée à Pierre Espagnot, qui avait refusé de moudre le blé d'Etienne Pratet; — de même somme, payée par Jean David, qui avait labouré la terre de son frère. — Lettres par lesquelles, vu la supplique y contenue de Hugues Rabatel, de Cleyzieu, ayant exposé qu'au temps de la guerre avec les Dauphinois, il avait perdu tous ses biens meubles, qu'il avait été fait prisonnier, et que ses six enfants étaient réduits à mendier leur pain; et sur l'attestation de la véracité des faits, donnée par le châtelain, Louis, duc de Savoie, lui remet 20 florins sur ses redevances arriérées (Turin, 18 décembre 1458).

(1) Voir la note de la page 4.

B. 9811. (Rouleau.) — Parchemin de 18m80 de long.

1460-1461. — Saint-Rambert. — Compte de Gaspard de Varax. — Recette de 6 deniers, pour la moitié du revenu du paissonnage de la forêt de Cleyzieu; — de 24 deniers, pour les lods d'une grange à Saint-Rambert, achetée 24 florins par noble Benoît de Montferrand. — Compositions de 6 florins, payée par Jean Janton, qui s'était permis de traduire les habitants de la châtellenie de Saint-Rambert devant une autre juridiction, et d'avoir exercé indûment l'office de magistrat; — de 3 florins, payée par noble Evrard, mistral de Chilieu, au mandement de Clermont, inculpé d'avoir pris une vache à Simonnet Destre. — Versement de 300 florins à Bertin Maclot, trésorier général de Savoie. — Paiement de 20 florins, dus par le duc à Antoine Vauchier, archer.

B. 9812. (Rouleau.) — Parchemin de 19m45 de long.

1461-1462. — Saint-Rambert. — Compte de Gaspard de Varax. — Recette de 20 deniers, pour les lods d'une maison à Saint-Rambert, achetée 30 florins par Martin Paturel. — Compositions de 4 florins, infligée à Benoît Jacquier, pour avoir indûment exigé des « claims » et saisines à Cleyzieu; — payée par Jean Lefèvre, qui avait battu le sergent de Saint-Rambert. — Recette de 3 florins, pour la ferme du péage de Saint-Rambert et de Tignay. — Lettres de Louis de Savoie, qui, pour récompenser les services de Jean de France, archer, lui abandonne pour trois ans le revenu de la ferme des *cacetarum* (ambostats) [Pignerol, 14 août 1461].

B. 9813. (Rouleau.) — Parchemin de 23m de long.

1462-1464. — Saint-Rambert. — Compte d'Amédée de La Baume, seigneur de Tiret, bailli du Bugey, de Novalaise, de Valromey, de La Montagne, châtelain. — Compositions de 7 deniers, payée par Jean Stéphanet, qui avait jeté des pierres dans un champ; — de 2 florins, infligée à Jean Dupuis, pour

avoir injurié son frère. — Recette de 3 sous viennois, pour les dessaisines arrivées dans la châtellenie. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui institue Dom Etienne Bordes, prêtre, chapelain de la chapelle de Saint-Rambert (Thonon, 14 juin 1462); — du même, qui nomme Amédée de La Baume châtelain de Saint-Rambert (Thonon, 10 juillet 1462). — Réparation du pont de Mandoure, faite par ordre de la Chambre des comptes.

B. 9814. (Rouleau.) — Parchemin de 12m95 de long.

1464-1465. — Saint-Rambert. — Compte de Humbert Fabre, lieutenant du grand-châtelain de Saint-Rambert. — Recette de 2 deniers, pour les lods de la vente d'un pré, acheté 1 florin par François Matry. — Compositions de 4 florins, infligée à Pierre Chane, pour avoir traversé le territoire de Saint-Rambert sans payer le péage; — de 3 sous, payée par Pierre Brachet, qui avait exposé en vente, au marché, des bardeaux qui n'étaient ni suffisants ni recevables. — Les assises de Saint-Rambert sont tenues par Guillaume Rigothon, vice-bailli.

B. 9815. (Rouleau.) — Parchemin de 21m45 de long.

1462-1465-1466 (1). — Saint-Rambert. — Compte de Humbert Fabre, rendu devant Pierre de Saix, seigneur de Banneins, chevalier, président de la Chambre des comptes. — Compositions de 4 deniers, payées par les habitants de Buchiaz, dont les bestiaux avaient pacagé dans les pâturages de Lantenay; — de 6 deniers, payée par Nicolas Penaz, pour injures dites en la présence des officiers de justice; — de 1 florin, payée par Jean Marlet, pour avoir injurié le curé de Cleyzieu. — Reconstruction de la maçonnerie de la grande porte de la tour du château. — Pension de Jean Joly, reclus de la « recluserie » de Saint-Rambert. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui, pour récompenser les services de Pierre Masuer, lui accorde, outre les 50 florins de pension dont il jouissait déjà, les revenus des « cassettes » ou l' « ambostat » de Saint-Rambert (Lausanne, 16 janvier 1462); — confirmation de ces lettres par le duc Amédée (Chambéry, 15 mars 1466). — Déduction faite au châtelain de 25 livres, indûment perçues pour le péage sur des juifs, nonobstant les privilèges et exemptions dont ils jouissaient.

B. 9816. (Rouleau.) — Parchemin de 18m05 de long.

1466-1467. — Saint-Rambert. — Compte de Humbert Fabre. — Recette de 20 deniers, pour les lods d'un « curtil » ou chenevière, achetée 20 florins par Pierre Rodet. — Compositions de 6 sous, payée par Pierre Pilligron, pour avoir fabriqué et marqué une mesure aux armes du duc sans licence des officiers; — de 9 deniers, payée par Jean Martinon pour avoir vendu du vin à fausse mesure; — de 15 deniers, payée par Jean Galleyron, inculpé d'avoir mis le feu au four commun d'Arans, et brûlé les croix qui y étaient placées en signe de saisines; — de 1 florin, payée par Jean Robin, pour refus de mesurer son blé, avec une mesure marquée aux armes ducales; — de 9 deniers, payée par Jean, sacristain de l'église de Saint-Rambert, qui s'était emparé, pour son service, des ornements de la chapelle ducale qui est dans cette église. — Versement de 100 florins à Jean Loctier, trésorier général de Savoie.

(1) Voir la note de la page 4.

B. 9817. (Rouleau.) — Parchemin de 17m de long.

1467-1468. — Saint-Rambert. — Compte de Humbert Fabre. — Recette de 55 quartaux de froment de redevances, dues dans la châtellenie. — Compositions de 9 deniers, payée par Jean Floquet, inculpé d'avoir pêché sans permission dans la rivière d'Albarine; — de 12 florins, infligée à Jean Michel, pour avoir furtivement dérobé un fromage; — de 4 sous, infligée à Amédée Badel, pour s'être glissé à une heure indue dans l'hôpital de Saint-Rambert, dans le but de connaître charnellement Claudine, femme Pélissier, qui y demeurait; — de 6 deniers, payée par Jean Pierre, pour avoir, étant homme du duc, répondu aux assignations du seigneur de Pierreclose; — de 7 deniers, payée par Jean Pront, qui avait injurié le curé de Saint-Rambert.

B. 9818. (Rouleau.) — Parchemin de 14m55 de long.

1468-1469. — Saint-Rambert. — Compte de Humbert Fabre. — Le revenu des tâches des terres de Cleyzieu est nul, parce que les terres n'ont point été ensemencées. — Injonction au châtelain de les mettre en abergement. — Recette de 2 deniers, pour le droit accordé à Guillaume Mermet et à Pierre Rodet d'ouvrir une poterne dans les murs de Saint-Rambert et d'y pratiquer des latrines. — Compositions de 10 florins, infligée à Perceval de Combe, qui s'était permis d'exiger des poules dans les villages du mandement au nom du duc de Savoie; — de 12 deniers, infligée à Jean Murtoz, pour avoir exercé indûment l'office de magistrat; — de 4 deniers, payée par Etienne Garçon, pour dommage causé dans les pâquiers communaux de Cleyzieu; — de 20 florins, infligées à trois individus de Saint-Rambert, qui s'étaient rebellés contre les officiers du duc. — Réparation de la charpente et de la toiture de la grosse tour du château; on la surmonte d'un pommeau ou girouette en ferblanc (*stola alba*) de 8 pieds de hauteur. — La dépense monte à 23 florins.

B. 9819. (Rouleau.) — Parchemin de 15m40 de long.

1465-1469-1470 (1). — Saint-Rambert. — Compte de magnifique et puissant Anthelme de Miolans, bailli du Bugey, châtelain. — Recette de 15 meytères de froment, provenant des redevances sur les terres acquises de Perceval de Moyria, seigneur de Rougemont. — Compositions de 3 florins, payée par François Collemont, qui avait volé un petit fromage à Martin de Montferrand; — de même somme, payée par Benoît Jacquier, pour avoir pris à Martin Pâturel une corne appelée « taconoraz »; — de 18 deniers, payée par Philippe Petitjean, qui n'avait pas réparé le chemin joignant ses terres dans la vallée de Rougemont; — de 12 deniers, payée par Antoine Facto, qui avait enlevé son blé sans payer la dime; — de 18 deniers, infligée à Antoine Jacquier, qui avait arraché les bissacs à plusieurs écoliers de Saint-Rambert. — Lettres d'Amédée IX, duc de Savoie, qui institue Anthelme de Miolans, son cousin, conseiller et chambellan, bailli du Bugey, châtelain de Saint-Germain et Saint-Rambert (Bourg, 12 février 1465).

B. 9820. (Rouleau.) — Parchemin de 16m40 de long.

1470-1471. — Saint-Rambert. — Compte d'Anthelme, seigneur de Miolans, bailli du Bugey, châtelain. — Recette de 10 quartaux de froment, provenant des redevances sur les terres confisquées jadis sur Pierre Gerbais. — Compositions de 6 deniers, infligée à noble Louis de Rougemont *pro penis spretis*; — de même somme, infligée à Barthélemy Girin, qui avait dévasté les pois de Jean Spoux; — de 9 deniers, payée par Jean Denis, pour avoir fait manger les raves de son voisin par ses bestiaux. — Appel par Barthélemy Magnin, châtelain de La Vellerie, de l'amende de 10 francs à laquelle il avait été condamné aux assises, pour défaut de comparution d'abord, puis pour avoir dit au juge et au clerc: « O saint Dieu ne faré vous james que tempesté les hommes de Monsieur de La Villeriz. »

B. 9821. (Rouleau.) — Parchemin de 19m90 de long.

1471-1472. — Saint-Rambert. — Compte de Hugues de La Palud, seigneur de Saint-Maurice, et de Gilberte de Varax, femme, baillis du Bugey et châtelains. — Noble Jean de taine, vice-bailli, présente ce compte à la Chambre. — ette de 6 quartaux de froment, provenant de la dime sur terres de Rougemont. — Compositions de 4 deniers, payée r Paul Gordon, pour avoir rogné la table de Jacques Galliet; — de 9 deniers, payée par Jean Gallet, pour avoir menacé le sergent de la cour de Saint-Rambert, qui le gageait. — Lettres d'Amédée IX, duc de Savoie, qui réintègre Gilberte de Varax, fille de Gaspard de Varax, marquis de Saint-Sorlin, et Hugues de La Palud, son mari, dans l'office de bailli du Bugey et de châtelain de Saint-Germain et Saint-Rambert, jusqu'à l'entier remboursement des sommes dues par son père Louis aux héritiers dudit Gaspard (Seyssel, 20 août 1471); — qui accorde une somme de 100 florins à Henri de Villette, écuyer, pour les services rendus à sa mère, la duchesse Yolande (Verceil, 11 décembre 1471).

B. 9822. (Rouleau.) — Parchemin de 17m25 de long.

1472-1473. — Saint-Rambert. — Compte de Hugues Curty, dit Briffaut, vice-bailli du Bugey et vice-châtelain. — Recette d'avoine, de chanvre et de poules, faite à Cleyzieu, pour l'affouage et le parcours des eaux, des bois et des pâturages. — Compositions de 3 florins, payée par la communauté de Marlix, pour dommages causés dans les bois des frères Boverat; — payée par Benoît Guichard, pour avoir vendu du drap et des marchandises avec des mesures non signées; — de 12 deniers, payée par Pierre Jourdain, de Marlix, qui avait usurpé un sentier communal. — Lettres d'Yolande de France, duchesse de Savoie, qui institue Hugues Curty vice-bailli du Bugey et vice-châtelain sous les ordres d'Anthelme de Miolans, bailli du Bugey et grand-châtelain de Saint-Rambert (Verceil, 25 juin 1472).

B. 9823. (Rouleau.) — Parchemin de 17m de long.

1473-1474. — Saint-Rambert. — Compte de Hugues Curty. — Recette de 6 quartaux 6 bichettes d'avoine, dus à Evoges, pour le parcours de La Montagne. — Compositions de 9 deniers, payée par André de Mortier, pour avoir pêché dans l'Albarine au temps de « l'arrivée » (*adventus*) et dans l'emplacement accensé à Jacques Seyssel, l'un des héritiers de Pierre Masuer; — de 2 florins, payée par Hugues Temoris, qui avait été trouvé, à « heure suspecte », dans la maison de la veuve Joly; — de 1 florin, payée par Pierre Michel, pour retard apporté à la culture de la vigne de la veuve Chevanet. — Le faisceau de chanvre est vendu 3/4 de denier.

B. 9824. (Rouleau.) — Parchemin de 20m20 de long.

1474-1475. — Saint-Rambert. — Compte de Hugues Curty. — Recette de 2 quartaux d'avoine, pour les gardes dues dans la châtellenie. — Compositions de 18 deniers, payée par Michel David, pour dommage causé dans les bois communaux d'Evoges; — de 12 florins, infligée à Pierre Leclerc, pour avoir

(1) Voir la note de la page 4.

connu charnellement la fille de Pierre Jacquin ; — de 18 deniers, payée par Pierre Gerboz, pour usurpation sur les communaux d'Outriat ; — de même somme, payée par Léonard Perrenet, qui avait amené des bestiaux malades au village de Rougemont. — Paiement à Louis de Viliette, écuyer, d'une somme de 12 florins, à lui donnée par la duchesse Yolande de France. — Lettres d'Yolande de France, duchesse de Savoie, qui, pour récompenser les services de Hugues Curty, lui accorde la somme de 400 florins, à prendre sur le reliquat de son compte des châtellenies de Saint-Germain et de Saint-Rambert (Monte-Caprello, 2 juillet 1474). — Réparations faites au pont de Tignay. — Reconstruction des fourches patibulaires et frais d'exécution de Laurence, femme de Jean Lotoringy, pendue pour crime d'hérésie.

B. 9825. (Rouleau.) — Parchemin de $17^{m}05$ de long.

1473-1475-1476 (1). — Saint-Rambert. — Compte d'Anthelme, seigneur de Miolans, bailli du Bugey, châtelain. — Recette de 8 quartaux d'avoine, perçus pour la dîme levée sur les terres provenant du sire de Rougemont. — Compositions de 10 florins, infligée à la communauté de Marlix, qui avait introduit ses porcs dans la chênaie des frères Boverat ; — de 6 à 11 deniers, infligées à plusieurs individus qui avaient fait pâturer leurs bestiaux dans les paquiers de la communauté du Tremblay ; — de 20 florins, infligée à Jean Bernard, d'Outriat, pour avoir si rudement saisi le sergent Druet qu'il lui avait déchiré sa robe et lui avait en outre fait des menaces. — Paiement à Antoine de La Forêt, écuyer, des 35 florins de gratification qui lui ont été donnés par la duchesse. — Lettres de la duchesse Yolande de France, qui, sur la requête de Guillaume Coci, « son pauvre serviteur, » lui abandonne sa vie durant le revenu de la ferme de l' « ambostat » et des « cassettes » de Saint-Rambert (Turin, 2 septembre 1473). — Reconstruction des trois piles en pierres du pont de Tignay, qui venaient d'être emportées par une inondation de l'Albarine.

B. 9826. (Rouleau.) — Parchemin de $19^{m}25$ de long.

1471-1476-1477 (2). — Saint-Rambert. — Compte d'Anthelme de Miolans. — Recette de 2 bichettes de noyaux de redevances, dues dans la châtellenie. — Compositions de 4 florins, payée par Jean Galland, inculpé d'avoir vendu du vin à fausse mesure ; — de 18 deniers, payée par Jean Meyet, qui s'était permis de lever la dîme sur le territoire de Planasey ; — payées par nombre d'individus, pour n'avoir pas réparé les chemins bordant leurs propriétés. — Lettres d'Yolande de France, duchesse de Savoie, qui accorde à noble Pierre Gaudemier une somme de 40 florins sur les redevances de Saint-Rambert, pour l'indemniser de dépenses faites pour son service (Ivrée, 3 janvier 147 $\frac{4}{5}$).

(1-2) Voir la note de la page 4.

B. 9827. (Rouleau.) — Parchemin de $20^{m}50$ de long.

1477-1478. — Saint-Rambert. — Compte d'Anthelme de Miolans. — Recette de 35 poules de redevances diverses, dues dans la châtellenie. — Compositions de 13 deniers, payée par Jean Tenaud, d'Evoges, qui avait pacagé sur les pâturages de Rougemont ; — de 12 florins, payées par plusieurs individus, qui avaient assailli à coups de pierres et d'épées Gigon Pinat, de Lantenay. — Lettres d'Yolande de France, duchesse de Savoie, qui institue Dom Antoine Robert, son chapelain et chantre, chapelain de la chapelle Saint-Georges, fondée dans l'église de Saint-Rambert (Chambéry, 18 janvier 147 $\frac{7}{8}$). — Versement de 180 florins à Guillaume Allegret, vice-trésorier général de Savoie. — Recette de 40 florins, donnés au duc par les habitants de la châtellenie et employés à la fortification du château. — Réparation de la charpente et de la toiture de la tour du château. — Achat de bois pour les chevrons, sablières, « maysonniers » (pannes), « arbaretiers », etc. — La dépense monte à 60 florins. — Reconstruction des fourches patibulaires de Saint-Rambert, à quatre piliers, surmontés de panneaux ou pannonceaux ; l'entrepreneur est tenu de combler et nettoyer la place, ainsi que le sentier qui y conduit. — Frais d'exécution de Jeanne Perriquet, d'Argil, condamnée pour hérésie par le juge du Bugey à être décapitée, son corps pendu aux fourches avec une chaîne et sa tête fichée au-dessus d'un poteau. Le bourreau reçoit 5 florins pour son salaire.

B. 9828. (Rouleau.) — Parchemin de $17^{m}65$ de long.

1478-1479. — Saint-Rambert. — Compte d'Anthelme de Miolans. — Recette de 6 faisceaux de chanvre, dus par les tenanciers de la châtellenie, qui dépendaient jadis de Pierre Gerbais, chancelier de Savoie ; — de 6 deniers, pour les lods d'un journal de terre à Cleyzieu, acquis par Claude Gaillard au prix de 3 florins. — Compositions de 4 deniers, payée par Claude Floquet, pour avoir lavé du fil dans la fontaine de Saint-Rambert, malgré la défense ; — de 27 deniers, payée par Berthet Gratti, pour avoir jeté des pierres contre les fenêtres de Dom Claude Trollion. — Vente de poules, à 1 obole demi-quart de denier pièce.

B. 9829. (Rouleau.) — Parchemin de $17^{m}60$ de long.

1479-1480. — Saint-Rambert. — Compte d'Anthelme de Miolans. — Recette de 72 livres de cire de redevances, dues dans la châtellenie. — Compositions de 18 deniers, infligée à

Pierre Dupuis, pour n'avoir point déclaré certains délits aux officiers du duc ; — de 12 deniers, payée par Antoine Bresaz, pour délit commis dans les bois banaux d'Outriat ; — de 6 deniers, payée par Etiennette, fille Jacquin, pour dommage fait à la porte de Françoise Gringallet. — Allocation de 25 florins, pour le salaire du châtelain. — Versement de 100 florins à Antoine de La Plastre, secrétaire et receveur des assignations, pour l'entretien des archers de la garde du duc.

B. 9830. (Registre.) — Petit in-folio, 217 feuillets, papier.

1480-1485. — Saint-Rambert.— Compte d'Anthelme de Miolans. — Recette de 1 corvée d'homme et de 3 corvées de faux, dues dans la châtellenie. — Compositions de 15 florins, payée par François Colier, pour avoir battu Pierre Pomat et chassé nonobstant la défense ; — de 18 deniers, payée par Sublet, qui avait pesé ses fromages sans payer le poids public ; — de 3 florins, payée par Jean Jacquemin, pour avoir laissé un chariot devant la maison d'Ambroise Jacquemin. — Frais de pendaison aux fourches de Saint-Rambert de Louis Reverdy, condamné par le juge du Bugey pour ses démérites.— Vente de blé, à 3 deniers obole, 2 deniers 1/4 et 6/12 de denier la bichette ; — d'avoine, à 1 obole 1/3 et 6/12 de denier, même mesure. — Compositions de 6 deniers, payée par Antoine Gillet, de Rivel, qui s'était approprié une partie du bief de la Doys ; — de 12 deniers, infligée aux mariés Thevenin, qui avaient maraudé des noix et des poires. — Paiement de 50 florins, pour la pension de Georges de Montfalcon, écuyer du duc. — Compositions de 18 deniers, payée par Antoine Galland, pour avoir vendu son blé à haute voix au marché de Saint-Rambert ; — de 18 deniers, payée par Michallon, pour avoir frappé la vache d'Antoine Mermet. — La Chambre des comptes raie la dépense de 60 florins, donnés à Georges de Menthon, seigneur de Saint-Sorlin, pour achever les réparations de son château, parce que le châtelain n'a pas produit les titres de don et le certificat des travaux accomplis. — Remise faite par le duc Charles des redevances qui lui étaient dues par plusieurs pauvres femmes veuves de la châtellenie. — Paiement de 100 florins, donnés par le duc Charles à Georges de Montfalcon, seigneur de Rochaz et écuyer ducal.

B. 9831. (Registre.) — Petit in-folio, 210 feuillets, papier.

1485-1490. — Saint-Rambert. — Compte d'Anthelme de Miolans, conseiller, chambellan, maréchal de Savoie, bailli du Bugey, châtelain. — La ferme de la chasse des lièvres et des perdrix reste sans adjudicataire. — Compositions de 27 florins, payée par Claude David, pour avoir introduit des bestiaux étrangers dans les pâturages de Chanet ; — de 16 deniers, payée par Antoine Fabri, qui avait tiré en arrière (*retraxit*) la femme Thevenet ; — de 16 deniers, infligées à plusieurs individus, pour dommages causés dans les montagnes noires d'Outriat ; — de 12 deniers, infligée à Jean Poyret, inculpé d'avoir mal mesuré son blé. — Versement de 550 florins à Philippe Allegret, vice-trésorier général de Savoie. — Compositions de 4 florins, infligée à Laurent Muset, pour avoir engrossé sa servante ; — de 9 deniers, payée par Antoine Clerc, pour ce que *se ampliavit* sur le chemin public ; — de même somme, infligée à Antoine Bouton, qui avait pourchassé des brebis. — Lettres de Charles, duc de Savoie, qui institue Dom Jean Chilland, chapelain de la chapelle de Saint-Rambert (Ripaille, 19 juin 1486). — Compositions de 18 deniers, payée par Claude Galland, d'Evoges, qui avait déposé du fumier sur la voie publique ; — de 100 sous, infligée à Jean Perret et ses complices, qui avaient enlevé de vive force un cerf chassé et pris par nobles Jean et Philippe de Grandmont ; — de 18 deniers, payée par Humbert Thevenin, qui avait vendu son blé au marché de Saint-Rambert avant l'heure accoutumée ; — de même somme, payée par Antoine Berthet, pour avoir effrayé le cheval de noble Claude de Seyssel.

B. 9832. (Registre.) — Petit in-folio, 184 feuillets, papier.

1490-1494. — Saint-Rambert. — Compte d'Anthelme de Miolans. — Recette de 35 livres, pour le cens en argent dû dans la châtellenie. — Compositions de 27 deniers, infligée à Antoine Derriaz qui, sur la toile qu'il avait vendue au seigneur de La Forêt, en avait retenu 5 ou 6 aunes ; — de 18 deniers, payée par Pierre Brutier, qui avait anticipé sur les communaux de Lantenay ; — de 6 deniers, payée par la veuve Brutun, qui avait injurié maître Jean, médecin ; — de 5 florins, payée par François Juvanon, qui avait volé du linge à son frère ; — de même somme, infligée à Claude, châtelain, dont les domestiques avaient usé de fausses mesures ; — de 18 deniers, payée par Pierre André, qui avait reconnu d'autres officiers que ceux de la châtellenie ; — de 9 deniers, payée par Pierre Espagnot, pour avoir ouvert des placards dans le mur d'Etienne Monneret ; — de 14 deniers, infligée à André Colombet, qui s'était permis d'introduire l'eau au moulin de Christin. — Frais d'exécution de Ricle, veuve de Jean Mancipoz, condamnée pour crime d'hérésie, par l'inquisiteur de la foi, à être brûlée vive à Saint-Rambert, et ses biens confisqués.

B. 9833. (Registre.) — Petit in-folio, 223 feuillets, papier.

1495-1501. — Saint-Rambert. — Compte de Louis de Miolans, seigneur de La Serve, bailli du Bugey, châtelain. — Recette de 4 livres pour la moitié des toises des maisons de

Saint-Rambert, dont l'abbé dudit lieu perçoit l'autre moitié. — Compositions de 4 florins, payée par Amédée Tenaud, à cause du vin de messe jeté à la porte de l'église par Dom Claude Tenaud, son frère; — de 9 deniers, payée par Michel Baudonnier, pour avoir retenu les journées de Pierre Bui; — de 5 florins, infligée à Pierre Balland, qui avait arraché les pannonceaux mis sur ses biens en signe de saisine; — de 25 sous, encourue par Antoine Pana, pour avoir dit à la femme Munier : « Pute, ribauda, je n'ay ny parent ny amy qu'il soit mesel (lépreux) ne borron (bourreau); » — de 12 deniers, payée par Antoine des Granges, pour s'être mêlé du ban de la paroisse de Tignay, sans licence de la communauté; — de 6 deniers, payée par Jean Macri, qui avait occupé la place des décimateurs de Torcieux; — de 18 deniers, infligée à Thomas Daval, qui avait injurié noble André de Montferrand; — de 12 deniers, infligée à Michel Baudonnier, pour être entré à une heure « suspecte » dans la maison de Pierre Garson.

B. 9834. (Registre.) — Petit in-folio, 276 feuillets, papier.

1501-1506. — Saint-Rambert. — Compte de Louis de Miolans, grand-châtelain. — Recette des gardes perpétuelles dues en argent dans la châtellenie. — Compositions de 18 deniers, payée par Etienne Rochat, qui avait mis le feu dans une guérite; — de 12 deniers, payée par Jacques Floquet, pour avoir conduit ses chèvres sur le four à chaux de Dalgy. — Réparation à la charpente de la tour du château. — Compositions de 9 deniers, payée par Claude Moret, qui avait fait tomber une échelle; — de 1 florin, infligée à Claude Curty, pour avoir blasphémé; — de 18 deniers, infligée à Jean Meunier, à Chemillieu en Valromey, pour avoir acheté du blé à Saint-Rambert, malgré la défense; — de 2 florins, payée par Martin Boson, qui s'était permis de faire des publications à Lantenay. — Frais d'exécution de Jean Mayet, condamné pour ses démérites à être décapité, et son corps pendu à une chaîne de fer, aux fourches de Saint-Rambert, et sa tête fichée sur un poteau. — Lettres de Claude, duchesse douairière de Savoie, dame de Saint-Germain et de Saint-Rambert, qui amodie les revenus de ses châtellenies à Jean Bidat, châtelain, moyennant 800 florins par an (Chaset, 31 janvier 1503). — Compositions de 3 florins, payée par Claude de Couches, saunier, qui avait vendu du sel à fausse mesure; — de 15 florins, payée par Jean Pilliet, qui avait insulté un sergent; — infligée à François Surel, pour faux rapports; — de 18 deniers, infligée à Simon Jacquemet, qui était entré à Saint-Rambert malgré la défense (à cause de la peste); — de même somme, payée par Barthélemy Dupuis, pour être allé à Arant où la peste avait éclaté; — de 18 deniers, payée par Claude Fillion, qui avait fait ensevelir sa fille sans visite préalable des officiers; — payées par les habitants des communes de Rivoire, Outriat, Lantenay et de toute la vallée de Rougemont, qui n'avaient pas réparé les chemins bordant leurs communaux du Molard, du Vieux Grebillon et du Sentier des Chèvres.

B. 9835. (Registre.) — Petit in-folio, 101 feuillets, papier.

1506-1509. — Saint-Rambert. — Compte de Louis de Miolans. — Recette de 30 sous, dus par les habitants d'Isenave, pour la garde. — Compositions de 1 florin, payée par Pierre Leclerc, qui avait tué le porc de Claude Mancipez; — de 6 sous, payée par Etienne Gruel, qui avait battu le blé de la veuve Pierre Gruel, contre son gré. — Versement de 231 florins à Philibert Brisant, trésorier général de Savoie. — Vente de froment, à 3 deniers 1/4 la bichette; d'avoine, à 3/4 demi-quart de denier la bichette.

B. 9836. (Cahier.) — Petit in-folio, 5 feuillets, papier.

1509. — Saint-Rambert. — Compte de Philibert Brisant, châtelain, censier, amodiateur de cette châtellenie, ainsi que de celles de Saint-Germain, Châteauneuf, Poncin, Cerdon, Saint-Sorlin et Lagnieu, appartenant à Claude, duchesse douairière de Savoie, pour et moyennant la somme de 3,600 florins. La recette brut monte à 3,600 florins. La dépense est nulle.

B. 9837. (Cahier.) — Petit in-folio, 11 feuillets, papier.

1510-1511. — Saint-Rambert. — Compte de Jean Gros, châtelain, censier de Saint-Germain et de Saint-Rambert, pour Claude, duchesse douairière de Savoie. — Lettres de cette duchesse, qui accense les deux châtellenies à Jean Gros, moyennant la somme de 1,000 florins pour un an (Rassin, 9 octobre 1511; Chambéry, 11 novembre 1512). — La recette en bloc monte à 2,000 florins.

B. 9838. (Cahier.) — Petit in-folio, 7 feuillets, papier.

1512. — Saint-Rambert. — Compte de Guillaume Thevenin, dit La Motte, châtelain, fermier, pour Claude, duchesse de Savoie, moyennant 1,000 florins par an. — La recette est inscrite en bloc, et la dépense comprend les différents versements du prix de fermage.

B. 9839. (Registre.) — Petit in-folio, 321 feuillets, papier.

1513-1519. — Saint-Rambert. — Compte de Hugues, seigneur de Grolée, conseiller, chambellan du duc de Savoie, bailli du Bugey, châtelain de Saint-Rambert. — Recette de 13 deniers, pour la ferme de la moitié du revenu de la leyde

du sel de Saint-Rambert. L'abbé dudit lieu prélevait l'autre moitié. — Composition de 2 florins, payée par Aymon Borger, qui avait amené des porcs ladres à la boucherie de Saint-Rambert. — Lettres de Charles, duc de Savoie, qui institue Jacques de Grolée châtelain de Saint-Germain et de Saint-Rambert (Chambéry, 24 octobre 1513). — Autres par lesquelles il assigne à noble Jean de Varambon une pension de 30 florins, sur l'« ambostat » (droit sur les blés) de Saint-Rambert (Chambéry, 20 octobre 1513). — Paiement de 100 florins à Pierre Guichard, jadis châtelain de Poncin, pour l'indemniser des avances qu'il avait faites en poursuivant en France et en Bourgogne Jean Lucquin, lequel, enfermé au château de Poncin pour ses crimes, en avait été enlevé par ses parents, et qui, après avoir été repris à Lyon, avait été ramené à Chambéry, où il avait été exécuté. — Compositions de 6 florins, payée par Jean Benoit, pour avoir tenté de traduire Jean Boudin devant une cour prohibée ; — de 9 florins, infligée à Claude Perret, pour vol de chausses et d'habits ; — de 2 florins, infligée à Louis Dariolaz, pour avoir vendu deux barils, qu'il assurait contenir 26 pots, tandis qu'ils n'en contenaient que 25 ; — de 12 florins, payée par Claude Floquet, pour tentative de viol sur la veuve Bonafey ; — de 1 florin, payée par le fils Reverdy, pour avoir mis un chien sur l'âne que chevauchait la femme d'Antoine de Rochat, et avoir ainsi causé la chute de cette femme. — Paiement de 160 florins accordés par le duc pour la construction du monastère de Sainte-Croix, à Annecy. — Composition de 18 florins, infligée à Jacques Polivet, qui avait mesuré une aune de gros drap à l'aune de drap fin, qui est plus courte de 4 doigts.

B. 9840. (Registre.) — Petit in-folio, 273 feuillets, papier.

1518-1524. — Saint-Rambert. — Compte de Jacques de Grolée, grand-châtelain. — Compte de la quote-part des habitants de la châtellenie dans le don ou subside accordé au duc de Savoie par les trois états assemblés à Chambéry en 1518, sur le pied de 4 florins par feu. Saint-Rambert compte 54 feux ; Tignay et Argil, 87 ; Evoges, 27 ; Outriat, 9 ; Cleyzieu, 30, etc. Le rôle monte à 239 florins. — Recette de 7 florins, pour la ferme de la bâtonnerie et des petits « clains » de la châtellenie. — Paiement de 10 florins de gages à Dom Pierre Mugnier, chapelain de la chapelle du château. — Versement de 1,100 florins à Bernardin Mormien, trésorier de Philippe de Savoie, comte de Genève. — Lettres de Charles, duc de Savoie, qui institue François Belle châtelain ordinaire de Saint-Germain et Saint-Rambert (Thonon, 20 mai 1519). — Compositions de 2 florins, payée par les mariés Jacerand, qui avaient vendu le pré de Pierre Galier ; — de 18 deniers, payée par Benoît Louis, pour avoir délié ses sacs au marché avant l'heure ; — de même somme, infligée à Jean Giron, pour mauvaise culture des terres qu'il avait amodiées. — Réparation des ponts de Tignay et de Mandouraz.

B. 9841. (Registre.) — Petit in-folio, 55 feuillets, papier.

1530-1532. — Saint-Rambert. — Compte de noble François Belli, châtelain, présenté à Pierre Lambert, seigneur de La Croix, président de la Chambre des comptes de Chambéry. — Recette de 40 florins, pour la ferme de la bâtonnerie de Cleyzieu. — Aucunes assises ne sont tenues à Saint-Rambert. — Allocation de 25 florins, payés par le châtelain à Jean Bongneys, receveur de la Chambre des comptes, pour la rédaction et le calcul (*calculatione*) de son compte. — Mention de la réunion du village d'Evoges au mandement de La Couz. — Composition de 10 florins, payée par Benoît Chapuis, pour avoir injurié le péager de Saint-Rambert. — Pension de 10 florins à Frère Mangier, reclus de la « recluserie » de Saint-Rambert. — Paiement des 8 florins dus aux deux archers envoyés à la cure d'Argil pour réprimer une rébellion.

B. 9842. (Registre.) — Petit in-folio, 204 feuillets, papier.

1531-1532-1536 (1). — Saint-Rambert. — Compte de Jean Rubat, châtelain. — Recette de 15 deniers, pour la ferme de la bannerie de Cleyzieu. — Lettres de Charles, duc de Savoie, qui accorde une pension de 20 florins à Claude de Boex (Chambéry, 10 juillet 1532) ; — autre semblable, pour Antoinette Lybaud, en récompense de ses agréables services (Chambéry, 29 mai 1531). — Composition de 32 sous, infligée à Denis, de Cleyzieu, qui avait injurié Jean Gaillard et l'avait faussement dénoncé. — Le compte de 1534 à 1536 est rendu en français, au nom du roi de France, devant les délégués de la Chambre des comptes de Dijon. — Compositions de 2 florins, payée par Claude Pillot, dont les bestiaux avaient foulé la chenevière de Claude Floquet ; — de 2 florins, payée par Martin Humbert, pour anticipation de chemin.

B. 9843. (Registre.) — Petit in-folio, 84 feuillets, papier.

1536-1538. — Saint-Rambert. — Compte de noble François Trouillet, commis de Claude Guichard, châtelain de Saint-Rambert, pour le roi de France François Ier. — Recette de 5 florins, pour la ferme de la bannerie, bâtonnerie ou mistralie d'Evoges. — Guillaume Bonier est poursuivi pour avoir essarté les bois et « hermitures » de son frère. — Vente de 23 boisseaux de chènevis, au prix de 1 florin 5 gros. — Frais d'exécution de Pierre Chaloz, condamné à avoir la tête et le poing coupés et le corps pendu aux fourches de Saint-Rambert, pour avoir assassiné messire Antoine Chaloz, son frère.

(1) Voir la note de la page 4.

B. 9844. (Registre.) — Petit in-folio, 165 feuillets, papier.

1540-1543. — Saint-Rambert. — Compte de noble Claude Henryon, commis d'André Joussand, châtelain pour le roi de France, rendu devant la Chambre des comptes de Dijon. — Recette de 1 florin, pour la ferme du banvin de Saint-Rambert. — Vente de 32 perdrix, au prix de 4 gros pièce. — Jean Gauthier est condamné par le juge du Bugey, pour ses démérites, à être banni et fustigé par le bourreau, qui reçoit 6 florins pour son salaire. — Compte de gestion des biens confisqués sur André Challoz et Claude Challoz, ses neveux, fils de Pierre Challoz, coupable d'assassinat de messire André Challoz, leur frère et oncle. — Pension de François Geille (moderne), reclus de la « recluserie ».

B. 9845. (Registre.) — Petit in-folio, 32 feuillets parchemin 262 papier.

1544-1549. — Saint-Rambert. — Compte d'André Henryon et Jean Chabot, commis et lieutenants d'André Joussand, châtelain pour le roi de France. — Recette de 2 florins, pour la moitié de la ferme de la foire de Saint-Michel et Saint-Rambert. — Déclaration que le roi ne possède aucun bien dans la châtellenie. — 1 corvée d'homme et 3 corvées de faux sont vendues 4 gros.— Gages d'Ignace Carrier (moderne), reclus.— Dépenses de Clériadus de La Noue, huissier de la cour souveraine de Chambéry, venu avec le lieutenant du prévôt et des archers de Savoie à Saint-Rambert, pour arrêter et conduire à Chambéry Louis de Saluces, dit le Gascon, barbier audit Saint-Rambert.

B. 9846. (Registre.) — Petit in-folio, 846 feuillets, papier.

1549-1555. — Saint-Rambert. — Compte de Jean Chabot, commis et lieutenant d'André Joussand, châtelain. — Recette de 120 florins, pour la moitié de la ferme des « ambostées » ou « coponage » de Saint-Rambert. — Voyage fait par le châtelain dans le Bugey et le Valromey, pour notifier les défenses du roi et du gouverneur, touchant le traité des blés. — Guillaume, « poste » (courrier) du roi à Pont-d'Ain, porte un message à M. le baron de Digoine, lieutenant de M. de La Guiche, gouverneur de Bresse, Bugey, Valromey et Gex. — Voyage fait en Bugey et Valromey, pour presser les châtelains de rendre leurs comptes. — Frais du recensement, par Osias de Cadenet, maître de la Chambre des comptes, suivant l'ordre de Gabriel Merlin, général des finances en Bourgogne, de tous les grains de Bresse, Bugey, etc.

B. 9847. (Registre.) — Petit in-folio, 76 feuillets, papier.

1555-1556. — Saint-Rambert. — Compte de Pierre Le Gros (*Crassus*), châtelain, rendu devant les délégués de la Chambre des comptes de Dijon. — Lettres de François de Lorraine, duc de Guise, gouverneur pour le roi au duché de Savoie, qui institue le châtelain. — Mention du don du revenu de la clergie fait par le roi, en 1539, à Pierre Orset.— Vente de blé, à 6 gros la bichette.

B. 9848. (Registre.) — Petit in-folio, 96 feuillets, papier.

1559-1560. — Saint-Rambert et Saint-Germain. — Compte de Jean Rubat, châtelain, institué par lettres d'Emmanuel Philibert, duc de Savoie, y insérées (Chambéry, 22 septembre 1559). — Mention que pour l'avoine, 3 bichettes valent 1 bichet ; 2 bichets, 1 quartal, mesure de Saint-Rambert ; 6 meytères valent 1 quartal ; 2 quartaux valent 1 setier, mesure de Rougemont ou de Saint-Germain. — Recette de 25 florins, pour la ferme de la clergie de Saint-Rambert ; — de 24 florins, pour la ferme de la bannerie d'Arandas ; — de 8 livres, pour les toises des maisons de Saint-Germain ; — de 46 florins, pour la ferme du péage de Saint-Germain. — Assises tenues à Saint-Germain par Gaspard de Maillans, juge-mage du Bugey.

B. 9849. (Cahier.) — Petit in-folio, 7 feuillets, papier.

1561-1562. — Saint-Rambert et Saint-Germain. — Compte de Gaspard de Ville, fermier des revenus de ces châtellenies, présenté à la Chambre des comptes de Chambéry.— La recette en blé monte à 4,888 florins 9 gros, la dépense ou les versements à 4,389 florins 10 gros.

B. 9850. (Rouleau.) — Parchemin de 4^{m}25 de long.

1356-1357. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de Hugues de Grandmont, châtelain. — Recette de 5 setiers de froment dus par les fermiers de Bussy. — Livraison des 8 setiers de froment et seigle de pension annuelle, donnés par le Dauphin à Jean du Rat, jadis son messager. — Livraison de 5 setiers de seigle, donnés en aumône par la comtesse aux religieuses de Blyes. — Recette de 9 deniers, pour la ferme de la leyde de Saint-Sorlin. — Compositions de 10 sous, payée par André Palesard, qui avait injurié un serviteur de l'archevêque de Lyon ; — de 6 sous, payée par Robicon Trosset, pour faux témoignage ; — de 36 sous, payée par Pierre de Palier, qui ne s'était pas rendu à la montre pour l'inspection de ses armes ; — de 30 sous, prononcée contre Etienne Guerra, qui avait renversé le chevalet sur lequel Jean Folet préparait ses peaux et l'avait appelé chat ; — de 40 sous, infligée à Antoine Sirmond, qui était entré dans la maison de Bernard contre sa volonté et avait refusé d'en sortir ; — de 4 livres, payée par Pierre Bichet, pour avoir arraché une borne de champ ; —

de 15 livres, payée par Jean Raynaud, pour tentative de viol sur la femme Barbarin; — de 15 sous, payée par Guillaume Moine, qui avait tué l'ânesse des moines de Portes. — L'ânée de vin est vendue 16 deniers. — Réparations aux couvertures des deux salles, des deux chambres et de la cuisine du château de Saint-Sorlin; — au four banal de Lagnieu. — Paiement de 3 florins aux nautonniers qui ont amené la comtesse à Lagnieu depuis Chanaz. — Prise de possession par le châtelain, des terres de Saint-Burbe et de Maxillieux, que tenait le comte de Genève.

B. 9851. (Rouleau.) — Parchemin de 14m30 de long.

1358-1360. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de Pierre de Montdragon, chevalier. — Recette de 18 setiers 3 bichets de froment, de redevance due dans la châtellenie. — 4 bichets comptent pour 1 setier, 2 bichettes pour 1 bichet, 3 coupes pour 1 bichette et 6 coupes pour 1 bichet. — Marché passé entre Pierre de La Chambre, chevalier, juge de Bresse, et Seguin, *alias* Chas frères, couvreurs, pour l'entretien des toits du château de Saint-Sorlin, sans fourniture, moyennant la livraison annuelle de 3 setiers de froment (décembre 1357). — Recette de 2 florins, pour entrage de deux bancs de boucherie dans la halle de Lagnieu. — Compositions de 12 sous, infligée Jean Noyaud, qui avait dit à Pierre Burdin que sa mère s'était prostituée plus de trente fois et lui avait donné un coup de poing *subtus gulam;* — de 3 sous, payée par le Cher Frare, pour avoir dit qu'il n'empêcherait personne d'entrer dans la ville de jour et de nuit, fût-ce même pour y introduire des brigands; — de 3 francs, payée par Pierre Burdin, pour avoir appuyé un bois contre le mur d'enceinte de la ville de Saint-Sorlin, près de la porte; — de 8 sous, payée par Muler, accusé d'avoir mené la fille Brisette concubine à Pierre le Betens; — de 11 sous, payée par Malissot, qui, en embrassant la bâtarde, la tirait à bas de son cheval par le licol de sa monture. — Compte des revenus de la terre de Saint-Burbe et Maxillieux saisie sur Hugues de Genève, pour refus d'hommage au duc de Savoie. — Réparation des portes et des fenêtres de la chapelle et de la salle de Beauregard à Saint-Sorlin. — Couverture de la grande guérite. — Dépenses de l'hôtel du comte à Lagnieu. — Paiement de 9 florins, pour la construction d'un bateau sur le Rhône, pour le service du comte. — Composition de 6 deniers, payée par Jean Guilloz, pour avoir indûment conduit un valet chez Humbert Musart. — Lambrissage de la chambre du comte au château de Saint-Sorlin. — Reconstruction du four qui avait été détruit par les pluies. — Compte du subside voté sur le pied de 1 florin par feu, par les gens des trois états du mandement, au comte de Savoie pour l'aider dans l'achat du pays de Vaud. La paroisse de Saint-Sorlin compte 111 feux, celle de Lagnieu 135, et celle de Bussy 92.

B. 9852. (Rouleau.) — Parchemin de 6m80 de long.

1361-1362. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de Pierre de Montdragon, châtelain. — Recette de 20 setiers de seigle de redevances dues dans la châtellenie; — de 10 deniers, pour les lods d'une maison sise près de la halle de Lagnieu, achetée 10 florins par les chartreux de Portes. — Compositions de 3 florins, payée par Royonet, qui s'était immiscé dans la gestion des biens d'Etienne Morel; — de 3 florins, payée par Guillaume Lesperoles, pour avoir appelé Jean Carrier « mesel »; — de 2 florins, payée par la veuve Armand, pour infraction au ban de vendange. — Trois individus de Bussy paient 2 florins, pour ce qu'étant venus à Saint-Sorlin pour faire le guet, et étant devant la porte, ils n'appelèrent ni la guette ni le portier, et étant à leur tour appelés par ceux-ci, ils ne répondirent point; — de 14 florins, payée par Humbert de Chayseu, damoiseau, qui avait faussement accusé Jean Lapôtre d'avoir violé sa bâtarde; — de 20 sous, encourue par les hommes de Hélion de Duette, qui ne s'étaient pas rendus à la chevauchée de Chavannes. — Paiement au châtelain de 189 florins d'or, pour échange de la Fuly, près Saint-Genis, fait entre le comte de Savoie et son père. — Vente de froment à 6 deniers le setier.

B. 9853. (Rouleau.) — Parchemin de 6m20 de long.

1363-1364. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte d'Amédée, fils de Pierre de Montdragon, châtelain. — Recette de 10 setiers d'avoine de redevances dues dans la châtellenie. — La recette des vins est très médiocre. — Compositions de 5 sous, payée par la Bellenotte, qui avait menacé Guillaume, frère convers, et s'était parjurée; — de 18 deniers, infligée à la Boylli et à Jean Pellier, pour avoir commis le crime d'adultère; — payées par un grand nombre d'individus, qui avaient négligé de réparer la voie publique; — de 12 deniers, payée par Jean Morsel, pour avoir ouvert de nuit les portes de la ville. — Réparation de la toiture de la grande tournelle du château de Saint-Sorlin. — Hugues Balard, capitaine, fait bâtir une « échiffe » au-dessus de la porte, et une à l'angle du manteau (*mantelli*), plus une palissade de 12 toises sur la crête du mur entre la tournelle et celle du Ratier. — Réparation des moulins du château. — Etablissement des canaux de la citerne. — Réparations faites au four banal de Lagnieu. — Paiement de la guette établie au château lors du séjour des Compagnies en Bourgogne.

B. 9854. (Rouleau.) — Parchemin de 8m25 de long.

1364-1365. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de Jean de Surinont, dit Cornus, damoiseau, châtelain. — Recette

de 64 pots de vin de redevances dues dans la châtellenie. — Entrage de 4 sous, pour l'abergement à Jean Sornin de l'emplacement d'un moulin en Champet, qui avait été détruit cinq ans auparavant. — Compositions de 3 deniers, payée par la Boissette, qui avait frappé une femme avec une chemise; — de 4 deniers, payée par Jeannette de Laye, qui avait battu un juif avec sa quenouille. — Réparation à la grande porte et à la porte intérieure du château de Saint-Sorlin. — Reconstruction du four. — Réparation faite au grenier du château et façon d'une échelle. — Dépenses de l'hôtel du comte à Lagnieu, dans la maison de Guillaume Paillier, notaire. — Remboursement au châtelain de 1,200 florins, par lui prêtés au duc. — Composition de 9 deniers, payée par Pierre Burdin, qui avait blessé un chien. — Réparation de la porte de la poterne du château de Saint-Sorlin.

B. 9855. (Rouleau.) — Parchemin de 2m05 de long.

1365. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de Richard de Cuyna, chevalier, châtelain. — Recette de 6 deniers d'Etienne Clavier, gardien de la maladière de Chouzon, qui s'est mis sous la sauvegarde du comte de Savoie. — Compositions de 3 sous, payée par des bouviers dont les bœufs étaient entrés dans les garennes du comte; — de 5 deniers, payée par un juif de Lagnieu, qui jouait avec des dés pipés; — de 10 deniers, payée par le valet des religieux de Portes, qui avait celé la fracture de son bras faite par Jean Pousat.

B. 9856. (Rouleau.) — Parchemin de 19m20 de long.

1365-1369. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte d'Aymon de Saint-Pierre, damoiseau, châtelain. — Recette de 102 poules et 6 chapons, de redevances dues dans la châtellenie. — Lettres d'Amédée VI, comte de Savoie, qui concède aux bourgeois de Lagnieu la leyde et le péage dudit lieu, moyennant la somme de 65 florins (Bourget, 30 avril 1366). — Composition de 3 sous, payée par Pierre Donat, pour n'avoir point poursuivi Jean Cochet, qui était inculpé du crime de bestialité avec une vache; — de 18 deniers, payée par Mathieu Baronet, homme marié, qui avait été trouvé seul avec son ancienne concubine; — payée par Jean Pêcheur, pour avoir pris des pierres dans le Rhône; — de 9 deniers, infligée à Jean Gratil, pour avoir détourné l'eau de la rivière de Boissin, pour irriguer son pré; — payées par des individus qui avaient chassé aux ours sans licence. — Solde du châtelain et des gens d'armes de sa compagnie, mandés à Pont-de-Vaux, lorsque les Grandes Compagnies voulaient pénétrer sur la terre du comte. — Vente de seigle, à 5 deniers le setier. — Lettres d'Amédée VI, comte de Savoie, qui autorise le châtelain à remettre chaque année aux religieuses de Saletas, sur le revenu du moulin de Champet, une quantité de 10 bichets de blé (Chambéry, 2 septembre 1367). — Compositions de 18 deniers, payée par la Ronda, qui avait épanché dans le four la pâte d'un pain de la femme Pillier; — de 9 deniers, payée par Pierre Chemin, qui avait chassé le lièvre sans permission de la cour; — de 2 sous, payée par la veuve Navet, pour avoir dit que Jean Chevret avait épousé la maîtresse de son frère; — de 9 deniers, payée par Pierre Budin, pour avoir pris un chat; — de 1 florin, payée par Jeanne, femme de Hugues Bouvier, qui avait commis le délit *de revertendo* avec son mari; — de 9 florins, infligée à Jacquemet Finet, qui, au temps des Grandes Compagnies, avait ouvert la porte de Saint-Sorlin avant l'aurore et sans licence du châtelain; — de 3 sous, infligée à la Court, qui avait blessé son beau-fils et tenté d'incendier la grange de M. Jean de Fontaine. — Etablissement de fenêtres neuves dans la grande salle du château.

B. 9857. (Rouleau.) — Parchemin de 16m30 de long.

1335-1369-1372 (1). — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de Pierre Bonard, chevalier, châtelain. — 64 pots de vin comptent pour 1 ânée. — La recette des langues de bœufs et vaches tués les jeudis à la boucherie de Saint-Sorlin est nulle, parce qu'aucune bête n'a été abattue ce jour-là. — Compositions de 2 deniers, payée par Ponsat, qui avait traversé le Rhône malgré le pontonnier d'Hurebi; — de 4 deniers, payée par Pierre Bochier, pour avoir dit à un Lombard: « Tu me fraudas; » — de 4 florins, payée par Jacquin, pour subornement de témoins; — de 9 deniers, payée par Jean Philibert, qui avait aidé Monsieur Humbert de Cleyzieu à gager Jean de Posafol; — de 30 sous, infligée à la femme Balbi, qui était allée vendre des fromages à la foire de Quirieu, malgré la défense. — Achat, moyennant 4 deniers, d'une serrure pour la grande porte du château de Saint-Sorlin. — Compositions de 18 deniers, payée par Jean Gonet, meunier, qui avait changé de la farine; — payée par Poncet de Bourgogne, qui mit par accident le feu dans les clapiers; — de 3 deniers, payée par Galliat, qui n'avait pas déclaré avoir trouvé un lièvre tué par les aigles; — de 6 deniers, payée par Jean Altus, pour avoir dit au châtelain et à son clerc: « Vous ne me mangerez pas. » — Reconstruction du four banal de Lagnieu, qui tombait en ruine. — Versement de 160 florins à Japy, commissaire du comte, pour le recouvrement de l'aide octroyé pour la solde des gens d'armes. — Lettre d'Amédée VI, comte de Savoie, qui assigne à l'abbaye d'Ambronay 10 sous de revenu sur le péage de Saint-Germain, pour l'entretien des anniversaires fondés par son frère le comte Edouard (Chambéry, 13 juillet 1335); — du même, qui transfère cette prestation

(1) Voir la note de la page 4.

sur les revenus de la châtellenie de Saint-Sorlin (Chambéry, 15 août 1370).

B. 9858. (Rouleau.) — Parchemin de 14m25 de long.

1372-1375. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de Pierre Bonard, châtelain. — Recette de 19 livres de redevances, dues dans la châtellenie pour les gardes; — de 7 deniers, pour les lods d'un banc à la halle de Lagnieu, acheté 3 florins 1/2 par Guillaume Ramoisi. — Compositions de 9 deniers, payée par Etienne de Beauvoir, qui avait tenté de couper les cheveux de sa femme; — de 4 deniers, payée par la Lennet, pour avoir dit à Monsieur Amblard de La Baume que ses domestiques buvaient son vin, pendant qu'il dormait; — de 4 livres, encourues par des habitants de Cleyzieu, qui avaient battu un bouvier et un Frère convers de la Chartreuse de Portes, qui s'opposaient à ce qu'ils introduisissent leurs bestiaux dans les prés de la Chartreuse. — Réparation à la toiture des trois salles du château de Saint-Sorlin. — Compositions de 3 sous, payée par la Guirard, pour avoir vidé un sac de la femme Gayet; — de 15 sous, payée par Pierre Bourguignon, serviteur des religieuses de Salete, inculpé d'être l'amant de la femme Chayssen; — de 15 sous, infligée à Jean Manins, pour avoir pris 5 sous dans la bourse de la mère de sa femme; — de 4 deniers, infligée au Frère prébendier de la Chartreuse de Portes, pour avoir frappé le bâtard à la Marda. — Construction de la garde-robe joignant la salle de Beauregard, au château de Saint-Sorlin. — Lettres d'Amédée VI, comte de Savoie, qui donne une somme de 40 florins à Joffroy de Chevalut, damoiseau (*In Querio*, 15 octobre 1372). — Composition de 3 deniers, payée par Jacques Finet, qui avait fait paître sa jument dans la franchise de Lagnieu. — Réparation faite à la charpente des étables du château de Saint-Sorlin.

B. 9859. (Rouleau.) — Parchemin de 13m40 de long.

1375-1377. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte d'Aymon d'Ameysin, chevalier, châtelain. — Mention qu'en 1375, les vignes n'ont rien produit. — Recette de 10 livres 14 sous de cens en argent, dus dans la châtellenie. — Compositions de 18 deniers, payées par trois individus, qui avaient fait défaut pour le guet de la ville; — de 2 sous, payée par Pierre Bonot, qui avait appelé Pierre de Barges voleur. — Réparation faite dans la chapelle du château de Saint-Sorlin, pour boucher un trou qui était dans le mur, du côté de la ville, et qui pouvait causer la ruine du bâtiment. — Reconstruction de la voûte du four banal de Lagnieu. — Paiement de 14 florins, pour la dépense de Jean Torpin, « queux » du comte, qui était tombé malade à Lagnieu; — de 10 florins, à Anthelme de Fontaine, pour ses gages de capitaine du château de Gordan; — de même somme, à Etienne de Matisy, par le comte, pour faire une robe. — Remboursement de 400 florins, prêtés au comte par Jean Luiset de Latigny, citoyen de Belley. — Remboursement de 800 florins, dus aux héritiers de Pierre Bonard, châtelain, pour reliquat de compte. — Compositions de 15 sous, payée par Pierre Dufour, pour être allé la nuit dans Saint-Sorlin sans lumière; — de 12 sous, payée par Mathieu Foret, qui avait injurié le prieur de Saint-Sorlin; — de 15 deniers, payée par Martin Goyon, pour avoir ouvert, la nuit, la porte de Vaux; — de 10 sous, payée par Guillaume Dupré, pour avoir dit à Albert Lyampré « qu'il ne lui devait rien, sinon une journée, pour aller le voir pendre aux fourches; » — de même somme, payée par Jean Baudet, boucher, qui, nonobstant la défense, avait mis en vente la chair d'animaux, qui n'avaient pas été amenés vivants à Lagnieu; — payées par nombre d'individus, pour avoir négligé de réparer la voie publique.

B. 9860. (Rouleau.) — Parchemin de 17m35 de long.

1377-1380. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte d'Aymon d'Ameysin, châtelain. — Recette de 7 livres 19 sous, pour la taille abonnée due dans la châtellenie. — Compositions de 9 deniers, payée par Jacques Vauthier, qui avait arraché le chapeau d'Etienne Raton; — de 5 sous, payée par la communauté d'Ambutrix, qui avait refusé de se « retraire » dans la ville forte de Vaux; — de 2 sous 6 deniers, payée par Guichard Bois, trouvé en adultère avec la Miribelle. — Achat, moyennant 7 francs, d'un bateau neuf, pour le service du port et pontenage d'Urebi, sur le Rhône, partageable entre le comte et Amblard de La Baume. — Compositions de 9 deniers, payée par Jeanne Cruchet, dont le mari avait esquivé le service dû au comte; — de 12 deniers, payée par Jean de Landes, pour avoir apporté au marché de Saint-Sorlin des viandes *orribiles* et mangées par les loups; — de 3 deniers, payée par un homme qui avait vendu le cuir d'un bœuf mort subitement; — de 2 sous, payée par la femme Verdon, qui, étant au battoir des Gorraz, avait blessé avec une clé deux autres femmes; — de 10 livres, infligée à deux maçons employés à la construction des murs de Saint-Sorlin, qui avaient pris des pierres appartenant à Barthélemy Narard. — Versement de 200 florins à Pierre Gerbais, trésorier général de Savoie. — Paiement de 2 sous à Antoine Turbillet, clerc, pour avoir écrit le registre des condamnations prononcées depuis dix ans à Chambéry par le juge des assises de Savoie. — Compositions de 2 sous, payée par Perrenette et Guigonne de Matisy, qui avaient expulsé par force Guillaume de Remilly d'une maison qui avait appartenu à leur père; — payée par François Boucaron, pour avoir démenti Humbert Colombet, et lui avoir dit « que les priviléges qu'il invoquait, ne valaient pas mieux que lui; » —

de 20 deniers, payée par Jean Betet, maréchal, pour avoir frappé un poulain à la jambe, lui avoir coupé les jarrets (*egarratasse*) et ensuite écorché ; — de 10 deniers, payée par Humbert Garnier, pour avoir dit : « Que la male passion tourmente et que meurent de male mort, touts ceux qui ont contribué au nouveau carillon (*cymballum*) de Lagnieu. »

B. 9861. (Rouleau.) — Parchemin de 19m70 de long.

1380-1382. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte d'Aymon d'Ameysin, châtelain. — Mention de l'échange fait entre le comte de Savoie et Michel de Croso, son secrétaire, de plusieurs fonds et redevances, situés à Buxy, Vaux, dans la châtellenie de Saint-Sorlin, contre le moulin de Vareilles, et autres fonds de la châtellenie de Saint-Germain. — Recette de 1 bichette de noix de redevance due dans la châtellenie. — Compositions de 5 deniers, payée par la femme Coguin, qui avait pourchassé à coups de pierres Perrenelle Ravier ; — de 30 sous, encourue par Guichard Boys, pour avoir brisé un verre plein de vin entre les mains de Jean Fays, tellement qu'il en eut les mains coupées. — Achat, moyennant 6 florins, de 200 milliers de tuiles pour la couverture des bâtiments du château de Saint-Sorlin. — Compositions de 2 sous, payée par Girard de Fontaine, damoiseau, qui avait voulu s'emparer du chien de Jean Uchod dans sa maison même, et contre son gré ; — payées par divers habitants, pour des rixes avec des magniens (chaudronniers ambulants). — Mandement du comte Amédée VI, au châtelain, de faire au château de Saint-Sorlin toutes les réparations nécessaires : restauration des écuries, de l'auvent de la porte de la salle du Pommier ; réparation des latrines de cette salle ; façon des corps en bois pour conduire l'eau des toits dans la citerne. — Reconstruction du manteau (plate forte) du mur d'enceinte du château, et façon d'un degré de pierre pour y monter.

B. 9862. (Rouleau.) — Parchemin de 21m60 de long.

1382-1384. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte d'Aymon d'Ameysin, châtelain. — Recette de 26 sous viennois de garde, dus dans la châtellenie ; — de 4 sous, pour les lods de maison et vigne achetées 25 sous des Lombards de Lagnieu. — Compositions de 20 deniers, payée par Lo Drapiers, inculpé d'avoir pris une aune de drap blanc ; — de 20 deniers, payée par Lo Monestier, de Saint-Maurice, qui avait quitté sans licence du châtelain, le château de Saint-Sorlin, où il avait été arrêté ; — de 4 deniers, payée par André de Rut, qui avait frappé un juif. — Mandement du comte Amédée VI au châtelain, de faire réparer la grande salle du château de Saint-Sorlin, dite de Beauregard, pour y déposer les blés, dont il y a grande quantité (Ripaille, 15 mars 1382). En conséquence on pave en carreaux et à chaux chaude (*calida*) le sol de cette salle ; on emmortelle les murs à la hauteur de 12 pieds ; on mure la porte de la garde-robe et on répare les fenêtres. La dépense monte à 40 francs. — Entrage d'une vigne de trois fosserées, sise au Vignotte de Chaingnies, à Lagnieu, abergée à Guillaume Poncet. — Compositions de 6 deniers, payée par Jean Mugnier, qui avait pris un cheval malgré son propriétaire ; — de 4 florins d'or, infligée au curé de Buxy, qui était entré la nuit dans la maison de Mathieu Lefèvre, et avait crié : « Savoie ; » — de 3 deniers, infligées à plusieurs individus, qui avaient lâché l'eau du moulin d'Etienne de La Baume, contre la volonté du meunier. — Réparation du four de Lagnieu avec des « carrons » ayant 1 pied au carré et 1 palme d'épaisseur.

B. 9863. (Rouleau.) — Parchemin de 20m90 de long.

1385-1387. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte d'Aymon d'Ameysin, châtelain. — Livraison de 1 setier de seigle, pour la dépense des chiens du comte, à Lagnieu. — Recette de 10 livres viennoises des habitants de la communauté de Cleyzieu, pour la garde. — Le service du port d'Urebi a manqué depuis le carême jusqu'au mois de juillet 1385, parce que le bac, qui ne valait rien, s'est enfoncé lors de la crue du Rhône. — Compositions de 12 deniers, payée par Bouvier, qui avait retenu un cerf chassé par les chiens de Saint-Sorlin et l'avait celé aux veneurs ; — de 5 sous 6 deniers, payée par Momenas, qui avait été trouvé avec une femme mariée ; — de 18 deniers, payée par Jacques Berger, qui s'était introduit dans la maison de Guillemette Bernard contre sa volonté ; — de 5 sous, encourue par Jean Jacquet, pour une fausse dénonciation. — Réparation faite à la toiture de la salle de Beauregard et aux écuries du château de Saint-Sorlin. — Mandement du conseil de Savoie, qui « vidime » les lettres du comte Amédée VI, portant règlement pour le paiement des 300 florins d'or, dus à Monseigneur Edouard de Savoie, son oncle, évêque de Sion et archevêque de Turin (Chambéry, 24 septembre 1385). — Dépenses de Pierre Godard, juge de Savoie, commissaire pour la levée de l'impôt, octroyé au comte pour sa nouvelle chevalerie. — Composition de 3 deniers, payée par Delorbet, qui était venu la nuit contre la porte de la servante de Monsieur Pierre Rouget. — Recette de 80 florins, donnés par les habitants de Saint-Sorlin et Lagnieu, au mois de février 1386, au comte Amédée VII, à l'occasion de son joyeux avénement ; — de 100 florins, prêtés par les mêmes au comte. — Paiement de 23 francs à Bocand de Loyes, damoiseau, qui avait servi sous le sire de Villars avec le comte, dans la guerre du roi de France contre les Anglais. — Mandement de Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, qui accorde une somme de 300 flo-

rins à Andise, femme de Jean Luyset, citoyen de Belley, pour l'aider à rebâtir sa maison détruite dans un incendie (Ripaille, 26 août 1386).

B. 9864. (Rouleau.) — Parchemin de 23m25 de long.

1387-1389. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte d'Aymon d'Ameysin, châtelain. — Livraison de 5 quartaux de seigle, donnés par le comte à Jean de Troyes, pour l'indemniser des blessures reçues à son service au delà des monts. — Recette de 2 deniers, pour l'abergement fait à Pierre Ruybert, du droit d'appuyer sa maison contre le mur d'enceinte de Saint-Sorlin, et d'y pratiquer des latrines. — Compositions de 18 deniers, payée par un mercier étranger, qui avait mal pesé une livre de sel; — de 6 deniers, payée par la femme Billiet, qui avait jeté une pierre, laquelle avait failli atteindre son fils; — de 12 deniers, payées par quatre individus, pour avoir pris des bois et fagots au curé de Vaux et les avoir brûlés à la veillée de la Saint-Martin; — de 100 sous, infligée à Jean Leroy, pour avoir fait saisir le foin de Jean Margaran, de Lagnieu, par les officiers du Dauphin. — Versement à Amblard Gerbais, trésorier général de Savoie, de 30 sous de don fait par les habitants de la châtellenie au comte de Savoie, pour la guerre contre les rebelles du pays de Vaud. — Paiement de 108 florins, prêtés pour cette guerre par Antoine Masuer et d'autres bourgeois de Saint-Rambert. — Le comte quitte Jean de Buenco et Pierre de Vareilles des lods du moulin de Jean d'Arlo, qu'ils ont acheté moyennant 100 florins. — Compositions de 18 deniers, payée par Girard Bancelin, pour négligence dans la réparation du four banal de Lagnieu; — de 60 sous, infligée à Jean Uchod, pour avoir supprimé et planté le chemin allant de la tour du Rabation aux terres des Contamines. — Recette de 600 florins, pour le subside voté au comte par les habitants de la châtellenie. — Réparation du ciel ou de la voûte du four banal de Lagnieu.

B. 9865. (Rouleau.) — Parchemin de 23m10 de long.

1388-1389-1391 (1). — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte d'Aymon d'Ameysin, châtelain. — Livraison des céréales de redevances reçues dans la châtellenie, à Mermier Rouget, secrétaire du comte, pour le paiement des 491 florins d'or, par lui prêtés au comte. — Recette de 2 sous, pour l'abergement fait à Amblard Colombet de plusieurs pièces de terre sur le territoire de Posafol.— Compositions de 4 deniers, payée par Jean Raynaud, qui avait « charivarisé » Jacques Laceron; — de 12 deniers, payée par Bonpain, pour avoir pris le bois de la charrière du curé de Vaux, à la veillée de la Saint-Martin. — Recette des 120 florins, votés par les habitants de la châtellenie, pour aider le comte, lors du voyage de la duchesse de Touraine en Savoie. — Remise de 15 florins, faite par le comte aux habitants d'Ambutrix, sur l'impôt qui lui avait été accordé dans la châtellenie. — Paiement du bois acheté pour la dépense de l'hôtel du comte et de la comtesse, à Lyon, lors de l'arrivée du roi Charles VI. — Compositions de 4 deniers, payée par François Macalet, qui avait peint les armes du comte sur la porte de François Renaud; — de 6 deniers, payée par André Le Prévôt, pour avoir argué de faux, devant le châtelain, une lettre présentée par André de Vaux. — Lettres de la comtesse Bonne de Bourbon, qui enjoint au châtelain de percevoir l'amende de 16 livres, encourue par Guillaume Poncet, de Lagnieu, sur le prix de ses biens, qui ont été mis en vente à la requête du procureur de la commanderie de Saint-Jean de Jérusalem, créancier dudit Poncet (Chambéry, le 20 août 1388). — Dépenses de Pierre Mention, commissaire délégué par le comte pour la vérification des poids, balances et autres mesures, dans le bailliage du Bugey.

(1) Voir la note de la page 4.

B. 9866. (Rouleau.) — Parchemin de 25m10 de long.

1391-1393. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de Humbert, damoiseau, fils d'Aymon d'Ameysin, châtelain. — Recette de 4 sous 4 deniers, pour la ferme de la leyde de Saint-Sorlin. — Compositions de 3 sous, payée par Guillet Dant, inculpé d'avoir forgé un certain instrument placé sous le banc (étal) du pêcheur Pierre; — de 4 deniers, payée par Pierre Macclet, pour avoir frappé un âne; — de 6 deniers, payée par Jean Gauthier, inculpé d'avoir méchamment pourchassé la jument de Jean du Vergier et l'avoir atrocement maltraitée; — de 4 deniers, payée par Michet, qui avait déposé son fumier contre le mur de clôture de Lagnieu; — de 20 sous, encourue par Mathieu Le Prévôt, pour refus de venir guetter à Saint-Sorlin. — Lettre de Sibuet Ravoyre, seigneur de Gerbais, capitaine délégué par le comte, pour la visite des forteresses du Bugey, qui ordonne des réparations à celles de Saint-Sorlin. On exhausse le mur d'enceinte de 15 pieds, on établit un « chaffaut » de 12 pieds de long au-dessus de la porte, on répare la tour au milieu du manteau (courtine) et la tournelle, à l'angle, etc. — Réparation du bac du port d'Urebi. — Reconstruction de fond en comble du four banal de Lagnieu. — Paiement de 90 florins, pour la dépense de Pierre Morin, maître veneur du comte, des veneurs, des chevaux, des braques et des chiens, faite à Lagnieu pendant deux mois en chassant les cerfs et autres bêtes sauvages. — Recette de 2 deniers, pour l'abergement à Claude Gaudemier, d'un essart à Saudon; — de même somme, pour l'abergement à Jean Bergier, prévôt de Bussy, du ruisseau commençant à la voie du Gargiaux; — de 1 denier, pour celui fait à François

Gaudemier, du droit d'appuyer sa maison sur la muraille de la ville de Saint-Sorlin ; — de 6 deniers, pour celui fait à Jean Volard, d'un banc à la halle de Lagnieu, près les bancs des merciers. — Composition de 9 deniers, payée par Amédée Glasson, qui avait fait paître ses brebis dans les communaux de Lagnieu. — Lettres de Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, qui enjoint au châtelain de faire payer à Jean Uchod les 8 florins auxquels il avait été condamné, pour avoir dérobé des vieux bois de l'église de Souclin, que l'on réédifiait en ce temps-là (Chambéry, 16 juillet 1392). — Vote de 1,000 florins d'or, payables en sept ans, fait au comte par les habitants de la châtellenie de Saint-Sorlin, pour le rachat des offices.

B. 9867. (Rouleau.) — Parchemin de 22m75 de long.

1393-1395. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de Humbert d'Ameysin, châtelain. — Recette de 29 sous, pour la ferme du four banal de Lagnieu. — Compositions de 22 deniers, infligée aux deux frères Meyer qui s'étaient insultés et « égraffignés » jusqu'au sang ; — de 11 deniers, payée par Pierre Bacon, pour injures dites à François d'Anisy, vice-châtelain ; — de 18 deniers, payée par la femme Magnin, pour avoir mené la femme de Forey au Malian. — Vote de 160 florins par les communes de la châtellenie, pour la nouvelle chevalerie du comte, et pour son joyeux retour de Bourgogne, où il était allé épouser Marie, fille du duc Philippe-le-Hardi. — Paiement de l'arriéré de la solde d'Antoine, seigneur de Grolée, lors de son expédition en Piémont avec le comte, contre Théodule, marquis de Montferrat, et les rebelles (*Tuchinos*), et ceux de Verceil.— Entrage de 6 deniers, payés par Michel Mortel, pour l'abergement du droit d'irriguer ses prés de Buys. — Compositions de 3 sous, payée par la commune de Lagnieu, pour avoir fait pâturer son bétail dans les bois de Juery ; — de 22 deniers, payée par Humbert de Varey, pour n'avoir pas déclaré la corde à chasser qu'il avait trouvée dans la montagne. — Composition de 20 sous, infligée à Marguerite Berthet, qui avait mis le feu dans la forêt de Luys. — Achat, moyennant 12 deniers, de fers, pour enferrer les prisonniers. — Frais du vice-châtelain, pour arrêter et conduire à Bagé près du comte, Etienne Mian, du mandement de Saint-Rambert, accusé d'avoir trouvé un trésor et de l'avoir gardé pour lui. — Mandement du comte Amédée VIII, qui assigne sur l'impôt de 1,000 florins dû par la châtellenie de Saint-Sorlin, le remboursement des 312 florins par lui dus aux frères Gorrat, de Vaux (Miribel, 22 octobre 1394).

B. 9868. (Rouleau.) — Parchemin de 27m20 de long.

1395-1397. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de Humbert d'Ameysin. — Recette de 8 deniers, pour l'abergement fait à Jean Jacquet, de Lagnieu, d'une pièce de terre en Blorion, au-dessus de la Fontaine. — Recette de 4 sous, pour la ferme de la champerie (messerie) de Vaux ; — de 1 denier 3/4, pour les lods d'une partie de bois du Chatagnen, achetée 10 deniers par Guillaume Derore. — Compositions de 18 deniers, payée par Pierre Romanet, pour avoir injurié une fille publique ; — de 3 deniers, payées par trois individus de Vaux, inculpés d'avoir chassé du pays, Jean, fils naturel de Jean Quinson. — Remboursement de 140 florins, dus par la comtesse à Pierre Morin, veneur (*braconnerius*) du comte. — Salaire de deux bouviers, qui ont mené de Lagnieu à Bourg les ornements de la chapelle du comte. — Remboursement de 140 florins prêtés au comte Amédée VII, en 1382 et 1383, par Pierre Frepet, de Grandmont, damoiseau, pour l'aider dans la guerre de Naples avec le duc d'Anjou, contre Charles de Duras. — Achat d'un nouveau bac pour le port d'Urebi, moyennant 22 florins. — Compositions de 6 deniers, payée par Pierre Chemin, qui avait insulté les syndics de Lagnieu, répartiteurs de la taille ; — de 20 sous, payée par Dom Camuset, qui avait recueilli chez lui la femme Germain, malgré son mari. — Paiement de 20 francs d'or, de gratification accordée par le comte à François d'Annecy, lieutenant du châtelain. — Lettres d'Amédée VIII, qui ordonne le paiement des 216 florins dus à Aymon d'Apremont, son écuyer (Bourg, le 25 septembre 1395).

B. 9869. (Rouleau.) — Parchemin de 27m80 de long.

1392-1397-1399 (1). — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de Humbert d'Ameysin. — Recette de 17 sous, pour la ferme de la leyde et du péage de Lagnieu. — Compositions de 18 deniers, payée par Pierre Breymant, inculpé d'avoir frappé à la tête le fils Jehan avec une targe ; — de 9 deniers, payée par Amblard de Ruyemont, pour avoir porté la main sur la femme François Alamand ; — de 18 deniers, payée par Jean Goet, qui avait vendu du bois provenant des communaux de Vaux et de Saint-Sorlin, contre la volonté des syndics ; — de 4 florins, infligée à la femme Catinod, qui avait pris de l'argent dans l'arche de son mari ; — de 3 florins, infligée au père et au fils Jacquet, qui avaient faussement accusé leur femme et mère d'avoir commis un crime. — Réparation du chauffeur (*epicautorium*) du château de Saint-Sorlin ; — de la sole et de la bouche du four de Lagnieu. — Composition de 18 deniers, payée par le fils Aloscet, qui avait écorcé un charme. — Recette de 9 deniers, pour le droit accordé à François de Vergier, d'appuyer sa maison contre le mur de clôture du village de Vaux. — Composition de 9 florins, payée par Pierre de Vaux, qui avait pris les protocoles d'André, son

(1) Voir la note de la page 4.

frère, qui était sous la main du comte. — Lettres de la comtesse Bonne de Bourbon, qui ordonne le paiement à Pierre Prévôt, marchand à Saint-Sorlin, de 171 florins 9 deniers à lui dus, pour la vente de 7 trentaines et 19 moutons, par lui vendus à l'hôtel du comte (Chambéry, 15 septembre 1392), confirmées par Amédée VIII (Bourg, 15 janvier 1397).

B. 9870. (Rouleau.) — Parchemin de 26m40 de long.

1399-1401. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de Humbert d'Ameysin. — Injonction au châtelain de mettre aux enchères la ferme du vingtième des bois de la châtellenie. — Compositions de 18 deniers, payée par Hugonet Pradin, pour n'avoir pas dénoncé à la cour sa « batture » par la veuve Martin ; — de 9 deniers, payée par celle-ci, pour ce délit ; — de même somme, payée par Jean Cymant, qui avait amené à Lagnieu une truie venant du Dauphiné et ne l'avait pas déclarée ; — de 18 deniers, payée par Pierre Mugnier, inculpé d'avoir retenu des lettres provenant de feu Jean Trollier ; — de 9 deniers, payée par Jean Chevret, qui les avait achetées ;— de 4 deniers, payée par Pierre Borna, pour avoir accusé le notaire Jean Bonier de lui avoir fait payer deux fois une somme due. — Réparation de l'angle du bâtiment de la garde-robe du château de Saint-Sorlin, qui tombait en ruine. — Paiement de 3 florins, pour la réparation du bac. — Compositions de 4 deniers, infligées à deux habitants de Lagnieu, qui, le jour de vendredi saint, avaient jeté des pierres contre les maisons des juifs de Lagnieu ; — de 9 deniers, payée par Antoine, fils d'Etienne, médecin, qui avait maltraité la servante de son père et brisé des tasses en étain. — Réparation de la bouche du four de Lagnieu.

B. 9871. (Rouleau.) — Parchemin de 23m60 de long.

1402-1404. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de Humbert d'Ameysin. — Abergements du clos de vigne du comte à Saint-Sorlin, fait à Jean Vellin, moyennant une redevance annuelle de 12 pots de vin (1403, 5 février) ; — du clapier de Brenans, avec le bois et les terres en dépendant, fait par le comte Amédée VIII, à Antoine de Bourg, juge de Bresse, moyennant une redevance annuelle de 4 sous (Bourg, 2 août 1402). — Compositions de 9 deniers, payée par Etienne Rigaud, inculpé d'avoir arraché le clou planté dans sa porte par mandement du châtelain ; — de 4 deniers, payée par deux enfants qui avaient pris un lièvre ; — de 18 deniers, infligée à Jean de Rut, qui avait arraché Jean Grélion du cimetière de Vaux ; — de 4 deniers, infligée au fils Bazon, pour avoir frappé un chien. — Reconstruction de la charpente de la chapelle du château de Saint-Sorlin. La dépense monte à 10 florins. — Paiement à Catherine de Ravoire, femme du sieur d'Apremont, d'une somme de 120 francs que le comte lui a assignée sur les revenus de la châtellenie, tant que ce sera son bon plaisir. — Lettres du comte Amédée VIII, qui institue Antoine Gorrat, notaire, clerc de la clergie de la châtellenie, moyennant l'entrage de 100 florins, et 5 florins de revenu annuel (Rossillon, 15 août 1402). — Façon d'une porte et de deux fenêtres dans la salle du Pommier, au château de Saint-Sorlin. — Vente de blé, à 12 deniers le setier ; de seigle, à 8 deniers ; d'avoine, à 6 deniers.

B. 9872. (Rouleau.) — Parchemin de 3m25 de long.

1413. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de François de Rougemont, *alias* Corna, et de Guillaume de La Poype, damoiseaux, châtelains, du subside accordé gracieusement au comte, pour une fois, par les habitants du mandement, sur le pied de 2 florins par feu, afin de l'aider dans les dépenses faites lors de son expédition en Piémont, en 1413. La paroisse de Saint-Sorlin compte 100 feux ; Vaud, 81 ; Bussy, Ambutrix et Souchins, 90 ; Lagnieu, 141 ; en tout, 412. La recette est de 824 florins.

B. 9873. (Rouleau.) — Parchemin de 31m35 de long.

1414-1416. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de Jean Bonier, notaire, receveur et cellérier, pour Eudes de Villars, seigneur desdites châtellenies. — Livraison de 30 setiers de froment à Claude de Saix, écuyer, seigneur de Froment, pour les funérailles dudit Eudes de Villars, en 1415. — Entrage de 2 florins, payés par Michel Lumel, habitant de Fay, pour le droit d'utiliser les eaux pour faire mouvoir le moulin qu'il vient de bâtir au Long-Pendu. — Compositions de 3 deniers, payée par Guillaume Billiat, pour avoir irrigué son pré avec l'eau du ruisseau de Boysin ; — de 18 deniers, payée par Antoine Tissot, qui avait fait publier les vendanges dans l'église de Lagnieu. — Achat de bois, pour la réparation de la chapelle et du « chaffaut » du château de Saint-Sorlin. — Chargement en terre de la voûte et couverture en pierres, du four banal de Lagnieu. — Construction d'une écurie au château de Gordans. — Paiement de 11 florins à Pierre Poguin, couturier, pour la façon des habits des pages de M. Eudes de Villars. — Paiement de 10 florins à un maréchal, qui avait ferré et médicamenté les chevaux dudit Eudes et de ses gens. — Paiement de 6 florins, plus 2 ânées de vin, à M. Jean Joly, médecin à Saint-Rambert, et à sa femme, qui s'étaient rendus vers M. Eudes, pour le soigner.

B. 9874. (Rouleau.) — Parchemin de 22m15 de long.

1416-1417. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de Jean Bonier, notaire, receveur et cellérier pour le comte de

Savoie. — Recette de 2 deniers, pour le cens de l'abergement fait à Pierre Gorrat, notaire, d'une place en la prairie de la Contamine; — de 1 denier, pour celui fait à Pierre Morsel, d'une place vague à Bussy, près le cours d'eau venant de la rivière d'Urebi; — de 6 deniers, pour les lods d'un journal de terre en la Contamine de Souchins, acheté 3 florins, par Jean Joquet. — Compositions de 9 deniers, payée par Cochet Barbier, inculpé d'avoir dit que Guicharde, femme Rosset, avait composé avec François Margarin, pour une contestation qui s'était élevée entre eux, et qu'elle avait couché avec lui bon gré mal gré; — de 3 florins, payée par Jean Cochet, pour avoir ouvert une fenêtre sur la cour de Chiquet, et pratiqué un placard dans un mur mitoyen; — de 5 florins, payée par Pierre de Montferrand, inculpé d'être entré dans la maison de Jeannette de Fontarcilles et d'y avoir blessé son serviteur. — Façon d'une enceinte en palissade devant la porte du château de Saint-Sorlin. — Versement de 162 florins à Guigonet Maréchal, trésorier général de Savoie, pour la dépense du roi des Romains et celle du comte et de la comtesse. — Lettres du comte Amédée VIII, qui assigne le remboursement des 340 florins, par lui dus à Michel, prévôt de Saint-Sorlin, sur le revenu du four, des leydes et du péage de la châtellenie (Chambéry, 4 juillet 1416); — qui institue François Corna de Rougemont, châtelain de Saint-Sorlin, fonction à laquelle il avait été nommé par Eudes de Villars, son cousin (Gordan, 31 octobre 1415).

B. 9875. (Rouleau.) — Parchemin de 19m de long.

1417-1418. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de Jean Bonier. — La coupe des bois de clapiers, qui figure chaque année parmi les articles de recette, est nulle depuis l'abergement de ces clapiers, fait par le comte à Antoine de Bourg. — Recette de 12 deniers, pour les lods d'un curtil à Vaux, acheté 12 florins par Billiat. — Compositions de 18 deniers, infligée à Jean Bugnet, qui avait frappé de son épée, une faux appelée « day », appartenant à Jacquemin Gaude, et cela pour l'injurier; — de 4 deniers, payée par Jacquemet Commant, qui avait pris du blé appartenant à la confrérie de Notre-Dame de Lagnieu; — de 11 deniers, payée par Pierre Borbon, vitrier, pour avoir acheté des verres dans une verrerie du Dauphiné et les avoir introduits en Bugey, malgré la défense. — Construction de créneaux et d'un mur de 15 toises de long au château de Saint-Sorlin. — Allocation de 11 sous 5 deniers au receveur, pour la réception, la façon du compte, de la copie et le prix du parchemin.

B. 9876. (Rouleau.) — Parchemin de 5m60 de long.

1418. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de François de Rougemont, *alias* Corna, châtelain, du subside levé sur tous les habitants du duché de Savoie, pour les dépenses du passage de l'empereur Sigismond sur la terre du duc, et pour subvenir à certaines pressantes affaires du saint Empire; subside fixé par le conseil des prélats, nobles, communautés et conseillers du prince, à 2 florins, valant 13 deniers de Savoie par feu. La recette dans la châtellenie de Saint-Sorlin est de 796 florins.

B. 9877. (Rouleau.) — Parchemin de 35m de long.

1417-1418-1420 (1). — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de François de Rougemont, *alias* Corna, châtelain. — 60 pots de vin comptent pour 1 ânée, et 48 pots ou 24 quarterons pour 1 setier. — Recette de 4 florins, pour la ferme du port d'Urebi; — de 20 deniers, pour les lods de l'emplacement du moulin Jouchet à Bussy, avec le cours d'eau, acheté 10 florins par Guillaume Cugnet. — Compositions de 4 florins, payées par cinq individus, qui avaient pris un sanglier; — de 4 deniers, payée par Monnet Aubat, pour avoir déposé une voiture sur la voie publique contre une maison; — de 15 florins, payée par Guillaume Gordon, maçon, qui avait violé Antoinette Venet. — Réparation de la bouche et de la sole du four banal de Lagnieu. — Fabrication de ceps en bois ferré, pour entraver les prisonniers au château de Saint-Sorlin; chevilles de fer ajoutées à la chaîne employée pour donner la torture aux malfaiteurs. — Transaction conclue entre Amédée VIII, duc de Savoie, qui, moyennant une rente viagère de 100 florins, obtient de François de Rougemont la renonciation de tous ses droits sur la châtellenie de Duyne, près Annecy, que Jean, duc de Bourgogne, lui avait contestée, ainsi qu'aux sommes qu'il avait prêtées à son père, ou qui lui avaient été constituées en fief (Chambéry, 18 mai 1417). — Composition de 4 florins, payée par Jean Verroud, qui s'était rebellé contre le vice-châtelain.

B. 9878. (Rouleau.) — Parchemin de 32m20 de long.

1420-1422. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de François de Rougemont, châtelain, rendu devant Jean Servage, docteur en lois, chevalier, président de la Chambre des comptes. — Recette de 2 deniers, pour les lods d'une place blanche (vague) dans la halle de Lagnieu, achetée par André Malhuel. — Compositions de 4 deniers, payée par Pierre Maron, qui avait maltraité un âne; — de même somme, payée par Etienne Tissot, coupable d'un charivari donné à Guillaume Goiet. — Versement de 36 florins à Jean Lyobard, clerc des dépenses de l'hôtel de la duchesse. — Compositions de 4 deniers, payée par Thomas, qui avait chassé aux lièvres

(1) Voir la note de la page 4.

avec des filets ; — de 3 florins, payée par Pierre Piet, accusé d'avoir appelé Pierre Couturier : « Mesel, » et d'avoir conduit ses brebis sur les communaux de Lagnieu. — Réparation à la couverture de la salle du Pommier, au château de Saint-Sorlin. — Etablissement d'une porte en bois, dans la palissade plantée devant la porte d'entrée du château.

B. 9879. (Rouleau.) — Parchemin de 33m10 de long.

1422-1424. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de François de Rougemont, châtelain. — Recette de 1 livre de cire due par Dom Pierre Goiard, prêtre, qui s'est mis sous la sauvegarde du duc. — Compositions de 4 florins, payée par Etienne Carret, inculpé d'avoir voulu enfoncer la porte de la veuve Renel, pour y trouver une femme qui était dans cette maison ; — de 15 deniers, payée par Françoise, veuve Colombet, pour avoir pris aux cheveux la femme Canat, et l'avoir décoiffée. — Recette de 8 sous viennois, pour les dessaisines arrivées dans la châtellenie. — La réparation du bac d'Urebi coûte 12 florins, dont le duc paie la moitié. — Frais de garde et d'exécution de Jean Philibert, accusé d'avoir, la nuit à minuit, à Lagnieu, maltraité la nommée Damaz, lui avoir brisé la cuisse et volé l'habit d'une servante. Il est condamné à être mis au pilori pendant deux heures de marché et ensuite fustigé par les rues. — Compositions de 6 deniers, payée par Jean Garnier, pour avoir fait un aqueduc sur la voie publique ; — de 15 florins, payée par Amédée Escot, pour avoir volé 11 gros dans la caisse de la femme Merin; — de 6 deniers, payée par Etienne Le Boiton, pour avoir mal battu le blé de Michel Le Prévôt ; — de 20 deniers, payées par trois individus qui avaient pris l'eau du moulin de Saint-Denis, pour irriguer leurs prés ; — — de 6 deniers, payée par Pierre Gondinier, pour avoir dit à Etienne Gondinier : « Tu nous farbollies. » — Lettres du duc Amédée VIII, portant remise de l'amende de 30 sous à laquelle 17 habitants de Lagnieu avaient été condamnés, pour avoir pris un sanglier à Lagnieu, et l'avoir vendu au marché de Bourg (Bourg, 20 novembre 1423).

B. 9880. (Rouleau.) — Parchemin de 35m85 de long.

1424-1426. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de François de Rougemont. — Recette de 2 florins, payée par Pierre Rossignond, pour les lods d'une « murée » (maison en construction), estimée 12 florins par les syndics de Lagnieu. — Compositions de 4 deniers, payée par Humbert Bolliat, qui avait établi une écluse sur la rivière de Boisson, laquelle détruisait un pré voisin ; — de 9 deniers, payée par Louis Magnin, qui avait battu sa servante ; — de 11 deniers, payée par Marionne, fille Maya, pour avoir forniqué avec Dom Claude Riberet ; — de 6 deniers, payée par Pierre Peteil, qui avait « égrafligné » M. Jean du Bief. — Recette de 12 sous, pour les « claims » arrivés l'année dans la châtellenie. — Réparation de la bouche du four banal du Lagnieu. — On pose sous cette bouche une pierre de 5 pieds 1/2 de long sur 3 de large. — Compositions de 4 deniers, payée par François Rappet, inculpé d'avoir vendu sa femme à Pierre Coland, pour le prix de la bouche dudit Pierre remplie de m.....; — de 3 deniers, payée par Antoine de Rut, qui avait dit à Alexandre Valet : « Ne vous batés point le cabas ; » — de 18 deniers, payée par la femme Thomas, pour avoir pris deux manteaux, deux chemises et une nappe à son mari. — Réparation faite à la charpente de la salle de Beauregard, au château de Saint-Sorlin.

B. 9881. (Rouleau.) — Parchemin de 22m30 de long.

1426-1427. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de François de Rougemont. — Don de 3 charges de froment fait par le duc à Guyotte de Briord, femme de Ludovic de Fontaine, pour la nourriture de ses enfants. — Compositions de 9 gros, payée par Jean Combet, pour avoir repris au familier de la cour, les gages que celui-ci avait saisis dans sa maison ; — de 4 deniers, payée par Jean Gures, qui avait détourné son neveu de répondre à une information judiciaire ; — de 4 deniers, payée par Hugues Colin, pour avoir joué aux *bazzuellis*, nonobstant la défense ; — de 3 deniers, payée par le fils Ravier, qui avait crevé l'œil d'une vache avec une pierre ; — de 9 deniers, payée par Jean Gruet, inculpé d'avoir commis une peine de 25 sous, en refusant de faire le guet ; — de 6 deniers, payée par Gonon Gatin, qui avait dit à François de Buxy, curé de Vaux, qu'il se faisait payer deux fois. — Réparations faites au château de Saint-Sorlin. — On exhausse d'une toise la tour ronde. — Façon d'un mur sur la porte, depuis la salle de Boys jusqu'à l'angle du château.

B. 9882. (Rouleau.) — Parchemin de 38m95 de long.

1427-1429. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de Piere Masuer, châtelain. — Compositions de 4 deniers, payée par Pierre Levieux, inculpé d'avoir vendu ses porcs à deux individus à la fois ; — de 18 deniers, payée par Martin d'Argil, pour avoir supprimé un sentier ; — de 3 florins, payée par Jean Burdin, pour avoir cueilli les pommes de M. Pierre d'Evoges ; — de 2 florins, payée par Jean Margaron, inculpé de s'être reconnu l'homme de Jean Liobard ; — de 18 deniers, payée par André Alamagny, pour avoir dit à noble Pierre Rigaud : « Je te te garde tota vuila. » — Les trouvailles, les « échoites » et les legs, qui forment un chapitre du compte, ne donnent lieu à aucune recette. — Lettres du duc Amédée VIII, qui institue son féal Pierre Masuer, châtelain de Saint-Sorlin et Lagnieu (Turin, 8 décembre 1426). — Compositions de

22 deniers, payée par Jean Berthon, de Lagnieu, inculpé d'avoir emmené en Dauphiné la fille du recteur des écoles dudit lieu ; — de 2 florins, payée par Jean d'Ossona, apothicaire à Lagnieu, qui avait vendu du sel à faux poids ; — de même somme, payée par Pierre Verpier, pour avoir sorti de l'écurie le cheval de Pierre Garnier, sans le consentement de celui-ci ; — de 12 deniers, payée par Antoine Fesses, accusé d'avoir levé les scellés apposés sur sa porte. — Réparation au four banal de Lagnieu. On charge de terre la « croûte » (voûte). — Remaillement des murailles du château de Saint-Sorlin. On bouche les trous de celles qui menaçaient ruine. On établit des bochots au-dessus des « marchicoleys ». — Curage et couverture de la citerne du château. La dépense monte à 15 florins.

B. 9883. (Rouleau.) — Parchemin de 27m60 de long.

1429-1431. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de Pierre Masuer, châtelain. — Recette de 11 florins, pour les lods d'une maison à Lagnieu, achetée 70 florins par Jean Le Roi. — Compositions de 18 deniers, payée par André Mortel, qui avait bâti un four à chaux sur l'emplacement dit la Pierre Vela ; — de 6 deniers, payé par François Rapet, qui avait vendu la vigne d'Antoine Garçon à son insu ; — de 4 deniers, payée par Etienne Valmer, pour avoir avancé son toit sur le terrain de son voisin ; — de 6 florins, infligée à Pierre Chevrier, qui avait mis ses doigts dans l'œil de Jean Borget, et l'avait blessé ; — de 13 deniers, payée par Thomas de Bourg, inculpé d'avoir dit : « Je ne ferey pour le chastellin, ne pour le clert de la cort, ou blanchet ; » — de 12 deniers, infligées à 12 individus qui s'étaient rendus avec des gens d'armes à la Moirette et à la côte du Soullier, limite de la châtellenie de Saint-Sorlin et de la Chartreuse de Portes, et y avaient enlevé les bestiaux des religieux. — Frais d'exécution de Jacquin, condamné pour avoir tué un juif. — Compositions de 3 deniers, payée par Pierre Pignot, qui avait dit à Antoine Buffet : « Tu as le cutel de Piero Cudurier emblas ; » — de 6 deniers, payée par Jean Besogeyr, qui n'était pas accouru au cri de Savoie, lors de la « batture » de Jean Tisset ; — de 4 deniers, payée par Guillaume de Levre, pour avoir dit à Michel Savier, qu'il marchait comme les voleurs, qui portent leurs mains *retro culum* ; — de 5 florins, payée par Jean de Fay, pour être entré dans Saint-Sorlin en passant sous la porte. — On répare le four banal de Lagnieu avec des carrons à la grande forme.

B. 9884. (Rouleau.) — Parchemin de 15m45 de long.

1430. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de Jean Bouvier, notaire, commissaire délégué par lettres y insérées du duc Amédée VIII, à l'effet de procéder à la reconnaissance de tous les biens et rentes dépendant du domaine dans cette châtellenie, et d'en renouveler le terrier. — La recette consiste dans les redevances imposées aux détenteurs des biens reconnus par le commissaire, être d'origine domaniale. Elle est en nature et en argent. — Mention de l'abergement à Humbert Bolliat, de Vaux, du cours d'eau du Boyssin, pour le moulin par lui bâti à la Pelle ; — de celui fait à Pierre Favier, de Lagnieu, du droit de construire un battoir sur la rivière de Laya et pour l'ancien lit de la rivière de Boyssin, près le pont de Lagnieu.

B. 9885. (Rouleau.) — Parchemin de 24m70 de long.

1429-1431-1433 (1). — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de noble homme Phébus le Blanc de Bussy, châtelain. — Recette de 41 setiers de froment de redevances anciennes dues dans la châtellenie. — Compositions de 9 deniers, payée par Pierre Rosset, qui avait dit qu'André Fesses avait conduit son tombereau contre son gré ; — de 9 deniers, payée par Jean Bourgeois, trouvé à heure suspecte devant la porte de Jean Tissot ; — payée par Pierre Philibert, pour avoir dit au lieutenant du châtelain : « Je ne trouve point de rayson. » — Injonction au châtelain de poursuivre devant les juges du Dauphiné François de Bourg et le fils du Péril, qui s'étaient rendus armés avec leurs complices, dans la vigne de Bérard de Bussy, l'avaient vendangée et emmené la récolte en Dauphiné, au mépris de l'autorité et de la justice du duc de Savoie. — Lettres d'Amédée VIII, qui institue le châtelain (Thonon, 5 juin 1429). — Compositions de 13 deniers, payée par Jean Campon, pour avoir tenté de frapper le juif Moyse, de Saudrin ; — de 12 deniers, payée par Georges Ploset, qui avait fait du tapage dans la maison de l'hôpital de Lagnieu ; — de 4 deniers, payée par Etienne Gaudin, pour avoir dit à Pierre Nayet : « Vous m'alés toujours rabatan. » — Réparation de la charpente du four banal de Lagnieu. — Versement de 372 florins à Michel de Fer, trésorier général de Savoie.

B. 9886. (Registre.) — Grand in-folio, 99 feuillets, papier.

1433-1434. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de Jean de Buenco, châtelain. — Mention de l'ordonnance rendue le 7 janvier 1433, pour Claude de Saix, seigneur de Rivoyre, chevalier, conseiller et président de la Chambre des comptes de Savoie, portant que toutes lettres concernant le domaine n'auraient force de loi, qu'après avoir été vérifiées par la Chambre. — Recette de 1 bichet de froment, pour la prévôté et la bannerie de Bussy ; — de 6 setiers de seigle de redevance due dans la châtellenie. — Amendes encourues par un grand

(1) Voir la note de la page 4.

nombre d'habitants, pour négligence dans la réparation des chemins ; — de 18 deniers, payée par Jean Quinton, qui avait dit à Jean Rostain : « Je te met en mon dam comme un pendu de forches; tu es un crues et lare, car tu as embla le bla de les bonnes gens ; » — de 3 florins, infligée à Antoine Corrier, pour avoir enlevé et emmené en Dauphiné la femme de Mathieu Morsel; — de 9 deniers, payée par Jean Carmon, qui avait amené un bœuf crevé vers le village de Posafol. — Réparation de la toiture des salles de Beauregard, de Bussy et de la chapelle au château de Saint-Sorlin. — Construction d'une maison sur le port d'Urebi, pour y déposer les blés des châtellenies de Saint-Germain, Saint-Rambert, Pérouges, Loyette et Saint-Sorlin et les embarquer ensuite sur le Rhône. — Lettres du duc Amédée VIII, pour le remboursement des 100 florins dus à Phébus le Blanc, pour reliquat de compte de la châtellenie (Chambéry, 10 décembre 1433, et Thonon, 11 mars 143¾) ; — qui assigne sur les revenus de la châtellenie de Saint-Sorlin, le remboursement des 1,000 florins dus par lui à Jean de Buenco, châtelain (Thonon, 11 mars 143¾) ; — qui institue Jean de Buenco, châtelain (Thonon, 11 mars 143¾).

B. 9887. (Rouleau.) — Parchemin de 30m55 de long.

1431-1436. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de Jean de Buenco, châtelain. — Recette de 2 setiers de mixture (conceau) de redevances dues dans la châtellenie. — Vente de corvées d'hommes à 3/4 de denier chaque, et de bœufs à 1 denier. — Vente de fagots à un demi-quart de denier pièce. — Paiement de 10 florins à l'abbaye d'Ambronay, pour l'anniversaire du comte Edouard. — Frais d'exécution de Perronet de Bussy, pendu aux fourches pour avoir tué Bertrand de Bussy, chevalier. Il s'était réfugié en Dauphiné et il fallut une ordonnance du gouverneur et du conseil de Dauphiné, pour obtenir son extradition de la châtellenie d'Anthon où il était détenu. Jacquet, bourreau de Lyon, reçoit 8 florins pour cette exécution. Le procès coûta 103 florins. — Réparation au four banal de Lagnieu, qui était rompu en plusieurs parties. — Abergement fait à Guillaume Molard, d'un passage joignant sa maison à Lagnieu, sous la redevance de 1 denier (2 novembre 1435). — Compositions de 4 deniers, infligée à François de Laye, qui avait jeté un chien mort dans les fossés près la porte du bas de Lagnieu ; — de 7 deniers, payée par Pierre Baton, qui avait repris la chèvre qu'il avait vendue à Pierre de Levre. — Les prud'hommes chargés de visiter le château de Saint-Sorlin, constatent qu'il n'y a ni portes ni fenêtres, que la pluie tombe dans les deux salles, qu'elles menacent ruine, et que si on n'y fait de promptes réparations, ce château sera inhabitable l'hiver. Des réparations sont faites; elles coûtent 72 florins. — On restaure de plus les murs d'enceinte. Ces réparations sont dirigées par Dominique Trabuquier, maître des fortifications de Bresse et Bugey.

B. 9888. (Rouleau.) — Parchemin de 38m90 de long.

1430-1436-1438 (1). — Sant-Sorlin et Lagnieu. — Compte de Jean de Buenco, châtelain. — Recette de 16 setiers d'avoine de redevances dues dans la châtellenie. — Abergements faits par le châtelain à Pierre Genebond, de Lagnieu, de l'eau des chemins du Carre et de Lyelle, pour l'irrigation de ses prés; — Mes àAntoine sier, de Vaux, d'une portion de bois située en Mugien; — au même d'une place vague joignant les murailles de la ville de Vaux-d'Ambutrix (25 août 1430). — Compositions de 6 deniers, payée par Barthélemy Le Roy, pour avoir levé et endommagé le pont-levis de la porte de Lagnieu; — de 3 deniers, payée par Pierre Hiver, qui avait détourné le cours de la rivière de Leyrin, qui fait mouvoir le moulin de noble Gallet d'Arlo; — de 3 deniers, payée par Poncet, qui avait dit à Michel Fenêtre : « Vos m'avés prys les miens; » — de même somme, infligée à Claude Masson, pour avoir dit à Benoît George : « Tu m'as cunchiaz et barata. » — Abergement fait par le châtelain aux frères Pallier, de Saint-Sorlin, d'une pièce de pré aux Collonges, joignant le chemin allant de la fontaine de Collonges au moulin de Buys. — Compositions de 3 gros, payée par Jacques Gros, inculpé d'avoir juré « par les saints Dieu » ; — de 3 florins, payée par Antoine Drevin, pour avoir appelé devant l'official de Lyon d'une enquête faite par le châtelain. — Réparations faites au toit du four banal de Lagnieu et à la halle de Lagnieu, sous la direction de Jacquemet de Croso, maître des œuvres du duc; la dépense monte à 99 florins ; — faites à la salle du château de Saint-Sorlin. — Paiement de Jean Petron, pour le charroi de l'artillerie amenée de Bourg au château de Saint-Sorlin. — Lettres de Louis de Savoie, lieutenant général du duché, qui, sur la supplique des habitants de Cleyzieu qui lui ont remontré qu'étant réduits à 9 feux, ils ne pouvaient plus acquitter leurs charges, leur remet tout l'arriéré de ce qu'ils devaient, afin d'en faciliter le remplacement. (Thonon, 11 juin 1437.)

B. 9889. (Rouleau.) — Parchemin de 33m90 de long.

1436-1438-1440 (2). — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de Jean de Buenco, châtelain. — Recette de 10 setiers d'avoine, pour la brennerie et la prévôté de Bussy. — Abergement fait par le châtelain à Antoine Fesse, de Lagnieu, d'un emplacement dans la halle de Lagnieu (10 janvier 1438). —

(1-2) Voir la note de la page 4.

Compositions de 3 florins, payée par Jean Georges, dont la femme avait commis un adultère avec Jean de La Rys; — de 7 florins, payée par messire Antoine de Chièvres, chevalier, inculpé d'avoir détenu prisonnier Henri Vincedat, serviteur du seigneur de Chaset; — de 3 florins, payée par Agnès, fille Morsel, pour adultère commis avec Dom Pierre Jacquet; — de 3 florins, infligée à Jeannette, fille Panet, servante du vice-châtelain, parce qu'ayant été trouvée couchée dans un lit, au château, avec Dom Jean de Palliers, les serviteurs du château crièrent : « Alarme, Savoie, » auquel cri les habitants de Saint-Sorlin accoururent, bien qu'il fût minuit; — de 9 deniers, payée par la femme Garnier, qui avait dirigé l'eau du Rupt de Luyrieu dans la cave de Pierre Martin. — Reconstruction du mur d'enceinte du château de Saint-Sorlin, du côté de la salle de Beauregard. — Etablissement d'un escalier en pierres, pour entrer dans la chambre près la salle de Beauregard : ces différents travaux sont exécutés sous la direction de Jacquemet de Croso, maître des œuvres de maçonnerie du duc. — Façon de crochets placés dans la chambre nouvelle, pour pendre les arbalètes et l'artillerie; de broches en fer, pour mettre le feu aux pièces de canon. — Lettres par lesquelles les syndics de la communauté de Vaux, voulant soustraire les bois communaux aux ravages des communes limitrophes, se les font aberger par le châtelain (3 septembre 1436). — Confirmation de ces lettres par Louis, duc de Savoie (Thonon, 9 novembre 1436).

B. 9890. (Rouleau.) — Parchemin de 3m25 de long.

1439. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de Sébastien Gros, commissaire délégué par lettres y insérées de Louis, duc de Savoie (18 mai 1439), pour la reconnaissance du domaine dans la châtellenie et la rénovation du terrier. — La recette de 118 florins, provenant des nouveaux censitaires, est plus qu'absorbée par la dépense, qui monte à 187 florins.

B. 9891. (Rouleau.) — Parchemin de 22m90 de long.

1440-1442. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de Jean de Buenco, châtelain. — Recette de 1 setier d'avoine, pour la ferme du paissonnage du bois de Juery. — Compositions de 3 florins, payée par Jean Neigon, inculpé d'avoir crié des paroles déshonnêtes, la nuit, dans la ville de Saint-Sorlin; — de 16 florins, payée par François Colomb, inculpé d'avoir donné un coup de couteau dans le ventre à Aymon Jenot, clerc; — de 6 deniers, payée par Jean Ribert, pour avoir percé la muraille de la ville de Saint-Sorlin. — Livraison de conceau à François Maçon, grenetier, vice-receveur de Clément Perret, grenetier et receveur des blés du duc. — Reconstruction de la sole du four banal de Lagnieu, en bons carrons.

B. 9892. (Rouleau.) — Parchemin de 21m25 de long.

1441-1442-1443 (1). — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de Jean de Buenco, châtelain. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui réduit la redevance en blé, due sur le Moulin Blanc et le Moulin Noir, situés à Bussy, acquis par Pierre de Grolée, chevalier, seigneur de Saint-André (Chambéry, 27 août 1441). — Attestation donnée par les syndics de Lagnieu que la récolte des glands a été nulle dans les forêts de la châtellenie. — Livraison de 28 poules, pour les dépenses de l'hôtel du duc, à Saint-Germain, en mai 1442. — Lettres du duc Louis, qui accense pour quatre ans à Jean Pétron, bourgeois de Lagnieu, le four banal dudit lieu, moyennant 123 florins (Saint-Rambert, 15 juin 1442). — Compositions de 9 florins, payée par la commune de Bussy, pour avoir acheté du sel marin; — de 18 deniers, payée par Guillaume Garrat, inculpé d'avoir épié Humbert Boys, serviteur du duc; — de 3 florins, infligée à Jean Veyssia, accusé d'avoir maltraité Etienne Ponet, sergent général, chargé d'exécuter des lettres contre lui, et de l'avoir fait tomber dans un ruisseau. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui institue Dom Claude Bovier recteur de la chapelle fondée par le pape Félix V, son père, au château de Saint-Sorlin (Saint-Rambert, 14 juin 1442). — Réparation de la charpente des tournelles du château, de la salle de Pommier et du bâtiment de la citerne.

B. 9893. (Rouleau.) — Parchemin de 21m35 de long.

1443-1444. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de Jean de Buenco, châtelain. — Recette de 3 setiers d'avoine dus dans la châtellenie, pour la garde et l'usage de ceux qui ont des bœufs de labour. — Compositions de 3 deniers, payée par Jean Berthoud, qui avait souhaité que les Routiers prissent la ville de Lagnieu; — de 9 deniers, payée par Antoine Venet, qui avait tourné la cour de Saint-Sorlin en dérision, lors de la « subhastation » des biens de Benoit Gorrat; — de 1 florin, payée par Michel Robert, pour avoir quitté le poste de garde du château de Saint-Sorlin, où on l'avait placé. — Paiement de la pension de 10 florins, faite à l'abbaye d'Ambronay, pour l'anniversaire du comte Aymon. — Solde de la garnison mise au château de Saint-Sorlin, sous la conduite de Jean de Bourg, écuyer, capitaine du château, lors de la prise de Vimiers par les Ecorcheurs. — Réparations faites à la charpente de la salle de Pommier, à la tour ronde devant la poterne. — Paiement du maçon chargé d'arracher les « yres » (lierres) qui recouvraient les murailles de la tour du château et les pourrissaient. — Construction d'un four dans l'intérieur du château et surélévation des murs de la salle de Pommier.

(1) Voir la note de la page 4.

B. 9894. (Rouleau.) — Parchemin de 30m10 de long.

1444-1446. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de Jean de Bueneo, châtelain. — Recette de 1 pain de redevance dû par André Panier; — de 1 florin, pour le droit d'irrigation d'un pré acheté 6 florins par Jacquemet Baton. — Compositions de 4 florins, payée par Pierre Meynier et Françoise, femme de Jean Cotet, poursuivis par celui-ci pour crime d'adultère; — de 18 deniers, payée par Guillemet de Molard, qui avait dit : « Le doz puce. » — Vente de vin, à 10 deniers l'ânée.— Compositions de 9 deniers, payée par Laurent Rappet, inculpé d'avoir jeté une jument morte dans la sablière du seigneur de Saint-André; — de 2 florins, infligée à Michel Lagier, inculpé d'avoir violé la fille de Michel Barban; — de 9 florins, payée par maître Mathieu, accusé d'avoir connu la fille de Pierre Pellot, bien qu'il jurât du contraire.

B. 9895. (Registre.) — Grand in-folio, 72 feuillets, papier.

1446-1447. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte particulier de Jean de Buenco. — Recette de 1 bichette de noix, de redevances dues dans la châtellenie. — Compositions de 18 deniers, payée par Jean Morel et ses complices, qui s'étaient approprié un sanglier chassé par le seigneur de Saint-André; — de 1 florin, payée par Jean de Rupt, qui avait blessé un veau; — de 18 deniers, payée par Pierre Michaud, qui avait volé des pierres des murs d'enceinte du château. — Achat, moyennant 4 deniers, de 2 burettes d'étain, pour le service de la chapelle du château de Saint-Sorlin. — Façon d'un seau pour le service de la citerne. — Réparation faite au four banal de Lagnieu; on refait la colonne sur laquelle on enfourne les pains; on restaure le tuyau de la cheminée, la « croûte » ou le « cul » du four.

B. 9896. (Rouleau.) — Parchemin de 19m85 de long.

1447-1448. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de Pierre et Antoine de Buenco, fils et héritiers de Jean de Buenco, châtelain. — Recette de 33 ânées de vin de redevances dues à Lagnieu, Ferrières, Vaux, Ambutrix, Saint-Denis, Bois et Bussy; — de 18 florins, pour les lods du quart du moulin d'Arlo, acheté 110 florins par noble Claude de Montferrand. — Composition de 15 sous, payée par Jean Coset, qui avait appelé Pierre Cointet: « chat. » — Versement de 119 florins à Jean Maréchal, trésorier général de Savoie. — Façon d'une pièce de bois pour appuyer la pelle, quand on enfourne les pains au four banal de Lagnieu. — Réfection de la bouche et de sa fermeture, avec un couvercle en fer. — Réparations dans les salles de Beauregard et des Bois, et dans les chambres du châtelain de Saint-Sorlin, qui étaient en si mauvais état que le châtelain n'y pouvait demeurer.

B. 9897. (Rouleau.) — Parchemin de 3m90 de long.

1448. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de Jean de Buenco, seigneur de Mariniaz, de la part des habitants de la châtellenie dans le subside voté par les Etats de Savoie, pour aider le duc dans sa guerre contre les Fribourgeois, sur le pied de 2 florins par feu. Lagnieu compte 97 feux, Posafol 3, Chennere 3, Saint-Sorlin 80, Vaux 47, Ambutrix 19, Bois et Bussy 55, Soudon et Souclin 29. La recette monte à 666 florins.

B. 9898. (Rouleau.) — Parchemin de 17m70 de long.

1448-1449.—Saint-Sorlin et Lagnieu.—Compte de Pierre et Antoine de Buenco. — Recette de 540 poules et 33 chapons de redevance due dans la châtellenie. — Compositions de 3 deniers, payée par Jean Noyant, qui avait échaudé un porc dans la baignoire ou réservoir (bachassie) de Michel Savot; — de 9 deniers, payée par Antoine Alborset, pour avoir occupé une place commune à Saint-Sorlin; — de 3 florins, infligée à la veuve Pierre de Benorée, qui avait été connue charnellement par un prêtre. — Réparations faites à la halle de Saint-Sorlin; on pose des socles en pierre à tous les piliers de bois de l'édifice, afin de les empêcher de pourrir; on restaure la charpente. — Reconstruction totale de la couverture de celle de Lagnieu, ainsi que du passage de la boucherie.

B. 9899. (Rouleau.) — Parchemin de 34m de long.

1449-1451. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de Pierre et Antoine de Buenco. — Mention que la redevance des langues de bœufs et vaches, tués le jeudi à la boucherie de Saint-Sorlin, est nulle, parce que le duc l'a inféodée avec celle des langues de porcs à Antoine Fontaine. — Composition de 7 florins, infligée par Guillaume Rigocin, juge de Bresse, à Pierre Perthet et Pierre Flevo, qui avaient volé une jument sous poil blanc, en Dauphiné, et l'avaient amenée à Saint-Sorlin pour la vendre. — Visite du four banal de Lagnieu par les syndics, qui constatent que, si on n'y fait des réparations, il sera impossible d'y cuire le pain. — Réparation du mur de la chapelle du château de Saint-Sorlin; serrures posées à la grande porte et à la poterne, qui venait d'être refaite.— Réparation faite à la citerne, qui ne retenait plus l'eau et dont les murs tombaient en ruine. — Achat, moyennant 30 florins, sur l'ordre du duc, d'une chasuble de 10 florins et d'un calice pesant 1 marc 1/2 d'argent fin, pour la chapelle du château de Saint-Sorlin. — Composition de 3 deniers, payée par Jean

Robert, pour une contumace. — Elévation d'un mur en clayonnage et terre, pour séparer la chapelle du garde-manger du château.

B. 9900. (Rouleau.) — Parchemin de 7m de long.

1451. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de Pierre et Antoine de Buenco, châtelains, de la quote-part de la châtellenie dans le subside voté par les trois Etats de Savoie, à l'occasion du mariage de Louis, Dauphin, avec Charlotte, fille du duc, sur le pied de 18 deniers gros par feu. Les 339 feux imposés ont produit une somme de 493 florins 6 deniers.

B. 9901. (Rouleau.) — Parchemin de 27m de long.

1442-1451-1452 (1). — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de Pierre et Antoine de Buenco. — Recette de 17 livres de cire de redevance, due pour la garde dans les villages de la châtellenie. — Entrages de 2 florins, payé par Pierre Penin, pour l'abergement d'un emplacement dans la halle de Lagnieu; — de même somme, payée par Jean Faulx, pour l'abergement de la bannerie de Soudon et Souclin. — Abergement fait par le châtelain, à maître Chavelut, charpentier, d'une pièce de terre aux Montées, près le port d'Urebi (11 février 1442). — Composition de 9 deniers, payée par Antoine Chevret, qui n'avait pas gardé les portes de Saint-Sorlin. — Réparations faites au château, après la visite faite par Amédée Gargat, maître des œuvres du duc. Reconstruction du mur d'enceinte, joignant la poterne; exhaussement du mur entre le château et la tour ronde. La toise de maçonnerie est payée 7 florins. Les murs sont couronnés de créneaux et d' « archières » en pierres sciées. — Muraillement des trois fenêtres de la salle de la prison pour la sûreté des prisonniers. Amédée Gargat avait 6 deniers par jour. — Muraillement des trois fenêtres au-dessus de l'autel de la chapelle, parce que l'agitation du vent contrariait le service divin. — Paiement de 311 florins dus à Antoine de Bourg, Jean du Rost et Jacques Vernoux, hommes d'armes, et à trois arbalétriers, pour service fait au duc, lors de la guerre de Milan et de la défense du Piémont contre François Sforce.

B. 9902. (Rouleau.) — Parchemin de 17m85 de long.

1452-1453. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de Pierre et Antoine de Buenco. — Recette de 39 corvées d'hommes, de redevances dues dans la châtellenie. — Abergement fait par le châtelain aux frères Gautier, d'Ambutrix, d'une place située hors des murs de la ville de Vaux, près la tour Vuagrimosaz (15 octobre 1452). — Versement de 120 florins à Amédée de Chenay, délégué d'Antoine Lhote, écuyer d'écurie du duc. — Vente de blé, à 11 deniers le setier; de seigle, à 7 deniers 2/3; de conceau, à 7 deniers 2/3; d'avoine, à 5 deniers 2/3.

(1) Voir la note de la page 4.

B. 9903. (Rouleau.) — Parchemin de 5m40 de long.

1454. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de noble homme Jean Guiot, *alias* La Garde, châtelain, et de Jean et Martin ses fils, vice-gérants de la châtellenie. — Recette de corvées de bœufs à Prulluet, Posafol et Cheynes. — Entrage de 12 deniers, payé par Mathieu Chevalier, charpentier, habitant le port d'Urebi, pour le droit qui lui a été donné de prendre de l'eau du Rhône, pour irriguer sa propriété. — Recette de 3 deniers, pour les lods de la sixième partie d'un moulin sur le Rhône, acquis par Claude de Montferrand sur Jean de Fontaine.

B. 9904. (Rouleau.) — Parchemin de 36m80 de long.

1454-1456. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de Guillaume de La Baume, écuyer, fils de Pierre de La Baume, chevalier, seigneur de La Roche, châtelain et capitaine. — Lettres du duc Louis qui, en rémunération des services du châtelain pour la garde de Saint-Sorlin, lui abandonne durant trois ans tous les revenus de cette châtellenie (Annecy, 4 octobre 1454). — Recette de 6 fagots et d'une charge de bois de redevances dues dans la châtellenie. — Abergement fait par le châtelain, à Mathieu Chevelut, charpentier, habitant du port d'Urebi, du droit de prendre de l'eau du Rhône et de l'amener, en passant sous un chemin, pour irriguer ses terres (24 juin 1454). — Composition de 1 florin, infligée à quatre individus de Vaux, qui, au mois de janvier, s'étaient battus et avaient poussé le cri de Savoie. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui institue Guillaume de La Baume, capitaine et châtelain de Saint-Sorlin, « place limitrophe de ses Etats et d'une conservation précieuse, » et lui alloue, outre 25 florins pour ses gages, une somme de 100 florins pour la mettre en bon état de défense (Annecy, 17 décembre 1454). — Compositions de 12 deniers, payée par Pierre Darnix, qui avait laissé aller sa jument sans gardien, dans le millet de Jean Berthet; — de 1 florin, payée par les mariés Bonot, qui accusaient la femme Gonin d'avoir volé des poules.

B. 9905. (Rouleau.) — Parchemin de 16m95 de long.

1455-1456-1457 (1). — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de Pierre et Antoine de Buenco, châtelains. — Recette

(1) Voir la note de la page 4.

de 10 livres 10 sous, pour les tailles perçues dans la châtellenie. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui remet tous les arrérages qui lui sont dus par les habitants de Lagnieu et leur abandonne pendant cinq ans les revenus de la leyde, du péage et des langues, sous la condition de faire à leurs frais, les réparations urgentes à la halle (Chambéry, 11 mars 1455). — Paiement de 10 florins à Pierre de Sainte-Colombe, pitancier de l'abbaye d'Ambronay, pour l'anniversaire du comte Aymon. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui, à la prière du roi de France, réintègre les frères de Buenco dans leur office de châtelains (Saint-Pourçain, 20 novembre 1455); — qui, inclinant à la supplication de Jean Butrot, clerc de la clergie de Saint-Sorlin, lui remet les fermages de trois années de la clergie, pour l'indemniser des pertes subies par lui, lors de la guerre avec le Dauphin et la prise de Saint-Sorlin.

B. 9906. (Rouleau.) — Parchemin de 23m55 de long.

1457-1458. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de Pierre et Antoine de Buenco, châtelains. — Recette de 13 livres 6 sous 10 deniers, pour les gardes dues dans les villages de la châtellenie. — Composition de 7 florins, payée par les frères Pignot, qui avaient moissonné et emporté des blés de noble Antoine de Bourg. — Paiement de 10 florins, donnés par le duc à Pierre Vachon, pour l'indemniser de pertes faites par lui; — de 19 florins, octroyés par le duc aux habitants de Lagnieu, pour la réparation du four banal qui tombait en ruine. La pierre placée devant la bouche s'appelait brasière. — Versement de 400 florins à Gabriel Cardine, trésorier général de Savoie.

B. 9907. (Rouleau.) — Parchemin de 20m85 de long.

1458-1459. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de Pierre et Antoine de Buenco. — Recette de 2 florins, pour les lods de la vente du rachat (*reacheti*) d'une terre sur Lagnieu, faite par Antoine Bioly à noble Humbert de Lantenay, moyennant 20 florins; — de 13 sous, pour les « dessaisines » arrivées dans la châtellenie. — Lettres de Louis, duc de Savoie, rendues en suite de la requête de Pierre de Bugny, écuyer, Jean Cautin, Jean Bourgey et Antoine Pierre, archers, par lesquelles il assigne sur les revenus de la châtellenie le paiement de 773 florins, qui leur sont dus, du reste de leur solde, lorsqu'ils servaient pour une lance à trois chevaux et trois archers à cheval au pays de Verceil, dans l'armée levée après la mort du duc de Milan, en 1447 (Thonon, 16 mai, et Turin, 16 novembre 1458). — Construction des fourches patibulaires à Saint-Sorlin, pour l'exécution de Raynaud Nogret; Jean de Paris, bourreau, reçut 5 florins pour son salaire.

B. 9908. (Rouleau.) — Parchemin de 18m50 de long.

1456-1459-1460 (1). — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de Pierre et Antoine de Buenco, châtelains. — Recette de 34 sous, produit des suffertes (affaires suspendues) et des reconnaissances d'hommages. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui abandonne à Louis de Verchères, bourgeois de Bourg, son chevaucheur et filleul, les revenus du four banal de Lagnieu, en dédommagement du domaine des Trois Fontaines à Corgenon, qu'il avait repris pour la dotation de son fils aîné (Genève, 8 octobre 1456). — Composition de 6 deniers, payée par François Catrat, qui avait intercepté un passage public. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui, en considération des pertes subies par les habitants de la châtellenie, lors de la guerre du Dauphiné, les quitte de l'impôt ou don gratuit qui lui a été voté à l'occasion de son titre de prince d'Achaïe et de roi de Chypre (Turin, 26 janvier 1459); — qui nomment Dom Vincent Arbercier, chapelain et recteur de la chapelle du château de Saint-Sorlin (Turin, 8 décembre 1458).

B. 9909. (Rouleau.) — Parchemin de 12m90 de long.

1460-1462-1463 (1). — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte d'Amédée de La Baume, seigneur de Tiret, châtelain. — Lettres de Louis de Savoie, qui abandonne les revenus de la châtellenie pour un an à Catherine de Seyssel, veuve de Gaspard de Varax, marquis de Saint-Sorlin, comte de Varax, chambellan et maréchal de Savoie (Genève, 9 août 1460). — Recette de 6 deniers, pour la ferme de la leyde de Saint-Sorlin. — Composition de 6 deniers, payée par Ablasie Bouillier, qui avait fait faire une saisie par une personne non compétente. — Remise faite par le duc à Guy de Rougemont, seigneur de Verneaux, des 2 sous de rente qu'il devait annuellement.

B. 9910. (Rouleau.) — Parchemin de 16m65 de long.

1463-1466-1467 (2). — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte d'Antoine de Forêt, châtelain. — Recette de 52 florins, pour la ferme du four banal de Lagnieu. — Lettres d'Amédée IX, duc de Savoie, qui institue Antoine de Plastre, son premier secrétaire, clerc et scribe de la cour de la châtellenie (Ivrée, 9 août 1466). — Compositions de 9 deniers, payée par Benoit Arret, qui avait fait un passage sur noble Jean Lyobard; — de même somme, payée par Clément Munier, qui avait injurié noble Jean de Fontaine. — Lettres du duc Amédée IX, qui institue Antoine de Forêt châtelain (Chambéry,

(1-2) Voir la note de la page 4.

26 février 1466). — Réparations faites au château de Saint-Sorlin, sur l'ordre de Jean Liobard, maître de la Chambre des comptes. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui engage aux époux Gaudinier les revenus de Soudon et de Souclin, pour le remboursement des 465 florins qu'ils lui ont prêtés (Genève, 17 mars 1463).

B. 9911. (Rouleau.) — Parchemin de 18m90 de long.

1468-1469. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte d'Antoin de Forêt. — Recette de 4 deniers, pour la ferme de la champerie ou sergenterie de Vaux et d'Ambutrix; — de 10 deniers, pour les lods d'une vigne en Balerot, acquise pour 16 florins par les frères Bugnon. — Compositions de 15 deniers, payée par Guillaume Follot, qui avait frappé sa femme dans l'œil; — de 18 deniers, payée par Jean Galliet, dont la mère avait battu la femme; — de 2 florins, payée par Guillaume Godet, qui avait violé le domicile d'Antoine Dergy. — Lettres d'Amédée IX, duc de Savoie, qui institue Dom Pierre de Palliers, recteur de la chapelle de Saint-Sorlin (Carignan, 9 juin 1468). — Réparations faites à la fortification du château de Saint-Sorlin, sur l'ordre de noble Pierre de Fontaine, capitaine. On établit deux meurtrières de chaque côté de la grande porte, et une autre à la tour ronde, près la poterne. On élève un boulevard en madriers entre la porte et la tour ronde. Achat de cordes d'arbalètes, de viretons, de salpêtre et de poudre. Plateaux employés pour les machicoulis. Achat, moyennant 37 florins, d'une serpentine, du poids de quatre quintaux et demi; 25 pierres de fer coûtent 12 deniers.

B. 9912. (Rouleau.) — Parchemin de 12m25 de long.

1469-1470. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte d'Antoine de Forêt. — Recette de 5 sous viennois, pour le droit accordé aux religieuses de Saletes, de construire une chaussée pour l'établissement d'un battoir; — de 12 florins, pour la ferme de la leyde, du péage et des langues de bœufs et vaches, accenséo aux habitants de Lagnieu. — Compositions de 6 gros, payée par Jean Conan, qui avait pris la corde de l'engin de Lagnieu, sans permission des syndics; — de 3 florins, payée par Jean Berthet, qui avait montré son derrière à Claude Grobic, sergent de Lagnieu. — Paiement de 2 florins à Charles Ramossy, pour le charroi, de Saint-Sorlin à Chambéry, d'une serpentine et de deux queues de poudre.

B. 9913. (Rouleau.) — Parchemin de 14m35 de long.

1470-1471. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte d'Antoine de Forêt, châtelain. — Recette de 3 florins, pour la ferme du pontenage et du port du pont d'Urebi. — Compositions de 9 gros, payée par Antoine Lécuyer, qui avait frappé son frère; — de 18 gros, payée par Pierre Hiver, qui avait pratiqué des latrines dans le mur de la ville. — Paiement du charroi de 180 carrons amenés de Seyssel pour la réparation du four de Lagnieu. — Vente de blé, à 1 denier 2/3 1/4 la bichette; de seigle, à 1 denier 1/6; d'avoine, à 1 obole 1/4.

B. 9914. (Rouleau.) — Parchemin de 17m90 de long.

1471-1472. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte d'Antoine de Forêt, châtelain. — Recette de 12 florins, pour la ferme de la clergie de la cour de la châtellenie. — Compositions de 6 deniers, infligée à Jean Rossignol, pour avoir joué durant la semaine sainte; — de 6 deniers, payée par Antoine Laurent, pour avoir coupé les branches du noyer d'un voisin; — de 4 deniers, payée par la veuve Chivrey, qui avait menacé Claude Molard de démolir le fourneau de sa maison. — Don de 300 florins, fait par les habitants de Saint-Sorlin à la duchesse, pour la garde de la fortification du lieu. — Lettres d'Yolande de France, duchesse de Savoie, qui accorde une gratification de 100 florins au châtelain (Chambéry, 12 septembre 1470): — qui institue Humbert de Lantenay, capitaine du château de Saint-Sorlin (Grenoble, 24 juin 1471); — relatives au paiement de la solde de Luc Pont, capitaine de vingt hommes d'armes, mis en garnison à Saint-Sorlin (Grenoble, 20 octobre 1471).

B. 9915. (Rouleau.) — Parchemin de 18m55 de long.

1472-1473. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte d'Antoine de Forêt, châtelain. — La ferme du vingtième des bois ne donne lieu à aucun revenu. — Compositions de 18 gros, payée par Antoine Lefèvre, qui avait moissonné le blé de son frère; — de même somme, payée par Claude Morestel, dont le fils avait injurié la femme de Pierre Laton, près l'église Saint-Léger de Bassy; — de 18 gros, payée par Jean Farset, pour usurpation commise sur les communaux de Saint-Sorlin. — Confiscation des biens de Jeanne, femme de Jean Berthet, condamnée au feu comme hérétique, par Frère Nicolas de Jussey, des Frères Mineurs, inquisiteur de la foi au diocèse de Lyon; de Benoite, veuve de Michel Robert; de Benoite, veuve de Jean d'Arbion; de Benoite, veuve d'Innocent Cochet, et d'Étiennette, veuve de Jean Colin, condamnées au feu par Guillaume Rigaton, juge de Bresse. — Lettres d'Yolande, duchesse de Savoie, qui mande au châtelain de payer les gages des trois frères de Fontaine, damoiseaux, et de trois hommes d'armes mis en garnison pendant deux mois au château de Saint-Sorlin, durant la guerre entre la France et la Bourgogne (Verceil, 18 août 1472). — Achat d'une corde et d'une chaîne pour donner la torture aux cinq femmes qui précèdent. La

femme Berthet, morte en prison, est enterrée sous les fourches. Achat de cordes, de chaînes, de soufre, de poteaux et de fagots pour les brûler. L'exécution eut lieu le 12 décembre 1472.

B. 9916. (Rouleau.) — Parchemin de 15m05 de long.

1473-1474. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte d'Antoine de Forêt, châtelain. — Mention que la coupe des bois des Clapiers, non plus que les clapiers, ne produisent plus de revenus, parce qu'ils ont été abergés à Jean de Bourg. — Recette de 7 gros, pour les lods d'un quart de journal de terre, acheté par Claude Morsel, moyennant 4 florins. — Composition de 4 deniers, payée par Jean Tissot, pour avoir pris et celé deux cahiers de protocoles de feu Pierre de Bressa. — Assignation de 100 florins sur les revenus de la châtellenie, faite à Antoine de Forêt, châtelain. — Lettres de la duchesse Yolande, qui alloue une somme de 160 florins à Antoine de Forêt, châtelain, pour rémunération de ses services (Ivrée, 5 mars 1474).

B. 9917. (Rouleau.) — Parchemin de 14m90 de long.

1474-1475.— Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte d'Antoine de Forêt, châtelain, rendu devant Claude de Challes, chevalier, président de la Chambre des comptes de Chambéry. — Compositions de 9 deniers, payée par Pierre Dubuat, qui avait pratiqué des latrines contre le mur de la maison Favier; — de 3 deniers, payée par Pierre Dufour, pour avoir chassé le lièvre et les perdrix; — de 12 deniers, payée par Jean Guyn, qui avait tué un chien.—La recette des « claims » dans la châtellenie est nulle, parce qu'aucun n'est arrivé dans l'année.— Injonction aux syndics de Saint-Sorlin de produire leur charte de franchise. — Lettres de la duchesse Yolande, qui, outre la pension annuelle de 100 florins, allouée à Antoine de Forêt, châtelain, lui accorde encore une gratification de 200 florins, à cause de ses bons services (Ivrée, 4 février 1474).

B. 9918. (Rouleau.) — Parchemin de 20m55 de long.

1475-1476. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte d'Antoine de Forêt, châtelain. — Compositions de 2 florins, infligée à Pierre de Cleyzieu, qui avait fait sauter les chèvres de Pierre Berthet par dessus les murs; — de 3 deniers, payée par Pierre Pacalet, qui avait tué une poule; — de 9 deniers, payée par Pierre Uffray, inculpé d'avoir donné asile à des individus atteints de la peste; — payées par plusieurs individus accusés d'avoir pris et conduit hors du pays, des bois provenant des bois communaux et de la Chartreuse de Portes. — Recette de 3 sous, pour les « dessaisines » survenues dans la châtellenie. — Réparations faites au château de Saint-Sorlin, sous la direction du capitaine-châtelain; façon d'un seau pour la citerne; affût et char de la grosse serpentine; façon de manteaux; établissement d'un boulevard en pierre devant la porte, et d'un autre devant les fossés du côté de la montagne. — Réparation de deux coulevrines. — Espions envoyés en Dauphiné pour avoir des nouvelles des gens d'armes. — Garnison de 24 arbalétriers et coulevriniers du château de Saint-Sorlin. Ils désertèrent pour la plupart, à cause de la peste qui régnait audit lieu.

B. 9919. (Rouleau.) — Parchemin de 15m20 de long.

1476-1477. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte d'Antoine de Forêt, châtelain. — Compositions de 6 deniers, payée par Pierre Camusei, qui avait vendu la jument de sa pupille; — de 2 deniers, payée par Claude Genin, qui avait embarrassé la place de son voisin. — Le chapitre des épaves et des legs faits au duc dans la châtellenie reste improductif de revenus. — Allocation de 443 florins au châtelain, pour reste de compte.

B. 9920. (Rouleau.) — Parchemin de 17m30 de long.

1477-1478. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte d'Antoine de Forêt, châtelain. — Compositions de 3 deniers, payée par Antoine Boutavant, qui avait établi une palissade le long d'un chemin; — de 6 deniers, payée par Antoine Trollier, qui avait battu le blé de Pierre Denis. — Etienne Guyon, ayant été condamné aux assises de Lagnieu en 100 sous d'amende, pour avoir pris des raisins dans la vigne de Benoit Panet, il quitte le pays. Les syndics de Lagnieu produisent alors un certificat constatant que le délinquant ne possède aucun bien sur le territoire. — Une corvée de bœuf est vendue 1 denier. — Grandes réparations faites au four banal de Lagnieu, qui tombait en ruine.

B. 9921. (Rouleau.) — Parchemin de 15m65 de long.

1478-1479. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte d'Antoine de Forêt, châtelain. — Recette de 76 setiers de froment de redevances dues dans la châtellenie; — de 2 florins, pour les lods d'une vigne achetée 7 florins par les frères Burdin. — Compositions de 6 deniers, payée par Humbert Rachou, qui avait volé des paisseaux dans une vigne; — de 4 deniers, payée par Thevenin Lacarel, qui avait mis des peaux sur l'étal d'Antoine Le Roi; — de 9 deniers, payée par Benoit Gaton, pour avoir brisé une roue de charrette. — Paiement de

10 florins de rente dus à l'abbaye d'Ambronay, entre les mains d'Anthelme de La Baume, pitancier.

B. 9922. (Rouleau.) — Parchemin de 19m15 de long.

1479-1480. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte d'Antoine de Forêt, châtelain. — Recette de froment, poules et corvées de redevances dues par plusieurs habitants de Lagnieu, Saint-Sorlin, Bussy et Bois, ayant bœufs de charrue, pour la garde et l'usage. — Abergement fait par le châtelain à André Convers, de la place de deux étaux situés dans la halle de Lagnieu, allée des merciers et des marchands d'étoffes. — Recette de 2 florins, pour les lods d'un banc à la halle de Lagnieu, acheté 12 florins, par Antoine Surel, mercier. — Composition de 4 florins, infligée à Jean Fournier et Claude Brunet, qui avaient endommagé le bief du moulin Brasard. — Lettres de Philibert, duc de Savoie, qui accorde une pension de 200 florins à Antoine de Forêt, châtelain, pour rémunération de ses services (Vienne, 28 août 1479).

B. 9923. (Rouleau.) — Parchemin de 18m65 de long.

1480-1481. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte d'Antoine de Forêt, châtelain. — Injonction au châtelain de dresser l'inventaire de l'artillerie et des munitions étant au château de Saint-Sorlin et Lagnieu. — Recette de blé dû par plusieurs habitants de Saint-Sorlin et Lagnieu ne possédant pas de bœufs, pour corvées, usage et garde. — Compositions de 9 deniers, payée par Pierre Hiver, dont le fils avait volé un soc de charrue dans la campagne; — de 3 deniers, payée par Antoine Bubanant, qui avait négligé la culture d'une vigne. — Vente de blé, à 3 deniers 1/4 la bichette.

B. 9924. (Rouleau.) — Parchemin de 20m60 de long.

1481-1482. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte d'Antoine de Forêt, châtelain. — Recette d'un bichet de froment, pour la brennerie de Bussy. — Lettres de Philibert Ier, duc de Savoie, qui institue Jean de Plastre dans l'office de clerc de la cour de la châtellenie et de fermier de la notairie et des papiers (Chambéry, 16 mars 1480). — Compositions de 3 deniers, payée par Etienne Bancarelli, qui avait laissé son porc vaguer dans la ville de Saint-Sorlin; — de 4 deniers, payée par Jean Conard, pour dépôt de fumier devant le cellier de Jean Henri; — de 12 deniers, payée par Pierre Gotut, pour avoir frappé un veau. — Exécution de François Gouet, condamné pour ses démérites à être mis en l'échelle de Saint-Sorlin, fustigé de verges par les rues, et banni du Bugey pendant dix ans.

B. 9925. (Registre.) — Petit in-folio, 387 feuillets, papier.

1461-1482-1489 (1). — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte d'Antoine de Forêt, châtelain. — Recette de 6 setiers de seigle de redevances dues dans la châtellenie. — Composition de 18 deniers, payée par Guillaume Masson, qui n'avait pas cultivé la vigne de Jean Jourdain. — Reconstruction du four banal de Lagnieu en carrons de pierre dite de Molasse, de la carrière de Seyssel. — Compositions de 12 deniers, infligée à Jean Molard, qui avait injurié les syndics de Lagnieu; — de même somme, payée par Pierre Brunet, pour avoir méchamment pris par le bras Dom Antoine Parnot. — Lettres de Charles Ier, duc de Savoie, qui institue Philibert Rodat, clerc, chapelain de la chapelle de Saint-Sorlin (Vulpillières en Dauphiné, 12 novembre 1482). — Réparations considérables faites au château de Saint-Sorlin, sous la direction de Guillaume Desviers, maître des œuvres du duc. Démolition du mur de la chapelle; façon de bancs, de tables et d'escabelles en noyer; remaillement et reprise en sous-œuvre d'une partie de l'édifice. La dépense dépasse 400 florins. — Lettres de Gaspard de Varax, marquis de Saint-Sorlin, qui rétablit le marché qui se tenait à Lagnieu et qui était tombé en désuétude depuis la guerre avec le Dauphiné et la peste, qui avaient réduit la ville à 20 feux seulement (19 septembre 1461). — Confirmation de ces lettres par Louis, duc de Savoie (Saint-Maurice-d'Agaune, 2 novembre 1461). — Lettres du duc Amédée IX, qui, pour repeupler la ville de Lagnieu, l'affranchit pendant vingt ans de tous subsides (Pignerol, 12 mars 1469). — Réparations faites à la toiture du château de Saint-Sorlin. Le millier de tuiles est payé 5 florins. — Abergement fait à André Convers et consorts, de Lagnieu, du droit de se servir du ruisseau de Jayamont, pour y élever un battoir ou un moulin (19 juillet 1487). Confirmation de cet abergement par le duc Charles (17 août 1487).

B. 9926. (Registre.) — Petit in-folio, 192 feuillets, papier.

1489-1490. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte d'Antoine de Cordon, écuyer du duc de Savoie, châtelain et capitaine. — Recette de 10 setiers de conceau pour le cens du moulin de Bussy. — Compositions de 9 deniers, payée par Pierre Fichon, qui avait retenu 2 bichettes de froment à Claude Gemart; — de 1 florin, infligée à Louis Berthet, pour avoir injurié la veuve de Bernard Richardon. — Lettres de Charles, duc de Savoie, qui institue Antoine de Cordon, capitaine-châtelain de Saint-Sorlin et Lagnieu (Belley, 26 mars 1489). — Versement de 350 florins à Ruffin de Mures, trésorier général de

(1) Voir la note de la page 4.

Savoie. — Réparations faites au four banal de Lagnieu, sous la surveillance des syndics du lieu. — Curage et réparation de la citerne du château de Saint-Sorlin. — Réparation de la vis de la salle de Beauregard. — Lettres de caution données au châtelain envers le duc, par Hugues de Cordon, seigneur de Torin. — Inventaire des meubles et de l'artillerie du château de Saint-Sorlin. La salle de Beauregard est meublée d'un chalit, d'une table en noyer, de tréteaux et d'un siége en bois tourné; 10 arbalètes, 8 coulevrines, 3 petites coulevrines, 2 serpentines, l'une à chambre, l'autre à queue; des boules de pierre et de fer, un quintal de poudre, une grande serpentine de 8 pieds, montée sur char à deux roues, une pierre de marbre enchâssée de bois pour dire la messe. Etoles, chasubles, manipule, burettes d'étain, deux pierres à boucle pour donner la torture. — Visite et reconnaissance des travaux à faire à la halle de Lagnieu.

B. 9927. (Rouleau.) — Parchemin de 10m de long.

1490. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte rendu par noble et puissant seigneur Guillaume de Rossillon, châtelain, de la quote part de la châtellenie dans l'impôt voté par les Etats de Savoie au duc Charles, pour satisfaire les banquiers de Lyon et de Milan, qui lui prêtèrent l'argent nécessaire pour soutenir la guerre contre Louis, marquis de Saluces, et ses adhérents. Lagnieu compte 76 feux; Saint-Sorlin, 68; Balles, 59; Bussy et Bois, 173. La recette est de 1,104 florins.

B. 9928. (Registre.) — Petit in-folio, 268 feuillets, papier.

1491-1495. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de Guillaume de Rossillon, châtelain. — Recette de 13 setiers d'avoine de redevances, dues dans les villages de la châtellenie. — Composition de 9 deniers, payée par Pierre Dargit, pour avoir anticipé sur la terre de Jean de Fontaine. — Paiement de 10 florins, pour les gages de Renaud Pratet, recteur de la chapelle de Saint-Sorlin. — Lettres de Blanche, duchesse régente de Savoie, pour le paiement de 700 florins dus à Antoine de Forêt, à cause de l'approvisionnement du château de Nice (Turin, 28 novembre 1491). — Salaire des trois soldats commis par Philippe, comte de Bresse, pour la garde du château de Saint-Sorlin. — Compositions de 1 florin, payée par Pierre Derrions, dont la femme et le fils avaient pris des harengs; — de 27 deniers, payée par Benoit Robolat, qui, avec ses autres enfants, avait repris son fils au sergent du duc. — Construction ordonnée par la Chambre des comptes, d'un petit four banal à Lagnieu, en face du grand. — Réparation à la toiture du château de Saint-Sorlin. — Composition de 2 florins, payée par Pierre Alabez, qui avait diverti le cours d'eau servant à l'irrigation du pré de noble Claude de Rougemont.

B. 9929. (Registre.) — Petit in-folio, 67 feuillets, papier.

1466-1495-1496 (1). — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte d'Antoine de Forêt, capitaine-châtelain. — Recette de 6 setiers d'avoine, pour le paissonnage du bois de Juery. — — Compositions de 18 deniers, payée par Simon Masson, qui avait détourné l'eau du Boysson; — de 6 deniers, payée par Olivier Michel qui, malgré la défense, avait charroyé à travers le cimetière de Lagnieu; — de 1 florin, payée par Jean Contet, qui avait refusé de faire cuire le pain de Jean de Platre. — Lettres d'institution du châtelain, par Amédée IX, duc de Savoie (Chambéry, 26 février 1466).

B. 9930. (Registre.) — Petit in-folio, 184 feuillets, papier.

1497-1500. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de Jacques de Bussy, seigneur d'Heyrieux et d'Izernore, écuyer ducal, capitaine et châtelain. — Recette d'un pain de redevance dû dans la châtellenie; — de 1 florin, pour la ferme de la leyde et du marché de Saint-Sorlin. — Compositions payées par plusieurs individus, qui avaient essarté dans les communaux de Vaux; — de 15 florins, infligée à Claude Révollaz, pour tentative de viol sur Perronette Gonet. — Lettres d'institution du chapelain Pratel, données par le duc Charles (Savillat, 24 mai 1498). — Compositions de 6 gros, payée par François Bunat, qui avait introduit ses porcs dans le curtil d'Antoine Verger; — de 3 florins, payée par Pierre Brassart qui, nonobstant la défense, avait emporté les portes de la chapelle de Saint-Pierre.

B. 9931. (Registre.) — Petit in-folio, 68 feuillets, papier.

1500-1501. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte d'Etienne Durand, châtelain, pour Claude, duchesse douairière de Savoie, dame desdits lieux. — Recette d'une bichette de noix de redevance; — de 107 florins, pour la ferme du four banal de Lagnieu. — Compositions de 9 gros, payée par la femme Machurau, qui avait dit au châtelain de La Servette, devant le banc de la cour de Lagnieu : « Vous may faictes payer deux fois; » — de même somme, payée par la femme Nicod, pour avoir dit à la femme Bouvier : « Hérége montagnardaz que tu es; » — de 9 deniers, payée par Benoit, pour avoir acheté des peaux à Lagnieu, hors du marché.

B. 9932. (Cahier.) — Petit in-folio, 22 feuillets, papier.

1502. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de Jacques de Bussy, châtelain, pour la part imposée à la châtellenie dans

(1) Voir la note de la page 4.

le don ou subside voté au duc Philibert-le-Beau, par les trois Etats de Savoie, pour la bonne conduite des affaires commencées et le paiement des dettes par lui contractées lors de son avénement. — Subside levé sur le pied de 5 florins par feu relevant du duc ou du clergé, et de moitié pour les autres. Les feux de la châtellenie sont au nombre de 378. La recette est de 1,260 florins.

B. 9933. (Registre.) — Petit in-folio, 53 feuillets, papier.

1505-1506. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de noble Amblard Panet, châtelain, receveur pour Claude, duchesse douairière de Savoie. — Lettres d'institution du châtelain par cette princesse (Chambéry, 15 novembre 1505). — Recette de 8 ânées de vin de redevances, dues dans la châtellenie; — de 4 deniers, pour la ferme de la champerie ou sergenterie de Vaux. — Composition de 9 deniers, payée par Guillaume Girard, pour maraude de raisins, dans la vigne du prieuré de Saint-Sorlin. — Vente de blé, à 3 deniers obole la bichette; de seigle, à 2 deniers 1/6; de conceau, à 2 deniers 1/6; d'avoine, à 1 denier 1/2, 1/4.

B. 9934. (Registre.) — Petit in-folio, 74 feuillets, papier.

1508-1509. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte d'Amblard Panet, châtelain. Tous les chapitres de recette en nature et en argent sont renvoyés au compte suivant. — Compositions de 13 deniers, payée par Guillaume Jugat, qui avait gaulé les noix de Pierre Trouvier; — de 30 florins, payée par la mère de Jean Munier, lequel était poursuivi pour avoir enlevé Benoite Saillard et l'avoir épousée à Lyon, quoiqu'elle fût sous la sauvegarde de la duchesse. — Indemnité de 100 florins, accordée par la duchesse au châtelain, pour le couvrir des pertes qu'il disait avoir faites dans son office. — Compte de Pierre Gorraz, conseiller ducal au conseil de Chambéry, fermier de la châtellenie, pour le compte de la duchesse Claude, suivant les lettres y insérées (Chambéry, 23 octobre 1508) et moyennant la somme de 530 florins.

B. 9935. (Registre.) — Petit in-folio, 116 feuillets, papier.

1511-1513-1516 (1). — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de noble Antoine Merin, fermier de la châtellenie, pour Mme Claude, duchesse douairière, suivant les lettres y annexées et moyennant la somme de 800 florins par an, déduction faite de 100 pour la grande châtellenie. — Compte de Guillaume Merin, institué châtelain par lettres de Charles, duc de Savoie (Chambéry, 27 octobre 1513). — Recette de 112 poules et de 7 chapons de redevances, dues dans la châtellenie; — de 12 florins, pour la ferme de la leyde, du péage, des langues de bœufs et vaches, accensées à la communauté de Lagnieu. — Composition de 1 florin, payée par la veuve Molard, qui avait usurpé sur les communes de Vaux. — Pension de 50 florins, faite par le duc Charles à Perronette Du Puis, veuve de Jean Baron, de Lagnieu.

(1) Voir la note de la page 4.

B. 9936. (Cahier.) — Petit in-folio, 4 feuillets, papier.

1518. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de Claude de Montfalcon, châtelain, pour la part de la châtellenie dans le subside voté par les trois Etats de Savoie, assemblés à Chambéry, pour la bonne conduite des affaires du duc et son avénement au trône; impôt fixé sur le pied de 8 florins par feu dépendant de la couronne ou du clergé, et de moitié sur les autres. Le nombre de feux est de 377. La recette monte à 508 florins.

B. 9937. (Registre.) — Petit in-folio, 94 feuillets, papier.

1518-1520. — Saint-Sorlin et Lagnieu. — Compte de Claude de Montfalcon, châtelain. — Recette de 18 livres de redevances dues dans la châtellenie; — de 8 florins pour la ferme du pontenage et du port d'Urebi, sur le Rhône. — Compositions de 2 florins, infligée à Etienne Prévôt, qui s'était immiscé dans l'office de la cour de la châtellenie; — de 9 gros, payée par Benoit Michel, accusé d'avoir brisé une croix; — de 3 florins, payée par François Bialan, pour avoir gardé une masse de fer appartenant à noble Amédée de Fontaine. — Exécution de Claude Guillemin, condamné pour ses démérites à être fustigé dans les rues de Lagnieu et essorillé.

B. 9938. (Rouleau.) — Parchemin de 0^m^95 de long.

1273-1274. — Saint-Trivier. — Compte de Humbert de La Baume, châtelain. — Recette de 4 meytères de froment, pour le revenu du moulin de l'Etang, et de 3 pour celui de Servignat; — de 23 sous, de Humbert Pelletier, pour l'entrage du mas de Putral, qui fut pendu. — Le froment et le seigle sont vendus 8 sous la meytère; l'avoine, les fèves et le millet, 4 sous; la poule, 5 deniers. — Reconstruction de la palissade du château, qui était tombée en grande partie. — Etablissement de latrines près la chambre du comte. — Curage du premier fossé autour du château. — Frais de voyage de Gauthier de La Baume, envoyé pour la journée tenue entre les gens du sire de Bagé et ceux de Cuiseau. — Arrestation des gens de Henri de Pagny, qui avaient saisi les biens de Pierre Alquat, et de ceux de Guillaume de Pagny, qui avaient envahi

la terre du comte. — Dépenses pour soigner Jacquemin de Lancelles, Anglais de la compagnie de Thomas de Savoie, blessé à Saint-Trivier.

B. 9939. (Rouleau.) — Parchemin de 1m de long.

1276-1277. — Saint-Trivier. — Compte de Putond, receveur et châtelain, pour Udric de Seyssel. — Recette de froment de redevances à Courtes, Tremblay, Losière, Grandvaux, etc. — Amendes de 20 sous, payée par Laurent Clarmondat, accusé d'avoir chassé le lièvre; — de 100 sous, infligée à Pierre Solignon, pour avoir blessé la nuit un homme qui guettait sur le « chafaud » de la ville; — de 4 deniers, payée par le fils à la Croisée, qui courait la nuit dans les rues; — de 30 sous, payée par Bérard Yver, qui s'était permis de gager une noble dame. — Couverture de la salle et du cellier du château. — Réparation de la cheminée de la chambre basse et du pont du château.

B. 9940. (Rouleau.) — Parchemin de 4m35 de long.

1279-1283. — Saint-Trivier. — Compte de Guillaume Cadout, châtelain. — Recette de 6 meytères de froment pour la dîme de Saint-Trivier. — Dépense d'avoine pour l'hôtel de la comtesse, et dans le temps de la guerre contre Henri de Pagny, lorsque le comte chevauchait devant Saint-Amour. — Construction de la cuisine et du lardier du château, et d'une petite chambre à côté. — Exhaussement des fenêtres de la salle. — Etablissement d'un réservoir et d'un étang à la verne, fait par ordre du comte. — Salaire des gens d'armes amenés au comte par le châtelain, lors de la guerre avec Henri de Pagny. — Compositions de 20 gros, infligée à Bérard Marchand, qui s'était rendu à la chevauchée contre Seurre, sans son harnois de guerre; — de 3 sous, infligée aux Félis, qui avaient refusé de montrer le leur au châtelain. — Dîners donnés par le châtelain aux hommes de la châtellenie qui apportaient leurs redevances.

Compte de Guillaume d'Antisen, châtelain. — Mention que les moulins ont été détruits, lors de la guerre de Cuiseau. — Froment et avoine consommés par les gens d'armes, mis en garnison au château de Varenne durant cette guerre. — Construction du four du château. — Réparation à la couverture de la chapelle. — Dépenses de l'hôtel du comte et de la comtesse à Saint-Trivier. — Reconstruction du moulin de Servignat sur la Reyssouse. — Réparation de la chaussée du grand étang près le canal du moulin. — Curage du cou et des déchargeoirs de l'étang. — Débat porté devant l'official de Lyon entre les chanoines de Saint-Vincent de Mâcon et les officiers du sire de Bagé, au sujet de la justice exercée à Curtil-Martin et Vécours. — Charbon acheté pour forger les carreaux d'arbalètes. — Dépenses faites par le comte à Saint-Trivier, lorsqu'il se rendait en Angleterre. — Rachat des otages donnés par le comte à Odet de Suyginat, pour le nantissement de ce qu'il lui devait. — Constructions faites à la *carronnerie* de Saint-Trivier et à ses murs de clôture. — Réparation de deux engins du château de Saint-Trivier, lesquels furent amenés pour la guerre de Saint-Germain et le siége du château. — Vivres fournis à la garnison de Saint-Trivier, lors du séjour du comte pendant le siége de Saint-Germain. — Amendes encourues par des gens qui avaient rompu la chaussée de l'étang des religieux de Montmerle.

Compte de Guillaume Cadout, châtelain. — Nourriture des chevaux des gens d'armes mis en garnison à Saint-Trivier, sous la conduite des capitaines Hugues de Loisy et Etienne de Portal, lors de la guerre contre le sire de La Tour. — Achat d'une bannière aux armes de Bagé pour cette garnison, moyennant 44 francs. — Message envoyé au duc de Bourgogne, pour l'informer de la journée que le comte avait arrêtée avec Henri, sire de Pagny.

B. 9941. (Rouleau.) — Parchemin de 10m55 de long.

1285-1290. — Saint-Trivier. — Compte de Pierre de Châtillon, bailli de Bagé, châtelain. — Recette de 90 meytères de froment de redevances dues dans la châtellenie, moins 60 qui n'ont pu être versées, à cause de la guerre et de la misère des gens. — Composition de 40 sous, payée par les religieux de Montmerle, qui avaient coupé du bois dans la forêt du comte. — Salaire des arbalétriers mis en garnison au château de Sagy; — des hommes d'armes mandés à diverses fois par le bailli pour la défense de la terre.

Compte de Riorters, chevalier, châtelain. — La guerre et la misère des gens empêchent les redevances en foin. — Dépenses faites à Saint-Trivier pendant le séjour de la comtesse. — Etablissement d'une barrière derrière la maison des engins. — Réparation faite à l'étang du Fraignot, au pont-levis du château. — Messages envoyés par le comte de Savoie au comte d'Auxerre et à Renaud de Bourgogne. — Capture de la Testa, qui avait insulté le comte et qui, arrêté à Saint-Amour, fut pendu à Saint-Trivier. — Carreaux de fer d'un pied de long fixés aux flèchons. — Etablissement de barrières et d'« échiffes » au château de Sagy. — Dot de 13 livres, faite par la comtesse à Flore, femme de Guillaume Charroton. — Don fait par le curé et les habitants pour l'entretien d'une garnison de trois arbalétriers pendant trois mois à Saint-Trivier. — Réparation de la barrière du château. — Composition de 10 livres, infligée à Aymon Gou, pour crime de viol.

Compte de Perret de La Baume, châtelain. — Réfection des cheminées de la salle et de la chambre du comte au château. — Achat de fil pour faire les cordes des arbalètes. — Construction des murs d'enceinte de Saint-Trivier. — Paiement de

20 livres à Aymard de Bardonnache, bailli de Bugey. — Compte des revenus de la terre de Beauvoir, acquise par échange avec le sire de Loisy. — Réparation à la couverture du four de Saint-Trivier. — Clôture, par une barrière, de la carrière ouverte près l'entrée du château.

Compte de Girard de Langes, chevalier. — Travaux de la construction des murs d'enceinte de Saint-Trivier. — Compositions de 26 sous, payée par Antoine Barbat, qui avait enlevé ses gerbes, la nuit, avant leur partage avec Poncin de Mysiat; — de 13 sous, payée par Guillaume Borjois, qui avait méchamment tué un porc. — « Esparres » et barres de fer mises pour renforcer les portes du château.

Compte de Barthélemy Sylvestre, châtelain. — Amodiation du droit de faire du merrain et des cercles, dans la forêt de Chamandrey. — Subside de 33 livres, accordé par les bourgeois de Saint-Trivier au comte, pour l'acquisition du Revermont. — Façon d'entraves de fer, pour attacher les prisonniers. — Fossés d'assainissement creusés autour du verger et plantation de vigne à côté. — Versement d'une somme de 199 francs au duc de Bourgogne, sur le prix de rachat du Revermont. — Compositions de 6 sous, infligée à Guichard de Cimetiere, qui avait insulté une femme dans un fossé; — de 10 sous, infligée à Girard Morestel, pour n'avoir pas cuit son pain au four banal. — Clayonnage établi dans les fossés du château. — Charroi de 377 voitures de bois, employées à la cuisson de trois fournées de 200 milliers de carreaux chacune. — Façon de quatre chaînes pour la manœuvre des pont-levis. — Salaire des gens d'armes, menés par le châtelain à Ambronay et à Corlier.

B. 9942. (Rouleau.) — Parchemin de 16m de long.

1293-1299. — Saint-Trivier. — Compte de Barthélemy Sylvestre, châtelain. — Dons de 5 meytères de seigle, fait par le comte aux Frères Prêcheurs et Mineurs de Mâcon; — de 20 meytères, à Guigon Bermont, qui avait consenti à reprendre de fief du comte sa maison de Bermondri. — Recette de 26 pains de redevance, dus dans la châtellenie; — de 70 sous, pour les lods d'une maison à Saint-Trivier, achetée 23 livres 6 sous 8 deniers, par Guionet Bourgeois. — Composition de 50 sous, payée par Pierre Malmont, qui n'avait pas représenté Jean Gubillet, prévenu de vol. — Réparation du pont du château, de la chapelle et du grenier. — Salaire des vignerons qui ont établi les treilles du jardin, pioché, taillé, sarclé la vigne du même jardin. — Achat, moyennant 3 sous 4 deniers, de 140 brochetons mis dans le grand étang. — Paiement de 100 sous à Guigon de Saint-Germain, pour un faucon.

Compte de Guigon de Seurre (*Surra*), chevalier, châtelain. — Compositions de 66 sous, payée par le précepteur de la maison du temple de Scopay, dont les porcs avaient tué un enfant; — de 4 livres, payée par Jacquet, qui avait argué de faux une lettre de la cour. — Plantation des arbres dans le verger. — Construction des murs du château, depuis le four jusqu'au bout de la cuisine. Ce mur, de la largeur de 3 pieds, était percé de fenêtres, archières et autres ouvertures. La pierre venait des carrières de Tournus et de Romenay. — Compositions de 66 sous, infligée à Etienne de Fontaine, dont la femme avait failli se noyer la nuit dans la Reyssouse; — de 40 sous, infligée à Del Blans, accusé d'avoir brûlé l'église de Lescherons et d'y avoir volé; — de 8 livres, payée par Gauthier Potet, qui avait excité un malfaiteur à brûler la maison de Humbert Potet. — Couverture des bâtiments du château. — Reconstruction de la grande porte et de celle qui mène au jardin. — Construction de murs de la largeur de 3 pieds 1/2, depuis la cuisine jusqu'au pont, et de là à l'angle du mur, derrière le four. Le grand four de la carronnerie, réparé pour la circonstance, contient 28 milliers par fournée, et le petit four 17 milliers. — Façon et ferrure des essieux, roues, limons des chars servant aux travaux. — Salaire des gardes et du guetteur du château. — Construction d'une tournelle, à côté de la porte du pont du château. — Dépenses de Jacques, chevaucheur du comte, des chars et des garçons qu'il ramenait d'Angleterre, avec les chevaux et les harnais du comte.

Compte d'Etienne de Franchilens, chevalier, châtelain. — Compositions de 40 sous, payée par Thomas de La Varenne, qui avait appelé un messier : homicide; — de 6 livres, infligées à plusieurs individus qui avaient refusé le service, lorsque Perceval de Rincey et ses compagnons traversèrent en armes la terre du comte. — Achat de cordes et de seaux ferrés pour tirer l'eau du puits; — de toile, pour doubler dix couvertures de Monsieur. — Construction de piliers en maçonnerie dans la salle du château de Monsieur, pour soutenir les poutres du plancher. — Achat d'une croupière, d'une selle de limon (*sursella*), d'une paire de traits et d'une sous-ventrière (*ventreria*) pour le service des charrettes. — Compositions de 53 sous, payée par Jean Ravier, pour avoir gardé une robe de dessus (*supertunicale*) et un capuce qui lui avaient été confiés; — de 13 sous, payée par Guillaud, qui avait appelé une femme : vieille hérétique. — Fondation des bâtiments nouveaux, depuis la salle du comte jusqu'aux murs d'enceinte. — Compositions de 40 sous, payée par Jean Mayer, accusé d'avoir vendu à un étranger une quantité d'or trouvée par lui; — de 20 sous, payée par Guionet Dellemar, pour avoir vendu de la viande de chevreau pour celle de mouton. — Creusement d'une cave sous la salle et la chambre de Monsieur, pour y établir un cellier. — Agrandissement de la salle du côté du verger et construction d'autres bâtiments. — Achat de pierres à Tournus, pour faire des fenêtres anglaises (*anglicas*), d'autres à colonnes, des portes, une cheminée, etc.

B. 9943. (Rouleau.) — Parchemin de 9m70 de long.

1299-1300. — Saint-Trivier. — Compte de Jean Archond, chevalier, châtelain. — Recette de 300 poules de coutumes, dues chaque année dans la châtellenie. — La Langlaresse paie une composition de 13 sous 4 deniers, pour avoir volé deux fromages. — Guillaume Masuer en paie une de 66 sous, pour avoir volé un carreau d'acier au marché de Saint-Trivier. — Composition de 30 sous, infligée au Frère Victor de Cormont, qui avait forniqué avec la femme de son cousin. — Frais de cuisson des carrons et des tuiles nécessaires aux travaux du château. — Achat de pierres à Tournus et à Montbellet. — Façon de fenêtres et de siéges des fenêtres dans la chambre de Monsieur. — Construction d'une tournelle où sont les latrines et de murs près les galeries qui mènent à la chambre du comte. Cette tournelle est revêtue de lambris. — Achat de trois douzaines de greffes de pommiers et de poiriers pour greffer les arbres du verger. — Composition de 10 sous, infligée à Lacaneron, pour tentative de viol sur Etiennette Dauphin. — Etablissement des cheminées de la salle et de la garde-robe de Monsieur. — La façon d'un millier de carrons est payée, non compris le bois, 6 sous. — Construction des murs des grandes fenêtres de la chapelle du château et des bochots qui supportent les filières de la voûte. Maître Amiet, maçon, dirige cet ouvrage et reçoit 2 sous par jour. — Achat d'acier pour affuter les marteaux des maçons. — Façon des cintres pour ces fenêtres et celles de la chambre sous la chapelle. — Réparations faites aux arcades du four de la carronnerie. — Continuation des travaux de construction de la chapelle, de la cuisine, de la bouteillerie, de la paneterie du château et du grenier au-dessus de la grande salle; on ouvre dans cette salle deux portes, pour aller dans la paneterie et la bouteillerie.

B. 9944. (Rouleau.) — Parchemin de 13m10 de long.

1302-1305. — Saint-Trivier. — Compte de Pierre de Cognin, châtelain. — L'hôpital de Saint-Trivier perçoit une part sur la dîme du blé. — Entrage de 15 sous, payé par Rossignoux, pour les biens de son frère, qui avait quitté la terre du comte à cause de sa pauvreté, et jusqu'à son retour. — Compositions de 15 livres, infligée à Frère Vicaire des Carmes, pour avoir connu charnellement la femme de son cousin et violé la fille de Jean Puthon; — de 60 sous, payée par Poncet Sordat, qui avait coupé les racines des chênes de la forêt de Chamandrey, en creusant son fossé. — Dépenses pour la nourriture des chevaux d'Edouard de Savoie, qui revenait d'Angleterre, et de ceux qui ramenèrent de France la garde-robe et les harnais du comte. — 2 deniers parisis valent 3 deniers viennois de Savoie. — Couverture en bardeaux des toits de la porte du château, des ponts et du puits. — Travaux de charpenterie dans la salle basse, pour soutenir le plancher de la chapelle. — Construction de la cheminée de la cuisine. — A l'arrivée de la comtesse, des charpentiers sont mandés pour approprier les tréteaux, les dressoirs et les moulins à moutarde.

Compte de Barthélemy Baraillet, châtelain. — Compositions de 40 sous, payée par Gonteron, qui avait volé un pommier et l'avait replanté sur sa terre; — de 10 livres, infligée à Factère de Vecours, qui à la mort de son frère, curé du lieu, avait commis un sacrilége, en s'emparant, de son autorité privée, des ornements corporaux, arches et autres biens déposés dans l'église. — Construction de deux portes et d'un escalier, sur l'ordre du comte, pour descendre de sa chambre. — Plantation de la vigne près le verger. 70 hommes de corvée défrichent le sol, arrachent les souches et creusent les fossés. On fume la terre. Les chapons (plants), achetés à Tournus et à Uchisy, sont plantés en février et mars par 151 hommes; 42 hommes aplanissent le terrain autour des plants; on sépare la plantation de la forêt au moyen d'une haie. — Salaire du châtelain et des hommes qu'il amena dans le Viennois, sur le mandement de M. Edouard de Savoie, et de ceux pris pour escorter la comtesse, qui se rendait en Savoie; pour l'expédition d'Ambronay; pour escorter l'évêque de Durreim (Durham). — Construction du pont pour communiquer du château au verger. — Etablissement des fenêtres de la chapelle.

Compte de Pierre de La Baume, châtelain. — Composition de 60 sous, infligée à Alardet de Vecours, pour s'être introduit la nuit dans la maison de la veuve Guillaume Boissy et avoir tenté de la violer. — Clôture en palissade de la nouvelle plantation faite à côté de l'étang de Roillet.

B. 9945. (Rouleau.) — Parchemin de 11m85 de long.

1305-1307. — Saint-Trivier. — Compte de Pierre de La Baume, chevalier, châtelain. — Dépense de l'hôtel de M. Edouard de Savoie à Saint-Trivier. — Recette de 72 bottes de foin de redevances dues dans la châtellenie. — Composition de 7 livres, payée par le fils d'Etienne Potet, qui avait commis un inceste avec la femme de son cousin. — Construction du bâtiment du four du château. — Ferrure des deux fenêtres de la chambre au-dessus de celle du comte; de celles de la garde-robe sous la chapelle; chevilles du tour du pont-levis. Ces ferrures sont maintenues avec du plomb. — Construction des murs, des créneaux et des avant-pieds le long des courtines. — Construction d'« échiffes » en charpente au-dessus de la cuisine et au-dessus de la porte d'entrée. — Réparation du pont dormant. — Achat d'arbalètes à bouts de corne; de cordes, de

flèches, flèchons. — Reconstruction du four banal. — Gazonnement des fossés du château, du côté de l'église de Saint-Trivier. — Transport de 760 poules, 14 porcs, 395 meytères d'avoine, 1 millier d'œufs, 5 douzaines de fromages au port d'Uchesy, où ils furent embarqués pour la dépense de l'hôtel du comte à Lyon, où séjournait le roi de France. — Salaire des gens d'armes mandés par le comte Edouard de Savoie, pour la garnison de Saint-Trivier et la chevauchée contre le sire de Beaujeu et Jean de Châlon. — Dépense de Hugues de Varinoles, qui était venu annoncer que Jean de Châlon était à La Truchère avec ses troupes, en intention d'envahir la terre de Bagé. — Composition de 60 sous, payée par Lo Court, pour avoir ramassé le blé qu'un pelletier perdait à son insu sur la grande route. — Recette de 12 deniers, pour le droit de sépulture des juifs morts à Saint-Trivier. — Escaliers construits dans la tour du château et ouverture d'une porte pour communiquer de cette tour à la chambre du comte. — « Chaffaud » bâti devant la grange. — Les hommes de corvée fauchent l'herbe et les ronces entre les deux fossés du château. — La vigne nouvelle est labourée et empaisselée en mars, piochée en avril et en juillet. — Achat et envoi de 5 douzaines de fromages de Bresse à la comtesse. — Journée tenue à Mâcon entre le châtelain et M. de Bassian, pour le contrat de mariage de la comtesse d'Auxerre avec Dreux de Mello. — Le même est envoyé ensuite par le comte, avec Jacques de Suze, vers la duchesse de Bourgogne, pour le mariage de M. Edouard avec Blanche de Bourgogne. Il rapporte au comte la réponse de la duchesse et des priviléges du pape pour M. Aymon de Savoie. — Solde des hommes mandés par le châtelain, pour les chevauchées d'Ambronay, de Bellefontaine, et pour, sur l'ordre d'Edouard de Savoie, garder Saint-Trivier. — Indemnité payée à Guillaume de Foussaz, qui avait perdu un cheval dans les Flandres. — Paiement de 100 livres aux moines d'Ambronay.

B. 9946. (Rouleau.) — Parchemin de 22m60 de long.

1308-1313. — Saint-Trivier. — Compte de Guillaume de Cletis, châtelain. — Mention que la moisson fut peu abondante. — Recette de 65 livres de cire de redevances, dues dans la châtellenie; — de 6 livres, pour les lods d'une maison achetée 40 livres par Dom Jean, curé de Lescheroux. — Composition de 7 livres, payée par Perron, qui avait caché dans son arche (*in archa sua*) une femme qui était prisonnière du comte. — Chanlatte placée sur le toit de la salle, à côté du mur de la chapelle du château. — Reconstruction de la charpente (pavillon) des treilles du château. — Députation envoyée à Neublans, vers Henri, seigneur de Sainte-Croix, au sujet d'un fief vendu par le sire de Villars, et des pannonceaux du roi, mis sur un fief du comte. — Construction de deux piliers, pour soutenir la cheminée de la salle qui était fendue. — Palissade plantée depuis la grande porte jusqu'au mur d'enceinte de la ville. — Dépense de l'hôtel d'Edouard de Savoie et de Blanche, sa femme, à Pont-de-Vaux et à Saint-Trivier. — Compositions de 20 sous, payée par Billon, qui avait frappé un juif; — de 40 sous, payée par de Bossel, qui avait volé un pain sur le marché. — Paiement de 6 livres 15 sous, pour l'achat et la pose de deux verrières aux fenêtres de la chapelle. — Etablissement du dressoir et du lardier dans la cuisine. — Achat, moyennant 10 sous, d'une baignoire en bois pour Madame. — Appropriation des bâtiments du château pour l'arrivée du comte et de la comtesse. — Gazonnement de la chaussée de l'étang du Frêne. — Nettoyage du château, à cause de la venue du duc de Bourgogne. — Charroi de 320 chars de bois, pour l'approvisionnement de l'hôtel du comte et de la comtesse, à l'occasion de la fête de Noël. — Plantation de haies autour des fossés. On empoissonne en tanches les fossés de la ville de Saint-Trivier. — Solde des hommes d'armes mandés par le châtelain pour la chevauchée de Savigny et d'Ambronay; et de deux, mis en garnison à Saint-Trivier, lorsque le Dauphin de Viennois se rendait en Bourgogne avec Beraud de Mercueil. — Paiement de 100 sous, pour l'achat, à Chalon, des provisions de Carême. — Composition de 60 sous, payée par Girard Renaud, inculpé d'avoir pris des viandes à la confrérie de Saint-Trivier, malgré le prieur de cette confrérie. — On nettoie les salles du château et on les jonche de paille, à l'occasion de la venue de Mme Blanche de Bourgogne. — Envoi d'une garnison au château de Saint-Romain, pour le fait de Guillaume Damas et de l'évêque de Mâcon. — Façon de 25 sacs en toile pour porter le pain, lors de la chevauchée d'Ambronay. — Salaire des chevaliers et des gens d'armes mandés par le châtelain, pour la chevauchée du comte vers Ambronay. — Dépenses du duc de Bourgogne à Saint-Trivier, lorsqu'il se rendait avec des troupes au mandement du comte de Savoie. — Compositions de 60 sous, infligée à Morel, qui avait fait évader son frère, accusé de vol de blé; — de 20 sous, infligée à Evrard Colon, pour avoir volé une chatte, en se rendant à la chevauchée d'Ambronay; — de 37 sous, payée par Jacquet Marchand, qui, de son autorité privée, avait dévêtu une servante. — Ferrure du pont-levis du côté de la ville. — Salaire des cavaliers et des piétons qui furent à Villeneuve, pour avoir réparation de l'injure faite au châtelain et à deux familiers. — Salaire des chevaliers et des hommes d'armes, mandés par le châtelain, pour la chevauchée de Montdidier, contre le sire de Villars.

B. 9947. (Rouleau.) — Parchemin de 28m60 de long.

1318-1322. — Saint-Trivier. — Compte d'Antoine de Saint-Damien, clerc, receveur de la châtellenie. — Lettres de

Pierre, archevêque de Lyon, qui accorde le différend entre Aymon, comte de Savoie, et Guillaume Salignon, curé de Saint-Trivier, au sujet des dîmes dues à l'église dudit lieu (Lyon, 31 janvier 1318). — Recette de 18 ânées de vin des redevances, dues dans la châtellenie; — de 2 ânées de verjus, provenant des treilles du verger. — Façon de deux tournevents dans la chambre d'Egide Richard. — Achat d'une chaîne et de deux seaux ferrés pour le puits. — Façon de deux « furgies » au-dessus des fenêtres de la chambre du comte. — Construction de contre-forts aux murs du château. On vide l'eau des fossés pour asseoir les fondations. — Journée tenue à Varenne, entre les gens du comte et ceux de Hugues de Châlon, au sujet des entreprises de ces derniers. — A l'occasion de la venue de la comtesse, on nettoie le château de fond en comble; on construit des tréteaux; on fait des approvisionnements en blé et en vin; on sème des aulx dans le jardin; on répare la cheminée de la cuisine, qui avait été incendiée, et la bouche du four. — Reconstruction des deux ponts-levis. — Réparation à la chaussée de l'étang du Frêne, détruite par l'inondation. — Dépenses du comte de Savoie à Tournus, en revenant de France. — Achat de fromages à Saint-Trivier et envoyés à Philippe de Savoie. — Remise de fermage, faite par le comte à Jean Bourgeois, pour l'indemniser du passage des gens et des chevaux du duc de Bourgogne, lors de la chevauchée de Saint-Germain. — Achat de tuiles pour la couverture des bâtiments du château, à raison de 27 sous 6 deniers le millier. — Réparation à la couverture du four banal et à la halle de la carronnerie. — Paiement de 5 livres, pour tailler, lier et étaler les treilles du château. — Dépenses de l'hôtel de Madame à Saint-Trivier, lorsqu'elle se rendait en Bourgogne. — Dépense d'avoine du grand cheval du comte, appelé Rubilliart. — Ferrement des portes de la chambre dessous la chapelle et de la garde-robe du comte. — La journée d'un faucheur est payée 18 deniers. — Don de 54 livres fait au comte par les bourgeois de Saint-Trivier. — Amédée V, comte de Savoie, meurt le 16 octobre 1323. — Couverture de la grande tour du château en bardeaux. — Couverture d'une porte dans la maison du four du côté du puits.

B. 9948. (Rouleau.) — Parchemin de 28m35 de long.

1324-1329. — Saint-Trivier. — Compte de Lancelot de Chandeyat, chevalier, châtelain. — Dépense de l'hôtel du comte à Saint-Trivier. — Recette de 200 livres de complainte, levées sur les hommes taillables de la châtellenie. — Don de 100 florins, fait au comte par les habitants de Saint-Trivier, et de 100 sous pour les hoirs de feu Canet. — Compositions de 10 sous, payée par Hugues Firant, pour adultère commis avec la Busete; — payée par Lo Marquis, dont la truie avait tué un enfant. — Chanlattes de bois placées aux bâtiments du château. — Remplacement du treillage du jardin. — Achat, moyennant 7 livres, de 100 carreaux d'arbalètes à tour et 700 à deux pennes, 300 à arbalètes d'un pied. — Journée tenue à Saint-Trivier par l'official de Lyon, avec les gens du comte et de l'évêque de Mâcon. — Compositions de 10 livres, payée par Guillemet Le Bol, dont le fils, condamné à être pendu, fut noyé; — payée par Pierre Charmat, pour n'avoir pas dénoncé des individus qu'il avait trouvés en adultère, et avoir ainsi fait perdre le droit du comte. — Réparation des degrés en bois qui mènent à la chapelle. — Façon des dressoirs de la cuisine. — Charroi de deux grandes chaudières de cuivre destinées à Bagé. — 2 sous sont payés par le prieur de Gigny, au comte de Savoie, pour le louage d'un cheval et d'un valet. — Amendes infligées à 144 habitants de la châtellenie, qui avaient fait défaut à la chevauchée mandée à Châtillon pour faire des courses sur Ambérieux. — Reconstruction du mur de la grande salle, depuis la porte de l'écurie jusqu'au mur de la tour, vers la porte du verger. — Approvisionnement de viande pour le séjour à Saint-Trivier de M. Robert de Bourgogne et de l'évêque de Metz. — Charroi des bois amenés à Pont-de-Vaux, pour la construction des moulins. — Achat de 20 porcs gras, moyennant 37 livres; de 2 vaches grasses, pour 75 sous. — Gages des hommes d'armes, amenés par le châtelain à Pont-de-Vaux, lors des courses que les gens du sire de Villars firent devant Châtillon. — Dépenses de la comtesse à Saint-Trivier, lorsqu'elle se rendait en France. — Amendes contre ceux qui ne s'étaient pas présentés à la chevauchée convoquée, lorsque le Dauphin faisait des courses autour de Bourg. — Compositions de 25 sous, payée par Guyette de Pigina qui, au temps de la mortalité, avait pris du blé dans la maison de son voisin; — de 12 deniers, payée par Etienne Malapert, dont la femme avait maltraité la sœur. — Couverture de la guérite au-dessus de la tour. — Reconstruction de la cheminée et d'une partie du bâtiment de la cuisine, qui avaient été incendiés. — Dépenses du comte, de passage à Saint-Trivier, lorsqu'il se rendait à l'armée de Flandre. — Gages des gens d'armes, convoqués par le châtelain pour faire des courses sur Montréal et autour de Bourges, à l'encontre du sire de Villars. — Composition de 10 sous, infligée à Etienne de Sainte-Colombe, qui avait maltraité un prêtre. — Les pommes du verger de Saint-Trivier sont envoyées au comte, à Saint-Martin. — Réparation du toit de la grande salle, effondré par la chute du tuyau de la cheminée.

B. 9949. (Rouleau.) — Parchemin de 4m10 de long.

1329-1330. — Saint-Trivier. — Compte d'Antoine de Saint-Trivier, receveur de la châtellenie. — Livraison de 18 douzaines de fromages, 194 poules, 12 porcs, pour la dépense de l'hôtel du comte à Saint-Martin. — Recette de 25 li-

vres pour la taille à merci qui se lève dans la châtellenie. — La journée du charpentier est payée 2 sous 6 deniers. — Reconstruction du mur de la grande salle du château du côté du puits, lequel menaçait ruine. — Trois bœufs maigres sont payés 14 livres 16 sous tournois. — Achat de torches et de chandelles de cire à Mâcon. — Dépenses de Guy, clerc de Pont-de-Vaux, commissaire délégué pour un échange entre le comte et Hugues de La Palud, seigneur de Saint-Julien.

B. 9950. (Rouleau.) — Parchemin de 6m30 de long.

1348-1349. — Saint-Trivier. — Compte de Pierre de Saint-Trivier, receveur de la châtellenie. — Don de 6 meytères de froment, fait par Amédée, comte de Genève, à Martin de Gratour, gouverneur des œuvres de Saint-Trivier. — Amédée de Feillens, châtelain de Saint-Trivier. — Seigle donné au curé de Saint-Trivier, pour la desserte des offices fondés dans la chapelle du château. — Recette de 18 livres, pour les gardes dues dans la châtellenie. — Construction d'un petit four à côté du grand four banal, parce que ce dernier était trop petit pour la population du lieu. — Reconstruction de la chaussée de l'étang de Roillet, qui avait été rompue dans le temps de la comtesse, pour le pêcher et ensuite l'ensemencer. — Solde due à Humbert de Corgeron, châtelain de Saint-Trivier, pour la garnison mise au château de Varennes, lors de la guerre entre le duc de Bourgogne et Jean de Châlon. — Dépense de rachat de Clermont, fauconnier du comte, envoyé par lui au pays de Bresse, avec ses faucons et son équipage pour « voler ». — Frais de garde de Perceval de Morey (Guillaume), génevois, et Etienne de Fontaine, damoiseaux de la terre du comte de Châlon, qui avaient gagé des hommes du comte. — Indemnité accordée à plusieurs individus de la terre de Jean de Châlon, placés sous la sauvegarde du comte, qui avaient été pillés et incendiés durant cette guerre.

B. 9951. (Rouleau.) — Parchemin de 6m75 de long.

1351-1352. — Saint-Trivier. — Compte d'Amédée de Feillens, chevalier, châtelain. — Livraison de 10 meytères de seigle à Armand, veneur du comte; — de 15 meytères de seigle à Pierre Dupont et Georges son fils, maitres des lances (*magistris lancearum*). — Recette de 37 sous parisis, pour la toise des maisons de Saint-Trivier. — La ferme de la blairie a été mise en sufferte, par suite de la mortalité (peste de 1348), qui a empêché toute enchère. — Compositions de 10 gros, payée par Brenet, qui avait injurié Jean de Langres, damoiseau; — de 1 florin 1/2, payée par Guionet Adalier, inculpé d'avoir vendu des faux signées et contresignées d'une marque étrangère; — de 1 florin, payée par Guillaume Ganel, qui avait donné du pain à ceux qui guettaient (*gaytiabant*) le frère d'Anguetan, à l'insu de celui-ci. — Reconstruction de la « maison » sur le puits, qui avait été renversée lors de la chute d'une muraille de la grande salle, qu'on réparait. — Achat, moyennant 6 deniers, d'une aune de bonne toile de « Reyns », propre à faire un amict pour la chapelle. — Gages des gens d'armes mandés par le châtelain, pour se rendre à la chevauchée du comte à Sion et à Genève. — Dépense de Jean Nicolas, chargé de poursuivre sur les terres du roi de France, de l'abbé de Tournus et de Jean de Châlon, Pierre Villet, accusé d'avoir assassiné dans la forêt de Chamandrey une femme d'Avignon qu'il conduisait à Saint-Denis-de-Vergy (Côte-d'Or). Il fut arrêté et pendu.

B. 9952. (Rouleau.) — Parchemin de 19m25 de long.

1279-1352-1354 (1). — Saint-Trivier. — Compte de Hugonet de Chandeyat, damoiseau. — Nomenclature des individus habitant les terres du sire de Sainte-Croix et de Jean de Châlon, qui se sont mis sous la garde du comte de Savoie et dont on ne peut recouvrer la redevance. — Recette de 22 sous parisis, pour la récolte de l'herbe de la communauté de Buisserolles. — La ferme du four banal, qui avant la mortalité valait 13 livres, est tombée à 20 sous. — Compositions de 1 florin, infligée à Pierre Breard, pour ne s'être pas rendu aux foires nouvelles, bien qu'elles fussent criées; — de même somme, payée par Jeannette Plotes, qui avait détourné des biens de Dom Jean Baguignon, prêtre, dont elle avait été la maîtresse; — de 16 deniers, payée par Aymond Serrier, pour avoir dit à Dom Mathieu de Varennes, prêtre, qu'il avait apporté à Saint-Trivier le calice de la paroisse de Curciat; — de 2 florins, payée par Simon de Montrachet, qui avait volé de l'argent et des bijoux à sa maitresse; — de 1 florin, payée par Perrin d'Arbonay, damoiseau, qui avait clos un pré dans lequel les habitants de Collonges avaient droit de pâturer leur bétail. — Subside de 60 florins, accordé au comte par les habitants de Saint-Trivier. — Don de 50 florins, voté par les mêmes au même, à l'occasion de sa nouvelle chevalerie. — Réparation à la loge située entre la chambre de Monsieur et la cuisine. — Démolition d'une partie de la salle, pour asseoir les fondations d'une nouvelle tour. — Gages des hommes d'armes convoqués par le châtelain, pour le suivre dans l'expédition que le comte préparait contre Hugues, comte de Genève; pour la chevauchée du Valais; pour la défense du château de Turbillon. — Aumône de 5 florins, faite par le comte à Frère Nicolas de Calabre, cordelier. — Lettres d'Amédée V, comte de Savoie, et de Sibylle de Bagé, sa femme, pour la pacification des débats survenus entre eux et les Chartreux de

(1) Voir la note de la page 4.

Montmerle au sujet de la justice, de l'usage dans les bois et de la garde (avril 1279). — Sentence du juge de Bresse, faisant défense au châtelain de Saint-Trivier d'exiger des Chartreux le paiement des gardes dues par 178 de leurs tenanciers, qui avaient péri dans la mortalité (1er octobre 1350). — Compositions de 2 florins, payée par Henriet de Montbréal, qui, assigné devant la Cour, avait répondu au sergent : « Tarrin, tarraz, je n'y yrai pas; » — de 3 florins, payée par Joizon, juif, qui avait été trouvé la nuit dans le lit de Perronette de Buisserolles, bien que Perronette n'ait pas été découverte avec lui. Perronette paie à son tour 2 florins. — Travaux de construction de la tour neuve. La toise de maçonnerie est payée 20 deniers. La tour est desservie par une vis (*viorba*).

B. 9953. (Rouleau.) — Parchemin de 9m30 de long.

1351-1355. — Saint-Trivier. — Compte de Hugonet de Chandeya, damoiseau, châtelain. — Recette de millet, semé dans l'étang de Riollet; — de 25 sous, pour la ferme du four banal. — Compositions de 1 florin, payée par les mariés Hugonet, qui s'étaient emparés d'une fontaine à Rivons; — de 4 deniers seulement, payée par Guillaume et Gillonne Romenay, inculpés d'avoir repris des gages saisis par le sergent, à cause de leur pauvreté et de ce que la femme était très « simple ». — La veuve Jayon paie 2 florins, pour avoir coupé le fil de la veuve de la Galet. — Composition de 6 deniers seulement, payée par trois jeunes gens qui avaient pris un chevron dans la maison d'Arnolet de Jasseron, le jour qu'on célébrait ses noces, et en avaient disposé, comme on a coutume de le faire en pareille circonstance. — Façon, moyennant 3 sous 6 deniers, de 15 milliers de fagots, à 3 deniers le millier, pour la cuisson des carrons de l'édifice du château. — Démolition totale de la chapelle du château et de la « taillerie » située au-dessus. — Couverture du four banal de Saint-Trivier. — Reconstruction du pont du verger, que le châtelain avait fait abattre pour la sûreté du château. — Construction d'un mur de courtine de 4 pieds d'épaisseur, entre la tour et l'ancien mur du côté de la ville. 206 hommes et 13: femmes servent les maçons; les hommes sont payés 3 sous et les femmes 2 sous. — Gages des gens de guerre qui ont servi le comte dans son expédition de Gex. — Don de 30 florins à Frère Jean de Pavanans, gardien de Mâcon, confesseur du comte, pour les frais du chapitre général de son ordre, qui doit se tenir audit lieu. — Solde des hommes d'armes, mandés par le bailli de Bresse, pour défendre le pays contre les Grandes Compagnies.

B. 9954. (Rouleau.) — Parchemin de 20m75 de long.

1355-1357. — Saint-Trivier. — Compte de Jean, seigeur de Saint-Amour, châtelain. — Blé fourni à Jean, arbalétrier du comte, chargé de fabriquer les arbalètes du château. — Recette de 12 livres 12 sous, pour la ferme de la leyde, du coponage et des foires de Saint-Trivier ; — de 6 deniers, pour l'entrage de la censive de Samuel d'Arent, juif nouvellement établi à Saint-Trivier. — Humbert Blanc paie 6 deniers, parce que son fils avait malicieusement tiré la fille Format par sa robe. — Antoine Salignon en paie autant, pour avoir fourré son doigt dans l'œil de Guillaume Bourgeois. — Guillaume Fabry paie 12 sous, pour s'être permis d'ajouter sur un acte grossoyé par lui, une clause à la charge de Guyon du Bois. — Injonction au châtelain de contraindre Pierre de Vérinoles à se procurer dans la Bresse, le fief qu'il devait reprendre du comte, et non comme il l'avait fait sur les terres de Jean de Châlon. — Emparement des « échiffes » et de la tour du château. — Etablissement des engins du château, sous la conduite de Jean de Chaussin, maître des engins du comte. Il touche 2 deniers obole par jour. Achat de cordes pour ces engins. — Lettres d'Amédée VI, comte de Savoie, qui quitte les habitants de Tagiset, des 350 florins qu'il avait payés pour eux au sire de Rahon, auquel ils avaient fait dommage et qui s'en était vengé en ravageant leurs biens et brûlant leurs maisons (Saint-Martin, 10 mai 1356). — Composition de 14 florins, infligée à Guillaume Barbier, qui avait connu charnellement Jeannette Chanoyrat contre son gré. — Fabrication et cuisson de carrons pour les constructions du château. — Construction de la tour carrée. Elle a 4 pieds 1/2 sur deux faces et 4 seulement sur les deux autres. Elle est divisée en plusieurs étages (traveysons), éclairés par des fenêtres pourvues de bancs en pierre. On y établit des cheminées. Les latrines sont portées sur deux bochots. Cette tour est surmontée d'une gaite.

B. 9955. (Rouleau.) — Parchemin de 25m10 de long.

1357-1359. — Saint-Trivier. — Compte de Jean de Saint-Amour, châtelain. — La dîme ne rapporte que 30 meytères de seigle, à cause de la mauvaise récolte des blés et seigles. — Don de 4 meytères de seigle par la comtesse à Jaquette, femme de Henri de l'Orme, son ancienne servante. — Remise d'une redevance en avoine, faite par le comte à Pierre Chaine, bourgeois de Saint-Trivier, en contemplation de ce que, par cas fortuit, sa maison avait été brûlée. — Recette de 9 livres 10 sous, pour la ferme de la prévôté et de la blairie de Boisserolles. — Compositions de 2 sous, payée par Hugonet (Luc) et Guillemette Pasquerand, trouvés en adultère; — payée par Etienne Echatier et Jean Chenevier, dont les mères s'étaient entendues pour échanger leurs femmes; — de 12 deniers, payée par Humbert Leverne, qui avait coupé un érable dans la forêt du comte; — de 12 deniers, payée par la femme

Massuer, pour avoir apporté de Tournus à Saint-Trivier une coupe (broerie) appartenant à un bourgeois du lieu; — de 18 deniers, payée par la femme de Colas Berger, inculpée d'avoir pris *rizellos seu treczones* (coiffures, ornements de tête). — Reconstruction de l'étable du château. — Travaux de surélévation et de pose des créneaux aux murs d'enceinte du château. — Salaire des terrassiers employés à creuser les fossés. — Achat, moyennant 6 sous 6 deniers, de 4 douzaines d'oisons pour l'hôtel du comte. — Envoi de provisions à Pont-de-Veyle, pour la venue du comte de Poitiers et du duc de Bourbon. — Compositions de 18 florins, infligée à Etienne Bertillet, sa femme et sa sœur, qui avaient injurié Guillaume Fabry, avaient enlevé furtivement, la nuit, et à son insu, sa propre sœur, pour la marier avec Guillaume, frère dudit Etienne; — de 30 sous, infligée à Claude Brolay, pour avoir émis des faux florins. — La livre de fer ouvré est payée 10 deniers. — Construction de la coiffe de la tour du Portail.

B. 9956. (Rouleau.) — Parchemin de 21m10 de long.

1359-1361. — Saint-Trivier. — Compte de Geoffroy de Saint-Amour, chevalier, châtelain. — Livraison de 20 meytères de seigle, par le comte, en aumône aux Cordeliers de Bourg. — Recette de 14 livres, pour la ferme de la chacipolerie de Saint-Trivier. — Compositions de 12 deniers, payée par la Balla Dama, qui avait été trouvée avec un homme marié; — de même somme, payée par deux pauvres merciers, qui avaient vendu un anneau doré pour un anneau d'or fin; — de 18 deniers, payée par Amillet, marchand, pour avoir pris la manivelle de la viole d'un aveugle; — de 6 deniers, payée par Nicholas, qui avait mis à sa ceinture une clé qu'il avait prise à la taverne; — de 2 florins, infligée à Perronet Varnier, qui avait volé des gerbes de dime avant la mortalité et avait quitté le pays; — de 20 florins, infligée à Pierre de Millan et Antoine de Paniat, qui, pour payer leur écot à l'auberge, prirent l'argent de la mère de l'aubergiste. — Mandement du comte Amédée VI, au châtelain, portant défense de rien exiger des Lombards, qui ont renoncé à leurs priviléges et auxquels il demeure interdit de faire la banque (Chambéry, 22 juin 1360). — Façon des fenêtres de la cuisine. — Ouverture d'une porte dans la vieille tour pour sortir dans le « recept » du côté du verger. — Construction d'un « chaffaud » à l'angle de la cuisine. — Réparation de la toiture de la grosse tour neuve du château, qui avait été emportée par le vent. — Don de 30 florins, fait par le comte à Durand de Rongia, bourgeois de Saint-Trivier, pour certaines considérations. — Messager envoyé en Bourgogne par le comte de Savoie, pour convier ses amis et féaux à le suivre en Lombardie. — Solde des hommes d'armes, mandés par le bailli, pour courir à la rescousse de la terre de Beaujeu, envahie par les Anglais. — Reconstruction du grand pont du château et du toit qui le recouvrait. — Réparation au « chaffaud », à l'angle des murs du côté de l'occident. — Façon de 28 barbacanes. — Achat de 100 oisons à Branges, pour mener à Pont-de-Veyle, à l'occasion de la venue d'Isabelle de France. — Envoi de messagers et d'espions en France et dans le comté de Mâcon, pour s'enquérir de la situation des compagnies anglaises.

B. 9957. (Rouleau.) — Parchemin de 22m55 de long.

1361-1363. — Saint-Trivier. — Compte des héritiers de Geoffroy de Saint-Amour, châtelain. — Le revenu du pasquerage de la forêt de Chamandrey est diminué, parce que les glands ayant été très abondants l'année précédente, les porcs y ont pacagé et détruit l'herbe. — Recette de 6 livres 10 sous, pour la ferme de la prévôté et blairie de Cornoz. — Compositions de 12 deniers, payée par Guido Massonnier, qui avait ouvert l'étable où ses bœufs étaient renfermés; — de 3 florins chacune, payées par Jean de Crès, damoiseau, et deux individus qui avaient accompagné les gens de l'archiprêtre de Bagé, qui allaient prendre en adultère Dom Jean Fabri, prêtre. — Reconstruction de la carronnerie de Saint-Trivier. — Construction d'un four en terre près la vieille tour du château; — d'un hangar à côté, pour mettre les engins à l'abri. — Reconstruction au sommet de la « poype » du château, d'un « chaffaud » ou bastille provenant de Montrevel. — L'établissement d'un pont-dormant de 10 toises de long, et d'un pont-levis de 8 pieds en travers du château et de la bastille, offre des difficultés à cause des eaux et de la profondeur des fossés. — Plantation d'une palissade de 35 toises de long sur 15 pieds de haut, autour de la bastille. — Dépenses des nobles en armes, envoyés par le roi de France pour la chevauchée de Brenay. — Salaire des « explorateurs » envoyés pour connaître la marche des compagnies. — Façon des grandes rames pour les bateaux sur lesquels le comte accompagna le roi de France sur la Saône et le Rhône, depuis Mâcon jusqu'à Avignon.

B. 9958. (Rouleau.) — Parchemin de 22m35 de long.

1363-1365. — Saint-Trivier. — Compte des héritiers de Geoffroy de Saint-Amour, châtelain. — Mention de l'abergement de l'étang de Busserolles. — Recette de 11 livres, pour la ferme de la blairie de Saint-Trivier; — de 22 deniers, pour les lods d'une vieille maison (*supra sola*) à Curciat, achetée 2 florins 1/2. — Compositions de 1 florin, infligée à Hugonet de Sorbes, pour n'avoir pas couru sus aux gens armés qui attaquaient Humbert Bolle; — de 6 florins, infligée à Jean Etienne, qui avait accompagné Dom Pierre de Bojon, lorsqu'il

rompit l'arche de son frère; — de 3 florins, payée par Guyonnet Messonnier, qui avait suivi Guiot de Montrichard, la nuit, dans la maison de la femme Joly, que celui-ci voulait connaître charnellement; — de 1 florin, payée par Etienne Boucat, barbier, qui, en faisant le guet, avait brûlé une perche; — de 6 florins, infligée à Guionet de Montrichard, qui avait volé des biens appartenant à des hommes de Romenay, qui les avaient mis en sûreté dans la châtellenie, à cause des ennemis. — Construction d'une guérite, au sommet de la tour, à l'angle du château, du côté de l'ouest. — Solde de Jean de Langes, damoiseau, pour ses services dans la chevauchée, pour le secours de Turbillon. — Don de 10 florins, fait par le comte à Philippe Bourgeois, pour acheter des armes et le servir. — Salaire des arbalétriers et hommes d'armes mis en garnison au château. — Réparation à la cheminée de la salle.

B. 9959. (Rouleau.) — Parchemin de 13m20 de long.

1365-1366. — Saint-Trivier. — Compte des héritiers de Geoffroy de Saint-Amour. — Recette de 70 sous parisis, pour la ferme de la blairie de Curciat. — Compositions de 3 florins, payée par un homme étranger qui, passant la nuit dans la maison de Jean Millet, avait volé des pièces d'or; — de 9 deniers, payée par Etienne Boillardon, chez lequel on avait trouvé un plat de plâtre (*ratinus plastri*); — de 6 florins, infligée à Pierre Goet, qui avait volé des bestiaux amenés dans la châtellenie par des gens de la châtellenie de Sagy, qui s'y étaient réfugiés lors de la guerre du sieur de Saint-Amour, par crainte de Jean de Saint-Paul et de sa compagnie. — Subside de 120 florins, voté par les habitants de la châtellenie, pour les préparatifs de la venue de l'empereur en Savoie. — Messager envoyé au comte, lui porter des nouvelles de Calambdon, capitaine de Grande Compagnie, qui voulait entrer en Savoie.

B. 9960. (Rouleau.) — Parchemin de 18m90 de long.

1366-1368. — Saint-Trivier. — Compte d'André de Saint-Amour, damoiseau, châtelain. — Les terres de l'étang Roillet ne rapportent rien, parce que l'étang est en eau et qu'il est régi par Humbert Martin, chapelain du comte. — Recette de 10 florins, pour la ferme de la sergenterie de Saint-Trivier. — Compositions de 6 florins, payée par Jean Millet, pour vol d'étain dans la carronnerie du comte; — de 2 sous, payée par Bernard Magod, pour avoir voulu coucher avec la servante de Jean Chassy; — de même somme, payée par Jeannette la Rousse, qui avait été trouvée seule avec un homme marié; — de 13 deniers, payée par plusieurs individus qui, mandés tout exprès, n'étaient pas venus faire le guet au château; — de 9 deniers, payée par Doyart, qui avait acheté du drap volé. — La censive des juifs de Saint-Trivier n'est plus payée au châtelain, parce que, par transaction, les juifs demeurant sur les Etats du comte se sont obligés à lui donner, pour ce droit, une somme de 100 florins, à verser entre les mains du trésorier général. — Réparations faites aux machicoulis, aux « bretoiches » et aux tours du château, lorsque les Grandes Compagnies voulaient entrer sur les terres du comte. — Réparation du tour en fer servant à tendre la grosse arbalète. — Trente chars de corvée amènent au château des pierres appelées « cailloux », et du bois pour les préparatifs de défense; on détruit le pont communiquant du château à la bastille, laquelle est démolie. — Salaire de deux messagers qui, durant huit jours, allèrent et revinrent deux fois par vingt-quatre heures, de Saint-Trivier à Tournus, rapporter des nouvelles des Grandes Compagnies, que leur transmettait Jean Beauvalet, lequel allait de Mâcon à Chalon, à cet effet, et continua ce manége jusqu'au 25 mai 1366, époque à laquelle l'archiprêtre des Varennes (*Varenarum*), chef de ces Compagnies, fut tué. — Compositions de 1 florin, payée par Jean Le Roi, pour avoir changé des pourceaux appartenant à l'abbé de Belleville; — de 9 deniers, payée par le dit Bocon, qui avait placé des pierres appartenant à la ville sous les *solas* (sol, fondation, emplacement) de sa maison; — de 4 florins, payée par la femme Japilliat, pour avoir tué une truie. — Achat d'une chaîne pour attacher le batelet des fossés. — Réparation au four banal.

B. 9961. (Rouleau.) — Parchemin de 17m95 de long.

1368-1370. — Saint-Trivier. — Compte d'André de Saint-Amour, châtelain. — Livraison de 250 poules, pour la dépense du duc de Clarence, à Bourg, le 8 mai 1368. — Recette de 6 deniers, pour la cense d'un emplacement sis derrière le four de Saint-Trivier, abergé à Guillaume Buchet; — de 10 sous, pour la ferme de la blairie de Privanges. — Compositions de 15 francs, infligée à Jacques, juif, qui avait battu un autre juif; — de 9 deniers, payée par Guillaume Pelletier, dont la jument avait écrasé le doigt d'un enfant. — Réparation aux toitures du pont et des étables. — Façon des tables, tréteaux, achat de paille pour les chambres du château, lors de la venue de Léonard, duc de Clarence, lequel ne passa point par Saint-Trivier. — Compositions de 1 franc 1/2, payée par Jean Chardonnier, trouvé commettant un adultère avec une femme publique; — payée par Aimon Penin, inculpé d'avoir pillé durant la guerre de Saint-Amour. — Réparation du pont-levis du château et de la toiture de la tour du « recept », qui avait été emportée par un ouragan. — Location d'une maison à Saint-Trivier, pour y déposer les grains du comte. — Salaire des explorateurs envoyés sur la frontière des deux Bourgognes, pour s'informer de la destination des gens de guerre qui s'y assemblaient et en instruire le bailli de Bresse.

B. 9962. (Rouleau.) — Parchemin de 20m25 de long.

1370-1372. — Saint-Trivier. — Compte d'André de Saint-Amour, châtelain. — Recette de 4 florins, pour la ferme des prés d'Arnay. — Compositions de 3 florins, infligée au dit Lo Moyno de Villars, pour avoir pris une coupe à boire lors du charroi du comte vers Châtillon; — de 2 francs, infligée à Jean Tilerel, qui, lors de cette chevauchée, avait pris des souliers chez un paysan; — de 3 francs, infligée à Pierre à la Cala, qui avait pris un « voulge » au château de Saint-Trivier; — de 3/4 de franc, infligée au fils Michel, qui avait volé la viande de la confrérie du Corps-Dieu. — Reconstruction de la guérite au-dessus de la grande tour du château et de l'auvent qui protége les engins. — Paiement des hommes chargés d'extirper les ronces, épines et broussailles qui rendaient inculte le verger du château. — Composition de 15 francs, infligée à Girarde, veuve de Jacques Fèvre, qui, la nuit, avait coupé la corde avec laquelle le frère de son mari avait été pendu aux fourches de Saint-Trivier. — Guillaume Pelletier paie 9 francs, pour avoir porté un faux témoignage. — Frais d'exécution de Ladent, pendu pour vol.

B. 9963. (Rouleau.) — Parchemin de 16m15 de long.

1372-1374. — Saint-Trivier. — Compte d'André de Saint-Amour, châtelain. — Paiement de 30 meytères de froment, à Dom Guillaume de La Clay, censier (prêtre habitué) de l'église de Saint-Trivier, chargé de la desserte des services religieux fondés dans la chapelle du château. — Composition de 6 francs, infligée à Etienne Guillon, pour avoir enlevé Ladent, qui était pendu aux fourches de Saint-Trivier. — Réparation des toits, au-dessus de l'entrée du château; de la salle et des machines ou engins; à la couverture en chaume de la nouvelle tour du château. — Compositions de 18 francs, infligée au juif Joczon, pour avoir frappé d'une épée le sergent du comte; — de 3 francs, payée par Pierre Fallon, qui avait payé son fouage avec 1 franc faux; — de 9 deniers, payée par Huguette, femme David, pour avoir dit qu'elle n'avait que faire de la cour de Saint-Trivier. — Solde du châtelain, pour service militaire dans la chevauchée contre Galéas, au delà du Tessin. — Compositions de 3 florins, payée par Jeannin Moret, accusé d'avoir limé l'écriture d'une écuelle d'étain de Gillet Magnin; — de 3/4 de franc, infligée à la fille Villandon, qui avait fait sang à Dom Antoine Charroton, prêtre; — de 1 franc, infligée à Aymon Volat, pour avoir connu charnellement la femme dite la Grue. — Réparation à l'intérieur de la cuisine du château.

B. 9964. (Rouleau.) — Parchemin de 24m35 de long.

1374-1377. — Saint-Trivier. — Compte d'André de Saint-Amour, damoiseau, châtelain. — Le revenu du verger est abandonné au châtelain, pour les frais de clôture. — Compositions de 3 francs, payée par Poncet Bruyant, pour avoir pris l'argent d'Andrenet de Ravoire, dont il n'était pas le seul héritier; — de 3/4 de franc, infligée au dit Lo Grant, pour avoir creusé un fossé dans un pré, et avoir, étant prévôt de Buisserolles, relâché des ribauds malfaiteurs. — Recette de 12 sous parisis, pour les dessaisines arrivées dans la châtellenie. — Mandement du comte Amédée VI au châtelain, de faire réparer promptement la salle et plusieurs chambres du château qui sont en mauvais état (Ivrée, 13 décembre 1372). — Construction d'un pilori neuf à Saint-Trivier. — Etablissement d'une maison en charpente, de 8 toises de long et 3 de large, pour mettre les engins du château à l'abri de la pluie. — Carrelage de la grande salle. — Achat, moyennant 12 sous, de deux douzaines de fromages de Bresse, envoyés dans quatre paniers au Bourget, pour la dépense de l'hôtel de la comtesse. — Compositions de 10 francs, infligée à Vincent Montellier, inculpé d'avoir connu la femme de son fils; — de 6 francs, payée par trois individus qui avaient brûlé la guérite où ils faisaient le guet. — Fournée de 14 milliers de carrons et de 3,600 tuiles, pour les murs et la couverture de la grande salle. — Etablissement d'un moulin à bras au château.

B. 9965. (Rouleau.) — Parchemin de 24m80 de long.

1377-1380. — Saint-Trivier. — Compte d'André de Saint-Amour, châtelain. — Livraison de 43 meytères de froment et 50 poules, pour la dépense d'Amédée de Savoie, seigneur de Bagé, Montluel et Saint-Trivier, à Tournus. — Livraison d'avoine pour un cheval de joûte, ramené par Pont-de-Veyle, pour le comte de Savoie, auquel le duc de Bourgogne l'avait donné. — Compositions de 1 franc, infligée à Jean Bertoux, qui avait quitté le marché de Saint-Trivier sans payer le droit de vente; — payée par Humbert Humbert, pour avoir produit en justice une lettre, dont il avait gratté tout ce qui lui était contraire; — infligée à la veuve Burdin, qui, pendant la nuit, avait tué les vaches de Marillier; — de 3/4 de franc, payée par Jean Bertillon, pour n'avoir pas suivi la bannière du comte.— Recette de 40 sous, pour les « claims » dénoncés dans la châtellenie. — 60 hommes de corvée essartent le bois, qui avait crû dans l'emplacement de l'ancienne bastille, afin qu'on ne puisse ni s'y cacher, ni s'y embusquer. Ils coupent les épines venues dans les fossés. — Les mêmes sont

employés pour sortir les engins du château et les y réintégrer après leur réparation. — Messages envoyés par Amédée de Savoie à Longepierre, au sire de Sainte-Croix, pour demander réparation des dommages commis par ses gens sur sa terre; — vers le chancelier de Bourgogne, pour s'enquérir des gens d'armes qu'on disait marcher contre le comte de Savoie. — Compositions de 9 francs, infligée à Etienne Viallet et Guienet Joffron, pour avoir mal parlé des nobles; — de 1 franc, payée par deux maîtres, dont les domestiques avaient, la nuit, déserté le poste de guet où on les avait placés. — Réparation de la couverture en chaume du toit de la grande tour, qui avait été emportée par le vent. On observe que cette tour est si haute que cette couverture en paille ne peut tenir longtemps. — Messages envoyés sur les frontières des deux Bourgognes, pour s'enquérir des rassemblements des gens d'armes et enjoindre aux habitants du plat pays, de se réfugier dans les places fortes.

B. 9966. (Rouleau.) — Parchemin de 27^{m}45 de long.

1380-1383. — Saint-Trivier. — Compte d'André de Saint-Amour, châtelain. — Livraison de froment et seigle, donné par le comte à Jean Humbert, clerc, pour services rendus, tant dans la guerre contre le sire de Beaujeu qu'ailleurs.— Livraison de 2 ânées de froment, données par le même à Guillaume Medici, de Bourg, chambrier de la comtesse. — Barthélemy de Bochallet, curé de Saint-Trivier, dessert la chapelle du château. — Jean Guionon, qui avait acheté une maison à Saint-Trivier, pour le prix de 8 francs d'or, ne paie que la moitié des lods, parce qu'il a quitté le pays. — Compositions de 6 francs d'or, infligée à une femme mariée de Saint-Jean, trouvée en adultère avec Dom Guyot Cussel, prêtre; — de 18 gros, payée par Pierre Coillon, pour avoir adossé sa maison aux murailles de la ville sans permission; — de 3 francs, payée par Jean Simon, complice de la batture d'un prêtre; — de même somme, payée par Jean Artaud, pour avoir jeté de l'eau dans le blé qu'il devait à Jean de Curiat; — de même somme, payée par Perrenet de La Priore, pour avoir battu un homme qui poussait le cri de Savoie. — La couverture en chaume de la grande tour étant trop élevée, et pour cette raison très sujette à être bouleversée par les vents (*venti et bore agitantes*), on la remplace par un toiture en tuiles, ce qui nécessite une charpente nouvelle. — Réparation faite à la maçonnerie des murs de la ville et du château. — Messages envoyés par le comte à Guy de Pontailler, maréchal de Bourgogne. — Réclamation faite au seigneur de Sainte-Croix, de ceux de ses gens qui étaient venus prendre le curé de la Chapelle-Tècle, sur la terre du comte, et l'avaient emmené à Louhans. — Journée tenue par le châtelain, avec celui de Cuisery, pour le duc de Bourgogne, au sujet des droits réciproques que le comte et le duc prétendaient sur le village de Franchise, ce qui donnait lieu à des débats, à des enlèvements et remises de pannonceaux, et même à des interventions à main armée pour la reprise des malfaiteurs. — Reconstruction du four banal de Saint-Trivier.

B. 9967. (Rouleau.) — Parchemin de 20^{m}70 de long.

1383-1384. — Saint-Trivier. — Compte d'André de Saint-Amour, châtelain. — Livraison du froment et du seigle donnés par le comte à Pierre de Muguet, en contemplation de ce qu'il avait accompagné le corps du feu comte depuis la Pouille jusqu'à sa sépulture. — Livraison de 6 meytères de seigle, données par le comte à Jeannette, veuve de Pierre de Soudon, lequel avait été enseveli dans les fouilles des fondations d'une tour du château de Bagé. — Dépenses faites à Saint-Trivier, par Jean de Corgenon, bailli de Bresse, Philibert de La Baume, seigneur de Valufflin, Guichard Marchant, docteur en droit, Pierre Colomb, licencié en décrets, et Guy de Forêt, licencié en lois, commissaires du comte dans la journée tenue avec les officiers du duc de Bourgogne. — Compositions de 5 deniers, payée par Guillaume Girard, qui avait bu le vin de Guillaume Millet avec un chalumeau; — de 4 francs, payée par Guichard Brun, pour avoir caché un fer de charrue. — Recette de 8 livres, pour les complaintes dues par les habitants de la châtellenie de trois en trois ans. — Réparations faites à la chambre haute de la nouvelle tour, qui était en mauvais état; elle est lambrissée dans tout son pourtour. — Réparation de la cheminée de la grande salle, construction d'une galerie couverte (avolerie). — Remplacement du pont-levis et des portes du château, qui étaient pourries. — Etablissement d'un pont pour communiquer du château à l'ancienne bastille. — Achat d'une serge pour mettre sur l'autel de la chapelle.

B. 9968. (Rouleau.) — Parchemin de 26^{m}20 de long.

1385-1387. — Saint-Trivier. — Compte d'André de Saint-Amour. — Livraison de 5 quartaux de seigle, donnés par le comte en aumône aux Cordeliers de Bourg. — Mention du don de la ferme des papiers de la cour de Saint-Trivier, fait par le comte à Etienne Lymagnie, clerc et bourgeois de Saint-Trivier. — Compositions de 2 francs, payée par Guichard Foy, de Varennes, qui avait moulu son blé la nuit au moulin de La Vesvre, sans payer le meunier; — de 1 franc, payée par Guillemette, servante de Jean de Garres, pour avoir volé son maître, et de 9 deniers, payée par Jean Billon, pour l'y avoir excité; — infligées à plusieurs habitants de la châtellenie, qui avaient pêché les poissons de la Chartreuse de Montmerle. — Réparation à la toiture du puits et du four du

château. — Expédition faite par le châtelain, à la tête de ses hommes, à Franchise, pour enlever les pannonceaux qui y avaient été plantés par les officiers du duc de Bourgogne. — Salaire de Jean de Gorrevod et autres damoiseaux qui ont servi le comte dans son expédition en Flandre avec le roi de France, contre le roi d'Angleterre et les rebelles du pays. — Salaire de Jean de La Baume, qui avait accompagné le feu comte dans sa campagne en Italie et dans la Pouille, lors des guerres de Calabre et d'Anjou et contre le duc de Duras. — Mandement du comte Amédée VII, qui accorde un nouveau délai à Jean de Nantuse, seigneur de Froment, pour rebâtir le moulin de Servigny, qu'il tient de lui (Chambéry, 11 juillet 1383). — Don de 4 meytères d'avoine et de 4 florins, fait par le comte et la comtesse à Philibert Valier, de Saint-Trivier, dont la maison avait été brûlée. — Reconstruction du four du château, qui tombait en ruine.

B. 9969. (Rouleau.) — Parchemin de 23m55 de long.

1387-1389. — Saint-Trivier. — Compte d'André de Saint-Amour. — Compositions de 17 francs d'or, infligée à Guillaume Piera, qui avait tellement battu son fils qu'il en était mort; — de 6 francs, payée par Guillaume de Montjouvent, dont le domestique et Dom Henri Merlos, prêtre, avaient pêché la nuit dans un étang du comte; — de 3 francs, infligée à Humbert Racolu, pour avoir volé une coupe (broyerie) sur l'étalage d'un mercier; — de 9 deniers, payée par Dom Jean Bergonion, curé de Cortoux, pour défaut de paiement des lods de sa maison; — de 1 franc, payée par le fils à la Bitarde et son bouvier, qui avaient écrasé un chien. — Réparation à la couverture en tuiles de la nouvelle tour du château. — Réparation à la charpente de l'étable. — Paiement de 120 francs d'or, donnés par le comte à Humbert de Froment, chevalier et conseiller, pour un coursier. — Messager envoyé à Bourg, pour informer le bailli de l'arrivée dans la châtellenie d'une troupe de 300 cavaliers inconnus, qui avaient pillé et fait des prisonniers, reconnus plus tard pour être au gardien et aux baillis de la Comté, chargés d'accomplir les ordres du duc de Bourgogne.

B. 9970. (Rouleau.) — Parchemin de 16m20 de long.

1389-1390. — Saint-Trivier. — Compte d'André de Saint-Amour. — Recette de 133 meytères de froment de redevances dues dans la châtellenie. — 150 pièces de volaille sont amenées à Lyon, en septembre 1389, par l'ordre de la comtesse, pour la venue du roi de France. — Compositions de 6 francs, payée par la veuve Bertillon, pour avoir, un jour de marché à Saint-Trivier, pris un vase plein d'huile; — de 3 francs, payée par Jean Andrusses, pour avoir vendu une vache qu'il tenait en commende, sans le consentement du propriétaire; — de 1 franc, payée par Henri Lavoney, dont la femme avait caché la mante de la femme Le Put; — de 3/4 de franc, payée par Guillaume Lesage, qui avait brandonné sa terre lui-même; — de même somme, payée par Pierre Loysel, pour avoir couché la nuit avec Perronette la Milliarde. — Don de 160 florins, fait par les habitants de la châtellenie au comte de Savoie, pour l'aider dans ses préparatifs de réception de la venue de la duchesse de Touraine, fille du comte de Vertus et de Milan, qui se rendait en France. — Etablissement d'une coiffe au-dessus de la tour du ratier, de la porte d'entrée et de l'angle du mur de la cuisine; d'une « échiffe » sur le petit pont de la motte du château; d'un pont-levis près la poterne du château. — Elargissement de l'« échiffe » au-dessus de l'écurie. On garnit de machicoulis tous les créneaux ou merlons des murs. On exhausse les murs d'enceinte. — Mandement du comte Amédée VII, pour le paiement de 400 florins dus à Guillaume de Vienne, son cousin, pour la solde des hommes d'armes qu'il lui a fournis, lors de son expédition de Sion dans le Valais (Ripailles, 21 août 1389).

B. 9971. (Rouleau.) — Parchemin de 30m20 de long.

1390-1392. — Saint-Trivier. — Compte d'André de Saint-Amour. — Recette de 10 meytères de froment et de 16 d'avoine, pour la ferme de la dîme à Saint-Trivier. — Compositions de 3/4 de franc, infligée à Guillemette la charbonnière, qui avait vendu du vin avec un pot de terre au lieu d'une mesure; — de 1 franc, payée par Jean Sales, sergent, qui n'avait pas dénoncé une rixe arrivée entre deux femmes; — de 3 florins, payée par la femme Berard, qui n'avait pas déclaré le bréviaire qu'elle avait trouvé sur la route. — Réparation des chevrons de la cuisine, qui étaient rompus et pourris. — On remplace les plateaux du pont dormant. — Recette de 2 deniers, pour l'abergement fait à Guillaume Forêt, d'un angle de terre, près l'église de Saint-Trivier; — de 16 sous, pour les lods d'une grange achetée par Beraud de Barbignieux, au prix de 9 francs, avec observation qu'il n'a été perçu que la moitié de la taxe, parce qu'elle est située *super solas*. — Compositions de 3/4 de franc, payée par Guillaume Forêt, pour avoir mis des nasses dans les fossés du château; — de même somme, payée par Henri de Gruyes, pour avoir abergé son meix à deux personnes différentes; — de 9 deniers, payée par Jean Churel, pour avoir poussé le cri de Savoie sans cause; — de même somme, payée par Jean Buraton, pour avoir pris les clés des portes de Saint-Trivier chez le gardien; — de 1 franc, payée par la femme Grobon, accusée de sortiléges. — Don de 1,200 ducats d'or, fait par les habitants de la châtellenie au comte de Savoie, par annuité de sept ans, pour le rachat de l'office du châtelain.

B. 9972. (Rouleau.) — Parchemin de 17m60 de long.

1392-1393. — Saint-Trivier. — Compte d'André de Saint-Amour. — Mention que le moulin du Frêne ne rapporte rien, parce qu'il a été détruit depuis longtemps. — Recette de 3 coupes de froment, pour la ferme du revenu de la dîme du mas de la Celererie de la Chanée; — de 4 deniers, pour la cense d'un angle de terre devant la porte de l'église de Saint-Trivier, abergé à Dom Jean Bourgeois, prêtre. — Lettres de Bonne de Bourbon, comtesse régente de Savoie, qui, pour récompenser Jean Gurel, notaire, de ses peines, lors de la poursuite et réclamation de Hugonet Belluncher, emprisonné pour ses crimes par les officiers du duc de Bourgogne et depuis exécuté, le nomme clerc et scribe de la cour de Saint-Trivier (Chambéry, 24 avril 1392). — Compositions de 4 deniers, payée par Pierre Mercier, pour n'avoir point apporté à la cour le salaire de sa servante, qui était saisi; — de 9 deniers, payée par Guillaume Prat, dont le chien avait mordu une petite fille; — de 18 francs, infligée à un homme et à une femme de Saint-Gengoux trouvés en adultère à Saint-Trivier; — de 2 à 9 florins, payée par six individus qui avaient arraché aux sergents du comte, Dom Pierre Macheret, prêtre, qu'on conduisait en prison. — Lettres de Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, qui, pour pacifier le différend survenu entre la grande Chartreuse et la commanderie des Echelles, au sujet de leurs forêts, accorde à la première une somme de 500 florins sur les revenus de Saint-Trivier (Chambéry, 24 juillet 1388). — Mandement de la même au châtelain de Saint-Trivier, pour le paiement des 1,182 florins 2 deniers, dus à Pierre Beleinger, apothicaire à Chambéry, pour fourniture de sucre, cire, torches, chandelles, médicaments, à l'hôtel de la comtesse (Chambéry, 10 avril 1392).

B. 9973. (Rouleau.) — Parchemin de 26m55 de long.

1393-1395. — Saint-Trivier. — Compte d'André de Saint-Amour. — Livraison de blé et de farine pour la dépense de l'hôtel de la comtesse; — de 6 meytères de seigle, à Beraud et à ses deux fils, qui avaient servi le comte aux dernières fêtes de Noël; — de 4 meytères de seigle, données à Jean Clerget, par le comte, pour la nourriture de ses enfants. — Compositions de 9 deniers, payée par Jean Buncart, pour avoir coupé les ridelles de la charrette de son frère; — payée par Michel de La Ginge, pour avoir brisé l'arche de sa mère; — de 18 deniers, payée par Pierre Boison, qui avait volé Robert le Diable; — de 3/4 de franc, payée par Guyonet Foran, pour avoir apporté de la mauvaise huile sur le marché; — de 9 francs, infligée à un quêteur, porteur de fausses lettres et privilèges; — de 3/4 de franc, infligée à Hugues Botiers, pour avoir dit, qu'il désirait que le procureur du comte fût en or dans son arche. — Construction d'une nouvelle chambre dans le château. Façon d'échelles pour la tour du colombier; de tréteaux pour les tables. — Réparation à la bouteillerie. — Empierrement de la chaussée en avant du puits. — Reconstruction de la charpente du four banal. — Paiement de 25 francs, donnés par le comte à Humbert, bâtard de Savoie, pour s'acheter un camelot et un habit.

B. 9974. (Rouleau.) — Parchemin de 21m80 de long.

1395-1397. — Saint-Trivier. — Compte d'André de Saint-Amour. — Lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie, qui accorde à Jean Nancuse, *alias* de Bernax, un nouveau délai de trois ans pour reconstruire le moulin de Servigny, qui lui a été accensé (Châtillon-en-Dombes, 12 juillet 1396). — Livraison de 10 meytères de froment, données à Pierre Romain, en rémunération de ses services, lors de l'affaire des gages saisis par les gens du duc de Bourgogne sur les sujets du comte. — Recette de 175 meytères d'avoine de redevance due dans la châtellenie; — d'une livre de cire de Pierre Messonnier, habitant de la châtellenie de Romenay, lequel s'était mis sous la sauvegarde du comte. — Lettres d'Amédée VIII, qui, à la requête de Pierre de La Baume, conseiller, institue Pierre Brutin clerc et scribe de la cour de Saint-Trivier (Pont-de-Veyle, 21 mars 1396). — Compositions de 6 francs, payée par Guillaume de La Loge, pour avoir pris une roue de charrette; — de même somme, payée par Guillaume de La Motte, qui avait été, la nuit, dans la maison de la Feynarde; — de 18 deniers, encourue par Jeanne Morel, qui avait poussé le cri de Bagé sans cause; — de 9 deniers, infligée à Perronne, femme Buffard, pour avoir volé un linceul au cimetière de Vecours; — de 2 florins, payée par Perronette, veuve Blondat, qui avait vendu un pré et des terres comme étant de pur et franc aleu; — de 1 franc, payée par deux individus qui étaient partis de la maison Cussiot sans payer leur écot. — Réparation à la margelle du puits du château. — Réparation du toit au-dessus du mur de la salle, qui avait été renversé lors de la chute d'une tour. — Don de 20 florins, fait par le comte à Jeanne, femme de Me Aymon, procureur de Bresse. — Mandement du comte Amédée VIII, pour le paiement de 200 florins à Henri de Sauvement, écuyer du duc de Bourgogne, en récompense de plusieurs messages (Bourg, 3 septembre 1395).

B. 9975. (Rouleau.) — Parchemin de 20m25 de long.

1397-1398. — Saint-Trivier. — Compte d'André de Saint-Amour. — Recette de 26 pains de redevance dus dans

la châtellenie. — Compositions de 1 franc, payée par Pierre Bochard, pour avoir chassé le cerf; — de 3 francs, payée par Jean Eygrai, qui avait dit que le juge de Bresse l'avait condamné mal à propos; — de même somme, payée par Jean Meyssonnier, qui avait trouvé des paniers d'abeilles et ne l'avait pas déclaré. — Don de 100 florins, fait au comte par les habitants de Saint-Trivier, à cause de la prolongation de l'octroi sur le vin et autres impositions pour la fortification de la ville. — Don de 300 florins, fait gracieusement par les mêmes au même. — Mandements du comte Amédée VIII, au châtelain, de faire exécuter au château toutes les réparations qui seront jugées nécessaires (Bourg, 1er octobre 1397). — Fabrication de chaux et de carrons à la carronnerie de Saint-Trivier. — On rehausse tous les murs d'enceinte, en dedans et en dehors. — Réparation de la barque des fossés, pour servir à ce travail. — Réparation de la toiture et des cheminées. — Réparation des bancs, tables, tréteaux, dressoirs et buffets du château, lors de la venue du comte.— Paiement de 80 francs d'or, pour un cheval, sous poil « bay-brun », acheté par le comte et donné à Boniface de Florence, habitant de Paris, écuyer du roi de France, en remerciement des services rendus, tant au comte son père qu'à lui-même et à ses ambassadeurs.

B. 9976. (Rouleau.) — Parchemin de 17m90 de long.

1398-1399. — Saint-Trivier. — Compte de Guyonet de Saint-Amour, damoiseau, châtelain.—Recette de 301 poules de redevances dues dans la châtellenie; — de 21 sous, pour les lods d'un « plastre » (emplacement) à Saint-Trivier, acheté 7 florins par Jean Balemat, barbier. — Compositions de 1 florin, payée par Pierre Longeat, accusé d'avoir pris du pain de la confrérie de Saint-Trivier; — de 3 florins, payée par Hugues Lambert, qui maltraitait sa femme avec un couteau et avait fait rébellion au sergent; — de 4 florins, payée par Pierre Goyet, dont la fille avait brûlé la maison Chabret. — Recette de 15 francs, provenant de la vente faite par le châtelain au marché de Saint-Trivier, des bestiaux saisis sur les habitants de Montgardon, châtellenie de Cuiseau, pour les frais d'un procès qu'ils avaient eu avec les habitants de Necudey, au sujet du parcours et du pâturage sur la prairie de Villeneuve. — Paiement de 50 francs, pour l'habillement donné par le comte à André de Saint-Amour. — Paiement de 100 francs à Yblet de Chalain, capitaine de Piémont. — Achat de 30 torches, pour le convoi funèbre d'André de Saint-Amour, mort à Morges et ramené en Bresse. — Achat d'une meule pour le moulin de Servigny. — Vente de froment, à 6 deniers la meytère; de seigle, à 3; d'avoine, à 3; de poules, à 1 obole et 1/2 1/4 de denier pièce; de foin, à 12 deniers la trousse.

B. 9977. (Rouleau.) — Parchemin de 28m60 de long.

1399-1401. — Saint-Trivier. — Compte de Jean de La Baume, chevalier, seigneur de Valuffin, châtelain. — Recette de 72 trousses de foin de redevances dues dans la châtellenie. — Compositions de 3 francs, payée par Perronette, femme Boursier, qui avait pris deux *pepela seu crucachia* (couvre-chefs); — de 1 franc, payée par Guillaume Simon, pour avoir retenu la dîme due au prieur de Saint-Pierre de Mâcon; — de 18 deniers, infligée à Pierre Moyrot, inculpé d'avoir forcé Jeannette la Boyteuse; — de 4 florins, infligée à plusieurs individus qui avaient battu Hugues Aboncis, au bois de la Flachieu, et lui avaient versé une charrette de bois. — Réparation au pont-levis allant du château à la bastille. — Paiement de 13 florins, dus à Dom Jean Bourgeois, chapelain de Mlles Bonne et Jeanne de Savoie, sœurs du comte. — Lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie, qui institue Jean de La Baume, châtelain de Saint-Trivier (Morges, 7 avril 1399). — Compositions de 18 deniers, payée par le fils Jean Belliardin, pour avoir volé les pommes de la veuve Prévôt; — de 4 écus, payée par Jeannette la Boudrauda, pour défaut de paiement de la dîme due sur les produits de son curtil. — Façon d'un cercle et de deux belières (*berliarum*) au seau du puits. — Réparation au vannage du moulin de Servigny.

B. 9978. (Rouleau.) — Parchemin de 18m25 de long.

1401-1402. — Saint-Trivier. — Compte de Jean de La Baume, châtelain. — Livraison de 6 meytères de seigle, données en aumône par le comte à Pierre Brenard. — Recette de 2 florins, pour la cense d'emplacements dans le bois de Digueysay, abergés à plusieurs individus; — de 28 livres de cire, provenant des gardes et des redevances dues dans la châtellenie. — Lettres d'Amédée VIII, qui institue Jean Girel, clerc, notaire à Saint-Trivier, clerc, curial et scribe de la cour dudit lieu (Dijon, 20 mai 1398); — par lesquelles il lui adjoint Jean Mugnier (Bourg, 1er avril 1401). — Compositions de 18 deniers, payée par Etienne Marchand, pour avoir monté une jument contre le gré de son maître; — de 4 florins, payée par le moine Etienne et la femme Ramuel, trouvés en adultère. — Reconstruction du « chaffaud » au-dessus de la tour du colombier. — Réparation des ponts-levis de l'entrée et de la poterne du château. — Façon d'échelles, pour la desserte des tours, lors de la guerre avec Jean de Châlon. — Entraves de fer pour garder les prisonniers faits dans cette guerre.

B. 9979. (Rouleau.) — Parchemin de 15m45 de long.

1402-1403. — Saint-Trivier. — Compte de Jean de La Baume, châtelain. — Livraison de froment pour la dépense de

l'hôtel du comte à Bourg et à Saint-Trivier, en décembre 1402. — Recette de 7 livres parisis et de 1 obole d'or, pour les gardes dues dans la châtellenie. — Compositions de 3/4 de franc, infligée au fils Trumeau, pour avoir volé les avelines du curé de Saint-Trivier; — de 4 francs, payée par Gonthier Teleret, qui avait pris le franc que le domestique de Jean de Chevannes avait posé sur la table du curé de Lescheroux; — de 2 florins, payée par Etienne Trobellet, dont le fils avait induit le fils Vacher à brûler la maison Trobellet. — Réparations considérables, faites à la salle du château qui venait en ruine; on reprend la charpente en sous-œuvre; on carrele le pavé; on emmortelle et on blanchit les murs.

B. 9980. (Rouleau.) — Parchemin de 19^{m}50 de long.

1403-1404. — Saint-Trivier. — Compte de Jean, seigneur de Corgeron, châtelain. — Livraison d'avoine, envoyée à Pont-de-Veyle, lors de l'arrivée de la comtesse, en octobre 1402. — Recette de 43 livres, pour les tailles à merci, dues dans la châtellenie. — Composition de 22 florins, infligée à Jean Bresson, inculpé d'avoir défloré la fille Mugnier, frappé la femme Teterel, commis des offenses dans la maison Megard et tenté de violer une femme. — Benoit Hugonard paie la moitié de l'amende de 9 gros, à laquelle son frère avait été condamné pour avoir frappé sa femme, *equali fraternitate remanere volentes*. — Composition de 12 florins, infligée à Hugonin Colongier, qui s'était approprié une somme d'or que la femme Pelletier avait cachée dans son jardin. — Construction par Guillaume Foussat, maçon, d'une chapelle neuve au château de Saint-Trivier. Elle est bâtie près du puits; elle a trois travées (*arcus*). La toise de maçonnerie est payée 20 deniers; la benne de chaux, 2 deniers. Guillaume Bandellot, maçon, fait un *O lapideum*, (rose, *oculus*), pour éclairer la chapelle. Croix de fer et girouettes en ferblanc au-dessus du toit. Façon d'un banc ou siége pour Monsieur, Madame et leurs officiers. La chapelle est lambrissée en sapin, peint de diverses couleurs par Pierre, peintre à Cuisery. — Reconstruction d'un édifice en bois à l'entrée du château, près la grande cuisine jusqu'aux degrés de la grande salle, avec les galeries qui communiquent avec le premier étage. — Lettres d'institution du châtelain, par Amédée VIII (Bourg, 19 février 1403).

B. 9981. (Rouleau.) — Parchemin de 29^{m}30 de long.

1404-1406. — Saint-Trivier. — Compte de Jean de Corgeron, châtelain. — Lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie, qui, pour récompenser Claude Bourgeois, curé de Saint-Trivier, de ses services auprès de Bonne de Savoie, princesse d'Achaïe, et de Jeanne de Savoie, ses sœurs, dont il était le chapelain, lui abandonne, tant qu'il sera à Saint-Trivier, le revenu de la dîme du lieu (Chambéry, 1er avril 1404). — Livraison de l'aumône en froment, faite par le comte à Guillaume Escotiers, pauvre aveugle. — Remise de 10 coupes de seigle, faite par le comte à Guionet Baignon, vieillard de quatre-vingts ans, sourd et aveugle. — Recette de 1/ sous, payés par Jean Curtet, pour les lods d'une grange achetée 8 florins; elle ne paie que moitié prix, parce qu'elle est bâtie *super solas* et qu'elle est mobile (*removetur de loco*). — Compositions de 3 francs, payée par Hugonet Cheval, pour avoir vendu un porc à deux personnes à la fois; — de 7 florins, infligée aux deux fils de Bernard de Montpaon, qui avait frappé un homme placé sous la sauvegarde du duc; — de 4 deniers, payée par le fils de La Cour, qui avait fait étrangler une oie par sa chienne; — de 2 et 3 francs, infligées à deux individus, complices de trois autres, qui emmenèrent Jeanne, fille Berthelon, pour la violer; — de 18 deniers, payée par Jean Guillemot, pour avoir maltraité sa servante. — Réparations faites à la chambre qui est entre le portail de la tour du ratier; on y établit deux armoires dans l'épaisseur de la muraille. — Réparation de la tour au-dessus de l'étable. — Pose, par Pierre Gatozola, verrier de Saint-Trivier, de trois verrières à images dans la chapelle. Elles sont payées 5 florins. — Placement au-dessus de la « bretoiche » qui domine la porte de la bastille, d'une bannière de fer (*ad cognoscendum ventus*), accompagnée de quatre épis (*platis ferreis*). — Approvisionnements faits à Saint-Trivier pour le passage du duc de Bourgogne, qui se rendait à Pont-d'Ain, vers le comte et la comtesse. — Compositions de 6 deniers, payée par Guillaume Vieillard, pour avoir descellé une arche qui avait été mise sous le scellé par le sergent du comte; — de 9 deniers, payée par Pierre Jeannin, inculpé d'avoir fait l'office de magistrat au moulin de Tagiset. — Réparation des foyères des deux cheminées de la grande salle, qui étaient calcinées par le feu.

B. 9982. (Rouleau.) — Parchemin de 17^{m}15 de long.

1406-1407. — Saint-Trivier. — Compte de Jean de Corgeron, châtelain. — Mention des chômages du moulin de Servigny, à cause des inondations. — Lettres du comte Amédée VIII, qui aberge ce moulin à Jean Ogier, de Saint-Trivier, moyennant une redevance en seigle et en froment (Bourg, 17 février 1407). — Façon de torches et de cierges en cire pour le service de la chapelle. — Recette de 37 sous parisis, pour les toises des maisons de Saint-Trivier. — Compositions de 9 deniers, payée par Jean Thevenot, pour avoir indûment poussé le cri de Savoie contre son frère; — de 1 florin, payée par Jean Ogier, inculpé d'avoir volé du fil dans l'église de Lescheroux; — de 20 florins, infligée par le juge de Bresse à Hugues Milon, qui avait ameuté le peuple la nuit. —

Reconstruction du foyer de la cheminée de la grande chambre située au milieu de celles d'entrée. — Aumône de 18 deniers, faite par le comte à Perronet Baguenod, dont la maison avait été brûlée. — Lettres du comte Amédée VIII, qui accorde 150 florins d'or à Mathie Bencita, chambrière de Jeanne de Savoie, sa sœur, pour récompense de ses services (Pont-d'Ain, 27 janvier 1406).

B. 9983. (Rouleau.) — Parchemin de 14m30 de long.

1407-1408. — Saint-Trivier. — Compte de Jean de Corgeron, châtelain. — Lettres du comte Amédée VIII, qui, pour récompenser les services de Jeanne, veuve Chambro, servante de ses sœurs, lui accorde une pension de 8 meytères de froment et 6 florins (Le Bourget, 9 septembre 1407). — Production par le châtelain d'une attestation de Jean Boisson, curé de Romenay, de la mort d'un de ses paroissiens, qui s'était mis sous la garde du comte, moyennant la redevance d'une livre de cire. — Recette de 3 deniers de redevance, due par Jean Ogier et Jean Pascal, pour l'abergement d'emplacements à Saint-Trivier devant le château. — Compositions de 13 deniers, encourue par Jean Dubiez, pour avoir échangé un écu doré et faux; — de 3 florins, infligée à Jean Dager, qui, de son autorité privée, avait arrêté, emprisonné et libéré Jean de Molard; — de 13 deniers, payée par Guillemette Chôtesse, qui avait couché avec Dom Guy Dubois, prêtre; — de 3 deniers, payée par la veuve Milon, pour semblable délit avec Dom Ponce, curé de Moleyse; — de 3 florins, infligées à sept jeunes gens accusés d'avoir envahi la nuit la ville de Lescheroux, en criant alarme et ameutant les habitants.

B. 9984. (Rouleau.) — Parchemin de 18m05 de long.

1408-1409. — Saint-Trivier. — Compte d'Amédée et Agnès, filles et héritières de Jean de Corgeron, châtelain. — Recette de 4 deniers, pour la cense d'une parcelle de terre, située devant le portail de l'église de Saint-Trivier, abergée à Pierre Buatier; — de 8 florins, pour la ferme du four banal de Saint-Trivier. — Lettres du comte Amédée VIII, qui institue Jean Magnin, clerc, notaire de Saint-Trivier, clerc et scribe de la clergie de la cour dudit lieu (Bourg, 10 décembre 1405). — Compositions de 9 florins, infligée à Guichard de La Croix, inculpé d'avoir volé une aiguière d'argent à Jean Brenut, prêtre; — de 18 deniers, payée par la veuve Messonnier et son fils, qui avaient volé une truie à la foire de Saint-Amour; — de même somme, payée par Philippe Bollier, pour avoir poussé le cri de Savoie dans la grange neuve de Montmerle et ne l'avoir point déclaré; — de 18 deniers, payée par Jeannette, servante de Guillaume Germain, prêtre, qui avait été longtemps sa concubine; — de 4 florins, payée par Pierre Blanchard, marchand, pour avoir tenu des propos injurieux sur le comte; — de 4 livres, infligée par le juge de Bresse à deux individus de Saint-Trivier, qui avaient voulu retenir un engin à chaîne et poulie, nécessaire aux travaux du comte. — Reconstruction totale de la maison du four banal.

B. 9985. (Rouleau.) — Parchemin de 19m35 de long.

1409-1410. — Saint-Trivier. — Compte d'Amédée et Agnès, filles et héritières de Jean de Corgeron. — Recette de 1 denier de cens, dû par Jean Ducy, pour l'abergement d'un emplacement au village de Lescherette. — Abergement fait par le comte Amédée VIII, à Pierre Quintore, d'un pré joignant la forêt de Chamandrey, et du droit de se servir du ruisseau qui sort de la forêt pour ses irrigations (Bourg, 14 septembre 1407). — Compositions de 18 deniers, infligée au sergent Michel Masuer, qui, de son autorité privée, avait, à la requête d'un nommé Pascal, saisi la jument de Philippe Perraud, et l'avait fait mener ailleurs, sans mandement de la cour; Pascal paie une semblable amende; — de 18 deniers, payée par Guillemette Colongier, qui continuait, malgré la défense du procureur du comte, à entretenir des relations avec Henri Chardinier; — de même somme, infligée à Étienne Guigos, qui avait tué une vache qui paissait dans son pré; — de 9 deniers, encourue par Jean Fillion, pour avoir extorqué de l'argent à Guionet Bernardier, en lui disant qu'il perdrait sa femme par ses sortiléges. — Reconstruction du pont-levis du château, lors de la guerre entre le duc de Bourbon et Amédée de Virieux. On place des machicoulis aux créneaux et aux fenêtres du château, et on répare les échelles des tours. — Travaux de consolidation du déchargeoir de l'étang de Roillet. Etablissement en avant de la bonde d'une palissade en bois pour la conservation du poisson.

B. 9986. (Rouleau.) — Parchemin de 17m80 de long.

1410-1411. — Saint-Trivier. — Compte d'Amédée et Agnès, filles et héritières de Jean de Corgeron. — Don de 3 meytères de seigle, fait par le comte à Jean Martin, bourgeois de Saint-Trivier. — Recette de 22 florins, pour la ferme de la leyde et du coponage des marchés et des foires de Saint-Trivier. — Compositions de 18 deniers, payée par les héritiers Carrier, de Vecours, qui s'étaient emparés d'un ancien chemin; — de 4 deniers, payée par Jean Philibert, pour avoir pioché dans les fossés de la ville; — de 9 deniers, encourue par Jean Marmel, pour avoir, la nuit, frappé avec un bâton la femme Routier, qui était dans la maison de son frère, tellement qu'elle en avait poussé le cri de Savoie; — de 3 florins, payée par Guillaume Garvel, inculpé d'avoir reçu dans sa

maison et prêté secours à Hugonet Charnot, qui s'était évadé des prisons ducales. — Reconstruction du pont mort, devant le pont-levis du château; d'un mur avec poterne à l'extérieur des fossés jusqu'à l'abreuvoir des chevaux, et du bâtiment de la vieille cuisine.

B. 9987. (Rouleau.) — Parchemin de 20m15 de long.

1411-1412. — Saint-Trivier. — Compte d'Amédée et Agnès de Corgeron. — Recette de 2 deniers de cens, pour 2 toises de terrain cédées à M. Philippe de Lanciaz, damoiseau, à l'effet d'établir un pont pour la desserte du moulin de Privanges; — de 1 obole de cens, pour un terrain sis au village de Masuers, abergé à Jean Masuer. — Lettres du comte Amédée VIII, rendues en suite de la requête du procureur de l'évêque de Mâcon, par lesquelles il annule toutes les sauvegardes accordées aux habitants de la châtellenie de Romenay, appartenant audit évêque (Saint-Trivier, 16 septembre 1410). — Compositions de 4 deniers, payée par Bernard Boudier, parce qu'il nourrit si mal son chien que ses voisins en sont lésés; — de 15 deniers, payée par Etienne Begnet, pour avoir malicieusement fait tomber Jean Robert dans le foyer de la maison Mercier. — Elévation du mur de la cuisine; reconstruction du foyer sur lequel on fait cuire la nourriture du comte.

B. 9988. (Rouleau.) — Parchemin de 19m de long.

1412-1413. — Saint-Trivier. — Compte d'Amédée et Agnès de Corgeron. — Recette de 1 denier, pour le cens du droit abergé à Etienne Bollier, de recueillir l'eau du chemin de Villars à Chamandrey; — de 6 florins, pour la ferme de la blairie et de la prévôté de Boisseroles. — Compositions de 9 florins, infligée à Jean Filliat et à ses deux fils, inculpés d'avoir volé du blé dans la grange neuve de Montmerle, forcé la porte de la chambre de Jean de Malapart, Frère convers, et l'avoir volé; — de 2 florins, payée par Richard Murissart de La Sale, châtelain de Romenay, pour faux témoignage dans un procès devant le conseil de Savoie, entre l'évêque de Mâcon et les habitants de Romenay; — de 6 florins, infligée à Hugonet, fils Milet, pour avoir connu charnellement la femme Bochard et l'avoir frappée d'un couteau. — Dénombrement des terres et prés à Varennes-Saint-Sauveur, possédés par Thibaud du Tartre, écuyer; investiture de ce fief, donnée par le comte Amédée VIII (Bourg, 24 mars 1409). — Réparation à la maçonnerie des cheminées de la salle du puits. — Façon de ceps (entraves), pour garder dans les prisons les faux témoins de l'affaire de l'évêque de Mâcon.

B. 9989. (Rouleau.) — Parchemin de 20m10 de long.

1413-1414. — Saint-Trivier. — Compte d'Amédée et Agnès de Corgeron. — Livraison de torches et de chandelles, pour la desserte de la chapelle. — Recette de 10 florins, pour la ferme de la chacipolerie de Saint-Trivier. — Compositions de 4 deniers, payée par François Moret, pour avoir malicieusement décoiffé Mre Jean Curbilliat; — de 9 deniers, payée par Hugues Chivouchat, inculpé d'avoir un chien qui dévalise habituellement Perronette, femme Guichard Bertin; — de 2 florins, payée par les mariés Rapet, qui avaient brisé les scellés apposés sur une arche. — Reconstruction de la barrière devant le château et de la palissade qui borde les fossés. — Charroi à Saint-Trivier de 10 arbalètes, avec les baudriers et des casses de viretons. — Voyage des commissaires envoyés sur les limites de la châtellenie enlever les pannonceaux du duc de Bourgogne et des sires de Sainte-Croix et de Saint-Georges, placés sur les terres de Savoie.

B. 9990. (Rouleau.) — Parchemin de 22m55 de long.

1414-1415. — Saint-Trivier. — Compte d'Amédée et Agnès de Corgeron. — L'étang de Roillet ne rapporte rien en céréales, parce qu'il est plein d'eau et empoissonné. — Recette de 1 obole, pour la cense d'une parcelle de terre à la Verchère, abergée à Pierre Bréard; — de 2 deniers, pour la cense d'une autre parcelle de terre, à Cortoux, abergée à Etienne Leblanc; — de 1 denier, pour la cense du droit de recueillir les eaux des rues du village des Messonniers. — Compositions de 3 florins, infligée à Hugues Millet, pour avoir extorqué de l'argent à des étrangers; — de 9 florins, payée par Jean Turbillat, inculpé d'avoir incité trois notaires à altérer un acte authentique. — Reconstruction totale du foyer et de la cheminée de la grande salle, qui étaient calcinés par le feu. — Réparation de la toiture de la grande cuisine, qui donnait passage à la pluie. — Réparation des six piles du pont dormant du château; elles avaient 4 pieds d'épaisseur à la base et 3 au-dessus. On construit de chaque côté du débouché un mur de 2 pieds 1/2 d'épaisseur.

B. 9991. (Rouleau.) — Parchemin de 22m90 de long.

1415-1416. — Saint-Trivier. — Compte d'Amédée et Agnès de Corgeron. — Recette de 4 deniers, pour le cens d'une place joignant les fossés du château, du côté de la ville de Saint-Trivier, abergée à Pierre Savier, notaire; — de 1 denier, pour une place aux Sintières, joignant le chemin de Saint-Trivier à Curciat, abergée à Guionet Cotentin; — de 3 deniers, pour une place vague sur le territoire de Mori-

chert, abergée à Pierre Boissons. — Abergement d'un terrain dans la forêt de Chamandrey, au lieu de la Vevre-des-Joux, fait par le châtelain aux consorts Bérard (1er juillet 1415). Ratification par le comte Amédée VIII (Bourg, 9 août 1415). — Compositions de 2 florins, infligées à des habitants de Tagiset, qui s'étaient permis de gager des marchands de Longvy, qui traversaient leur territoire; — de 9 deniers, payée par les mariés Leprévost, qui avaient déposé leur fumier dans un fossé appartenant à leur voisin; — de 18 deniers, payée par Martin Escorable, qui avait frappé à la tête Dom Antoine Grangier, prêtre, avec un chandelier. — Carrelage de la maison de bois, sise dans l'intérieur du château.

B. 9992. (Rouleau.) — Parchemin de 26m80 de long.

1416-1417. — Saint-Trivier. — Compte d'Amédée et Agnès de Corgeron. — Recette de 1 denier, pour le cens d'une parcelle de terre à Franchise, joignant le pourpris des frères Oddert; — de même somme et au même lieu, pour le cens d'une autre parcelle de terre, joignant le meix des frères Bandinel; — de 2 deniers, pour le cens d'un terrain au Tremblay, abergé à Jean Dubois; — de 1 denier, pour le cens d'un terrain à Saint-Trivier, abergé à Jacques de Matafelon; — de même somme, pour le cens du droit de recueillir les eaux d'un chemin. à Lescheroux, abergé à Etienne Guienot; — d'une place à Rongoux, paroisse de Cormoz, abergée à Pierre Pulliod. — Compositions de 9 florins, infligées à des religieux de Montmerle, pour avoir « atrocement » maltraité une femme et un homme; — de 3 florins, infligées à deux individus, inculpés de s'être introduits, la nuit, dans le cellier des mêmes religieux et d'y avoir pris du vin; — de 6 florins, infligées à deux individus qui, le jour de la foire des boucs de Saint-Trivier, avaient enlevé une vache à un marchand qui en revenait, sous prétexte qu'elle leur appartenait; — de 9 deniers, infligée à chacun des quatorze individus inculpés d'avoir enlevé avec leurs pioches la clôture du pré de Jeannette Félix; — de 5 florins, infligée à Hugonin Anglard qui, sommé de déclarer à quel seigneur il appartenait, s'était déclaré de l'évêque de Mâcon, tandis qu'il dépendait du seigneur de Corgeron.

B. 9993. (Rouleau.) — Parchemin de 5m70 de long.

1416-1423. — Saint-Trivier. — Compte de Girard Le Roy, clerc du diocèse de Reims, notaire public à Bourg, commissaire délégué par lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, du 4 mars 1416, pour la reconnaissance des cens, rentes et propriétés appartenant au domaine dans le mandement de Saint-Trivier. La recette, qui se compose du produit des nouvelles reconnaissances et abergements, monte à 658 florins 8 deniers, et la dépense à 883 florins 8 deniers, parmi lesquels figurent 20 florins donnés par le duc en gratification au notaire commissaire à terrier.

B. 9994. (Rouleau.) — Parchemin de 23m30 de long.

1417-1418. — Saint-Trivier. — Compte d'Amédée et Agnès de Corgeron. — Recette de 1 obole, pour le cens d'un emplacement abergé à Etienne Guai, de Repariers; — de 1 denier, pour le cens d'un emplacement sis à Cormoz, abergé aux frères Hugonard; — de même somme, pour un autre emplacement sis à Franchise, près le moulin de la Chapelle-Tècle, abergé à Dom Veret, prêtre. — Compositions de 4 florins, infligée à Guillaume Janro, pour avoir pris une meule de foin sur laquelle étaient les pannonceaux du duc; — de 9 deniers, payée par Pierre Pacorel, inculpé d'avoir « atrocement » maltraité les bœufs qu'il menait à la charrue. — Réparations faites à la grande salle, à la grande chambre du duc, à celles consacrées à l'habitation du châtelain et au plancher du pont communiquant du château à la bastille.

B. 9995. (Rouleau.) — Parchemin de 24m05 de long.

1418-1419. — Saint-Trivier. — Compte d'Amédée et Agnès de Corgeron. — Recette de 12 florins, pour la ferme de la blairie et prévôté de Cormoz. — Compositions de 6 deniers, payée par Jean Curlet, pour avoir caché l'épée de Jean Pascal; — de 9 deniers, payées par Pierre Tripollat et Guillaume Lesage, qui s'étaient injuriés à propos d'une arbalète; — payée par Pierre David, qui avait pris un rucher placé dans un arbre; — de 9 deniers, payée par les époux Blanchard, pour avoir porté à la cour du seigneur de Chevannes le capuce qui avait été perdu, le jour de leurs noces, par Jean Pinchaut, et qu'ils avaient trouvé dans leur fenil. — Réparation faite à la toiture de la tour du ratier, à cause de la pluie qui pénétrait le mur et causait sa ruine. — Achat de 12 aunes de toile, pour couvrir les arbalètes et autres artilleries, accrochées au mur de la grande tour. — Versement de 100 écus d'or à Guigonet Maréchal, trésorier général de Savoie.

B. 9996. (Rouleau.) — Parchemin de 23m80 de long.

1419-1420. — Saint-Trivier. — Compte d'Amédée et Agnès de Corgeron. — Recette de 13 florins, pour la ferme de la blairie de Saint-Trivier; — de 6 sous, pour les lods de 6 coupes de terre, achetées 2 florins par la veuve Pelletier. — Compositions de 1 florin, payée par Perronet Maréchal, pour avoir, de son autorité privée, arrêté des individus à Cormoz; — de 18 deniers, infligée à Pierre Ferrand, pour avoir appelé Pierre Savary voleur et l'avoir frappé d'un coup de poing sur

l'œil gauche; — de 9 deniers, payée par Pierre Ponsard, pour avoir arraché les clés de la ceinture de la veuve Seguin; — de 7 florins, infligée aux frères David, qui avaient retenu deux « benatées » de sel; — de 3 florins, infligée au fils Grobon, pour avoir enfreint la sauvegarde du duc et forcé dans l'église de Cortoux un coffre où étaient le calice, les livres et les ornements sacerdotaux. — Reconstruction du pont dormant du château de Saint-Trivier. — Façon d'une *bala* (contre-poids), pour lever le pont-levis de la bastille.

B. 9997. (Rouleau.) — Parchemin de 30m55 de long.

1420-1421.— Saint-Trivier. — Compte de noble homme Amédée Macet, châtelain. — Recette de 2 livres de cire, de Dom Jean d'Artus, prieur de Domsure, pour la garde; — de 4 florins, pour la ferme de la sergenterie de Saint-Trivier. — Lettres du duc Amédée VIII, qui institue Pierre Macet, de Pont-de-Veyle, notaire à Saint-Trivier, clerc de la cour du même lieu (Aix, 21 octobre 1419). — Compositions de 6 florins, payée par Jean Bourgeois, pour avoir vendu des bœufs à une autre monnaie que celle du duc; — de 22 florins, infligées à Hugues et Jean Bréard, qui avaient tellement maltraité Perronet Vanet, qu'il avait été obligé de s'aliter; — de 4 sous, payée par Pierre Colomb, pour tentative de viol sur Jeannette de Saint-Germain; — de 12 deniers, payée par Pierre Hugonard, pour avoir dit au sergent qui l'emmenait prisonnier à Saint-Trivier, que s'il avait commis ce dont on l'accusait, il ne le confesserait point. — Construction de trente barbacanes, trois échelles doubles et trois simples pour la défense du château. Réparation des « machicoulx » (machicoulis) des murs du château. Etablissement de râteliers, sur la crête des murs d'enceinte. — Lettres du duc Amédée VIII, qui institue le châtelain Macet (Thonon, 20 octobre 1419).

B. 9998. (Rouleau.) — Parchemin de 24m10 de long.

1421-1422. — Saint-Trivier. — Compte d'Amédée Macet, châtelain. — Versement de 30 meytères de seigle à Etienne Bourgeois, prêtre, vicaire de Jean Bourgeois, curé de Saint-Trivier, chargé de la desserte des messes fondées au château. — Recette de 4 deniers, pour le cens de terres à Grandvaux, abergées aux frères Bréard; — de 8 deniers, pour le cens d'un pré à Boisseroles, abergé à Jean Vincent. — Compositions de 4 deniers, payée par le fils Filliardet, qui avait blessé au doigt Jean Garnier; — de 2 florins, payée par Jean Boullod, parce que son neveu avait conduit sa belle-fille à Saint-Amour contre sa volonté; — de 20 sous, infligée à Dom Jean Boisson, curé de Romenay, pour avoir réclamé 3 meytères de seigle qui ne lui étaient pas dues. — Construction de deux piles en carrons devant le château, pour soutenir deux colonnes supportant une charpente. — Réparation de la palissade des fossés. — Mandement du duc Amédée VIII au châtelain, de continuer à Hugues Dubois, damoiseau, le paiement de 30 sous de pension, que touchait Symon Verger, dont il était héritier.

B. 9999. (Registre.) — In-folio, 178 feuillets, papier.

1422-1423. — Saint-Trivier. — Compte d'Amédée Macet. — Recette en froment, seigle et avoine, des redevances dues à Saint-Trivier, Le Tremblay, Chanay, Faissoles, Perroux, Montluin, Montlyart, Messonniers, Chimilliaz, Montcymont, Varennes, Curtillières, Losières, Boisseroles, Privanges, Bonacourt, Grandvaux, Curciat, Les Orchallières, Marigny-le-Grand, Le Mont-Saint-Nicet-le-Bois, Bouillères, Colonges, Charmes, Mont-Désert, La Perrière, Les Goutteaux, Lescheroux, Vulpillières, Escopay et Vernoux; — de 2 florins, pour la ferme de la blairie de Curciat. — Composition de 6 florins, payée par Jean et Jeannet Adelin, qui, en passant un contrat à Pont-de-Vaux, avec le juif Benoit de Pontoise, avaient introduit de nouvelles clauses que celles dont on était convenu. — Réparation de la toiture de la salle et de la cuisine du château.

B. 10000. (Rouleau.) — Parchemin de 38m40 de long.

1423-1424. — Saint-Trivier. — Compte détaillé d'Amédée Macet. — Livraison de 181 meytères d'avoine, à Pierre Berti des Portes, secrétaire et trésorier de la dépense de l'hôtel du duc. — Recette de pains de redevances dues au Tremblay, à Montcymont, Varennes, Simandres, Grandvaux et Lemont. — Compositions de 4 deniers, payée par Etienne Juglard, qui avait frappé la main de Jean Lonclo avec son pied; — de 6 deniers, payée par Jean Masuer, pour avoir dérisionné Henri Chindonnier. — Réparation faite à la couverture des galeries du château et à la tour du portail. — Livraison de pain faite aux bouviers chargés de mener à Bourg des provisions pour l'hôtel ducal.

B. 10001. (Rouleau.) — Parchemin de 35m75 de long.

1424-1425. — Saint-Trivier. — Compte d'Amédée Macet, châtelain. — Recette de poules de redevances dues à Saint-Trivier, Le Tremblay, Chanaz, Faissoles, Perroux, Montluin, Montlyart, Messonnier, Chimilliaz, Montcymont, Varennes, Curtillieres, Simandres, Cormoz, La Verne, Avignon, Les Rippareys, Roujon, Varennes-Saint-Sauveur; — de 18 deniers, pour la ferme de la blairie de Privanges. — Compositions de 9 deniers, payée par Pierre Legerod, pour avoir pris un andain de pré; — de 3 florins, infligée à Guillaume Pescheur,

pour avoir tenté de violer Guiette, servante de Pierre Poncet; — de 7 florins, infligée à Jean Buffard, pour avoir dit que si le duc le condamnait, il en appellerait à l'empereur. — Travaux de consolidation d'une petite galerie du château. — Réparations générales faites à la couverture des bâtiments, qui était en si mauvais état qu'il pleuvait dans l'intérieur des appartements. — Reconstruction de la voûte du four banal.

B. 10002. (Rouleau.) — Parchemin de 18m de long.

1425-1426. — Saint-Trivier. — Compte d'Amédée Macet, châtelain. — Recette de 4 deniers, pour la cense d'une place vague devant l'église de Saint-Trivier, abergée à Pierre Bernard, bourgeois dudit lieu; — de même somme, pour la cense d'une place avoisinant le pont de bois, abergée à MM. de Malmont; — de 2 deniers, pour la cense du chemin des prés de Vevre, abergé aux frères Golliard; — de 1 denier, pour celle d'un chemin sous la chaussée de l'étang de Vaures, abergé à Etienne Picardet; — de 1 denier, pour celle du droit d'établir un aqueduc traversant le chemin, devant sa maison, accensé à Jean Borsat. — Compositions de 18 deniers, payée par Jean Arthaud, inculpé d'avoir retenu la dîme due au curé de Saint-Trivier et de Cortoux; — de 3 florins, payée par Benoit Gereys, dont le fils avait connu charnellement la fille de Pierre de Bourg.

B. 10003. (Rouleau.) — Parchemin de 15m65 de long.

1426-1427. — Saint-Trivier. — Compte d'Amédée Macet. — Recette de 8 francs, pour la ferme des prés d'Arnay, amodiés à long terme à Michel Badel, sous la condition de les défricher, de les clore et de les rendre en bon état. — Compositions de 27 deniers, payée par Etienne de La Verne, inculpé d'avoir anticipé sur un chemin; — de 18 deniers, payée par Jean Graton, qui avait dans sa maison une pinte qui ne contenait pas la mesure. — Jean Martin paie 20 sous d'amende, pour avoir dit à Jean Desmoulin : « Tu es un larres meurtrier et en na en ton lignaige de pendus. » — Réparation des murs d'enceinte du château, depuis la chambre de Monsieur jusqu'à la tour du coin. — Versement de 290 florins à Guigonet Maréchal, trésorier général de Savoie.

B. 10004. (Rouleau.) — Parchemin de 17m25 de long.

1427-1428. — Saint-Trivier. — Compte d'Amédée Macet, châtelain, rendu devant M. Jean Servage, président de la Chambre des comptes de Chambéry. — Compositions de 7 florins, payée par les frères Péligan, inculpés d'avoir gardé les tenailles d'un forgeron; — de 18 deniers, payée par Jean Billiat, qui, aux moissons dernières, avait caché la robe du fils Mogin dans les herbes; — de 4 florins, encourue par Pierre Berrondier, pour avoir dit au sergent qui le citait : « Estr... pour le serjan; » — de 18 florins, payée par Jean, fils Pelletier, pour avoir connu charnellement la concubine d'Olivier Magnin; — de 10 sous, infligée à Jacques Joly, qui avait appelé Perronet Buart : « Villens, taillable et de serve condition. » — Recette de 13 sous, pour les « dessaisines » arrivées dans la châtellenie. — Reconstruction de la chambre située au-dessus de l'entrée du château. — Paiement au châtelain de 500 florins, qui lui ont été donnés par le duc, en contemplation de son mariage avec Marie, fille de Pierre Andret, conseiller.

B. 10005. (Rouleau.) — Parchemin de 17m10 de long.

1428-1429. — Saint-Trivier. — Compte d'Amédée Macet, châtelain. — Lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, qui institue Jean Duret, clerc de Bourg, chapelain de la chapelle du château (Bourg, 24 février 1428). — Recette de 10 florins, pour la ferme des glands ou du paissonnage de la forêt de Chamandrey. — Compositions de 18 deniers, payée par la veuve Verat, pour avoir adultéré avec Dom Guillaume Servilliat; — de 9 deniers, encourue par Jean Vinend, pour avoir usurpé un sillon de terre; — de 75 écus d'or, infligée à Jean Boillet, inculpé d'avoir perpétré plusieurs délits dans l'église de Lescheroux; — de 20 sous, payée par Jean Humbert, pour avoir dit à Jean Sorgue : « Je te fermeray (affirmerai) que cestui chien est plus prodome que tu ni es. » — Réparation à la couverture de la grosse tour.

B. 10006. (Rouleau.) — Parchemin de 29m15 de long.

1429-1431. — Saint-Trivier. — Compte d'Amédée Macet. — Compositions de 9 deniers, payée par Philibert Marillier, pour avoir donné un coup de poing sur le nez de Jean Borsat; — de 3 florins, payée par Jean Adelier, pour avoir brisé les sceaux du comte, apposés sur sa porte. — Recette de 25 sous, pour les « claims » arrivés dans la châtellenie. — Construction d'un mur de 10 toises de long, de 2 pieds d'épaisseur et 8 pieds de hauteur devant le château, pour soutenir le pavement nouvellement fait. — Emmortellement de la chambre de la bouteillerie et des galeries devant cette chambre et la grande salle. — Composition de 18 deniers, payée par Lolinier, inculpé d'avoir connu charnellement une fille idiote, bâtarde de Galois de Valgrineux. — Construction du portail par lequel on va du château au curtil de la bastille. — Réparation de la cheminée de la chambre du lardier de la cuisine.

B. 10007. (Rouleau.) — Parchemin de 24m65 de long.

1431-1432. — Saint-Trivier. — Compte d'Amédée Macet, châtelain. — Compositions de 27 deniers, payée par Jean May-

rod, qui avait fait tomber Jeannette Guéniot; — de 3 florins, payée par Jeannette Vallée, pour avoir caché un habit de sa belle-sœur; — de 7 sous, payée par Jean Berod, qui avait caché 2 aunes 1/2 de toile appelée « talenthe »; — de 3 florins, payée par six individus chacun, pour avoir chevauché un cheval, la tête tournée du côté de la queue, et avoir chanté une chanson à ce sujet. — Injonction au châtelain de produire l'inventaire des biens des deux fils bâtards du curé de Cortoux, décédés sans enfants, et advenus au duc. — Réparation du pont-levis du château; du pilori de Saint-Trivier. — Composition de 18 deniers, payée par Pierre Magnin, inculpé d'avoir dit devant la cour du duc : « L'on nous si moynet pas trioles. »

B. 10008. (Rouleau.) — Parchemin de 39m30 de long.

1432-1434. — Saint-Trivier. — Compte de noble homme Jacques Macet, châtelain. — Lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, qui accorde à Antoine Morel et Pierre Nivolet, de Saint-Trivier, l'autorisation de construire une chaussée sur le bief de Vescherex, vers le gagnage de la Corbière, et d'établir un étang, en se conformant à la coutume (Thonon, 10 décembre 1429). — Recette de 1 denier, pour la cense d'une terre sise à Fructières, abergée à Perronette Dieu; — de 4 deniers, pour la cense d'une autre terre sise sur la rive Volucte, abergée à Antoine Ramuet. — Composition de 10 florins, payée par Jean Comas, pour avoir frappé Pierre Ferrier, l'avoir blessé à l'oreille et connu charnellement sa femme. — Reprise en sous-œuvre des fondations de la tour du colombier. — Remplacement des plateaux en bois du canal du vannage de l'étang du Frêne, qui avait été emporté par la force des eaux. Travaux d'étanchement de la chaussée avec de la terre corroyée. — Lettres d'institution du châtelain, par le duc Amédée VIII (Thonon, 22 janvier 1433). — Achat de 2 aunes de drap gris d'Allemagne, pour la banque des receveurs de la châtellenie. — Saisie sous la main du duc, des biens de Guillaume d'Arnay, de Saint-Trivier, fugitif, accusé d'avoir été le complice du sire de Varambon, dans la prise de Trévoux. — Compositions de 4 deniers, payée par Jean Magnin, pour avoir joué aux cartes; — de 3 florins, payée par Guillaume Pogonod, qui avait envoyé des gens d'armes dans la maison Luer; — de même somme, payée par Girard Grandiat, inculpé d'avoir dit, contre l'honneur de Perronette Gouterme, qu'il l'avait connue charnellement. — Réparation à la toiture des galeries existant entre la grande salle et la tour du portail.

B. 10009. (Rouleau.) — Parchemin de 29m30 de long.

1434-1435. — Saint-Trivier. — Compte de Jacques Macet. — Lettres du duc Amédée VIII, portant autorisation aux frères Foissia, de Saint-Trivier, de convertir en étang leur pré des Platières, sur le territoire de la Losière et de Saint-Trivier, moyennant un cens annuel d'une livre de cire (Thonon, 2 mars 1433). — Recette de 8 deniers de cens, dû par Jean Gouy, pour l'abergement d'un emplacement à Boncourt; — de 1 denier, pour le cens dû par Matthieu Borel, pour l'abergement d'une terre, sur le chemin de Saint-Trivier à Varennes; — de 2 deniers, pour le cens dû par Pierre Bourgeois, pour l'abergement d'une terre sur le territoire de Fourchies; — de 16 deniers, pour celui dû par Pierre Bochard, pour l'abergement d'une place vague dans la forêt de Chamandrey. — Compositions de 18 deniers, infligée à Jean Gay, pour avoir maltraité des brebis; — de 3 florins, encourue par Guillaume Montillier, pour avoir celé la fracture de l'écrin de sa belle-sœur par son mari; — de 3 florins, payée par Jean Tibod, prêtre, qui avait forcé la serrure d'une chambre du curé de Curciat. — Mandement du duc Amédée VIII aux châtelains de Saint-Trivier et Treffort, de mettre en vente tout le bois mort de la forêt de Chamandrey (Chambéry, 19 février 1434); — de payer sur le produit 500 florins au maître de l'artillerie, pour les employer à la réparation des engins et artillerie à Bourg (Thonon, 28 juillet 1434); — à Jean de Bellecombe, capitaine des fortifications de Bresse, de faire réparer le château de Saint-Trivier : on ravale les « alours » (chemin de ronde) sur la muraille; on remaille les murs; on ferme les ouvertures; on recouvre la cuisine et la chapelle. — Reconstruction du « chargiour » (déchargeoir) de l'étang de Riollet. — Pierre Megalde, garde des étangs, reçoit 18 deniers pour ses gages. — Transaction entre les habitants de Lescheroux et Jean Gerey, au sujet de la propriété d'un terrain sis à Boncourt, appelé le Douzon.

B. 10010. (Rouleau.) — Parchemin de 29m40 de long.

1435-1436. — Saint-Trivier. — Compte de noble homme Guillaume Raffan, châtelain de Saint-Trivier-de-Cortoux. — Abergement d'une place dans la forêt de Chamandrey, fait par le châtelain à Pierre Bochard (8 juin 1434). — Recette de 1 obole de cens, dû par Martin Ysurable, pour l'abergement d'un ancien chemin au Tremblay; — de même somme de celui dû par Pierre de Vavrete, pour l'abergement d'un ancien chemin tendant de Chimilieux à Saint-Nicet; — de 4 deniers, pour le cens dû par les frères Ferroillet, pour l'abergement d'un autre chemin appelé du Rosset. — Compositions de 72 deniers, infligée aux syndics de l'église de Cormoz, pour avoir fait citer Etienne Colomb devant la cour de Lyon; — de 7 florins, encourue par Guillaume Mantillier, pour avoir commis un adultère avec la femme de Pierre Bouillet; — de 15 florins, infligée aux enfants Joffroi, pour avoir gardé l'or et l'argent qu'ils avaient trouvés dans une vigne qui ne leur ap-

partenait pas; — de 18 deniers, payée par Jean Ruffy, dont la femme avait tenté de voler une coiffe de peu de valeur devant la boutique d'un mercier. — Recette de 8 livres, pour les complaintes dues tous les ans dans la châtellenie. — Remaillement des piles du pont dormant du château; de la contre-escarpe des fossés et du mur entre la porte de la bastille et la tour du coin. — Lettres d'institution du châtelain, par Louis de Savoie, lieutenant général du duché (Chambéry, 29 novembre 1434).

B. 10011. (Rouleau.) — Parchemin de 27m90 de long.

1436-1437. — Saint-Trivier. — Compte de Guillaume Raffan, châtelain. — Abergement fait par le juge de Bresse, à Pierre Gervais, carronnier de Saint-Julien-sur-Reyssouse, des bâtiments et dépendances de la carronnerie du duc à Saint-Trivier (21 février 143⅚). — Recette de 2 deniers, pour le cens d'une terre abergée à Pierre Robert; — de 4 deniers, pour le cens d'un ancien chemin abergé à Etienne Javillon; — de 2 deniers, pour le cens d'un emplacement situé devant la maison Besouchard; — de 1 obole, pour le cens d'une partie de chemin, abergée à Pierre Hugonard; — de 1 obole, pour le cens d'un réservoir d'eau, devant la maison Chambu. — Compositions de 4 deniers, payée par Jean Prévôt, pour avoir répondu au châtelain, qui le commandait de garde sur les murs : « Avez-vous pours des loups? » — de 11 deniers, encourue par Jean Poiret, pour avoir fait tomber son frère; — de 3 florins, payée par Jean Goupil, inculpé de rébellion envers les sergents qui le menaient en prison; — de 6 florins, payée par Benoit Plumet, pour refus fait au châtelain de conduire des rebelles à Bourg. — Vente d'un veau d'« échoite » au prix de 4 deniers. — Reconstruction du grand et du petit four de Saint-Trivier. — Façon de la grande porte du château; de celles des greniers au-dessus de la grande salle; des chalits des chambres. — Paiement de 3 florins à maître Jean Levieux, peintre, pour la peinture dans la chapelle de Sainte-Catherine du château, des images de Notre-Dame, saint Jean, sainte Catherine et saint Maurice.

B. 10012. (Rouleau.) — Parchemin de 27m de long.

1437-1438. — Saint-Trivier. — Compte de Guillaume Raffan. — Recette de 2 deniers, pour le cens d'un ancien chemin, abergé à Jean Boudriard; — de 1 denier, pour le cens d'un ancien chemin, à Tagiset, abergé à Henri Masuer; — de 4 deniers, pour le cens du droit d'établir des chaussées d'étang, accordé aux consorts Jean Lombardat et Bochard; — de 1 denier, pour le cens du droit accordé à Guillaume Leblanc, de construire des piliers devant sa maison. — Lettres du duc Amédée VIII, rendues en suite de la supplique des habitants de Tagiset, par lesquelles il les quitte du subside pour l'exemption du logement militaire, sous la condition de lui payer chaque année 4 deniers par feu (Chambéry, 28 novembre 1433). — Lettres de Louis de Savoie, lieutenant général du duc, qui institue Claude Malachart, notaire, clerc de la cour de Saint-Trivier (Thonon, 14 juin 1436). — Compositions de 7 florins, infligée à Jean Chevouchat, pour avoir aidé ceux qui entrèrent dans l'église de Servigny, nonobstant la défense du duc; — payées par un grand nombre d'individus, pour défaut dans la réparation des chemins. — Achat de bottes de chaux, moyennant 3 florins; chacune tenait 6 bannes. — Reconstruction du foyer et du corps de la cheminée de la grande salle, qui avaient été calcinés par le grand feu allumé par les gens du maréchal de Savoie. — Façon d'une quintaine pour faire jouer les gens dudit maréchal. — Gratification de 30 florins, accordée au châtelain par Louis de Savoie.

B. 10013. (Rouleau.) — Parchemin de 21m30 de long.

1437-1444. — Saint-Trivier. — Compte de Guillaume Bernard, de Dons en Valromey, commissaire et receveur délégué par le duc pour la reconnaissance des limites et du domaine ducal dans la châtellenie de Saint-Trivier, suivant les lettres y insérées de Louis de Savoie, données à Thonon, le 3 juin 1437. La recette se compose du produit des reconnaissances nouvelles faites par le commissaire et des amendes pour défaut d'acquit des servis; elle monte à 1407 florins. La dépense s'élève à 917 florins.

B. 10014. (Rouleau.) — Parchemin de 31m30 de long.

1438-1439. — Saint-Trivier. — Compte de Guillaume Raffan. — Recette de 1 obole, de Martin Ysurable, pour le cens d'une parcelle de terre joignant sa grange; — de 16 deniers, pour le droit accordé aux consorts Bourgeois d'établir un étang sur leur propriété. — Compositions de 18 deniers, payée par Hugues Veyrament, pour avoir retrait ses biens hors de la châtellenie, nonobstant la défense; — de même somme, payée par le fils du maître des bois, qui s'était battu en faisant le guet avec Jean Pascal; — de plusieurs florins, infligées à divers habitants de Saint-Trivier qui avaient fait un monopole; — de 9 deniers, payée par le fils des Vueys, pour avoir brûlé dans une tour les claies qu'il avait trouvées sur les murailles. — Réparation à la toiture de la tour du colombier et de l'arche de l'étang du Frêne, qui était pourrie et perdait l'eau. — Etanchement avec terre et clayonnage d'une rupture de la chaussée de Roillet. — Achat, moyennant 3 florins, de 50 petits brochets mis dans l'étang de Roillet. — Les biens de Guillaume d'Arnay sont toujours sous le séquestre.

B. 10015. (Rouleau.) — Parchemin de 39m10 de long.

1439-1440. — Saint-Trivier. — Compte de Guillaume Raffan. — Compositions de 18 deniers, payée par Jean Collet, qui avait vendu un taureau et une vache à l'insu de ses parents; — de 26 deniers, payée par Jean Guichard, pour avoir bu le vin de Martin Yserable, pendant qu'il l'amenait; — de 4 florins, encourue par Guillaume Mantillier, pour avoir proféré des paroles contre l'honneur des religieux de Montmerle; — de 27 deniers, payée par Pierre Bochard, inculpé de s'être introduit dans la maison d'Etienne de Vousset, pour violer sa femme; — de 30 sous, payée par Jacques Joly, inculpé d'avoir dit à Jean Tamuel : « Orde vil mesel, que demandes-tu? » — de 10 sous, payée par Pierre Pascal, qui avait dit à Pierre Le Rage : « Ceux qui ont amblé les écus et les ducats à Bourg au change, ne sont pas pardonnés. » — Lettres du duc Louis, qui, pour dédommager le châtelain de ses labeurs, lui cède pendant trois ans le revenu des « claims » de la châtellenie (Ripailles, 16 décembre 1439). — Construction d'une nouvelle tour vers le colombier, sur les murs du petit verger. — Réparation du mur d'enceinte près la grosse tour. — Renforcement des balles dites les « contrepes » pour retenir le pont-levis du château.

B. 10016. (Rouleau.) — Parchemin de 32m65 de long.

1440-1441. — Saint-Trivier. — Compte de Guillaume Raffan. — Compositions de 18 deniers, payée par Guionet de Boulge, qui avait pénétré dans son pourpris, nonobstant les brandons du duc, mis par les sergents; — de 27 deniers, payée par Jeanne Grosjean, qui avait retenu un fromage sur la douzaine qu'elle avait vendue. — Vente du bois mort de la forêt de Chamandrey, par tas (*amortono*), au prix de 18 deniers à 2 florins. Le total monte à 251 florins. — Réparation des galeries sur le pont dormant. — Versement de 500 florins à Pierre de Novelles, commissaire d'Hugonet Vesper, trésorier général de Savoie. — Achat de 4 douzaines de fromages de Bresse, appelés « cloux », et envoyés à Genève pour l'hôtel du duc. — Achat de 12 douzaines des meilleurs et plus grands fromages de Bresse qu'on a pu trouver, pour les envoyer aux Pères du concile de Bâle.

B. 10017. (Rouleau.) — Parchemin de 30m35 de long.

1441-1442. — Saint-Trivier. — Compte de Guillaume Raffan. — Aumône de froment et de seigle, faite par le duc à Huguette, marchande, et à Alise sa fille. — Compositions de 9 deniers, payée par Pierre Millet, dont la mère avait battu son beau-fils; — de 3 florins, encourue par Jean Gay, pour tentative de viol sur Philippine de Charmes; — de 6 deniers, payée par maître Antoine Monnet, recteur des écoles, pour avoir frappé Pierre de Nantoux avec un bâton. — Deux femmes paient une composition de 9 deniers, pour certaines peines commises par leurs maris. — Vente de pains, à raison de 10 deniers pièce; vente d'un quarteron de carpes, à 9 deniers. — Versement de 200 florins à maître François Payen, recteur et maître de l'assignation du château de Chambéry. — Paiement de 100 florins, alloués à Jean de Lornay, capitaine général de Bresse. — Réparation à la charpente de la cuisine. — Ouverture d'une tranchée à travers la chaussée de l'étang de Roillet, pour refaire le canal de décharge. — Façon de deux « mainjoires » et de deux râteliers pour les écuries. — Envoi de 400 poulailles au duc de Savoie, alors à Chalon.

B. 10018. (Rouleau.) — Parchemin de 23m30 de long.

1442-1443. — Saint-Trivier. — Compte de Guillaume Raffan. — Compositions de 9 deniers, payée par la veuve Galuppet, pour avoir apporté au marché du fil « non marchand »; — de 3 florins, payée par François de Valgrineuse, qui avait frappé Jean Malet au menton avec une douve; — de 11 deniers, payée par Jean Crinon, pour avoir fait rouir du chanvre dans un étang. — Versement de 200 florins à François Payen, receveur et maître de l'œuvre du château de Chambéry. — Façon de quatre échelles de 4 et de 2 toises 1/2 de long pour la défense du château contre les Ecorcheurs, qui se flattaient d'envahir la terre du duc. — Renforcement de la petite porte du château, qui tombait en ruine. — Paiement de 300 florins à Thomas Guillot et Pierre d'Ambronay, marchands à Bourg, en remboursement des 1,000 par eux prêtés au duc.

B. 10019. (Rouleau.) — Parchemin de 26m35 de long.

1443-1444. — Saint-Trivier. — Compte de Guillaume Raffan. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui institue Claude Malechard, notaire public à Saint-Trivier, clerc et scribe de la cour dudit lieu (Bagé, 9 juin 1441). — Compositions de 3 florins, payée par Pierre Cornaz, inculpé d'avoir marqué un arbre de la forêt de Chamandrey à une marque autre que celle du duc; — de 3 florins, payée par Pierre de Rivoire, pour avoir chassé des oiseaux sur l'étang des religieux de Montmerle; — de même somme, payée par Jean Goillard, dont le neveu avait connu charnellement la fille Guillon. — Réparations générales faites aux toitures des tours du château. — Reconstruction du pont-levis. — Remboursement de 200 florins, d'avances faites par le châtelain, pour la construction d'une tour nouvelle au château.

B. 10020. (Rouleau.) — Parchemin de 26m70 de long.

1444-1445. — Saint-Trivier. — Compte de Guillaume Raffan. — Compositions de 9 deniers, payée par Pierre Hugonard, pour avoir conduit des gens d'armes au village de Cormoz; — de même somme, payée par Jean Boiteux, inculpé d'avoir décoiffé Jean Guenon et cassé la corne de son chaperon; — de 15 sous, prononcée contre Poncet de La Verne, qui avait dit à Jean, son frère : « Lerres polailler, tu m'as manger des la Sant-Martin en sa, sept de mes gelines. » — Versement de 400 florins à Jean Maréchal, trésorier général de Savoie. — Construction d'une arche en madriers à la bonde de l'étang, afin d'empêcher le passage des poissons lorsqu'on vide l'étang, et plantation d'une haie aux bouts de la chaussée, pour empêcher le poisson de sortir pendant les grandes eaux. — Livraison, par maître Thierry Brulefer, bombardier à Mâcon, moyennant 50 florins, de deux « veuglaires », pour la défense du château. — Livraison, par Philippe Gonevoy, bombardier à Pont-de-Vaux, de sept coulevrines, dont trois sont à châsse; elles sont payées 78 florins. — Achat d'un moulin à bras moyennant 11 florins.

B. 10021. (Rouleau.) — Parchemin de 29m10 de long.

1445-1446. — Saint-Trivier. — Compte de Guillaume Raffan. — Abergement fait à Pierre Perronin, de Varennes, du droit d'ouvrir un aqueduc pour recueillir les eaux nécessaires à l'irrigation de ses prés (16 novembre 1445). — Toutes les fermes de la châtellenie subissent une diminution aux enchères. — Recette de 30 sous, pour les lods d'une soiture de prés achetée 10 florins. — Compositions de 9 deniers, payée par Pierre Frontel, pour avoir levé sans autorisation le pilon de l'étang Morel; — de 50 sous, infligée à Benoit Jarreys, qui avait maltraité si fort la veuve Mauvillier, qu'elle en avait poussé le cri de Savoie; — de 15 sous, payée par Jean d'Arnay, pour avoir pris la femme de Perreux par les cheveux. — Plantation d'une haie, tout le long de la chaussée de l'étang du Frêne, pour la conservation du poisson lors des inondations. — Mémoire présenté par le châtelain, pour la dépense des dames de Bourgogne et leur suite à Saint-Trivier. — Construction d'une nouvelle tour ronde au château de Saint-Trivier, du côté de l'église, prescrite par le duc au retour de son voyage de Bourgogne, pour ajouter à la défense de cette place frontière. — On relève et on exhausse avec des engins les galeries placées devant la bouteillerie.

B. 10022. (Rouleau.) — Parchemin de 25m20 de long.

1446-1447. — Saint-Trivier. — Compte de Guillaume Raffan. — Recette de 142 meytères de froment de redevances dues dans la châtellenie. — Compositions de 3 florins, infligée à la femme Gateloux, pour avoir adultéré avec Pignot; — de 18 deniers, payée par Jean Borel, pour avoir vendu un poulain sans payer les droits; — de 10 sous, encourue par Guerin Bardon, qui avait dit à Pierre Yserable : « Je te mets en mon dant (*danymum*), comme le pendu qui pend à les fourches. » — Vente de bois de la forêt de Chamandrey, faite par Jean de Lornay, écuyer, capitaine général de Bresse, pour 334 florins dont il doit rendre compte. — Don de 10 florins, fait par le duc à Jean de Nancuse, clerc de Buerz. — Construction d'un engin appelé « vachy » pour tirer l'eau du puits du château. — Remplacement des planchers des ponts, qui étaient tout pourris. — — Remplacement du pommeau de la coiffe de la tour du colombier. — Réparation des deux cheminées de la grande salle.

B. 10023. (Rouleau.) — Parchemin de 15m de long.

1447-1448. — Saint-Trivier. — Compte de Guillaume Raffan, châtelain de Saint-Trivier. — Recette de 22 sous, pour les herbes des prés de la communauté de Boisserolles. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui institue Jean Alardin, notaire, scribe de la cour de Saint-Trivier (Genève, 22 novembre 1445). — Achat d'une chasuble pour la chapelle, moyennant 8 florins, et de trois chappes de 3 aunes chacune, payées 4 florins. — Construction, par ordre de Jean de Lornay, d'un glacis en maçonnerie au pied des murs et tours d'enceinte du château; elle est faite sous la surveillance des syndics du lieu. — Couverture en tuiles du chemin de ronde autour du château. — Construction d'un moulin sous la chaussée de l'étang de Roillet. Ouverture de cette chaussée pour les canaux du moulin; clôture du moulin par un mur de terre. — Achat, moyennant 10 florins, de 4 milliers d'alevins, pour empoissonner ledit étang.

B. 10024. (Registre.) — Petit in-folio, 368 feuillets, papier.

1448-1449. — Saint-Trivier. — Compte particulier et détaillé de Jean de Saix, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Savoie, châtelain. — Recette d'avoine des redevances dues à Perroux, Montluyn, Montlyart, Chimilliaz, La Chanée, Faissoles, Varennes, Le Tremblay, aux Curtillières, à La Losiery, Boisserolles, Marigniaz, Boncourt, Montrachier, Le Montet, Cormoz, Privanges, Simandres, Grandvaux, Vernoux, Ecopay, Curciat, etc. — Compositions de 9 deniers, payée par la femme Gateloux, pour avoir commis un adultère avec un nommé Pignot; — de 9 deniers, payée par Henri Guichot et la Pellegrina, qui s'étaient battus et avaient poussé le cri de Savoie. — Versement de 540 florins, fait par le châtelain à

Claude de La Baume, comte de Montrevel, en déduction de 1,072 florins par lui prêtés au duc.

B. 10025. (Rouleau.) — Parchemin de 51m30 de long.

1449-1450. — Saint-Trivier. — Compte de Jean de Saix, châtelain. — Recette de 26 meytères de seigle, pour la ferme de la dîme à Saint-Trivier, au temps de moisson; — de pains de redevances, à Varennes, au Tremblay, à Simandres, Grandvaux. — Abergements faits par le châtelain, à Jean Drogon, des Perroux, paroisse de Saint-Julien, d'une bruyère à Nuits (Ligeret, 3 février 1449); — à Jean Velours, de Villars, paroisse de Lescheroux, du droit de recueillir les eaux du chemin tendant de Villars au bois des Chartreux (3 novembre 1449); — aux frères Bréard, de Vernoux, paroisse de Romenay, du droit de recueillir les eaux des chemins tendant de Saint-Trivier à Ecopay (12 et 13 février 14$\frac{49}{50}$), — à Jean Jocerand, de Chanée, de semblable droit sur le chemin de Cortoux à Montlyart (12 et 17 février 14$\frac{49}{50}$), — à Jean Donier, pour semblable droit sur le chemin de Saint-Trivier à Vecours (17 juillet 1449); — à Barthélemy Bonet, de Montlyart, d'un emplacement sur le chemin de Saint-Trivier à Villars (17 juin 1449). — Compositions de 9 deniers, payée par Jacques Mégard, pour avoir dit à Dom François Ponsard, curé de Cortoux, devant le bureau de la cour : « Tu mens comme ribaux prestre; » — de même somme, payée par Jean Donier, qui avait dit, en montrant Jean Bourgeois : « Voes ysi l'esveque; » — de 20 sous, infligée à Galois de Gray, pour avoir dit à haute voix dans le cimetière de Saint-Nizier, en entendant la lecture des lettres du duc, pour la contribution aux fortifications de Saint-Trivier : « Bonnes gens qui etes en procura, je vous deffendes que vous ne payes riens à cestuy home yci, tant que la cause quest en playst pendant, soit deffinie. » — Construction de la charpente du toit de la nouvelle tour du château. — Reconstruction des deux fours du château et des deux fours banaux. — Lettres de Louis, duc de Savoie, rendues en suite de la supplique de Jean de Monsonon, écuyer, par lesquelles il lève le séquestre qui avait été mis sur ses biens, comme complice de Jean d'Arnay, dans la prise de Trévoux sur le duc de Bourbon (Montcallier, 30 septembre 1449).

B. 10026. (Rouleau.) — Parchemin de 5m65 de long.

1450-1451. — Saint-Trivier. — Compte de Philibert de La Palud, seigneur de Saint-Julien-sur-Reyssouse, châtelain, rendu devant Amédée de Crucherelles, chevalier, président de la Chambre des comptes de Chambéry. — Recette de 3 coupes de froment, pour la ferme du revenu de la dîme du meix de la Celererie et de Chanée; — de 6 meytères de froment, pour le revenu du moulin nouvellement établi sous la chaussée de l'étang de Roillet; néanmoins on accorde une remise au fermier, attendu le chômage résultant du défaut d'eau, qui a nécessité des réparations à l'étang.

B. 10027. (Rouleau.) — Parchemin de 9m10 de long.

1451. — Saint-Trivier. — Compte de Philibert de La Palud. — Recette de 67 trousses de foin de redevances dues dans la châtellenie; — de 4 florins, pour l'amodiation des terres sises sous les murs du château. — Compositions de 6 deniers, payée par la veuve Vincelet, dont le fils avait volé des pommes dans une grange; — de 9 deniers, encourue par Jean Magnin, qui avait fait une bosse (*bobam*) à Pierre Montillier; — de même somme, payée par Hugues Breyard, au nom de son fils, inculpé de *stercorasse* dans une fontaine publique.

B. 10028. (Rouleau.) — Parchemin de 25m10 de long.

1451-1452. — Saint-Trivier. — Compte de noble Jean, seigneur de Chavanes, châtelain. — Recette de 13 pains de redevance due dans la châtellenie; — de 1 denier, pour la cense, à François Agnet, de Montluyn, d'une portion de chemin joignant sa maison; — de 2 deniers, pour celle à Jean Aymonard, de Virieux, du droit de recueillir une partie des eaux du chemin de Virieux à Vesancey. — Compositions de 3 florins, infligée à Jean Chevonchat, qui avait apporté sur le marché de Saint-Trivier des cuirs mal tannés; — de même somme, encourue par Jean Prévôt, de Boisserolles, inculpé d'avoir perçu des poules sur des habitants du lieu à l'insu du seigneur. — Reconstruction de la cheminée de la cuisine du château. — Remboursement à Pierre Yserable, sergent, gardien des prisons de Saint-Trivier, des avances faites par lui pour la nourriture des hommes du comté de Bourgogne, qui ont été mis sous sa garde. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui institue le châtelain (Saint-Genis, 4 mai 1451).

B. 10029. (Rouleau.) — Parchemin de 29m25 de long.

1452-1453. — Saint-Trivier. — Compte de Jean de Chavanes, châtelain. — Recette de 432 poules de redevances dues dans la châtellenie. — Abergements faits par le châtelain aux frères Bréard, de Vernoux, du droit de recueillir les eaux d'une partie du chemin de Vernoux à Saint-Trivier (11-15 mai 1452); — à Pierre Bréard, du même lieu, d'une portion d'un chemin allant de Saint-Trivier à Curciat (13-15 mars 1452); — à Jean Geoffroi, bourgeois de Saint-Trivier, d'une portion de chemin joignant sa maison dans le bourg neuf de Saint-Trivier, près la nouvelle chapelle (11-15 mai 1452). — Com-

positions de 7 florins, payée par Perronin, de Varniaz, accusé d'avoir pris un verre dans la maison de Jean Magnin; — de 3 florins, encourue par le fils Robert, qui avait levé la bonde de l'étang Bourgeois et mis le poisson à sec. — Paiement de 20 deniers, à Louis Burdin, orfèvre, pour la dorure et la réparation du calice de la chapelle. — Enchâssement de deux « veuglaires » (canons) dans un affût en bois ferré. — Achat de plomb chez un potier de Saint-Trivier, pour les coulevrines et les « veuglaires », à cause des gens d'armes français, qui, disait-on, voulaient envahir la terre du comte. — Vente de blé, à 1 denier la coupe; de seigle, à 2/3 de denier; d'avoine, à 1 obole; de poules, à 1 obole 3/4 de denier pièce. — A la fin du compte, lettres originales de Louis, duc de Savoie, et du prince de Piémont, qui quittent à Pierre Bruschon, maçon, la somme de 50 florins, qu'il devait pour des constructions au château de Pont-d'Ain.

B. 10030. (Rouleau.) — Parchemin de 30m de long.

1453-1454. — Saint-Trivier. — Compte de Jean de Chavanes. — Recette de 28 livres de cire de redevances dues dans la châtellenie. — Abergements faits à Jean Ponsard, de La Chanée, d'un emplacement situé audit lieu; — aux frères Donguy, d'un chemin entre leurs terres et d'un autre vieux chemin allant de Saint-Trivier à Montcymon (4 janvier 145¾); — à Jean Joffroy, de Faissoles, du vieux chemin de la Challière; — à Pierre Escocier, de Boncourt, du chemin allant de Boncourt aux Pasquerelles. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui institue Jean Maréchal, notaire à Saint-Trivier, clerc et scribe de la cour du même lieu (Genève, le 9 avril 1453). — Compositions de 1 florin, encourue par Etienne Buard, pour son fils, qui s'était introduit la nuit dans le curtil de noble Antoine Langlans et avait emporté une lapine; — de 1 livre, infligée à Jean Passagney, pour avoir creusé un fossé au travers d'un chemin, pour amener l'eau dans le pré du curé de Cortoux. — Réparation de la maçonnerie du mur au-dessus de la porte d'entrée.

B. 10031. (Rouleau.) — Parchemin de 19m05 de long.

1454. — Saint-Trivier. — Compte de Jean de Chavanes. — Abergements faits par le châtelain à Pierre Porcher, notaire, bourgeois de Saint-Trivier, d'un chemin par lequel s'écoule le bief de la Voy, sur le territoire de Montrichier; — à Jean Larme, paroissien de Vecours, d'un chemin joignant sa maison; — à Jean Berthelin, du même lieu, d'un ancien chemin, couvert de broussailles; — à Claude Mille, du même lieu, d'une parcelle de terre, sise devant la Croix-Neuve; — à Jeannette Gontil de La Cour, d'une parcelle de chemin joignant sa maison; — à Pierre Marillier, de Servigny, d'un chemin abandonné; — à Jean Guercyssin, de Villars, du droit d'établir un réservoir à poissons au lieu dit la Cley-du-Val. — Réparations faites aux courtines, entre la tour du colombier et la grosse tour, entre la grosse tour ronde et le mur du côté de l'église de Saint-Trivier. Percement de meurtrières (archières, bombardières) dans les murs des tours et remparts du château.

B. 10032. (Rouleau.) — Parchemin de 21m50 de long.

1454-1455. — Saint-Trivier. — Compte de Philibert de La Palud, seigneur de Saint-Julien, châtelain. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui prend sous sa sauvegarde plusieurs familles du mandement de Villeneuve, moyennant une redevance annuelle d'une livre de cire (Genève, 30 juin 1446). — Abergements faits par le châtelain à Pierre Martin, des Messonniers, d'un emplacement situé devant sa maison; — à Guillaume Daragons, des Perrots, d'un vieux chemin en Soyra. — Composition de 11 florins, infligée à Pierre Bayard et à ses complices, pour certaines violences, exercées la nuit, sur la personne de Dom Jean Guillard. — Versement de 400 florins à Guillaume Dubois, secrétaire ducal, vice-gérant de Gabriel de Cardonna, trésorier général de Savoie.

B. 10033. (Rouleau.) — Parchemin de 27m de long.

1455-1456. — Saint-Trivier. — Compte de Philibert de La Palud. — Recette de 8 meytères d'avoine, dues par les hommes demeurant autour de la forêt de Chamandrey, pour leur droit de pâturage dans ce bois. — Abergements faits par le châtelain aux frères Panat, de Bichatoux, d'un ancien chemin joignant leurs propriétés; — à Jean Colomb, de Cormoz, d'un ancien chemin couvert de buissons, lieu dit en Bougernat; — à Jean Prévôt, de Boisserolles, d'un ancien chemin allant de Boisserolles à Cormoz; — à Henri Beraymont, du chemin privé dit de la Serre; — par Louis, duc de Savoie, aux consorts Buatier, d'un emplacement joignant leurs maisons, devant le château de Saint-Trivier (Chambéry, 1er avril 1455). — Compositions de 18 deniers, payée par Jean Ramuel, inculpé d'avoir entravé un cheval et de l'avoir battu ainsi attaché; — de 9 deniers, payée par Pierre Guget, inculpé d'avoir violemment pourchassé et maltraité des bestiaux. — Mandement du duc à la Chambre des comptes, d'aberger l'étang et le moulin de Roillet (Thonon, 18 janvier 1454). — Lettres du duc Louis, qui aberge pour douze ans, à Pierre Bourgeois, de Saint-Trivier, l'étang et le moulin de Roillet, moyennant 43 florins par an (Thonon, 27 février 145⅘).

B. 10034. (Rouleau.) — Parchemin de 24m95 de long.

1456-1457. — Saint-Trivier. — Compte de Philibert de La Palud. — Recette de 46 livres de cire, pour les gardes dues

dans la châtellenie. — Abergements faits par le châtelain à Etienne Billat, d'une portion de chemin dans le village de Jacier ; — à Pierre Vincerod, d'un chemin dit de Commatières, sur Boisserolles ; — à Pierre Barbier, de Cormoz, d'un chemin près l'étang de Ribaut. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui, en récompense des services rendus par Marc de La Ville, lui abandonne, sa vie durant, le revenu de la prévôté de Cormoz (Chambéry, 14 juin 1455). — Lettres d'Amédée, lieutenant général de son père, qui ratifie les précédentes (Gannat, 9 octobre 1456). — Composition de 3 florins, payée par Jean Poncet, inculpé d'avoir engrossé la veuve de Guillaume Barbier. — Les biens de Jean d'Arnay demeurent toujours sous le séquestre.

B. 10035. (Rouleau.) — Parchemin de 32m10 de long.

1457-1458. — Saint-Trivier. — Compte de Philibert de La Palud. — Livraison de 2 livres de cire, pour le luminaire de la chapelle du château ; — des 3,000 milliers de tuiles ou carrons, dus pour la cense de la carronnerie de Saint-Trivier. — Abergement fait par le châtelain à Marc David, de Vecours, du vieux chemin au Sorbier. — Compositions de 3 florins, infligée à Jean Donier et à Jean de La Cour, inculpés d'avoir maraudé des pommes durant la nuit ; — de 9 deniers, payée par Guillaume Guillet, qui était allé puiser de l'eau dans une fontaine située au milieu d'un pré brandonné par la justice du duc ; — de 100 sous, infligée à Antoine Grand, notaire, pour falsification d'une reconnaissance, et modérée à 50 par le duc. — Commission donnée par Amédée de Savoie, prince de Piémont, à Guillaume de La Baume, de visiter les châteaux de Bresse et d'y faire exécuter les réparations nécessaires (Lyon, 2 juin 1457). — Réparation des brèches de l'enceinte du château ; de la couverture de la chapelle ; de la courtine qui réunit le château à la ville ; des braies des fossés. — Emmortellement de la chambre au-dessus de celle du duc.

B. 10036. (Rouleau.) — Parchemin de 31m70 de long.

1458-1459. — Saint-Trivier. — Compte de Philibert de La Palud. — Attestation donnée par Jean Charney, vicaire de l'église de Saint-Amour, de la mort de Guillaume des Planches, qui s'était mis sous la sauvegarde du duc. — Abergement fait par le châtelain aux frères Bourgeois, de Curtil-Marsin, du droit de recueillir les eaux d'un chemin. — Lettres d'Amédée de Savoie, prince de Piémont, qui institue Marc de La Ville, prévôt de Boisserolles (Montluel, 15 décembre 1458), et Jacques Badel, notaire ducal, clerc de la cour de Saint-Trivier (Pont-d'Ain, 15 avril 1458). — Compositions de 12 florins, infligée à Pierre Chanut, inculpé d'avoir pénétré par effraction dans le moulin de Tagiset et d'y avoir volé du grain ; — de 7 florins, payée par Jean Larme, pour avoir volé des offrandes dans l'église de Curciat ; — de 27 deniers, payée par Poncet Vernaz, inculpé d'avoir voulu arracher Guillaume Berthod du cimetière ; — de 3 florins, payée par Jean Chenonchat, inculpé d'avoir, il y a trente ans, connu charnellement sa commère. — Réparation au pont-levis.

B. 10037. (Rouleau.) — Parchemin de 26m90 de long.

1459-1460. — Saint-Trivier. — Compte de Philibert de La Palud. — Recette de 1 denier de cens, payé par Guillaume Lombard et Claude Puthod, de Cormoz, pour le droit d'établir un étang dans leur propriété ; — de 27 livres, pour la taille due dans la châtellenie. — Composition de 9 deniers, payée par Pierre Frédéric, accusé d'avoir joué aux dés la veille de Pâques. — Réparations faites à la toiture des bâtiments du château. — Construction de deux piliers en maçonnerie, destinés à supporter la charpente de la grande salle.

B. 10038. (Rouleau.) — Parchemin de 33m35 de long.

1460-1461. — Saint-Trivier. — Compte de Philibert de La Palud. — Livraison faite par le châtelain, le 15 juillet 1460, du blé avec lequel on a fait le pain destiné aux gens d'armes qui quittèrent Bourg et les autres garnisons de Bresse, pour aller tenir les champs devant la ville de Lent, où ils demeurèrent jusqu'au 20. — Abergements faits par le châtelain aux frères Grobon, de Faissoles, d'un terrain sous leur maison ; — à Guichard Chevrel, de Montluyn, d'un vieux chemin joignant son pré ; — à Jean Berthet, du même lieu, d'une portion de chemin dit de la Vala ; — à Dom Jean de Vavretes, prêtre de Saint-Nizier, du droit d'établir un étang dans ses terres de Charmetes ; — à Pierre Bourgeois, de Saint-Trivier, notaire, d'une fosse ou « lys » (réservoir), près le chemin de Pont-de-Vaux à Romenay. — Lettres d'Amédée de Savoie, prince de Piémont, qui, pour récompenser les services d'Edouard Chassipol, écuyer, le nomme prévôt de Cormoz (Morges, 26 octobre 1460) ; — par lesquelles il invite le châtelain à affermer les prés de Jean d'Arnay, à noble homme Jean Du Bois (Bourg, 30 mars 1460). — Réparation des arbalètes du château. — Arbalétriers mis en garnison à Saint-Trivier, lorsque le bailli et les gens de Beaujeu voulaient envahir la terre du duc.

B. 10039. (Rouleau.) — Parchemin de 33m40 de long.

1461-1462. — Saint-Trivier. — Compte de Philibert de La Palud. — Abergements faits par le châtelain à Jean Lombard, de Charmes, de l'eau du bief des Charmes, près la forêt de Chamandrey ; — à François Agnès, de Montluyn, d'un ter-

rain vague aux Platières; — à Claude Pingeon, de Vernée, d'une terre à Chimilliat; — à Jean Berthet, de Montluyn, d'un vieux chemin aux Platières; — à Jean Jeannin, de Loisière, d'un chemin tendant aux Curtillières; — à la femme Jean Million, de Montchimilliat, d'un vieux chemin audit lieu; — à Etienne Brun, de Cormoz, de terrains aux Marinières; — à Jean Barbier, du droit d'établir un étang sur le territoire de Sordes, en la Cule-Vernière. — Compositions de 30 florins, infligée à Pirat, inculpé d'avoir recelé un voleur et les objets volés par lui; — de 7 florins, payée par Jean Vallandon, pour avoir reçu et gardé d'un serviteur de Pierre Dufour une courroie d'argent. — Mandement d'Amédée de Savoie au châtelain, de délivrer à son écuyer, Claude de Bussy, le quartier de bois qu'il a acheté dans la forêt de Chamandrey (Pont-d'Ain, 19 novembre 1461).

B. 10040. (Rouleau.) — Parchemin de 35m65 de long.

1462-1463. — Saint-Trivier. — Compte de Philibert de La Palud. — Livraison de 8 meytères de froment, données par Amédée, prince de Piémont, à Catherine, femme de Pierre Foissiat, son fourrier, et à Jeanne, femme de Nicod Rapier, son chambrier. — Abergements faits par le châtelain à Jean Brochant, de Merlières, du droit de recueillir l'eau du chemin tendant de Merlières à la forêt de Chamandrey; — à Jean Bernard, d'un ancien chemin sur le territoire de Boncourt; — à Jean Guenin, de l'emplacement d'un chemin et d'un réservoir, près de son pourpris, à Saint-Trivier; — à noble Jacques de Folamagne, du droit d'établir un étang sur le territoire du Bochat, au lieu dit les Fournachières; — à Jean Ferroillet, de Simandres, de terres vagues sur le finage de Saint-Trivier. — Compositions de 9 deniers, payée par la veuve Chardonnier, qui avait vendu au marché de Saint-Trivier du chènevis vieux pour du nouveau et avait transigé avec l'acquéreur; — de 18 deniers, payée par André Prévôt, qui avait enlevé ses meubles saisis à la requête de noble Claude de Malmont; — de 1 florin, infligée à Pierre Clerc, de Martignat, qui avait arraché des mains de François Borset, le vase en étain que Jean Barbier lui avait remis, pour être donné en prix au jeu de l'arbalète. — Lettres d'Amédée, prince de Piémont, pour la levée du don de 2,000 florins, fait par les Etats de Bresse à la princesse de Piémont, à l'occasion de son voyage en France (Buxy, 11 octobre 1462). — Reconstruction des fours banaux.

B. 10041. (Rouleau.) — Parchemin de 32m60 de long.

1463-1464. — Saint-Trivier. — Compte de Philibert de La Palud. — Abergements faits par le châtelain à Jean Basset, de Boisserolles, d'un vieux chemin audit lieu; — à Antoine Chrestiennot, notaire, d'une portion de chemin au territoire de Boncourt; — à Michel Vadun, de Cormoz, d'une terre en la Vigneresse; — aux frères Ligerot, de l'emplacement des anciennes fourches patibulaires de Saint-Trivier. — Composition de 12 florins, payée par les habitants de Faissoles, pour avoir converti en communaux, des biens grevés d'emphytéose au profit du duc. — Remise faite par le duc, de l'amende encourue par Jeannette, femme de Claude Guenon, pour des violences exercées sur la personne de son mari. — Paiement de 20 florins, pour extirpation des bois et buissons qui avaient crû dans les prés de Jean d'Arnay. — Grosses réparations faites dans les bâtiments de la carronnerie.

B. 10042. (Rouleau.) — Parchemin de 29m90 de long.

1464-1465. — Saint-Trivier. — Compte de Philibert de La Palud. — Abergements faits par le châtelain à Etienne Leclerc, de Vernoux, du droit de recueillir les eaux du chemin de Vernoux à La Perrière; — aux consorts Hugonard, d'une terre au finage de Cormoz; — aux consorts Guichard, d'un vieux chemin sur le territoire de Grandvaux; — à Pierre Guigon, de La Perrussière, et aux frères Bertrand, de Cormoz, du droit d'établir un étang. — Composition de 2 florins, infligée à Jean Vincent, pour n'avoir point fait connaître aux officiers du duc, que ceux de Bourgogne avaient brandonné dans le mandement de Saint-Trivier. — Reconstruction du pont (mort) du château. — Réparation au four banal.

B. 10043. (Rouleau.) — Parchemin de 46m55 de long.

1465-1466. — Saint-Trivier. — Compte de Philibert de La Palud. — Abergement fait par le châtelain aux consorts Arnollat, d'une portion de chemin sur le territoire de Molleysia. — Recette de 4 livres 10 sous, pour les toises des maisons de Saint-Trivier. — Compositions de 23 florins, infligée à Claude Verne et Jean Vincerot, inculpés de l'homicide de Jean Vincerot; — de 3 florins, payée par Jean Levet, qui avait pris de la terre dans l'étang des frères Lombardet. — Versement de 718 florins à André Hugonin de La Bola, receveur de Bresse, au nom de Jean Lotier, trésorier général de Savoie. — Reconstruction du glacis du mur d'enceinte du château devant le pont. — Achat de tuiles à crochet pour les réparations des toitures. — Lettres d'Amédée IX, duc de Savoie, qui comprend la châtellenie parmi celles qui doivent contribuer à « l'assignation » pour l'entretien de sa chapelle et de ses chantres (Chambéry, 28 février 1466). — Abergement fait à Guillaume Taryn, de Pyen, d'une portion d'un chemin tendant de La Perrière à l'étang de Malmont. — Composition de 6 gros, payée par Guillaume Richon, inculpé d'avoir jeté un verre de vin rouge à la figure de Pierre Chanel.

B. 10044. (Rouleau.) — Parchemin de 37m20 de long.

1466-1467. — Saint-Trivier. — Compte de noble et puissant seigneur Jacques d'Eyria, écuyer d'écurie, châtelain, pour Philippe de Savoie, comte de Bresse, suivant ses lettres d'institution, données à Bourg, le 10 août 1466. — Abergement fait par le châtelain à Pierre Michel, de Vecours, du droit de recueillir les eaux du chemin allant de l'église dudit lieu à Saint-Trivier. — Recette de 8 livres, pour les complaintes dues dans la châtellenie. — Compositions de 10 florins 6 gros, infligée à Jean Guigot, inculpé d'avoir adultéré avec Jeannette, veuve Gintuot, et d'avoir insulté et maltraité plusieurs fois en son vivant le mari de cette femme; — de 15 florins, encourue par Pierre Golliard, inculpé d'avoir apposé les croix d'Ecopay sur les terres du comte. — Mandement du comte Philippe au châtelain, de reprendre le moulin et l'étang de Roillet, qui avaient été accensés à Guillaume Bourgeois, sans obliger sa veuve et ses douze enfants aux réparations auxquelles ils étaient tenus (Bourg, 22 février 1467). — Lettres du même, qui institue noble Hugonin de La Forêt, écuyer, clerc de la clergie de Saint-Trivier (Bourg, 9 août 1466); — noble Claude de Cormone, écuyer, garde des prisons de Saint-Trivier et chacipole de Boisserolles (Bourg, 11 août 1466); — qui assigne une pension de 800 florins à Guigon de La Baume, seigneur de La Roche (Bordeaux, 6 décembre 1466).

B. 10045. (Rouleau.) — Parchemin de 38m80 de long.

1467-1468.—Saint-Trivier.— Compte de Jacques d'Eyria, châtelain. — Abergement fait par le châtelain aux consorts Begnal, d'une portion de chemin joignant leurs maisons devant l'église de Saint-Trivier. — Recette de 6 florins, pour la ferme du four banal de Saint-Trivier. — Compositions de 3 florins, infligée à Pierre Cottier, inculpé d'avoir maltraité la vache de Guichard Raffan et causé sa mort; — encourues par plusieurs individus, qui avaient chassé malgré les défenses; — de 2 florins, payée par Jean Morand, pour avoir joué de l'argent aux cartes et blasphémé Dieu, sa glorieuse Mère et les saints; — de 2 florins, payée par Jean de La Court, inculpé de vol de six brouettées de paille pourrie, fait au préjudice du curé de Cortoux. — Réparation de la toiture de la tour du colombier; des galeries, des « toises », près la tournelle et près la porte d'entrée et au-dessus du portail. — Murement de la poterne du fond de la tour du colombier. Exhaussement de cette tour. — Réparation du glacis de la tour du Singe.

B. 10046. (Rouleau.) — Parchemin de 38m25 de long.

1468-1469.—Saint-Trivier.— Compte de Jacques d'Eyria, châtelain. — Livraison de 30 meytères de seigle, pour la pension de Dom André de Breuil, de Cerdon, recteur, administrateur et desservant de la chapelle de Saint-Trivier. — Recette de 30 florins, pour la ferme de la leyde, du coponage du marché et des foires de Saint-Trivier. — Compositions de 6 gros, payée par Jean Poncet, pour avoir établi un barrage sur un chemin pour irriguer son champ; — payée par Jean Magnin, pour avoir vendu des fromages et du fil au marché de Saint-Julien avant de les avoir présentés à celui de Saint-Trivier; — de 22 florins, encourue par Hugonet de Chenonchan, pour avoir des relations avec sa cousine; — de 9 gros, payée par la femme Gatin, inculpée d'avoir tant fait sauter la jument de Pierre Hugonard, qu'elle en est avortée. — Versement de 400 florins à Pierre Burgie, trésorier du comte de Bresse.

B. 10047. (Rouleau.) — Parchemin de 32m85 de long.

1469-1470. — Saint-Trivier. — Compte de Jean d'Eyria, châtelain. — Lettres de Philippe de Savoie, comte de Bresse, qui institue Dom André de Breuil, prêtre de Cerdon, chapelain de la chapelle Sainte-Catherine de Saint-Trivier (Chambéry, 2 septembre 1469). — Livraison de 30 meytères de seigle, à Antoine de La Palud, seigneur de Corant. — Recette de 1 denier, pour la cense de la permission donnée à Etienne Lombard, d'établir un réservoir; — de 1 obole, pour la cense de l'abergement d'un terrain à Pierre Gilo, de Martignat; — de 12 florins, pour la ferme de la blairie et prévôté de Boisserolles. — Compositions de 3 florins, encourue par le fils Chevrel, qui s'était introduit la nuit dans la maison Briolet et avait volé une oie; — de 25 florins, infligée à Pierre Meissonnier, inculpé d'avoir, étant marié, défloré et engrossé Perronette, fille Chippot; — de 43 florins, infligées à plusieurs habitants, demeurant autour de la forêt de Chamandrey, inculpés d'avoir entretenu leur bétail dans la forêt. — Confiscation des biens de la veuve Pierre Tybod, pendue pour crime d'hérésie.

B. 10048. (Rouleau.) — Parchemin de 36m80 de long.

1470-1471. — Saint-Trivier. — Compte de Jacques d'Eyria. — Mention du don de l'étang et du moulin de Roillet, fait par le comte de Bresse à Reynier de Laval, son secrétaire. — Abergements faits par le comte Philippe de Bresse à Jean Camerin, de Saint-Trivier, du droit d'établir un étang à Eyssiat (Bourg, 7 juin 1469); — aux frères Broyard, à Vernoux, en Pré Gérard (Bourg, 18 février 1470). — Compositions de 3 florins 9 gros, infligée à Jean Tupinier, accusé d'avoir volé un fléau (*gallice* escossoux) dans une grange; — de 4 florins, payée par noble André Bérard, au nom de Jean Guillaume, inculpé d'avoir maraudé des poules sur la terre

du comte en se rendant à l'armée de Bourgogne; — de 8 florins, payées par huit individus, qui s'étaient réunis pour détruire un fossé fait par un voisin. — Lettres du comte de Bresse qui, pour indemniser Antoine de La Palud, son chambellan, des pertes supportées par lui dans l'expédition de Bourgogne, lui proroge d'une année l'abandon des revenus de la châtellenie de Saint-Trivier (Chambéry, 3 septembre 1465).

B. 10049. (Rouleau.) — Parchemin de 9m85 de long.

1471. — Saint-Trivier. — Compte de Jacques d'Eyria, châtelain, du don gratuit et spontané fait par les habitants de la châtellenie au comte Philippe, sur le pied de 12 deniers par feu; les paroisses comptent : Saint-Trivier, 62 feux; Cortoux, 32; Servigny, 22; Curciat, 63; Ecopay, 9; Lescheroux, 86; Saint-Julien, etc. Le total des feux est de 548. La recette est de 604 florins.

B. 10050. (Rouleau.) — Parchemin de 39m35 de long.

1471-1472. — Saint-Trivier. — Compte de Jacques d'Eyria. — Abergements faits à Jean Brocard, de Grandval, d'une portion de chemin près sa maison; — à Benoit Billion, de Vernoux, d'une portion de chemin joignant son pourpris. — Recette de 22 florins, pour la ferme de la chacipolerie de Saint-Trivier. — Compositions de 6 florins, infligée à Jean Lecomte, inculpé d'avoir tenté de faire évader Claudine, femme Guillaume, qui était incarcérée dans les prisons du château de Saint-Trivier; — de 2 florins, encourue par le fils Taillefer, qui s'était permis de demander l'aumône au nom de la femme Humbert, qui l'ignorait; — de 30 florins, infligée à François Ayne, qui avait reçu un voleur dans sa maison; — de 15 florins, infligée à François Magnier, de Tagiset, pour avoir détruit la borne limitrophe (*soveresonem*) de la Savoie et de la Bourgogne, et comblé le fossé de cette borne; — de 50 florins, payée par Claudine, femme de Jean Guillaume, pour avoir commis un adultère avec Dom Guichard Vellardon, prêtre, son oncle. — Remise faite par le comte de Bresse à noble Jean de Toyre, seigneur de Servigny, de toutes les redevances auxquelles il était tenu envers lui.

B. 10051. (Rouleau.) — Parchemin de 42m de long.

1472-1473. — Saint-Trivier. — Compte de Jacques d'Eyria, châtelain. — Abergements faits par Philippe de Savoie, comte de Bresse, aux frères Servilliaz, de Donzeure, du droit d'établir un étang au lieu de la Boitière (26 novembre 1472); — aux consorts Treffort, du même lieu, d'établir un étang au lieu dit Les Champs de Donzeure (26 novembre 1472); — aux consorts Servilliaz, d'établir un étang à la Cortillière, finage de Donzeure (26 novembre 1472). — Recette de 12 florins, pour la ferme de la blairie et prévôté de Cormoz. — Compositions de 9 gros, payée par Pierre Davenchier, inculpé d'avoir répondu au sergent qui le sommait de se rendre à Saint-Trivier : « Cu flayre; » — de 3 florins, payée par Barthélemy Mermeton, qui avait fait sauter un poulain par dessus une palissade et causé ainsi la mort de l'animal; — de 3 florins, encourue par Jean Morand, pour avoir dit au sergent Yserable : « Viens ça, Guillaume Martin, la clame que tu me fis l'autre jour faucement et malvaysement, le chastelan ne m'en demandra rien. » — Réparations faites aux tours du Sauge, de l'étable, du ratier et du colombier du château. — Etablissement de canonnières en pierre rouge. — Achat de salpêtre et de soufre, pour faire de la poudre nouvelle et rafraîchir l'ancienne destinée à l'artillerie du château.

B. 10052. (Rouleau.) — Parchemin de 52m90 de long.

1473-1474. — Saint-Trivier. — Compte de Jacques d'Eyria. — Recette de 12 florins, pour la ferme de la sergenterie de Saint-Trivier. — Lettres de Philippe de Savoie, comte de Bresse, qui institue Jean Robin, clerc de la clergie de la cour de Saint-Trivier (Bourg, 21 décembre 1472). — Recette de 32 florins, pour les lods d'un moulin et battoir, achetés 200 florins par noble Jean Bourgeois. — Compositions de 37 florins, infligée à Pierre Carrier, inculpé d'avoir connu charnellement sa cousine *et in eam genuisse unum liberum seu infantem*; — de 2 florins, payée par noble Jean Tarlet, pour n'avoir point payé la vente de certains fromages; — de 12 deniers, payée par Jean Goyet, inculpé d'avoir dit à noble Olivier Morel : « Il me souffit de payer une foys, sans ce que me fassiez payer deux foys; » — de 6 deniers, payée par le fils Lerma, pour avoir pêché dans les fossés de la ville et du château de Saint-Trivier; — payée par Claude Grangier, pour avoir dit du fils Verement qu'il assaillirait le diable et l'avoir appelé diable de Romenay; — de 26 florins, infligées à quatre individus, inculpés d'avoir marié la fille de feu Claude Barbier, mineure et impubère, à Pierre Badod, sans le consentement de son tuteur. — Lettres de Philippe, comte de Bresse, qui assigne le remboursement de 200 florins qu'il a constitués en dot à Françoise Mignot, femme de Jean Robin, notaire à Saint-Trivier, sur le revenu de la ferme de la clergie (Bourg, 21 décembre 1472). — Don de 100 florins, fait par le même à Pierre de La Pie et à Louise de La Ville, sa femme. — Frais de garde, au château de Saint-Trivier, de noble Pierre Du Puit, vice-châtelain de Montluel, et de sept de ses complices, coupables de *invasione Lucanorum*, détenus audit Montluel. — Réparation de la charpente de la grande salle du château.

B. 10053. (Rouleau.) — Parchemin de 12m75 de long.

1474. — Saint-Trivier. — Compte de Jacques d'Eyria, de la portion attribuée à la châtellenie, dans le subside et don gratuit, votés au comte Philippe de Bresse, par les trois Etats assemblés à Bourg, tant pour lui aider dans les grandes charges qu'il supporte, ainsi qu'il l'a déclaré lui-même, que pour le joyeux avénement de la comtesse Marguerite de Bourbon, sa femme. Cet impôt est levé sur le pied de 25 deniers par feu sur les hommes du comte et du clergé, et de moitié sur les autres. Le nombre des feux est de 590, devant rapporter 1,207 florins.

B. 10054. (Rouleau.) — Parchemin de 59m50 de long.

1474-1475. — Saint-Trivier. — Compte de Jacques d'Eyria. — Abergements faits par le châtelain à Benoit Millet, de Cormoz, d'un chemin abandonné à Ronjoux, lieu dit en Chapperon; — à Pierre Colomb, de Cormoz, d'une portion de chemin sur le même territoire (9 décembre 1474); — fait par le comte Philippe, à Dom Jean Colomb, de Vernay, paroisse de Lescheroux, du droit de construire un étang au lieu de La Curs (2 août 1474). — Compositions de 12 gros, payée par Jean Gatoux, pour avoir fait passer un acte devant un notaire, autre que ceux de Bresse; — de 13 gros, encourue par Antoine Bachelard, pour avoir frappé la femme Badot sur l'œil; — de 40 sous, encourue par Claude Sets, pour avoir dit à Dom Jacques de Chasaux : « Que faistes-vous yci? Vous vous faytes payer deux foys; vous estes ung malvais traite bourbognay. » — La coupe du bois de Chamandrey se vend au pied. — Mandement du comte Philippe, pour la continuation aux héritiers Dubois de la pension constituée par son aïeul le duc Amédée à Simon Veyer (23 septembre 1474). — Reconstruction des bâtiments des fours banaux, qui avaient été incendiés. — Lettres du comte Philippe de Bresse, qui confère l'office de la clergie de Saint-Trivier à Hugues de Forêt, écuyer (Bourg, 19 octobre 1474).

B. 10055. (Rouleau.) — Parchemin de 44m70 de long.

1475-1476. — Saint-Trivier. — Compte de Jacques d'Eyria. — Recette de 12 florins, pour la ferme de la sergenterie de Saint-Trivier. — Lettres de Philippe de Savoie, comte de Bresse, qui confirme Hugues de Forêt, son écuyer, dans l'office de clerc de la cour de Saint-Trivier (Bourg, 28 août 1474). — Recette de 3 florins, pour les lods de l'emplacement du produit d'une meule de foin, achetée 20 florins par Guillaume Romanay. — Compositions de 18 gros, infligée à Jean Petit, pour avoir dit aux sergents : « Enfans, vous vuilliés vous affrema pour garder mes pours; » — de 9 gros, payée par la veuve Leblanc, inculpée d'avoir dit à la femme Verne : « Orde, cuffe, qu'il avoit afferre cellay cuffa ton mary de toy amener en cesluy pays, quand tous ceulx des gens dont tu es départie t'on chivachiée. » — Reconstruction des fourches patibulaires de Saint-Trivier, qui tombaient de vétusté; on les rétablit à quatre colonnes avec une guérite et une girouette au sommet. La dépense monte à 18 florins. — Reconstruction du pont de la bastille.

B. 10056. (Rouleau.) — Parchemin de 50m20 de long.

1476-1477. — Saint-Trivier. — Compte de Jacques d'Eyria. — Recette de 18 florins, pour la ferme de la blairie de Saint-Trivier. — Compositions de 4 florins, payée par Claude Mercier, pour avoir vendu la même terre à deux personnes à la fois, et la seconde verbalement, pour éviter les droits dus au fisc; Dom Guichard Mercier, son complice, paie 3 florins pour sa part; — de 6 gros, payées par plusieurs individus, coupables d'avoir joué aux cartes les dimanches et jours de fête à l'heure des offices; — de 18 gros, payée par le fils Lemoine, pour avoir coupé un « yserable » dans la forêt de Chamandrey; — de 9 florins, infligée à Jean Guillaume, pour avoir, étant marié, engrossé sa servante. — Lettres patentes de Philippe de Savoie, comte de Bresse, qui, moyennant la somme de 500 florins, rend à Jean Eynel les biens confisqués sur François Eynel, son père, condamné à être pendu pour crime d'hérésie (Bourg, 6 mars 1476); — accordées aux enfants Larme, pour les biens de Jeannette, leur mère, condamnée au feu pour le même crime (Bourg, 6 mars 1476); — accordées aux enfants Leroux, dont la mère, Guillemette Valod, avait péri du même supplice (Bourg, 6 février 1476).— Construction d'un mur entre le jardin et les fossés du château. — Paiement de 100 écus d'or à Jacques de Bussy, écuyer du comte, à prélever sur les biens confisqués sur les hérétiques. — Achat d'un grapin et de chaines de fer pour attacher les hérétiques sur le bûcher.

B. 10057. (Rouleau.) — Parchemin de 44m50 de long.

1477-1478. — Saint-Trivier. — Compte de Jacques d'Eyria. — Recette de 4 florins, pour la ferme de la blairie de Cureau; — de 6 livres, pour les lods d'une terre achetée 40 florins, par les chapelains de la chapelle Notre-Dame-de-la-Consolation, de Saint-Trivier. — Composition de 75 sous, payée par Pierre Gay, inculpé d'avoir battu un taureau et de lui avoir coupé la queue. — Versement de différentes sommes à Pierre Burgie, trésorier général du comte. — Paiement de maître Jean Loup, bourreau de Bourg, pour l'exécution d'Etienne Pinot, condamné à être pendu pour ses démérites;

— pour celle de Jean Morel, battu de verges par les rues de Saint-Trivier; — de 20 écus d'or, à Thibaut Millet, pour un cheval vendu au comte. — Les biens saisis sur Guillaume d'Arnay, « ampliqué » dans la prise de Trévoux, forment toujours un chapitre spécial du compte.

B. 10058. (Rouleau.) — Parchemin de 58m55 de long.

1479-1480. — Saint-Trivier. — Compte de Jacques d'Eyria. — Le verger du château ne donne lieu à aucun revenu, parce que, selon la coutume, il est abandonné au châtelain, à condition d'en entretenir la clôture. — Abergements faits par le châtelain, à Guillaume Rosset, d'une portion de chemin de Saint-Trivier à Mont-Richard, sur le territoire de Ronjoux; — à Pierre Breyand, d'une portion du chemin de Saint-Trivier à Vernoux, sur le finage de Vernoux. — Traité entre le comte Philippe de Bresse et les hommes du prieuré de Domseure, par lequel ces derniers, moyennant une redevance de 3 deniers par feu, sont déclarés exempts du guet et garde à Saint-Trivier (16 mai 1479). — Recette de 2 florins, pour la ferme de la blairie de Privanges. — Compositions de 75 sous, infligée à Jean Meyssonnier, pour avoir vendu deux fois une maison située dans le mandement de Romenay; — de même somme, infligées à plusieurs individus, qui, en menant le branle (*corizando*), avaient fait méchamment tomber le fils Neveu, de Vernoux; — de 9 deniers, payées par des individus qui avaient vendu des fromages de clous dans leurs maisons, malgré la défense. — Réparations faites à la couverture de la carronnerie de Saint-Trivier. — Reconstruction du four. — Façon, par ordre de la comtesse de Bresse, de 1,500 de « foucines » (fascines), dans la forêt de Chamandrey.

B. 10059. (Rouleau.) — Parchemin de 52m35 de long.

1482-1483. — Saint-Trivier. — Compte de Jacques de Bussy, seigneur d'Eyria, châtelain. — Recette de 18 florins, pour la ferme des prés d'Arnay; — de 15 florins, pour les lods des terres acquises par le prieur de Montmerle, de Pierre Marion, curé de Lescheroux, et englobées dans l'étang Blanchet. — Compositions de 1 florin, infligée à Jean de La Cour, pour avoir, malgré la défense, continué à recevoir chez lui Dom Guillaume Morel, prêtre; — encourues par des habitants qui n'avaient pas réparé les chemins bordant leurs propriétés. — La recette brute du compte monte à 2,540 florins. — Vente de froment, à 8 deniers la meytère; de seigle, à 6 deniers 1/2; d'avoine, à 2 deniers 1/2; de poules, à 1 obole 1/2 1/4 pièce; de foin, à 1 denier obole la trousse.

B. 10060. (Rouleau.) — Parchemin de 42m30 de long.

1483-1484. — Saint-Trivier. — Compte de Jacques de Bussy, seigneur d'Eyria, rendu devant la Chambre des comptes par Olivier Morel, son lieutenant, suivant procuration y insérée du 4 juin 1483. — Recette de 25 florins, pour la ferme du pré neuf de Chamandrey, appelé les Vavres de la Fana; — de 18 gros, pour les lods d'un pré contenant la récolte d'une meule de foin et 6 toises et le tiers d'une rippe (terre inondée); — de 33 gros, pour les lods d'un pré contenant la récolte de 3 *cochonorum* de foin. — Compositions de 50 sous, payée par Pierre Dubois, pour avoir arraché un poirier (*gallice* entoz); — de 9 gros, payée par Jean Dubois, inculpé d'avoir débauché *verbis adulatoriis* Benoit Millet, serviteur de René de La Ville, et l'avoir reçu avec des outils enlevés à son maître; — de 2 florins, payée par Jean Vial, pour avoir vendu 3/4 de mouton pour 1 livre; — de 5 florins, infligée à Claude Secat, pour refus de rendre compte d'une collecte qu'il avait faite pour le luminaire de l'église de Lescheroux et de rapporter les lettres qui en avaient été dressées. — Salaire de Jean Loup, bourreau de Bourg, qui a pendu et étranglé aux fourches de Saint-Trivier Claude Chaland, condamné pour ses démérites.

B. 10061. (Rouleau.) — Parchemin de 39m90 de long.

1484-1485. — Saint-Trivier. — Compte de Jacques de Bussy, seigneur d'Eyria, châtelain. — Recette de 4 ânées de vin, pour la dîme de Saint-Trivier; — de 25 florins, pour la ferme du pré neuf de Chamandrey, dit les Vavres de la Fana. — Composition de 9 gros, payée par Reverchon, pour avoir, étant gardien des minutes de feu Claude Bernard, notaire de Treffort, remis ou expédié des actes aux parties, sans la permission des héritiers; — de 18 gros, payée par Pierre Donat, pour avoir appelé la fille Jean Fillandet « ordure, paillarde et ribaude. » — Reconstruction des « bretoiches » des remparts du château. — Réparations faites aux galeries entre la grosse tour et la salle. — Reconstruction du mur entre la grande salle et la chambre du Raffan, sous la direction de Pierre Julinnet, maître des œuvres de maçonnerie du duc.

B. 10062. (Rouleau.) — Parchemin de 33m20 de long.

1485-1486. — Saint-Trivier. — Compte de Jacques de Bussy, seigneur d'Eyria. — Recette de 1 denier, pour la cense d'un réservoir situé à Avignon, abergé à Guillaume Vulpieu; — de 1 denier, pour la cense d'une portion de chemin à Boz, abergée à Etienne Mosset; — de même somme, pour une autre portion de chemin, tendant de Saint-Trivier à l'église de Vecours, abergée à Josserand Michel; — de 2 deniers, pour la cense du droit de prendre les eaux de Sarson, abergé à Jean Forestier d'Ecopay; — de 60 florins, pour la ferme de l'herbe des étangs de Roillet et du Frêne. — Composition de 15 sous, infligée à Claude Chalon, inculpé d'avoir extorqué de l'argent à un Jacobin pris en adultère.

B. 10063. (Rouleau.) — Parchemin de 39m35 de long.

1486-1487. — Saint-Trivier. — Compte de Jacques de Bussy, seigneur d'Eyria. — Le châtelain déclare que la chasse aux perdrix n'a point trouvé d'amodiateur, quelque proclamation qu'il en ait faite. — Abergement fait par le châtelain à Don Guichard Villiardons, prêtre, du droit d'établir un étang sur le territoire de Montdésert. — Recette de 235 florins, pour la ferme de la glandée des bois du duc. — Composition de 18 gros, infligée aux deux frères Froment, qui s'étaient battus dans la maison de leur père; — de 15 sous, encourue par Guichard Messonnier, pour avoir refusé de courir à l'aide de Claude Neveu, qui réclamait son concours au cri de Savoie, afin de détourner des bestiaux qui étaient en délit sur le territoire de Romenay; — payée par Claude Romenay, pour avoir dit que les bourgeois de Saint-Trivier étaient des voleurs. — Marché pour la couverture des bâtiments du château, sauf la grande salle; — pour la réparation du pont-levis.

B. 10064. (Rouleau.) — Parchemin de 42m75 de long.

1487-1488. — Saint-Trivier. — Compte de Jacques de Bussy, seigneur d'Eyria. — Livraison de 30 meytères de seigle, à Jean Clavel, recteur de la chapelle de Saint-Trivier. — Abergements faits par le châtelain à Pierre Tevenod, du droit de recueillir les eaux d'une portion de chemin, tendant de Curciat à Saint-Nizier, pour l'irrigation de ses prés; — à Jean Maconet, de semblable droit; — à Jean Bondrand, de Varennes, d'un petit chemin menant à celui d'Estri; — à Jean Ponsard, d'un réservoir à l'issue du village de La Chanée, sur le chemin de Montléger; — à Jean de Losière, de l'eau des chemins tendant de sa maison à l'étang de Roillet. — Compositions de 15 sous, payée par Guichard Josserand, pour avoir supprimé un sentier; — de 3 florins, encourue par Guillaume Morestel, inculpé d'avoir fait opposition à l'exécution de lettres dont un sergent était porteur et de l'avoir mis à la porte de chez lui; — de 7 sous, payée par deux individus qui s'étaient adjugé un chevreuil pris par les chiens du village de Montechier; — de 22 sous, payée par Benoit, de Lescheroux, pour avoir cassé la jambe à une jument; — de 10 sous, infligée à Guienet Gerey, inculpé d'avoir fouetté sa servante *per culum cum virgis, licet sit etate magna.*

B. 10065. (Rouleau.) — Parchemin de 42m de long.

1488-1489. — Saint-Trivier. — Compte de Jacques de Bussy, seigneur d'Eyria. — Attestation donnée par Pierre Cheval, curé de Saint-Germain-d'Hery, de l'inhumation de quatre individus de Villeneuve, près Saint-Amour, qui s'étaient mis sous la sauvegarde du duc de Savoie. — Abergements faits par le châtelain à Benoit Ponsard, de Chanay, du droit de recueillir les eaux de deux chemins du territoire; — aux frères Josserand, du même lieu, du droit d'établir un étang au lieu dit en Chasay; — aux mêmes, du droit de recueillir les eaux du chemin de La Chanée aux Messonniers. — Recette de 20 florins, pour la ferme de la clergie de la cour de Saint-Trivier. — Compositions de 28 sous, payée par Claude Bernard, inculpé d'avoir pêché dans l'étang des religieux de Montmerle; — de 11 sous, payée par Benoit Morel, pour avoir malicieusement fait tomber la servante de Pierre Rosset; — de 2 gros, payée par la femme Leblanc, qui avait dit à Benoit Bret : « Tu n'es qu'un brollieux. » — Travaux d'étanchement faits à la chaussée de l'étang de Roillet et à l'aqueduc. — Travaux de couverture de la grosse tour et de la grande salle du château.

B. 10066. (Registre.) — Petit in-folio, 680 feuillets, papier.

1489-1495. — Saint-Trivier. — Compte de Jacques de Bussy, seigneur d'Eyria. — Abergements faits par le châtelain à Guillaume Canet, bourgeois de Saint-Trivier, du droit d'établir un étang près du chemin de Saint-Trivier à Ronjoux; — à Benoit Ramel, d'un chemin sur le territoire de Montdésert; — à Pierre Messonnier, du droit de recueillir les eaux du chemin de Saint-Trivier à Romenay; — à Pierre Vernier, du même droit sur le chemin de Saint-Nizier à Marignat; — à la veuve Pillard, du même droit sur le chemin de Boisserolles à Sainte-Croix; — à Antoine Ponsard, d'un semblable droit sur le chemin de La Chanée. — Compositions de 7 sous, payée par Jean Josserand, qui, en retenant les eaux du chemin du Pontet, avait rendu la voie impraticable; — de 4 gros, payée par Guillaume Laborier, pour avoir dit de Guillaume, curé : « Il est fou malade encoures, il deviendra noir comme son chappeau, sera encores plus malade et sechera et puis mourra. » — Réparation du bief et de l'empellement du moulin de Moillet; — du « poutrage des roues et rouetes ». — Lettres de Philippe, comte de Bresse, qui engage les fermes de la clergie et de la chacipolerie de Saint-Trivier à Hugues de La Forêt, son maître d'hôtel (Guillart, 22 mai 1490). — Compositions de 30 florins, infligées à la veuve Chalours et à Clémence, sa fille, la première pour avoir fait avorter sa fille de l'enfant qu'elle avait eu de son commerce avec Claude Javillon; — de 11 écus d'or, payée par François Borel, inculpé de *cohabitasse sodomestice cum brutis animalibus*, et relâché sous caution. — Recette de 12 florins, pour la ferme de la « bannisserie » (perception) des corvées. — Paiement de 6 florins, pour la fourniture de 230 « pierres de fer » pour les serpentines du château. — Abergements faits par le châtelain aux frères Bellevrat, de Grandvaux, du droit d'établir trois rigoles le long

du chemin des Vernes, pour l'irrigation de leurs prés (27 mars 1492); — à Jean Conier, de Montchimilliat, du droit d'utiliser les eaux d'un chemin; — à Josserand, de Grandvaux, du même droit à Varennes; — à Jean Mignon, d'un semblable droit à Corbeylon; — à Jean David, de Montchimilliat, d'une portion de chemin; — à Jeanne, veuve Joffroi, du droit d'établir un pont de bois sur la rivière de Ceuron; — à Jean Chardonnier, du droit d'établir un étang à Boisserolles, en Voyndinal; — à François Manussier, du droit de recueillir les eaux du chemin de Saint-Trivier à Vecours; — à Marchand et Perronet d'Oyssel, du droit de recueillir les eaux d'un chemin de la Chanée; — aux frères Guillard, du droit de recueillir les eaux du chemin de Pien à Saint-Trivier; — aux consorts d'Avenchien, de portion de chemin à la Perrière; — à Catherine, veuve Convers, du droit de recueillir les eaux des chemins de Treloz; — à la veuve Garni et Claude Breyard, de portion de chemin à Vernoux; — aux consorts Messonnier, d'un droit d'irrigation à la Perrière; — aux consorts Alberton, de Curtillière, d'un terrain vague à Corbuillon-sur-la-Reyssouse; — aux consorts Guillard, d'établir des nasses sur la rivière de Reyssouse; — à Benoit Leroy, du droit de recueillir les eaux d'un chemin à Servigny; — à Claude Loissel, d'un semblable droit d'un chemin à Fontenelle.

B. 10067. (Registre.) — Petit in-folio, 330 feuillets, papier.

1496-1497. — Saint-Trivier. — Compte de Jacques de Bussy, seigneur d'Eyria. — Abergements faits par le châtelain aux consorts Bordon, d'un réservoir situé sur le chemin de Pont-de-Vaux à Romenay; — à Pierre Bourgeois, de Montchimont, d'un autre réservoir situé sur le chemin de Romenay à Montchimont; — aux consorts Vulpieu, de Cormoz, du droit de recueillir les eaux d'un chemin. — Recette de 75 florins, pour la ferme des moulins et étangs de Roillet et du Frêne. — Compositions de 18 deniers, payée par Pierre Ponsard, pour avoir dit à Henri Germain: « Va-t-en, cuffa, tes deux frères ont connu ta femme; » — de 7 sous, infligée à Claude Girod, pour avoir injurié et souffleté Guillaume Bellot, tambourin, quand il jouait de son instrument; — de 4 florins, encourue par Benoit Foynart, de Varennes-Saint-Sauveur, pour s'être introduit au moulin des Prés, que tenait Pierre Grangier, et l'en avoir expulsé avec violence. — Lettres du duc Philippe de Savoie, qui accorde une pension de 1,000 florins à Jacques de Bussy, seigneur d'Eyria, conseiller, chambellan et gouverneur de Nice (Turin, 28 septembre 1496). — Abergement fait par le même Philippe à noble Claudine Bernarde, du verger situé sous le château de Saint-Trivier (Bourg, 4 janvier 1494); — des bois de Grandvaux et de Servigny, fait aux habitants de Montmeyn (31 décembre 1494). — Recette de 1 denier de cens, pour l'abergement fait à Cathelin de Berondes, du droit de recueillir les eaux d'un chemin; — de 2 deniers, des consorts Breyart, pour le droit de faire un étang à Cormoz, au lieu dit Le Giffre; — de 1 denier, pour la cession d'une partie du chemin de la Perrière à Ecopay, faite aux frères Garin; — de 1 denier, pour la cession d'une partie de chemin à Villars, faite à Philippe Velon. — Compositions de 18 deniers, payées par Antoine et Louis de Graniet, de Varennes-Saint-Sauveur, pour avoir fait gager et arrêter audit lieu, par les officiers du duc de Bourgogne, et après le coucher du soleil, Claude Raffin, de Boisserolles.

B. 10068. (Registre.) — Petit in-folio, 109 feuillets, papier.

1499-1500. — Saint-Trivier. — Compte de Laurent de Gorrevod, chambellan, grand écuyer de Savoie, châtelain. — Abergements faits à Pierre Charno, d'une portion de chemin, tendant de l'église de Domzeure à Coligny; — à Claude Fichet, du droit de recueillir les eaux du même chemin; — à Jean Tarrin, du Pyen, d'une portion du chemin du village des Chanées aux Granges; — à Etienne Guigon, d'un pré à la Perrière; — à Jean Conet, de Montchimilliat, d'une portion de chemin vers le guet; — aux consorts Romanay, de Montléger, du droit d'établir un étang en la Clopete; — à Pierre Thenoz, aux Brolées de Cortoux. — Compositions de 1 florin, payées par plusieurs individus qui, ayant trouvé au cimetière de Lescheroux, le papier de la collecte du syndic de Saint-Trivier, l'avaient caché et avaient rayé certains noms qui y étaient écrits. — Vente de froment, à 4 deniers 1/4 la coupe; de seigle, à 2 deniers 3/4; d'avoine, à 1 denier; de vin, à 12 deniers l'ânée.

B. 10069. (Registre.) — Petit in-folio, 414 feuillets, papier.

1501-1504. — Saint-Trivier. — Compte de Laurent de Gorrevod. — Abergements faits par le châtelain à Claude Vincet et Humbert Chardonnier, de Boisserolles, d'une portion du chemin tendant du moulin du Bois à la Chardonnière; — aux consorts Dom Jeannet, prêtre, d'une portion de chemin tendant de Montrichard à Cortoux. — Recette de 19 florins, pour la ferme de la « bannisserie » des corvées de Saint-Trivier. — Compositions infligées à plusieurs individus, pour défaut de réparation des chemins; — de 15 gros, infligée à Claude Hugonard, pour avoir atrocement maltraité une jument; — de 50 florins, infligées à Claude Forêt et à Simone Mayer, cousins du second degré, pour s'être mariés sans dispense et avoir ainsi commis un inceste; — de 12 florins, payées par les frères Guichardon, qui s'étaient introduits avec violence chez la veuve Grangier, avaient enlevé le blé saisi qui y était déposé, et l'avaient maltraitée; — de 3 florins, encourue par Jean Châtillon, pour avoir mangé de la viande le samedi;

ıs, payée par Jean Guigon, qui s'était emparé des ırtil de la veuve Colombet; — infligée à Javillon, arraché un poirier appelé poirier Rateys, apparte- ı voisin; — de 18 gros, infligée à Claudine, femme pour avoir dit à Françoise, femme Belourat : que tu es, tu as fait ung enffant que tu eusses il y a trois ans que ton frère pandoille les fourches es, ton mariz a battu sa mère. »

70. (Registre.) — Petit in-folio, 386 feuillets, papier.

1506. — Saint-Trivier. — Compte de Laurent de — Abergements faits par le châtelain à Dom Jean à ses consorts, du droit d'établir un étang au Trou- sse de Vernoux; — aux consorts Pelletier, d'une ın chemin tendant de Vecours à Saint-Trivier. — 2 deniers, pour la cense du droit d'établir un étang s-Champs, paroisse de Vecours, abergé à Philibert ; — de 10 florins, pour la ferme de la carronnerie. itions de 15 florins, payée par Claude Guichard, de -Tècle, inculpé d'avoir battu et laissé à demi mort suer, homme du duc, et commis un inceste avec mme Jean Chardon, parente de sa femme; — de infligée au petit Jean Michod, qui, en voyant les cours se disposer pour la procession que le vicaire lait faire pour la sécheresse et la disposition du it crié devant toute l'assemblée : « Je n'entends que ı procession, quart il vauldroit mieulx à moy et à oquins de cette parroiche, gagner 2 gros, 6 gros, à la procession; il ne nous vient point de bien d'a- ie; il vauldroit mieux dire ces oraisons près du feu, s sommes abusés par gens d'église. » — Aberge- à François Bellevrat, de Grand-Vaux, d'une portion de Saint-Trivier à Burbulins; — aux consorts Ro- portion d'un chemin de Vecours.

1. (Registre.) — Petit in-folio, 387 feuillets, papier.

1509. — Saint-Trivier. — Compte de Laurent de — Abergement fait par le châtelain, à Antoine Ver- rtoux, d'une portion du chemin de Cortoux à la Fe- ette de 25 gros, pour les lods de l'étang Petit-Jean, aniers, acheté 40 florins par Pierre Châtillon; — de our les menus « claims » accordés dans la châtelle- rsement de 900 florins à Louis Vernet, receveur des e Bresse. — Amendes payées par des individus, t de réparation des chemins. — Lettres de Margue- iche, duchesse de Savoie, qui accorde à Jehan de igneur de Beauregard, le revenu, pendant dix ans, des étangs de Roillet et du Frêne (Gand, 4 mars 1508). — Frais d'exécution de Jean Pichard, condamné pour ses démérites à être pendu par une chaîne de fer aux fourches de Saint-Trivier. — Compositions de 10 gros, payée par Antoine Breyard, inculpé de tenir chez lui un mâtin féroce, lequel avait mordu Claude Rodat; — de 4 florins, payée par Benoit Mylot, de Vecours, inculpé d'avoir séduit Jacquette, fille de Pernet Châlon, avec laquelle ayant été trouvé par le père, couché une nuit nu à nu avec elle, il composa de 3 florins et d'une coupe de noix qu'il dénia ensuite.

B. 10072. (Registre.) — Petit in-folio, 300 feuillets, papier.

1510-1512. — Saint-Trivier. — Compte de Laurent de Gorrevod. — Compositions de 10 florins, infligée à Jacques Ferrouillet, accusé d'avoir maltraité dans sa propre maison Jean Magnien, qui s'y était rendu avec plusieurs autres pour danser; — de 10 florins, encourue par Claude Bonnet, barbier, pour avoir dit à noble Claude de Falcamagnie, vice-châtelain : « Par la vertu Dieu, vous ne venez icy que pour moy destruyre et pour soustenir Jean Richard à l'encontre de moy; » — de 15 gros, infligée à la femme Humbert Calabre, qui avait dit à Claude Cornesse : « Va-t-en, meschant homme, tu as chevauché ta vache; » — de 6 florins, payée par Benoit le petit, inculpé d'avoir, en conduisant une charrette de terre, pour la réparation d'une chaussée d'étang, si atrocement battu les bœufs qui la menaient, qu'ils l'avaient brisée, et répondu à ceux qui l'en blâmaient : « Par le sang Dieu, je les bapteray tant, les bœufs du larron, que les feray bien cheminer en dépit de lüy. » — Recette de 30 sous parisis, pour les « dessaisines » de la châtellenie.

B. 10073. (Registre.) — Petit in-folio, 260 feuillets, papier.

1513-1515. — Saint-Trivier. — Compte de Laurent de Gorrevod. — Compositions de 10 gros, payée par Philibert Maître, pour avoir échangé du mauvais blé avec du blé pur; — de 4 gros, payée par la femme Marpard, qui avait mangé les pommes d'un voisin; — de 100 livres, encourue par François Châtillon, pour avoir commis un adultère étant marié. — Recette de 160 florins, pour les « claims » condamnés l'année dans la châtellenie. — La carronnerie étant détruite, la ferme reste improductive. — Réouverture d'une fenêtre de la grande salle du château. — Rétablissement des fenêtres en bois du château. Ferrure de ces fenêtres. — Mandement des gens du conseil de Savoie au châtelain de les informer des mouvements des lansquenets « qui oppressent et foullent les sujets » du duc (juin 1515). — Le châtelain envoie des émissaires dans les villes, sur la rive droite de la Saône, pour connaître les mouvements des gens d'armes commandés par MM. de Loges

et de Lortet. — La garnison de Cuiseau voulant traverser Saint-Trivier, un délégué lui présente un mandement du connétable de Bourbon et elle rebrousse chemin.

B. 10074. (Registre.) — Petit in-folio, 340 feuillets, papier.

1516-1518. — Saint-Trivier. — Compte de Laurent de Gorrevod. — Compositions de 2 florins, payée par Catherine Breyard, pour avoir, malgré la défense, donné l'hospitalité à des vagabonds; — payée par Philibert Cochet, pour avoir voulu briser la porte de Guillaume Magnin. — Réparation du four banal et des fourches patibulaires de Saint-Trivier. — Versement de 1,200 florins à Louis Vionet, trésorier de Bresse.

B. 10075. (Cahier.) — Petit in-folio, 52 feuillets, papier.

1518. — Saint-Trivier. — Compte de Claude de Falcamagnie, vice-châtelain, receveur pour Saint-Trivier du subside voté pour trois ans au duc Charles, par les trois Etats de Savoie assemblés à Chambéry, sur le pied de 8 florins par feu. Saint-Trivier compte 72 feux; la banlieue et paroisse, 37. Le nombre total des feux imposés dans la châtellenie est de 587, devant produire 1,174 florins.

B. 10076. (Registre.) — Petit in-folio, 398 feuillets, papier.

1519-1522. — Saint-Trivier. — Compte de Laurent de Gorrevod. — Compositions de 20 livres, infligées à Jean Bellet et Claude Taret, pour avoir coupé un orme dans un pré et l'avoir mené en France, avec injonction de le payer dans le mois, sous peine du fouet; — de 1 livre, infligée à Jacques Ferouillet, *pro lesione canis*. — Vente de pains de redevances, à 10 deniers pièce. — Procès intenté par le fisc à Claude Morel, qui voulait établir un nouveau moulin au préjudice de l'étang de Roillet. — Frais d'exécution d'Antoinette, femme de Jean Chevauchat, décapitée, et son cadavre pendu, pour avoir jeté son enfant dans un puits. — Abergements à Guillaume Papon, du droit d'élever un étang à Bormont; — à Gilles Pasquet, du droit d'utiliser les eaux d'un chemin de Privanges. — Composition de 3 florins, infligée à Jean Lombard, qui, nonobstant les brandons apposés sur son millet, l'avait enlevé.

B. 10077. (Registre.) — Petit in-folio, 420 feuillets, papier.

1523-1525. — Saint-Trivier. — Compte de Laurent de Gorrevod. — Compositions de 25 florins, infligées à huit individus, pour n'avoir point déclaré à la justice le corps d'un oyé qui avait été trouvé à Saint-Amour. — Composition de 20 florins, infligée à Claude Filliardet, pour avoir, étant infecté de la peste, conversé avec les sains. — Recette de 118 meytères de froment de redevances dues dans la châtellenie. — Lettres originales, signées de Marguerite, archiduchesse d'Autriche, veuve de Savoie, qui, à la prière d'Antoine de Montagu, abbé de Saint-Vincent, de Besançon, et son aumônier, fait remise aux enfants d'Antoine Fabre, ancien châtelain de Saint-Trivier, de 400 florins qu'il devait sur sa recette (*datum in edibus Hage comitis*, le 30 septembre 1525). — Lettres de Charles, duc de Savoie, faisant défense à ses officiers de Saint-Trivier, de poursuivre les habitants dudit lieu en paiement de dimes dont ils ont été déchargés (Chambéry, 17 novembre 1523). — Abergements faits à Pierre Marpaud, de Grandvaux, d'une portion du chemin tendant au moulin de la Vevre; — à Jean Messonnier, de Colombier, paroisse de Romenay, du droit d'établir un étang sur le chemin de Colombier à Varennes; — aux frères Genod, de Frutières, d'un réservoir pour irrigation; — aux frères Gautherin, de Fouchères, d'un chemin entre les villages de La Forêt et La Varenne; — à Jean Cathelin, de l'eau d'une partie du chemin des Monteys, paroisse de Cormoz; — aux consorts Poncet, de l'eau d'une partie du chemin de La Volière à Ronjoux; — à François Romenay, de Grandvaux, de l'eau d'une partie du chemin de Grandvaux; — à François Mosset, du droit d'établir un étang au champ de Pilot, sur le territoire de Boillatières; — à la veuve Berrot, de Curciat, d'une portion du chemin de Curciat aux Vernes; — à Jean Laborer et consorts, d'une portion du même chemin; — aux consorts Ponceroí, d'une portion du chemin de Cormoz à Marignat.

B. 10078. (Registre.) — Petit in-folio, 421 feuillets, papier.

1526-1529. — Saint-Trivier. — Compte de Laurent de Gorrevod, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, comte de Pont-de-Vaux, grand d'Espagne, baron de Montanier, gouverneur de Bresse, grand-châtelain. — Recette de 60 meytères de seigle de redevances dues dans la châtellenie. — Versement de 1,135 florins à Louis Vionet, trésorier général de Bresse. — Abergements faits par le châtelain à Pierre Robien, de Vecours, d'une portion du chemin allant de Saint-Trivier à Arbigny; — à Jean Tenet, d'une portion du même chemin. — Recette de 22 gros de Jean Poncet, prêtre, pour les lods d'une meytérée de terre, aux Toppes, finage de Cormoz, achetée 11 florins; — de 27 livres 13 sous, pour les tailles dues dans la châtellenie. — Compositions de 4 florins, payée par Claude Michaud, pour avoir établi un réservoir sur un chemin; — de 20 florins, infligée à Pierre Goisset, pour s'être introduit, la nuit, par la fenêtre, dans la maison de Perronette, femme Benoit, dans l'intention de la violer.

B. 10079. (Registre.) — Petit in-folio, 25 feuillets, papier.

1531. — Saint-Trivier. — Compte de noble Perronet Guillet, vice-châtelain. — Recette de 30 meytères de froment, pour la ferme de la grande dîme de Saint-Trivier. — Composition de 22 gros, payée par Aymard Vatron, pour avoir appelé Jean Béraud : chat. — Réparations faites à la couverture de la grosse tour du château.

B. 10080 (Cahier.) — Petit in-folio, 44 feuillets, papier.

1531-1532. — Saint-Trivier. — Compte de Philibert Ferrand, châtelain. — Recette de 107 meytères de seigle, de redevances dues dans la châtellenie; — de 10 florins, pour la ferme de la leyde et du coponage de Saint-Trivier. — Compte des biens confisqués sur Guillaume d'Arnay, complice de la prise de Trévoux sur le duc de Bourbon. — Lettres du duc Charles de Savoie, qui institue le châtelain (Chambéry, 3 août 1531).

B. 10081. (Cahier.) — Petit in-folio, 57 feuillets, papier.

1534-1535. — Saint-Trivier. — Compte de noble Jean Du Bois, châtelain. — Livraison de 30 meytères de seigle, à Dom Claude Palluat, recteur de la chapelle de Saint-Trivier. — Recette de 1 florin, pour la ferme de la blairie et de la prévôté de Boisserolles.— Compositions de 45 sous, infligées à plusieurs individus dont les bestiaux avaient été trouvés dans l'étang de noble Philibert Morel. — Réparations faites à la chaussée de l'étang de Roillet. — Bannissement prononcé contre Guyet Begin, pour faux témoignage.

B. 10082. (Registre.) — Petit in-folio, 104 feuillets, papier.

1558-1559. — Saint-Trivier. — Compte de noble homme Benoit de Bona, châtelain de Saint-Trivier, pour le roi de France, et rendu devant la Chambre des comptes de Dijon. — Recette de 174 meytères d'avoine, de redevances dues dans la châtellenie; — de 1 denier, pour l'abergement fait à la commune de Saint-Trivier, de l'emplacement de la carronnerie; — de 1 florin, pour la ferme de la prévôté de Cormoz; — de 75 florins, pour la ferme des étangs du Frêne et de Roillet. — Versement de 1,577 florins à Antoine Lefèvre, commis à la recette générale de Bresse.

B. 10083. (Cahier.) — Petit in-folio, 84 feuillets, papier.

1559. — Saint-Trivier. — Compte de Buscard de Lialod, écuyer, seigneur de Briot, capitaine et châtelain, pour Emmanuel Philibert, duc de Savoie, suivant ses lettres données à Bourg, le 24 octobre 1559. — La mesure de froment et seigle comprend 6 coupes pour 1 meytère ou quartal; celle d'avoine comble, comprend 6 coupes combles, pour 1 meytère ou quartal; celle de vin comprend 6 quartes pour 1 ânée. — Recette de 413 gelines de redevance. — Exécution de Benoit Rucau, Nicolas Foral et Claude Coillon, condamnés à être pendus à Saint-Trivier, puis dépendus aux lieux portés par la sentence.

B. 10084. (Rouleau.) — Parchemin de 1m70 de long.

1279-1281. — Seyssel et Dorche. — Compte de Pierre, châtelain de Dorche. — Recette de froment de la dîme d'Inflafol; — de 8 livres 23 deniers génevois, de tailles dues dans la châtellenie; — de 4 livres 11 sous génevois, pour la quarantaine du bois des Joux de Dorche. — Composition de 20 sous, payée par Croisau de Chay, qui avait appelé un individu, usurier. — Vente de froment à 4 sous le bichet; d'avoine, à 2 sous 6 deniers, même mesure.

B. 10085. (Rouleau.) — Parchemin de 5m45 de long.

1296-1298. — Seyssel et Dorche. — Compte de Guillaume de Briord, châtelain. — Recette de froment et d'avoine, pour la ferme du moulin du Verger. — Nicolet Rolland paie 20 sous, pour avoir blessé une femme; — Pierre de Grossie, 40 sous, pour avoir bâti sur les murs du lieu; — Mermillet, 10 sous, pour avoir pris le coussin de sa femme. — Recette de 1 boisseau de noix, de redevances dues à Dorche. — Reconstruction du moulin du Verger, qui était détruit. — Vivres portés à La Cluse, pour l'approvisionnement de la place. — Compositions de 4 livres, payée par le fils de Guillaume Duchêne, qui *accepit* un drap dans la maison, sans le consentement de son père; — de 30 sous, encourue par Hugues de Fabrique, qui avait acheté un fief du comte sans licence du châtelain. — Gages des gens d'armes mandés par le bailli pour marcher contre le Dauphin. — Composition de 3 sous, payée par un mercier, accusé d'avoir couché avec une femme mariée, ce qui ne fut pas prouvé. — Mermet, des Bouz, est condamné au feu, pour avoir brûlé une maison à Corbonoz.

B. 10086. (Rouleau.) — Parchemin de 3m15 de long.

1304-1305. — Seyssel et Dorche. — Compte de Pierre de Sarravalle, châtelain. — Recette de 1 bichette de froment pour le revenu de la foire de l'Assomption, de Seyssel; — de 12 livres, pour des récoltes confisquées sur Pierre de Salignat, qui avait tué Etienne de Mengre à Seyssel. — Composition de

25 sous, payée par Jeanne de La Ceuille, qui avait injurié le chapelain d'Inflafol. — Exhaussement de la chambre, derrière la tour de Seyssel, que le vent avait renversée. La journée du charpentier est payée 1 sou. — Ouverture d'une fenêtre dans la tour. — Etablissement d'une palissade autour du château. — Dépenses de l'hôtel de M. Edouard de Savoie à Seyssel. — Réparations faites au château de Jonage. — Solde de la garnison mise au château de Saint-Oyan.

B. 10087. (Rouleau.) — Parchemin de 27m20 de long.

1306-1315. — Seyssel et Dorche. — Compte de Hugues de La Rochette, châtelain. — Le moulin du Verger ne rapporte rien, parce qu'il a été détruit. — Recette de 12 pains des hommes de La Cote. — Salaire de Pierre de Champdor et des personnes qui demeurent à Arlod.

Compte de Pierre Villene, châtelain. — Compositions de 10 sous, payée par Poncet Cornu, pour avoir battu sa femme jusqu'à effusion de sang. — Couverture du grenier, au-dessus de la chambre du comte, au château de Seyssel. — Rétablissement du moulin du Verger. — Gages des soldats envoyés pour la garnison du château de Châtillon, quand Jean de Châlon et le Dauphin furent dans le comté de Genève. — Dépense du cheval du comte Édouard à Seyssel. — Chevauchée rassemblée à Seyssel, pour envahir la terre du comte de Genève. — Salaire des hommes d'armes qui furent dans l'armée de Beaufort; de ceux qui furent à la prise d'Ambronay; qui accompagnèrent le comte Édouard, pour envahir la terre du seigneur de la Tour; qui gardèrent le molard de Montagne pendant qu'on le fortifiait.

Compte de Martin de Montgelat, châtelain. — Location d'un bateau, conduit par trois hommes, pour mener deux bœufs gras de Seyssel au Bourget. — Dépenses de l'hôtel du comte Edouard à Seyssel. — Compositions de 50 sous, infligée à Jean de Lederreres, pour avoir, avec son frère, brûlé une maison par défi, à Cologniaz; — de 30 sous, infligée à Jean Combe, pour avoir parlé à un incendiaire, qui était banni; — de 50 sous, encourue par Perronet Girard, pour avoir enlevé les ferrures des portes et fenêtres du château de Laya. — Façon de fenêtres en pierre dans le grand cellier du château de Seyssel, lequel sert de prison. — Salaire des gens d'armes qui recouvrèrent le château de Laya et de ceux qui le gardèrent. — Bannissement d'un homme qui avait fait passer une lime sourde à des prisonniers. — Composition de 6 livres viennoises, faite par Pierre de Fétigny avec le comte, pour le meurtre d'Etienne de Meygiat, bourgeois de Seyssel. — Couverture en « clavins » des bâtiments du château. — Réparation aux clôtures des jardins. — Location d'un bateau, pour mener sur le Rhône, de Seyssel à Saint-Genis, 57 gros fromages pour la dépense du comte. — Salaire de la garnison de Montcurvil. — Versement de 10 florins d'or à la comtesse, quand elle passa en Lombardie avec l'impératrice. — Deux voleuses sont emprisonnées à Seyssel; l'une est noyée, l'autre fustigée par la ville, un pain pendu au col, et bannie. — Arbalétières envoyées pour la garnison d'Ambronay. — Remplacement de la porte du ratier du château de Seyssel, qui avait été brisée par un voleur. — Le poids et la verge du poids public de Seyssel sont envoyés à Genève pour être réparés. — Chevauchée, en armes, faite sur l'ordre du bailli vers le château de Briord, pour un gage. — Solde des gens de guerre envoyés à Ambronay, pour la défendre contre les entreprises du Dauphin (décembre 1311). — Solde des gens de guerre qui accompagnèrent le comte *ante Soldun*, près Brescia, en Lombardie (juillet-août 1311). — Creusement d'un fossé autour des jardins du château. — Clayonnage établi le long du pré du comte, pour le défendre contre la rivière de Volay. — Fournitures de cordes, suif, graisse, fer, chandelles et pain, pour les engins amenés devant La Cluse. — Chevauchée, mandée par le prince Édouard, pour marcher contre le sire de Lucinge, ceux de Saint-Thierry (1312); visiter le château d'Encheysial et attaquer la ville de Moyrent. — Solde des gens d'armes qui se tinrent sur le molard de Lavenche et devant Châtillon-de-Corneille. — Solde des gens d'armes qui, sous la conduite du bailli de Rossillon, brûlèrent les vallées *febrosas* dans le mandement de Saint-Sorlin; qui furent mis en garnison à Luysandres, lorsque le Dauphin fortifiait le molard de Lilemo, et à Ambronay, lorsqu'il voulut l'assiéger; qui barrèrent le bourg d'Avalon et accoururent à Chambéry, sur le bruit que le Dauphin assemblait ses troupes dans la grande montagne. — Solde des gens d'armes qui, sous la conduite du bailli, visitèrent le château de Fayses et attaquèrent ceux de Châtillon.

Compte de Jean de *Urteriis*, châtelain. — Réparation des « eschiffes » du château. — Salaire de deux soldats envoyés à la Côte-Saint-André chercher un voleur, qui fut ramené et pendu à Seyssel. — Dépenses de l'hôtel de la comtesse à Seyssel; charroi de sa garde-robe et de celle de la marquise. — Réparations faites au pont de Seyssel.

B. 10088. (Rouleau.) — Parchemin de 3m de long.

1318-1319. — Seyssel et Dorche. — Compte de Lancelot de Chandya, châtelain. — Recette d'avoine, pour garde ou redevances dues par les hommes des Côtes, des Combes et de Bassy. — Compositions de 30 sous, infligée à Guillaume de Chorgieu, qui était entré la nuit, avec violences, dans la maison d'Humbert Preschiour; — de 100 sous, infligée à Udric Jacquemet, qui avait embarrassé le port de Seyssel et s'était moqué du châtelain. — Reconstruction du pont du château. — Achat et pose d'une meule au moulin du Verger. — Gages des gens de guerre, menés par le châtelain devant Lausanne, par l'ordre du comte.

B. 10089. (Rouleau.) — Parchemin de 6m20 de long.

1332-1333. — Seyssel et Dorche. — Compte de Pierre Coqui, châtelain. — Recette de 26 boisseaux de froment, pour la cense du moulin de Croso, à Seyssel; — de 96 boisseaux de froment, pour la ferme du moulin de Mme Isabelle, à Seyssel. — Le moulin du Rhône est détruit par les inondations. — Recette de 7 sommes de vin de redevances dues dans la châtellenie. — Composition de 30 sous, payée par Girard de Fabrique, qui ne s'était pas rendu au secours du château de Jonage. — Mention que la partie de la châtellenie de Dorche, au delà de la Vséronce, a été réunie à celle de Billiat. — La journée du manœuvre est payée 6 deniers. — Dépenses de l'hôtel du comte à Seyssel et de son grand cheval « liard ». — Médicaments fournis à celui du ménétrier de la chambre du comte qui était resté malade après la rescousse du château de Monthouz. — Façon d'un engin amené par des bœufs à Clermont, et de là devant la bastille de Cossinges. — Salaire des gens d'armes, convoqués pour la guerre de Monthouz, la course vers Hauteville, Le Mont et Chomyouz.

B. 10090. (Rouleau.) — Parchemin de 2m70 de long.

1342-1343. — Seyssel. — Compte d'Helisat, fils de maître Perret de Saint-Genis, juif, receveur du péage. — Passage de 1,883 bêtes, chargées de sel, chacune payant 2 deniers génevois, qui donnent 15 livres 13 sous 2 deniers; — de 260 bateaux, chargés également de sel, payant chacun 2 deniers; — de 1,341 radeaux de bois, payant chacun 4 deniers. Une pièce de bois carrée, de 7 toises de long, compte pour un radeau, ainsi que douze réunies d'une longueur inférieure; de même qu'une centaine de merrains; un cent de fagots, etc. Chaque juif paie 4 deniers de péage. — Versements faits pour la dépense de l'hôtel du comte à Seyssel.

B. 10091. (Rouleau.) — Parchemin de 20m10 de long.

1347-1349. — Seyssel. — Compte de Jean de Coci, de Nantua, damoiseau, châtelain. — 4 veysseles comptent pour 1 bisseuil; 2 bichettes pour 1 veyssele et 2 quarts pour 1 bichette. — Recette de 3 poussins de redevances dues dans la châtellenie; — de 16 deniers génevois, pour les lods d'une maison acquise par Jean Danon, pour une coupe de vin. — Compositions de 5 sous, payée par François Carlin, qui avait mis le feu dans un bois; — payées par un grand nombre d'individus, qui avaient anticipé sur les chemins. — Réparation faite au grand ratier de Seyssel, dans lequel Jean Perron, inculpé de vol, avait fait un grand trou, par lequel il avait été sur le point de s'échapper. — Réparation de la grande latrine en ruine. — Gages de 5 sous à Jean Belle Dengeon, chapelain de la chapelle du comte Aymon, à Seyssel. — Achat et charroi de bois, pour la reconstruction de la salle du château du Bourget, qui avait été consumée dans un incendie. — Solde des gens d'armes qui furent envoyés par le châtelain à l'armée du comte en Piémont; à la chevauchée de Saint-Trivier-de-Cortoux. — Mandement du comte Amédée, pour le règlement des sommes dues au châtelain (Chambéry, 16 mars 134$\frac{8}{9}$). — Compte du subside de 400 florins, accordé par les bourgeois de Seyssel au comte de Savoie, pour leur part de l'aide qui lui a été votée pour le règlement de la question pendante devant le roi de France, entre lui et Jeanne de Savoie, fille du comte Edouard et duchesse de Bretagne. — Réparation de la porte du pont et de la barrière, devant le château, pour l'arrivée du comte. — Gages de 2 florins à Jean de Cologniat, chapelain de la chapelle. — Paiement de 6 sous, aux Augustins du couvent de Seyssel, pour certaines fondations dans cette chapelle. — Pacification d'un débat survenu entre les gens de Billiat et ceux d'Arlod, au sujet de l'érection des fourches.

B. 10092. (Rouleau.) — Parchemin de 16m10 de long.

1349-1353. — Seyssel. — Compte de Jean de Coci, châtelain. — Recette de deux épaules de porc, dues par les hommes des Côtes. — Composition de 5 sous, payée par Humbert Jocetêtes, pour s'être servi d'un capuce qui lui avait été engagé. — Dépenses du séjour de Pierre Berre, chevalier, envoyé par le comte au sujet du différend entre l'évêque de Lausanne et celui de Belley. — Compositions de 3 florins, infligée à Etienne Chaucier, pour avoir mangé du porc qu'il savait avoir été volé; — de 10 deniers, infligée à Croteyron, qui, dans le temps de la mortalité, était allé prendre du blé dans une maison. — Réparation des toitures des greniers; de la chapelle et des latrines du château. — Charroi de Seyssel à Versoy, des harnais et pavillons du comte, lors de sa première expédition dans le Valais. — Gages des hommes assemblés pour aller, sous la conduite du châtelain, dans cette expédition, ainsi que dans celles d'Ambronay, de Varey, et à la rescousse du château de Turbillon; pour conduire les brigands du duc de Milan de Seyssel à Genève.

B. 10093. (Rouleau.) — Parchemin de 10m75 de long.

1357-1359. — Seyssel. — Compte d'Aymon Bonivard, de Chambéry, chevalier, châtelain. — Recette de 22 livres de cire, pour les gardes dues dans la châtellenie. — Compositions de 9 sous, payée par Pierre, qui s'était parjuré; — de 12 sous, payée par Aymon Carlin, pour avoir pris une robe de fou (*truffatoria*) aux noces d'Humbert Pesier; — de 1 florin, infligées à Bertholet, juge, et à plusieurs autres individus, qui avaient été dans le tumulte du pont sur le Rhône. — Ferrement de la porte d'entrée du château. — Un homme travaille pendant

six jours à enlever le clavin des voliges (*scindulis*) des toits du château ; à redresser et remplacer ces voliges; il reçoit 7 sous 6 deniers. — Aumône de 10 sous, faite par le comte Amédée VI aux Augustins de Seyssel, pour l'édifice de leur couvent. — Inféodation faite par le comte Amédée VI, à noble Jean de Sion, chevalier, de 25 sous de rente, assignés sur le péage de Seyssel. — Compositions de 3 sous, payées par plusieurs individus, qui avaient fait priser « le fief » du comte sans licence du châtelain. — Construction d'un entablement dans la chambre au-dessus de l'écurie.

B. 10094. (Rouleau.) — Parchemin de 12m15 de long.

1359-1361. — Seyssel. — Compte d'Aymon Bonivard, de Chambéry, chevalier, châtelain.— Recette de 2 oboles d'or, de 1 florin et 18 sous de garde, dus dans la châtellenie. — Lettres du comte Amédée VI, qui inféode la mistralie de Seyssel au châtelain (Chambéry, 2 juin 1359). — Compositions de 1 florin, infligée à Aymon Merlin, inculpé d'avoir troublé ceux qui veillaient et priaient dans la chapelle sur le pont du Rhône; — payée par Etienne Chapelier, pour avoir fait crier sans licence du châtelain; — de 16 florins, encourue par Nicolas de Châtillon, inculpé d'avoir violé la servante de Pierre Fournier. — Réparation de la toiture de la chambre neuve du château, qui avait été emportée au mois de juin 1359 par un ouragan. — Reconstruction du pont du château. — Aumône de 6 florins, faite par le comte aux Augustins de Seyssel, pour l'édifice de leur couvent.

B. 10095. (Rouleau.) — Parchemin de 6m75 de long.

1362-1363. — Seyssel. — Compte d'Aymon Bonivard. — Recette de 54 sous, pour la ferme du poids (public) de Seyssel; — de 1 coupe de vin, pour les lods d'une maison achetée dans les limites de la franchise de Seyssel. — Compositions de 12 deniers, payée par Pierre Truffet, pour avoir levé le poing sur le sergent de la cour; — de 2 florins, payée par un marchand de Chaumont, qui avait mal mesuré du drap; — de 14 deniers, infligée à Pierre Marchiaut, qui avait, la nuit, tiré Guichard de Combe par son manteau, pour le faire tomber dans la Dorche. — Paiement de 30 livres au châtelain, pour ses gages.

B. 10096. (Rouleau.) — Parchemin de 8m90 de long.

1364-1365. — Seyssel. — Compte de François Bonivard, de Chambéry, damoiseau, châtelain. — Recette de 2 sous 2 deniers, pour la ferme du produit de la foire de l'Assomption, et du denier qu'on lève ce jour sur chaque mercier. — Compositions de 4 sous, payée par Humbert Bocon, parce que son père avait pratiqué l'usure, et que lui-même avait tué et mangé un veau qui ne lui appartenait pas; — de 6 deniers, payée par Pierre Maise, inculpé d'avoir fait tomber le chapeau de Jean de Cour dans le feu; — infligées à plusieurs individus, qui ne s'étaient pas rendus à la chevauchée de Bresse; — à des marchands, pour s'être servis d'aunes non « égandillées »; — de 2 florins, payée par Ryoudet, pour avoir empoisonné des poules. — Mandement du comte Amédée VI au châtelain, de prélever sur les biens saisis sur Benoit Duchêne la somme de 80 florins, qui sera remise aux syndics de Seyssel et employée à la construction des murailles de la ville (Chambéry, 15 mai 1364). — Réparation faite au chauffeur de la cuisine du château.

B. 10097. (Rouleau.) — Parchemin de 10m35 de long.

1366-1368. — Seyssel. — Compte de François Bonivard, châtelain. — Recette de 65 sous, pour la ferme de la mistralie de Corbonod. — Compositions de 3 florins, payée par un cordonnier qui avait accusé Pierre Lombard de lui avoir volé 12 florins; — de 32 florins, encourue par Jean Montanier, pour avoir brisé un banc de l'église de Seyssel. — Paiement de 10 sous, à Pierre de Leth, procureur du couvent des Augustins de Seyssel, pour la desserte des messes fondées par les comtes. — Compositions de 30 sous, payée par Marchivout, pour avoir chassé aux perdrix malgré la défense et pris le chapeau de Courtoiller. — Frais de séjour des commissaires envoyés par le comte, pour informer sur les délits d'usure commis par Jean Coci. — Condamnation de Richard Jonat à la décapitation, pour le meurtre de Perrenet, son neveu.

B. 10098. (Rouleau.) — Parchemin de 8m70 de long.

1371-1372. — Seyssel. — Compte de François Bonivard. — Mandement du comte Amédée VI, qui, après avoir donné la châtellenie de Châteauneuf à Pierre Gerbais, attribue à celle de Seyssel le paiement d'une certaine quantité de froment, qui était alloué chaque année à Pierre, de Saint-Julien, dit Broyant, valet de cuisine (Chambéry, 1er mai 1364). — Recette de 5 florins, pour la ferme de la mistralie d'Inflafol et le péage de Champrond. — Compositions de 7 deniers, payée par Mermet Lavenche, pour avoir déposé son fumier sur la terre des Augustins de Seyssel; — de 6 deniers, payée par Pierre Bergier, qui avait tué un chien; — de 2 sous, payée par Girarde, servante du curé de Colonguy, qui avait caché le pot du curé de Seyssel. — Mandement du comte Amédée VI au châtelain, de payer la redevance inféodée à Jean de Sion et à ses héritiers, sur le péage de Seyssel (Le Bourget, 28 janvier 1368). — Voyage du châtelain à Grenoble, vers le conseil du Dauphiné, pour le fait d'André de Soleres.

10099. (Rouleau.) — Parchemin de 6m60 de long.

-1375. — Seyssel. — Compte de François Bonivard. ison d'avoine, pour la dépense de l'hôtel du comte au — Recette de 1 denier, pour la cense due par Pierre our le droit d'amener chez lui, par un chemin, une le l'eau d'une fontaine; — de 3 florins, pour la ferme tairie de Seyssel. — Compositions de 3 deniers, payée mme Tignat, pour avoir caché le chat de la Fillarde; deniers, payée par Pierre Fagiot, qui avait séquestré e comme une voleuse dans sa maison. — Réparation ture de la grande salle du château. — Versement de ns à Pierre Gerbais, trésorier général de Savoie.

. 10100. (Rouleau.) — Parchemin de 11m45 de long.

-1380. — Seyssel. — Compte de François Bonivard. ison de 16 coupes de froment, données en aumône par aux Augustins de Seyssel; — de 3 coupes de froment sommes de vin, données par la comtesse à Aymon son écuyer. — Le châtelain, à qui la Chambre des avait enjoint d'exiger la garde due par l'abbé de Che- pond que Pierre Gerbais, seigneur de Billiat, prétend garde lui appartient. — Recette de 10 florins, pour la la mistralie de Dorche. — Compositions de 15 deniers, à Bernard de Pérouse, pour avoir blessé une femme au -de 4 deniers, payée par Jacques Etarbuti, qui avait ne place de moulin comme étant de franc-alleu. — Man- du comte Amédée VI, pour le paiement au châtelain de ns, prix d'un cheval donné à Eustache de Mir, cheva- Charroi de vin, amené de Beaune, pour l'hôtel du - Ordre du comte qui, sur l'avis du passage des Com- , envoie vingt-quatre des meilleurs nautonniers de la nie pour gouverner ses galères de la Saône. — Paie- s trois fenêtres ouvertes au-dessus des grandes fenêtres ande chambre du château de Chambéry.

10101. (Rouleau.) — Parchemin de 16m70 de long.

-1386. — Seyssel. — Compte d'Aymon Bonivard, r, châtelain. — Recette de 1 livre de cire, due par Caillat, pour la concession d'une place pour son ou- boutique) devant sa maison à Seyssel; — de 6 florins, ferme du péage de Seyssel; — de 2 sous 8 deniers gé- pour les lods d'une maison à Seyssel, achetée par Du- rgent. — Compositions de 9 sous, payée par Teta Coste, avoir point fourni au temps prescrit, la caution qui lui é demandée, de ne point offenser Vuillaume Boix, qu'il flé; — de 6 florins, payée par Etienne de La Mure, de our avoir fait passer un grand radeau de bois sous le pont de Seyssel, nonobstant la défense, à cause de l'état de ruine dudit pont; — de 4 florins, payée par la Camuse, inculpée d'avoir fait certaines *feyturas, seu charmillas*, contre plusieurs servantes de Seyssel. — Reconstruction d'une portion du mur du château, du côté du Rhône, et des latrines joignant, qui avaient été emportés par un ouragan. — Réparation du toit de l'étable. — Achat, à Seyssel, des trois grands navires amenés à Lyon, pour le voyage que le comte devait faire à Avignon. Le premier, qui avait 14 toises de long, fut payé 6 florins.

B. 10102. (Rouleau.) — Parchemin de 31m15 de long.

1387-1388. — Seyssel. — Compte d'Aymon Bonivard, chevalier, châtelain. — Livraison de 8 veysseles de froment, données en aumône par la comtesse aux Augustins de Seyssel. — Recette de 25 sous, pour la ferme de la bannerie et de la champerie de Dorche. — Compositions de 3 florins, payée par Nicolas Barbier, pour avoir ramené de la guerre de Beaujeu un prisonnier fait par Lancelot de Châtillon, chevalier, et l'avoir relâché sans le consentement dudit Lancelot; — de 6 florins, encourue par un nommé Marchiant, qui se faisait passer pour le pourvoyeur des vins du comte et buvait avec ses complices le vin des « honnêtes gens » de Corbonod; — de 2 florins, payée par André Picolier, pour avoir pesé avec des mauvaises balances; — de 1 florin, infligée à Frilet, inculpé d'avoir donné asile à un assassin; — de 25 deniers, payée par Pierre Cordez qui, avec ses complices, s'était efforcé de faire certaines *feyturas* à l'endroit de la fille Rolin; — de 18 deniers, payée par Pierre Picolet, dont le fils avait maltraité et jeté au feu le fils Rannart. — Recette du droit de mutation, perçu sur les habitants de la châtellenie, lors de la mort du comte Amédée VI et de l'avénement de son successeur; — de 60 florins, pour le don fait au comte par les mêmes à l'occasion de la guerre du Valais; — de 100 florins, pour le don gratuit fait au même. — Façon d'une porte, pour fermer la salle sous la grande salle du château, où on mettait le foin et qui avait été convertie en prison. — Lettres de Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, qui donne une pension de 10 florins à Frère Etienne de Froment, religieux augustin du couvent de Seyssel, en récompense de ses services (Ripailles, 11 juillet 1386). — Voyages faits par le châtelain, pour la prolongation des trêves entre les sires de Corgenon et de Beaujeu.

B. 10103. (Rouleau.) — Parchemin de 21m de long.

1389-1391. — Seyssel. — Compte d'Aymon Bonivard. — Livraison de 8 boisseaux de froment, donnés en aumône par la comtesse aux religieux augustins de Seyssel. — Recette de 1 denier, pour une pièce d'essart dans le Mont-Noir,

sur Bessonoz, abergée à Aymon Bovier; — de 2 deniers, pour une autre pièce d'essart au Mont, au-dessus de Vovrey, abergée à Burriot. — Supplique d'Amblard Gervais, seigneur de Billiat, qui réclame, comme lui appartenant, la garde du monastère de Cheziriat. — Mandement de Louis de Cossonay, lieutenant général du comte de Savoie, au châtelain, de suspendre ses poursuites contre les religieux de Cheziriat. — Recette de 50 florins, pour la ferme du péage. — Compositions de 18 sous, payée par un nommé Berlin, pour avoir, sans licence des officiers, publié un cri au marché de Seyssel, contre les chaudronniers et « magniens »; — de 15 sous, payée par Chamant, pour avoir pris l'épée d'un individu qu'il avait trouvé noyé dans le Rhône; — de 8 florins, infligée à Aymon et Jean Ballet, pour n'avoir pas déclaré à la justice l'homicide commis par Pierre Ballet, leur frère et père, d'un enfant de Jean, que Pierre avait tué et fait inhumer par l'église sans licence des officiers; — de 16 sous, encourue par la femme Cusin, inculpée d'avoir, au temps de l'établissement de la confrérie, « fait une epogny des *diversis parvis herbis minutum* » et de l'avoir fait manger au meunier Villemet. — Reconstruction du pont du château. — Consolidation de la galerie qui mène à la chambre dite Jayme. — Paiement de 25 florins, alloués par la comtesse à Jean Grangier, lieutenant à Seyssel, pour ses services.

B. 10104. (Rouleau.) — Parchemin de 13m85 de long.

1401-1402. — Seyssel. — Compte de François de Bussy, damoiseau, châtelain. — Recette de 2 deniers, pour le cens de l'abergement d'une portion de bois en Véséronce, fait à Marmet Rondet; — de 1 denier, pour celui de l'abergement d'un essart au Mont sur Vovrey, fait à Nicolas Platée. — Lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie, qui constitue Bartholet, de Chanée, notaire à Seyssel, clerc de la clergie dudit lieu (Bourg, 14 avril 1401). — Compositions de 12 deniers, payée par Hugues Girard, pour avoir refusé à son fils l'autorisation de répondre à la cour de Seyssel; — de 12 deniers, encourue par Jean Brun, pour avoir pris Jacquemet Girard par la tête et l'avoir terrassé. — Réduction de 15 sous, de l'amende à laquelle Jean Miez, de Seyssel, avait été condamné aux assises, pour avoir maltraité et poursuivi sa femme jusque dans le Rhône. — Vente de froment, à 4 deniers la coupe; de seigle, à 3 deniers 1/3 le « vaissel »; d'avoine, à 2 deniers la coupe; de cire, à 3 deniers la livre; de vin, à 6 deniers la somme.

B. 10105. (Rouleau.) — Parchemin de 19m85 de long.

1403-1404. — Seyssel. — Compte de François de Bussy. — Déduction faite au châtelain de 20 coupes d'avoine et de 1 livre de cire, données par le comte en fief à Jean de Verboz, du diocèse de Genève. — Livraison de 96 livres de cire à Pierre Dompierre, apothicaire du comte. — Entrage de 8 deniers, payé par Etienne Levet, pour l'abergement d'un essart de bois au-dessus de Seyssel. — Compositions de 3 deniers, payée par Pierre Jacquet, pour avoir blasphémé; — de 10 deniers, payées par trois individus, qui avaient crié la nuit que le pont de Seyssel allait être emporté. — La chasse des bêtes fauves, pour laquelle on donne au comte les pieds et le boyau culier (*butellus cularis*) de chaque ours, et la hure de tout sanglier tué, n'a donné lieu à aucun produit. — Dépenses de Pierre Godard, juge du Bugey, envoyé par le comte vers tous les monastères du Bugey, pour certaines affaires. — Lettres d'inféodation du château et de la châtellenie de Chale, près Seyssel, faite par Amédée, comte de Savoie, à Jean de Verboz (Treffort, 9 novembre 1402).

B. 10106. (Rouleau.) — Parchemin de 19m15 de long.

1408-1409. — Seyssel. — Compte de François de Bussy. — Recette de 3 deniers, pour l'accensement de bois et essarts au Mont de Seyssel, dits le Pré de Lyon, abergés a Michel Rouelle et Mathieu Patriarche; — de 3 deniers, pour le cens de bois et essarts, en Véséronce, abergés à Claude de Châtillon, damoiseau; — de 1 denier, pour le cens d'autres bois et essarts sur le Mont de Seyssel, au molard de la Chapone, abergés à Jacques Brun; — de même somme, pour d'autres bois et essarts sur le Mont-Varnier, abergés aux consorts Valois. — Compositions de 15 sous, infligées aux habitants de Valloz, inculpés d'avoir dit que Pierre Menthion, commissaire du comte, les avait tenus pendant onze jours à Seyssel sans boire ni manger; — à plusieurs individus, qui avaient recueilli des bois amenés par le Rhône; — encourues par d'autres individus, qui n'avaient pas réparé les chemins devant leurs possessions. — Reconstruction de la première porte d'entrée du château. — Versement de 125 florins à Jean Lyobard, clerc des dépenses de la comtesse.

B. 10107. (Rouleau.) — Parchemin de 18m40 de long.

1409-1410. — Seyssel. — Compte de François de Bussy. — Entrage de 4 sous, pour l'abergement d'un bois à la Combe, sur la montagne d'Eysiers, fait à Pierre Bartholome, dudit lieu; — de 6 sous, pour l'abergement d'un autre bois à la Montagne-Noire, fait à trois individus de Lavanches. — Compositions de 9 deniers, payée par Jean Curlet, pour avoir conduit le batelet de Jean Joly sur le Rhône, contre sa volonté; — de 3 sous, payée par les frères Montermin, pour avoir retenu une partie de la dîme des harengs. — Vente de poussins, à 2 deniers pièce. — Réparation faite à la charpente de la toi-

ture de la grande salle et de la cuisine. — Paiement de 30 florins à Pierre Chivelet, familier de la bouteillerie, pour le transport par terre et eau des vins de Tresserve à Thonon. — Avances faites par le châtelain, pour le paiement des gens de guerre mis en garnison dans la Bresse.

B. 10108. (Rouleau.) — Parchemin de 19m55 de long.

1411-1412. — Seyssel. — Compte de François de Bussy, damoiseau, châtelain. — Compositions de 18 deniers, payée par Lyonnette, servante de Dom Nichod Rochez, pour adultère commis avec lui; — de 4 deniers, encourue par la femme Rolet, pour injures dites à la femme du maître d'école de Seyssel; — de même somme, payée par Pierre Corricent, pour avoir vendu de la viande, contrairement au règlement du comte. — Les investitures, les échoites et les échoites d'usuriers ne donnent lieu à aucun produit. — Paiement fait aux Augustins de Seyssel, savoir: de 50 florins, qui furent donnés par le comte pour la construction de la croisée de leur église; de 50 florins, pour la construction des bâtiments et de l'église du couvent, qui avaient été détruits lors de l'incendie qui consuma la ville de Seyssel; et de 20 florins, spécialement pour leur église.

B. 10109. (Rouleau.) — Parchemin de 18m55 de long.

1413-1414. — Seyssel. — Compte de François de Bussy. — Recette de 1 denier, pour les lods d'un essart au Mont de Chanay, vendu 1 florin par Guy de Châtillon. — Compositions de 6 sous, payée par Jean Prochet, pour avoir arraché des buis dans un bois; — de 18 deniers, encourue par Pierre Brillat, pour avoir écorcé un noyer; — payées par plusieurs individus, coupables d'avoir été dans l'*arnario* (charivari) donné à Jean Putier. — Remplacement des voliges de la toiture du château. — Couverture de la tour carrée à l'angle du château; de la loge devant l'étable. — Versement de 961 florins à Guigonet Maréchal, trésorier général de Savoie.

B. 10110. (Rouleau.) — Parchemin de 23m05 de long.

1421-1422. — Seyssel. — Compte de François, bâtard de Bussy, damoiseau, et d'André de Maresta, châtelains. — Livraison de 78 livres de cire, à Jacques Rapier, épicier de l'hôtel de la comtesse. — Recette de 1 denier, de Pierre Chevrier, de Lavanches, pour l'abergement d'un essart de bois es Croses es Vosges, dans la Montagne-Noire d'Inflafol. — Compositions de 9 florins, infligée à Pierre Lompnes, pour voies de fait envers le mistral, qui l'amenait au château de Seyssel; — de 3 florins, payée par Pierre Ponier, inculpé d'entretenir Perronette Guillaume, comme concubine, bien qu'il fût marié; — de 6 florins, infligées à trois individus qui avaient convoyé jusqu'à Seyssel la femme Charmonat contre sa volonté; — de 7 deniers, payée par Pierre, de La Perrière, qui avait dit: « Je nie Dieu. » — Abergement fait par le châtelain à Pierre Escarbuly, des biens de Jean Escarbuly, homme taillable du comte, et son oncle, advenus par échoite au Domaine. — Reconstruction du pont de la porte d'entrée du château.

B. 10111. (Rouleau.) — Parchemin de 17m10 de long.

1427-1428. — Seyssel. — Compte de noble homme André de Maresta, châtelain. — Recette de 6 deniers, pour l'abergement fait à Jean d'Ouche, bourgeois de Seyssel, du cours d'eau de la Vséronce, depuis Chorgieu jusqu'au Rhône; — de 1 denier, pour celui fait à Jean Poncet de Cra, d'un essart en Fillon; — de 6 deniers, pour celui fait aux consorts Pichat, de Vourey, d'un terrain à la Lovatière; — de 1 denier, pour celui fait à Philibert Culet, de Lavanches, d'un bois sur le Colombier, vers le puits du Mont. — Compositions de 2 florins, infligée à Etienne Nicod, pour injures dites au châtelain au banc de la cour; — de 3 florins, payée par Elmoda, pour avoir reçu dans sa maison la servante de Pierre Bochet; — de 6 deniers, encourue par Pierre Baral, qui avait dit à Jean Joly: « Tu m'as emblé mon fessour (pioche). » — Paiement de 10 florins, à Jean d'Evoges, prieur et procureur des Augustins de Seyssel, pour la desserte de la chapelle du château.

B. 10112. (Rouleau.) — Parchemin de 21m90 de long.

1436-1437. — Seyssel. — Compte d'André de Maresta, châtelain. — Recette de 10 coupes de froment, pour la cense du moulin de Croso, abergé aux frères Bonivard, damoiseaux. — Recette de 1 denier de cens dû par Jean Fauconnier, pour une pièce de bois au Mont-Noir, à la Combe-Cornu; — de 6 sous, de Jacques Bouteret, bourgeois de Seyssel, pour un emplacement en la Male-Croute sur le Rhône, joignant son verger. — Abergement fait par le châtelain aux consorts Berthet, de Dorche, de terres au Mont de Chaney, joignant la rivière du Sorbier. — Compositions de 9 deniers, payée par Jean Davanel, pour avoir joué aux dés nonobstant la défense; — de 6 deniers, encourue par Nicolas Laurent, pour avoir extrait des pierres dans la carrière communale de Seyssel. — Lettres de Louis de Savoie, prince de Piémont, lieutenant général de Savoie, qui réunit la châtellenie de Chanaz à celle de Seyssel (Thonon, 3 septembre 1436). — Mention que cette châtellenie avait été donnée en dot à feu Bonne de Savoie, princesse d'Achaïe. — Recette de 4 bichettes d'avoine de redevances dues à Billiema.

B. 10113. (Rouleau.) — Parchemin de 30m30 de long.

1443-1445. — Seyssel. — Compte de Segurand Gerbais, châtelain. — Recette de 4 vaisseaux de froment, pour la cense du moulin du Verger, inféodé aux frères de Châtillon. — Recette de 3 deniers, pour l'abergement fait aux frères Fournier, de Perreyron, des biens de leur neveu, advenus au duc; — de 100 sous, dus par l'abbaye de Cheziriat, pour la garde. — Compositions de 8 deniers, payée par Mermet de Grolée, pour injures envers le familier de la communauté de Seyssel; — de 2 florins, encourue par Humbert Barbier, qui avait éteint la chandelle de l'hôte qu'il recevait et pris son argent. — Paiement de la pension de 100 florins, constituée par le duc à Guigon Gerbais, chevalier, conseiller. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui engage pour trois ans à Pierre de Port, de Pierre-Châtel, les péages de Saint-Genis, Pierre-Châtel, Chanaz et Seyssel, moyennant 413 florins (Genève, 31 janvier 1444); — par lesquelles, pour le dédommager des pertes survenues, le duc lui continue son bail pour trois autres années (Genève, 18 janvier 1445).

B. 10114. (Rouleau.) — Parchemin de 17m35 de long.

1446-1447. — Seyssel. — Compte de Segurand Gerbais. — Recette de 2 bisseuls de seigle, de redevances dues dans la châtellenie; — de 2 deniers, pour les cens des terrains sur la montagne, abergés à Pierre Humbert et Hugonet Mugnier. — Mention de l'engagement du revenu du péage de Seyssel, fait par le duc à André de Maresta, chevalier, pour sûreté et remboursement d'un emprunt de 1,561 florins. — Compositions de 8 florins, encourue par Jacques Filliet, accusé d'avoir volé une jument en Dauphiné; — de 6 florins, payée par les frères de Toul et leur mère, pour avoir retrait et fait échapper un voleur qui leur avait été donné en garde.

B. 10115. (Rouleau.) — Parchemin de 4m35 de long.

1448. — Seyssel. — Compte de Segurand Gerbais, châtelain, rendu par devant Urbain Cérisier, docteur en droit, chevalier, président de la Chambre des comptes. — Compositions de 6 deniers, payée par Barthélemi Finat, charpentier, pour avoir tiré sa dague sur Pierre des Prés; — de 2 florins, payée par Humbert Dumoulin, pour avoir outragé le bandier du duc. — Paiement de 10 florins, pour le salaire du châtelain.

B. 10116. (Rouleau.) — Parchemin de 16m50 de long.

1448-1449. — Seyssel. — Compte de Louis de Beaufort, écuyer, châtelain. — Recette de 33 veyssels d'avoine de redevances de gardes dues par les habitants de Combes et de Bussy; — de 4 sous, pour reconnaissances d'hommages arrivés dans la châtellenie. — Compositions de 3 deniers, payée par Jean Fabry, qui avait fait tomber dans un creux l'ânesse de Villement; — de 12 deniers, payée par Jean Fauconnier, qui avait tué un porc; — de 9 deniers, encourue par Jean de La Tour, pour tentative de viol sur la femme Puget. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui institue le châtelain (Pignerol, 27 avril 1448).

B. 10117. (Rouleau.) — Parchemin de 23m80 de long.

1450-1451. — Seyssel. — Compte de Louis de Beaufort, châtelain. — Recette de 19 pains de redevances et des gardes dues par les habitants des Côtes; — de 1 obole, pour le cens d'une pièce de roches (*rockia*) située sur la montagne d'Inflafol, abergée à Hugonet Mignet.— Vente de blé, à 7 deniers 1/2 1/4 et 1/12 de denier la coupe; de seigle, à 4 deniers 2/3 1/2 1/4 et 6/12 de denier le veyssel; d'avoine, à 3 deniers 3/4 et le 1/4 du 1/12 de denier le veyssel; de noix, à 4 deniers le bichet; de cire, à 3 deniers la livre; de vin, à 5 deniers la somme. — Recette de 1 coupe de vin, suivant la franchise, pour les lods de la maison achetée à Seyssel par noble Pierre d'Aimevigne. — Compositions de 9 deniers, payée par Jean Robert, d'Inflafol, pour avoir comblé une fontaine privée.

B. 10118. (Rouleau.) — Parchemin de 32m25 de long.

1451-1453. — Seyssel. -- Compte de Guillaume de Virieux, maître d'hôtel du duc de Savoie et châtelain. — Recette de 4 bichets de noix de redevances dues dans la châtellenie; — de 2 sous génevois, pour les suffertes d'hommages arrivés dans la châtellenie. — Composition de 3 deniers, payée par François Jourdain, dont les bestiaux avaient foulé des gerbes. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui, pour récompenser les services de son féal conseiller, Guillaume de Virieux, maître de son hôtel, l'institue châtelain de Seyssel (Montluel, 30 mai 1451). — Compositions de 3 deniers, payée par Jean Damon, qui avait injurié la servante du curé de Seyssel;—de 9 deniers, payée par Pierre de Bule, qui, en se rendant à la chevauchée du duc, avait fait dommage à la grange de ceux d'Eyssieu.

B. 10119. (Rouleau.) — Parchemin de 17m40 de long.

1454-1455.—Seyssel.—Compte de Guillaume de Virieux, châtelain. — Recette de 137 livres de cire de redevances dues pour les gardes dans la châtellenie. — Le duc percevait, hors des franchises de Seyssel, les lods de chaque mutation sur le pied de 12 deniers par florin. — Compositions de 4 deniers,

payée par Jean Deplace, pour le dommage fait par ses bestiaux dans la grange Martin; — de 9 deniers, payée par Michel Tissot, pour le dommage fait par ses bestiaux dans la « panisserie » (champ semé de panis) de Marset.

B. 10120. (Rouleau.) — Parchemin de 17m75 de long.

1456-1457. — Seyssel. — Compte de Nicod de Menthon, chevalier, seigneur de Montroutier, châtelain. — Recette de 3 sommes de vin de redevances dues dans la châtellenie, parmi lesquelles figure celle de la grande dîme qui se lève depuis le Rhône jusqu'au Mont, au-dessus de Peruel. — Compositions de 10 deniers, payée par Jean Boissonnat, pour avoir diverti un cours d'eau; — payées par plusieurs individus, qui avaient introduit du bétail étranger dans les bois du duc. — La recette du compte monte à 182 florins. — Dépense faite par les veneurs (*braconieri*) du duc, leurs valets et leurs chiens à Seyssel. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui institue le châtelain (Bourg, 1er juillet 1456).

B. 10121. (Rouleau.) — Parchemin de 17m10 de long.

1458-1459. — Seyssel. — Compte de Guillaume de Virieux, châtelain. — Recette de 3 poulets de redevances dues dans la châtellenie; — de 1 denier, pour le cens d'une pièce de bois et essart dans la montagne, abergée à Jean Fauconnier. — Compositions de 6 deniers, encourue par Jean Chaux, pour dommage causé par ses bestiaux à la communauté de Bossin; — de 3 florins, payée par noble Louis de Châtillon, *pro penis spretis*. — Versement de 200 florins à Humbert Fabry, trésorier général de Savoie.

B. 10122. (Rouleau.) — Parchemin de 24m85 de long.

1459-1460. — Seyssel. — Compte de Guillaume de Virieux. — Recette de deux membres de porc de redevances dues par les hommes des Côtes. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui institue Claude Paclet, son secrétaire, clerc de la « scribanie » de la cour de Seyssel (Chambéry, 26 octobre 1457). — Composition de 4 sous, payée par Claude Filliard, pour dommage à noble Louis de Châtillon. — Par une note placée en marge du compte, le châtelain informe la Chambre qu'Etienne Grivet, condamné à 50 livres d'amende par le juge de Bugey, et qu'il a reçu ordre de poursuivre et arrêter, sauf en lieux saints, a quitté le pays et qu'il n'y possède aucun bien. — Paiement d'une chaîne de fer, pour attacher les prisonniers. — Salaire de l'exécuteur qui a fustigé Jean Fabry, depuis la ville de Seyssel jusqu'au gibet où on lui a coupé l'oreille, pour ses démérites; salaire des hommes qui le gardèrent durant sept jours dans une maison de Seyssel, à cause de la destruction du château. — Composition de 4 sous, payée par Jean Deplace, qui avait traversé avec son char le pré de M. Louis de Châtillon.

B. 10123. (Rouleau.) — Parchemin de 13m55 de long.

1460-1461. — Seyssel. — Compte de Guillaume de Virieux. — Recette de 7 sous 6 deniers et 2 oboles d'or viennois, pour les gardes dues dans la châtellenie de Seyssel; — de 30 sous génevois, pour les gardes dues dans celle de Dorche; — de 100 sous, pour les gardes dues par l'abbaye de Cheziriat. — Toutes les propriétés vendues à Seyssel dans l'intérieur de la franchise, acquittent un droit de lods fixé à 2 deniers gros et 8 deniers génevois. — Aucunes assises ne sont tenues cette année à Seyssel. — Paiement de 20 florins, donnés en aumône par le duc aux religieux augustins de Seyssel.

B. 10124. (Rouleau.) — Parchemin de 22m55 de long.

1389-1463-1461 (1). — Seyssel. — Compte de Guillaume de Virieux, châtelain. — Recette de 20 florins, pour la ferme du poids public de Seyssel; — de 5 florins, pour les lods d'une maison à Guimex, advenue par saisie à noble Pierre de La Baume et Claude, veuve de Jean de La Baume; — de 2 florins, pour les lods d'une portion de pré acquise par Etienne Fauconnier, moyennant 20 florins, sur noble Jean de Varelle. — Abergement des biens délaissés par Jean de Vallo, homme taillable du duc, demeurant à Perinel, fait par le duc Amédée VIII à Pierre de Vallo, son frère (Morges, 27 janvier 1429). Confirmation de cet abergement par Louis, duc de Savoie (Bourg, 22 mars 1456). — Abergements faits par le châtelain à Pierre Bachet, d'une pièce d'essart sur la montagne du Colombier, en Chat Beumanaz (26 juillet 1441); — par Amédée VIII, comte de Savoie, à Jean Grobonet, de Billiat, de tous les biens qu'il possède et qu'il prend sous sa garde (Ripailles, 28 février 1389); — par le châtelain aux frères Chevrier, des biens saisis et vendus aux enchères sur Perronet Callet, de Lavanches; — à Pierre Chevrier, d'Inflafol, d'une pièce de bois, sur la Montagne-Noire, au-dessus de Seyssel, sous le Colombier.

B. 10125. (Rouleau.) — Parchemin de 17m25 de long.

1461-1465. — Seyssel. — Compte de Guillaume de Virieux, châtelain. — Recette de 12 deniers, pour le revenu de la ferme de la leyde des foires de l'Assomption à Seyssel, y compris la denrée (*denariata*) que le duc lève sur chaque boulanger de la ville vendant pain, et 4 deniers sur les autres. — Composi-

(1) Voir la note de la page 4.

tions de 6 florins, payée par les habitants de Chaney, qui avaient fait recevoir des actes par des prêtres, malgré les ordonnances; — de 27 deniers, payée par Jean Thevenod, qui avait mis du bois sur le terrain de son voisin; — payées par plusieurs individus, qui n'avaient pas réparé le chemin bordant leurs propriétés; — de 7 florins, infligée à Jean d'Eglin, pour avoir saisi Jean Chaux, sergent général, par sa robe, et l'avoir terrassé. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui abandonne pour trois ans la ferme du poids public de Seyssel à François Granjone, son écuyer (Paris, 14 février 1464).

B. 10126. (Cahier.) — Petit in-folio, 8 feuillets, papier.

1467. — Seyssel. — Compte de noble Antoine Cadot, fermier du péage. — La recette est de 21 florins, versés à Philippe Alleguet, vice-gérant de Jean Lotier, trésorier général de Savoie, dont la quittance originale est annexée au compte.

B. 10127. (Rouleau.) — Parchemin de 18m de long.

1470-1471. — Seyssel. — Compte de Guillaume de Virieux, châtelain, rendu devant Guillaume Challes, chevalier, président de la Chambre des comptes. — Recette de 30 deniers, pour la ferme de la mistralie de Corbonod. — La plupart des biens vendus hors la franchise de Seyssel proviennent de noble François Chandelle. — Compositions de 6 deniers, payée par Jean Collier, dont la fille avait commis un adultère; — de 3 florins, payée par Jean Boulaz, pour avoir voulu entrer dans la maison de la veuve Gay à une heure suspecte; — de 13 deniers, payée par la veuve André, inculpée d'avoir « mangé avec ses bêtes le pré de Pierre Fouillet »; — de 2 florins, payée par Jean Gabet, inculpé d'avoir acheté aux héritiers Cadot un pré de 60 florins et n'en avoir déclaré que 50 dans l'acte; — de 3 deniers, payée par Jean Chaux, pour avoir fait une raie dans le champ de son voisin.

B. 10128. (Rouleau.) — Parchemin de 16m80 de long.

1476-1477. — Seyssel. — Compte de noble Claude Vigniod, vice-châtelain de Louis de Villette, châtelain. — Recette de 6 florins, pour la ferme de la mistralie d'Inflafol et du péage de Champrond. — Compositions de 18 deniers, encourue par Jean Neveu, pour avoir battu Philibert Bortex; — de 12 deniers, payée par Hugues Daval, pour dommage causé dans les communaux d'Inflafol. — Versement de 152 florins à noble Alexandre Richardon, trésorier général de Savoie. — Mandement d'Yolande de France, duchesse de Savoie, au châtelain, de payer à Jacques Paillieu, serviteur de son hôtel, la somme de 30 florins, restant des 100 qu'il avait prêtés au feu duc Amédée (Ivrée, 26 septembre 1475).

B. 10129. (Rouleau.) — Parchemin de 19m30 de long.

1479-1480. — Seyssel. — Compte de Louis de Villette, écuyer du duc de Savoie, châtelain. — Mention que la mistralie de Seyssel a été inféodée par le duc à Aymon Bonivard. — Compositions de 6 deniers, payée par Hugonet Hugon, inculpé d'avoir jeté de l'eau en temps de pluie sur la terre de nobles Louis et François Dorche; — de 6 deniers, payée par Louis Gavillet, pour anticipation sur la voie publique; — de 2 florins, encourue par Etienne Bugnet, notaire, inculpé d'avoir fait payer deux fois le coût d'un acte; — de 18 deniers, infligée à Louis Chanoz, pour vol de fromage. — Paiement de la pension de 100 florins, faite par le duc à Louis de Villette, écuyer. — Paiement de la somme de 25 florins, à Georges de Montfalcon, en exonération des 400 florins par lui prêtés au duc. — Reconstruction des fourches patibulaires de Seyssel, pour l'exécution de François Chaux, larron.

B. 10130. (Registre.) — Petit in-folio, 119 feuillets, papier.

1480-1481. — Seyssel. — Compte de Louis de Villette. — Recette de 3 deniers, pour le cens de l'emplacement des anciennes fourches de Seyssel, abergé à Hugonet Bouchat, bourgeois. — Recette de 13 florins, pour la ferme de la clergie de Seyssel, abergée à Aymon Girard, tailleur et clerc du duc. — — Compositions de 6 deniers, payée par Claude Magnin, pour anticipation sur les communaux de Chaney; — payée par la femme Ménétrier, pour avoir insulté sa servante; — de 18 deniers, infligée à Amédée André, pour avoir vendu de la viande, malgré la défense. — Lettres de Philibert, duc de Savoie, qui vend à Bertholet Perret les biens confisqués sur son père, condamné à mort comme hérétique (Chambéry, 25 février). — Confiscation des biens de Jean Suffin, de Jean Chaux de Bossins, condamnés pour le même crime. — Lettres d'Yolande de France, duchesse régente de Savoie, qui institue châtelain Louis de Villette, seigneur de La Cour (Chambéry, 24 janvier 1477). — Lettres du duc Philibert Ier, pour le remboursement à Pierre et André Girard, frères et héritiers de Monnet Girard, son tailleur, de la somme de 356 florins qu'il lui devait (Chambéry, 2 septembre 1480).

B. 10131. (Rouleau.) — Parchemin de 22m25 de long.

1481-1482. — Seyssel. — Compte de Louis de Villette, châtelain. — Recette de 14 florins, de Humbert Miglay, barbier du duc, fermier de la clergie de la châtellenie. — Amendes de 3 à 4 florins, infligées à plusieurs individus qui, au temps de la guerre de Bresse, s'étaient introduits la nuit dans les celliers pour voler du vin; — de 18 deniers, payée par Colet Freche*,

inculpé d'avoir notifié à noble Antoine Cadot, qu'il était poursuivi par le châtelain; — encourue par Benoit Colon, pour avoir étalé des peaux infectes sur le passage d'un voisin. — Exécution de Jean Jacob, condamné par le juge de Bugey à être pendu par le col aux fourches de Seyssel et à y demeurer ensuite attaché et suspendu sous les bras par une chaîne de fer.

B. 10132. (Rouleau.) — Parchemin de 21m45 de long.

1482-1483. — Seyssel. — Compte de Louis de Villette, châtelain. — Recette de 36 deniers, pour la ferme de la mistralie de Dorche, Chanay, Nyrichal et le péage de Noirs-Chaux. — Compositions de 6 florins, payées par Barthélemy de Croisselin et Louis Decret, qui avaient acheté du poison à l'apothicaire Fallignet, sans autorisation; — de 2 florins, payée par Etienne Languin, pour avoir volé un fromage; — de 9 deniers, payée par Pierre Thevenod, pour avoir donné un coup de poing à sa sœur; — encourue par Antoine Chatard, pour avoir, en temps de peste, bu le vin de François de Royssia à Collognier. — Recette de 1 marc d'argent, de 3 oboles d'or et de 26 livres 7. sous génevois, pour le droit de mutage (*mutagium*) dû dans la châtellenie, lors de la mort du dernier duc Philibert. — Lettres de Charles, duc de Savoie, qui continue pour un an à Jeannette, veuve de Jacques Paillieu, huissier ducal, le don qui avait été fait à ce dernier d'une pension sur les revenus du poids public de Seyssel (Moyrans en Dauphiné, 22 mars 1483); — par lesquelles il adjuge à Antoine Chynard, de Seyssel, la ferme des péages de Seyssel, Chanaz, Pierre-Châtel et Saint-Genis (Pont-de-Vaux, 5 février 1483).

B. 10133. (Registre.) — Petit in-folio, 141 feuillets, papier.

1483-1487. — Seyssel. — Compte de Louis de Villette, châtelain. — Entrage de 8 deniers, pour l'abergement fait à Jean Culet, d'un essart sur la montagne du Colombier. — Composition de 15 deniers seulement, vu sa pauvreté, payée par Etienne Martin, pour avoir volé une aune de drap. — Lettres de Charles, duc de Savoie, qui, pour récompenser les services de Jacquette, veuve de Jaquet Pallieu, lui accorde une pension de 30 florins sur les revenus des poids publics à Seyssel (Moyrans, 22 mars 1483). — Compositions de 22 deniers, payée par Aymon Lurmier, inculpé d'avoir engrossé la veuve de Thomas Milluz; — de 9 deniers, payée par Guy Leroux, pour avoir diverti le cours d'eau qui traverse le village de Valloz; — de 19 florins, encourue par François Châtelain, accusé d'avoir fait partie de ceux qui pillèrent la maison de Dom Antoine Gabanod, curé d'Ingieu. — Lettres de Charles, duc de Savoie, qui institue Humbert Millay, clerc de la cour de Seyssel (Turin, 2 juin 1486). — Exécution de Jean Ujon, condamné par le juge de Bugey à être conduit par l'exécuteur aux fourches de Seyssel, les mains liées derrière le dos, à être décapité, la tête fichée sur un poteau et son corps pendu par les épaules à une chaîne de fer. On lui tranche la tête avec une doloire. — Visite des réparations à faire au château.

B. 10134. (Registre.) — Petit in-folio, 119 feuillets, papier.

1487. — Seyssel. — Compte d'Aimon Parpillon, fils de feu Claude Parpillon, commissaire délégué par lettres y insérées de Charles, duc de Savoie, pour la reconnaissance des terres et possessions du Domaine dans la châtellenie et la rénovation du terrier. La recette consiste dans les sommes payées par des individus nouvellement reconnus comme détenteurs des biens d'origine domaniale.

B. 10135. (Registre.) — Petit in-folio, 92 feuillets, papier.

1487-1489. — Seyssel. — Compte de noble Pierre de Vanens, écuyer, châtelain. — Recette de 10 coupes de froment de redevances dues sur le moulin de Croso. — Compositions de 18 deniers, payée par Pierre de Vignès, pour avoir volé du poisson dans le bassin de la fontaine de Seyssel, du côté de l'église; — payée par Amédée André, pour avoir frappé un chien. — Lettres de Charles, duc de Savoie, qui institue le châtelain (Verceil, 26 octobre 1487); — qui enjoint au châtelain de payer à Louis de Villette, grand-châtelain, la pension attribuée à son office (Turin, 21 août 1488). — Compositions de 18 deniers, payées par trois jeunes gens, qui avaient voulu embrasser avec violence Jeannette, servante de Petreman Becut.

B. 10136. (Rouleau.) — Parchemin de 16m20 de long.

1489. — Seyssel. — Compte de Gabriel Burgie, châtelain, du premier terme de la part de la châtellenie dans le don ou subside voté au duc Charles, pour le paiement des dettes contractées à l'occasion de la guerre avec le marquis de Saluces, sur le pied de 6 florins par feu des hommes du duc ou du clergé, et de 3 pour les autres. La paroisse de Seyssel compte 132 feux; celle de Corbonod, 49; Chanay, 46; Inflafol, 71. En tout, 298. La recette brute monte à 1,126 florins. — Compte de noble Claude Chinard, châtelain, du second terme de cet impôt, rendu en 1492.

B. 10137. (Cahier.) — Petit in-folio, 14 feuillets, papier.

1491. — Seyssel. — Compte de Gabriel Burgie, châtelain. — Aucun des chapitres du compte ne donne lieu à recette. —

La dépense consiste dans l'allocation faite au châtelain d'une somme de 80 florins qui lui est due par le règlement de son compte.

B. 10138. (Registre.) — Petit in-folio, 298 feuillets, papier.

1491-1496. — Seyssel. — Compte de Jean Chinard, châtelain. — Recette de 33 coupes d'avoine de redevances dues dans la châtellenie. — Compositions de 6 florins, infligée à la femme Edouard Tornier, pour avoir mis de la poix blanche dans une écuellée de millet et l'avoir servie au frère de son mari; — de 12 deniers, encourue par noble Louis de Châteaumartin, pour avoir dégainé son épée devant le châtelain. — Lettres de Blanche, duchesse régente de Savoie, qui institue le châtelain (Turin, 28 janvier 1491). — Compositions de 9 deniers, payée par Pierre Eynard, pour avoir dit à maîtres Girard Montandon et Benoît Girondet, chirurgiens, qu'ils avaient fait dans la jambe de son fils un trou qui n'était pas nécessaire; — payée par Aymon Niollet, inculpé d'avoir frappé François Millex et de l'avoir appelé fils d'hérétique; — de 15 florins, infligée à Amédée Matrat, inculpé de ce que, par défaut de précaution, son porc était entré dans sa maison, avait fait tomber sa fille qui était dans son berceau sur un coffre, et par cette chute causé sa mort; — de 3 florins, payée par Pierre Venares, accusé d'avoir acheté du poison pour se donner la mort; — infligée à Antoine d'Ivray, inculpé d'être un vagabond sans feu ni lieu, de fréquenter les tavernes, les jeux et les filles, et de n'exercer aucune profession.

B. 10139. (Registre.) — Petit in-folio, 172 feuillets, papier.

1497-1499. — Seyssel. — Compte de Louis de Baillain, seigneur de Verboz, écuyer, grand-châtelain. — Recette de 17 pains de redevances dues par les habitants des Côtes. — Compositions de 3 florins, infligée à Jean de Grandchamps, qui avait blessé son frère d'un coup d'épée; — de 18 deniers, payée par Jean Perouset, pour avoir vendu de la viande hors du marché de Seyssel. — Recette du droit de mutage dû dans la châtellenie, lors de la mort du duc Charles-Jean-Amédée, décédé à Montcalier en 1496. — Lettres de Blanche, duchesse régente de Savoie, qui institue François d'Aimevigne, châtelain de Seyssel (Montcalier, 19 février 1496). — Confirmation de ces lettres par Philibert II, duc de Savoie (Genève, 11 septembre 1498). — Compositions de 3 deniers, payée par Hugues Ballier, pour avoir dit à Amédée Miraliet : « Vous avez treys les termes; » — de 1 florin, infligée à Jean Brochet, pour avoir chassé une biche. — Lettres de Philibert, duc de Savoie, qui assigne une pension de 40 florins, sur la clergie de Seyssel, à Humbert Miglay, serviteur et chambrier de sa nièce, la duchesse Blanche.

B. 10140. (Cahier.) — Petit in-folio, 54 feuillets, papier.

1501-1502. — Seyssel. — Compte de Louis de Verboz, grand-châtelain. — Recette de 3 bichettes de noix, de redevances dues dans la châtellenie; — de 3 deniers, pour la cense d'une terre en rochers et pâture sur la montagne du Colombier, en la Joux de Pierre Myon, abergée à Laurent Brunier. — Composition de 27 deniers, payée par Etienne Bonet, pour avoir traduit Aymon Putier devant une cour ecclésiastique. — Paiement de 10 florins aux religieux augustins de Seyssel desservant la chapelle du château. — Vente de blé, à 23 deniers 1/2 1/4 la coupe; de seigle, à 19 deniers 1/4; d'avoine, à 12 deniers.

B. 10141. (Registre.) — Petit in-folio, 234 feuillets, papier.

1504-1507. — Seyssel. — Compte de Louis de Verboz, grand-châtelain. — Recette de 79 livres de cire de redevances dues dans la châtellenie. — Compositions de 6 deniers, payée par Claude Richard, pour avoir dit à Michel Gras, châtelain de Seyssel, qu'il faisait mal de porter les arbalètes à Saint-Cyr; — infligée à Amédée Cordier, pour avoir crié du vin à Seyssel, malgré la défense. — Recette des plaids et mutages dus dans la châtellenie, à l'occasion de la mort du duc Philippe, décédé au prieuré de Lavene, près Chambéry. — Lettres de Charles III, duc de Savoie, qui institue Lancelot Balossard, notaire, clerc de la cour de Seyssel (Chambéry, 23 décembre 1504). — Compositions de 1 florin, payée par Jean Barbier, pour avoir fait excommunier Antoine Duchêne; — de 9 deniers, payée par Colet Petret, pour avoir endommagé la robe de la femme Legaz. — Lettres de Charles, duc de Savoie, qui fait remise à trois archers de sa garde d'honneur de 50 livres d'amende, à laquelle ils avaient été condamnés aux assises de Seyssel (Turin, 30 mai 1506). — Quittance originale de 250 florins, donnés par la duchesse Claude au châtelain de Seyssel.

B. 10142. (Registre.) — Petit in-folio, 256 feuillets, papier.

1512-1518. — Seyssel. — Compte d'Alexandre de Salenove, conseiller ducal, grand-châtelain. — Recette de 20 sommes de vin, de redevances dues dans la châtellenie; la somme compte 4 barils et le baril 16 quarterons. — Compositions de 6 florins, payée par Jean Gay, pour avoir pris de la chaux dans le four de Jean Gadot; — de 1 florin, infligée à Jean Tridon, pour avoir assigné Jean du Rhône, contrairement à la forme des franchises de Seyssel, et avoir exercé indûment l'office de magistrat; — de 6 florins, encourue par Martin Violet, pour s'être immiscé, sans licence, dans l'administra-

tion des biens de ses pupilles. — Versement de 300 florins à Pierre de Gallarate, trésorier général de Savoie. — Composition de 9 deniers, payée par Berthelet, pour avoir tué un chien.

B. 10143. (Registre.) — Petit in-folio, 112 feuillets, papier.

1520-1522. — Seyssel. — Compte de noble Udrie de Châtillon, coseigneur de Dorche, châtelain. — Recette de 10 livres, pour les tailles dues dans la châtellenie; — de 1 livre 15 sous, pour la brennerie due au duc; — de 4 deniers, pour les « menaydes » (gîte) dues au même. — Compositions de 3 florins, payée par André Michel, pour dommage causé dans la vigne de noble Jean Colombaz; — de 1 florin, payée par Jean Girard, qui avait pris un chandelier en cuivre dans une boutique; — de 7 deniers, payée par la femme Bachet, qui avait acheté 4 coiffes et 5 mouchoirs de poche (*nasi tergios*), volés par le serviteur du seigneur de Montfort.

B. 10144. (Cahier.) — Petit in-folio, 17 feuillets, papier.

1523-1524. — Seyssel. — Compte de noble Bernard Denis, châtelain, rendu devant Jean Butet et Sibuet Alardet, conseillers auditeurs à la Chambre des comptes de Chambéry. — Recette de 67 florins, pour la ferme du poids public de Seyssel; — de 25 sous, pour la ferme de la banderie ou champerie de Dorche. — Versement de 300 florins à François Grouis, trésorier général de Savoie.

B. 10145. (Cahier.) — Petit in-folio, 23 feuillets, papier.

1485-1486. — Sermoyé. — Compte de noble Laurent de Luyrieux, institué par Philippe de Savoie, comte de Bresse, administrateur de la châtellenie de Sermoyé. — Recette de 8 meytères de froment, pour la ferme du moulin; — des dîmes de Chavannes, Corcelles et Vecours; — de 40 poules et 40 deniers, pour le droit aux habitants de Sermoyé et d'Arbigny, de rouir le chanvre dans les étangs de la châtellenie; — de 6 florins, pour la ferme de la sergenterie de Sermoyé.

B. 10146. (Rouleau.) — Parchemin de 2m50 de long.

1289-1293. — Treffort. — Compte de Pierre de La Baume, châtelain. — Recette de 62 quartaux de froment, de redevances dues dans la châtellenie. — Compositions de 10 sous, pour anticipation sur un chemin public; — de 15 sous, pour mauvaise garde des vignes. — La somme de vin est vendue 18 sous; le blé, l'avoine et le seigle, 6 sous 6 deniers le quartal. — Serrures et ferrements des portes et des fenêtres du château. — Salaire du charpentier du comte d'Auxerre, qui a réparé les engins. — Palissade faite devant la tour ronde près l'église. — Construction de la tour commencée près de la chambre de Monsieur, et de la courtine qui la joint à la précédente; de la tour de la porte et d'une tournelle. — Inventaire du mobilier, consistant en arbalètes de différentes grandeurs, baudriers, trousses, carreaux, couvertures, chaudières, cuves, cuveaux et arches. — Composition de 40 sous, payée par Lerat, qui avait jeté une pierre dans la maison d'une femme par la fenêtre. — Le châtelain ne reçoit rien des Cahorsins (Lombards), parce qu'ils ont composé avec Monsieur. — Construction du mur de la salle entre les deux tours rondes; de la tour carrée hors du château vers le bourg; de l'escalier de la chambre du comte. — Solde des hommes d'armes et des piétons qui furent à la chevauchée d'Entaz; à celle mandée par le bailli de Bagé. — Setier de vin présenté à Jean de Bourgogne, lors de son passage à Treffort.

B. 10147. (Rouleau.) — Parchemin de 7m65 de long.

1293-1297. — Treffort. — Compte de Guillaume d'Espeysi, châtelain. — Recette de 3 quartaux de seigle, de redevances dues dans la châtellenie. — Etablissement d'une palissade depuis le puits du château jusqu'au mur, près la vieille tour.

Compte de Berlion de Pont, châtelain. — Charroi de la garde-robe du comte.

Compte de Guillaume d'Espeysi, châtelain. — Livraison de foin, pour la nourriture de 363 chevaux du comte. — Compositions de 10 sous, payée par Perronet Paulard, qui avait blessé un voisin en jouant à l'arbalète; — payée par la femme Paillard, pour avoir déchiré la robe d'une femme. — Etablissement de la charpente de la tour neuve; de la couverture de celle carrée. — Exécution d'un voleur, qui est noyé.

Compte de Guichard, seigneur de Corgenon, châtelain. — Compositions de 20 sous, payée par Thibaud de Chales, pour tentative de viol; — payée par le même, pour avoir décoiffé un individu; — de 20 sous, payée par la femme Vuide, pour avoir frappé son frère avec une pierre. — Entrage de 40 sous, payé par Henri Tournier, constitué gardien des portes Neuve et Penart de Treffort. — Ferrement des portes et fenêtres du recept du châtelain; du four; du cellier; de la tour ronde; de celle carrée. — Construction de la loge devant la maison du châtelain; de la chambre au-dessus du four. — Fondation de la tour hexagone (*de sex quarris*). — Reconstruction du pressoir, remplacé par la maison du châtelain vers la poterne, près la tour du « Ratier tempête », au carré du château vers l'église. — Composition de 20 sous, payée par Clément de Selorre, qui avait changé son blé au moulin. — Paiement de 35 sous à Renacle, pour ses peines d'avoir recherché l'eau de la fontaine du comte, qui s'était

perdue. On y adapte des tuyaux de bois. — Façon de l'arc de la loge et des fenêtres de la tour carrée et de la salle. — Salaire de huit soldats et des cinq guetteurs, entretenus par le châtelain. — Compositions de 20 sous, payées par deux individus qui étaient sortis la nuit de Treffort, en passant par dessus les portes. — Paiement de 120 francs au châtelain, pour l'indemniser d'un cheval qu'il avait perdu en suivant le comte en Flandre, avec le roi d'Angleterre, contre le roi de France.

B. 10148. (Rouleau.) — Parchemin de 3m90 de long.

1299-1300. — Treffort. — Compte du Puit Gauthier, chevalier, châtelain. — Recette de 14 quartaux d'avoine, de redevances dues dans la châtellenie. — Redevance de 1 meytère et de 1 poule sur chaque bordelier (tenancier). — Compositions de 5 sous, payée par Etienne Dumont, pour avoir frappé sa sœur; — de 10 sous, payée par la fille Alatrocore, qui était entrée à Treffort sans licence du châtelain. — Vente de vin, à 10 sous l'ânée. — Construction de la cheminée, des portes et des fenêtres de la cuisine. — Achat d'une corde et d'une chaine de fer pour lever le pont-levis du château. — Tranchée faite sous le pont-levis. — Salaire de 94 maçons, tailleurs de pierres et manœuvres, employés à fermer les brèches des murs du château.— Recherche de l'eau de l'aqueduc de la fontaine, qui se perdait dans les fossés.— Construction à Treffort, sous la direction de maître Jean de Linistier, de Saint-Symphorien-les-Auxonne, d'un grand engin à fronde et trébuchet, transporté aussitôt à Montdidier avec trois « échiffes » et un « chaffaud ».— Solde de huit hommes d'armes, mandés par le bailli à Montdidier et ailleurs, pour s'opposer aux entreprises du Dauphin.

B. 10149. (Rouleau.) — Parchemin de 12m de long.

1302-1306. — Treffort. — Compte de Guidon de Luaysi, châtelain. — Recette de 120 ânées de vin, de redevances dues dans la châtellenie.— Livraison de 6 ânées de vin, qui furent présentées à Bourg, par le bailli, à Charles de Valois, frère du roi de France. — Pavement du premier étage de la tour sur la porte d'entrée, pour le convertir en grenier. — Transport dans la salle, sous la cuisine, du pressoir qu'on avait placé dans une maison sise devant le château et destinée à être démolie. — Reconstruction du moulin à vent. — Les travaux de culture de la vigne du comte, consistent dans le provignage, la taille, l'empaisselage, les premier, deuxième et troisième coups de pioche et le sarclage. — Travaux d'élévation de la grande tour. — Dépenses de l'hôtel de la comtesse à Treffort. — Salaire des soldats mis en garnison et des gens d'armes amenés à Pont-d'Ain par le châtelain sur l'ordre du bailli.

Compte de la châtellenie de Montdidier.— Reconstruction de la tour au-dessus de la porte du château de Treffort, qui avait été détruite par un incendie. — Garnison d'hommes d'armes, mise au château de Treffort et à celui de Montdidier, dans le temps que le sire de Villars et le Dauphin assiégeaient le château dou Barro.— Achat, moyennant 100 sous, d'un étendard en cendal, aux armes du comte, donné aux bourgeois de Treffort. — Solde des clients de Treffort, emmenés par le châtelain à Richemont, que l'archevêque de Lyon voulait assiéger.

Compte d'Etienne de Bayo, chevalier, châtelain. — Dépenses faites à Treffort, par la comtesse et M. Edouard de Savoie, et à Saint-Julien, par le comte, lorsqu'il traitait avec les comtes d'Auxerre et de Montbéliard. — On élève de 2 pieds la tour du portail et on la couvre en « clavins ». — Façon d'une armoire pour déposer le pain, et de trente crochets de fer pour pendre les bacons (quartiers de lard salé). — Salaire des gens d'armes chargés d'escorter la comtesse; — du châtelain, qui accompagna M. Edouard dans sa chevauchée à Saint-Germain et à Chambéry.— Réparations faites à l'écluse du moulin de Montdidier.

Compte de Regneau Boiche, châtelain. — Bacons envoyés aux hommes de la garnison du château de Jasseron, quand le comte en prit possession. — Construction par Girard Guiot, d'une tour au-dessus de la poterne, allant de la ville au moulin à vent. — Pavement de la grande salle. — Façon d'un tour, d'une chaine de fer et de seaux ferrés pour puiser l'eau du puits. — Clôture d'un terrain derrière les Chaseaux, acheté par le comte pour y bâtir une église, dont la construction avait été interrompue par la guerre. — Augmentation de la garnison, lors du passage de Jean de Châlon. — Construction des deux tours de la ville vers la porte qui mène à Coligny.

Compte de Guichard, seigneur de Corgeron. — Composition de 20 sous, payée par le fils Ruplus, qui, voyant le bâtard de Jean de Roysie voler le blé de son père, ne l'avait pas déclaré. — Construction du mur d'enceinte de Treffort, entre l'église et le château. — Achat de carreaux d'arbalètes. — Façon du plancher de la tour du côté du moulin à vent. — Façon d'un râtelier pour suspendre les arbalètes. — Inventaire du mobilier du château, consistant en arbalètes de diverses grandeurs, flèches, carreaux, tour, bancs, étaux, dressoirs, arches, grenier (coffre à graine), cuves, cuveaux, tonneaux, etc.

B. 10150. (Rouleau.) — Parchemin de 2m de long.

1305-1307. — Treffort. — Compte de Jean Durand, de Treffort, préposé aux travaux de Treffort. — Vente de froment, à 27 sous le quartal. — Ouverture d'une tranchée vers le moulin à vent et curage des fossés des murs vers ce mou-

lin. On porte la terre dans la vigne du comte, derrière le château. — Construction d'un four à chaux de 20 pieds de large. — Etablissement d'une palissade pour empêcher les porcs d'entrer dans la vigne du comte : 761 manouvriers sont employés à la tranchée du mur d'enceinte de Treffort. — Couverture de la cuisine. — Achat, à la tuilerie de Meillonas, de carreaux plombés, pour paver la grande salle.

B. 10151. (Rouleau.) — Parchemin de 8m50 de long.

1306-1310. — Treffort. — Compte de Thierrion de Septienne, châtelain. — Compositions de 20 sous, payée par Rechaignard, pour avoir extorqué un baril de vin à une femme; — payée par Jean Garçon, pour avoir, devant le châtelain, pris un homme au collet. — Solde des hommes d'armes de la châtellenie, qui se rendirent plusieurs fois en armes à Bourg et à Pont-d'Ain, sur l'ordre du prince Edouard. — Frais de capture de Bernard de Franchelens, arrêté à Pont-de-Veyle et amené à Treffort. — Espions envoyés à Lays et vers Bletterans, pour savoir l'état des ennemis rassemblés à Mervans. — Achat d'une grosse corde pour lever le pont-levis. — La journée d'un faucheur est payée 2 sous 6 deniers. — Transport à Treffort des engins fabriqués dans la forêt de Seillon. — Reconstruction de la toiture de la cuisine, qui avait été emportée par le vent. — Etablissement de la charpente de la tour carrée au-dessus de la chambre du comte.

Compte de Hugues de Feillens. — Recette de 6 livres de cire, de redevances dues dans la châtellenie. — Composition de 10 sous, payée par Jacquet Maréchal, pour avoir maltraité un ribaud.—Des bordeliers, dont les maisons avaient été brûlées lors des guerres, viennent s'établir à Treffort.— Dépenses des chevaux de la comtesse d'Auxerre, lors de son passage à Treffort, se rendant à Pont-de-Veyle, vers la comtesse qui était en couches. — Vivres envoyés à Bourg, à l'hôtel du comte, lorsque le Dauphin y passa la nuit. — Serrure mise à à la poterne des vignes. — Réparation de la toiture de la tour à six pans; des arbalètes à tour et à deux pieds. — Garnison de douze nobles, mise au château de Treffort. — Solde des hommes d'armes de la châtellenie, mandés par le prince Edouard de Savoie, et de ceux mis en garnison à Ambronay. — Vin fourni aux hommes de Varey, qui chevauchèrent vers Varey.

Compte de Hugues de Feillens, chevalier, châtelain. — Compositions de 15 livres, infligée à Richard de Fontaine, de Cuignia, pour avoir malicieusement subtilisé les marchandises d'un mercier de Bourg, qui était venu au marché de Treffort; — de 20 livres, encourue par des juifs qui s'étaient concertés pour faire l'usure. — La charpente de la cuisine est consolidée avec des ferrements, afin d'offrir plus de résistance au vent. — Réparation de la chambre où couche le prince Edouard. — Continuation des travaux de la tour neuve. — Voyage du châtelain vers Hugues de Vienne, pour le fief de Villars.

B. 10152. (Rouleau.) — Parchemin de 12m90 de long.

1311-1316. — Treffort. — Compte de Jean de Feillens, châtelain. — Recette de 93 poules et chapons, de redevances dues dans la châtellenie. — Compositions de 100 sous, payée par Michel de Montmerle, pour avoir caché un voleur dans sa maison; — de 6 livres, payée par Joset, juif, pour s'être permis de réclamer son dû, sans permission du châtelain, à une femme accusée d'homicide et qui fut brûlée; — de 20 sous, payée par Copin, juif, qui avait exposé des viandes immondes au marché; — de 60 sous, payée par le fils Villemier, qui avait pris un sanglier au lacet; — de 30 sous, payée par Jean Fèvre, pour être entré la nuit chez une mauvaise femme et contre son gré; — de 60 sous, payée par Pierre Lansart, qui avait cassé un verre au cabaret et l'avait caché (occulte) derrière un tonneau. — Travaux pour la couverture en « clavins » de la halle de Treffort et son pavement en carreaux. — Travaux de construction de la chapelle du château. — Curage de la citerne. — Le comte fait ouvrir une porte dans la tour ronde du côté de la ville, et achever la couverture de cette tour. — Chevauchée du châtelain et de ses hommes d'armes, lors du siége de la bastille de Luysandre et vers Ambronay, quand le comte croyait assiéger la bastille du Dauphin. — Entrage de 4 sous, payé par les frères Masuer, reçus bourgeois de Treffort. — Composition de 60 sous, payée par Guillaume Maréchal, pour s'être permis d'entrer la nuit dans une maison, au sujet d'une mauvaise femme.— Réparation de la salle du château, qui avait été en partie démolie, lors de la construction de la tour ronde, du côté de la ville. — Carrelage de la chambre du comte, sise entre la salle et la chapelle. — Dépenses de l'hôtel du comte et de la comtesse à Treffort. — Compositions de 16 sous, outre le fouet, payée par Alrat, pour avoir repris furtivement les gages qu'il avait donnés au cabaret; — payée par Lo Valet, de Cussiaz, pour avoir été pris avec une femme mariée. — Reconstruction des ponts-levis et dormant du château, qui étaient tombés. — Couverture de la maison du châtelain. — Construction des latrines de la chambre du comte. — Couverture des « aloours » (passages) par lesquels on va dans la chambre au-dessus de la grosse tour. — Achat d'un char à bois pour 13 sous. — Surtout donné à un quidam chargé d'épier un nommé Romand, qui voulait, disait-on, brûler les maisons de Humbert Musy, homme du comte. — Compositions de 20 sous, payée par Perret Viard, qui avait quitté le cabaret sans payer; — payée par Le Masuer, qui avait battu sa servante à coups de pieds et à coups de poings.

B. 10153. (Rouleau.) — Parchemin de 12m93 de long.

1316-1319. — Treffort. — Compte de Jean de Feillens, chevalier, châtelain. — Dépenses de l'hôtel de la famille de la comtesse à Treffort. — Recette de 33 chars de foin, provenant des récoltes des prés du comte. — Compositions de 15 sous, payée par Jean Boisson, qui, surprenant des voleurs inconnus dans son champ de raves, avait gardé pendant quatre jours, sans les déclarer, les sacs qu'ils avaient laissés en prenant la fuite; — de 20 sous, payée par la femme Broquart, pour avoir fait tomber la jaquette de Ravinet. — Couverture de la tour de Pierre Sillo et de la cuisine. — Ferrement des trois grandes fenêtres de la tour carrée. — Réclamation à la comtesse d'Auxerre et au châtelain de Montgiffon, d'un individu qui avait volé à Treffort. — Chevauchée d'hommes d'armes, faite à Châtillon, pour gager le sieur de Villars, qui refusait de céder une charretée de sel appartenant à un bourgeois de Treffort : ils arrêtèrent deux hommes, un âne, une jument chargée de fromages. — Compositions de 100 sous, payée par Lo Bal, qui était sorti la nuit de Treffort en passant sous la porte. — Couverture des chambres privées du château. — Clous forgés avec le fer du moulin à vent détruit. — Achat d'une corde pour le char de la comtesse d'Auxerre. — Serrure mise à la porte de la chambre de la comtesse. — Solde et vivres des soldats de la châtellenie amenés à Mâcon, lorsque le comte y fut pour la maison du doyen et chevaucha vers Romboz. — Chevauchée d'hommes d'armes au secours de Jean de Châlon, comte d'Auxerre, qui avait gagé la terre du sire de Villars. — Fourrage consommé par les 244 chevaux du comte et de la comtesse, lorsqu'ils vinrent de Pont-de-Vaux à Treffort, visiter la comtesse d'Auxerre, et qu'ils revinrent lors de sa mort. Les cinq chevaux du chariot de la comtesse y séjournèrent lors des joûtes faites à Bagé. — Visite faite à la comtesse d'Auxerre par celle de Montbéliard et par la noblesse des environs. — Cordages avec boucles et anneaux en fer, achetés pour les pavillons du comte, qui avaient été transportés en Bourgogne. — Solde des fantassins de l'armée de Saint-Alban; — du châtelain et des hommes d'armes mandés par le bailli à Châtillon, Chaumont, Giffon et à Brenym, pour surveiller les travaux du sire de Sainte-Croix, qui voulait divertir le cours de la Seille. — Charroi des pavillons du duc, de Treffort à Ambronay, lorsque le sire de Beaujeu élevait sa forteresse du bourg Saint-Christophe.

B. 10154. (Rouleau.) — Parchemin de 15m75 de long.

1319-1321. — Treffort. — Compte de Jean de Feillens, chevalier, châtelain. — Recette de 4 quartaux d'orge, 11 de millet, de redevances dues dans la châtellenie. — Livraison de cire, pour la dépense de l'hôtel du comte et de la comtesse, à Treffort. — Compositions de 20 sous, payée par Martin, chaudronnier, qui avait remis sur son plot l'enclume que les officiers du comte avaient renversée; — de 15 sous, payée par Darant, dont la fille avait fait sang à un inconnu qui avait quitté Treffort. — Construction du pont du château et d'une grande porte devant. — Réparation des écuelles de l'hôtel du comte à Treffort. — Messager envoyé pour les obsèques d'Eléonore, comtesse de Tonnerre. — Composition de 20 sous, payée par Gardon qui, croyant tuer sa chèvre, avait tué celle du juif Copin. — Caniveau en carreaux établi dans la cuisine. — Travaux de la taille : premier, deuxième et troisième coups de pioche, et d'empaisselage des vignes du comte. — La journée est payée 10 deniers. — Salaire des huit soldats, trois guetteurs et du portier du château. — Composition de 60 sous, infligée à Croissant, juif, qui avait rogné 2 gros. — Achat de cordes, pour les arbalètes et les pavillons du duc, apportés devant Saint-Germain. — Paiement de 12 livres à Pierre Cheyna, damoiseau, qui avait mis en gage chez les Lombards de Treffort, trois tasses et douze cuillers d'argent en nantissement d'une somme prêtée pour la dépense de l'hôtel du comte.

Compte de Josserand de Buenco, dit Effurnion, damoiseau, châtelain. — Recette de 26 quartaux d'avoine des hommes du prieuré de Treffort, dits Chacores. — Dépense d'avoine du grand cheval de la comtesse Blanche de Bourgogne, que Liret conduisait à Bordeux, quand mourut le comte Amédée. — Compositions de 60 sous, payée par Richard Calet, pour avoir volé du blé au moulin de Simandres; — encourue par Jean Bacon, qui s'était aidé en justice d'un acte sciemment faux. — Construction d'un pressoir dans l'intérieur du château. — Reconstruction du pont, qui avait été emporté par le vent. — 101 vendangeurs sont payés 2 deniers chacun; 40 porteurs, 4 deniers et du pain. — Dépense de Robinet, valet de la comtesse, venu à Treffort pour préparer les appartements et amener la garde-robe.

B. 10155. (Rouleau.) — Parchemin de 22m25 de long.

1324-1330. — Treffort. — Compte de Pierre Bressier, chevalier, châtelain. — Injonction au châtelain de faire acquitter les redevances dues par les possesseurs d'un moulin et de l'étang sur lequel il était établi, et qui tous deux sont détruits. — Recette de 15 livres 19 sous, pour les toises des maisons de Treffort. — Amende de 200 livres, prononcée contre Guillaume de Corent et ses complices, qui avaient incendié la maison d'Etienne de Grateur. — Composition de 44 sous, payée par Leauté, juif, pour avoir voulu daguer le

grand Aaron, juif. — Construction d'un escalier en pierres sciées de vingt marches, pour monter à la salle supérieure; d'une roue, d'une manivelle et de seaux pour tirer l'eau de la citerne. — Couverture en « clavins » (bardeaux) de la grande salle. — Solde des gens de guerre amenés par le châtelain, sur l'ordre du bailli, à Pont-d'Ain, quand le Dauphin marchait sur Ambronay. — Don de 100 sous, fait par la comtesse à la sœur de la femme d'Aymonet de Saint-Julien.

Compte de Jean de Feillens, châtelain. — Composition de 10 sous, payée par la femme Perrucart, pour avoir frappé une juive. — Reconstruction du pont-levis; chevilles et anneaux de fer ajoutés à la chaine. — Placement de plateaux le long du tuyau de la cheminée de la cuisine pour la consolider. — Solde des gens de guerre de la châtellenie, mandés par le bailli à Bourg, contre le Dauphin, qui voulait envahir cette châtellenie; de ceux mandés par le comte à Saint-Rambert, pour assiéger Châtillon, faire des incursions sur la terre du sire de Villars; de ceux mandés, lorsque le Dauphin voulait assiéger Gordans; lorsque le comte envahit Trévoz en Dauphiné; lorsque Aymon de Savoie repoussa les gens du comte de Clermont, qui voulait pénétrer en Bresse; au secours du sire de Beaujeu. — Salaire des explorateurs envoyés sur divers points, pour connaître les mouvements des ennemis. — Amendes encourues par un grand nombre d'individus qui avaient détruit les écluses du moulin de Vuacon. — Composition de 8 livres, payée par Pierre le Gloriossa et Barthélemy Actier, inculpés de *deflorasse* Jeannette Bouvier. — Chevauchée des hommes d'armes de la châtellenie vers Loyes; à Bourg, pour résister au Dauphin, qui voulait assiéger le château de Gerin; lorsque le Dauphin Henri était à Poncin, revenant du Faucigny, et que l'on disait qu'il voulait traverser par « Lamieri »; lorsque le même, ayant rassemblé ses troupes à Lagnieu, voulait pénétrer en Bresse; lorsqu'on fit des courses sur le sire de Villars; lorsqu'on repoussa les gens du sire de Villars, qui avait envahi les terres du sire de Corgeron. — Voyage du châtelain vers le duc de Bourgogne, pour lui parler des affaires du comte et du Dauphin. — Compositions payées par plusieurs individus, qui avaient pris du blé dans l'église de Simandres. — Solde des gens de guerre de la châtellenie, mandés à Bourg pour assaillir Versaillicax; pour résister aux troupes du Dauphin et du sire de Villars, rassemblées à Villars. — Transport à Paris de quatre selles garnies du comte. — On lambrisse la tour du Pieraset. — Solde de 20 livres, payées à Gervais de Collonge, damoiseau, qui avait servi dans l'armée de Saint-Germain à la guerre de Varey et à la chevauchée de Genève.

Compte d'André de Cognin, châtelain. — Composition de 60 sous, payée par Michel Simon et d'autres étrangers à la châtellenie, qui avaient rançonné des Allemands traversant le pays en revenant de la cour. — Chevauchée d'hommes d'armes, amenés par le châtelain, sur le bruit que le Dauphin amassait des troupes vers Montluel, pour assiéger le château de Mirebel, appartenant au sire de Beaujeu; — vers Chalamont, pour protéger la terre de ce sire.

B. 10156. (Rouleau.) — Parchemin de 2m de long.

1348-1349. — Treffort. — Compte de Hugonet de Chandiaz, damoiseau, châtelain, depuis le 28 juillet 1348, jour du décès de Blanche de Bourgogne, comtesse de Savoie, qui tenait la châtellenie en douaire. — Dépense de vin, pour l'hôtel du comte à Saint-Martin. — Mandement du comte Amédée VI, qui accepte la renonciation des Lombards à la banque qu'ils tenaient à Treffort (13 décembre 1348). — Réparation faite à la charpente du pressoir.

B. 10157. (Rouleau.) — Parchemin de 4m80 de long.

1349-1350. — Treffort. — Compte de Guillaume de Verione, chevalier, châtelain. — Recette de 18 florins, pour la ferme de la leyde et du coponage à Treffort. — Paiement de 50 florins au châtelain pour son salaire, celui du soldat, des deux guetteurs et du portier du château. — Recette de 18 deniers, pour les lods d'une maison, achetée 4 sous par Guichard Masuer. — Reconstruction de la coiffe de la tour du Pieraset, qui avait été emportée par le vent. — Recette de 50 florins, pour l'octroi sur le vin, accordé par le comte aux habitants de Treffort, pour la fortification de leur ville. — Réparation de la charpente de la grande salle du château.

B. 10158. (Rouleau.) — Parchemin de 12m95 de long.

1350-1352. — Treffort. — Compte de Jean de Feillens, chevalier, châtelain. — Recette de 1 obole pour le cens, à Pierre Tupin, du droit d'établir un batardeau dans la rivière pour l'irrigation d'un pré; — de 6 deniers, pour la ferme des bans (amendes) des vignes de Treffort. — Mention de l'inféodation du mas de Comagour, faite par le comte Edouard à Etienne Morel. — Compositions de 9 deniers, payée par Bertin, de Chalonières, pour avoir connu une femme d'une affection charnelle; — de 18 deniers, payée par Jean Canet, qui avait pris la robe de sa concubine; — de 1 florin, infligée à Billet, pour avoir poussé du genou le cadavre de Nicolas Chabour, qu'il ensevelissait. — Lettres du comte Amédée VI, qui déclare avoir reçu du châtelain, comme échoite trouvée à la halle de Treffort, un fermail de vermeil, ayant au milieu un camaïeu (camayuz) blanc, représentant un buste d'homme, encadré de seize pierres vertes et de huit boutons, composés chacun de quatre grenats avec une perle ou une pierre verte en forme d'émeraude au centre (Le Bourget, 24 février 1351). — Cou-

verture de la tour du coin, du côté de l'église; des allées allant de cette tour à celle du Pieraset. — Serrures mises aux portes de la tour et de la bouteillerie. — Salaire de 10 sous, à Dom Pierre Garçon, chapelain de la chapelle du château. — Remises faites au châtelain à cause des meix vacants par suite de la mortalité. — Mandement de la comtesse Blanche au châtelain d'arrêter toutes poursuites contre Etienne d'Asnières, écuyer, et ses complices, condamnés pour avoir arrêté Jeannin de Saint-Seigne et Jean de Layer. — Réparation de la charpente de la chapelle et du pont. — Réparations faites à la halle de Treffort : on rechange plusieurs piliers ou colonnes en bois. — Façon de bancs et tréteaux au château pour l'arrivée du comte.

B. 10159. (Rouleau.) — Parchemin de 7m90 de long.

1352-1354. — Treffort. — Compte de Humbert Musici, chevalier, châtelain. — Recette de 36 sous, pour la ferme des six bancs de boucherie dans la halle de Treffort. — Compositions de 12 deniers, payée par le fils Pechet, pour avoir franchi les clôtures de la ville; — payée par Guat, qui n'était pas accouru au cri de Savoie. — Palissade établie entre le château et l'église. — Achat de cercles pour la réparation des cuves, cuveaux et du pressoir. — Garnison d'hommes d'armes mise au château. — Solde des gens de guerre mandés par le bailli, pour aller au secours de la dame de Beaujeu. — Voyage fait par le châtelain à Louhans, pour l'accord des gages entre les sires de Beaujeu et de Villars. — Compositions de 8 sous, payées par plusieurs habitants de Dronco, qui n'avaient pas poussé le cri de Savoie, quand les gens de Guillaume de Châlon voulaient enlever la dime du lieu, lors de la guerre avec l'abbé de Saint-Oyan; — de 18 deniers, payée par Huguin Bataillard, pour vol d'une vis de pressoir.

B. 10160. (Rouleau.) — Parchemin de 16m90 de long.

1354-1357. — Treffort. — Compte de Humbert Musici, chevalier, châtelain. — Recette de 36 sous, pour la location de six bancs de marchands d'étoffes à la halle de Treffort. — Composition de 2 sous, payée par Jean Villerelle, pour dispute avec sa sœur, et s'être permis d'entrer dans la maison de Jean Chevriet contre sa volonté. — Compte de la châtellenie de Saint-Etienne-du-Bois. — Reconstruction du pont-levis de l'entrée de la grande tour et de celui de l'entrée du château. — Serrure mise à la porte de la chambre au-dessus de la porte d'entrée, laquelle sert de prison. — Etablissement des planchers de la tour du Pieraset; de la salle près l'église; de la chambre près la salle du recept. Couverture de la grande salle en tuiles plates. — Réparation aux roue et rouet du moulin de Saint-Etienne. — Solde du châtelain et des hommes d'armes, mandés par lui pour se rendre avec le comte devant Saint-Germain. — Chevauchée du châtelain sur les terres du comte d'Auxerre, pour saisir des gages à cause de certains hommes du comte enlevés par ce seigneur. — Construction d'un mur entre le château et l'église. — Ferrement de la grande porte d'entrée. — Réparation à la couverture de la halle. — Sommes payées pour remplacer des chevaux affolés, lors de la chevauchée faite pour prendre possession des terres échangées avec le Dauphin ; guerroyer contre le comte d'Auxerre. — Solde des gens de guerre mandés à Neuville, pour s'opposer aux ennemis qui menaçaient la terre du comte; à Genève, pour les affaires de Monsieur. — Voyage du châtelain à Belley, où l'envoie le comte au sujet de l'élection de l'évêque. — Ferrure des fenêtres et des portes du château, qui avaient été enfoncées par le vent.

B. 10161. (Rouleau.) — Parchemin de 11m55 de long.

1357-1359. — Treffort. — Compte de Humbert Musici. — Recette de 33 sous, pour la location de cinq bancs et demi de merciers à la halle de Treffort. — Composition de 1 florin, payée par Trucho, pour n'avoir point déclaré le chaudron qu'il avait trouvé dans sa grange. — Livraison de 6 quartaux de froment, donnés à Jean de l'Ile, tailleur de la comtesse; — de 6 quartaux de seigle, donnés par la comtesse à Robinet, de Romanche, ménétrier. — Réparations faites au moulin de Saint-Etienne-du-Bois. Achat et pose d'une meule. — Paiement de 40 florins à Monnet de Marboz, damoiseau, pour l'indemniser d'un cheval perdu en revenant de la Bohême. — Réparation de six des cheminées du château. — Voyage fait par le châtelain, sur l'ordre du comte, vers Jean de Châlon, pour certaines affaires secrètes. — Composition de 1 florin, payée par la Ponti, pour avoir ôté le chapeau à un étranger. — Couverture des engins du comte avec des voliges. — Reconstruction de la charpente du moulin de Saint-Etienne.

B. 10162. (Rouleau.) — Parchemin de 17m05 de long.

1359-1362. — Treffort. — Compte de Humbert Musici. — Recette de 9 sous, pour la location de six bancs des cordonniers à la halle de Treffort; — de 2 florins, pour les lods d'une maison, achetée 51 florins par Pierre Liaton. — Compositions de 6 deniers, payée par Jean Captain, pour avoir tué un chien; — de 1 florin, payée par Durand Boursier, pour dispute avec son frère. — Réparation de la cheminée de la chambre du comte qui tombait en ruine. — Transport de terre et de fumier du château dans la vigne. — Lettres du comte Amédée VI, qui assigne sur le revenu de la châtellenie de Treffort, la pension accordée à Hugonet de Vorax, dit Vien-

nois, par son père Aymon et son oncle Louis, seigneur de Vaud (Pont-d'Ain, 25 août 1359). — Inféodation faite par le comte au châtelain de la châtellenie de Saint-Etienne-du-Bois (Chambéry, 15 juillet 1360). — Composition de 2 florins, payée par Jean de Cra, pour avoir pénétré avec violence dans la maison de Hugues La Maquina. — Recette de 200 florins, pour le paissonnage de la forêt du Revermont, accensé au bâtard de Colliona. — Achat d'une grande corde, placée dans la grande tour, pour y monter les vivres et munitions. — Etablissement de créneaux sur les murailles du château. — Construction d'un four. — Augmentation de la garnison du château, à cause des Grandes Compagnies. — Allocation de 500 florins au châtelain, notamment pour un cheval affolé, en accompagnant Mme Isabelle de France, nièce du comte, en Piémont.

B. 10163. (Rouleau.) — Parchemin de 6m10 de long.

1362-1363. — Treffort. — Compte de Thibaut Musici, frère et héritier de Humbert Musici. — Recette de 12 sous, pour la location de quatre bancs de corroyeurs à la halle de Treffort. — Composition de 1 florin, payée par Jean d'Orrein, pour avoir déchiré la bouche de Marguerite Belriel. — Construction d'un mur près la grande tour du château. — Réparation du pont-levis du château, qui était tombé. — Paiement de 30 florins à Jean de Saint-Amour, conseiller du comte, pour certaines affaires. — Vente de blé, à 9 deniers le quartal; de seigle, à 6; d'avoine, à 6; de vin, à 14 deniers l'ânée.

B. 10164. (Rouleau.) — Parchemin de 13m25 de long.

1363-1365. — Treffort. — Compte de Humbert de Froment, damoiseau, châtelain. — Recette de 5 sous, pour la location de trois bancs de marchandes de terrerie à la halle de Treffort; — de 8 deniers, pour les lods d'une banque achetée par Guillaume Coterat, pour un quartal de suif valant 4 florins. — Réparation faite au pressoir du château. — Messagers envoyés par le seigneur de Saint-Amour au comte de Savoie. — Réparation des arbalètes du château. — Paiement de 20 florins, donnés par le comte à Agnès de Dron, veuve de Vanneys. — Râteliers de bois et épines posés sur la crête des murs du château, pour en empêcher l'escalade, lors du passage des Grandes Compagnies. — Quittance donnée par Guillaume, abbé de Saint-Oyan-de-Joux, de la somme de 1,000 florins, par lui prêtée au comte (Jasseron, 27 février 1362). — Garnison de 14 hommes d'armes et de 100 soldats, mise à Treffort, lorsque le sire d'Arguel prit Romenay. — Amende de 200 livres, infligée à Hugardcle Corent, pour avoir pénétré avec violence au château de Saint-Etienne et y avoir gagé des bestiaux.

B. 10165. (Rouleau.) — Parchemin de 10m50 de long.

1365-1367. — Treffort. — Compte de Humbert de Froment. — Recette de 2 florins, pour la ferme de la clergie des papiers de la cour de Treffort. — Compositions payées par plusieurs individus, qui avaient donné un charivari; — payées par des individus qui n'avaient pas poussé le cri de Savoie, en voyant des gens armés traverser la châtellenie. — Don de 25 florins, fait par le comte à un nommé Mutuart. — Dépenses faites par le comte d'Auxerre et sa suite chez un hôtelier de Treffort, où il passa la nuit. — Composition de 2 florins, infligée aux trois gardiens des pâturages de Treffort, pour mauvaise garde. — Chanlattes en bois mises le long de la grande salle. — Réparation à la toiture de la tour de la bouteillerie.

B. 10166. (Rouleau.) — Parchemin de 18m de long.

1367-1370. — Treffort. — Compte de Humbert de Froment, damoiseau, châtelain. — Recette de 24 florins, pour les herbes des prés de Villars, vendues aux hommes de Pierre de Janciat. — Compositions de 20 florins, payée par Etienne Pitier, notaire, pour une erreur commise dans le testament de la femme Brunet; — de 2 florins, payée par Chacoe, pour avoir caché la robe d'un Frère convers. — Lettres d'Amédée VI, comte de Savoie, qui quitte Eynard Pennard, de Treffort, de 45 florins d'amende, à laquelle il avait été condamné pour divers délits (Chambéry, 22 janvier 1368). — Réparation des toits du hangar des engins; de la tour carrée; de celle du guet. — Lettres du comte Amédée, qui institue Guichard Seyturier, notaire de Treffort, clerc de la cour des papiers dudit lieu (Chambéry, 7 février 1366). — Composition de 9 deniers, payée par la fille au Fournier, pour détournement d'un écheveau de filasse. — Lettres du comte Amédée, qui fait remise à Hugard de Corenz, chevalier, de 200 livres auxquelles il avait été condamné, pour avoir envahi à main armée le châtel de Saint-Etienne-du-Bois (Bourg, 12 mars 1368). — Paiement de 15 florins à Jean de Bornay, damoiseau, pour indemnité d'un cheval blanc affolé du pied gauche dans la chevauchée de Piémont. — Dépenses de Guillaume de Longemont, envoyé sur la frontière de Bourgogne par le bailli, pour s'enquérir de la situation des ennemis qui, disait-on, s'y rassemblaient, pour envahir la terre du comte, lors de la guerre de M. Guillaume de Grandisson (Grantson).

B. 10167. (Rouleau.) — Parchemin de 16m30 de long.

1370-1373. — Treffort. — Compte de Humbert de Froment. — Recette de 33 sous, pour les petits « claims » advenus dans la châtellenie. — Réparation des plateaux du pont du

château. — Réparation du toit de la grande salle. — Le florin de Florence ou le ducat comptent pour 12 deniers gros tournois. — Recette de 1 obole, pour le droit accensé à Jean Catin, de prendre l'eau d'un chemin pour irriguer son pré des Combes. — Aumône de 10 florins, faite par le comte à la Chartreuse de Filignaz. — Recette de 1 livre de cire, payée par Jean Mourier, de Cuisiat, qui s'est mis sous la garde du comte. — Réparation faite à la maçonnerie des combles de la grande salle et de la chambre du comte, qui avait été enlevée par l'ouragan.

B. 10168. (Rouleau.) — Parchemin de 11m70 de long.

1373-1376. — Treffort. — Compte de Humbert de Froment. — Recette de 2 deniers, pour les lods d'une banque achetée 1 florin, par Moretin. — Composition de 2 florins, payée par Michel Grelliot, pour avoir mal à propos poussé le cri de Savoie contre les habitants de Cuisiat. — Canaux de bois posés autour de la cheminée de la grande salle. — Composition de 1 florin, infligée à Guemard, pour émission d'un faux florin. — Recette de 38 sous, pour les « dessaisines » advenues dans la châtellenie. — Réparation à la couverture en « clavins » de la salle basse et de la cuisine. — Aumône de 8 florins, faite par la comtesse à Agnès, veuve Viennois. — Composition de 6 deniers, payée par Laurent Lemanchet, qui avait mis le feu dans les pâturages de Treffort. — Aumône de 500 florins, faite par le comte aux Cordeliers de Bourg, pour la construction du chœur de l'église de leur couvent. — Lettres du comte Amédée à l'archevêque de Lyon, pour demander l'institution de Dom Pierre Bourgeois, nommé par lui chapelain du château de Treffort (Bourg, 21 octobre 1375).

B. 10169. (Rouleau.) — Parchemin de 18m25 de long.

1376-1380. — Treffort. — Compte de Humbert de Froment, châtelain. — Compositions de 10 florins, infligée à Colliard, pour s'être indûment servi des ustensiles de Garin Pella; — de 9 deniers, payée par Rigaud de Chalonnière, pour avoir pris le livre de Bouchoux; — de 60 sous, payée par Etienne de Bourg, qui avait pris et emporté la porte de Jean Marchiant. — Charroi des voliges, lattes et « clavins », amenés de la forêt du Revermont, pour la réparation des toits des bâtiments du château. — Achat, moyennant 9 florins, de six douzaines de fromages mis dans des paniers ficelés et envoyés à Aix, pour l'hôtel du comte. — Compositions de 2 florins, payée par Etienne Lescuillier, qui réclamait une somme qui ne lui était pas due; — de 12 francs, encourue par Jean de Marboz et Billet, syndics de Treffort, qui s'étaient approprié le prix de certaines poules données au comte. — Reconstruction du plancher de la cuisine et d'une partie du toit de la grande salle. — La chapelle Saint-Georges, fondée dans le château, ayant été détruite, les services s'en font dans l'église paroissiale. — Recette de 9 sous, pour les gardes dues au comte. — Paiement de 20 florins à Jean Maigret, en indemnité d'un cheval brûlé dans l'armée de M. Amédée de Savoie. — Aumône de 25 florins, faite par le même à Berthet de Treffort, à cause de sa pauvreté. — Achat de 2 aunes de drap de coton (*cothona*) pour la banque du châtelain, à raison de 9 deniers l'aune.

B. 10170. (Rouleau.) — Parchemin de 20m35 de long.

1380-1385. — Treffort. — Compte de Humbert de Froment. — Compositions de 9 deniers, payée par Aymon Perrier, pour avoir vendangé la treille de ceux de Montes; — de même somme, payée par Michel de Lintoes, pour avoir celé des lettres; — de 10 francs, payées par deux vignerons, pour avoir mal cultivé les vignes du comte. — Recette de 4 sous, pour la vente d'un poulain trouvé près le bois communal de Treffort. — Paiement des « chapuis » employés à curer et à « retranover » la petite et la grande salle du château; refaire les huis et les fenêtres. — Remaillement des tours et murs d'enceinte du château. — Mandement du comte Amédée VI au châtelain, de faire bâtir un four à chaux pour les réparations du château (18 août 1380). — 3,000 fagots sont payés 13 deniers. — Dépense de 7 florins, pour établir la cour des papiers de la châtellenie, dans une partie de la halle de Treffort. — Compositions de 1 florin, payée par Jean Vobet, pour avoir arraché un arbre appelé ente, planté dans une vigne; — de 6 florins, payée par Lo Pellaton, qui avait ouvert les portes de Treffort durant la nuit. — Construction de la coiffe et guérite de la tour ronde du château.

B. 10171. (Rouleau.) — Parchemin de 18m55 de long.

1385-1387. — Treffort. — Compte de noble homme Humbert de La Baume, chevalier, seigneur de Froment, châtelain. — Etablissement d'un plancher dans la tour carrée du château, appelée la tour Louis. — Recette de 3 sous, pour le cens de l'abergement fait à Pierre Gontier, d'une toppe en la côte de Monay, à Treffort. — Compositions de 1 florin, payée par la femme Chastelet, pour avoir trouvé une lettre produite en justice, et ne l'avoir point déclaré; — de même somme, payée par Jean Florent, pour avoir recouvré un gage saisi par le sergent. — La censive des juifs de Treffort ne donne lieu à aucune recette, parce que tous les juifs de Bresse la paient entre les mains du trésorier général. — Couverture en laves de la tour du château appelée « Lose Patrie ». — Couverture en « clavins » de la tour ronde. — Paiement des restants

de gages dus à Pierre de l'Aubepin, pour des services dans la chevauchée faite par le feu comte au royaume de Naples et en Italie. — Six hommes de corvée « emparent » d'épines les murs d'enceinte du château. — Lettres d'Amédée VII, comte de Savoie, qui institue Jean de Canaux, d'Ambronay, notaire, clerc de la cour de Treffort (Saint-Germain, 2 juin 1386). — Composition de 3 florins, payée par Pierre Poys, inculpé de vol de tonneaux au château. — Construction de la coiffe de la tour ronde; couverture de la galerie.— Paiement des gages de Catelin de Condes, damoiseau, pour ses services dans la chevauchée de la Pouille et de Naples.

B. 10172. (Rouleau.) — Parchemin de 23m de long.

1387-1389. — Treffort. — Compte de Humbert de La Baume, seigneur de Froment, châtelain. — Recette de 1 obole, pour le cens de l'abergement à Jean Venet, du droit d'utiliser les eaux de la rivière des Bes Fontanetes, sur Treffort. — Compositions de 6 deniers, payée par Jean de Vacagnole, pour avoir appelé Taboret : « larron dépravé; » — de 11 deniers, encourue par Mourier, de Rippes, qui s'était approprié la part du comte dans un champ; — de 9 deniers, payée par André de Colliona, qui avait blessé une vache. — Mention de l'interdiction aux Lombards d'établir une banque sans licence du comte. — Détail de la construction de la coiffe de la tour ronde. — Façon de crochets de fer pour maintenir les canaux en bois placés sous les toits. — Couverture en tuiles de la halle de Treffort. — Compositions de 6 deniers, payée par Sofflaz Pola, qui avait mal à propos amené une jument de Simandres à Treffort, bien qu'il eût dit, pour s'excuser, que c'était par plaisanterie; — de 9 deniers, payée par Guiot Tavernet, pour s'être permis de rouvrir sa porte, qui avait été fermée par un sergent. — Réparation faite à la charpente de la loge du château. — Serrure mise au guichet de la porte d'entrée du château. — Paiement du reste de la solde due au châtelain, pour ses services en Piémont, dans la guerre entre le marquis de Montferrat et *Tuchinos Canapicii*.

B. 10173. (Rouleau.) — Parchemin de 27m20 de long.

1389-1391. — Treffort. — Compte de Humbert de La Baume, seigneur de Froment. — Recette de 2 sous, pour le cens de l'abergement fait à Jean Coquelin, d'un curtil sis derrière la halle de Treffort; — de 19 florins, pour la ferme de la chacipolerie de Treffort. — Composition de 18 deniers, payée par la servante du curé de Simandres, pour divers délits. — Remise par le comte à Nicole, femme Bérard, de la moitié de l'amende de 40 sous, à laquelle elle avait été condamnée pour s'être immiscée, sans licence, dans la régie des biens de ses enfants; — accordée à la prière des Chartreux de Solignat, à plusieurs individus condamnés à des amendes pour rébellion. – Recette de 200 florins, de l'aide accordée par les habitants de la châtellenie au comte, tant pour ses affaires que pour le passage de la duchesse de Touraine, fille du seigneur Galéas, qui se rendait en France. — Achat de clés pour les portes de la grande tour et du guichet de la grande porte. — Achat et envoi à Ripailles de deux douzaines de fromages de Bresse. — Don de 6 florins, fait par la comtesse au châtelain, pour l'indemniser de dépenses faites à l'occasion de ses services. — Paiement du restant des gages dus aux frères de La Ville, damoiseaux, pour leur service dans la guerre du roi de France contre celui d'Angleterre, de l'an 1386. — Mission donnée à un bourgeois de Treffort, de se rendre à Montmorot, pour s'enquérir des rassemblements qu'on y préparait pour attaquer le comte de Savoie, à l'occasion de ceux d'Arnant, qui s'étaient mis sous la sauvegarde du duc de Bourgogne. — Recette de 2 deniers, pour le cens de l'abergement fait à Pierre Romanet, d'une terre vague en Montoux. — Composition de 11 deniers, payée par Jean Fontaine, qui s'était emparé de pierres appartenant à la communauté de Treffort. — Ordre de Louis de Cossonay, lieutenant général, au bailli de Bresse, de faire réparer sans délai les forteresses de son ressort. — Réparation du pont-levis du château. — Pose de deux pommeaux au-dessus de la tour carrée, dite des Lons. — Réparation de la charpente de la tour à la bouteillerie.— Pose des canaux de bois destinés à amener l'eau des toits dans la citerne.

B. 10174. (Rouleau.) — Parchemin de 20m40 de long.

1390-1391. — Treffort. — Compte de Bon de La Baume. seigneur de Froment. — Recette de 4 quartaux de froment, dus par Jean de Cornaleu, pour le fief du mas de Villars; — de 1 denier, pour le cens de l'abergement d'une foudrière, près la porte Butier, à Treffort, fait à Guionet Mercier. — Compositions de 3 deniers, payée par Pierre Benon, pour avoir crié Savoie sans cause; — de 15 francs d'or, payée par la femme Girard Lo Masado et Pierre Le Malado, qui avaient volé une paire de souliers sur le marché de Treffort; — de 40 sous, payées par des individus qui n'avaient pas payé au comte le droit qui lui appartenait sur la prise des sangliers. — Don de 100 francs, fait par la communauté de Treffort au comte Amédée VIII, à l'occasion de sa nouvelle chevalerie, de son joyeux avénement au retour de Chalon, où il venait d'épouser Marie de Bourgogne. — Façon d'échelles, de fenêtres et de portes au château. On mure l'huis de la poterne. — Achat de 7 aunes de toile pour faire une aube, un amict, une chasuble et une étole; de cinq nappes, d'un calice et de burettes pour la desserte de la chapelle Saint-Georges de Treffort. — Achat de 2 aunes 1/4 de drap de « nayf » d'Allemagne pour la banque du châtelain.

B. 10175. (Rouleau.) — Parchemin de 25m25 de long.

1394-1396. — Treffort. — Compte de Bon de La Baume, seigneur de Froment. — Recette de 4 quartaux de froment, pour le revenu des tâches des terres du comte à Treffort; — de 1 denier, pour le cens de l'abergement fait à Jean au Boursier, de Marboz, du droit d'établir un aqueduc, pour conduire l'eau de la rivière dans son réservoir; — de 2 deniers, pour le cens de l'abergement fait à Jacques de Montmerle, du droit de planter une vigne; — de 1 denier, pour celui fait à Pierre Colombet, de Cuisiat, du droit de recueillir les eaux d'un chemin. — Composition de 3 florins, payée par Jean Burlant, pour avoir mesuré du drap avec une aune fausse. — Recette de 4 sous, de plusieurs habitants de Saint-Etienne-du-Bois, qui se sont mis sous la sauvegarde du comte. — Paiement des 6 francs d'or, donnés par le comte à Etienne Seyturier, son secrétaire, pour acheter une robe. — Frais de fauchaison, fenaison et de mise en meule des foins du comte. — Mandement de la comtesse Bonne de Bourbon au châtelain, pour le remboursement à Philippe de Brennelet, conseiller et avocat fiscal, des 200 florins par lui prêtés au comte. — Recette de 1 obole, pour le cens de l'abergement fait à la femme Vulliatrix, d'un creux d'eau situé près la porte Chanlar, à Treffort. — Vote de 800 florins, payables en sept ans, fait par les habitants de la châtellenie, pour le rachat de l'office de châtelain. — Degré de quatorze marches de pierre, pour monter dans la chambre au-dessus de la porte du château. — Construction des cheminées de la chambre du comte et de la grande salle. — Etablissement d'une guérite dans la tour Mathieu. — Réparation et remplacement des colonnes de la halle de Treffort.

B. 10176. (Rouleau.) — Parchemin de 24m20 de long.

1396-1398. — Treffort. — Compte de Bon de La Baume, seigneur de Froment. — 8 coupes comptent pour 1 quartal, à la mesure de Treffort. — Recette de 6 quartaux de seigle, de redevances dues dans la châtellenie. — Livraison d'avoine, pour la dépense de l'hôtel du comte à Meillonaz. — Compositions de 18 deniers, payée par Giron de Silore, qui avait, dans la forêt du Revermont, marqué à sa marque, un porc qui ne lui appartenait pas; — de même somme, payée par Jegard, qui avait battu les noyers de son voisin. — Dépenses de Pierre Dorier, fourrier du comte, de Hugonin, veneur, et des chiens du comte. — Recette de 12 deniers, pour le cens de l'abergement à Guyonet Mercier, d'une vigne déserte à la Baru; — de 1 denier, pour l'abergement fait à Guillaume Larbalestier, bourgeois de Treffort, d'une terre vers la porte aux Lombards. — Amende de 20 sous, encourue par Pierre Fèvre, pour avoir emporté son pain du four, sans le consentement du fournier.

B. 10177. (Rouleau.) — Parchemin de 28m85 de long.

1398-1401. — Treffort. — Compte de Bon de La Baume, seigneur de Froment. — Recette de 14 quartaux d'avoine, de redevances dues à Treffort. — Composition de 9 deniers, payée par la femme Tibod, pour avoir tué le coq de la Corba. — Recette de 2 deniers, pour le cens de l'abergement fait à Jean Pellatrat, cordonnier à Treffort, d'une terre située vers le Grand Orme. — Compositions de 4 deniers, payée par Lou Bechu, qui avait brisé la porte de la maison Dual avec sa cognée; — payée par Guillet, qui avait caché dans sa porcherie le porc de la servante de Dom Jean des Granges. — Mandement du comte Amédée VIII à Guillaume de La Baume, abbé de Saint-Oyan-de-Joux, tenant la châtellenie de Treffort, au nom des héritiers de Humbert de La Baume, ancien châtelain, d'appliquer aux réparations du château, les 200 florins qu'il a prêtés et le revenu des victuailles de la châtellenie (Chambéry, 16 septembre 1399). — Reconstruction totale du pont. — Mandement du comte Amédée à divers châtelains de faire amener à Treffort, pour les réparations de la salle, les bois de sapin qui pourrissent dans le port de Neuville-sur-Ain (Chambéry, 17 août 1399). — Paiement de 10 florins, donnés par le comte à Humbert Guiot, pour la réparation du pont de Chaleaz, sur la Vallouse.

B. 10178. (Rouleau.) — Parchemin de 22m80 de long.

1401-1402. — Treffort. — Compte de Bon de La Baume. — Recette de 14 quartaux d'avoine, de redevances dues dans la châtellenie. — Composition de 4 florins, payée par Nicolas des Avatres, pour usurpations sur le bois de M. Jean de Cornalou. — Reconstruction de la charpente de la grande salle du château; couverture en tuiles. Façon en bois de sapin de la porte et des dix fenêtres de cette salle; des six fenêtres de la tour carrée; du buffet et des bancs de la grande salle; de la chambre du comte et de la chapelle. — Emmortellement de la paneterie et de la bouteillerie. — Pose de six bochots de pierre dans la chambre du Dauphin. — Couverture de la chambre de l'artillerie. — Façon de 14 barbacanes de bois sur les tours. — Façon, par Dom Pierre Corenti, moine, de plusieurs verrières en papier huilé, aux armes du comte et de la comtesse, qui ont été mises, savoir: 10 dans la grande salle; 3 pour la chambre du comte; 4 dans la chapelle et 2 dans la chambre basse de la tour carrée. — Façon d'un grand banc (*magne majestatis*) du comte et de bancs et tréteaux de la grande salle. — Aplanissement de la place devant le château. — Nettoiement général des bâtiments et des cours du

château, pour l'arrivée du comte. — Achat de paille pour les lits. — Recherche d'une source, étant sous un rocher, à l'effet d'examiner si on pourrait l'amener au château. — Vente de froment, à 9 deniers le quartal; de seigle, à 4; d'avoine, à 4 deniers 1/12.

B. 10179. (Rouleau.) — Parchemin de 2m50 de long.

1403. — Treffort. — Compte de Jacquemard, seigneur de Cologniaz et d'Andelle, châtelain, du subside de 1 écu d'or par feu, payable en deux termes, voté par les habitants de la châtellenie au comte, pour la nouvelle venue de Marie de Bourgogne, sa femme, et l'acquisition de la baronnie de Gex. La paroisse de Treffort compte 123 feux; Simandres, 16, etc. Total, 178. Le produit de l'impôt monte à 267 florins.

B. 10180. (Rouleau.) — Parchemin de 22m30 de long.

1403-1404. — Treffort. — Compte de Jacquemard, seigneur d'Andelle. — Recette de 5 quartaux d'avoine, dus pour les gardes par les habitants de Chalonneyres, du prieuré de Treffort, et par les habitants de Pressiat. — Compositions de 2 sous, payées par des individus qui avaient négligé de payer au comte son droit sur la capture d'un cerf; — de 9 deniers, payée par Corgenod, pour rixe avec La Pucelle. — Travaux de consolidation des galeries couvertes joignant la cuisine. — Réparation du toit sur les degrés de la grande salle. Le millier de clous blancs est payé 20 deniers. — On garnit et on remplit les interstices du plancher de la grande salle avec de la mousse. — Ouvertures faites dans le mur de la galerie de l'entrée de la grande salle, pour y placer les bochots de pierre qui supportent la charpente de la galerie devant la cuisine. — Fenêtre de pierre, pratiquée dans la tour carrée au-dessus de la porte. — Fenêtre avec meneau, pour éclairer la grande salle basse. — Ameublement du château, pour l'arrivée de Mesdemoiselles de Savoie, sœurs du comte.

B. 10181. (Rouleau.) — Parchemin de 18m35 de long.

1404-1406. — Treffort. — Compte de Jacquemard d'Andelle. — Recette de 7 quartaux d'avoine, de redevances dues par les bordeliers et la ferme des tâches des terres. — Compositions de 9 deniers, payée par Humbert Valet, pour avoir jeté des pierres contre la porte de la veuve au Bechi; — de 18 deniers, payée par Pierre Gulan, pour dispute avec ses frères, pour l'argent de la succession de leurs parents. — Pose d'un sommier dans la charpente de la cuisine. — Réparation faite à la toiture de la halle. — Recette de 4 deniers, pour le cens de l'abergement à Jean Richard, d'une vigne en désert, sise en Chasas, sur Treffort; — de 1 denier, pour le cens de l'abergement à Pierre Manson, de Treffort, d'une terre en la côte de Cleysieu. — Compositions de 3 florins, payées par Marguerone de Pressiat et Pierre Fourier, qui vivaient en concubinage; — payées par les concubines des curés de Pressiat, de Cuisiat et d'autres prêtres; — de 7 florins, encourue par Laurent Chambard, qui avait pénétré la nuit dans Treffort, en passant sous la porte des Penars.

B. 10182. (Rouleau.) — Parchemin de 22m30 de long.

1406-1408. — Treffort. — Compte de Jacquemard d'Andelle. — Recette de 25 poules et 1 chapon, de redevances dues dans la châtellenie. — Entrages de 15 deniers, pour l'abergement à Jean Vuillatier, de Treffort, du droit de conduire l'eau de la Tannière dans son pré; — de 6 deniers, pour celui fait à Jean Guichard, de Reversure, d'un droit semblable; — de même somme, pour celui fait à Benoit Garnier, de Chanée, d'une friche en la Chanée. — Composition de 4 deniers, payée par Pierre Penard, pour avoir tenté de frapper le curé de Treffort avec un chandelier. — Paiement de 18 deniers au chapelain, pour le luminaire de la chapelle. — Entrages de 4 deniers, pour l'abergement à Borjat d'une vigne en désert, dans la côte de Chola, à Treffort; — de 4 deniers, pour l'abergement à Jean Gallet, d'une vigne en désert, en Cleysieu; — de 2 florins, pour celui fait à Pierre Coultier, d'une autre vigne en désert, au même lieu; — de 18 deniers, pour celui fait à Jean Belugnet, d'une autre vigne en désert, à Fructyères; — de 6 deniers, pour celui fait à Jean Vuillatier, d'une terre en Rechi. — Composition de 22 deniers, payée par Pierre Mercier, pour avoir forcé l'arche de sa mère et avoir fait pousser le cri de Savoie contre lui. — Allocation de 1023 florins au châtelain, pour les restes de son compte.

B. 10183. (Rouleau.) — Parchemin de 16m90 de long.

1408-1409. — Treffort. — Compte de Jacquemard d'Andelle. — Recette de 32 ânées de vin, provenant tant des récoltes des vignes du comte que des redevances qui lui étaient dues dans la châtellenie. — Livraison de 5 barils de vin, pour la dime due au prieur de Nantua. — Entrages de 1 florin, payé par Jean Moyat, prêtre, pour l'abergement de deux vignes au Gros-Molard, finage de Treffort; — de même somme, payé par Guillaume Flocon, pour l'abergement d'une toppe en Fruitières; — de même somme, payé par Michel Sublet, pour l'abergement d'une autre toppe au même lieu; — de 1 florin, payé par Jean Durand, notaire à Treffort, pour l'abergement de plusieurs terres; — de 4 deniers, payé par Jean Garin, pour l'abergement d'une vigne au Gros-Molard. — Compositions de 11 florins, payée par Jean Robertet, pour vol de lettres dans une étude; — de 3 florins, payée par Dom Guillaume

Richard, curé de Treffort, qui s'était immiscé dans la gestion des biens de la veuve Rouvialle; — de 2 florins, payée par un quidam, porteur de bulles, qu'il annonçait dans l'église de Treffort et dont il n'avait pu justifier. — Recette de 2 deniers, pour le cens de l'abergement au grand Guillaume, d'une vigne en Crusiliés; — de 2 deniers, pour l'abergement fait à Pierre Fornet, d'une vigne en Barbachon; — de même somme, pour celui fait à Gérard Pecollet d'une friche Es Monts.

B. 10184. (Rouleau.) — Parchemin de 14m20 de long.

1409. — Treffort. — Compte de nobles hommes Philibert de Corent et Pierre de Marmont, damoiseaux, châtelains. — Recette de 6 quartaux d'avoine, dus par les habitants de Pressiat, de Cormangoux et de Chimigniat, pour leur droit de pâturage dans la forêt du Revermont; — de 16 livres de cire, dues par divers individus qui s'étaient mis sous la sauvegarde du comte. — Entrages de 6 deniers, payé par Jean Paltrat, de Treffort, pour l'abergement d'un désert en broussailles sur Cleysieu; — de même somme, payé par les consorts Magnart, pour l'abergement de terres en friche, sous la fontaine de Crose. — Compositions de 4 florins, infligée à Aymon Billon, messier de Treffort, qui s'était permis d'apposer ses pannonceaux dans la châtellenie de Coligny; — de 3 deniers, payée par maître Perronet, pour avoir renié Dieu devant la cour. — Réparation faite au crepon du toit de la cuisine, du côté de l'église. — Remplacement de la vis du pressoir. — Réparations faites aux arbalètes du château, à cause de la guerre qui existait entre les gens du duc de Bourbon et d'Amédée de Virieux. — Lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie, qui institue Philibert de Corent, châtelain (Thonon, 15 juin 1409).

B. 10185. (Rouleau.) — Parchemin de 11m45 de long.

1410-1411. — Treffort. — Compte de Pierre de Marmont, damoiseau, châtelain. — Recette de 13 sous, pour les gardes dues au comte dans la châtellenie. — Entrages de 1 florin, payé par Jean Balonguet, pour l'abergement d'une friche au Molard, sur Treffort; — de 5 florins, payé par Henri Chanet, pour celui d'une vigne en toppe, à côté des Monts; — de 16 deniers, payée par Jean Roland, pour l'abergement d'une autre vigne en toppe, au Cleysieu. — Lettres du comte Amédée VIII, qui institue François Durand, notaire, clerc de la clergie de Treffort (Annecy, 25 septembre 1406). — Composition de 9 deniers, payée par Rongier, accusé de vol de choux. — Réparation faite à la charpente de la tour, près l'église. — Réparation à la couverture de la chambre du Dauphin, du côté de la poterne. — Achat d'entraves en fer, pesant 12 livres, pour la garde des prisonniers. — Réparation du crepon du toit de la halle, du côté des fossés.

B. 10186. (Rouleau.) — Parchemin de 22m95 de long.

1411-1412. — Treffort. — Compte de Hugues, seigneur de Chandyat, chevalier, châtelain. — Recette de 6 deniers, pour le cens de l'abergement fait à Jean Ramel, de friches sur le Gros-Molard; — de 10 florins, pour la ferme du coponage, de la leyde et du péage de Treffort. — Compositions de 13 deniers, payée par Jean Bernon, pour une rixe avec sa sœur; — de 2 florins, payée par des habitants de Reversure et de Rochefort, pour un débat au sujet de leurs pâturages. — Pose de canaux de bois, pour conduire l'eau des bâtiments du château dans la citerne. — Façon d'un râtelier en bois dans la cuisine pour y pendre les viandes. — Dépenses de Simonnet de la Route, veneur du comte, envoyé à Treffort avec sa suite pour chasser. — Composition de 18 deniers, payée par Antoine Alamirete, inculpé de tentative de viol sur Perronette Millia. — Reconstruction du toit de la tour Matie. — Fenêtres mises à la chambre au-dessus de la vieille citerne.

B. 10187. (Rouleau.) — Parchemin de 1m55 de long.

1411-1420. — Treffort. — Compte de Jean Durand, bourgeois de Treffort, commissaire délégué par le comte, pour la reconnaissance des biens du domaine dans la châtellenie. — Recette de 6 deniers, pour le cens à Jean Curion, de Treffort, d'une friche qui était vacante depuis la grande mortalité; — de 12 deniers, pour le cens à Guillaume Raffant, damoiseau, de friches et rochers à Dronto, pour établir des garennes de lapins.

B. 10188. (Rouleau.) — Parchemin de 29m60 de long.

1412-1415. — Treffort. — Compte de Hugues de Chandyat. — Recette de 2 deniers, pour le cens de l'abergement à Jean Gonteron, d'un chemin au Vernay; — de 6 deniers, pour celui à Jean Rellion, d'une toppe située derrière le château; — de 8 deniers, pour la ferme des bans de vignes de Treffort. — Compositions de 6 deniers, payée par Guichard, pour avoir, malgré la défense, acheté des raisins en temps de vendanges; — payée par Pierre Gay, qui avait fauché le pré du curé de Cuisiat; — de 4 deniers, payée par Jean Rapil, qui avait repris malicieusement le capuce qu'il avait donné en gage. — Reconstruction du pont du château. — Salaire de 10 florins, payé à Guy Ramoz, chapelain de la chapelle. — Recette de 2 deniers de cens, de l'abergement fait à Etienne Seyturier, secrétaire du comte, du droit d'utiliser les eaux de la rivière de Ructe, pour l'irrigation de ses prés. — Compositions de 6 deniers, payée par Maréchal Chignet, pour avoir pris à la gorge Pierre Poncet, et Pierre Poncet, pour avoir pris l'autre

aux cheveux, en paie autant; — de 3 florins, infligée à trois individus, qui s'étaient introduits la nuit dans la maison de la Camisieri, pour la voler; — de 19 deniers, payée par la femme Rougier, qui avait été trouvée couchée la nuit avec Dom Jean de La Neya, prêtre. — Paiement à Soffred Potier, trompette du comte, de 6 florins qu'il lui a donnés. — Lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie, qui institue le châtelain (Thonon, 9 janvier 1411).

B. 10189. (Rouleau.) — Parchemin de 19m05 de long.

1415-1416. — Treffort. — Compte de Hugues de Chandyat. — Injonction faite au châtelain de s'assurer si Pierre Caranel s'est mis sous la sauvegarde du comte pour un temps ou pour la vie. — Recette de 3 deniers, pour le cens de l'abergement à Jean Floret d'une conduite d'eau sur le chemin de Treffort à Gadeban; — de 24 deniers, pour le cens de l'abergement fait à Jean Cotier d'un désert de vignes aux Freytières, et du droit de prendre les eaux du pré du prieuré pour les conduire dans le sien; — de 12 deniers, pour l'abergement fait à Jean Durand, notaire, pour une vigne et un semblable droit; — de même somme, pour l'abergement fait à Pierre Michel d'Arniliod, notaire à Treffort, de terres et vignes; — de 10 deniers, pour celui fait à Michel Pinet, de terres et vignes; — de même somme, pour celui fait à Jean Perin, de terres et vignes; — de 6 deniers, pour celui fait à Humbert Goyset, de terres et vignes; — de 12 deniers, pour celui fait à Etienne Mercier, de terres et vignes.— Compositions de 9 gros, payée par Guillaume Jean, pour avoir suborné des témoins; — de même somme, payée par Jean Garin, inculpé d'avoir pris et déchiré des titres qui lui étaient contraires; — de 22 deniers, infligée à Dom André Mabiez, curé de Sisi, inculpé d'« énorme » rébellion contre le comte et ses officiers.— Reconstruction du « maysonnement dessus les alieurs qui vont de la grande salle sur la sale au Dauphin; » réparation des « alieurs qui vont de la tour du Moustier sur celle de porte. » — Mur élevé sur la grande tour de la bouteillerie et la tour Canet. — Achat d'une corde pour l'engin des charpentiers.

B. 10190. (Rouleau.) — Parchemin de 18m35 de long.

1416-1417. — Treffort. — Compte de Hugues de Chandyat. — Recette de 1 livre de cire, par Dom Jean Santhona et Dom Jean Amarginin, qui s'étaient mis sous la sauvegarde du comte. — Lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie, qui institue François Durand, clerc, notaire et bourgeois de Treffort, clerc de la cour dudit lieu (Aix, 15 janvier 1415). — Compositions de 9 deniers, payée par Lo Rochon, de Druyn, pour s'être immiscé dans l'office de magistrat; — de 18 deniers, payée par Jean Royer, pour avoir vendu un porc qui lui avait été donné en gage; — infligée à Monet Palet, pour avoir dit au lieutenant du châtelain qu'il aimerait mieux s'arracher son bon œil que de lui obéir. — Visite des bâtiments du château, par Pierre Brasier, maître des œuvres du comte de Savoie. — Mandement du comte au châtelain, de payer les réparations ordonnées par ce maître (Bourg, 9 août 1415). Le millier de clous est payé 5 deniers.

B. 10191. (Rouleau.) — Parchemin de 16m60 de long.

1417-1418. — Treffort. — Compte de Hugues de Chandyat. — Mandement d'Amédée VIII, duc de Savoie, au châtelain, portant remise à Jean de La Porte d'une partie de son fermage de terres du domaine à Treffort (Chambéry, 24 janvier 1418). — Recette de 2 deniers, pour le cens de l'abergement fait à Jacquin Brulachon, de terres et vignes à Treffort; — pour celui fait à Grolo Tavernier, pour terres et vignes au même lieu; — de 6 deniers, pour le cens de l'abergement fait à Guillaume Joly, de toppes et d'un sentier à Treffort; — de même somme, pour celui fait à Jean Richot, de friches et vignes à Treffort; — de 4 deniers, pour celui fait à Guienet Floret, pour friches et vignes au même lieu; — de 6 deniers, pour le cens de l'abergement fait à Jacques Paillard, d'un emplacement près la rivière, sur le chemin de Pelans, pour y construire une tannerie. — Réparations faites à la couverture de la grande salle et aux galeries qui conduisent de cette salle à la cuisine. — Reconstruction de la charpente de la tour, près l'église, qui avait été emportée par un ouragan.

B. 10192. (Rouleau.) — Parchemin de 18m10 de long.

1418-1419. — Treffort. — Compte de Hugues de Chandyat. — Recette de 6 deniers, pour le cens de l'abergement fait à Jean Villatier, du droit de prendre les eaux de la rivière de la Croye, pour l'irrigation de ses prés; — de 1 denier, pour le cens de l'abergement fait au même du droit de prendre les eaux de la fontaine du Bu, pour alimenter ses réservoirs; — de 6 deniers, pour le cens de celui fait à Jean Martin, d'une vigne à la côte de Crusillies; — de même somme, pour le cens de celui fait à Guiot Bouvier, d'une vigne au même lieu; — de 4 deniers, pour le cens de celui fait à Pierre Violet, barbier, d'une friche aux Essarts; — de 2 deniers, pour le cens de celui fait aux frères Villelan, du droit de prendre les eaux du Rivetan, pour irriguer leurs prés; — de 6 deniers, pour le cens de celui fait à Jean Pelletrat, d'une friche au Molard de Bana; — de même somme, pour le cens de celui fait à Pierre de La Charme, d'une vigne en Barbachin; — de 2 deniers, pour le cens de celui fait à

Jean Garinet, d'une vigne en Gros-Molard; — de 1 denier, pour le cens de celui fait à Jean Lucas, du droit de prendre les eaux d'une fontaine pour irriguer son pré. — Compositions de 7 deniers, payée par Jean Vubaton, qui avait tiré l'épée contre un sergent; — de 6 deniers, payée par Perronette, femme Jean Poncet, qui avait été trouvée en adultère. — Elagage des arbres qui pourrissaient la couverture en laves des latrines de la tour carrée. — Achat d'une chaîne de fer avec une boucle, mise à la porte du lardier.

B. 10193. (Rouleau.) — Parchemin de 32m30 de long.

1419-1421. — Treffort. — Compte de Hugues de Chandyat. — Recette de 6 deniers, pour le cens de l'abergement à Pierre Richard, de vignes en toppes sur Treffort; — de 4 deniers, pour le cens de l'abergement à Jean Brulechon, de vignes en toppes à la côte de Chasaux; — de 6 deniers, pour le cens de celui fait à Jean d'Andalost, damoiseau, du droit de prendre les eaux du ruisseau de Verchury, pour les amener dans les fossés du château de Pressiat; — de 2 deniers, pour le cens de celui fait à Guillaume Raffan, damoiseau, du droit de recueillir plusieurs cours d'eau pour l'irrigation de son pré; — de 1 denier, pour le cens de celui fait à Jean Ogerat, d'un fossé situé dans les fossés de Treffort, avec la faculté d'y amener les eaux de l'égout de la porte des Penars; — de 12 deniers, pour le cens de celui fait à Pierre Olivier, de Treffort, de l'emplacement du bois de Charmant. — Compositions de 6 deniers, encourue par André Joquet, pour avoir diverti le cours de la fontaine de Dronto; — payée par Guillaume Dori, pour avoir fait tomber une femme; — de 6 deniers, payée par Huguette, femme Picard, pour avoir arraché un gage au sergent. — Pierre Brasier, maître des œuvres du duc de Savoie, fait refaire la guérite au-dessus de la salle du Dauphin. — Réparation de la guette de la grosse tour. On remplace des chevrons brûlés *igni foudre seu tempestatis*. — Compositions de 9 gros, payée par la Gontier, inculpée d'avoir repris et retiré chez elle des vaches vendues par son père; — de 4 deniers, payée par Jean Martin, pour avoir volé des claies déposées sur la tour de l'enceinte de la ville, dite du Gravier, lesquelles étant remplies de pierres, servaient à la défense. — Couverture en tuiles de la grande salle du château.

B. 10194. (Rouleau.) — Parchemin de 20m25 de long.

1421-1422. — Treffort. — Compte de Hugues de Chandyat. — Recette de 1/2 livre de cire, de Jean Bertelier, de Lyon, habitant de Cuiseau, qui s'est mis sous la sauvegarde du comte; — de 12 deniers, pour le cens de l'abergement fait aux fils Contanet, de Cuisiat, d'une friche en la Para; — de 2 deniers, pour le cens de celui fait aux consorts Magna, de prendre l'eau du chemin de Saint-Amour à Treffort, pour irriguer leurs prés; — de 2 deniers, pour le cens de celui fait à Guillaume Raffin, d'un chemin conduisant au moulin de Torel, afin d'y creuser un bief pour y établir un battoir; — pour celui fait à Jean Jacquet, d'une toppe au Molard; — de 2 deniers, pour celui fait à Antoine Colomb, de la rivière de Torel à l'aval du moulin d'Amédée, pour irriguer ses prés; — de 1 denier, pour celui fait à Guichard Fèvre, de Treffort, des eaux des fontaines de la Croye et de la Sarra, pour irriguer son pré de la Ferra; — de 2 deniers, pour celui fait à Jean Poget, d'un essart aux Abiez de la Ragiaz, à l'angle de la forêt du Revermont. — Compositions payées par plusieurs individus, inculpés d'avoir volé les palissades autour de la ville, pour la défendre contre les ennemis; — de 6 deniers, payée par Jean Espanier, pour s'être introduit la nuit dans l'hôpital de Treffort, à l'effet d'y violer une femme; — de 4 florins, infligée à Guye, veuve d'Etienne de Romenay, inculpée d'avoir simulé une grossesse et un avortement; d'avoir fabriqué un fœtus avec un « chaneron » (fantôme) et des balais; de l'avoir fait enterrer par son mari sous la croix, près la chapelle de Guionet Botel, et répandu le bruit qu'elle avait avorté par suite des mauvais traitements de Guillaume Raffan.

B. 10195. (Rouleau.) — Parchemin de 32m40 de long.

1422-1424. — Treffort. — Compte de Hugues de Chandyat. — Recette de 4 deniers de cens, pour l'abergement fait à Humbert Goysset, charpentier à Treffort, d'une place vague derrière le château et entre deux fossés; — de 2 deniers, pour le cens de l'abergement fait à Jean Lantoine d'une vigne à la côte de Crusilliers; — de 12 deniers, pour le cens de celui fait à Guillaume Raffan d'une terre à Dronto; — de 8 deniers, pour celui fait à Etienne Monneret d'une toppe au Gros-Molard. — Compositions de 4 deniers, payée par Dom Pierre, de les Peyres, qui avait enlevé son vin que l'on avait saisi; — de 9 deniers, payée par Jean Goru, qui était entré la nuit dans la maison de la Pute, contre sa volonté; — de 18 deniers et 2 florins, payées par Pierre Perret et d'autres, pour avoir insulté une femme étrangère que le curé de Cuisiat conduisait à Cormangoux; — de 22 deniers, payée par Edme Laurent, inculpé de s'être introduit la nuit dans la maison de Perrin et d'y avoir fait *quamdam turpiam* sur le lit. — Réparations à la couverture de la tour de la porte et aux gouttières de la grande salle; au buffet ou dressoir de la grande salle. — Curage de la citerne. — Construction de l'auditoire de la cour de la châtellenie. — Dépenses du châtelain, à Bourg, lorsqu'il s'y rendit pour, avec Jean de La Fontaine et les autres seigneurs du Conseil, aviser sur le fait des journées de Saint-Amour. — Composition de 13 deniers, payée par Jean

Poncet, accusé de parjure. — Reconstruction du pont du château. — Réparation à la toiture des galeries, entre la salle et la cuisine. — Etablissement du pommeau de la tour ronde.

B. 10196. (Rouleau.) — Parchemin de 5m30 de long.

1423-1427. — Treffort. — Compte de Jean Durand et de Pierre Jacquet, commissaires, délégués pour la reconnaissance du domaine dans la châtellenie et l'abergement des vignes, déserts et terres en friche, propres à être cultivées. La recette se compose de ces abergements accordés, tant à cens en argent qu'en nature.

B. 10197. (Rouleau.) — Parchemin de 23m50 de long.

1424. — Treffort. — Compte de Hugonet de Chandyat. — Recette de 1/2 livre de cire, pour la garde de Jean Baudin, de Cormangoux; — de 6 deniers viennois, pour le cens de l'abergement fait à Pierre Truchet, de six coupées de terre vers les Rippes. — Compositions de 2 florins, payées par des individus de Chabussat, qui avaient pris et dépecé une biche chassée par les habitants de Treffort; — de 11 florins, encourue par Jean Floret, notaire, et Jean Espervier, inculpés d'avoir pénétré la nuit dans l'hôpital de Treffort et tenté de violer une jeune femme qui avait été reçue au nom de Dieu; — de 6 deniers, payée par Clepat, pour refus d'accomplir la corvée qui lui avait été demandée dans la construction du four à chaux pour les fortifications de la ville; — de 18 deniers, payée par Jean Guillard, pour avoir frappé Dom Jean, prêtre, son frère, jusqu'au sang. — Remise du tiers de l'amende de 4 livres, encourue par Etienne Tondit, pour avoir fait tomber le bâtard de Dom Guigon Ramos, chapelain.—Salaire de huit hommes, qui ont curé le ratier de la grande tour et ôté « le pallus ». — Réparation de la couverture de la halle, dans laquelle la pluie entrait.

B. 10198. (Rouleau.) — Parchemin de 23m80 de long.

1425-1426. — Treffort. — Compte de noble Guillaume Raffan, châtelain.— Recette de 6 deniers, pour le cens de l'abergement fait à Guillaume Colomb, des Rippes, d'un terrain de broussailles, près le bois communal de Treffort; — de 2 deniers, pour le cens de celui fait à Jean de Ramuel, de terres vagues autour de son meix; — de 10 sous, pour le cens de celui fait à Guillaume Raffan, damoiseau, du droit d'établir un moulin et battoir sur le Surans, à Simandres; — de 8 florins, pour les lods d'un pré, sis près le moulin de Villars, acheté 50 florins, par Jean Vuydat. — Compositions de 12 florins, payée par Jean Perrin, pour avoir frappé Dom Pierre Floret, curé de Treffort, d'un coup de pieu sur la tête; — de 3 florins, payée par maître Pautret de La Coudre, maître du martinet de La Gornaval, inculpé d'avoir maltraité des ouvriers dudit martinet; — de 7 florins, payée par la femme Berger, inculpée d'avoir voulu incendier sa maison et frappé sa belle-mère; — de 9 deniers, payée par le fils Panier, inculpé d'avoir pris des pigeons du colombier de Pierre Seyturier à l'aide de « subtils engins »; — de 7 livres, infligée à Pierre Gela, de Treffort, qui, voyant les prêtres se rendre à un enterrement, s'était écrié : « Trop, trop, veyley les voutours qui vigvent de la charopera. » — Pose d'une bannière en fer, aux armes du duc, au-dessus du pommeau de la tour de la bouteillerie. — Châlits faits dans la tour carrée, à l'occasion de la venue du duc et de ses enfants. On nettoie le château; on y apporte du foin, de la paille, des lits, des écuelles, des ustensiles. — Grosses réparations faites dans la chapelle de l'église paroissiale.

B. 10199. (Rouleau.) — Parchemin de 23m85 de long.

1426. — Treffort. — Compte de Guillaume Raffan. — Recette de 2 livres, dues par la commune de Cuisiat, qui s'était placée sous la sauvegarde du duc. — Abergements faits par le juge de Bresse à Jean de Ramuel, de terres vagues joignant son meix de Ryobet, vers le bois communal de Treffort; — au même, d'une toppe, au gué de Villars, près Treffort. — — Recette de 4 deniers, pour l'abergement fait à Jean de Montmerle, d'une place sur la Crouse; — de 6 deniers, pour celui fait aux frères Colomb, de toppes et broussailles sur les Bordonières; — de 2 sous, pour celui fait à Pierre Guillier, de toppes et broussailles vers les rippes de Bordonières. — Compositions de 6 deniers, payées par trois individus, inculpés d'avoir pris des victuailles de la noce de noble Etienne Pennard, sans sa permission; l'un d'entre eux en avait emporté sur un plateau d'étain; — de 2 florins, payées par les fils Colliona, qui avaient refusé leur aide au sergent, pour amener un prisonnier à Treffort; — de 3 florins, payée par Pierre Tillot, inculpé d'avoir suborné sa fille et lui avoir défendu de dire la vérité touchant la batture du porc de Guillaume Raffan. — Remise faite par le duc à Benoite, fille Perrier, de l'amende de 8 florins, encourue pour avoir commis un adultère avec Guidon Ramos, chapelain de la chapelle de Treffort. — Façon d'une porte pour l'artillerie (arsenal) placée au-dessus de la chambre du Dauphin. — Construction d'un mur (en charmur) dans le « recept », près la chapelle du château, pour y établir un jeu de quilles (*spaciamentum billiarum*). — Achat de deux chars de paille pour mettre dans les lits du château, lors du séjour du prince de Piémont et du comte de Bagé. — Visite et reconnaissance des travaux à exécuter au château.

B. 10200. (Rouleau.) — Parchemin de 3m75 de long.

1426-1427. — Treffort. — Compte de noble homme Pierre Seyturier, châtelain. — Recette de 13 florins, pour les lods d'une maison à Treffort, achetée 80 florins par Jean Guy. — Compositions de 12 florins, payée par Antoine Ramus, inculpé d'avoir détourné des biens provenant de la succession de Dom Guy Ramos; — de 3 florins, encourue par Hugues Tex, pour avoir exercé l'office de magistrat et perçu certaines volailles sans le su du châtelain; — de 9 deniers, payées par deux individus, qui avaient mené le bac de Bolozon hors de ses limites. — Achat, chez Aymon Garet, apothicaire, au prix de 20 deniers, d'une rame de papier, demandée par les gens des comptes. — Lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, qui institue le châtelain (Turin, 5 novembre 1426).

B. 10201. (Rouleau.) — Parchemin de 21m95 de long.

1427-1428. — Treffort. — Compte de Guillaume Raffan, châtelain. — Recette de 12 deniers, pour le cens de l'abergement fait à Jean Cotet, d'une toppe sous Rochy, à Treffort; — de 4 sous, pour le cens de celui fait à Jean Tuilier, de friches à Treffort; — de 12 deniers, pour le cens de celui fait à Laurent Liatod, de friches vers Lou Mouton; — de 12 deniers, pour celui fait à Etienne Syon, pour d'autres friches à la côte de Cleysieu. — Abergement fait à Guillaume Raffan, damoiseau, d'un chemin des prés de Torrel, pour le convertir en un bief pour son moulin et battoir. — Compositions de 9 deniers, payée par Pierre Sergent, pour avoir creusé un fossé le long du chemin de Cuisiat à la chapelle Saint-Jacques et pris les eaux pour les amener dans son pré; — payées par plusieurs particuliers qui n'avaient pas réparé les chemins; — de 7 florins, infligée à Jean Germain, pour avoir vendu du drap « neyret » à fausse mesure à la halle de Treffort; — de 4 florins, payée par Hugues Payn, pour avoir dit devant la cour, que noble Etienne de Montréal avait envoyé pour son compte à la chevauchée de Piémont *unum charrotonum* (fantôme); — de 2 francs, payée par Ancelise Marchand, inculpé d'avoir volé le vin des Cordeliers de Bourg, qui était déposé dans un tonneau devant l'hôpital de Treffort. — Couverture de la tour carrée en tuiles plates à crochet; on recouvre les pommeaux en ferblanc. — Grosses réparations faites dans les caves du château. — Réparation de la fenêtre ronde, appelée O, au-dessus de la grande salle. — Façon d'un engin pour monter le mortier et les matériaux au-dessus de la tour carrée. — Reconstruction du maisonnement de la cour de Treffort, près la halle.

B. 10202. (Rouleau.) — Parchemin de 20m60 de long.

1428-1429. — Treffort. — Compte de Guillaume Raffan. — Lettres de Jacques Oriol, juge de Bresse, qui, au nom du duc de Savoie, prend sous sa sauvegarde la famille et les biens de Jean Girgondel, de Beaupont, moyennant 1/2 livre de cire; — en faveur de Jean Morlet, de Royssiat; — de Jean Mourier, de la ville de Moutier. — Abergement fait à Guillaume Raffan, de toppes et broussailles aux Rippes et aux Bordenières. — Compositions de 9 deniers, payée par Benoite, servante de Dom Guy Ravaisy, prêtre, pour avoir acheté du drap vers la femme Barbonne à l'insu du mari; — de 2 florins, payée par Jean Guichard, pour avoir tenté de violer la servante de Dom Jean Chambon; — de 15 florins, infligée à Antoine Belluguet, pour s'être introduit la nuit, par la fenêtre, dans la maison de Durand, dans le but de coucher avec sa servante; — de 11 florins, infligée à Jacquette, femme Chambard, inculpée d'avoir commis des adultères avec des prêtres, des hommes mariés et autres. — Réparation de l'entrée du ratier de la tour du Pieraset. — Réparation des toitures, emportées par l'orage qui éclata *terribiliter* sur la paroisse de Treffort. — Serrures mises aux portes d'entrée et des armoires de l'auditoire de la cour, près les halles, pour conserver les papiers qui y étaient déposés.

B. 10203. (Rouleau.) — Parchemin de 25m90 de long.

1422-1429-1430 (1). — Treffort. — Compte de Guillaume Raffan. — Lettres du duc Amédée VIII, qui prend sous sa sauvegarde les habitants de Cuisiat et leurs biens, moyennant une redevance de 1 livre de cire (Thonon, 18 mars 1422). — Abergements faits à Etienne Durand, notaire à Treffort, d'une place vague, joignant sa maison, près le pont Natarietan; — à Pierre Magniat, de Montmerle, de terres vagues à la Croix, sur Treffort; — aux frères de Rossin, de terres vagues et de vignes sous Rochy; — à Pierre Dijebin, de friches sous Rochy; — à Antoine Ballugnet, d'un creux dans les fossés de la ville de Treffort; — à Etienne Voyturier, d'une toppe en vigne sous Rochy; — à noble homme Claude Testu, d'un emplacement dans la halle de Treffort; — à noble homme Antoine Pignard, damoiseau, de terres vagues, depuis la grande mortalité, sises vers la Sarra, à Treffort. — Compositions de 18 gros, encourue par la Chavalot, accusée d'avoir détourné les biens de la succession de Hugues Buchet, curé de Cuisiat; — payée par Girard Chapuis, pour aide donnée à Amédée Seyturier, neveu de l'abbé de Saint-Michel de La Cluse, lorsqu'il vola les chevaux de son oncle et quitta le pays. — Couverture en tuiles des tours de Mathie et de l'église au château de Treffort.

(1) Voir la note de la page 4.

B. 10204. (Rouleau.) — Parchemin de 14m60 de long.

1430-1431. — Treffort. — Compte de Guillaume Raffan. — Recette de 2 deniers, de Laurent Liatod, de Treffort, pour le cens d'un vieux chemin, allant de Treffort à la Maladière; — de 6 florins, pour la ferme des papiers de la cour de Treffort, payés par François Durand, notaire. — Compositions de 9 deniers, infligées à deux individus, pour refus de garde d'un des prés de la ville; — de 4 deniers, infligées à deux autres individus qui, étant de garde aux portes, avaient laissé des étrangers pénétrer dans la ville; — de 3 florins, infligée à Etienne Balmet, pour avoir fermé la porte de sa maison sur le nez d'un sergent; — encourue par Jean Cutellan, pour refus de travailler aux fortifications de Treffort; — payée par Jean Joly, qui, s'étant chargé de porter des fromages à Lyon, les avait vendus à son profit; — de 9 deniers, payée par Pierre Sergent, pour avoir, en allant guetter, mis le feu dans un tas de paille au château de Treffort.

B. 10205. (Rouleau.) — Parchemin de 21m55 de long.

1431-1432. — Treffort. — Compte de Guillaume Raffan. — Recette de 6 deniers, pour le cens d'un toppe en montagne, abergée à Jean Gorru; — de 4 deniers, pour le cens d'une autre toppe en la côte de Cleysieu, abergée à Monet Chalaya. — Compositions de 18 deniers, payée par Girard Chapuis, inculpé d'avoir escroqué 6 florins qu'Etienne Pennard, damoiseau, lui avait remis pour payer des dettes; — de 18 deniers, encourue par Jean de Groson, pour s'être promené par la ville en armes et à heure indue, en menaçant François, bâtard de Bussy, de lui arracher les tripes du ventre; — de 4 deniers, payée par Jean Gros, pour avoir joué aux dés nonobstant la défense; — de 5 deniers, payée par Jean Cortot, pour avoir fait passer le chariot de la forge du martinet de Toinasat sur une jument, qui en avait eu la jambe cassée; — de 15 deniers, payée par Jean Tourion, pour avoir dit devant la cour, à Dom Jean Arbalestier, prêtre, qu'il était entré la nuit dans la maison d'André de Buenco, pour coucher avec la servante, et l'avoir appelé : « Orde vil, truan, prestre merdoux, tu mens avant la gorge. » — Reconstruction des latrines de la tour carrée et du maisonnement de la cuisine. — Réparation des six fenêtres de la chambre au-dessus de la porte, dans lesquelles pénétrait la pluie. — Réparation du toit des galeries régnant depuis la cuisine entre les tours du Moutier et de la grande porte jusqu'à la porte de la grande salle.

B. 10206. (Rouleau.) — Parchemin de 16m de long.

1432-1433. — Treffort. — Compte de Guillaume Raffan. — Déduction faite au châtelain de la livre de cire qui était due pour la garde, par Joffroy Gressard, maître de la forge du martinet de Cornasset, paroisse de Simandres, décédé. — Abergement fait par le juge de Bresse, à Pierre Troppier, de Treffort, d'une friche traversée par le chemin allant à Meillonas. — Recette de 18 florins, pour la ferme de la chacipolerie de Treffort. — Compositions de 4 florins, payée par les époux Morsellet, pour avoir longtemps celé aux officiers du duc la mort de Jean de Mert, arrivée dans leur maison, et recelé ses biens; — de 9 florins, infligée à Hugues de Botan, qui s'était introduit la nuit dans le « fenil » (grange) du dîme de Pressiat et avait volé des gerbes. — Remaillement des murs de la halle de Treffort. — Réparation du toit de la tour Mortier au château; de la salle du Dauphin et de la tour carrée.

B. 10207. (Rouleau.) — Parchemin de 16m80 de long.

1433-1434. — Treffort. — Compte de Guillaume Raffan. — Recette de 8 deniers, pour la ferme des bans des vignes de Pressiat; — de 25 florins, pour les lods d'une maison dans le grand bourg de Treffort, provenant du sacristain, achetée par Etienne Pennard, pour le prix de 131 florins; — de 8 deniers, pour les lods d'un creux à fumier près la porte Chavillard, à Treffort, acheté 4 florins par Jean Rossat. — Compositions de 13 deniers, payée par Antoine Ramos, dont la femme était inculpée d'avoir excité la servante de Pierre Simon à voler le vin et les chandelles de son maître et à les lui remettre; — de 7 florins, payée par Jean Bernard, qui était entré la nuit dans le moulin de Tornaloup et y avait volé du blé; — de 15 florins, infligée à la femme Dijebin, qui avait injurié les membres de la confrérie de Treffort, appelée Bourg-Ravier. — Réparation des « foyels » des cheminées de la grande salle; de la chambre du duc et de la tour carrée. On baisse la pierre du seuil de la grande porte du château, parce que les chevaux et les bestiaux ne pouvaient commodément passer et tombaient souvent. — Ouverture des portes dans la tour du Pieraset et dans le « viorbe » de la tour carrée.

B. 10208. (Rouleau.) — Parchemin de 18m90 de long.

1434-1435. — Treffort. — Compte de Guillaume Raffan. — Abergement fait aux frères Benio, de Cormangoux, de friches et broussailles au champ Johannet. — Recette de 15 florins, pour la ferme des prés de Villars. — Compositions payées par plusieurs individus qui avaient fait pacager leurs porcs sur les communaux de Treffort; — de 2 florins, payée par Guillaume Leroi, qui, nonobstant l'ordre du châtelain, avait refusé d'arrêter la concubine d'un prêtre, et autant par d'autres individus qui lui avaient refusé leur concours pour effectuer cette arrestation. Parmi les biens saisis sur

cette femme, figure une robe de tiretaine estimée 1 florin. — — Mandement du duc Amédée VIII au châtelain, de vendre le bois mort de la forêt du Revermont (Thonon, 11 juin 1434). — Gages de 10 florins, de Jean Fabri, chapelain de la chapelle. — Réparations faites aux murs, entre les courtines de la grande tour, des tours Mathie, de Mortier et du Pieraset. Pose de créneaux en pierres sciées; on chaperonne les murs des « alieurs » (chemin de ronde), afin que la pluie ne les pénètre pas. — Visite et reconnaissance des travaux à faire au château, par Jean de Bellecombe, capitaine général des fortifications de Bresse.

B. 10209. (Rouleau.) — Parchemin de 26^{m}95 de long.

1435-1436. — Treffort. — Compte d'Eustache de Chandiat, châtelain. — Abergements faits par le juge de Bresse à Jean Richard, de Treffort, d'une terre vague, genévriers et buissons, sise en Barbachin, à Treffort; — aux consorts Jacquier, d'une friche sous Rochy; — aux consorts Boudet, de Reversure, des eaux du cimetière dudit lieu, pour en irriguer leurs prés; — à Gratien Pinet, de Treffort, d'une friche sous Rochy; — à Etienne Panisset de Duys, de Chavannes-sur-Suran, d'une friche au même lieu; — à Jean Marbre, de Treffort, d'une friche à la côte de Crusilières. — Lettres de Louis de Savoie, lieutenant général, qui institue Jean Pelletret, son secrétaire, clerc de la clergie de Treffort (Chambéry, 23 juin 1435). — Compositions de 9 deniers, payée par Nicolet Monnier, pour avoir volé le vin de la confrérie de Cuisiat; — de 3 florins, encourue par Jean Garinet, qui avait arraché, sans licence, le clou planté à sa porte, et dit à Etienne, bâtard de Pennard : « Tu men comme chin chia, avoutre, par le sanc Dieu, nous te payerons. » — Réparation au château, par Jean de Bellecombe, capitaine général. On ferme les brèches des tours et des remparts; on les couronne avec des créneaux en pierres sciées, afin que l'on ne puisse pas en détruire la crête. — Réparation de la courtine entre les tours Mathie et du Pieraset.

B. 10210. (Rouleau.) — Parchemin de 23^{m}25 de long.

1436-1437. — Treffort. — Compte d'Eustache de Chandiat. — Abergement fait à Henri de La Porte, bourgeois de Treffort, d'une friche aux Rippes. — Recette de 4 deniers, pour le cens dû par Jean Guy, pour le droit de recueillir les eaux du chemin de la forêt du Revermont; — de 12 deniers, payés par Ogier Colain, pour le cens d'une friche sous Rochy. — Compositions de 3 florins, payée par Antoine Ramos, pour s'être évadé du château de Treffort, où il était incarcéré par ordre du châtelain; — de 9 deniers, payée par maître Ignoment, maître du martinet de Confronchia, dont la femme avait traversé un champ marqué d'une croix. — Paiement de 100 florins, en déduction de l'emprunt fait au duc, par feu Jacquemard, seigneur d'Andelot. — Mandement de Louis de Savoie, aux gens des comptes de Chambéry, de payer les gages du châtelain (Thonon, 5 juin 1437).

B. 10211. (Rouleau.) — Parchemin de 26^{m}25 de long.

1437-1438. — Treffort. — Compte d'Eustache de Chandiat. — Recette de 1 denier de cens, dû par Jean Colombet, bourgeois de Treffort, pour un fossé situé audit lieu; — de même somme, pour le cens dû par Jean Maquat, de Montmerle, et Humbert Curtet, pour deux toppes sises sur la Crouse; — de 36 sous, pour la ferme des bancs de la boucherie à la halle de Treffort. — Compositions de 9 deniers, payée par Guillaume de Peyria, inculpé de s'être introduit dans la maison de Jean de Bourgogne et d'y avoir battu des gerbes; — de 11 florins, payée par le bâtard de Boneyrieu, pour s'être parjuré en faveur de noble Jean de Ramuel; — de 2 florins, payée par la veuve Perrod, pour avoir forniqué avec Guionet Belvalet; — de 9 sous, payée par Pierre Huguenin, pour avoir frappé le sergent du duc; — de 18 deniers, payée par Nicolas Messelier, inculpé d'avoir emmené dans la châtellenie de Saint-Etienne-du-Bois, sans payer les droits dus au duc, un cerf pris dans la châtellenie de Treffort; — de 2 florins, payée par Jean Nalet, sergent du duc, qui avait engagé au jeu les armes du duc; — de 6 deniers, payée par Jean Joly, pour avoir tué le poulet de Jeannette de France; — de 15 florins, payée par les habitants de Duenco, qui s'étaient assemblés au son de la cloche sans licence des officiers du duc. — Frais d'exécution de Pierre Poncet, condamné pour ses vols, par le juge de Bresse, à être pendu aux fourches de Treffort. Jean Gayulle, exécuteur, reçoit 12 florins pour son salaire.

B. 10212. (Rouleau.) — Parchemin de 22^{m}15 de long.

1438-1439. — Treffort. — Compte d'Eustache de Chandiat. — Abergements faits par le châtelain à Jean Pillot, de Cuisiat, du droit d'utiliser les eaux du chemin de Bretans, pour l'irrigation de son pré; — à Antoine Arbarestier, d'une friche à Treffort, près sa vigne; — à Jean Cochot, d'une maisonnette sur le chemin de Chivignat; — à Catelin Brinoz, de Cormangoux, de friche en toppes à Chivignat, sur le chemin de Treffort à Coligny; — à Pierre Masuer, de Cuisiat, des eaux du chemin de Cuisiat à Saint-Jacques; — à Antoine Boy, de Treffort, d'une toppe audit lieu. — Compositions de 6 deniers, payée par Guillaume Voycat, qui avait fait tomber Peronette Clerc du dessus d'une barque; — de 1 florin, payée par Catelin Faloz, qui avait loué un valet, lequel avait volé

du foin dans une grange; — de 2 florins, payée par Colin Garachon, sergent des Chartreux de Sillignat, qui avait défendu, au nom de ses maîtres, la pêche dans la rivière de Domsure; — de 7 sous, payée par Jean Chanel, qui avait dit à Jean Goyard : « Je te bute mon dant comme un penduz de forches. » — Réparations faites à la toiture de la grande salle, de la chapelle, de l'arsenal et de la chambre du duc au château.

B. 10213. (Rouleau.) — Parchemin de 20m40 de long.

1440-1442. — Treffort. — Compte d'Eustache de Chandiat, châtelain. — Recette de 36 sous viennois, pour la location des bancs des corroyeurs à la halle de Treffort. — Compositions de 6 florins, payée par Cathelin Momeret, pour avoir mangé d'une poule volée; — de 1 florin, payée par Jean Brunaz, pour avoir refusé de suivre le châtelain. — Versement de 100 florins, pour l'œuvre de la construction du château de Poncin. — Réparations faites à la grande tour; à celle Marchie, du Pieraset et de la Duchesse. — Reconstruction du pont du château.

B. 10214. (Rouleau.) — Parchemin de 29m90 de long.

1440-1442. — Treffort. — Compte d'Eustache de Chandiat. — Recette de 33 sous, pour la location des cinq bancs des merciers de Treffort; — de 2 florins 4 deniers, pour les lods d'une vigne sous Rochy, achetée 14 florins, par Jean Pecollet. — Compositions de 3 florins, payée par Pierre Payn, qui s'était échappé des mains du sergent de Treffort, qui l'avait arrêté en vertu d'un ordre du bailli de Bresse; — de 3 florins, encourue par Jean Colomb, pour avoir défloré la fille de Porte et en avoir eu un enfant; — de 6 deniers, payée par Pierre Bailli, pour être allé (*ivisse*) avec la servante de Pierre Seyturier; — de 9 deniers, payée par Benoit Rouget, pour refus d'assistance au châtelain qui conduisait un prisonnier; — de 40 sous, payées par deux particuliers qui, nonobstant les défenses, avaient fait recevoir des actes devant des prêtres. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui alloue 100 florins à prendre sur chacune des châtellenies de Bresse, pour le montant en être employé à la réparation des forteresses, sous la direction de Jean de Lornay, capitaine général dudit pays (Chambéry, 27 septembre 1441).

B. 10215. (Rouleau.) — Parchemin de 14m70 de long.

1442-1443. — Treffort. — Compte d'Eustache de Chandiat. — Recette de 9 sous, pour les bancs des bourreliers à la halle; — de 2 florins 11 deniers, pour les lods d'une vigne à La Cra, achetée 35 florins par Pierre Fabry. — Composition de 13 deniers, payée par les consorts Barbier, pour avoir celé le vol commis chez eux. — Façon de deux fers, pour entraver les prisonniers au château. — Paiement de 60 florins à Thibaut Guyot et Pierre d'Ambronay, marchands de Bourg, en déduction des 1,000 florins prêtés par eux au duc.

B. 10216. (Rouleau.) — Parchemin de 17m60 de long.

1443-1444. — Treffort. — Compte d'Eustache de Chandiat. — Attestation notariée de la mort de Pierre Jaquet, de Chivigniat, lequel s'était mis sous la sauvegarde du duc, sa vie durant, moyennant une redevance annuelle de 1 livre de cire. — Lettres de sauvegarde données par le juge de Bresse à Jean Morlet, oncle et neveu, de Cormangoux. — Attestation de la mort de ces deux individus par Jean Perraud, vicaire de l'église de Cormangoux. — Abergement fait à Jean Macat et Pierre Jacquet de friches sous Rochy, à Treffort. — Compositions de 15 deniers, payée par Jean Loyset, pour avoir frappé le curé d'Arnaut; — de 30 sous, payée par Jean Colomb, pour avoir coupé des bois communaux de Cuisiat; — de 6 deniers, payée par Jean Garet, pour avoir blasphémé le nom de notre Seigneur Jésus-Christ. — Versement de 130 florins entre les mains de Louis Floret, clerc de Jean Maréchal, trésorier général de Savoie.

B. 10217. (Rouleau.) — Parchemin de 18m70 de long.

1444-1445. — Treffort. — Compte d'Eustache de Chandiat. — Recette de 12 sous, pour la location des bancs des cordonniers à la halle de Treffort; — de 10 deniers, pour les lods d'un chât de maison acheté 8 florins sur la dame de Cornaloup. — Compositions de 27 deniers, payées par plusieurs individus, qui avaient planté des bornes sans autorité de justice. — Réparations faites à la toiture de la grande salle du château; à celle de l'arsenal et de la chapelle. — Reconstruction du pont-levis; curage de la citerne. — Compte du revenu du domaine de Treffort, abandonné au duc en 1428, par Guillaume Raffan, châtelain.

B. 10218. (Rouleau.) — Parchemin de 22m35 de long.

1445-1446. — Treffort. — Compte d'Eustache de Chandiat. — Entrage de 9 sous, payé par Henri de Bovent, pour l'abergement d'une vigne en désert, ès Chasaux, finage de Treffort. — Recette de 5 sous, pour la location des étaux des marchands de pots à la halle de Treffort. — Compositions de 15 sous, payée par Guillaume Leveau, pour sa femme, qui avait battu sa mère; — de 20 sous, payée par Benoit Grangier, pour avoir chassé dans les bois communaux de Treffort, sans licence des syndics. — Mandement de Louis, duc de Savoie, rendu à la suite de la requête de Jaquet, notaire, et con-

sorts, ayant exposé qu'au mois d'août, voyant des Bourguignons se présenter pour enchérir la glandée du Revermont, ils avaient enchéri pour leur faire payer davantage, de telle sorte que cette ferme leur avait été adjugée à un prix dont ils ne pouvaient tirer parti; par ce mandement, le duc enjoint au châtelain d'attester de la véracité des faits (Genève, 20 novembre 1445). Attestation conforme du châtelain. — Mandement du duc Louis, qui fait remise de 50 florins, sur les 300 du montant de l'adjudication (Genève, 27 janvier 1445). — Travaux pour réparer et cimenter la citerne; on élève au-dessus un édifice en charpente. — Réparation aux toits de la grande tour, de celle de la Duchesse; de la bouteillerie et de la porte. — Dépense de 351 florins, pour la façon et fourniture, par Jean Maréchal, bombarbier, de deux veuglaires, deux coulevrines et six arbalètes, pour l'armement du château.

B. 10219. (Rouleau.) — Parchemin de 15m70 de long.

1446-1447. — Treffort. — Compte d'Eustache de Chandiat. — Injonction au châtelain de mettre sous la main du duc, la maison et le curtil achetés par Pelletrat, sur noble Jean de La Garde, jusqu'à ce qu'il ait acquitté les lods de son acquisition. — Compositions de 4 deniers, payée par Guillaume Mathieu, pour avoir ramassé sans permission les glands des bois communaux de Dron; — de 11 sous, payée par Jean de Marboz, pour avoir battu son frère; — de 2 florins, payée par les deux syndics de Dron, qui avaient usurpé des communaux. — Recette de 20 sous, pour les saisines dues dans la châtellenie. — Réparation de la charpente et de la toiture de la halle. — Achat, moyennant 12 deniers, de six aunes de toile pour la couverture de l'autel.

B. 10220. (Rouleau.) — Parchemin de 17m40 de long.

1447-1448. — Treffort. — Compte de noble Jean Seytorier, châtelain. — Recette de 24 florins, pour les lods d'une maison achetée 140 florins, par maître Philibert Perchet; — de 20 livres, pour les « claims » survenus l'année dans la châtellenie. — Achat de 8 aunes de toile, pour faire une aube et un amict, en remplacement de ceux de la chapelle, qui étaient hors de service. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui institue le châtelain (Genève, 13 juillet 1447). — Transport fait par Eustache de Chandiat à Jean Seytorier, son beau-frère, d'une créance de 942 florins, due par le duc de Savoie et assignée sur les revenus de Treffort. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui ordonne le remboursement de cette somme sur le revenu de la châtellenie (Genève, 13 juillet 1447).

B. 10221. (Rouleau.) — Parchemin de 15m20 de long.

1448-1449. — Treffort. — Compte de Jean Seytorier. — Recette de 18 gros, pour les lods d'une maison à Montmerle, achetée 9 florins, par Benoit Cortat. — Composition de 2 florins, infligée à Pierre Chaballiat, pour avoir frappé son cousin. — Recette de 300 florins, pour le paissonnage de la forêt du Revermont. — Visite du château de Treffort par le châtelain, assisté de Dom Guy Pellet, curé, et des notables; on constate les réparations qui sont à faire aux toitures.

B. 10222. (Rouleau.) — Parchemin de 29m10 de long.

1449-1450. — Treffort. — Compte de Claude Seytorier, châtelain. — Recette de 1/2 livre de cire, due par Jean Gabel, de Pressiat, qui s'est mis sous la sauvegarde du duc; — de 1 obole, pour le cens d'une vigne en Barbanchon, abergée à Jean Jaillard, de Treffort; — de 1 denier, pour celui d'une autre vigne au même lieu, abergée à Jean Vicenier; — de 15 deniers, pour celui d'une toppe sur la Crouse, abergée à Dom Pierre Patier, prêtre; — de 4 deniers, pour celui d'une toppe sous Rochy, abergée à Jean Ogier, de Chavannes; — de 1 obole, pour celui d'une autre toppe vers l'écluse, abergée à Antoine Venet, prêtre. — Abergement fait à noble Justin Penard, du droit de recueillir les eaux du chemin du bourg Ravier à Treffort. — Compositions de 18 deniers, payée par Pierre et Guillaume Vaure, pour être entrés sans permission dans une maison, pour y chercher des prêtres, qu'on disait y être enfermés avec une femme; — de 9 gros, payée par Caterin Brocard, pour avoir frappé une jument avec une perche; — de 2 sous, payée par Jean Lambellet, qui avait loué sa fille pour un an, à noble Jean de Vaux, et l'avait retirée avant le terme. — Lettres d'institution du châtelain, par Louis, duc de Savoie (*Amillie*, 15 août 1449). — Paiement de la solde de Marque de La Ville et de deux archers servant sous sa lance, lors de l'expédition contre le duc de Milan.

B. 10223. (Rouleau.) — Parchemin de 21m65 de long.

1450-1451. — Treffort. — Compte de noble Philibert Venet, châtelain. — Compositions de 6 deniers, payée par Mathieu de Dron, pour avoir fait tomber de cheval Pierre François; — de 18 gros, payée par Jean Pion, qui avait impétré des lettres de sauvegarde du duc de Bourgogne; — de 3 sous, payée par Jean Brulachon, qui avait dit à Pierre Floret: « Tu es bien digne d'aller à les fourches; » — de 20 sous, payées par deux femmes, inculpées d'avoir tué *unam ovem, gallice Foya*, de Dom Pierre Ogerat; — de même somme, payée par la fille Perronette, qui avait cassé la jambe à une vache.

— Lettres de Louis, duc de Savoie, qui concède au châtelain le revenu des menus « claims » de la châtellenie (Genève, 9 septembre 1450); — portant institution du châtelain (*Querii*, 29 mars 1450); — relatives au remboursement au châtelain d'une somme de 113 florins.

B. 10224. (Rouleau.) — Parchemin de 29m40 de long.

1451-1452. — Treffort. — Compte de Philibert Venet. — Abergement fait par Louis, duc de Savoie, à maître Girard Soignon, chirurgien du Dauphin et habitant de Lyon, d'une pièce de vigne aux Chasaux, près Treffort (Villars, 30 avril 1451). — Autres abergements faits par le châtelain à André Pietier, d'une toppe au plain du mont de Montrey; — à Pierre Guietan, d'une toppe à la côte sous Monsers. — Compositions de 5 florins, payées par six individus qui, nonobstant la défense du procureur de Bresse, étaient passés en Bourgogne avec ceux de Salorre; — de 4 florins, payée par Colet Gouthron, qui, sans licence, avait perçu un droit de péage à Simandres; — de 10 florins, payées par quatre individus, accusés de tentative de viol sur Mme Jeannette; — de 12 gros, payées par deux individus, accusés de s'être assemblés dans l'église de Simandres, avec ceux de Corent, sans permission des magistrats; — de 3 sous, payée par Pierre Patel, pour avoir dit à François Ponsard : « Je ne suys pas de cesla qui ont dérobé les gens sur le pont de Silignat. » — Frais de séjour de Jean de Laporte, sergent général de Bresse, se rendant à Arbois, vers le bailli d'Amont, au sujet des journées tenues à Saint-Amour, avec les ambassadeurs du duc de Bourgogne, pour la question des limites. — Attestation donnée par les deux syndics de Treffort, sur le mauvais état de la toiture de la grosse tour carrée; — de la tour de la porte et de la tour Notre-Dame. — Vente de froment, à 10 deniers le quartal; de seigle, à 6 deniers; d'avoine, à 1/4 et 1/16 de denier la coupe; de vin, à 7 deniers l'ânée.

B. 10225. (Rouleau.) — Parchemin de 19m70 de long.

1452-1453. — Treffort. — Compte de Humbert de Rougemont, seigneur de Pierre-Clause, châtelain. — Recette de 4 deniers de cens, payé par Jean Michaud, cordier, pour une toppe en Montevignes. — Compositions de 6 deniers, payée par Jean Roch, pour avoir tué une poule de Henri de Buenco, notaire, contre sa volonté; — de 4 deniers, payée par Jean Portant, de Coligny-le-Neuf, qui avait comparu devant les officiers du duc de Bourgogne à Coligny-le-Vieux; — de 9 deniers, payée par Colin Girard, pour avoir, de concert avec les paroissiens de Simandres, constitué un procureur sans licence des officiers du duc. — Les censives des juifs et des Lombards ne figurent plus que pour mémoire. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui institue le châtelain (Saint-Genis, 7 mai 1452). — Versement de 120 florins, pour les réparations du château de Corgeron.

B. 10226. (Rouleau.) — Parchemin de 20m10 de long.

1453-1454. — Treffort. — Compte de Humbert de Rougemont. — Recette de 15 oboles, pour le cens dû par Jean-Jacques de Syllia, pour une toppe en Montevignes; — de 2 deniers, pour celui dû par Jean Gros, pour une autre toppe au même lieu; — de 1 denier, pour celui dû par Jean Cochod, pour l'eau du chemin de Chiniat; — de 1 denier à 1 sou, dus par Pierre Cropper, Pierre Longemont, Nicolas Longemont et Guillaume Jacquier, pour des vignes en Montevignes; — de 3 deniers, pour le cens dû par Guion Culat, pour une friche et un ancien chemin; — de 1 denier, pour celui dû par Jean Clément, pour une friche sur le Mont. — Compositions de 2 florins, infligée à Jean Pillot, pour avoir recueilli chez lui du sel et des gages déposés par un sergent du duc de Bourgogne; — de 14 deniers, payée par les consorts Pacard, pour avoir bâti sans autorisation sur la voie publique; — de 4 deniers, payée Jean Lanier, pour avoir donné un soufflet à sa belle-sœur; — de 6 deniers, payée par Jean Bernard, pour avoir dit que la monnaie ducale n'était pas bonne. — Nouveau versement de 138 florins, pour les fortifications du château de Corgeron.

B. 10227. (Rouleau.) — Parchemin de 28m70 de long.

1454-1455. — Treffort. — Compte de Humbert de Rougemont, châtelain. — Abergement fait à Jean Benoit, d'un pourpris d'habitation à Mayson, paroisse de Treffort, avec terres et bois joignant; ratification de cet abergement par lettres de Louis, duc de Savoie (Thonon, 29 décembre 1454). — Recette de 1 denier de cens, dû par Pierre Guey, pour l'eau du chemin sous la chapelle Saint-Christophe-du-Bois; — dû par Henri de Marboz, pour une friche à la côte de Côte; — de 1 obole, pour celui dû par Etienne Thomas, pour un vieux chemin à Lionnerins; — de 2 et 4 deniers, pour ceux dus par Pierre Fournier, notaire, et Pierre Chambellan, pour une friche en Montevignes. — Composition de 9 gros, infligée aux paroissiens de Simandres, qui avaient constitué un procureur et fait une collecte entre eux sans y appeler les officiers du duc. — Remplacement des enduits de la grande salle, de la chambre du duc et de la bouteillerie. — Mandement du duc Louis, pour le remboursement de 2,392 florins qui lui ont été prêtés par Georges, sire de Châteauvieux, et Jeanne, sa femme (Annecy et Rumilly, 19 août et 13 décembre 1454).

B. 10228. (Rouleau.) — Parchemin de 17m90 de long.

1455-1456. — Treffort. — Compte de Humbert de Rougemont. — Recette de 1 obole, due par Guillaume Christin, pour le droit d'utiliser l'eau du chemin de Montfrase; — de 1 denier, dû par Berard Masuer, pour la cession d'un vieux chemin; — de 2 deniers, dus par Jean et Etienne Virenier, pour une toppe dans la Combe-des-Foins; — de 1 denier, dû par Jean Mabre, pour une autre toppe dans la côte de Cleyzieu. — Compositions de 6 deniers, payée par Claude Rubillon, pour avoir pris des jonchées dans la rivière du Surans; — payées par plusieurs individus, pour défaut de réparation des chemins; — de 18 deniers, payée par Pierre Henri, de Mont-Saint-Remy, qui avait crié la sauvegarde du duc de Bourgogne sur la terre du duc de Savoie. — Paiement au gruyer de Bresse, de la somme de 2 sous par florin du montant du prix de la ferme du paissonnage.

B. 10229. (Rouleau.) — Parchemin de 25m de long.

1455-1456-1457 (1). — Treffort. — Compte de Humbert de Rougemont. — 8 coupes de froment comptent pour 1 quartal, mesure de Treffort. — Abergements faits par le châtelain aux habitants de la communauté de Dron, des terres vagues et du pâturage dans les bois et terres dudit lieu (22 juillet 1456); — aux nobles frères Masuer, du droit de recueillir les eaux de plusieurs chemins, pour les amener dans le bief de leur moulin d'Oraz; — à Jean Rabot, de Pressiat, de toutes les terres vagues situées en la châtellenie, lieu dit en Vas, sous la Rippe. — Compositions de 9 deniers, payée par Jean Cornu, qui, arrêté à Treffort, avait quitté le lieu sans licence du châtelain; — de 9 deniers, encourue par François Bernard, pour avoir chassé nonobstant la défense; — payée par Antoine Berechin, pour avoir dit aux sergents de Treffort : « Les diables sunt en l'église. » — Versement de 140 florins à Jean Toreau, trésorier général de Savoie. — Couverture de la loge de la « tilliery ». — Visite du château par le trésorier général, Jean de Lornay, capitaine général de Bresse, et des conseillers de la Chambre des comptes. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui, pour dédommager Jean Colombet, de Treffort, des pertes qu'il avait subies de la part de Jean de Vergy, qui l'avait rançonné pour une somme que lui devait le duc de Savoie, l'exempte de toutes charges publiques (Chambéry, 5 juin 1455).

B. 10230. (Rouleau.) — Parchemin de 21m30 de long.

1457-1458. — Treffort. — Compte de Humbert de Rougemont. — Recette de 6 quartaux de seigle, de redevances dues dans la châtellenie. — Abergement fait à Etienne Paillard, de Druys, d'une place joignant sa maison; — à Amédée Paillard, du même lieu, d'une partie du chemin joignant sa maison. — Composition de 15 sous, payée par Etienne Bergin, pour avoir vendu du vin à une autre mesure que celle du duc. — Frais de reliage des tonneaux du duc à Treffort. — Agrandissement du bâtiment de l'auditoire de la cour, près la halle. On établit une pièce pour y renfermer les papiers.

(1) Voir la note de la page 4.

B. 10231. (Rouleau.) — Parchemin de 21m40 de long.

1458-1459. — Treffort. — Compte de Humbert de Rougemont. — Recette de 14 quartaux d'avoine de redevances dues dans la châtellenie; — de 1 denier, de Jean Durant, de Treffort, pour l'abergement de l'eau du ruisseau de Riverete; — de 1 denier, de Humbert Perret, de Treffort, pour une toppe en la côte de Crusilliers. — Abergements faits à Guillaume Floret, secrétaire ducal, du droit de diriger les eaux venant de la porte du bas de Treffort dans les fossés de la ville; — au même, des fossés de la ville de Treffort, qui ne sont pas cultivés. — Entrages de 6 deniers, payé par Antoine Moine, pour une friche à Simandres; — par Henri Richard, pour une partie des fossés de Treffort. — Abergement à Jacques Bernisson, d'un cours d'eau appelé le Bief de Vexo. — Entrage de 6 deniers, payé par Guillaume de Marconas, Guyot Rochat, Jean de Rosny, pour une partie des fossés de Treffort. — Abergement à Jean Bouvier, de Cuisiat, de l'eau de la fontaine de Claret. — Procès-verbal de vente du bois mort de la forêt du Revermont, fait par Jean Jeunet, secrétaire du duc. Le produit monte à 635 florins. — Construction d'une *gallandam seu broduram* en pierres rouges autour de la grande tour ronde, sous la direction de Pierre Jaillet, maître des œuvres de maçonnerie du duc.

B. 10232. (Rouleau.) — Parchemin de 30m50 de long.

1459-1461. — Treffort. — Compte de Humbert de Rougemont. — Recette de 5 quartaux d'avoine, des habitants de Chatoneres au prieuré de Treffort et de Pressiat, pour des droits d'usage; — de 1 et de 2 deniers de cens, dus par Jean Mabre et Richard Joly, pour une toppe en Cleyzieu; — de 1 denier, pour le cens dû par Humbert de Moteu, pour une toppe en Fruytères; — de 1 denier, pour celui dû par Pierre Bunet, de Tela, pour le droit de recueillir les eaux du ruisseau de Vavrete; — de même somme, de Jean Gallet, pour le droit de palissader son clos le long d'un chemin; — de même somme, des frères Martin, pour le droit de recueillir les eaux devant leur maison. — Compositions de 7 florins, payée par Jean Garrachon, accusé d'avoir volé des habits durant la mortalité; — de 18 gros, payée par Pierre d'Amence, qui avait emporté

les poules du prieur de Silant avec les siennes; — de 30 sous, payée par Jean Geoffroy, pour avoir diverti un chemin; — de 12 sous, payée par Henri Ferel, pour avoir vendu de la viande le dimanche. — Etablissement, par ordre du prince de Piémont, d'une coiffe sur la plate-forme de la grande tour.

B. 10233. (Rouleau.) — Parchemin de 5m70 de long.

1460. — Treffort. — Compte de Humbert de Rougemont, pour le don gratuit accordé par les syndics des villes et communautés de Bresse au prince de Piémont, pour la subvention de la guerre contre le duc de Bourbon : sur le pied de 8 deniers par feu. Treffort en compte 65; Moutier et les Marsouz, Villars-Montmellon, 5; Les Rippes, 2; Mortamilien, 5; Cuisiat, 30; et Simandres, 15.

B. 10234. (Rouleau.) — Parchemin de 28m15 de long.

1461-1462. — Treffort. — Compte de Humbert de Rougemont. — Recette de 4 quartaux d'avoine, des hommes des Cerdelles (*Cerdellarum*), habitant Treffort; — de 1 denier, de cens dû par Antoine Lemoine, pour l'usage de l'eau du chemin de Colan; — de 4 deniers, de cens dû par Claude de La Tour, pour des toppes à la côte des Monts; — de 2 deniers, de cens dû par Pierre Gibolon, pour l'usage de l'eau du chemin de Chivigniat. — Compositions de 6 florins, payée par Pierre Paradis, pour avoir fait gager des sujets du duc, par d'autres officiers que ceux du prince; — de 4 gros, payée par Jacques Borset pour, étant Bourguignon, être entré sans licence dans sa maison de Roissiat, qui était sous le scellé; — de 15 sous, payée par Jean Berthod, de Cuisiat, qui avait pris l'eau du bief du moulin Masuer, pour irriguer son pré. — Pierre Jaillet, maître des œuvres du prince de Piémont, reconstruit toute la charpente de la grosse tour.

B. 10235. (Rouleau.) — Parchemin de 7m65 de long.

1461. — Treffort. — Compte de Humbert de Rougemont, de la portion assignée à la châtellenie de Treffort, dans le subside ou don gratuit voté par les trois Etats de Savoie au duc, pour la subvention du roi de Chypre : sur le pied de 12 deniers par feu, des hommes relevant du duc ou du clergé, et de 6 sur les autres. Dron compte 32 feux; Simandres, 15; Corant-la-Ville, 8; Reversure et Rochefort, 5. En tout, 258 feux directs et 36 appartenant aux nobles.

B. 10236. (Rouleau.) — Parchemin de 21m30 de long.

1462-1463. — Treffort. — Compte de Humbert de Rougemont. — Mention que le gruyer de Bresse doit rendre compte du paquérage dans la forêt du Revermont, dû par les habitants de Pressiat, Cormangour, Chivigniat et Coloniat. — Livraison d'avoine aux veneurs du duc, lorsqu'ils vinrent chasser à Meillonas et Treffort. — Recette de 1 obole, de cens dû par Jean Alardet, pour l'abergement d'un chemin à la terre du Molard; — par Guyonet du Puit, pour l'abergement de plusieurs chemins vers les Rippes. — Composition de 30 sous, payée par Etienne Chambard, pour avoir cassé la jambe à une jument. — Paiement de 10 florins de gages à Etienne Floret, chapelain de la chapelle Saint-Georges. — Réparation du pont du château, des portes de l'étable et des fenêtres de la grande tour.

B. 10237. (Rouleau.) — Parchemin de 24m40 de long.

1463-1464. — Treffort. — Compte de Humbert de Rougemont. — Recette de 54 ânées de vin, de redevances dues dans la châtellenie. — 2 pots comptent pour 1 meytère, 24 meytères pour 1 barral, 2 barraux ou 12 quartaux pour 1 ânée. — Recette de 1 denier, de cens dû par Guillaume Liatod, pour l'abergement du droit d'utiliser les eaux de la rivière de Marcaritain et du chemin tendant du grand chemin de Bourg à Charna; — de 16 deniers, pour le cens dû par Guillaume de Cornalou, pour l'abergement du droit d'établir un battoir sur le Surans; — de 1 denier, pour celui dû par Amédée Paillard, de Duys, pour l'abergement d'une place devant sa maison; — de 1 denier, pour celui dû par Pierre Guillemet, pour une friche à Monmelles; — pour celui dû par Pierre Chambard, de Cugniat, pour l'abergement d'un chemin tendant à Saint-Jacques; — pour celui fait à Jean Bertin, du droit d'aller à pied et à cheval, en char ou en charrette; — pour celui fait à Jean Bullet, d'un chemin autour de sa maison; — pour celui fait à Pierre Barbier, d'une place devant sa maison. — Composition de 22 sous, payée par Claude Capitain, pour avoir vendu de la viande chez lui un jour de marché.

B. 10238. (Rouleau.) — Parchemin de 27m20 de long.

1464-1465. — Treffort. — Compte des fils et héritiers de Humbert de Rougemont. — Recette de 86 poules et 7 chapons, de redevances dues dans la châtellenie; — de 1 denier, de cens dû par noble Guillaume Floret, pour l'abergement de la fontaine Carralan; — de 4 deniers, de cens dû par le même, pour l'abergement d'un pré à Simandres; — de 2 deniers, de cens dû par Simon Bolongier, pour l'abergement d'une vigne en friche; — de 1 denier, de cens dû par Pierre Richard, pour le droit d'établir par dessus la rue à Treffort, un pont pour communiquer entre ses maisons; — dû par Pierre Berard, pour l'abergement du droit d'utiliser les eaux d'un chemin; — dû

par noble Catherine, veuve Venet, pour le droit de recueillir l'égout du chemin devant sa terre de Saint-Jacques. — Compositions de 9 deniers, payée par Gonet Besson, pour avoir fait passer un acte à un notaire, sans payer le châtelain; — payée par Etienne et ses complices, qui avaient joué malgré la défense; — de 3 sous, payée par Benoit Billard, pour avoir accusé maître Nicolas Ogerat, d'avoir fait monter ses clercs sur son toit.

B. 10239. (Cahier.) — Petit in-folio, 75 feuillets, papier.

1464-1465. — Treffort. — Double du compte précédent.

B. 10240. (Rouleau.) — Parchemin de 31m50 de long.

1465-1466. — Treffort. — Compte des fils et héritiers de Humbert de Rougemont. — Recette de 21 livres de cire, de redevances dues dans la châtellenie, parmi lesquelles la livre due par la commune de Cuisiat, pour la sauvegarde de son territoire et des biens des habitants; — de 1 denier, de cens dû par Pierre Torpoux, pour l'abergement; — dû par Jean Garachon, pour l'abergement de l'eau d'un chemin; — dû par Pierre Chambard, pour l'abergement d'une friche; — dû par Pierre Pigiet, pour l'abergement d'un angle de chemin. — Paiement de 15 deniers au châtelain, pour six livres de cire servant au luminaire de la chapelle. — Pose d'une pierre percée dans la chambre du retrait de la grosse tour, pour empêcher les prisonniers de s'évader par cette ouverture. — Un tonneau de la contenance de 5 sommées de vin, coûte 1 florin.

B. 10241. (Rouleau.) — Parchemin de 32m75 de long.

1466-1467. — Treffort. — Compte de Louis de Genost, seigneur de Chilley, châtelain. — Mention de l'autorisation accordée par le châtelain à Jean Pelletrat, de ramasser du bois mort dans la forêt du Revermont. — Composition de 9 deniers, payée par André Vanot, hôtelier de Treffort, pour avoir dit à Jean Floret, notaire : « Vous me veuillez faire payer une poulaille, que je vous euz desjà payée une fois. » — Jean Barcot paie 9 deniers, pour avoir dit à Humbert Bouvier : « Tu y mens comme couffe que tu es. » — Les frères Jacquet paient 6 florins, pour avoir injurié, frappé et poursuivi par les rues de Treffort, Dom Jean de Marboz, prêtre. — Plusieurs individus sont poursuivis pour avoir pris des racines de buis (*bobas brucinorum*) dans la forêt du Revermont, sans permission des officiers; — d'autres, pour avoir joué de l'argent aux cartes nonobstant la défense. — Lettres de Philippe de Savoie, comte de Bresse, qui accorde une pension de 800 florins à Guy de La Baume, seigneur de Rippes (Bordeaux, 6 décembre 1466).

B. 10242. (Rouleau.) — Parchemin de 32m05 de long.

1467-1468. — Treffort. — Compte de Louis de Genost, châtelain. — Abergement fait aux consorts Jean de Ceyzeriat, d'une place vague en Ramuel. — Lettres de Philippe de Savoie, comte de Bresse, qui institue noble Edouard Blayer chacipole et geôlier à vie de Treffort (Bourg, 5 février 1468). — Compositions de 6 florins, payée par Guichard Alignant, pour avoir frappé la femme de maître Jean Bonbardier, nonobstant sa sauvegarde; — de 4 deniers, payée par Pierre Dauphin, inculpé d'avoir dit, étant à Meillonas, qu'il était en Bourgogne. — Paiement des 10 écus d'or alloués par le comte à Pierre Richarme, dit L'Ecorchoux, son serviteur et chevaucheur.

B. 10243. (Rouleau.) — Parchemin de 31m85 de long.

1468-1469. — Treffort. — Compte de Louis de Genost, châtelain. — Recette de 13 sous, pour la garde, parmi lesquels 4 dus par des habitants de la paroisse de Saint-Etienne-du-Bois. — Compositions de 3 florins, payée par des habitants de Simandres, dont les porcs avaient été trouvés dans les bois de Salignat; — de 15 sous, payée par Pierre Gacondel, pour avoir injurié son oncle. — Réparations faites aux fortifications du château par ordre de Pierre Masuer, capitaine, sur l'injonction de Claude de La Baume, comte de Montrevel, et Guillaume de Luyrieux, seigneur de La Cueille, gouverneur de Bresse, lors de l'invasion du pays par les troupes de Bourbonnais et de Dauphiné, sans déclaration de guerre au comte de Bresse, qui pour lors était en Flandre et à Liége, à l'armée du duc de Bourgogne. — Le cent de balles de fer pour coulevrines est payé 4 deniers. — Façon de clavettes et de coins de fer, pour les veuglaires.

B. 10244. (Rouleau.) — Parchemin de 31m10 de long.

1469-1470. — Treffort. — Compte de Louis de Genost. — Recette de 2 deniers, pour le cens dû par Pierre Leriche, pour l'abergement d'une toppe en Montevignes, sur Treffort; — de 5 florins, pour la ferme du coponage, de la leyde et du péage de Treffort. — Compositions de 7 sous, payée par Henri Perret, inculpé d'avoir donné un coup de poing à Jean Gallet, et d'avoir ensuite accordé avec lui sans l'intervention du châtelain; — de 7 florins, payée par Pierre Chrétien, pour avoir séduit sa servante; — de 9 deniers, payée par les époux Quartal, pour avoir refusé d'ouvrir au vice-châtelain la porte de la maison d'Antoine Chalard, prêtre. — Lettres de Philippe de Savoie, comte de Bresse, qui institue Jean Magnin, son serviteur et barbier, scribe de la cour de Treffort (Bourg, 3 février 1469).

B. 10245. (Rouleau.) — Parchemin de 33m de long.

1470-1471. — Treffort. — Compte de Louis de Genost. — Abergement fait à Guy Villetain du droit d'utiliser les eaux du chemin de Treffort à Saint-Etienne-du-Bois. — Recette de 6 florins, pour la ferme du ban des vignes de Treffort. — Compositions de 13 deniers, payée par Jean Ratod, pour avoir pourchassé des oies dans un champ; — de 2 florins, payée par huit individus, qui avaient constitué un procureur sans licence du châtelain; — de 7 florins, payée par Jean Bonnin, accusé d'avoir voulu violer Perronette, fille Fillot; — de 3 florins, payée par deux bergers, qui, conduisant des moutons à la foire de *Montisfloris*, en avaient vendu un mort à l'hôtesse de Simandres; — de 6 deniers, payée par Amédée Duchêne, qui avait dit à Laurent Gueymard : « Voytu ce trayte qui a battuz une femme grosse et tiellement qu'elle est au lit. »

B. 10246. (Rouleau.) — Parchemin de 39m15 de long.

1471-1472. — Treffort. — Compte de Louis de Genost. — Recette de 1 denier, de cens dû par Pierre Portier, pour l'abergement du droit d'irriguer son pré avec l'eau du chemin de Meillonas à Treffort; — de 11 florins, pour la ferme de la clergie de Treffort. — Compositions de 18 deniers, payée par Etienne Gaillard, pour avoir chassé malgré la défense; — de même somme, payée par Claude Perrier, pour n'avoir point bien gardé Moneta, fille Guichard, détenue au château de Treffort; — de 25 sous, payée par Jeannin Bonnet, qui avait dit à François Bion : « Tu es bara de la cour de Treffort.

B. 10247. (Rouleau.) — Parchemin de 11m85 de long.

1472. — Treffort. — Compte de François de Briord, châtelain, du subside ou don gratuit accordé à Philippe de Savoie, comte de Bresse, par les trois Etats de ses pays rassemblés à Bourg, afin de subvenir à ses affaires présentes, ainsi qu'il le leur a exposé de sa propre bouche; subside voté sur le pied de 2 florins par feu relevant directement du comte, du clergé, et de 1 florin sur les autres. Treffort compte 55 feux solvables; Cuisiat, 36; Dron, 31. En tout, 269. La recette monte à 1,096 florins.

B. 10248. (Rouleau.) — Parchemin de 28m75 de long.

1472-1473. — Treffort. — Compte de François de Briord, écuyer d'écurie de Philippe, comte de Bresse, institué châtelain par lettres de ce prince, données à Bourg le 7 mars 1472. — Recette de 1 denier, de cens dû par Benoît Gillet, de Reversure, pour l'abergement du droit de prendre les eaux de la fontaine dudit lieu pour irriguer son pré; — de même somme, de cens dû par Colin Mahieu, de Meillonas, pour l'abergement du droit de mettre son fumier sur la voie publique; — dû par Jean Venin, pour l'abergement du droit de prendre les eaux d'un chemin; — dû par Antoine Catherin et Humbert Maronde, pour l'abergement des eaux d'un chemin; — de 22 florins, pour la ferme des prés du sieur de Villars.

B. 10249. (Rouleau.) — Parchemin de 40m30 de long.

1473-1474. — Treffort. — Compte de Louis de Genost, réinstitué châtelain par lettres de Philippe de Savoie, comte de Bresse, datées de Lyon, 22 mars 1473. — Abergements faits par le châtelain à Amédée Paillard, de Duys, d'une portion d'un ancien chemin joignant sa propriété; — à Antoine Garachons, de Tola, paroisse de Simandres, de l'eau de la fontaine du lieu pour l'irrigation de ses prés. — Recette d'une nouvelle redevance établie sur les maisons de Treffort, à raison de 3 deniers (*nummi*) par toise de façade. Le total monte à 11 livres 13 sous 1/4 et 1/2 1/4 de denier. — Droits de mutation perçus par le comte à chaque vacance de bénéfices ecclésiastiques dans la châtellenie, comme les chapelles Saint-Laurent, Saint-Jean et Saint-Paul dans l'église de Treffort, l'hôpital, la cure de Treffort, la chapelle Notre-Dame dans l'église de Monestier, celle de Sainte-Catherine en l'église de Meillonas. — Composition de 18 deniers, payée par Barthélemy Paradin, pour avoir arraché les bornes d'un champ.

B. 10250. (Rouleau.) — Parchemin de 36m de long.

1474-1475. — Treffort. — Compte de Louis de Genost. — Abergement fait par le châtelain, à André de Manget, d'un creux existant sur le chemin de Cuisiat à Saint-Jacques. — Recette de 20 deniers, de corvées dues au comte par Jean Baudet sur son meix de Marson. — Compositions de 4 florins, payée par la femme Jaquet, pour avoir arraché de force au sergent son beau-fils, que l'on conduisait en prison; — de 6 gros, payée par Jean Venin, qui avait mis le feu dans les bois; — de 3 gros, payée par Jean de Lompnes, qui avait dit à la femme de noble Aymon Bathod : « Vous m'este allé dérobé chie moy. » — Versement de 50 florins à noble Aymon Candie, maître d'hôtel du comte. — Reconstruction des fourches de Treffort, à quatre colonnes, reliées par quatre poutres en bois et surmontées de pommeaux.

B. 10251. (Rouleau.) — Parchemin de 8m40 de long.

1475. — Treffort. — Compte de Louis de Genost, châtelain, du subside ou don gratuit voté par les trois Etats, convo-

qués à Bourg, à Philippe de Savoie, comte de Bresse, pour subvenir à ses charges et aux grandes dépenses qu'il convient de faire pour la défense du pays. — Cet impôt est accordé sur le pied de 6 deniers gros par feu dépendant directement du comte ou du clergé, et de moitié pour les autres. — Le nombre total des feux imposés dans la châtellenie est de 254, qui devaient produire 381 florins.

B. 10252. (Rouleau.) — Parchemin de 32m45 de long.

1475-1476. — Treffort. — Compte de Louis de Genost. — Abergements faits par le châtelain à honorable homme Perrin Coictier, bourgeois de Treffort, secrétaire ducal, et à ses frères, d'une terre au Champ de la Guerre; — à Jean de Molon, seigneur de Reversure, du droit d'utiliser les eaux de plusieurs sources et chemins pour l'irrigation de ses prés. — Recette de 2 deniers, du cens dû par Jean Croppier, pour l'abergement de l'eau du chemin devant sa maison; — dû par Pierre Guillaume, pour l'abergement de l'usage de l'eau du village de Montmerle. — Paiement de 10 florins, pour les gages de Nicolas Ybiet, prêtre desservant la chapelle ducale de Saint-Georges à l'église Notre-Dame de Treffort.

B. 10253. (Rouleau.) — Parchemin de 34m70 de long.

1476-1477. — Treffort. — Compte de Louis de Genost. — Abergements faits par le châtelain à Jean Croppier, notaire à Treffort, d'une terre vague, lieu dit Vers chez les Gros; — à Pierre Guillemet, de Montmerle, du droit d'utiliser les eaux du chemin de Treffort à Dron. — Recette de 2 deniers, du cens dû par Guillaume Liatod, pour l'abergement de plusieurs terres vagues dans la châtellenie. — Compositions de 14 gros, payée par Jean Myard, de Cuisiat, qui s'était immiscé dans la tutelle de ses enfants, sans l'inventaire préalable ni la licence de la cour; — de 7 florins, payée par Jean Boberat, qui avait insulté un prêtre sur la voie publique.

B. 10254. (Rouleau.) — Parchemin de 12m55 de long.

1477-1478. — Treffort. — Compte de Louis de Genost, châtelain, des dons et subsides accordés à Philippe de Savoie, comte de Bresse, par les syndics des villes et communautés, rassemblés à Bourg et à Pont-d'Ain, en 1477 et 1478, votés, les premiers sur le pied de 10 deniers par feu, les autres à 2 florins, pour la défense du pays, à cause des rassemblements des gens de guerre qui avaient lieu autour de la Bresse, et maintenir la neutralité. La recette dans la châtellenie est de 1,026 florins 8 deniers.

B. 10255. (Rouleau.) — Parchemin de 34m65 de long.

1477-1478. — Treffort. — Compte de Louis de Genost, châtelain. — Recette de 2 deniers, de cens dû par noble Guillaume Liatod, pour l'abergement de friches dans la châtellenie; — de 1 denier, de cens dû par Pierre Poussin, pour celui des eaux d'un chemin; — par Jean Pellet, bourgeois de Bourg, pour l'abergement des eaux d'une friche; — par Pierre Coictier, pour l'abergement de friches; — de 36 sous, pour la ferme du banc des boucheries à la halle de Treffort. — Compositions de 75 sous, payée par André Jaillard, pour avoir traduit les sujets du duc devant un tribunal étranger; — de 4 deniers, payée par Jean Humbert, pour avoir vendangé une vigne étrangère; — de 4 florins, payée par Villemet Barbier, inculpé d'avoir acheté une mesure de vin, en certain lieu proche les limites de la justice de Treffort.

B. 10256. (Rouleau.) — Parchemin de 29m40 de long.

1478-1479. — Treffort. — Compte de Louis de Genost. — Abergement fait par le châtelain à Guillaume Caillot, de Duys, de terres et toppes sises sur ce territoire. — Recette de 1 denier, du cens dû par Eustache Durand, pour l'abergement d'un cours d'eau; — de 33 sous, pour la location du banc des corroyeurs à la halle de Treffort. — Composition de 18 gros, payée par Guy Richard, pour avoir accusé Jean Clément d'avoir arraché la palissade de son curtil. — Paiement de 2 florins, pour la réparation des tonneaux de la cave de Treffort; — de 8 florins, pour la façon d'une paire d'entraves pour la garde des prisonniers du château; — d'un pilier élevé sur l'emplacement des fourches, pour y brûler Jeanne, veuve de Jean Courtois, hérétique; — de la ferrure des fenêtres de la grosse tour. — Frais d'exécution de la veuve Courtois, condamnée au feu par Jean Guillod, lieutenant du bailli de Bresse.

B. 10257. (Rouleau.) — Parchemin de 34m25 de long.

1479-1480. — Treffort. — Compte de Louis de Genost. — Recette de cens dus par Laurent de Venchin, pour l'abergement d'une coupe de terre; — par Pierre Richarme, pour celui d'une pièce de terre et d'un chemin; — par Jean Paget, pour celui d'une friche à la Petite Côte; — de 33 sous, pour la location du banc des merciers à la halle de Treffort. — Compositions de 4 deniers, payée par Laurent de Venchin, pour avoir injurié noble Eustache Durand; — de 37 sous, payée par Antoine de Monceaux, pour rébellion envers les officiers du comte. — Lettres de Philippe, comte de Bresse, qui abandonne à Louis de Cornaloup, écuyer, son serviteur, le revenu des prés de Villars, sa vie durant (Pont-d'Ain, 4 mars 1479).

. 10258. (Rouleau.) — Parchemin de 22m35 de long.

-1481. — Treffort. — Compte de Louis de Genost. gements faits par le châtelain à Amédée Paillard, de 'un fossé audit lieu, vers le chemin de Chevannes; n Granger, de Lyonnières, du droit d'utiliser les eaux emin. — Recette de cens dus par Jean Macard, pour ment de l'eau d'un chemin; — par François Tabouir l'abergement d'un chemin; — par Pierre Vaure, ui de prendre l'eau d'un chemin; — par Amédée Pailur celui d'une terre vague; — par Jean Barin, pour n chemin abandonné; — par Pierre Richarme, pour ment d'une toppe; — de 9 sous, pour la ferme du s cordonniers à la halle de Treffort. — Compositions os, payée par Claudine, femme Bouverat, pour avoir cerises dans un jardin; — de 13 gros, payée par Jean maréchal, pour avoir empêché le sergent de sceller la sa maison. — Vente de blé, à 2 deniers 3/4 la coupe; , à 1 denier 1/4; d'avoine, à 1 obole 1/4.

. 10259. (Rouleau.) — Parchemin de 7m60 de long.

1. — Treffort. — Compte de Louis de Genost, châtesubside ou don gratuit voté à Marguerite de Bourntesse de Bresse, par les nobles, syndics, bourgeois et s des villes et communautés de la châtellenie, sur le 12 deniers par feu, à l'occasion de sa joyeuse et nounue à Treffort. Le nombre des feux est de 440 et le t du subside s'élève à 340 florins.

10260. (Rouleau.) — Parchemin de 40m60 de long.

1-1482. — Treffort. — Compte de Louis de Genost. gement fait par le châtelain à Antoine de Monthoux, iche en la Crouse, sur Treffort. — Recette de cens dus ard Villars, pour l'abergement de l'eau d'un chemin; Antoine Ancer, de Treffort, pour celui de l'emplaceun curtil; — par Nicolas Masuer, de Cuisiat, du droit r une écluse à son moulin; — de 5 sous, pour la locabancs des marchands de pots à la halle de Treffort. — on au châtelain de poursuivre le paiement de 100 limendes, auxquelles ont été condamnés plusieurs sujets de Bourgogne, pour vexations commises envers les lu duc de Savoie. — Réparations faites aux charpentes rande salle du château; de la chambre du duc; de la allant de la porte à la tour Notre-Dame. — Reconn de la couverture du château.

B. 10261. (Rouleau.) — Parchemin de 41m40 de long.

1482-1483. — Treffort. — Compte de Louis de Genost. — Recette de droits de mutation dus lors du changement des chapelains et des prêtres, chargés de desservir les fondations faites en la chapelle Saint-Laurent, fondée par Le Formier en l'église Notre-Dame de Treffort; en celles de Saint-Paul et Saint-Jean, fondées par Guillaume Raffan; de la chapelle Notre-Dame, de l'église de Monestier, à l'église de Bourg, etc. — Recette de 4 deniers, pour la ferme des bans de vignes de Pressiat. — Compositions payées par plusieurs individus de Dron, qui s'étaient assemblés sans permission du châtelain; — de 75 sous, payée par le fils Gilet, qui s'était introduit, « par subtil moyen, » dans le moulin de noble Jean de Montréal et y avait volé du blé; — de 6 florins, payée par Antoine Bonet, pour avoir violé sa promesse de ne plus converser avec la femme de Pierre de Bauchin; — de 20 florins, infligée à Pierre Mazo, pour avoir dit à Jean Arbarestier : « Par le sang Dieu, vous n'estes qung larron et serez pandus par la gorge. » — Frais d'exécution de Jean Chilly, condamné par le juge de Bresse, pour ses démérites, à être brûlé; de Jean de Louviot, condamné à être pendu par le col avec une corde de chanvre, jusqu'à ce que son âme soit séparée du corps.

B. 10262. (Rouleau.) — Parchemin de 19m60 de long.

1483-1484. — Treffort. — Compte de Guy, seigneur de Châteauvieux, châtelain. — Recette de 20 deniers, pour les corvées dues dans la châtellenie. — Compositions de 20 florins, payée par les habitants de Duys, qui s'étaient assemblés pour une collecte, sans licence du châtelain; — de 15 sous, payée par Pierre Gamoz, pour avoir levé sans permission les vannes du moulin du sieur d'Avanchiat. — Recette de 20 sous viennois, pour les saisines arrivées dans la châtellenie. — Mémoire de la dépense faite par le comte de Bresse et ses gens à Treffort, où ils étaient venus à la chasse au mois d'août 1483.

B. 10263. (Rouleau.) — Parchemin de 18m15 de long.

1484-1485. — Treffort. — Compte de Guy de Châteauvieux, châtelain. — Recette de 16 gros, pour les lods d'un curtil acheté 8 florins par la veuve Vuydat. — Compositions de 6 florins, payée par Simon Boitet, pour avoir volé deux aunes de drap noir; — de 9 gros, encourue par la femme Gadin, pour avoir pris l'eau du moulin de Jean Rostan. — Recette de 56 livres 6 sous 6 deniers, pour les « claims » arrivés dans la châtellenie. — Versement de 272 florins par le châtelain à Pierre Burgie, trésorier du comte.

B. 10264. (Rouleau.) — Parchemin de 12m25 de long.

1485-1486. — Treffort. — Compte de Guy de Châteauvieux, rendu en présence de Pierre Lyobard, maître et auditeur des comptes du comte de Bresse. — Livraison de 43 ânées de vin à Pierre Burgie, trésorier du comte, pour la dépense de l'hôtel. — Recette de 4 florins, pour les lods d'une vigne achetée 25 florins par Antoine de Nora. — Compositions de 9 gros, payée par Etienne Soria, qui s'était permis de « gager » des vachers; — de même somme, payée par Claude Guillet, pour avoir ramassé du bien.

B. 10265. (Rouleau.) — Parchemin de 24m85 de long.

1486-1487. — Treffort. — Compte de Guy de Châteauvieux, châtelain. — Livraison de 7 quartaux d'avoine de la châtellenie, à Pierre Burgie, trésorier du comte, pour la dépense de l'hôtel. — Recette de 16 gros, pour les lods d'un pressoir à Treffort, acheté 8 florins, par Claude Ogerat; — de 28 gros, pour les lods d'un bois et d'une friche, achetés 14 florins par les habitants de Pressiat sur Jean Ratod. — Composition de 9 gros, payée par Etienne Buys, pour avoir maltraité la servante de Pierre Thomas. — Les échoites, les épaves, la censive des juifs et des Lombards sont depuis longtemps improductives. — Frais d'exécution de Jean Dory, pendu et étranglé aux fourches de Treffort, pour ses démérites. Façon d'une échelle pour l'exécution. — Visite des bâtiments et fortifications pour reconnaître les réparations à y faire.

B. 10266. (Volume.) — Petit in-folio, 516 feuillets, papier.

1487-1495. — Treffort. — Compte de Guy de Châteauvieux. — Injonction au châtelain de faire crier l'amodiation d'une terre à Cormangour, près la forêt du Revermont. — Composition de 9 gros, payée par Claude Guillot, inculpé d'avoir fait arrêter un sujet du duc de Savoie à Saint-Amour, en Bourgogne. — Recette de 10 florins, pour les lods d'une maison sise à Treffort, achetée 60 florins par Jean de La Rue; — de 20 florins, provenant des biens saisis sur Benoite Chapuis et Jeanne Richard, exécutées à mort. Frais d'exécution de ces deux femmes, condamnées au feu par le lieutenant du juge de Bresse comme hérétiques, idolâtres, sodomites et sorcières. — Gages de 10 florins à Dom Antoine Garçon, prêtre, chapelain de la chapelle Saint-Georges du château. — Gages de même somme à Dom Gilet Mestivier, également chapelain de ladite chapelle. — Réparation des veuglaires du château et fourniture de 12 boulets de pierre, payés 6 deniers; 25 livres de poudre sont payées 8 florins. — Composition de 18 gros, payée par Jean Jacopin, pour avoir volé une queue de charrue. — Recette de 2 deniers, du cens dû par Pierre Saurel, de Cuisiat, pour l'abergement de l'eau d'un chemin. — Abergements faits par le châtelain à Hugues Mourier, de Cuisiat, d'une friche en la Clay; — à Antoine de Montoux, de Treffort, d'une friche sur la Crouse; — à Barthélemi Macard, de Cuisiat, du droit de recueillir les eaux d'un chemin; — à Vincent Girard, de Treffort, d'une friche en broussailles à Treffort.

B. 10267. (Volume.) — Petit in-folio, 218 feuillets, papier.

1488-1494. — Treffort. — Compte de Guy de Châteauvieux, châtelain: — 1° du subside voté en 1487 à Philippe de Savoie, comte de Bresse, par les trois Etats du pays, pour subvenir à ses grandes affaires, sur le pied de 4 florins par feu; — 2° de celui de 2 florins par feu, voté au même en juin 1488, toujours pour le même motif et pour garantir le pays de l'attaque des gens de guerre rassemblés sur la frontière; — 3° de celui de même somme, voté par les mêmes en février 1490, tant pour les motifs précités que pour exonérer le comte Philippe des grands frais qu'il a supportés lors du séjour du roi de France à Lyon; — 4° de celui de 3 florins, qui lui a été accordé en mars 1490 par les syndics des villes et communautés assemblés à Montluel, tant pour les charges habituelles que pour les dépenses causées par la mort du duc Charles; — 5° de celui de 18 deniers, voté par les mêmes en août 1491, pour repousser les ennemis qui s'efforçaient d'envahir la Bresse; — 6° de celui de 3 florins, voté en janvier 1493 par les trois Etats de Bresse, tant pour la garde du pays que pour l'acquisition du château d' « Amarens »; — 7° de celui de 26 gros, voté par les mêmes en avril 1494, tant pour les charges ordinaires que pour les frais du voyage du comte Philippe à Lyon vers le roi de France.

B. 10268. (Volume.) — Petit in-folio, 262 feuillets, papier.

1496-1499. — Treffort. — Compte de Guy de Châteauvieux. — Recette de 8 quartaux 5 coupes de seigle, de redevances dues dans la châtellenie. — Compositions de 18 gros, payée par Alexandre Jean, pour s'être parjuré; — de 11 florins, payée par Guillaume Thomas, pour avoir volé une paire de souliers. — Gages de 10 florins à Jean Cuissac, prêtre, recteur de la chapelle Saint-Georges du château. — Don de 106 florins, sur les revenus de la châtellenie, fait par le comte à Laurent de Gorrevod, écuyer d'écurie. — Allocation au châtelain de 300 florins, par lui prêtés au duc Philibert de Savoie.

Compte de Jean, seigneur de Challes (1499-1500), gouverneur, bailli de Bresse, châtelain. — Compositions de 1 florin, payée par André Poncin, inculpé d'avoir fait tomber des bois

chargés sur une charrette; — de 4 florins, payée par Humbert Berno, qui s'était approprié le vin qu'il possédait en commun avec deux autres.

B. 10269 (Cahier.) — Petit in-folio, 44 feuillets, papier.

1499. — Treffort. — Compte de Jean de Challes, châtelain, du subside voté sur le pied de 4 florins 6 deniers par feu, au duc Philibert de Savoie, par les trois Etats des possessions du duc, assemblés à Genève en août 1499, afin de subvenir aux grandes charges qui lui sont advenues. Le nombre des feux imposés dans la châtellenie est de 303.

B. 10270. (Registre.) — Petit in-folio, 351 feuillets, papier.

1500-1505. — Treffort. — Compte de Jean de Challes. — Recette de 5 quartaux d'avoine, dus par les habitants de Chatonières et de Cuisiat, pour la garde. — Allocation de 25 florins au châtelain pour ses gages. — Mention du don des revenus de la clergie de Treffort, fait par le duc Philibert à Jean Magnien, son barbier.—Réparations faites à la grande salle; à la grande porte du château; aux tours de la bouteillerie, de Notre-Dame, du Pieraset, de la portelle du nord et de la grande tour. — Vente de froment, à 7 deniers oboles la coupe; de seigle, au même prix; d'avoine, à 1 denier 1/4 et 1/2 1/4 la coupe; de vin, à 18 deniers l'ânée. — Composition de 9 gros, payée par Claude Doujat, complice de la prise d'une biche par ceux de Lyonnières. — Reconstruction des fourches patibulaires de Treffort. — Réparation faite aux couvertures de la halle de Treffort. — Mention de l'abandon fait pour dix ans, par le duc Philibert à noble François Guiot, son serviteur, du revenu des prés de Villars.

B. 10271. (Registre.) — Petit in-folio, 414 feuillets, papier.

1505-1510. — Treffort. — Compte de Laurent de Gorrevod, baron de Montagnieu, gouverneur et bailli de Bresse, grand-châtelain de Treffort. — Recette de 2 quartaux d'avoine, dus par la communauté de Duys, pour des droits de pâturage. — Les lods se perçoivent à raison de 2 deniers gros par florin du prix de la chose vendue. — Réduction de 20 florins sur la ferme de la leyde et du coponage de Treffort, accordée par la duchesse, à cause de l'épidémie qui a régné. — Gages de 10 florins à Perrin Joly, chapelain de la chapelle ducale de Saint-Georges. — Versement de 192 florins à Louis Vionet, receveur des finances de Bresse, Vaud et Faucigny. — Remise faite pour dix ans, par la duchesse à noble Sandron Félix, veuve de Jean Choppet, président de Bresse, mère de la femme de Louis Baranger, maître des Comptes, du montant des redevances, dont elle est passible sur la châtellenie de Treffort. — Composition de 18 gros, payée par Claude Paillard, qui avait méchamment dénoncé comme chassant, des gens de Reversure, qui poursuivaient des porcs mis à l'engrais.

B. 10272. (Registre.) — Petit in-folio, 476 feuillets, papier.

1510-1515. — Treffort. — Compte de Laurent de Gorrevod. — La mesure de vin comprend 2 pots pour 1 meytérée; 4 meytérées pour 1 quarte; 6 quartes pour 1 barral et 2 barraux ou 12 quartes pour 1 ânée. — Compositions de 3 florins, payée par Pierre Macard, pour avoir démoli le mur de la bergerie de son frère durant la nuit, chassé les brebis, et comme on le blâmait de cette action, juré le ventre de notre Seigneur Jésus-Christ; — de 1 florin, payée par Claude Pulhere, pour avoir dit à la veuve Perroins: « Purrie meselle, tu as une fille qui a fait ung enfant qui est mort sans baptesme. » — Gages de 10 florins à Pierre Couchelein, exécuteur de la haute justice de Bourg, pour avoir coupé le poing, décapité et pendu aux fourches de Treffort, Antoine Bonamour, condamné pour meurtre d'un homme dans la forêt du Revermont; la tête fut fichée au-dessus d'un pilier dans la forêt et le poing apporté à Bourg. Le trompette de Bourg reçut 6 deniers pour avoir crié le jugement et marché devant le condamné le jour de l'exécution. — Marché pour la réparation des toitures des bâtiments et des tours du château. — Composition de 4 gros, payée par la fournière de Treffort, pour avoir refusé d'enfourner le pain de Philippe Arbarestier. — Achat, pour 10 florins, de quatre milliers et demi de tuiles ordinaires et à crochets pour la réparation des toits du château. — Réparations faites à la couverture de la halle.

B. 10273. (Registre.) — Petit in-folio, 388 feuillets, papier.

1515-1519. — Treffort. — Compte de Laurent de Gorrevod. — Recette de 1 livre de cire, due par la communauté de Cuisiat, pour la garde. — Le florin d'or petit poids compte pour 20 sous viennois, valant pièce 15 deniers gros. — Recette de 15 florins, pour la ferme de la leyde, du coponage et du péage de Treffort. — Voyages faits par Benoit Chavier, receveur de la Chambre des comptes, en Bresse, pour l'adjudication des fermes des châtellenies. — Abergement fait par le châtelain aux habitants de Preissiat et Verroillaz, des terres vagues du territoire (7 septembre 1518).

B. 10274. (Cahier.) — Petit in-folio, 76 feuillets, papier.

1518-1519. — Treffort. — Compte de Laurent de Gorrevod, châtelain, du subside de 8 florins par feu, octroyé pour deux ans au duc Charles, par les trois Etats de Savoie, as-

semblés à Chambéry, pour subvenir à ses affaires. Treffort compte 85 feux; Cuisiat, 37; Dron, 36, etc. En somme, 320 feux de communautés ou de clergé, et 104 de bannerets. La recette monte à 1,184 florins.

B. 10275. (Registre.) — Petit in-folio, 425 feuillets, papier.

1520-1525. — Treffort. — Compte de Laurent de Gorrevod. — Recette de 5 coupes d'avoine, de cens payé par Laurent Guilliet, pour un abergement de terre. — Entrage de 6 gros, payé par Pierre Gonet, pour l'abergement des eaux d'un chemin. — Recette de 20 deniers, pour les corvées dues dans la châtellenie. — Paiement de 6 écus d'or à Philippe Fabry, contrôleur des ouvrages de réparations faites au château de Treffort. — Recette de 18 gros, pour la ferme de la chacipolerie de Treffort. — Sentence du juge de Bresse, qui, après avoir appliqué à la question Jeannette, veuve Vaure, prisonnière, la bannit du pays à perpétuité.

B. 10276. (Registre.) — Petit in-folio, 352 feuillets, papier.

1525-1529. — Treffort. — Compte de Laurent de Gorrevod. — Recette de 25 florins, pour la ferme de la clergie de Treffort. — Versement de 195 florins à Louis Vionet, trésorier général de Savoie. — Mémoire de 100 florins, montant de la dépense faite à Treffort par le lieutenant du bailli de Bresse, le procureur fiscal et le greffier, avec neuf chevaux, lors de la tenue des assises du lieu. — Lettres de grâce accordées par le duc Charles à Claude Berlet, de Chavigny, qui, dans une dispute avec son frère, l'avait blessé d'un coup de pioche et avait causé sa mort (Chambéry, 14 août 1525). — Recette de 16 gros, pour la ferme de la blairie et du bon vin des vignes de Pressiat.

B. 10277. (Cahier.) — Petit in-folio, 27 feuillets, papier.

1532. — Treffort. — Compte de Jean Mercier, châtelain, du subside de 18 gros par feu, voté par les communes de Bresse, convoquées à Bourg, à la duchesse de Savoie, tant pour son joyeux avénement, que pour subvenir à ses urgentes affaires. Le nombre de feux relevant du duc ou du clergé est de 320; celui des feux des bannerets est de 78. La recette est de 1,038 florins.

B. 10278. (Cahier.) — Petit in-folio, 54 feuillets, papier.

1532-1533. — Treffort. — Compte de noble Jean Mercier, châtelain. — Recette de 36 sous, pour l'amodiation des six bancs de boucherie à la halle de Treffort; — de 1 florin, pour les lods d'une coupe de terre au lieu dit Sous Chiez les Martons, sur Treffort, achetée 8 florins par Amédée Taboret. — 16 coupes de terre, à Marson, sont vendues 17 florins. — Composition de 18 sous, payée par quatre individus de Chivignat, pour tapage nocture.

B. 10279. (Cahier.) — Petit in-folio, 48 feuillets, papier.

1534. — Treffort. — Compte de Jean Pelletat, châtelain, institué par lettres y annexées, de Béatrix de Portugal, duchesse de Savoie (Thonon, 16 août 1534). — Recette de 2 quartaux d'avoine, de redevances dues par les habitants de Dron, pour un abergement; — de 18 livres de cire, de redevances dues dans la châtellenie. — Gages de 10 florins à Richard Pirel, chapelain de la chapelle ducale Saint-Georges. — La recette se monte à 167 florins et la dépense à 63 florins.

B. 10280. (Cahier.) — Petit in-folio, 6 feuillets, papier.

1560-1562. — Treffort. — Compte de François Rossan, notaire ducal, et de ses trois frères, fermiers associés des revenus de la châtellenie. — La recette, inscrite en bloc, monte à 2,274 florins 9 gros, et la dépense à 2,080 florins.

B. 10281. (Rouleau.) — Parchemin de 10m95 de long.

1414-1424. — Uffelle. — Compte d'André de Dortant, chevalier, châtelain d'Uffelle et de la terre de la Montagne, en vertu d'une transaction conclue entre le duc de Bourgogne et celui de Savoie. — Recette de redevances de froment dues pour la garde par les hommes de l'abbaye de Saint-Oyan-de-Joux (Saint-Claude), habitant Vaud. — Compositions de 4 deniers, payée par Humbert Gibod, pour avoir frappé une vache; — de 13 deniers, payée par Pierre Rouillet, pour ne s'être pas rendu au cri de Savoie, poussé aux Mondaux; — de 2 florins, payée par Jean Millardon, pour avoir détourné l'eau de la fontaine de *Vacuo*. — Subside de 30 florins, payé par les habitants de la châtellenie, pour aider le duc à racheter de Mathilde de Savoie tous les droits qu'elle avait sur le comté de Genève. — Le châtelain déclare ne pouvoir exhiber la lettre de sa nomination, parce qu'elle a péri dans l'incendie de sa maison.

B. 10282. (Rouleau.) — Parchemin de 9m20 de long.

1424-1427. — Uffelle. — Compte d'André de Dortant. — Recette des redevances de froment dues par les habitants de Ruen, sujets de l'abbaye de Saint-Oyan-de-Joux, pour la garde. — Composition de 2 sous, payée par Pierre Nugant, pour avoir battu son frère. — Le florin d'or petit poids vaut 15 sous viennois, équivalant à 12 deniers gros. — Recette de

1 florin, de redevance due personnellement par le châtelain; — de 8 deniers, pour les lods d'une pièce de pré, achetée 4 florins par Perret de Cuolly.

B. 10283. (Rouleau.) — Parchemin de 9m30 de long.

1427-1430. — Uffelle. — Compte d'André de Dortant. — Recette de 4 meytères d'avoine, de redevances dues dans la châtellenie. 12 meytères comptent pour 1 quartal. — Composition de 9 deniers, payée par Jean Tissot, pour vol d'un bœuf. — Quittance donnée au châtelain par Michel de Fer, trésorier général de Savoie, de la somme de 27 florins, avancée par lui, pour la solde de deux fantassins, employés aux guerres du Piémont. — Composition de 1 florin, payée par Guillaume Guian, de Condes en Bourgogne, pour infraction de sentence.

B. 10284. (Rouleau.) — Parchemin de 6m95 de long.

1430-1433. — Uffelle. — Compte d'André de Dortant. — — Recette de 4 poules, de redevances dues dans la châtellenie et spécialement pour le mas des Paillards. — Composition de 13 deniers, payée par Jean Mellet, qui avait volé le foin de la communauté d'Uffelle. — Versement de 22 florins entre les mains d'Aynard de Beaumont, châtelain de Montréal, pour être employés aux constructions du château dudit lieu. — Vente de froment, à 12 deniers le quartal; d'avoine, à 1 obole la meytère; de poules, à 1 obole 1/2 1/4 pièce; de cire, à 3 deniers la livre. — Composition de 9 deniers, payée par Guillaume Guian, de Condes, pour avoir conduit un radeau sur la rivière de Brenaz, sans la permission du propriétaire.

B. 10285. (Rouleau.) — Parchemin de 9m40 de long.

1433-1436. — Uffelle. — Compte d'André de Dortant. — Recette de 3 livres de cire, de redevance due dans la châtellenie. — Compositions de 11 deniers, payée par Pierre Gallet, de Mondax, inculpé d'avoir marché sur noble Jean Bonard, armé d'un épieu et d'une hache, en lui disant : « Vosta, vosta, gentil homme; » — de 18 deniers, payée par les époux Gallot, du même lieu, pour avoir dit au même : « Sy treytres pellas que pellas; que nous vous t'il que il, ne lé sien ne furent onques que traytres. » — Recette de 6 deniers, pour les petits « claims » advenus dans la châtellenie.

B. 10286. (Rouleau.) — Parchemin de 13m45 de long.

1436-1448. — Uffelle. — Compte de Hugonin, fils et héritier d'André de Dortant, châtelain. — Recette de 45 livres 4 sous, de cens et redevances dus dans la châtellenie; — de 4 florins, pour les lods d'un mas à Messiat, acheté 34 florins, par Perret Gibod. — Composition de 4 florins, payée par Humbert Gallet, pour certains délits dans un radeau sur la rivière d'Ain. — Lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, qui institue André, fils de Hugonin de Dortant, châtelain d'Uffelle, moyennant que celui-ci fait hommage de tout ce qu'il possède dans la montagne, sauf sa féauté, à l'abbé de Saint-Oyan-de-Joux (Genève, 13 novembre 1444). — Confirmation de ces lettres, par Louis, duc de Savoie, et institution de Hugonin de Dortant (Chambéry, 13 avril 1446).

B. 10287. (Rouleau.) — Parchemin de 13m15 de long.

1448-1457. — Uffelle. — Compte de Hugonin de Dortant. — Recette de 4 florins, de tailles dues par les hommes du duc. — Composition de 2 florins, payée par Claude Maillardon, pour avoir poursuivi Jean Canier avec un épieu. — Versement de 15 florins à Guillaume Dubois, secrétaire ducal, délégué de Gabriel de Cardone, trésorier général de Savoie. — Assignation de 10 florins, faite par le duc à Antoine Lhote, écuyer d'écurie, sur les revenus de la châtellenie. — Le quartal de froment est vendu 14 deniers en 1456.

B. 10287 *bis*. (Rouleau.) — Parchemin de 1m35 de long.

1456. — Compte de Hugues de Dortant, châtelain d'Uffelle, du subside accordé au duc de Savoie, par les trois Etats rassemblés à Genève en 1452, pour les dépenses faites en se rendant auprès du roi de France, pour le supplier de rappeler ses armées, sur le point d'envahir les pays soumis à la domination du duc; subside levé sur le pied de 16 deniers par feu, relevant du duc et du clergé, et de 8 sur ceux des bannerets ayant la totale justice. — La châtellenie d'Uffelle compte 49 feux, dont 13 dépendent de l'abbaye de Saint-Claude.

B. 10288. (Rouleau.) — Parchemin de 12m50 de long.

1457-1463. — Uffelle. — Compte d'Antoine, fils et héritier de Hugonin de Dortant, châtelain. — Recette de 6 deniers, pour la ferme du péage d'Uffelle. — La recette de la châtellenie monte à 9 florins 11 deniers. — Versement de 38 florins à Antoine de Pas, délégué de Martin Maillot, trésorier général de Savoie. — La poule, en 1462, est vendue 1 obole 1/2 1/4 de denier.

B. 10289. (Rouleau.) — Parchemin de 18m10 de long.

1463-1476. — Uffelle. — Compte d'Antoine de Dortant, châtelain, rendu devant Claude de Saix, seigneur de Man-

nens, chevalier, président de la Chambre des comptes de Chambéry. — Le chapitre des bans accordés ne mentionne que des individus inculpés de *pœnis spretis*. — Recette de 18 deniers, pour les petits « claims » advenus dans la châtellenie; — de 1 quartal de froment, des redevances dues par les hommes des religieux de Saint-Oyan-de-Joux, demeurant à Voyex. — Versement de 24 florins à Jean Lottier, trésorier général de Savoie. — En 1476, la recette, y compris l'arriéré, monte à 162 florins 10 deniers, et la dépense à 124 florins.

B. 10290. (Rouleau.) — Parchemin de 1m10 de long.

1473. — Uffelle. — Compte d'André de Dortant, châtelain, du don ou subside de 18 deniers par feu relevant directement du duc ou du clergé, et de moitié pour les autres, accordé à la duchesse et au duc Philibert, pour les aider dans les charges laissées par le duc Louis, aïeul d'Amédée, père du duc régnant, et Anne, duchesse douairière de Savoie. Dortant compte 6 feux relevant du duc, du seigneur et 13 dépendant de Saint-Oyan-de-Joux, etc. La recette monte à 76 florins.

B. 10291. (Rouleau.) — Parchemin de 10m10 de long.

1476-1479. — Uffelle. — Compte d'Antoine de Dortant, châtelain, rendu devant Claude de Challes, chevalier, président de la Chambre des comptes de Chambéry. — Recette de 2 quartaux de froment, dus chacun an pour la garde perpétuelle, par les hommes de l'abbaye de Saint-Oyan-de-Joux, habitant Ruent. — Versement de 27 florins à Philippe Allegret, vice-gérant d'Alexandre Richardon, trésorier général de Savoie. — 6 meytères de froment comptent pour 1 quartal et 12 meytères d'avoine comptent également pour 1 quartal. — Composition de 4 deniers, payée par André Colombet, pour dommage dans le ban de ceux de Boira.

B. 10292. (Rouleau.) — Parchemin de 14m15 de long.

1479-1487. — Uffelle. — Compte d'Antoine de Dortant, châtelain. — Recette de 1 quartal et 4 meytères 1/2 d'avoine dus au jour de Saint-Michel, par les habitants de la châtellenie pour la garde; — de 2 livres de cire, de Jean Gaudeaz, de Chanteaz, et Guillaume d'Uffelle, pour la garde perpétuelle. — Le quart de l'amende encourue dans les compositions, est attribué au châtelain. — Compositions de 6 deniers, payée par Michel Jacquet, pour avoir coupé un pommier du sieur de Dortant; — de 1 florin, payée par Humbert Meynen, pour avoir anticipé sur la terre d'un voisin; — de 9 deniers, payée par Claude Guibert, qui avait volé un tas de châtaignes.

B. 10293. (Rouleau.) — Parchemin de 12m40 de long.

1487-1491. — Uffelle. — Compte de Perceval, fils et héritier d'Antoine de Dortant, châtelain. — Recette de 1 poule, de redevance due par Aymon Monet, tenancier du mas des Paillards; — de 4 florins 4 deniers, de taille triennale, due par les habitants de la châtellenie; — de 18 florins, provenant des compositions transigées dans la période de quatre ans. — Compositions de 18 deniers, payée par Pierre Meynier, pour avoir traduit les sujets du duc devant un tribunal étranger; — de 6 deniers, payée par Jean Ramuel, qui avait abattu une cloison qui séparait son pré de celui du voisin; — de 6 deniers, payée par Philippe Pernot, pour avoir, de son autorité privée, saisi des gages sur les hommes du duc; — de 9 deniers, payée par Jean Parisot et sa fille, qui avaient brisé la croix plantée dans un champ, en signe de saisie.

B. 10294. (Registre.) — Petit in-folio, 189 feuillets, papier.

1491-1524. — Uffelle. — Compte de Perceval de Dortant, châtelain. — Recette de 6 deniers, pour la ferme du péage. — Compositions de 1 denier, payée par Jean Pignet, pour avoir coupé un arbre de la commune; — de 9 deniers, payées par Pierre et Odet Meynier, qui avaient refusé de vendre du vin; — de 18 deniers, payée par Pierre Boitet, pour avoir diverti le cours d'eau de la fontaine de Messiat; — de 1 florin, payée par Humbert Parisot, pour avoir battu sa sœur; — de 6 deniers, payée par Pierre Vuyton, qui avait emmené le chien des habitants d'Uffelle; — de 1 florin, payée par le fils Bardelion, qui avait volé les pains du curé de Véry. — Versement de 51 florins à Guigon Catel, vice-gérant de Jean Besson, trésorier général de Savoie. — Compositions de 9 deniers, payée par Antoine de Greffelle, pour avoir retiré des bestiaux étrangers; — de 3 florins, infligée à Claude Pignet, qui s'était vanté de tuer Redet Chanet et avait pris des pierres dans la rivière de Bienne. — Versement de 100 florins à François de Groins, trésorier général de Savoie.

B. 10295. (Rouleau.) — Parchemin de 10m15 de long.

1355-1357. — Varey. — Compte de Girard Berchod, nommé par Amédée VI, comte de Savoie, châtelain de la châtellenie de Varey, qu'il venait de recevoir par échange avec le Dauphin de Vienne. — Recette des redevances de froment dues à Varey et à Hauterive; — de 20 pains, de redevances dues dans la châtellenie; — de 2 sous, pour la ferme des deux foires qui se tiennent deux fois par an à Saint-Jean-de-Vyon, et dont l'abbé d'Ambronay perçoit le tiers du revenu. — Composi-

tion de 6 deniers, payée par Bonet, de Lestanchy, inculpé d'avoir brûlé une provision de bois des Lombards de Pont-d'Ain. — Réparation des toitures de la grande tour carrée; de la salle; de la loge joignant. — Serrures avec clés, posées au guichet de la porte; à la porte de la chapelle; à celle d'une armoire pratiquée dans l'épaisseur du mur, devant la porte du grenier, pour y déposer les papiers et les écritures de la châtellenie. — Reconstruction des moulins de Varey, dits de Chemmant et de Sécheron, qui avaient été brûlés par les Dauphinois, lors de la guerre de Hugues, comte de Genève. — Réparation à celui de Labergement, appartenant par moitié au comte. — Curement du bief du moulin de Sécheron, qui, par suite d'une grande pluie tombée en mai 1357, avait été rempli de terre et de pierres. — Réparation à la toiture de la chambre du château, entre la salle et le grenier.

B. 10296. (Rouleau.) — Parchemin de 9m30 de long.

1357-1359. — Varey. — Compte de Jean Coci de Nantua, châtelain. — Recette de 6 meytères de froment, pour l'abergement de terres au Mont de Lyafrey; — de 27 quartaux de conceau, de redevances dues dans la châtellenie; — de 100 sous viennois, dus dans la châtellenie, pour l'exemption du droit de guet (*gaytagium*); — de 4 sous, pour la ferme du banvin de Varey. — Reconstruction du pont du château. — — Réparations faites aux galeries du château. — Façon de la porte de la citerne; des fenêtres de la salle et de la chapelle. — Construction du four du château; de l'évier de la cuisine. — Lettres d'Amédée VI, qui reconnait devoir à Jean Coci, châtelain de Seyssel, la somme de 300 livres génevoises et 113 florins (Le Bourget, 25 juin 1357). — Compositions de 7 deniers, payée par Lors, pour avoir battu un noyer, sans licence du curé; — de 18 deniers, payée par Pierre Petras, pour avoir renversé à l'église le banc de la femme Alise Loup. — Réparation de la toiture de la tour sur la cuisine; des latrines entre les deux tours, les seules qui existassent au château; du manteau du chauffoir de la chambre de la grosse tour, où on ne pouvait avant faire du feu. — Réparation au mécanisme du moulin de Cheminant.

B. 10297. (Rouleau.) — Parchemin de 13m90 de long.

1360-1362. — Varey. — Compte de Jean Coci, châtelain. — 4 meytères comptent pour 1 quartal, et 2 meytères pour 1 bichet. — Livraison de 2 quartaux de conceau, donnés en aumône par le comte à Perronette Benoda, bonne femme et pauvre veuve. — Recette de 3 quartaux d'avoine, pour la grande prévôté, due à Varey. — Livraison de 108 poules à Jean de Danay, clerc, garde des vins du comte à Pont-d'Ain, pour l'approvisionnement de l'hôtel, lors du passage de la fille du roi de France, qui se rendait à Milan. — Compositions de 6 sous, payée par Etienne Courrier, pour avoir coupé un chêne formant limite; — de 1 florin et 1 bichet de froment, infligée à Pierre Picard, bandier de Varey, pour avoir exercé son office au delà de ses limites. — Salaire des six hommes qui ont labouré, biné, taillé et accolé la vigne du comte. — La mortalité, arrivée en 1361, fait disparaître 23 feux dans la châtellenie. — Compositions de 20 sous, payée par Pierre Boyda, qui avait séduit la femme Mocliz; — de 8 sous, payée par Pierre Tartarin, qui avait pris du bois à Jean de Chimirant, pour faire la table de la confrérie.

B. 10298. (Rouleau.) — Parchemin de 21m80 de long.

1362-1365. — Varey. — Compte de Jean Coci, châtelain. — Redevances d'avoine perçues à Vin, Saint-Cyr et Hauterive, sur les hommes de l'abbaye d'Ambronay. 3 meytères d'avoine comptent pour 1 bichet, et 2 bichets pour 1 quartal. — Composition de 10 sous, payée par François Fèvre et deux complices, pour avoir suivi un homme et lui avoir, de son autorité privée, arraché une femme qu'il emmenait. — Recette du péage de Varey sur les chars et charrettes chargés; les draps de France, la mercerie, la poterie, la quincaillerie, la laine, la futaine, le sel et les chevaux. — Réparation à l'écluse du moulin de Cheminant. — Composition de 4 sous, payée par Bocquin, pour avoir arraché le pain que Pierre Pennard tenait dans sa main. — Réparation de la toiture de la grande salle et des galeries, qui avait été emportée par le vent. — Recette de 10 florins, pour les lods de la moitié d'un moulin acheté 60 florins par Jean de Séjoures. — Compositions de 3 deniers, payée par le fils Jonaton qui, de son autorité, avait échangé son pourpoint contre un autre; — de 3 deniers, payée par la femme Fiardon, pour vol commis lorsqu'on couvrait l'église de Saint-Jean de Vin; — de 4 sous, payée par Hugonard, inculpé d'avoir voulu s'introduire la nuit dans la maison de Guillaume des Echelles, pour coucher avec la servante; — infligées à plusieurs individus qui ne s'étaient pas rendus à Varey pour le guet.

B. 10299. (Rouleau.) — Parchemin de 6m30 de long.

1369-1370. — Varey. — Compte de Jean de Croso, secrétaire du comte, châtelain. — Recette de 4 quartaux d'avoine, de redevances dues par les habitants de la prévôté d'Aubepin; — de 6 meytères de châtaignes, de redevances dues dans la châtellenie; — de 6 sous, pour le pâquerage des habitants de Mérignaz, dans la forêt de Chivonceyt. — La ferme de la gagerie ou sergenterie de Varey est accensée. — Compositions de 6 sous, payée par Laurent de Senoches, dont la fille avait voulu entrer par la fenêtre dans la maison d'un

Bourguignon; — de 3 florins, payée par Jeannin qui, la nuit, avait fait pâturer ses bœufs dans le pré au Borno. — Salaire de la garnison mise au château en 1369. — Vente de froment, à 10 gros le quartal; de conceau, à 6; d'avoine, au même prix.

B. 10300. (Rouleau.) — Parchemin de 13m90 de long.

1295-1306. — Versoy. — Compte d'Anthelme Port, châtelain. — Recette de 9 huitaines de froment, pour la ferme du moulin. — Compositions de 25 sous, payée par Nicholier de Beaumont, trouvé en adultère, et de 7 sous, infligée à sa complice. — Réparation des toitures des bâtiments du château. — Paiement de 13 deniers, pour un tour à arbalète. — Etablissement d'une palissade et d'une porte autour du verger. — Plantation d'aulx, de choux, de poireaux et de persil dans le curtil.

Compte de Guillaume de Châtillon, châtelain. — Compositions de 15 sous, payée par Lomangin, dont la femme avait eu une querelle avec une autre femme. — Réparation de la toiture du grenier. — Reconstruction de quatre « échiffes » sur les remparts du château. — Salaire de 30 hommes amenés par le châtelain à Genève, sur l'invitation du châtelain de l'Ile, pour garder la place le jour du duel entre Pierre de Mervas et Guillaume de Livron. — 25 setiers de vin sont perdus sur le bord du lac, *propter motum aque*. — Réparations des planchers et blanchissage à la chaux de la grande salle et de la chambre du comte au château; du toit de la chapelle et de la chambre « del Peloz ». — Achat de bois dont on fait les étaux des cordonniers à la halle; un tournevent dans la chambre du comte; les siéges de la grande salle; une table de cuisine. Le surplus est déposé dans le donjon. 1,031 chars sont employés pour amener la pierre nécessaire à la clôture du château de Versoy. — Creusement des fondations et d'un fossé allant jusqu'au lac. — Frais de garde d'un nommé Piotat, qui fut décapité, et de Colin, cordonnier de la comtesse, qui fut libéré après quatorze jours de détention. — Construction du pont de l'entrée principale du château et de la palissade mise en avant de la cheminée de la cuisine; charroi de la garde-robe de la comtesse depuis Versoy au Bourget. — Salaire de 19 hommes armés, mandés par le comte, pour « gager » le seigneur de Gex. — Dépense d'Edouard de Savoie et de sa suite, allant visiter le sire de Villars, qui était malade. — Reconstruction de quatre muettes (guérites) du château, abattues par le vent. — Construction du pont de la tour aux Coursières. — Réparation de deux des portes de la ville. — Reconstruction de l'écluse d'un des moulins avec des fascines mélangées de terre. — Compte des dépenses du séjour au château de Versoy de Marie et de Marguerite, filles du comte. — Les revenus de l'année 1303 sont à peu près nuls, à cause d'une tempête et de l'incendie qui a détruit la ville de Versoy. — Travaux de reconstruction des bâtiments du château, qui avaient péri dans ce désastre. — Salaire des hommes d'armes, menés par le châtelain sur la terre du sire de Gex, lors de la construction de la maison forte de Pierre de Belval; de ceux emmenés par le prince Edouard à Genève, le jour de l'élection de l'évêque (janvier 1304). — Reconstruction de la porte du côté de Coppet et du four banal. — Salaire de 110 « clients » amenés à la chevauchée de Malval. — Charroi d'engins de Genève à Versoy et graisse achetée pour les oindre. — Construction d' « échiffes » et de guérites sur les murs. — Réparation des fossés.

B. 10301. (Rouleau.) — Parchemin de 11m95 de long.

1313-1318. — Versoy. — Compte de Humbert de Grésy, châtelain. — — Recette de 2 muids de froment, pour la dîme de Perignins; — de millet et de pannis, pour le revenu de la dîme de Saint-Loup; — du revenu de la terre de Chaloes, provenant de Nichod de Livron. — Reconstruction du pont du château du côté du verger; de la « muette » au-dessus de la porte, pour remplacer celle qui avait été brûlée. — Réparation de la porte de Versoy, du côté de Coppet. — Salaire des 3 hommes d'armes et des 20 miliciens de Versoy, mandés par Raymond d'Alunges, vice-gouverneur de Genève, lors d'une dissension survenue entre les citoyens de cette ville. — Salaire des hommes occupés à tailler, biner, fumer, proviner et bêcher les vignes du comte. — La huitaine de froment est vendue 5 sous 6 deniers; le vin, 6 sous le setier. — Compte des tailles (*regalia*) levées dans toute la châtellenie, sur ceux ayant feu ou jougs de bœufs. Le nombre des feux s'élève à 44, et celui des jougs à 33. — Réparation des brèches arrivées dans le mur de courtine, du côté des moulins; dans celui de la grosse tour. — Réparation du toit de la chambre verte. — Paiement de 60 sous à la ville de Versoy, pour l'établissement d'un canal de décharge du bief des moulins. — Chevauchée d'hommes d'armes, amenés à Genève par le châtelain, sur le bruit d'un mouvement préparé par le comte de Genève et le sire de Faucigny. — Construction d'une loge pour le portier, près la porte du château. — Réparation de l'étable située sous le grenier. — Construction de quatre « échiffes » aux angles de la grande tour. — Reconstruction totale du mur de courtine du château du côté des moulins. — 15 deniers de Lausanne valaient 12 deniers de Genève, et 2 de Vienne 1 de Genève.

Compte de Raymond d'Alunges, châtelain. — Reconstruction de la cheminée de la chambre verte. — Murement des portes pratiquées dans les courtines du château, à cause du danger qui en pourrait advenir. On établit la bou-

teillerie dans la chambre verte et on pratique un degré pour descendre à la cave. — Reconstruction totale de la chambre verte; d'une tournelle vers les moulins et de l'étable joignant, qui avaient été incendiés. — Etablissement de créneaux sur les murs, entre la porte et la grande tour, et d' « échiffes » en pierres sciées, et en tuf au-dessus des deux portes de la ville. — Salaire des chevaliers, hommes d'armes et piétons de la châtellenie, mandés par le gouverneur de Genève, pour la garnison de cette ville, lors de la « brigue » entre Etienne de Villars, François l'Apothicaire et leurs adhérents, et lorsque le prince Edouard de Savoie en fit l'accommodement.

B. 10302. (Rouleau.) — Parchemin de 9m80 de long.

1318-1322. — Versoy. — Compte de Raymond d'Alunges, châtelain. — Recette d'avoine de la ferme des dîmes de Perignins et de Saint-Gervais. — Mort de Pierre, curé de Previssin, placé sous la sauvegarde du comte. — Composition de 5 sous, payée par Jean de Rongo, pour être sorti de Versoy autrement que par le pont. — Construction du degré de bois conduisant à la chambre du Pelloz; d'une galerie à trois colonnes devant les portes de la chambre verte et du cellier. — Etablissement des quatre fenêtres doubles de cette chambre. — Salaire des hommes d'armes envoyés à Genève au gouverneur, pour l'aider à réprimer des désordres de jour et de nuit. — Chevauchée envoyée au même vers Salvure, au secours du duc Léopold. — Dépenses des hommes d'armes amenés par le prince Edouard, se rendant à Roule (*Rotulum*), pour la bastille qu'il voulait y élever. — Solde des hommes d'armes, mis en garnison à Genève, lors des troubles où Etienne de Villars fut tué. — Garnison mise au château de l'Ile, à Genève, lors de la construction des murs de ce château. — Frais de transport à Evian, de 21 hommes du comte de Genève, enlevés pour répondre des 3 hommes du comte de Savoie arrêtés dans ledit comté. — Garnison mise au château de Montz. — Rétablissement de la bouteillerie dans la chambre verte du château de Versoy. — Chevauchées mandées à Crassier, pour exercer des représailles sur ceux qui avaient détroussé des marchands de Milan; à Genève, pour garder la ville durant les joûtes; envoyée par le bailli de Genève à Pinet, pour « gager » l'évêque de Genève; mandée à Genève en garnison, lorsque la tour du château de cette ville fut assiégée et détruite.

Compte de Mermet d'Arbignon, châtelain. — Composition de 3 sous, payée par Etienne de Saint-Jean, pour être entré sans droit dans la maison de son voisin, lequel battait sa femme. — Etablissement d'une loge ou galerie entre la grosse tour et une autre tour. — Reconstruction du pont dormant. — Chevauchées amenées par le châtelain à Genève, sur l'ordre du bailli de Chablais, lorsque Henri de La Tour, oncle et adhérent du Dauphin, était dans le Faucigny; pour la garde de Genève; pour incendier et faire le dégât devant Necuday; pour résister aux ennemis rassemblés près de Genève, au Château-Gaillard; pour brûler la ville d'Avamassis, vers Genève; pour couper les vignes autour de Genève; pour garder Genève, lorsqu'Aymon de Savoie évacua le Chablais; devant Pignay; pour « gager » le comte de Genève devant Baleyson; au siége de Corbière. — Commission donnée au châtelain d'informer sur les querelles survenues entre les nobles et les habitants du val d'Aost. — Enquête sur les dissensions survenues entre le comte de Savoie et l'évêque de Sion.

B. 10303. (Rouleau.) — Parchemin de 17m75 de long.

1322-1328. — Versoy. — Compte de Guillaume Coqui, de Nantua, châtelain. — Recette de 9 huitaines d'avoine, pour les gardes dues dans la châtellenie; — de 80 setiers de vin récolté dans les vignes du comte. — Toute acquisition de maison, à Versoy, donne lieu à un droit de lods et vente représenté par 1 coupe de vin seulement. — Reconstruction de la cheminée de la chambre verte et du toit de la galerie devant cette chambre, qui avaient été renversés par la chute de la toiture de la tournelle joignant, causée par un ouragan. — Chevauchée d'hommes d'armes et autres, amenés par le châtelain en garnison à Genève, lorsque les ennemis étaient rassemblés autour de Menthouz et de Château-Gaillard; pour le siége de Corbière. — Composition de 7 sous, payée par Jean de Rogo, pour avoir battu son frère avec un bâton. — Réparation à la toiture en « clavin » de la chambre du comte; de celle près la chapelle au château. — Réparation, par les bourgeois de Versoy, de la palissade plantée autour de la ville, peu de temps avant la mort du comte Amédée. — Reconstruction des écluses et des biefs des moulins, qui avaient été emportés par l'inondation, en février 1323. — Achat de cordes et autres choses nécessaires aux engins du château de l'Ile, à Genève. — Salaire des gens d'armes, amenés à Genève par le châtelain, sur l'ordre de Hugues de Feillens, vice-gouverneur, à cause des joûtes qui s'y firent. — Droit de mutation (*placitum*), payé par les héritiers d'Aymon de Burdignins, damoiseau, lors de la mort du comte Amédée, arrivée en octobre 1323. — Remise de chars de chaux, achetée à Divonne, aux bourgeois de Versoy, pour la réparation d'une brèche de leur muraille du côté de l'eau. — Gages des hommes d'armes, amenés par le châtelain à la chevauchée de Gironvelle; à celle d'Ambronay; à l'armée envoyée en Allemagne, au mois de décembre 1324, par le comte de Savoie, au secours du duc Léopold. — Réparation aux merlons des courtines du château. — Salaire des hommes d'armes, emmenés par le châtelain pour brûler et dévaster la châtellenie d'Alunges; à l'armée convoquée à Genève par le comte; à l'armée de Varey. — Armement de deux bateaux

sur le lac, pour repousser les attaques de ceux d'Hermanche. — Construction d'une « échiffe », pour défendre le port du lac. — Solde des gens de guerre, amenés à Genève par le châtelain, pour protéger la vendange et la rentrée des récoltes des habitants contre les incursions des ennemis; convoqués pour la chevauchée sur la terre du sire de Villars; pour celle convoquée par le comte contre le château et la ville d'Hermanche.

Compte de Galois de La Baume, chevalier, bailli de Chablais, de Genève, châtelain. — Fourniture de vin aux 24 bateliers d'Aix, stationnés sur le lac, pour empêcher les convois de Henri de La Tour, oncle du Dauphin. — Recette de 10 livres, provenant de la coupe du bois de Vingerons. — Reconstruction du puits du château de Versoy, qui était tombé en ruine; on le munit d'une corde mue par une manivelle. — Charroi du bois de la baraque construite pour le comte, lors du siége d'Hermanche. — Reconstruction du pont de la porte du château de Versoy. — Solde des gens d'armes, envoyés pour garder la ville d'Aix, lorsque Henri de La Tour était dans le Faucigny. Etablissement d'une palissade autour de cette place. — Armement de deux galiotes, fait par les bourgeois de Versoy, pour croiser entre Coppet et Hermanche, afin de barrer le passage et les approvisionnements dudit Henri, de son neveu le Dauphin, et repousser les attaques des gens d'Hermanche et du Faucigny. Elles restèrent dix-huit jours dans le port de Versoy, à cause de la tempête qui régnait sur le lac. Tout le littoral du Jura était aussi défendu, et des Génevois gardaient les passages de l'Arve et la porte de Meliers, sur le Rhône. — Avis que les Bourguignons sont à Saint-Cyr, au-devant du Dauphin. — Au mois d'août 1327, la flotille d'Hermanche bloque Versoy. — Hommes d'armes envoyés pour occuper Copet. — Dépenses du châtelain dans son voyage à Paris vers le roi, à l'occasion des préliminaires du traité de paix entre le comte et le Dauphin. — Salaire des espions envoyés en Bourgogne, en Faucigny et sur les terres de Villars, pour connaître les mouvements de ennemis.

B. 10304. (Rouleau.) — Parchemin de 16m de long.

1329-1335. — Versoy. — Compte de Henri de Grésy, damoiseau, châtelain. — Recette de 104 setiers de vin, provenant de la vendange de 120 fosserées de vigne du comte à Versoy. — Dépense de vin faite par le comte à Versoy. — Les droits de mutation d'immeubles, dans la ville de Versoy, consistent dans 1 coupe de vin. — Compositions de 10 sous, payée par Jean Perrin, pour avoir attaché un serviteur de son père par les pieds et par les mains; — de 60 sous, payée par des habitants de Versoy, qui s'étaient approprié les pâturages et les communaux dudit lieu. — Réparation à la porte de Versoy, du côté de Genève. — Salaire des gens d'armes, amenés par le châtelain à Genève, sur l'ordre du bailli de Chablais, pour garder la ville, durant une fête que les citoyens célébraient. — Dépenses faites à Versoy, par les ambassadeurs du duc de Milan; — par un notaire envoyé par le comte Edouard, pour dresser l'état des nobles de la châtellenie. — Reconstruction du pont de la ville, du côté de Copet.

Compte de Guigon de Saint-Apre, châtelain. — Construction de deux ponts en bois, sur les murs du château, pour communiquer avec les courtines. — Reconstruction du four banal de Versoy; la dépense s'élève à 119 sous génevois. — Solde des gens d'armes et charroi de l'engin, amenés par le châtelain à l'armée de Monthoux; — de ceux qui accompagnèrent le comte au secours de Johannages. — Etablissement d'un réservoir près le verger. — Compositions de 10 sous, payées par des individus qui avaient poursuivi des marchands, pensant que c'était fait de guerre. — Subside de 15 sous, accordé au comte par les habitants de Versoy. — Salaire des gens d'armes, amenés par le châtelain à l'armée devant la bastille de Sucrie; devant celle de « Corengiez » et à la rescousse de celle de Monthoux. — Indemnité au châtelain, pour un cheval tué dans le conflit qui eut lieu au delà de l'Arve, entre les Génevois et le bailli de Chevrions.

Compte de Jean de Saint-Apre, fils de Guigon, châtelain. — — Compositions payée par D. Cumuniez, qui trois fois avait négligé de se rendre à la chevauchée du comte; — de 5 sous, payée par Raymond Magnin, qui, la nuit, avait passé sous la porte de Versoy. — Construction d'une lanterne, surmontée d'un pommeau, au-dessus de la grande tour du château. — Réparation des toitures de la chapelle et de la chambre du comte. — Construction d'un degré de pierre vers la chambre verte, pour aller sur les courtines. — Paiement des espions envoyés en Bourgogne s'enquérir de la situation, lorsque M. Louis de Savoie rebâtissait le château de « Grandis », détruit par les gens du Faucigny. — Façon de carreaux, pour lancer le soufre, livrés à Louis de Savoie, lorsqu'il marcha au secours de la ville de « Grandis ».

B. 10305. (Rouleau.) — Parchemin de 10m35 de long.

1335-1337. — Versoy. — Compte de Guichard Ponsard de Seyssel, châtelain. — Recette de 70 sous, pour la ferme du four de Versoy. — Composition de 30 sous, payée par Brunet, clerc, pour avoir dérisionné le cri que l'on faisait au nom du comte. — Salaire des charpentiers occupés à démonter l'engin du château. — Reconstruction du pont de la poterne. — Messagers envoyés en hiver au comte, alors à Chillon, pour l'informer de l'arrivée de la Dauphine, venant du Faucigny à Seyssel. — Reconstruction du pont allant au verger et au pressoir. — Paiement de 2 sous, pour la réparation du calice de la chapelle. — Reconstruction des fourches patibulaires de Versoy, pour y suspendre un voleur. — Dépense de l'hôtel de

la comtesse à Genève et à Versoy. — Voyage du châtelain à Chillon, pour visiter les galères du comte et les faire réparer. — Réparation des guérites et de partie du toit de la grande tour et des bâtiments du château, qui avaient été emportés par le vent. — Reconstruction de la voûte de la chapelle. — 3 deniers sont donnés pour la journée de chacune des femmes employées à porter le vin nouveau du pressoir au cellier.

B. 10306. (Rouleau.) — Parchemin de 12m85 de long.

1337-1340. — Versoy. — Compte de Guichard Ponsard, châtelain. — Recette de 21 sous, pour la ferme de la pêcherie de Versoy (dans le lac Léman). — Compositions de 3 sous, payée par Perronet, de Nyon, pour avoir frappé le fournier; — de 70 sous, infligées à cinq individus, condamnés en outre par le juge à être mis à la question, pour avoir volé des effets dans une maison de la terre de Gex, où le châtelain les avait envoyés pour une saisie. — Subside de 7 livres, payé par la commune de Versoy au comte. — Réparation du toit de la salle basse, du côté de la vieille cuisine; de l'entablement de la chambre joignant la chapelle. — Achat d'une corde pour le puits. — Reconstruction des bâtiments du moulin de l'écluse et du bief, qui avaient été emportés par l'inondation au mois de janvier 1339.

Compte d'Anthelme, seigneur de Miolans, vice-gouverneur de Genève, châtelain. — Composition de 40 florins, payée par Jean de Marlo, châtelain de Grilly, inculpé d'avoir remis aux officiers du seigneur de Gex le Bourguignon qu'il avait arrêté sur la terre du comte. — Reconstruction du pont du verger et de celui de la grosse tour. — Reconstruction faite aux toitures des bâtiments du château, emportées au mois de novembre 1339, par un ouragan. — Solde des soldats ajoutés par le châtelain à la garnison ordinaire du château, lorsque le comte construisait sa bastille sous les marches (*subtus marchias*). — Compositions de 4 sous, payée par Gérard d'Yverdun, pour avoir, sans licence du châtelain, pris un essaim d'abeilles qui s'était abattu au château; — de 2 sous, payée par le fils à la Verries, qui était entré dans le verger du comte. — Remise faite par le comte à Aymon de Milly, de 50 livres d'amende qu'il avait encourue, pour une rixe avec les sergents de Verny; remise motivée sur ce qu'il avait eu un cheval blessé au combat livré devant Monthoux. — Serrure mise à la porte de la ville allant au moulin. — Notification faite à Raoul de Blonay, conseiller du comte, de l'entreprise des gens du seigneur de Gex sur la châtellenie de Versoy.

B. 10307. (Rouleau.) — Parchemin de 3m15 de long.

1341. — Versoy. — Compte de Guillaume Reynard, châtelain. — La recette des foins est nulle; celle du vin est fort mauvaise. — Recette de 4 livres, des tailles à merci, levées à Perignins. — Composition de 15 sous, payée par Pigochat, de Perignins, qui avait dit à sa mère qu'il avait retiré ses troupeaux de la maison, parce que le seigneur de Gex devait venir « gager » sur la châtellenie de Versoy. — Recette de 1 florin, pour la censive des juifs habitant Versoy. — Réparation des cinq fenêtres de la chambre au-dessus de celle du comte. — Salaire des gens d'armes, amenés par le châtelain à Genève, pour le fait de la bastille de Vingiron, que le sire de Gex voulait attaquer.

B. 10308. (Rouleau.) — Parchemin de 11m de long.

1341-1343. — Versoy. — Compte de Jean d'Aigue-Blanche, damoiseau, châtelain. — Dépense de l'hôtel du comte à Versoy. — Recette de 6 sous, pour la ferme de la pêche dans la rivière, depuis le lac jusqu'au moulin. — Compositions de 14 sous, payée par Mermet Revillod, trouvé en adultère avec la Crida; — de 42 sous, payée par Ardoin de Chaléas, qu'un voleur de Corbière avait accusé de l'avoir excité à voler du blé dans le cimetière, et qui plus tard, pressé de questions et sur le point d'avoir l'oreille coupée, avait déclaré l'innocence dudit Ardoin; — de 5 sous, payée par la femme Choudet, pour avoir vendu une chaîne de fer, malgré la défense de son mari; — payées par des individus qui ne s'étaient pas rendus à la chevauchée vers Contay. — Réparation de l'escalier qui conduit sur les murailles du château. La journée du maçon est payée 12 deniers. — Réparation de la porterie en pierre du verger. — Appropriation de la grande salle, de la chapelle, de la bouteillerie, de la paneterie et de la cuisine, lors de l'arrivée du comte. — Curage du bief du moulin. — Culture du jardin et du verger, sous la direction de Gervais, jardinier du comte. — Réparation aux roues, rouets et mécanisme du moulin. — Solde des gens d'armes qui stationnèrent vers Contay et Seillon, lors de la guerre des gens de l'évêque de Sion. — Solde des hommes d'armes et des fantassins, amenés par le châtelain, pour renverser les fourches auxquelles le sire de Gex avait fait pendre un homme du comte. — Frais de nourriture d'un voleur détenu au château, qui ensuite fut noyé. — Construction, par ordre du comte Aymon, de neuf arcs de pierre au château de Versoy, du côté de Genève; de deux garde-robes vers sa chambre; d'une tournelle sur les murs; des murs de clôture du verger. — Réparations considérables faites dans les bâtiments. — Etablissement d'un colombier.

B. 10309. (Rouleau.) — Parchemin de 8m80 de long.

1343-1345. — Versoy. — Compte de Constantin de Jallon, châtelain. — Recette de 6 deniers, pour les lods de 1 coupe de

vin, donnée en aumône à l'église de Saint-Loup et estimée 6 sous ; — de 20 sous de *placito* (droit de mutation à chaque avénement de règne), dû par Guigon d'Ainay, damoiseau. — Ouverture d'une fenêtre dans la chambre haute, près la vieille salle, qui était devenue obscure depuis la construction de la nouvelle « loge ». — Construction d' « échiffes », lors de l'armement du château, après la mort du comte Aymon. — Achat de chaînes de fer, pour clore la grande porte. — Achat d'une meule pour le moulin et réparation des roues et rouets. — Renforcement de la chaussée et de l'écluse, qui avaient été emportés par l'inondation. — On fume le jardin avec le fumier des lapins. — Achat de pois, vesces et d'une bâche pour faire boire les pigeons au colombier. — Gervais, jardinier du comte, touchait par an 10 sous génevois, 6 huitaines de blé et 4 aunes de drap. — Solde des gens de guerre, mandés par le châtelain pour aller « gager » le sire de Gex, qui s'était permis de faire acte de justice sur la terre du comte. — Pension de 45 sous génevois à Dom Raymond de Malagny, chapelain du château.

Compte de Jaquemet Douard, de Cognin, charpentier et maître des œuvres du château de Versoy, ordonnées par le comte Aymon. — Construction de neuf arches de pierres. — Convois de chaux et de grès, amenés par le lac. — Achat de bois de sapin, depuis 40 pieds de long et au-dessous, pour la charpente et la toiture de la loge ou des bâtiments élevés sur ces arcades. — Construction d'une tournelle avec buisserie et « archières ». — Aplanissement de la motte de terre sur l'emplacement de laquelle ont été édifiés cette tour et le cellier. — Construction d'un mur de 42 toises de long sur 3 pieds d'épaisseur, entre le jardin et les murs de courtines (à raison de 15 sous génevois la toise). On le perce de quatre huisseries et de fenêtres, pour la desserte des quatre chambres qui y sont pratiquées.

B. 10310. (Rouleau.) — Parchemin de 8m30 de long.

1343-1345. — Versoy. — Compte de Veffred Fourrier, de Tournon, damoiseau, châtelain. — Recette de 33 sous, perçus sur les seize boulangers vendant pain à Versoy. — — Composition de 6 sous, payée par un grand magnin (chaudronnier) de Cossonay, dont on ignore le nom, pour une rixe avec une femme. — Reconstruction de l'écluse de la chaussée du moulin du comte, qui avait été emportée par l'inondation. — Achat de grenailles pour la nourriture des pigeons du colombier. — Labourage du curtil du comte. — Salaire du châtelain et des gens d'armes qu'il avait amenés avec lui, lors de la chevauchée convoquée à Bourg contre le duc de Bourgogne. — Le florin compte pour 12 sous génevois, et 12 deniers génevois pour 1 gros tournois. — Livraison de foin à Douard, charpentier, maître des œuvres de charpenterie, pour les torchis des planchers du château. — Dépenses faites à Versoy, par la duchesse d'Autriche, qui se rendait à Avignon. — Amendes payées par plusieurs individus, qui n'avaient point obéi aux ordonnances criées à Versoy. — Salaire du châtelain, envoyé avec un compagnon par les tuteurs du comte à la poursuite de Michod de Glanz, qui avait arrêté et fait prisonnier, entre le Jura et Copet, un chevalier allemand. — Ils le prirent vers Rochefort en Faucigny. — Salaire du même et des gens d'armes rassemblés à Versoy, lors de la dissension entre le bailli et les citoyens de Genève au sujet de Saint-Gervais. — Le bailli mande les hommes du comte pour le soutenir.

B. 10311. (Rouleau.) — Parchemin de 24m20 de long.

1345-1350. — Versoy. — Compte de Humbert Prinaygin, chevalier, de Châtillon, châtelain. — Dépenses faites à Versoy, par le comte de Genève, qui s'y était rendu pour ménager un accord entre le sire de Gex et les citoyens de Genève. — Recette de 9 sous génevois, pour la ferme des trois étaux de boucherie de Versoy. — Composition de 5 sous, payée par Jacquemet de Ruchilins, pour n'avoir point suivi la bannière du comte comme il lui avait été enjoint. — « Esparres » de fer posés à la porte du château. — Réparation de la bouche du four de Versoy ; des coursiers du moulin ; de la chaussée et de l'écluse. — Dépenses de Jean de Savoie, frère du comte, à Versoy. — Amendes infligées aux habitants de Geanthod, pour ne s'être pas rendus à la destruction de la maison d'Amédée de Saint-Jour. Confiscation des biens de ce seigneur, accusé d'avoir insulté et frappé le vice-châtelain de Versoy et Humbert de Saint-Besy. — Ordre des tuteurs du comte de Savoie au châtelain, de rendre aux habitants de Geanthod et de Malaignie les bestiaux et les gages qu'il avait saisis sur eux à la requête de l'évêque de Genève. — Façon de fourches, pour y pendre Perret de Rondbuisson, voleur. — Subside de 30 florins, voté par la commune de Versoy au comte, pour l'accord avec le roi de France, pour le fait de Bretagne. — Reconstruction de la chaussée et des écluses du moulin, qui furent emportées par l'inondation de la huitaine avant Noël 1348. — Avis donné au conseil du comte de la rupture des trêves entre la dame de Gex et les habitants de Genève. — Composition de 6 sous, payée par Gaillard, de Perignins, qui avait coupé les cheveux de sa femme. — Séjour à Versoy de Louis de Savoie, seigneur de Vaud, revenant de Savoie, où il s'était rendu pour ménager un accord entre le seigneur de La Chambre et celui d'Outrières. — Saisie et garde à Versoy, par le châtelain, de 8 des hommes de l'évêque de Genève, à cause de l'interdit lancé par ce prélat sur les habitants de cette ville. — Reconstruction totale du four banal. — On renforce la garnison, à cause de la guerre imminente entre le comte et le Dauphin.

B. 10312. (Rouleau.) — Parchemin de 12m85 de long.

1350-1353. — Versoy. — Compte de Richard, coseigneur de Virieux, châtelain. — Recette de 2 sous, pour la ferme de deux étaux de cordonniers. — Composition de 5 sous, payée par Pierre Joly, pour crime de bigamie. — Reconstruction des écluses du moulin, emportées par l'inondation, en novembre 1350. — Dépenses faites à Versoy, par Mlle Blanche de Savoie, sœur du comte. — Composition de 60 florins, infligée à Jacquet de Guillez et Nicolas de Monz, son cousin, qui avaient pris de force 1 florin d'or à un marchand sur la voie publique. Cette amende est employée au paiement de la construction de la salle du château de l'Ile. — On renforce la garnison, après la mort de Humbert Alemand, seigneur de Copet, qui tenait en dépôt la place de Menthon. — Message envoyé par le comte aux dames de Vaud et à l'évêque de Lausanne, pour les traités avec les citoyens de Belley. — Solde des gens d'armes amenés par le châtelain à la chevauchée du comte, en Valais; — de ceux mandés par le comte de Genève au secours de Conliége. — Reconstruction de l'« échiffe » sur les murs du château, du côté du verger. — Salaire d'Etienne Maillet, maître des engins du comte, et de 34 hommes employés à remiser au château de Versoy les engins, manteaux, échelles et autres instruments pour le siége des villes.

B. 10313. (Rouleau.) — Parchemin de 6m60 de long.

1353-1355. — Versoy. — Compte de Richard, coseigneur de Virieux, châtelain. — Dépenses de vin, pour l'hôtel du comte à l'armée de Gex. — Recette de 5 sous 4 deniers, pour la ferme de la coupe de vin qui se lève sur les huit taverniers de Versoy. — Réparation des quatre « échiffes » de la grande tour de Versoy. — Aymonet de Sion, fourrier du comte, est envoyé pour préparer le château à recevoir le comte, lors de l'expédition de Gex, et faire réparer les tables, les dressoirs, les bancs, tréteaux, etc. — Garnison mise par le châtelain dans la maison d'Etienne d'Asnières, mise sous la maison du comte. — Réparations faites dans cette maison, pour en augmenter la défense.

B. 10314. (Rouleau.) — Parchemin de 12m90 de long.

1356-1359. — Versoy. — Compte de Richard, coseigneur de Virieux, chevalier. — Remise faite par le comte à Jean Maillet, de Verny, des 40 huitaines de froment, qu'il devait comme fermier du moulin, et cela à cause de services rendus dans la guerre de Piémont. — Livraison de 20 huitaines de froment, données en aumône par la comtesse Bonne de Bourbon aux Frères Prêcheurs de Genève et aux Cordeliers. — Recette des corvées qui se lèvent à Pregny, Pouilly, Fleys, etc. — Remise faite par le comte à Isabelle de Millier, des 200 livres d'amende, encourue par Aymon, son père. — Reconstruction du plancher de la chambre du comte de Genève. — Dépense de l'hôtel de la comtesse à Versoy. — Compositions de 10 sous, infligée à Guillemot et Perret Mugnier, qui avaient excité leurs chiens sur le mistral; — de 1 florin, encourue par Jean Soudan, pour avoir accusé Galatin de maléfice.

B. 10315. (Rouleau.) — Parchemin de 14m75 de long.

1359-1361. — Versoy. — Compte de Richard, coseigneur de Virieux. — Recette de 4 sous génevois, pour la ferme de la paneterie, qui se perçoit sur les villages de la châtellenie. — Composition de 18 deniers, payée par Anserimond, de Lompnes, accusé de viol. — Réparations faites au four banal. — 5 deniers sont donnés par jour à chacune des douze femmes louées, pour porter le vin dans des seilles, depuis les vignes jusqu'au cellier du château. — Sentence du juge de Gex, confirmée par le conseil ducal de Chambéry, qui déclare Hugues de La Ville, de Sergier, exempt de payer un cens de 10 coupes de froment sur ses biens (25 mars 1360 et 13 avril 1361). — Vente de blé, à 7 sous 4 deniers génevois la huitaine. — Remise faite par le comte à Jacques Mistral, du quart de la ferme du four banal de Versoy, à cause de la mortalité qui a régné de 1349 et 1350. — Paiement du restant de solde due à Pierre d'Antiez, damoiseau, pour son service à la chevauchée de Piémont, et de 40 florins pour l'indemnité d'un cheval perdu lors du conflit qui arriva lorsque les gens du Faucigny vinrent insulter la cité de Genève.

B. 10316. (Rouleau.) — Parchemin de 7m60 de long.

1361-1366. — Versoy. — Compte de Richard, coseigneur de Virieux, châtelain. — Recette de 20 sous génevois, du curé de Versoy, pour le « personnat » de l'église de Saint-Loup; — de 12 florins, pour la censive des Lombards établis à Versoy. — Reconstruction d'un mur et de la toiture du four banal. — Le setier de vin est vendu 18 sous génevois. — Subside de 40 florins, voté au comte à l'occasion du passage de l'empereur par la Savoie en allant et retournant à Avignon.

B. 10317. (Rouleau.) — Parchemin de 8m20 de long.

1366-1368. — Versoy. — Compte de Richard, vice-seigneur de Virieux, châtelain. — Recette de 15 sous génevois, pour les petits « claims » arrivés dans la châtellenie. — Paiement de 60 sous, pour la fauchaison et la récolte du grand pré du comte. — Gages du châtelain fixés à 25 sous. — Les vignes du comte sont, à cause de leur stérilité, amodiées à moitié ou

au tiers du fruit. — Composition de 7 florins, payée par Etienne, de Charles, pour avoir écorché un veau qui ne lui appartenait pas. — Réparation du plancher et de la charpente de la chambre du comte de Genève.

B. 10318. (Rouleau.) — Parchemin de 19m60 de long.

1369-1374. — Versoy. — Compte de Richard, coseigneur de Virieux, châtelain. — Lettre du conseil de Savoie, qui reçoit Perret Crota, de Genève, sous la sauvegarde du comte, moyennant un cens annuel de 1 livre de poivre. — Recette de 12 deniers, de l'abbesse de Bellerive, pour la confirmation du legs fait au couvent par André de Cheynay; — de 11 florins, provenant de la vente des biens de Jean Fournier, de Preygnins, homme taillable du comte, décédé sans enfants. — Réparation de la bouche et du « ciel » du four banal. — Compositions de 23 deniers, payée par Jean Pecol, pour tentative de viol; — de 6 deniers, payée par Jean Barbier, pour avoir fait pleurer (*luytare*) la dite Pachod; — de 3 deniers, payée par la femme Jeannin, pour avoir soustrait 5 sous à Jean Songet en s'abandonnant à lui. — Reconstruction de la toiture de la grosse tour du château, de la grande salle et de la chambre verte, qui avait été emportée par le vent. — Livraison de provisions de toutes sortes à Jean d'Orliac, recteur des ouvrages de construction du château de Ripailles.

B. 10319. (Rouleau.) — Parchemin de 18m05 de long.

1375-1378. — Versoy. — Compte des héritiers de Richard de Virieux. — Lettres du comte Amédée, contenant règlement des dettes et créances dudit Richard, arrêté entre lui, d'une part, Simon de Compeys, chevalier, tuteur des enfants issus de son mariage avec Nicolette, fille de Richard, et Henri d'Epoisses, damoiseau, fondé de pouvoir de Paule, femme de Humbert de Châtillon, de Michaille, fille dudit Richard (Aix, 11 mai 1375). — Compositions de 2 sous 3 deniers, payée par Mermillod, pour être entré la nuit dans Versoy, autre part que par la porte; — de 15 deniers, payée par Pierre Planchi, complice de la pose d'une borne sur la rue, dans l'intérieur de Versoy. — Pose de chevrons de 32 pieds de long, sur la toiture de la chambre du comte, pour remplacer ceux que le poids des échelles avait cassés. — Dépenses faites à Versoy, par Aymon, seigneur de Bossenens, et Humbert de Colombier, bailli de Vaud, délégués pour visiter toutes les places fortes au-dessus de l'Ecluse. — Compte de la foresterie (*salterie*) de Bossiat, châtellenie de Gex, annexée à celle de Versoy pendant cinq ans, par lettres y contenues du comte Amédée, afin d'augmenter les ressources de cette châtellenie et contribuer aux dépenses ordonnées pour la fortification de la place (Aix, 11 mars 1376). — Recette de 20 sous, provenant de la vente des biens d'une femme inculpée d'avoir incendié une maison. — Réparations faites à la charpente des trois chambres, qui sont entre la chambre du comte et la chambre verte. — Composition de 60 sous, infligée à Perrusod Levrier, pour s'être permis d'entrer chez le curé de Matigny contre son gré.

B. 10320. (Rouleau.) — Parchemin de 5m10 de long.

1378-1379. — Versoy. — Compte de Jean de Vernet, chevalier, châtelain. — Recette de 12 deniers, valeur de la coupe de vin due par Gérard Baron, pour les lods d'une maison achetée dans la limite de la franchise de Versoy. — Achat de cercles, pour le reliage des tonneaux, lors de la vendange. — Mandement d'Amédée VI, comte de Savoie, aux gens de ses comptes, d'allouer 1,000 florins au châtelain, en déduction des 4,000 florins qu'il lui doit (Chambéry, 17 octobre 1378). — Le florin d'or de bon poids compte pour 12 sous genevois blancs, équivalant à 12 deniers gros tournois; le florin vieux, pour 12 deniers oboles gros tournois.

B. 10321. (Rouleau.) — Parchemin de 17m20 de long.

1381-1385. — Versoy. — Compte de Jean de Vernet. — 2 quarts de froment comptent pour 1 bichet, et 2 bichets ou 4 quarts pour 1 huitaine. — Lettres du comte Amédée VI, qui donne au châtelain la récolte en blé, vin et foin de la châtellenie (Bourg, 2 mars 1382). — Composition de 2 florins, payée par François Fellons, pour rixe avec le vacher de Souvernier, dans laquelle plusieurs bêtes avaient été maltraitées. — Livraison de 8 huitaines de froment, données en aumône par la comtesse aux Cordeliers de Genève. — Composition de 10 sous, payée par Berthet Bouzain, pour avoir pris une hache. — Réparation des toitures de la grande salle.

B. 10322. (Rouleau.) — Parchemin de 19m60 de long.

1385-1388. — Versoy. — Compte de Jean de Vernet. — Compositions de 18 deniers, payée par Pierre Lottier, pour avoir battu sa femme jusqu'au sang; — de 8 deniers, payée par Jean Lompnes, pour avoir mangé des poissons volés. — Recette de 18 deniers, prix d'un petit porc d'épave. — Travaux de consolidation des arches du mur de la grande salle. — Livraison des huitaines de froment et des setiers de vin, donnés par le comte et la comtesse à Prieur, ménétrier et mime de la cour. — Composition de 18 sous, payée par Jean Bailli, maçon, pour avoir pris de la chaux appartenant à la commune de Versoy. — Mandement de Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, aux gens des comptes, de faire délivrer toutes les victuailles et revenus de Versoy au châtelain, en déduction des

sommes qui lui sont dues (Ripailles, 7 novembre 1387). — Abergement fait par le comte Amédée VIII à Etienne Rignier, bourgeois de Versoy, du droit d'établir un battoir sur la rivière de Versoy (Ripailles, 10 avril 1387).

B. 10323. (Rouleau.) — Parchemin de 22m15 de long.

1386-1388-1390 (1). — Versoy. — Compte de Jean de Vernet, châtelain.— Recette de 6 huitièmes de froment, pour le sixième de la dime de Burdignins. — Lettres de Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, qui amodie pour huit ans le moulin de Versoy, moyennant un cens de 30 huitaines de froment (Ripailles, 10 février 1386). — Abergement à plusieurs particuliers des biens d'Amédée de Saint-Jour, damoiseau, advenus au comte après sa mort. — Lettres de Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie, qui amodie pour neuf ans le revenu du four banal de Versoy à François Ardoque et François Fillon, moyennant 60 sous par an (Ripailles, 10 octobre 1387). — Reconstruction du toit de la grande salle du château, écrasé par le poids de la neige. — Livraison de 10 setiers de vin donnés par Louis de Cossonay, lieutenant général en Savoie, à la femme de Prieur, ménétrier. — Compositions de 3 florins, infligée à Jean Le Ry, pour avoir frappé un messier du comte; — de 10 sous, payée par Jean Maçon, pour avoir pris Clémence de Viriez par les cheveux et l'avoir renversée. — Solde des gens d'armes qui, en 1388, aidèrent le comte à conquérir la ville de Nice et plusieurs autres places de Provence.

B. 10324. (Rouleau.) — Parchemin de 18m10 de long.

1374-1390-1393 (2). — Versoy. — Compte de Jean de Vernet. — Recette de 1 bichet de froment, pour la messellerie de Challex. — Lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie, qui, pour récompenser les services de Prieur, son ménétrier, lui accorde une pension annuelle de 12 coupes de froment et 8 setiers de vin (Ivrée, 21 novembre 1390). — Confirmation de ces lettres par la comtesse Bonne de Bourbon (Chambéry, 30 janvier 1392). — Composition de 9 florins, payée par Dom Jean Rambot, chapelain, pour avoir pris des pierres dans la carrière de Copet, appartenant à Mme Béatrix de Pont. — Réparation de la toiture du réduit de la garde-robe de la chambre du comte, au château de Versoy. — Paiement des cordes de chasse, achetées par le comte Amédée à Guillaume Flory, cordier de Genève. — Amendes infligées à plusieurs individus qui avaient vendu à fausses mesures. — Paiement de 80 florins à Jean Robert de Verny, maçon, pour façon d'ouvrages au château de Ripailles. — Acte de la vente faite par le chapitre de Saint-Pierre de Genève à Pierre Leblanc, des biens qui leur avaient été légués par Amédée de Saint-Jour, dans l'étendue de la châtellenie de Versoy; approbation de cette vente par Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie (Genève, 18 février 1390). — Investiture donnée par Amédée VI, comte de Savoie, à Jacquemet d'Irnay, des biens de Guigon d'Irnay, seigneur de Burdignins, son père (Chambéry, 30 août 1374).

(1-2) Voir la note de la page 4.

B. 10325. (Rouleau.) — Parchemin de 15m20 de long.

1394-1396. — Versoy. — Compte de Jean de Vernet. — Mention du don de la dime de Gex-la-Ville aux enfants de Jacquemet de Tuyllia et de sa tenue en fief, par Aymon de Fernex, damoiseau. — Recette de 50 sous, pour la toise; — de 4 livres, pour la taille à merci, levée sur les hommes taillables de Pregny. — Gages de 20 sous, payés au châtelain.

B. 10326. (Rouleau.) — Parchemin de 16m65 de long.

1396-1398. — Versoy. — Compte de Jean de Vernet, châtelain. — Recette du froment de redevance dû dans la châtellenie. — Compositions de 60 sous, payée par Mermet Sechaux, qui avait encombré les fossés de Versoy, malgré la défense du comte et de la ville; — de 37 sous, payée par Etienne Fechaux, pour avoir vendu des communaux sans licence du comte. — Réparation des toitures du château, qui avaient été endommagées par le vent. La journée d'un manœuvre est payée 4 deniers. — Recette de 12 deniers, de cens dû par Etienne de Regnier, pour l'établissement, sur la rivière de Versoy, d'une meule à aiguiser les épées. — Composition de 40 livres 16 sous, encourue par Perrin Verbant, qui s'était rendu à la maison forte de Vingirons, avait déferré les fenêtres de cette maison et vendu le fer à son profit. — Le charpentier qui remplace les bardeaux et les voliges de la couverture du château est payé à raison de 2 sous par jour. — Paiement de 4 florins à Hennequin, fauconnier du comte.

B. 10327. (Rouleau.) — Parchemin de 16m25 de long.

1398-1400. — Versoy. — Compte de Jean de Vernet, châtelain. — Recette de 42 huitaines de froment, pour la ferme du revenu de la dime de Versoy. — Livraison de 6 huitaines de froment, données par le comte à Pierre Purrit, son messager, pour la nourriture de ses enfants. — Recette de 18 sous, pour les gardes dues dans la châtellenie. — Compositions de 18 sous, payée par la concubine du curé de Versoy, pour certains délits commis par elle; — de même somme, payée par Jean Abert, pour avoir pris une pierre sur la rive du lac, sans permission du comte. — Salaire de Hugues de Grenier, de Nyons, patron du grand bateau de Nyons, pour le transport des bois employés aux réparations du château de Versoy.

B. [illegible]. (Rouleau.) — Parchemin de [illegible] de long.

[illegible]. — Versoy. — Compte de Jean de Vernet. — Livraison de 6 huitaines de froment, données par le comte à [illegible], femme de Pierre de Larpe. — Recette de 6 huitaines d'avoine, perçues dans la châtellenie pour les gardes; de 6 livres 18 sous, de tailles à merci dues à Sergier. — Composition de 16 sous, payée par Jean Fellon, pour avoir donné un coup de poing à Jacques Pecolet, curé de Versoy. — Solde du châtelain, venu avec six chevaux à Bourg, vers le comte, lors de la guerre de Piémont. — Composition de 4 sous 6 deniers, payée par Robel, de Sambassier, pour avoir détaché ses chevaux de la charrue, contre la volonté de gens qui les avaient pris à journée. — Façon de deux entraves en bois, mises dans la garde-robe de la tour du château, où on renferme les prisonniers.

B. 10329. (Rouleau.) — Parchemin de 24m20 de long.

1382-1402-1404 (1). — Versoy. — Compte de Jean de Vernet. — Recette de 9 huitaines d'avoine, pour la moitié de l'avenage, perçue par le comte dans la châtellenie; — de 6 deniers, de cens dû par Richard, de Boex, cessionnaire des biens de Jean Martin, de Challex, homme taillable du comte, mort sans enfants; — de 4 livres 1 sou, pour la ferme du four banal. — Compositions de 5 sous 6 deniers, payée par François Leroy, qui s'était introduit chez une femme contre sa volonté; — de 16 florins, payée par Jacques Leroy, inculpé d'avoir, quatorze ans auparavant, avec d'autres individus, ramassé sur le chemin, devant le château de Vingeron, deux sacoches contenant 45 florins, et d'en avoir gardé 15 à sa part. — Paiement de 10 florins, donnés en aumône par le comte à l'abbesse et au couvent de Bon-Lieu, au diocèse de Genève. — Versement de 50 florins à Jean Liobard, receveur général de Savoie. — Vente de froment, à 12 deniers la huitaine; d'avoine, à 4 deniers, même mesure; de foin, à 6 deniers la brouette; de cire, à 4 deniers la livre; de poivre, à 6 deniers la livre. — Testament d'Amédée VI, comte de Savoie, fait à San-Stephano, au royaume de Naples, par lequel, entre autres legs, il donne à Jean de Vernet, chevalier, 3,000 florins d'or (27 février 1383). — Lettres des comtes Amédée VII et VIII, pour le règlement des sommes dues à Jean de Vernet.

B. 10330. (Rouleau.) — Parchemin de 31m80 de long.

1417-1427-1429 (2). — Versoy. — Compte de Rolet de Pierre, de Thonon, châtelain. — Lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, qui confirme l'acquisition faite par François de Menthon, chevalier, seigneur de Beaumont, d'une portion de la dîme de Burdignins (11 janvier 1417); — par lesquelles le même prince dispose, entre autres biens, de la dîme de Versoy, en faveur de la chapelle fondée près l'église Saint-Pierre de Genève, par Jean, évêque d'Ostie, cardinal et vice-chancelier de la cour romaine (10 juin 1421). — Recette de 30 sous, pour la ferme de la rivière de Versoy. — Composition de 6 sous, payée par Antoine Girard, pour avoir refusé de transporter les blés du duc dans son navire. — Réparations faites au moulin de Versoy, sous la direction de maître Aymon Corneau, maître des œuvres du duc. — Paiement de 40 florins, donnés par le duc à Bertrand Nuchon, son écuyer. — Lettres d'Amédée VIII, qui institue le châtelain (Thonon, 22 avril 1427). — Paiement de 100 florins à Jacques Gacet, secrétaire du duc, en déduction de 400 par lui prêtés. — Composition de 6 sous, payée par Pierre Mutat, qui avait promis de faire excommunier le châtelain. — Clôture d'une ouverture pratiquée par un prisonnier dans une chambre du château où il avait été enfermé. — Paiement de 50 florins à Antoine de Santyaux, de la carronnerie de Thonon, pour la fourniture des carrons d'une tour du château de Thonon.

B. 10331. (Rouleau.) — Parchemin de 11m06 de long.

1429-1430. — Versoy. — Compte de Rolet de Pierre, de Thonon, châtelain. — Recette de 2 pains, de redevances dues par les gens de la châtellenie de Challex. — Le châtelain constate qu'aucun cordonnier ne demeurant à Versoy, la ferme sur la cordonnerie n'a rien produit. — Compositions de 3 florins, infligée à noble Pierre de Tracier, pour avoir, de complicité avec des gens d'armes, porté dommage à Pierre Mercier et à son oncle; — de 20 sous, payée par Jacques Bon-Dieu et sa femme, parce que celle-ci avait déclaré à la femme Grivel que le châtelain voulait faire arrêter son mari, lequel l'avait fait excommunier. — Réparations faites au four banal de Versoy. — Paiement au châtelain de la somme de 120 florins, pour le prix d'une maison à Thonon, vendue au duc.

B. 10332. (Rouleau.) — Parchemin de 8m60 de long.

1430. — Versoy. — Compte de Jean Joly, lieutenant du châtelain, institué régisseur de la châtellenie, par lettres du duc Amédée VIII, données à Thonon le 31 août 1430. — Recette de 36 pains, provenant de la paneterie qui se perçoit sur chaque feu du château de Corbière; — de 21 sous viennois, pour la ferme de la pêche à la seine dans le lac de Genève. — Lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, qui institue Pierre de Mornay, châtelain de Versoy, sous la réserve de moitié de tous les revenus, sauf de ceux servant à la nourriture ou à la boisson (Morges, 14 octobre 1430).

(1-2) Voir la note de la page 4.

B. 10333. (Rouleau.) — Parchemin de 19m55 de long.

1417-1431-1432 (1). — Versoy. — Compte de Pierre de Mornay, châtelain. — Recette de 17 setiers de vin, de redevances dues dans la châtellenie; — de 19 livres, de tailles levées dans la châtellenie; — de 2 sous 8 deniers, pour la ferme du droit levé sur les taverniers de Versoy; — de 2 sous, payés par le curé pour le « personnat » de l'église de Saint-Loup.— Composition de 6 deniers, payée par Jean Sestal, pour avoir laissé la vigne du duc inculte. — Abergement fait à Claude du Bief, bourgeois et marchand de Genève, des biens délaissés par Nicod de Richillin, homme taillable du duc, mort sans enfants; on l'en met en possession par la tradition de la plume qui avait servi à rédiger l'acte daté du 7 août 1431. — Lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, qui institue Pierre Givel, de Chambéry, clerc de la cour de Versoy (Thonon, 12 mai 1417); — confirmatives, données à Thonon, le 6 avril 1431. — Amendes payées par des individus qui avaient joué aux dés. La châtellenie de Versoy a été réunie à celle de Gex.

B. 10334. (Cahier.) — Petit in-folio, 11 feuillets, papier.

1490-1491.—Versoy.—Compte de noble Jacques Magnin, vice-châtelain. — Recette de 26 poules et de 2 chapons, de redevances dues dans la châtellenie. — Publication de la mise en adjudication des fermes de la dîme de vin, du four banal, des moulins, de la pêche et des prés de la châtellenie.

B. 10335. (Rouleau.) — Parchemin de 23m de long.

1423-1425. — Villars. — Compte de Claude de La Baume, châtelain, cellérier et receveur. — Recette de 2 ânées 7 bichets de froment, de redevances dues dans la châtellenie; — de 12 bichets de froment, de revenu sur le moulin de Gravet, partageable par moitié entre le duc et la commanderie des Feuilles. — 2 coupes comptent pour 1 bichet, et 8 bichets pour 1 ânée. — Reprise en sous-œuvre des piliers en bois de la halle de Villars, qui tombaient en pourriture. — Recette de 3 deniers, pour l'abergement du chemin du Cuchet, fait à Jean Molet. — Achat de paille de glus de seigle, pour couvrir la baraque où a été placé l'engin du château de Villars. — La journée d'un batteur d'avoine est payée 12 deniers. — Lettres du duc Amédée VIII, qui institue le châtelain (Bourg, 13 décembre 1423). — Allocation de 3 florins au châtelain, payés chaque année au châtelain de Versalieux, pour le pain bénit et le vin qui sont consommés le jour de Pâques dans l'église paroissiale de Villars. — Vente de froment, à 20 deniers l'ânée; de seigle, à 12 deniers; d'avoine, à 10 deniers; de millet, à 1 denier 1/4 le bichet. — Lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, portant don à l'abbaye de La Chassaigne, de tous les étangs et moulins qu'il possède dans l'étendue de la châtellenie, en déduction de la somme de 13,000 florins, par lui due à son oncle le sire de Villars, qui avait légué ses biens à ladite abbaye (Thonon, 4 avril 1424). — Lettres de sauvegarde, accordées par le juge de Bresse à plusieurs particuliers de la châtellenie de Villars et des autres circonvoisines (Bourg, 20 février 1424). — Composition de 14 deniers, payée par Antoine de Matheysieu, inculpé d'avoir fait une écluse pour retenir les eaux s'écoulant des fossés de la ville de Villars. — Réparation de la maçonnerie de la porte d'entrée du château de Villars; aux murs d'enceinte. Emmortellement des deux « bretoiches » et du puits.— Construction d'une guérite, « en façon de bretoiche, » au-dessus de la tour du château. — Reconstruction du pont du château.

(1) Voir la note de la page 4.

B. 10336. (Rouleau.) — Parchemin de 27m10 de long.

1425-1427. — Villars. — Compte de Claude et Amblard de La Baume, frères, châtelains. — L'ânée, mesure de Villars, égale 9 bichets à la mesure de Montluel. — Recette de 59 ânées de seigle, de redevances dues dans la châtellenie. — 2 coupes d'avoine, mesure de Villars, comptent pour 1 rez, et 16 rez pour 1 ânée. — Entrage de 6 deniers, payés par Etienne Chartin, barbier de Villars, pour l'abergement d'une pièce de terre en Chimily. — Compositions de 18 deniers, payée par Budet, juif, inculpé d'avoir vendu à une femme, au marché de Villars, un écheveau de fil bleu qui n'était pas bon, et l'avoir appelée « Cropt »; — de 3 florins, payée par Jeannette, dite la Mayoda, trouvée plusieurs fois en adultère avec Jean Benedey, prêtre, et plusieurs autres; — de 27 deniers, encourue par les deux syndics de Villars, pour n'avoir point répondu aux demandes du châtelain; — de 27 deniers, payée par Etienne Chartin, inculpé d'avoir vécu en concubinage avec une femme mariée; — de 10 sous, payée par la femme Boyal, pour avoir lavé un ventre de mouton dans l'abreuvoir de Villars, ce qui avait été défendu sous de « formidables peines »; — de 18 deniers, payée par Pierre de Les Licitez, pour avoir dit à Pierre Le Marchand qu'il ressemblait à un écuyer déshérité. — Reconstruction de la cuisine du château de Villars. — Composition de 21 florins, payée par Laurent Chaloup, pour avoir par caresses, paroles et tromperies, enlevé la femme de Jean Gravier; — de 9 florins, encourue par les habitants de Birieux, qui s'étaient rassemblés sans le consentement du châtelain.

B. 10337. (Rouleau.) — Parchemin de 27m80 de long.

1427-1429. — Villars. — Compte de Claude, Amblard et Morelet de La Baume, frères, fils de Perceval de La Baume, chevalier, châtelain, cellériers et receveurs. — Recette de 1 ânée de seigle, redevance de l'abergement du moulin de

[illegible] à Jean de Chevannes; — de 25 années de [illegible] la ferme de la chacipolerie et de la champerie de Villars. — Compositions de 4 florins, payée par Etienne Poncet, dont les chiens avaient étranglé des brebis; — de 15 florins, payée par Simonde, veuve de Jean Boguet, qui avait tenté de couper la gorge à Antoinette Gravet. — Reconstruction du pont du château; du bâtiment de la cuisine. — Lambrissage de la chapelle; réparations faites aux fenêtres et à la porte; — aux bâtiments de la halle de Villars. — Reconstruction du portail d'entrée du château. — Plantation de palissades aux endroits du mur d'enceinte du château qui menacent ruine. — Compositions de 12 deniers, infligée à Grillet, qui, étant pris de vin, avait voulu se jeter à l'eau; — de 30 florins, infligée à Pierre Bolardier, pour avoir déshonoré Benoîte Joly; — de 13 deniers, payée par Pierre Jouchet, pour adultère commis avec une femme non mariée.

B. 10338. (Rouleau.) — Parchemin de 12m80 de long.

1429-1430. — Villars. — Compte de Claude Amblard et Morelet de La Baume. — Recette de 2 douzaines de perdrix, pour la ferme de la chasse de ces oiseaux dans la châtellenie. — Depuis la cession des étangs à l'abbaye de La Chassaigne, le revenu d'oisons livrés par ceux qui faisaient rouir leur chanvre dans ces étangs, n'est plus levé au profit du duc. — Abergements faits par le châtelain à Pierre de Cholier, de Perreux, du droit de recueillir les eaux de l'étang de Cholier, pour en irriguer les terres qu'il possède au-dessous; — à Jean de Vernoux, damoiseau, et consorts, du droit d'élargir et d'allonger la chaussée de l'étang de Foliollery. — Recette de 10 florins, pour les lods du meix de la Fillolière, acheté 120 florins, par les frères Tignat. — Ferrure de la grande porte d'entrée du château.

B. 10339. (Rouleau.) — Parchemin de 26m70 de long.

1430-1432. — Villars. — Compte de François de Montrouzart, châtelain, receveur et cellérier. — Recette de 30 poules, de redevances dues dans la châtellenie. — Injonction au châtelain de mettre en délivrance la ferme des langues de bœufs, tués à la boucherie de Villars. — Recette de 7 deniers, pour les lods de la seizième partie de l'étang de Revesin, acquise 7 florins par Claude de Landey; — de 10 florins, pour les lods d'une maison et dépendances, grevée d'une rente pour l'entretien de la chapelle fondée dans l'église de Villars, par Pierre de Montréal, curé du lieu. — Compositions de 3 florins, payée par Jacques Turbillier, pour avoir établi des prisons privées dans sa maison et exercé l'office de mistral; — de 7 florins, payée par Etienne Janin, inculpé d'avoir soustrait la bourse de la femme Champagnod et s'être évadé des prisons de Villars. — Réparation à la « bretoiche du Chafoux »; à celle de la tour. — Acte de la vente faite par la veuve de Perceval de La Baume et ses enfants à François de Montrouzart, de l'office de châtelain de Villars, moyennant la somme de 1,032 florins. — Confirmation de cette vente par Amédée VIII, duc de Savoie (Thonon, 6 février 1430). — Composition de 4 florins, infligée à Jean Chalemond, pour avoir, il y a sept ans, lors du décès du sire de Villars, levé le coponage à la halle de Villars, apprécié du vin nouveau sans licence des syndics, tenu chez lui prison privée et évoqué des sujets du duc devant l'official de Lyon.

B. 10340. (Cahier.) — Petit in-folio, 16 feuillets, papier.

1469-1470. — Villars. — Compte de François Bergier, conseiller du duc, institué receveur général du comté de Villars, par lettres y annexées d'Amédée IX, duc de Savoie, données à Genève le 14 avril 1469. — Recette de la pêche de l'étang neuf, dans lequel on a trouvé 5,100 carpes, vendues 4 francs le cent; un cent et demi de carpes appelées *Ressis*, vendues 4 florins. — Achat de 7,800 alevins pour le repeuplement des étangs. — Travaux d'étanchement faits à la chaussée de l'étang neuf.

B. 10341. (Cahier.) — Petit in-folio, 32 feuillets, papier.

1474-1475. — Villars. — Compte de Boniface de Challant, chevalier, seigneur de Varet, gouverneur du comté de Villars. — Lettres d'Yolande de France, duchesse régnante de Savoie, qui engage pour trois ans cette châtellenie à Boniface de Challant, moyennant la cense de 1,600 florins par an. — Recette de 47 florins, pour la ferme du péage, du coponage, de la leyde, du « banchage » et des autres revenus de la halle de Villars. — Lettres d'institution du châtelain, par la duchesse Yolande (Montcalier, 22 décembre 1474); — données par la même, de l'office de procureur fiscal dudit comté, en faveur de Henri Pignat, secrétaire ducal (Ivrée, 15 juin 1474).

B. 10342. (Rouleau.) — Parchemin de 37m75 de long.

1474-1482-1483 (1). — Villars. — Compte de Georges de Menthon, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Savoie, institué gouverneur et châtelain de Villars, par lettres du duc Charles, y annexées, données à Châteaurenard, le 17 septembre 1482, sous la condition de payer chaque année 600 florins de revenu. — Recette de 1 bichet de seigle, dû par plusieurs individus, à l'occasion de la mort du dernier duc Philibert (*mutagium*); — de 6 livres de cire, pour les gardes dues dans la châtellenie; — de 2 deniers de cens, de l'abergement fait à noble Claude de Mantusie, du droit d'établir un aqueduc au milieu du chemin tendant de Villars à Ambérieux; —

(1) Voir la note de la page 4.

de 2 sous de cens, pour celui fait aux frères Lombard, du droit d'établir un étang sur leurs terres. — Abergement fait à noble Denis de Sambonne, des grand et petit étangs de Jayères, paroisse de Villars. — Lettres de Georges de Menthon, qui institue Antoine Juvanon, notaire, clerc et greffier de la cour de Villars. — Recette de 8 florins, pour les lods de la huitième partie de l'étang de Termonet, achetée 48 florins. — Composition de 3 florins, payée par Pierre Neptani, pour avoir engrossé la veuve Challiot. — Lettres de Philibert, duc de Savoie, qui institue André Bolliet, prêtre, recteur de la chapelle érigée par lui dans l'église de Villars (Lyon, 10 mars 1482). — Travaux de réparations et d'exhaussement de la halle de Villars. — Lettres de Jean de Levis, comte de Villars, qui, pour récompenser les services de Denis de Sambonne, son châtelain, et d'Isabelle, sa femme, leur donne l'usufruit du moulin de Gravet (Villars, 13 juillet 1474). — Lettres d'Yolande, duchesse douairière de Savoie, qui affranchit Denis de Sambonne de toutes redevances sur les domaines qu'il possède dans le comté de Villars (Turin, 27 septembre 1477). — Lettres de Philibert, duc de Savoie, qui institue Bernard du Gourt, clerc de la cour du comté de Villars (Montcalier, 4 décembre 1478); — autres de Charles, duc de Savoie, qui, pour récompenser les services de Georges de Menthon, lui donne une somme de 2,000 florins (Roanne, 3 novembre 1482). — Amodiation des étangs neufs de Brieu, de Turlet et de Glarens, faite à deux Lyonnais par le comte de Levis.

B. 10343. (Registre.) — Petit in-folio, 231 feuillets, papier.

1474-1482-1487 (1). — Villars. — Compte de Georges de Menthon, gouverneur du comté de Villars. Copie incomplète du rouleau précédent. — Compte de Jacques de La Serrée, chevalier, conseiller ducal et gouverneur du comté de Villars. — Recette de 10 francs d'or, payés par les syndics de Villars, pour la ferme du ban du vin vendu au mois d'août; — de 5 deniers, pour les lods d'un réservoir à poissons, acheté 30 gros par Pierre Broyard. — Lettres de Charles, duc de Savoie, qui institue Jacques de La Serrée, gouverneur du comté de Villars (30 août 1483). — Compositions de 6 florins, payée par Jean de Mayo, pour avoir battu Benoit Berthon et fait du tapage dans la ville à une heure indue; — de 9 deniers, payée par Claude Burgand, au nom de sa femme, qui avait refusé de dire la vérité au mistral, et qui, sommée de déclarer si elle était enceinte, avait répondu qu'elle ne dirait rien qu'en présence de son mari, qui alors était absent. — Dépenses faites par le vice-gérant du comté dans une cause entre le duc de Savoie et le duc de Bourbon, pour certain village; — pour la poursuite de prêtres qui, nonobstant la défense, avaient reçu des actes. — Frais de procédure du procureur fiscal contre le sire de Bagé, qui avait mis ses pannonceaux sur une terre du duc; — contre des particuliers de Pérogés, qui avaient édifié un moulin sur le même lieu. — Lettres d'Yolande, duchesse de Savoie, qui institue Henri Pignat, procureur fiscal du comté de Villars, aux gages de 60 florins (Ivrée, 15 juin 1474). — Lettres de Charles, duc de Savoie, qui, pour récompenser les services de Jean Ducret (*alias* Pastu), archer de sa garde, lui donne la moitié des revenus de la clergie de la cour de Villars (Carignan, 15 septembre 1483); — qui donne les revenus de la chacipolerie de Villars à Michel de Lugrin, son écuyer (Carignan, 14 octobre 1483); — qui institue le fils de Frozon, clerc de la clergie de Villars (Montcalier, 25 mai 1484).

(1) Voir la note de la page 4.

B. 10344. (Registre.) — Petit in-folio, 204 feuillets, papier.

1489-1495. — Villars. — Compte de Louis Alamand, seigneur d'Arbent, puis de Jacques, seigneur de Grolée, gouverneurs du comté de Villars. — Recette de 2 quartaux d'avoine dus dans la châtellenie, pour la maréchaussée; — de 3 quartaux d'avoine, pour la ferme de la banderie de Hannet. — Versement de 1,900 florins par les châtelains, pour la ferme du revenu de la châtellenie. — Pension de 10 florins, payée à Jean Pontet, chapelain de la chapelle fondée par Antoine de Levis, comte de Villars, dans l'église Saint-Laurent de Condeziat. — Reconstruction du pont-levis du château de Hannet. — Recette de seigle, perçu sur tout habitant de la châtellenie de Loyes, possédant une charrue. — Mention de l'engagement fait à l'abbaye de La Chassaigne, par Humbert, sire de Thoire et de Villars, de redevances en avoine, poules et cire, pour sûreté d'une somme de 500 florins qu'elle lui avait prêtée. — Redevance de 12 fromages, due à la duchesse par l'abbaye de Saint-Sulpice, pour la garde du château de Loyes et de la maison de Chano. — Lettres de Blanche, duchesse de Savoie, qui engage la châtellenie de Villars à Louis Alamand, sous la condition de payer tous les ans une somme de 1,000 florins à Jacques de Grolée, précédent engagiste (Turin, 10 juillet 1490).

B. 10345. (Registre.) — Petit in-folio, 216 feuillets, papier.

1496-1497. — Villars. — Compte d'Antoine Leudey, secrétaire ducal, receveur général du comté. — Recette de 19 livres, pour des tailles levées dans la châtellenie de Hannet. — Paiement à Philippot de La Forest, taillandier ducal, de la somme de 200 florins à lui due par le duc Philippe. — Réparations faites à l'étang de Chassat sur Hannet. — Lettres de Philippe, duc de Savoie, qui institue Philippot de La Forest, châtelain d'Anot (Turin, 6 octobre 1496). — Recette de corvées d'hommes dues à Saint-Paul-Reginat. — Le péage de

Frenoz de Mont-Jehan ne donne lieu à aucun revenu, parce qu'il a été engagé par le sire de Villars au seigneur de Billignat. — Réparations urgentes faites, par ordre du procureur fiscal, à la chaussée du grand étang de Virieux, qui était rompue par l'impétuosité des vents. On la charge de pierres du côté d'où vient le vent. — Chanée mise à la chaussée de l'étang de Turlet, pour faire abreuver le poisson mis en la serve au-dessus dudit étang.

B. 10346. (Cahier.) — Petit in-folio, 46 feuillets, papier.

1499-1500. — Villars. — Compte de Jacques, seigneur de Grolée, conseiller, chambellan du duc de Savoie, fermier du comté de Villars, moyennant une redevance annuelle de 1,900 florins. — La recette des oisons, livrés par ceux qui faisaient rouir leur chanvre dans les étangs, est nulle, parce qu'aucun rouissage n'a eu lieu. — Injonction au fermier de mettre en adjudication la ferme du revenu des pailles d'avoine recueillies dans l'étang de Turlet. — Paiement de 900 florins à Louis Alamand, gouverneur du comté; — de 1,000 florins à Antoinette, fille naturelle de feu Jean de Levis, comte de Villars, mariée à Pierre Clairet, écuyer du roi de France.

B. 10347. (Cahier.) — Petit in-folio, 88 feuillets, papier.

1502-1504. — Villars. — Compte de Pierre Châtelain, institué receveur de la châtellenie, par lettres y insérées de Marguerite d'Autriche, duchesse de Savoie, comtesse de Villars (Bourg, 27 septembre 1502). — Recette d'une trousse de foin, de redevance due par les héritiers de Montréal, pour la garde. — Tous les étangs sont affermés au châtelain, pour le prix de 1,008 florins. — Les gages d'Odet Coret, procureur fiscal du comté, sont de 25 florins. — Versement de 260 florins à Jean Lambert, trésorier de la duchesse. — Lettres de la duchesse Marguerite, qui institue Mercurin de Guattinara, son conseiller et docteur en droit, juge du comté de Villars, aux gages de 50 florins (Pont-d'Ain, 5 août 1502).

B. 10348. (Registre.) — Petit in-folio, 215 feuillets, papier.

1501-1505. — Villars. — Compte d'Odet Coret, châtelain, receveur. — Recette de 32 florins, pour la ferme de la chacipolerie, de la sergenterie, champerie et barrerie de Villars. — La ferme de la clergie ne produit rien, parce qu'elle est tenue par le sire de Châteauvieux. — Recette de 5 florins, pour les lods d'une maison à Villars, achetée 32 florins, par Mathieu Pont. — Paiement de 10 florins, pour les gages de Louis Acquin, chapelain de la chapelle ducale, fondée dans l'église de Villars. — Versement de 150 florins à Louis Barangier, trésorier du comté de Villars. — Salaire du bourreau de Villefranche, pour avoir fustigé François Perruchon; fourniture de cordes, verges et d'une paire de gants.

Compte d'Antoine Mermy, châtelain de Gordan. — Recette de 1 ânée de froment, pour le droit de maisonnage qui se perçoit hors de la franchise de Gordan sur chaque feu. — Livraison de 1 ânée de froment et 1 de vin, données en aumône aux religieux de Bleys. — Recette de 3 ânées d'avoine, pour le pâturage et le charréage du bois de Bellegarde. — Gages de 3 florins, à Pierre Gabet, chapelain de la chapelle de Gordan.

Compte d'Etienne Trouillet, de Pérouges, châtelain de Loyes. — Recette de 20 poules, pour les gardes dues par les hommes du prieuré de Villette; — de 28 perdrix, pour la chasse des lièvres et des perdrix; — de 2 corvées et de 12 jougs de bœufs, dus par l'abbaye de Saint-Sulpice; — de 2 florins, de cens dû par Antoine et Louis de Villars, pour l'abergement d'une vigne au vignoble de Villars.

Compte d'Etienne Chimilliard, châtelain de Hannet. — 2 coupes comptent pour 1 bichet, et 6 bichets ou 12 coupes pour 1 quartal, 16 bichets ou 32 coupes pour 1 ânée à la mesure de Bourg ou de Hannet. 8 coupes, à la mesure de Châtillon, comptent pour 9 coupes à la mesure de Bourg, et 8 coupes, à la mesure de Bourg, valent 9 coupes, et 4 « quartons » pour 1 coupe, 2 coupes pour 1 bichet, et 6 bichets pour 1 quartal, et 16 bichets pour 1 ânée d'avoine à la mesure de Villars et de Châtillon. — Recette de 276 livres, pour la pêche du grand et du petit étang de la Venerie.

B. 10349. (Registre.) — Petit in-folio, 300 feuillets, papier.

1515-1523. — Villars. — Compte de François Oriol, châtelain, pour Marguerite d'Autriche, duchesse douairière de Savoie, comtesse de Villars. — Compositions de 4 florins, payée par Claude de Planc, dont la femme avait pris de la mouture au moulin de Gravet; — de 7 florins, payée par Pierre Greffier, pour avoir fait verser dans les marais un chariot chargé de laine. — Versement de 172 florins à noble Louis Vionet, trésorier général de Bresse. — Composition de 2 florins, payée par Pierre Martel, pour avoir tué un veau. — Salaire du bourreau qui a fustigé Simonde Bonard, du diocèse de Besançon. — Procès-verbaux de criées des fermes de la châtellenie. — Compositions de 2 florins, payée par Pierre Benoit, accusé d'avoir décellé un vase que le sergent du duc avait scellé, pour l'empêcher de s'en servir en fraude; — de 30 florins, infligée à Benoit Ruffy, accusé d'avoir enlevé Antoinette, fille de Pierre de La Cuer, de l'avoir ensuite épousée, de s'être entremis dans l'administration des biens de La Cuer et d'en avoir voulu évincer Jean de La Cuer, qui en était en bonne possession et sous la sauvegarde du duc.

Compte d'Odet Coret, châtelain. — Mandement de Laurent de Gorrevod, lieutenant général en Bresse, pour l'archiduchesse Marguerite, au châtelain de Villars, de ne rien exiger des frères de Garemboz au delà de ce qu'il a fixé dans les lettres de rémission qu'il leur a accordées. — Amende de 7 gros, encourue par des femmes qui s'étaient approchées de la prison de Villars, où était détenue une femme coupable d'homicide. — Réparation à la halle de Villars.

B. 10350. (Rouleau.) — Parchemin de 5m90 de long.

1317-1319. — Ville-les-Genève. — Compte de Humbert Colombier, châtelain. — Recette de huitaines de froment, provenant de redevances de fermes du moulin de la Planche, du Croset, de Batan, de la dîme de Collongny, de Juvigny ; — de 50 sous, pour la ferme du four banal de Ville-les-Genève ; — de 11 sous, pour l'affouage et le pâturage. — La huitaine de froment, mesure de Genève, est vendue 8 sous, et la coupe 4 sous ; 2 bichets de bois, 7 sous ; 2 quarterons d'huile, 20 deniers. — Travaux de reconstruction des murs d'enceinte de Ville-les-Genève. Ils ont 4 pieds d'épaisseur. — Etablissement du pont. — Les fossés ont 20 pieds de largeur en fond, 30 en gueule et 20 pieds de profondeur. La toise est payée 12 sous aux terrassiers. — Construction de la maison du châtelain. — Explorateurs envoyés dans le Faucigny, où l'on disait que l'on armait contre Genève. — Continuation des travaux de construction du château ; du second fossé et des ponts ; d'une « échiffe » au-dessus de la porte.

B. 10351. (Rouleau.) — Parchemin de 28m10 de long.

1381-1382. — Virieux-le-Grand. — Compte d'Aymonet Rigaud de Belley, châtelain. — Recette de froment, de redevance due à Virieux, Hautemaran, Yon. — 2 bichets comptent pour 1 sestale, 2 bichets pour 1 bichette, 6 sestales pour 1 setier, et 3 bichets, à la mesure de Champagnat, pour 3 sestales. — Livraison de seigle, pour la nourriture des pigeons du colombier du comte à Virieux pendant l'hiver. — Recette d'avoine de redevance à Virieux, Feyrieux, Aymon, Poilloux, Massignieux, Ceyzérieux ; — du droit perçu à Virieux sur les hommes qui ne possèdent ni cuirasse ni haubergeon. — Vente d'une tourte au prix de 6 deniers ; de main-d'œuvre à 7 deniers ; de corvées d'hommes à 6 deniers. — Réparation à la charpente de la grande salle du château de Virieux ; à celle de trois des chambres. — Reconstruction de la cheminée de la cuisine. — Réparations faites à la chaussée et à l'empellement de l'étang de Chavolay.

B. 10352. (Rouleau.) — Parchemin de 14m85 de long.

1382-1383. — Virieux-le-Grand. — Compte d'Aymonet Rigaud, châtelain. — Remise de fermage faite par le comte au meunier du moulin de la Tour, près Bourg, en considération de ce que ce moulin avait été détruit dans un incendie. — Recette de 7 setiers d'avoine, pour le droit accensé aux habitants de Massignieux et Chandossin, d'instituer un bandier pour garder leurs récoltes. — Avenage payé par les hommes du prieur de Ceyzérieux. — 2 bassins ou 3 gerbes d'avoine comptent pour 1 bichette, 2 bichettes pour 1 sestale, 6 sestales pour 1 setier, à la mesure de Virieux ; 3 bichettes comptent pour 1 sestale, 2 bichettes pour 1 bichet, et 6 bichets pour 1 bisseuil, à la mesure de Champagnat ; 5 bichets, mesure de Champagnat, valent 3 setiers à la mesure de Virieux. — Livraison d'avoine à Girard, receveur des blés de Bonne de Bourbon, comtesse de Savoie. — Compositions de 3 deniers, payée par le domestique de Humbert Gay, qui avait jeté à l'eau le chaperon du fils Fèvre ; — de 18 deniers, payée par les consorts Barbier, pour avoir volé le curé d'Yon. — Construction d'un four dans l'intérieur du château. — Paiement de la solde due à Jean de Champronay, qui accompagna le feu comte Amédée au voyage de Naples.

B. 10353. (Rouleau.) — Parchemin de 17m40 de long.

1384-1386. — Virieux. — Compte d'Aymonet Rigaud, châtelain. — Recette de l'avoine due pour avenage à Vougne, Samisieu, Auricieux, Ceyzérieux, Ardosset et Saint-Martin. — 2 livres de cire sont payées par l'abbesse de Bons, pour la garde de la grange de Puervins. — Amende de 100 sous, encourue par la femme Amboysson, pour avoir frappé le sergent de Ceyzérieux et l'avoir pris par ses habits. — Mention que les prés de Colombier et de Vernet ont été compris par le comte dans la dotation de la Chartreuse de Pierre-Châtel. — Don gratuit de 300 florins, voté par les habitants de la châtellenie au comte de Savoie ; — de 40 florins, pour lui aider dans sa chevauchée du Valais. — Don de 28 florins, fait au comte par le curé de Lompnes. — Etablissement d'une manivelle pour tirer l'eau du puits du château. — Ferrure des portes et des fenêtres. — Lambrissage en sapin d'une chambre. — Don de 20 florins, fait par la comtesse à Catherine, veuve Masson, à prendre sur le produit des biens de son mari qui étaient advenus au comte, comme homme taillable, mort sans enfants. — Paiement de 200 florins de pension sur les revenus de la châtellenie, assignés à Edouard de Savoie, évêque de Sion. — Le compte de 1385 est rendu au nom de Louis de Savoie, seigneur de Virieux.

B. 10354. (Rouleau.) — Parchemin de 4m40 de long.

1392. — Virieux et Bons. — Compte d'Antoinet de Solers d'Ivrée, châtelain. — Recette de 4 deniers gros, pour les lods d'une vigne achetée par Pierre Fontanel, curé de Chandos-

chevaux du prince, et de la cavale qui lui fut donnée par l'abbé de Saint-Sulpice. — Remboursement à Hugues Bertrand, écuyer du prince, des 138 florins par lui avancés pour les dépenses de l'hôtel. — François Charmillot, forgeron, est chargé du gouvernement de l'horloge et d'entretenir les corps en bois de la fontaine. — Réparation des murs d'enceinte du château, et construction de la tour vers la porte Bratarie. — Achat, par le prince Louis, des frères Cally, de Loudun, d'une pelleterie pour le prix de 70 francs. — Mandement de Louis de Savoie, prince d'Achaïe, au vice-châtelain, au sujet du règlement des redevances de Jean Prévôt, de Virieux (Virieux, 3 janvier 1407). — Composition de 9 deniers, payée par la femme Bertin, qui, malgré la défense, avait lavé dans la fontaine de Virieux. — Salaire des 42 femmes employées à vendanger la vigne sous le château, à porter les raisins au pressoir et à descendre le vin au cellier.

B. 10359. (Rouleau.) — Parchemin de 13m05 de long.

1408-1409. — Virieux. — Compte d'Amédée Malingre, châtelain. — Recette de 7 sous, pour la ferme du péage de Virieux; — de 4 sous, pour le cens du marché et des foires de Virieux et Ceyzérieux. — Composition de 18 sous, payée par Jean Molard, sergent de la cour du prince, pour méfaits dans l'exercice de son office. — Vente de vin, à 13 deniers le setier, mesure de Virieux. — Dépense faite par le coursier ramené de France par Bernard, écuyer du prince, et emmené plus tard en Piémont. — Frais de culture de la vigne du prince, à Culoz. — Réparations faites à la poterne du château et à la porte du verger; — au mécanisme des moulins acquis par le prince. — Assignation de 200 florins sur les revenus de la châtellenie, faite par Louis, prince d'Achaïe, à Bonne de Savoie, sa femme. — Construction d'une halle pour le marché de Virieux.

B. 10360. (Rouleau.) — Parchemin de 4m05 de long.

1425. — Virieux. — Compte de Pierre Pelligon, ancien châtelain de Virieux, pour Bonne de Savoie, princesse d'Achaïe, dame de Virieux, de Chanaz et Rochefort, du subside voté par la châtellenie au duc de Savoie, sur le pied de 2 florins par feu, des hommes relevant directement de la princesse, et de 1 florin sur ceux des bannerets ayant droit de haute justice. — Ceyzérieux compte 23 feux; Ardosset, 11; Vongne, 15; Saint-Martin, 36; Virieux, 64; Talissieux, 8; etc. — Le produit net de l'impôt est de 459 florins.

B. 10361. (Rouleau.) — Parchemin de 4m20 de long.

1432. — Virieux. — Compte de Jean Berthier, châtelain, pour Bonne de Savoie, princesse d'Achaïe, du subside voté au duc de Savoie, sur le pied de 20 deniers par feu, des hommes relevant directement de la princesse, afin de subvenir aux dépenses qu'il a convenu de faire, lorsque Louis, fils aîné du duc, dut se rendre en armes au mandement du roi des Romains, pour assister à son couronnement. Mornay et Chavolay comptent 12 feux; Pierre et Verbellion, 20; Samissieux, Auricieux et Chassieu, 18; etc. En tout 236 feux, qui produisent la somme nette de 234 florins.

B. 10362. (Rouleau.) — Parchemin de 6m40 de long.

1424-1434-1439 (1). — Virieux. — Compte de Mermet de Grières, receveur du péage de Virieux. — Lettres d'Amédée VIII, duc de Savoie, qui confirme Mermet dans la possession de ce péage, qui avait été inféodé à ses prédécesseurs par les anciens comtes de Genève, et l'institue son péageur audit lieu, à charge d'en rendre compte (Morges, 11 décembre 1424). — Les recettes sont inscrites en bloc par année; le total monte à 925 florins, versés par portions à Barthélemy Chabod, trésorier général de Savoie.

B. 10363. (Rouleau.) — Parchemin de 15m90 de long.

1441-1442. — Virieux. — Compte de Jean Sestalci, châtelain. — Recette de 7 florins, pour la ferme du réservoir et des battoirs de Virieux; — de 35 florins, pour la ferme de la banderie de Ceyzérieux. — Constructions faites aux bâtiments du château : on bâtit une nouvelle tour; on en recouvre une autre, ainsi que le toit de la maréchalerie. — Réparations à faire aux battoirs de Virieux et au moulin de Massignieux. — Devis de la reconstruction d'une tour. — Travaux faits aux moulins du Crot et de Massignieux. — Lettres de Louis, duc de Savoie, qui institue le châtelain (Genève, 11 février 1441).

B. 10364. (Rouleau.) — Parchemin de 8m25 de long.

1442-1444 (2). — Virieux. — Compte de Jean Sestalci, châtelain, de la part de la châtellenie de Virieux, dans le subside voté au duc par les gens de la Cis-Montagne, sur le pied de 10 deniers par feu. — Mandement de Louis, duc de Savoie, au châtelain, de percevoir cet impôt sans délai (Saint-Rambert, 11 juin 1442). — Virieux-le-Grand compte 52 feux; Auricieux, 10; Pierre, 4; Mornay, 6; Samissieux, 12, etc. Total, 212.

B. 10365. (Rouleau.) — Parchemin de 2m de long.

1449-1452. — Virieux. — Compte de Mermet de Grières, receveur du péage. — La recette, qui monte à 373 florins, a été inscrite en bloc sur le compte et versée par fractions à Etienne Tropt, dit Passerat, receveur des assignations de

(1-2) Voir la note de la page 4.

l'hôtel du duc, ou à Jacques Meynier, trésorier général. Les frais de reddition du compte, y compris le parchemin, s'élèvent à 20 deniers 1/4.

B. 10366. (Rouleau.) — Parchemin de 2m45 de long.

1460-1462. — Virieux. — Compte des héritiers de Mermet de Grières, péagers de Virieux, rendu devant la Chambre des comptes de Chambéry, présidée par Guillaume de Virieux. — La recette, portée en bloc, monte pour les deux ans à 412 florins, dont 41 sont alloués aux héritiers pour leur dixième, et le reste versé à Berthon Maglier, trésorier général de Savoie, sauf 210 à Jacques de Greyeres, écuyer, pour la solde du temps qu'il servit pour une lance à trois chevaux dans la guerre du duc contre Sforza, duc de Milan, et dans la chevauchée faite en Bresse contre le duc de Bourbon.

B. 10367. (Volume.) — Petit in-folio, 96 feuillets, papier.

1531-1532. — Virieux. — Compte d'Arthaud Drujon, châtelain, institué par lettres y insérées de Charles, duc de Savoie, données à Chambéry le 10 octobre 1531. — Recette de 26 florins, pour la ferme de la scierie et des battoirs de Virieux; — de 2 florins, pour la ferme des foires des Saint-Barthélemy, Saint-Pierre et Saint-André, tenues à Virieux et Ceyzérieux. — Les « échoites » d'hérétiques sont nulles. La recette totale monte à 370 florins 10 deniers. — Réparations faites au moulin du Crot, à Virieux, et au « hérisson » du battoir. — Achat, moyennant 8 florins, d'une meule pour ce moulin. — Réparation aux toitures du château et de la grange. La dépense monte à 1,242 florins.

B. 10368. (Rouleau.) — Parchemin de 0m75 de long.

1295-1297. — Yenne, Rochefort et Chanaz. — Compte d'Aymon Barral, châtelain et receveur du péage de Chanaz. — Recette de 13 sous, du petit péage du Rhône, sur les radeaux de bois à brûler descendant le fleuve; — de 19 sous, sur 100 bêtes chargées de marchandises passant au grand péage par terre; — de 36 livres, pour 160 charges venues du lac du Bourget par le canal de Savière. Chaque charge de marchandises remontant le Rhône payait 2 sous.

B. 10369. (Rouleau.) — Parchemin de 4m30 de long.

1298-1300. — Yenne, Rochefort et Chanaz. — Compte de Martin Montgelat, châtelain de Chanaz. — Livraison du froment provenant des redevances, à Henri le boulanger, chargé de l'emmener au Bourget, pour la dépense de l'hôtel du comte. — Recette de cire, due par les habitants des Areniers pour la garde. — Compositions de 40 sous, payée par plusieurs individus qui avaient volé des pois; — de 8 sous, payée par des marchands d'Aix qui avaient quitté Chanaz sans payer le péage; — de 25 sous, payée par la Pastour, qui avait mangé les poules de ses voisins. — Vente d'avoine, à 2 sous le bichet; de vin, à 2 sous la somme. — Reconstruction du mur près la porte du château. — Salaire des soldats envoyés en garnison à « Fabricas », par l'ordre du comte. — Paiement de 615 livres à Humbert Cuffié, pour la construction d'un pont sur le Rhône à Chanaz. — Solde des gens d'armes et arbalétriers amenés par le châtelain à Saint-Genis et à Saint-Rambert, lorsque le Dauphin voulait attaquer Pont-d'Ain; — de ceux emmenés pour assaillir Aynard de Clermont.

Compte de Nicolas de Compeis, châtelain. — Compositions de 8 livres, payée par Etienne Estavel, qui avait incendié une maison à Conzieu; — de 40 sous, payée par le fils Ruel, qui avait donné la moitié de ses vêtements au bâtard de Jean de Chavelut, accusé d'homicide.

B. 10370. (Rouleau.) — Parchemin de 4m10 de long.

1316-1317. — Yenne, Rochefort et Chanaz. — Compte de Guichard de Bourg, châtelain. — Recette d'avoine à Bellemain, Jongieu et Aymevigne, pour l'avenage. — Recette de 2 livres viennoises, pour la ferme du four banal de Chanaz; — de 3 sous, pour les lods d'une chaumière achetée 18 sous, par Pierre Pesant. — Composition de 10 sous, payée par Blanchon, pour avoir frappé un porc avec un bâton. — Recette de 43 livres de cire dues dans la châtellenie, pour la garde. — Rôle des hommes d'Egide, seigneur de Briord, qui doivent des droits de garde au comte. — Composition de 40 sous, payée par Jean Salvin, de Creysi, qui s'était approprié la fontaine publique dudit lieu. — Livraison de froment au châtelain de Saint-Genis, lors des ouvrages de La Villeneuve, près Saint-Genis. — Dépense de l'hôtel du comte à Yenne. — Dépenses d'Adam, serviteur, et du maréchal du comte, qui ramenaient de France un chariot chargé de la garde-robe de la comtesse.

B. 10371. (Rouleau.) — Parchemin de 6m35 de long.

1319-1323. — Yenne, Rochefort et Chanaz. — Compte de Perronet de Pouillat et de Perronet Pontanier, de Chanaz, fermiers de la gabelle et des péages de Chanaz et Johannages. La recette monte à 43 livres. — Paiement de 133 livres à Renard Vulpillat, bourgeois de Seyssel, en déduction des 400 qu'il a prêtées au comte. — Paiement aux Lombards d'Yenne, de 113 livres dues par le prince Edouard. — 20 deniers lyonnais valent 1 gros tournois.

Compte de Perrenet Airio de Culoz, péager et gabelou de

Chanaz et de Johannages. — Remise de 57 livres au comptable, qui les avait avancées pour le comte à l'abbé d'Ambronay, à qui le comte les devait, pour le revenu du prieur de Bourg. — Solde de Pierre de Luyrieux, seigneur de Culoz, et des hommes d'armes amenés par lui au prince Edouard, dans le Viennois, lors de la chevauchée où Amédée de Poitiers fut fait prisonnier; dans celle où Grato de Clery fut pris; et vers Seyssel.

Compte de Humbert, curé de Chanaz, receveur du péage et de la gabelle. — Recette de 111 sous, provenant de 111 sapines de sel remontant le Rhône. — Les meules de moulin passant par le canal de Savière ne donnent lieu à aucune recette, parce que le comte percevait 12 deniers, et qu'elles entraient par la terre du Dauphin, où elles n'en payaient que 6.

Compte d'Aymon de La Chambre, receveur du péage.

Compte de Pierre Ravaisy, receveur du péage.

Compte de Jean d'Amaysin et Perret de Pouillat, receveurs du péage.

B. 10372. (Rouleau.) — Parchemin de 14ᵐ de long.

1321-1323. — Yenne, Rochefort et Chanaz. — Compte d'Aymon de La Chambre, damoiseau, châtelain. — Recette de 25 livres viennoises, pour la ferme du pontenage de Chanaz. — Compositions payées par plusieurs habitants de la châtellenie, qui ne s'étaient pas rendus à la chevauchée de Saint-Germain; — de 5 sous, payée par Pierre Garin, pour avoir brisé un fléau qui ne lui appartenait pas. — Le pontenage de Pierre-Châtel n'est amodié que 60 sous, à cause de la guerre. — Compositions de 12 sous, payée par Jean Valanta, qui avait caché une vache marquée pour la fourniture de l'armée; — infligées à plusieurs individus d'Yenne, qui avaient fait défaut lors de la chevauchée de Corbière. — Réparations faites au pont de Chanaz, avant sa destruction. — Construction d'un « chaffaud », pour préserver le reste du pont du côté de la terre de M. Louis. On remplace le pont par un bac et on achète une chaine de fer, pour empêcher les voleurs de l'emmener. — Remplacement de la roue du moulin de Chanaz sur le Rhône. — Dépenses de l'hôtel du comte à Yenne et Chanaz. — Dépenses d'Amédée de Poitiers, que, sur l'ordre du comte, on menait de Chambéry vers Luyrieux. — Dépenses de Henri de Chergion, envoyé à Yenne et à Chanaz, par le comte, pour lui amener les hommes de la châtellenie à l'armée de Corbière. — Jean d'Amaysin conduit en bateau de Chanaz à Seyssel, la comtesse, ses demoiselles et sa garde-robe. — Dépenses à Yenne, de plusieurs chevaliers qui, au mois de novembre, allaient rejoindre l'armée du comte à Corbière. — Solde des gens de guerre qui furent aux chevauchées de Saint-Germain et d'Ambérieux; — qui stationnèrent six jours devant Seyssel avec le prince Edouard; — qui se rendirent à Chambéry, sur le bruit que le Dauphin avait son armée vers La Bussière, et qu'il était entré en Savoie par Saint-Laurent; — de ceux qui, au mois de février suivant, détruisirent la maison de Ranete de Rougemont, sous la conduite du bailli de Rossillon. — Salaire des explorateurs envoyés à la découverte et des messagers porteurs de lettres secrètes. — Compte des vaches, vin, pain, pavillons, ustensiles de cuisine et autres choses, envoyés au comte à l'armée de Saint-Germain par bateaux conduits sur le Rhône, depuis Seyssel jusqu'à Chantemerle. — Dépenses pour les réparations du pont en bois de Chanaz.

Compte de Pierre Ravaisy, châtelain. — Compositions de 15 sous, payée par plusieurs individus, qui avaient pris le couteau de Galifete, convers de l'abbaye de Hautecombe, et l'avaient mis en gage au cabaret; — de 20 sous, infligée à Etiennette, femme de feu Jean de Forrins, parce que *testiculos viri sui strinxerat;* — de 6 sous, infligée à Etienne de Cluse, qui contrefaisait l'homme malade; — de 40 sous, payée par Pierre Menard, pour avoir crié gare à un homme que les sergents allaient saisir. — Reconstruction du moulin de Chanaz, qui avait été détruit par les Génevois, en juillet 1322. — Achat de trois bateaux qui, par l'ordre du comte, ont été chargés et menés par le Rhône jusqu'à Avignon. — Solde des gens de guerre qui accompagnèrent Antoine de Clermont, lorsque le comte recouvra le château de Dolomieu; — de ceux qui furent avec Aymon de Savoie, quand les Dauphinois assaillirent le château de Tournon.

B. 10373. (Rouleau.) — Parchemin de 4ᵐ45 de long.

1335-1337. — Yenne, Rochefort et Chanaz. — Compte de Pierre de Pouillat, curé de Rumilly, receveur de la gabelle et du péage de Chanaz. — Recette de 44 sous, pour 44 sapinées de sel descendant le Rhône; chaque sapinée contenait 9 sommées, la sommée 6 setiers, à la mesure de Saint-Genis. — Le péage sur les draps de France, les gros draps d'Allemagne et la toile fait défaut. — Passage de 8 milliers de buis. — Construction d'une corne (éperon) en maçonnerie sur le bord du Rhône, sous la vigne du comte, à Chanaz. — Pension de 30 sous, faite par le comte à Guillaume du Pont, dit Fichelli, damoiseau. — Reconstruction du moulin de Chanaz, emporté par l'inondation.

Compte de Samuel, juif de Saint-Genis, receveur du péage de Chanaz. — Fragment du compte du receveur du péage. — Recette de 13 livres 17 sous, pour le péage perçu sur le vin passant, soit par le Rhône, soit par terre ou par le canal de Savière. — Passage de 54 quintaux de fromage à 8 quintaux par charge, à raison de 6 deniers le quintal. — Recette de 12 sous, pour 3 sapinées 3 sacs de charbon descendant le Rhône. — Achat de bois pour la réparation de la

maison du comte au Bourget. — Transport à Saint-Genis des bois achetés pour la reconstruction du château de Chabonz, après l'incendie de cette ville. — Solde du châtelain de Châteaufort et des hommes qu'il amena lors de la guerre de Menthon.

B. 10374. (Rouleau.) — Parchemin de 2m20 de long.

1338-1339. — Yenne, Rochefort et Chanaz. — Compte de Samuel de Montréal, juif de Saint-Genis, receveur de la gabelle et du péage. — Recette de 33 livres, pour le péage de 106 sapines, 10 bateaux, 44 plus petits bateaux, chargés de bois à brûler et de radeaux de fagots; — de 30 sous, pour le péage de 10 charges de châtaignes. — Livraison de 19 livres à Humbert de Mecors, cellérier de l'abbaye de Hautecombe, pour le salaire des ouvriers employés à la nouvelle chapelle, construite par le comte. — Pension de 25 sous, accordée à Philippe de Bussy, chevalier.

B. 10375. (Rouleau.) — Parchemin de 8m40 de long.

1341-1343. — Yenne, Rochefort et Chanaz. — Compte d'Antoine de Soleirs, châtelain. — Abergement à volonté d'une pièce de terre et de roches fait par le comte au bannier de Chanaz. — Recette des deniers de brennerie perçus à Bellenain, Jongieu, Loyssieu et Conzieu. — Composition de 20 deniers, payée par Jean Blanchet, qui avait recelé des biens dépendant de la succession de Humbert, curé de Chanaz. — Paiement de 6 deniers par jour aux vignerons chargés de la culture de la vigne du comte. — Réparation à la couverture de la grange. — Reconstruction du moulin de Chanaz, détruit par le choc d'un radeau, qui avait fracassé les deux bateaux qui le supportaient.

Compte de Humbert Bertrand, damoiseau, châtelain. — Composition de 8 deniers, payée par Pierre de Colvier, qui, en reprenant son bœuf, attelé à la charrue de Berthet Bucher, avait obligé celui-ci de cesser son travail.

Compte de Bernard de Murbel, damoiseau. — Lettres d'inféodation de rente sur le péage de Chanaz, par le comte Amédée VII, à Louis et à Edouard de Clermont, frères (Saint-Genis, 16 octobre 1342). — Paiement de 2 deniers aux hommes employés à ramener en leur lieu habituel les moulins sur bateaux de Chanaz, qui avaient été emmenés par l'inondation le 23 août 1343. — Gages du chapelain chargé de la desserte des messes fondées à Chanaz par le comte Aymon. — Confiscation des biens meubles de feu Etienne de Luyrieux, motivée sur ce que durant sa vie il avait fait l'usure.

B. 10376. (Rouleau.) — Parchemin de 7m10 de long.

1341-1349. — Yenne, Rochefort et Chanaz. — Compte de Samuel de Montréal, juif, receveur du péage et de la gabelle de Chanaz. — Recette de 9 sous 9 deniers, pour droits sur 234 bêtes chargées de sel, à 1/2 gros par tête; — de 18 sous 9 deniers, pour droits sur 25 pièces de drap d'Allemagne; — de 8 sous, pour droits sur 6 grands et 21 petits « escharbotos » (trains) de bois descendant le Rhône. — Inféodation, faite par le comte Aymon à Pierre de Chassal, damoiseau, de 12 sous de rente, à prendre sur le revenu du péage de Chanaz (Pont-d'Ain, 5 juillet 1341).

Compte de Bernard de Murbel, châtelain, receveur du péage. — Liste des individus de la châtellenie qui vendirent des bois aux gens du cardinal de La Cueille, frère de Notre Saint-Père le Pape. — Voyages faits par le châtelain, sur l'ordre du comte, vers le marquis de Montferrat, pour plusieurs affaires.

B. 10377. (Rouleau.) — Parchemin de 1m35 de long.

1342-1349. — Yenne, Rochefort et Chanaz. — Compte d'Odo Pelessorti de Rippa, de Bellengerie de Solerio, de Conrad et Gabriel Leoli, frères, citoyens d'Asti, tenant les banques des Lombards d'Yenne et Chanaz, pour la censive desdites banques due au comte de Savoie. — La banque d'Yenne et Chanaz, dont les priviléges avaient été accordés pour douze ans par le comte Aymon, paie 4 sous par an. Ces priviléges sont prorogés de douze ans par Amédée VI, moyennant 60 sous par an. — La recette monte à 26 livres. — Déduction faite à Gabriel Leoli d'une somme de 70 florins, prix de plumes achetées de lui par Mme Blanche de Savoie.

B. 10378. (Rouleau.) — Parchemin de 0m75 de long.

1350. — Yenne, Rochefort et Chanaz. — Compte de Boniface de La Motte, châtelain, du subside de 1 florin par feu, imposé sur la châtellenie. Rochefort compte 20 feux. Creyssin et le fort sont imposés, ainsi que les hommes du chapitre de Belley et de l'abbaye de Hautecombe. Le total des feux est de 137.

B. 10379. (Rouleau) — Parchemin de 2m de long.

1350-1351. — Yenne, Rochefort et Chanaz. — Compte d'Aymery de Mareste, damoiseau, receveur du péage. — Recette de 6 livres 13 sous 6 deniers, pour le péage de 178 balles de laine de Flandre; — de 28 livres, pour 102 charges et 2 ballons de fer et d'acier; — de 16 sous, pour 16 milliers de harengs; — de 6 sous, pour 9 selles d'Allemagne. — Paiement de 22 sous au monastère de Hautecombe, pour la desserte de la chapelle fondée par le comte Aymon. — Transport en bateau, de Chanaz au Bourget, par la Savière et le lac, de 22 quartiers de porcs, 87 jambons, 26 pièces de venaison et de 2 sacs de sel, destinés à l'hôtel du comte.

florin (Chambéry, 26 janvier 1414). — Vente de blé, à 2 sous le setier; de seigle, à 1 denier le bichet; d'avoine, à 12 deniers le setier.

B. 10384. (Rouleau.) — Parchemin de 15m20 de long.

1415-1416. — Yenne, Rochefort et Chanaz. — Compte des fils d'Amblard Gerbais, châtelains d'Yenne. — Les châtelains observent qu'ils n'ont rien porté dans leur compte, concernant la châtellenie de Chanaz, parce qu'elle a été constituée en dot par le comte Amédée VIII à Bonne, sa sœur, mariée au prince d'Achaïe. — Recette de 15 poules, de redevances dues à Yenne; — de 9 sous 6 deniers, valeur des corvées dues dans la châtellenie; — de 2 florins, pour les lods du moulin de Vaud, acheté 15 florins par André de Vercommex. — Inventaire des biens de Pierre Peyssieur, de Vacherette, homme taillable du comte, à lui advenus par « échoite », ledit Pierre étant mort sans enfants. — La vente, déduction faite des dettes, monte à 28 florins. — Amendes infligées à plusieurs individus qui n'avaient pas réparé le chemin devant leurs propriétés; — de 4 deniers, payée par Claude Perrin, pour avoir clôturé l'abreuvoir près de sa maison; — payée par Antoine Bon, qui avait fait mordre une vache par un chien. — Lettres d'Amédée VIII, comte de Savoie, qui assigne sur les revenus des châtellenies d'Yenne et de Pierre-Châtel le paiement des 50 florins dus à la Chartreuse de Pierre-Châtel, et les 20 florins qui forment la dotation de la chapelle fondée par le comte Aymon dans l'église d'Yenne (Evian, 13 février 1415).

B. 10385. (Rouleau.) — Parchemin de 13m10 de long.

1417-1418. — Yenne, Rochefort et Chanaz. — Compte des fils d'Amblard Gerbais, châtelains. — Recette de 5 livres de cire, de redevances dues dans la châtellenie. — Compositions de 3 florins, payée par la femme Chusset, qui avait volé un écheveau de fil; — de 12 florins, payée par Grillet, accusé de vol d'un jambon en Savoie, et d'avoir, la nuit, jeté une pierre contre la porte de la maison de François Sarrasin, curé de Meyriat; — de 9 deniers, payée par Pierre Marpaillat, accusé d'avoir dit à Dom Pierre Jalamandrac qu'il voulait violer sa servante. — Versement de 90 florins à Guigonet Maréchal, trésorier général de Savoie. — 16 sous viennois valent 12 deniers gros tournois; 1 denier génevois vaut 1 denier 1/2 quart gros tournois; 1 sou fort vaut 12 deniers gros tournois; 1 florin de bon poids vaut 12 deniers obole gros tournois; 1 obole d'or vaut 9 deniers gros; 1 florin de petit poids vaut 12 deniers gros.

B. 10386. (Rouleau.) — Parchemin de 15m40 de long.

1420-1421. — Yenne, Rochefort et Chanaz. — Compte des frères Gerbais, châtelains d'Yenne. — Recette de 26 setiers de vin provenant de la récolte de la vigne de Loissey; — de 7 chars de foin, fauché dans la prairie dudit lieu. — Inventaire des biens meubles et immeubles de Pierre Lemonet, homme taillable du duc, mort sans enfants. Le mobilier consiste en trois chaudrons de cuivre, une poêle à frire, un épieu, un jaques, des arches, etc.; le tout estimé 20 florins. — Composition de 4 deniers, payée par Pierre de La Coste, pour avoir vendu de la chair de chevreau au marché d'Yenne. — Paiement des travaux de culture de la vigne de Loissey, dirigés par Barthélemy de Poissieux, vigneron. Le fumier est porté à dos de chevaux ou mulets dans les vignes. La journée des hommes chargés de « provigner », biner, effeuiller et désherber les vignes est payée 1 denier 1/2 quart. Huits fagots de paisseaux coûtent 2 deniers.

B. 10387. (Rouleau.) — Parchemin de 4m60 de long.

1422. — Chanaz, Rochefort et Virieux. — Compte d'Antoine Rigaud, de Rossillon, châtelain, pour Bonne de Savoie, princesse d'Achaïe, de la part du subside de 12 deniers par feu, voté au duc par les mandements et châtellenies de Savoie, pour l'aider dans les dépenses relatives aux comtés de Valentinois et Diois, récemment tombés dans ses mains : Chanaz compte 53 feux; Billiémain, 18; Aimevigne, 14; Jongieux, 12; Loissey, 14; Rochefort, 10; Lavours, 11; Ceyzérieux, 26; Virieux, 66; Talissieux, 8, etc. Total, 472, donnant un produit net de 437 florins.

B. 10388. (Rouleau.) — Parchemin de 17m10 de long.

1422-1423. — Yenne, Rochefort et Chanaz. — Compte des fils Gerbais, châtelains d'Yenne. — Livraison de 21 setiers de vin, pour les dépenses des funérailles de Marie de Bourgogne, duchesse de Savoie, faites à Hautecombe le 22 mars 1423. — Recette de 10 livres viennoises, pour les toises des maisons d'Yenne. — Compositions de 2 florins, payée par Guy Macel, pour avoir pris des faucons; — de 3 florins, payée par maître Jean Tiolier, inculpé d'avoir traduit des sujets du duc devant une cour ecclésiastique. — 80 hommes vendangent dans un jour la vigne de Loissey et reçoivent chacun, outre leur nourriture, 3/4 de denier. — Le duc remet aux 16 hommes formant la communauté de « Verthomes », le quart des redevances, à cause d'une tempête arrivée vers la Saint-Jean, qui détruisit toutes les récoltes.

B. 10389. (Rouleau.) — Parchemin de 19m95 de long.

1424-1425. — Yenne, Rochefort et Chanaz. — Compte des fils Gerbais, châtelains d'Yenne, rendu en présence de Jean Servage, docteur en droit, chevalier, président de la

Chambre des comptes de Chambéry. — Livraison des 5 émines de froment, données en aumône par le duc à Jean de Belley, valet des palefreniers. — Recette de 107 sous, pour les gardes dues dans la châtellenie; — de 8 deniers, pour les lods de trois journaux achetés 4 florins par Thomas de Pré. — Compositions de 4 florins, infligée aux habitants de Jongieu, pour avoir repris leurs bestiaux saisis par les bouviers d'Yenne; — de 9 deniers, payée par Claude Morel, pour avoir traîné dans l'église et contre son gré les tonneaux de Pierre de Bornet; — de 6 florins, payée par Etienne Farod et ses fils, pour avoir chassé malgré la défense; — de 25 sous, encourue par Jean Perrier, pour avoir, avec l'aide de Pierre de Chevelut, traîné une grosse pierre au travers des vignes de plusieurs individus de Jongieu.

B. 10390. (Rouleau.) — Parchemin de 19m80 de long.

1427-1428. — Yenne, Rochefort et Chanaz. — Compte des fils d'Amblard Gerbais, châtelains d'Yenne. — Livraison de 54 poules, pour les dépenses de l'hôtel du duc au Bourget. — Recette de 6 deniers, du cens dû par Jean Nicod pour l'abergement du cours d'eau sortant du moulin Mugnier jusqu'au creux de Charmeynes, tendant au fleuve, et de celui de Mannan vers ledit lieu; — de 50 florins, pour la ferme du péage de Pierre-Châtel. — Quatre journaux de terre, situés en Chautagnie, sont estimés valoir 10 florins. — Compositions de 3 deniers, payée par Guiot de Chevelut, dont le chien avait cassé le pied d'un bouc; — de 3 florins, payée par Pierre de La Balme, pour avoir quêté au nom des religieux de Mont-Saint-Bernard, et malgré eux; — infligées à des bouchers, qui avaient vendu de la viande à un prix supérieur à la taxe; — de 3 florins, infligée à Jean Chissod, pour avoir, au nom des conservateurs des priviléges des étudiants de Toulouse, exercé des poursuites contre des sujets du duc. — Le duc perçoit sur chaque bête de somme le prix d'une journée, payable au temps des vendanges. — Réparations faites au pressoir de Loissey. — Paiement des dépenses faites à l'hôtellerie de la Croix-Blanche, à Yenne, par le chancelier de Savoie et le maître d'hôtel Robert Vaignars. — Paiement de 1 florin, à Etienne Leblanc, maître des horloges, et de 5 florins à Pierre Terru, forgeron, qui avait fourni les matériaux d'une horloge.

B. 10391. (Rouleau.) — Parchemin de 11m05 de long.

1430-1431. — Yenne, Rochefort et Chanaz. — Compte des fils d'Amblard Gerbais, châtelains d'Yenne. — Recette de 5 sous viennois, pour les « dessaisines » arrivées dans la châtellenie. — Compositions de 18 gros, payée par Guigon de Pasquier, pour avoir attaqué avec une arbalète le curé de Meyriat et Etienne Farod; de 9 gros, payée par Antoine Mistral, pour avoir tenté de s'approprier le curtil de sa sœur. — Paiement de la pension de 25 florins, faite par le duc à Jacques Buef Brunier, son serviteur. — Remise faite par le même au même, de toute contribution et de l'impôt pour la fortification de la ville.

B. 10392. (Rouleau.) — Parchemin de 5m90 de long.

1431-1432. — Yenne, Rochefort et Chanaz. — Compte de Jean Richard, *alias* Barbier, châtelain de Rochefort et Chanaz, fermier de feu Bonne de Savoie, princesse d'Achaïe, moyennant la somme de 400 florins par an. La princesse étant morte pendant le premier semestre de la première année, le duc autorise la continuation de la ferme le reste de cette année et réunit ensuite la châtellenie à son domaine. — Composition de 4 florins, payée par Jean Paniot, geôlier de la prison de Rochefort, et le mistral qui, par leur négligence, avaient laissé échapper un prisonnier. — La recette du compte se monte à 20 florins. — Versement de 155 florins fait à Michel de Fer, trésorier de Savoie.

B. 10393. (Rouleau.) — Parchemin de 16m90 de long.

1432-1433. — Yenne, Rochefort et Chanaz. — Compte de Hugues Cadot, châtelain de Rochefort et Chanaz. — Redevances en argent, pour les gardes dues à Bellenain, Jongieu, Aimevigne et Loissey. — La perception d'une paire de souliers sur chaque cordonnier travaillant à Chanaz est nulle, parce qu'il n'existe aucun cordonnier audit lieu. — Recette de 1 denier, valeur de pain de redevance, donné par le seul boulanger résidant à Chanaz. — Amende de 25 sous, encourue par Guillaume Vincot, pour avoir détruit le corps qui conduisait l'eau d'une fontaine dans la maison de Pierre Borra. — Voyage fait par le châtelain à Thonon, pour dénoncer au duc, l'état de ruine du château de Rochefort, ainsi que le refus des habitants de Chanaz, Belley et Chautagnie de payer le péage; — autre de Pierre Chartier, notaire à Chanaz, envoyé par le duc à Grenoble s'enquérir près la Chambre des comptes de Dauphiné, des fiefs de M. de Clermont dans le mandement de Beauvoisin, Saint-Genis et Cerdon. — Lettres d'institution du châtelain, par le duc Amédée VIII (Thonon, 14 juillet 1432). — Vente de blé, à 5 deniers la bichette; de seigle, à 4 deniers; d'avoine, à 9, même mesure. — Compositions de 3 florins, payée par Antoine Guersy, pour avoir dit à la femme du petit Jean Tardy : « Fausse, hérétique, va à la synagogue des hérétiques qui t'attendent; » — de 18 deniers, payée par Pierre Sillot, dont la femme avait mis des draps sales sur le puits public, tellement que les impuretés tombaient dans le puits au préjudice de la commune.

B. 10394. (Rouleau.) — Parchemin de 12m40 de long.

1433-1434. — Yenne, Rochefort et Chanaz. — Compte des fils d'Amblard Gerbais, châtelains d'Yenne. — Recette de 13 bichets de seigle, de redevance et gerberie dues dans la châtellenie. — Dom Jean Mégiat ayant acquis, en franc aleu, un pré de 3 soitures à Boissey, il fut reconnu plus tard que cette terre relevait de fief du duc; alors on frappa la vente d'un droit d'entrage de 10 florins, dont Jean de Beaufort, chancelier de Savoie, dut rendre compte. — Compositions de 13 deniers, payée par Pierre Michillion, pour avoir diverti le cours de la fontaine de Champ-Moriery; — de 3 sous, payée par François Terrod, pour avoir dit au châtelain : « Oui, moi je ne serai pas pendu. » — Rente de 3 florins, payée à la maladière d'Intercessey, près Yenne. — Paiement de 136 florins en déduction des 200 dus par le comte à Catherine Ravaysie, veuve de Jacques de Rossillon, *alias* Bernard, fille et héritière d'Ambroisie Maréchal, femme de feu noble Girard de Nermat. — Don gracieux de 120 florins, fait par le duc à Antoinette, femme de Jean Guinet, cordonnier, en récompense de ses services.

B. 10395. (Rouleau.) — Parchemin de 17m25 de long.

1434-1435. — Yenne, Rochefort et Chanaz. — Compte d'Antoine Malet, châtelain de Rochefort et Chanaz. — Recette de 1 bichette de châtaignes et de 18 tourtes, de redevances dues dans la châtellenie; — de 15 sous, de cens dû par les consorts Gueydon, pour l'abergement de 15 soitures de pré au Vernet de Goyton, dans le marais de Cressins; — de 8 sous de taille accensée dans la châtellenie, et de 22 livres 7 sous de taille à merci. — Lettres du duc Amédée VIII, qui engage pour sept ans au châtelain le revenu du péage et du pontenage de Rochefort, moyennant 50 florins par an (Chambéry, 5 mai 1434). — Compositions de 12 deniers, payée par Guillaume Frisa, qui avait perdu la vache qu'on lui avait donnée à garder; — de 13 deniers, payée par Pierre de Boite, dont le fils avait voulu violer la femme Camard. — Lettres du duc Amédée VIII, qui afferme pour trois ans à Antoine Perrin le revenu du péage de Chanaz, moyennant 30 florins par an (Thonon, 8 octobre 1434). — Lettres du même, qui institue le châtelain (Thonon, 30 octobre 1434).

B. 10396. (Rouleau.) — Parchemin de 12m45 de long.

1435. — Yenne, Rochefort et Chanaz. — Compte d'Antoine Malet, châtelain de Rochefort et Chanaz. — Recette de 1 denier, pour la ferme du ban du vin vendu à Rochefort au mois d'août; — de 18 deniers, pour la ferme des foires qui se tiennent à Chanaz le 1er août et le 30 novembre; — de 12 deniers, valeur du pot levé sur l'unique cabaretier de Chanaz. — La recette totale monte à 165 florins 10 deniers. — Salaire de 25 florins, payé au châtelain. — Quittance de 206 florins, donnés au châtelain par Jacques Meynier, trésorier général de Savoie.

B. 10397. (Rouleau.) — Parchemin de 17m90 de long.

1439-1440. — Yenne, Rochefort et Chanaz. — Compte des fils d'Amblard Gerbais, châtelains de Chanaz. — Recette de deux chars de foin, provenant de la récolte du pré de Loissey, contenant 1 soiture; — de 79 florins, pour la ferme du péage de Pierre-Châtel et Seyrieux. — Compositions de 18 deniers, payée par Pierre Freys, pour avoir jeté des pierres à Antoine Fardel, vice-châtelain, qu'il prenait pour un juif; — de 3 sous, payée par Jean Fabry, inculpé d'avoir apposé les scellés aux armes du duc à la porte de sa grange; — de 2 sous, payée par François Henri, pour avoir dit à François de Fastilly : « Vous estes payé et vous faites payer deux foes; » — de 25 sous, payée par chacun des cinq juifs ou juives, qui étaient entrés dans la maison de Layles par les fenêtres. — Rente de 50 florins, payée à l'abbaye de Hautecombe. — Versement de 116 florins à Hugues Vesper, trésorier général de Savoie. — Lettres de Louis de Savoie, prince de Piémont, lieutenant général de Savoie, qui réunit la châtellenie de Chanaz à celle d'Yenne et décide que les habitants de cette châtellenie, contribueront aux fortifications du chef-lieu (19 juillet 1438).

B. 10398. (Rouleau.) — Parchemin de 16m de long.

1441-1442. — Yenne, Rochefort et Chanaz. — Compte des fils d'Amblard Gerbais, châtelains d'Yenne et Chanaz. — Mention que le duc, après avoir donné la châtellenie de Rochefort à Antoine Gerbais, avait réuni la châtellenie de Chanaz à celle de Seyssel, puis l'en avait détachée pour l'annexer à celle d'Yenne. — 11 coupons ras d'avoine comptent pour 1 bichette comble, à la mesure d'Yenne, et le bichet d'avoine, à la mesure de Vacheresse, vaut 10 coupons ras. — Recette de 28 setiers de vin, pour le rapport de la vigne de Loissey. — Composition de 3 florins, payée par Antoine de Vaud, qui avait commis un adultère avec Antoinette Figusat. — Gages de 20 florins, payés à Pierre Gavignon, prêtre, recteur de la chapelle d'Yenne. — Gratification de 6 florins, accordée par le duc à Jacques Dupont, pontonnier de Pierre-Châtel, pour ses peines d'avoir passé et repassé le duc de Bourbon, son oncle et toute sa suite. — Le transport des fardeaux et des balles passant à Chanaz ne donne lieu à aucune recette.

B. 10399. (Cahier.) — Petit in-folio, 21 feuillets, papier.

1458-1462. — Yenne, Rochefort et Chanaz. — Compte de Pierre du Port, institué fermier des péage, pontenage,

leyde, gabelle de Chanaz, Saint-Genis, Pierre-Châtel et Seyssel, par lettres de Louis, duc de Savoie (Rumilly, 4 janvier 1458). — La recette totale monte à 918 florins. — Versement de 150 florins à Colette de Cletes, veuve d'Antoine Gerbais, seigneur de Rochefort. — Pension de 20 florins, payée à Amédée d'Escrivieux, ancien palefrenier et serviteur d'Amédée de Savoie, prince de Piémont. — Remboursement de 2,541 florins, prêtés au duc par Nicod de Menthon, seigneur de Montfrottier. — Ordre du conseil de Savoie, rendu en l'absence du duc Louis, qui proroge d'un an la ferme de Pierre du Port (Chambéry, 30 avril 1460).

B. 10400. (Cahier.) — Petit in-folio, 6 feuillets, papier.

1466. — Yenne, Rochefort et Chanaz. — Compte de Jacques Richard, docteur en lois, président du conseil de Chambéry, institué fermier du péage de Chanaz, par lettres du conseil de Savoie, pour la sûreté et le remboursement de la somme de 200 écus d'or par lui prêtée au duc de Savoie. — La recette monte à 620 florins, dont il paie 219 à la veuve d'Antoine Gerbais, seigneur de Rochefort, recouvre sa créance et verse 150 florins au trésorier général de Savoie.

B. 10401. (Volume.) — Petit in-folio, 49 feuillets, papier.

1475-1476. — Yenne, Rochefort et Chanaz. — Compte d'Anthelme, seigneur de Miolans, baron d'Ayon, châtelain d'Yenne et Chanaz.— Livraison de 2 setiers de froment, alloués chaque année par le duc Amédée VIII aux pauvres de la maladière d'Intercessey. — Livraison des 6 setiers de vin de la pension naguère faite par le même à Jacques Monnier, citoyen de Belley, pour lui aider à vivre. — Mention de la confiscation des biens de Perrenette, femme Colombat, condamnée au feu comme hérétique. — Pension de 20 florins à Louis de La Palud, recteur de la chapelle ducale de Sainte-Croix, érigée dans l'église d'Yenne. — Mention du don des revenus de la mistralie de Billierne, Jongieu et Loissey, fait autrefois à Pierre Chartrier, par Bonne de Savoie, princesse d'Achaie.

B. 10402. (Cahier.) — Petit in-folio, 19 feuillets, papier.

1481-1482. — Yenne, Rochefort et Chanaz. — Compte d'Anthelme, seigneur de Miolans, châtelain d'Yenne et Chanaz, rendu en présence d'André de Martel, seigneur de Grandmont, président de la Chambre des comptes de Chambéry. — La récolte de la vigne du duc à Loissey, produit 30 setiers de vin. — Les 14 bêtes de bât ou de somme existant à Yenne, produisent chacune une journée de corvée au temps des vendanges. — Chaque troupeau de moutons étranger qui venait paître sur le territoire d'Yenne payait 2 sous de pasquerage. — Salaire du châtelain, fixé à 25 florins.

B. 10403. (Registre.) — Petit in-folio, 74 feuillets, papier.

1488-1490. — Yenne, Rochefort et Chanaz. — Compte d'Urbain de Soumont (*sub Monte*), châtelain d'Yenne et Chanaz. — Recette de 10 livres viennoises, pour la toise des maisons à Yenne. — Compositions de 6 deniers, payée par la fille Antermet, pour avoir recueilli un essaim d'abeilles appartenant à noble Alexandre Prévôt; — de 4 deniers, payée par Odet Mistral, pour n'avoir point battu le blé de noble Jacques de La Forêt dans le délai convenu. — Gages d'Antoine Richardon, chapelain de la chapelle ducale de Sainte-Croix. — Don de 250 florins, fait par le duc au châtelain. — Recette de 3 florins, pour la ferme de la clergie.

B. 10404. (Cahier.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

1495-1496. — Yenne, Rochefort et Chanaz. — Compte de Louis Mercier, châtelain d'Yenne et Chanaz, pour Blanche, duchesse de Savoie, mère et tutrice du duc Charles-Jean. — Recette de 4 poussins, de redevance due dans la châtellenie. — Compositions de 27 deniers, payée par Aymon Silvetin, pour avoir chassé plusieurs fois aux perdrix; — de 3 florins, payée par Hugues Barcelin, mercier, pour avoir colporté ses marchandises dans les villages. — Allocation de 1 florin de revenu annuel sur le pontenage fait par le duc Amédée IX aux pauvres lépreux d'Intercessey. — Versement de 200 florins à Sébastien Ferrier, trésorier général de Savoie. — La bichette de froment est vendue 4 deniers 1/4; celle de seigle, 3 deniers; celle d'avoine, 1 denier 1/4.

B. 10405. (Cahier.) — Petit in-folio, 60 feuillets, papier.

1500-1501. — Yenne, Rochefort et Chanaz. — Compte de Louis Mercier, châtelain d'Yenne et Chanaz. — Compositions payées par plusieurs individus accusés d'avoir traversé le pré de noble Hugues de La Forêt; — de 37 florins, infligée à Louis Dourolle, pour avoir gravement battu à coups de fourche Claudine, femme de Claude Domel. — Recette de 1 denier, levé sur chacun des trois boulangers de Chanaz, pour le droit de la foire de Saint-André. — Le four banal ne rapporte rien, parce qu'il est détruit depuis plus de vingt ans. — Recette de 6 florins, pour la ferme de la clergie de la cour de Chanaz.

B. 10406. (Cahier.) — Petit in-folio, 68 feuillets, papier.

1506-1507. — Yenne, Rochefort et Chanaz. — Compte de Louis Mercier, châtelain d'Yenne et Chanaz. — Recette

de 1/2 bichette de noix, de redevance due à Vacheresse; — de 5 sous, pour les corvées d'animaux dues dans la châtellenie; — du « placite » (droit de mutation) dû dans la châtellenie, à l'occasion de la mort du duc Charles, arrivée à Pignerol; — de 12 deniers, pour la leyde et le revenu des deux foires de Chanaz. — Compositions de 1 florin, infligée à Pierre Martin, qui avait pris Jean de Canal par la gorge et lui avait cassé un doigt; — de 18 deniers, infligée aux frères d'Albelgaria, pour avoir volé trois chiens.

B. 10407. (Cahier.) — Petit in-folio, 71 feuillets, papier.

1531-1533. — Yenne, Rochefort et Chanaz. — Compte de noble Arthaud Drujon, châtelain d'Yenne. — Recette de 31 livres et de 16 florins, du revenu des cens dus dans la châtellenie. — Les péages du Rhône, de Pierre-Châtel et Seyssel sont dits avoir été cédés à Mme Loyse de Savoie, vicomtesse de Mertigne. — Paiement de la pension annuelle de 58 florins à l'abbaye de Hautecombe. — Façon d'une échelle pour suspendre aux fourches Claude Bachet. — Réparation des fourches et façon d'un pilier pour y clouer la tête et le poing d'Antoine Gigneaz, dont le corps fut ensuite pendu avec une chaîne de fer. — Lettres de Charles, duc de Savoie, qui accorde une pension de 60 florins à Jean de Larbre, archer ducal.

B. 10408. (Volume.) — Petit in-folio, 285 feuillets, papier.

1537-1545. — Yenne, Rochefort et Chanaz. — Compte d'Arthaud Drujon, châtelain d'Yenne et receveur, au nom du roi de France, rendu devant les délégués de la Chambre des comptes de Dijon. — La vigne de Loissey rapporte 6 setiers de vin. — Le comte de Montrevel, lieutenant général pour le roi en Bresse, Bugey et Valromey, et Jacques Godran, commissaires nommés « pour mettre lesdits pays en son obéissance », maintiennent le don des revenus de la curialité d'Yenne, fait par le duc de Savoie à Pierre de Teuffles, seigneur de Saunerie. — La recette, en 1537, monte à 346 florins. — Paiement des gens employés à chercher les « corbeaux gallerans », apportés au gouverneur et envoyés par lui au roi. — Edit du roi François Ier, donné à Crémieux en mars 1535, par lequel il ordonne que les pays de Bresse, Bugey, Valromey, seront ressortissant de la Chambre des comptes de Dijon. — Ordonnances diverses pour l'exécution de cet édit. — Compte du subside accordé, en 1534, par les habitants de la châtellenie au duc de Savoie, sur le pied de 10 florins par feu. Yenne compte 15 feux sujets du duc; Ameysieu, 10; Chanaz, 32, etc.

B. 10409. (Registre.) — Petit in-folio, 272 feuillets, papier.

1545-1553. — Yenne, Rochefort et Chanaz. — Compte d'Arthaud Drujon, châtelain d'Yenne, rendu au nom du roi de France devant la Chambre des comptes de Dijon. — Le revenu des bans et amendes monte à 62 florins 6 gros. — Vente de froment, à 10 gros la bichette; de seigle, à 8; d'avoine, à 3. — Paiement de la pension d'Antoine Violet, chapelain de la chapelle Sainte-Croix à Yenne. — Gages du châtelain, fixés à 67 livres. — Sergent envoyé dans la châtellenie porter les lettres royaux, qui convoquaient les Etats du pays au 16 juin 1548. — Paiement de l'exécuteur qui a décapité, exposé sur un pilier et pendu le corps de Claire, fille de Michel Guichard, condamnée à mort pour avoir tué et jeté son enfant dans la rivière.

B. 10410. (Volume.) — In-folio, 60 feuillets, parchemin.

1299-1315. — Confiscations sur les juifs. — Livre de compte, écrit en hébreu et en caractères rabbiniques, d'une association de plusieurs juifs frères et d'un beau-frère, rabbin. Cette société, dont le siége devait être dans la partie nord de la Franche-Comté, entre Dole, Pontarlier et Montbéliard, commerçait avec la Lorraine, Paris, la Picardie et la Flandre. Ce commerce comprenait les terres, prés, vignes, les blés, les vins, les chevaux et les bestiaux, les étoffes, l'habillement, les équipements, l'orfévrerie, la bijouterie, etc. On trouve à chaque page la mention des redevances considérables que, sous le nom de « mathanoth », ils payaient aux princes, aux gouverneurs, percepteurs, aux juges, etc. — Mention en français d'un règlement de compte entre Villemin le Lombard et Hiliot, l'un des membres de l'association.

B. 10411. (Registre.) — In-folio, 47 feuillets, parchemin.

1299-1315. — Livre répertoire du livre précédent, écrit comme lui en hébreu et en caractères rabbiniques.

B. 10412. (Volume.) — In-folio, 47 feuillets, papier.

Registre des créances des juifs de Chalon, Buxy et Ciel, ouvert le « vendredi, jour de la Magdeleine 1306, que furent pris les juis dou Ducheaume de Borgoinne. » Parmi les débiteurs des juifs Heliot, qui demeurait dans la rue Saint-Georges, et de Benion, domicilié dans la Grande-Rue de Chalon, figurent l'abbé de Saint-Antoine, le châtelain de la Gruerie, Mme de Sercey, Guillaume de Mimande, Guillaume Thury, Jehan de Saucey, chevaliers; Jehanno, Le Marchez, Quinard Rabutin, damoiseaux; Alardot, prieur de Thil; Etienne, sire de Navilly, chevalier, etc. La somme totale monte à 18,853 livres 15 sous 5 deniers. La somme des créances trouvées chez les juifs de Buxy s'élève à 2,057 livres 13 sous 12 deniers tournois. Lesquelles sommes, en y ajoutant le montant des lettres gardées par les tabellions et le prix des gages saisis, atteignent le chiffre total de 23,568 livres 12 deniers tournois.

Le volume commence par « l'ordonnance et la valour de la monnoie le Roi, puiz qu'elle changea et combien l'on doit prendre pour soul et pour livre dès quelle changea, » c'est-à-dire depuis la Trinité 1295 jusqu'en septembre 1306.

B. 10413. (Rouleau.) — Parchemin de 15m35 de long.

1306. — Inventaire des biens meubles, bestiaux, gages, provisions, héritages des juifs demeurant à Dijon, dressé par Pierre de Saulon, chanoine de la Sainte-Chapelle, Guillaume de Brasey et Hugues l'Orfèvre, commissaires. — Inventaire des objets mis en gage chez les juifs. En tête figure la dame de Til-Châtel, qui avait déposé une courroie d'or de 40 livres. — Presque tous les objets sont portés au nom des femmes de Dijon et des localités voisines et consistent le plus souvent en effets d'habillement, comme corsets, cotes, chemises, pelissons de chevreau; en pots et en chaudrons, etc.; objets de literie, etc. La somme totale de ces gages s'élève à 755 livres 19 deniers. — Objets confiés par les propriétaires aux juifs, pour être vendus, et qui leur sont retirés. — On délivre aux officiers de la duchesse de Bourgogne, 64 couvertures, 20 coussins, des pièces de toile blanche et écrue, des touailles, du lin, du fil, des ustensiles de cuisine, en valeur de 814 livres 9 sous 6 deniers. — La vente des objets mobiliers saisis chez les juifs, sans y comprendre les joyaux, les créances, les bestiaux et les provisions, monte à 3,411 livres 19 sous.

B. 10414. (Liasse.) — 7 pièces en parchemin, 3 sceaux.

1306-1308. — Confiscations sur les juifs. — Enquête secrète sur les créances des Juifs de Baigneux, Darcey et Salives et inventaire des objets saisis chez eux. — Journal des dépenses de bouche faites par les « exécutours du fait des juifs dans le bailliage d'Auxois, à Vezelay, Joigny, etc. » — Fragment de l'inventaire des biens de Jasuot, juif. Parmi les débiteurs, on remarque le curé de Vic-de-Chassenay; Odot de Fontaines, écuyer; Eudes de Roussillon et Guy de Beauvoir, chevaliers; Eudes, sire d'Auvillars; Martin de Rostiaz de Pologne, Miles de Marmeaux, écuyers. — Quittances données par Perrenot de Montoillot, Hugues de Genlis, Etienne de Montquois, de sommes provenant de confiscations.

B. 10415. (Liasse.) — 89 pièces parchemin, 16 pièces papier.

1330-1583. — Confiscations diverses. — Mainlevée, au profit du duc de Bourgogne, de la confiscation des biens de Guillaume d'Ampilly, coupable d'avoir servi le roi d'Angleterre contre le roi de France. — Restitution de ces biens à Pierre de Landeras, fils de Guillaume-Donfait, par Jean, duc de Bourgogne, à Odard de Chaseron, chevalier, chambellan, de la terre de La Borde-Reullée, confisquée pour commise. — Ordre du même de mettre sous sa main les biens et terres de Louis de Chalon, comte de Tonnerre, « pour certaines grandes offenses. » — Don par le même à la duchesse Marguerite, sa femme, de la terre du Rousset, confisquée sur Jean du Rousset, pour crime de félonie; — autre, à Philippe Munier dit Jossequin, garde des joyaux, de la terre de Tart, confisquée sur le duc de Bar. — Don par le duc Philippe-le-Bon à René Pot, seigneur de La Roche, des biens confisqués sur le sieur de Blot et Jean de Courtenay, tenant le parti du « soi disant » Dauphin. — Lettre de don par Henri VI, roi de France et d'Angleterre, à Claude de Beauvoir, seigneur de Chastellux, des biens confisqués sur le cardinal de Bar, Antoine de Vichy et Jean Coignet, rebelles. — Restitution par le duc Philippe à Girard, seigneur de La Guiche, son chambellan, de la terre de Chaumont en Charollais, mise sous sa main après son recouvrement sur les ennemis. — Don par le même à Jean Coustain, sommelier de corps, des biens confisqués sur Thibaut de Sampigny, accusé de meurtre. — Confiscation d'une ménagerie, composée de deux marmottes et d'une lionne qui avait tué un jeune valeton. — Vente à Agnès de Perrigny, dame d'Arcelot, de la seigneurie d'Arc-sur-Tille, confisquée sur Jean Coustain, exécuté pour ses démérites. — Ordre du duc Charles de saisir et mettre sous sa main tous les biens des sujets du roi en Bourgogne, en représailles des saisies faites à l'endroit des sires de Cicon. — Confiscation par le même des biens des Français en Bourgogne et leur distribution à plusieurs de ses sujets en forme d'indemnité. — Confiscation des biens de Guillaume Monin, barbier à Dijon, rebelle au roi Louis XI, au profit de Menault de La Ryol, barbier, qui avait contribué à la reddition de la ville; — de ceux d'Antoine Rolin, seigneur d'Aymeries, d'Isabeau Machefoing et de Claude de Toulongeon, seigneur de La Bastie, également rebelles, au profit de Jacques de Luxembourg, chevalier, seigneur de Richebourg; — de ceux d'Antoine de Baissey, chevalier, bailli de Dijon, qui, placé sous les deux derniers règnes à la tête des Suisses à la solde du roi, avait profité de cette position pour les frustrer à son profit d'une partie de leur solde, jusqu'à la somme de 9,247 livres; — de ceux d'Alain de Mypont, seigneur d'Aubigny, exécuté pour crime de viol suivi de mort sur une fille de onze ans, de blessures et violences sur des particuliers; — de ceux du sire d'Auvillars, condamné à mort par arrêt du Parlement de Dijon, lesquels sont adjugés au duc de Nemours, seigneur de Seurre. — Restitution des biens saisis sur le sire de Halwin en Bourgogne. — Procès-verbaux de vente des biens confisqués sur les protestants à Chalon.

B. 10416. (Liasse.) — 38 pièces parchemin, 17 sceaux.

1335-1506. — Eaux et Forêts. — Gruerie. — Personnel — Quittances de leurs gages, données par Jean de Bellenot,

chevalier; Joffroy Laurent d'Aignay; Guillaume de Maisey, chevalier; Guillaume de Juilly, Renaud de Gerland, chevalier; Jean de Saulx; Pierre de Celier; Jean d'Aubonne; Jean de Baisset, chevalier, tous successivement gruyers du duché de Bourgogne. — Nomination, par le duc Philippe-le-Hardi, de Jean Valée, son maître d'hôtel, à cette charge. — Quittances de leurs gages données par Jean Gaude; Hugues de Lanthenne, chevalier; Pierre de Vaudrey, écuyer; gruyers du comté de Bourgogne. — Quittance de ces gages donnée par Guillaume Berthelon, gruyer de Nivernais et Donziois. — Charte du duc Eudes IV, qui donne la gruerie de Bourgogne à Regnaud de Gerland.

B. 10417. (Liasse.) — 30 pièces parchemin, 2 pièces papier, 11 sceaux.

1362-1588. — Eaux et Forêts. — Gruerie. — Quittances de leurs gages données par Oudan de Pigny, gruyer de la comtesse de Bourgogne pour ses terres de Champagne, Nicolas de Corbeton, gruyer aux bailliages de Dijon, Chalon, Autun et Montcenis; — de Robin Baudoin, Jehan de Chappes, Laurent de Thoisy, Pierre de Gerland, Jean de Baissey, gruyers aux bailliages d'Auxois et la Montagne; — de Jean Mairet, écuyer, gruyer aux bailliages d'Autun, Montcenis, Chalon et Charollais; — de Pierre de Brancey et de Jean Thiard, gruyers du comté d'Auxerre. — Provisions de l'office de gruyer des bailliages d'Autun, Chalon et Charollais, données par Charles VIII à Charles de Poupet, son chambellan. — Lettre close de ce prince adressée à la Chambre des comptes pour le recevoir dans cet office; — autres, du même office, données par Henri III, en faveur de Pierre Martinet, dit du Moulin.

B. 10418. (Liasse.) — 39 pièces parchemin, 4 pièces papier, 17 sceaux.

1323-1597. — Eaux et Forêts. — Gruerie. — Forestiers. Arpenteurs. Receveurs. — Quittances de leurs gages données par Hugues Barati et Jean Vignier, forestiers de la forêt de Villiers; — de Regnaut Clément et Jean Richard de Longueville, généraux forestiers de la terre de Beaufort; — de Jean de Boon, forestier de Brancion; — Henriet Divour, maître forestier de la forêt de Veauce; — Coppin Noppe, forestier de Salmaise; — Pierre de Brie, écuyer, forestier d'Argilly. — Ordre du gruyer de Bourgogne d'acheter du drap à la foire chaude de Chalon, pour faire les robes des forestiers. — Lettres de Jean, duc de Bourgogne, qui institue Philibert Phetat arpenteur de ses bois (Beaune, 25 novembre 1414); — de Philippe-le-Bon, duc de Bougogne, qui institue François de Mencie, écuyer, forestier des bois de Malafait, en Mâconnais (Bruges, 9 août 1427); — autres, qui instituent Guillaume Lavisiez dans l'office de procureur et receveur de la gruerie aux bailliages d'Autun et de Montcenis (Troyes, 4 mai 1420).

B. 10419. (Rouleau.) — Parchemin de 3m20 de long.

1337. — Gruerie. — Compte de Jeoffroi Laurent d'Aignay, gruyer de Bourgogne. — La coupe de 100 arpents de bois taillis et de futaie de la forêt de Veauce, est vendue à raison de 40 sous l'arpent. — La cerclerie de la forêt de Villiers-le-Duc est vendue pour trois ans, 360 livres. — La coupe du bois de Champmoron-sur-Talant, est vendue 25 sous l'arpent; — celle des bois de Soirans est délivrée à 6 livres l'arpent; — celle de la forêt de Mantuan, à 6 livres 10 sous l'arpent; — celle de la forêt d'Argilly, à 46 livres l'arpent. — Versement de 693 livres, fait par le gruyer au duc et à ses officiers « pour la guerre de Chaussin ». — Charroi de poissons pour l'hôtel du duc. — Achat de couvertures pour les chevaux du duc. — Réparations faites à l'étang de Sathenay; — à celui de Saint-Seine-en-Bâche. — Empoissonnement des étangs de la châtellenie d'Argilly.

B. 10420. (Liasse.) — 35 pièces parchemin, 15 pièces papier, 3 sceaux.

1334-1776. — Gruerie. — Ordonnances faites « aus mestres des forez pour l'ostel du roy Philippe-le-Bel, pour l'approvisionnement du bois de chauffage des hôtels du roy, de la reyne et de leurs enfants; » — pour l'entretien et l'empoissonnement des étangs, et enfin pour la provision de blé, avoine, vin et fourrage desdits hôtels. — Vente des poissons des bois du comte de Nevers. — Ordonnances de Philippe-le-Hardi, Jean-sans-Peur, Philippe-le-Bon, ducs de Bourgogne, qui règlent les gages des officiers de la gruerie; — qui attribuent à leur profit les droits précédemment perçus par les gruyers forestiers (Dijon, 6 février 1388); — qui réunissent la gruerie de Chaussin à celle de Dijon (Paris, 4 décembre 1396); — prescrivent aux gruyers d'exercer leurs offices en personne (Saint-Omer, 20 août 1399); — établissent un receveur procureur de la gruerie dans chaque bailliage et réglementent l'office de forestier (Conflans, 4 février 1403); — réunissent la gruerie de Châtelbelin et Orgelet à la châtellenie (Lille, 24 juillet 1417); — créent de nouveaux offices de forestiers (Lille, 7 juillet 1427); — réglementent la procédure devant le tribunal de la gruerie (Bruxelles, 16 juillet 1466). — Règlement sur les droits et les fonctions du gruyer, du procureur et des forestiers. — Contrôle des bois, forêts et garennes du duc dans les bailliages de Dijon, Auxois et la Montagne. — Contrôle des profits et émoluments de la gruerie au bailliage de Chalon; — dans la châtellenie d'Argilly. — Certificat de la pêche annuelle faite dans la Saône par les officiers du duc. — Production des titres donnant à Guillaume de Clugny, seigneur de Clugny et de Monthelon, le droit d'usage dans les bois royaux d'Autun. — Enquête sur les dévastations commises dans la forêt de Malessart, près Mâcon; — autre, sur la de-

mande des marchands « fréquentans » la rivière de Saône, pour faire extirper les bois qui gênent le passage des bateaux, — Accensement de la rivière de Vanvey (l'Ource), avec faculté d'y bâtir un moulin. — Mandement du roi Charles IX pour la vente de coupes de bois; — autre du roi Henri, qui, de son autorité privée, s'attribue le tiers des bois communaux. — Défense faite par la Chambre des comptes à toutes personnes de vendre des bois de haute futaie sans permission.

B. 10421. (Liasse.) — 30 pièces parchemin, 2 pièces papier, 17 sceaux.

1309-1470. — Gruerie. — Etangs. — Quittance de la somme de 41 livres 18 sous 6 deniers, donnée par Jean de Broin, écuyer, commis par le gruyer à faire pêcher les étangs de Soissons et de La Perrière. — Achat, moyennant 15 florins, d'un millier de poissons pour l'empoissonnement des étangs. — Ordre du gruyer de repeupler l'étang d'Avallon, qui avait été dépeuplé par les ennemis. — Visite de l'étang de Montreuillon par Pierre de Jars, gruyer et maître des eaux et forêts de Nivernais. — Achat, moyennant 8 francs, d'un filet appelé « renffault », contenant 26 toises de long et « quatorze vingt mailles » de haut, pour pêcher les étangs du duc. — Quittances des réparations faites aux chaussées, toux, déchargeoirs et empellements des étangs des diverses châtellenies. — Etat des dépenses de la pêche de l'étang de Thorey. — Charroi de poissons depuis la fontaine de Montbard en l'étang d'Etalente. — Achat, moyennant 3 francs 3 gros, de 140 lancerons (brochets) pour empoissonner l'étang de Bragny. — Paiement de 6 gros au forestier de Villiers pour la prise « de deux petits aigles de la maulvaise aigle qui mangent et degastent les poissons des étangs de la forêt. »

B. 10422. (Liasse.) — 1 pièce parchemin, 20 pièces papier.

1415-1467. — Gruerie. — Etangs. — « C'est la déclaration des estangs appartenans à Monseigneur de Bourgogne en ses baillages de Chalon, Ostun, Moncenis et Charollois et la manière commant ils sont reparez. » — Mémoire aux gens des comptes sur l'état des étangs de la terre de Faucogney. — « Visitation » des étangs du duc en la châtellenie de la Colone, au comté de Bourgogne. — « Visitation » faite par Louis de Visen, maître des comptes, et Girard Margotet, auditeur des comptes, des étangs des bailliages de Dijon, Auxois et la Montagne, après l'expiration du bail qui en avait été passé à une société de marchands, parmi lesquels figure Oudot de Málain, seigneur de Lux. — Procès-verbal de la visite des étangs du bailliage de Dijon, appartenant au duc, « faite par Jean Dubois de Beaune, commissaire, député par la Chambre des comptes. » — Contrôle de la vente du poisson des étangs de la châtellenie d'Argilly, dressé par Laurent Jacquelin, lieutenant du gruyer de Dijon : le cent, à 120 par cent, de carpailles est vendu 3 francs; les lancerons (brochets), de 12 à 13 pouces « entre l'œil et la fourchette », 12 au cent, 12 francs, et la fretaille est laissée par dessus le marché.

B. 10423. (Volume.) — In-folio, 363 feuillets, parchemin.

1183-1460. — Féodalité. — Grand cartulaire des fiefs de la Chambre des comptes. — Noms des villes qui doivent le gîte des chiens du duc de Bourgogne. — Noms des vassaux du duc à la fin du XIIIe siècle. — En tête figurent les comtes de Champagne, de Bourgogne, de Bar, d'Auxerre, de Tonnerre et le sire de Bourbon. — Fois et hommages faits aux ducs Hugues IV et Robert, par le sire de Bonant-sur-Loire; — Huguenin de Thil, seigneur de Saint-Beury; — Robert Damas, seigneur de Marcilly; — Regnaud, chirurgien de Couches; — Guillaume, sire de Saulx; — Guichard de Chaumont, seigneur de Clessy; — Guillaume, sire de Mont-Saint-Jean et de Salmaise; — Guillaume de Pontailler, vicomte de Dijon; — Philippe de Bourbon, sire de Montperroux; — Etienne de Bourgogne, comte d'Auxonne; — Othe, comte de Mâcon; — Othe, duc de Méranie, comte palatin de Bourgogne; — Guyot, sire de Til-Châtel; — Philippe de Vienne, seigneur de Pagny; — Hugues, sire de Saint-Léger; — Simon de Joinville, sénéchal de Champagne, seigneur de Marnay; — Louis, sire de Beaujeu; — Edmond d'Angleterre, comte de Champagne; — Jean de France, comte de Nevers; — Thibaut de Blois, comte de Champagne. — Accord entre le duc Robert II et Humbert de La Tour au sujet de la succession du Dauphin Guigues. — Fois et hommages faits aux ducs Hugues IV et Robert par Hugues de Rans, seigneur de Perrigny-sur-l'Ognon; — Hugues, seigneur de Couches; — Jacques de Pommard, bailli de Dijon, seigneur de Corcelles-les-Arts; — la veuve d'Alexandre de Bourgogne, dame de Montagu; — Humbert, sire de Beaujeu; — Alix de Savoie, comtesse palatine de Bourgogne; — Jean de Vergy, sénéchal de Bourgogne, sire de Fouvent et de Beaumont; — Hugues et Pierre, damoiseaux, sires de Couchey; — Philippe de Vienne, sire de Pagny; — Henri d'Antigny, sire de Sainte-Croix et de Cuiseau. — Transaction entre le duc Robert II et la commune de Beaune, au sujet de la prestation des mares. — Charte de commune octroyée par le duc Hugues III aux habitants de Dijon; — autres par le duc Eudes III aux habitants de Beaune; aux habitants de Châtillon. — Charte de commune de la ville d'Auxonne. — Franchises de Rouvres et d'Argilly. — Lettres des acquisitions faites par les ducs Hugues IV et Robert II, à Beaune, à Argilly, Bagnot, Longvay; à Vergy, Vosne, Villars, Fontaine et Nuits; à Dijon, Chenôve, Changey, Corcelles et Talant; à Rouvres, Epoisses, Thorey, Aiserey, Potangey, Fau-

verney, Savouge et Magny-sur-Tille, au bailliage de Dijon; à Corsaint, Mémont, Villaines-les-Prévotes, Semur, Athie, Pouilly, Savigny-sous-Mâlain, Echannay et Lucenay, au bailliage d'Auxois; à Salives, Duême, Minot, Saint-Marc, Bellenod, Aisey, Giey, Belan, Vanvey, Villiers, Darcey, Cosne et Châtillon, au bailliage de la Montagne; à Pontailler et au pays d'Outre-Saône; à Brancion, au bailliage d'Autun; à Chalon-sur-Saône, Bragny, Buxy et Mellecey, en Chalonnais, à Montcenis. — Inféodation du Dauphiné, faite au duc Robert II par l'empereur Rodolphe. — Lettres de Philippe, roi de France, touchant l'accord entre Robert II et le sire de La Tour, au sujet de la succession du Dauphin; — celui entre le même duc et Robert, comte de Nevers, son beau-frère, touchant la succession de Bourgogne. — Testament de Hugues IV, duc de Bourgogne. — Acte d'émancipation de Robert, son fils aîné. — Injonction du duc Hugues IV à ses vassaux de venir rendre foi et hommage à son fils Robert, leur nouveau seigneur. — Acte de renonciation de Marguerite, reine de Jérusalem et de Sicile, à tous les droits qu'elle pouvait prétendre sur le duché de Bourgogne. — Traité entre le roi Philippe-le-Hardi et les marchands de Milan pour le commerce des laines. — Prime accordée au duc Robert sur celles qui passeront à Saint-Jean-de-Losne. — Charte de commune octroyée par le duc Hugues IV aux habitants de Montbard. — Traités entre le duc Philippe-le-Bon et les habitants d'Auxonne et de Beaune au sujet de leurs priviléges et droits respectifs.

B. 10424. (Registre.) — In-folio, 207 feuillets, parchemin.

1239-1458. — Féodalité. — Cartulaire des fiefs du duché de Bourgogne. — Bailliage de Dijon. — Fois et hommages de Robert, duc de Bar, pour les terres de Longecourt, Tart et Potangey; — de Marie, dame de Layer, à Saulon et à Bretenières; — de Gaucher, seigneur de Choiseul; — de Guy, sire de Til-Châtel, seigneur de Pichanges et Véronnes; — d'Eudes de Grancey, seigneur de Selongey, Boussenois, Foncegrive; — de Gilles, sire de Fontaine-les-Dijon; — de Béatrix de Linière, dame de Rougemont et de Rochefort; — de Marguerite de Frolois, dame de Molinot; — de Jean de Vosne, chevalier, seigneur de Vosne; — de Gérard de Saint-Symphorien, vignier de Bourgogne; — de Guillaume de Vergy, sénéchal de Bourgogne, seigneur de Mirebeau et gardien de l'abbaye de Saint-Léger. — Liste des vassaux de la terre de Saulx-le-Duc. — Fois et hommages d'Arnoul de Corabœuf, seigneur d'Ivry; — de Richard de Montbéliard, seigneur d'Antigny, Meursault et Chagny; — de Guillaume de Saint-Julien, damoiseau, seigneur de Perrigny, Maxilly et Heuilley; — d'Othe de Grantson, seigneur de Fresne-Saint-Mamès; — de Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges et d'Arc-en-Barrois. — Bailliage d'Auxois. — Consentement donné par le roi Philippe-le-Hardi, à ce que le sire de Noyers reprenne ses seigneuries en fief du duc de Bourgogne. — Dénombrement de la terre de Noyers, donné par Miles de Noyers, bouteiller de France. — Fois et hommages d'Eudes de Frolois, seigneur de Varincourt et de Posanges; — de Jean, sire de Thil et de Saint-Beury; — de Pierre de Châteauneuf, sire de Villaines-les-Prévotes; — d'Etienne de Mont-Saint-Jean, sire de Salmaise; — de Jean de Rouvray, seigneur de Joursanvaux; — d'Hervé de Saffres, seigneur de Champrenault; — de Pierre, comte d'Auxerre et de Tonnerre, seigneur de Voutenay; — d'Alexandre de Montagu, seigneur de Sombernon, de Mâlain et de Savranges. — Erection, par le duc Philippe-le-Bon, de la terre de Charny en comté, en faveur de Pierre de Bauffremont, seigneur dudit lieu. — Bailliage de Chalon. — Foi et hommage, faits par Henri d'Antigny à l'abbaye de Tournus, pour ses terres d'Outre-Saône. — Fois et hommages au duc de Bourgogne par Regnaut de Latour, seigneur de Montbellet; — Pierre de Montjay; — Hugues de Vienne, seigneur de Pagny et de Cuiseau; — Jean de La Perrière, seigneur de Cousance; — Louis de Savoie, sire de Vaud, seigneur de Frontenay; — Egidie, dame de La Marche, Chaussin et Saint-Loup, près Saint-Aubin; — Henri d'Antigny, seigneur de Montfort-en-Revermont; — Henri de Pagny, seigneur de Longepierre et Mervans; — Hugues de Vienne, sire de Seurre et de Sainte-Croix et des terres d'Outre-Saône; — Guy de Verdun, chevalier; — Marguerite de Frolois, dame de Sennecey; — Guillaume de Montfaucon, seigneur de Beaurepaire. — Bailliages d'Autun et de Montcenis. — Fois et hommages au duc de Bourgogne par Guillaume, sire d'Antully; — Jean de Vergy, seigneur de Dracy-Saint-Loup; — Jean de Voudenay, damoiseau, seigneur dudit lieu; — Girard de Châtillon, sire de La Roche-Milay et de Grosne, près Autun; — Hugues, sire de Saint-Léger, chevalier; — Hervé de Bourbon, sire de La Bouloye; — Hugues, seigneur de La Guiche; — Guillaume, chevalier, seigneur de Morelion et du port de Dijon; — Hugues de Saint-Aubin; — Etienne de Berzé, seigneur de Sainte-Foy; — Guy, sire de Chaumont et de Saint-Brancher; — Jean de Châteauvilain, sire de Luzy et de Bourbon-Lancy; — Jeanne de Châteauvilain, dame de Semur-en-Brionnais; — Jean d'Armagnac, baron de Charollais. — Bailliage de la Montagne. — Fois et hommages de Jean de Châteauvilain, seigneur de Courtévêque; — Jean de Chalon, comte d'Auxerre et de Tonnerre, seigneur de Griselles; — Guy de Belan, seigneur dudit lieu; — Othe, comte de Bourgogne, seigneur de Gié; — Marie de Roucy, dame de Châteauvilain et d'Arc-en-Barrois; — Robert, seigneur de Rochefort-sur-Brevon; — Jean, sire de Frolois; — Jean de Bourgogne, sire de Montagu et de Latrecey; — Eudes de Grancey, sire de Larrey, de Recey, Avot, Thorey et Le Meix; — Guillaume, seigneur d'Echalot; — Huguenin de Duême,

seigneur de Buncey. — Prisée de la terre de Mosson. — Inféodation de la terre de Montliot par le duc Eudes III à Pierre de Plancy.

B. 10425. (Volume.) — In-folio, 133 feuillets parchemin, 85 papier.

1239-1503. — Cartulaire des fiefs du duché de Bourgogne. C'est en grande partie la reproduction des précédents, auxquels on a ajouté les fiefs du comté d'Auxerre. — Bailliage de Dijon. — Fois et hommages au duc de Bourgogne par Eudes, seigneur du Fossé; — Guy de Beire, seigneur de La Chaume; — Pierre de Mailly, seigneur de Longeault; — Alix, vicomtesse de Latrecey, dame de Couchey; — Jean de Vergy, sénéchal de Bourgogne; — Jean de Reullée, seigneur de Fangy; — Jean de Courcelles, maréchal de Bourgogne; — Pierre de Sercey, seigneur de Chaux; — Simon, sire de Labergement-les-Auxonne. — Accord entre Hugues, duc de Bourgogne, et Guillaume de Mont-Saint-Jean, au sujet de leurs droits respectifs sur Vergy, Salmaise, Thoisy et Mont-Saint-Jean. — Bailliage d'Autun et Montcenis. — Fois et hommages rendus par Gaudry des Jours, damoiseau, seigneur de Somant; — Jean, chevalier, seigneur de Roussillon; — Guichard de Villeneuve, seigneur de Sanvignes et de Saint-Berain; — Henri, seigneur du Deffend et d'Igornay; — Jean de Longvic, seigneur de Réon et de Chaseu; — Perrin, seigneur du Petit-Montjeu; — Hugues de Bourbon, damoiseau, seigneur de Montperroux et de Nolay; — Jocerand, seigneur de Marigny; — Etienne de Bonant-sur-Loire, chevalier. — Bailliage d'Auxois. — Fois et hommages de Jeanne, fille de Guillaume, seigneur d'Epoisses; — Joffroy, seigneur de Grosbois; — Jean de Nesle, seigneur d'Echannay; — Anseric de Montréal, seigneur de Beauvoir; — Guy de Toucy, seigneur du Val-d'Oligny; — Pierre de Dampierre, chevalier, seigneur de La Motte-de-Thoisy. — Inféodation de la terre de Villars-les-Semur, par le duc Robert II, à Gauthier le Povre Homme, chevalier. — Hommages de Guiot de Montbois, seigneur de Darcey; — de Béatrix, comtesse de La Marche et d'Angoulême, dame de Grignon. — Bailliage de la Montagne. — Fois et hommages par Jean de Recey, seigneur de Bremur; — Jean, évêque de Langres, seigneur de Rochefort et du Puiset; — Jean, sire de Charnay, seigneur de Thorey-les-Salives et Jaugey. — Inféodation des terres du Puits et de Coulmier, par Hugues IV, duc de Bourgogne, à Girard de Châtillon, seigneur de La Roche-Milay. — Fois et hommages de Huot de Sauvoisier, seigneur de Bellenot-sur-Seine; — Jean Minot, seigneur de Gresigny. — Bailliage de Chalon. — Fois et hommages d'Odet Saubatier, seigneur de Saint-Germain-du-Bois et de Saint-Eusèbe; — Etienne de Coligny, sire d'Andelot; — Hugues de Vienne, seigneur de Longwy; — Philippe de Vienne, seigneur de Miribel; — Jeanne de Sainte-Croix, dame de Miribel, de Montrond et de Bosjan; — Hugues de Vienne, seigneur de Montmorot et de Franxault; — Eudes, sire de Montagu. — Papiers des dénombrements des fiefs mouvants du comté d'Auxerre. — Fois et hommages de Pierre, comte de Joigny, seigneur de Coulange-la-Vineuse; — de Mahiz de Mello, seigneur de Saint-Bris et de Méry; — Guillaume de Gissey-le-Vieil, seigneur de Migé. — Dénombrements donnés par Alixant d'Arcy, dame de Méry-sur-Yonne; — par Jean de Vincelles, écuyer, seigneur dudit lieu; — par Girard de Digoine, seigneur d'Arcy-sur-Cure; — Simon de Sainte-Croix, comte de Joigny, seigneur de Coulanges; — Guiot de Savigny, seigneur de Saillenay; — Raoul, sire de Cu, seigneur de Champ et de Vaulx. — Saisie de la terre de Corvol-le-Damp-Bernard, ordonnée par Charles, duc de Bourgogne, sur Marguerite de La Roche-Guyon, dame de Vergy et de Fouvent, qui en avait fait hommage au comte de Nevers. — Dénombrement fourni au duc par cette dame.

B. 10426. (Registre.) — Petit in-folio, 27 feuillets, papier.

1243-1132. — Cartulaire des fiefs du bailliage de Dijon. — Foi et hommage de la terre de Beaumont-sur-Vingeanne, par Jean de Vergy, sénéchal de Bourgogne. — Aveux de Regnaut de Verrey, seigneur de Savigny-sous-Beaune; — de Jean de Rougemont, sire de Til-Châtel, Is-sur-Tille, Veronnes, Lux, etc.; — de Eudes de Grancey, seigneur de la forteresse de Chaumont, au-dessus de Larrey-les-Châtillon; — de Humbert, comte de La Roche, seigneur de Villers et de Beaumont; — de Guy de La Trémouille, seigneur d'Uchon, comte de Joigny et d'Antigny; — de Thibaut de Neufchâtel et du Fays-Billot; — de Philippe, bâtard de Rochefort, seigneur de Billey; — de Guy de Choiseul, seigneur de Meuvy et de Bassoncourt; — de Bouton, seigneur du Fay et de Corberon; — de Claude de Buxy, seigneur de Soirans; — de Philippe de Jaucourt, chevalier, seigneur de Painblanc, Pasquier et Nuas; — de Jeanne de Mello, dame de Serrigny; — de Gerard et Henry de Saulx, seigneurs de Vantoux; — de Jean de Pontailler, seigneur de Magny; — de Jacques de Rochefort, seigneur de Labergement et de Flagey-les-Auxonne.

B. 10427. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

1221-1392. — « Les fiez de Montagu en Chalonnois en Bourgoingne. » — Reprises de fiefs par Guillaume d'Antigny, seigneur d'Aubigny; — par Hugues, seigneur de Marigny-le-Cahouet; — par Guillaume, seigneur de Chamilly. — Inféodation de Villeneuve-les-Gergy par Guillaume de Montagu à Marguerite, sa sœur, femme de Pierre de Palleau. — Cession de Mipont par Jeanne d'Antigny, veuve de Thierry de Montbéliard, à Guillaume de Montagu. — Hommage de Guillaume de Mont-Saint-Jean à Alexandre de Montagu. — Traité entre Eudes de

Montagu et Jean de Palleau au sujet de leurs droits sur les terres de Montagu et Palleau. — Aveu de Jean de Pimant. — Don d'une chaudière de sel à Lons-le-Saunier, fait par Guillaume, comte de Vienne et de Mâcon, à Eudes de Montagu, son neveu. — Cession de Demigny par Elisabeth de Vezelay, dame de Saint-Gengoux, à Guillaume de Montagu. — Hommage de Regnaut de Mimande. — « Mémoire » des fiefs de la châtellenie de Montagu. — Acte du partage de la terre et châtellenie de Montagu, entre le duc Philippe-le-Hardi et Philibert Damas. — Transaction entre le seigneur et les habitants de la châtellenie et le chapitre de Saint-Martin de Tours, au sujet des droits d'usage dans les bois.

B. 10428. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

1221-1379. — Copie des « lettres, mémoires et autres enseignements, touchant le fait des fiez appartenant au chasteaul de Montagu, au diocèse de Chalon. » — C'est le même cartulaire que le précédent, moins les deux dernières pièces. — Hommage de Guy de Santenay, chevalier. — Inféodation de Morteuil par Guillaume de Montagu à Moreau de Pommard. — Cession du fief de Mimande, par Isabelle et Marguerite de Montagu, à leur oncle Guillaume de Montagu. — Reprises de fiefs de Girard de Prat, seigneur de Saint-Marc-de-Vaux; — de Jean de Portos, chevalier, seigneur de Lusigny; — de Marguerite, femme de Hugues de la Boutière, dame dudit lieu; — de Odot de Sainte-Hélène, chevalier, seigneur de La Motte de Chamilly.

B. 10429. (Registre.) — Petit in-folio, 52 feuillets, papier.

1401-1417. — Registre des aveux et dénombrements des fiefs du comté de Charollais, faits au duc de Bourgogne, par Archambaud de Tenarre, seigneur de Souterrain; — Jocerand de Barons, seigneur de Sommerey; — Jean Patin de La Motte-Saint-Jean, seigneur de L'Etang; — Jean de Marcilly, chevalier, seigneur de L'Etang; — Bertrand de Suin, seigneur de Villars et de Suin; — Pierre de Saint-Amour, seigneur de Chateauvilain; — Antoine du Bois, seigneur de Mornay; — Jean de Digoine, seigneur de Mollerat; — Philippe de Lessertot, seigneur dudit lieu; — Philippe de L'Espinasse, seigneur de Suin; — Guiot, dit le Loup d'Uxelles, seigneur de Glorienne; — Béatrix de Chastellux, dame de Saint-Aubin.

B. 10430. (Registre.) — Petit in-folio, 486 feuillets, papier.

1242-1441. — Cartulaire des fiefs du comté de Charollais, dressé de 1452 à 1462, sur l'ordre de la Chambre des comptes de Dijon, par Jean Conroy de Charolles, receveur et garde du scel dudit comté. — Fois et hommages faits au comte de Charollais par Agnès de Sorbery, dame de Gravière; — Guichard de Recey, seigneur de Varennes; — Jean de Marcilly, seigneur de L'Etang; — Bernard de Brèches, seigneur dudit lieu; — Guy, seigneur de Cousan, et de Lugny, seigneur dudit lieu; — Jean de Digoine, seigneur de Moleron; — Jean de Ganay, bourgeois de Charolles, seigneur de La Muire-Boudouet; — Robert de L'Espinasse, seigneur de Saint-Léger; — Hugues de Cypierre, damoiseau, seigneur dudit lieu; — Marguerite, veuve du Frêne, dame de Venarde; — Jean de Digoine, seigneur dudit lieu; — Isabelle de Bourbon, dame de Clessy; — Palatin de Dyo, seigneur dudit lieu; — Claude de Viry, seigneur de Champlecy; — Robert Damas, seigneur de Clessy; — Guichard Raffin, seigneur de Vaux; — Pierrre de Thil, seigneur de Saint-Beury, de Mont-Saint-Jean, de Joncy; — Louis de Veriset, seigneur de Marigny; — Jean Bon, damoiseau, et Henriette de Massy, sa femme, seigneurs de La Motte-de-Devant. — Inféodation de Chigy et de Saint-André-le-Désert, par le duc Hugues IV, à Guillaume de Sailly. — Aveux de Girard, seigneur du Bois-Chavanin; — d'Artaud de Marcilly, seigneur de Chaviniset; — de Josserand de Marigny, seigneur dudit lieu; — de Hugues de Digoine, seigneur du Chastelet; — de Hugues de Saint-Aubin, seigneur dudit lieu; — de Hugues de Saint-Nizier, seigneur dudit lieu. — Accord entre le duc Hugues IV et l'abbaye de La Ferté au sujet des étangs de Montchanin.

B. 10431. (Registre.) — Petit in-folio, 400 feuillets, papier.

1305-1453. — Suite du cartulaire des fiefs du comté de Charollais, dressé par Jean Conroy, receveur et garde du scel du comté. — Aveux et dénombrements donnés par Hugues de Marenicet, chevalier, seigneur de Sambanges; — Guillaume, seigneur de La Motte-de-Loisy; — Hugonin Du Bois, seigneur de Communes; — Martin, seigneur de La Motte-de-Loisy; — Bernard de Suin, damoiseau, seigneur de Suin; — Jean de Pouret, damoiseau, seigneur dudit lieu; — Guillaume de Dompoint, seigneur de Pressy; — Girard de Thury, seigneur de Noyes et Saillant; — Agnès de Talaru, veuve de Guillaume de Chaumont, dame dudit lieu; — Jeanne de Marcheseuil, veuve d'Antoine de Vergy, damoiseau, dame de Chiddes; — Claude de Fautrières, seigneur de Pressy; — Jean de Martin, seigneur d'Arnay-les-Villeurbanne.

B. 10432. (Registre.) — In-folio, 403 feuillets, papier.

1242-1453. — Cartulaire des fiefs du comté de Charollais, dressé par Jean Conroy, receveur et garde du scel dudit comté. C'est la copie des deux cartulaires précédents. — Aveux et dénombrements donnés au comte de Charollais par Jean Jacquet de Saint-Prix, seigneur de Beyse; — Jean de Pou-

sier, damoiseau, seigneur de Frette; — Catherine de La Motte-Saint-Jean, dame de Saligny et de la Vieille-Vernette; — Jean des Créaulx, seigneur de Ravatoux; — Jean de Montagne et Béatrix de Chastellux, seigneurs de Saint-Aubin; — Hugues de Tressettes, seigneur de Montessuy; — Pierre de Semur, seigneur d'Arcy et de Saint-Christophe en Brionnais; — Eustache de Levis, seigneur de Plancy; — Béatrix, dame de Courcelles; — Jean de Marcilly, seigneur d'Etang; — Oudin de la Forêt, damoiseau, seigneur de Chastellet; — Guillaume de Vevre, seigneur du château des Nones, à Champlecy; — Isabelle de Semur, dame de Juschaul; — Jean de La Chapelle, seigneur de Saint-Aubin; — Huguenin de Maisoncles, seigneur dudit lieu; — Pierre de Saint-Amour, seigneur de Château-vilain; — Guillaume et Robert Damas, seigneurs de Digoine; — Pierre de Dyo, chevalier, seigneur dudit lieu; — Hugues de Mont-Saint-Jean, seigneur de Joncy; — Hugues de Cousan, seigneur de Plessis-les-Blanzy; — Hugues de Tranioles, damoiseau. — Inféodation faite par Hugues IV, duc de Bourgogne, à Guichard de Chaumont, chevalier, du fief de Clessy; — autre, à Isabelle de Saint-Aubin, du fief de la Vernette. — Aveux de Guillaume, seigneur de Cypierre; — Geoffroy Morel, seigneur de La Salle-sous-Artus; — Hugues de Marizy, seigneur dudit lieu; — Jeanne d'Etaules, veuve de Guillaume Rabutin, seigneur de Montaguillon; — Philibert, seigneur de Lessertot; — Guillaume de La Motte-de-Loisy, seigneur de Saint-Berain; — Josserand de Sercey, seigneur du Sauvement; — Guillaume Sachet, damoiseau, seigneur de Marcheseuil; — Jean de La Faye-du-Tremblay, seigneur dudit lieu; — Jean de Marcheseuil, seigneur de Chiddes; — Guillaume de Corgeron, seigneur de Chaumont; — Gérard d'Artus, seigneur de Corcenay; — Jean de Charencey, seigneur de La Salle; — Philibert de Mayat, seigneur de Sommery; — Guiot Morel, seigneur de Bussières; — Guillaume, seigneur de Communes; — Guillaume de Bayre, damoiseau, seigneur des Fossés-de-Marizy; — Martin de La Motte, damoiseau, seigneur de La Motte-de-Loisy; — Etienne de Chaumont, damoiseau, seigneur dudit lieu; — Josserand de Baron, damoiseau, seigneur de Somant.

B. 10433. (Cahier.) — Petit in-folio, 21 feuillets, papier.

1468. — « C'est le répertoire des lectres de dénombremens et déclarations des fiedz du comté de Charrolois, lesquelles lettres, Jean Conroy de Charroles, conseiller de monseigneur le duc de Bourgogne et son receveur dudit Charrolois, a fait escripre et doubler en deux livres, par l'ordonnance de Messieurs les gens des Comptes de mondit seigneur, estant à Dijon, et icelles lettres originales apourtées devers mesdits seigneurs, et les a rendues en ladite Chambre, pour icelles estre mises et gardées au trésor de mondit seigneur. Et sont ataichées ensemble par liaces et signées pour les trouver prestement quant l'on en aura mestier, selon la manière cy-après déclairée. »

B. 10434. (Registre.) — Petit in-folio, 15 feuillets, parchemin.

1315. — « Ce sont les recognoissances des fiez monseignour Jehan de Chalon, comte d'Auceurre et de Tonnerre, seigneur de Saint-Aignan en Berri et de Roichefort, faites audit M. le comte pour raison de sa dite conté d'Auceurre. » — Aveux de Jean, sire de Seillenay, seigneur dudit lieu; — de Raoul de Choiseaul, écuyer, seigneur de Vincelles en partie; — de Guiot de Digoine, écuyer, seigneur d'Arcy; — de Huot Beroars, sire de Courson; — de Jean Quarré, seigneur de Mailly-la-Ville et Mailly-le-Château; — de Jeannot de Moncleau, écuyer, seigneur dudit lieu; — de Jean de Digoine, seigneur d'Arcy; — de Jean de Vincelles, seigneur dudit lieu; — de Perrin de Villeneuve-Saint-Phal, écuyer, seigneur dudit lieu; — de Guillaume de Gissey-le-Vieil, seigneur de Migé.

B. 10435. (Registre.) — Petit in-folio, 67 feuillets, parchemin.

1321-1567. — Cartulaire des fiefs et arrière-fiefs du comté d'Auxerre, transcrit en 1515 « d'un gros cayer de papier, renfermé dans ung coffre de chesne et fort gasté en plusieurs lieux, d'eaue qui estoit cheute sur ledit coffre durant la peste qui eut lieu à Auxerre dans ledit temps. » (Copie faite en 1602.) — Hommage de Pierre de Joigny, pour son château de Coulanges-les-Vineuses. — Dénombrements donnés par Mahiz de Mello, seigneur de Saint-Bris; — Raoul de Ciel, seigneur de Champ, Vaux, Aigy, etc.; — Guillaume Quarré, seigneur des deux Maillys; — Philippe Veir, pour l'éminage d'Auxerre; — Huguenin Triboux, pour celui de Vermanton; — Jacquette de Drey, pour les quinze étaux de boulangers, sis à la porte Ferchaut d'Auxerre; — Jean de Rougemont, seigneur de Magny et La Brosse; — Simon de Sainte-Croix, comte de Joigny et de Coulanges; — Jean de Saint-Seine, mari de Marguerite de Saint-Florentin, dame de Saillenay; — Guillaume de Passilières, seigneur de Varennes, Migé et Moussy; — Huguenin de Merry, seigneur de Magny.

B. 10436. (Registre.) — Petit in-folio, 123 feuillets, papier.

1381-1393. — Ce sont les fiefs de la châtellenie de Bar-sur-Seine. — Dénombrements donnés par Erard de Verpillières, de Ville-sur-Arce; — Henri de Mussy, seigneur de Polisot; — Jeanne de Plancy, dame dudit lieu et de Chauffour; — Marguerite de Bauffremont, veuve de Hugues de Saulx-Vantoux, dame de La Motte-de-Merry; — Jean de Rupt, chambellan du duc de Bourgogne, seigneur de Riel; — Jeanne

d'Arcis, dame de Chassenay; — Odes, seigneur de Tressigneux et de Ricey-la-Ville; — Guiot de Briçon, seigneur d'Avirey; — François de Vauzelles, seigneur en partie de Balleure; — Marguerite de France, comtesse de Bourgogne, en qualité de châtelaine d'Isle.

B. 10437. (Registre.) — Petit in-folio, 73 feuillets, papier.

1306-1381. — *Papirus feodariorum comitatus et ballive Matisconensis*. Copie extraite au XVe siècle « d'ung papier noir de petit volume » par Le Noble et Massin, notaires. — Reprise de fief de « parties des langues bovines » de Mâcon, par Béatrix de Teney, veuve de Pierre Mallivalle. — Aveu par Jeoffroy de Lugny, seigneur d'Ygé. — Dénombrement de la terre de La Salle, par Gérard de Vero; — de celle de Beynens, par Geoffroi de Germoles. — Serment de fidélité d'Amédée, abbé de Tournus, au roi Charles VI. — Vente faite à Jean de France, comte de Mâcon, par Humbert de Thoire et Villars, de tout ce qu'il possède dans ledit comté. — Hommage de Jean, comte de Forez, à Jean, comte de Mâcon. — Dénombrement de Jacques de Valnosse, seigneur dudit lieu; — d'Hérardin de Semur, seigneur de Sancenay; — de Robert de Vichy, seigneur de Champrond; — de Hugues de Digoine, seigneur de Viry; — de Raoul de Tresettes, seigneur de L'Etoile; — de Jean de Bruxeul, seigneur de Saint-Germain-en-Brionnais. — Aveu de Jeanne de Nevers, veuve de Hugues Damas, dame de La Bazole; — de Jean de Marcheseuil, mari de Catherine de Bussières, dame dudit lieu; — de Pierre de Fougeris, seigneur de Marnay; — de Guyot de La Saint-Jean, seigneur du Rousset.

B. 10438. (Registre.) — Grand in-folio, 132 feuillets, parchemin.

1213-1405. — Cartulaire des fiefs, aveux et dénombrement du comté de Tonnerre, aussi des accords, des traités et transactions entre les comtes de Tonnerre, les rois de France et les ducs de Bourgogne. — Lettres du roi Philippe-le-Hardi, qui restitue à la comtesse de Tonnerre la garde de l'abbaye de Pontigny; — de l'abbé de Citeaux sur le même sujet. — Refus de l'abbé de Pontigny de reconnaître d'autre gardien que le comte de Tonnerre. — Arrêt du Parlement de Paris, qui adjuge cette garde au duc de Bourgogne, comme comte de Tonnerre. — Don de rentes sur Chiché, fait par Mahaut, comtesse de Tonnerre, à l'abbaye de Pontigny. — Accord entre Eudes de Bourgogne et Mahaut, comtesse de Tonnerre, sa femme, avec l'abbaye de Molême, touchant des droits de pâturage. — Traité entre Marguerite, comtesse de Tonnerre, et l'abbaye de Saint-Michel, pour les droits de justice à Tonnerre. — Vente d'une partie de la terre de Laignes, par Eudes de Laignes, au roi de Sicile et à la reine, sa femme, comtesse de Tonnerre. — Cession par les mêmes à l'évêque de Langres de leurs droits sur Mussy. — Absolution par le comte de Tonnerre en faveur de l'abbé de Pothières, accusé d'homicide. — Sentence d'arbitrage, prononcée par le légat de Saint-Ange, dans un débat entre Thibaut, comte de Champagne, et Guy, comte de Nevers, au sujet des foires de Champagne. — Garde de l'abbaye de Rougemont, par le comte de Nevers. — Fondation d'un anniversaire à l'abbaye de Lesignes par Marguerite, comtesse de Tonnerre. — Achat de la terre de Bulon, par Jeanne de Chalon, comtesse de Tonnerre, sur Pierre de Rochefort. — Affranchissement des habitants de Vesignes, par Jean, sire de Thil. — Echange de terres, à Pothières et Verginy, entre Melon, comte de Bar-sur-Seine, et Henri, comte de Nevers. — Fondation par Mahaut, comtesse de Nevers, d'une abbaye de Bernardines dites de la Consolation Notre-Dame, à Maset, près le château de Montilles. — Dénombrements donnés par Isabeau, veuve de Milon de Saint-Florentin; — Hugues, sire d'Argenteuil; — Jean Trouillard, sire de Lesignes; — Jean, sire de Tronchey. — Hommage de Miles, sire de Noyers. — Dénombrement donné par Béatrix de Seillenay, dame de Pacy; — donné à l'évêque de Langres, par Louis de Chalon, comte d'Auxerre, baron de Tonnerre; — de Charles de Gaillonet, seigneur d'Ancy-le-Franc; — de Jean de Lignères, vicomte de Ligny; — de Jean d'Ancy-le-Franc, curé de Saint-Jean de Troyes, seigneur d'Ancy-le-Franc. — Hommage de Pierre, seigneur de Ravières et de Nuits; — de Guy, comte de Nevers, à l'évêque de Chalon, pour les terres de Baignant, Beauvoir, etc. — Dénombrements donnés par Etienne de Grusy, seigneur dudit lieu; — Robert de Tanlay, seigneur de Ravières, Nuits, gardien de Juilly-les-Nonnains; — par Louis de Chalon, comte de Tonnerre, au duc de Bourgogne, de la châtellenie de Crusy et de la garde de Pothières; — Gauthier de Laignes, seigneur dudit lieu. — Mainlevée du comte de Tonnerre en faveur de Louis de Chalon, comte de Tonnerre. — Dénombrements donnés par Jean de Rochefort, sire de Bragelonne; — Robert de Dreux, écuyer, seigneur de Bagneux et Beauvoir. — Terrier des droits appartenant à la comtesse de Tonnerre, dans l'étendue de la prévôté dudit lieu, et déclaration des droits et privilèges des habitants de la ville.

B. 10439. (Registre.) — In-folio, 267 feuillets, papier.

1406-1458. — « Dénombrements et déclarations des féaulx et subgets de M. le duc et conte de Bourgoingne, ou bailliage d'Amont ou dit comté. » Recueil formé par la Chambre des comptes de Dijon sur les originaux apportés par le procureur du duc, pour être déposés au trésor des Chartes. — Dénombrements donnés par Philippe de Montjustin, chevalier, seigneur en Arguel; — Jean de Montjustin, son fils; — Etienne de Fecik, seigneur de Chantonnay; — Didier de Cicons, chevalier, seigneur de Juvigny et de Demongevelle; — Jehan

d'Esnans, écuyer, seigneur dudit lieu; — Jean de Ferrière, écuyer, sire de Chargey; — Jeanne de Faucogney, veuve de Guillaume de Silley, seigneur de Silley et d'Ancier; — Henri, comte de La Roche, seigneur de Villersexel; — Thibaut de Neufchâtel, seigneur de Blamont; — Humbert de Rougemont, chevalier, seigneur de Dampierre-les-Montboson; — Etienne Le Porcelet, sire de Lavoncourt et de Mercey; — Jehan de Moilleroncourt, écuyer, seigneur de Combourt; — Marguerite d'Oiselet, dame de Bourguignon et du Tremblay; — Jean de Myon, écuyer; — Jacot de Contreglise, écuyer, seigneur de Saulx; — Perrin de Boignon, écuyer, seigneur d'Auxon; — Etienne de Montrost, écuyer, sire de Villeroy; — Pierre de Grenans, écuyer, sire de Chargey; — Marguerite d'Equevilley, veuve de Simon de Scupey, dame d'Equevilley; — Thibaut, bâtard de Neufchâtel, seigneur de Chemilly; — André de Ville, chevalier; — Henri d'Ile, écuyer; — Gérard de Iléracourt, chevalier, seigneur de Lourey et de Chavirey.

B. 10440. (Registre.) — In-4°, 88 feuillets, papier.

1169-1416. — Cartulaire des fiefs du comté de Bourgogne, composé de deux parties distinctes : 1° « Transumpt » signé Benesols et Beguin, notaires, délivré en 1444, aux assises de Jussey, par le lieutenant général d'Amont, sur la demande du procureur du duc de Bourgogne, de plusieurs lettres et pièces dont voici les principales. — Droit d'affouage au bois de Jussey, accordé par Philippe-le-Long, roi de France, à Guillaume de Grenans, écuyer. — Obligation imposée par le duc Eudes IV aux hommes du prieur de Saint-Marcel, de faire guet et garde au château de Jussey. — Consentement donné par le duc Philippe-le-Hardi, à la mise en liberté du troupeau de porcs des habitants de Jussey, qui avait été emprisonné; sous la condition de faire justice des trois truies et du pourceau qui avaient blessé à mort leur porcher. — Priviléges et exemptions accordés à l'hôpital de Jussey, par Hugues, comte de Bourgogne. — Hommage de Karles de Gevigny à Othe, comte de Bourgogne. — Sentence du bailli d'Amont au sujet de droits de pâturage contestés par les habitants de Jonvelle à ceux d'Enfonvelle. — Lettres d'affranchissement des habitants de Jonvelle, par Philippe, seigneur du lieu. — Lettres de grâce accordées par le duc Philippe-le-Hardi à Jean de Cicons, qui, en voulant apaiser une rixe survenue à Juvigny avec les gens de Jussey, avait causé la mort d'un homme du duc. — Donation de la pêcherie de Jussey, faite par Etienne, comte de Bourgogne, à l'abbaye de Charlieu; — autre, par le même à la même, d'une chaudière de sel à Scey. — Lettres de sauvegarde à la même abbaye données par Othe, comte palatin de Bourgogne; — autres semblables, par Alix, comtesse palatine. — Autorisation donnée par la comtesse Marguerite de France, aux religieux de l'abbaye de Charlieu de se « retraire », eux et leurs hommes, dans les châteaux de Montigny et Jussey. — Hommage de Jean de Jussey à Hugues, comte de Bourgogne. — Maintenue par le bailli du comté de Bourgogne, des droits de justice de Mme de Rougemont sur la terre de Vauconcourt. — Vente faite par le comte Etienne à Othe, sire de Ray, de tout ce qu'il possédait audit Ray et terres voisines. — Lettres du comte Othe au roi de France pour maintenir son droit de souveraineté sur la terre de Bourbonne (les Bains). — Fois et hommages de Gauthier, sire de Vignory; — de Vauthier, seigneur de Châteauvilain et de Montrevel; — de Ferry, sire de Clermont en Lorraine; — de Thibaut, sire de Neufchâtel et de Montbéliard. — Vente par Frédéric de Triendigen et sa femme Marguerite, au comte Hugues et à la comtesse Alix, de tout ce qu'ils pouvaient prétendre sur le comté de Bourgogne. — Hommages de Henri de Vergy, sénéchal de Bourgogne, seigneur de Mirebel, pour son château de Laingny; — de Thibaut, comte de Bar, pour le fief de Clermont en Bassigny. — Engagement de la terre de Champlitte, à Hugues, comte de Bourgogne, par Philippe de Montagu, sire d'Antigny. — 2° « Transumpt » signé Béguin, notaire, contenant : Vente de la terre de Poncey, par Jean d'Athie, à Hugues de Poncey; — d'un fief à Jussey, par Jacquot de L'Etang, à Isabelle de Saulx, dame de Buxières. — Dénombrement des fiefs de Maissey et L'Etang, donné par Barthélemy, sire de L'Etang, aux enfants de Jacques de Chavirey, seigneur de Buxières; — de Didier de Cicons, seigneur de Frugerot, à Jean de Choiseul, mari de Marguerite de Chavirey, dame de Buxières.

B. 10441. (Cahier.) — In-folio, 19 feuillets, parchemin.

1193-1454. — « Registre des fieds de Faucoingney et de Oultre-Soone » hors des bailliages du duché, extrait des chartres et lettres étant au trésor de M. le duc de Bourgogne, à Dijon. — Hommage de Eudes, sire de Faucogney, à Othe, comte palatin de Bourgogne. — Autorisation donnée par Thibaut, duc de Lorraine, aux gardiens de Romont, de faire hommage à Conrad de Fribourg, seigneur de Romont. — Remise du fief de Neuville-sur-l'Ognon, par Isabelle, dame de Francheville. — Ordre du comte Othe à Eudes de Faucogney, de faire hommage à son frère Hugues du fief de Francheville, qu'il lui avait cédé. — Hommages de Thibaut de Neufchâtel à Héluis de Joinville, vicomtesse de Vesoul; — de la dame de Cyé à la même. — Accord ménagé par Regnaut de Bourgogne, comte de Montbéliard, entre Thibaut de Neufchâtel et Jean de Faucogney, son beau-frère, pour la succession de Catherine de Neufchâtel. — Hommage de Ronchany à Aymon, sire de Faucogney. — Déclaration de Regnaut, comte de Montbéliard, que « Amangars », fille de Brocardin de Granges, est vassale du sire de Faucogney. — Attestation par Jean, sire de Til-

Châtel, à Simon de Beanjeu, de l'hommage de Mme de Marnay au sire de Faucogney. — Lettres de garde de Othe de Bourgogne, sire de Salins, pour tous ceux qui se rendront aux foires et marchés de Bonchaux. — Attestation donnée par plusieurs ecclésiastiques et chevaliers, que dans la journée convoquée à Heinville, entre Saint-Loup et Conflans, pour enquérir du débat entre Héluis, vicomtesse de Vesoul, et Othenne de Bourgogne ; la vicomtesse établit par preuves incontestables les droits qu'elle avait sur les fiefs à elle légués par la dame de Joinville. — Partage des biens de la succession paternelle entre Henri de Faucogney, Claudine de Besançon et Jean de Faucogney. — Don fait par le comte Othe à Girard de Dôle, de sa « chambellanchie ». — Lettres de Philippe de Savoie et d'Alix, comtesse de Bourgogne, qui confessent que la terre de Saint-Hélier sera comprise dans la châtellenie de Dôle, mouvante du duché de Bourgogne. — Hommage fait par Jean de Chalon au duc Robert II. — Déclaration par Henri VI, empereur d'Allemagne, que Mâcon et Poligny, possédés par Othe, comte de Bourgogne, son frère, sont mouvants du duché de Bourgogne. — Hommage de Simon de Joinville, sénéchal de Champagne, au duc Hugues IV. — Traité entre le duc Hugues IV et Philippe de Savoie et sa femme Alix, comtesse de Bourgogne, au sujet de leurs droits réciproques sur ledit comté.

B. 10442. (Cahier.) — Petit in-folio, 42 feuillets, parchemin.

1189-1393. — Inventaire des lettres et autres pièces « touchant les fiez et terre de Jaucourt estant en ung coffre scellé audit chasteau, » fait par le bailli de la Montagne sur l'ordre exprès de la duchesse Marguerite de Flandre en 1391. — Ces titres sont classés par domaines ou fiefs relevant de Jaucourt. Une de ces liasses est formée des lettres des comtes et comtesses de Champagne, « qui sont de petite valeur se estoit que aucuns débats en naissent. » Parmi les pièces : — Lettres du comte Thibaut, roi de Navarre, qui donne la terre de Couprey à Pierre de Jaucourt. — Accords du même et de Blanche, comtesse de Troyes, avec Pierre de Jaucourt, pour leurs droits réciproques à Bar-sur-Aube. — Don par le même Thibaut, à Pierre de Jaucourt, de la terre d'Anglure. — Inféodation de rentes faites à Pierre de Jaucourt par Erard de Brienne, seigneur de Rameru, et Anseric de Montréal. — Approbation par Blanche, comtesse de Troyes, du partage des biens de Lambert de Bar, seigneur de Jaucourt, entre ses enfants. — Renonciation par Marguerite d'Arc, dame de Jaucourt, en faveur du duc de Bourgogne, au droit qu'elle avait sur la forteresse de Jaucourt. — Accords et transactions entre les sires de Jaucourt et les religieux de Beaulieu, dont le curé de Jaucourt faisait partie. — Dénombrement de la terre d'Armey, par Erard d'Ortillon, seigneur dudit lieu ; — du fief de Dinteville par Erard, sire de Dinteville, chevalier ; — du fief de Givencourt et Baroyville, par Jean de Dinteville, chevalier ; — d'Eudes de Grancey, chevalier, sire de Cussey, d'Ancy-le-Franc et d'Esclance ; — de Thibaut de Rougemont, chevalier, seigneur de Vandœuvre et de Magny-Fouchart.

B. 10443. Registre. — Petit in-folio, 84 feuillets, papier.

1442. — Registre des aveux et hommages des vassaux de Bresse, de Bugey, rendus à Louis, duc de Savoie : — par Antoine de Lay, seigneur de Trevernex ; — Jean Chabut, seigneur de Feillens ; — Jacques de Malmont, seigneur dudit lieu ; — Jean et Pierre, seigneurs de Rougemont, frères ; — Perceval de Matafelon, seigneur de Montellier et dudit lieu ; — Bonne, dame de Meillonas, femme de Philibert d'Aix ; — Pierre, seigneur de Chatelar ; — Eustache de Chandyat, seigneur de Versailleux ; — Jean, seigneur de Laya ; — Louis, seigneur de Gorrevod ; — Gaspard, seigneur de Varax ; — Guy de Gerbais, seigneur de Billiat ; — Aymery de Grolée, seigneur de Lhuys ; — Jean de Longecombe ; — Guillaume de Moyria ; — François de Belmont, seigneur d'Hostel ; — André de Martel, seigneur de Grandmont ; — Guy de La Palud, seigneur de Chatellet, de La Palud.

B. 10444. Registre. — Petit in-folio, 107 feuillets, papier.

1259-1441. — *Homagia Bressie.* — Hommage fait par Perret de Martigny à Amédée V, comte de Savoie. — Cession faite au même comte par Josserand de Francheleins, de tout ce qu'il possédait près d'Amarens. — Hommage fait au comte Philippe par Henri de Varax, seigneur de Romans. — Transaction entre Jean, seigneur de Cuiseaux, et les habitants de Saint-Trivier-de-Cortoux, pour la réparation d'un homicide commis par ces derniers. — Inféodation faite par le comte Amédée V à Guillaume d'Aubépine, d'un domaine à Charenzan. — Hommage par Guillaume Sorrent à Philippe, duc de Savoie, de la maison forte de Montbertrand. — Cession, par Hugon de Chandyat, au comte Amédée V, de la maison forte du Châtelet, près Saint-Etienne-le-Bouchoux. — Hommages de Jean, seigneur de Corgeron, au comte Amédée VIII ; — d'Aymon de La Palud, seigneur de Saint-Julien. — Investiture, donnée par la comtesse Bonne de Bourbon, à Lancelot de Chandyat, de son château de Montfalcon et des autres terres provenant de la succession de son père. — Autre par Amédée VII à Hugues de Feillens. — Hommage de Guerin, seigneur de La Roche-Taillée, au comte Amédée V. — Approbation par le comte Amédée VIII, de l'acquisition de la châtellenie de Chalamont, faite par Louis de Sancerre, maréchal de France, sur Edouard, seigneur de Beaujeu. — Cession faite au comte Amédée V, par Etienne de Challes, du prieuré de la ville de Moutier.

B. 10445. (Registre.) — Petit in-folio, 382 feuillets, papier.

1272-1474. — *Plura homagia et jura antiqua* de la Bresse. — Abergements de la rivière de Dosil, près Miribel, fait par le duc Louis de Savoie à Georges Gauchon, avec faculté d'y établir des moulins; — du bief d'Œssy, jusqu'au bief mort de la Reyssouse, châtellenie de Pont-de-Vaux, fait à Claude Guignard. — Inféodation d'un tiers de la paroisse de Matafelon, faite par Humbert, sire de Thoire et de Villars, à Henri de Matafelon; — du fief de Corvoz, faite par le duc Louis à Pierre Seyturier. — Investiture donnée par le comte Amédée VI à Guillaume de Mouton, des biens qu'il tenait du Dauphin Charles de France, dans le mandement de Miribel. — Annulation d'un abergement fait par le châtelain de Montluel, à Anthon, appartenant au cardinal de Saluces. — Autorisation donnée par le duc Amédée VIII aux habitants de Pont-de-Vaux, d'imposer une taille pour les fortifications de la ville. — Lettres de Philippe de Savoie, comte de Bresse, qui institue Guillaume de La Baume gouverneur dudit comté. — Hommage par Jean de La Palud au comte Amédée V. — Donation viagère des revenus de la châtellenie de Miribel, par Philippe, comte de Bresse, à Hugues Amblard, seigneur de Montagny; — autre semblable du four banal de Pont-de-Vaux à Pierre de Chavannes. — Priviléges et franchises accordés par Aymon, comte de Savoie, aux habitants de Saint-Germain-d'Ambérieux. — Délivrance de la construction du toit de la viorbe du château ducal de Corgeron. — Droit d'usage et de pâturage dans la forêt de Jasseron, accordé par le comte Amédée VI à Jean de Saucy. — Permission donnée par le duc Louis à Jean de Beaumont, de construire un four dans sa maison à Châtillon-les-Dombes. — Révocation par le même de l'inféodation de la justice de Châtillon-les-Dombes, au prieur de Neuville. — Autorisation par le procureur ducal à Louis de Villars, de racheter, moyennant 33,000 écus, le comté de Villars, qu'il avait vendu au duc. — Abergement d'une partie de la rivière de Surans à Jean Aycard. — Pension de 800 florins, accordée par Philippe, comte de Bresse, à Guy de La Baume. — Echange entre Amédée VI, comte de Savoie, et l'évêque de Mâcon, qui cède tout ce qu'il possédait dans l'étendue de la châtellenie de Pont-de-Vaux, pour les droits du comte sur le territoire de Mâcon. — Permission donnée par le comte Amédée VIII aux habitants de Sermoyé et d'Arbigny, de nommer leurs messiers. — Inféodation de 300 francs de revenu sur les « reves » de Mâcon, faite par le duc Louis à Jean de Vergy, sénéchal de Bourgogne. — Transaction entre Amé, comte de Bagé, et la Chartreuse de Montmerle, au sujet des droits que celle-ci prétendait dans l'étendue des châtellenies de Bagé et Saint-Trivier. — Charte d'affranchissement, octroyée par Philippe, comte de Savoie, aux habitants de Châtillon-sur-Chalaronne. — Déclaration donnée au comte Amédée VIII, par les habitants de Saint-Laurent, des droits qui leur appartiennent dans le mandement dudit lieu.

B. 10446. (Registre.) — Petit in-folio, 672 feuillets, papier.

1308-1311. — *Transumptum plurium jurium ad opus domini ducis Sabaudie ad causam differenciarum Bellijoci.* — Aveu et dénombrement donnés au comte Amédée VI par Humbert, sire de Thoire et de Villars. — Vente faite au même par le même des châtellenies de Villars, Loyes, Poncin, Montréal et autres domaines en Bresse et Bugey. — Engagement par Etienne, sire de Villars, à Humbert, sire de Beaujeu, de tout ce qu'il tient en fief de lui. — Traité de paix, conclu en 1327, par l'entremise de Jean, comte de Forez, entre Guigues, Dauphin de Viennois, et Guichard, sire de Beaujeu. — Hommage fait par Humbert, sire de Thoire et de Villars, à Humbert, Dauphin de Viennois, des châteaux et mandements de Villars, Loyes, Monteillier, Poncin. — Traité entre les députés du duc Amédée VIII et ceux du duc de Bourbon, seigneur de Beaujeu, pour la mouvance et la souveraineté des terres voisines de la Saône, possédées par ce dernier dans le ressort de l'empire. — Hommage fait par le duc de Bourbon, comme seigneur de Beaujeu, au comte Amédée VIII; — par Edouard, sire de Beaujeu, au comte Amédée VI, de tout ce qu'il possède en tout l'empire au delà de la Saône. — Coutumes et usages anciens observés dans le marquisat des Dombes, selon que la coutume a été jurée et déclarée en 1325 par les nobles du pays. — Dénombrement donné au duc Amédée VIII par Jean de Laye, seigneur de Lurey; — par les frères Paillard d'Ulphé, seigneurs de La Bastie et d'Espars; — par Urbain de La Chambre, vicomte de Maurienne, seigneur de Beynens. — Transaction entre Guichard, seigneur de Beaujeu, et Humbert, sire de Thoire et de Villars, au sujet de la garde du prieuré de Montfauries, du péage de Chardon et de la terre de Versey.

B. 10447. (Registre.) — Petit in-folio, 54 feuillets, papier.

1327-1436. — *Duplum homagiorum domino de Sabaudie per dominos de Bellijoci.* — Hommage fait par Edouard, sire de Beaujeu, à Aymon, comte de Savoie, des mandements de Lent et de Toissey, qu'il disait posséder en franc-aleu, ainsi que des châtellenies de Buens et de Coligny, et cession de celle de Meximieux et du bourg Saint-Christophe. — Traité de paix entre Edouard, sire de Beaujeu, et Amédée VI, comte de Savoie, par lequel le premier reprend, à titre de fief, les châteaux de Lent, Montmerle et Toissey. — Traité entre le comte Amédée VIII et le duc de Bourbon, sire de Beaujeu, par lequel le comte rend au duc le mandement de Beauregard et reçoit son hommage pour tout ce qu'il possède sur le territoire de

l'empire. — Acte par lequel les nobles du pays des Dombes reconnaissent la souveraineté des comtes de Savoie. — Acte de foi et hommage rendu au duc Amédée VIII par Philippe de Bourbon, sire de Beaujeu.

B. 10448. (Registre.) — Petit in-folio, 140 feuillets, papier.

1466-1485. — « Recueil-minute » des hommages prêtés à Philippe de Savoie, comte de Bresse, par Claude de Chandyat, dame de Matafelon, femme de Claude Andrenet, seigneur de Corsant; — Philibert et Louis de La Baume, seigneurs de Peres; — Catherine de Seyssel, comtesse de Varax; — Georges, seigneur de Châteauvieux et de Verjon; — Humbert de Bourg, chevalier, seigneur de Sainte-Croix; — Georges de La Baume, seigneur de Labergement; — Claude et Jean de Longecombe; — Isabelle de Cuisance, dame de Varax et de Coligny; — Philibert-Philippe de La Palud, seigneur de Varambon et de Toissiat; — Claude de La Baume, seigneur de Montrevel; — Humbert de Luyrieux, seigneur de La Cueille; — Jean de Saix, seigneur de Rivoire; — Jacques de Chaland, seigneur de Saix; — Odet de Chandyat, seigneur de Versalieux; — Jean de Montréal, de Treffort; — Jean et Philibert de Valgrineuse; — Jean, seigneur du Chatelar; — Jean de Montferrand, seigneur d'Attignat; — Sibuet, seigneur de Feillens; — Jean Tagney, seigneur de La Falconnière; — Amédée d'Aubepin, chevalier, seigneur de Saint-Amour.

B. 10449. (Registre.) — Petit in-folio, 8 feuillets, parchemin.

1563. — Dénombrement des fiefs et rentes féodales des vassaux du duc de Savoie, du pays de Bresse. — Recueil-minute des dénombrements fournis par Humbert et Antoine de Saix, seigneurs d'Arnans; — Lieurge de Montferrand, seigneur d'Attignat; — Humbert de Fontaine, seigneur de Vayse; — Jean, seigneur de Bellonges; — Philippe de Corsant, seigneur de Beryns; — Philibert de La Baume, chevalier, comte de Coligny, baron et seigneur de Montfalconet, Bosruy et La Falconnière; — Jacques de Vienne, seigneur de Boulligneux; — Jean de Meyriat, seigneur du Bourg-Saint-Christophe; — Philippe Allemant, seigneur de Chassy; — Claude de Chandyat, seigneur de Versallieux; — Claude, seigneur de Châteauvieux; — Gaspard de Coligny, amiral de France, seigneur de Châtillon, baron de Coligny; — Claude de La Perrière, seigneur de Corleyton; — Henri de Torchefellon, seigneur de Creyssieux; — François Cheben, seigneur de Feillens; — Jean de Freney, seigneur de Genost; — Armand Pincey, seigneur de La Botte; — François d'Apremont, seigneur de Chavannes-sur-Reyssouse; — François de Cheminant, seigneur de La Gravilière; — François et Marc-Antoine de Châtillon, seigneur de la Poype de Sandrens; — Louis de Neublans, seigneur de La Teyssonnière; — Philibert de Feure, femme de Jean de La Baume, dame de La Tour de Replonges; — Jacques de Seyturier, seigneur des Chaseaux.

B. 10450. (Registre.) — Petit in-folio, 7 feuillets parchemin, 400 papier.

1563. — Dénombrements des fiefs et rentes féodales des vassaux (du duc de Savoie) au pays de Bresse (c'est la suite du volume précédent) fournis par Philibert, seigneur de Manique; — Léonarde de Dortant, dame de Pellepussin et de Beyni; — Claude de Verseret, seigneur de Marliot; — Claude de Saix, seigneur de Montfalcon; — Béatrix de Lucinges, dame de Montluel; — Claude de Renon, seigneur de Montsauche; — Jean de La Cueille, seigneur de Neuvelle; — Guillaume de Montmoret, seigneur de Pelagny; — Alexandre de La Charma, seigneur de Perajoux; — Claude de Semur, comtesse de Pont-de-Vaux, avec Laurent de Gorrevod; — Claude d'Andelot, seigneur de Pressieu; — François de Saix, seigneur de Rivoire et de Rigniat; — Philibert de La Baume, seigneur de Sandrens; — Philippe de Chevrier, seigneur de Saint-Maurice-des-Prés; — Antoine de Monthon, seigneur de Langes et de Saint-Sulpice; — Valérien et Louis de Sentanges, seigneurs de Sure; — Aymé de Salins, seigneur de Tel; — Philibert de Serrié, seigneur de Torterel; — Claude de Rye, comtesse de Varax. — Hommage de Philibert des Monts au duc de Savoie.

B. 10451. (Registre.) — Petit in-folio, 38 feuillets, papier.

1301-1421. — Hommages faits aux Dauphins et aux sires de Villars, pour des fiefs situés dans les mandements de Montluel et de Villars; — de Jean, sire de Rochetaillée, au Dauphin Guigues. — Traité entre Henri d'Antigny, seigneur de Sainte-Croix, qui quitte Humbert de Thoire et Villars de l'hommage qu'il lui devait pour sa terre de Villars, moyennant 1,200 livres tournois. — Cession par le Dauphin Humbert au sire de Villars, de la châtellenie de Châtillon-de-Corneille, en dédommagement de celle de Balon, qui avait été abandonnée à Aymon, comte de Savoie. — Hommage fait à Amédée V, comte de Savoie, par Hugues, seigneur de Branges; — à Amédée VI, par Marguerite, dame de Branges; — par Jean de Saint-Trivier-en-Dombes et Branges, et par Jeanne, sa fille, veuve de Jean de Corgenon.

B. 10452. (Cahier.) — In-folio, 17 feuillets, papier.

1352-1357. — *Homagia facta illustri viro domino Guillelmo comiti Namurcensi dominoque Waudi in terra Beugesii et Verromesii.* — Hommages de Pierre Mistral de Pierre-Châtel, de Pierre et François de Belmont; — de Guillaume de

Cordon, seigneur des Marches; — de François de Longecombe, damoiseau; — de Louis de Forêt, damoiseau; — de Pierre d'Unciaz; — de Joffrod de La Cueille; — de Guy Richarme, dit Derrion, chevalier; — de Lancelot de Châtillon, chevalier; — de Salamandet de Cerdon.

B. 10453. (Registre.) — Petit in-folio, 6 feuillets parchemin, 270 papier.

1563-1579. — Dénombrements des fiefs et rentes féodales des vassaux du duc de Savoie au pays de Bugey, fournis par Jean-Philibert de Varax, seigneur de Bellegarde; — Jean-Sébastien de Rossillon, seigneur de Beauretour; — Richard et Jean de Bussy, seigneurs dudit lieu; — Philibert de La Baume, comte de Coligny, seigneur de Champdor; — Pierre de Montluel, seigneur de Châteaufort et de Salleneuve; — Claude de Seyssel, seigneur de Châtillonet; — François et Philibert de Châtillon de Michaille; — Hercule, seigneur de Cordon; — Antoine de Dortant, seigneur dudit lieu et d'Uffelle; — Marin de Montfalcon, baron et seigneur de Flaxieu, Martignat, etc.; — Jacques de Toulongeon, dit de Vienne, seigneur de La Balme-Saint-Julien; — Antoine de Montdragon, seigneur de La Sarraz; — Françoise Maréchal, femme de Jean de Myolans, dame de Vellière; — Louis, seigneur de Longecombe; — Jacques Trivulce, marquis de Mullet, seigneur de Loyette; — François de Moyria-Mailliat; — Pierre de Montferrand, seigneur dudit lieu; — Louis d'Echallon et Perrenette de Dinan, sa femme, seigneur et dame de Montréal, Uffelle et Arbent; — Antoine, seigneur de Rougemont; — Pierre de La Baume, seigneur de Tiret; — Pierre de Feillens, seigneur de Vologniat.

B. 10454. (Volume.) — In-folio, 86 feuillets, papier.

1307-1386. — Papier des fiefs relevant de Humbert, sire de Thoire et de Villars. — Hommages de Guillaume, sire de Bussy; — de Romanet de Dortant; — d'Etienne de Breuil de Cerdon; — de Louis de Saint-Julien, damoiseau, seigneur de Martigneu; — de Guillaume de Marigniat, seigneur de Vologniat; — de Pierre Corna, seigneur de Rougemont; — de Humbert de La Baume, damoiseau; — de Perraud de Gigny, seigneur d'Arnant; — des fils de Humbert, seigneur de Corlier; — d'Aymon Mornay, seigneur de Cerdon; — de Hugard de Toulongeon, chevalier; — d'André, seigneur de Dortant; — de Humbert, seigneur de Surenne. — Inféodation de la terre de Corlier, faite par le sire de Villars à Guillaume de Corlier, damoiseau. — Hommage de Humbert de Virieux, seigneur de La Cueille. — Traité entre Humbert, sire de Thoire et Villars, et Eudes de La Roche, seigneur de Châtillon, pour le paiement de la dot de Marguerite, sa fille, veuve de Guillaume de Villars, et remariée à Jacques de Vienne, sire de Bellevesvre. — Autorisation donnée par Jean, seigneur de Montellier, au sieur de Glatens, de bâtir une maison forte. — Hommages de Guigonet de La Palud, seigneur de Châtillon-de-La-Palud; — de Jean, seigneur de Valgrineuse. — Accord entre le sire de Villars et l'abbaye de La Chassaigne, au sujet des « échoites » de mainmortables de l'abbaye. — Hommages de Pierre du Trembloy; — des frères Chatard, seigneurs de Marchieu. — Achat de la châtellenie de La Cueille-sur-Poncin, fait par le sire de Villars sur Jacques de Coligny et Jean d'Andelot. — Hommages de Guy, seigneur de Dyo et de Saint-Ylier; — de Humbert de Corgenon, seigneur de Meillonas. — Droit d'usage dans les forêts noires, créé par le sire de Villars aux nobles de La Balme. — Hommage de Jean de Villars, seigneur de Beauvoir et de Montellier. — Cession de droits d'usage dans les joux noires, faite par le sire de Villars au seigneur et aux habitants de Corcelles. — Hommage d'Aimé de La Palud, seigneur de Varambon et de Toissiat. — Vente de la terre de Conzieu au sire de Villars, par le fils de Saint-André. — Hommage de Jean Alamant, seigneur de Fontenas. — Cession de la maison forte de Loyes, faite par le sire de Thoire à Guillaume Corlier, en échange de sa part de la seigneurie dudit lieu.

B. 10455. (Registre.) — In-folio, 129 feuillets, papier.

1299-1369. — Cartulaire des fiefs des sires de Villars, dans la Bresse et le Bugey. — Hommages faits par Hugues de Plantein; — Guillaume, bâtard de Villars, seigneur de Lyarens; — Beraud de Loyes, seigneur dudit lieu. — Traité passé entre Humbert, sire de Thoire et de Villars, et Hugues de La Palud, au sujet de l'hommage de la terre de Juys et le fief de Billignieux. — Cession faite par Humbert, sire de Thoire et de Villars, à Jean, son frère, des châtellenies de Beauvoir et Montellier. — Hommage de Hugues de Marzieu, seigneur de Saint-Elie; — d'Etienne de Coligny, seigneur d'Andelot et de La Cueille. — Confédération et traité d'amitié entre Guichard, seigneur de Beaujeu, et Humbert, sire de Thoire et de Villars. — Cession faite par le sire de Beaujeu à Guigues, Dauphin de Vienne, des fiefs que le sire de Thoire tenait de lui. — Hommages de Jean, seigneur de Francheleins; — de Saint-Trivier, seigneur de Sandrans. — Echange fait par Damas d'Ycons, à Humbert, sire de Thoire, de sa terre de Juys contre celle de Raclet. — Accord par lequel Humbert de Thoire et de Villars cède à l'abbaye de Saint-Claude ses droits de justice sur ses hommes de Dortant. — Hommage de Guy de Vienne, seigneur de Chevet et de Brion; — de Renard de Saint-Oyan, seigneur d'Espeisses, Dortant et Arbent. — Déclaration des habitants d'Echallon, qu'ils sont sous la garde du sire de Villars. — Hommages de Guillaume de Marignat, seigneur de Vologniat; — d'André de Moyria-Mailliat; — de Humbert, seigneur de Cor-

lier; — d'André, seigneur de Dortant; — de Humbert, seigneur de Surron; — de Perrin de Beaufort. — Lettre de grâce accordée par Humbert, sire de Thoire et de Villars, à un homme qui avait volé à Montréal. — Inféodation de la maison forte de Chavancey à Perronet de Buent. — Hommage de Jean, seigneur de Chavagniat. — Traité entre Pierre de La Palud, seigneur de Varambon, Galois de La Baume, seigneur de Valuffin, et le sire de Villars, au sujet du service féodal sur lequel ils étaient en désaccord.

B. 10456. (Registre.) — Petit in-folio, 346 feuillets, papier.

1299-1369. — Cartulaire des fiefs des sires de Villars dans la Bresse et le Bugey (copie authentique du précédent, faite en 1425). — Inféodation de La Poype de Fores, faite par le sire de Villars à Guy de Frenz. — Hommages de Jean de La Palud, seigneur de Châtillon; — de Jean de Montronsard, seigneur de Saint-Germain-de-Ruens; — de Girard Fournier, seigneur de Verfay. — Cession faite par Humbert et Jean de Villars à l'abbé de Jo, de tout ce qui leur appartenait sur la maison du Rosset. — Hommages de Guerry de Sachins, seigneur de La Poype de Conflens; — de Palatin, seigneur de Saint-Elie; — de Pierre Heliot, chevalier, seigneur de Rougemont; — de Bonamy de Rougemont, seigneur de Musai; — de Pierre et Marguerite de Corlier, frère et sœur. — Traité entre Humbert, sire de Thoire et de Villars, et Amédée de La Baume, pour la mouvance de tout ce que ce dernier possédait sur les terres du sire de Villars.

B. 10457. (Registre.) — Petit in-folio, 214 feuillets, papier.

1315-1410. — *Vidimus* (fait en 1425 par deux notaires impériaux) *fidelitatum et specificationum, nobilium baroniarum de Thoyry et de Villars patrie Bressie et Terre Montanee factarum dominis de Villars.* — Hommages de Jean de Luyrieux, seigneur de Corcelles; — de Gaillard, seigneur de Matafelon; — d'Amédée de Moyria, seigneur de Mailliat; — de Guillaume, seigneur de Montdidier; — de Simon, seigneur de Surron. — Echange fait entre Humbert de La Baume, seigneur de Froment, et Lancelot Coci, seigneur de Châteauvieux : le premier cède ceux de ses servis qui relevaient du comte de Savoie et reçoit en contre-échange ceux que Lancelot possédait en fief du sire de Villars. — Dénombrement donné par Jean, seigneur de Vernouse. — Hommages de Humbert de La Baume, seigneur de Froment; — de Jean de Buenco, seigneur de Martignat; — de Girard de Grandvaux, seigneur de Mornay; — de Gaspard de Varax, seigneur de La Poype et de Richemont. — Traité de paix conclu le 24 novembre 1327, entre Guigues, Dauphin de Viennois, et Guichard de Beaujeu. — Vente de la terre de Bouligneux, par Gauthier, seigneur de Châteauvilain, et Marguerite, sa femme, à Louis de Villars, chambrier de Lyon. — Hommage de Jean de Saint-Trivier, seigneur de Sandrans. — Investiture du domaine de Versallieux, faite par le sire de Thoire à Aymonet de Chandyat.

B. 10458. (Registre.) — Petit in-folio, 282 feuillets, papier.

1373-1402. — *Homagia, fidelitates, recognitiones rerum feodalium et res feodales, facta domino Humberto, domino de Thoyri et de Villars, et plures alie conventiones, pacta et negocia.* — Recueil commencé en 1373, par Martin-Vincent de Villars, notaire impérial : *Istis temporibus*, dit-il dans son préambule, *per universum orbem erant omnia victualia ad bonum forum valde, tamen pauca copia pecunie..... Comes Sabaudie, vicarius ecclesie, guerram fecit contra Milanenses, tamen non obtinuit sed vastavit grandes summas aureas et plures nobiles. Item rex Francie expellit omnem potestatem Anglicorum a toto regno Francie et recuperavit totam Vasquoniam, equitante capitaneo pro rege Francie quodam valente milite de Britania, vocato Bertrando de Claquin.* — Hommages de Guignet de La Palud, seigneur de Châtillon-de-La-Palud; — de Vincent de Vermy, seigneur de Dagnins; — d'Emard, seigneur de Mornay; — de Philibert de Francheleins, seigneur de Tavernant; — de Henri de Seron, damoiseau; — de Guigon de Surron, chevalier; — de Jean de Bareysia, damoiseau; — de Renaud d'Arinthod, au nom de sa femme, Sibylle de Marnay. — Dénombrements donnés par Louis (Leblanc) Buxy, chevalier, seigneur de Martignat; — Pierre de Rougemont, seigneur d'Izenave; — Guillaume, seigneur de Buxy, chevalier; — André de Moyria, seigneur de Maillat; — Richard Chambin, seigneur de Corveyssia. — Inféodation de la châtellenie d'Uffelle, faite par le sire de Villars à Renaud et Hugonet de Dortant. — Dénombrement donné par Geoffroi, seigneur de Valgrineuse, chevalier. — Droits d'usage dans les forêts noires, accordés par le sire de Thoire aux habitants de Balmet. — Hommages de Pierre de Mont-d'Or, damoiseau; — de Henri, seigneur de Varax; — de Jean Alamant, seigneur d'Arbent. — Autorisation donnée par le sire de Villars à Jean de Langes, de fortifier et agrandir sa maison de Mortaray. — Hommages d'Aymard de Rossillon, seigneur d'Avion; — d'Antoine de Chaumont; — de Guillaume de Saint-Trivier, seigneur de Branges, pour la châtellenie de Sandrans, qu'il avait acquise de son frère Hugues, seigneur de Saint-Trivier. — Dénombrement donné par Jean, seigneur de Vernouse. — Hommages d'Amédée de La Baume, seigneur de Froment; — de Joffroy d'Ars, damoiseau; — de Jean de Grolée, seigneur de Juys. — Dénombrement donné par Pierre de La Palud, seigneur de Bouligneux. — Hommages de Hum-

bert de Thoire et de Villars, comme seigneur de Montdidier, à Guillaume de Vienne, seigneur de Sainte-Croix; — d'André de Glarens, au sire de Villars; — de Guigon de La Palud, seigneur de Varambon; — d'Agnès de Loyes, dame de Preaz.

B. 10459. (Registre.) — Petit in-folio, 441 feuillets, papier.

1302-1369. — Recueil des hommages et reconnaissances faites aux sires de Thoire et de Villars. — Hommages de Jean de La Palud, seigneur de Châtillon-de-La-Palud; — de Jean de Jaynay, damoiseau, seigneur de Marzeu; — de Hugues de Sura, seigneur de Corzieu; — d'Etienne de Coligny d'Andelot, seigneur de La Cueille; — d'Amédée de La Baume, chevalier, suivi du dénombrement des terres; — de Philibert de Francheleins, seigneur de Taveno; — de Jean de La Palud, seigneur de Richemont. — Inféodation de La Poype de Fores, faite par le sire de Villars à Guigon de Frons. — Hommages de Guy de Vienne, seigneur de Chevroux et de Brion; — de Henri de Vescle; — de Jean de Mornay, seigneur de Barrio. — Accord entre le sire de Villars et les habitants de Giron et d'Echallon pour la garde. — Hommages de Pierre Rachez de Boutavant; — de Jean de Moyria, seigneur de Brion; — de Pierre du Breuil de Cerdon; — de Froment, seigneur de Toulongeon; — de Jean Chatard, seigneur de Martigniat; — de Perraud, seigneur de La Baume de Condrieu; — de Pierre Alamant, seigneur d'Arbent; — d'Aymont de Mornay, damoiseau, seigneur de Nyruel; — de Guillaume de Montdidier; — d'Etienne de Buenco, seigneur de Merlo; — de Pierre de Chiminant, seigneur de Varey et Hauterios; — de Gauvain de Toulongeon, seigneur de Mornay; — de Jean Sothonot; — de François de Bussy, seigneur de Gevreyssiat; — de Humbert de Rouerzanet des Echelles; — de Humbert de Montanche de Montréal; — de Perraud de Gigny, chevalier, seigneur d'Arnant; — de Pierre Corna, sire de Rougemont; — de Garnier de Buenco, seigneur de Villette; — de Perronet de Bianco, seigneur de Chanancye; — de Pierre de La Palud, seigneur de Varambon; — de Jean de Saint-André; — de Jean, seigneur de Martignat. — Remise faite par Guillaume de Varax, seigneur de Romans, au sire de Villars, de tout ce qu'il tenait en fief de lui. — Sauvegarde accordée à Pierre de Brignay, paroissien de Chancey. — Hommages de Pierre de Malobuit, seigneur de Perouse; — de Guillaume Chavorlay; — de Beraud, seigneur de Loyes; — de Renaud de Germolles; — d'Antoine de Glarens, dit Mochy. — Dénombrement donné par Jean du Tremblay. — Hommage de Henri, seigneur de Plantey. — Accord entre le sire de Villars et les religieux de l'abbaye de Saint-Claude au sujet de la justice sur leurs hommes de Dortant.

B. 10460. (Registre.) — Petit in-folio, 347 feuillets, papier.

1285-1444. — Cartulaire des fiefs des sires de Thoire et de Villars, formé de cinq cahiers tous incomplets et distincts, qui sont :

1° *Extractus recognitionum feodorum mandamenti Miribelli et baronie de Villars.* — Traité entre Humbert, sire de Thoire et de Villars, et le sire de La Palud, pour l'hommage des châteaux de Juys et de Bouligneux. — Hommages de Jean, seigneur de Juys; — de Hugonin de Marcieu, seigneur de Saint-Hélier; — de Palatin de Dyo, seigneur d'Illier; — de Guillaume de Chancey, seigneur de La Falconnerie. — Transaction entre Humbert, sire de Thoire et de Villars, et Odon, son neveu, touchant les châteaux de Montribloux, Beauvoir et Montellier. — Investiture du comté de Villars par Amédée VIII à Philippe, vicomte de Levis. — Hommage de Guichard de Saint-Trivier, seigneur de Chasale. — Promesse du comte Amédée V au sire de Francheleins, de contribuer à la fortification de son manoir. — Dénombrement donné par Richard d'Authon, seigneur de Saint-Maurice-d'Authon. — Hommage de Humbert de Bressuire, seigneur d'Hannet. — Dénombrement fourni par le sire de Rochetaillée. — Noms des feudataires du duc de Savoie pour le fief de Miribel.

2° « Minutaire. » — Hommages faits au sire de Villars par Guillaume Julien de Poncin, docteur en lois; — Humbert de Luyrieux, seigneur de La Cueille; — Pagan de Bombey, damoiseau; — Eléonore de Toulongeon, dame de La Bastie; — Marguerite de La Baume, dame de Boches; — Pierre de Varey, chevalier; — Jean de Valgrineuse, chevalier de Breuil de Cordon. — Dénombrements donnés par Pierre de Rougemont, seigneur d'Izenave; — Hugues de Dortant, seigneur de Saligniat; — Guillaume de Rechaquion de Cerdon. — Hommages de Jean Prévôt de Montefore; — Humbert d'Arbons, seigneur d'une motte forte à Poncins; — Humbert, seigneur de Molar; — Humbert, seigneur de Surron; — Guillaume, dit Ly Rana, seigneur de Rougemont.

3° Registre des hommages prêtés aux sires de Thoire et de Villars par Raymond Chabut; — Jean de Moyria; — Barthélemy de Chasaux.

4° Autre registre du même genre contenant : Hommages de Guigon de La Palud, seigneur de Varambon; — de Jean de Gletens, *alias* Troliard; — de Henri de Villette, dit Charboucle; — de Hugues Bouchu de Revirieu, chevalier, — de Jean Alamant, seigneur de Montgriffon.

5° Registre de même genre. — Autorisation donnée à Jean de Langues, d'agrandir et fortifier son manoir de Mortaray. — Hommage et dénombrement donnés par Humbert de Rossillon, seigneur d'Avion. — Hommage d'Olivier de Rougemont.

B. 10461. (Registre.) — Petit in-folio, 148 feuillets, papier.

1327-1473. — Cartulaire des fiefs du comté de Villars, formé de cinq parties distinctes, dont les quatre dernières sont incomplètes.

1° *Informationes facientes pro illustrissimo principe domino nostro Sabaudie duce, ad causam comitatus et terre de Villars.* — Transmission des fiefs du sire de Villars, faite par Guichard, sire de Beaujeu, à Guigues, Dauphin de Viennois. — Hommage de Humbert, sire de Thoire et de Villars, à Amédée VI, comte de Savoie; — autre, à Amédée VIII. — Transaction conclue entre le comte Amédée VIII et Ode, sire de Thoire et de Villars, par laquelle le comte investit ledit Ode de la comté de Genève, qui lui avait été léguée par le comte Pierre, mais sous la condition de réversion à la couronne de Savoie à défaut d'hoir mâle. — Promesse faite par Humbert, sire de Thoire et de Villars, et Isabelle d'Harcourt, sa femme, de ne rien aliéner des biens qui leur proviennent de la succession d'Eudes de Villars.

2° Registre des hommages faits par les nobles du comté de Villars. — Hommage de Hugard de Rougemont, dit d'Izenave. — Quittance de la somme de 20 florins, donnée à Humbert, sire de Thoire et de Villars, par Catherine de Versalieux, abbesse, et tout le couvent de desserte de Lyon. — Inféodation faite par le sire de Villars à Regnaut de Dortant.

3° Registre semblable. — Hommage de Henri de Rougemont, seigneur d'Izenave. — Obligation imposée aux hommes de Pollieu de moudre au moulin du seigneur. — Hommage d'Aymé de La Palud, seigneur de Varambon. — Nomination de Pierre de Saint-Julien, châtelain du sire de Villars, au château de Montdidier. — Echange entre Damas d'Ycons, seigneur de Bussy, qui cède son château au sire de Thoire contre celui du Raclet.

4° Registre. — Quittance donnée au sire de Villars, par Guillaume de Corlier, de la somme de 50 florins, qu'il avait constituée en dot à Catherine d'Ycons, sa femme. — Hommage de Jean de La Platière; — de Huguette Pagan de Monteflore, dame de Matafelon. — Autorisation à Marguerite de Versalieux, dame de Valuffin, de construire un moulin sur le bief de Merlu, près La Balme. — Hommage de Pierre de La Baume, seigneur de Bosches.

5° Registre des hommages rendus à Jean de Levis, comte de Villars, par Claude de Lonzac, veuf d'Anne de Talaru, seigneur de Chasmazel; — Claude Tibaudon; — Odet de Fontaine, châtelain de Versalieux; — Amédée François, chevalier, seigneur des Alemors.

B. 10462. (Cahier.) — In-4°, 22 feuillets, papier.

1329-1369. — « *Intente feodorum illustris et potentis baronis domini Bellijoci* » dans la Dombe. — Hommages de Sibylle de La Palud, dame de Richemont, femme de Guillaume Alamant; — de Josserand de Laye, chevalier, seigneur de Mazole; — de Jean, seigneur de Saint-Trivier-en-Dombe; — de Fromentin de Saix, chevalier; — de Jean de Francheleins, seigneur de Tavernoz; — de Jeannette, dame de La Franchise, veuve de Philibert Le Merle de Chaumont; — de Pierre Rouer, dit Antinges de Lent.

B. 10463. (Registre.) — Petit in-folio, 1003 feuillets, papier.

1561-1675. — Cartulaire des fiefs de la principauté de Dombes. — Commandement fait aux vassaux de Louis, duc de Montpensier, de venir lui rendre foi et hommage. — Aveux et dénombrements de la seigneurie de Tanet par Amet de Châtillon, écuyer; — des terres et dimes à Chavanne, par les religieuses de Neuville; — de Nicolas Desgoute, chevalier, seigneur de Myons; — de Ponthus de Varennes, seigneur de Gletens; — de Claude de Hugonières, écuyer, seigneur de La Ville-sur-Marlieu; — de Marguerite Mazuyer, femme de Jean de La Corgne, dame de Boutard; — des abbesses et religieuses de Saint-Pierre de Lyon, dames de Guerins, Genouilleux, etc.; — des Chartreux du Lys-Saint-Esprit, de Lyon, propriétaires du port de France sur Saône; — de l'abbaye de Cluny, pour ses propriétés en Dombes; — des prieuré et religieuses de Notre-Dame de La Bruyère, pour leurs biens sis en Dombes; — de Jean du Montet, seigneur de Collonges; — d'Aynard de La Teyssonnière, seigneur de Saint-Nizier-le-Désert; — de Jean de Rodes, seigneur de Barbarel et de Chales; — de Pierre-Aimé de Montfort, seigneur de Montrousard.

B. 10464. (Registre.) — Petit in-folio, 787 feuillets, papier.

1675-1678. — Cartulaire faisant suite au précédent. — Aveu et dénombrement donnés par Clair Gilbert d'Armesson, de la seigneurie de La Batie; — par Claude Campet, écuyer, de la terre et seigneurie de Pionniens; — par Martial Carrette, écuyer, de la seigneurie de Lurcy; — par Mathieu de Seve, des terres et seigneuries de Villette, Flechères et Grelonges; — par Pierre Mallet, écuyer, de la terre de Merge; — par Georges de Villeneuve-Champier, des fief et rentes nobles d'Argil; — par les prieur et religieux de l'abbaye royale de Saint-Martin-d'Arnay à Lyon, du prieuré de Massieu, châtellenie de Trévoux; — par Aynard de Costaing, chevalier, de la terre et seigneurie de Belney; — par Claude de Poncelon, seigneur de Francheleins; — par Françoise du Four, veuve en premières noces de Claude de Regnaud-Valentin, et en secondes, de noble Pierre Penet, de la rente appelée de Thibaut de Franc, châtellenie de Trévoux; — par Messire François de Garnier Des-

garetz, chevalier, de la terre et seigneurie de Mons; — par Louis de Gadagne et la dame de Besserel, son épouse, de la terre du Deaux.

B. 10465. (Registre.) — Petit in-folio, 887 feuillets, papier.

1675-1693. — Cartulaire faisant suite aux précédents. — Aveux et dénombrements donnés par Anne de Couvet de Marignans, veuve d'Antoine Couvet, chevalier, des fiefs d'Arcieu et de Fontaine; — par Louis Aubret, du fief de Haut-Chanal. — Dénombrements donnés par les administrateurs de l'Aumône générale de Lyon, de la seigneurie de Chavaignieu, à eux échue comme héritiers universels de messire Jean Moiron, baron de Saint-Trivier; — par Gabriel de Roquette, évêque d'Autun, d'une rente noble dépendant du prieuré de Charlieu; — par le curé d'Ambérieux, pour la directe de ladite cure; — — par Charles Callon de La Roue, d'un droit de terrage et de rentes diverses; — par Philippe Chapuis, baron de Corgenon, d'une partie de Serve; — par François Maupas, écuyer, d'une rente noble appelée La Tessonnière; — par Etienne de Mouspey, écuyer, de la seigneurie de Tavernot; — par Martin Monin, écuyer, de la seigneurie de Montbernon; — par Jacques Pillehotte, écuyer, de la seigneurie de Messimy; — Vente faite par messire Charles de Cambis, marquis d'Orsan, et dame Marianne Pillehotte, son épouse, de la terre de Messimy, au sieur Bernard des Rioux, bourgeois de Lyon. — Dénombrement donné par Michel de Conet, écuyer, de la baronnie de Saint-Olive. — Reprise de fief par Jean Palatin de Dyo, des seigneuries de La Clechère et Saint-Olive.

B. 10466. (Registre.) — Petit in-folio, 708 feuillets, papier.

1692-1726. — Cartulaire semblable aux précédents. — Fois et hommages de la seigneurie de Saint-Olive, par Jean-Baptiste Couvet, seigneur de Montriblond; — de la terre de Lignieu et Rancé, par François de Neuville, duc de Villeroy; — des seigneuries de Saint-Nizier-le-Désert, les Policardiers, la tour de Montbernon, par Jacques du Court-Vuillard, écuyer; — de la rente des dames de Salles, vulgairement appelée l'aumône du jeudi saint, par Nicolas Deschamps de Valence; — des rentes nobles possédées rière la Dombe, par les chanoines de Villefranche; — par le chapitre du château de Beaujeu; — par la prébende de la chapelle Saint-Clair, fondée en l'église Saint-Pierre d'Ance; — du fief de La Bachassière, par Jean-Baptiste Girard; — de la seigneurie de Montrozat, par Charles-Emmanuel de Montfort; — du quart de la dîme de chanvre qui se lève en la châtellenie de Saint-Didier-Chalaronne, appelée dîme de Nuzillet, par Etienne Uchard; — de la seigneurie de La Tour de Salornay, par dame Françoise Clapison; — de la seigneurie de La Franchise, par Gaspard Lyobard de Brion.

B. 10467. (Registre.) — Petit in-folio, 788 feuillets, papier.

1701-1726. — Cartulaire faisant suite aux précédents. — Aveux et dénombrements fournis par messire Louis Deschamps, baron de Juif, pour la terre et seigneurie de Juif; — Jean Desgouttes de La Salle, du fief appelé la maison forte de Myon; — les prieuré, chanoinesse et abbesse royale de Saint-Pierre de Lyon, pour la seigneurie directe de Guerrins, Genouilleu, etc.; — Léonard Garnier Desgaretz, écuyer de la maison forte et château d'Ars; — par les prévôt et chanoines du chapitre de l'église collégiale de Saint-Pierre de Mâcon, d'une rente noble, à cause de leur obédience de Longchamp; — Jean-Baptiste Decouvert, chevalier, du fief d'Arcieu; — Claude Aymard, écuyer, pour la terre de Francheleins; — Gaspard-Marie de Lyobard de Brion, chevalier, de sa seigneurie de La Franchise; — messire François Melchior de Joly, chevalier, de la terre et baronnie de Chaliouvres; — Claude Jeannin, écuyer, de la terre de Tanay; — François Barjot, chevalier, de la terre et seigneurie de Mereges; — Marie Seve, veuve de messire de Châteauneuf, chevalier, du comté de Seve; — Jean-Baptiste-Louis Andraut de Langeron, chevalier, marquis de Maulevrier, de la châtellenie de Dompierre; — Philippe de Chapuis, chevalier, d'une partie de la paroisse et baronnie de Serve.

B. 10468. (Registre.) — Petit in-folio, 480 feuillets, papier.

1675-1679. — Cartulaire de la principauté de Dombes. — Noms de tous les vassaux ecclésiastiques, nobles et autres, qui ont fait foi et hommage au souverain pardevant les officiers du Parlement, en vertu des lettres patentes des 6 novembre 1677 et 21 mars 1672, affiches et assignation en conséquence. — Arrêt sur dénombrement, fourni par Antoine Girard, notaire, de la grange appelée la Scopolière. — Lettres obtenues de S. A. R., par le sieur de Levis, marquis de Châteaumorand, portant délai de six mois pour donner son aveu et dénombrement. — Arrêt sur l'aveu et dénombrement, fourni par Ponthus de Varennes, écuyer, de la maison de La Place, par lui acquise du sieur Terrat. — La cour reçoit et maintient ledit de Varennes aux droits et privilèges de noblesse. — Arrêt sur l'aveu et dénombrement, donné par les abbesse et religieuses de Notre-Dame de Brienne pour leurs biens sis dans la châtellenie de Trévoux. — Aveux et dénombrements, produits par Jean Dumontet, écuyer, de la terre de Collonges; — par Guillaume-Claude Joly, chevalier, baron de Langes, de la terre et baronnie à Chaillouvre; — par Gaspard Blandin, du fief du Roquet; — par Aymard Costaing, chevalier, de la terre et seigneurie de Belney; — par Jean-Robert de Clapesson du Lys, seigneur de Charlette.

B. 10469. (Registre.) — In-4°, 165 feuillets, papier.

1692-1726. — Cartulaire des fiefs de Dombes. — Reprise de fief de la seigneurie de Saint-Olive, par Jean-Baptiste de Convet, seigneur de Montriblond; — de la seigneurie de Rancé, par François de Neuville, duc de Villeroy; — de la seigneurie de Valeins, par François Melchior de Joly, chevalier, baron de Choin; — de Vallin, dépendant du prieuré de Charlieu, par Bertrand de Senaux, évêque d'Autun; — de la seigneurie de Montrozat, par Charles-Emmanuel de Montfort; — du port de France, par les religieux de la Chartreuse de Lyon; — de la rente noble de Gauteret, par Jean-Baptiste Florent de Rancé, écuyer.

B. 10469 *bis*. (Rouleau.) — Parchemin de 16m35 de long.

1431. — Déclaration fournie par Jean de Cousance, seigneur dudit lieu, de Beauvoir et de Coligny-le-Neuf, chevalier, et Jeanne de Beaujeu, sa femme, à Pierre Jacquet, commissaire du duc de Savoie, des noms des vassaux de la baronnie de Coligny, ensemble des biens appartenant à chacun d'eux et qui relèvent de fief de ladite baronnie. — Parmi les principaux figurent Humbert, prévôt de Coligny; — Jeanne de Danenches, femme de Hugues Dyona, damoiseau; — Jean Berthaud, damoiseau; — Marie de Blanche-Epine, femme de Pierre de Barges; — nobles hommes Guillaume et Pierre Morel; — Claude et Jean Reynier; — Claude d'Uncey, dit Montiernon, damoiseau; — Claude et Jean, enfants de Jean de Toulongeon; — Gaspard de Chivignat; — Jean et Regnaud de Cellier frères, de Verjon.

B. 10470. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin, 4 sceaux.

1181-1217. — Série chronologique des aveux, hommages et dénombrements donnés aux ducs de Bourgogne. — Autorisation donnée par Hugues III, duc de Bourgogne, à Guy, seigneur de Til-Châtel, de fortifier son château, à charge de service militaire. — Diplôme de l'empereur Henri VI, qui reconnaît la suzeraineté du duc de Bourgogne sur Mâcon et Poligny. — La dame de Montagu, veuve d'Alexandre de Bourgogne, déclare que son château est jurable et rendable au duc. — Acte de foi et hommage des comtes et comtesses de Tonnerre aux évêques de Châlons-sur-Marne. — Hommage fait au duc de Bourgogne par Othe de Méranie, comte de Bourgogne. — Inféodation de la garde de Gerland, faite par le duc Eudes III à Robert, son veneur. — Accord entre Guillaume et Ponce de Mont-Saint-Jean, pour la mouvance de Charny. — Echange de fiefs entre Eudes III et Hugues, comte de Nevers. — Hommage de Pierre, comte d'Auxerre et de Tonnerre. — Inféodation de la terre de Montliot à Pierre de Plancey. — Hommage de Ponce de Cuiseau à l'abbaye de Tournus. — Vente de fief par Guillaume de Vienne à l'abbaye de Tournus. — Erard de Chacenay fait hommage au duc Eudes III, pour sa terre de Nitry. — Echange de fiefs entre le même duc et Guillaume Chabut, chevalier. — Promesse d'Etienne, comte de Bourgogne, au duc Eudes III, de maintenir ce qui a été conclu avec le duc de Méranie, touchant les fiefs qui meuvent du duché de Bourgogne. — Promesse d'Etienne, sire de Mont-Saint-Jean, au duc Eudes III, de le servir en toute fidélité dans la guerre qu'il avait contre Hugues de Vergy, son cousin, le comte de Chalon et le sire de Champlitte.

B. 10471. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin; 1 papier, 13 sceaux.

1220-1239. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Hommages de Richard de Dampierre pour ce qu'il possède à Fley; — de Guillaume de La Chapelle, pour ce qu'il avait à Beaune et à Corgoloin. — Engagement de la terre d'Epiry et de Lause, par Hugues, sire de Couches, à Simon, vierg d'Autun. — Déclaration par la duchesse Alix, de la promesse d'Anseric, sire de Montréal, de lui tenir son château de Beauvoir pour jurable et rendable. — Même promesse par Simon, sire de Chaussin et de Tavaux. — Hommage de Pierre de Mont-Saint-Jean, sire de Charny, pour Thorey et Autricourt. — Jean de Montréal déclare sa forteresse de Neuville jurable et rendable. — Echange, de l'autorité de Jean, comte de Chartres, entre Elisabeth de Neuville, qui cède à Mile de Noyers, son frère, tout ce qu'elle possédait en Brie, et reçoit en contre-échange la ville de Cousain, dans la châtellenie d'Avallon. — Inféodation de la forteresse de Larrey à Eudes de Grancey; — de la terre de Ronchamp, par Aymon de Faucogney à Henri de Ronchamp. — Echange entre Hugues, évêque de Langres, qui cède Nicey et Griselles au comte et à la comtesse de Tonnerre, et reçoit en contre-échange la ville de Mussy. — Inféodation de Montagu, par le duc Eudes III à son frère Alexandre. — Hommages de Guillaume de Vergy, seigneur de Mirebeau, gardien de Saint-Léger et sénéchal de Bourgogne; — du duc Hugues IV à l'évêque de Langres. — Inféodation de la bouteillerie de Bourgogne à Mile de Noyers. — Hommage de Josserand de Brancion, sire de Chanton. — Jean, sire d'Arcy, mande au duc Hugues IV que le fief qu'il avait en Bourgogne étant échu à son frère, il le prie de recevoir son hommage. — Hommages de Henri, seigneur de Sombernon et de Mâlain; — de Jean, sire de La Roche-en-Brenil; — de Simon de Joinville, sénéchal de Champagne, et de Béatrix, sa femme, seigneur et dame de Mornay. — Inféodation par le duc Hugues IV, de la terre de Faverney à Gauthier, seigneur dudit lieu; — de la terre de Semur-en-Brionnais, à

Simon de Luzy. — Guillaume de Mont-Saint-Jean déclare ses châteaux de Mont-Saint-Jean, Salmaise et Thoisy jurables et rendables au duc. — Hommages de Guillaume, comte de Genève ; — de Richard, sire de Dampierre et de Beneuvre ; — d'Eudes de Châtillon. — Promesse du duc Hugues IV et de l'évêque de Langres, de s'en rapporter à l'arbitrage de l'archevêque de Lyon pour juger leur différend touchant les hommes de Mussy. — Hommages de Guillaume, sire de Pesmes et de Broye ; — d'Aymon, sire de Fancogney ; — de Hugues de Chays, seigneur de Rans, pour La Motte d'Aguillon, Perrigny, Soissons et Vielverge.

B. 10472. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin, 9 sceaux.

1240-1248. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Consentement donné par Hugues, seigneur de Charny, à l'hommage de Guillaume de Lantillère, chevalier, son vassal, au sire de Noyers. — Hommages de Girard de Saint-Symphorien, viguier de Bourgogne ; — d'André de Montréal, seigneur de Marmeaux. — Inféodation de La Loyère, par l'évêque de Chalon à Guillaume d'Estrées, chevalier. — Caution fournie par Jean, comte de Bourgogne et sire de Salins, pour Renaud de Bagé, son vassal, envers le duc Hugues IV. — Hommages de Hugues de Digoine, seigneur de Chasteller ; — de Guy de Dampierre, seigneur de Saint-Just ; — d'Antoine de Rougemont, seigneur de Sully et de Barnay. — Engagement de la terre de Lux à trois bourgeois, fait par Jean, seigneur de Til-Châtel. — Inféodation de Charigny-les-Semur, par Hugues IV à Gauthier, seigneur de Montoillot. — Hommage de Hervé, seigneur de Saffres, pour sa forteresse de Champrenaut ; — de Guy de Chavoillot, seigneur de Saint-Aubin ; — de Jean Lamoureux, chevalier, seigneur de Chalanges. — Inféodation de Cosne-sur-Seine, à Hugues de Tart. — Hommages de Mile de Noyers, seigneur de Maison ; — de Jean, sire d'Auxy.

B. 10473. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin ; 3 papier, 23 sceaux.

1250-1256. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Hommage de Guillaume de Champlitte, vicomte de Dijon, seigneur de La Marche. — Inféodation d'une vigne à Savigny, faite par Hugues IV à Renaud Bannelins, bourgeois de Beaune. — Déclaration donnée au duc par le sire de Rans, des fiefs donnés à Guillaume de Pontailler, son gendre. — Hommages du sire d'Oiselet à Jean de Chalon ; — de Guy Brochard, chevalier, au duc Hugues IV, de tout ce qu'il possède en deçà de la Loire, du côté de Bourbon-Lancy. — Accord de Guillaume de Bourbon, sire de Belay, avec Mile de Noyers, pour la liquidation des dettes de sa femme. — Hommages de Guillaume d'Isey, chevalier, seigneur de Virey, Lessart et Sassenay ; — de Jean, sire de Montferrand ; — de Roger de Volenay, prévôt de Meursault ; — de Jean, comte de Chalon, sire de Salins. — Le sire de Tanlay cède au duc Hugues IV sa terre de Villaines contre celle du Chemin d'Ampilly-les-Bordes. — Hommages de Gauthier, seigneur de Chailly et de Santenay ; — de Guillaume, sire de Thoisy ; — d'Artaud de Marcilly, seigneur dudit lieu et de Bragny ; — de Guifred Morel, seigneur de Givry ; — de Thibaud, comte de Bar, seigneur de Clermont-en-Bassigny ; — de Neriot, seigneur de Mandelot, chevalier. — Traité entre Henri de Vergy, sénéchal de Bourgogne, sire de Miribel, et le seigneur de Saint-Seine, au sujet de la mouvance de cette dernière terre. — Invitation de Jean, sire de Til-Châtel, à Simon de Beaujeu, de faire hommage au sire de Faucogney. — Hommage de Guillaume, sire de Digoine, seigneur de Romans de Vayssine. — L'abbaye de Pontigny déclare que la garde de la grange de Villers appartient aux sires de Noyers. — Hommages de Hugins, seigneur de Quincey ; — de Guillaume de Reullée, seigneur de Mipont ; — d'Agnès de Bressey, femme de Hugues de Blangey, dame de Fixin et de Magny-sur-Tille.

B. 10474. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin, 21 sceaux.

1257-1261. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Hommages de Jean, seigneur de Fussey ; — de Guillaume, seigneur d'Echalot ; — de Gauthier, maire de Bligny-sur-Ouche, pour un moulin à Meursault ; — de Milon de Baissey, seigneur de Chaux. — Inféodation de la maison forte du Bois, paroisse de Jours, faite par le duc Hugues IV à Robert de Marcheseuil. — Hommage de Regnaud de Courcelles-les-Semur, à Henri de Sainte-Croix, sire de Longepierre et Mervans. — Ordre de Jean de Chalon, sire de Salins, au sire de Coligny de reconnaitre son fils Hugues pour son suzerain. — Hommages de Hugues de Riorterio, seigneur de Dondain ; — de Hugues, seigneur de Marcheseuil ; — d'Etienne, seigneur de Bonant-sur-Loire ; — de Joffroy de Polisy, seigneur de Jouancy ; — de Humbert, sire de Thoire et de Villars, au sire de Sainte-Croix. — Cession du fief des Cloies par Jean de Chalon, comte de Bourgogne, à Hugues, comte palatin de Bourgogne. — Hommage à Hugues IV, duc de Bourgogne, par Henri de Vergy, sénéchal de Bourgogne, seigneur de Mirebeau. — Dénombrements fournis par les vassaux du sire de Montagu. — Hommage de Guillaume, sire de Cypierre, chevalier.

B. 10475. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin ; 2 papier, 16 sceaux.

1262-1263. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Hommages de Hugues de

Saint-Privé, seigneur de Chanlecy; — de Jean de Pierre-Champ, seigneur d'Ozole; — de Hugues, seigneur de Tramoles, damoiseau. — Acte de partage par Jean de Chalon, comte de Bourgogne, de tous ses biens entre ses enfants. — Hommage de Henri de Vaudrey, seigneur de Bragny. — Vente faite par Mathieu de Chaussin, seigneur de Longvy, à Fauconnet des Roches, de tout ce qui lui appartenait à Bussy et à Lucenay. — Inféodation d'un domaine à Couches, faite par le duc Hugues IV à Me Regnaut de Couches, « cyrrorgiens. » — Hommages de Robert Damas, seigneur de Collonges-les-Vandenesse; — de Humbert de Bufferes, seigneur de Marcheseuil; — de Guillaume, seigneur de Communes. — Inféodation de la terre du Moutet, faite par Mile de Noyers à Hervant de Villelongue, son écuyer. — Hommage fait au duc Hugues IV, par Huguenin de Navilly, seigneur de Mont.

B. 10476. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin, 30 sceaux.

1264-1265. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Hommages de Hugues de Milot de la Cour, chevalier; — de Philippe de Bourbon, seigneur de Montperroux; — de Hugues, sire de Couches; — de Hugues de Marisy, damoiseau; — de Pierre d'Azu, seigneur de Crest et de Chassangy; — de Hugues de Marigny, seigneur de Sambanges; — de Guy de Blangey, seigneur de Corpeau; — de Guillaume, vicomte de Dijon, sire de Pontailler, seigneur de Soissons; — de Béatrix, veuve de Guillaume de Saulx, chevalier, dame de Saint-Romain-d'Andenays; — de Jean de Villon, seigneur d'Amanzé; — d'Etienne, sire de Bonant-sur-Loire; — de Hugues, sire de Neublans; — de Pierre, seigneur de Palleau et d'Allerey; — de Guy de Beaune, dit Baudoin, pour une maison sise à Beaune, rue Dijonnaise, et une vigne à Savigny.

B. 10477. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin; 1 papier, 31 sceaux.

1266-1267. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Hommages faits par Archambaud de Chancy, seigneur de Sagy, à Hugues IV, duc de Bourgogne; — par Raoulet, seigneur de Mont; — Hugonet, seigneur de Saint-Nizier. — Vente faite par Philippe de Montagu, seigneur de Chagny, à l'abbaye de La Ferté, de 100 livres de revenu à percevoir sur sa seigneurie. — Hommages des héritiers de Montputier, seigneurs de Devant; — de Guillaume de Villeneuve, seigneur de Sanvignes; — de Guichard de Chaussin, seigneur de Clessy; — de Guillaume de Sercey, seigneur de Collonges-sous-Mont-Saint-Vincent; — de Guy, seigneur d'Iseurre; — de Josserand, seigneur de Marigny; — de Pierre Orgeux, damoiseau, seigneur d'Etevaux; — d'Alix, vicomtesse de Latrecey, dame de Couchey. — Echange entre le duc Hugues IV et Hugues de Vienne, sire de Pagny. Le duc cède les fiefs de Clux, Mervans, Longepierre, Navilly, Mont, les bois de Labergement-les-Seurre, et reçoit la propriété de La Perrière et Saint-Seine-en-Bâche. — Hommages de Huguenin de Châtel, seigneur d'Oudry; — de Mathion, veuve de Robert de Rue, pour une maison sise au château de Dijon; — de Hugues de Sully, chevalier, seigneur de Massingy-les-Semur. — Promesse de Henri, comte de Vaudémont, de ne point se dessaisir des fiefs qu'il tient du comte de Bourgogne sans sa permission. — Hommages de Jean d'Autun, prévôt d'Arnay, seigneur de Chavannes-sous-Vellerot; — de Hugues, seigneur de Rouvray-les-Jours-en-Vaulx; — de Guillaume Sauvage, seigneur de Saint-Eusèbe-sur-Guye; — de Jean de Nesle, seigneur d'Echannay; — de Jean Orgon, seigneur de Gurce; — de Girard, Pierre et Guillaume Macé, seigneurs d'Oulle.

B. 10478. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin, 17 sceaux.

1268-1269. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Hommages de Hugues, seigneur de Saint-Léger, à Hugues IV, duc de Bourgogne; — de Guy du Pin, seigneur de Besanceuil; — d'Agnès de Fougères, femme de Simon de Digoine; — d'Isabelle de Saint-Aubin, dame de La Vernotte; — de Hugues d'Azey, seigneur de Corcelles; — de Hugues, seigneur de Saint-Aubin. — Vente d'un homme à Fouchanges, par Robert, seigneur de Beire, à Jean d'Arceau. — Rectification par Hugues de Thil, seigneur de Saint-Beury, de la vente de Montigny-sur-Serain, faite par Ponce, son frère, à Odon, seigneur du Val-d'Aligny. — Hommages de Guillaume, sire de Pontailler, vicomte de Dijon; — de Guillaume de Saly, seigneur de Chigy; — de Guillaume, sire de Saulx; — d'Etienne de Berzé, seigneur de Sainte-Foy.

B. 10479. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 1 papier, 24 sceaux.

1270-1273. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Hommages de Hugues de Cuiseau, seigneur de Bordeaux, Fay, etc., au duc Hugues IV; — d'Alix, comtesse de Bourgogne, pour le fief de Neublans. — Promesse de Thibaut, roi de Navarre, comte de Champagne, de constituer une rente de 30 livres de terre à Lambert de Jaucourt. — Hommages de Hugues, duc de Bourgogne, à l'évêque de Mâcon; — de Jean, seigneur de Voudenay, au duc Hugues IV; — de Josserand de Communes, à Thomace Chaume; — de Hugues du Val (d'Oligny), seigneur de Montigny-sur-Serain; — de Jean, sire de Roussillon, chevalier; — de Guy, seigneur de Verdun et de Guerfans; — de Jean,

seigneur de Vosne, chevalier; — de Hugues, sire de Rans, seigneur de La Motte-d'Aiguillon et de Flammerans; — de Guillaume, sire de Saulx, au duc Robert II; — d'Odet de Neublans, à Maltrembloy; — de Jean de Cuiseau, seigneur de Clessy. — Inféodation de la terre d'Uxelle, faite par le duc Hugues IV, à Jean de Blanot. — Hommages de Guillaume, sire de Pontailler; — de Drocon, sire de Corpeau; — de Jean de Vergy, seigneur de Fouvent, de Montaisson et de Pierrefitte, à Henri, roi de Navarre, comte de Champagne; — de Thomas de Ronchamp, à Henri de Faucogney.

B. 10480. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 29 sceaux.

1274-1276. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Hommages faits à Othenin, comte de Bourgogne, par Humbert, seigneur de La Tour et de Coligny; — de Geoffroy de La Ferté, seigneur de Magny-les-Semur, à Robert II, duc de Bourgogne. — Inféodation faite par le roi Philippe-le-Hardi au duc Robert, des châteaux de Sanvignes, Dondain, Artus, Charolles, Mont-Saint-Vincent et La Verrière. — Hommage de Simon de La Marche, seigneur de Brochon et de Longchamp. — Engagement des terres de Grandbois, Autels, La Faie, etc., par Jean Lorguel, chevalier, à Guillaume de Montpuxier, chanoine de Chalon. — Hommage de Guillaume de Macy. — Cession faite par Jean, sire de Tanlay, à l'évêque d'Auxerre, de tout ce qu'il possède à Saint-Vinemer. — Hommages de Richard de Montmort, des biens qu'il possède à Chalon et à Saint-Laurent; — de Henri, seigneur de Fresne, à Miles de Noyers; — de Jean de Vergy, seigneur de Mirebeau, sénéchal de Bourgogne, au duc Robert II; — de Jean et M. de Champrenaut, seigneurs de Bellenod-sur-Seine. — Vente de rentes sur la terre de Domois, faite par Adeline de Domois à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon. — Notification faite par Etienne, sire de Mont-Saint-Jean, du consentement donné par lui à la vente par Jean de Mimeure, chevalier, à Droynet le menestrier, de plusieurs immeubles sur Mont-Saint-Jean. — Transaction pour la justice, entre Louis, sire de Beaujeu, et Guillaume de Juys, seigneur de Dompierre et autres terres dans le mandement de Chalamont. — Jean de Reullée échange son fief de Marigny avec le duc Robert II contre la terre de Fangy. — Consentement donné par Philippe, comte de Savoie et de Bourgogne, et Alix, sa femme, à ce que la terre de Saint-Hélier près Dôle, qu'ils ont rachetée au duc Robert II, soit réunie à la châtellenie de Dôle et mouvante du duché de Bourgogne. — Engagement de l'abbaye de Moutier-Saint-Jean, de célébrer un anniversaire au sire de Noyers, en remercîment de ce qu'il leur a quitté ses droits sur le fief de Joux. — Hommages de Jean de Vergy, sire de Fouvent, de Beaumont et de Renêve; — de Gaudin de Taisey; — de Guidon, seigneur de Tillot; — de Girard, châtelain de Montcenis. — Echange de la vicomté de Dijon contre la seigneurie de Magny-sur-Tille, entre le sire de Pontailler et le duc Robert II.

B. 10481. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 28 sceaux.

1277-1279. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Hommage de Guy de Semur, seigneur de Thoste. — Hugues, seigneur de Beaujeu, cède au prieuré de Saxe-Fontaine les revenus qu'il possède à Marsannay-en-Montagne, et reçoit en contre-échange la terre de « Varus », sur la Saône. — Hommages de Poncet de Lugny, seigneur de Cruzilles; — de Jacques de La Roche, prévôt de l'église d'Autun, seigneur de Montceau; — de Pierre de Mailly, seigneur de Longeault, Pluvault; — de Guillaume de Montfalcon, seigneur de Beaurepaire; — de Guillaume de Pontailler, seigneur de Montmançon. — Achat de la terre de Saint-Marc-sur-Seine, par Robert II, sur Guillaume de Chastellenod. — Hommages de Jean de Vergy, sénéchal de Bourgogne, seigneur de Beaumont et Renêve; — de Philippe de Vienne, sire de Pagny et de Seurre, qui, en dédommagement de la permission à lui donnée par le duc Robert II d'affranchir ses hommes de Seurre, lui cède le fief de Villey-sur-Saône. — Approbation de cette charte par le roi Philippe-le-Hardi. — Hommage de Henri du Blé, seigneur de Bissy. — Consentement donné par Philippe de Vienne à ce que Mervans et Longepierre relèvent du duc. — Hommages de Simon de La Marche, seigneur de Saint-Loup-de-la-Salle; — de Jean de Fautrières, seigneur des Crots; — de Henri de Sainte-Croix, seigneur de Mervans et Longepierre; — de Guiot du Taupin, seigneur de Bessey; — de Jean de Roussillon, seigneur de Moux, Menessaire; — de Jean, seigneur d'Aisey-sur-Seine; — d'Arnoul de Corabœuf, seigneur d'Ivry; — de Ponce de Sorans au sire de Faucogney; — de Simon de La Marche, seigneur de Billey.

B. 10482. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 24 sceaux.

1280-1282. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Inféodation de la terre de Sanvignes, par le duc Robert II, à Girard de l'Hôpital. — Dénombrementde la terre de Couchey, par Hugues et Pierre, seigneurs de Curley. — Hommages de Philippe de Vienne, seigneur de Pagny, au duc Robert II; — de Guillaume Glainnes de Pesmes, seigneur de Bessey-les-Chalon; — de Guyonnet de Sercey, seigneur d'Ouroux et Gamay. — Renaut, sire de Rompinout, chevalier, se retire de la féauté du sire de Faucogney et y substitue celle de son cousin Girard de Poulangey. — Hommages de Guillaume de Grancey, seigneur

de Gemeaux, au duc de Bourgogne; — de Guy d'Auxonne, pour un fief de 10 muids de vin; — d'Etienne, sire de Mont-Saint-Jean, pour les fiefs de Verrey et Villotte; — de Guy de Pâques, damoiseau, à l'abbaye du Mont-Sainte-Marie, pour des fiefs en Franche-Comté. — Henri, dit Plotons de Châtillon, seigneur de La Roche-Millay, reconnaît la suzeraineté du duc de Bourgogne sur le fief de La Perrière. — Hommages de Hugues de Bierry, seigneur de Torcy et Pouligny; — de Philippe de Vienne, seigneur de Pagny, pour les châteaux de Mirebeau-le-Grand et le Petit. — Vente du fief de Pochey, faite au duc Robert II, par Hugues de Blangey, chevalier. — Déclaration par Charles, roi de Naples, et Marguerite, sa femme, que les châteaux de Griselles, de Crusilles, de Crusy et la garde de l'abbaye de Pothières, au comté de Tonnerre, relèvent du fief du duc de Bourgogne. — Hommage d'Etienne de Joursenvaux, seigneur de Vernusse, Thury. — Vente, avec faculté de rachat, des châtellenies de Bourbon-Lancy, Thil-sur-Arroux et Semur-en-Brionnais, faite au duc Robert II, par Jean de Châteauvillain. — Ratification de cette vente par le roi Philippe-le-Hardi.

B. 10483. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 37 sceaux.

1282-1286. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Avis donné au duc Robert II par Mathieu de Chaussins, sire de Longvy, de la cession qu'il a faite à sa fille Agnès, mariée à Jean de Châtillon-en-Bazois, de ses fiefs de Bussy, Lucenay et Sommant. — Déclaration par le roi Philippe-le-Hardi de l'hommage prêté au duc Robert II, par Jeanne de Champagne, fille du roi de Navarre. — Hommages au même, par Jean de Tart, sire de Varanges; — de Josserand de Saudon, seigneur de Civry-les-Sombernon; — de Froment de Montferrand, seigneur de Lanthonne; — de Guillaume d'Aubigny, seigneur de Volnay; — de Hugues de Bourbon, seigneur de Montperroux, Nolay, Change, etc.; — de Jacques de Coson, seigneur de Brochon; — de Joffroy, seigneur de Grosbois. — Déclaration de Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, touchant ses droits de suzeraineté sur Amangars, fille de Bocardin de Granges, vassale du sire de Faucogney. — Hommage de Henri, sire de Joux, seigneur d'Arçon. — Vente du fief de Cuiseau, par Henri d'Antigny, sire de Sainte-Croix, au duc Robert II. — Hommages de Guy de Verdun pour le fief de Chauvort; — d'Odes de Fouvent, seigneur de Daix; — de Raoul, seigneur de Mont. — Cession du fief de Vignes, par Jean de Chastellux à son fils Etienne. — Hommages de Jean de Châteauvillain, seigneur de Bremur, Arc-en-Barrois, Gié, Courtévêque, etc.; — de Guillaume de Til-Châtel, pour la grange de Preigny et la forêt de Velours; — de Henri, comte de Vaudemont, à Othon, comte de Bourgogne; — de Lambert Camus de Chalon, pour un fief à Givry; — de Hugonin, seigneur de La Guiche; — de Guillaume d'Antully, seigneur dudit lieu; — de Pierre de Marcilly, seigneur de Corpoyer; — de Pierre, dit Le Orgeux, seigneur de Blanzy.

B. 10484. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 21 sceaux.

1287-1289. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Echange entre Ode de Bessey, qui cède au duc Robert II sa terre de Tart, en échange de celle d'Aiserey. — Déclaration de Hugues, évêque d'Autun, contenant que c'est sans droit qu'il s'est permis de prendre des pierres et faire acte de justice en la « seigneurie » du duc. — Hommages au duc Robert II, de Hugues Gaudin, seigneur de Taisy et de Chatenoy; — de Guy de Beire, seigneur de La Chaume; — de Richard Damas, seigneur de Marcilly. — Echange de fiefs à Domecy, entre Hugues Le Pacaudat de Bruignon, damoiseau, et Gauthier de Domecy. — Hommage de Jean de Dyo au comte de Clermont, seigneur de Charollais. — Vente de la terre de Sautrone, faite par Alexandre, sire de Sombernon, au duc Robert II. — Hommages d'Odot Saichant de Fussey; — de Guillaume du Châtelet, seigneur de Champiteau; — d'Alexandre de Montagu, sire de Sombernon, pour le fief de Mâlain, dont la mouvance a été cédée par le roi au duc; — de Guillaume, seigneur d'Antully; — de Jean de Moronges, seigneur de Dreczon-les-Saint-Denis, près Autun; — de Simon de Châteauvillain, seigneur d'Arc-en-Barrois.

B. 10485. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin; 33 sceaux.

1290-1293. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Hommages d'Agnès, dame de Digoine, au comte de Clermont, seigneur de Charollais; — de Poncia, sœur de Raoul de Chaissey, chevalier, dame de Bessey-les-Citeaux, au duc de Bourgogne; — d'Othe, seigneur de Beire-le-Châtel; — d'Aymé, sire de Faucogney, à Othe, comte palatin de Bourgogne; — de Girard de Bourbon, seigneur de Chavenches-les-Montcenis; — d'Etienne, sire de Mont-Saint-Jean; — de Guillaume, seigneur d'Antully. — Acquisition du fief de Tanlay sur Jean, sire de Chappes, par Robert II, duc de Bourgogne. — Déclaration de franc-aleu, par Jean de Vergy, sénéchal de Bourgogne, en faveur de Guy de Beire, seigneur de La Chaume. — Hommages du même Guy au duc de Bourgogne; — de Guy, seigneur de Til-Châtel, à Othe, comte de Bourgogne, pour sa terre d'Orville et la « consénorerie » de Comté; — de la mairie d'Argilly, par le maire Jean au duc Robert II. — Inféodation de la Sarre de Montot, faite par Marie de Crécy, dame de Noyers, à Arnaut du Montot, son écuyer. — Hommage de Pierre de Sarcey, seigneur de

Chaux, au duc Robert II. — Garantie donnée par Richard de Neublans, sire de Nores, pour ce qu'il a engagé à Odet d'Argilly, seigneur d'Annelet. — Hommage de Guy de Pontailler, seigneur de Talmay. — Lettres des gardiens des foires de Champagne, au sujet de la vente de ses fiefs en Bourgogne, faite par Huguenin de Darcy, écuyer, à Gaie, bourgeois de Flavigny. — Lettres de garde données par Othe, comte de Bourgogne, à Karles de Juvigny, pour ce qu'il tient des sires d'Arbens. — Hommages d'Etienne d'Oiselet, seigneur de La Neuveville, au duc Robert II; — de Philippe de Vienne, seigneur de Pagny, pour Longepierre et Mervans; — de Miles, seigneur de Quemigny-sur-Seine; — de Jean de Semur, damoiseau, seigneur de Vindecy; — de Nicolas de Chaux, seigneur dudit lieu, Villers-la-Faye et Bessey-en-Chaume; — de Guillaume de Montfalcon, seigneur de Brochon et Magny-sur-Tille; — de Guy, seigneur de Viel-Châtel. — Cession par Jean de Châteauvillain au duc Robert II, de la garde de l'abbaye de Sept-Fonds, outre Loire. — Hommage de Jacques, sire de Saulx. — Acquisition de la terre de Saint-Pierre-en-Vaux, par le duc Robert II, sur Jean de Vaux, damoiseau.

B. 10486. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 23 sceaux.

1294-1295. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Hommages d'Aymon, seigneur de Brognon et de Saint-Julien, au duc de Bourgogne; — de Regnaud de Saint-Seine, seigneur de Rosières; — de Jeanne et de Guillaume, seigneurs d'Epoisses; — de Guillaume, seigneur de Morenlion et de Digoin-sur-Loire; — de Philippe de Vienne, seigneur de Pagny, Pourlans et Montagny; — des héritiers de Jacques de Pommard, bailli de Dijon, seigneur de Sainte-Marie-la-Blanche et Tailly; — de Guy, seigneur de Jouis-en-Autunois; — de Guillaume d'Arcy au seigneur de Noyers; — de Guillaume de Pontailler, seigneur de Flammerans, au duc de Bourgogne. — Vente par Jean de Talcy, au duc Robert II, de son fief de Saint-Aignan, près Marmeaux. — Hommages au même de Guillaume, seigneur de Lessart-en-Bresse; — de Guy Tarpinée de Bessey, chevalier, seigneur d'Avelanges. — Reprise de fief de la seigneurie de Poncey-sur-Saône, par Jean, sire de Mailly. — Dénombrement donné par Guy, sire de Til-Châtel, de tout ce qu'il tient du duc de Bourgogne. — Autorisation donnée par le duc à Pétronille de Barchère, veuve d'Aymon de Reullée, chevalier, de bâtir une motte forte à Magny-les-Villers, au lieu de l'ancien château qui était tombé en ruine. — Dénombrement donné par Joffroy, seigneur d'Avelanges. — Hommages de Richard, sire de Dampierre-sur-Salon, au sire de Faucogney; — de Josserand de Montmort, pour la foire qui lui a été donnée en fief, à tenir la veille et le jour de Saint-Antoine, près Toulon-sur-Arroux; — de Miles, sire de Noyers, au duc Robert II.

B. 10487. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 16 sceaux.

1296. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Hommages d'Ansérie de Treviselet, chevalier, seigneur de Sauvigny-le-Bois, à Miles de Noyers; — de Béatrix, dame de Marigny-sur-Ouche, femme de Guillaume des Davrées, damoiseau, au duc Robert II; — de Guillaume, seigneur de Magny-sur-Tille; — de Jean de Recey, chevalier, seigneur de Bremur. — Prières de l'évêque de Langres au duc Robert, de recevoir les hommages de ses neveux, Robert de Rochefort, seigneur de Rochefort-sur-Brevon, et Simon de La Bussière, auxquels il a vendu la terre de Mosson. — Hommage d'Alix de Joursenvaux, dame de Rouvray. — Vente faite par Simon de Châteauvillain à Othe, comte palatin de Bourgogne, des seigneuries de Gié, Leffond et Richebourg, mouvant du duché de Bourgogne. — Hommages de Jean de Mussy, seigneur de Menetreux-le-Pitois; — d'Othe, comte de Bourgogne, pour ce qu'il a acquis du sire de Châteauvillain. — Dénombrement donné par Raoul de Corabœuf, des seigneuries d'Ivry, Saint-Aubin et Santenay. — Hommages de Jean de Frolois, seigneur de Courcelles-sous-Grignon et Montigny-Montfort; — de Miles de Noyers, au duc Robert, comme bouteiller de Bourgogne. — Engagement par le sire de Noyers au duc de ladite bouteillerie, en nantissement d'une somme prêtée. — Hommage de Miles de Noyers au même, de toute sa bouteillerie de Noyers, moyennant la somme de 7,000 livres.

B. 10488. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 27 sceaux.

1297-1300. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Cession faite au duc Robert II, par Marguerite, dame des Laumes, et Alixant, sa fille, du château de Grignon et de 60 livrées de terre en ladite châtellenie, pour la composition du meurtre commis par Jean de Grignon, son fils, chevalier, sur Huc de Seigny, chevalier, et pour laquelle il s'était enfui et avait encouru le bannissement. — Hommages faits au duc Robert, par Richard de Montbéliard, seigneur d'Antigny, et Henri, comte de Vaudemont, seigneur du Fay. — Dénombrement des fiefs de Broyes et Marmagne-en-Autunois, donné par Jean Porchet. — Hommages d'Eudes de Frolois, seigneur de Rougemont; — de Gaucher de Noyers, au comte de Tonnerre, pour la seigneurie de Poilly; — d'Isabelle, veuve de Guillaume de Juys, chevalier, dame d'Ars. — Jean, sire de Frolois, cède au duc Robert II ce qu'il avait acheté à Frolois, et reçoit en échange ce que le duc possédait à Gissey-sur-Ouche et à Marigny. — Hommages de Jean de Longvy, seigneur de Chaseu-les-Autun; — de Hugues de Vienne, seigneur de Longvy, Savigny et Beaurepaire. — Accord entre le duc Robert II, Marguerite, reine de Sicile, com-

tesse de Tonnerre, et Jean de Chalon, seigneur d'Arlay, pour la succession de Béatrix de Montréal. — Hommages d'Eudes de Frolois, seigneur de Varnicourt, Posanges, Myart, Bouhey, etc.; — de Reine d'Epernay, dame de Chamesson. — Accord entre Jean de Bourgogne et Jean, sire de Faucogney, pour leurs droits sur le fief d'Equevilley. — Hommages de Guillaume de Bissey, seigneur de Marcenay; — de Hugues de Neublans, seigneur de Fretterans. — Acquisition du fief d'Autricourt, par le duc Robert II, sur Guillaume de Tanlay, écuyer, et Marguerite d'Autricourt, sa femme. — Hommage du sire de Rochefort-sur-Brevon. — Autorisation au duc Robert, par le roi Philippe-le-Bel, de reprendre le poisson qu'il a mis dans l'étang de Lavans, compris dans les fiefs du comté qu'il lui a remis. — Acquisition par le duc Robert II, de la seigneurie de Larrey, sur Eudes de Grancey. — Hommages d'Alixant, comtesse de Vaudemont, dame de Fays-Billot; — d'Eudes de Grancey, seigneur de Til-Châtel et Bourberain; — d'Anselme de Duême, pour une rente sur les marcs de Dijon.

B. 10489. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 3 pièces, papier; 16 sceaux.

1301-1302. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Hommages de Hugues, seigneur de Branges, à Amédée V, comte de Savoie; — de Jean, seigneur de Rochefort-sur-Brevon, au duc Robert II; — de Philippe de Vienne, sire de Pagny, pour Montagny-les-Seurre; — de Thibaut de Neuchâtel, seigneur de l'Isle-sur-le-Doubs, à Héluis de Faucogney, vicomtesse de Vesoul. — Vente faite par Eudes, sire de Grancey, au duc Robert II, de ce qui lui appartient à Larrey et à Recey. Avis qu'il en donne à Robert, seigneur de Larrey, son frère. — Hommages de Thibaut, seigneur de Beaujeu, pour une rente sur le péage de Seurre; — d'Eudes, sire de Grancey, pour Selongey, Boussenois et Foncegrive. — Sommation à l'évêque d'Autun, de faire hommage au duc pour ce qu'il possède à Flavigny. — Robert, duc de Bourgogne, et Louis, comte de Nevers, remettent à la garde de Bernard du Meix, le château de Savigny, dont ils se disputaient la possession. — Autorisation donnée par Jean, sire de Charny, à Emonin du Meix, seigneur d'Autricourt, d'entrer en l'hommage du duc de Bourgogne. — Lettres de garantie, données par Eudes de Grancey, pour la terre de Pichanges, qui avait été saisie pour dettes, par ordre du roi. — Vente du fief de Pasilly, faite par Ancel d'Aisy-sous-Rougemont, au sire de Noyers. — Autorisation donnée par Jean, sire d'Ancy-le-Franc, au sire de Noyers, d'entrer pour ce fief en l'hommage du duc de Bourgogne. — Hommages d'Eudes, sire de Grancey, pour Beire, Terre-Fondrée, La Forêt, Fraignot, etc.; — de Jean de Longvy, seigneur de Rahon, fait au duc Robert, en présence du roi Philippe-le-Bel, pour le fief de Chaseu et La Rochette-sur-Arroux.

B. 10490. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 23 sceaux.

1303-1304. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Hommage de Jean de Châteauvillain, sire de Luzy, au duc Robert II, pour Magny-sur-Tille. — Prière du même au même de recevoir son fils comme seigneur de Bourbon-Lancy et Semur-en-Brionnais. — Hommages d'Agnès, dame de Pont et de La Roche-Milay, pour les 200 livrées de terre de revenu qu'elle a constitué en dot à sa fille Agnès, femme d'Aymé de Ruyse, chevalier, sur ses terres de Point et de Collovrex; — de Jean de Champlitte, écuyer, seigneur de Vonges et d'Arceau; — de Richard de Montbéliard, seigneur d'Antigny, Chagny, Givry, Meursault, etc.; — d'Odet de La Borde, seigneur de Montmançon; — de Hugues de Neublans, seigneur de Vernot-sous-Saulx-le-Duc. — Cession du fief d'Is-sur-Tille, faite par Etienne, sire de Vignory, au duc Robert II. — Hommages de Jean de Chalon, sire d'Arlay, pour le fief de Mirebeau; — de Béatrix, comtesse de La Marche et d'Angoulême, dame de Grignon et de Braux. — Ordre de Philippe-le-Bel à Jean de Noyon, gardien du comté de Bourgogne, de délivrer au duc le fief de Saint-Hélier, près Dôle. — Hommages de Guillaume de Pontailler, seigneur de Magny, de Chevigny-Fénay; — de Marguerite, dame de Montluel et de Coligny, à Jean de Chalon, comte d'Auxerre, pour la ville de Montjoux; — d'Othe, seigneur de Flammerans, au duc Robert II; — de Guillaume de Pontailler, seigneur d'Essertenne; — de Simonin de Bessey, seigneur d'Ouges. — Invitation de Thibaut, duc de Lorraine, aux gentilshommes qui doivent garde à Romont, d'entrer dans la foi de Conrad de Fribourg, seigneur de Romont.

B. 10491. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 30 sceaux.

1305-1310. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Hommages de Pierre, dit Veron, au duc Robert II, pour les 50 livrées de terre qu'il lui a assignées à titre viager, avec le consentement de Jean de Chalon, comte d'Auxerre, et d'Agnès de France, duchesse de Bourgogne, sur la terre de Villiers-les-Hauts; — de Hugues de Marigny, seigneur de Sambanges; — de Hugues de Verrey, seigneur du Val-de-Suzon et de Bussy-le-Grand; — de Guillaume de Nesle, seigneur d'Eporves et Massingy; — de Guillaume, sire de Thil-en-Auxois; — de Girard de Châtillon, seigneur de La Roche-Milay, pour sa maison d'Autun; — de Guy de Blancé, chevalier, seigneur de Bragny, fait au comte de Clermont, baron du Charollais. — Inféodation faite par Amédée V, comte de Savoie, à Etienne de Coligny, seigneur d'Andelot, des terres de Beaupont et Beauvoir. — Hommage au duc de Bourgogne, par Jean de Longvy, seigneur de Rahon et de Chaseu. — En-

gagement des terres de Vielverge et Soissons, fait par Isabelle de Braux au duc de Bourgogne. — Hommages de Humbert, sire de Thoire et de Villars, au sire de Sainte-Croix; — du sire de Faucogney au comte de Bourgogne, pour le château d'Oricourt; — de Jean de Châteauvillain, seigneur de Semur-en-Brionnais et de Bourbon-Lancy, au duc Hugues V; — d'Eudes de Grancey, seigneur de Pichanges; — de Guichard d'Epernay, seigneur de La Chapelle-Saint-Sauveur; — de Jean, sire de Choiseul, pour 30 muids de vin de Beaune; — de Guillaume de Digoine, seigneur d'Oudry; — de Jean de Thil, seigneur de Saint-Beury; — de Perrin, seigneur de Montjeu; — de Phalays-Chagrin, chevalier, pour une rente sur le péage de Chalon; — de Raoul de Broches, seigneur de Saint-Symphorien-les-Charolles; — de Huguenin des Granges, seigneur de Maon vers Bligny. — Cession de la châtellenie de Suin au comte de Clermont, par Jean, sire de Digoine. — Hommage de Philippe, seigneur de Perrigny-sur-l'Ognon; — de Jean, sire de Corcelles, maréchal de Bourgogne, seigneur du Val-Saint-Julien; — de Ponce de Mussy, seigneur de Benoisey.

B. 10492. (Liasse.) — 89 pièces, parchemin; 4 pièces, papier; 26 sceaux.

1311-1312. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Hommages d'Isabelle de Tramoles, dame de Communes, au comte de Clermont, seigneur du Charollais; — de Pierre de Rochevanon au duc de Bourgogne; — de Gilles, sire de Fontaine-les-Dijon. — Achat de la mouvance du château de Rochefort-sur-Brevon, fait par Hugues V, sur Jean de Darnay. — Hommage de Crèvecœur, seigneur du Faynet-Flacey-en-Charollais. — Dénombrement fourni par Jean, seigneur de Châteauvillain et Arc-en-Barrois, pour sa terre de Courtévêque. — Cession faite par Jean de Saint-Loup, à Jean de Faucogney, de ce qui lui appartient à Magnoncourt et à Fontaines. — Hommages de Philippe de Loges, seigneur de La Palud, au duc Hugues V; — de Perceval de Vivans, seigneur de La Bastie-d'Augier et de Chaingie-en-Chalonnais. — Etienne de Vignory invite ses vassaux de la terre d'Is-sur-Tille à faire hommage au duc. — Hommages de Jean, sire de Rochefort-sur-Brevon; — de Simon d'Arceau, seigneur de Marliens. — Déclaration des fiefs du comte d'Auxerre qui meuvent du duché. — Lettres du bailli de Mâcon, qui, après avoir entendu la déclaration d'Etienne de Sombernon, sire de Couches, qu'il tenait cette terre en fief du duc, depuis que le roi en avait fait don au duc Robert, lève la mainmise sur ce château, mais l'assigne au Parlement pour la question de mouvance. — Engagement de la maison des Etangs vers Auxonne, fait au duc Hugues V, par Jean de Montereux. — Hommage de Perret d'Argilly, seigneur de Corberon. — Déclaration par Marie, dame de Châteauvillain, que la terre de Courtévêque est mouvante du duché de Bourgogne. — Hommages d'Aymar d'Anthon, seigneur de Ciel; — de Jean le Bâtard de Franchon, seigneur de Ruffey, près l'abbaye de La Ferté. — Mémoire du duc de Bourgogne contre l'évêque de Chalon, au sujet du retrait lignager du château de Palleau. — Hommages d'Arvier de Bourbon, seigneur de La Bouloie; — de Jean de Lée, seigneur de Marcenay; — d'Eudes de Grancey, pour sa terre de Marey; — de Girard de Châteauneuf, seigneur de Gratour.

B. 10493. (Liasse.) — 29 pièces parchemin; 28 sceaux.

1313-1314. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Inféodation de la terre d'Annay, faite par le duc Hugues V à Jean, sire de Saillenay, chevalier. — Signification, de la part du duc, aux vassaux du sire de Vignory, cessionnaire de la terre d'Is-sur-Tille, de reprendre en fief du duc. — Vente de la terre de Colombe, près Dôle, faite par Henri de Faucogney, chanoine de Besançon, à Jean de Faucogney, son frère. — Hommages de Simon, sire d'Engoulevent, au duc de Bourgogne, pour son fief d'Is-sur-Tille; — de Guillaume d'Andelot, seigneur de Villarchapel et Condé; — d'Odot, écuyer, seigneur du Fossé-les-Is-sur-Tille; — d'Ansério de Bazerne, sire de Pierre-Perthuis, pour des fiefs dans la châtellenie d'Avallon; — de Marguerite de Disangy, femme de Gauthier d'Arcy, dame de Domecy; — de Guyot de Blangey, seigneur de Bressey, Bouze et Blangey. — Inféodation des terres du Fossé et de Champmoron, faite par Hugues V à Mathieu de Montmartin; — autre à Girard de Châtillon, seigneur de La Roche-Millay, des terres de Puits et Coulmier-le-Sec; — autre, de la mouvance du fief d'Igornay. — Quittance de 300 livres, donnée par Hervé de Bourbon au duc de Bourgogne. — Pérette de Varennes, damoiseau, reprend en fief du duc ce qu'il possédait en franc-aleu à Ruffey-les-Beaune. — Hommages de Pierre, seigneur de Saint-Seine; — d'Alix de Bourgogne, dame de Billey; — de Robert de Grancey, sire de Larrey, pour le marché et la foire établis à Meursault; — de Jean, seigneur de Cuiseau; — de Guillaume Porthos, d'Autun, sergent, pour ses fiefs de Brye et Marmagne; — de Huguenin de Semilly, seigneur d'Allerey-en-Auxois.

B. 10494. (Liasse.) — 56 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 27 sceaux.

1315-1316. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Hommages du bâtard de Nantoux au duc Hugues V, pour une maison à Chalon-sur-Saône; — de Jean, sire de Digoine, à Jean de Clermont, seigneur de Charollais, pour le château de Suin; — de Jean de Charny au duc Eudes IV, pour ses terres de Thorey, Minot et Jaugey; — de Robert, sire de Rochefort et d'Essarois; — de Dannons, veuve de Jean de La Bussière, dame de Pressy-sous-

Dondain; — de Sibylle de La Porte, dame de Maunay; — de Hugues du Bois, seigneur de Chassey, Bassy, etc.; — de Jacques Damas, seigneur de Champleger; ces deux derniers au comte de Clermont, seigneur de Charollais; — de Marie, dame de Layer et Saulon; — de Jacquemin, seigneur de Labergement-les-Auxonne; — de Guillaume de Malmont, chevalier, seigneur de Montfort-les-Semur; — de Jean Le Bruiz, seigneur de Champpayen; — de Jean de Saint-Sépulcre, écuyer, au comte de Tonnerre, pour son fief de Mercy; — de Simon de Reullée, seigneur de Mipont; — de Mahaut, dame de La Marche et de Longchamp; — de Guillaume de Nesles, seigneur de Chamesson; — de Simon de Thorey les-Salives; — de Hugues Morel du Bois, seigneur de Saint-Germain, près Varennes-de-Reuillon; — de Guillaume de La Motte, seigneur de Saint-Berain; — de Jacques Bougras de Poligny, seigneur de Vielverge et Soissons; — de Sibylle de Touz, dame de Gueugnon. — Promesse de Miles, sire de Noyers, au sire de Charny, de ne jamais se départir de l'hommage du fief de Villers-les-Nonnains, qui relève de lui. — Déclaration du sire de Faucogney, qu'il tient la terre de Ronchamp de fief du comte de Bourgogne. — Donation du fief de Chatenay, faite par Eudes Bonami, prêtre, à Guillaume de La Grange, chevalier. — Hommages de Guillaume, seigneur de Communes, au comte de Clermont; — de Hugues de Vienne, seigneur de Montmorot, Franxault, Bellevesvre, etc., au duc Eudes IV; — d'Agnès d'Arcy, dame de Clessy; — d'Aymar d'Anthon, seigneur de Gordans, pour son fief de Verdun; — de Guillaume de Vaucouleur, seigneur de Villeberny. — Engagement de la terre de Servigny, fait au sire de Faucogney, par Guiote, veuve de Vuillemin de Villeroy. — Jeanne de Mello, dame de Saint-Verain, prie le sire de Noyers de recevoir l'hommage de Minot de Chavannes, auquel Guillaume de Mello, son frère, a donné la terre de Chemilly.

B. 10495. (Rouleau.) — Parchemin de 6m80 de long.

1315-1317. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Rôle des fois et hommages prêtés au duc Eudes IV, lors de son avénement, par les nobles du duché de Bourgogne. — « Le lundy après Penthecoste à Cisteaulx entrèrent en la foy ou dit duc de Bourgogne : — Messire Hugues de Vienne, sire de Montmoret; — Guillaume, sire d'Epoisse; — Robert de Grancey, sire de Larrey. » — Puis viennent les noms de Guillaume, sire de Pesmes; — Eudes, sire de Grancey; — Loys de Bourgogne, prince de Morée, frère du duc; — Henri de Bourgogne, sire de Chaussin; — l'abbesse de Saint-Julien d'Autun; — Gaucher de Châtillon, connétable de France, seigneur du Fays-Billot; — Guy de Châteauneuf, prévôt de Bligny-sur-Ouche; — Guillaume de Chaudenay; — Pierre, doyen de la Sainte-Chapelle; — Miles, sire de Noyers; — Guillaume des Barres; — Jacquot d'Avoul, écuyer; — Erard de Beauvoir; — Oudard de Montagu; — Jean de Frolois; — Jeanne de Vergy, etc.

B. 10496. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 16 sceaux.

1317-1318. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Hommage de Pierre de Châteauneuf, sire de Villaines-les Prévôtes, pour son fief de Genay. — Traité entre le duc Eudes IV et Hugues de Chalon, sire d'Arlay, par lequel le dernier, au nom de tous ses proches, renonce à tous les droits qu'ils prétendaient sur la succession d'Isabelle, jadis reine d'Allemagne, et de Hugues de Bourgogne, sire de Montréal, pour quoi le duc Eudes lui cède tous ses droits sur le fief de Cuiseau, à l'exception de la mouvance et de l'hommage. — Hommages de Perreau, seigneur de Varennes-les-Beaune; — de Henri d'Antigny, seigneur de Sainte-Croix, Montfort-en-Revermont, La Marche, Coligny, etc. — Inféodation de la terre de Villers-les-Hauts, faite par Eudes IV, à Jean Chevillard, écuyer de son frère Loys, prince de Morée; — de Guillaume de Vienne, seigneur de Bellevesvre. — Inféodation des terres de Saulx et Is-sur-Tille, faite par Eudes IV à Aymon, fils de Guerret, prévôt de Saulx; — des terres de Sarrigny et de Gergy, faite par Eudes IV à Jean de Frolois, seigneur de Molinot. — Hommages de Guy, seigneur de Balot; — d'Etienne Meynes de Bresches, seigneur d'Amanzé; — de Philippe de Vellexon, seigneur de Gillay (Franche-Comté). — Transaction entre le duc Eudes IV et l'abbaye de Tournus, au sujet de la garde de Préty et de Crot, outre Saône.

B. 10497. (Rouleau.) — Parchemin de 4m de long.

1320. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Rouleau incomplet contenant la liste des fiefs et arrière-fiefs du duché de Bourgogne, avec « la valour de chacun d'eux ». — Ces fiefs sont divisés et classés selon la prévôté ou la châtellenie à laquelle ils ressortissaient. — On remarque ceux des châtellenies de Saulx-le-Duc, de Gyé, de Duesme, de Vieuchâteau, de Saint-Romain, de Beaune, de Pontailler, de la prévôté d'Auxonne, des châtellenies de Noir et d'Authume, de la prévôté de Beaune, des châtellenies de Vergy et Nuits.

B. 10498. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 20 sceaux.

1320-1322. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Prière de Geoffroi et de Poncet de Bar, chanoines de Langres, au duc Eudes IV, de recevoir l'hommage de leur neveu Jean de Bar, auquel ils ont

transmis leur fief de Trevilly et La Boucherasse. — Hommages d'Adam de Roncenay, à Thomas de Saint-Severin, seigneur de Chablis; — de Jacques de Ver au duc de Bourgogne, pour son fief du péage de Chalon; — de Guiot, seigneur de Thoire; — de Guichard de Fautrières, au seigneur de Charollais, pour la tour de Saint-Micaut; — de Jacquette, dame de La Roche-en-Brenil, femme de Hugues de Bourbon, seigneur de Montperroux, au duc Eudes IV; — de Pierre, seigneur de Cosne. — Dénombrement de la terre de Saint-Seine-sur-Vingeanne, donné par Pierre de Saint-Seine. — Autorisation donnée par la duchesse Agnès à Odart, sire de Montagu, de bâtir un fourneau à briques hors des murs de Chalon, pour le temps de trois ans, au bout desquels il devra être démoli. — Pouvoir donné par Alix, veuve d'Alard Chaqun, à Jacques de Ver, damoiseau, son fils, de reprendre de fief du duc, sa terre de Viry. — Hommages de la terre de Villers, fait au comte de Tonnerre par Miles de Saint-Florentin; — de Simonne de Grancey, veuve de Guillaume de Chaudenay, pour sa terre de Frolois. — Vente faite par Henri de Grandveler à Catherine de Neuchâtel, dame de Faucogney, de tout ce qu'il possède à Quers et à Citers. — Hommages de Guyard de Châtellet, seigneur de La Roche et de Grôme; — de Marie de Roncy, dame de Châteauvillain, pour Arc-en-Barrois et dépendances. — Prière de Mahaut, dame de La Marche, au duc Eudes IV, de ratifier la donation qu'elle a faite à son mari des terres de Longchamp et de Brochon. — Vente de mouvance d'héritages à Is-sur-Tille, faite par Eudes du Fossé au duc Eudes IV. — Cession de la mouvance du fief de Fain, au même, faite par les héritiers de Guillaume de La Motte-de-Grignon. — Hommages de Guillaume de Germolles, seigneur de Saint-Martin-sur-Guye; — de Pierre de Saint-Seine à Jeanne de Bourgogne, reine de France.

B. 10499. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 5 pièces, papier; 18 sceaux.

1323-1324. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Injonction du duc Eudes IV à Henri Guinard, chevalier, seigneur de Neuilly, son vassal, d'entrer en la foi et hommage de Robert d'Aubigny, auquel il l'a cédé. — Hommages de Jeannotte, fille de Guy, seigneur de Piepape, dame de Villey-sur-Tille; — de Josserand de Tronçon et de Jean le Bègue d'Allerey; — de Jean de Coubtaux, seigneur de Vassy; — de Hugues de Bourbon, seigneur de Montperroux; — de Jean de Saillenay, seigneur d'Annay; — de Jean de Bruaz, seigneur de Champayeux; — de Jean de Le Loaz de Chavanne, écuyer, seigneur de Chassigny-les-Avallon; — de Soyer, seigneur de La Motte-sous-le-Saule-d'Illenay; — de Jean de Blacy, chanoine de Langres, seigneur de Montmarzelin, Villaines et Saint-Germain-des-Champs; — de Perrin de Saint-Francon, seigneur de Magny-les-Avallon; — de Guy, sire de Villarnoul; — de Huot de Salmaise, écuyer, seigneur de Bellenod-sur-Seine. — Cession faite par Odet, seigneur du Fossé, au duc Eudes IV, de tous ses hommes d'Is-sur-Tille. — Déclaration du chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon, au sujet de la prébende assignée aux trois personnats institués par le duc Eudes III, et qui doivent faire hommage au duc de Bourgogne. — Hommages de Joffroy des Ormes, seigneur d'Echigey; — de Perronnette de Villegagnon, dame de Champelon; — d'Oudard, sire de Montagu, pour la garde du chapitre de Saint-Georges de Chalon; — d'Ancel de Montbard, chevalier, seigneur de Darcey et Munois; — d'Odot de Navilly, pour des fiefs sis à Aignay et Etalante; — de Marguerite de Frolois, dame de Sennecey-le-Grand; — de Hugues de Moisey, seigneur de Joudes, Villers et Challanches-en-Chalonnais; — d'Amédée d'Andelot, seigneur de Chapelle; — de Pierre du Mont, Catherine de Froibonas et Guillaume de Beaufort, damoiseau, pour ce qu'ils tiennent en la châtellenie de Sagy; — d'Etienne, sire des Laumes et de Venarey, écuyer. — Lettre d'Oudard, sire de Montagu, qui donne tous ses droits sur le grand péage de Chalon à Robert Hochepot, châtelain, auquel Guillaume Camus et Henri Lambert, citoyens de Chalon, font aussitôt hommage.

B. 10500. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 4 pièces, papier; 10 sceaux.

1325-1326. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Cession du quart des dimes de Chenôve-les-Dijon, faite par Perronette de Poiseul, veuve de Henri de Saint-Aubin, chevalier, à Alexandre de Blaisy, chevalier. — Hommage de Guillaume, seigneur de Frangy. — Reprise du fief de Mornay, par Marguerite de Frolois, dame de Sennecey, et Guillaume, son fils. — Promesse d'Edouard, comte de Bar, au duc Eudes IV, de lui faire hommage pour Longecourt, à la première entrevue. — Hommages de Regnaut, seigneur de Joux, à Miles, sire de Noyers; — de Hue de Fley et Jean, dit Coilles, seigneur dudit Fley. — Inféodation de la terre de Buncey, faite par Eudes IV à Jean de Châtillon, chevalier. — Réception de Guillaume de Germolles, sire de La Grange, en l'hommage du même duc. — Inféodation faite par Robert de Bourgogne à Joffroy de Blaisy, son écuyer, de rentes sur la châtellenie de Pouilly-en-Auxois. — Hommages de Josserand, seigneur de Varennes-sur-Grosne, damoiseau; — de Marguerite, dame de Sancey, à Miles de Noyers. — Cession par Etienne, sire de Mont-Saint-Jean, au duc Eudes IV, de la mouvance de la châtellenie d'Arconcey. — Hommages de Marguerite, dame de Frolois, à Miles, sire de Noyers, pour sa terre de Milly; — d'Adeline de Fley, dame de Fresne; — de Jean de Trevilly, seigneur d'Arcy; — de Guichard, seigneur de Francheleins, au comte de Savoie; —

d'Odart, sire de Montagu, au duc Eudes IV, pour sa terre de Sassenay ; — de Jean, sire de Choiseul, pour sa terre du Mesnil.

B. 10501. (Liasse.) — 65 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 18 sceaux.

1327-1328. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Hommages de Jean d'Urbiselle, sire de La Motte et Grimaut, au sire de Noyers. — Perrin Le Tisserand, de Champrougeux, se reconnaît homme taillable de Guillaume de Blanzy, et promet, s'il le désavoue, de lui payer la somme de 20 livres. — Hommages de Marguerite, dame de Fay, au sire de Noyers ; — de Guillaume, seigneur de Serrigny. — Prière d'Etienne, sire de Mont-Saint-Jean, au duc Eudes IV, de recevoir l'hommage de Barthélemy, son fils, seigneur de Morey. — Hommages au même de Hugues, seigneur du Deffend ; — de Girard de Villaret, seigneur de Gilly-sur-Loire ; — de Jean de La Cosme, seigneur de Cussy-les-Avallon ; — de Hugues de Duême, écuyer de Jean, sire de Choiseul, à Jeanne, reine de France, comtesse de Bourgogne, pour la terre de Vaux-sous-Clermont ; — de Guillaume, sire de Banens-en-Dombes, au sire de Beaujeu ; — de Guillaume de Montfalcon, seigneur de Cissey, au duc de Bourgogne ; — de Seguin Loup, d'Uxelles, damoiseau, au comte d'Armagnac, seigneur de Charollais ; — de Jeanne de Limanton, dame de Nan-sous-Thil, au duc Eudes IV ; — d'Alexandre, seigneur de Blaisy. — Hommages faits au comte d'Armagnac, seigneur de Charollais, et à Béatrix, sa femme, par Guillaume de Chassy, seigneur d'Ouches ; — Colle, veuve de Hugues Sachet, écuyer, pour ses fiefs de Pressy-sous-Dondain ; — Hugues, seigneur de Lessertot ; — Guyonnet de Marigny, damoiseau ; — Jean, seigneur de Suin, damoiseau ; — Colle, dame de Sivry ; — Jean de l'Epinase, pour son fief de la terre de Suin ; — Guyot, sire de Chaumont ; — Le Talde de Marizy, seigneur de Montessin ; — Mathieu de Vallée, seigneur de Baron et Fontenoy ; — Alix, dame de La Bussière, pour son fief de Pressy-sous-Dondain ; — Etienne de Marcheseuil, seigneur du Bois ; — Jacques de Corcelles, damoiseau, pour son fief de la paroisse de Saint-Vallier ; — Guillaume de Communes, sire de Marey ; — Jean de Marigny, pour sa maison forte des Fossés-de-Marisy ; — Barthélemi de La Grange, seigneur de Chardenet ; — Pierre, seigneur de Pouilly ; — Josserand de Villiers, seigneur de Montrond ; — Hugues, seigneur du Sauvement ; — Hugues de Saint-Privé ; — Girard de Saint-Aubin, seigneur de Sanvignes ; — Jacques Damas, damoiseau, seigneur de Villevive ; — Philippe de Sommant. — Hommage de la châtellenie de Chastellux, au duc Eudes IV, par Jean, sire de Chastellux. — Inféodation de 100 livres de rente sur les marcs de Dijon, faite par le duc Eudes IV aux héritiers de Mathieu, sire de Montmartin.

B. 10502. (Liasse.) — 49 pièces, parchemin ; 1 pièce, papier ; 20 sceaux.

1329-1330. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Hommages de Regnaut, dit Pitois, chevalier, seigneur de Sainte-Hélène, au duc Eudes IV ; — de Jacques, dit Chienne, au sire de Noyers, pour son fief de Grimaut ; — de Hugues des Granges, seigneur d'Annoux, au duc Eudes IV. — Hommages prêtés à Jean, comte d'Armagnac, seigneur du Charollais, par Amphelie, dame de Saint-Privé et de Champlecy ; — Hugonin du Bois, damoiseau, pour ses fiefs de Chassy et Oudry ; — Guiot Ferrechat, damoiseau, pour ceux d'Oudry et Fautrières ; — Barthélemy de La Grange, seigneur de Chardonay, paroisse de Saint-Romain ; — Béatrix du Bled, dame de Châteauvillain. — Hommages faits à Miles, sire de Noyers, et promesse de garde à son château, par Agnès, veuve de Poncet de Sanvignes, dame de Jouancy ; — Etienne Chevillot, seigneur d'Irouer ; — Perrenet, seigneur de Saucy ; — Hue, seigneur de Flécy ; — Gauthier de Mont-Félix, seigneur d'Arcy ; — Isabelle Corcel d'Arcy ; — Pierre de Vehuisselle, seigneur de Grimaut ; — Eudes de Tintry ; — Guillaume de Fley, écuyer ; — Jacques de Bricon, seigneur de Fresne ; — Jean Buygnez de Sennery ; — Arnoul Le Verrat, écuyer ; — Isabeau de Joux, dame de Thorey ; — Millet Chevillon ; — Guillaume, sire de Courgy ; — Jean de Saint-Fiacre, de l'hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem, curé de Sacy ; — Guillaume Balecy, pour un fief à Jouancy. — Hommages de Guy de Bourbon, sire de Chessy, et de Bernard de Marcheseuil, seigneur de Chanvans, au comte d'Armagnac ; — d'Odet de Saubertier, seigneur de Saint-Germain-du-Bois, au duc Eudes IV ; — de Jean de Gissey au sire de Noyers ; — de Jean, seigneur de Marcilly ; — de Jean de Digoine, seigneur de Chacesaul, au comte d'Armagnac, seigneur du Charollais ; — de Pierre de Saucy ; — de Jean d'Athie ; — de Guillaume de Saint-Quantin ; — d'Alix, dame de Frolois, au sire de Noyers.

B. 10503. (Liasse.) — 48 pièces, parchemin ; 5 pièces, papier ; 21 sceaux.

1331-1332. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Mainlevée par Béatrix de Clermont, comtesse d'Armagnac, dame de Charollais, à Guillaume de Communes, damoiseau, de la terre provenant de Hugues d'Epirey à Mentsarnis. — Hommages rendus au duc Eudes IV, par Guiot Le Clerc de Spoy, pour son fief de La Chassaigne-en-Autunois ; — Perceval de Sagy, pour un fief audit lieu ; — Jean de Thil, seigneur du Val-Julien ; — Jean de Louvoisi, seigneur de Crux et de Trouhans ; — Odot de Sailly, seigneur de Sainte-Hélène-en-Chalonnais ; — Hugues, seigneur du Deffend. — Inféodation de 60 livrées de terre de

rente sur les foires de Chalon, faite par Eudes IV à Guy Chevrier, chevalier. — Hommages d'Ancel de Joinville, seigneur de La Ferté-sur-Amance; — de Pierre Dampierre, seigneur de La Motte de Thoisy; — de Guichard de Frontenay, pour son fief de Cuisery; — de Jean de Minot, seigneur de Grésigny. — Jean, dit Babat, de Les Crouses, paroisse de Fontenay, se déclare homme taillable, exploitable et de mainmorte du duc Eudes IV, et promet de lui payer chaque année la somme de 5 sous. — Hommage de Henri, comte de Montbéliard, à Vauthier de Vienne, pour le fief de Tichey. — Autres faits au duc Eudes IV, par Jean, sire de Choiseul, pour les fiefs de Meuvy et Bassoncourt; — Jean de Chardenoux, pour ses trois meix à Sainte-Croix; — Jean de Germolles, seigneur de Mellecey; — Hugonin et Barthélemi, fils d'Etienne de Mont-Saint-Jean; — Robert de Grancey, sire de Larrey et de Balot. — Inféodation de 20 livres de revenu sur les foires de Chalon, faite par le duc Eudes IV à Guillaume de Tournus, chevalier. — Hommages rendus au duc, par Alix Rabuteau d'Arnay, dame de Malpertuis; — Jean de Châteauvillain, seigneur de Luzy; — Jean, son fils, mari de Marie, fille de Henri de Châtillon, seigneur de La Roche-Millay, et Gérard d'Arcies, seigneur de Chassenay, mari de Blanche, sœur de Marie; — Jean de Baleure, seigneur de Baugy et de La Comelle. — Hommages de Guillaume de Brion, écuyer, et d'Arnaud de Suesquin, au sire de Noyers. — Hommage fait au duc Eudes IV, par Guillaume d'Antigny, sire de Sainte-Croix et de Bosjan. — Hommage de la comtesse de Tonnerre à l'évêque de Châlons-sur-Marne. — Hommages faits au duc Eudes IV, par Jean de Savoie, fils de Louis de Savoie, comte de Vaud, mari de Marguerite de Chalon, pour les terres de Corcenon, Lantages-en-Tonnerrois; — Simon, seigneur de Labergement-les-Auxonne; — Philippe de Vichy, seigneur de Saint-Jean-de-Narosse. — Inféodation de 30 livrées de terre, faite par le duc Eudes IV à Guillaume Besort, seigneur de Vilarnoux. — Hommage du duc Eudes IV, pour tous les fiefs qu'il tient de l'abbaye de Tournus.

B. 10504. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin; 6 sceaux.

1340-1343. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Rôle de ceux qui tiennent en fief du duc, à cause du château de Saulx-le-Duc; — de ceux qui doivent la garde et qui tiennent en arrière-fief. — Confirmation par Jeanne de Chalon, comtesse de Tonnerre, des émoluments que Joffroi de Charny percevait dans son comté. — Déclaration de Gallois de La Baulme, seigneur de Vallufin, que le château de Montfort-en-Revermont est de l'arrière-fief du duc de Bourgogne. — Hommage de Pierre de La Palud, sire de Varambon, au duc. — Prisée de la terre de Massout, appartenant à Thomas de Mussy. — Confirmation, par Eudes IV, de l'inféodation de la terre de Villaines-les-Prévôtes, faite par le sire de Châteauneuf à Jean de Vandenesse, son écuyer. — Hommages faits au comte de Charollais, par Letald de Massilly, seigneur d'Ouges, pour son fief de Charolles; — Jeanne d'Etaules, veuve de Guillaume Rabutin, chevalier, dame de Montaguillon; — les frères Colomb, seigneurs de Pomey; — Jean de Saint-Privé, seigneur de Chanlecy. — Hommages au sire de Noyers, par Marguerite de Saint-Quantin, femme de Regnier de Villers-les-Aulx, dame de Mervel et d'Argentonay, et pour Jacquette, dame de Fley; — Sibylle, dame de Samerey; — Guillaume, seigneur de Communes; — Hugues Ferrechat, damoiseau, seigneur du Chatelard; — Jacques Damas, seigneur de Champléger; — Catherine Richard, veuve de Jean Le Lolhar, dame de Suin; — Agnès et Isabelle de Saint-Christophe, héritiers de Hugues, seigneur de Souterrain; — Odin de Vichy, seigneur en partie du Chatelard, tous rendus au comte de Charollais. — Hommages de Guillaume de Grancey, seigneur de Larrey, au duc Eudes IV; — de Robert de Reims, damoiseau, pour ce qu'il possède à Manziat; — de Hugues Chevrier, pour une rente sur les foires de Chalon. — Hommages faits au comte de Charollais, par Huguette de Masoncles, dame de Cardin; — de Jeanne de Châteauvillain, dame de Beaujeu et de Semur-en-Brionnais, au duc Eudes IV. — Vente de la terre de Darcey, faite au duc Eudes IV par Guiot et Jean de Montbard, damoiseaux.

B. 10505. (Liasse.) — 52 pièces, parchemin; 16 sceaux.

1344-1348. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Hommages faits au comte d'Armagnac, seigneur de Charollais, par Catherine, dame de Plomb; — par Jean de Ménétreux, Thevenin d'Arcy et Marguerite de Grignon, veuve de Gauthier de Montfélix, seigneur et dame d'Arcy, au sire de Noyers; — par Guy de Rougemont, seigneur de Ruffey et d'Orville, au duc Eudes IV; — par Hugues de Bierry, seigneur de Quincy et Quincerot, à la comtesse de Tonnerre. — Saisie de la terre de Bierry, sur le sire de Frolois, pour défaut d'hommage. — Hommages faits au comte de Charollais, par Agnès Colomb, dame de La Grange-du-Dycure; — Josserand Colomb, seigneur de La Grande-Grange-à-Poncey; — Geoffroi Colomb, seigneur de la haute maison de Poncey. — Hommages de Geoffroi, sire de Serrigny-les-Noyers, et de Guyot d'Alcers, seigneur de Fley, au sire de Noyers. — Hommage de Jacques Vivier de Collonges, seigneur de Montmurger. — Mainlevée de la terre de Bierry, faite sur la requête du sire de Noyers, au fief duquel cette terre ressortissait. — Hommage de Regnaud, seigneur de Gerland,

au duc Eudes IV. — Hommages faits au comte de Charollais, par Jean Loup d'Uxelles, seigneur de La Bosselle ; — Jean Loup, seigneur de Glorienne; — Guyot du Bois, seigneur de Chassy ; — Jean de Dyo, seigneur de La Trèche-sous-Sanvignes. — Hommages faits au sire de Noyers par Ancel d'Amboise, seigneur de Sacy; — Oudart d'Escante, maître d'hôtel du roi, seigneur de Pressy; — Jean de Roussillon, seigneur de Chessy et Joux; — Guenegon du Fossé, veuve de Huguenin de Savoisy, dame de Bierry. — Hommages faits au comte de Charollais, par Jeanne de Plomb, dame de Genelard; — Guillaume et Jeanne de Closdaygne. — Vente de la mouvance de leur fief du Val-d'Oligny, faite par Guiot de Toucy et Loys de Baserne, frères, au duc Eudes IV. — Hommages qu'ils lui rendent en conséquence. — Hommages de Hugues, sire de Mont-Saint-Jean, au comte de Charollais, pour son fief de Joncy. — Inféodation de la terre de Villars-les-Semur, faite par Eudes IV à Jean de Blaisy. — Prisée de la terre de franc-aleu du Val-d'Oligny. — Hommage de cette terre par Loys de Toucy. — Hommages faits au comte de Charollais, par Jean d'Oyes, seigneur de Montmurger et de Dyo, seigneur de Montloup, et Guillaume de Fley, pour ses biens de Mont-Saint-Vincent. — Hommages de Marguerite de Châtillon, dame du Val-d'Oligny et de Bussy-le-Grand, au duc Eudes IV; — de Jean de Frolois, seigneur de Molinot.

B. 10506. (Liasse.) — 48 pièces, parchemin; 6 sceaux.

1349-1353. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Hommages faits au comte de Charollais par Girard Damas, seigneur de Plancy. — Jean de La Magdeleine, seigneur de Fornaulx; — Guyot de La Ville, seigneur de la Cour-de-Suin, et Jean de Saint-Privé, seigneur de Chanlecy. — Hommage fait au roi Philippe de Valois, par Jean, son fils, duc de Normandie, comme mari de Jeanne de Boulogne, pour le duché pairie de Bourgogne, le comté pairie d'Artois et ceux de Boulogne et d'Auvergne. — Lettres du même, qui reçoit l'hommage du sire de Sennecey, pour les terres que le feu duc Eudes IV lui avait cédées. — Hommages de Jean de Chamilly et de Henri Cornu de La Loye, seigneurs de Savouges; — de Jean de Frolois, sire de Molinot; — d'Oudart de Mipont, seigneur de Corberon; — de Hugues d'Arguel, sire de Villy-le-Brulé; — de Renaud de Verrey, seigneur de Savigny-sous-Beaune; — d'Alix de Bourbon, dame de Montmain; — de Jean, sire de Fontaine, écuyer; — de Guillaume d'Antilly, seigneur d'Echivolie. — Vente faite par Jean de Montfalcon à Agnès de Saint-Christophe, dame de Souterrain, de tout ce que Guy de Chaumont possédait au lieu de Souterrain. — Hommages de Guillaume de Beaumont et Guyot de Montagu, seigneur de Joux; — d'André Balot, seigneur de Fley; — de Bertrand de Ligny, seigneur de Saucy; — de Jean de Monessal, seigneur d'Arcy; — de Huguenin de Sanvignes, seigneur de Jouancy; — de Guillaume d'Ussie et Jean, dit Ly Verrey de Basso, seigneur de Grimaut; — de Guyot de Lée, écuyer, seigneur de Chichée; — de Marguerite de Serrigny et Adam de Roncenay, seigneur et dame de Serrigny; — de Guillaume, seigneur du Montet; — de Mahaut de Marson, dame de Montclain et de Fresne; — de Jean, seigneur de Serrigny, au sire de Noyers. — Inféodation de 100 livres de revenu sur les foires de Chalon, faite par Jean, duc de Normandie, à Girard, sire de Thury. — Dénombrement donné par Jacquin Raffin, damoiseau, seigneur de Besancin-en-Chalonnais. — Hommage de Guillaume, seigneur d'Amanzé.

B. 10507. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin; 9 sceaux.

1351-1360. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Hommages de Jean de Chalon, sire d'Arlay et de Cuiseau, au roi de France ayant le bail du duché; — de Dreux de Mello, seigneur de Saint-Bris, à Miles de Noyers. — Ratification par Eudes, seigneur de Verdun, de la vente d'un meix audit Verdun, tenu en fief de lui par Guillaume de Lays, écuyer. — Hommages de Miles de Noyers au duc Philippe de Rouvres; — de Philibert, seigneur de Lessertot, au comte de Charollais; — de Béatrix de Lignières, veuve de Guillaume de Rougemont, dame de Lux; — de Jean de Sernay, damoiseau, seigneur de Lalée vers Perreuil-en-Autunois; — de Jean de Mussy, seigneur de Savigny, au duc de Bourgogne. — Cession faite par Jeanne de Montagu, dame de Villey-sur-Saône, à Philippe de Vienne, seigneur de Pymont, moyennant 500 florins, de 100 livrées de terre qu'il lui devait. — Hommages au comte de Charollais, par Jean, sire de La Motte-Saint-Jean et de La Vernette; — Alix de Saint-Germain, dame de Gueugnon, et Jeanne de Vichy, dame de La Forêt et du Chatelard; — Jean de l'Espinasse, chevalier, seigneur de Champventeux. — Hommage de Philibert de Poncey, au seigneur de Germoles, pour sa terre de Chatenay. — Prisée des deux étangs et des deux moulins sis en la châtellenie de Cuisery, tenus en fief par Girard de Thury, maréchal de Bourgogne. — Hommages faits au comte de Charollais, par Hugues de Villon, curé de Brunant, seigneur de Montrond-les-Pressy-sous-Dondain; — Guillaume, seigneur de Masoncles; — Henri de Fussey, damoiseau, seigneur de Melli, Oudry et Perrecy; — Guillaume Flocon de Ravel, sire d'Escole et de Marcigny; — Guillaume, sire de Sennecey et de Chaumont-en-Charollais. — Hommage de Philibert de l'Espinasse, seigneur de La Clayette et de Saint-Julien-de-Sivry, à Marguerite de Poitiers, dame de Semur-en-Brionnais. — Inféodation de la terre de Fresne-Saint-Mammès, faite par le

duc Philippe de Rouvres à Guillaume de Grantson, sire de Sainte-Croix. — Vente de la châtellenie de Clerval-sur-le-Doubs, faite par le même à Henri, comte de Montbéliard. — Lettres du roi Jean, qui accorde au duc Philippe une souffrance jusqu'à la Chandeleur, pour lui rendre l'hommage qu'il lui doit. — Autorisation à Simon de Cussigny d'acquérir de sa sœur une terre à Villy-le-Brulé. — Autre semblable à Philibert Paillard, pour la terre de Labergement-les-Seurre.

B. 10508. (Cahier.) — Petit in-folio, 12 feuillets, papier.

1360-1361. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Livre des féaux de M. le duc de Bourgogne qui ont repris de lui et auxquels il a été ordonné de bailler, dans le délai de 40 jours, la déclaration de leur fief entre les mains de leurs baillis respectifs. — Hugues de Pontailler, sire de Talmay; Jean, sire de Saffres; Richard de Mailly; Jacques de Vienne, seigneur de Longvy; Eudes de Grancey, figurent des premiers sur ce rôle.

10509. (Liasse.) — 61 pièces, parchemin; 6 sceaux.

1361-1362. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Ratification par le duc Philippe de Rouvres de l'achat des terres de Semesanges, Travoisy et Sainte-Marie-la-Blanche, faite par Philibert Paillard, son conseiller; — de la cession faite par sa mère à Jeanne de Herlingues, de plusieurs héritages et droits dans les châtellenies de Maisey et Villiers. — Hommages rendus à Jean, comte d'Armagnac et de Charollais, par Jeanne de Marigny, dame de Champvanet et de Marisy. — Hommages faits au duc de Bourgogne par Perrin de Saussey, seigneur de Drocon; — Oudart de Mipont, chevalier, seigneur de Quemigny, Origny et Bellenod-sur-Seine; — Philippe de Champrobert, damoiseau, seigneur de La Motte-des-Jours. — Vente de la terre de Minot par Guillaume de Marnay, à Eudes de Savoisy, chevalier. — Transaction conclue entre Jeanne de Montbéliard, veuve en troisièmes noces de Guillaume de Vergy, seigneur de Mirebeau, Henriette, sa fille, et Pierre de Bar, tuteur de Guillaume de Vergy, fils de Jean de Vergy, pour la possession de la châtellenie de Mirebeau. — Hommage d'Eudes de Fontaine, chevalier, seigneur de Prez, à Miles de Noyers. — Hommages rendus au comte de Charollais, par Jean Breschard, seigneur de Saint-Aubin; — Jean, seigneur de La Motte-de-Loisy; — Perrin de Chiddes, seigneur de Touz; — Isabelle de Coursan, dame de La Motte-Saint-Jean et de La Vernette; — Girard du Brouillard, seigneur de Marisy, chevalier; — Jean de Digoine, seigneur du Martinet; — Béatrix du Bled, dame de Châteauvillain; — Pierre de Fougères, seigneur de Mornay; — Hugues de Chastellux, seigneur de Châteaumorand et de Saint-Aubin; — Hugues Ferrechat, seigneur du Chatelard; — Philippe, seigneur de Lessertot; — Perrin Robert, seigneur de La Bussière; — Guillaume, seigneur de Pouilly; — Henri, seigneur de Bresches; — Hugues de Jantes, chevalier, seigneur de Chassy; — Guillaume, seigneur de Cypierre, chevalier; — Hugonin, seigneur de Corcelles-les-Saint-Symphorien; — Geoffroi, seigneur de Poncey; — Jean de l'Espinasse, chevalier, seigneur de Saint-Léger; — Guichard, seigneur de Dronvent; — Aymar de Marcilly, chevalier, seigneur de l'Etang; — Yolande de Loisy, dame de Bernaut et de Saint-Romain-en-Gardenois; — Guyot d'Uxelles, seigneur de Glorienne; — Guillaume, seigneur de La Cour; — Jacot Raffin, seigneur de Mornay; — Alix de Saint-Germain, dame de Suin; — Guillaume de Saint-Privé-de-la-Noue; — Jean Papalon de Cres, clerc, seigneur de Genelard. — Donation de la terre de Latrecey, faite à Etienne de Latrecey par Robert de Bourgogne, damoiseau, sire de Montagu, et Marie de Châteauvillain, sa femme. — Autorisation donnée par le roi, à Poncet de Châteauneuf, de vendre ses seigneuries de Quemigny et Collonges à Philippe Paillart, pour payer sa rançon, ayant été fait prisonnier à la bataille de Brignais.

B. 10510. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 7 sceaux.

1362-1363. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Hommages faits à Jean, comte d'Armagnac et de Charollais, par Alix d'Arcy, dame de Molins; — Hervé de Thil-sur-Arroux; — Guillaume, seigneur de Masoncles; — Regnaud de La Grange, damoiseau, seigneur de Chardonnay; — Marguerite de Bussière, veuve de Thierry de Ruppe, dame de Chauz, près Viry; — Andriet de La Forêt, seigneur du Chatelard; — Guillaume Sachet, chevalier, seigneur de Marcheseuil; — Jean, seigneur de La Guiche, damoiseau, pour ce qu'il tient à Marisy, Gourdon, etc.; — Jean Docle, damoiseau; — Henri, seigneur du Sauvement; — Marguerite de Pressy, veuve de Perrin de Dronvent, dame de Pressy-sous-Dondain; — Herard de La Motte de Chapeau, damoiseau; — Jean, dit Le Berths de Chauvins, seigneur de Jevollie; — Egide, seigneur de Suin et de Villers; — Guillaume de Bourbon, chevalier, seigneur de Clessy; — Marguerite de Pierreclaux, dame de La Faye; — Regnaud de Montbellet, chevalier, et Marguerite de Mont-Saint-Jean, sa femme, seigneur et dame de Joncy; — Guillaume de Beaujeu, seigneur d'Amplepuis et de Dyo; — Hugues de l'Espinasse, seigneur de Saint-André et de Savianges, chevalier. — Hommages faits au roi de France, par Guye de Jussey, femme de Jean Le Chandelier de Châtillon, pour ce qu'elle a à Buncey. — Hommage de Gilles de Brioles, chevalier, seigneur de Decon et de Marcilly, fait au sire de Noyers; — du bâtard de

Chalon, seigneur de Montrichard, à Hugues de Chalon, sire d'Arlay, son frère. — Inféodation des terres de Corbières et de Chalex, faite par Amédée VI, comte de Savoie, à Hugues de Grandmont, chevalier. — Autorisation donnée par le roi à Guy d'Autun, chevalier, seigneur de Dracy, de vendre sa terre de Meursault à Philippe Paillart. — Hommage de Guillaume de Grancey, seigneur de Larrey, au roi de France.

B. 10511. (Liasse.) — 67 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 6 sceaux.

1364. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Hommage prêté par Jean, sire de Thoraise, à Ancel de Salins, seigneur de Montferrand, suivi de la vente de la terre de Montprez-Montferrand. — Hommages faits à Jean, comte d'Armagnac et de Charollais, par Jacquet des Fondrées, damoiseau, seigneur de Savianges; — Jean Sachet, seigneur de Plomb, damoiseau; — Guy, seigneur de Couzon et de Lugny; — Jean, seigneur de Digoine. — Autres prêtés au sire de Noyers, par Jean de Sanvignes, seigneur de Jouancy; — Milot, seigneur de Fley; — Jean, seigneur de Serrigny. — Hommage rendu au roi Charles V, par Jean de Chalon, fils aîné du comte d'Auxerre et de Tonnerre. — Injonctions faites par le roi Charles V aux comtes d'Auxerre et de Charollais, à Arnaud de Cervoles, aux sires d'Epoisses, de Sombernon, de Rahon, de Sennecey, d'Antigny, de Grantson, de Noyers, de Verdun, de Couches, de Frolois, de Marcilly, de Vanvey, du Fays-Billot, de Bellevesvre, de Grancey, de Vergy, au sénéchal de Bourgogne, aux dames d'Autrey et de Perrecy, aux habitants de Châtillon-sur-Seine, Autun, Semur, Chalon et Beaune, de faire hommage à son frère Philippe, duc de Touraine, auquel leur père le roi Jean avait donné le duché de Bourgogne. — Dénombrement de la terre de Blaisy, donné par Alexandre, seigneur du lieu. — Hommages prêtés au duc Philippe-le-Hardi, par Jean de Sercey, chevalier; — Josserand et Herard de Lugny; — Jean des Autels, écuyer; — Gérard de Longchamp, bailli et maître des foires de Chalon; — Jean de Marzey, seigneur de Saigey; — Jean de Ruffey, écuyer, échanson; — Jean de Sainte-Croix, seigneur de Savigny; — Regnaut de Chatenay; — Thevenin de Blaisy, prévôt de Brancion; — Jean de Saichin, écuyer; — Jean de Travelay. — Autorisation donnée par le même à Philibert Paillart, son chancelier, d'acheter la terre de Couchey.

B. 10512. (Liasse.) — 51 pièces, parchemin; 18 sceaux.

1365. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Dénombrements de la terre de Neuilly, donné par Geoffroi de Blaisy, seigneur de Mauvilly; — de la terre de Grésigny. — Hommages faits au duc Philippe, par Oudart de Mipont, seigneur de Corberon; — Amey de Genode, seigneur de Pierrepertuis et de La Borde-Reullée; — Marguerite de Frolois, dame de Châtillon-en-Bazois et de Molinot; — Henri du Sauvement, seigneur de Baleurre; — Joffroi de Blaisy, seigneur de Brion; — Jean de Saint-Palais, chevalier; — Marguerite de Navilly, dame de Tailly; — Humbert Le Fauce, maire d'Argilly; — Girard de Vaites, chevalier, seigneur de Gissey; — Madame de Chaudenay, dame de Darcey; — Marguerite de Saillenay, dame de Montjeu; — Catherine de Vienne, dame de Meursault; — Eudes, sire de Fontaine, chevalier; — Jean et Oudot d'Athie, écuyers; — Guyote de Marcheseuil; — le sire de Chappes; — Jeanne d'Arcey, dame de Larrey. — Traité entre le duc de Bourgogne et Jacques de Vienne, seigneur de Longvy, pour le paiement du restant du prix de la terre de Bellevesvre. — Inféodation de la terre de Barre-sur-Orchamp, faite par Tristan de Chalon à Hugues de Salins, sire de Rans. — Dénombrements de la vicomté de Dijon et de la terre de Magny-sur-Tille, par Jean de Pontailler; — de la terre de Charbonnières, près Luzy, par Guy de Clugny; — de la terre de Gissey, par Jean de Sanvignes; — de Savigny-les-Beaune, par Guillaume de Pommard. — Hommages prêtés au comte de Charollais, par Jean Rabutin, seigneur d'Epiry; — Nicolas de Marigny, damoiseau; — Hugonet d'Uruge, damoiseau; — Damas, seigneur de Villeurbanne. — Hommages de Marguerite, dame de Lignères, au comte de Tonnerre; — de Jean de Brais, seigneur de Marcilly-les-Avallon, au sire de Noyers.

B. 10513. (Liasse.) — 51 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 14 sceaux.

1366. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Reprises de fief et dénombrements faits au duc Philippe-le-Hardi, par Henri du Blé, chevalier, seigneur de Montigny-en-Chalonnais; — Marguerite de Lignères, dame de Chaudenay et de Darcey; — Jean Laire, écuyer, seigneur de Labergement-les-Auxonne; — Pierre de Choisy, seigneur de Longeault, Pluvault; — Jacot de Grantson, seigneur de Flammerans; — Thevenin Coquart, écuyer, seigneur d'Arconcey; — Jeanne de Montagu, dame de Villey-sur-Saône; — Philippe, seigneur de La Chaume-les-Beire; — Guillaume de Vergy, seigneur de Mirebeau; — Alix de Montconis, veuve de Richard de Sane, chevalier, dame de Fontenelle-en-Chalonnais; — Gérard de La Tour, chevalier, seigneur de Mont-Saint-Jean; — Jean de Mussey, seigneur de Jours; — Jean, seigneur de Cussigny et Boncourt; — Jean de Crux, chevalier, seigneur de Trouhans; — Guillaume d'Ecutigny, seigneur d'Iseure; — Philibert Paillart, docteur en lois, seigneur de Meursault, Auxey, Sainte-Marie-la-Blanche, Villey, Labergement, Savigny-sous-Beaune, etc.; —

Eudes, sire de Grancey, seigneur de Selongey, Marey, Cussey, Gemeaux; — Gauthier de Châtillon, seigneur du Fays-Billot; — Jean de Chailly, seigneur de Santenay; — Etienne de Musigny, seigneur d'Aiserey; — Jean Le Pitois de Montelon, seigneur de Couchey; — Pierre de Chevigny, seigneur de Darnant; — Jean de Villiers, seigneur de Layer, Echigey, Bretenières; — Jean de Jambles, seigneur de Chailly; — Jean, sire de Tintry, seigneur de Gerland et de Rolanges-les-Gilly; — Jean, seigneur de Sassangy, écuyer; — Isabelle de Blanot et Jean de Saint-Germain, seigneurs d'Uxelles; — Jean de Sercey, seigneur de l'Epervière; — Hugonin Damas, seigneur de Marcilly et de Montagu-en-Chalonnais; — Richard de Chailly, seigneur de Nyon et de Puligny.

B. 10514. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin; 11 sceaux.

1366. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Reprises de fief et dénombrements fournis au duc Philippe-le-Hardi, par Hugues de Brazey, pour des fiefs à Chalon; — Ardoin de Nanton, seigneur de Cruzilles; — Guillaume de La Chaste, chevalier; — Girard de Vaites, seigneur de Gissey-sous-Flavigny; — Thiébaut de Baier et Jean de Chauffour, seigneurs d'Echalot; — Loys de Toucy, seigneur de Bazerne et du Val-d'Oligny; — Jean de Bar, chevalier, seigneur de Grésigny, Bellenod et Origny; — Jean, sire de Montjay; — Jean de Marzey, seigneur de Sagy-le-Châtel; — Huguenin de Longeault, seigneur de Collonges; — Jean, seigneur de Bessey-les-Citeaux; — Guillaume, seigneur de Cissey; — Hugues, sire de Rigny et de Frolois; — Guillaume de Sercey, écuyer, seigneur de Savigny-sous-Beaune; — Jean d'Antilly; — Jean de Bernaut, seigneur de Crest; — Jacquette de Grantson, dame d'Orbe, de Longchamp et de Brochon; — Guillaume de Quincey, seigneur de Minot; — Hugues de Saint-Loup, seigneur de Curley; — Jean de Bussière, seigneur de Quemigny; — Jean de Sainte-Croix, seigneur en partie de la terre de Verdun; — Thibaut de Villers-la-Combe, seigneur d'Epernay; — Guillaume de Vaux, seigneur de Grésigny; — Poncey, seigneur de Thorey-sur-Ouche; — Jean Moroul et Monin de Sercey, seigneurs de Sainte-Hélène; — Pierre d'Alligny, seigneur de Quincey. — Déclaration par Jean de Bruyère, écuyer, que sa terre de Roye et Vincelles, près Brancion, est de franc-aleu. — Autorisation donnée par le duc, à Guillaume Peau-d'Oie, de vendre une partie de son fief pour payer ses dettes.

B. 10515. (Liasse.) — 66 pièces, parchemin; 22 sceaux.

1366. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Hommage fait au roi Charles V, par le comte d'Auxerre. — Reprises de fief et dénombrements fournis à Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, par Perreau de Digoine, damoiseau, seigneur de l'Epervière; — Jean de Brais, écuyer, et Isabelle de Brion, sa femme, seigneur et dame de Brion; — Jean, seigneur de Mipont et de Puligny; — les enfants et héritiers de Robert, seigneur de Chamesson; — Jacot de Villers-le-Haut, seigneur de Thenissey; — Othe, sire de Grantson; — Guillaume de Brancion, Jean de Castenay, Guiot de Vergy, écuyers; — Jean de Ruffey, seigneur de Verrey-sous-Salmaise; — Guillaume d'Alligny et Guillaume de Charote, seigneurs de Grésigny en partie; — Richard, seigneur de Fontaine-les-Dijon; — Marie, dame de Vaudrey et d'Epernay; — Poinsart Bourgeoise, seigneur de Chevigny-Saint-Sauveur; — Henri du Deffend, seigneur de Travoisy et Nantoux; — Agnès de Montmoyen, veuve de Jean de La Rochelle, chevalier, dame de Brion en partie; — Isabelle d'Epernay, dame de Mailly-le-Port et Broindon, — le sire de Chappes; —Henri de Montricon; — Gérard, seigneur de Charancey; — Jean, seigneur d'Antilly; — Guillaume de Marey, chevalier; — Jean de La Guiche, seigneur de Nanton; — Jean de La Tournelle, seigneur de Thenissey et de Gissey-sous-Flavigny; — Jean de Tenarre, seigneur de Verchisy et de Grésigny; — Humbert de Rougemont, chevalier, seigneur de Lux; — Richard de Chissey, écuyer, seigneur de Fangy et Arconcey; — Jean de Saint-Palais, seigneur de Gergy; — Guillaume de Beauvoir, seigneur de Painblanc; — Guillaume de La Tournelle, seigneur de Mont-les-Sagy; — Jean de Bourgogne, seigneur de Montagu et d'Arc; — Jean de Fontaine, seigneur de Saulon; — Jean, sire de Châtillon-en-Bazois, et Marguerite de Frolois, sa femme, seigneur et dame de Molinot; — Erard de Crux et Jeanne de Vienne, veuve de Henri de Montagu, sa femme, seigneur et dame de Montagu en partie; — Antoine de Sercy, seigneur de Saint-Didier; — Jean des Barres, seigneur de Meursault et Auxey; — Philibert, sire de Tonnerre, chevalier, seigneur de Sept-Chênes, paroisse de Frette; — Guillaume, sire de Sennecey. — Hommages faits à Jean d'Armagnac, comte de Charollais, par Guy, seigneur de Cousant et de Lugny; — Jean de Chassangy, seigneur de Corcenay; — Jean, sire de Touz; — Jean de l'Espinasse, seigneur de Saint-Léger; — Hugues, seigneur de Corcelles; — Henri, seigneur de Bresches; — Jean de Digoin, seigneur de Coddes et de Martinet; — Guillaume, seigneur de La Cour. — Hommage de Charles de Poitiers, seigneur de Souvans-en-Franche-Comté, à Tristan de Chalon, seigneur de Rochefort.

B. 10516. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 10 sceaux.

1366. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Déclaration de Guillaume

de Sercey que tout ce qu'il possède dans la châtellenie de Brancion est de franc-aleu. — Reprises de fief et dénombrements fournis au duc Philippe-le-Hardi, par Eudes de Savoisy, seigneur de Bellenod-sur-Seine; — Jeanne, veuve de Hugues de Monetoy, dame de Chailly, près Sampigny; — Hugues Aubriot et Marguerite de Pommard, sa femme, seigneurs de Bouze; — Jean de Sainte-Croix, seigneur de Verdun en partie et de Guierfans; — le seigneur de Blacy; — Henri de Dessus-les-Autres; — Bertrand Le Galois d'Arlay, seigneur de Mont-Saint-Martin et de Saint-Julien; — Perrenet d'Ormoy, seigneur de Buncey; — Henri, seigneur de Quart et de Gergy; — Jean de Tramelay, seigneur de Talant-les-Etrigny; — Eudes, sire de Fontaine-en-Duesmois, chevalier; — Guillaume d'Ancy, écuyer, pour son fief d'Aisey; — Jean, seigneur de Loges-en-Autunois. — Hommages faits à Jean d'Armagnac, seigneur de Charollais, par Béatrix du Blé, dame de Châteauvillain ; — Hudrie de La Forêt, chevalier, seigneur du Chatelard; — Hugues de Valeya, damoiseau; — Hugues de Dravone, seigneur de Pressy-sous-Dondain ; — Guillaume et Jean, seigneurs de Marcheseuil, damoiseaux; — Egide de Suin, seigneur de Villers et de Suin en partie; — Philippe, seigneur de Pouilly-les-Verrey; — Guyot Chaux, damoiseau, seigneur de Saint-Micault; — Guiot, seigneur de La Motte-Saint-Jean et de La Vernette; — Marguerite de Saigy, femme d'Emard de Laye, chevalier, dame de Genoilleu, et Jean Breschard, seigneur de Saint-Aubin.

B. 10517. (Liasse.) — 46 pièces, parchemin; 6 sceaux.

1367. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Reprises de fief et dénombrements fournis à Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, par Jean de Blaisy, chevalier, seigneur de Mauvilly et Grésigny; — Jean de Courtiambles, seigneur de Commarin; — Jean de Chalon, comte d'Auxerre et Tonnerre, pour les châtellenies de Crusy et Griselles; — Guillaume, seigneur d'Amanzé, chevalier; — Philibert de Digoine, dame de Montmain; — Pierre de Montagu, seigneur de Mâlain ; — Gibaud de Mello, seigneur d'Epoisses et de Bourbon-Lancy; — Humbert Marie d'Argilly, — Bertrand de Chevigny, seigneur de Savouges et Broindon. — Ordre au bailli de Sens de faire replacer sur la terre d'Arcy les pannonceaux du duc de Bourgogne, que le sire de Noyers, vassal de ce duc, y avait fait placer, et que le comte d'Auxerre, qui y prétendait la suzeraineté, avait fait abattre. — Autorisation donnée au sire de Noyers, par Bertrand d'Uncey, chancelier de Bourgogne, d'exercer ses droits de justice en tous lieux du duché. — Hommages faits à Jean, comte d'Armagnac et de Charollais, par Jean des Autels, bourgeois de Saint-Gengoux; — Perrin de Chiddes, seigneur de Touz; — Robert de Vernon; — Jean de Palais; — Guillaume, seigneur de Cypierre; — Nicolas de Marigny, seigneur de Champventeux; — Jean et Robert de Murgiers, pour leur fief de Villers; — Hudric de La Forêt, seigneur du Châtelet; — Jean et Hugues de Marcilly, seigneur de Chevargnesat; — Guillaume Le Coq, seigneur en partie de Baron ; — Josserand, seigneur de Baron; — Guillaume de Bourbon, seigneur de Clessy; — Jean, seigneur de Perrigny et de Cellier; — Hugues de Jantes, chevalier, seigneur de Chassy; — Marguerite de Bussière, veuve de Thiery de La Roche, dame de Chaux; — Jacques, seigneur de Deffondres et de Savianges; — Guy des Vallées, chevalier, seigneur d'Availly, paroisse de Jo; — Jean de La Porte, damoiseau, seigneur de Marcilly; — Jean de Vayat, damoiseau, seigneur des Fosses; — Agnès de Chatenay, dame de Gurce.

B. 10518. (Liasse.) — 53 pièces, parchemin; 4 pièces, papier; 14 sceaux.

1368-1370. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Don fait par le duc Philippe-le-Hardi à Gaudry de Baleurre, chevalier, d'une partie de la terre de Gamay. — Reprises et dénombrements fournis à ce prince, par Hugues de Saint-Trivier, de Bourdeaux-les-Branges; — Marguerite de Vienne, veuve de Louis de Chalon, dame de Chagny; — Gaudry de Champi, damoiseau, seigneur de Lucenay-l'Evêque; — Guillaume de Saint-Privé, seigneur de Monnay-en-Autunois; — Guyot de Loges, écuyer, seigneur de Quemigny-sur-Seine; — Girard de Quincey, écuyer; — Jean d'Armagnac, seigneur de Charollais; — Guyot, seigneur de Loges, écuyer; — Pierre de Semur, seigneur d'Arcies et de Saint-Christophe; — Vauthier de Saint-Hilaire, chevalier, pour Marguerite de Navilly, sa femme, dame de Cailley et de Champrenault; — Jeanne, dame de Noyers et de Vatefale; — Jean de Digoine, seigneur de Boschenenon, damoiseau; — Loys de Toucy, seigneur de Bazerne, du Val-d'Oligny et de Bussy-le-Grand. — Liste des féaux du sire de Noyers, en tête desquels figure le comte de Bar. — Mainlevée de la saisie mise sur la terre de Noyers, pour défaut d'hommage. — Hommages fournis à Jean, comte d'Armagnac et de Charollais, par Jeanne de Pierreclaux, dame de La Faye, et ses fils; — Jean de Buxeuil, seigneur de Moulin-sous-Busseul; — Geoffroi-Guillaume du Bois et Agnès de Communes, seigneurs de Communes; — Guillaume de Semur, chanoine de Chalon, seigneur de Chaul et Juchaut; — Odo, seigneur de Montperroux et Ravatoux; — Jean de Villemin, chevalier, seigneur de Clux. — Mainlevée des saisies faites pour défaut d'hommages sur les fiefs des terres de Champagne, appartenant à Madame la duchesse de Bourgogne. — Inféodation d'une terre à Pagny, faite par Hugues de Vienne, seigneur de Pagny, à Guiot d'Antrolle, son écuyer. — Autre de la terre de Joux, faite par Jeanne

et Cécile de Noyers à Guillaume Icle, leur écuyer. — Consentement donné par Philippe-le-Hardi à l'acquisition de la terre de Nantoux, faite par Philibert Paillart. — Hommages prêtés à Amédée VI, comte de Savoie, par les nobles du pays de Dombes. — Dénombrement du château de Muerrecourt, fait au sire de Faucogney, par Simon de Saint-Albin, chevalier. — Ratification par Philippe-le-Hardi, de l'échange de terres fait entre Jean de Blaisy, seigneur de Mauvilly, et le prieuré du Val-des-Choux.

B. 10519. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin; 8 sceaux.

1371. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Don de la terre de Saint-Berain-sous-Sanvignes, par le duc Philippe-le-Hardi, à Othe, sire de Grantson. — Reprises de fief et dénombrements rendus à Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, par Pierre d'Aligny, seigneur de Nuits-sous-Ravières; — Philibert de l'Espinasse, chevalier, seigneur de La Clayette et de Cormatin; — Rolet Surat, pour des fiefs au Montcenis; — Raoul de Trezettes, chevalier, seigneur du Mont-Jean, de Bourbon et de la Boulaie; — Henri de Longvy, seigneur de Rahon, de Faucogney et de Chaseu-en-Autunois; — Jean de Revel, seigneur de Gissey-sous-Flavigny; — Jean de Montreubert, seigneur en partie de Santenay; — Jean Destancy, damoiseau, seigneur de Droeon; — Guy de Rochefort, chevalier, seigneur de Saint-Pierre-en-Brionnais; — Robert, duc de Bar, marquis de Pont, pour ses terres de Longecourt, Tart et Potangey; — Marguerite de Frolois, dame de Châtillon-en-Bazois et Molinot; — Hugues de Cherrecey, seigneur d'Aubigny-en-Plaine. — Hommages faits à Jeanne de Noyers, par Jeanne d'Etaules, dame des Prés et de Fontaine; — Jeanne de Moneteau, dame d'Arcy; — Simon de Latrecey, seigneur de Mavilly. — Rôle des féaux relevant du château de Noyers. — Hommage de Jean de Gonvelle, damoiseau, seigneur de Saint-Martin-sur-Guye, à Guillaume de Montagu, seigneur de Marigny. — Hommages faits à Jean d'Armagnac, comte de Charollais, par Margot de Chassy, veuve de Pierre de Vallée; — André et Jean de La Forêt, seigneurs du Chatelard; — Robert de Vichy et Marguerite de Champrond, sa femme, seigneurs de Lugny.

B. 10520. (Liasse.) — 58 pièces, parchemin; 18 sceaux.

1372. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Reprises de fief et dénombrements présentés au duc Philippe-le-Hardi, par Foucaut, seigneur de Minot, écuyer; — Jeanne de Mellecey, veuve de Guillaume Marey, chevalier, dame de Gissey-sous-Flavigny; — Damas de La Porte, chevalier, seigneur de Chassigny-en-Mâconnais; — Regnaut de La Tour, chevalier, seigneur de Montbellet; — Jean de Saulx, sire de Courtivron, Saulx-le-Duc, Is-sur-Tille, Le Meix; — Joffroy de Chailly, seigneur de Gamay; — Guillaume de Sampigny; — Jean de Montfaucon, seigneur de Beaumont et Blagny-sur-Vingeanne; — Jean d'Amoncourt et Guillaume de Gand, chevaliers, seigneurs de Villy-sur-Tille; — Isabelle de Choiseul, dame de Beire-le-Châtel, Tarsul; — Marguerite de Vienne, dame de Chagny; — Jean des Barres, seigneur de Meursault; — Jean de Foissy, bailli de La Montagne; — Pierre de Choisy, seigneur de Longeault et Pluvault; — Guillaume de Sercey, seigneur de Savigny-sous-Beaune; — Jean de Pontailler, seigneur de Magny, vicomte de Dijon; — Humbert, meunier à Argilly, pour le moulin de Quincampoix; — Jean, seigneur de Mipont et de Puligny; — H. du Deffend, seigneur de Travoisy; — Jean, seigneur de Pluvault et Collonges; — Guillaume de Choisey, seigneur de Pluvet; — Jean, Etienne, Jacquemard et Martel, frères, seigneurs de Soirans; — Jean, seigneur de Cussigny; — Jean de Perrigny; — Guillaume de Montreuil; — Jean de Jambles, seigneur de Chailly; — Guillaume de Fussey, seigneur d'Epernay; — Andriot de La Folie, écuyer à Châtillon; — Bertrand de Saint-Pasteur. — Souffrances pour rendre hommages, accordées par le même, à Antoine, sire de Beaujeu, et Jean de Crux.

B. 10521. (Liasse.) — 75 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 11 sceaux.

1372. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Reprises de fief, aveux et dénombrements présentés à Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, par Gérard de Longchamp, chevalier, seigneur de Mailly; — Amoingeard Deschamps, dame de Perrigny-sur-l'Ognon; — Jean, sire de Saffres et de Mosson; — Guillaume de Chastain, écuyer, seigneur en partie de Gissey-sous-Flavigny; — Jean Berruyer du Melle, chevalier, seigneur de Crepan et Massingy-les-Châtillon; — Joffroi, seigneur du Meix, écuyer; — Guillaume de Champlitte, seigneur de Vonges; — Oudart de Mipont, seigneur de Corberon; — Jean de Vaites, écuyer, seigneur en partie de Fangy; — Guyotte d'Echalot, dame de Charencey; — Jean de Dompmartin, écuyer, seigneur de Flammerans; — Jean de La Poloye, capitaine de Gyé-sur-Seine, seigneur en partie de Bremur et Origny; — Othe, sire de Grantson, seigneur de Puits et Coulmier-le-Sec; — Jean, sire de Ray et de Belan; — Jacques de Grantson, chevalier, seigneur de Pesmes, de La Marche-sur-Seine et du Val-Saint-Julien; — Regnaut de Moroges, seigneur de Saint-Aubin; — Gérard Damas, seigneur en partie de Bragny-les-Verdun; — Jeannette de Chailly, veuve de Simonnot de Champon, écuyer, dame de Chailly; — Jean de Montfaucon, chevalier, seigneur de Gissey; — Jean de Chazans, écuyer, seigneur de

Fontaine-en-Duesmois; — Marguerite de Lignères, dame de Chaudenay et de Darcey; — Jean de La Tournelle, écuyer, Odot Vathie, écuyer, et Pierre Duncey de Flavigny, seigneurs en partie de Gissey-sous-Flavigny; — Jean de Chissey, seigneur de Charrey et Orsans; — Girard de Quincey, écuyer, seigneur de Minot et de Quincey; — Jean Sauvegrain, écuyer de cuisine du duc; — Isabelle, veuve d'Etienne de Bremur, écuyer; — Jean de Chauffour; — Hugotte de Marcilly, seigneur en partie d'Echalot; — Jean de Ville-sur-Arce, chevalier, et Marguerite de Saffres, sa femme, seigneurs de Mosson et Belan; — Jean de Mipont, seigneur de Bellenod; — Jean de Villers, écuyer, seigneur de Layer; — Jean Le Guespet d'Arc-sur-Tille, seigneur de Broindon et Corboin; — Jacques, seigneur d'Epernay; — Agnès de Blaisy, dame de Monctoy et de Chailly; — Jean de Magny, écuyer, seigneur de Curley; — Hugues, seigneur de Flammerans, écuyer; — Eudes de Savoisy, chevalier, seigneur de Bellenod, Vaux, Origny et Minot; — Jean, sire de Serrigny et Fouchanges, chevalier; — Marguerite de Courlon, femme de Jean de Bar, dame de Grésigny; — Richard, seigneur de Mailly, chevalier; — Jean de Pontailler, seigneur de Magny et de Brion; — Guillaume, seigneur de Cissey; — Guillaume de Mipont, seigneur de Vaux et Bellenod-sur-Seine; — Yoland d'Aignay, Oudot et Regnaut Petit, frères, pour des fiefs à Aignay; — Guyot de Loges, écuyer, seigneur de Quemigny-sur-Seine; — Guillaume Charnote, écuyer, seigneur de Grésigny en partie, Boux et Salmaise. — Souffrance accordée par le duc au comte de Joigny, pour rendre son hommage.

B. 10522. (Liasse.) — 52 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 7 sceaux.

1372. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Reprises de fief, aveux et dénombrements rendus à Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, par Jeanne d'Etaules, dame de Fontaine-en-Duesmois; — Jean d'Avout, seigneur de Brion, d'Avot et de Fontaine-en-Duesmois; — Jean, sire de Rougemont et de Til-Châtel, seigneur d'Is-sur-Tille, Lux, Gemeaux et Spoy; — Guyot de Cissey, seigneur de Rouvray-les-Molinot; — Etienne, seigneur de Crecey; — Philibert d'Avout, écuyer; — Guillaume, seigneur de Recey, chevalier; — Guyot d'Alligny, Jean d'Archey, écuyers, seigneurs en partie de Grésigny; — Guillaume, maire de Chanceaux, pour un fief à Salmaise; — Jean Ponsenot, bourgeois de Dijon, pour un fief à Marliens; — Jacques de Grantson, seigneur de Pesmes; — Agnès de La Chocelle, femme de Perreau de Vignolles, écuyer, dame de Balon et Villy-le-Moutier; — Philibert de Blaisy, chevalier, seigneur de Villecomte; — Jean, seigneur d'Antilly, écuyer; — Eudes, seigneur de Grancey; — Jeanne d'Arcies, dame de Larrey-les-Châtillon et de Chacenay; — Thérion Le Chamois, bourgeois de Dijon, pour un fief à Saulx-le-Duc; — Catherine de Vienne, dame de Meursault; — Jean de Riffoy, écuyer, seigneur de Verrey-sous-Salmaise et de Grésigny; — Humbert Le Borne de Flavigny, seigneur en partie de Gissey-sous-Flavigny; — Girard de René, écuyer, pour un fief à Vergy et Ternant; — Girard de Bourbon, seigneur de Montperroux; — Jean Chissey de Percey; — Agnès de Sainte-Sabine, veuve d'Etienne de Grosbois et Philibert de Tenarre, chevalier, seigneurs en partie de Grésigny; — Robert, duc de Bar, pour ses terres de Longecourt, Tart et Potangey; — Jean de Montreuil-sur-Saône; — Emonin, bâtard de Mangin, seigneur d'Avot en partie; — les héritiers de Barthélemy de Chissey, écuyer, pour des fiefs à Varanges, Rouvres, etc.; — Jean, seigneur de Pluvault; — Marguerite de Frolois, dame de Molinot; — Erard d'Avreul, écuyer, pour un fief à Aisey-le-Duc; — Philibert d'Avout, écuyer, seigneur d'Avot; — Philippe d'Orgeux, seigneur de Saint-Gilles et de Denevy; — Jean du Meix, seigneur d'Autricourt; — Jean de Courtiambles, chevalier, seigneur d'Eporves.

B. 10523. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 7 sceaux.

1372. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Reprises de fief, aveux et dénombrements fournis à Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, par Jean de Bessey, écuyer, seigneur de La Gorge; — Jean de Pontailler, sire de Magny-sur-Tille, comme seigneur de Montmain; — Hugues de Pontailler, seigneur de Talmay, Saulon et Villeneuve-en-Auxois; — Girard de Bourbon, seigneur de Vitry, de La Roche-Millay; — Robert, duc de Bar, pour ses seigneuries de Longecourt, Tart et Potangey; — les héritiers de Huguette, dame de Brully-les-Pernand; — Simon de Latrecey, chevalier, seigneur de Blessey; — Huguenin Le Changeur, de Beaune, pour son fief de Corcelles-les-Rouvray; — Richard de Montbéliard, écuyer, seigneur en partie de Bremur; — Hugues, sire de Rigny et de Frolois, chevalier; — Jean d'Ecles, écuyer, seigneur de Grésigny en partie. — Autorisation donnée par le duc à Philibert Paillart, président au Parlement du royaume et mari de la nièce du cardinal de Beauvais, d'acquérir en fief jusqu'à la valeur de 200 livrées de terre. — Mainmise, par le bailli de Dijon, sur tous les fiefs et arrière-fiefs dépendant de la châtellenie de Vergy. — Hommages faits à Jean, comte d'Armagnac et de Charollais, par Jean du Frêne, damoiseau; — Denis de Perches, bourgeois de Charolles. — Hommages faits à Jeanne, dame de Noyers et de Watefulle, par Alix de Chessy, veuve de Gaubert du Bois, seigneur en partie d'Arcy. — Hommage de Guiote de Vesses, damoiselle, à Henri de Rabon, seigneur de Faucogney.

B. 10524. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin; 8 sceaux.

1373. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Reprises de fief, aveux et dénombrements rendus à Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, par Jeanne de Vergy, dame d'Anthon; — Oudart de Mipont, seigneur de Puligny et Mipont; — Jean de Montreuil, seigneur de Pluvet; — Guillaume de Drée, damoiseau, seigneur de Savigny-le-Vuide; — Jean de Rochefort, chevalier, seigneur de Rosières et de Saint-Berain; — Guichard Dauphin, seigneur de Jaligny, de Moulin, comme mari de Marguerite de Frolois, dame de Molinot; — Jeanne de Crugey, dame de Chamesson; — Odot de Nesles, sire de Ciserey; — Bertrand de Chazan, écuyer, seigneur de Fontaine-en-Duesmois; — Girard de Champrobert, damoiseau, seigneur de La Comme et Reclennes; — Hugues de l'Espinasse, seigneur d'Igornay; — Hugues de Vienne, seigneur de Seurre, Louhans, Mervans, etc. — Hommages de Girard de Fontaine, écuyer, bailli du Bassigny, seigneur de Festoy, au sire de Faucogney; — de Hugues, sire de Rigny et de Frolois, seigneur de Milly, à Jeanne de Noyers. — Hommages faits à Jean d'Armagnac, comte de Charollais, par Marie de La Bussière, femme de Philibert de Laye, chevalier, seigneur de Guerrin et de Chaciseaul; — Jean Sachet, seigneur de Plomb et de Corcelles; — Huguette de Vayry, veuve de Girard de Bouillet, chevalier, dame de Marisy; — Guy Pannetier, maire de Beaune, comme tuteur de Jean de Gerland, damoiseau, seigneur de Boschiseuil, paroisse de Marigny; — Guichard de Bessey, chevalier, seigneur de Varennes-de-Reuillon.

B. 10525. (Liasse.) — 48 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 9 sceaux.

1374-1375. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Reprises de fief et dénombrements fournis au duc Philippe-le-Hardi, par Philippe de Jaucourt, chevalier, seigneur de Villarnoux; — Guillaume, dit Leysen, seigneur de Brandon; — Hugues de Vienne, sire de Seurre, Sainte-Croix, Louhans, Mervans; — Humbert de Tressettes, seigneur de Sigy-sur-Guye; — Jacob d'Eparnoul, chevalier, seigneur en partie d'Avelanges; — Alix de Champ-Serré, dame de Saint-Sernin-du-Plain; — Simon de Dracy-Saint-Loup, chevalier; — Jeanne Damaise, veuve de Jean de La Roche, chevalier, dame de Brandon; — Geoffroi Caneçon, damoiseau, seigneur de Monay; — Guillaume, sire de Sennecey-le-Grand. — Hommages rendus à Jean d'Armagnac, comte de Charollais, par Catherine de La Motte-Saint-Jean, dame de Salligny et de La Vernette; — Guicharde du Bois, veuve de Jean de Chassangy, damoiseau, dame de Corchênes-sous-Artus; — Humbert de Tressettes, chevalier, seigneur de Montessus; — Alix, veuve de Guyot Nalips, dame de La Roche-sous-Artus; — Huguette de l'Etang, femme de Philippe Viry, pour un fief à Artus; — Marguerite de Genardon, femme de Girard de Charnay, dame de Magny; — Catherine de l'Espinasse, femme de Girard Damas, chevalier, seigneur de Plessis, dame de Savianges; — Perrel, dit Berruer, seigneur de Collonges; — Jean, seigneur de La Faye; — Catherine de Sainte-Abonde, veuve de Jacques Damas, chevalier, dame de Champoulain; — Pierre, dit Sicot, seigneur de Clavegris-outre-Loire; — Guillaume, seigneur de La Motte; — Pierre de Thil, seigneur de Saint-Beury, de Mont-Saint-Jean, et Jeanne de Mont-Saint-Jean, sa femme, dame de Joncy; — Gillette de Pouilly, femme d'Etienne Gerber, damoiseau, dame de Pouilly; — Jean Rabutin, seigneur d'Epiry et de Corbière; — les enfants et héritiers de Guillaume, seigneur de Cypierre; — Jean de Buxeuil, seigneur de Moulin et de Martinet; — Guyotte de Palais, veuve de Jean de Digoine, dame de Moleron; — Marguerite Sirot, veuve de Jean de l'Espinasse, seigneur de Saint-Léger. — Hommage fait à Marguerite de France, comtesse de Bourgogne, par Guillaume, seigneur de Tullières, écuyer. — Lettres de la même comtesse, qui assigne 300 livres de rente à Pierre de Cly, en dédommagement du château de Valempolières que lui avait vendu Tristan de Chalon, sans le consentement de ladite comtesse, et qu'elle avait fait saisir. — Hommage de Guy, seigneur de Châtillon-de-la-Palud, seigneur de Molon et Chalamont, à Edouard, sire de Beaujeu.

B. 10526. (Liasse.) — 43 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 6 sceaux.

1376-1377. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Reprises de fief, aveux et dénombrements à Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, par Guyot de Saint-Verain, seigneur de Port-de-Digoin; — Marguerite de Thianges, veuve de Hugues de l'Espinasse, dame d'Igornay; — Jean de La Chapelle, seigneur d'Yreler et du Bois-Saint-Pierre-les-Blanzy; — Alexandre d'Athie, seigneur en partie de Gissey; — Gérard de Ville-sur-Arce, écuyer, seigneur en partie de Buncey; — Girard de Chintrey, chevalier, seigneur de Sommant et de Sathenay en partie; — Guy de Cissey, damoiseau, seigneur en partie de Verrières-sous-Glennes; — Philippe de Chartres, chevalier, chambellan du duc, seigneur viager de Saint-Marc; — Girard de Bourbon, damoiseau, seigneur de Mormont, de Saint-Antoine, de Toulon-sur-Arroux, de La Varenne et de Gilly-sur-Loire; — Godefroi, damoiseau, seigneur de Monay; — Jean d'Epoisses et Jean du Boulois, seigneurs d'Epoisses-sous-Saint-Berain-sous-Sanvignes; — Isabelle de Ruilly, veuve de Robert de Saint-Léger-sur-Dheune, chevalier, dame de Châteaumorand; — les héritiers d'Etienne de La Bussière, seigneur de Saint-

Nizier; — Girard de Champrobert, seigneur de La Comme; — Jean de Brion, seigneur de Borvin; — Jean de Bessey, seigneur de La Gorge; — Jeannotte de Faulain, veuve de Jean de Rochefort, chevalier, dame de Saint-Berain; — Philippe de Lorguel, chevalier; — Jean de Bourbon, seigneur de La Bouloie, chevalier; — Catherine, dame de La Motte-Saint-Jean et de Saligny; — Hugues de Rigny, sire de Frolois, sénéchal du comté de Bourgogne. — Hugues de Champeron, damoiseau, seigneur de Moux. — Fois et hommages rendus à Jean, comte de Charollais, par Girard de l'Espinasse, damoiseau, seigneur de Terelle; — Jean et Guillaume de Beauvoir, seigneurs de Curdin, près Masoncles; — Philippe de Vaux, damoiseau, seigneur de Champoulain; — Guillaume, seigneur de Masoncles, damoiseau. — Transmission par Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, à Philibert Paillart, son chancelier, de tous ses droits sur un fief à Sainte-Marie-la-Blanche et Corcelles-les-Arts, vendu par Bertrand de Chassan à l'abbaye de Maisières. — Hommages de Hugues, seigneur de Rigny et de Frolois; — de Perrenote de Cheuges, veuve de Guillaume, seigneur de Montot et de Grimaut, à la dame de Noyers, le premier pour sa terre de Milly. — Hommages faits à Jean de Vergy, seigneur de Fouvent, comme seigneur de Morey, par Jean de Melise, écuyer; — Jean de Velers, écuyer; — Etienne de Vercelx, écuyer. — Inféodation de la seigneurie de Montaigny-en-Comté, par Marguerite de France, à Humbert de La Platière.

B. 10527. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 6 sceaux

1378-1379. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Reprises de fief, aveux et dénombrements au duc Philippe-le-Hardi, par Jeanne de Turgis, dame de Chamesson; — Louis de Nagu et Philiberte de Blanot, sa femme, seigneur et dame de Montmain; — Guyot Lombard, citoyen d'Autun, pour son fief de La Roche-les-Autun; — Benoit et Guillaume de Chamot, écuyers, seigneurs de Talant-en-Chalonnais; — Outhenin de Bussière, seigneur de Verrières-sous-Roussillon; — Henri, dit le Ralon, damoiseau, pour un fief à Verdun-sur-le-Doubs. — Fois et hommages à Jean d'Armagnac, comte de Charollais, par Hugonin, seigneur de Cypierre; — Colard Serraillon, bourgeois de Paray; — Josserand Morel, damoiseau, seigneur de Saint-Léger; — Jean des Fondey, seigneur de Chamant; — Guillaume de La Motte, seigneur de La Motte-de-Bonant. — Autres, faits à Louis de Chalon, comte de Tonnerre, par Jean de Pierre, seigneur de Nicey; — Jeanne d'Arcies, dame de Larrey et de Chassenay; — Bertrand de Gy, seigneur de Villers-Vineux; — Guillaume Buignot, écuyer, seigneur de Sennevoy; — Ythier de Chassey, seigneur de Lagny; — Pierre Mathier, seigneur de La Motte-du-Breuil.

B. 10528. (Liasse.) — 57 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 7 sceaux.

1380. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Reprises de fief, aveux et dénombrements fournis au duc Philippe-le-Hardi, par Jean de Baissey, damoiseau, seigneur de La Gorge-de-Visigny; — Jean, seigneur d'Epoisses, près Saint-Berain; — Jean de Bouloy, seigneur d'un fief à Saint-Berain; — les possesseurs des arrière-fiefs relevant du château de Verdun-sur-le-Doubs; — Jean de Sainte-Croix, seigneur de Savigny-en-Revermont et de Ciel-les-Verdun; — Ardoin de Nanton, seigneur de Cruzilles; — Barthélemi Thomas, prêtre, pour un fief à La Chapelle-sous-Brancion; — Jean de Lary, écuyer, pour un fief à Verdun; — Arnoul, seigneur de Chatenay, — Drouin de Voulx, écuyer, seigneur de Viry-les-Champforgueil; — Drouin, damoiseau, seigneur de Chigé; — Girard du Pin, damoiseau, seigneur de La Barre-les-Verdun; — Renaud de Chatenay, seigneur de Marcilly; — Marguerite de Busseuil, dame de Cormatin; — Thevenin de Blessy, écuyer, prévôt de Brancion, seigneur de Baleurre; — Henri du Bled, chevalier, seigneur de Vitry et de Saigey; — Vialot Quarillon de Marcilly, pour un fief audit lieu; — Antoine Briffan, chevalier, seigneur du Bois; — Philibert de l'Espinasse, chevalier, seigneur de La Clayette et de Saint-Gellin; — André de Sercey, chevalier, seigneur de Saint-Désert (ou Didier); — Guyot de Vergy, damoiseau, seigneur de Cortevaix, — Huguenin de Luet, seigneur en partie de Messey; — Barthélemi Payen, damoiseau, seigneur de Barberey-en-Chalonnais; — Guillaume d'Expaulx, damoiseau, seigneur de La Sangerie près Etigny; — Jacques de Saint-Germain, chevalier, seigneur d'Uxelles; — Jean, seigneur de Blanzy, damoiseau; — Guillaume, seigneur de Baigneux; — Jean de Tramelay, damoiseau, seigneur de Talant; — Simonin Marin, pour un fief à Cortevaix; — les héritiers de Nicolas de Montchaluet, seigneur de Jonzy; — Hugues Le Teux, damoiseau, seigneur de Varennes-sous-Reuillon; — Isabelle de Rossillon, dame de Chenay-en-Autunois; — Gérard de Saint-Bonnet, chevalier, seigneur de Rouyer; — Guillaume, seigneur de La Vesvre; — Guichard de l'Espinasse, prévôt de l'église de Lyon, seigneur de Maltaverne; — Hugues de Chastellux, sire de Chastelmoron, seigneur de Noyers et Jamboul, près Sennecey; — Josserand, chacipol d'Uchizy-les-Mâcon; — Jeanne Damas, dame du Chatelet-Brandon; — Philibert Le Vert, damoiseau, seigneur d'Yguerande. — Rôle des arrière-fiefs relevant du château de Noyers. — Hommages faits à Louis de Chalon, comte de Tonnerre, par Regnaut de Roncenay, seigneur de Chamelart; — Joffroi de Charny, chevalier, seigneur de Montfort et de Roiffy; — Jean de Baumes, seigneur de Lisle-sous-le-Tronchois; — Jaquot de Rap, seigneur de Lisle; — Jean, sire de

Villebon et de Chemiliart; — Marguerite de Musy, dame de Junay. — Autre à Guillaume de Germolles, seigneur de La Grange, par Jean de Sigy, damoiseau, seigneur de Bissy.

B. 10529. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 10 sceaux.

1381-1382. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Reprises de fief, aveux et dénombrements faits au duc Philippe-le-Hardi, par Thevenin du Bois, sire de La Ville-du-Bois, près Saint-Marcel-les-Chalon; — Philibert Le Vert, écuyer, seigneur d'Yguerande; — Guillaume d'Antilly, chevalier, seigneur d'Echevotte; — Gérard de Thury, seigneur de Noyers-en-Brionnais; — Odilon de Monpin, chevalier, seigneur de Champiteau; — Martin Cornu d'Yguerande, seigneur de Montmegin; — Pierre de Luzy, seigneur d'Oyé, chevalier; — Pierre Broczat, damoiseau, seigneur d'Availly; — Josserand de Montheu, damoiseau, seigneur de l'Hôpital-le-Mercier; — Agnès de Chatenay, veuve de Perreau de Digoine, dame de Gigny et de Marnay; — Regnaut de Sercey, écuyer, seigneur de l'Epervière; — Girard de Champrobert, chevalier, seigneur de Drosson; — Jean Pothier, bourgeois de Charlieu, pour son fief de La Faye; — Robert de Tressettes, chevalier, seigneur de Fromentalet; — Huet de Semur et Marguerite de Chaux, coseigneurs de l'Etang et de Jonzie; — Philibert de l'Espinasse, seigneur de Chalins; — Jean de Montarbert, chevalier, pour un fief à Chaussin; — Renaud de Bussière, chevalier, seigneur de Bussière et de La Ferrie; — Vauthier de Vienne, seigneur de Mirebel et de Mont-Saint-Martin; — Jean de Lugny, écuyer, seigneur de La Perrière; — Philibert d'Alenay, damoiseau, seigneur de Fougères; — Guichard Dauphin, seigneur de Jaligny et de Frolois, sénéchal de Nivernais. — Hommages faits à Marguerite, duchesse de Bourgogne, comtesse de Donzy, par Elion de Nilhac, seigneur de Beauvoir et de Cindreaux, dans le Donziois. — Hommages faits à Jean, comte d'Armagnac et de Charollais, par Guiot Morel, seigneur de La Bussière; — Guiot Le Loup d'Uxelles, damoiseau, seigneur de Glorienne; — Robert Damas de La Bazolle, damoiseau, seigneur de Sermaise; — Marguerite de Mailly, veuve de Jean de Viry; — Renaud, seigneur de Bresches; — Girard de Chesnil, bourgeois de Mont-Saint-Vincent; — Guiot de Marcheseuil, damoiseau; — Jean de Gillens, damoiseau, seigneur de Saint-Eusèbe-du-Bois; — Philippe de Fechaul, damoiseau, seigneur de Moleron; — Jean Miczon, bourgeois de Cluny, pour des fiefs à La Vesvre et Beaubery; — Jean de Croset, damoiseau, seigneur de Genouilly. — Fois et hommages faits à Jean de Chalon, comte de Tonnerre, par Guillaume de Rouvray, écuyer, seigneur de Buchien; — Aymonin de Saulx, seigneur de Junay.

B. 10530. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 6 sceaux.

1383-1419. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Reprises de fief, aveux et dénombrements au duc Philippe-le-Hardi, par Guillaume de La Grange, seigneur de Lanois; — Sibylle de Fargues, veuve de Jean de Montchaluet, damoiseau et dame dudit lieu; — Jean de Forges, damoiseau, seigneur de Sommant; — Godephin Canesson, damoiseau, seigneur de Blanzy; — Isabelle de Rouilly, veuve de Robert de Saint-Léger, dame de Neuilly; — Philibert Paillart, seigneur de Sassenay; — Guichard de Becy, chevalier, pour des possessions entre l'Arconce et la Loire; — Guiot de Champrobert, seigneur de Drosson; — Hervier de Molins, damoiseau, pour des fiefs sous Montagu; — Jeannette, fille de Josserand, prévôt de Cortevaix, pour un fief audit lieu; — Raoul Chardon, prêtre, curé de Moteray-en-Bresse, pour un fief sous Montagu; — le comte de Genève, comme seigneur d'Esclayes; — Jean, sire de Blanzy; — Aymonin Maret, écuyer, pour un fief au comté de Bourgogne; — Pierre de La Jaisse, écuyer, pour son fief de Châtillon-sur-Seine; — Isabelle de Meilly, dame de La Motte. — Donation faite par Jean d'Armagnac, comte de Charollais, à Pierre de Genelard, d'un fief à Limant. — Hommages faits au même, par Josserand de Baron, damoiseau; — Catherine de l'Espinasse, dame de Savianges, femme de Girard Damas, chevalier, seigneur du Plessis; — Jean, seigneur d'Amanzé et Beraud de Suin, damoiseaux; — Guillaume de Seloigne, seigneur de Drovent. — Hommages faits à Jeanne, dame de Noyers, par Jean de Sainte-Croix, seigneur de Savigny et de Laives; — Jean d'Ecutigny, seigneur de Grimaut; — Jeanne de Moneteau, dame d'Arcy. — Autre de Philippe, sire de Tanlay et de Ravières, au comte de Tonnerre.

B. 10531. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 4 sceaux.

1385-1386. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Reprises de fief, aveux et dénombrements au duc Philippe-le-Hardi, par Adeline de Saint-Germain, veuve de Girard de Bourbon, seigneur de Montmort, au nom de ses enfants mineurs; — Philippot Le Chien, écuyer de cuisine du duc, seigneur de Buncey; — Amye, sire de Loisy-en-Chalonnais; — Philibert de Serves, damoiseau, seigneur du Bois-les-Blanzy; — Etiennotte, veuve de Duret, valet de chambre du duc, pour des fiefs à Aignay, Etalante, Quemigny, etc.; — Bernard d'Armagnac, comte de Charollais. — Hommages faits à Jean d'Armagnac, comte de Charollais, par Marguerite de Drovent, dame dudit lieu; — Beraud de Suin, damoiseau, seigneur dudit lieu; — Jean de Buxeuil, seigneur de Molins et de l'Isle-sous-Sermaise; — Jean Damas, seigneur de La Bazolle et de Sermaise.

B. 10532. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin; 3 sceaux.

1387. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Hommages rendus à Bernard d'Armagnac, comte de Charollais, par Guy Morel, chevalier, seigneur de Chappendes-sous-Artus; — Beraud, damoiseau, seigneur de Suin; — Jean Damas, seigneur de La Bazolle et de Sermaise; — Guicharde du Bois, dame de Courchenez; — Jean des Forges, damoiseau, seigneur d'Estrée et de Garnay, paroisse de Merli; — Isabelle, veuve de Girard de Gessier, à Mont-Saint-Vincent; — Guillaume, seigneur de Communes; — Antoine de Sercey, seigneur de Génouilly; — Philippe de Ferchaul, damoiseau, seigneur de Moleron; — Gérard Lebrun, damoiseau, pour un fief à Merle; — Béatrix Seguin, dame de Champvent; — Archambaud de Tonnerre, seigneur de Souterrain et de Chacisaul; — Gérard du Charmoy, damoiseau, seigneur du Magny; — Catherine de Saint-Romain, damoiselle, pour un fief à Saint-Pancrace; — Guillaume Choul, damoiseau, seigneur de Fontenailles; — Louis Choul, seigneur de Saint-Micault; — Guyot Loup d'Uxelles, seigneur de Glorienne; — Guillaume de Corgenon, chevalier, seigneur de Chaumont-en-Charollais; — Rolet de l'Espinasse, damoiseau, seigneur de Saint-Léger-les-Paray; — Josserand Morel, chevalier; — Guillaume de La Motte-du-Bois, seigneur de Saint-Berain; — Pierre de Junclay, damoiseau; — Jean des Autels, seigneur de Saint-Vallier; — Jean, seigneur de Poncey, damoiseau; — Philibert, seigneur de Lessertot; — Jean de La Faye, damoiseau, seigneur de Marigny et Saint-Eusèbe; — Jean du Frêne, damoiseau, pour son fief à Gueugnon; — Philippe, seigneur de Serrigny: — Guillaume, baron de Chalençon, seigneur de La Vernette; — Jean Bataillart de Marchaut, seigneur de La Farge et de Changy; — Jean de Marcheseuil, damoiseau, seigneur de Chiddes; — Jean de Tarray, damoiseau, seigneur d'Ozolles; — Jean des Murgiers et Jean Drout, pour leur fief de Curdin.

B. 10533. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 6 sceaux.

1387. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Don de la terre de Vautheau-en-Autunois, fait par le duc Philippe-le-Hardi à Jean de Pouquières, son écuyer. — Reprises de fief, aveux et dénombrements au même duc, par Jean Bataillart, damoiseau, pour un fief à Blanzy; — Regnier d'Ortillon, chevalier, seigneur d'Ormoy-les-Jaucourt; — Philibert de Lessertot, chevalier, seigneur de Varennes-les-Amanzé. — Mainlevée de la saisie du château de Chaumont-en-Charollais, appartenant au comte d'Armagnac, ordonnée par le duc Philippe-le-Hardi. — Hommages faits à Bernard d'Armagnac, comte de Charollais, par Girardin Villet de Perreney, damoiseau; — Guillaume, seigneur de Masoncles, damoiseau; — Guillaume Sachet, damoiseau, seigneur de Marchiseuil; — Jean de Tarate, damoiseau, seigneur en partie d'Ozolles: — Jean Colomb, seigneur de Terzy; — Jean Rabutin, seigneur d'Epiry et de Corbière; — Pierre de Thil, chevalier, seigneur de Saint-Beury et de Joncy; — Josserand de Baron, seigneur de Sommery; — Yolande de Luzy, dame de Lessertot et de Saint-Romain-sous-Gourdon; — Palatin, seigneur de Dyo; — Letalde de Fautrières, seigneur de Champeaux; — Perreau de Massy, damoiseau, seigneur de La Motte-de-Devant; — Josserand Damas, seigneur de Barier; — Girard de Gourdon, pour son fief de Montmurger; — Jean de Buxeuil, seigneur de Molins; — Jean de Vairy, damoiseau, seigneur de Marisy. — Hommage de Pierre Colinot de Nicey, écuyer, seigneur dudit lieu, aux comtes d'Auxerre et de Tonnerre. — Hommages rendus au sire de Montagu par Robert de Vichy, seigneur de Morteuil; — Jeannotte de Flavigny, pour un fief à Sassenay. — Déclaration abrégée et valeur des fiefs mouvant du château de Montagu.

B. 10534. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 2 sceaux.

1388. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Reprises de fief, aveux et dénombrements faits au duc Philippe-le-Hardi, par Eudes, sire de Grancey, pour la garde de Bure, Terrefondrée, La Forêt, etc.; — Henri du Sauvement, seigneur de Blanzy; — Jean de Gray, écuyer, seigneur de Villebertrand près l'Isle; — Jean de Chatellenot, écuyer, seigneur de Minot; — Jean de Savianges, écuyer, seigneur de Chamilly; — Girard de Champfln, damoiseau, seigneur de Sassenay. — Hommages faits à Bernard d'Armagnac, comte de Charollais, par Etienne de Saligny, seigneur de Saint-Symphorien près Charolles et Corcelles; — Jean des Fondrées, seigneur de Savianges; — Philibert de l'Espinasse, seigneur de Gueugnon; — Guillaume de Saint-Privé, seigneur des Nohes; — Guyot de Charancey, damoiseau, seigneur de La Cour-sous-Artus; — Marie de l'Espinasse, veuve de Jean de La Guiche, dame de Champventeux; — Robert de Vichy et Guy de Cousan, seigneurs de Lugny; — Jean Maréchal, seigneur de Coux-vers-Gueugnon; — Robert de Becy, damoiseau, seigneur de Varennes-sous-Reuillon; — Guillaume Flotte, seigneur de Ravel et de Martigny, chevalier.

B. 10535. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin; 4 sceaux.

1388. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Reprises de fief, aveux et dénombrements faits à Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne,

par Ancel de Pommard, sire de Prissey et Massingy-les-Châtillon; — les filles mineures de Girard de Bourbon, seigneur de Montmort, Toulon et autres terres en Autunois; — Jean de Saulx, pour ses fiefs de Couchey, Chevigny-Saint-Sauveur, etc.; — Pierre, comte de Genève, pour sa terre de La Bordeles-Reullée; — Pierre de Chevigny, seigneur de Gissey-sous-Flavigny. — Hommages rendus à Bernard d'Armagnac, comte de Charollais, par Jean d'Ocles, damoiseau, pour un fief au Mont-Saint-Vincent; — Renaud de Soleigny, seigneur de Drompvent; — Jean de Digoine, damoiseau, seigneur de Guerce; — Philibert de Viry, damoiseau, pour un fief à Artus; — Jean de Montagu-le-Blanc, chevalier, et Béatrix de Chastellux, sa femme, dame de Saint-Aubin; — Renaud, seigneur de Bresches; — Guichard de La Grange, seigneur de Chardonay, damoiseau; — Guyot de Marcheseuil, damoiseau, seigneur de Condamine; — Jean d'Esticault, seigneur de Ravatoux; — Jean Brocart, chevalier, seigneur en partie de Saint-Aubin; — Guillaume de Martigny, seigneur de Villeurbanne; — Jean de Corcelles, damoiseau, seigneur d'Oudry; — Guy de Bourbon, chevalier, seigneur de Clessy; — Philibert de Saint-Romain, seigneur de Saint-Martin-d'Ozolles; — Robert du Vernois, damoiseau, seigneur des Trois-Montagnes; — Guillaume, seigneur de Saint-Amour et de Châteauvillain-en-Charollais; — Agnès de Communes, femme de Guillaume du Bois, dame de Communes; — Perrel de Sully et Erard de La Cluse, maris de Guillemette et de Laurette, dames de La Motte-de-Loisy; — Gérard Damas, seigneur de Plessis.

B. 10536. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 2 sceaux.

1389. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Reprises de fief, aveux et dénombrements au duc Philippe-le-Hardi, par Eudes de Savoisy, seigneur de Minot; — Soyer de Gand, seigneur de Latrecey; — Simon de Rochetaillée, seigneur de Blessey; — Nicolas Rousseline de Molème, pour un fief à Châtillon. — Hommage de Louis, seigneur de Plancy et d'Eschevilly, à la dame de Noyers. — Déclaration des abbesse et couvent de Notre-Dame de Rougemont au comte de Tonnerre, touchant l'emplacement d'un champ de foire audit lieu de Rougemont. — Hommages faits à Bernard d'Armagnac, comte de Charollais, par Jean, seigneur de Bazolles; — Jean de Marcilly, chevalier, seigneur de L'Etang; — Guillaume de La Motte, chevalier, seigneur de La Motte-de-Bonan; — Béatrix Le Seguin, dame de Champventeux; — Marguerone, veuve Laupelletier, pour son fief de Trivy; — Pierre Brozat, damoiseau; — Hugues Meynier de Gueugnon; — Philibert de Vaux, damoiseau, seigneur de Champvigier; — Henry de Viry, damoiseau, seigneur de Guerce; — Guillaume du Fresne, seigneur de Genarde.

B. 10537. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 4 sceaux.

1390. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Don fait par le duc Philippe-le-Hardi aux Chartreux de Dijon, de la terre de Mipont, confisquée sur Jean de Mipont, et vente de ce fief par ceux-ci à Jean de Mipont, à charge d'hommage au duc. — Reprises, aveux et dénombrements fournis à Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, par Regnault, seigneur de Mandelot et de Mavilly; — Jean, seigneur de l'Espinasse, chevalier; — Jean d'Ais, damoiseau, seigneur de Montchanet; — Guy, seigneur de Cousan, de La Perrière et de Vivant-en-Autunois; — Jean de Pontailler, chevalier, pour les mineures de Soyer, dames de Gand et de Latrecey. — Hommages rendus à Bernard d'Armagnac, comte de Charollais, par Hugonin de Cypierre; — Marguerite de Sennecey, dame de Chaumont; — Colombe, fille de Guyot des Autels, pour un fief à Saint-Vallier; — Jean de La Faye; — Philibert, bourgeois de Charolles, pour un fief à Mangey. — Autorisation donnée au comte de Tonnerre, d'exercer ses droits de fief sur la châtellenie de Rochefort-sur-Armançon, mise sous la main du Roi à la mort d'Olivier de Jussey, son dernier possesseur. — Hommages rendus audit comte par Marguerite de Grancey, dame d'Ancy-le-Franc; — Jacques, seigneur de Poncey et de Chemilliart. — Reprise de fief faite par Henri de Chalon, seigneur d'Arguel et de Cuiseau, entre les mains de Jean de Chalon, seigneur d'Arlay. — Hommage d'Alix de Flavigny, dame de Serrigny, à la dame de Noyers.

B. 10538. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 9 sceaux.

1391. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Reprises de fief, aveux et dénombrements rendus à Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, par le comte de Tonnerre, pour ses châtellenies de Crusy et Griselles; — Jean Messonnier, pour son fief de la prévôté de Cortevaix; — Jean de Chalon, sire de Châtel-Belin, Salins, Orgelet, Saint-Julien, etc.; — Guyot de Chelet, damoiseau, seigneur de Crusilles; — Jean d'Arc, écuyer; — Guillaume, seigneur de La Marche-en-Bresse; — Jean, sire de Thil, seigneur de Créancey; — Eudes de Champlemis, chevalier, seigneur de Poisot et de Gissey-sous-Flavigny; — Jean de Poitiers, seigneur de Blessey, Quemigny, Cosne et Saint-Germain-la-Feuille; — Gérard de Ville-sur-Arce, seigneur en partie de Buncey; — Eudes de Recey, chevalier, seigneur de Montigny-sur-Aube et Bremur; — Agnès, dame de Châtillon-en-Bazois, de Rochefort et de Bussy-le-Grand; — Jean Cory de Montbard, pour un fief à Boux-sous-Salmaise; — Jean de La Rochelle, damoiseau, seigneur de Brion; —

Oudot de Gemeaux, écuyer, seigneur de Minot; — Jean de Rochefort, écuyer, pour des fiefs à Buncey et à Châtillon; — Berthaud de Chartres, chevalier, seigneur de Billy; — Raillart de Chauffour, écuyer d'écurie du duc, seigneur d'Echalot; — Guillaume, sire de Saint-Georges et d'Arc-en-Barrois; — Guillaume d'Arbon, seigneur d'Avelanges; — Iblé, sire de Challant-en-Savoie, pour un fief sur la recette générale de Bourgogne; — Miles de Grancey, doyen d'Autun, seigneur de Chamesson; — Jean, seigneur de Ray et de Belan-sur-Ource; — Jean de Mipont, seigneur de Bellenot et Origny; — Jean, sire de Rupt et d'Autricourt, chevalier. — Saisie des fiefs relevant de la châtellenie d'Aisey, pour défaut d'hommage. — Hommages de Jean Salahedin d'Anglure, seigneur de Chamelart, au comte de Tonnerre; — de Guillaume de Rugny, écuyer, seigneur en partie de Marcilly, et de Thoine de Grosbois, écuyer, seigneur de Fley, à la dame de Noyers.

B. 10539. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 7 sceaux.

1392. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Reprises de fief, aveux et dénombrements au duc Philippe-le-Hardi, par Jacote de Dinteville, dame de Chamesson; — Jean, seigneur de Thil, de Châteauvillain et de Créancey; — Jean, sire de Rupt et d'Autricourt; — Claude de La Palud, seigneur de Varambon; — Guyot et Jean de Byais, frères, seigneur de Fontaine-en-Duesmois; — Eudes, sire de Grancey, seigneur de Selongey, Marey, Gemeaux, Le Meix, Cussey, etc.; — Guillaume de La Lemelle, écuyer, seigneur de Minot; — Jean Pioche, chevalier, seigneur de Quemignerot; — Jean Lemoine de Crugey, écuyer, seigneur de Bremur; — Nicoles Rousseline de Molême, écuyer, pour un fief à Châtillon; — Amédée, veuve de Jean Rolin d'Autun, dame de Vaulx; — Jeanne de Cheuges, veuve de Girard l'Espinasse, chevalier, et Philibert, son fils, pour la terre d'Artais, Charnay, etc.; — Guillaume, seigneur de Roncenay; — Marguerite des Choux, dame de L'Etang et de Jonzy; — Nicolas de Fontenay. — Délai accordé par le duc au comte de Tonnerre pour faire hommage, à cause de sa récente délivrance de la main des Anglais.

B. 10540. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 1 sceau.

1393-1394. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Reprises de fief, aveux et dénombrements au duc Philippe-le-Hardi, par Guillaume Blonde, écuyer de cuisine du duc, pour un fief à Bremur; — Froment de L'Aubepine, prévôt de Tournus; — Marguerite, veuve de Guyot de Thory, dame de Cronay; — Robert, seigneur de Gerland; — Jean de Vaudrey, écuyer, seigneur de Montbozon; — Alix de Luzy, veuve de Geoffroy de Communes; — Guillaume Sachet, seigneur de Plomb; — Hugues de Montjeu, seigneur de Montjeu et d'Antully; — Hugues de Montjeu, seigneur de Champiteau; — Jean de Broutières, seigneur de Palix et Trichery vers Villemor; — Loys de Chalon, comte de Tonnerre; — Pierre de Maisières, écuyer, seigneur de Labergement-les-Auxonne; — Odet de Montagu, damoiseau, seigneur de Saint-Sernin-du-Plain; — Eudes de Grancey; — Jean de Noyers, seigneur de Rimaucourt, et Guy de Choiseuil, héritiers de Jeanne, dame de Noyers; — Perrin d'Essertines, damoiseau, seigneur de Lessertot-les-Vandenesse. — Hommage de Guillaume de Saint-Trivier-en-Dombes au sire de Beaujeu.

B. 10541. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin; 7 sceaux.

1395. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Reprises de fief, aveux et dénombrements au duc Philippe-le-Hardi, par Eudes, sire de Grancey, chevalier, chambellan, pour sa part de l'héritage de Noyers; — Girard de Bourbon, damoiseau, seigneur de Saint-Germain et de La Mayrote; — Hugues de Tressettes, seigneur de Montessus; — Pierre de Maisières, seigneur de Villers-Rotin; — Robert de Becy, chevalier, seigneur de La Cour; — Guillaume de Corgenon, seigneur de Chaumont; — Pierre de Thil, chevalier, seigneur de Saint-Beury, de Mont-Saint-Jean et de Joncy; — Jean de Blaisy, seigneur de Mauvilly et de Villiers-le-Bois; — Pierre de La Jaisse, écuyer, panetier du duc, seigneur en partie de Buncey; — Hugonin Le Tour, seigneur de Varennes-de-Reuillon; — Jean de Digoine, seigneur de Moleron; — Renaud, seigneur de Bresches, damoiseau; — Archambaud de Tonnerre, seigneur de Souterrain; — Robert de Vernois, seigneur des Trois-Montagnes, damoiseau; — Philippe de Viry, seigneur de Blanzy; — Marguerite et Jeanne de Drompvent, dames dudit lieu; — les mineurs Catherine, Gérard et Hugues de Loisy, enfants de Perrel, seigneur de La Motte-de-Loisy; — Letalde de Fautrières, damoiseau, seigneur de Champeaux; — Guillaume, seigneur de Pouilly-les-Verrières; — Jean Colomb, seigneur de Terzy; — Jean Damas, seigneur de La Bazolle et de Sermaise; — Guillaume de Drompvent, seigneur de Pressy; — Guiot, seigneur de Marcheseuil, damoiseau; — Béatrix, dame de Corcelles; — Béatrix Seguin, dame de Champventeux; — Jeannette de Gentes, veuve de Jean de Forges, dame de Chacy; — Girardin Villet, damoiseau; — Guillaume, sire de La Motte-de-Loisy; — Girard Sachet, damoiseau, seigneur de Sanvignes; — Jean et Jeannette, enfants mineurs de Pierre Goubaul, seigneur de Crusilles; — Robert de Digoine, damoiseau, seigneur de Marcilly; — Philibert, seigneur de l'Essertot. — Autorisation donnée par le duc Philippe-le-Hardi à l'amiral Jean de Vienne d'acquérir la terre de La Roche-Nolay.

B. 10542. (Liasse.) — 48 pièces, parchemin; 3 sceaux.

1395. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Reprises de fief, aveux et dénombrements au duc Philippe-le-Hardi par Philippe de Vaux, damoiseau, seigneur de Saint-Léger; — Guyot de Charencey, seigneur de La Cour-sous-Artus; — Robert de La Faye, pour un fief audit lieu; — Marie de l'Espinasse, veuve de Jean de La Guiche; — Jean Maréchal de Touz, pour un fief à Gueugnon; — Josserand, seigneur de Cypierre; — Huguette de Varey, veuve de Girard du Brouillart, dame de Marisy; — Jean de Loos, seigneur de Heimberghe, pour un fief sur la recette générale de Bourgogne; — Jean de Marcheseuil, damoiseau, seigneur de Chiddes; — Rolet de l'Espinasse, seigneur de Saint-Léger; — A. de Sercey, seigneur de Genouilly; — Guillaume de Vairey, damoiseau, seigneur des Fossés-de-Marisy; — Perreau, seigneur de Massy; — Geraud de Suin, damoiseau, seigneur de Villers et des Bois-de-Suin; — Guillaume de La Motte, chevalier, seigneur de Bonant; — Jean, seigneur de Marcilly et de L'Etang, chevalier; — Henri de Saint-Nizier, damoiseau, seigneur de Saint-Egide; — Jean de Palais, damoiseau, seigneur de Pancemoul; — Girard Boquillon, seigneur de Corcelles; — Jean, seigneur de Digoine; — Guillaume du Bois, damoiseau, seigneur de Communes; — Hugonin, seigneur de Masoncles, damoiseau; — Louis Choul, damoiseau, seigneur de Saint-Micaud; — Damas Rabutin, seigneur d'Epiry; — Guillaume Choul, damoiseau, seigneur de Fontenailles; — Oudry, seigneur de La Forêt et du Châtelet; — Guichard Salignon, damoiseau, seigneur de Crenet; — Girard de Tury, seigneur de Saillant et de Bière; — Philibert de l'Espinasse, seigneur de Suin; — Barthélemy du Bois, damoiseau, seigneur de Mornay; — Jean de La Motte, damoiseau, seigneur de Chassy; — Jean des Autels, pour un fief à Saint-Vallier; — Jean Beauson de Curdin, pour un fief audit lieu; — Jean de Tarat, seigneur d'Ozolles; — Robert de Vichy, seigneur de Champrond et de Lugny; — Jean de Montagu-le-Blanc, seigneur de Saint-Aubin; — Guillaume, seigneur de Saint-Privé, damoiseau, seigneur des Nohes; — Henri de Salins, seigneur d'Issey, près Bellevesvre.

B. 10543. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 2 sceaux.

1360-1397. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements de Bourgogne. — Reprises de fief, aveux et dénombrements rendus au duc Philippe-le-Hardi par Lucie de Laye, veuve de Regnaud de Bussière, dame de La Serrée-en-Autunois; — Phélise de Brion, femme de Jean de Marcilly, dame de Boyoin; — Guy et Guyard de Bourbon, frères, seigneurs de Clessy; — Pierre de Bernaut, chevalier; — Hugonin et Philibert, seigneurs de Chantemerle, de La Clayette et de Tresluz en la paroisse de Saint-Christophe-en-Brionnais; — le sire d'Oiselet, héritier de la dame de Molinot; — Huguette de Varey, veuve de Girard du Brouillart, dame de Villeurbanne; — Jean de Creaux, seigneur de Ravatoux; — Jean Fromont, écuyer, seigneur de Jugny, châtellenie de l'Isle-en-Champagne; — Pierre de Fontenay, seigneur de Rancey; — Humbert de Villars, comte de Genève; — Catherine de Marzy, veuve de Berard de Moroges, dame de Mornay; — Regnaud de Nesle, seigneur de Crépin; — Guy, seigneur de Cousan et de Lugny; — Marguerite de Fourteauquier, veuve de Pierre de Lantages, dame dudit lieu; — Robert, seigneur de Gerland, chevalier; — Jean, sire de Thil-en-Auxois; — Girard de l'Espinasse, damoiseau, seigneur de Terelle; — Pierre de Fontenay, chevalier, pour sa sœur Catherine, dame d'Origny-en-Champagne; — Jean de Fautrières, damoiseau, seigneur de Courchenu-sous-Artus; — Jean, seigneur de La Faye-les-Pierreclaux; — Jeanne Bidault, veuve de Guiot de Champrobert, dame de Drosson; — Lancelot, chambellan de Chanceaux, pour ses possessions dans la châtellenie de Salmaise; — Philibert de Saint-Romain, seigneur de Molar. — Délai d'un an accordé par le duc aux héritiers de la dame de Noyers pour fournir leur dénombrement. — Confirmation de l'acquisition de la terre d'Attricourt-sur-Vingeanne, faite par Guichard de Saint-Seine. — Approbation, par le même, de la cession de la terre de Placy et de Bragny, faite par Madame de l'Espinasse à Isabelle, sa fille, mariée à Hugonin de Cousan, chevalier, échanson du roi de France.

B. 10544. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1398. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements fournis au duc Philippe-le-Hardi par Etienne de Chaumont, damoiseau, seigneur de Chaumont et de Varennes-en-Charollais; — Raoul de Nesle, seigneur de Saint-Crépin-au-Bois et de Larzicourt; — Guichard de Saint-Seine, seigneur d'Autricourt; — Pierre du Mayel, écuyer, seigneur de La Planche; — Philippe de Poitiers, seigneur d'Arcis-en-Champagne; — Louis de Chalon, comte de Tonnerre; — Béatrix de Chavoyne, veuve de Guillaume de Beaufort, seigneur de Bellieu, et Renaud Mornay d'Arbois, écuyer, pour des rentes sur les salines de Salins; — Jean, seigneur de Martigny; — Jean des Autels, damoiseau, seigneur de Vernubles; — Catherine de La Motte-Saint-Jean, dame de La Vernette. — Inféodation de la terre d'Autricourt à Guichard de Saint-Seine.

B. 10545. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1399. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits à Philippe-le-Hardi, duc de Bour-

gogne, par Yolande de Bar, veuve d'Eudes, sire de Grancey, pour les dépendances de la terre de Grancey dans le bailliage de Dijon; — André Canaccon, damoiseau, seigneur de Monay et de Blanzy; — Philibert de Montagu, chevalier, seigneur de Couches et de Sully; — Guillemette, veuve de Jean de Buxeuil, dame de Martinet; — Guillemette de La Madeleine, veuve de Jean Bugneux, pour un fief à Beaubery; — Guillaume, seigneur de Loges, damoiseau; — Lucienne, veuve de Hugonet Le Toux, damoiseau, dame de Varennes-de-Reuillon; — Jean, seigneur de Blanzy; — Guillaume, seigneur de Communes, damoiseau; — Jean, seigneur de Torcy, Villedieu, etc.; — Jeanne, dame de Rigny, de Frolois et de Pourlans; — Henri de La Combe, damoiseau; — Louis de Chalon, comte d'Auxerre, de Tonnerre et de Chastel-Belin; — Marie de l'Espinasse, veuve de Jean de La Guiche, chevalier; — Lucie de Laye, veuve de Regnaut de La Bussière, damoiseau, dame de Sarry; — Huguenin de Cousan, écuyer, seigneur de Bragny et Ecuelles; — Jean, fils de Jean d'Epaisses, pour son fief d'Epaisses à Saint-Berain-sous-Sanvignes; — Jean de Saigey, seigneur de Dennevy.

B. 10546. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1400. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements fournis à Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, par Jean, dit Bataillart de Marchant, damoiseau, seigneur de La Perrière-de-Blanzy; — Pierre de Vieuchâteau, écuyer, capitaine du château de Montréal, pour un fief à Vieuchâteau; — Rolet de Semur, seigneur de L'Etang et de Jonzie; — Guillaume de Beaucherelle, prévôt perpétuel de Paray-le-Monial, seigneur de Bassy; — Philibert de Blaisy, seigneur de Villecomte; — Josserand de Sercey, seigneur dudit lieu et du Sauvement; — Antoine de Thil, seigneur de Maronges. — Mainlevée de la saisie pour défaut d'hommage des biens échus en partage à Marie de Chalon, sœur du comte de Tonnerre et femme de Guillaume d'Estouteville. — Hommages faits à Louis de Chalon, comte de Tonnerre, par Pierre de Villers, écuyer, seigneur de Villers-Vineux; — Jean de Pierre, écuyer, et Simon de Contenaime, seigneurs de Nicey; — Antoine Guard, écuyer, seigneur de Chassignelles et d'Ancy-le-Franc; — Nicolas, seigneur de Sennevoy. — Hommages de Regnaut de Lavoncourt, écuyer, seigneur de Polisy, à Marguerite de Poitiers, dame de Montfort et de Savoisy; — de Henri, seigneur de Juif-en-Dombes, à Louis de Bourbon, seigneur de Beaujeu.

B. 10547. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 4 sceaux.

1401-1402. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits au duc Philippe-le-Hardi par Guyot de Mons, écuyer, pour un fief à Sagy; — Palatin, seigneur de Dyo; — Guillaume de Beaujeu, seigneur d'Amplepuis, de Chavigny-le-Lombart et de Marcigny-les-Nonnains; — Jeanne de Méranse, pour un fief à Corpoyer; — Guillemette de Masilles, veuve de Jean de Buxeuil, dame de Molins; — Jeanne Chantemède, femme de Jean Bocard, bourgeois de Couches, pour un fief à Montcenis; — Louis et Guillaume Cloul, damoiseaux, seigneurs de Fontenailles; — Gérard de l'Espinasse, chevalier, seigneur de Monterrier; — Guillaume de Saint-Mesme, écuyer, échanson du duc, seigneur de Quemigny et Quemignerot; — Béatrix de Corcelles, femme de Hugues Bechenu de Saint-Romain près Beaune, dame de Corcelles-en-Charollais; — Marguerite d'Anglure, dame de Combourg en Franche-Comté; — Jean de Digoine, chevalier; — Philibert de Bauffremont, chevalier, chambellan du duc, seigneur de Villers-les-Pots; — Hugues du Bois, seigneur de Communes; — Archambaud de Tonnerre, seigneur de Souterrain; — Guyot de Châteauneuf, seigneur de Thorey-sur-Ouche; — Troullart et Erard de Lésignes, Richard d'Oiselet et Huguette de Frolois, dame de Saint-Vincent, veuve de Bertrand de Chartres, héritiers de Marguerite de Frolois, dame de Molinot; — Louis de Noyers, baron d'Antigny. — Commandement fait par le duc aux dames de Joux et de La Mure de faire hommage à Jean de Chalon, sire d'Arlay. — Hommages faits au comte de Tonnerre par Jean de Saint-Verain, chevalier, seigneur de La Celle, de Pacy et de Jauges; — Guillaume de Grancey, seigneur de Larrey et de Villedieu; — Pierre de Nicey, écuyer, seigneur de Nicey; — Charles de Savoisy, chevalier, chambellan du roi, seigneur de Rebourseaul; — Anne de Chonsieu, chevalier, seigneur de Quarissey. — Hommage de Joffroi de Louvières à Bernard, seigneur de Ray et de Beaujeu.

B. 10548. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 8 pièces, papier; 4 sceaux.

1403-1404. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits au duc Philippe-le-Hardi par Louis de Chalon, comte de Tonnerre, pour la châtellenie de Laignes et Griselles; — Robert de Lugny, seigneur de Saint-Sernin-du-Plain et de Dracy-sur-Couches; — Aymard Bouton, seigneur de Minot; — Philibert de Massy, seigneur du Devant; — Jean de Chauvigny, seigneur de Nades et de Savouges; — Amiot Arnaut, écuyer, conseiller du duc, seigneur d'Origny et de Bellenot; — Jeanne de Grancey, dame de Thil, de Châteauvillain, de Créancey et de Noyers en partie; — Andoche de Chissey, écuyer, seigneur dudit lieu; — Jean de Montagu, chevalier, seigneur de Saint-Sernin-du-Plain et de Dracy-sur-Couches; — Mahaut de Grancey, dame de Rupt et d'Autricourt; — Bernard, seigneur de Ray et de Belan; — Jean de Prunay, dit Hutin, seigneur d'Argenteuil et Billy; — Bar-

thélemy Ferecd, bourgeois de Cluny, pour un fief à La Roche près Artus; — Guillaume de Beucherelle, prévôt perpétuel de Paray, pour ses fiefs en Charollais; — Jeannette, veuve de Jean Thomas de La Valette-le-Duc, pour un fief à Épinasse-les-Courtine; — Guiot, dit Le Loup d'Uxelles, damoiseau, seigneur de Glorienne. — Hommages faits à Louis de Chalon, comte de Tonnerre, par Adenet de Beaume, écuyer, seigneur de l'Isle-sur-Armançon; — Philippe, sire de Sennecey. — Hommage d'Etienne de Verceil, écuyer, seigneur de Melins et de Gourgeons, à Jean de Vergy, seigneur de Fouvent et de Champlitte, sénéchal de Bourgogne.

B. 10549. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 6 sceaux.

1404. — Série chronologique des hommages, aveux et dénombrements faits en Bourgogne. — Hommage fait au roi Charles VI par Jean, duc de Bourgogne, comte de Flandre, baron de Donzy et doyen des pairs de France. — Hommages, reprises de fief, aveux et dénombrements faits au nouveau duc par Alise, fille de Gérard de Bourbon, dame de Montmort; — Jean d'Athée; — Oudot de Gemeaux, écuyer; — Emart Bouton; — Pierre de Ronchaut; — Barthélemy d'Arc, écuyer, seigneur de Munois, Thenissey et Salmaise; — Pierre d'Aligny, écuyer, seigneur de Grésigny; — Henri de Bauffremont, seigneur de Scey et de Mirebeau; — Thibaut, seigneur de Neufchatel; — Archambaud de Tonnerre, seigneur de Souterrain; — Guyot de Charancey; — Gillet Girard de Perrecy; — Gallet, bourgeois de Paray; — Jean Robin de Ratenelle, seigneur d'un fief à Cuisery; — Rolet de Semur, damoiseau, seigneur d'Etang et de Jonzy; — Guillaume Sachot, damoiseau, seigneur de Corcelles; — Guichard de Saint-Jean, damoiseau, seigneur de l'Hôpital-le-Mercier; — Mahaut de Grancey, dame de Rupt et d'Autricourt; — Perrenet de Buc, écuyer, seigneur de Thenissey; — Philippe de Monchaut, pour un fief à Salmaise. — Hommages faits au comte de Tonnerre par Martin Guyard, héritier de Gauthier, son frère, seigneur de Chassignolles; — Robert de Chalon, chevalier, seigneur de Tanlay et de Vienne. — Mainlevée de la mouvance d'Aisy, faite par les officiers du roi au sire de Noyers.

B. 10550. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 1 sceau.

1404. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits à Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, par Philippe de Lessertot, chevalier, seigneur dudit lieu et de Sanvarenne, paroisse de Marisy; — Clarisse de Latrecey, dame de Quemigny; — Philibert Ruchet, seigneur du même lieu; — Archambaud de Tonnerre, seigneur de Souterrain; — Huguenin des Créaulx, écuyer, seigneur de Ravatoux; — Jeannette de Pouilly; — Jean Damas, seigneur de Bazolles et de Sermaise; — Léotard de Fautrières, seigneur du Petit-Bois et de Champels; — Oudry de La Forêt, damoiseau, seigneur du Chatelard; — Girard Villet, damoiseau; — Philibert Gerbert, damoiseau; — Girard Sachet, seigneur des Boulois et de Magny près Sanvignes; — Robert de Digoine, damoiseau; — Girard de l'Espinasse, damoiseau, seigneur de Terrel; — Pierre de Marey, écuyer, seigneur de Marey-en-Autunois; — Bernard de Suin, damoiseau, seigneur de Villars et de Suin en partie; — Jean du Bouloy, seigneur d'Epoisses et de Saint-Berain-sous-Sanvignes; — Henri de Saint-Nisy, écuyer, seigneur de Saint-Gilles; — Oudot de Fougeret, seigneur de Goubaul; — Philibert, seigneur de Brion, et Isabelle, veuve de Guy de Fougeret, pour des fiefs à Montcenis; — Josserand de Baron, écuyer, seigneur de La Chassignole; — Jean de Marcigny, chevalier, seigneur d'Etang et de Boyvin, paroisse de Chaulmay; — Jean Pitois, écuyer, seigneur de La Vaul-sous-Cellon, paroisse de Saint-Léger-sous-Beuvray; — Guillaume, seigneur de Communes, de l'Etang, de Mirebel et Savianges; — Marguerite du Fresne, veuve de Guillaume du Fresne, damoiseau, dame de La Genarde; — Jean de Beaugiz; — Marie de l'Espinasse, dame de La Guiche; — Girard de La Guiche, seigneur du Vignier et du Monceau; — Guillaume de Corgenon, seigneur de Chaumont et de Varenne-les-Bregny; — Guy Morel, seigneur de Chappendes; — Philibert de l'Espinasse, seigneur de Gueugnon et de Suin; — Jean de Martigny, seigneur d'Arnay-les-Villeurbanne.

B. 10551. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin; 1 sceau.

1404. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits à Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, par Guiot des Vaux, damoiseau, seigneur de Drompvent; — Huguenin et André, frères, seigneurs de Monay; — Guiot, dit Le Loup d'Uxelles, seigneur de Glorienne; — Philippe de Viry, damoiseau, seigneur de Saint-Vallier; — Jean, damoiseau, seigneur de Palais et de Pontemoul; — Jeannette de Gentes, veuve d'Hytier de Bazarnes, damoiseau, dame de Chassy; — Jean de Martigny, damoiseau, seigneur d'Arnet, paroisse de Villeurbanne; — Jean de Digoine, seigneur de Moleron; — Guillaume de Varie, seigneur des Fossés-de-Marisy; — Girard de La Guiche, seigneur de Gourdon en partie; — Guiot, damoiseau, seigneur de Marcheseuil; — Robert Maillet, seigneur de Curdin; — Marguerite de Drompvent, veuve de Mathieu Ruf, dame de Drompvent; — Marguerite, femme de Gilbert du Vivier, dame de La Boutière; — Jean de Boussevault, écuyer, seigneur dudit lieu; — Robert de Lugny, damoiseau, seigneur de Saint-Sernin-du-Plain et de Dracy-sur-Couches; — Jean d'Ocle, damoiseau, seigneur de Grésigny; — Josserand

de Sercey, damoiseau, seigneur du Sauvement; — Guillemette de La Madelaine, veuve de Jean Baignoulx; — Philibert de l'Espinasse, seigneur de Gueugnon et de l'Etang; — Guichard de l'Angle, paroissien de Trévy, pour des biens situés à La Faye; — Hugonin, seigneur de Cypierre, damoiseau; — Guillaume de Beucherelle, prévôt de Paray-le-Monial, pour des biens à Bassy; — Robert Damas, chevalier, seigneur du Beaudéduit. — Souffrance accordée par le duc Jean au comte de Tonnerre pour rendre hommage. — Hommage fait aux sires de Noyers par Guillaume Gaubert, dit de Boy, écuyer, seigneur d'Arcy.

B. 10552. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1404. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits au duc Jean-sans-Peur, par Paris de La Jaisse, écuyer, seigneur de Buncey en partie; — Pierre de Senailly, de Grésigny; — Jean d'Athie, seigneur de Gissey-sous-Flavigny; — Pierre de Recey, seigneur de Montigny-sur-Aube et de Bremur; — Jean Pioche, chevalier, maître d'hôtel du duc, seigneur de Quemignerot; — Charles de Villiers, chevalier, maître d'hôtel de la reine, chambellan du duc de Guyenne, seigneur du château de La Folie près Châtillon-sur-Seine; — Robert de Vichy, chevalier, seigneur de Marcheseuil; — Louis de Chasans, seigneur de Fontaine-en-Duêmois; — Guiot, seigneur de Gemeaux; — Etienne de Lantage, écuyer, seigneur d'Origny, Bellenod, Vaulx, etc.; — Regnaud de Champrond, seigneur de Sommant; — Nicolas Can, damoiseau, seigneur de La Motte-de-Lésignes près Charlieu, pour un fief situé à Semur-en-Brionnais; — Josserand Frepier de Chalon, pour des biens à Blanzy; — Jean, dit Bataillart, damoiseau, seigneur de Blanzy en partie. — Procuration donnée par le comte de Tonnerre, pour faire hommage au duc de Bourgogne. — Hommage de Barthélemy d'Arc, seigneur d'Arcy, aux sires de Noyers.

B. 10553. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 3 sceaux.

1405. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits au duc Jean-sans-Peur par Girard d'Artus; — Guillaume de Drompvent, damoiseau, seigneur de Pressy; — Agnès de Saint-Privé, dame de Charencey et de La Cour-sous-Artus; — Jean de Marcheseuil, damoiseau, seigneur de Chiddes; — Hugonin de Tressettes, damoiseau, seigneur de Montessus; — Jean d'Ocles, pour le fief de La Mère près Saint-Vincent; — Guillaume de Saint-Mesme; — Andoche, seigneur de Chissey, écuyer; — Girard de Thury, chevalier, seigneur de Noyers et de Saillant; — Jean de Fresne, paroissien de Gueugnon; — Béatrix de Chastellux, dame de Saint-Aubin; — Jean du Deffend, seigneur de Villy-le-Moutier; — Jean, seigneur de Torcy, écuyer; — Jeannette de Lieul, dame de Rouvre-sur-Aube et de Bellenod-sous-Origny; — Marguerite, veuve de Robert de Dracy, dame de Verrey-sous-Salmaise; — Jean, bâtard de Chartres, écuyer, seigneur de Billy; — Jean, seigneur de Digoine, chevalier; — Guillaume de Corgenon, chevalier, seigneur de Chaumont-en-Charollais; — damoiselle Jeannette Ferrière, femme de Pierre Ruole, bourgeois de Marcigny, dame de La Faye; — Julienne de Larrey, femme de Jean Andault, écuyer, dame de l'Hôpital-le-Mercier. — Hommage de Jeanne de Monéteau, dame d'Arcy, et de Jeanne de Plancy, dame d'Echevilly, aux sires de Noyers.

B. 10554. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 3 sceaux.

1405. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits à Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, par Girard Boquillon et Guillaume des Fossés, damoiseaux, seigneurs de Corcelles; — Catherine, femme d'Edouard de Saint-Rigaud, pour son fief de Brianny-en-Charollais; — Jean de Marchamp, dit Bataillart, seigneur de La Farge et de Blanzy; — Jean de Marchamp, seigneur de La Perrière-les-Blanzy; — Béatrix de Varennes, femme de Jean Cerisières, damoiseau, dame de La Motte-de-la-Val; — Catherine, veuve de Jean Bataillart, pour un fief à Saint-Nizier; — Guillaume de La Vaivre, seigneur des Nouhes; — Pierre de Thil, seigneur de Mont-Saint-Jean et de Joncy, chevalier; — Rolet de Tressettes, chevalier, seigneur de Mont, paroisse de Saint-Nizier-sous-Charlieu; — Sibylle de Telis, *alias* de Fargez, dame de Montcharnet et de Jonzy; — Philibert d'Aillenay, chevalier, seigneur de Fougères, et Lancelot de Semur, chevalier, seigneur d'Arcy et de Vindecy; — Robert Damas, chevalier, seigneur de Beaudéduit; — Hugonin de Hauterive, damoiseau, seigneur de La Brosse-de-Vignolles; — Marguerite Moret, damoiselle, dame de Cronay. — Don de la seigneurie de La Borde-Reullée, fait par le duc Jean à Jean de Saulx, chancelier de Bourgogne. — Hommages faits aux sires de Noyers par Oudot de Mavilly, seigneur de Jouancy; — Jean de Montagu, seigneur de Châtillon-en-Varais et de Joux-la-Ville.

B. 10555. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 3 pièces, papier; 3 sceaux.

1406. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements au duc Jean-sans-Peur, par Marguerite de Valorre, dame de Chazeron; — Guiot de Mont, écuyer, seigneur de Mont-les-Sagy; — Jean, seigneur du Rousset et de Gorgy, chevalier, chambellan et conseiller du roi et du duc d'Orléans; — Huguette de Bussière, femme de Jean Mathey, pour un fief à Chatenoy; — Perceval Reybe, seigneur de

Saint-Marcel et de Maltaverne; — Erard Damas, seigneur de Marcilly et Monestoy; — Lucienne de Rochenoux, veuve de Hugues Le Coux, chevalier, dame de Varenne-de-Reuillon; — Pierre de Thil, seigneur de Saint-Beury, de Mont-Saint-Jean, de Vesvre et de La Chapelle-au-Mans; — Philibert de Chantemerle, damoiseau, seigneur de La Clayette et de Tresleuz, paroisse de Saint-Christophe-en-Brionnais; — Robert, seigneur de Breschet. — Vente de la moitié de la terre de Villers-les-Pots, faite par Henri de Bauffremont à Girard Rousselet, écuyer. — Hommages faits aux sires de Noyers par Gilles de Flavigny, écuyer, seigneur de Serrigny; — Jean Samois, seigneur de Joux; — Jean de Digoine, seigneur d'Arcy; — Jaquot de Lose, écuyer, seigneur de Flogny.

B. 10556. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1406. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits au duc Jean, par Alphonse de Vaux, damoiseau, seigneur d'Availly; — Guillaume, seigneur de Chalençon, et Catherine de La Motte-Saint-Jean, sa femme, pour les seigneuries de La Motte-Saint-Jean et de La Vernette; — Hugues de Cousan, chevalier, seigneur du Plessis-les-Blanzy; — Jean de Vergy, seigneur de Fouvent et de Frolois; — Regnaude de Croset, femme de Léotald de Masilles, dame de Genouilly; — Robert de Vichy, seigneur de Champrond; — Pierre de Bernaut, chevalier, seigneur de Saint-Vallier et d'Azu; — Guillaume de Bèze, seigneur de Blaisy; — Jeannette de Vaux, damoiselle, dame de Bellenod, Vaux et La Montagne; — Guillaume Poinceot de Saint-Seine, écuyer, seigneur de Boux; — Oudot de Mauvilly, écuyer, seigneur de Gissey-sous-Flavigny; — Guillaume, seigneur de La Motte-de-Loisy, chevalier; — Jean de Montagu, seigneur de Montoillot et de Saint-Sernin-du-Plain. — Souffrance accordée par le duc Jean à l'abbesse de Saint-Jean-le-Grand d'Autun, pour faire hommage.

B. 10557. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 1 sceau.

1407-1408. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits à Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, par Guy, seigneur de Cousan et de Lugny, chevalier; — Jean de Gand, écuyer, seigneur de Latrecey; — Etienne de Vaubusin, écuyer, seigneur de Billy; — Guiot de Gemeaux, écuyer, seigneur de Belan; — Lancelot et Jean de Germolles, écuyers, seigneurs d'Etrigny; — Pierre, seigneur de Dyo, damoiseau; — Thibaut, seigneur de Neufchâtel et du Fays-Billot; — Pierre de Sommant, chanoine d'Autun et de Beaune, pour un fief à Glennes; — Froment de l'Aubespin, chevalier, prévôt de Tournus; — Guiot de La Trémouille, seigneur d'Uchon et de Bourbon-Lancy; — Guillaume de Grancey, chevalier, seigneur de Larrey; — Pierre Can le jeune de Saint-Gengoux, pour un fief à Germigny.

B. 10558. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 2 sceaux.

1409-1410. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits à Jean-sans-Peur, par Regnault de Comminges, chevalier; — Jeanne de Montaubert, veuve de Jean de Tenarre, écuyer, seigneur de Genlis; — Guillaume de Lantage, écuyer, seigneur de Vaux et Origny; — Gauthier d'Achey, écuyer; — Henri de Saint-Nizier, écuyer, seigneur de La Motte-des-Prés; — Pierre de Tonnerre, écuyer, seigneur de Grésigny; — Pierre d'Essertenne, chevalier, seigneur de Collonges, de Châtelet et de Brandon; — Philibert de La Chapelle, femme de Thomas de Semur, damoiseau, dame de Drompvent; — Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges, de Sainte-Croix et d'Arc-en-Barrois; — Marguerite de Communes, femme de Milon de Thélis, dame de Sercy; — Jean de Cly, écuyer. — Dons faits par le duc Jean aux sires de La Trémouille et de Rochefort des droits de quint, à lui dus sur les fiefs mouvant de la châtellenie de Crusy; — à Aymé, seigneur de Vivier, écuyer, de la châtellenie de Santans. — Ordre du même de faire la prisée de la terre de Commarin, appartenant à Jean de Courtiambles, dont il a acheté la mouvance de Jean de Montagu, seigneur de Mâlain. — Hommage fait au comte de Tonnerre par Marie Lignot, dame de Tronchois; — au sire de Noyers, par Guiot Mousson, écuyer, seigneur d'Arcy.

B. 10559. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 5 sceaux.

1411-1421. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits au duc Jean-sans-Peur, par Agnès de Chaudenay, dame de Chaudenay et de Dracy; — Edouard, duc de Bar, marquis de Pont, comme seigneur de Longecourt, Tart et Potangey; — Pierre Prévôt de Raconnay, pour un fief audit lieu; — Jean Viard, écuyer, seigneur de Billey; — Jean de Saint-Sernin, damoiseau; — Antoine de Montmartin, pour une rente sur les marcs de Dijon; — Agnès de Talaru, veuve de Guillaume de Corgenon, chevalier, seigneur de Chaumont; — Guillaume de Loisy, seigneur de Vandanges (Bantanges) et de Rosier; — André d'Arbonnay, seigneur de Roche; — Oudot de Nanteuil, seigneur de Cussigny; — Philibert de Jaucourt, chevalier, seigneur de Villers et de Nuas; — Jean de Chissey, chevalier, seigneur de Fangy; — Isabelle de Damas, veuve de Hugues de Cousan, dame du Plessis-les-Blanzy et de Bragny-sur-Saône; — Guillaume Sarandey, écuyer, seigneur de Chambon, Saint-

Léger-sous-Beuvray; — Guillaume Le Fort, prévôt d'Alby, chanoine d'Autun, pour son fief de la maison de La Roche à Autun; — Thibaut, seigneur de Neuchâtel, de Châtel-sur-Moselle et du Fays-Billot; — Antoine de La Chapelle-sur-Duelée, seigneur du Bois-Saint-Pierre; — Nicolas de Dannemarie, écuyer, seigneur de Quemigny-les-Vergy. — Don d'un pré à Auxonne, fait par le duc Jean à Jean Viard, bourgeois du lieu, et hommage qu'il en fait au duc Philippe-le-Bon.

B. 10560. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 1 sceau.

1414-1415. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits au duc Jean-sans-Peur par Ithier et Jean d'Avout, frères, seigneurs d'Avot; — Guillaume de Chaumont, seigneur de Quitry et de Serrigny-les-Beaune, chevalier, chambellan du roi, et Jeanne de Mello, sa femme; — Etienne de Vaubusin, seigneur de Billy; — Guigue de La Palud, sire de Varambon; — Louis Damas, seigneur de Digoine, chambellan du duc; — Jean, seigneur de Changy et de Chenay, chevalier; — Guillaume de Torcy, écuyer, seigneur dudit lieu; — Philibert de Vaudrey, seigneur de Montboson; — Lancelot de Semur, seigneur d'Ancy-le-Franc; — Huguenin de Monnay, écuyer, seigneur dudit lieu. — Don de la terre de Saint-Marc-sur-Seine, fait par le duc Jean à Henri Vallée de Fontenay, chevalier, son chambellan.

B. 10561. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 2 papier.

1416-1419-1463. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits à Jean-sans-Peur, par Jean de Tonnerre, chevalier, seigneur de Genlis et de Montmain; — Jean Boulon, seigneur du Fay et de Corberon; — Bertrand Melin, écuyer d'écurie du duc, pour une rente sur les foires de Chalon; — Jean de Saulx, seigneur de Courtivron, chancelier de Bourgogne, pour un fief à Quemigny et Étalante; — Guérard de Rousselay, écuyer, pour un fief à Auxonne; — Philibert de Montrambert, écuyer, pour son fief de Santenay. — Acte de partage de biens entre Guillaume et Nicolas de Beire, écuyers, demeurant à Montmirey, suivi de l'hommage fait au duc Philippe-le-Bon par Nicolas. — Autorisation donnée par le duc Jean au seigneur de Thoisy, de céder sa terre d'Esconte au chapitre Saint-Lazare d'Autun pour le remboursement d'une rente. — Souffrance pour rendre hommage, accordée par le même à Jeanne de Chalon, veuve de La Baume, seigneur de Bon-Repos. — Dénombrements donnés aux comtes de Savoie par Sibylle de Feillens, veuve de Hugonet de Feillens, chevalier, et Sibuet de Feillens, seigneurs de Chatenay-en-Bresse.

B. 10562. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 3 sceaux.

1420-1422-1435. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements de Bourgogne faits à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, par Jean de La Trémouille, seigneur d'Antilly, de Jonvelle, chambellan et premier maître d'hôtel du duc; — Jean de Vaudrey, seigneur de Tellaou; — Jean Boussard, au nom de Jeannette de Montmartin, sa femme, veuve de Jean Challegray de Perrigny, maire de Pontailler, pour un fief à Pontailler et Perrigny-sur-l'Ognon; — Guillaume de Bèze, écuyer, seigneur d'Aiserey; — Philippe de Montreu, écuyer, seigneur du Meix-Richard, de Belmont et Chaussin; — Jean Pitois, écuyer, seigneur de Monthelon, de La Vaul-sous-Toulon, de Saint-Léger-sous-Beuvray et de Couches; — Jaquot de Toulongeon, écuyer; — Oudot de Gemeaux, écuyer, seigneur de Minot; — Huguenin Marlot, écuyer; — Aymé Chambellan, écuyer, seigneur de Châteauvieux et du Bergon; — Jacques de Lugny, écuyer; — André, seigneur de Monay, écuyer; — Vauthier, seigneur de Morges, écuyer; — Pierre de Lauthennes, écuyer; — Jacques d'Igney, seigneur d'Osselles; — Antoine de Monet, chevalier, vicomte de Salins, seigneur de Montsaugeon et de Vaites, pour une rente sur les salines de Salins; — Hugues d'Espaisse, pour un fief audit lieu; — Oudot de Fougerey, pour un fief à Goubaul.

B. 10563. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 2 sceaux.

1423. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, par Jean Viard, écuyer, seigneur de Billey; — le chapitre de Saint-Nicolas de La Prée-sous-Arcy, pour ses fiefs de Guignebert et Vergon; — Hugues, seigneur de l'Aubespin, chevalier, chambellan; — Louis d'Usiez, écuyer, seigneur de Malecey, près Faucogney; — Jeannette, femme de Thomas de La Valette, pour un fief à Espaisse, près Autun; — Henri Le Clerc de Faucogney, seigneur de Bellonchamp; — Guillaume de Clugny d'Autun, écuyer, seigneur de Ménessaire et de Moux; — Henri de Saint-Nizier, écuyer, seigneur de La Motte-des-Prés; — Pierre et Jean Bernard, frères, pour un fief à Montcenis; — Jean Gauthier de Bejeul, pour un fief dépendant de Faucogney; — Hugues, sire de Monnay, écuyer; — Jeanne de Cion, dame de Chevigny, veuve de Jean de Champdivers, pour une rente sur les halles d'Auxonne; — Martin, seigneur de La Motte-de-Loisy, damoiseau; — Jean d'Ossans, dit de Bertigny, écuyer, seigneur de La Nivelle-sur-l'Ognon; — Huguenin de Choisy, seigneur de Longeault et Beire-le-Fort; — Vautherin de Bonsey, écuyer, seigneur de Prugerot en Franche-Comté; — Guillaume, sire de Silley, écuyer, sei-

gneur d'Ancier-les-Gray; — Vautherin de Banans, chevalier, seigneur de Chaux-les-Faucogney. — Don viager des revenus de la châtellenie de Montcenis, fait par le duc à Jacques de Buxeuil, écuyer, chambellan, premier maître d'hôtel, bailli d'Autun et de Montcenis.

B. 10564. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 4 pièces, papier; 2 sceaux.

1424. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits au duc Philippe-le-Bon par Antoine de Montmartin, pour une pension sur les marcs de Dijon; — Jacques Boileau, écuyer, seigneur de Pluvault; — Jacquot de Flammerans, écuyer, seigneur dudit lieu; — Pierre de Maisières, écuyer, seigneur de Labergement-les-Auxonne; — Thomas, seigneur de Grandmont, chevalier, seigneur de Roye-les-Faucogney; — Guyote de Ronsay, veuve de Guillaume Merceret de Salins, pour une rente sur la saunerie; — Jean de Saint-Loup, écuyer, seigneur de Frasne et de Ronchamp; — Adeline, fille de Henri Larsirier de Favernay, écuyer, dame d'Equevilley en Franche-Comté; — Guy de La Trémouille, comte de Joigny, seigneur d'Antigny; — Thibaut de Neuchâtel, seigneur de Châtel-sur-Moselle et de Fay-en-Chalonnais; — Humbert, comte de La Roche-de-Villars et de Beaumont-sur-Vingeanne; — Catherine de Vaites, dame de Fangy; — Etienne de Domprey, écuyer, pour un fief à Faucogney; — Jean de Chissey, chevalier, seigneur de Fangy; — Estevenote, femme de Hugonin de Flammerans, veuve de Jacquot de Toulongeon, écuyer, dame de Flammerans; — Philibert Bassans de Rochefort, écuyer, seigneur de Billey; — Henri de Doubs, chevalier, seigneur de Villers-Rotin.

B. 10565. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 3 sceaux.

1424. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits à Philippe-le-Bon par Jacquot de Chissey, écuyer, pour un fief à Chaussin; — Marguerite d'Oiselet, dame de Bourguignon, Bethancourt en Franche-Comté; — Huguenin de Montjeu, seigneur d'Antully; — Guillaume de Baugies, damoiseau, seigneur de La Comelle; — Pierre de Lugny, écuyer, seigneur de Saint-Sernin-du-Plain et de Dracy; — Jean, seigneur de Changy, de Chissey et de Roussillon; — Pierre de Traves, chevalier, seigneur de La Porcheresse et de Chalbonnay-en-Autunois; — Jean, seigneur de Loges, écuyer; — André de Lunel, damoiseau, seigneur de Pouilly-en-Charollais; — Jean de La Tramecye, écuyer, seigneur de Balnod; — Jean du Montru et Jean de Chardonnet, écuyers, pour leurs fiefs à Bar-sur-Seine; — Philiberte de Mabec, veuve de Philippe de Vienne, seigneur de Roland; — Fourtal de Lij, écuyer, seigneur d'Equevilley.

B. 10566. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 2 sceaux.

1425-1426. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits à Philippe-le-Bon par Andoche, seigneur de Chissey, écuyer; — Guillaume de Vichy, écuyer, seigneur d'Agencourt; — Jean de Chissey, pour une rente sur la saunerie de Salins; — Robert de Melligny, chevalier, seigneur de Framoy, de Dampierre-sur-Doubs et du Val-de-Servance; — Jean de Vergy, seigneur de Fouvent, de Vignory, et sénéchal de Bourgogne; — Philibert de l'Espinasse, seigneur dudit lieu et de Beauchamp; — Robert de Digoine, damoiseau, seigneur de Moleron; — Louis de Vojet, seigneur de Marigny; — Catherine de Bourbon, dame de Traves et de La Bastie, veuve de Louis Damas, seigneur de Digoine, pour une rente sur les foires de Chalon; — Jeannette, femme de Jean de Vemes, pour un fief à Marigny; — Gérard d'Artus, damoiseau, seigneur de Corchenay; — Guillaume de Vayru, seigneur du Brouillet et des Fossés; — Guillaume de Riges, écuyer du duc, seigneur d'Avirey-le-Bois et Lingey; — Guillaume de Drompvent, écuyer, seigneur de Pressy; — Marie, dame de Vienne et des Riceys; — Lancelot de Semur, chevalier, seigneur d'Arcy-en-Charollais; — Guiot Pagnier, damoiseau, seigneur d'Hauterive; — Antoine de Sercey et Marguerite de Sigy, sa femme, seigneurs de Genouilly. — Souffrance accordée par Henri VI, roi de France et d'Angleterre, au duc Philippe-le-Bon, pour faire hommage au nom de ses neveux les mineurs de Nevers.

B. 10567. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 2 fragments de sceaux.

1427. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits au duc Philippe-le-Bon par Catherine de Grancey, dame de Cussy et de Loches; — Eustache de Levis, seigneur de Cousan, de Lugny, de Bragny-sur-Saône et de Placy-les-Blanzy; — Pierre, seigneur de Dyo, chevalier; — Regnaut de Bazarnes, seigneur de Champerroux, d'Estrées et de Gentes-les-Chassy. — Dénombrement de la seigneurie du Tiret-en-Bresse, donné à Amédée VIII, duc de Savoie, par François de Montronsart, tuteur d'Amédée de La Baume.

B. 10568. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 2 sceaux.

1428-1429. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits au duc Philippe-le-Bon par Marie de Broyes, dame de Rans, veuve de Pierre de Fontenay; — Jacques Antoine, chevalier, seigneur de Grandmont, de Chatel-Guiote et de Roche-les-Faucogney; — Philibert de

Montfaucon, damoiseau, seigneur de Trivy; — Jean de Rye, chevalier; — Thibaut de Rougemont, écuyer; — Huguenin Boussard, écuyer, maire de Pontailler, seigneur de Perrigny en partie; — Guillaume Montot, chevalier, seigneur de Pluvet; — Marguerite de Vautravers, veuve de Pierre de Maisières, écuyer, seigneur de Labergement-les-Auxonne; — Nicolas Rolin, seigneur d'Authume, chancelier de Bourgogne; — Gauthier de Bauffremont, dit Ruppes, seigneur de Secy et de Vauvilliers; — Gérard et Henri de Saulx, écuyers, seigneurs de Vantoux. — Don de fiefs à Quingey fait par Odot Groblin de Quingey, écuyer, à Jehan Armenier de Montagu, écuyer, et Jeanne de Verges, sa femme.

B. 10569. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 1 sceau.

1430-1432-1434. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits au duc Philippe-le-Bon par Nicolas Rolin, seigneur d'Authume, chancelier de Bourgogne, pour la terre de Monetoy, achetée sur Pierre de Bauffremont, seigneur de Charny et de Molinot; — pour des revenus sur les foires de Chalon, acquises de François de La Palud, seigneur de Varambon; — Jean-Pierre de Goubaul et Jean de Combes, pour un fief à Sanvignes; — Pierre de Lantenne, chevalier, chambellan du duc; — Claude de Villafans; — Pierre de Salins, seigneur du Pasquier, écuyer; — Arnoul de Ville, écuyer, seigneur de Fontaine, Ausson, Nardent et Vaivres, près Vesoul; — Amé, seigneur de Chastelviel et de Verjon, chevalier, pour une rente sur les foires de Chalon; — Jean de Masilles, écuyer, premier panetier du duc; — Jean de Trotedant, écuyer, seigneur de Saulon-la-Chapelle; — Vauthier de Sirot, écuyer, pour une rente sur la saunerie de Salins. — Autorisation du duc à Jean Bonféal, son conseiller, de prendre possession de la seigneurie de Couchey. — Rôle des fiefs mouvant du duc à cause de son château de Semur-en-Brionnais. — Approbation par le duc, de l'échange de la terre de Bons en Franche-Comté, fait par Jean de Bauffremont, seigneur de Mirebeau, avec Agnès de Perrigny, femme d'Etienne de Mailly, qui lui cède sa terre de Perrigny-les-Dijon.

B. 10570. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 2 sceaux.

1433-1436. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits au duc Philippe-le-Bon par Jean de Bauffremont, seigneur de Mirebeau et de Bourbonne, pour une rente sur la prévôté d'Auxonne; — Aymé de Binant, écuyer; — Girard Loite, écuyer, échanson du duc, pour une rente sur la saunerie de Salins; — Jaquot d'Amance, écuyer, seigneur de Baume en Franche-Comté; — Jean Michelet, pour un fief à Vesoul; — Hugonin, seigneur de Masoncles, damoiseau; — Jean Falchon, damoiseau, pour un fief à Saint-Romain-sous-Gourdon; — Gillet Girard de Perrecy, pour un fief à Saint-Vallier; — Jean, dit Botard de l'Espinasse, damoiseau, pour un fief à Rigny; — Guiot d'Ocles, damoiseau, pour un fief au Mont-Saint-Vincent; — Hugues de Charencey, damoiseau, seigneur de Chanlecy; — Jean Bon, damoiseau, seigneur de La Motte-de-Devant; — Louis de Charolles, damoiseau, seigneur de Boquenseaul; — Jean de La Motte, damoiseau; — Guillaume Damas, seigneur de Digoine, damoiseau; — Jeannette de Marcheseuil, veuve d'Antoine de Vergy, dame de Chiddes; — Simon de Marcheseuil, femme de Jean de Lugny, dame de La Condemène. — Sommation de l'archevêque et du chapitre de Lyon au duc de Bourbon, sire de Beaujeu, de leur faire hommage. — Décret du concile de Bâle, qui astreint le duc à faire cet hommage. — Protestation du duc contre cette prétention. — Inféodation de la châtellenie d'Arbent, faite par Amédée VIII, duc de Savoie, à Hugonin Allemand, chevalier.

B. 10571. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin; 3 pièces, papier; 1 sceau.

1437-1441. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits au duc Philippe-le-Bon par Catherine de Bourbon, dame de Clessy; — Louis, bâtard de Tressettes, damoiseau, seigneur de Montessus; — Jean, seigneur de La Chapelle et de Saint-Aubin, damoiseau; — Jean, seigneur de Cusance, de Bealbas et de Darcey; — Robert de Mauvilly, écuyer, pour une rente sur les tailles de Busseaut; — Philippe de Champvent, écuyer, pour une rente sur la saunerie de Salins; — Guillaume de Drompvent, seigneur de Pressy; — Jean Duret, écuyer, pour un fief à Brion; — Guillaume de Genelay, damoiseau; — Jean de Charencey, damoiseau, seigneur de La Cour-sous-Artus; — Claude de Vichy, seigneur de Lugny; — Léonard, seigneur de La Menne et Mayrote; — Girard de Bernaul, damoiseau, seigneur de Lessertot; — Geoffroy d'Auxerre, seigneur de Beauvoir, de Coucy et d'Arconcey. — Lettres de souffrance pour rendre hommage, accordées par le duc à Catherine de La Tour, femme d'Odot Grotebin de Quingey. — Autorisation du duc à Oudot Malain, son conseiller, de prendre possession de la terre de Villers-les-Pots. — Inféodation des terres de Chazey, Sainte-Julie et Crangy, faite par Louis, duc de Savoie, à Georges de Varax, écuyer.

B. 10572. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 1 sceau.

1442-1444-1447. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits au duc Philippe-le-Bon par Geoffroy d'Auxerre, seigneur de Beauvoir; — Hugues Du Bois, bailli de Charollais; — Hugues de Suilly, damoiseau,

ıeur de La Motte-de-Loisy; — Jacques de Virier, cheva- seigneur de La Perrière, de Mont-le-Viel, d'Allemogn ; tienne de Châtillon, écuyer, pour un fief audit lieu; — s et André Chevrier et Guy de La Grolée, pour une rente Mâcon; — Philibert Damas, seigneur de La Bazolle et de iaise; — Pierre de Saint-Amour, seigneur de Château-in-en-Charollais; — Philippe Colomb, damoiseau, sei- ır de Terzy. — Inféodation de la terre de Loyette, faite par s, duc de Savoie, à Georges de Varax, écuyer, cham-ın, seigneur de Chaset et de Saint-Etienne-du-Bois.

B. 10573. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 5 sceaux.

145-1446. — Série chronologique des reprises de fief, ıx et dénombrements faits au duc Philippe-le-Bon par froy, seigneur de Beauvoir et de Mussy-la-Fosse; — ant de Billy, dame de Santigny; — Antoine de La Lije, ıeur de Saint-Léger et de Corcelles-en-Beaujolais, pour un ır la saunerie de Salins; — Jean, comte de Fribourg et Neuchâtel, seigneur de Longecourt, Tart et Potangey; — de de Mandelot, seigneur de Cessey et de Fontaine-en-nois: — Guillaume de Beurnonville, chevalier, seigneur ellenod, Vaux et Origny; — Erard de La Motte, damoi-., — Louis, seigneur de Cusance et de Darcey; — Gui-d de Cusance, seigneur de Foucherans; — Simon de ıtson, seigneur de Puits; — Jaquot de Lugny, seigneur Maillys; — Jacques de Rochefort, pour un fief en la vicomté ıxonne; — Louis de Digoine, seigneur de Palais et de :illy; — Perrette de La Rivière, dame de La Roche-Guyon › Vincelle; — Pierre de Pouquières, chevalier, seigneur alabre, Vantouhot et du Brouillart-sous-Thil; — Jean du stier, seigneur de Ricey; — Etiennette de Roche, dame este, veuve d'Ancel de La Serrée, pour une rente sur la ıerie de Salins. — Lettres de souffrance pour faire hom-e, accordées par le duc à Jean Grotebin de Quingey; — héritiers de Jean Bonféal, pour un fief à Couchey; — ard de Saulx, écuyer, seigneur de La Motte-de-Marey. — re du duc de saisir le château de Rochefort-sur-Armançon, r défaut d'hommage. — Inféodation faite par Louis, duc Savoie, à Jean de Vergy, de 300 livres de rente sur les mus du Mâconnais.

›574. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 2 sceaux.

447-1449. — Série chronologique des reprises de fief, ux et dénombrements faits au duc Philippe-le-Bon par beline d'Avantois, dame de Vassy-du-Poisat, comme mère utrice de Bonne de Champlemis, dame de Gissey-sous-Flavigny et Thenissey; — Philibert Loubat, pour une rente sur la châtellenie de Pommard; — Oudot de Mâlain, seigneur de Tart et Varanges; — Guillaume Potin, écuyer, seigneur d'Arconcey; — Jean de Dinteville, écuyer de Messigny; — Antoine de Seigny, seigneur de Saffres; — Henri de Vautravers, seigneur de Ville-sur-Arce; — Guyot Gigny, écuyer, seigneur de Balenod; — Jean d'Avout, chevalier, seigneur d'Avot; — Ferry de Ludes, chevalier, seigneur de Marolles et de Chauffour; — Jean de Rupt, seigneur de Riel-les-Eaux; — Claude de Semur, damoiseau, seigneur de Drompvent; — Claude de Tressettes, seigneur de Sigy; — Antoine Raillart, écuyer, seigneur de Ville-sur-Arce; — Louis d'Amoncourt, écuyer, seigneur de Piepape et de Villey-sur-Tille; — Antoine de Savigny, écuyer, seigneur de Saffres et de Mosson; — Jean Perron, écuyer, seigneur de Mipont; — Jean de Chalon, seigneur de Vitteaux et de l'Isle-sous-Montréal. — Inféodation des châtellenies de Loyette, Sainte-Julie, faite par Louis, duc de Savoie, à Georges de Varax, seigneur de Saint-André.

B. 10575. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1450-1451. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits au duc Philippe-le-Bon par Robert Damas, seigneur de Clessy; — Rolin de Bournonville, écuyer, seigneur de Verrey-sous-Salmaise; — Jean de Baugie, seigneur de Gissey-sous-Flavigny; — Jacques de Rochefort, écuyer, seigneur de Labergement-les-Auxonne; — Jean de La Piscine, seigneur de Blaisy; — Jean de Ray, seigneur de Belan; — Gérard de Buxeuil, seigneur du Parc; — Jean de Crux, chevalier, seigneur de Trouhans. — Lettres de Charles VII, roi de France, relatives au franc-aleu de la terre de La Motte-de-Tilly, au bailliage de Sens, appartenant à Jean de Puligny, conseiller du duc de Bourgogne. — Dénombrement de la vidamie de Châlons-sur-Marne, donné à l'évêque dudit lieu par Isabelle de Péronne, dame d'Ardenay.

B. 10576. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 4 pièces, papier; 1 sceau.

1452-1455. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits au duc Philippe-le-Bon par Louis, seigneur de Masoncles; — Louis de Cusance, pour une rente sur la saunerie de Salins; — Josserand Colomb, damoiseau, seigneur de Terzy; — Guillaume de Montagu, damoiseau, seigneur de Champlecy en partie; — Claude de Viry, damoiseau, seigneur de Champlecy; — Jean de Pluvault, écuyer, seigneur de Collonges; — Guillaume de Vienne, seigneur de Montbis et de Tichey; — Jean Bouzereau, pour un fief à Saint-Romain; — Jean Chaussin et Jean de Villers,

écuyers, seigneurs de Chavannes-les-Chaussin; — Jacques de Rochefort, écuyer, seigneur de Pluvault, Beire-le-Fort, Collonges; — Georges, écuyer, seigneur de Châteauviel et Verjon; — les mineurs d'Anne de Saint-Georges, écuyer, seigneur de Loches; — Richard de Merbury, chevalier, chambellan du roi, bailli de Troyes, seigneur de Buxeuil-les-Bar-sur-Seine; — Philibert de Mayry, damoiseau, seigneur de Sommery; — Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges, de Sainte-Croix et d'Arc-en-Barrois; — Mahaut de Courlon, veuve d'Antoine Raillart, seigneur de Ville-sur-Arce; — Girard de Plaines, conseiller, maître des requêtes du duc, pour un fief au comté de Bar-sur-Seine; — Claude de Fautrières, damoiseau, seigneur de Pressy; — Gérard de Cousance, seigneur de Belvoir et de Foucherans. — Obligation de Jean de Toulongeon, chevalier, chambellan du duc, de reprendre de fief du duc sa terre de Sennecey, qui était de franc-aleu, sous la condition d'élever des fourches patibulaires. — Hommages faits par Pierre de Vichy, écuyer, seigneur de Tailly, au prieuré de Saint-Symphorien d'Autun, et par Jean de Saulx, seigneur du Meix et de Minot, à Jean Le Marey, écuyer, seigneur de Mauvilly.

B. 10577. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1456-1458. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et denombrements faits au duc Philippe-le-Bon par Simon de Grantson, écuyer, seigneur de Puits et du Val-Saint-Julien; — Girard de Cusance, seigneur de Beauvoir et de Darcey; — Catherine de Seigny, veuve de Huguenin de La Perrière, écuyer, seigneur de La Bouhe, dame de Quincy et Quincerot; — Guillaume de Drée, écuyer, seigneur de Gissey-le-Viel; — Simon de Coulon, seigneur de Gronay, de La Chapelle, de Sennevy et de Quincerot en partie; — Claude Peaudoie, écuyer, seigneur de Corbeton, Vellerot et Malpertuis. — Arrêt de la Chambre des comptes qui met Philippe Pot, chevalier, chambellan du duc, seigneur de Thirey, en possession de la châtellenie de Châteauneuf-en-Auxois, qui lui avait été donnée par le duc.

B. 10578. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 1 fragment de sceau.

1461-1467. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits au duc Philippe-le-Bon par Miles de Grancey, écuyer, seigneur de Larrey, Poinçon, etc.; — Guillemette, veuve de Jean Munier de Verrières-sous-Glennes, pour un fief auxdites Verrières; — Pierre de Goux de Wedergrate, chancelier de Bourgogne, pour la terre de Vauvry, acquise sur Guillaume de Chalon, prince d'Orange; — Louis Chevrier, seigneur de Saint-Maurice-des-Prés, pour des rentes sur le péage de Mâcon. — Consentement donné par le duc Philippe à Oudot de Mâlain, chevalier, de prendre possession de la terre de Senavelle. — Lettres du même, qui assigne à Michel de Chaugy, seigneur de Chissey, chevalier, son maître d'hôtel, 300 livres de rente en fief sur la châtellenie de Roussillon.

B. 10579. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1469-1476. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits à Charles-le-Guerrier, duc de Bourgogne, par Adrien de Bubemberg, chevalier du pays de Berne, pour une rente sur la prévôté d'Auxonne; — Hector Florimont, Olivier Ourador, Sébastien Eutrope de Chassey et leurs sœurs, Simon de Savigny-sous-Beaune, Louis Chevrier, pour des rentes sur le péage de Mâcon; — Girard Robot, écuyer, seigneur de Magny-sur-Tille; — Girard de Buxeuil, écuyer, seigneur du Parc, pour une rente sur les revenus du Mâconnais; — Humbert de Vivant, écuyer, seigneur de Chamberier; — Guillaume de Messy, écuyer, seigneur de Rans, capitaine de Bourbon-Lancy, et Jean de Messy, homme d'armes de la garde du duc, seigneurs de Messy. — Lettres du duc Charles, qui donne mainlevée de la saisie faite par ses officiers sur Simon, seigneur de Mailly et d'Arc-sur-Tille, pour défaut d'hommage de la terre de Bressey-sur-Tille, qu'il lui avait donnée. — Investiture de la châtellenie de Corbières, donnée par Yolande de France, duchesse de Savoie, à Huet d'Aglié, des comtes de Saint-Martin.

B. 10580. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 1 sceau.

1477-1480. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits à Louis XI, roi de France, par Antoine Du Bois, écuyer, seigneur de Posanges et de Salmaise; — Guillaume de Villers, seigneur d'Igornay; — Pierre Le Begat, écuyer, pour un fief à Bar-sur-Seine; — Pierre Doriole, chevalier de Boyre-en-Aunis, chancelier de France, seigneur de Nuits; — Hugues de Chantemerle, conseiller, chambellan du roi, seigneur de La Clayette, du Bois-Sainte-Marie et du Mont-Saint-Vincent; — Louis Chevrier, pour des rentes sur les revenus du Mâconnais; — Nicolas Darantière, pour une maison à Bar-sur-Seine; — Etienne Terrion, écuyer, pour un fief à Noyers; — Philippe de Hochberg, seigneur de Bandeville, comte de Charollais, seigneur d'Arc-en-Barrois, Seurre, Saint-Georges, Louhans, Chagny, Montpont, Sainte-Croix, Montbard, Epoisses et Montcenis; — Philibert de Rougemont, chevalier, pour le péage de Moges-en-Mâconnais; — Jean de Villafans, chevalier, seigneur de Layer-en-Chalonnais; — Claude de Visen, veuve de Jean de Chancey; — Jean de Corcelles, écuyer, seigneur de Lochères; — Jacques d'Amanzé,

seigneur de Trelu; — Claude de Ragny, seigneur de Fontenay; — Eudes de Ragny, chevalier, seigneur de Pisy; — Jean de Neuchâtel, seigneur de Montagu, et Jean de Neuchâtel, écuyer, conseiller et chambellan du roi, comte de Joigny, seigneur de Vitteaux; — Jacques de Clermont, chevalier, seigneur de Vauserre et de Poupet; — Philippe Roline, dame de ...., pour des rentes sur la saunerie de Salins; — Oudot de Poupet, évêque de Chalon, pour le temporel de cet évêché; — Michel de Damas, seigneur de Villers-les-Pots; — François de Ray, écuyer; — Jean de La Baume, seigneur de Bonrepos, pour ses fiefs en Bourgogne; — Guillaume de Vergy, femme de Claude de Toulongeon, seigneur de La Bastie; — Guy d'Usie, seigneur de Villette et Vaudrey; — Claude baron de La Guiche, chevalier; — Jean, seigneur d'Aumont et d'Estrabonne; — Pierre et Jean, seigneurs de Messey-sur-Guie.

B. 10581. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 1 sceau.

1481-1483. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits au roi Louis XI par Jean de Halluyn, chevalier, capitaine général des Suisses, seigneur de Noyers; — Claude et Charles de Montmartin, pour des rentes sur les marcs de Dijon et la saunerie de Salins; — Pierre Rolin, citoyen et bourgeois de Paris, pour une rente sur l'éminage et une maison à Dijon; — François de Ferrière, écuyer, seigneur de Tailly; — Guyot Bonnot, écuyer, seigneur de Balot et Belan; — Charles de Chalon, comte de Joigny, seigneur de Vitteaux; — André Brinon, premier maître à la Chambre des comptes, seigneur de Juilly; — Laurent de Santigny, seigneur de Chérisy; — Jacques de Chemilly, écuyer, pour une rente sur la saunerie de Salins; — Jacques Coictier, médecin du roi, vice-président de la Chambre des comptes de Paris, seigneur de Rouvres, La Perrière, Brasey et Saint-Jean-de-Losne; — Jean, bâtard de Rosières, seigneur de Montmançon. — Hommage fait par le roi, comme duc de Bourgogne, de ce qu'il tient de l'évêque de Chalon. — Permission donnée par Philippe de Hochberg, seigneur de Salmaise, à Guichard Poinsot, seigneur de Thenissey, son féal, de contraindre ses vassaux à faire guet et garde au château de Thenissey. — Hommage fait par Guillaume de Vergy à Charles, duc de Savoie, d'un fief assigné sur les revenus du Mâconnais.

B. 10582. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1484-1488. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits à Charles VIII, roi de France, par Jean de Châteauvillain, chevalier, seigneur de Créancey; — Antoine d'Oiselet, chevalier, seigneur de La Villeneuve, de Beauregard et Nan-sous-Thil; — Jean de Thiard, écuyer, seigneur de Villefargeau; — Georges de La Trémouille, conseiller, chambellan du roi, seigneur de Courcelles-les-Semur, Saint-Loup, Jonvelle, etc.; — Agnès La Bizy, veuve, et les mineurs d'André Brinon, seigneur de Juilly; — Perrenette et Marguerite, filles de Henri de Chissey, seigneur de Bufflot; — Claude, seigneur de Saint-Trivier et de Branges; — Léonard des Potots, chevalier et premier président du Parlement de Bourgogne; — Guy d'Ussie, chevalier, seigneur de Vaudrey, pour des rentes sur la saunerie de Salins; — Antoine Rolin, seigneur d'Aymeries et Authume, pour une rente sur les foires de Chalon; — Oudot Macheco, chanoine de la Sainte-Chapelle, pour une portion de l'éminage; — Louis Chevrier, pour des rentes sur les revenus du Mâconnais; — Marguerite de Chauffour, veuve d'Antoine de Vaudrey; — Philibert de Tenarre, seigneur de Souterrain et de La Berchère; — Pierre du May, écuyer, maire d'Argilly; — Simon de La Rue, seigneur d'Autricourt; — Jean de Chandio, écuyer d'écurie, seigneur de Massingy-les-Châtillon. — Lettres du roi qui commet Jean de Baudricourt, gouverneur de Bourgogne, pour recevoir les fois et hommages des vassaux du duché et du comté. — Reprise de fief des terres de Granges, Passavant et Clerval, par Erard, comte de Wurtemberg.

B. 10583. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1486-1488. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits au roi Charles VIII, par Ferry de Luzy, écuyer, seigneur d'Oyé; — Jean de Saint-Rigaud, damoiseau, seigneur de Launois et de Maupas; — Jean de Busseul, écuyer, seigneur de Sarrie; — Guillaume Daubenton, seigneur de Marcilly et Grimaut; — Jean de Changy, chevalier, seigneur de Chenay; — Adrien de Lischy, écuyer, seigneur de Montjalin; — Antoine de Marzac, seigneur de Lerri, paroisse de l'Hôpital-le-Mercier; — Jean de Barges, écuyer; — Pierre du Verne, écuyer, seigneur d'Etaules-en-Auxois; — Humbert du Tour, écuyer, seigneur de Villeneuve; — Antoine de Buxeuil, seigneur du Parc; — Jean de Rupt, seigneur de Vauvry, Autricourt, Antigny, etc.; — Philippe de Longvy, écuyer, pour la sénéchaussée de Bourgogne; — Jacques, Odinet et Bénigne Godran, frères, et Guyot Jacqueron, pour l'éminage de Dijon; — Jean Boulanger, écuyer, seigneur de Brion; — Antoine de Rochefort, seigneur de Rochefort, Buxy et Châtillon-en-Bazois; — Jean Garnier, écuyer, seigneur de Prangey.

B. 10584. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin.

1488. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits à Charles VIII par Claude Poinsot, écuyer, seigneur de Grosbois-les-Vitteaux; — Jean de Masilles,

écuyer, seigneur de Marey-sur-Tille; — Pierre de Cointeux de Brion, seigneur de Chaussart et de Soussey; — Philippe Bouton, chevalier, seigneur de Saint-Beury; — Antoine Du Bois, écuyer, seigneur de Blessey, Posanges; — Thomas de Plaines, président du Parlement, seigneur de Magny-sur-Tille; — Claude de Railly, écuyer, seigneur de Lingo et de Montigny-Saint-Barthélemi; — René d'Anglure, écuyer, vicomte de Blagny, pour ses fiefs en Bourgogne; — Artus de Vaudrey de Saint-Fale, seigneur de Fain-les-Montbard; — Henri Maillot, seigneur de Juilly, capitaine de Bracon; — Philippine de Cousance, dame de Saint-Seine-sur-Vingeanne, Missery et Grosbois-en-Montagne; — Jacques Loron, écuyer, seigneur de Tharot et de Girolles; — Claude de La Guiche, seigneur de Sainte-Foy-en-Brionnais; — Hugues de Migot, écuyer, seigneur de Maltaverne. — Hommage fait au duc de Savoie par Louis Villette, seigneur de Varet et de Mornay.

B. 10585. (Liasse.) — 86 pièces, parchemin.

1488. — Série chronologique des reprises, aveux et dénombrements faits au roi Charles VIII par Pierre de Semur, écuyer, seigneur de Villers-les-Semur-en-Brionnais; — Henri Maillot, écuyer, seigneur de Juilly; —Guillaume de Parthenay, écuyer, seigneur de Flée; — François de La Motte-de-Liesme, écuyer; — Jean des Serpens, chevalier, seigneur de Chitain et Baignaux; — Guillaume Petitjean, écuyer, seigneur de Chanceaux et de Saint-Martin-du-Lac; — Jean de Buxeuil, seigneur de Sarrie et d'Oyé; — Jean de Semur, écuyer, seigneur de Sancenier et de Roys, paroisse de Brion; — Jean de Moles, écuyer, seigneur de La Motte-de-Reuillon; — Jean Chaudon, seigneur de La Palud, paroisse de Maillie; — Thibaut et Guillaume Audraz, écuyers, pour un fief à l'Hôpital-le-Mercier; — Philibert de Fougères, écuyer, seigneur de l'Etoile-de-Mont; — Tristan et Guyot de La Garde, écuyers, seigneurs de La Garde; — Etienne d'Ars, écuyer, seigneur de Lerre, paroisse de l'Hôpital-le-Mercier; — Guillaume de Baligny, écuyer, seigneur de La Faye; — Thomas et Jean Seynert, bourgeois de Charlieu, pour un fief à Iguerande; — Bleynet, Louis et Jacques du Péchin, écuyers, seigneurs de Noyers-en-Brionnais; — Claude de La Palud, dame de Villers-les-Semur-en-Brionnais.

B. 10586. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1489. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits à Charles VIII par Jean Budé, seigneur de Milly-les-Chablis; — Hugues, seigneur de Chantemerle, de La Clayette et de Trelu; — Georges et Louis de Semur, frères, seigneurs de Jonzie; — Philibert d'Aulnay, écuyer, seigneur de Fougères; — Etienne de l'Espinasse, chevalier, seigneur de Cheugy et Montlevrier; — Jean de Barges, écuyer, seigneur de Champloy; — Guillaume Brune, seigneur de Maussy-les-Rosey; — Jean de Tenay, écuyer, seigneur de Vers et de Saint-Christophe-en-Brionnais; — Antoine de Vichy, écuyer, seigneur de Champrond; — Jean du Solier, écuyer, seigneur de Rochefort-en-Brionnais; — Louis de La Roue, écuyer, seigneur de Cormatin et de l'Espinasse; — Jean de Gurgy, écuyer, seigneur d'Essertines, Fromenteau-en-Autunois; — Louis Barnault, écuyer, seigneur de Darcey; — Jean de Rupt, chevalier, seigneur d'Autricourt et Antigny; — Catherine de Rougemont, veuve de Charles de Mello, seigneur de Saint-Bris; — Jean Bonnot, écuyer, seigneur de Latrecey. — Autorisation donnée par le roi à Etienne Jacqueron, bourgeois de Dijon, d'acquérir des rentes nobles jusqu'à 400 livres de revenus.

B. 10587. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1490-1491. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits au roi Charles VIII par Charles du Tartre, écuyer, seigneur du Thil et Felletières-en-Chalonnais; — Guillaume de Villers, seigneur d'Igornay; — Jacques d'Amoncourt, chanoine de Lyon, seigneur de Villey-sur-Tille; — Laurent Blanchard, maître des comptes, seigneur de Fontaine-les-Dijon, — Jean de Vienne, chevalier, seigneur de Bonnencontre; — Claude Dubled, écuyer, seigneur de Cormatin, pour un fief à Brancion; — Antoine d'Echannay, écuyer, seigneur de Beaumont-sur-Grosne; — Catherine d'Avalich, dame de Brion; — Antoine de Vezon, citoyen d'Autun, pour un fief à Annoux; — André Serre, pour l'éminage de Dijon; — Claude Bouton, écuyer, seigneur du Fays; — Jean Le Rosselet, écuyer, seigneur du Meix-de-Bourgogne à Nuits-sous-Ravières; — Simon de Mailly, seigneur de Villers-les-Pots; — Henri de Maillo, écuyer, seigneur de Chevigny-Saint-Sauveur; — Miles de Grancey, chevalier, seigneur de Larrey.

B. 10588. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 1 sceau.

1492-1498. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits au roi Charles VIII par Jean de Fussey, écuyer, seigneur de Serrigny; — Claude Poinsot, écuyer, seigneur de Civry-en-Montagne; — Guillaume de Villers, écuyer, seigneur d'Arconcey; — Denis Pesquet, secrétaire des présentations au Parlement de Paris, seigneur de Juilly; — Agnus Masquin, écuyer, seigneur de Mailly-le-Châtel; — Philibert Baudot, conseiller, maître à la Chambre des comptes, seigneur de Saint-Thibaut; — Antoine de Rous-

sillon, seigneur de Savigny, pour une rente sur Molinot; — Claude Du Bois, écuyer, seigneur de Rosey; — Jean de Longvy, écuyer, sénéchal héréditaire de Bourgogne; — Antoine du Brouillart, écuyer, seigneur d'Arcy-sur-Cure; — Jean Bonnot de Lantages, seigneur de Thoires; — Ferry de Lusy, écuyer, seigneur d'Oyé; — Philippe Baudot, seigneur de Marey-sur-Tille et gouverneur de la chancellerie de Bourgogne; — Philiberte de Nanteuil, dame de Gissey-sous-Flavigny; — Philibert et Philippe Chevrier, écuyers, pour une rente sur le péage de Mâcon; — Charles de Montmartin, pour une rente sur les marcs de Dijon; — Ponthus de Saint-Amour, dit de Genost, écuyer, pour une rente sur la recette de Mâcon; — Adrien de Saint-Maure, seigneur de l'Isle-sous-Montréal et Vitteaux; — Jacques Arbalète, avocat général au Parlement, seigneur de Neuilly, Uchey, La Palud et Cruchy; — Claude Du Bois, écuyer, seigneur du Rousset. — Investiture de la terre de Beauretour, faite par Philibert, duc de Savoie, à Antoine de Rossillon, président de la Chambre des comptes de Chambéry. — Echange de la terre de Chitry, contre une rente sur la châtellenie de Bray, fait entre Nicolas et Ferry de Ludes d'une part, Jeanne du Plessis-Praslin, femme de Mathelin de Valetier, seigneur de Praslin, et Claude du Plessis, seigneur du Plessis.

B. 10589. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin.

1500. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits à Louis XII, roi de France, par René de Masilles, écuyer, seigneur de La Feuillée; — Edouard Quarré, licencié en droit, seigneur de La Motte-des-Prés; — Jean, seigneur de Rupt, chevalier, seigneur de Riel, Antigny et Autricourt; — Jacques de Dinteville, conseiller, chambellan, seigneur de Commarin; — Didier de Mandelot, seigneur de Sincey; — Charles de Foucher, écuyer, seigneur de Savigny-sous-Beaune; — Guiot de La Baume, seigneur d'Antigny et Marigny; — Jean Bonnot de Lantages, seigneur de Latrecey; — Claude de Ternant, écuyer, seigneur de La Motte-Ternant; — Othenin de Cléron, seigneur de Saffres, Grésigny, Fontaine-les-Dijon, Mosson; — Ogier le Gruyer, seigneur en partie de Saint-Bris; — Jean Ragon, grénetier à Chalon, pour un fief à Cuisery; — Claude Baudet. veuve d'Antoine de Buxeuil, et Louis de Buxeuil, son fils, seigneurs du Parc-les-Mâcon; — Jean Martin et Benoist Ravier, pour un fief aux Verrières-sous-Glennes; — Etienne du Cret, écuyer, seigneur de Montmançon; — Charles, seigneur de Mipont, chevalier; — Jean Dubois, seigneur de Posanges; — Georges de La Trémouille, chevalier, premier chambellan, grand-maître d'hôtel du roi, seigneur de Dracy-Saint-Loup et Courcelles-les-Semur.

B. 10590. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1501. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits au roi Louis XII par Antoine de Vezon, citoyen d'Autun, pour un fief à Annoux; — Jean, seigneur de Rupt, de Vauvry, d'Autricourt, Antigny, Fretterans, etc.; — François de Saulx, écuyer, seigneur de Chassangy; — Jeanne de Poupet, dame de Soussey et Saint-Beury; — Jacques d'Eguilly, seigneur de Fontaine-en-Duêmois; — Jean du Fays, écuyer, seigneur d'Avelanges; — Pierre du Verne, écuyer, seigneur d'Etaules-le-Bas; — Etienne Loron, écuyer, seigneur de Tharot-les-Girolles; — Claude de Clugny, écuyer, seigneur du Brouillart; — Claude et Hugues Dubois, écuyers, seigneurs du Rousset; — Jean Martin et Benoit Ravier, pour un fief aux Verrières-sous-Roussillon; — Philippe de Chastellux, seigneur dudit lieu, vicomte d'Avallon; — Claude Lebault, seigneur de Lessart; — Jacques de Lugny, écuyer, seigneur de Dracy-les-Couches; — Simon d'Achey, seigneur de Pochey; — Robert du Tartre, écuyer, seigneur du Thil-les-Chalon; — Jean de Cressy, écuyer, seigneur de Venarey; — Claude Hugonet, seigneur de Saillant, de Torcy, Pouligny, Athie, Rouvray et Virey; — Simon Sarrasin, écuyer, seigneur de Champdoiseau; — Jean, bâtard de Dinteville, seigneur de Ville-sur-Arce; — Guillaume de Parthenay, écuyer, seigneur de Marmeaux; — Claude de Ragny, seigneur de Ragny et Pisy; — Jean de Fussey, écuyer, seigneur de Serrigny; — Philippe de Saint-Léger, seigneur de Gergy; — Nicolas Bouesseau, président à la Chambre des comptes, seigneur d'Avot, Villey-sur-Tille; — Jean de Bessey, chevalier, seigneur de Beaumont-sur-Vingeanne; — Jeanne de Rochefort, veuve de Jean de Rochefort, chevalier, dame de Rochefort, Massingy et Ampilly; — Pierre du May, maire d'Argilly; — Jean de Rosières, écuyer, seigneur de Savigny-en-Terre-Pleine; — Philippe, marquis de Hochberg, seigneur de Seurre, Saint-Georges, Louhans, Chagny, Arc-en-Barrois, Montbard, etc. — Autorisation accordée à Thomas de Plaines de posséder la terre de Magny-sur-Tille.

B. 10591. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1502-1503. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits au roi Louis XII par Jean d'Amboise, chevalier, seigneur de Bassoncourt; — Claude Brinon, écuyer, seigneur de Juilly; — Jean de Chauvirey, veuve de Charles de Stainville, dame d'Ilan; — Jean de Damas, écuyer, seigneur de Montagu; — Grégoire Simon, écuyer, seigneur de La Charmée; — Jean de Genay, écuyer, seigneur d'Avot; — Alexandre Damas, écuyer, seigneur de

Marmeaux; — Claude de Neuchâtel, chevalier, seigneur du Fays, Gemeaux et Selongey; — Denis Deschintres, Philibert, Odinet, Bénigne Godran et Simonet Rosey, pour le fief de l'éminage de Dijon; — Jean de Messey, écuyer, seigneur de Rains et Sassangy; — Marguerite d'York, veuve de Charles, duc de Bourgogne, dame de Chaussin et de La Perrière; — Louis de Blamont, seigneur de Montpont; — Othenin de Cléron, écuyer, seigneur de Saffres; — Guyot Bonnot de Lantages, seigneur de Mosson; — Nicolas de Pluvault, écuyer, seigneur de Pluvault, Collonges et Soirans; — Jean de Janly, chanoine de Chalon, seigneur de Magny-les-Semur.

B. 10592. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1501-1506. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits au roi Louis XII par Philippe de Chastellux, seigneur de Chastellux et vicomte d'Avallon; — Jean de Hédouard, écuyer, seigneur d'Annoux; — Pierrette d'Achey, femme de Guillaume de Villers, dame de Pochey; — Philippe Baudot, gouverneur de la chancellerie de Bourgogne, seigneur de Villy et Chassigny; — Jacques de Châteauvillain, seigneur de Châteauvillain, Thil, Melin, Créancey, etc.; — Gilles du Guye, seigneur de Vachères et Demigny; — Jean de Salins, pour une rente sur la seigneurie de Trouhans; — Etienne de Mandelot, veuve de Jean de Thorey, chevalier, seigneur de Lantilly, dame de Thoisy-le-Désert; — Huguenin du Blé, écuyer, seigneur de Cormatin et Brancion; — Etiennette Bastier, écuyer, seigneur de Magny-sur-Tille; — les mineurs de Montléon, seigneurs de Brion-sur-Ource; — Fernand de Neuchâtel, seigneur du Fays, Gemeaux, Selongey; — Jacques, seigneur de Châteauvillain, de Grancey, de Selongey et Gemeaux; — Bonne de Neuchâtel, comtesse de Blamont, dame de Sainte-Croix, Louhans, etc.; — Félix, comte de Wurtemberg, seigneur de Fays-Billot, Selongey, Gemeaux; — Claude d'Eguilly, chevalier, eigneur d'Eguilly; — Girard de Lantages, écuyer, seigneur de Villecomte, Belan, Thoires, Mosson, etc.; — Jean de Lugny, écuyer, seigneur de Gissey-le-Vieux; — Guillaumette de Vergy, veuve de Claude de Toulongeon, dame d'Antigny; — Jacques Arbalète, avocat général du Parlement, seigneur de Neuilly; — Charles de Cussigny, écuyer, seigneur de Montpertuis; — Antoine du Brouillart, écuyer, seigneur d'Arcy, Pouligny et Quincerot; — Hugues Dubois, écuyer, seigneur du Rousset et de Pochey; — Jeanne Humbert, veuve de Jean de Genay, dame d'Avot; — Jean Ducret, seigneur de Montmançon; — Charles de La Boutière, écuyer, seigneur de Villechaise; — Jacques de La Boutière, chanoine d'Autun, seigneur de Chassagne-les-Glennes; — Huguette de Ragny, veuve de Jean de Damas, écuyer, dame de Marmagne; — Claude de Mailly, veuve de Philippe Baudot, gouverneur de la chancellerie du duché, dame de Massingy; — le sire de Précy, seigneur d'Aligre, conseiller et chambellan du roi, seigneur de Vitteaux.

B. 10593. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1507-1508. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits au roi Louis XII par Louis Chandon, écuyer, seigneur de Bruailles, Le Chanceau et La Palud; — Hugues Dubos, écuyer, seigneur d'Arconcey; — Edme et Lazare de Genay, seigneurs d'Avot; — Claude de Balaizon, seigneur de Saint-Germain-du-Plain; — Louis Robée, seigneur de Domecy; — Hélie Moisson, licencié en lois, seigneur de Cessey-les-Vitteaux; — Jean de Longvy, seigneur de Mirebeau; — Pierre Moreau de Changy, écuyer, pour un fief à Chérizy-les-Montréal; — Philibert Trana, seigneur de Virey; — Anne de Châteauvillain, dame de Thil et Créancey; — Guillaume Chambellan, conseiller au Grand Conseil, seigneur de Perrigny-les-Dijon; — Pierre de Lucques, seigneur de Bailly; — Marc de La Baume, seigneur de Montrevel, Châteauvillain, Thil, Marigny, Bussy, Étais, Antilly; — Jean de Rochefort, écuyer, seigneur de Pluvault, Fontaine-les-Dijon, Flagey-les-Auxonne, Frolois, Vassy; — Adrien de Mailly, seigneur d'Arconcey; — Lazare Baudot, seigneur de Saint-Thibaut, Marey, etc.; — Claude de Tenay, écuyer, seigneur de Charbonnas; — Celse de Traves, chevalier, seigneur de Charbonnas; — Chrétien Macheco, licencié en lois, seigneur de La Motte-Robert à Magny-les-Aubigny; — Pierre de La Boutière, le jeune, écuyer, seigneur de Chassagne-les-Glennes; — Pierre de La Boutière, écuyer, seigneur de La Boutière; — Africain de Mailly, écuyer, seigneur de Villers-les-Pots; — Jean de Mâlain, pour une rente à Trouhans; — François de Vienne, seigneur de Listenois et de Marly-les-Ciel; — Jean de Créqui, chevalier, seigneur de Ricey et Bagneux; — Claude de Villers, écuyer, seigneur de Menans.

B. 10594. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1508-1509. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits au roi Louis XII par Antoine d'Orges, seigneur du Deffend et de La Garenne; — Jean Arbelot, seigneur d'Echannay; — Guiot de La Boutière, écuyer, seigneur de La Boutière; — Marguerite d'Autriche, duchesse douairière de Savoie, comtesse de Charollais, dame de Château-Chinon, Noyers, Chaussin et La Perrière; — Alexandre Damas, écuyer, pour un fief à Chissey; — Jacques de La Boutière, abbé de Sainte-Marguerite; — Guillaume de La Boutière, Jeanne de Chissey, veuve de Huguenin de La Boutière, seigneurs de La Boutière; — Louis d'Orléans, marquis

de Rothelin, seigneur de Montpont, Seurre, Louhans, Villaines, Salmaise, etc.; — Claude de Mailly, écuyer, seigneur de Fouchanges; — Jeannot de La Sarra, écuyer, seigneur d'Avelanges; — François de Vienne, chevalier, seigneur de Listenois et d'Arc-en-Barrois; — Antoine d'Haudricourt, écuyer, seigneur du Lac; — Jean de Chappes, licencié en lois, seigneur de Romanet et Villars-Dompierre; — Catherine de Vienne, mère de Jean et François de Rupt, seigneurs d'Autricourt, Charnay, Vauvry, etc.; — Gaspard de Vienne, écuyer, seigneur de Listenois, Bonnencontre, Champrenault; — Jean de Montmoyen, écuyer; — Nicolas Bouesseau, président à la Chambre des comptes, seigneur de Frolois.

B. 10595. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1510-1511. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits au roi Louis XII par Gaucher de Dinteville, bailli de Troyes, maître de l'hôtel du roi, seigneur de Polisy, Polisot; — Antoine d'Orges, écuyer, seigneur du Deffend et de Viévy; — Jean de Longvy, seigneur de Givry et de Fretterans; — Claude Marlet, licencié en lois, maire de Pontailler; — Girard de Lantages, écuyer, seigneur de Belan, Massingy et Ampilly; — Jean de Clugny, chevalier, chambellan, seigneur d'Allerey et Gergy; — Girard de Balay, écuyer, seigneur de Valescot; — Philibert du Verne, écuyer, seigneur d'Etaules; — Jean et Bénigne d'Esbarres, pour un fief à Billy; — Les mineurs d'Antoine de Bessey, chevalier, seigneur de Bessey; — Claude de Ballesson, écuyer, seigneur de Saint-Germain-du-Plain; — Claude de Mailly, veuve de Philippe Baudot, dame d'Arconcey; — Claude de Chavannes, veuve de Guy Du Bois, écuyer, dame de Chavannes; — Claude de Longvy, évêque de Mâcon, pour le temporel de cet évêché; — Claude de Montmartin, écuyer, pour une rente sur les marcs de Dijon; — Bénigne Serre, seigneur de Clénay, Bretigny; — le chapitre de Saint-Vincent de Chalon; — Alexandre Damas, écuyer, pour un fief à Moux; — les mineurs de Lantages, seigneurs de Belan; — Claude Regnard, écuyer, seigneur de Germigny; — Jacques de Thésut, bourgeois de Chalon, seigneur de Charéconduit; — Jean de Rochefort, chevalier, seigneur de Pluvault, Fontaine-les-Dijon, Frolois, etc.

B. 10596. (Liasse.) — 41 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1512-1514. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits au roi Louis XII par Jean de La Haie, docteur en médecine, seigneur d'Aubigny, Magny et La Grange-Robert; — Antoine Brulart, écuyer, seigneur d'Arcy et Quincerot; — Huguette de Villafans, dame de Saint-Seine et de La Tour-de-Sennecey; — Jean de Champrobert, François Harpin, maître d'hôtel du roi, contrôleur de l'artillerie, seigneurs de Posanges; — Jean de Lugny, chevalier, seigneur d'Allerey et Saint-Germain-du-Plain; — Antoine Bosredon, écuyer, seigneur de Santenay et de Ruilly; — Jean Ducret, chanoine de Dôle, seigneur de Montmançon; — Jean de Bessey, chevalier, seigneur de Beaumont-en-Champagne et Blagny; — Philiberte d'Autrey, veuve Doyen, dame de Mancey-les-Brancion; — Jean Chandon, écuyer, seigneur de Chanceau et La Palud; — Alexandre Damas, écuyer, seigneur de Moux; — Nicolas Louvain, chevalier, capitaine du château de Milan, seigneur de Gergy; — Jean Chauvin, chevalier, seigneur de Vermanton; — Jean Focault, bourgeois de Chalon, pour un fief à Saint-Germain; — Patrice Odax, écuyer, seigneur de Brion; — Antoine Bouton, écuyer, seigneur de Pierre, pour une rente sur Isey; — Charles de Mipont, chevalier, conseiller au Parlement, seigneur de Montagu; — Claude de Chaugy, écuyer, seigneur de Roussillon; — Alexandre de Saulx, chevalier, seigneur de Vantoux; — Thibaut Genevois de Frangy, écuyer; — Pierre Poinsot, seigneur de Charigny et de La Motte-de-Grignon; — Guillaume de Chastenay, écuyer, seigneur de Villers et de Puits; — Jacques Maréchal, chevalier, seigneur du Parc; — Philippe de Saint-Léger, seigneur de Ruilly; — Amblard de Tenay, seigneur de Maltaverne et de La Vallée; — Pierre de La Court, écuyer, seigneur d'Avelanges; — Girard de Vienne, baron d'Antigny; — Paul de Clugny, écuyer, seigneur de Menessaire; — Guillaume, baron de Mâlain.

B. 10597. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1515. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits à François Ier, roi de France, par Clément Petit, seigneur de Cissey; — Philibert et Philippe Chevrier, seigneurs de Talant, pour une rente sur le péage de Mâcon; — Guillaume Chambellan, conseiller au Parlement de Dijon, seigneur de Domois; — Girard de Vienne, baron d'Antigny; — Jean de Maucler, écuyer, seigneur de Thoires; — Evrard de La Val, écuyer, seigneur d'Avirey; — Guillaume Courtin, notaire et secrétaire du roi, pour une rente sur la seigneurie de Monestoy; — François de Rupt, chevalier, seigneur de Vauvry, Charnay, etc.; — Jean de Rupt, seigneur d'Autricourt, Riel, etc.; — Aymard Rony, chevalier, chambellan, seigneur de Vielchastel; — Alexandre Damas, écuyer, seigneur de Thil-la-Ville; — Jacques Maréchal, chevalier, seigneur du Parc; — Raynaud de Moroges, écuyer, seigneur de Juz; — Ponthus de Saint-Amour, dit de Genost, écuyer, pour une rente sur le péage de Mâcon; — Marc de La Baume, comte de Montrevel, pour Joachim, son fils, seigneur de Créancey; — Antoine de Montigny, écuyer, seigneur

de Thoires; — Guillaume de Remigny, écuyer, seigneur de Champien; — Louis de La Perrière, bourgeois d'Auxonne, pour un fief à Flammerans. — Investiture de la terre de Corbières, donnée par Charles, duc de Savoie, à Claude et Jean d'Aglié, des comtes de Saint-Martin.

B. 10598. (Liasse.) — 85 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1516-1517. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits à François Ier par Nicolas Bouesseau, président à la Chambre des comptes, seigneur de Pichanges et d'Avot; — Jean de Moisy, écuyer, seigneur de La Roche-en-Brénil; — Philippe de Chastellux, seigneur de Chastellux; — Philibert Godran et Marie Salomon, pour l'éminage de Dijon; — Jean de Lugny, chancelier, pour des étangs de Chailleux-en-Chalonnais; — Claude Calandel, écuyer, seigneur de Vonges; — Etienne Bastier, écuyer, seigneur de Magny-sur-Tille et de Saint-Cyr; — Jean Germain et Martin Rigolet, pour le fief des minages d'Auxerre; — Antoine de Donereaux, seigneur de Montrevost; — Blaize Volery, bourgeois de Paris, pour une rente sur le fief de l'Hôpital-en-Brionnais; — Pierre de Rye, chevalier, seigneur de Pisy; — Alexandre-Edouard de Rye, chevalier, seigneur de Pisy; — Alexandre-Edouard, pour une rente à Thil-la-Ville; — Pierre et Jean de La Barre, écuyers, seigneurs de La Motte-de-Larrey, paroisse de l'Hôpital-le-Mercier; — Jean Foucault, bourgeois de Chalon, seigneur de Saint-Germain-du-Plain; — Jean de Bessey, chevalier, pour une rente sur le four de Talmay; — Paul de Clugny, écuyer, seigneur de Menessaire; — Guyot de La Boutière, écuyer, seigneur de Jeux; — Jean, bâtard de Dinteville, écuyer, seigneur de Ville-sur-Arce; — Jean de Tanerre, écuyer, seigneur des Granges-sous-Grignon; — Anne de Chassepot, dame de Villiers-les-Hauts; — Guillaume de Mussy, écuyer, seigneur de Lisle-sur-Gié. — Lettres de mainlevée de la seigneurie de Saint-Romain, en faveur de Guillaume de Montmorency, héritier des Pots, auxquels elle avait été donnée.

B. 10599. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1518-1519. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits au roi François Ier par Jean Foucault, bourgeois de Chalon, pour un fief à Saint-Germain-du-Plain; — Jean de Lugny, chevalier, seigneur de Ruffey, de Broindon, pour un fief à La Colonne; — Claude d'Eguilly, chevalier; — Africain de Mailly, écuyer, seigneur de Saint-Seine-sur-Vingeanne; — Charles Bouton, écuyer, seigneur de Bosjan; — Jeanne Sarre, veuve de Nicolas Gerault, conseiller du roi, dame de Fouchanges; — Guyot de La Boutière, écuyer, pour plusieurs censes et rentes dans la châtellenie de Glennes; — les héritiers de Guillaume de Fontenay, seigneur de Saint-Aubin, Chassigny, Champien, Givry; — Thibaut de Nogent, écuyer, pour un fief dans la seigneurie de Buncey; — Philippe de Mypont, chevalier, et Claude de Fussey, sa femme, seigneurs d'Annoux en partie; — Henri de Ville-sur-Arce, seigneur en partie de Ville-sur-Arce; — Jean, seigneur d'Aumont et d'Estrabonne, pour la moitié des terres et seigneurie de Montagu-en-Chalonnais; — François de La Rivière et dame Madeleine de Savoisy, sa femme, seigneurs de Saillenay; — Claude de Blondefontaine, seigneur en partie de Thoires; — Claude de Foucher, écuyer, seigneur de Rosières; — Claude Contault, seigneur d'Antilly-les-Argilly; — Claude de Mâlain, dame d'Igornay, pour un fief sur les tailles de Pommard; — Philibert de Rochebaron, chevalier, seigneur de Berzé et Rochetaillée, pour un fief à La Colonne; — Bénigne Bouesseau, conseiller, maître en la Chambre des comptes, seigneur en partie d'Avot; — Madame la duchesse de Longueville, marquise de Rothelin, comtesse de Dunois et Neuchatel, dame de Seurre, Saint-Georges, Louhans, Sainte-Croix, Montcenis, Montbard, etc.; — Claude de Tonnerre, seigneur de Cruzy, Laignes et Griselles; — Olivier de Hochberg, seigneur de Sainte-Croix; — Jean de Bout, écuyer, seigneur de La Feuillée en partie; — Philippe de Montrambert, écuyer, pour un fief à Santenay; — Jean de Tavanes, écuyer, seigneur de Sales et Grosbois; — Alexandre de Damas, seigneur de Champdoiseau; — Louis de La Perrière, bourgeois d'Auxonne, pour un fief à Vonges; — Jean de La Chambre, écuyer, pour un fief en la châtellenie de Sagy; — André Brocart, docteur en droit, seigneur de Chazelle-en-Morvant, Messey, etc.; — Jean de Cusant, écuyer, seigneur de Darcey; — François Maréchal, seigneur de Meximieux et Verdun.

B. 10600. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 3 sceaux.

1519-1520. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits au roi François Ier par Jean Raviet, conseiller au Parlement, seigneur de Montmançon; — Antoine Ganay, citoyen d'Autun, pour un fief à Chevance, châtellenie de Chaulmien; — Damoiselle Jeanne de Montfains, dame de Villars-sous-Joudes en partie; — Antoine Bouton, écuyer, seigneur de Pierre et de Champbegon-sur-le-Doubs; — Paul de Clugny, écuyer, seigneur de Menessaire; — Guillaume de Chaugy, écuyer, et damoiselle Bernarde Daubenton, sa femme, seigneurs de Chissey; — Bénigne Serre, conseiller et receveur général des finances, seigneur d'Esbarres, d'Orsans; — Guillaume de Balligny, écuyer, seigneur de La Faye; — René de Clermont, chevalier, maître d'hôtel ordinaire du roi, seigneur de Saint-Beury, Saint-Thibaut, Soussey; —

Jean Croisier, écuyer, seigneur d'Epermaille et Arnay-sous-Vitteaux en partie; — Jean de Marbury, chevalier, seigneur de Morailliers et baron de Coulanges-les-Vineuses, Courson et Le Val-de-Mercey; — Africain de Mailly, écuyer, seigneur de Saint-Seine-sur-Vingeanne en partie; — Guillaume de Clugny, prieur de Couches et chanoine d'Autun, pour un fief à Vaulx, paroisse de Saint-Léger-sous-Beuvray; — Nicolas Noblet, auditeur des comptes, pour certaines censes et rentes à Magny et Aubigny; — Barbe de Hochberg, veuve de Philippe de Chastellux, dame dudit lieu; — Christophe de Vingles, pour un fief à Quemignerot.

B. 10601. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin.

1521-1522. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits au roi François Ier par Jean Le Blond, le jeune, seigneur de La Borde; — Alexandre de Damas, écuyer, seigneur de Villers et de Champdoiseau en partie; — Jacques de Màlain, chevalier, seigneur de Màlain, Tart-le-Bas; — Georges de La Trémouille, seigneur de Jonvelle, premier chambellan héréditaire de Bourgogne; — Girard de Vienne, chevalier, conseiller au Parlement, seigneur de Courtivron; — Charles de Bernault, écuyer, seigneur de Saint-Seine-sur-Vingeanne; — Jean de Fussey, seigneur de Marey et Meuilley; — Aubert de Carmonne, seigneur de Layer; — Pierre de Bauffremont, seigneur de Sennecey; — Antoine de Ganay, échevin d'Autun, pour un fief à Chenay; — Louise de La Baume, dame d'Antilly; — Sébastien de Visigneux, chevalier, seigneur de Bierry-les-Avallon; — Hugues Du Blé, écuyer, seigneur de Cormatin, pour un fief en la châtellenie de Brancion; — Jacques d'Amboise, conseiller et chambellan, seigneur de Bussy-le-Châtel, Bonnencontre, Saint-Julien; — Guillaume de Chastenay, écuyer, seigneur du Fays; — Georges de Mandelot, écuyer, seigneur de Lingo, Montigny et La Rousse; — Claude de Tenarre, chevalier de Genlis, La Sarrée et Pontseille; — Guy Daubenton, docteur en droit, seigneur d'Etais; — Claude de Saint-Julien, chevalier, seigneur de Villecomte; — Bénigne Serre, écuyer, seigneur de Daix; — Jeanne de Saint-Seine, dame de Layer, Varanges, Bessey, Saulon-la-Rue, Saulon-la-Chapelle et Gergy; — Alexandre Thibault de Paray-le-Monial, pour un fief à l'Hôpital-le-Mercier; — Claude Le Marlet, licencié en droit, seigneur de Puits; — Philippe Ferrière, écuyer, seigneur de Bierry-les-Avallon.

B. 10602. (Liasse.) — 40 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1522-1524. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits au roi François Ier par Jeanne d'Orléans, veuve de Jean de Longvy, dame de Charny et Pagny; — Charlotte de Longvy, dame de Sombernon; — Bénigne de Cirey, seigneur de Villecomte en partie; — Hélion de Vaincre, écuyer, seigneur de Furny et de Villers-les-Hauts; — Nicolas de Balathier, écuyer, seigneur d'Avirey-le-Bois et Lingey; — Amé de Sarrebruck, comte de Braine et de Roucy, seigneur de Commercy et de Ricey en partie; — Maurice de La Croix, écuyer, seigneur de Boivin en partie; — Pierre Prévost, conseiller du roi, lieutenant général au bailliage de Dijon, seigneur de Vannoise; — Jean de Courcelles, chevalier, seigneur d'Auvillars et Aiserey; — Bénigne d'Esbarres, seigneur d'Ampilly-le-Sec et Massingy; — Pierre Moreau de Chaugy, seigneur de Bierry-les-Avallon; — Guigone de Màlain, dame de Piepape, Montigny-sur-Aube et de Villey-sur-Tille en partie; — Jacques de Traves, seigneur de La Porcheresse; — Pierre et Jean de La Barre, frères, écuyers, pour un fief à l'Hôpital-le-Mercier; — Claude d'Eguilly, chevalier, seigneur de Grosbois en partie; — Christophe de Rochechouart, chevalier, seigneur de Marigny-sur-Ouche en partie; — Jean Malassis et Perrin Trebillon, bourgeois d'Auxonne, pour un fief audit lieu; — Jean Guelaud, bourgeois de Dijon, pour un fief à Montmançon; — Jacques Fyot, procureur du roi, pour un fief à Châtillon-sur-Seine; — Edme Regnier, licencié en droit, pour un fief à Latrecey; — de Nanton, écuyer, pour un fief à Cuisery; — Claude de Chastel, docteur en droit, lieutenant général au bailliage d'Autun, seigneur de La Charbonnerie; — Philippe Dubois, écuyer, seigneur de Blessey, Boux, Salmaise, Dompierre en partie; — Jean Foucault, seigneur de Saint-Germain et de La Colonne en partie; — Guiot Le Griveaul, bourgeois de Dijon, pour Chevannay en partie.

B. 10603. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1525. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits au roi François Ier par Antoine de Ferrières, écuyer, seigneur de Santenay; — Jean Foucault, seigneur de Saint-Germain-du-Plain et de partie de La Maison-Rouge; — Jacques de Clermont, seigneur de Gergy, chevalier; — Philippe Chevrier, pour des fiefs à Màcon; — Bénigne Serre, conseiller du roi, seigneur d'Esbarres et d'Aubigny en partie; — Marie de Quemigny, dame de Saint-Seine-sur-Vingeanne en partie; — Jean de Lugny, conseiller, chambellan, bailli de Chalon, baron de Ruffey; — Aubert de Carmonne, conseiller au Parlement, seigneur de Prissey en partie; — Guillaume Le Grand, conseiller, seigneur de Darcey; — Africain de Mailly, chevalier, seigneur de Villers-les-Pots et de Clomot en partie; — Claude de Saint-Amour, pour un fief sur la recette de Màcon; — Claude Regnault, chevalier, pour un fief à Vonges; — Sébastien Vesignieux, chevalier, seigneur de Lingo, Montigny et La Rousse; — Claude de

Messey, écuyer, seigneur de Sennecey en partie; — Antoine de Ganay, citoyen d'Autun, seigneur de Chaumien; — Jean du Vernay, écuyer, seigneur de Fouchanges. — Souffrance accordée par « Loyse, mère du roi, duchesse d'Angoulmois et d'Anjou, comtesse du Maine et de Gien, régente en France, » à la duchesse de Longueville, pour reprendre de fief les seigneuries de Seurre, Navilly, Louhans, etc.

B. 10604. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin.

1526. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits au roi François Ier par Jean de La Baume, chevalier, seigneur d'Avelanges; — Perrenet Carnin, bourgeois d'Auxonne, échevin, seigneur en partie de Villers-Rotin; — Louis d'Etampes, écuyer, seigneur de Villefargeau; — Guillaume de Moroges, écuyer, seigneur de Tailly en partie; — Jacques Fyot, pour un fief à Sainte-Colombe-sur-Seine; — Perrenet Camus, bourgeois d'Auxonne, pour un fief à Billy-les-Auxonne; — Paris Jacot, avocat du roi, seigneur en partie de Magny; — Frédéric de Gonzague, marquis de Baugé, seigneur de Montréal, Châteauvieux et Châtel-Girard; — Jacques Aux Epaulles, écuyer, seigneur en partie de Pisy-le-Châtel; — Claude de Mailly, chevalier, seigneur de Courtivron; — Girard de Vienne, chevalier, seigneur de Bouze en partie; — Marguerite de Seultène, dame de Villers-les-Hauts en partie.

B. 10605. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1527. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits au roi François Ier par Méry de Verax, écuyer, seigneur en partie de Nuits-sous-Ravières; — Catherine de Longvay, dame en partie de Brion; — de Lugny, conseiller, bailli de Chalon, seigneur de Franges; — André Brocart, conseiller, seigneur d'Aiserey; — Jean Lemoyne, licencié en droit, seigneur de La Faye; — Guy, avocat du roi, seigneur de Villeneuve en partie; — Antoine Girardin, procureur du roi, seigneur en partie de Griselles; — Philippe Chabot, amiral de France, seigneur de Beaumont, Champagne et Dampierre-sur-Vingeanne; — Guyot de Barangier, écuyer, seigneur de Magny-sur-Tille en partie; — Alexandre Damas, seigneur de Crépy, Bouloy, Montmélian; — Hugues de Clugny, écuyer, seigneur de Chaumien et La Prée; — Bernard de Chaumont, seigneur de Connantre; — Jean de La Baume, chevalier, seigneur du Fays et Bussy-la-Pêle; — Marguerite de Frasans, dame de Couchey en partie; — Guillaume de Chatenay, écuyer, seigneur de Villers et Soulangy; — Anne de Châteauvillain, dame en partie de Thil-en-Auxois; — François Bourgeois, seigneur en partie de Fléeen-Mâconnais.

B. 10606. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1528. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits à François Ier par Edme de Mathelin, écuyer, seigneur de Ville-sur-Arce en partie; — Guillaume Le Grand, conseiller, maître des comptes à Dijon, seigneur de Courcelles-les-Rangs et Sainte-Colombe; — Anne de Châteauvillain, veuve de Marc de La Baume, dame d'Arnay-sous-Vitteaux; — Jeanne de Toulongeon, veuve de René de Clermont, chevalier, dame de Larrey; — Philippe Dubois, écuyer, seigneur de Boux, Bouzot, Blancey, Salmaise en partie; — Jacques de Longvay, seigneur de Billy en partie; — Philippe Chabot, amiral de France, seigneur de Beaumont-sur-Vingeanne; — Guyot Grivaut, bourgeois de Dijon, pour un fief à Chevannay; — Jacques Godran, conseiller au Parlement de Dijon, pour un fief au même lieu; — Alexandre Damas, écuyer, seigneur de Posanges en partie; — Claude Le Marlet, licencié en droit, seigneur de Gemeaux; — Antoine du Brouillart, écuyer, seigneur de Quincerot et Pouligny, et en partie de Saint-Bris; — Jean de Saulx, chevalier, seigneur de Sully; — Henri de Mâlain, chevalier, et Humbert de Mâlain, écuyer, seigneurs de Mâlain et Savigny; — Jacques de Chaumont, chevalier, baron de Chassenay, seigneur d'Eguilly; — Thibaut de Nogent, écuyer, seigneur de Ville-sur-Arce en partie. — Dénombrement de la seigneurie de Renêve, donné par Etienne de Nuits à Philippe Chabot, seigneur de Mirebeau.

B. 10607. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1529. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits au roi François Ier par Hugues de Clugny, seigneur de Buy et de Menessaire; — Louis, duc de Longueville, grand-chambellan de France, seigneur de Chagny, Seurre, Navilly-le-Château, Mervans, Louhans, Montbard, Epoisses, etc.; — Jean Foucault, bourgeois de Chalon, seigneur de Saint-Germain-du-Plain; — Jean de Ballennes, seigneur de La Queue-au-Bois et de partie de Saint-Bris; — Claude de Mailly, chevalier, seigneur de Fouchanges en partie; — Girard de Vienne, chevalier, seigneur de Ruffey et Commarin; — Hugues Mangeard, licencié, seigneur de Neuilly-les-Arnay, — André Brocard, conseiller au Parlement, pour un fief à Dijon; — Hugues de Vezon, licencié en droit, seigneur d'Annoux-les-Châtelgirard; — Louis d'Arson, écuyer, seigneur d'Arcy; — Sébastien de Vesigneux, seigneur du Val-de-Lugny en partie; — Jacques Bouchard de Saulieu, seigneur de Blangey; — Arnoul de Saint-Seine, seigneur de Couchey en partie; — Nicolas de Chemin, seigneur en partie de Vermanton; — Jean de Chevigny, dit de Blot, seigneur de l'Espinasse en partie. — Dénombrement donné par Jean-Philippe

ın, écuyer, seigneur de La Chapelle, à Françoise de
i, dame d'Aumont, baronne de Châteauroux, Couches
ìstrabonne.

10608. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

30. — Série chronologique des reprises de fief, aveux
ıombrements faits à François Ier par Pierre et Bernard
ut, seigneurs de Chevannay; — Jean de Corcelles, che-
·, seigneur d'Aiserey; — René de Clermont, seigneur en
de Mairey et Bassoncourt; — Nicolas Le Begat, écuyer,
ıur de Balleure-le-Châtel; — Jean Sayve, conseiller et
er avocat du roi, seigneur de Santenay en partie; —
es de Villerot, écuyer, seigneur de Bragny; — Guy de
ıul, seigneur de Souhey; — les héritiers de Bénigne de
seigneur de Villecomte; — Guyard de Drée, écuyer,
ıur d'Aisey; — Jean bâtard de Cicon, pour un fief à
-sous-Salmaise; — Jacques de Léoville, écuyer, seigneur
signy; — Jacques Aux Epaulles, seigneur de Pisy en
; — Etienne de Frasans et Jean d'Essoyes, écuyers, sei-
s de Saulon-la-Chapelle; — Claude Boutenay, notaire à
ı, seigneur de Damerey en partie; — Bonaventure de
ss, écuyer, pour un fief à Châtillon; — Claude Blonde-
ne, écuyer, seigneur de Thoires en partie; — Nicolas du
, seigneur de Couchey en partie; — Sébastien de Vesi-
, chevalier, seigneur de Vesigneux, de Marigny-sur-
ı et Jaugey; — Girard de Vienne, chevalier, seigneur de
y-les-Arnay; — Adrienne de La Perrière, veuve de
Foucault, écuyer, dame de Saint-Germain-du-Plain, La
ıre, La Colonne et Maison-Rouge; — Guillaume Barjot,
r, pour un fief à Mâcon; — René de Chalon, fils de
, comte de Nassau, pour le comté de Tonnerre, les châ-
maisons fortes de Cuiseau, Varennes et Beaurepaire;
rie Perreaul, veuve de Jean Chamblin, dame en partie
ırmanton. — Foi et hommage de Pierre Pitois, seigneur
audenay, à Jeanne, duchesse de Longueville, marquise
thelin, comtesse de Neuchâtel, etc.

10609. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

31-1533. — Série chronologique des reprises de fief,
: et dénombrements faits au roi François Ier par les
ers de Jean de Chaubain, seigneurs de Vermanton; —
ṣois de La Fontaine, seigneur de Griselles; — Jean de
, écuyer, seigneur d'Arconcey; — Charles de Saillant,
ıur de Montpont et Rambroz; — Antoine de Mâlain, sei-
· de Chevannay en partie; — le chapitre de l'église col-
e d'Avallon, pour Athie-sous-Montréal; — Philibert de
, seigneur de Faulin; — Philippe de Ville-sur-Arce,
écuyer, seigneur de Ville-sur-Arce en partie; — Edme Le
Garenier, écuyer, seigneur de Nuits-sous-Ravières en partie;
— Jean du Fays, seigneur d'Avelanges; — Loyse de Roche-
fort, dame de Vauvry; — Adrien Bouton, écuyer, seigneur de
Dissey; — Nicolas Le Begat, seigneur en partie de Balnot; —
Anne de Châteauvillain, dame de Selongey, Authume, Flacey,
etc.; — Nicolas Noblet, auditeur des comptes, seigneur de
Brochon en partie; — François Chaussin, écuyer, seigneur
de Beauchemin et de La Tournelle; — Jean Baillet, avocat au
bailliage de Chalon, seigneur de Saint-Germain-du-Plain; —
Alexandre-Edouard, écuyer, seigneur d'Annoux en partie; —
Claude de Fussey, seigneur de Savigny; — Antoine de Vienne,
évêque de Chalon, pour le temporel de l'évêché. — Hom-
mage de Claude Menant à la comtesse de Nevers, pour un fief
à Juilly.

B. 10610. (Liasse.) — 48 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1534-1535. — Série chronologique des reprises de fief,
aveux et dénombrements faits à François Ier par Madelaine
Bouesseau, dame de Santenay en partie; — Philippe Chabot,
chevalier, amiral de France, comte de Charny; — Christophe de
Rochechouart, chevalier, seigneur de Jaugey; — Adrienne de
La Perrière, veuve de Jean Foucault, dame de La Perrière en
partie; — Philippe de Moissey, écuyer, seigneur de Mont,
Châteaurenault et Grosbois; — Claude de Chissey, seigneur
de Vonges en partie; — Alexandre-Edouard, écuyer, seigneur
de Jouancy en partie; — Laurette Merielle, veuve de noble
Jean de Vassen, dame de Bar-sur-Seine en partie; — Charles
Bouton, écuyer, seigneur de Branges en partie; — Jacques de
Traves, seigneur de La Porcheresse et de Vauteau; — Henri
de Mâlain, chevalier, seigneur de Tart-le-Bas; — Anne
Bouton, femme de Guillaume Bernault, écuyer, dame de
Branges en partie; — Loyse de Rochefort, dame de La Viche-
resse en partie; — Claude Guichard, contrôleur du grenier à
sel à Arnay-le-Duc, seigneur de Bessey; — Claude Regnart,
chevalier, seigneur d'Antully et Champitaul en partie; —
damoiselle de Villars, femme de noble Philippe de Moissey,
dame de La Tournelle; — Edme Regnier, licencié en droit,
seigneur de Latrecey en partie; — Jean du Peschin, écuyer,
seigneur de Montgeorges et de Morillon.

B. 10611. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1536-1537. — Série chronologique des reprises de fief,
aveux et dénombrements faits au roi François Ier par Louise,
femme de Jean des Chazaulx, citoyen d'Autun, pour un fief à
Verrières-sous-Glennes; — Catherine Jacob, veuve de noble
homme Guiot Le Grivaut, dame de Chevannay; — Sébastien

de Vesigneux, chevalier, seigneur d'Annoux en partie; — Philippe Chabot, chevalier, comte de Busançois et de Charny, amiral de France, seigneur d'Esbarres, Saint-Georges, Mervans, etc.; — Claude de Damas, seigneur de Champdoiseau en partie; — Jean de Ganay, seigneur d'Avot et Merry en partie; — Jean de Grantson, écuyer, seigneur de Puits; — Paris Jaquot, conseiller au Grand Conseil, seigneur de Layer et Bessey; — Jean Morin, licencié en droit, seigneur d'Arnay-sous-Vitteaux en partie; — François Le Croisier, écuyer, seigneur de Pouligny-les-Epoisses en partie; — Jean de Jugny, chevalier, bailli de Chalon, seigneur de Saint-Julien, Lafarge; — les vénérables doyen et chapitre de l'église collégiale de Notre-Dame et de Saint-Lazare d'Avallon, pour le vicomté d'Avallon; — Charles de Fussey, écuyer, seigneur de Baudrière; — Gaspard de Saillans, écuyer, seigneur de Cruzilles et de Montpont près Cuisery; — Jean de Boussenault, seigneur de Villiers-les-Hauts et de Nuits-sous-Ravières; — Théodore de Saulx, seigneur de La Perrière en partie; — Christophe de Vingles, seigneur de Quemigny en partie. — Conclusions du procureur du roi pour saisir une portion des moulins de Vermanton sur Claude d'Aulenay, faute de reprise de fief.

B. 10612. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1538. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits à François Ier par Claude Le Marlet, seigneur de Gemeaux en partie; — Jean de Gand, écuyer, seigneur de Courtenay en partie; — Christophe de Marey, écuyer, seigneur de Santigny en partie; — Anne de Jaucourt, dame de Vaupitre; — Jean d'Esbarres, seigneur de Boussenois; — Claude de Martigny, seigneur d'Aisey-le-Duc en partie; — Claude d'Anglure, chevalier, seigneur d'Ampilly et Massingy; — Jacques Bouton, conseiller, seigneur de Bosjan en partie; — Claude Bourgeois, licencié en droit, seigneur de Pouligny-les-Semur en partie.

B. 10613. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1539. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits au roi François Ier par Christophe de Vingles, seigneur de Salmaise en partie; — Jacques de Brancion, écuyer, seigneur de Sagy en partie; — Jean Jaquot, maître ordinaire en la Chambre des comptes, seigneur de Couchey; — Philibert Couthier, écuyer, seigneur de Blancey, Boux; — la veuve et les enfants de Claude Le Marlet, seigneur de Gemeaux; — Isabelle de Ternant, dame de Venarey et d'Arnay-sous-Vitteaux en partie; — Madame la duchesse de Nemours, dame de Seurre, Saint-Georges, Louhans, Mervans, Sainte-Croix, Chagny, Epoisses, Montcenis, etc., en partie; — Jacques de Foissy, écuyer, seigneur de Grésigny en partie; — Elion de Mailly, écuyer, seigneur de Savigny-les-Beaune; — Bonaventure de Vingles, seigneur de Quemignerot; — Jean Guenyot, licencié en droit, seigneur de Thorey en partie; — Jeanne de Toulongeon, dame de Larrey, Poinçon en partie et Cerilly; — Bénigne La Verne, conseiller au Parlement, seigneur de Pichanges en partie; — Marguerite de Nancey, veuve de Guillaume de Chatenay, dame de Ville-sur-Arce en partie; — Jeanne de Pax, veuve de Philippe de Montbéliard, dame de Mynault; — Pierre de Chenu, écuyer, seigneur de Châtel-Girard en partie; — Nicolas de Ferrière, écuyer, seigneur de Gamay en partie; — Jean de Damas, écuyer, seigneur de Meuilley et Marey; — Saladin d'Anglure, seigneur de Riel-les-Eaux.

B. 10614. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1540. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits à François Ier par Claude Bouton, chevalier, seigneur de Corberon; — Philippe de Chastellux, écuyer, seigneur de Bazerne; — Hugues de Clugny, écuyer, seigneur de Buy, Laprey, Menessaire, etc.; — Lambert de Laye, seigneur de Messinieux et Farans en partie; — Claude Gaz, seigneur d'Ars et Prejond-en-Dombes; — Benoit de Peyrieu, seigneur de Corcelles-en-Dombes; — Tristan Symon, écuyer, seigneur de Malpas; — Jacques de Laye, chevalier, seigneur de Messigny-en-Dombes. — Lettres de souffrance accordées par le roi à Adrienne de La Perrière, dame de Saint-Germain-du-Plain, pour donner son dénombrement.

B. 10615. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 51 pièces, papier.

1540. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits à François Ier par noble homme Jean Roset, seigneur d'Amareins; — Charlotte de Belletouche, dame de Chavagneu; — Louis de Montgommery, chevalier, seigneur de Lantenay; — François Varinier, seigneur de Tanay; — Pierre Rode, seigneur du Fayet et de Barbarel; — Marguerite Promutialle, veuve de Thomas Santian, bourgeois de Lyon, dame de Villette; — Philippe de Rancé, seigneur de Gleteins; — les prébendiers de la chapelle Notre-Dame, fondée en l'église collégiale de Saint-Paul de Lyon, pour un fief à Trévoux; — Jeanne de La Teyssonnière, veuve de Pierre de Saint-Trivier, dame de Chassel et Befeneins; — Pierre Fournier, seigneur de Chaliouvre; — Jean de Chales, seigneur dudit lieu; — Pierre Granget, seigneur de Myons; — Bonaventure de Vingles, écuyer, seigneur de Billy en partie; — Claude Thomassin, seigneur de Versalieu en partie; —

Claude de La Baume, veuve de Philibert de La Teyssonnière, dame de Chaneins; — Hugues de Cluny, écuyer, seigneur de Rimelles; — Henri d'Eguilly, chevalier, seigneur de Grosbois; — Aymé Maliverd, bourgeois de Bourg-en-Bresse, seigneur de Lent en partie; — Lambert Caillat, citoyen de Lyon, seigneur de Biard en partie; — Guillaume Chabon, seigneur de Toissey en partie; — Madeleine et Deline de Lymosin, sœurs, dames de La Bastie; — Georges Chabuc, seigneur en partie de La Collonge, Mereges et Pionnens; — Jacques Containg, seigneur de Belvey; — Pontus Ponceton, seigneur de La Franchise; — Thiébaut de Nogent, seigneur de Ville-sur-Arce en partie; — Antoine et Philibert Burdin, et Andriette, veuve de Jean Faure, seigneur de La Motte.

B. 10616. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1540. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits à François Ier par Antoine de Choiseul, chevalier, seigneur de Mairey et Bassoncourt en partie; — Louis de Montgommery, chevalier, seigneur de Bragny; — Charles Dysimien, chevalier, et Philibert de La Baume, aussi chevalier, seigneurs de Monfalconnet, Saint-Amour, Villesolliers, etc.; — Claude de Longueville, écuyer, seigneur de Domecey-sur-le-Vaux en partie; — Jacquette Bouesseau, dame de Monétoy; — Christophe de Rudefleur, écuyer, seigneur de Quemigny en partie; — François du Bellay, chevalier, comte de Tonnerre, seigneur de Crusy; — Philippe Simon, écuyer, seigneur de La Chapelle-de-Bragny en partie; — Jacques de Clugny, écuyer, seigneur du Brouillart et de Corcelles-sous-Molinot en partie; — Pierre de Chauvirey, seigneur de Longepierre; — Jean, seigneur de Montcenis, Varennes, Simard, La Vicheresse; — Denis de Pontoux, licencié en droit, seigneur de Vatey et Sassenay; — Pierre de Chenu, écuyer, seigneur de Châtel-Girard en partie; — Sébastien de Visigneux, chevalier, seigneur de Cizery en partie; — Jean Bonnot, écuyer, seigneur de Villers-le-Patras; — Claude Leblanc, écuyer, seigneur de Minot et Thorey.

B. 10617. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1541. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits au roi François Ier par Charles de La Chambre, chevalier, seigneur de La Maisonfort, de La Villeneuve et de La Truchière; — Marguerite de Clefmont, dame de Minot et Thorey en partie; — Philibert de Digoine, écuyer, seigneur de Birey, Cercy, Cersenay et Percy; — Philiberte de Tenarre, dame d'Aiserey; — Jacques Aux Epaulès, seigneur de Santigny en partie; — Pierre Montluet de Chalamont, pour un fief audit lieu; — Claude Lonat, bourgeois de Vimy, pour des fiefs à Jassans, Miserieu, Saint-Didier; — Gabriel Bozon, pour un fief dans le mandement de Trévoux; — Jean de Condrieu, seigneur des Ayes-de-Moncolon; — Georges de La Guiche, écuyer de la reine, seigneur de Garnerans; — Georges de Mandelot, seigneur de Trouilly en partie; — Antoine de Saint-Anthot, conseiller, seigneur de Seigny en partie; — Jean de Gorrevod, comte de Pont-de-Vaux, seigneur de Chalamont et Montmerle; — Gaspard Michelet, bourgeois de Trévoux, pour un fief audit lieu; — Jacques Palatin de Dyo, chevalier, seigneur de Flechère et Sainte-Olive.

B. 10618. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1541. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits au roi François Ier par Jacques de Longvay, écuyer, seigneur de Vaubuzin et de Billy en partie; — Jacques de Chappes, écuyer, seigneur de Domecy en partie; — Georges de Pruilly, seigneur d'Avirey-le-Bois et Lingey; — Claude-François de Moisy, seigneur de La Tournelle et de Mont-Saint-Martin; — Ruy Fernandès d'Almada, chevalier, ambassadeur de Portugal, seigneur de Fretterans; — Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, baron d'Igornay; — Louis de Montgommery, chevalier, seigneur de Bragny; — Louis de Chastellux, seigneur et baron dudit lieu; — Jean de Myolans, chevalier, seigneur de Chevrière et de La Maisonforte de Deaux; — Jean de Faletans, écuyer, seigneur de Villeneuve-Saint-Cyr et de Saugy; — Jean de Bouvot, écuyer, seigneur de Villars-les-Semur; — Guillaume Balzac, écuyer, baron de Dunes et de Clermont, seigneur de Juis; — Christophe de Marey, seigneur de Santigny; — Jean Bouton, écuyer, seigneur de Viennette, Thien et Montangely en partie; — Bonaventure de Vingles, écuyer, seigneur de Quemigny en partie; — Marc de Rye, chevalier, seigneur de Dissey.

B. 10619. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1542. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits au roi François Ier par Guillaume de Saulx, baron dudit lieu, seigneur de Villefrancon, Dampierre, Saint-Vincent; — Louis de Chaugy, seigneur de Roussillon en partie; — Claude de Chissey, écuyer, seigneur en partie de Vonges et Pontailler; — Jean Le Normant, écuyer, seigneur de Beaumont-le-Bois; — Jacques de Lantage, écuyer, seigneur de Roussillon en partie; — Antoine d'Orges, écuyer, seigneur de Boux, Bouzot et Salmaise; — Alexandre Hédouard, écuyer, seigneur de Santenay; — Cyprien de Macheco, conseiller au Parlement, seigneur de Creusot; — Jean Baillet, chevalier, président au Parlement de Dijon, seigneur de Saint-Germain-du-Plain; — Jean de Saulx, seigneur de Menessaire; — Arnoul de Saint-Seine, écuyer, seigneur de Rosière.

B. 10620. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1543. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits au roi François Ier par Etienne Sayve, conseiller au Parlement de Dijon, seigneur de Couchey en partie; — Anne de Lugny, femme de Philibert de La Chambre, dame de Ruffey; — Jean Charvot, seigneur de Blanzy et Servault-les-Autun; — Paris Jacquot, conseiller du roi, seigneur de Neuilly; — Claude Le Blanc, écuyer, seigneur de Minot et Thorey; — Jean Simple, seigneur de La Cour et de Saint-Germain-de-Modéon en partie; — Etienne Noblet, auditeur ordinaire en la Chambre des comptes, seigneur de La Forêt-le-Duc en partie; — Claude de Toulongeon, seigneur de La Villeneuve et La Truchière; — Jean de Monconis, seigneur de Saint-Julien et Lafarge; — Jean Dumay, docteur en droit, seigneur de Lée et Préforgeuil; — Frère Jean de Meilleroncourt, chantre de l'abbaye de Saint-Seine, pour un fief à Salmaise; — Jeanne Dubeau, veuve de Claude Guichard, dame de Bessey.

B. 10621. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1544. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits au roi François Ier par François Dufay, écuyer, seigneur de Longepierre en partie; — les maire et échevins de la ville d'Auxonne, seigneurs de la terre et seigneurie de Germigny-les-Auxonne; — Jean Baillet, président au Parlement de Bourgogne, seigneur de Saint-Germain-du-Plain en partie; — Philibert de Chevrier, écuyer, pour un fief sur le péage de Mâcon; — François d'Orléans, marquis de Rothelin, seigneur de Saint-Georges, Seurre, Louhans, Villaines, Chagny, etc.; — le même, pour la terre et seigneurie de Noyers; — Joachim et Louis Dubois, frères, seigneurs de Posanges en partie; — Bernarde de Salezard, dame de Thoires en partie; — François de Clermont, écuyer, seigneur de Gergy; — Jean de La Roche, seigneur de Montceau en partie; — Bonaventure de Vingles, seigneur en partie de Quemigny, Quemignerot, La Roche, etc.; — Nicolas de Recourt, seigneur d'Echigey; — François et Claude de Beaumont, frères, écuyers, seigneurs de La Colonne en partie; — André de Busserolle, citoyen de Chalon, seigneur de La Grande-Maison de Cuisery; — Paris Jacquot, conseiller du roi, seigneur de Neuilly-les-Dijon; — Alexandre de Saulx, chevalier, seigneur de Vantoux, Benoisey et Flée en partie; — Guillaume Lantin, marchand à Chalon, seigneur de Saint-Julien en partie.

B. 10622. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1545. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits au roi François Ier par Jacques Godran, président en la Cour du Parlement, pour un fief sur l'éminage de Dijon; — Philippe de Lenoncourt, écuyer, seigneur de Loches; — Georges de La Guiche, écuyer, seigneur de Sigy-le-Châtel; — Jean de Clugny, écuyer, seigneur de Corcelles-les-Molinot en partie; — Jean Leclerc, avocat, seigneur de Coulanges-sur-Yonne en partie; — Claude Floris, marchand à Chalon, seigneur de La Maison-Rouge et La Colonne en partie; — Jean de Brienne, écuyer, seigneur de Sauvigny-le-Bois; — Jean Baillet, président au Parlement, baron et seigneur de Saint-Germain; — Jean de Livron, seigneur de La Tour, de Vers et de Corlois en partie; — Claude de Beaumont, seigneur de Saint-Julien, de Sens, Lafarge; — Jacques Palatin de Dyo, seigneur de La Roche-en-Brenil en partie; — Jean de Moutier, écuyer, seigneur de Chesley, Villiers-le-Bois, Cussangy; — Claude Menant de Bar-sur-Seine, seigneur de Landreville en partie; — Louis Dubois, seigneur de Fouchanges, Villeferry et Arnay-sous-Vitteaux; — Jean Sayve, docteur en droit, conseiller et premier avocat à la Cour de Parlement, seigneur de Bussy-la-Pèle; — Guillaume de Bragny, écuyer, seigneur de Saint-Germain-de-Modéon en partie; — Simon de Silly, écuyer, seigneur de Brion en partie; — Jeanne de La Boutière, veuve de Louis de Vichy, écuyer, dame de La Boutière; — Jacques de Clermont, chevalier, seigneur de Layer et Bessey; — Christophe d'Igny, écuyer, seigneur et baron de Courson; — Barnabé du Vivier, écuyer, seigneur de Verrières-sous-Glennes; — Jean Lestide, citoyen de Chalon, seigneur de Cortelin; — Claude de Rye, veuve de Jean de La Palud, chevalier, comtesse de Varax, baronne de Varambon, Richemont, Châtillon-de-La-Palud, Saint-Maurice, etc.

B. 10623. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1546. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits au roi François Ier par Jean Lantin, notaire à Chalon, pour divers fiefs à Bragny, Vincelle, Chaillot; — Charlotte de Moisi, dame de La Tournelle; — Regnaud du Carron, écuyer, seigneur de Quemignerot; — Paris Jacquot, seigneur de Neuilly et de Magny et Aubigny en partie; — Guillaume Popelin, enquêteur au bailliage d'Autun, seigneur de La Boutière en partie; — les héritiers de Jean Chavrot, seigneurs de La Chassagne; — Michel Millière, bourgeois de Dijon, seigneur de Travoisy; — Guillemette Tabourot, veuve de Jean d'Esbarres, dame de Boussenois; — François d'Orléans, marquis de Rothelin, comte de Montgommery, seigneur de Noyers, Seurre, Saint-Georges, etc.; — Claude Jacot, médecin à Beaune, seigneur de La Chaume; — Pierre Bourgeois de Semur, seigneur de Saint-Léger-de-Foucheret; — Fiacre de Vichy, écuyer, seigneur de Bernant en partie. — Reprises de fief, faites à l'empereur Charles-Quint par Philibert et

Jean Dagonneau et François Bourgeois, seigneur de Moleron ; — Jean d'Artus, écuyer, seigneur de Pressy-sous-Dondain-en-Charollais.

B. 10624. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1547. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon par Michel Geoffroi de Tournus, seigneur de La Maison-du-Petit-Pont; — Jean de La Baume, écuyer, seigneur de Mazerotte, Parrué et Corgengoux; — Philibert de Tenarro, chevalier, seigneur de Noiry; — Claude de l'Estouf, dit de Pradines, écuyer, seigneur de Latrecey en partie; — Pierre d'Aumont, écuyer, seigneur de Molinot, Montagu, Nanton, etc.; — Jean de Livron, seigneur de La Tour-de-Vers et de Santenay et Chailly en partie; — Gaspard de Saulx, baron d'Igornay et seigneur de Saint-Julien et Bonnencontre; — Claude de Vergy, chevalier, pour un fief à Mâcon; — Claude Regnier, second président à la Chambre des comptes, seigneur de Montmoyen, et en partie de Mosson et Buncey; — Gaspard de Saillans, écuyer, seigneur de Cruzilles; — Bénigne d'Esbarres, seigneur de Selongey; — Louis de Chaugy, seigneur de Roussillon en partie; — Georges de Mandelot, seigneur de Ciserey en partie; — Jacques Chantepinot, docteur en droit, seigneur de Dompierre et Cessey en partie; — Jean de Martigny, chevalier, seigneur de Latrecey en partie; — Jacques Bossuet, docteur en droit, seigneur de Bessey; — Jacques Godran, seigneur d'Antilly en partie; — Michel Millière, bourgeois de Dijon, seigneur d'Aiserey en partie; — Nicolas de La Tour, écuyer, seigneur de Navilly-la-Ville en partie. — Reprises de fiefs, faites à l'empereur Charles-Quint par Philibert Lescriffier, seigneur de Chavannes; — Etienne de Vefure, écuyer, seigneur de La Motte-des-Bois-en-Charollais.

B. 10625. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1548. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Zacharie Chaplain, greffier au Parlement de Dijon, pour un fief à Clénay; — Charlotte d'Orléans, duchesse de Nemours, baronne de La Perrière; — Jean Bouton, seigneur de Bosjan; — Jean de Brazey, écuyer, seigneur de Cussigny; — Jean d'Amoncourt, chevalier, seigneur de Brion en partie; — Henri Genevois, seigneur de Sagy en partie; — Claude Begat, seigneur de Prangey et Vesvre; — Humbert de Mâlain, chevalier, seigneur de Bessey; — Jeanne de Châtillon, dame de Grésigny; — Claude de Rochefort, écuyer, seigneur de Fontaine-les-Dijon et Vernot; — Bénigne Jacqueron, conseiller, maître des comptes, pour un fief à Dijon; — Tristan Simon, seigneur de Malpas; — Regnaud Durandot, écuyer, seigneur d'Avot en partie; — Bonaventure de Vingles, écuyer, seigneur de Quemignerot en partie; — Jean Tisserand, conseiller au Parlement, seigneur de La Tour-du-Bled ; — François Simon, écuyer, seigneur de La Charmée; — Charles de Bessey, écuyer, seigneur d'Arnay-le-Duc.

B. 10626. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1548. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Sébastien de Villers-la-Faye, seigneur de Chevigny-Saint-Sauveur; — Jacques Mareschal, chevalier, pour un fief à Mâcon; — Philibert de La Chambre, premier écuyer de la reine, seigneur de Verdun et Savigny-en-Revermont; — Dimenche Collotte, seigneur de Maizerotte en partie; — Tristan David, écuyer, seigneur de Griselles en partie; — Claude de Mussy, écuyer, seigneur de Villeneuve-sous-Bar en partie; — Claude de Menant, écuyer, seigneur de Landreville en partie; — François Carré de Chalon, seigneur de Marnay en partie; — Françoise de Glennes, dame de Chavannes en partie; — Philippe de Marlain, conseiller et général des finances, seigneur de Gissey-le-Viel, Creusot et Thorey; — les héritiers de Louis de Montgommery, chevalier, seigneur de Charnay et Bragny. — Souffrance accordée par le roi Henri II à damoiselle Claude Gouffier, fille de Boisy, grand écuyer de France, pour reprendre de fief la seigneurie de Dracy-Saint-Loup.

B. 10627. (Liasse.) — 64 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1548. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Pierre de Chauvirey et François du Fays, seigneurs en partie de Longepierre; — Guillemette Cornat, femme d'Edme Julien, lieutenant au bailliage de Chalon, dame de La Chapelle-sous-Brancion en partie; — Jeanne de Lantages, veuve de Claude de Saint-Julien, chevalier, dame de Balleure; — Jean et Claude de La Chambre, seigneurs de Balote; — Antoine Colombier, écuyer, seigneur de Saint-Remy; — Anne de Lugny, femme de Philibert de La Chambre, dame de Ruffey; — Nazaire de Marcenay, écuyer, seigneur de Raconnay; — Claude de Châteaurenaud, écuyer, seigneur de Gergy en partie; — Antoine de Bressey et Nicolas de Thial, son fils, seigneurs de Saint-Germain-du-Bois; — François de Bessard, écuyer, seigneur de Talant-en-Chalonnais; — Claude de Rochefort, seigneur de Pluvault; — Philippe de Moroges, écuyer, seigneur de Beaudésir, Montperroux (Autunois); — Charles de Fussey, écuyer, seigneur de Serrigny, La Doix, Notre-Dame-du-Chemin, etc.; — Jean de Messey, écuyer, seigneur de Messey; — Girard de Gand, écuyer, seigneur de Villemorin et de Varennes-les-Beaune; — Antoine d'Orges,

écuyer, seigneur de Choiseul; — Louhette de Varigny, veuve de Claude d'Eguilly, dame de Saint-Sernin-du-Plain; — René de Choiseul, écuyer, seigneur de Meuvy; — Philibert Gentil, chevalier, seigneur de Sainte-Hélène; — Philibert de Tenarre, chevalier, seigneur de Tenarre, La Serrée, Noiry, etc.; — Bonaventure de Loisy, seigneur dudit lieu; — Jean de Verne, écuyer, seigneur d'Etaules; — Bénigne Serre, seigneur d'Esbarres; — Jeanne de Pas, veuve de Philippe de Montbéliard, dame de Bellenot en partie; — Guy Vigner, avocat du roi, seigneur de La Motte; — Jean de Marcenay, écuyer, seigneur d'Avirey-le-Bois, Lingey en partie; — Pierre de Gand, seigneur de Brion en partie. — Souffrance accordée jusqu'à sa majorité, à François d'Orléans, fils du duc de Longueville, pour reprendre de fief les terres et seigneuries de Noyers, Epoisses, Vic-de-Chassenay, Montbard, etc.

B. 10628. (Liasse.) — 31 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1549. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean du Peschin, seigneur de Morillon en partie; — Philippe de Lenoncourt, écuyer, seigneur de Loches; — Nicolas Le Bégat, écuyer, seigneur de Villemorin et de Balnot-le-Châtel en partie; — Antoine Du Prat, chevalier, seigneur de Nantouillet et de Vitteaux; — Jean Millotet, greffier de la chancellerie, seigneur des Granges-sous-Grignon et Benoisey; — Jean de Choiseul, tuteur de Marguerite de Grantson, dame de Puits; — Claude de Rochefort, seigneur de Vassy; — les enfants et héritiers de Pierre Monin, écuyer, seigneur de La Chapelle-sous-Brancion en partie; — François Le Franc, archidiacre et chanoine de Mâcon, seigneur de Montpont en partie; — Maître Denyard, licencié en droit, seigneur de Sassenay et Virey; — Charles de Croy, comte de Seninghan, seigneur de Mairey et Bassoncourt; — les enfants de Jean Guenyot, bailli de Moutier-Saint-Jean, seigneurs de Torcy et Pouligny en partie; — Claude et Guillaume de La Borde, écuyers, seigneurs de Montmançon en partie; — Jean Arthus, écuyer, seigneur de Sailly en partie.

B. 10629. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1549. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Pierrette de Digoine, dame de Brancion et de Ballore; — Jeanne de La Boutière, dame de Jeux; — Adrien de Loron, écuyer, seigneur de Crain; — Guillemette Vautherot, veuve de Jacques Bouchard, dame de Blancey en partie; — Reine du Brouillart, dame de Saint-Cyr en partie; — François de La Fontaine et Claude Ferroul, écuyers, seigneurs de Griselles; — Jeanne de Glennes, dame de Chavannes; — Antoinette de Gorvost, veuve de Claude Le Noble, dame de Crusilles; — Charlotte de Moisset, femme de Jean de Falerans, écuyer, dame de La Tournelle; — Antoine de Vergy, écuyer, seigneur de Saint-Cyr en partie; — Antoine de Boisselet, écuyer, seigneur de La Cour en partie; — Hugues de Vezon, écuyer, seigneur d'Annoux en partie; — Guillaume de Chastenay, chevalier, seigneur de Mauvilly, Beaunotte et Meulson; — Claude Rolin, écuyer, seigneur de Chaseul en partie; — Marguerite de Nancey, veuve de Guillaume de Chastenay, dame de Ville-sur-Arce en partie; — Antoine de Chastenay, seigneur de Saint-Vincent et de Ville-sur-Arce en partie; — Antoine de Traves, seigneur de Saint-Huruges.

B. 10630. (Liasse.) — 51 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1549. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Guy de Fontenay, prêtre, chanoine et grand-archidiacre de Nevers, seigneur de Saint-Aubin, Chassigny, Annay, etc.; — Charles du Drou, écuyer, seigneur de Saint-Cyr; — Louhette de Varigny, veuve de Claude d'Eguilly, dame d'Eguilly, Le Sauvement, Martrois, etc.; — Georges et Antoine de Mandelot, seigneurs de Cisery; — Barnabé du Vivier, seigneur de Saint-Léger-sous-Beuvray; — Alexandre Le Gruer, écuyer, seigneur de Saint-Bris en partie; — Jacques Godran, seigneur d'Antilly-les-Argilly en partie; — Pierre de Beauchâteau, écuyer, seigneur de Lésigny en partie; — Gérard d'Estrelin, écuyer, seigneur du Bouchet-les-Mailly-la-Ville; — Jeanne de Pas, veuve de Philippe de Montbéliard, dame de Ballenod en partie; — Jean de Cottes, écuyer, seigneur de Magny en partie; — Nicolas Grillet, écuyer, seigneur de Pommier; — Anne de Grandmont, veuve de Claude de Cléron, dame de Cléron et de Saffres en partie; — Jean de Bouton, protonotaire du Saint-Siége, seigneur de Saint-Beury, Beurisot, Saint-Thibault, etc.; — Antoine de Chaudenay, veuve d'Henri de Mâlain, dame de Demigny et de Vacheret; — Claude de Lerville, seigneur dudit lieu et de Lésigny; — Jean de Crux, écuyer, seigneur de Frestigny; — Claude Rolin, seigneur de Chaseul; — Jean de Dinteville, seigneur de Saint-Bris en partie; — Gauthier de Dinteville, chevalier, seigneur de Bourguignon; — Edme de Lestre, écuyer, seigneur de Ballenod en partie.

B. 10631. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1549. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean de Blondefontaine, écuyer, seigneur de Thoires en partie; — Louis Porchier, écuyer, seigneur de Landre-

ville en partie; — Arnoul de Saint-Seine, écuyer, seigneur de Rosière en partie; — Jean de Bouesseau, écuyer, seigneur de Nuits-sous-Ravières en partie; — Hugues Gagnepain, citoyen de Chalon, pour un fief au territoire de Planches; — Hugues de Montjeu, écuyer, seigneur de Montjeu, Montoy et Montgachot; — François de Clermont, écuyer, seigneur de Prangey et Vesvre; — Jean de Cusance, seigneur et baron d'Arcey; — Hugues de Gasse, chevalier, seigneur de Rouvray; — Chrétienne Bonféal, veuve de Jean Berriant, conseiller, dame de Couchey en partie; — Jean Tisserand, conseiller au Parlement, pour un fief à Chalon; — Nicolas de Thiard, seigneur de Bissy et Saint-Germain-du-Bois en partie; — Jean de Rochebaron, chevalier, seigneur de Gissey-le-Vieux, Thorey et Creusot; — Jean de Martigny, chevalier, seigneur de Bremur et Vaurois; — Nicolas Le Grand, licencié en droit, pour un fief à Châtillon; — Celse de Traves et Guillemette de Franc, sa sœur, seigneurs de Saint-Léger-sur-Deheunne; — Philippe Merlan, conseiller, général des finances, seigneur de Montpont et Ranboz; — Jean de Blondefontaine, seigneur de Thoires.

B. 10632. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1550. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Robert Caffey et consorts, pour un fief à Bar-sur-Seine; — Alexandre Damas, seigneur de Moux en partie; — Joachim Dubois, seigneur de Posanges en partie; — Bernarde de Sallezard, dame de Chassenay; — Edmond Lévêque de Troyes, pour un fief à Bar-sur-Seine; — Denis Thirot, docteur en droit, seigneur de Couchey en partie; — Guillaume de Chastenay, chevalier, seigneur de Mauvilly et Beaunotte; — Jacques de Savoie, duc de Nemours, seigneur de La Perrière; — Anne de Saillans, dame de La Tournelle; — Anne Robée, femme de Nicolas de Résignes, écuyer, dame de Domecey-sur-le-Vaux; — Antoine de Castellion, docteur en droit, seigneur de La Poype; — Jean de Collodier de Lyon, seigneur de Verdun; — Anne de Jaucourt, dame de Magny et Estrée-les-Avallon; — Odinet Guichard, contrôleur à Arnay-le-Duc, seigneur de Chaulmien; — Guy Vignier, avocat du roi à Bar-sur-Seine, pour un fief audit lieu.

B. 10633. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1550. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Françoise de La Baume, femme de Gaspard de Saulx, dame en partie de La Marche-sur-Saône, Morey et Brochon; — Jean de Ferrières, seigneur de Chassagne et Villargeau; — Jean de Dinteville, seigneur de Dinteville et de Grignon; — Jean de Miolans, chevalier, pour une rente sur le péage et le domaine de Mâcon; — Bertrand Le Sage, pour une rente sur la seigneurie de Brancion; — Guillaume de Sommièvre, écuyor, seigneur de Jully, Genay; — Antoine Fijot, seigneur de Chevannay en partie; — Claude de Longueville, écuyer, seigneur de Domecy en partie; — Nicolas Hédouard, écuyer, seigneur d'Arnay-sous-Vitteaux en partie, — Philippe de Messey, écuyer, seigneur de Sassangy en partie; — Guyot Girard de Perrecy-en-Charollais; pour une rente à Martenay; — Jean Bouton, écuyer, seigneur de Bosjan; — Léonard Chabot, comte de Charny, seigneur de Courcelles-les-Semur, Dracy-Saint-Loup.

B. 10634. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 9 pièces, papier.

1550. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean de Rambert, écuyer, seigneur de Mauvilly, Beaunotte, Meulson en partie; — François de Nantry, chevalier, seigneur de Perez-en-Charollais; — Guillaume Marmelet, pour un fief à Brancion; — Bénigne Jacqueron, chevalier, seigneur de La Motte-d'Argilly; — Hélion de Mailly, chevalier, seigneur d'Arconcey en partie; — Amand Pignard, bourgeois de Bourg-en-Bresse, seigneur de La Botte; — Germain de Genay d'Autun, seigneur de Senevelle; — Jean Jacquot, maître des comptes, seigneur de Couchey et Clomot; — Léonet du Saix, écuyer, seigneur de Beaumont, paroisse de Saint-Etienne-de-Chalaronne; — Philibert de Charles, seigneur dudit lieu; — David Cleberger, seigneur de Chavagnieu; — Claude Regnier, président en la Chambre des comptes, seigneur d'Origny, Vaux, Bellenot, etc.; — Claude Bourgeois, conseiller du roi, seigneur de Chavannes et Beauvilliers; — Philippe de Poge, bourgeois de Lyon, seigneur du Saix; — Jacques de La Baume, seigneur de Villars-sous-Joude, chevalier; — Claude Bullion, bourgeois de Màcon, seigneur de Laye; — Guillaume de Chastenay, écuyer, seigneur de Lanty.

B. 10635. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1551. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Sébastien Bricard, notaire royal, seigneur de Chevreau-en-Autunois; — Jeanne de La Guiche, veuve de Jacques Palatin de Dyo, dame de La Roche-en-Brenil; — Jean de Lugny, chevalier, seigneur de Maizerotte, Ratte, Saint-Germain-du-Bois; — Jean de Ganay, seigneur de Vesigneux; — M. Gabriel Merlan, conseiller, général des finances, seigneur de Montpont; — Jacques de Lantages, seigneur de Marey; — Gabriel du Brouillart, écuyer, seigneur de Saint-

Cyr en partie; — le duc de Montmorency, pair et connétable de France, seigneur de Bernon et en partie de Lignières; — Antoine de Ferrières, écuyer, seigneur de Tailly; — Pierre Garnier, écuyer, pour des rentes à Verrières-sous-Glennes; — Geoffroi de Rochebaron, chevalier, seigneur de Crusilles.

B. 10636. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

1552. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Antoine de Choiseul, écuyer, seigneur de Poix en partie; — Germain de Genay, citoyen d'Autun, seigneur de Senavelle; — Philibert Quarré, écuyer, seigneur de La Colonne et l'Epervière; — Claudine Dubois, veuve d'Antoine Magnien, écuyer, dame de Drosson; — Catherine Dubled, veuve de Jean de La Chambre, dame de Balote; — Nicolas Filsjean, bourgeois de Lucy-le-Bois, seigneur de Beauvilliers; — Pauline Bruzien, veuve de Jean Cleberger, valet de chambre du roi, dame de Chaliouvres; — Jacques Varinier, doyen de Trévoux, seigneur de Tanay; — Pierre et Claude Desbugonière, frères, seigneurs en partie du Châtelard; — Gaspard Michelot, marchand, bourgeois à Trévoux, pour divers fiefs à Rerieu-en-Dombes; — Georges de La Guiche, chevalier, bailli de Chalon, seigneur de Garnerans; — Claude Raisonnier, bourgeois de Lyon, seigneur de Geteins; — Albert de Moreau, docteur en droit, seigneur de Souhey et Villenote; — Jeanne de Choiseul, veuve de Jacques de Salins, dame de Moux en partie; — Claude Busilet, marchand à Chalon, seigneur de Fontenelle; — Claude de Châteauvieux, chevalier, seigneur de Villereversure; — Péronne de Mâlain, veuve de Jean de Rochebaron, chevalier, dame de Gissey-le-Vieux, Creusot et Thorey; — Gabrielle de Francville, veuve de M. de Dinteville, dame de Grignon.

B. 10637. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1553. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements faits à la Chambre des comptes de Dijon, par François de Montmorency, chevalier, seigneur de Bernon et Lignères; — Claude Berbisey, écuyer, pour une rente sur la seigneurie du Fays; — François du Fays, chevalier, seigneur en partie d'Avelanges; — Henri de Mâlain, chevalier, seigneur de Courtivron; — Antoine Gagnepain, praticien à Chalon, pour des biens aux villages de Planches et Damerey; — Denis de Pontoux, seigneur de Virey; — Troïlus de Vaux, capitaine et bailli de Noyers, seigneur de Chemilly, Pressy et Menades; — Jean Bataille, conseiller au Parlement, seigneur de La Chaume; — Michel Millière, seigneur de Bretenières en partie; — Pierre de Montigny, écuyer, seigneur de Villeberny en partie; — Thomas de Plaines, écuyer, seigneur de Magny, Tart-le-Châtel, Marliens; — Antoine d'Orges, écuyer, pour redevance sur le moulin de Montjeu; — Humbert de Maulane, chevalier, seigneur de Voudenay et de Senavelle; — Jean Dumay, seigneur de Lée; — Jean de Montclerey, seigneur de Mosson en partie.

B. 10638. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1554. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Guillaume de Chastenay, seigneur de Lanty, Echalot et Lochères; — Antoine d'Orges, écuyer, seigneur de Villeberny; — Charles de Saint-Léger, chevalier, seigneur de Chazelles-en-Morvand; — Pierre Dandossile, docteur en médecine, et Etienne Simeane, apothicaire à Autun, pour des prés dans la prairie d'Arroux, appelée le Pré-de-Montjeu; — Denis Lambert, procureur à Chalon, seigneur de l'Epervière en partie; — Oger de Béthune, chevalier, seigneur de Congy et Villafans; — Antoine de La Croix, citoyen d'Autun, seigneur en partie de Vergoncey, Montigont et Saint-Pierre-en-Vaux; — Jean Bataille, conseiller au Parlement, seigneur de Varennes en partie; — Laurent Dantruy, bourgeois de Troyes, pour rentes assignées sur Bailly-les-Bar-sur-Seine; — Guillaume Prévôt, écuyer, seigneur de Bellenot; — Jean Le Marlet, docteur en droit, seigneur de Civry; — Guillaume de Montarby, écuyer, seigneur de Boussenois en partie; — Jean de Ganay, greffier en la chancellerie d'Autun, pour divers fiefs à Cussy-en-Morvand et à Roussillon; — Claude Berbisey, seigneur en partie de Tart-le-Bas et Varanges; — Claude de Morges, chevalier, seigneur de Fussey; — Théodore de Saulx, chevalier, seigneur de Prangy et Vesvre; — Jean de Ferrières, écuyer, seigneur de Digoine en partie; — Jeanne de Moy, comtesse douairière de Châteauvillain, dame de Marigny-le-Cahouet.

B. 10639. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1555. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Bertrand Le Page, notaire à Brancion, pour différents biens situés à Mancey; — Jeanne de Mouhy, dame de Thil; — M. d'Amoncourt, chevalier, seigneur d'Avelanges en partie; — Claudine Dubois, veuve d'Antoine Magnien, écuyer, dame de Drosson; — Catherine Lichennat, veuve de Jean Doleu, bourgeois de Paris, dame de Montbard; — Jean de Fussey, écuyer, seigneur de Serrigny; — Jean Le Marlet, écuyer, seigneur de Tart-le-Haut; — Philibert Chevrier, écuyer, seigneur de Brancion; — Jean Domey, seigneur de Bailly en partie; — Jean d'Annebault, comte de Châteauvillain,

seigneur de Créancey, Selongey, Gemeaux et Vernois; — Sébastien de Villers, chevalier, seigneur de Vonges; — François de Livron, chevalier, seigneur de Mairey et Bassoncourt; — Jean Bataille, écuyer, seigneur de Cussigny; — Claude de Damas, écuyer, pour une rente sur Posanges; — Jean de La Fontaine, écuyer, seigneur d'Avelanges, Avot en partie; — Philippe de Barnaut, seigneur de Saint-Bris en partie.

B. 10640. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1556. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jeanne Dautrix, veuve de Saladin d'Anglure, dame d'Autricourt et Riel-les-Eaux; — Etienne Noblet, conseiller, seigneur de Prissey-les-Nuits en partie; — Gilbert de Beaufort, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Seine, pour le temporel de cette abbaye; — Antoinette de La Baume, dame de Gemeaux; — Antoine de Chandio, chevalier, seigneur de Rochefort; — Denis Grellan, écuyer, seigneur d'Origny; — Françoise de Bar, veuve de Jean de Jaucourt, dame de Saint-Andeux; — Guillaume de Dinteville, chevalier, seigneur de Polisy en partie, Polisot et Buxeuil; — Claude Berbisey, seigneur de Vonges en partie; — Guillaume de Gadagne, sénéchal de Lyon, et Thomas de Gadagne, bailli de Beaujolais, seigneurs de Verdun; — Françoise de Polignac, veuve de Jean de Lugny, dame de Maizerotte; — Georges de La Guiche, chevalier, pour des rentes aux villages de Mont-Mars et Précy-sous-Dondain; — Nicolas Begat, écuyer, seigneur de Bellenot en partie; — Marin de Dinteville, seigneur de Saint-Bris.

B. 10641. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1557. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Claude de Cusance, seigneur de Darcey en partie; — Antoine d'Orges, écuyer, seigneur de Chevannay en partie; — Claude de Faulquier, seigneur de Chauvirey et Boussenois; — Claude Le Fèvre, seigneur de Marigny et Villy-le-Brûlé; — Denis de Gellans, seigneur de Rochefort; — Oudinet Guichard, seigneur de Chaumien-Russel; — Antoine de Chandio, chevalier, seigneur d'Origny, Vaux, Bellenot; — Etienne Noblet, conseiller maître en la Chambre des comptes, seigneur de Véronnes-les-Grandes et les-Petites; — le cardinal de Lenoncourt, évêque d'Auxerre, pour le temporel de cet évêché; — Girard Vyon, écuyer, seigneur de Griselles; — René de Sommières, gentilhomme de la maison du roi, seigneur de Jully. — Permission accordée à Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont, de prendre possession de la terre de La Perrière qu'il a acquise du duc de Nemours, suivie de la reprise de fief.

B. 10642. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1557. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Artus de Colombier, écuyer, seigneur d'Aligny et de Quarré en partie; — Mathieu Crolard, seigneur d'Allerey; — Odinet Godran, seigneur d'Antilly; — Loys Guillard, évêque de Chalon, pour le temporel de l'évêché; — Guillaume l'Etrat, écuyer, seigneur de Gand et Latrecey en partie; — Jacques de Chantepinot, conseiller, pour un fief à Posanges; — Claude Regnier, seigneur de Montmoyen; — Jean de Bessey, écuyer, rétrocessionnaire d'Etienne Noblet, seigneur de Véronnes-les-Grandes et les-Petites; — Françoise de Rubis, veuve de Claude Patarin, chevalier, dame de Crusilles; — Bernard Julien, licencié en droit, seigneur de Chevannay en partie; — Françoise de La Baume, femme de Gaspard de Saulx, dame de Bussy-la-Pèle; — François de Mailly, écuyer, seigneur de Saint-Seine-sur-Vingeanne; — Etienne Le Fournier, pour une rente sur l'éminage de Dijon; — Jean de La Borderie, seigneur de La Tournelle et de Saudon.

B. 10643. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1558. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Philibert Quarré, seigneur de Loisy; — Robert Gaffert et Jacques Du Lac, pour divers héritages à Bailly, près Chauffour; — Aubert de Sennevoy, écuyer, seigneur de Bretenières en partie; — Henri d'Anglure, chevalier, acquéreur de François de Mailly, seigneur de Saint-Seine-sur-Vingeanne; — François d'Avaugour, seigneur de Thil, Marigny, La Roche, etc.; — Jean d'Amoncourt, chevalier, seigneur de Brion en partie; — Jean Allemant, écuyer, seigneur de Serrey et Mépilly; — Prudence Bataille, écuyer, seigneur de Varennes; — Claude Le Toux, dit de Pradines, seigneur de Ville-sur-Arce en partie; — Claude de Villers, seigneur de Sivry-les-Nolay; — Jean de Lantage, écuyer, seigneur de Mosson en partie; — Saladin de Montmorillon, écuyer, seigneur de Visignieux; — Jean de Pontailler, seigneur d'Origny en partie; — Claude Regnier, écuyer, seigneur de Chissey; — Jean d'Amoncourt, chevalier, seigneur de Villey-sur-Tille; — Michel Millière, seigneur de Bretenières.

B. 10644. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1558. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean de Ferrières, chevalier, seigneur de Magny, Estrée, Bierry-les-Avallon; — Claude de Monteeau, écuyer, pour une rente sur Bailly, près Chauffour; — Guillemette de

Senevoy, femme de Philibert de Janly, écuyer, dame de Villiers-les-Hauts; — haut et puissant prince Jacques de Savoie, duc de Nemours, comte de Genève, seigneur de Seurre, Saint-Georges, Navilly et Chagny; — Claude Bourgeois, conseiller maître des requêtes, pour le clos de Genay; — Philibert Jaquot, premier président à la Chambre des comptes, seigneur de Prangey et Vesvre en partie; — Jean Patin, seigneur de La Baume, pour une rente sur Neuvy et Charmoy; — François de Symon, écuyer, seigneur de La Charmée; — Pierrette Moreau, veuve de Jean de Pontoux, dame de Serville; — Guillaume de Hautemer, comte de Châteauvillain, seigneur de Selongey, Gemeaux, etc.

B. 10645. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1559. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Antoine, Claude et Jean de Bauffremont, chevaliers, pour une rente sur la sénéchaussée de Bourgogne; — Hugues de Gasse, seigneur de Rouvray et de Saint-Germain-des-Bois; — Antoine de Chastenay, chevalier de Saint-Vincent; — Edme de Tuppin, écuyer, seigneur de Courcelles-sous-Grignon, Chevannes et Beauvilliers; — Jacqueline de Rohan, douairière de Rothelin, dame de Sainte-Croix; — Pierre de Courcelles, chevalier, seigneur d'Auvillars et Glanon; — Philibert Quarré, seigneur de Loisy; — Gabriel d'Edouard, écuyer, seigneur de Santenay; — Charles du Verne, écuyer, seigneur d'Etaules; — Blaise Guyot, pour un fief à Montceau-en-Charollais; — Jean de Bouton, chanoine d'Autun, seigneur de Quincey; — François de Polignac, dame de Maizerotte, Parruey et Corgengoux en partie; — Laurent Gaillard, docteur en droit, seigneur de Serville en partie; — Philippe d'Alichamp, écuyer, seigneur de Bailly en partie; — Jean de Ganay, procureur du roi à Autun, pour un fief à Cussy.

B. 10646. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1559. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Humbert de La Platière, chevalier, seigneur de Ragny, Chaumot; — Guillaume de Montholon fils, conseiller du roi, seigneur de Mussy-la-Fosse; — Joachim de Chatenet, seigneur de Mauvilly, Meulson et Beaunotte; — Paul de Sorman, comte de Meley, seigneur de Navilly; — Pierre Pignard, conseiller maître des comptes à Paris, seigneur de Vincelles; — Jacques de Vienne, baron et seigneur de Saint-Aubin, de Commarin, Echannay, etc.; — Antoine de Salins, seigneur de Savigny-les-Beaune; — Loyse de Coligny, dame de La Forêt; — Gaspard de Saulx, chevalier, seigneur de Tavannes en partie, de Prangey et Vesvres.

B. 10647. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1560. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Charles, François et Philibert Bourgoing, écuyers, seigneurs de La Grange-Folle et d'un tronçon de la rivière banale en Auxerrois; — Philibert de Chevrier, écuyer, pour diverses rentes sur le péage de Mâcon; — Etienne Noblet, président en la Chambre des comptes, seigneur de Neuilly; — Antoine Gagnepain, conseiller du roi, seigneur de Pont-de-Vaux; — Catherine Sayve, veuve de noble Etienne Jacotot, pour des rentes à Echalot, Lochères; — Antoine de Choiseuil, écuyer, seigneur du Clos-de-Genay; — Pierre de Marcilly, évêque d'Autun, pour le temporel de l'évêché; — Pétrarque Dublé, écuyer, seigneur d'Uxelles; — Jacques de Vienne, baron de Saint-Aubin, seigneur de La Borde-Reullée; — Pierrette Moreau, femme de Jean Renaudin, dame de Serville en partie; — Jean de Ganay, procureur du roi à Autun, seigneur de Vesvres-sous-Roussillon. — Procuration donnée par Clère de Choiseuil, veuve de Geoffroi de Rochebaron, pour reprendre de fief les terres et seigneuries de Jouey, Gissey-le-Vieux, Thorey et Rochetaillée.

B. 10648. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1561. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Arthus de La Vesvre, conseiller au Parlement, seigneur de La Motte-des-Prés; — Claude Gadord, écuyer, seigneur de Pont-de-Vaux; — Lazare de Brancion, écuyer, seigneur de Saint-André et de Molaise; — Gabriel de La Brodière, écuyer, seigneur en partie de Selongey, Gemeaux, Vernois; — Jean de Ramilly, écuyer, seigneur de Chaîlemoux-en-Autunois; — François Chabot, seigneur de Mirebeau, Beaumont et Charmes; — Arthus de Colombier, écuyer, seigneur de Champloy; — Guy de Clugny, chevalier, seigneur de Travoisy; — Jean Laurent, citoyen d'Autun, pour un fief à Tavernay; — Jacques Baillet, seigneur de Vaugrenant; — Anne de Hautemer, dame de Gemeaux, Selongey et Créancey en partie; — Jacques Rousseau, greffier au bailliage de Beaune, pour un fief à Saint-Romain; — Marguerite Quarré, dame de l'Epervière en partie; — Antoine de Saint-Anthot, premier président au Parlement de Rouen, seigneur de Mantenot-en-Charollais; — Michel de Chaugy, seigneur de Sauvigny-le-Bois; — Grégoire du Châtelet, écuyer, seigneur de Mipont et Puligny; — Jean d'Eguilly, seigneur de Villaines-en-Duêmois; — François Le Garnier, écuyer, seigneur de Nuits-sous-Ravières.

B. 10649. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1561. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Imbert de La Platière, chevalier, seigneur d'Epoisses et de Vic-de-Chassenay; — François de Pregrimault, seigneur de Ruère, Joux-les-Rouvray, etc.; — Jean de Ferrières, chevalier, seigneur de Mipont et Puligny; — Charlotte de Montmorillon, femme de Gabriel de La Prenière, dame de la terre, seigneurie et vicomté d'Avallon; — Nicolas Edouard, écuyer, seigneur de Nuits-sous-Ravières en partie; — André de Macheco, conseiller auditeur en la Chambre des comptes, seigneur de Creusot; — Jean Bouton, écuyer, seigneur de Corberon en partie; — Jean Jacquot, conseiller, pour une rente sur Longepierre; — Catherine Labouquet, veuve de Philibert Grolet, procureur, dame de Fouchanges en partie; — Jean de Montmorillon, seigneur de La Valette en partie; — Jean Martin, chanoine de la Sainte-Chapelle à Dijon, seigneur d'Avot en partie; — Jean de Lenoncourt, écuyer, seigneur de Chauffour.

B. 10650. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1562. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Léonor Chabot, comte de Charny, seigneur de Couchey; — Gabriel du Brouillart, écuyer, seigneur de Saint-Cyr en partie; — Loys de Thésut, seigneur de Jussault-en-Charollais; — Jean Bouton, seigneur de Bosjan en partie; — Jean Thomas, conseiller, avocat du roi, seigneur de la métairie de Dampierre et de Cessey-les-Vitteaux; — Antoine de Saillant, écuyer, seigneur de Lays-sur-le-Doubs; — Philiberte Le Gréveau, veuve de Jean Debriant, marchand à Dijon, dame de Chevannay en partie; — Guillaume de Montcenis, seigneur de Cersot et La Chapelle-de-Villars; — Claude de Ferrière, écuyer, seigneur de Cussigny; — Léonor d'Orléans, duc de Longueville, chevalier, seigneur de Château-Chinon, Saumaise, Louhans, Montcenis, etc.; — Philippe de Chastellux, chevalier, pour la terre, seigneurie et vicomté d'Avallon; — Humbert de Haraucourt, chevalier, seigneur de Saint-Seine-sur-Vingeanne et Rosières; — Philippe de Cussigny, écuyer, seigneur de La Rochette; — Claude Chenu, écuyer, seigneur de Nuits-sous-Ravières en partie; — Pierre Coutelier, châtelain de Morigny, seigneur de Sainte-Colombe en partie; — Anne Marmet, veuve de Jean de Bessey, dame de Véronnes-les-Grandes et les-Petites. — Dénombrement fourni par Hugues de Gingins, seigneur de Fernex, aux seigneurs de Berne.

B. 10651. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1563. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Henri de Màlain, chevalier, baron de Lux, seigneur de Saillenay; — Jean Regnaudin, lieutenant général en la chancellerie de Bourgogne, seigneur de Serville; — Jean Le Marlet, docteur en droit, seigneur de Chevannay en partie; — Marguerite de Silly, dame de Brion en partie; — Antoine de Clugny, écuyer, seigneur de Buys, Chaulmien, Russelle; — François de Cortenay, chevalier, seigneur de Saint-Andeux en partie; — Antoine de La Tour, seigneur de Meuilley en partie; — Michel Millière, bourgeois de Dijon, seigneur de Bretenières; — François Chabot, chevalier, seigneur de Mirebeau et Beaumont; — Antoine de Chastenay, chevalier, baron de Saint-Vincent, seigneur de La Chise; — Henri de Genevois, seigneur de Frangey et du Perroux; — Pierre de Fussey, écuyer, seigneur de Baudrières; — Pierre Garnier, écuyer, seigneur de Glennes en partie; — Catherine de Cléron, veuve de Joachim Du Bois, dame de Posanges; — Antoine de Vienne, abbé de l'abbaye de Molême, seigneur d'Arcey et en partie de Massigny.

B. 10652. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1563. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jacques du Vivier, écuyer, seigneur de Champlon en partie; — Jean Le Marlet, écuyer, seigneur de Corgengoux, Parruey et Saint-Martin-en-Gâtinais en partie; — Charles de Villeneuve, écuyer, seigneur de La Tour-du-Bois; — Bernard Julien, écuyer, pour divers héritages à Chevannay; — Guillaume de Saulx, chevalier, seigneur de Grôme-en-Autunois; — Charles de Saint-Léger, chevalier, seigneur de Ruilly, Fontaine et Farges; — Adrien Bouton, écuyer, seigneur et baron de Pierre; — Humbert de La Platière, chevalier, maréchal de France, seigneur de Vic-de-Chassenay, Menetreux et Monetoy; — Etienne de Vingles, chevalier, seigneur de Quemigny, Duème, etc.; — Jacques de Foissy, chevalier, seigneur de Chamesson, Vacheret, Demigny; — Jean de Martigny, écuyer, seigneur de La Vaux, paroisse de Saint-Léger-sous-Beuvray; — Chrétienne de Sales, femme de Philibert de Mipont, écuyer, dame de Mipont et Puligny en partie.

B. 10653. (Liasse.) — 28 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1564. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean de Bousseval, chevalier, seigneur de Villiers-les-

Hauts; — François de Pregrimault, chevalier, seigneur de Saint-Germain-de-Modéon et Sincey; — Claude Le Lièvre, seigneur de Martrois; — Eléonor Chabot, pour un fief à Pagny; — David Houard, écuyer, seigneur de Montréal; — François Chabot, chevalier, seigneur de Brion, baron de Mirebeau, Beaumont, Fontaine-Française, etc.; — François de Cirey, chevalier, seigneur de Charnailles; — Jean de Damas, pour une rente sur la seigneurie du Rousset; — les veuve et héritiers d'André de Busserolles, citoyen d'Autun, seigneurs de Branges en partie; — Henri d'Anglure, chevalier, seigneur de Saint-Seine-sur-Vingeanne en partie; — Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes et Brognon; — Jean de Vienne, seigneur d'Arcey et de Musigny en partie; — Jean Massol, seigneur de Decize et Paris-l'Hôpital; — Etienne Noblet, seigneur de Pichanges en partie; — André de Bessey, seigneur de Bretenières en partie.

B. 10654. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1564. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par François de Pregrimault, chevalier, seigneur dudit lieu et de Ruère en partie; — Guy de Saint-Julien, écuyer, seigneur de Baleure et Barbière; — Denise de Chastenay, veuve de Henri Genevois, dame de Perroux et Messey; — Guillaume de Montholon, conseiller, seigneur de Marey-sur-Tille; — Guillaume Millière, bourgeois de Dijon, seigneur de Bretenières et Aiserey; — Guillaume de Hautemer, chevalier, seigneur en partie de Selongey, Foncegrive, Vernois et Grancey; — Jean Sousière, écuyer, seigneur de Pont-de-Vaux en partie; — Antoine Virot, bourgeois de Beaune, seigneur de Tailly et Santenay; — Jean de Ganay, procureur du roi à Autun, seigneur en partie de Poil, La Commelle, etc.; — Gabriel d'Hostun, chevalier, seigneur de Cussigny en partie. — Hommages faits au duc de Montpensier, souverain de Dombes, par Pierre de Gondi, de l'abbaye de La Chassagne, pour les biens dépendant de cette abbaye; — Louis de La Baume, seigneur et baron de Corgenon; — le chapitre de Saint-Pierre de Mâcon, pour la seigneurie de La Poype et dépendances; — David de Cleberg, baron dudit lieu, seigneur de Saint-Trivier, Chavagneu; — les dames prieure et religieuses du monastère de Neuville, pour cens et servis à Chaneins; — Claude Champier, écuyer, seigneur de La Bastie; — Claude d'Ars, écuyer, seigneur dudit lieu; — François Varinier, doyen de Trévoux, seigneur de Tanay; — Antoine de Montrosar, écuyer, seigneur dudit lieu; — Hugues de La Roue, pour un fief à Chalamont; — Claudine de Poneton, dame de Beaumont; — Claude de Deaux, pour des biens dépendant de la seigneurie d'Epinay. — Reprises de fief des nobles du pays de Dombes et rôle des gentilshommes des ban et arrière-ban.

B. 10655. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1564. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jacques de Ferrières, écuyer, seigneur de Santenay; — Jean Burgat l'Ancien, bourgeois de Chalon, seigneur de Clomoul et l'Epervière; — Claude Bourgeois, conseiller au Parlement, seigneur de l'Hôpital; — Claude de Dyo, chevalier, seigneur de Saint-Beury; — Jean de Ramilly, écuyer, seigneur de Charnay, pour une rente à Villers-Lampin en Autunois; — Laurent Dautruy, bourgeois de Troyes, pour une rente à Bailly; — Jean d'Amoncourt, chevalier, seigneur de Brion en partie; — François Collot, bourgeois de Bourges, pour un fief à Posanges. — Hommages et dénombrements faits au duc de Montpensier, souverain de Dombes, par Jean de Charles, écuyer, seigneur dudit lieu; — Don Girard Boyer, prieur de Salles, pour le temporel du prieuré; — Marie du Tartre, dame de la maison de La Plate et ses dépendances.

B. 10656. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1565. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jacques d'Orges, écuyer, seigneur de Quincey en partie; — Guillaume de Drée, écuyer, seigneur de Gissey-le-Vieux et Thorey-sous-Charny; — Claude de La Chambre, seigneur de Branges en partie; — Jean Parisot, marchand à Beaune, seigneur de Vignolles, près Beaune, en partie; — Jean Ocquidan, conseiller au Parlement, pour des biens situés à La Outre et Arcenant; — Denis de Pontoux, conseiller, seigneur de Virey et Sassenay; — Jean Dalbain, René Turel, Guillaume Le Cousturier, pour le bois de Mense, près Chalon; — Thomas Berbisey, procureur général en la cour du Parlement, seigneur de Belleneuve en partie; — François de Moroges, écuyer, seigneur de l'Etang-Verdeau; — Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes et en partie de Saulon-la-Rue; — Jean Massol, marchand à Beaune, seigneur de Nantoux; — Jean de Montcenis, écuyer, seigneur de Saint-Etienne-en-Bresse en partie. — Hommages faits au duc de Montpensier, souverain de Dombes, par Philibert de Rancé, écuyer, seigneur de Gleteins; — Jacques Containg, écuyer, seigneur de Belney; — les dames abbesse et religieuses du couvent de Saint-Pierre de Lyon, pour des dîmes à Marlien, Guerreins et Motieux; — Jean de Myolans, seigneur de Chevrières.

B. 10657. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1565. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon,

par Melchior Bernard, écuyer, et Philibert Bernard, son frère, seigneurs de Brandon et Montessus; — Bénigne de Saulx, veuve de Léon de Neuchaise, dame de Bussy-la-Pêle et de portion de Saulon-la-Rue; — François de Nancuise, chevalier, seigneur de Lays-sur-le-Doubs; — Pierre Morin, maître des comptes, pour un fief à Varanges; — Guillaume de Mâlain, commandeur de Bellecroix, seigneur de Courtivron; — Théodore de Saulx, chevalier, seigneur de Prangey et La Vesvre; — Claude Chenu, écuyer, seigneur de Nuits-sous-Ravières en partie; — Alexandre de Crux, chevalier, seigneur d'Orgeux en partie; — Claude de Sarnay, seigneur de l'Epervière et Clomoul; — Nicole de Montholon, avocat à la cour du Parlement, pour un fief à La Outre; — Jacques de Vichy, écuyer, seigneur de La Boutière en partie; — Claude Menant, écuyer, seigneur de Landreville en partie. — Hommage fait au duc de Montpensier, souverain de Dombes, par Claude Rebe, pour des rentes sur la ville de Chalamont.

B. 10658. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1565. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Etienne Sayve, conseiller, pour un fief à Couchey; — Pierre Costelier, châtelain de Marigny, seigneur de Sainte-Colombe en partie; — Arthus de Colombier, écuyer, seigneur d'Alligny; — Jeanne de Corbarry, veuve de Denis Lambert, dame de Clomoul et l'Epervière en partie; — Philibert de Janly, écuyer, seigneur de Dracy-les-Vitteaux; — Odinet Godran, conseiller, seigneur d'Antilly; — Antoine de Chastenay, chevalier, seigneur de Ville-sur-Arce; — Claude Regnier, président en la Chambre des comptes, seigneur de La Grange-d'Hierce; — Antoine d'Orges, écuyer, seigneur de Villeberny en partie; — Jean Le Marlet, seigneur de Chevannay en partie; — Bonne du Châtelet, veuve de François de Livron, dame en partie de Mairey et Bassoncourt; — Pontus de Thiard, seigneur de Bissy et de Bragny en partie; — Humbert de la Platière, maréchal de France, seigneur en partie de Darcey et Billy; — Bernard de Cirey, seigneur de Villecomte en partie; — René de Choiseuil, seigneur de Meuvy et Vaux. — Hommages faits à Henri de Montpensier, souverain de Dombes, par Guichard de Francheleins et André de Ponseton, seigneurs de Francheleins; — Catherine Bonet, veuve de Pontus de Ponseton, dame de La Franchise.

B. 10659. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

1566. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean Dablan, notaire à Chalon, pour un canton de bois, situé entre Chalon et Champforgeuil; — Jean de La Rivière, chevalier, seigneur de Seignelay; — Jean de Martigny, chevalier, seigneur de Bremur et Vaurois; — Mille Bourgeois, maieur de la ville de Semur, seigneur d'Allerey; — Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont, seigneur de Navilly-le-Châtel; — Claude Regnier, conseiller, seigneur de Mosson en partie; — Jean de Ganay, seigneur de Baugis en partie; — Gabriel de La Souche, écuyer, seigneur de Morillon; — Jean d'Aumont, chevalier, seigneur de Nantoux; — Charles Coutier, seigneur de Jully et en partie de Dompierre; — Françoise de Polignac, veuve de Lugny, dame de Noiry-en-Chalonnais; — Guillaume de Poupet, pour une rente sur les marcs de Dijon; — Antoine de Vezou, seigneur de Chevannay en partie; — Guérin de Montfaucon, écuyer, seigneur de Charancey; — Gaspard de Saulx, seigneur de Prangey et Vesvre; — Guillaume de Montholon, avocat du roi, seigneur de Mussy-la-Fosse; — Hugues Le Marlet, conseiller, seigneur d'Is-sur-Tille en partie; — Lazare de Souvert, conseiller, seigneur de Layer; — Philippe Dallechamp, écuyer, seigneur de Balnot; Gaspard de Tintry, écuyer, seigneur de Luchey; — Pierre de Marcilly, évêque d'Autun, pour Censerey. — Commission donnée par Loys de Bourbon, duc de Montpensier, souverain de Dombes, adressée au sieur de La Bastie, pour signer les actes de réception des fois et hommages du pays de Dombes.

B. 10660. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1567. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Henri de Chaugy, écuyer, seigneur de Visignieux; — Jean de La Colonge, seigneur de Moux en partie; — Guy de La Tournelle, chevalier, seigneur de Fangy en partie; — Jacques Bouchin, bourgeois de Beaune, seigneur d'Arconcey en partie; — Philiberte de Pontailler, veuve de Jean-Philibert de Vivant, dame de Chazelle-en-Morvand; — Noël de Bury, écuyer, pour un fief à Landreville; — Guillaume et Jean de La Colonge, écuyers, seigneurs d'Aubigny; — Catherine Gros et Alexandre de Crux, son fils, seigneurs de Fouchanges en partie; — Antoine d'Amboise, chevalier, baron de Choiseuil, seigneur de Mairey et Bassoncourt; — Nicolas et Félix de Balathier frères, écuyers, seigneurs d'Avirey et Lingey; — Pierre Millet, maître en la Chambre des comptes, seigneur d'Origny, Vaux, Bellenot; — Jean de La Fin, seigneur de Brion et Saint-Fiacre; — Guillaume Le Prévostat, écuyer, seigneur de Balnot-le-Châtel en partie; — Jean Prudhon, bourgeois de Seurre, seigneur de Grosbois-les-Mazerotte; — Arvier de Cléron, écuyer, seigneur de Posanges; — Claude Berbisey, pour une rente sur les marcs de Dijon; — François de La Magdeleine, chevalier, baron de Châteauneuf, seigneur de

Cisery; — Jean-Christophe et Jean de Pot frères, seigneurs de Blaisy; — François David, écuyer, seigneur de Montigny.

B. 10661. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1568. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Nicolas Brigandet, bourgeois de Chanceaux, pour des biens situés à Quemigny, Quemignerot; — les enfants et héritiers de Jean Le Begat, seigneurs de Balnot en partie; — Jeanne Boisseau, veuve de Charles Martin, écuyer, dame d'Avot en partie; — Antoine Coutel, conseiller, seigneur de Lée, Préforgeuil; — Philibert Jacquot, premier président à la Chambre des comptes, seigneur en partie de Bremur et Vaurois; — Isabeau de Montcenis, veuve de Valentin de Brancion, dame en partie de Sagy; — Claude de Lenoncourt, écuyer, seigneur de Loches; — Jacques des comtes de Vintimille, seigneur de Magny-sur-Tille en partie; — Louis et Jean de Romain, écuyers, pour une rente sur Villers-Rotin; — Jacqueline de Cussigny, femme de Claude de Ferrières, écuyer, dame de Cussigny en partie; — Claude de Montjornal, écuyer, seigneur de Thil et les Filletières-en-Chalonnais.

B. 10662. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1569. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Guillaume Le Prévostat, seigneur de Balnot en partie; — Anne du Châtelet, seigneur du Meix; — Pierre de Meaul, citoyen de Mâcon, seigneur de Chastillon, paroisse de Virey-en-Mâconnais; — Simon de Saulx, chevalier, seigneur de Saint-Thibault; — Alexandre Mauguin, écuyer, seigneur de Chailly, Peaudoye; — Antoine Virot, marchand à Beaune, seigneur de Lays-sur-le-Doubs; — Loyse de Reaulx, veuve de noble René de Jaucourt, dame de Vaux-de-Lugny ou Vaux-de-Jaucourt; — François d'Avaugour, chevalier, seigneur en partie de Selongey, Créancey, etc.; — Philibert Tixier, vierg d'Autun, pour divers cens et rentes à Baudeau, Chomereau; — Jacquette Barbe, veuve de Jacques Godran, chevalier, dame de Gand et Latrecey. — Procuration de Thomas et Philibert de Pontailler, barons et seigneurs de Vaugrenant et de La Motte-Ternant, pour reprendre de fief la seigneurie de Chazelle-en-Morvand. — Requête du duc de Genevois et de Nemours, relative à la seigneurie de Montbard, à lui échue par droit de succession du duc de Longueville, son cousin.

B. 10663. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1570. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Claude de Saint-Père, seigneur de Bessey en partie; — Antoine Druot, capitaine de Germolles, seigneur de Mellecey en partie; — Philiberte de Villeponet, veuve de Mille Bourgeois, maïeur de Semur, pour différents héritages à Allerey; — Pierre Jeannin, procureur du roi, seigneur de Saudon en partie; — Gilles du Guye, écuyer, panetier de la Reine, seigneur de Demigny et Vacheret; — Jean Bouton, écuyer, seigneur de Villy-le-Brûlé; — Claude Fèvre, écuyer, pour certains héritages situés à Pommard, Volnay et Beaune; — Thomas et Philibert de Pontailler, seigneurs de Chazelle-en-Morvand et Messé; — Charlotte de Clermont et Jean d'Amoncourt, son fils, seigneurs de Villey-sur-Tille, Avelanges et Brion; — François de Pregrimault, chevalier, seigneur de Vaux-de-Lugny; — Françoise de Brancion, femme de Louis de Villers, chevalier, dame de Chauffour; — Antoine de Salins, chevalier, seigneur de Mipont et Puligny; — Jean Naulot, seigneur de La Nocle et Mazenay; — Bénigne Tisserand, conseiller au Parlement, seigneur de Sassenay; — Gabrielle de La Rivière, veuve de Charles du Verne, dame d'Etaules en partie. — Procuration des chanoines et chapitre de Saint-Paul de Lyon, pour reprendre de fief l'obédience de Bethenens.

B. 10664. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

1571-1676. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Antoine de Vienne, chevalier, seigneur de Vitry-sur-Loire; — Jean d'Avaugour, chevalier, seigneur de Créancey; — Girard Heudresson, écuyer, seigneur de Bremur et Vaurois; — Antoine Faton, avocat à Chalon, seigneur de Bernault-les-Cuisery; — Jean Malion, bourgeois de Dijon, pour certains héritages situés à Avot; — Alexandre Faudringham, écuyer, seigneur d'Avirey-le-Bois et Lingey en partie; — Philibert Jacquot, chevalier, seigneur de Beaurepaire en partie; — Anne Malion, veuve de Claude Poligny, dame de Créancey; — Claude de La Chambre, chevalier, seigneur de Branges en partie; — Martin de Saint-Amour, bourgeois de Troyes, pour certains héritages situés à Bailly; — Pierre Pignard, conseiller, seigneur de Vincelles; — Guillaume de Hautemer, chevalier, seigneur de Selongey; — Claude Le Belin et Claude Parisot, seigneurs de Vignolles-les-Beaune en partie; — Jeanne de La Boutière, dame dudit lieu; — Claude d'Ambly, écuyer, seigneur de Saint-Aubin-sur-Loire en partie; — Hippolyte Bouton, seigneur et baron de Pierre, pour des cens et rentes dus à Damerey, Chevrey; — Claude Serre, veuve de François d'Ormy, conseiller, dame de Vinzelles, de La Tour, de Chassignolles; — Jaconne de Jacquet, dame de Valescot; — Edme de Fontenay, chevalier, seigneur de Saint-Aubin, Villiers-le-Comte, Chassigny, etc.; — Isabeau de Din-

teville, veuve de Jean de La Rivière, dame de Seignelay; — Barthélemy de Montrambaut, pour une rente à Sommant. — Contrat d'aliénation du marquisat de Versoix, fait par Emmanuel-Philibert de Savoie, en faveur de Nicolas de Watteville, bourgeois de Berne. — Inféodation du marquisat de Saint-Sorlin, faite par Emmanuel-Philibert de Savoie, au profit de Jacques de Savoie, duc de Genevois et de Nemours.

B. 10665. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1572. — Série chronologique des reprises de fief, aveux et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Antoine d'Amboise, chevalier, seigneur de Meuvy; — Barthélemy Tartaret, trésorier des mortes-payes, pour certaines rentes sur un moulin situé à Vaux; — Antoine de Chastenay, baron de Saint-Vincent, seigneur en partie de Branges; — Germain Barault, bourgeois d'Auxerre, seigneur de Duayne; — Pierre de Chassepot, écuyer, seigneur de Sept-Chênes, paroisse de La Frette; — François Armand, procureur, et Pierre Rousselet, marchand, seigneurs de Vaux-Robert; — Antoine de Vienne, chevalier, seigneur d'Arc-en-Barrois; — Jean Vignier, licencié en lois, seigneur de La Motte-de-Villeneuve; — Pierre de Rothières, écuyer, seigneur de Baluot en partie; — François Tupin, écuyer, pour différents héritages à Landreville; — Jean Duban, citoyen d'Autun, pour plusieurs cens et rentes sur la seigneurie de Chailly; — Nicole Vallon, conseiller au Parlement, seigneur de Barain; — Louis Porcherot, capitaine de Lantenay, seigneur de La Feuillée en partie; — Pierre de Chasseray, conseiller, secrétaire du roi et général de ses finances en Languedoc, baron de Courson et seigneur de La Chapelle et Villepot; — Françoise de Polignac, dame de Maizerotte en partie; — Guillaume Millière, vicomte maïeur de Dijon, seigneur de Cortiambles; — Louise de Coligny, dame de Bourguignon.

B. 10666. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1573. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Nicolas Simonnin, écuyer, seigneur de Tais; — Pierre de Courcelles, chevalier, seigneur d'Auvillars et Chorey, près Beaune; — Pierre de Morel, pour un fief à Saint-Martin-en-Bresse; — René de Jozien, écuyer, seigneur de Chambon en partie; — François du Marest, Jean de La Chapelle et Quentine Le Prévostat, seigneurs de Balnot; — Odinet Godran, président à la cour du Parlement, seigneur d'Antilly; — Antoine de Soubiez, écuyer, et Jean Bouton, seigneurs de Frontenard; — Louis de Bessey, chevalier, seigneur en partie de Rochefort, finage de Malleville; — Saladin de Montmorillon, chevalier, seigneur de Montigny, Lingot et La Ronce; — Gaspard de Gaules, capitaine et châtelain de Cuisery, seigneur de Montpont et Montjay en partie; — Pierre de Courcelles, chevalier, seigneur de Charrey; — François de Nancuise, chevalier, seigneur de Beaufort et de Lisle-en-Bresse; — Péronelle de La Porte, dame de Montigny; — Jean de Montrichard, écuyer, seigneur de Varennes en partie; — Marguerite de Rye, veuve de Henri de Mâlain, dame de Spoy en partie. — Requête de Jean Piget, seigneur de Villeferry, pour être reçu à faire foi et hommage de la seigneurie de Notre-Dame d'Is, acquise par lui.

B. 10667. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1574. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Lazare Sire, praticien à Chalon, pour des biens situés à Pont-de-Vaux; — François de La Guiche, seigneur de La Perrière; — Marguerite Godran, femme de Claude Regnier, dame de Gand et Latrecey; — Eléonor Chabot, comte de Charny, seigneur d'Esbarres, d'Orsans et La Nivelle; — Claude de Lancosme, veuve de Philippe d'Alichamp, dame de Balnot en partie; — Claude de Chandio, chevalier, seigneur de Bussy-le-Grand; — François et Jean de Ramilly frères, écuyers, seigneurs de La Bondue; — Mamest Fremyot, écuyer, seigneur de Saulx; — Guillaume Desbruyères, seigneur de La Chocelle; — Albert de Gondy, maréchal de France, seigneur de Saint-Seine-sur-Vingeanne en partie; — Louis de Thésut, conseiller, seigneur de Gergy; — Antoine Druot, sommelier de bouche du roi, seigneur de Pierre en partie; — Antoine Le Grand, seigneur d'Is-sur-Tille en partie; — Guillaume Virot, conseiller au Parlement, seigneur de Crécy en partie; — Edmée Rabutin, veuve de Philippe de Vichy, dame de Verne, paroisse de Saint-Didier-sur-Arroux.

B. 10668. (Liasse.)— 35 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1575. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jacques de Germigny, gentilhomme de la maison du roi, seigneur de La Chapelle et Marcheray, en Charollais; — Jean Massol, bourgeois de Beaune, seigneur de Loisy; — Claude de Masilles, chevalier, seigneur de Valotte en partie; — Christophe de Choiseuil, seigneur de Meuvy en partie; — Philippe d'Anglure, chevalier, seigneur de Meuvy en partie; — René de Chassignolles, écuyer, seigneur de Bertenanche; — Charles Doyon, seigneur de Collonges-en-Autunois; — Alexandre Magnien, écuyer, seigneur de Chailly, Peaudoye; — Claude Bouton, écuyer, seigneur de Bosjan, Corberon, etc.; — Joa-

chim de Damas, écuyer, seigneur du Rousset en partie; — Elion du Pont, écuyer, seigneur de Varennes-les-Beaune en partie; — François et Jean Martin, dits de Choisey, écuyers, seigneurs d'Avot en partie; — Nicolas Berbis, conseiller au Parlement, seigneur de Dracy-sous-Couches; — Michelle Caillit, veuve de Claude Le Marlet, dame en partie d'Is-sur-Tille; — Claude de Martigny, écuyer, seigneur de Bremur et Vaurois en partie; — Philibert Jaquot, seigneur de Corcelles et en partie de Magny et Aubigny; — Vivant de Saings, écuyer, seigneur d'Avot en partie; — Antoine Damas, chevalier, seigneur de Saint-Bris en partie; — Jean d'Esbarres, conseiller maître en la Chambre des comptes, seigneur de Jambles en partie; — Philiberte d'Edouard, veuve de Jacques de Vichy, dame de La Boutière en partie; — Claude Le Lide, dame de Cortelin; — Philibert et Jean Deschamps, père et fils, écuyers, seigneurs de Flacey; — Claude Berbisey, seigneur de Sainte-Marie-la-Blanche; — Louis de Chastellux, chevalier, seigneur de Lingot, Montigny et La Ronce; — Jacques Brulart, écuyer, seigneur d'Avelanges en partie.

B. 10669. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1576. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Louise de Lestouf de Pradines, veuve de Jean de Martigny, dame de Bremur et Vaurois en partie; — Reine de Jaucourt, veuve de François de Bricquemaut, chevalier, dame de Saucy et Saint-Germain-de-Modéon; — Jean Caillart, seigneur d'Ouroux; — Joseph Busserolles, citoyen de Chalon, pour des rentes sur Damerey; — Claude Berbisey, seigneur d'Is-sur-Tille en partie; — Denis de Sercey, écuyer, seigneur de Mâlain; — Jean de Bernault, chevalier, seigneur de Saint-Seine-sur-Vingeanne en partie; — Guillaume de Drée, chevalier, seigneur de Beire; — Jean de Neuchaize, écuyer, seigneur de Saulon-la-Rue, Chevigny et Fénay; — Renée d'Aulnay, veuve de Philippe de Loron, écuyer, dame de Tharot-sur-Girolles; — Claude de Bauffremont, chevalier, seigneur de Villafans; — Guillaume Goussot, écuyer, seigneur de Chiseul-en-Autunois; — Jean Gaillard, bourgeois de Châtillon, seigneur d'Essarois. — Inféodation de Saint-Rambert et de Saint-Germain-d'Ambérieux, faite par Emmanuel Philibert, duc de Savoie, au seigneur de Lullin.

B. 10670. (Liasse.) — 33 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

1577. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Guillemette de Senevoy, dame dudit lieu, de Montille et Magny-la-Ville; — Pierre de Corcelles, chevalier, seigneur de Chorey; — Jacques du Brouillart, écuyer, seigneur d'Avelanges en partie; — Anne Lebey, veuve de Martin de Saint-Amour, pour des héritages situés à Bailly; — Jacques Baillet, conseiller du roi, seigneur de La Maison-Rouge en partie; — Guillemette de Carmone, veuve d'Etienne Noblet, dame de Pichanges; — Louise de l'Estouf de Pradines, dame de Bremur et Vaurois; — Guillemette d'Averhoult, veuve de Valeron d'Anglure, chevalier, dame de Massingy et Ampilly-le-Sec; — Jean Damas, chevalier, seigneur de Meuilley; — Claude Lenet, citoyen de Chalon, pour certains héritages situés à Rosey-en-Chalonnais; — Sébastien Valetier, seigneur de Choiseuil, Mairey et Bassoncourt en partie; — René de Sommières, chevalier, seigneur d'Ampilly-le-Sec et Massingy; — Bernard d'Esbarres, écuyer, seigneur de Charancey; — Blaise de La Trémouille, seigneur de Nan-sous-Thil et Chausseroze; — Claude Bourgeois, seigneur de Crespy et en partie de Villenotte.

B. 10671. (Liasse.) — 38 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1578. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Hardy de Longueville, écuyer, seigneur de Domecy-sur-le-Vaux; — Louis de Mazilles, écuyer, seigneur de Vandenesse en partie; — Adrien de Neuville, écuyer, et Charlotte de Bousseval, sa femme, seigneur et dame de Nuits-sous-Ravières; — Philippe de Montholon, conseiller du roi, seigneur de Montjay; — Théophile Du Bois, dame de Chiseul et La Bairette-en-Autunois; — Jean d'Eguilly, chevalier, seigneur du Deffend; — Charles de Saint-Léger, chevalier, seigneur en partie de Menessaire; — Joachim de Dinteville, chevalier, seigneur de Saint-Bris; — Jean de Fussey, écuyer, seigneur de Menessaire en partie; — Anne de Lantages, écuyer, seigneur de Roussillon et Marey; — Claude de La Guiche, chevalier, seigneur de La Perrière en partie; — Louis de Carrouble, écuyer, seigneur de Magny-en-Auxerrois; — Michel de Clugny, écuyer, seigneur de l'Haste-de-Joigny; — Hugues de Chaugy, seigneur de Montceau et en partie de Roussillon; — Pontus de Thiard, évêque de Chalon, pour le temporel de l'évêché; — François Joly, seigneur de Montmançon; — Guillaume de Drée, chevalier, seigneur de Bellevesvre en partie; — Georges Venot, docteur en droit, seigneur de Drosson en partie; — Guillaume Gadagne, chevalier, seigneur de Verdun en partie; — Jean de Breschard, chevalier, seigneur de Saint-Pierre-en-Vaux; — Jean de Baron, écuyer, seigneur de Rosières.

B. 10672. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1579. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par

Antoine Damas, chevalier, seigneur de Saint-Seine-sur-Vingeanne; — Ludovico de Jacoto, comte de Châteauvillain, seigneur de Créancey; — Louis de Pontoux, conseiller, seigneur de Longepierre en partie; — Bénigne La Verne, chevalier, seigneur de Couchey en partie; — Jacques des comtes de Vintimille, écuyer, seigneur de Pont-de-Vaux; — Guillaume de Montholon, seigneur de Flée; — Jean Thiroux, docteur en droit, seigneur de Couchey en partie; — Jacques du Brouillart, écuyer, seigneur en partie d'Avelanges; — Guillaume Desbruyères, seigneur et baron de Longepierre; — Charles de Saint-Léger, chevalier, seigneur de Gergy en partie; — Jacques de Jaucourt, seigneur du Vaux-de-Lugny; — Claude Bourgeois, conseiller, seigneur de Flée en partie; — Claude de Villers, écuyer, seigneur de Boncourt-le-Bois en partie; — Lazare Armet, seigneur de Dracy-les-Couches en partie; — Christophe Bouton, baron de Pierre, seigneur de Frontenay, La Faye, etc.; — Antoine de Salins, chevalier, seigneur de Puligny et Mipont; — Jean de Chauvirey, chevalier, seigneur en partie d'Is-sur-Tille, Gemeaux; — Pierre Dormy, écuyer, seigneur de Beauchamp; — François de Pontailler, seigneur de Chavannay.

B. 10673. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1580. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par François Bollery, licencié en droit, seigneur de l'Hôpital-le-Mercier en partie; — François de Pontailler, chevalier, seigneur de Chevannay; — Jacques de La Croix, écuyer, seigneur d'Allerey; — Claude de Dyo, chevalier, baron de Montperroux, seigneur de Boyer; — Albert de Gondy, chevalier, seigneur en partie de Saint-Seine-sur-Vingeanne, Leuilley, etc.; — Antoinette de Tenarre, veuve de Jean de La Borderie, écuyer, dame de Mont et La Tournelle; — Nicolas d'Esbarres et Jean Morelet, seigneurs de Couchey en partie; — Gérard d'Andresson, écuyer, seigneur de Bremur et Vaurois en partie; — Théodore de Mandelot, écuyer, seigneur de Valescot; — Bénigne Le Griveau, veuve de Jean Maillard, dame en partie de Saint-Seine-sur-Vingeanne; — Louis de Thésut, conseiller au Parlement, seigneur de Lans, paroisse de Saint-Marcel-les-Chalon; — Collette Le Gruyer, dame de Saint-Bris; — Antoinette de Ferrières, dame de Santenay en partie; — Françoise de Biragne, veuve de Jean de Laval, écuyer, marquis de Nesle, dame de Beauvilliers; — Catherine Gros, dame de Trouhans, et en partie d'Orgeux et Fouchanges. — Requête adressée à la Chambre des comptes, par Jérôme Saumaise, conseiller à la cour du Parlement, pour reprendre de fief la seigneurie de Chazan.

B. 10674. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1581. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Augustin Languet, praticien, seigneur de Posanges; — Jean de Chaumoy, pour le meix de Boussenant, près Verrières-sous-Glennes; — Michel de Chaugy, chevalier, seigneur de Savigny; — Melchior de Montessus, capitaine de la citadelle de Chalon, seigneur de Balore; — Jean Lambrosse, écuyer, seigneur de Balnot-le-Châtel en partie; — Damoiselle Boillene, veuve de Pierre de Chassenay, dame de Courson, La Chapelle et Villepot; — Nicolas de Menant, écuyer, seigneur de Landreville en partie; — Guillaume de La Collonge, seigneur de Marcy-sur-Tille; — Louis de Rochechouart, chevalier, seigneur d'Arconcey; — Jean de Saulx, vicomte de Tavannes et de Lugny, seigneur de Montpont.

B. 10675. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1582. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Lazare Armet, seigneur de Chailly; — Claude de Bauffremont, chevalier, seigneur de Sennecey; — Jean de Mérans, écuyer, seigneur de Vitry-sur-Loire; — Nicolas de Menant, écuyer, seigneur de Landreville en partie; — Alain de Fallerans, seigneur de Grandchamp et en partie de Soussey et Martrois; — Odinet Régnier, écuyer, seigneur de Gissey; — Jacques de Ferrières, écuyer, seigneur de Santenay en partie; — François de Clermont, écuyer, seigneur de Balnot en partie; — Jean Humbelot, seigneur de Corgengoux en partie; — Jean et Jacques Massol, seigneurs de Corgoloin; — Anne de Senneton, veuve de noble Guillaume Barjot, pour une rente sur le péage de Mâcon; — Jeanne de Clugny, veuve de Philibert Héliot, écuyer, dame en partie de Gamay, Saint-Aubin et Fussey; — Marceau de Choiseul, chevalier, seigneur de Poix en partie; — Philiberte de Chaudenay, veuve de Hugues de Gasse, dame de Mailly-l'Eglise en partie; — Edme de Mâlain, baron de Lux, seigneur de Santenay en partie; — Charles de Casillac, chevalier, seigneur de Polisy, Polisot en partie; — René de Loron, écuyer, seigneur de Tharot-les-Girolles; — Philibert de Choiseul, chevalier, seigneur en partie de Polisy, Polisot et Buxeuil; — Jacques de Dyo, chevalier, seigneur de La Roche-en-Brenil; — Joachim de Chastenay, baron de Saint-Vincent, seigneur de Baudrières. — Requête présentée à la Chambre des comptes, par Joachim de Chastenay, pour reprendre de fief la seigneurie de Ville-sur-Arce.

B. 10676. (Liasse.) — 36 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1583. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par

François de Dampmartin, chevalier, seigneur en partie de Polisy, Polisot et Buxeuil; — Joachim de Chastenay, chevalier, seigneur d'Echalot et Lochères; — Françoise de Mâlain, femme de Claude Le Compasseur, dame en partie de Courtivron et Tarsul; — Antoine de Vienne, dit de Bauffremont, chevalier, seigneur de Gemeaux; — François de Mandelot, chevalier, seigneur de La Tour-du-Bois, et en partie de Sevrey et Mespilly; — François de La Magdeleine, chevalier, seigneur en partie de Chevannes et Beauvilliers; — Gilbert Regnaud, docteur en droit, seigneur de Vaux, paroisse d'Igey; — Lazare de La Tournelle, chevalier, seigneur de Germigny-les-Auxonne; — Gaspard d'Epinac, seigneur de Perrigny-les-Dijon, Domois et Monestoy; — Claude et Charles de Clugny, seigneurs de Varennes et Cortelin; — Guillaume de Hautemer, chevalier, seigneur de Fervaques et Créancey; — Claude d'Orge, femme de Léonard Damas, chevalier, dame du Deffend et de Quincey; — Louis d'Haussonville, chevalier, seigneur d'Epoisses; — François de Vezon, écuyer, seigneur d'Annoux en partie; — Madeleine Ferrant, veuve d'Etienne Bouchin, procureur, dame de Varennes en partie; — Christophe, baron de Vauvry et Pierre; — Jacques de Sommièvre, seigneur de Juilly; — François de Cléron, écuyer, seigneur de Saffres en partie; — Joachim Damas, écuyer, seigneur du Rousset; — Claude Bourgeois, conseiller au Parlement, seigneur de Villenotte, près Semur.

B. 10677. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1584. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Françoise d'Anglure, dame de Saint-Thibaut; — Simon de Chaugy, écuyer, seigneur de La Vesvre; — Guillemette de Carmone, veuve d'Etienne Noblet, président à la Chambre des comptes, dame de Prissey; — Claude et Charles de Clugny, seigneurs de Varennes-les-Grandes, Cortelin et Laives; — Léonard Damas, chevalier, seigneur de Morey, etc.; — Louis de Nance, seigneur de Balole en partie; — Jacques de Toulongeon, baron de Commarin, seigneur d'Echannay, Remilly, etc.; — Jean Piget, seigneur de Villeferry et Notre-Dame d'Is; — Denis Brulart, premier président au Parlement de Bourgogne, seigneur de Santenay; — Léonor Chabot, comte de Charny, seigneur de Longepierre; — Claude de La Chambre, chevalier, seigneur de Branges en partie; — Philibert de Coligny, chevalier, seigneur de Lays, baron de Beaufort.

B. 10678. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1584. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Claude de Montjornal, seigneur de Cindrey, Trezettes; — Claude Vincent, dame de Layer; — Jeanne Lislide, veuve de Denis de Pontoux, dame de Chemenot; — Jean de La Palud, chevalier, seigneur de Meilly, Maconges et Rouvres; — Philippe de Montholon, seigneur de Montjay; — Humbert de Rochefort, chevalier, seigneur de Fontaine-les-Dijon; — Jean de Saint-Léger, baron de Ruilly, seigneur de Gergy; — Edmée de Charnot, veuve de Jean de Simon, écuyer, dame de La Chapelle-de-Bragny; — Benoit Cavard, notaire à Brancion, pour des biens situés à Mancey; — Philibert Marmelet, procureur à Brancion, pour des héritages situés audit lieu; — Jean de Saint-Clément, écuyer, seigneur de Corgengoux en partie; — Edme de Macheco, seigneur de Creusot; — Etienne et Léonard de Chissey, écuyers, seigneurs de Varanges, et en partie de Tart-le-Châtel et Tart-l'Abbaye; — Antoine Druet, capitaine de Germolles, seigneur de Mellecey en partie; — Rose de Montholon, dame de Serville; — Humbert de Tenarre, chevalier, seigneur de La Vannoise en partie; — François de Nantoux, chevalier, seigneur de Noble, paroisse de La Chapelle-sous-Brancion; — Claude Serre, veuve de François Dormy, conseiller du roi, président au Parlement de Paris, et Pierre Dormy, son fils, écuyer, seigneurs de Chassignolles.

B. 10679. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1584. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Claude de Fougeard, écuyer, seigneur de Vesvres-sous-Roussillon; — Françoise de Polignac, dame de Ligny, Maiserotte et Norry; — Antoinette de Tenarre, femme de Théodore Bouton, dame de La Tournelle; — Claude de Rochefort, chevalier, seigneur de Sigy-le-Château; — François de Lorraine, marquis de Chaussin, seigneur de Navilly; — Marie de Ciry, veuve de Philippe de Mirebeau, dame de Charnailles; — François de Mandelot, chevalier, seigneur de Varennes en partie; — Joachim Robert, marchand à Dijon, pour une rente à Saudon; — Joseph Niquevard, conseiller, seigneur de Rosey; — Antoine de Guillermy, chevalier, seigneur de Bellevesvre en partie; — les héritiers de Pierre Monin, écuyer, pour différents biens et rentes dans la châtellenie de Brancion; — Marie Bataille, dame de Cussigny en partie; — Gabriel de Cléron, écuyer, seigneur de Posanges; — Chrétien de Choiseul, chevalier, seigneur de Polisy, Polisot et Buxeuil en partie; — Joachim de Rochefort, chevalier, seigneur de Pluvault, Longeault, Beire-le-Fort, etc.

B. 10680. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1585. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par

Claude de Clugny, seigneur d'Aisey, Cortelin et Laives; — Claude Bouvot, conseiller maître en la Chambre des comptes, pour certains biens situés à Bey-en-Chalonnais; — Claude Berbisey, conseiller, seigneur de Sainte-Marie-la-Blanche, Le Poil et Géanges; — Jacques de Meaux, seigneur de Châtillon, paroisse de Virey; — Gaspard des Jours, écuyer, pour certains héritages dans la châtellenie de Glennes; — Paul de Carrel, chevalier, seigneur de Puligny et Mipont; — Jean de La Borde, écuyer, seigneur de Montmançon en partie; — François de Rabutin, chevalier, pour des rentes dues à Saint-Emiland-en-Autunois; — Guillemette de Montgommery, dame de Bragny; — François Tuppin, écuyer, seigneur de Landreville en partie; — Michel de Clugny, écuyer, seigneur de Montachon; — Marguerite de Fontenay, dame de Saint-Aubin, Chassigny; — Jacques du Brulard, écuyer, seigneur d'Avelanges en partie; — Reine de Jaucourt, veuve de François de Pregrimault, chevalier, dame de Vaux-de-Lugny; — Françoise de Montmorillon, veuve de Claude des Roches, dame de Mardeauges-en-Charollais; — Antoine de Vienne, dit de Bauffremont, chevalier, seigneur d'Arc-en-Barrois; — Anne de Laval, veuve de Georges de Créqui, chevalier, dame de Ricey; — Guillaume de Hautemer, seigneur de Créancey; — Antoine de Chaulmont, seigneur de Chassenay et Bidaut; — Jean Caillart, trésorier et payeur de Messieurs de la cour de Parlement, seigneur d'Ouroux en partie. — Requête présentée à la Chambre des comptes, par Jean Bouchin, pour reprendre de fief une portion de la seigneurie de Varennes-les-Beaune.

B. 10681. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1585. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Louis de Jaucourt, chevalier, seigneur de Saint-Andeux; — Pierre du Martinet, seigneur du Breuil-Grison, paroisse de Beaumont; — Louis d'Ancienville, baron de Reuillon, seigneur de Magny et d'Estrée; — Jacques Baillet, conseiller au Parlement, seigneur de Saint-Désert; — Christophe de Pot, chevalier, seigneur de Blaisy; — Pierre Taveau, marchand à Beaune, pour une rente à Pommard; — François de Cazillac et François Dompmartin, seigneurs de Polisy, Polisot et Buxeuil; — René d'Amoncourt, seigneur de Montigny-sur-Aube et de Brion; — Hermanfroy de Cusance, seigneur de Darcey; — Claudine d'Orge, veuve de Thibault de Livron, dame de Chaseuil en partie; — Jean-Chrysostome de Pontoux, seigneur de Virey et Chemenot; — Charlotte de Clermont, veuve de Claude d'Amoncourt, chevalier, dame de Silly et Cernay; — Andremont de Pracontal, chevalier, seigneur de Nan-sous-Thil et Chausserose.

B. 10682. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1585. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par François de La Magdeleine, chevalier, seigneur de Ragny; — François de Vitrey, pour un fief à Bailly; — François Alixant, écuyer, seigneur de Frontenard; — Jean Burgat, citoyen de Chalon, seigneur d'Ouroux et La Tassonnière; — Jean de Damas, seigneur de Villiers et Chantd'oiseau; — Madeleine Vignier, veuve de noble François Tuffin, pour un fief à Bar-sur-Seine; — Olivier de Chastellux, chevalier, seigneur de Villarnoux, Lavaut; — Léonard de Chaumont, écuyer, seigneur de Bidan en partie; — Jean Massol, bourgeois de Beaune, seigneur de Loisy.

B. 10683. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1586-1587. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Françoise de Brancion, veuve de Jean de Lenoncourt, écuyer, dame de Chauffour; — Bernard de Fussey, écuyer, seigneur de Varennes-les-Beaune en partie; — Edme Gachat, marchand et bourgeois de Louhans, pour un fief à Saudon; — Lazare de Baudin, seigneur de Layer; — Léonor Chabot, comte de Charny et Busençais, seigneur de Longepierre en partie; — Pierre de Richebourg, écuyer, seigneur de Saint-Bris; — Jeanne de Clugny, veuve de Philibert d'Héliot, dame de Fussey en partie; — Hugues de Chaugy, baron de Roussillon, seigneur de Marey-en-Morvand; — Jérôme de Cirey, écuyer, seigneur de Magny-sur-Tille en partie; — Jean de Sercey, écuyer, seigneur de Mâlain; — Jacques Baillet, conseiller du roi, seigneur en partie de l'Epervière; — Jean Pouffier, bourgeois de Dijon, seigneur de Taniot; — Ludovic d'Ajaceto, gentilhomme ordinaire du roi, seigneur de Créancey; — Jacques d'Eguilly, seigneur d'Eguilly, Civry, Martrois, etc.; — Catherine Regnier, veuve de Jean d'Eguilly, dame de Fontaine-en-Duesmois; — Lazare Tuppin, écuyer, seigneur de Saint-Anthot; — Hardi de Longueville, écuyer, seigneur de Domecy en partie; — René de Rochebaron, chevalier, seigneur de Gissey-le-Vieux en partie; — Antoine de Vienne, chevalier, seigneur d'Antigny, Lusigny, Bouze; — François Logerot, marchand, bourgeois à Châtillon, seigneur de Brion; — Fulina Preca de La Mirande, comtesse de Randan, dame de Brognon en partie; — Pierre Du May, conseiller, seigneur de Gamay et Saint-Aubin en partie. — Requête de Gaspard de Tintry, pour reprendre de fief la seigneurie de Masse. — Procuration de Guillaume de Hautemer, comte de Grancey, pour reprendre de fief partie de la seigneurie de Marey-sur-Tille.

B. 10684. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 15 pièces, papier; 1 sceau.

1588-1589. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean de Saint-Léger, seigneur en partie de Saint-Gilles et Chailly; — Antoinette Tribolet, veuve de Jean Massol, dame de Varennes-les-Beaune en partie; — la veuve et les héritiers de Philippe de Lucques, seigneur en partie de Bailly; — Claude Ravier, seigneur de La Boulaye; — Bernard d'Esbarres, conseiller, seigneur de Bouze; — Bénigne Gagne, veuve de Philibert Milletot, dame des Granges-sous-Grignon en partie; — Claude Le Belin, docteur en médecine à Beaune, seigneur du Pasquier-sous-Beaune; — Etienne Petit, écuyer, seigneur de Villeneuve; — Bernarde de Cléron, femme de François de Pontailler, dame de Salfres; — Charles, duc de Calabre, Lorraine, etc., marquis de Pont-à-Mousson, etc., seigneur de Mairey et Bassoncourt; — François et Maximilien de Clugny frères, seigneurs en partie de Fussey, Saint-Aubin et Gamay; — Elisabeth Bouesseau, pour une rente sur l'éminage de Dijon.

B. 10685. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

1590-1591. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean de Sercey, chevalier, seigneur d'Arconcey en partie; — Jean Blondeau, conseiller, pour la maison seigneuriale de Sivry; — Jean Brouhot, écuyer, seigneur de La Vesvre; — Etienne Le Bœuf, seigneur de Labergement-le-Duc en partie; — Claude de Bauffremont, chevalier, seigneur de Saint-Germain-du-Plain en partie; — Guillemette de Saint-Anthot, dame de Bousserain; — les héritiers d'Huguenin Glantenet, pour quelques vignes situées à Pommard et Volnay; — François de Rabutier, écuyer, seigneur de Saint-Aubin, Villers-le-Comte, etc.; — Edme de Màlain, chevalier, seigneur de Corcelles-les-Arts, et en partie de Demigny et Meursault; — Antoine de Montrichard et Françoise de Saint-Belin, sa femme, seigneur et dame de Boncourt-le-Bois; — Antoine de Guillermy, chevalier, seigneur de Crecey en partie; — Jean de Vezon, écuyer, seigneur d'Annoux en partie; — Marguerite Le Blanc, veuve de La Mare, dame de Meursault et Auxey en partie; — Jean de Boyault, écuyer, seigneur de Neuilly; — Gaspard de Ligneville, écuyer, seigneur de Saint-Seine-sur-Vingeanne. — Requête du président Noblet, pour reprendre de fief les seigneuries de Gyé-sur-Aujon et Montribourg. — Autre de Jean de Fussey, pour reprendre de fief la seigneurie de Chorey. — Procuration donnée par Françoise de Montholon, pour reprendre de fief la seigneurie de Chaudenay.

B. 10686. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1595-1596. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Sébastienne de La Guille, pour certains héritages situés à Saint-Léger-sous-Beuvray; — Judith de Loron, femme de Hardi de Longueville, écuyer, dame de Crain; — Antoine de Vienne, dit de Bauffremont, chevalier, baron de Sombernon; — Louis de Pouilly, écuyer, seigneur de Bessey en partie; — Anne d'Acquaviva, comtesse douairière de Châteauvillain, dame de Créancey; — Roland de Haranguier, capitaine du château de Semur, seigneur de Quincerot; — Françoise de Souvert, veuve de Jean Bouchin, dame de Varennes; — Pierre Blondeau, seigneur de Saint-Sernin-du-Plain et Bussy-l'Hôpital; — François-le-Bourgoing, écuyer, seigneur de Coulanges-sur-Yonne; — Philibert Dupuis, citoyen de Chalon, seigneur de Chailly; — René de Tenarre, seigneur et baron dudit lieu; — Thibaut Guillier, seigneur de Pont-de-Vaux; — Elisabeth Armet, veuve d'Abraham Bouchin, dame de Dracy-les-Couches en partie; — Pierre Jeannin, chevalier, seigneur de Montjeu; — Philibert Oydelot, bourgeois de Beaune, seigneur de Moux en partie.

B. 10687. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1597-1598. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Lazare Berthaut, seigneur de Bouze; — Pierre Loppin, bourgeois de Beaune, seigneur de Morteuil en partie; — Jean Fyot, conseiller au Parlement de Dijon, seigneur d'Arbois; — Philibert de Choiseuil et François de Dommartin, chevalier, seigneurs de Bourguignon en partie; — Antoine de Vienne, chevalier, baron de Commarin; — Pierre Maréchal, secrétaire de la Chambre des comptes, seigneur de Frontenard-sur-le-Doubs; — Jean-Baptiste Le Goux, écuyer, seigneur de Boneourt-le-Bois et La Berchère; — Philibert Garnier, seigneur de Senavelle; — Pierre Buatier, conseiller maître des comptes, seigneur de Barges en partie; — Claude Le Compasseur, président au bureau des finances, seigneur de Bévy; — Claude de Lenoncourt, chevalier, seigneur de Vantoux; — Joseph Niquevard, conseiller, seigneur de Savigny-les-Beaune; — Jean de La Chambre, comte de Savigny, baron de Branges; — Gaspard de Tintry, écuyer, seigneur de Morteuil; — Guy Blondeau, grand-maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts, seigneur de Sagy; — Pierre Bouhier, conseiller au Parlement, seigneur de Layer. — Procuration donnée par Claude d'Aunay, chevalier, seigneur d'Arcy, pour reprendre de fief les terres de Vermanton, Joux et autres.

B. 10688. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1599. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Claude des Buissons, écuyer, seigneur de Bouze; — Philibert de Loron, écuyer, seigneur de Crain; — Edme de Màlain, baron de Lux; — Claude de Salins, dame de Remiremont, Saint-Prix et l'Argillat; — René de Launay, seigneur de Champion; — Jean Gallois, conseiller, seigneur de Perroux; — Alexandre de Colombet, seigneur de Gissey-le-Vieux et Thorey; — Louis Marandet, bourgeois de Dijon, seigneur de Bessey en partie; — Pierre Maréchal, seigneur de La Outre; — Guillaume de La Collonge, seigneur de Moux; — Anne de l'Hôpital, veuve de Saladin de Montmorillon, chevalier, dame de Saulx; — Jean Fyot, seigneur d'Arbois et de Montjay en partie; — Henri de Luxembourg, prince de Tingry, seigneur de Bernon. — Requête de Jean de Malassis, pour reprendre de fief la seigneurie de Cléry.

B. 10689. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1600. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Claude Gentil, seigneur de Sainte-Hélène; — Jean Jacquot, trésorier de France en Bourgogne, seigneur de Blaisy; — Claude Le Compasseur, président au bureau des finances, seigneur de Vantoux; — Marie de Brichanteau, veuve de Claude de Bauffremont, baron de Sennecey, dame de Vincelles, Nanton en partie; — Claude de Cussigny, baron de Vianges, seigneur de Brazey; — Huguette Gorlet, veuve d'Antoine Pollet, citoyen d'Autun, dame de Vergoncey; — Jean Blandin, bourgeois de Chalon, et Philibert Picornot, praticien audit lieu, seigneurs de Saint-Gervais et Saint-Martin-de-Communes; — Guillaume de Hautemer, seigneur de Lantenay et de Fervaques; — Nicolas Arvisenet, bourgeois de Dijon, seigneur en partie d'Is-sur-Tille, Gemeaux; — François Fyot, conseiller au Parlement, seigneur du Moulin-Rouge.

B. 10690. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1601. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Brice Bauderon, docteur en médecine à Màcon, seigneur de Sennecey; — Georges de Souvert, conseiller au Parlement, seigneur en partie de Posanges et Dracy; — Denis Brulart, chevalier, seigneur de Santenay en partie; — Guy Blondeau, seigneur de Sivry; — Thomas de Chaudon, écuyer, seigneur de Davayé; — Guillaume de La Collonge, seigneur de La Chapelle-de-Serney, Fangy et Baugy; — Philibert Berthet, procureur, pour un héritage sur le finage de Beaune; — Jean de La Chambre, chevalier, seigneur de Crèche; — Philippe Saladin de Cussigny, seigneur de Saint-Prix. — Procuration donnée par Charles d'Escrivieux, pour reprendre de fief certains héritages au village de La Charbonnière.

B. 10691. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

1601. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean de La Chambre, chevalier, seigneur de Savigny-Montfort; — Edmée de Crux, veuve de Jean de Damas, chevalier, dame de Fétigny, La Tour-Laurent; — Philibert de La Guiche, chevalier, seigneur de La Guiche; — Zacharie Peley, seigneur de Marigny et en partie de Verizet; — Charlotte Noblet, veuve de Claude Sayve, chevalier, dame de Frêne-Saint-Mamès; — Gabriel Ferroul, veuve de Joachim de La Faye, dame de Griselles en partie; — François Blondeau, seigneur de Fussey, — Guyot Fournier, marchand à Màcon, seigneur de Prissey en partie. — Procuration donnée par Nicolas de Vatteville, pour reprendre de fief la seigneurie de Versoix.

B. 10692. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1601. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jacques de Neuchâtel, baron de Gorgy, seigneur de Boissey; — Pierre de Gingins, seigneur de Divonne; — Josias d'Anglure, chevalier, seigneur de Riel-les-Eaux; — Béatrix d'Entremont, femme de Claude d'Albon, dame de Natage; — Pierre Chevalier, seigneur de Fernex; — Wilhelm de Villermin, seigneur de Flies; — Charles de Crose, seigneur de La Bastie; — Jean-Rudolphe de Wurstemberger, membre du grand conseil de la ville de Berne, seigneur de Vesancy; — Claude d'Ambly, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et Maringes; — Bénigne Tisserand, seigneur de Fauverney en partie; — Edme Lallement, citoyen d'Autun, pour certaines rentes à Santenay; — le cardinal de Rye-Longvy, dit de Rye, archevêque de Besançon, marquis de Treffort, Pont-d'Ain, Jasseron. — Dénombrement donné au prince Henri de Bourbon, duc de Montpensier, souverain de Dombes, par noble Antoine Jacquet, seigneur de Fétan, maître de poste à Lyon.

B. 10693. (Liasse.) — 27 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

1602. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean-Antoine de La Teyssonnière, seigneur de La Vaize; — Claude, comte de Grolée, baron de Lhuys; — Nicole de Vaudrey, dame de Rosey en partie; — Jean de Ganay, seigneur

de Dron; — François d'Eforges, écuyer, seigneur de Loisy en partie; — Marie de Brichanteau, veuve de Claude de Bauffremont, baron de Sennecey, dame de La Colonne en partie; — Pompée de Gribaldi, seigneur de Farges; — Marie Sacconex, dame de Sacconex; — Jean du Rousset, seigneur de Sainte-Hélène; — Michel Vuarier, seigneur de Lugrin; — Jean-François et Jean-Denis Collonier frères, seigneurs de Cessier; — Anne Mallion, veuve de Jean de Poligny, dame de Drambon, et en partie des grands moulins de Pontailler; — Etienne de Livron, seigneur de Tongin; — Pierre de Charnoz, écuyer, seigneur de Rambos et Balole; — François de Joly, baron de Langes; — Charles-Emmanuel de Gorrevod, comte de Pont-de-Vaux, baron de Gorrevod, Sermoyé, etc.; — Maurice de Livron, seigneur de Tongin en partie; — Jacques de Livron, seigneur dudit lieu; — Noël Du Noyer, seigneur de Joncy, finage de Juilly.

B. 10694. (Liasse.) — 55 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1602. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Georges de Migieux, seigneur de La Maisonforte de Migieux; — Louis de Moyria, seigneur de Malliat et Douvre; — Claude de Bordes, seigneur de Châtelet; — Louis et Bernard de Livron, seigneurs de Matignien et Allemogne; — Claude de Bussy, seigneur de Brion, Heyriaz; — Charles-Emmanuel de Perrucard, seigneur de Ballon, Leaz; — Roland de Verdon, seigneur de La Corbière; — Philibert de La Chambre, seigneur du Grand-Balole en partie; — Etienne de Rossellien, seigneur de Beauretour; — Louis et Philippe Vignod, seigneurs de Dorches; — Philibert de Rouvré, seigneur de La Maisonforte-de-Montburon; — Alexandre de Guynet, seigneur de Mont-Grillet; — Jean-Claude de Meyriat, seigneur de Grandmont; — Louis-Valentin de Bouvens, seigneur de La Maisonforte-de-Buys; — Hélène de Châtillon, femme de Jean-Aimé de Bouvens, dame de Saint-Julien-sur-Cerdon, de Châtillon-de-Michaille; — René d'Hôtel, seigneur d'Hôtel; — Pierre de Feillens, seigneur de Volognat et Mériaz; — Pierre de Gerbais, seigneur de Châtillon-de-Michaille en partie; — Guillaume de La Garde, seigneur de Fossiat et Epeissole; — Claudine Morel, dame de La Tour-du-Veau-de-Revonas; — Charles de Rossellien, seigneur de Pollieu; — François de Dortan, seigneur de Marsonnas; — Scipion Du Port, seigneur de Pierre-Châtel; — Marie d'Esbarres, dame de Boussenois; — Madeleine de Thollème, veuve de Renaud de Longecombe, dame de Perrouzet.

B. 10695. (Liasse.) — 45 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1602. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par François de La Touhière, dit de Grolée, seigneur de Peyrieu; — Charles de Seyssel, seigneur de Châtillonnet; — Barthélemy et Gaspard de Cordon, seigneurs de Cordon et d'Arbignieu; — Jean de Montferrand, seigneur de La Maisonforte dite de Montferrand; — Geoffroi de Bavo, seigneur de La Maisonforte-de-Doncieux; — Jean et Antoine Dubois, seigneurs de Colombier; — Pierre de Rouvrée, seigneur d'Attignat; — Marc de Cordon, seigneur d'Evieu; — François Galien, écuyer, seigneur de Flériat; — Claude Dorlier, seigneur de Naz; — Alexandre Cortois, dit d'Arcolière, seigneur de Chemilieu; — noble Claude Flandrin, seigneur de Montarfier; — Laurent de Luyset, seigneur de La Maisonforte-de-Lompnas; — Jacques de Montfalcon, seigneur et baron de Flacieu et La Balme; — Pierre de Seyturier, baron de la Verjonnière, Béot, Chatenay et partie de Montfalcon; — Louis de Villette, seigneur de Chavagnat; — Antoine de Romand, seigneur de Montonnière; — Elisée Badoux, bourgeois de Pont-de-Vaux, seigneur de La Rue; — Jean Du Planet, seigneur de Planet et Beyrier; — Claude de Varax, seigneur de Seyssel en partie; — Claude de Senemond, seigneur de Ruffieu en partie; — Benoît de Ruffin, seigneur de Losier en partie; — Jean Blancey, châtelain d'Arnay-le-Duc, seigneur de Saint-Aubin et Gamay.

B. 10696. (Liasse.) — 42 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1602. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Antoine de Varennes, écuyer, seigneur de l'Octave; — Louis de Villette, seigneur de Chavagnat; — Antoine de Villières, seigneur de Saint-Aubin et Le Devant; — Georges de Loriol, seigneur d'Asnières; — Claudine de Seyturier, dame de Serrières; — Pierre d'Arlos, seigneur de Servette, Limand, Crangeat; — Antoinette Tissot, dame de La Tour-de-Montvert; — Antoine du Breuil, seigneur de La Bastie-sur-Cerdon; — Antoine Azard, écuyer, seigneur de Buffière; — Claude de Malivert, seigneur de Vaugrenouse; — Emmanuel de Lyathe, seigneur de Brion; — Jacques de Moreau, écuyer, seigneur de Brosse; — Prosper de Menthon, seigneur de Rochefort, Château-Bouchard et Ecrivieu; — Emmanuel de Moyria, seigneur de La Vellière; — Antoine de Forcrand, seigneur de Coiselet; — Pierre de Seyturier, seigneur de La Verjonnière, Chatenay, et en partie de Montfalcon; — le prince Henri de Savoie, duc de Genevois, marquis de Saint-Sorlin et des terres de Poncin, Cerdon, Chassey, Sainte-Julie, etc.; — Jean de Verjon, seigneur et baron de Mornay; — Balthasard de Rougemont, seigneur de Chandé; — Emmanuel, Philibert et François de Menthon, frères, seigneurs de La Gelière; — Balthasard de Longecombe, seigneur de Peizieu et Thuy.

B. 10697. (Liasse.) — 39 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1602. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Georges de Souvert, conseiller au Parlement de Dijon, seigneur d'Arnay-sous-Vitteaux; — Gabriel de Vialet, seigneur de Grosbois, La Tournelle; — Scipion et Guillaume de Jacob, seigneurs de La Cottière et Châtillon-les-Dombes; — Claude de Moyria, baron de Châtillon-de-Corneille, seigneur de Montgriffon; — Pierre de Gerbais, seigneur de Billiat; — Charles du Châtel, seigneur de La Verderie, et en partie de Balole; — Gaspard de Malivert, seigneur de Conflans, Challe et Réouze; — Claude de Mareste, seigneur de Chavanne; — François de Besserel, seigneur de Marillat; — Jean de Belley, seigneur des Echelles; — Jacques de Cirizier, seigneur d'Argy; — Louis Buynaud, abbé de l'abbaye de Saint-Rambert, pour les dépendances de cette abbaye; — Guillaume de Belmont, seigneur de Belmont; — Béatrix de Grolée, veuve de Jean de Rougemont, dame de Rougemont; — Jacques Regnaud, seigneur de Mépillat; — Antoine de Champier, seigneur de Feillens; — Jean-Marie de Montmajeur, seigneur de Belley en partie; — Jacques de Montmajeur, seigneur de Sillans.

B. 10698. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1602. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par René de Besseret, seigneur de Malatray; — Jean-François de Bussy, seigneur de Montberthault; — Claude de La Coux, seigneur de La Coux, Chenavelle, Genond; — Pierre de Quinson, seigneur dudit lieu; — Antoine Marin de Conzier, seigneur de Bolomier; — Aimé de La Griffonnière, seigneur de Pirajoux et La Griffonnière; — Hercule de Lyobard, seigneur du Châtelard; — Claude de Varax, seigneur de Châtel; — César de Regard, seigneur de Chancey; — Balthasard de Mareste, seigneur de Montdragon; — Françoise de Chevrier, veuve de noble Pierre Parpillon, dame de Chapelle; — Antoine-Balthasard de Mallians, seigneur de Mallians; — Melchionne de Luyrieu, veuve de noble Louis Pingon, dame de Prangin en partie; — Louis de Vignoz, seigneur de Chanay; — Claudine de La Tour, dame de Culoz en partie; — Elisée Badoux, seigneur de La Rue; — Claude de Saint-Claude, écuyer, seigneur de Bailly en partie; — Edme Regnier de Montmoyen, seigneur d'Hierce.

B. 10699. (Liasse.) — 29 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1602. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Antoine d'Escrivieu, seigneur de Genost; — Philibert de Gières, seigneur de La Motte; — Anne de Rochechouart et Marie de Châteauvieux, sa fille, dames de Fromentes, Châteauvieux, Beaurepaire, etc.; — Amé, comte d'Urfé, marquis de Bagé; — Pierre-Antide de Dortan, seigneur d'Uffelle, Chatonaz; — Arthus Vallon, conseiller maître en la Chambre des comptes, seigneur de Rosey; — François de Rabutin, chevalier, seigneur de Bussy-le-Grand ou Bussy-Rabutin; — Clériadus de Coligny, baron de Bouhans; — Marc de Thenay, seigneur de Molard; — Claude Fremyot, seigneur d'Is-sur-Tille en partie; — Jean de Grillet, seigneur de Verney; — Hercule des Roys, seigneur de Neyrieu; — Charles de Coligny, seigneur de Maisey; — Emmanuel-Philibert de Beruges et de Corgenon, dit de La Baume, seigneur de Perex, baron de Sandrans, Montfalconnet, etc.; — René de Rossy, seigneur de Montfalcon et Corsan; — Jean du Mouton, seigneur de Langes, La Mulatière et Losières; — Louis de Saint-Sulpice, seigneur de Gex en partie; — Charles-Emmanuel de Grillot, seigneur de Saint-Trivier et Pommier; — Mathurin Bullion, seigneur de Tramaye; — Jean-Jacques d'Hurigny, seigneur de La Vernée.

B. 10700. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1603. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Hippolyte de Rye de La Palud, chevalier, marquis de Varambon, comte de Varax; — Antoine du Saix, écuyer, seigneur de La Maisonforte-de-la-Cra; — Claude de Ponceton, veuve de noble Aimé de Varax, dame de Romans, Saint-André-le-Bouchoux; — Philibert Martin, seigneur de Gamay en partie; — Claude Vitte, bourgeois de Louhans, seigneur de Grannoz; — Jean de La Croix, conseiller, seigneur de Labergement-les-Auxonne, Villers-Rotin; — Claude Barthelot, contrôleur des Aides, seigneur d'Ozenay et Gratay en partie; — Jacques Regnier, écuyer, seigneur de Montceau et Grandmont en partie; — Jacques Teste, écuyer, seigneur de Rillieu; — Françoise Prisque, dame de Chastenay; — Françoise de La Baume, marquise de Saint-Martin-le-Châtel, comtesse de Montrevel, dame et baronne de Marboz, Foissiat, etc.; — la veuve et les héritiers de Gérard de Gand, écuyer, seigneur de Maisey-le-Duc et La Villotte; — Bénigne Tisserand, conseiller au Parlement, seigneur de Trochères; — Bénigne Pouffier, seigneur de Villey-sur-Tille, Avelanges, Saulx-le-Duc; — Claude Bullion, seigneur de Layer; — Philibert des Gières, seigneur de Versalieu; — Hercule Lyobard, seigneur de Bussy; — Marguerite de La Baume, dame de Corgenon.

B. 10701. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1603. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par

Gabriel Breunot, conseiller au Parlement, seigneur de Couchey; — Gabriel de Saint-Belin, chevalier, seigneur de Fontaine-en-Duêmois, — Moïse de Rymon, seigneur de Til et les Filletières; — Antoine de Pize, conseiller au Parlement, seigneur de Flacey; — Antoine d'Hostun, seigneur de La Baume et de Verdun; — François Molicie, seigneur d'Essertines; — Marc de Thenay, seigneur de Montenay; — Jean de Saulx, vicomte de Tavannes, marquis de Miribel, baron de Loyette et Sathonay; — Pierre Jeannin, conseiller du roi, seigneur de Broie et Villeclaire; — Edme des Goris, pour divers héritages situés au finage de Boissevant, près Glennes.

B. 10702. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1604. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean de Chevrières, écuyer, seigneur de Bailly; — Philibert de La Guiche, chevalier, seigneur de Sigy-le-Château; — Jean de La Croix, seigneur de Villers-les-Pots; — Jacques de Thésut, seigneur de La Charmée; — Jean Bichot, conseiller maître des comptes, seigneur de Renève; — Abraham Bourée, bourgeois de Beaune, seigneur de Chorey; — Jeanne de Montfalcon, dame du Tiret et Meyriat; — Claude d'Orges, veuve de Léonard de Damas, chevalier, dame d'Auxerain; — Claude Ravier, seigneur d'Aigrevault et de La Boulaye; — Jacqueline de Béthune, veuve d'Hélie Gontault, chevalier, dame de Saunières, Bragny et Saulx-le-Duc; — Louise de Chantemerle, dame de Dyo; — Adrien de Veilhan, seigneur de Méry-sur-Yonne; — Charles-Henri, comte de Clermont-Tonnerre, seigneur de Crusy, Laignes, Griselles, Ancy-le-Franc, etc.; — Gabriel de Briol, seigneur de La Sarra; — Gilbert de Grandval, écuyer, seigneur de Frety; — Claude et Jean de Morant frères, seigneurs de La Reite et Turley; — Huguette de Monges, dame de Thiellay, paroisse de Savigny-sur-Seille; — Guillaume de Hautemer, seigneur de Marey-sur-Tille.

B. 10703. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

1605. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Michel du Faur, chevalier, seigneur de Pibrac, Marigny, La Roche-Vanneau, Sainte-Colombe; — Philiberte de Hédouard, veuve de Jacques de Vichy, dame de La Boutière en partie; — Hugues de Chaugy, seigneur de Marey et en partie de Roussillon; — Louis de Ramilly, écuyer, seigneur de La Bondue; — Hérard Bouton, seigneur de Fangy, Saint-Aubin, Gamay; — Palamède Bourgeois, seigneur de Molleron; — Jacques de Chaugy, seigneur de Roussillon en partie; — Louise Petit, dame de Savigny-les-Beaune; — André de Bernard, seigneur de Soirans, Pluvet; — damoiselle Théophile Du Bois, dame de Chiseul et La Brirette; — Marguerite Noblet, veuve de Philippe Baillet, chevalier, dame de Villey-sur-Tille; — Pierre de La Mare, avocat à Beaune, seigneur de Varennes-les-Beaune; — Jean-Baptiste Tapin, seigneur de Guierfans, Perrigny; — Antoine Du Bled, chevalier, baron d'Uxelles, seigneur de Chassignolles; — Henri Petit, receveur général des finances en Bourgogne, seigneur de Courtivron et Tarsul; — Jean de Conigham, écuyer, seigneur d'Avirey et Lingey en partie; — Bernard de La Grange, avocat, seigneur de Montille; — Jean du Montet, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et Gamay; — Jacques de Thésut, seigneur de Maupas; — Charles-Emmanuel de Bouvans, seigneur de Saint-Julien-sur-Cerdon et Bouvans; — Pierre Jeannin, baron de Chagny, seigneur de La Porcheresse.

B. 10704. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

1606. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Edme de Mâlain, chevalier, seigneur de Richemont et Châtillon-de-la-Palud; — Guy Blondeau, grand-maître des eaux et forêts de Bourgogne, seigneur de Saint-Sernin-du-Plain; — Jean-Baptiste Le Goux, seigneur de La Berchère et en partie de Corgoloin; — Joachim de Vienne, dit de Bauffremont, seigneur d'Arc-en-Barrois, chevalier; — Abel de La Poype, comte de Serrières, baron de Coursan, seigneur de Marmont; — Alphonsine de Gondy, veuve de Humbert de Marcilly, chevalier, dame de Thoisy, Cypierre et Censerey; — Françoise de Ferrières, veuve de François de Clugny, chevalier, dame du Brouillart; — Jean-Baptiste d'Aubenton, écuyer, seigneur de Jancigny; — François Moreau, avocat à Auxerre, seigneur de Courtenay-les-Vermanton; — François Fèvre de Rigny, seigneur d'Orain.

B. 10705. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1607. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean d'Autrix l'aîné, pour diverses rentes en grains à Bailly; — Jacques Régnier, écuyer, seigneur de Mosson et Brion-sur-Ource; — Jean-Baptiste Perreau, seigneur de Virey; — Pierre Goujon, praticien à Autun, seigneur de Mazenay; — Nicolas de Chaumelis, conseiller, seigneur de Brognon; — Pierre des Places, citoyen d'Autun, pour certains cens à Evelles, Baubigny, Gamay; — Aimé Galois, seigneur de Perroux; — Edme Lallemand, citoyen d'Autun, seigneur en partie de Santenay; — Jean Rémond, avocat à Châtillon, seigneur de Brion; — Philibert Barjot, écuyer, seigneur des granges et métairie d'Hierce; — Jean du Montet, écuyer, seigneur de

Magnien en partie; — François de Saint-Julien, seigneur de Baleure; — Bénigne Arvisenet, avocat, seigneur en partie d'Is-sur-Tille; — Guillaume de Saulx, marquis de Mirebeau, seigneur de Beaumont-sur-Vingeanne; — Madeleine Bourgeois, veuve de Palamède Jacquot, dame de Puligny en partie; — Claude de Joyeuse, comte de Grandpré, seigneur de Saint-Thibault; — Antoine Bretagne, conseiller au Parlement de Dijon, seigneur de Loisy en partie; — Georges de Clugny, juge en la prévôté d'Avallon, seigneur d'Etaules en partie; — Claude de Lenoncourt, seigneur de Gerland.

B. 10706. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1608. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Claude Du Bois, écuyer, seigneur de Thiellay; — Guy Blondeau, grand-maître des eaux et forêts, seigneur de Loges; — François Millot, docteur en droit, seigneur d'Annoux; — Jean Paullet, seigneur de Chuseau, paroisse de Saint-Martin-sous-Montagu; — Perpetuo Berbisey, président au Parlement, seigneur de Vantoux; — Jérôme Saumaise, seigneur de Chazan et Chambœuf; — René de Ténarre, baron dudit lieu, seigneur d'Ormes; — Antoine Du Bled, chevalier, seigneur de Rully, Saint-Gilles, etc.; — Philibert de Bernard, seigneur de Serrigny en partie; — Edme et Gabriel de Longueval, écuyers, seigneurs de Charrey; — Bernard Pothier, chevalier, président au Parlement de Bretagne, seigneur de Basson; — Pierre Raudot, bourgeois de Dijon, seigneur de Renève en partie; — François d'Arc, seigneur de Jancigny; — Didier Parisot, seigneur de Grancey-sur-Ource et Riel-les-Eaux.

B. 10707. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1609. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Antoine de Montmorillon, seigneur de Gueugnon; — Guy Blondeau, seigneur d'Epertuilly; — Lucrèce de Serre, veuve de Roland de Foudras, écuyer, dame de Châteautiers; — Claude Le Roy, procureur au bailliage d'Auxerre, seigneur des grands moulins de Vermanton en partie; — Scipion d'Aquaviva, chevalier, seigneur de Créancey; — Georges de Clugny, conseiller, seigneur d'Etaules en partie; — Marie Guyotat, femme de Nicolas Sayve, dame de Chevannay en partie; — Jean-Louis de Seyturier, pour une rente sur le péage de Mâcon; — Abel de Bourgdieu, écuyer, seigneur de Promenois; — Pierrette Robelin, fille de Jacques Robelin, avocat à Saulieu, dame d'Aigrevaut; — Guillaume Bourgeois, seigneur de Montachon; — Pierre d'Escharnoz, écuyer, seigneur de Balole en partie; — Antoine Porcherot, homme d'armes, seigneur du Moulin-Rouge sur la Seine; — Antoine Du Bled, seigneur et baron d'Uxelles, Rully, Cormatin; — René d'Alichamp, seigneur de Balnot en partie; — Eléonor de Chastenay, chevalier, seigneur de Ville-sur-Arce en partie; — Georges-Martin de Choisey, seigneur d'Avot; — Charles-Bernard de Montessus, seigneur de La Pérouse en partie.

B. 10708. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1610. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Louis Briois et Jacques Casotte, seigneurs en partie d'Is-sur-Tille, Gemeaux et Preigney; — Bénigne de Cirey, conseiller du roi, seigneur en partie de Magny-sur-Tille et Tart-le-Bas; — Eustache Lesecq, garde pour le roi en sa monnaie à Dijon, seigneur de Tart-le-Châtel en partie; — Antoine de Montmorillon, seigneur de Busserolles en partie; — Bénigne Tisserand, seigneur de Marliens en partie; — Claude de Dinteville, veuve de François de Cazillac, chevalier, dame de Polisy en partie; — Jean de Malarins, écuyer, comte de Rossillon; — Jeanne de Montholon, veuve de noble Antoine Gaillard, dame du Meix-Moron en partie; — les administrateurs et échevins de la ville de Mâcon, pour les biens des pauvres et les foires froides et chaudes de ladite ville et la prévôté de Vérizet; — Philiberte du Châtelet, femme de Jean d'Anglure, dame d'Autricourt; — Antoinette de Maillorgues, dame d'Hurigny; — Charles-François Dormy, seigneur de Vinzelles; — Françoise de La Rivière, femme de Jacques de Jaucourt, dame de Menetreux-le-Pitois; — Edme Rémond, conseiller, seigneur de Thoires en partie.

B. 10709. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1610. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean du Rochaz, seigneur de Bannans; — Pierre de Conigham, écuyer, seigneur d'Arconcey en partie; — Germain de Lenoncourt, seigneur de Loches; — Louis Odebert, conseiller, seigneur de Rosières; — Edme Vadot, bourgeois de Chalon, seigneur de Noiry, Ormes, La Vannoise, etc.; — René d'Amoncourt, chevalier, seigneur de Brion; — Bénigne Jacquot, chevalier, seigneur de Neuilly, Daix, etc.; — Jean Gravier, bourgeois de Paray, seigneur de l'Hôpital-le-Mercier en partie; — Joachim de Sommières, chevalier, seigneur de Massingy-les-Châtillon; — Paul Dumay, avocat au Parlement, seigneur de Gamay et Saint-Aubin en partie. — Lettres de souffrance accordées à Albert Fillon, auditeur ordinaire en la Chambre de comptes, pour reprendre de fief divers rentes, cens et droits dus sur la terre de Jambles-en-Chalonnais.

B. 10710. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1611. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Melchior d'Agey, écuyer, seigneur de Rocheprise-sous-Bremur; — Baptiste Legrand, trésorier général de France, seigneur de Belan; — Bénigne Tisserand, seigneur de Marliens en partie; — Roger de Bellegarde, chevalier, grand-écuyer de France, baron de Vitteaux; — Joachim de Gand, seigneur de Chalvosson; — Pierre de Feillens de Moyria, seigneur de Volognat; — Antoine de Calender, écuyer, seigneur de Vonges; — François de Bonne, seigneur de Lesdiguières, maréchal de France, marquis de Treffort, etc.; — Pierre Jannet, seigneur de Villers-Rotin; — Jean de La Croix, seigneur de Villers-les-Pots; — René de Vezon, écuyer, seigneur d'Annoux en partie; — Edmée de Ville-sur-Arce, femme de Philibert de Longueville, écuyer, dame de Ville-sur-Arce en partie; — Pierre de La Croix, seigneur de Flagey et Grange-Rosotte; — Anne d'Esbarres, veuve du président Berbisey, dame de Vantoux en partie; — Pierre Jeannin, conseiller d'Etat, baron de Chagny et Montjeu, seigneur de Dracy-Saint-Loup; — Mainfroy de Cusance, seigneur de Darcey; — Hugues Morel, seigneur de Labergement-les-Auxonne.

B. 10711. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1612. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean de Jaucourt, chevalier, seigneur de Vaux et Vermoiron; — Mathieu Richard, conseiller, seigneur de Varennes-sous-Beaune en partie; — Louis Morandet, bourgeois de Dijon, seigneur en partie de Bessey; — Claude de Joyeuse, comte de Grandpré, seigneur de Saint-Thibault et Sainte-Sabine; — Renée de Lenoncourt, dame de Loches en partie; — Antoine et Jean Joly frères, châtelains et receveurs à Pontailler, seigneurs de Vonges et La Bassolle; — Nicolas Pouffier, seigneur de Longepierre; — Girard Jacquot, écuyer, seigneur d'Esbarres en partie; — Chrétienne Sayve, femme d'Antoine Duprat, chevalier, seigneur de Pichanges, Prissey et Fresne-Saint-Mamès; — Antoine de Montmorillon, écuyer, seigneur de Rochefort-en-Autunois; — Eléonore Chabot, femme de Christophe de Rye de La Palud, marquise de Varambon, dame de Richemont et Châtillon; — Jean de Salomon, écuyer, seigneur de Mazilles et de La Motte-de-Frontenard; — Louis d'Aussonville, chevalier, baron d'Epoisses; — Hérard Bouton, seigneur de Chamilly et en partie de Saint-Aubin et Gamay; — Vincent Robelin, président au Parlement, seigneur de Saffres en partie.

B. 10712. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

1613. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par damoiselle Bénigne Damas, dame de Massingy-les-Semur; — Joachim de Damas, chevalier, seigneur de Bussillon; — Jean Loppin, grenetier au grenier à sel de Seurre, pour certains droits et héritages à Labergement-le-Duc; — Marie de Brichanteau, veuve de Claude de Bauffremont, dame de Beauchamp; — Anne de Poligny, dame de Layer en partie; — Marie Bourgeois, veuve de noble Jean Motin, dame de Nuits-sous-Ravières en partie; — Jacques Chabot, chevalier, marquis de Mirebeau, seigneur de Gemeaux; — Jean Bernard, conseiller correcteur en la Chambre des comptes, seigneur de Baudrières; — Claude Bossuet, conseiller, seigneur d'Aiserey en partie; — Bénigne Jaquot, chevalier, seigneur de Daix; — Marguerite Noblet, dame d'Avelanges en partie; — Jean Poulet, seigneur de Blaisy; — Révérend Père en Dieu Claude Dormy, évêque de Bologne, seigneur de Beauchamp; — Pierre Jeannin, conseiller, contrôleur général des finances, seigneur de Senavelle; — Roger de Bellegarde, grand-écuyer de France, seigneur de Montbard; — Claude de Saulx, seigneur de Beaumont.

B. 10713. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1614. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par René Perret, conseiller au Parlement, seigneur de Marigny et en partie de Reullée et Corgengoux; — Pierre Jeannin, chevalier, seigneur d'Antuilly; — Philippe de Vellian, écuyer, seigneur de Sauvin, paroisse d'Arcy; — les Pères Feuillans de Fontaine-les-Dijon, pour le château dudit lieu; — Judith de Loron, veuve de Hardi de Longueville, écuyer, dame de Domecy en partie; — Pierre Bourdin, chevalier, seigneur de Montmançon et La Borde; — Claude de Dinteville, veuve de François de Cazillac, écuyer, dame de Polisy en partie; — Claude de Comeau, écuyer, seigneur de Villeneuve-les-Essey; — Maximilien de Clugny, seigneur du Brouillart; — Guillaume et Claude-Gaspard Bachet frères, seigneurs de Meisseriat et Valluysant. — Souffrance accordée à Jean-Jérôme Tisserand, pour reprendre de fief la seigneurie de Trochères. — Autre accordée à Jean Massol, conseiller au Parlement, pour la seigneurie de Marcilly-les-Vitteaux.

B. 10714. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1615. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par

Etienne Darmet, bourgeois de Bourg-en-Bresse, pour la grange de Serre; — Jean Gravier, bourgeois de Paray, pour divers biens féodaux situés à Saint-Léger-les-Paray; — Antoine de Montfalcon, seigneur de Coligny en partie; — Laurent Faret, bourgeois à Bourg, seigneur de Luisandre; — Pierre de Bommerey, écuyer, seigneur du Champ-au-Chevalier, finage de Busseaut; — Melchior d'Agey, seigneur du Meix-Moron, près Aisey-le-Duc; — Antoine Du Bled, chevalier, seigneur d'Ameugny; — François de Voisey, dit de Cléron, chevalier, seigneur de Posanges; — François de Guye, écuyer, seigneur de Varey; — Benjamin Groselier, de Beaune, seigneur en partie de Vignolles et Chevignerot; — Jean-Baptiste Montrichard, seigneur de Flammerans en partie.

B. 10715. (Liasse.) — 26 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1616. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Claude d'Escrivieux, seigneur de Charbonnière en partie; — Zacharie Pelez, seigneur de Veriset en partie; — Vivande Burgat, veuve de noble Jean Galois, dame de Deroux en partie; — Pierre Pellerat, seigneur de Crèche; — Denis Garnier, procureur au Parlement, seigneur de Ternant; — Jacques Richard, seigneur de Bligny et Curtil-sous-Beaune en partie; — Anne de Vichy, veuve de Claude de Saint-Martin, dame d'Agencourt; — Jean Bernard, conseiller, seigneur de Baudrières; — Pierre et Pétrac de Saint-Clément, seigneurs de Cortelin; — Anne Le Goux, dame de La Chocelle; — Joachim Damas, seigneur du Rousset et de Fontaine-les-Dijon; — Pierre de Gombault, citoyen d'Autun, seigneur de Mazenay; — Jean Bernard, conseiller du roi, seigneur de Sainte-Hélène; — Jean de Guengo-Rochay, écuyer, seigneur de Banezins; — Jacques l'Evêque, écuyer, seigneur de Beaumont-sur-Grône; — Claude Bouton, conseiller, seigneur de Salornay; — César-Auguste de Bellegarde, baron de Montbard; — Philibert Lenet, seigneur d'Aubigny-la-Ronce; — le sieur d'Andelot, lieutenant général pour le roi en Champagne, seigneur de Saint-Bris; — Jeanne de Ronchault, dame du Grand-Balole.

B. 10716. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1617. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par les enfants de René de Carel, seigneur de Puligny; — François de Longueville, seigneur de Domecy en partie; — Charles d'Angennes, chevalier, seigneur de La Rochepot; — Louis d'Aussonville-Bourdillon, chevalier, marquis d'Epoisses; — Jacques Bouchin, bourgeois de Beaune, seigneur de Vignolles en partie; — Jean Folin, conseiller au Parlement, seigneur en partie de Tart-le-Bas, Tart-l'Abbaye, Varanges; — Antoine de Montmorillon, écuyer, seigneur de Rochefort-en-Autunois; — Brigitte Grillot, veuve d'Antoine Jouart, dame de Saint-Prix et l'Argillat; — Jean de Ciry, citoyen d'Autun, seigneur de la métairie de Champelon, paroisse de Saint-Prix-sous-Beuvray; — Jean-Baptiste Lantin, conseiller en la cour, pour le bois de Menuse-en-Chalonnais. — Souffrance accordée aux doyen et chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon, « pour s'immiscer dans la possession » de la seigneurie de Villargoix.

B. 10717. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1618. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Etienne La Done, avocat à Autun, seigneur de La Saussée; — Jean et Etienne Bouhier, père et fils, seigneurs de Lantenay et Pasques; — Alain de La Cousse, seigneur de La Chaume et en partie de Beire-le-Châtel; — Claude de Trestondan, chevalier, seigneur d'Orain; — Anne de La Madeleine, pour la prévôté d'Avallon, avec les revenus y attachés; — Philiberte du Châtelet, femme de Jean d'Anglure, chevalier, dame d'Autricourt; — Jacques de Chaugy, chevalier, seigneur des Laumes; — Jean Berbis, seigneur des Maillys en partie; — Jacques Rousseau, avocat à Beaune, seigneur en partie de Montceau et Grandmont; — Jacques de Brouillart, chevalier, seigneur de Saint-Cyr en partie; — Marie de Brichanteau, dame de Brion; — Noël Machureau, écuyer, seigneur de Planches; — noble François-Marie de Montjouvent, seigneur de Saint-Nizier; — Jean-Baptiste Bernardon, seigneur de Corcelles-les-Arts; — Robert Le Fol, seigneur de Vassy; — Claude Pontet et Jean Gonthier, seigneurs d'Ouroux.

B. 10718. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1619. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Daniel de Hédouard, baron de Thenissey, seigneur d'Aignay-le-Duc et Etalante; — Hugues Venot, seigneur de Saint-Pierre-de-l'Etrier en partie; — Guy Blondeau, seigneur de Saint-Germain-du-Plain; — Georges de Clugny, seigneur d'Etaules-les-Avallon en partie; — Jean de Gand, seigneur de Reuillon; — Anne de Saint-Belin, veuve de Philippe de Foissy, dame de Jours et Seigny; — Jacques Régnier, écuyer, seigneur de Mandelot, Mauvilly et Laussey; — Louise de Montmorillon, femme de César de Bourbon, chevalier, dame de Saux; — Philiberte Tisserand, dame de Montmançon en partie; — Joachim de La Tour, seigneur de Saillenard; — Jacques de Lantages, chevalier, seigneur de Belan; — Jacques Sayve, président au Parlement, seigneur de Chevannay en

partie; — Suzanne de Thianges, veuve de François de Caramange, écuyer, dame de Torcy; — Jacques de Clugny, seigneur de Sauvigny-le-Bois en partie; — Philibert de Brancion, seigneur de La Serrée et Labergement en la paroisse de Frangy; — Barbe Humbert, veuve de Robert Pinot, écuyer, dame de La Motte-d'Islan; — Pierre Floriet, avocat, seigneur de Balore. — Transaction entre Jacques Chabot, marquis de Mirebeau, et César-Auguste de Bellegarde, grand-écuyer de France, par laquelle ledit marquis de Mirebeau cède au sieur de Bellegarde la terre et seigneurie de Gemeaux, suivie de la reprise de fief par ce dernier.

B. 10719. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1620. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Charles de Mâlain, chevalier, baron de Seignelay; — Chrétien Margeret, seigneur de Marliens; — Chrétienne Millotet, veuve de Claude Jurain, avocat, dame de Bois-Fossé; — Jean Magnin, bourgeois à Dijon, pour un fief, dit Le Clos, situé à Gemeaux; — Jeanne Boitouset, veuve de Pierre Ragus, dame de Poinçon; — Andremont de Fontette, écuyer, seigneur de Chavannes; — Catherine d'Esbarres, veuve de Melchior d'Agey, dame du Meix-Moron; — Claude de Croisier, écuyer, seigneur d'Arnay-sous-Vitteaux en partie; — Charles de Coligny, seigneur de Saint-Bris et Augy; — Adrien Pillot, citoyen d'Autun, seigneur de Fougerette; — Antoine du Mayne, chevalier, seigneur de l'Epinasse; — Jacques de Gand et Pierre de Touzin, seigneurs d'Aigrevaut par moitié; — Hélie de Maigny, veuve de Jean Rolin, dame du Crot-au-Balloux, en la paroisse de Saint-Léger-sous-Beuvray; — Marguerite Noblet, veuve de Philippe Baillet, chevalier, dame de Bellevesvre; — Jean de Richeteau, écuyer, seigneur de Juillenay; — Charles de Marcilly, chevalier, seigneur de La Motte-Cypierre; — Roger, duc de Bellegarde, pair et grand-écuyer de France, seigneur de Seurre. — Procuration donnée par François de Nagu, marquis de Varennes, pour reprendre de fief la seigneurie de Longecourt.

B. 10720. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1621. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Daniel Bricard, notaire à Givry, seigneur de Châtel-Moron; — Pontus de Thiard, écuyer, seigneur de Bissy et Vauvry; — Charles de Cazillac, chevalier, seigneur de Polisy, Polisot; — Jean Bernard, seigneur de Sainte-Hélène et Baudrières; — François Blondeau, conseiller au Parlement de Dijon, seigneur de Baigneux-les-Juifs; — François Toquet de Mongriffon, seigneur de Matafelon.

B. 10721. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1622. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Pierre Orset, baron de Corgenon et seigneur de Troisfontaines; — François de Bretagne, conseiller, seigneur d'Orain; — Girard de Jaquot, seigneur de Tremont; — Adrienne d'Andelot, femme de Nicolas-Louis de La Guierche, chevalier, seigneur de Minot et Thorey; — François et Bénigne Juret, seigneurs de Savigny-les-Beaune; — Etienne Millière, conseiller au Parlement, seigneur en partie d'Aiserey; — Jean du Montet, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et Gamay en partie; — Jacques Palatin de Dyo, seigneur et baron de Montperroux; — Pierre Garnier, écuyer, seigneur de Marcilly et La Motte-les-Marcilly; — Robert Le Fol, conseiller, seigneur de Vassy; — Louis de Rymon, écuyer, seigneur de La Motte-de-Frontenard-sur-le-Doubs; — Claude de Croisier, écuyer, seigneur d'Arnay-sous-Vitteaux; — René de Montconis, seigneur dudit lieu et en partie de Saint-Etienne-de-Tronchy; — Claude de La Madeleine, évêque d'Autun, pour le temporel de l'évêché; — Marc-Antoine de La Tour, seigneur de Villars-sous-Vergy, Chevannes et Messanges; — Léonor de Rabutin, chevalier, seigneur de Tintry et Collonges; — Nicolas de l'Hôpital, chevalier, maréchal de France, marquis de Vitry, comte de Châteauvillain, baron de Créancey, etc.; — Joachim de Damas, seigneur de Massingy-les-Semur; — Louis de Seyssel, marquis d'Aix, comte de Montréal.

B. 10722. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1623. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Chrétien Martin, avocat à Dijon, seigneur de Quemigny et Poisot; — Léonor de La Madeleine, chevalier, pour la prévôté d'Avallon; — Jean Tixier, conseiller au bailliage d'Autun, seigneur d'Ornée; — Antoinette de La Plume, veuve de Guy de Sivry, dame de Villargoix en partie; — Louis Chassepot, procureur, seigneur de Beaumont-sur-Grône; — Pierre de Léaz, seigneur d'Escrivieux; — Simon de Vallerot et Jean-Baptiste de Montrichard, seigneurs de Flammerans en partie; — Jean-Baptiste et Pierre Guillier, seigneurs d'Ecuelle; — Pierre de La Tournelle, chevalier, seigneur de Fauverney; — Jean Bouchin, avocat, seigneur en partie de Varennes-sous-Beaune; — Jacques de Mucie, avocat à Chalon, seigneur de La Coudre et Ponneau; — Henri de Savoie, duc de Nemours, marquis de Saint-Rambert, etc.; — Pierre Pouffier, conseiller, seigneur de Longepierre; — Charles de Clugny, baron de Grignon; — Charles de Torcy, chevalier, seigneur de Venarey et en partie de Genay; — Pierre de Castille, baron de Montjeu, seigneur de Nantoux; — Claude de Saint-Belin, chevalier, seigneur de Moux.

B. 10723. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1624. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean de Mâlain, seigneur de Sassangy et Maizière; — Pierre de Castille, seigneur de Drosson; — Jean de La Boutière, écuyer, seigneur de La Colonne et en partie de l'Epervière; — Jean de Gastebois, écuyer, seigneur de Lezeuil; — Louis Chassepot, seigneur de Beaumont-sur-Grône; — Nicolas Mathieu, conseiller, seigneur de Frontenay-sur-le-Doubs; — Henri-Marc Gouffier, chevalier, seigneur d'Orain; — Emmanuel, Philibert et François de Monthon frères, seigneurs d'Heyriat; — Hector de Bellet, seigneur de Genoud; — François de Rye de La Palud, marquis de Varambon, comte de Varax, etc., seigneur de Châtillon-de-La-Palud et Saint-Maurice; — Claude de Brancion, écuyer, seigneur d'Hurade; — Louis Dyvet, évêque de Mâcon, pour le temporel de l'évêché.

B. 10724. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1625. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Guy Rousseau, avocat à Beaune, seigneur de Tailly; — Alix-Eléonore de La Clayette, veuve de Jacques de Bresche, chevalier, dame et baronne de La Clayette; — Henri du Châtelet, chevalier, seigneur de Véronnes-les-Grandes, Véronnes-les-Petites et Gemeaux; — Laurent de Thenay, baron de Montanay, seigneur de Fougères; — Claude de Thibaud, seigneur de Saint-Huruges-sur-Guye; — Jean Chazot, contrôleur aux eaux et forêts, seigneur de Beauregard, paroisse d'Etrochey; — Bernard Martin, avocat, seigneur de La Outre; — Marc de Briquemaut, chevalier, seigneur de Joux; — Gilles Blondeau, seigneur de Sivry, Saisy, La Vesvre, Chaugey.

B. 10725. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1626-1627. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Pierre Touzain, gendarme de la garde, seigneur de l'Argillat et Saint-Prix; — Pontus de Chanlecy, seigneur de Pluvault et Sainte-Croix; — Nicolas Grolier, écuyer, seigneur de Soleil-en-Bresse; — Guy de Chaugy, baron de Roussillon, seigneur d'Anost; — Gaspard, comte de Coligny, seigneur de Beaupont et Chevigniat; — Marie Bourgeois, dame de Nuits-sous-Ravières en partie; — Léonard de Rabutin, seigneur de Chaseu en partie; — Edme de Longueval, seigneur de Charrey; — Antoine de Rochebaron d'Aumont, chevalier, seigneur de Berzé et baron de Joncy; — Eléonore Tourpin, femme de Pierre de Neuchaize, chevalier, dame de Saulon-la-Rue; — Louis de Pernes, chevalier, seigneur de Loges; — François de Chargère, écuyer, seigneur de La Boutière en partie.

B. 10726. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 17 pièces, papier.

1628. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Guillemette de Rouvray, veuve d'Edme Chenu, baron de Nuits-sous-Ravières, dame dudit lieu en partie; — Léonor d'Hédouard, baron de Thénissey, seigneur de Corabeuf; — Jean Bouchin, seigneur de La Villeneuve et La Truchière; — Adrien Gagnarre, seigneur en partie de Puligny et Mipont; — Joseph Filsjean, veuve du conseiller Masson, dame de Chassigny; — Simon de Sommières, chevalier, seigneur de Massingy; — François de Cazillac, chevalier, seigneur de Polisy, Polisot, Selle et Busseuil; — Antoine Mercier, écuyer, pour divers cens dus à Thil et Les Filletières. — Lettres de souffrance accordées à Jacques Chabot, marquis de Mirebeau, pour reprendre de fief la seigneurie de Fontaine-Française.

B. 10727. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

1629. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Anne de La Tour, veuve de Charles de Tenarre, baron de Montmain, dame d'Ecuelles; — Hugues de Saint-Julien, seigneur de Balore en partie; — Jean de Vignon, abbé titulaire de l'abbaye de Saint-Rambert, pour le temporel de ladite abbaye; — Philibert Martin, marchand, seigneur de Lautreville, Villiers-le-Comte et La Verdière; — Henri de Lévy, duc de Ventadour, pair de France, seigneur de Bernon et Lignières; — Etienne Guelaud, écuyer, seigneur d'Annoux; — Hercule de Villers-la-Faye, seigneur de Poix; — Louise de Mauléon, veuve de Joachim de Chastenay, chevalier, dame de Rochefort, Beaulieu et Essarois; — Marguerite Bourrelier, veuve de noble Eustache Le Secq, dame en partie de Tart-le-Châtel, Tart-l'Abbaye; — Madeleine Contet, veuve de Jacques Duval, dame de Musseau; — Jacques Bretagne, trésorier des mortes payes, seigneur des Granges-sous-Grignon en partie; — Jacques Filsjean, seigneur de Sainte-Colombe; — Gilles Ballard, curé de Saint-Léger-sous-Beuvray, seigneur de Courlon; — Jean-Baptiste de Visemal, chevalier, seigneur de Bessey-la-Cour et Chancelay.

B. 10728. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

1630. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par

Jean de Jaucourt, chevalier, seigneur de Saux, près Montréal; — Charles de Saublier, seigneur de Bessey-la-Cour et Chancelay; — Georges de Regnier, écuyer, seigneur de La Cour; — Claude Bretagne, conseiller au Parlement, seigneur de Barges; — René d'Anglure, seigneur de Riel-les-Eaux; — Jacques Espiard, seigneur d'Allerey; — Michel Millière, seigneur de Bessey; — Anne de Rochefort, veuve de Bernard de Semur, chevalier, dame de Sercy; — Pierre de Traves-Choiseul, seigneur de Vauteau, paroisse de Verrière-sous-Glennes; — Léonard de Rabutin, chevalier, seigneur d'Ornée, paroisse de Laisy.

B. 10729. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1631-1632. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Louis de Villers-la-Faye, baron dudit lieu, seigneur de Maisey en partie et de Fontaine-les-Dijon; — Pierre de Tenarre, seigneur de La Becherie, paroisse de La Frette; — Jacques de Mâlain, écuyer, seigneur de La Canche, Serve et Vernusse; — Louis-Antoine du Prat de Barbanson, marquis de Nantouillet, baron et seigneur de Vitteaux, Boussey et Massingy; — Joachim de Lenoncourt, chevalier, seigneur de Loches; — Joachim de Gand, écuyer, seigneur de Quemigny et Quemignerot en partie; — Madame Amelie, princesse Palatine, née princesse d'Orange, comtesse de Nassau, dame de Cuiseau et Montfort; — Philibert de Chalon, capitaine d'infanterie, seigneur de Sully; — Philippe de Chalon, écuyer, seigneur de Soilly; — Antoine et Silvestre Riollet, écuyers, seigneurs de Mâlain en partie; — Philibert Jacot, écuyer, seigneur de Daix; — Edme Joudon, citoyen d'Autun, seigneur du Meix-Vougeot; — les habitants de la rue de Chaumont, à Châtillon, pour le fief de Saint-Léger; — Claude Charbonnier, conseiller du roi, seigneur de Crangeat; — Sébastien Lallemant, écuyer, seigneur en partie de Rosey et Loisey; — Claude Mauléon, veuve de Daniel de Bellugery, conseiller, dame de Villeneuve; — Jacques Jannel, seigneur de Villers-Rotin et Billey; — Charles-Bénigne de Thésut, conseiller, seigneur de Charéconduit-en-Chalonnais.

B. 10730. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1633. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Georges Martin de Choisey, écuyer, seigneur d'Avot et Pothenière; — Jean de Berger, écuyer, seigneur de l'Etang-Verdeau; — Philippe Bataille, écuyer, seigneur de Moroges; — Vivant Micault, bourgeois de Beaune, seigneur d'Antigny-la-Ville, Thomirey et Charmoy; — Claude de Phelippeaux, veuve de Jacques Du Bled, baron d'Uxelles, dame de Tenarre, d'Ormes et Savoise, — Paul Damas, chevalier, seigneur de La Clayette; — Pierrette Seguenot, veuve de Philibert Martin, dame de Lautreville; — Marie Blandin, veuve de Jacques de La Corne, dame de Layer; — Louise d'Agey, veuve de Philippe de Rochechouart, dame de Marigny et Barbirey; — Christine de Lantages, dame de Belan; — Nicolas Vignier, chevalier, seigneur de Ricey; — Elisabeth Le Charron, veuve de Guillaume Bourgeois, chevalier, dame d'Allerey.

B. 10731. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1634. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Isabelle de Bourgogne, duchesse de Pont-de-Vaux, baronne de Gorrevod, de Sermoyé, de Saint-Julien-sur-Reyssouse, etc.; — Claude-Antoine Boitouset, écuyer, seigneur de Poinçon; — Jacques de Neuchèze, évêque de Chalon, pour le temporel de l'évêché; — André Bernard, conseiller, seigneur de Derout et La Teyssonnière; — Claude Vignier, chevalier, seigneur de Mirebeau; — Jean-Baptiste Colbert, conseiller, maître ordinaire en la Chambre des comptes de Paris, seigneur de La Motte-de-Mercy; — Françoise de Rouvray, veuve de Roland de Bournonville, dame de Savigny-le-Viel; — Charles de Clugny, baron de Grignon, seigneur de Darcey; — Claude de Villelume, dame de Meximieux; — Jacques de Feillens, dit de Moyria, seigneur de Mornay; — Charles Largentier, seigneur de Loches en partie; — Louise de La Motte, veuve de Pierre de Léaz, dame d'Escrivieux; — Philippe Bataille, écuyer, seigneur de Sercot; — les enfants et héritiers de Pétrac de Saint-Clément, écuyer, seigneurs de Bantanges, Cortelin et Taisey; — Marie Dormy, seigneur et baron de Beauchamp et Vinzelles; — Guy-Anne Milletot, conseiller, seigneur d'Orain; — Théophile Gravier, avocat au Parlement, seigneur de Layer.

B. 10732. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1635. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Pierre Du Bois, écuyer, seigneur d'Orain en partie; — les enfants et héritiers de Pétrarque de Saint-Clément, écuyer, seigneurs de Corgengoux; — Anthide Bourée, avocat, seigneur de Chorey; — Pierre Duval, écuyer, seigneur de Musseau; — François de La Grange, écuyer, seigneur de Villeberny en partie; — François de Clugny, seigneur de Rancy et de Molaise; — Bernard de Montessus, écuyer, seigneur de Balore; — Françoise de Rabutin-Chantal, dame d'Ornée; — Anne Thiroux, veuve d'Abraham Grozelier, dame de Ser-

rigny; — Jacob Le Mulier, premier conseiller au bailliage d'Auxois, seigneur de Notre-Dame d'Ys; — Jeanne Richard, veuve de Jean Bouchin, avocat, dame de Varennes-sous-Beaune en partie; — les doyen, chanoines et chapitre de l'église collégiale d'Avallon, seigneurs d'Etaules-le-Bas; — Antoinette de Moroges, dame dudit lieu; — Jacques Arthaut, avocat, seigneur de Vergoncey; — Henri de Bourbon, prince de Condé, seigneur de Cuiseau, Arnay-le-Duc et Pouilly-en-Auxois; — la veuve et les héritiers de Pontus de Thiard, seigneurs de Pierre et Grammont; — Jacques de Choiseul, chevalier, seigneur de Champdoiseau. — Souffrance accordée aux abbé et religieux de Citeaux, pour reprendre de fief la seigneurie de Noiron.

B. 10733. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1636. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Antoine de Pracontal, baron de Soussey, seigneur de Saint-Thibault; — Etienne de Vauchère, écuyer, seigneur de Travoisy et Grandchamp; — Albert de Grillet, seigneur de Saint-Trivier, Pommier, Bessy; — Henri de Bourbon, prince de Condé, seigneur de Mailly-le-Châtel, Mailly-la-Ville, Vermanton, etc.; — Jacques Daubenton, écuyer, seigneur de Jancigny; — Pierre Grozelier, notaire, seigneur de Chevigny-Fénay; — Jean-Baptiste Dantin, seigneur des Echetz; — Jacques Chabot, seigneur de Charny; — René du Pastural, écuyer, seigneur de Chanceaux; — Antoinette de Chatenet, veuve de René de Tenarre, dame de Saint-Vincent; — Marie Dormy, seigneur de Vinzelles; — Gaspard d'Amanzé, chevalier, seigneur d'Amanzé; — Claire Soirot, femme de Philibert de Colombet, dame de Thorey-sous-Charny; — Nicolas Bouton, baron de Chamilly, seigneur de Saint-Léger, Denevy et Saint-Gilles; — Pierre de La Mare, seigneur de Meursault en partie; — René Perret, seigneur de La Villeneuve et La Truchière; — Jean Bouchin, seigneur de Marigny; — François Chassepot, seigneur de Beaumont; — Guillaume Bernadon, seigneur de Corcelles-les-Arts; — François Saumaise, écuyer, seigneur de Bouze; — Isabelle Dangenne, veuve d'Antoine d'Aumont, chevalier, dame de Nantoux.

B. 10734. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

1637. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jacques de Claux, écuyer, seigneur de l'Etoile; — Louis de Pernes, chevalier, seigneur de Perrigny, Monetoy et Chilly en partie; — Angélique de Vienne, veuve de François de Montjouvant, dame dudit lieu et Saint-Nizier-le-Bouchoux; — Jacques de Longueval, chevalier, seigneur de Minot; — Philippe Maillard, écuyer, seigneur de Dracy en partie; — Hector Andraut de Langeron, seigneur d'Oyé; — Pierre de Traves, seigneur de Montigot-en-Autunois; — Etienne de Vauchère, écuyer, seigneur de Masse, paroisse de Corcelles-les-Arts; — Melchior Bernard de Montessus, seigneur de Travoisy, — René de Montessus, écuyer, seigneur et baron de Rully; — Louise-Elisabeth d'Angenne, dame de Montaigu et Aubigny-la-Ronce. — Souffrance accordée à Jean de Foudras, écuyer, pour reprendre de fief la seigneurie de Maupas-en-Chalonnais.

B. 10735. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1638. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean de Senailly-Damas, seigneur de Chaseu et en partie de Chissey; — Charlotte Jeannin, veuve de Pierre Jeannin, intendant et contrôleur général des finances, dame de Chagny; — Jean de Mâlain, seigneur en partie de Mâlain; — Nicolas Mathieu, conseiller, seigneur de Frontenard-sur-le-Doubs en partie; — Anne de Chassepot, veuve de Louis de Thésut, dame de Lans; — François de Ciry, seigneur de Champlon en partie; — Françoise de Rabutin, dame de Montholon; — Louis Galois, seigneur de Frontenard en partie; — Philippe de Bellet, écuyer, seigneur de Genoud; — Didier Verne, écuyer, seigneur de Nogent-les-Montbard; — Jeanne-Baptiste de Pontailler, veuve de Guillaume de Saulx, dame de Souhey; — François de Bonne de Créquy, seigneur de La Bazolle, Bosdemont, etc.; — Laurent de Thenay, seigneur de Sancenay.

B. 10736. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1638. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Catherine de La Rochefoucault, dame et marquise de Sennecey; — Jean-Baptiste-Bernard Gontier, chanoine de l'église de la Sainte-Chapelle de Dijon, pour le personnat de ladite chapelle; — Marie Ragnier, veuve de Louis Gaillard, chevalier, dame d'Arcy-sur-Loire; — Félix Vaudrey, avocat, seigneur de Bligny et Curtil en partie; — Claude d'Arlay, avocat, seigneur de La Boulaye et en partie d'Aigrevault; — Jean de Grandmont, écuyer, seigneur de Varanges en partie; — Marguerite de Heryot, veuve de Jean-Baptiste d'Andelot, dame de Demigny; — Charles d'Angennes, damoiseau, seigneur de La Rochepot; — Clément d'Arce, conseiller du roi, trésorier de France, seigneur d'Etrochey; — Anne de La Madeleine, marquise de Ragny; — François de La Roche, écuyer, seigneur de Savigny-l'Etang; — Jean Rey, avocat, seigneur de Morande en partie;

— Jean-Léonard de Damas, chevalier, seigneur de La Clayette; — Nicolas Bouton, baron de Nantoux, seigneur de Saint-Léger-sur-Deheune; — Pierre de Traves, seigneur de La Vèvre; — Albert de Grillet, seigneur de Saint-Trivier et baron de Pommier; — Claude Charpy, seigneur de Gemeaux en partie.

B. 10737. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

1639. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Auguste de Chaugy, seigneur d'Anost; — François de Metel, abbé de l'abbaye Notre-Dame de Châtillon-sur-Seine, pour le temporel de l'abbaye; — Jacques Artaut, avocat, seigneur de Vergoncey; — Philiberte d'Aucours, veuve de Charles de Saulx, dame de Montpont et Lessard; — René de Pastural, écuyer, seigneur de Truchy-en-Autunois; — Léon de Chastellux, seigneur de La Tour-du-Bois; — Louis-Gaspard de Vallier, seigneur de Longepierre en partie; — Françoise de Rabutin, veuve d'Antoine de Toulongeon, dame d'Ornée; — Claude Coqueley, chanoine en l'église Notre-Dame de Paris, seigneur de Riel-les-Eaux; — Catherine de La Tour, veuve de Hiérôme Saumaise, dame de Villars, Nanteuil et Maizerotte; — François de Frêne, écuyer, seigneur d'Annoux en partie; — Henri de Goulard, seigneur de Seignelay en partie; — Godéon Guionet, seigneur de Layer en partie; — Jean de Regard, écuyer, seigneur de Channay; — Isarnore-Amanzé d'Escars, seigneur de Puligny et Mipont; — Louis de Livron, écuyer, seigneur de Matignieu et Allemogne.

B. 10738. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1640. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Bernard de Montessus, seigneur de Bellevesvre; — Jean Saumaise, écuyer, seigneur de Montreuil; — Claude Le Compasseur, seigneur de Courtivron et Tarsul; — François Blondeau, président au Parlement de Metz, seigneur de Baigneux-les-Juifs, Hauteville, etc.; — Alphonse d'Haranguier, écuyer, seigneur de Quincerot; — les maire et échevins de la ville de Châtillon, pour le fief de Saint-Léger, situé au faubourg de la Maladière, audit Châtillon; — Poncenet de Chanlecy, seigneur de Pluvault; — Jean-Claude de Châteaumorand, marquis de Valromey; — Nicolas Bouton, seigneur et baron de Montaigu; — Aymé Vadot, bourgeois de Lyon, seigneur de Noiry; — Anne de La Tour, veuve de Jacques de Gandelin, écuyer, dame de Montmain et de Grosbois en partie; — Charles d'Aumont, chevalier, seigneur de Molinot, Aubigny-la-Ronce, Decize; — Robert d'Hugon, écuyer, seigneur de La Chaume; — Claude Baillet, seigneur de Vaugrenant et en partie de Villey-sur-Tille; — Charles de Neufcarré, chevalier, seigneur de Seignelay en partie. — Souffrance accordée à Louis Galois, baron de Mercy, pour reprendre de fief la seigneurie d'Auvillars. — Procuration donnée par Rouxel de Medavy, chevalier, pour reprendre de fief les seigneuries de Marey et Foncegrive.

B. 10739. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1640. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Olympe d'Agey, veuve d'Andremont de Fontette, dame du fief de Vignaud; — Nicolas Jeannin, seigneur de Montjeu; — Jean Chifflot, seigneur de Vergoncey et Allonne; — Edme Joudon, citoyen d'Autun, seigneur de Santenay en partie; — André Batonneau, écuyer, seigneur de Vincelotte, Sauvegenon et Pommard; — Sébastienne Perricaudet, veuve de Claude Perrin, citoyen d'Autun, dame de Vaux; — Philibert Chicot, seigneur de Montpâté; — Claude Quarré, seigneur du Meix-Berthaut; — Charles d'Haranguier, écuyer, seigneur de Chassey; — Huguette La Berge, veuve de Pierre Goryon, dame de Mazenay; — Pierre de Saumaise, seigneur de Curley, Villars, Messanges, etc.; — Charles-Emmanuel de Mongey, seigneur de Massene; — Jean-Jean Bouhier, écuyer, seigneur de Savigny-les-Beaune; — Michel Particelli, intendant et contrôleur général des finances, seigneur de Savoisy; — Hélène de Rye, veuve de Philibert de La Guiche, dame de Sevignon, Les Murgières-en-Mâconnais; — Françoise Damas, veuve d'Antoine de Rouvray, dame de Saint-Germain-du-Bois.

B. 10740. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1641. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jacques Claire, avocat à Chalon, seigneur de Chassey en partie; — Christophe du Plessis, baron et seigneur de Montbard; — Louis de Villers-la-Faye, baron dudit lieu, seigneur de Corcelotte, Saint-Didier, etc.; — François Doyen, seigneur de La Charmée en partie; — Antoine de Chantereau, écuyer, seigneur de Balnot en partie; — Antoine Malabarbe, seigneur de Balnot en partie; — Louis Condault, seigneur de Varennes-les-Beaune en partie; — Pierre de Coulon, écuyer, seigneur d'Arnay-sous-Vitteaux en partie; — Gabrielle de Montpesat, veuve de Jean de Saulx, chevalier, dame de Brognon; — Claude-Gaspard d'Arestel, seigneur d'Hôtel; — Prosper et André Michaud, seigneurs de Corcelles; — Michel Particelli, seigneur de Bernon et en partie de Lignières; — Guillaume Galoche, seigneur de Chassey et Valotte; — Charles de Crose, seigneur en partie de La Bastie et Beauregard; — Hugues de Chaugy, seigneur d'Anost; — Gaspard de Prat,

écuyer, seigneur de Bessey et Chancelay; — Jean de Fondriat, écuyer, seigneur de La Maison-Basse-en-Auxerrois; — Françoise de La Souche, dame du Pont-Amalix, Cordey, etc.; — Guillaume Prioque, écuyer, seigneur de Vauvry; — Françoise de Charny, veuve de Pontus de Thiard, dame de Crusilles.

B. 10741. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1641. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Antoine Damas, baron de Marcilly, seigneur de Sassangy; — Philippe de Moroges, veuve de Jacques de Rabutin, dame de Moroges en partie; — Bertrand du Breuil, baron de La Bastie, seigneur de Veronnière; — Joachim-François de Coligny, seigneur en partie de Saint-Bris, Goix, etc.; — Simon de Montaigu, seigneur de Pauvray; — Louis de Bougard, écuyer, seigneur de l'Etang, Saint-Julien-du-Cray; — Jean de Gand, écuyer, seigneur du Verger; — Claude Saladin de Montmorillon, seigneur de Rochefort et La Coudre; — Jeanne de Châtillon, veuve de Philippe Cordier de Clémencey, dame de Labergement; — Louis de Villers-la-Faye, baron dudit lieu; — Hugues de Saint-Julien, chanoine de l'église Saint-Pierre de Mâcon, pour la prévôté de Brancion; — Anne l'Evêque, veuve de Pierre du Martinet, dame du Breuil, Greson; — Claude de Moyria, seigneur de Malliat et Flacieu; — Marc-Antoine de Graves, écuyer, seigneur de Villefargeau; — Laurent, Bonne et Catherine de Gingins, seigneur et dames de Divonne; — Gilles Berthet, seigneur de Noiron; — René de Rousselet, chevalier, seigneur de Glennes. — Souffrance accordée aux RR. PP. jésuites de la ville d'Autun, pour reprendre de fief une maison située au Champ-Saint-Ladre de ladite ville.

B. 10742. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1642. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean de Souvert, conseiller, pour divers biens situés à Posanges et Vitteaux; — Paul de Guillard, seigneur d'Arcy-sur-Loire et Vindecy; — Abel Soyrot, conseiller, seigneur de Thorey-sous-Charny en partie; — Antoine Morisot, conseiller, seigneur de Taniot; — François Jacob, seigneur de Massingy; — Pierre Du Bois, écuyer, seigneur d'Orain en partie; — Sébastien de La Ruelle, marchand à Bar-sur-Seine, pour une maison située audit lieu; — Gaspard de Coligny, comte de Saligny, seigneur de Digoin et Morillon; — Jean de La Menne, écuyer, seigneur de Châtelmoron; — Françoise de Bernard de Montessus, dame de Soirans et Pluvault; — Charles de La Cousse, écuyer, seigneur de Trouhans; — Philibert de Beaurepaire de Varey; — Louis de Foudras, écuyer, seigneur de Pressiat; — Abraham Gagniare, bourgeois de Beaune, seigneur de Bévy et Messanges; — Louis de Chevelu, seigneur de Chanay; — Jean Bouchu, chevalier, seigneur de Lessard; — René de Lyobard, écuyer, seigneur de Brion et Bussy; — Barthélemy de Cordon, écuyer, seigneur de Veirin et Crozet. — Souffrance accordée à Claude Saladin de Montmorillon, pour reprendre de fief la seigneurie de Valette.

B. 10743. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1642. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Lazare-Humbert Perrault, avocat, seigneur du Petit-Pont, paroisse de Cuisery; — Renée de Suc, veuve de Philippe de Colombe, écuyer, dame de Thorey-sous-Charny en partie; — Marie-Madeleine de Clugny, veuve de Louis Du Bois, écuyer, dame de Thiellay; — Pierre Laguille, citoyen d'Autun, seigneur de Mercy en partie; — Guillaume et Pierre de Frasans frères, seigneurs de Daix; — Jean-François de Cordon et Jacques de Cordon frères, seigneurs d'Evieu et Cordon; — Pierre de Montfaucon, dit de Rogles, écuyer, seigneur de Peyrieu et Premysel; — Jean de Senailly-Damas, seigneur de La Verpillière; — Jacques de Saumaise, écuyer, seigneur de Savigny-le-Bois; — Jean Rey, avocat, seigneur du Meix-d'Epirey; — Timothée Armet, avocat, seigneur de La Motte-sur-Deheune; — Charles Amé, dit de Châtillon, seigneur de Saint-Genis; — François Coutier, chevalier d'honneur en la Chambre des comptes, seigneur de Souhey; — Jacquelin-Philippe Coutier, dame de Juilly; — Pierre Tapin, conseiller, seigneur de Guierfans et Perrigny-en-Bresse.

B. 10744. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1642. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Nicolas de Chevannes, conseiller, seigneur d'Aigrevaut; — Marie Massol, veuve de Guillaume Pouffier, dame de Longepierre en partie; — Hélène de Châtillon, dame dudit lieu; — Claude d'Angeville, écuyer, seigneur de Montverand et Culoz; — Baltazard de Menthon, écuyer, seigneur de Rochefort, Château-Bouchard et Ecrivieux; — Gaspard de Roydet, dit de Choisy, écuyer, seigneur de Grilly; — François Coutier, seigneur de Grésigny; — Chrétien Martin, seigneur de La Outre; — Claude de Brosses, écuyer, seigneur de Tournay; — Hector de Montenard, seigneur de Faulin; — Jacques Richard, maïeur de la ville de Beaune, seigneur de Bligny en partie; — Ignace de Mallians, seigneur d'Anglefort; — François de

Longueville, écuyer, seigneur de La Motte-d'Island, etc.; — Bertrand du Breuil, seigneur de La Bastie; — Jeanne Duval, veuve de Bernard Bordonnier, seigneur de La Rue, dame de Fernex; — Guillaume de Frasans, greffier au bureau des finances, seigneur de Labergement-les-Auxonne en partie. — Souffrance accordée à Jacques de Bretagne, pour reprendre de fief la seigneurie de La Villeneuve.

B. 10745. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1643. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean Chifflot, seigneur de Vergoncey; — Pierre Goujon, praticien à Autun, seigneur de Mazenay en partie; — Michel Gillier, écuyer, seigneur de La Bastie; — Roger de Lévy, marquis de Poligny, seigneur de Talant-en-Chalonnais, Saint-Nizier, etc.; — Charles de Naturel, écuyer, seigneur de Balleure; — Philiberte de Saint-Julien, « usufructuaire » de la prévôté de Brancion; — Louis de Villers-la-Faye, seigneur de Magny, Collonges, Pernand; — Louis de Vignod, écuyer, seigneur d'Orches et Channay; — Jeanne Robert, veuve de Marc de Bricquemaut, chevalier, dame de Ruère et Joux; — Catherine de Michaud, dame de Champdor; — Jean du Puis, seigneur d'Epeissoles, La Potière, Tournon; — Pierre Madeleinat, seigneur de Lautreville, Villers-le-Comte et La Verdière.

B. 10746. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1643. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Roger, duc de Bellegarde, pair et grand-écuyer de France, marquis de Chaussin, La Perrière, etc.; — François Vaussin, écuyer, seigneur de Santigny; — Hugues de La Cour, écuyer, seigneur de Sommery; — Claire d'Haraucourt, marquise de Varambon, comtesse de Varax, baronne et dame de Châtillonnet, Richemont, etc.; — Hector Andraut de Langeron, seigneur de Maulevrier et Artais; — Joachim de Villers-la-Faye, seigneur de Vanzey, Concœur et Corboin; — Prosper de Verbard, écuyer, seigneur de Chenavelle; — Jean-Baptiste Marloud, conseiller, seigneur de Crusilles; — Claude Saladin de Montmorillon, seigneur de Valette; — Jean Boyveau, seigneur de Cypierre; — François-Léonard Palatin de Dyo, seigneur de Montperroux et La Vêvre; — François Rignier, écuyer, seigneur de Musseau; — Roger de Rochefort, chevalier, seigneur de La Boulaye.

B. 10747. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1643. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean de Montcenis, baron dudit lieu, seigneur de Montcoy; — Robert de Hugon, écuyer, seigneur de Visargent; — Antoine-Marcelin de Damas, baron de Digoine, et en partie de Saint-Aubin; — Louise de Rugny, dame de Santigny en partie; — Pierre Le Belin, seigneur de Pasquier et Vignolles; — Jacques de Bretagne, seigneur et baron de La Villeneuve; — Jacques Moreau, bourgeois de Paris, seigneur de Champlov; — Edme-Bernard Perret, conseiller, seigneur de Gerland; — François de Grandchamp, écuyer, seigneur de La Tagnerette; — Alexandre Boiveau, seigneur de La Motte-de-Loisy; — Louis Guinet, seigneur de Laday, dans la paroisse de Chanlecy.

B. 10748. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1643. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Christophe Durier, écuyer, seigneur de Lurcy et Bonant-en-Charollais; — Guy Motin, avocat, seigneur de Corcelles, paroisse de Saint-Symphorien; — Claude de Lévy, baron de Lugny, seigneur d'Aubin; — Henri Richeteau, écuyer, seigneur de Juillenay et en partie de Genouilly; — Maurice Favier, docteur en médecine, seigneur de Joux en partie; — Jean Perrault, seigneur et baron de Chagny; — Joséphine Filsjean, veuve de Jean Massol, dame de Taroiseau; — Louis de La Balme, écuyer, seigneur de l'Ile; — Gaspard Amanzé d'Escars, chevalier et vicomte d'Amanzé; — Charles de Savoie, duc de Nemours et d'Aumale, seigneur et marquis de Saint-Sorlin et Saint-Rambert; — Philibert Maillot, écuyer, seigneur d'Arnay-sous-Vitteaux; — Antoine du Roux, chevalier, seigneur de Seignelay en partie.

B. 10749. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1644. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Benoit Floris, notaire à Chalon, seigneur de Davayé; — François d'Etiennot, écuyer, seigneur de Vassy; — François Saumaise, écuyer, seigneur de Tailly; — François Coutier, chevalier, baron et seigneur de Souhey; — René de Loron, écuyer, seigneur de Tharot; — René Brulart, chevalier, seigneur de Presles, Pont-de-Cussy, etc.; — Louise de Montmorillon, dame de Sercey; — François Regnault, écuyer, seigneur de Mépillat; — Roger de Lévy, seigneur de Saint-Nizier; — Charles de Torcy, chevalier, seigneur de Chauvirey et en partie de Reuillon; — Jean-Louis de Jaucourt, chevalier, seigneur de Vaux, Valloux, etc.; — Louis de Mellin, écuyer, seigneur de Saint-Seine-sur-Vingeanne, La Tour, La Craye, Fontenelle; — René de Laval, chevalier, seigneur de Pisy en partie; — Claude de Sainte-Colombe, veuve de François de

Menthon, dame de La Gelière et Heyriat; — Bénigne Bernard, conseiller, seigneur de Trouhans; — François de Montet, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et Gamay; — François de Bonne de Créqui, comte de Saulx, seigneur d'Annay-la-Côte, marquis de Ragny; — Jacques de Saint-Martin, écuyer, seigneur de Premeaux et en partie d'Agencourt.

B. 10750. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

1644. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Claude Montellier, conseiller, seigneur de Virignieu; — Edmée d'Orges, veuve de Gabriel de Saint-Belin, chevalier, dame de Villeberny en partie; — Roger de Nagu, chevalier, seigneur de Longecourt, Tart-le-Haut, etc.; — Antoine du Châtelet, marquis de Tréchâteau, seigneur de Véronnes-les-Grandes et les-Petites; — Pierre de Buatier, écuyer, seigneur de Charrey; — Vincent Prévôt, avocat, seigneur de La Palud; — Robert de Hugon, écuyer, seigneur de Premeaux en partie; — François de Rochechouart, chevalier, seigneur de Marigny; — Jean de Lambert, chevalier, seigneur et marquis de Saint-Bris; — Abel de Hubert, écuyer, seigneur de Vauvry en partie; — Pierre Guillier, avocat au Parlement, seigneur de Serville et en partie de Saint-Christophe; — Eustache de Chalemaison, écuyer, seigneur de Villers-Patras; — François Bretagne, conseiller au Parlement, seigneur de Nan-sous-Thil; — Charles de Brichanteau, marquis de Nangis, seigneur de Frolois, Poiseuil et en partie de La Perrière; — Marguerite Dessus, femme de Jacques d'Arlay, dame de La Boulaye.

B. 10751. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

1644. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Claude Jaquot, baron d'Esbarres, seigneur de Magny et Aubigny; — Simon Durand, écuyer, seigneur de Neuilly; — Jean Bernard, conseiller, seigneur de La Tartre; — Anne de Foissy, dame de Remiremont et Chamesson; — Pierre Creusevault, avocat, seigneur de Tailly; — François Regnier, écuyer, seigneur de Musseau; — Charles de Veillan, écuyer, seigneur de Digoine et du Lac-Savin; — Charles de Thoisy, écuyer, seigneur de Molaise; — Melchior de La Poype-de-Saint-Julien, seigneur de La Cueille; — Denis Le Goux, seigneur de Santenay; — Pierre Le Goux, seigneur de La Berchère, Boncourt, Vosne et Flagey; — Joseph et Claude Le Roi, seigneurs des grands moulins de Vermanton; — Marie de La Faye, dame de Crenelle; — Nicolas de Marsay, écuyer, seigneur du Petit-Monéteau; — André Des Crots, écuyer, seigneur de Martinet, Fréty, etc.; — Louis Gallois, seigneur et comte du Perroux. — Souffrance accordée à Jacques Timoléon de Beaufort, marquis de Cornillac, pour reprendre de fief les seigneuries de Couches, Marigny et Barbirey.

B. 10752. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

1645. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jacques de Choiseul, baron de Chevigny, seigneur de Champd'oiseau en partie; — Anne de La Grange, veuve de Jacques Sommières, dame de Juilly, Montille et Magny-la-Ville; — Edme Bereault, conseiller, seigneur de Nangis, La Brosse; — Philippe Lebel, seigneur d'Ecouelles et Pont-de-Vaux; — Christophe de Rye, écuyer, seigneur de Lurcy, Hauterive; — Pierre Jant, seigneur du Moulin-Lamblot; — Louis Dinet, écuyer, seigneur du Châtelard; — François de Sainte-Colombe, seigneur de La Sarrie et Saint-Didier; — Eléonore Damas, veuve de Jacques Palatin de Dyo, chevalier, dame de La Roche-en-Brenil; — Claude Saumaise, prêtre de l'Oratoire, seigneur de Chambœuf; — Hercule de Villers-la-Faye, comte de Rossillon, seigneur de Mauvilly; — Bénigne et Henri Jaquot, seigneurs de Daix; — Claude de Noblet, écuyer, seigneur de Tremont en partie; — Louis de Villers-la-Faye, baron dudit lieu; — Anthide Bourrée, avocat, seigneur de Tailly; — Anne Du Conseil, veuve de Guy de Clugny, écuyer, dame de Dracy-les-Vitteaux.

B. 10753. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1645. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean-le-Grand, chevalier, seigneur d'Is-sur-Tille en partie; — Joseph-Guillaume Rovorée, chevalier, seigneur d'Attignat, Crangeat; — Joachim de Jaucourt, chevalier, seigneur de Saint-Andeux et Cussy; — Jean Guichard, seigneur de Monteau-les-Oudry; — Antoine de Sermeau, écuyer, seigneur de Tremont en partie; — François Bichot-Morel, seigneur de Corberon; — Jean-François de Chanlecy, seigneur dudit lieu; — Pierre de Sayve, baron de Thil; — Denise Brouhard, veuve de Germain d'Antignat, écuyer, dame de Bierre-les-Semur; — Pierre Comeau, écuyer, seigneur de La Chocelle; — François Rolaz, seigneur de Vesancy; — les religieuses de la Visitation Sainte-Marie, de Dijon, pour l'éminage de cette ville; — Robert d'Hugon, seigneur de Cussigny; — Louis de Gadagne d'Ostun, comte de Verdun; — Jean Du Puys, chevalier, comte de Pont-de-Veyle; — Anne de La Boutière, veuve de Léonard d'Hédouard, dame de Corabœuf.

B. 10754. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1645. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par

Nicolas de Brichanteau, chevalier, seigneur de Frolois; — — Pierre de Gissey, avocat, seigneur d'Aignay-le-Duc en partie; — les abbé et religieux de Clairvaux, seigneurs de Brion en partie; — Claude de Briord, seigneur de La Sarraz; — Edme de Sommières, seigneur de La Rocheprise, Vaurois et en partie de Bremur; — Denis Le Goux, seigneur de Santenay et La Berchère; — Antoine de Veilhan, chevalier, seigneur de Méry-sur-Yonne, Malfontaine et La Malvoisine; — Lazare Rabutin, chevalier, seigneur de Saffres; — Charles de Piget, écuyer, seigneur de Santigny en partie; — les doyen et chapitre de Saint-Lazare d'Avallon, seigneurs de Chassigny en partie; — Georges Joly, conseiller, seigneur de Blaisy; — Edmée d'Orges, veuve de Gabriel de Saint-Belin, dame de Fontaine-en-Duêmois en partie; — Etienne Clerc, seigneur de Sailly et de La Tour-de-Bissey; — Guillaume de Cremeaux-Saint-Symphorien, seigneur de Saint-Trivier, comte d'Entragues; — François Bretagne, seigneur d'Orain.

B. 10755. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

1645. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean-Léonard Damas, chevalier, seigneur et baron de La Clayette et Sainte-Croix; — Jean de Chaugy, écuyer, seigneur de Ciry et Limaud; — Gaspard Des Roys, pour une rente au village de La Sauge, paroisse de Saint-Benoit-en-Bugey; — Etienne Mallement de Beaune, seigneur de Collonges; — Gaspard de Vichy, chevalier, seigneur de l'Etang; — Gaspard d'Amanzé d'Escars, chevalier, seigneur de Lessertot et de Laugères; — Gabriel de Ruel, chevalier, seigneur de Juillenay et de Genouilly; — François de Rochefort, seigneur de La Boulaye; — Jean de Passelaigne, évêque de Belley, pour le temporel de l'évêché; — Jean Du Cret, écuyer, seigneur en partie de Chevreau et Malville; — Bénigne Perdriset, pour la trésorerie de La Sainte-Chapelle de Dijon; — Jean Hussenot, seigneur de Beaudésir; — Guillaume de Moyria, seigneur de La Vellière; — Denis Brulart, seigneur et marquis de La Borde; — Jean de La Palud, seigneur de Boulignieux.

B. 10756. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1646. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par François, comte de Clermont et de Tonnerre, seigneur d'Ancy le-Franc, Chassignolles, Cussy, etc.; — Nicolas Bouton, chevalier, comte de Chamilly; — Emmanuel de Lascaris, comte de Bagé, seigneur de Replonges, Saint-Laurent-les-Mâcon, etc.; — Jacques du Rousset, écuyer, seigneur du Champ-au-Chevalier; — Maximilien de Clugny, chevalier, seigneur de Villargoix et du Brouillart; — Octavien de Boissel, écuyer, pour un fief situé à Bèze, près Orain; — Jacques de Loron, écuyer, seigneur d'Orain; — Catherine Pérard, pour une partie de l'éminage de Dijon; — Charles de Naturel, seigneur de Courcelles-sous-Grignon; — Marthe Tisserand, veuve d'Odinet Regnier, dame de Villecomte; — Philippe de La Loge, écuyer, pour la prévôté de l'Hôpital-le-Mercier; — Pierre Duval, écuyer, seigneur de Musseau; — Hector Andraut de Langeron, marquis de Maulevrier; — Gaspard Barette, capitaine d'infanterie, seigneur de Moroges en partie; — René d'Aulenay, chevalier, seigneur en partie de Courtenay, des moulins de Vermanton, etc.; — César de Chastellux, chevalier, comte dudit lieu; — Gubin de Requeleyne, avocat, pour une partie de l'éminage de Dijon; — Paul de Remigny, chevalier, seigneur de Joux.

B. 10757. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1646. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Philippe Drestelin, chevalier, seigneur du Bouchet, Arcy-les-Mailly; — François de Vezou, écuyer, seigneur d'Annoux en partie; — Joachim de Coligny, chevalier, seigneur de Lays; — Albert Guyennet, marchand de Saint-Seine, pour les moulins Royer; — Claude Chevalier, écuyer, seigneur de Coulanges en partie; — Madeleine de Brun, veuve de Nicolas d'Haranguier, écuyer, dame de Givry en partie; — Christine Le Grand, veuve de Claude Sayve, chevalier, dame de Neuilly; — Charles de Vienne, comte de Commarin; — Antoine-Marcelin de Damas, seigneur de Saint-Aubin; — Philippe Bataille, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et Gamay en partie; — Antoine de Pracontal, seigneur de Saint-Beury et Beurisot; — Louise d'Ancienville de Bourdillon, femme d'Achille de La Grange, chevalier, dame de Maraut et Magny; — Louis de Pernes, comte d'Epinac, seigneur de Villars et La Guette; — François Milletot, écuyer, seigneur de Champrenault; — Georges Filsjean, conseiller, seigneur de Presle, Bierry-les-Avallon, etc.; — François de Bonne de Créqui d'Agoult, duc de Lesdiguières, seigneur de Montceau-Marmeaux; — François de Livron de Bourbonne, abbé de l'abbaye d'Ambronay, pour le temporel de ladite abbaye.

B. 10758. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 48 pièces, papier.

1646. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Louis Constantin, seigneur de Chanay; — Léon Girard, avocat, seigneur de Grignon en partie; — François de Bonne de Créqui, seigneur de Bressy et Saint-André-en-Terreplaine; — Michel Cleriard Du Faur de Pibrac, seigneur de Marigny-le-Cahouet et en partie de Sainte-Colombe et Brain; — les reli-

gieuses jacobines de Dijon, pour une partie de l'éminage de cette ville; — Jacques de Neuchèze, évêque et comte de Chalon, seigneur de Genouilly en partie; — François de Longueville, écuyer, seigneur de Crain en partie; — Dominique de Coqueborne, écuyer, seigneur de Magny en partie; — François de Brochet, écuyer, seigneur de Magny en partie; — Claude de Soret, écuyer, seigneur de Magny en partie; — Suzanne Arbelot, veuve de Jacques Puliard, avocat, dame de Val-Luisant; — Jean Peterdorf, baron de Camin, seigneur de Genay; — Philippe Fyot, seigneur de La Chapelle-Thècle; — Claude-Antoine de Malivert, écuyer, seigneur de Conflans et Corveyssiat; — Antoine d'Hédouard, écuyer, seigneur d'Aignay-le-Duc et Etalante; — Marie Ollier, femme de Ferdinand de La Baume, dame de Challes; — René Brulart, capitaine au régiment des gardes, seigneur de Pisy en partie; — Anne Lévêque, veuve Du Moulin, écuyer, dame du Meix-Buisson, situé à Beaumont; — les veuve et héritiers de Philibert Moreau, seigneurs de Courtenay.

B. 10759. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1646. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Léon et Claude Girard, seigneurs en partie de Grignon; — Louis de Pernes, comte d'Epinac, seigneur de Villars; — Bénigne Legrand, chevalier, seigneur de Noiron, Saulon-la-Rue, etc.; — Salomon de Drée, écuyer, seigneur de La Serrée, paroisse de Curtil et Saint-Marcelin; — Laurent de Laube, écuyer, seigneur de Corcelles; — Gaspard de Vichy, seigneur de l'Etang; — Charlotte-Emmanuel d'Urfé, veuve du marquis de Saint-Damien, dame de Pont-de-Veyle; — Abraham Vallier, seigneur d'Ecole; — Jean-Baptiste Verjus, élu du Mâconnais, seigneur de Chatenay; — Philippe de Jaucourt, chevalier, seigneur de Villarnoux, Rouvray; — Eléonore de Franay, veuve de Robert d'Hugon, dame de Premeaux, La Chaume et l'Etang-de-Cussigny; — Philippe Bataille, écuyer, seigneur de Taisey et Cortelin; — Pierre de Bessac, chevalier, seigneur de Varennes; — Jeanne-Françoise de Corbie d'Anglure, dame de Seigny et Jours; — Gaspard d'Anglure, seigneur d'Autricourt.

B. 10760. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 43 pièces, papier.

1647. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Philiberte de Chabeu, veuve de noble Gaspard Bachet, dame de Mazeriat; — François de Damas et Ezéchiel de Damas, seigneurs de Fétigny en partie; — Hugues de Meaux, seigneur de La Douze; — Benjamin Junot d'Arce, trésorier général de France, seigneur d'Etrochey et Beauregard; — Catherine Jannon, veuve de Pierre de La Croix, dame de Flagey et de La Grange-Rosotte; — Eléonore de Damas de Thianges, veuve de Jacques Palatin de Dyo, dame de Saint-Beury, Beurisot, Saint-Thibault; — François de Rochechouart, chevalier, seigneur de Marigny-sur-Ouche et Barbirey; — Jean-Baptiste Lantin, conseiller au Parlement, seigneur de Menessaire et La Motte-de-Chissey; — Claude de Maugiron, chevalier, seigneur de Montbellet, Igé et La Tour-de-Mailly; — Jacques de Foudras, seigneur de La Bruyère; — Jean-Baptiste du Cret, seigneur de Saint-Léger en partie; — Jean de Lambert, chevalier, seigneur de Chitry; — Pierre Sayve, baron de Thil, seigneur de Juillenay; — Lazare de Challemoux, écuyer, seigneur de Chambon; — Pierre de Bessac, chevalier, seigneur de Varennes; — Diane de Cugnac, veuve de Léonor Rabutin, comte de Bussy, dame de Chaseu; — Claude de Saint-Belin, écuyer, seigneur de Cussigny.

B. 10761. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

1647. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Claude de Meaux, écuyer, seigneur de Fuissé; — Jean d'Hurigny, écuyer, seigneur d'Hurigny; — Louis-Anne de Léger, écuyer, seigneur de La Charmée; — André Des Crots, écuyer, seigneur de Martenay et Frety; — Gilbert de Pringles, écuyer, seigneur de Varanges, Tart-le-Châtel, etc.; — Claude de Bellecombe, écuyer, seigneur de Chasselas; — Jean de Nanton, chevalier, seigneur de Chintré; — Pierre Baudron, seigneur de Sennecey; — Philippe de Raffin, écuyer, seigneur de La Maison-de-Pommier; — Pierre Garnier, conseiller, seigneur de Vernusse; — Isaïe de Chaudieu, écuyer, seigneur de Chabotte; — Jean de Frane, écuyer, seigneur d'Essertaux et Anglure; — Aimé de Salornay, écuyer, seigneur de Prusilly; — Placidas d'Ecrivieux, avocat, seigneur de Charbonnières; — Claude Armedey, veuve de Toussaint-Mongin, dame de La Courtine; — Léonard de Rochechouart de Mortemart, seigneur de La Maisonnoble-de-Layé; — François du Rousset, seigneur de la maison dite Malfontaine-en-Mâconnais.

B. 10762. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

1647. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Robert de Chalon, écuyer, seigneur de Lautreville; — Jean de Laurentin, seigneur de La Bussière et La Garde-sous-Saint-Léger; — Henri Berthelot, maître des comptes, seigneur de Rambuteau, Ozenay et Gratay; — Alexandre Gastelier, seigneur de Mosson et en partie de Thoires; — Balthazard de Menthon, baron de Rochefort et seigneur d'Ecrivieux en partie; — Antoine de Roux, seigneur de Seignelay en partie;

— Jean-Louis de Jaucourt, chevalier, seigneur de Saux; — Georges de Regnier, chevalier, seigneur de La Cour-des-Mailly en partie; — Jeanne de Lanty, dame de La Cour-des-Mailly en partie; — Claude Le Compasseur, seigneur de La Chaume et Beire en partie; — Jean Marsay, écuyer, seigneur du Petit-Monéteau en partie, et Michel de La Roche, écuyer, pour l'autre partie; — François de Sennevoy, seigneur d'Annoux en partie; — Pierre de Belriant, seigneur de Villaines, paroisse de Chaugy; — Benoit Giroux, chevalier, seigneur de Saint-Vallier; — Allerand de Meigny, écuyer, seigneur de Chailly-Peaudoye; — Marguerite d'Etampes, veuve du sieur d'Achères, dame de Mirebeau.

B. 10763. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1648. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jacob du Noyer, seigneur de Joncy (finage de Juilly); — Etiennette de Goureau, veuve de René de Vezon, écuyer, dame d'Annoux et Anthonay; — Hugues Maire, seigneur de Marliens; — Claude Damas du Rousset, seigneur de Marillat; — Claude de Thiard, comte de Bissy, seigneur de Charnay; — Etiennette Vincent, veuve de Jean Pidancier, pour une partie de l'éminage de Dijon; — Emery de La Place, curé de Blanzy, seigneur de Fraignay; — Jean-Claude Maréchal, seigneur de Mont-Simon, paroisse de Vécours; — Mathieu Jacquinot, seigneur de La Maison-de-Malmont, paroisse de Curciat; — Thomas Marie, seigneur de Merry et en partie du Petit-Monéteau; — Jérôme de Chenu, chevalier, seigneur de Nuits-sous-Ravières en partie; — Benoit de Pelapussin, écuyer, seigneur de Montrachier, paroisse de Saint-Nizier; — Jean de Cirey, écuyer, seigneur de Magny-sur-Tille; — Claudine Bourgeois, dame de Sessy; — Philippe de Montessus, baron de Rully, seigneur de Servignat; — Madeleine de La Rouère, femme de François de La Rivière, dame de Seignelay en partie.

B. 10764. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1648. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Louis Tardivot, procureur au Parlement, pour une partie de l'éminage de Dijon; — Gabriel Gérard, écuyer, seigneur de Moulin-les-Saint-Aubin; — Abel de La Poype, seigneur et baron de Coursant; — Ferdinand de La Baume, comte de Montrevel, seigneur de Challes; — Philibert de Villers et Jean-Baptiste Lantin, seigneurs de Menessaire; — Henri-Joseph de Jarry, pour la prévôté de Cessey; — Claude de Thiard, écuyer, seigneur de Charnay; — Pontus de Berthault, bourgeois de Chalon, seigneur de Gergy en partie; — Jean-Marc de Prionchat, écuyer, seigneur de Laives et La Vernette; — Pierre Creusevault, avocat à Beaune, seigneur de Tailly; — Vespasien de Gribal, écuyer, seigneur de Farges; — Hector de Franc, écuyer, seigneur de Loire. — Requête de Louis d'Ancienville-Bourdillon, marquis d'Epoisses, aux fins de prouver que les terres de Forléans et de Chevigny ont toujours relevé du marquisat d'Epoisses.

B. 10765. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

1648. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean de Barville, seigneur de Fontaine-les-Dijon; — Gaspard et Bernard Sauvage frères, pour quelques maisons et biens féodeaux, situés au pays de Gex et à Pommier; — Jeanne de La Chambre, veuve de Charles Damas, chevalier, dame d'Estours; — Charles et François de Tenarre frères, seigneurs de Montmain et Grosbois-les-Mazerotte; — Gabriel de Thibaud, seigneur de Burzy; — Jean Boiveau, seigneur de Cypierre, pour des dimes à Lancharre et Châteauvillain; — François Bretagne, conseiller, seigneur de La Borde, paroisse de Vieuchâteau; — Jean Le Secq, seigneur de Tart-le-Châtel en partie; — Christine Le Grand, veuve de Claude de Sayve, dame des Davrées; — Gérard de Sayve, seigneur et baron de Thil et Juillenay; — Jean Mouchot, conseiller, seigneur de La Courtine; — Sigismond Bernard, conseiller, seigneur de Tart-le-Bas.

B. 10766. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 42 pièces, papier.

1649. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Barthélemy de Clugny, seigneur d'Aisy, Pont-d'Aisy, baron de Grignon; — Jean de La Croix, seigneur de Tronsoy; — Barbe Giroux, veuve de Jacques de Sayve, chevalier, dame de Marigny; — Pierre et Jacques Jannel frères, seigneurs de Billy et Villers-Rotin; — Péronne Des Marins, veuve de Hugues de Rabutin, chevalier, dame de Chigy et en partie de Saint-André-le-Désert; — Sigismond Bernard, conseiller, seigneur de Tart-le-Châtel; — Jean du Beck, écuyer, seigneur de La Tour-de-Sanvignes; — Louis-Antoine Porcherot, écuyer, seigneur du Moulin-Rouge, près Châtillon-sur-Seine; — Théophile de La Menne, seigneur de Saint-Etienne; — Nicolas de Sercy, seigneur d'Arconcey et Jeux; — Henriette de Gand, dame de Quemigny; — Pierre de Traves, seigneur d'Aigrevault; — Aimé Galois, chanoine de Saint-Georges-de-Chalon, seigneur de Corgengoux; — Pierre Du Ban, écuyer, seigneur de La Feuillée; — Maximilien de Rouvray, seigneur de Blanot; — Arthus Viard, seigneur de Montille. — Souf-

france accordée à Philippe de La Loge, écuyer, seigneur du Bouchet, pour donner le dénombrement de la prévôté de l'Hôpital-le-Mercier, acquise par lui.

B. 10767. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

1649. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Renée de Suc, veuve de Philippe de Colombet, dame de Gissey-le-Vieux; — Jean Vincent, seigneur de Marigny; — Antoine Rostain d'Urré, seigneur d'Aiguebonne, marquis de Treffort; — François Bossuet, conseiller, seigneur de Villers-les-Pots; — Guillaume de Malivert, écuyer, seigneur de Vaugrineuse; — Jean Jurain, avocat, seigneur de La Maison-de-Bas-Fossé; — Hippolyte de Montchanin, seigneur de Tronchy en partie; — Joachim de Coligny, chevalier, seigneur de Verjon et Bohas; — Jean Boiveau, seigneur de Châteauvillain et Le Vernay; — Marie de Treffort, veuve de François de Bonne, duc de Lesdiguières, dame du Tiret, mandement de Saint-Germain-d'Ambérieux; — Antoine-Marcelin de Damas, chevalier, seigneur de Moulin-les-Saint-Aubin; — Louis de Bourbon, comte de Busset, seigneur de Sercey; — Lucrèce de Chabes, dame de Longe.

B. 10768. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

1650. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Claude Thorel, prieur de Saint-Marcel-les-Chalon, pour certaines dîmes à Colombier-Montrichard; — François de Rochefort, chevalier, seigneur de Sercy et en partie de Saint-Gengoux; — Clément Vulliard, conseiller, seigneur de Chareiziat; — Claude de Ramilly, écuyer, seigneur de Chanay et La Bondue; — François de Rochemont, écuyer, seigneur des Buissons, paroisse de Marigny; — Théophile Gravier, avocat, seigneur de Drambon en partie; — Claude Grevette, conseiller, seigneur de Corgengoux; — Sigismond Bernard, conseiller, seigneur de Tart-le-Bas et Tart-l'Abbaye; — Nicolas Buret, écuyer, seigneur de Dissey; — Marguerite Minerve d'Arcy, veuve de Claude de Foudras, dame de Crépigny, — Antoine de Robée, chevalier, seigneur de Châtel-Gérard; — Claude de Toquet, seigneur de Meximieux; — François de Chanlecy, écuyer, seigneur de Bussière, paroisse de Chanlecy; — Catherine Sauvigny, veuve de Gaspard d'Anglure, dame d'Autricourt; — Michel Particelli, seigneur de Savoisy-du-Bornon et partie de Lignières.

B. 10769. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1650-1663. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Claude Jacquinot, conseiller maître des comptes, seigneur de Trochères; — Abraham de Fabert, maréchal de camp, gouverneur de Sedan, marquis de Larrey et dépendances; — Pierre Boitouset, seigneur de Poinson; — Louis de Gallois, comte du Perroux, seigneur de Corcelles-les-Arts; — Louis et Nicolas Loppin frères, seigneurs de Masse; — Edme Le Comte de La Ferté, écuyer, seigneur de Sauvigny-le-Bois et Fain; — Jean Bouchard, avocat, pour une partie de l'éminage de Dijon; — la veuve et les héritiers de Maximilien de Rouvray, seigneurs de Chaudenay et Rouvray; — Louis de Pernes, comte d'Epinac, seigneur de Monétoy; — Nicolas Gagne, écuyer, seigneur de Perrigny et Domois; — Antoine de Rouvray, seigneur de Villars, Rouvray; — Humbert Bouillet, bourgeois de Paray, seigneur de Saint-Léger-en-Charollais; — Hugues de Montgrillet, écuyer, seigneur d'Iguerande; — Etienne Richard, prêtre de l'Oratoire, seigneur de Ruffey; — Jean-Claude de Cussigny, chevalier, seigneur de Vianges, Chappes, Reuillon.

B. 10770. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1651-1670. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par David Marchand de Montbéliard, écuyer, seigneur de Maugny, au territoire de Rosey; — Françoise l'Hoste, veuve de Benjamin Junot d'Arce, dame d'Etrochey et Beauregard; — Melchior Bernard de Montessus, seigneur de Lompnes; — Guillaume Millière, conseiller, seigneur d'Aiserey; — François Lavault, seigneur de Vernoble; — Charlotte-Emmanuelle d'Urfé, dame de Pont-de-Veyle; — Guy de Migieu, conseiller, seigneur de Roussillon; — Jean-Baptiste de La Curne, écuyer, seigneur de Thiellay, paroisse de Savigny-sur-Seille; — Jean-Chrysostome Perrault, avocat, seigneur de Moisenans; — Rocheline de Vaux, veuve de Claude de Croisier, écuyer, dame de la métairie de Varennes-de-Dampierre; — Philippe Guide, docteur en médecine à Chalon, seigneur de Chemenot et Bougerot; — Antoine-Hugues de Rouvray, seigneur en partie de Saint-Germain, Sienne, etc.; — Jacques de Clerchamp, écuyer, seigneur de Bailly en partie; — Nicolas Perrenet, conseiller, seigneur de Serville et Saint-Christophe en partie. — Souffrance de six mois accordée à Guillaume de Frasans, écuyer, pour reprendre de fief la seigneurie de Labergement-les-Auxonne.

B. 10771. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 48 pièces, papier.

1652-1665. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Marguerite de Chaugy, baronne de Saffres, dame de Meuilley, Marey; — Antoine Morisot, écuyer, seigneur de

Taniot; — Philiberte de Thenay, veuve de Claude de Besserel, dame de Molard; — Françoise Damas, veuve d'Antoine de Rouvray, dame de Chaudenay en partie; — Isabeau d'Albon, veuve de Hugues de Rougemont, dame de Claude, Pierreclaux; — Marguerite Chabot, duchesse d'Elbœuf, dame et comtesse de Charny; — Antoine du Perron de Tuppin, écuyer, seigneur de Courcelles-sous-Grignon, Benoisey, etc.; — Louis-Maurice de La Chambre, seigneur de Mellionas; — Jacques et Philippe Des Amorot frères, seigneurs de Vaux, paroisse de Saint-Julien-sur-Veyle; — Louis Vignier, seigneur de Ricey; — Claude de Brichanteau, chevalier, baron de Frolois; — Roger de Clermont, chevalier, seigneur de Crusy, Griselles, etc.; — Jacques de Thésut, seigneur de Meursault en partie; — Guillemette Carrelet, veuve de Sigismond Bernard, dame de Tart-le-Bas, Tart-l'Abbaye; — Bénigne Berbis, écuyer, seigneur de Saint-Remy; — Marc-Antoine de Digoine, seigneur de Maillie-en-Charollais; — Louis Loppin, seigneur de Masse; — les chanoines de l'église collégiale de Notre-Dame d'Autun, seigneurs de Thomirey, Antigny-la-Ville et Charmoy; — Jacques de Georges, écuyer, seigneur de Villars-Dompierre, Romanay et forêt de La Loge; — Philippe Bataille, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et Gamay; — Jean-François Vigot, seigneur de Semur-en-Brionnais; — Elisabeth-Louise de Haraucourt, dame de Jours et Seigny.

B. 10772. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 49 pièces, papier.

1653-1671. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Philippe de Villers, conseiller au Parlement, seigneur de Vonges; — Roger de Rabutin, comte de Bussy, seigneur de Chaseu en partie; — François de Léaz, écuyer, seigneur de Léaz et des Marches; — Claude Grozelier, seigneur de Serrigny; — Claude de Gissey, avocat au Parlement, seigneur de Gissey, Benoisey, La Roche-Vanneau et Lugny; — Nicolas Jeannin de Castille, seigneur de Chappes, La Vèvre-les-Dracy; — François Reydellet, conseiller, seigneur de Chanaval; — Charles-Philibert de La Forêt, seigneur de Mur; — Jean-François et Louis de Seyssel frères, seigneurs de Châtillonnet; — Claude de Cœur, seigneur de La Maison-de-Brunet; — Pierre de Corsant, seigneur de Baneins et Bereins; — Jean de Megrigny, marquis dudit lieu, seigneur de Couchey; — Baltazard de Mornieu, écuyer, seigneur de Grandmont et La Forêt-de-Rossillon; — Guillaume Doncieu, seigneur de Douvres; — Jeanne de Montconis, dame de Romans et Saint-André-le-Bouchoux; — Louis Marin de Moyria, seigneur de Malliat; — Maurice de La Chambre de Seyssel, marquis de La Chambre et d'Aix, comte de Montréal; — François Bailly, conseiller au Parlement, seigneur de Vantoux; — Charles-Emmanuel de Menthon, écuyer, seigneur de Langes. — Souffrance accordée à Antoine Rousseau, avocat, pour reprendre de fief les seigneuries de Collonges, Tintry, etc.

B. 10773. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 42 pièces, papier.

1653-1670. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par François de Clermont, baron de Mont-Saint-Jean, seigneur de Flacieu et des Terreaux; — Jacques de Longueval, baron de Rigny, seigneur de Minot et Thoires; — Louise-Aimée de La Beynière, veuve d'Antoine de Burge, écuyer, dame de Solier; — Pierre de La Mare, seigneur de Perrouzet; — François de Croisson, seigneur de Grex et Sillans; — François de La Forêt, seigneur de La Barre; — Jean-Claude Charbonnière, écuyer, seigneur de Crangeat; — Jacques Dassin, avocat, seigneur de Talissieu; — Hugues de Feillens de Moyria, seigneur de Mornay; — Louis de Lucinges, seigneur de La Motte; — Jean Siredey, avocat, seigneur de Saunières; — Marie d'Oncieu, dame de Douvres en partie; — Nicolas de Fussey, seigneur de Menessaire et de La Motte-de-Chissey; — François de Montbel, chevalier, seigneur de Montillier; — Antoinette d'Alsy, veuve de Claude de Montjouvent, dame de Bohas et Echallon; — Gaspard de Parpillon, écuyer, seigneur de Chapelle; — Claude de Montillet, conseiller, seigneur du Châtelard; — Nicolas Brulart, conseiller, seigneur de La Borde. — Lettre de souffrance accordée à Aimé Pinsonnat, baron de Bellevêvre, pour justifier et représenter les titres de cette baronnie.

B. 10774. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1653-1656. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jacques de Berbisey, écuyer, seigneur de Chazan-les-Chambolle; — Claude Burnot de La Vallée, écuyer, seigneur de Chuseau; — Laurent Secot, aumônier du roi, seigneur de Chezery; — Claude de Gerbais, écuyer, seigneur de Mussel; — Adrienne de Montfalcon, veuve de Gaspard d'Arestel, dame d'Hôtel; — Christophe de Seyssel, seigneur de Cressieu; — Charles Le Gendre, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et Chevannes en partie; — Victor du Vignot, écuyer, pour une rente sur la ville de Seyssel; — Edme Verdin, bourgeois à Châtillon-sur-Seine, seigneur du Meix-Moron à Aisey-le-Duc; — François d'Amody, écuyer, seigneur de Vans; — Claude-Gaspard de Parpillion, écuyer, seigneur de Chapelle-en-Michaille; — Gabriel Blot, avocat, seigneur de Vauvry; — Eustache Chaury, écuyer, seigneur de Rivoire, Rigniat et Le Roset; — Antoine de Covet, seigneur de Montriblond; — Bénigne Tisserand, seigneur de Chalanges, baron d'Arcelot.

B. 10775. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1654-1669. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Noël de Saulx, marquis de Tavannes, seigneur de Brognon; — Claude des Bordes, écuyer, seigneur du Châtelet; — Etienne de Moreau, écuyer, seigneur de La Maison-des-Brosses; — François du Choiseul, seigneur de Malpertuis et Sivry-les-Voudenay; — Jean-Baptiste de Chaumelis, conseiller, seigneur de Brandon; — Jean-Baptiste Jallier, seigneur de Hautepierre; — Etienne Tamisier, lieutenant criminel en l'élection de Bresse, seigneur de Corant; — Léon de Chastellux, seigneur de La Tour-du-Bault-en-Autunois; — Antoine de Carion, seigneur de Rossillon en partie; — les prieur et religieux chartreux de Pierre-Châtel, pour la maison-forte de Migieu; — Jean de Mongey, conseiller maître des comptes, seigneur d'Ebaty; — Jean de La Croix, président au Parlement du Dauphiné, seigneur de Marigny; — Claude et François Du Bois, écuyers, frères, seigneurs d'Orain; — Hugues de Chaugy, seigneur de Roussillon, Cussy-en-Morvand; — Louis de Pernes, seigneur de Cheilly; — Jean de Quinson, écuyer, seigneur dudit lieu.

B. 10776. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

1654-1665. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Abraham-François Bourrée, conseiller, seigneur de Chorey; — Claude de Thiard de Bissy, baron de Bissy, seigneur de Vauvry; — Claude Fremiot, président au Parlement, seigneur d'Is-sur-Tille; — Antoine de La Porte, notaire à Laisy, seigneur de Magny et La Grange; — Louis Marin de Moyria, seigneur de Malliat; — Guillaume-Claude Joly, bailli de Bresse, seigneur de Langes; — Jeanne-Françoise Simond, veuve de Laurent de Gingins, écuyer, dame de Divonne; — Gilles Blondeau, président à la Chambre des comptes, seigneur de La Chassagne, Aubigny, etc.; — Philippe de Montessus, baron de Ruilly, seigneur de Nuas, Painblanc et Pasquier; — Nicolas Jeannin de Castille, seigneur de Drosson; — Claude Toquet, écuyer, seigneur de Matafelon; — Jacques Rousseau, chanoine de Beaune, seigneur de Tailly; — Gaspard de Verdun, écuyer, seigneur de La Corbière et Chalex; — Jean-Baptiste de Montrichard, écuyer, seigneur de Flammerans en partie; — Alexandre de Nagu-Varennes, seigneur de Longecourt, Tart-le-Haut, Potangey, etc.; — Claude-François Pobel, comte de Saint-Ablan, seigneur de La Pierre et Peron.

B. 10777. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

1655-1664. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par César de Choiseul, chevalier, maréchal de France, seigneur de Polisy, Polisot, Buxeul, Bourguignon, etc.; — Philippe de Gillier, écuyer, seigneur et baron de La Bastie-Beauregard; — Bénigne Berbis, seigneur des Maillys; — Janus d'Oncieu, seigneur et baron de Saint-Denis-en-Bugey; — Pierre de La Mare, seigneur de Perouset; — Jacques Bretagne, trésorier général de France, seigneur de Saint-Didier, Chanteau et Corcelotte; — Melchior de Mornieu, écuyer, seigneur de Grandmont; — Melchionne de Seyssel, veuve de Guillaume de Belmont, écuyer, dame de Belmont en partie; — Christophe des Crues, écuyer, seigneur de Sainte-Croix; — Henri-François de La Guiche, seigneur d'Arban; — Balthazar de Rossillon, seigneur de Beauretour; — Prudent de Berger, seigneur de Dompierre-les-Perrecy; — Marie d'Esbarres, dame de Boussenois; — François du Montet, écuyer, seigneur de Lusigny et de la terre du Brouillart; — François de Sevelinges, écuyer, seigneur de La Charmée en partie; — Henri Coignot de La Tuilerie, seigneur de Migé; — Claude Cothier, écuyer, seigneur de Chemenot et Bougerot; — Claude-Marguerite de Saint-Maurice, veuve de Jacques de Vienne, dame de Corberon et Villy-le-Brûlé.

B. 10778. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1655-1656. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean-Marc de Priosac, écuyer, seigneur de Marcilly-les-Charolles; — Jean-Bernard Gonthier, seigneur d'Hôtel; — Louis Mercier, conseiller, seigneur de Champlieu; — François du Cret, écuyer, seigneur de Cersot; — François de Montet, chevalier de Villargeau; — Jean Pelletier, maître chirurgien, seigneur en partie de La Chapelle-sous-Brancion; — Michel du Four de Pibrac, seigneur de Marigny-le-Cahouet en partie; — Eustache Chaury, écuyer, seigneur de Cornod et Lissiat; — Jean-Charles de Seyssel, seigneur de Vouvray et Ochiaz; — Jean de Villeneuve de Marcheseuil, seigneur de Balole en partie; — Cyrus Pyot, notaire à Cercy, seigneur de ce lieu en partie; — Melchior de Livron, écuyer, pour divers biens au bailliage de Gex; — Jean-Claude de Chastenay, baron de Saint-Vincent, seigneur de Baudrières; — Jourdain d'Escorailles, écuyer, seigneur de Bouhans et Vorne; — François de Thibaut, maréchal de camp, seigneur de Sainte-Hélène et Maison-Rouge; — Dominique de Longueville, écuyer, seigneur de Maison-Blanche.

B. 10779. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

1655-1669. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean du Cret, seigneur de Saint-Léger en partie; — Jacques Fevret, conseiller, seigneur de Magny et Aubigny; — Claude de La Tournelle, seigneur de Layé; — Claude Damas, marquis d'Antigny; — Jacques de Berbisey, baron de Vantoux; — Marie d'Achey, veuve de Guillaume de Rouxel, dame et baronne de Magny-sur-Tille et Foncegrive; — François de Rochefort, seigneur de Sercey; — Roland de Messey, seigneur de Poix et Mauvilly; — Jean de Mesgrigny, marquis dudit lieu, seigneur de Chamesson; — Antoine-Bernard de Massol, chevalier, seigneur d'Hierce; — Pierre Faure, avocat, seigneur de La Balme, Pierre-Châtel; — Henri Coignet de La Tuilerie, comte de Courson; — Philippe de Montessus, écuyer, seigneur de Rully. — Souffrance accordée à Bénigne Joly, conseiller, pour reprendre de fief la maison de Damalix.

B. 10780. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

1656-1673. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Françoise de La Rivière, dame de La Motte-de-Loisy; — Gaspard de Pra, chevalier, seigneur en partie de Saint-Aubin et Gamay; — Antoine Rousseau, avocat à La Cour, seigneur de Loges, Tintry, Collonges; — François du Boulay, écuyer, seigneur de Planches et La Vacherie; — Henri des Essarts, abbé de l'abbaye de La Chassaigne, pour le temporel de ladite abbaye; — Claudine de Paniot, veuve de Claude Grillet, dame de La Sardière; — les héritiers de Pierre de Thorel, seigneur de Joudes et Villars; — Joachim de Beaurepaire, seigneur dudit lieu et de Saillenard; — Antoine d'Aumont, maréchal de France, seigneur de Molinot, Aubigny-la-Ronce, Dezize; — Odette-Catherine de La Plume, dame de Missery; — Philibert Martignat, seigneur de Tremolle; — Prosper Bauyn, conseiller, seigneur de Collonges; — Eléonore de Damas de Thianges, dame de Vesvre, paroisse de Neuvy; — Nicolas Jeannin de Castille, baron de Dracy-Saint-Loup, marquis de Montjeu; — Pierre Fevret, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon, pour le personnat de ladite chapelle.

B. 10781. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1656-1669. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Louise de Neufcarré, veuve de Prosper Le Picard, dame de Seignelay en partie; — Melchior de Livron, écuyer, seigneur de Thoiry en partie; — Eléonore Damas, veuve de Jacques Palatin de Dyo, dame de Montperroux; — Eléonore Damas de Thianges, dame de Montmort; — Simon de Brancion, écuyer, pour certaines rentes sur le territoire de Geran; — Zacharie Espiard, conseiller, seigneur de Vernot; — Charles de Haranguier, écuyer, seigneur de Quincerot; — Jacques Bernard, conseiller, seigneur de Tart-le-Châtel et Tart-l'Abbaye en partie; — Bénigne Mouhy, bourgeois de Dijon, seigneur de Longepierre; — Charles-François de La Baume, marquis de Saint-Martin, seigneur de Crusilles; — Jean Boivault, seigneur de Cypierre; — Melchior Couchot, avocat à la cour, pour divers cens et rentes dans les seigneuries de Courain et La Crose-en-Charollais; — Claude Durier, chanoine en l'église collégiale de Beaujeu, seigneur du Breuil-Grison; — Messire Bouchu, conseiller, seigneur de Lessard.

B. 10782. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1656-1665. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Lazare Morisot, conseiller, seigneur de Jancigny; — Claude Bernard, chevalier, seigneur de Sassenay; — Marguerite Martin, dame de La Outre; — Claude et Antoine de La Chère, père et fils, seigneurs de Loges; — Alphonse et Théophile Joly, père et fils, seigneurs de La Coudre et Ponneau; — Marie du Mousseau de Tignenville, dame de Quesme et Nangy; — Christophe de Seyturier, écuyer, seigneur de Serrières; — Jean-Jérôme Tisserand, seigneur d'Arcelot; — Olympe de Massol, dame de Précy-sous-Pierrepertuis; — Joachim et François de Beaurepaire, écuyers, seigneurs de Varey; — Henri de Sayve, baron de Thil; — Roland de Foudras, chevalier, seigneur de Pont; — Alphonsine de Conyghan, veuve de Jean de Croisier, écuyer, dame de Sainte-Segros; — Achille de La Grange, chevalier, seigneur d'Epoisses en partie; — Françoise-Renée de Jaucourt, veuve de Jean-Louis de Jaucourt, chevalier, dame de Vaux, Valloux, Vermoiron; — Odette de Massol, veuve de Jacques Fyot, dame de Tharoiseau et Menades. — Souffrance accordée à la dame de Saulx-Tavannes, comtesse de Barrault, pour reprendre de fief le marquisat de Mirebel.

B. 10783. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1657-1659. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Madeleine de Berny, veuve de François Hérard, dame de Bouhans et Bohas; — Léonard de Baillon, chevalier, seigneur de Saillant; — Marc de Bricquemaut, chevalier, seigneur de

Ruère et Joux; — André Halley, conseiller, seigneur de Savoisy; — Jean-Baptiste de Pringles, receveur général, écuyer, seigneur de Saint-Gilles en partie; — Jacques de Martines, seigneur de Sergier; — Jean-Baptiste Colbert, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé, et directeur de ses finances, baron de Seignelay; — Mathieu Chapuis, écuyer, seigneur de Corgenon; — Henri Mermety, écuyer, seigneur de Virignieu; — Françoise de Nargonne, veuve de Charles de Valois, duc d'Angoulême, dame de Beaumont; — Jean-François Rolas, seigneur de Vesancy; — Claude-François de Dortant, chevalier, seigneur de Beost.

B. 10784. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1657-1669. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Charles-François de La Baume, marquis de Saint-Martin, seigneur de Noble; — les héritiers de Jacques de Loron, seigneurs de Crain; — François de Damas, chevalier, seigneur de Soussey, Saint-Beury, etc.; — Henri, comte de Vienne, seigneur du Petit-Monéteau; — Joachim du Crot de Grolée, comte de Grolée et de Rossillon en partie; — Anne du Conseil, veuve de Guy de Clugny, dame de Dracy-les-Vitteaux; — Louis de Pernes, seigneur et comte d'Epinac; — François de Bonne de Créqui, duc de Lesdiguières, marquis de Ragny et dépendances, qui sont Savigny, Chevannes, Beauvilliers, Cizery, etc.; — Gabriel Girard, écuyer, seigneur des Boulais; — Claude Fremiot, conseiller, seigneur d'Is-sur-Tille; — Guillaume Prisque, seigneur de Serville; — Pierre Le Belin, conseiller, seigneur de Chevignerot; — Pierre Perrachon, marquis de Varembon, comte de Varax. — Souffrance accordée à Marc-Antoine Millotet, conseiller, pour reprendre de fief la seigneurie de Raconnay.

B. 10785. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 46 pièces, papier.

1658-1670. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean-François de Chanlecy, seigneur de Pluvault, Longeault, Pluvet, etc.; — Balthazar Simon, capitaine du château de Saumaise, seigneur de Dompierre-en-Montagne; — Jean-Claude de Chastenay, baron de Vincent, seigneur de Baudrières; — Victor Mercier, seigneur de Champlieu; — Marguerite Floriet, veuve de Jacob Duvoyer, avocat, dame de Joncey; — Marc-Antoine Millotet, seigneur de Raconnay et portion de Magnien; — Frédéric-Louis, prince palatin de La Maison-des-Deux-Ponts, seigneur et baron de Montfort, membres et dépendances; — Jean David de Ganay, conseiller, seigneur de Logères; — Roch Le Comte de La Ferté, écuyer, seigneur de Sauvigny-le-Bois en partie; — Jean Bouhier l'aîné, conseiller au Parlement, seigneur de Savigny-sous-Beaune; — Gabriel Girard de La Vaux, écuyer, seigneur des Boulées; — Marie de Montceau de Tignouville, dame de Quesne et Nangy; — Marie de Rohan, duchesse de Chevreuse, comtesse de Charollais; — Jean Fyot, conseiller, seigneur de Montpont; — Antoine de Rouvray, seigneur de Chaudenay; — Jacques Le Grand, président en la Chambre des comptes, seigneur de Saulon-la-Rue; — Jacques de Thiard, écuyer, seigneur de Bragny, La Barre; — Charles Boucherat, écuyer, seigneur et baron d'Avigneau; — Louis de Villey, bourgeois de Chalon, seigneur de Planche, Lanoue et La Vacherie; — Ferdinand de La Baume, comte de Montrevel, seigneur en partie de Seyssel et Cordon; — Denis Languet, conseiller, seigneur d'Allerey, Saint-Gervais; — Prosper Bauyn, conseiller maître des comptes, seigneur de Bévy. — Souffrance accordée à Michel du Faux de Pibrac, pour reprendre de fief la seigneurie de Brain.

B. 10786. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1659-1665. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Nicolas de La Toison, conseiller, seigneur de Bussy-la-Pêle, Drée; — Bernard d'Esbarres, président au Parlement, pour un fief à Villers-le-Duc; — Catherine Batonneau, dame de Vincelotte, Sauvegenon; — Pierre-Colas Cromot, avocat, seigneur de Vassy et La Vesvre; — Antoinette d'Arcy, veuve de Claude Montjouvent, dame d'Echallon; — Henri du Merle, écuyer, seigneur de Montpetit et Cercey; — Madame Elisabeth de Vendôme, duchesse de Nemours, veuve de Charles-Amédée de Savoie, dame de Saint-Rambert, Saint-Sorlin, Poncin et Cerdon; — Anne-Angélique d'Alanguy, veuve de Claude-Alphonse de Brichanteau, chevalier, dame de Frolois; — André de Froment, écuyer, seigneur de Poinçon; — Philibert Guyot, conseiller, seigneur de Montot en partie; — Daniel de Beluson, seigneur de Villeneuve en partie; — Pierre Perachon, comte de Varax, seigneur et baron de La Salle; — Zacharie Berton, seigneur de Labergement-les-Auxonne; — Eléonore de Damas, veuve de Jacques Palatin de Dyo, dame de Marly et Donay; — Jean Morisot, avocat à la cour, seigneur de Chaudenay, paroisse de Chevannay.

B. 10787. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 43 pièces, papier.

1660-1668. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par François de Sercey, écuyer, seigneur d'Arconcey; — François de Bonne de Créqui, duc de Lesdiguières, seigneur de Montceau, Marmeaux et partie de Montréal; — David

Marchand de Montbéliard, écuyer, seigneur de Rosey; — Eléonore de Vallerot, écuyer, seigneur de Beaudésir; — Jean-Baptiste-Gaston de Maugiron, chevalier, baron et seigneur de Montbellet; — René d'Aullenay, seigneur de Digoine; — Françoise-Renée de Jaucourt, dame de Vaux-les-Montréal; — François Bailly, conseiller, seigneur de Beire; — Antoine Morisot, écuyer, seigneur de La Borde, Montmançon et Grands-Moulins; — Denis Languet, baron d'Allerey, seigneur de Saint-Côme; — Alexandre Le Grand, conseiller, seigneur du Moulin-Rouge, près Châtillon-sur-Seine; — Barthélemy Joly, écuyer, seigneur d'Heuilley; — Hérard du Châtelet, chevalier, seigneur de Véronnes-les-Grandes et les-Petites; — Louis de Bernard de Montessus, baron de Bellièvre, seigneur de Dissey; — Claude-François de Dortant, seigneur de Chevigny-Saint-Sauveur; — Elisabeth de l'Hôpital, dame de Basson; — Claude de Cussigny, seigneur de Vianges; — Jean, comte de Coligny-Saligny, baron de Semur-en-Brionnais; — Daniel du Courail, écuyer, seigneur de Santigny en partie; — Jacques Hopil, écuyer, seigneur de Tronsois; — Pierre Berbis, écuyer, seigneur et baron d'Esbarres; — Nicolas Rémond, écuyer, seigneur de Buncey en partie; — François Regnier, écuyer, seigneur de Chassey; — François de Marchand, écuyer, seigneur de Coulangeron. — Souffrance accordée aux héritiers de Claude de Torcy, pour reprendre de fief les seigneuries de Venarey, Chauvirey et Reuillon.

B. 10788. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

1661-1669. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Annet de Gerbaut, écuyer, seigneur de Trais; — Thomas Marie, conseiller, seigneur d'Avigneau; — Augustin Languet, chanoine en l'église de Saint-Vincent de Chalon, seigneur de Gergy; — Jean-François de Chaugy, écuyer, seigneur de Massingy; — Ludovic de Vieure, seigneur de Mery-sur-Yonne; — Eléonore de Montholon, veuve de Jean Bouchu, dame de Pluvier; — Claude de Houssey, chevalier, seigneur de Véronnes-les-Grandes et les-Petites et du Clos-de-Gemeaux; — Jacques de Reugny, écuyer, seigneur de Grand-Champ; — les économes de l'hôpital d'Alise-Sainte-Reine, pour la terre et seigneurie des Laumes; — François Charbot, écuyer de la grande écurie du roi, seigneur de La Maison-Rouge et Musseau; — les héritiers de Claude de Torcy, écuyer, seigneur de Venarey, Chauvirey et Reuillon. — Souffrance accordée à Pierre Loppin, conseiller, pour reprendre de fief la seigneurie de Marcelois et une partie de celle d'Avosne.

B. 10789. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1661-1672. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Claude Velnot, écuyer, seigneur d'Annoux en partie; — Charlotte de La Perrière, veuve de Rock Le Comte de La Ferté, écuyer, dame en partie de Sauvigny-le-Bois; — Pierre de Launay, seigneur en partie de Fontenelle; — Gilles Brunet, conseiller, seigneur de Tailly en partie; — Nicolas de Goureaux, chevalier, seigneur et marquis de La Perrière et ses dépendances, qui sont Saint-Seine-en-Bâche, Saint-Symphorien, Samerey; — Louis-Antoine du Prat, seigneur de Gemeaux, Pichanges et Montculot; — François de Bretagne, écuyer, seigneur de Santigny en partie; — Denis Languet, chevalier, seigneur de Gergy et Saffres; — Marie de Longueval, dame de Minot; — Françoise de Rabutin, veuve d'Antoine de Toulongeon, dame de Villers; — Thomas Berthier, seigneur d'Arnay-sous-Vitteaux en partie.

B. 10790. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

1662-1667. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par François Rouxel de Medavy, évêque de Seez, seigneur de Selongey; — Pierre Lenet, conseiller d'État, marquis de Fabert (Larrey); — Jacques Gravier, seigneur de Drambon; — Charles Bataille, écuyer, seigneur de Taisey et Cortelin; — Philibert Potet, conseiller, seigneur de Bretenières; — Jacques Moreau, seigneur de Champloy; — Odette de Massol, veuve de Jacques Fyot, dame de Tharoiseau et Menades; — Charles de Clugny, chevalier, seigneur de Darcey; — César de Choiseul, comte du Plessis, seigneur de Savoisy; — Charles de Montsaulnin, chevalier, seigneur de Venarey; — Hector Andraut de Langeron, marquis de Maulevrier, seigneur de Baireins; — Claude de Thiard, comte de Bissy, seigneur de Genouilly et Beauregard; — Alexandre Boivaut, conseiller, seigneur de Blanzy en partie; — Michel Bataille, écuyer, seigneur de Mandelot et Mavilly; — Ancelot-François d'Oncieu, seigneur de Genissiat.

B. 10791. (Liasse.)— 12 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1662-1673. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jacques Baudot, marchand orfèvre à Autun, seigneur du Meix-Vougeot; — Jean Massol, conseiller au Parlement, seigneur de Meursault en partie; — les enfants de François de Rochemont, seigneur des Buissons, paroisse de Marigny; — Jean Berbis, écuyer, seigneur en partie de Cromey et Mazenay; — Pierre Sayve, chevalier, seigneur de Chevannay; — Henri Sayve, chevalier, seigneur de La Motte; — Bénigne Jaquot, écuyer, seigneur de Daix; — François de Raigecourt, chevalier, seigneur en partie de Meursault; — Hélie de Hugon, écuyer, seigneur de Jours-en-Vaux et en

partie de Corcelles-sous-Molinot; — Guillaume Jornot, conseiller, seigneur de Balore; — Anne de Villers, veuve de Chrétien-Jérôme Macheco, écuyer, dame de Premeaux et en partie de Ternay; — Bénigne de Hédouard, chevalier, seigneur d'Aignay-le-Duc et Etalante.

B. 10792. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1663-1673. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean-Baptiste Berbis des Maillys, seigneur d'Auxey en partie; — Charles de Naturel, seigneur de Nanton, La Guiche; — Marie Gratepain, notaire à Mervans, seigneur de Hédouard, paroisse de Bouhans; — Pierrette Bouchard, veuve de Charles Bretagne, dame d'Orain et Benoisey en partie; — Roger de Balathier, seigneur de Lantages et Villargoix; — Bénigne de Comeau, dame de Montmançon, La Borde et les Grands-Moulins; — Anthelme de Mariste, écuyer, seigneur de Vans; — Jean Morelet, écuyer, seigneur de Couchey; — Denis Rigoley, greffier en chef des Etats, seigneur de La Chaume; — Abraham du Puis, écuyer, seigneur de Saint-Germain, La Gagerie et Croisy; — Françoise de Jaucourt, veuve de Louis de Guerival, dame de Menetreux-le-Pitois, Saint-Germain-de-Modéon en partie; — Pierre Le Belin, conseiller, seigneur de Varennes-les-Beaune; — Thomas Berthier, conseiller, seigneur de Villeferry en partie; — René de Varanges, écuyer, seigneur de Sainte-Julie; — Jacques de Petersdorf, seigneur de Genay; — Gaspard de Dortant, seigneur d'Arbant, Mont et Veisiat.

B. 10793. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1663-1676. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Roger de Rabutin, seigneur et baron de Bussy-le-Grand; — Jean-Baptiste de Pringles, seigneur de Loges; — Guillaume de Pringles, écuyer, seigneur de Varanges; — Jean de Berbisey, seigneur et baron de Vantoux; — Charles de La Tournelle, chevalier, seigneur de Layer-le-Franc; — Louis de Foudras, écuyer, seigneur de Maupas; — Gabriel de Saint-Belin, seigneur de Villeberny en partie; — Jean-Baptiste de Thésut, écuyer, seigneur de Charéconduit et La Tour-de-Marcilly; — Charles Bataille, écuyer, seigneur de Saint-Germain-du-Bois; — Noël Palatin de Dyo, seigneur de Bresse et Marly; — Jean de La Croix, seigneur de Corcassey; — Louis Gardagne, seigneur et comte de Verdun; — Georges-Bénigne de Trotedan, seigneur de Concœur et Corboin; — — Gaspard Le Gastelier, chevalier, seigneur de Mosson et en partie de Thoires; — Pierre Massol, président en la Chambre des comptes, seigneur de Collonges et Bévy; — Henriette de La Guiche, veuve de Louis de Valois, duc d'Angoulême, dame de Sigy.

B. 10794. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1664-1669. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Antoine de La Chère, avocat à la cour, seigneur de Saint-Gilles en partie; — Jacques de Pétersdorf, seigneur de Genay; — Antoine Cochon, avocat, seigneur de Tailly en partie; — Jean de Maupeou, évêque et comte de Chalon, pour l'investiture de l'évêché; — Charles du Puis, seigneur de Champeau; — Marie-Philippe de Balleul, veuve de Louis Chalon du Bled, marquis d'Uxelles, Tenarre et prévôté de Buy; — Hélie de Clugny, écuyer, seigneur d'Etaules-le-Bas; — Joseph Cominet, chirurgien à Rouvray, seigneur de Sainte-Magnance; — Jean-Baptiste Cothenet, avocat, seigneur en partie de Varanges et Champefroy; — Barthélemy Gueston, seigneur et baron de Châteauvieux, Villeversure, Beaurepaire, etc.; — Pierre Fournier, seigneur de Chauvirey et en partie de Reuillon; — Claude de Moisy-Cléron, chevalier, seigneur de Villy-le-Moutier; — Marie Catherine, veuve d'Edme de Sommières, baron d'Ampilly, Massingy, Rocheprise, dame desdits lieux; — François-Louis de Beugne, chevalier, seigneur de La Tour-du-Vaux; — Pierre du Val, écuyer, seigneur de Musseau.

B. 10795. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

1664-1670. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jeanne Mailly, veuve de Nicolas Mathieu, conseiller, dame de Frontenard-sur-le-Doubs; — Eugénie d'Isson, veuve de Guillaume Millot, seigneur de Lucy-le-Bois, dame dudit lieu; — Louise d'Ancienville, marquise d'Epoisses, dame de Maraut, Magny, etc.; — Benoît-Palamède Baudinot, conseiller au Parlement, seigneur de Cercey, Chailly; — Edouard Colbert, chevalier, seigneur de La Motte-de-Mercy; — Daniel de Chastenay-Lanty, seigneur d'Essarois, Rochefort, Le Puiset, etc.; — Claude Garron, seigneur de Corrobert, paroisse de Chanoz; — Pierre Le Mulier, avocat, seigneur de Notre-Dame d'Ys en partie; — Noël de Hédouard, seigneur d'Etalante et Aignay-le-Duc; — Philiberte Mongin, veuve de Jacques Coppin, dame de La Courtine en partie; — Jean Berbis, écuyer, seigneur de Dracy-les-Couches; — Suzanne d'Ogerolles, femme de Jean-Edouard de Bais, dame de Maltaverne; — Edme-Claude de Simiane, chevalier, seigneur de Montigny en partie; — Roland de Messey, seigneur de Sainte-Sabine

en partie; — Henri de Vienne, comte de Commarin, seigneur de Châteauneuf; — Paul de Guillard, écuyer, seigneur de d'Arcy-sur-Loire.

B. 10796. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1661-1668. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Marc-Antoine de Saumaise-la-Tour, seigneur de Villars et Maizerotte; — Louise de Rouville, femme de Roger de Rabutin, dame de Chaseu: — Pierre de Montagu, marquis d'O, seigneur de Pressy et Argilly; — Jeanne Cœurderoi, veuve de François Vaussin, dame de Crépan et Santigny; — Elisabeth Sayve, veuve de Pierre Saumaise, dame de Chambœuf; — Léonor Damas, chevalier, marquis de Thianges, seigneur de Quincey, Bâlon; — Jean-Baptiste Millière, seigneur de Bessey; — Philibert de La Forêt, écuyer, seigneur de Divonne; — Antoine de Messey, seigneur de Sainte-Sabine en partie; — Charles de Cléron, seigneur de Posanges; — Jean Poiseau, notaire à Montcenis, seigneur de La Charmée en partie.

B. 10797. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1665-1682. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean-Nicolas Fuligny de Damas, seigneur d'Athie; — Daniel Guide, seigneur de Joncy, paroisse de Juilly; — Antoine de Barillon, chevalier, seigneur de Brion; — Louis-Marie d'Aumont, chevalier, seigneur de Molinot, Aubigny, Rochetaillée, etc.; — François de Rochefort, marquis de La Boulaye; — Suzanne Hédeline, veuve de Jean de Monge, dame d'Ebaty; — Claude Damas, marquis d'Antigny, seigneur de Chevroux; — Claude Bouchu, conseiller, seigneur de Virey; — Charles d'Arlay, chanoine en l'église Saint-Ladre d'Autun, seigneur de Crécy; — Bernard Fleutelot, chanoine à la Sainte-Chapelle de Dijon, pour le personnat de ladite chapelle; — François-Marie de l'Hôpital, duc de Vitry, seigneur d'Arc-en-Barrois, Corcelles, Créancey, etc.; — Marie Beaune Bernard de Montessus, seigneur et baron de Bellevesvre et Dissey; — François, comte de Clermont et de Tonnerre, baron de Laignes, Griselles, Ancy-le-Franc; — Louis de l'Isle, écuyer, seigneur de Conforgieu et Beaumont.

B. 10798. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1665-1677. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Brocard de Gionis, comte de Rispe, seigneur et baron de Sully et Igornay; — Péronne de Seyssel, veuve de Claude de Gerbais, écuyer, dame de Mussel; — Laurent et Gabriel d'Albon d'Autremont frères, seigneurs de Saint-André-de-Briord et Natage; — Charles Damas, seigneur de Villiers; — Michel de La Boutière, seigneur de l'Epervière, Gigny, etc.; — Gabriel de Mongey, écuyer, seigneur de Massène; — Charles Bataille, écuyer, seigneur de Cussy-la-Colonne; — César de Longecombe, seigneur de Peyzieu et Thoy; — Charles de Chalon, écuyer, seigneur de Saint-Aubin et du Rot; — Antoine Regnier, seigneur de Bussière et Neuilly; — Hugues du Bois, écuyer, seigneur d'Argilly en partie; — le sieur Brunet, avocat au Parlement, seigneur de Travoisy et Grand-Champ.

B. 10799. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

1665-1668. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Antoine de Damas, seigneur et baron de La Clayette; — Pierre Lenet, marquis de Larrey, seigneur de Chailly et Sercey; — Henri Giroux, écuyer, seigneur de Vessey; — Charlotte Langrat, veuve de François Chassepot, dame en partie de Beaumont-sur-Grône; — Abraham-Thomas Vallier, seigneur de La Tour-de-Mailly; — Pierre de Bourgeois, écuyer, seigneur de Billiat; — Philippe-Charles de Champier, chevalier, seigneur de Chizy et Saint-André-le-Désert; — Jean-Baptiste de La Curne, seigneur de Saint-Aubin et Gamay, dite la seigneurie de La Tour; — François de Beaurepaire, écuyer, seigneur de Varey; — Claude-Léonard Damas, marquis de Thianges, pour le droit des langues de bœufs dans la ville de Mâcon; — Nicolas Genreau, conseiller, pour l'éminage de Dijon en partie; — Françoise Saumaise, dame d'Aiserey en partie; — Jean-François de La Tour de Pradines, seigneur d'Hurigny.

B. 10800. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 43 pièces, papier.

1666-1671. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Marie-Claire de Bauffremont, veuve de Jean-Gaston de Foix, dame et marquise de Cuisery et Sennecey; — Pierre Blancheton, avocat au Parlement, seigneur de Meursault en partie; — Henri de Lambert, seigneur et marquis de Saint-Bris; — Françoise Mongin, veuve de Jacques Espiard, dame de Sancy, paroisse de Clamerey; — Charles Damas, seigneur de Villiers; — Claude-Hippolyte de Thenay, seigneur de Saint-Christophe, Sancenay, etc.; — Françoise de Rabutin-Chantal, veuve d'Antoine de Toulongeon, pour des cens et redevances à Montjeu; — Antoinette de Beauclerc, veuve de Bernard d'Esbarres, chevalier, dame de Mirebeau et Tanay; — Charles de Champier, bailli de Beaujolais, seigneur de Chigy et prévôté d'André-le-Désert; — Claude de Forcrand, seigneur de Coiselet; — Ursule de La Loge, veuve de Jacques

Bretagne, dame de Chanteau ; — Louis Le Maître, chevalier, seigneur de Pré-Fanneau ; — Jean-Baptiste Perrault, avocat, seigneur de Virey ; — Claude Velnot, écuyer, seigneur d'Annoux en partie ; — Louis de Saulx de Tavannes, comte de Saulx, seigneur de Bonnencontre et Broin ; — Gabriel de Saint-Belin-Mâlain, comte de Bielle, seigneur de Villeberny en partie ; — Claude Espiard, seigneur de Creusot ; — Bénigne Saumaise, écuyer, seigneur de Villars, Mazerotte et Nanteuil.

B. 10801. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 58 pièces, papier.

1666-1676. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Claude de Cléron-Moisy, écuyer, seigneur de La Tour-de-Villy ; — Philippe Languet, écuyer, seigneur de Notre-Dame d'Ys ; — Jeanne-Marie Blanc, veuve d'Henri Mermety, dame de Virignins ; — Marc Chevalier, écuyer, seigneur de Fernex ; — Christine de Chissey, veuve de Jean de Senailly, dame du Meix-Vougeot ; — Gabriel Guillaume, avocat à la cour, seigneur de Quemigny en partie ; — Jean-Claude de Mornay, seigneur d'Anglefort ; — Jacques Berbis, conseiller, seigneur de Rancy, Molaise ; — Charles de Veilham, écuyer, seigneur du Bouchet, paroisse de Mailly ; — Louis-Amand de Melun, chevalier, seigneur de Méry-sur-Yonne ; — Pierre Durand, châtelain de Sagy, pour diverses censes audit lieu ; — Jacques de Saulx, comte de Tavannes, de Beaumont-sur-Vingeanne, seigneur de Prangey et La Vesvre ; — Claude de Thibaut, seigneur de La Tour-de-Romanèche ; — Anne de Traves-Choiseul, dame de Poisot, Aigrevaut, etc. ; — Melchior Cochet, avocat au Parlement, seigneur de Marcilly, paroisse de Saint-Vallier, Poilloux et Maison-Morin.

B. 10802. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

1667-1678. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Pierre Chesnard, seigneur de Salornay ; — Jean-Jacques de Mareste, seigneur de Rochefort, Château-Bouchard et Ecrivieux ; — Philibert Passerat, écuyer, seigneur de Bougne ; — Anthelme Maréchal, prieur de l'abbaye de Saint-Benoît de Cessieu, pour le temporel de l'abbaye ; — Madeleine Blondeau, veuve de Michel d'Aligre, dame de Vieuchâteau ; — Anne de Fieubet, chevalier, seigneur de Civry, La Chassagne, etc. ; — François de Faubert, écuyer, seigneur de Mont-Petit et Crécy ; — Nicolas Du Bled de Notre-Dame de La Bussière, marquis d'Uxelles et Cormatin, etc. ; — Girard Brunet Le Goux, avocat au Parlement, seigneur de Serrigny ; — Eléonor Palatin de Dyo, seigneur de La Roche-en-Brenil ; — Jeanne Rey, veuve de Claude Villemenot, dame de Morande en partie ; — Henri-François de La Guiche, seigneur de Sevignon, Le Murget ; — Charles de Livron-Bourbonne, abbé de l'abbaye d'Ambronay, pour le temporel de l'abbaye ; — Barthélemy Guesloud, trésorier de France en la généralité de Lyon, seigneur de Montbertod-en-Bresse ; — Madeleine de Menou, veuve de Barthélemy de Clugny, chevalier, dame de Grignon, d'Aisy et Pont-d'Aisy ; — Marthe Pavillon, veuve de Nicolas Faret, écuyer, dame de La Grange de Luysandre ; — Pierre de Seyturier, écuyer, seigneur de Lornnière.

B. 10803. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1667-1668. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Bénigne de Thésut, conseiller, seigneur de Simard ; — François de Chastellux, seigneur et baron de Coulanges et Val-de-Méry ; — Daniel Bellujon, seigneur de Chazilly ; — Anne de Poget, femme d'Hector de Croison, dame de Silans ; — Aimée-Catherine de Tenarre, veuve de Jean-Claude de Chastenay, dame de Baudrières ; — Barthélemy Moreau, procureur au Parlement, seigneur de La Motte et Lée ; — Henri Sayve, seigneur de Chevannay et Les Davrées ; — Barthélemy Guillaume, écuyer, seigneur de Lautreville en partie ; — Antoine de Couvet, seigneur de Montriblond ; — Jacques Pillehotte, seigneur de La Poype ; — Pierre Porrachon, conseiller, et Louis Regnaud, écuyer, seigneur de Glareins, seigneurs en partie de Villars, Gordan, Glareins, La Pérouse et Loyé ; — Louis de Bourbon, prince de Condé, marquis d'Epoisses ; — Françoise de Paul de La Chambre, dame de Mellionnas et Montréal-en-Bugey.

B. 10804. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 39 pièces, papier.

1667-1670. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Raymond Béranger de Lorraine, abbé de Saint-Faron de Meaux, seigneur et comte de Charny, Mont-Saint-Jean, Arnay-le-Duc et Pouilly ; — David de Loron, écuyer, seigneur de Courtenay-les-Vermanton et en partie des Grands-Moulins dudit lieu ; — Charles de Veilhan, écuyer, seigneur en partie de La Cour-les-Mailly ; — Marguerite et Colombe Le Bourgeois, dames d'Origny, Crépy, Montachon, etc. ; — Jean Goureau, veuve de Philibert de Chalon, dame de Sully et Saint-Aubin ; — Jacques et Charles-Bénigne de Thésut, seigneurs de La Tour-de-Lux ; — Nicolas-François Damas, chevalier, seigneur de Fétigny, conseiller, seigneur de Flammerans en partie ; — Thomas Berthier, maître d'hôtel du roi, seigneur d'Arnay-sous-Vitteaux en partie ; — Claude de La Cour, écuyer, seigneur de Laives et La Vernette ; — Antoine Bretagne, chevalier, seigneur de Stigny ; — Bénigne de Hédouard,

chevalier, seigneur de Corcelles-sous-Rouvray en partie; — Jean-François de Mesgrigny, chevalier, seigneur de Couchey, Chambolle, Morey, etc.

B. 10805. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 50 pièces, papier.

1668-1671. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Gabriel de Saint-Belin, seigneur de Fontaine-en-Duêmois; — Alexandre Le Grand, écuyer, seigneur du Moulin-Rouge, paroisse de Sainte-Colombe; — Françoise-Claire de Saulx-Tavannes, veuve de Charles-François de La Beaume de Montrevel, dame de Tiret; — Pierre Partuelle, écuyer, seigneur de Chintré; — Edme de Simiane, chevalier, seigneur en partie de Montigny et Roilly; — Jacques-Auguste Espiard, conseiller, seigneur de La Courtine, Massingy et Vernot; — François des Bordes, écuyer, seigneur de Châtelet; — Louis de Culon, écuyer, seigneur en partie de Magny; — François de Galland, écuyer, seigneur de Chavannes et Langes; — Bernard de Sauvage, écuyer, seigneur de Sauvage, paroisse de Saint-Jean-de-Gonville; — Louis-Bertrand de Seyssel, écuyer, seigneur de Cressieu; — Pierre Lenet, conseiller d'Etat, marquis de Larrey, Poinçon, Cérilly, etc.; — Charles de Brosses, écuyer, seigneur de Montfalcon; — Noble Jean Michon, seigneur de Pierre-Claux, Bussy et Bussières.

B. 10806. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 47 pièces, papier.

1668-1672. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Joachim de Beaurepaire, seigneur dudit lieu; — François de Choiseul, chevalier, seigneur de Champ-d'Oiseau et du Clos-de-Genay; — François de Garnier, seigneur de Beireins; — Louise d'Assigny, veuve d'Antoine de La Borde, dame en partie de Magny et La Borde; — Georges-Bénigne de Trotedan, seigneur de Concœur et Corboin en partie; — Nicolas Vaussin, doyen de l'église cathédrale d'Autun, seigneur de Corsaint et Ménétreux-sous-Pisy; — Madeleine Fouquet, veuve de François de Rochefort, dame et marquise de La Boulaye; — Charles-Emmanuel de Mareste, seigneur de Chanaz; — Claude Housset, chevalier, marquis de Tréchâteau, baron de Bourberain et de Lux; — Jacques Fevret, écuyer, seigneur d'Aubigny et Magny en partie; — Bénigne Bouhier, chevalier, seigneur de Savigny, près Beaune; — Samuel Dalliez, conseiller, seigneur de Drambon; — Armand-Léon Le Bouthillier, chevalier, seigneur de Villers-les-Pots; — Vincent Bernard, chanoine en l'église cathédrale de Chalon, seigneur de Deroux et La Teyssonnière; — Marie de Graves, femme d'Henri de Graves, chevalier, dame de Villefargeau; — Jean Fyot, chevalier, seigneur de Villers-Chapel.

B. 10807. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

1668-1681. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Anne-Pierre de Touzain, veuve de Pierre Berger, écuyer, dame de Saint-Prix et Largillat; — les enfants et héritiers de François-Eléonor Palatin de Dyo, seigneur et dames de Montperroux, La Vêvre, Montmort, La Roche-en-Brenil, Saint-Beury; — Silvestre Driolet, écuyer, seigneur de Morteuil; — Jean de La Croix, comte de Saint-Vallier, pour François son fils, seigneur de Marigny; — Jean de Goureau du Mont, écuyer, seigneur d'Avirey et Lingey en partie; — Charles de Conyghan, seigneur d'Avirey et Lingey en partie; — Thomas de Chabot, chevalier, seigneur de La Maulatière; — Jean-Baptiste-Amédée de Cremeau, chevalier, comte de Saint-Trivier; — Jean Le Grand, seigneur d'Aluze; — Amédée-Bernard Filsjean, écuyer, seigneur de Sainte-Colombe en partie; — Gérard Brunet Le Goux-Groselier, avocat au Parlement de Paris, seigneur de Serrigny, La Doix, etc.; — Jean Terrat, seigneur de Rivière; — Eléonor de Traves-Choiseul, écuyer, seigneur en partie de La Vêvre et Vauteau; — Madeleine de Vezou, dame d'Antonnay; — les Pères jésuites de la Trinité de Lyon, seigneurs des Echets; — René de Frêne, chevalier, seigneur d'Annoux en partie; — Claude Darrocourt, marquis de Cavaillac, seigneur de Montréal-en-Bugey; — Jacques Fevret, conseiller, seigneur de Charrey; — François-Bernard Le Compasseur, seigneur de Courtivron.

B. 10808. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1669-1673. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Pierre Perrachon, seigneur de Saint-Maurice, Le Tiret, Loye; — Pierre Savary, écuyer, seigneur de La Forêt-sous-Sanvignes; — François du Cret, écuyer, seigneur de La Tour-du-Bois; — Jacques Drouas, chanoine à la Sainte-Chapelle de Dijon, pour la prévôté de ladite chapelle; — Humbert Humbelot, écuyer, seigneur de Villiers; — Pierre Le Belin, conseiller au Parlement, seigneur de Couchey; — François-Claude et François de Maillans, seigneurs de Vallod, paroisse de Seyssel; — Roland de Messey, seigneur de Sainte-Sabine en partie; — Hector d'Aullenay, chevalier, seigneur d'Arcy-sur-Cure; — Philippe de Villers, seigneur de Vonges; — Daniel de Bellujon, seigneur de Rouvres-sous-Meilly; — les doyen, chanoines et chapitre de Saint-Lazare d'Avallon; — la veuve de Bénigne Bernard, dame de Marcilly; — Michel Du Four de Pibrac, seigneur de Brain et Sainte-Colombe.

B. 10809. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1669-1672. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Madeleine Filsjean, veuve de François de Longueville, écuyer, dame de Domecy et en partie d'Island; — Benoit Noirot, avocat à la cour, seigneur de Joux en partie; — Roland-François de Cercey, seigneur d'Arconcey et Lanneau; — Jean-Claude Jacob, pour partie des bois communaux de Montbard, avec justice haute, moyenne et basse; — Anne-Philiberte de Marcilly-Cypierre, veuve de François de Thibaud, dame et baronne de Saint-Huruge; — Marie Bouton, veuve de François-Guillaume de Revoré, dame d'Attignat; — Noël de Saulx, marquis de Tavannes, baron du Val-Saint-Julien et seigneur de Courcelles-les-Semur; — Bénigne de Hédouard, seigneur de Corabœuf, Corcelles-sous-Rouvray; — Claude Espiard, conseiller au Parlement, seigneur de Clamerey et Creusot; — Michel de Requeleyne, seigneur et baron de Longepierre et Chambegon; — Blaise Rey, avocat au Parlement, seigneur du Meix-d'Epiry. — Souffrance accordée à Anne-Marguerite Jacotot, veuve de François de Saumaise, écuyer, pour reprendre de fief la seigneurie de Chazan.

B. 10810. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

1669-1672. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Louis-Henri de Bourbon, seigneur de Noyers; — Jean Le Grand, écuyer, seigneur d'Aluze en partie; — Marie Garnier, veuve de Philippe Le Bel, écuyer, dame de Pont-de-Vaux; — Joseph Comynet, avocat à la cour, seigneur de Sainte-Magnance en partie; — Philiberte de Marcilly-Cypierre, dame de Sainte-Hélène; — Elisabeth Tisserand, dame d'Arceau, Arcelot, etc.; — Claude-Horace Puylata, avocat, seigneur de La Maisonforte de Rillieu; — Louis de Bourbon, chevalier, comte de Busset, seigneur de Serée et La Grange-Loisot; — Nicolas Cochon, avocat au Parlement, seigneur de Meursault en partie; — Barbe Thomassin, dame de Servignat et Villars-Chapet; — Pierre-Joseph de Burge, écuyer, seigneur de Mont-Simon; — Charlotte Laugrac, veuve de François de Chassepot, dame de Beaumont-sur-Grône; — Louis de Bourbon, prince de Condé, pour les châtellenies de Rouvres, Pontailler, Arnay-le-Duc, Pouilly, la baronnie de Gex, etc.; — Jacques-Antoine de Robec, seigneur de Châtel-Girard.

B. 10811. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1669-1672. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Eléonore-Angélique de Neuchèze, dame de Thoste, Genouilly; — Saladin de Fontenelle, écuyer, seigneur de Villars; — François d'Escoraille, écuyer, seigneur de Bouhans et Vorne; — François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois, seigneur du Bois-des-Escots et Deroux en partie; — Jean de La Croix, seigneur d'Echigey et Chamblanc; — Marie Brisson, veuve de François de Menou, dame de Chavannay; — François-Eléonor de Choiseul, chevalier, seigneur de Sansanges, Saint-Basile, Le Tronsoy, Manlay; — Louis de Foudras, écuyer, seigneur de Demigny; — Jean-Louis de Mongey, conseiller au Parlement, seigneur de Charancey; — Pierre-Aubert de La Ferrière, seigneur de Vincelles; — Daniel de Bellujon, seigneur d'Essey; — Jean-Madelon du Montet, seigneur de Lusigny, Grandmont, Saint-Aubin; — Erard Bouton, chevalier, seigneur de Gamay et Saint-Aubin; — Louis Brulart de Sillery, seigneur de Mirebeau; — Alexandre de Colombet, écuyer, seigneur de Gissey-le-Vieux.

B. 10812. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1670-1680. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Abraham Besetz, suédois de nation, seigneur de Drambon; — Jean-Louis de Villers-la-Faye, seigneur du Rousset, Roussillon, etc.; — Jean-Baptiste de Cirey, écuyer, seigneur de Gerland; — Pierre de Montferrand, prieur de La Villette, pour le doyenné de Château-Gaillard; — Joseph-François du Val, seigneur de Musseau et Maison-du-Bois; — François Bazin, conseiller, seigneur de Bierre-les-Semur; — Jean de Belly, écuyer, seigneur de La Vaise; — Philibert Potet, conseiller, seigneur de Saint-Germain-du-Plain; — Pierre Fabry, avocat au Parlement du Dauphiné, seigneur de La Balme, Pierre-Châtel; — Gabriel de Saint-Belin-Mâlain, comte de Bielle, seigneur de Villeberny en partie; — Philiberte Potillon, veuve d'Edme Bernard, dame de Montot et Navilly-la-Ville; — Charles de Tenarre, chevalier, seigneur de Villers-la-Faye, Magny, Pernand, Aloxe; — Charles de Lévy, chevalier, seigneur de Mont-Jouvans, Saint-Nizier; — Jacques de Nemours, abbé de l'abbaye de Saint-Rambert, pour le temporel de l'abbaye.

B. 10813. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

1670-1685. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Noël Bouton, chevalier, seigneur de Saint-Léger; — Antoine Arviset, chevalier, seigneur du Meix-Genevrois, paroisse de Sarvagnat; — Edme Barault, avocat, seigneur en partie de Nangy-sous-Vèze, La Brosse, Montalery; — Anne

d'Andelot, veuve de Jean de Foudras, dame de Pressiat; — Thomas de Chabot, chevalier, marquis de Saint-Maurice, seigneur de La Mulatière; — Jean-Claude Charbonnier, conseiller, seigneur de Longe; — Joachim du Cros, comte de Grolée, baron de Lhuys; — Marguerite de Bretagne, veuve de Claude Fremyot, chevalier, dame de Fussey, Le Brouillart, Echevronne; — Jean-Philibert Papillon, écuyer, seigneur de Pirajoux; — Françoise du Chaussin, veuve de Charles d'Escrivieu, dame de Genot; — François de Bouthillier, évêque de Troyes, pour la prévôté de Baigneux-les-Juifs; — François de Bonne de Créqui, duc de Lesdiguières, chevalier, comte de Pont-de-Veyle; — les vénérables prieur, religieux et couvent de la Chartreuse de Dijon, seigneurs de Brochon en partie; — Jacques de Longueville, écuyer, seigneur de Domecy; — Philippe de Longueville, écuyer, seigneur de La Motte-d'Island, Champ-Gachot, La Guichette; — Claude de Seyvert d'Urigny, écuyer, seigneur de La Vernée; — Henri de Vienne, comte de Commarin; — Jean Terrat, seigneur de Cournon-en-Bresse.

B. 10814. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1670-1675. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Marguerite de Fougères, veuve de Charles d'Haranguier, dame de Quincerot; — François de La Teyssonnière, écuyer, seigneur dudit lieu; — François-Andraut de Langeron, marquis de Maulevrier, seigneur de Bagnot et Chenay; — Gabriel d'Albon d'Autremont, baron de Natage, seigneur de La Maison-de-l'Octave; — Anne-Marie de Martinozzi, veuve d'Armand de Bourbon, prince de Conti, dame de Mailly-le-Châtel et Mailly-la-Ville en partie; — Claude Pouffier, conseiller, seigneur d'Aiserey en partie; — les enfants et héritiers d'Henri Barthelot, écuyer, seigneur d'Ozenay et Gratay; — Philibert Parpillon, écuyer, seigneur de La Tour-du-Deau; — Marie-Madeleine de Clugny, veuve de François de Sercey, chevalier, dame de Saint-Prix et l'Argillat; — Simon de Villers-la-Faye, seigneur de Clomot; — François Roger de Foissy, seigneur de Thoires en partie; — Denis de Guignard, prieur du prieuré d'Innimond, pour le temporel dudit prieuré; — Charles de Brosses, prieur, pour le temporel du prieuré de Prevessin; — Pierre de La Mare, seigneur de Tailly en partie. — Commission donnée par S. A. R. Marie-Louise, duchesse de Montpensier, souveraine de Dombes, pour faire rendre les fois et hommages par les vassaux de sa souveraineté.

B. 10815. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

1671-1678. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Abraham Le Secq, seigneur de Tart-le-Bas et Tart-l'Abbaye; — André d'Esbarres, écuyer, seigneur de Cussigny, Moux et Montot; — Claude de Donjon, seigneur de Vaux, paroisse de Saint-Julien; — Basile Fouquet, seigneur de Villars, paroisse de Challemoux; — Etienne Lantin, conseiller, seigneur de Montcoy; — Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, seigneur de Longepierre en partie, — le prieur de Saint-Christophe-de-Talissieu, pour le temporel dudit prieuré; — Jacques Tricaud, chanoine en l'église cathédrale de Belley, pour le prieuré de Belmont; — Gaspard de Vignod, écuyer, seigneur de Dorches et en partie de Chanay; — Pierre Perrachon, marquis de Treffort, Pont-d'Ain, Jasseron, etc.; — les vénérables du chapitre de Saint-Pierre de Genève, pour le temporel du prieuré de Seyssel; — Louis de Reugny, seigneur de Chevannay; — Pierre Massol, conseiller, seigneur de Serville.

B. 10816. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 42 pièces, papier.

1671-1680. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Bernard-François Jacob, conseiller au Parlement, seigneur de Buffon; — Marie-Madeleine Martenot, veuve de Thomas Berthier, conseiller, dame d'Arnay-sous-Vitteaux, Villeferry, etc.; — Claude Jeannin, seigneur de Thoiria; — Pierre Rabiot, avocat, seigneur de Vaux; — François Le Touf de Pradines, baron de Pradines, seigneur de La Motte-de-Marcilly; — François-Anthelme d'Angeville, écuyer, seigneur de Mont-Verand; — Pierre Berbis, baron d'Esbarres, seigneur de Lezeuil; — François de Bretagne, seigneur de Nan-sous-Thil; — Philippe Audrautt, comte de Langeron, seigneur de Champloy; — Gilbert de Champier, écuyer, seigneur de Feilleins; — Pierre de Montjouvent, seigneur de Channay et Bohas; — Marie Catherine, veuve d'Edme de Sommière, dame de Vaurois en partie; — Charles Paris d'Orléans, duc de Longueville, baron de Nesle; — Etienne Filsjean, avocat, seigneur de Marliens; — Philibert d'Angeville, seigneur de Lompnes; — Philiberte de Thenay, veuve de Claude de Besserel, dame du Molard; — Jeanne de Bonneval, dame de Soirans-Fouffrans et Pluvet en partie; — Philibert Lorenchet, conseiller, seigneur de Tailly en partie; — Madeleine de La Vigne, veuve de Pierre Bourée, écuyer, dame de La Falconnière; — Benoît-Bernard Bouhier, chevalier, marquis de Beaumanoir, seigneur de Lantenay, etc.

B. 10817. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 43 pièces, papier.

1671-1677. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par les administrateurs de l'hôpital de Beaune, pour Meur-

sault en partie; — Henri de La Poype, comte de Serrière, seigneur de Corsan et Malmont; — Thomas Dreux, conseiller, seigneur de Villemoutier; — Jean-Baptiste Millière, écuyer, seigneur d'Aiserey en partie; — Louis Fauste de Brichanteau, marquis de Frolois; — Marguerite-Ignace de Lorraine d'Elbeuf, comtesse de Rosnay, etc., dame de Germolles; — Georges, duc de Wurtemberg, prince de Montbéliard, seigneur de Coligny-le-Neuf; — Pierre Le Belin, baron d'Authume, seigneur de Fretterans; — Pierre-Antoine de Vialet, écuyer, seigneur de Grosbois, La Tournelle; — Charles-François de La Baume, comte de Saint-Amour, seigneur de Perex et Villeneuve; — Espérance Ferrassière-Montbrun, femme de Frédéric Donaz, burgrave, comte du Saint-Empire, dame d'Epoissole; — François Loubat, écuyer, seigneur de Bouhin et Bohas.

B. 10818. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

1672-1680. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Anne Jacquinot, veuve d'Etienne Filsjean, pour une partie de l'éminage de Dijon: — Philippe Loison, procureur, seigneur de Damalix; — Louis du Goy, écuyer, seigneur de Faverges; — Louise de Rouxel de Médavi, veuve de Joseph de Rouxel de Médavi, baronne de Marey, dame de Foncegrive; — Charles Amé, comte de Rossillon, seigneur de Saint-Genis; — Joseph-François et François de Saint-Belin, écuyers, frères, seigneurs de Fontaine-en-Duêmois; — Gabriel de Saint-Belin, comte de Biello, seigneur de Villeberny en partie; — Jérôme de Murard, conseiller au Parlement de Paris, seigneur de Billignieu; — François-Eléonor de Choiseul, seigneur de Thorey-sous-Charny; — Auguste-Philibert Seaglia de Verrue, prieur du prieuré de Conzieu, pour le temporel dudit prieuré; — Jacques du Blanc, chanoine de Saint-Martin de Lyon, pour le prieuré de Niost; — Antoine-Gaspard de Luysel, écuyer, seigneur de Lompnas; — Claude-Joseph de Chevrier, chevalier, pour une partie du péage de Mâcon; — Philippe-Emmanuel de Royer, chévalier, seigneur de Cersot.

B. 10819. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1672-1690. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par les religieux du couvent des Carmes déchaussés de Lyon, pour une rente noble à Sainte-Julie; — Madeleine Fouquet, veuve de François de Rochefort, dame de La Boulaye; — Nicolas du Puis, écuyer, seigneur de La Maisonforte-du-Pin; — Marie de Chevrière, veuve de Claude d'Angeville, écuyer, dame de La Saugère; — Charles-François de La Baume, comte de Saint-Amour, seigneur et baron de Montfalconnet; — Claude-Antoine Bodier, avocat, seigneur du Tiret; — Antoine Nuguet, contrôleur général des postes, seigneur de Glux et en partie de Villars; — Louis de Bourbon, prince de Condé, marquis d'Epoisses; — Philippe Aubery, seigneur de Montbard; — Pierre de Launay, bourgeois de Chalon, seigneur de La Fontenelle en partie.

B. 10820. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 53 pièces, papier.

1672-1673. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Charles de Goureau, écuyer, seigneur d'Avirey-le-Bois et Lingey; — Claude Jaquot, seigneur du Grand-Antonnay; — Antoinette-Louise de Rabutin, veuve de Philippe-Charles de Champy, dame de Moroges; — Madeleine Fouquet, veuve de François de Rochefort, chevalier, dame de Sercy et Saint-Gengoux; — Antoine Arviset, écuyer, seigneur d'Arviset; — Nicolas-Bénigne du Guay, chevalier, seigneur de Chasans; — Antoine-Bernard Gagne, conseiller, seigneur de Perrigny et Domois; — Anne Lorenchet, veuve de Pierre-Antoine Le Blanc, avocat, dame de Tailly en partie; — Jacques Ray, seigneur de Beaulieu; — Claude Gaillard, bourgeois à Bourg, pour une rente noble à Chanal; — Louis de Pélissier, écuyer, seigneur de Ternant, Bévy, Semesanges; — Philibérte Potillon, veuve d'Aimé-Bernard Perret, conseiller, dame de Montot et Navilly; — Pierre de Forteau, écuyer, pour l'éminage de Dijon en partie; — Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, comte de Charny, seigneur de Fretterans, etc. — Commissions et saisies faites en Bresse et Bugey sur les vassaux du roi, pour défaut de reprises de fief et dénombrements.

B. 10821. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1672-1684. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par les dames abbesse et religieuses de l'abbaye royale de Saint-Julien-les-Auxerre, dames de Vaux-sur-Yonne, Champs, La Cour-Barrée et Les Ports; — Philippe-Etienne de La Martine, écuyer, seigneur de Hurigny; — Louis de Grain, écuyer, seigneur de Montjay; — Denis Thiroux, avocat, seigneur de Fontaine-les-Arnay; — Jacques Micault, avocat, pour le péage de Saint-Jean-de-Losne en partie; — Philibert Brunet, écuyer, seigneur de Chailly, Cercey et Thoisy-le-Désert; — Claude Perrault, veuve d'Abraham Girard, dame de Thil; — Jean Chesne, avocat au Parlement, seigneur de Flagey; — Elisabeth-Marie de Coligny, femme de Noël-Eléonor Palatin de Dyo, dame de Faulin; — Jean de Saulx, chevalier, marquis de Tavannes, et Michel du Faur, aussi chevalier, seigneurs de Sully et Igornay; — Louis-Antoine du Prat, baron de Formery, seigneur de Frêne-Saint-Mammès; —

Antoine Fleutelot, chanoine en l'église de la Sainte-Chapelle, seigneur de Chevigny-Fénay; — Jean Madelon du Montet, chevalier, seigneur du Brouillart et Villargoix; — Jean-Louis Fournier, écuyer, seigneur de La Balme et Pierre-Châtel.

B. 10822. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

1673-1684. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Tanneguy de Massac, prieur de Nantua, pour le temporel dudit lieu; — Philippe de Jaucourt, seigneur de Vaux, Valloux, Vermoiron, etc.; — Claude-Baptiste de Montrichard, seigneur de Flammerans en partie; — Nicolas de Chaugy, seigneur de Roussillon et dépendances; — Simon de Montaigu, avocat, seigneur de Pauvray; — Marie Bouton, veuve de Joseph-Guillaume de Rovorée, dame de Montburon; — Barthélemy d'Arlay, écuyer, seigneur de La Boulaye, paroisse de Verrières-sous-Roussillon; — Claude de Lagoutte, avocat, seigneur de Boissenant; — Bénigne Millctot, écuyer, seigneur dè La Borde et Orain; — Claude Millctot, écuyer, seigneur de Villy et Champrenault; — Antoinette-Elisabeth de Verthamon, femme de Guillaume de Comminges, chevalier, dame d'Epoisses en partie; — André Bretagne, conseiller, pour les dîmes du village de Barges; — Alexandre du Puis, chevalier, seigneur de Moux.

B. 10823. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1673-1675. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Marguerite d'Esbarres, veuve de Claude de Bretagne, chevalier, dame de Loisy; — Michel de Chaugy, écuyer, seigneur d'Anost; — Nicolas de Chaugy, seigneur d'Aigrevaut; — Léonard Venot, seigneur de Chemenot et Bougerot; — Philiberte de Marcilly-Cypierre, veuve de François de Thibaut, chevalier, dame de Bursy; — Marie du Buisson, veuve de Charles Le Gendre, écuyer, dame de Saint-Aubin, Chirat et Chavange; — Charles-François de Ramilly, écuyer, seigneur de La Bondue; — Bernard de Sommière, chevalier, comte de Montbras, seigneur de Magny-la-Ville; — Claude de La Coste, conseiller, seigneur de Luchey et Mouilly; — Antoinette de Beauclerc, veuve de Bernard d'Esbarres, chevalier, dame de Ruffey et Esbarres.

B. 10824. (Liasse.) — 44 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

1673-1676. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Claude Damas, chevalier, seigneur de Corberon et Villy-le-Brûlé; — Antoine-François de Saffres, chevalier, seigneur de Meuilley, Marey, Chaux, etc.; — Louis de La Poype, conseiller au Parlement du Dauphiné, seigneur et baron de La Cueille; — François-Charles Dormy, chevalier, seigneur de Beauchamp; — Anne de Villers, veuve de Chrétien-Jérôme Macheco, écuyer, dame de Premeaux en partie; — Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville, dame et baronne de Nesle; — Marie de Messey, veuve de Gaspard du Prat, dame de Bessey-la-Cour et Chanceley; — André Moreau, chanoine de l'église Notre-Dame d'Autun, seigneur de Thomirey, Antigny-la-Ville et Charmoy; — Louis de Clugny, baron de Grignon et dépendances; — François de Damas, écuyer, seigneur de Saint-Pierre-en-Vaux; — Diane d'Agout, veuve de Georges de Loriol, écuyer, dame d'Asnières; — Jacques du Bouchet, écuyer, seigneur de Thoisy-le-Désert en partie; — Bénigne Moreau, trésorier général, seigneur de La Motte et Lée; — Philibert-Bernard Lenet, seigneur de Corgengoux; — Charlotte Perret, veuve de Jean de Chalon, écuyer, dame de Vernois et Chambon.

B. 10825. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1673-1688. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Madeleine-Françoise de Choiseul, veuve de Jean-Baptiste de Montgiron, dame et baronne de Montbellet; — Jean-Baptiste de Melin, écuyer, seigneur de Saint-Seine; — Philibert Potet, chevalier, seigneur de Simandre; — Henri de Macet, écuyer, seigneur de Davayé; — Claude de Belleperche, écuyer, seigneur de Chassignoles; — François-Joseph de Saint-Belin, chevalier, seigneur de Fontaine-en-Duêmois; — Claire-Françoise de Saulx-Tavannes, veuve de Charles-François de La Baume, chevalier, dame de Lessard et Brancion; — Jacques et Louis de Reugny frères, écuyers, seigneurs en partie de Martrois et Soussey; — Hugues du Bouchet, écuyer, seigneur de Valance, paroisse de Crécy; — Jean de Saulx, chevalier, marquis de Tavannes, baron de Saint-Sully et Igornay; — Gilbert de Vichy, chevalier, seigneur de Champrond, l'Etang et Villeret; — Elisabeth Roux, veuve de Jean de Chargère, écuyer, dame de La Boutière; — Jean-Baptiste Perret, avocat, seigneur de La Motte-de-Villeneuve; — Claude Baillet, conseiller, seigneur de Duême; — les vénérables prieur, religieux et couvent de la Chartreuse de Lys-Saint-Esprit de Lyon, seigneurs de Crèche; — Claude de Brancheville, veuve de Charles-Emmanuel de Risse, écuyer, dame de La Moutonnière.

B. 10826. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1673-1676. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon,

par Pierre Picart, conseiller, seigneur de La Grande-Balote; — Bénigne de Saumaise, écuyer, seigneur de Messanges, Chevannes et en partie de Curley; — Roger de Rabutin, chevalier, comte de Bussy, seigneur d'Ornée; — Jean-Jacques de Ligneville, seigneur d'Autricourt; — Jean-Baptiste de La Marre, conseiller, seigneur d'Aluze; — Marguerite de Bretagne, veuve de Claude Fremyot, chevalier, dame d'Is-sur-Tille et Norges; — Marc-Antoine de Boulery, écuyer, seigneur de l'Hôpital-le-Mercier; — Jean, comte de Coligny, chevalier, seigneur et baron de La Motte-Saint-Jean, Morillon et Digoin; — Charles de Besserel, seigneur de La Batie; — Claire-Françoise de Saulx-Tavannes, veuve de Charles-François de La Baume, dame de Nobles et Cruzilles; — Louis de Gran, écuyer, seigneur de l'Ile-en-Bresse-Chalonnaise.

B. 10827. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1673-1680. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par François Folin, écuyer, seigneur de Villecomte, Vernot; — Claude Espiard, conseiller, seigneur de Blanot; — Pierre de La Faye, seigneur de La Tour-de-la-Faye; — Eléonor de Traves-Choiseul, écuyer, seigneur de Vantoux en partie; — Marc-Hilaire de Thenay, pour le temporel du prieuré de Neuville-les-Dames; — Claude de Bullion, seigneur de Tramayes et Flacé; — Pierre de Macet, écuyer, seigneur de Sauzay en partie; — Michel Privat, prieur de Coligny, pour le temporel dudit prieuré; — Claude Roux, avocat à la cour, seigneur du Meix-de-la-Nocle; — Bénigne Saumaise, écuyer, seigneur de Corgengoux, Perruey, Maizerotte, Nanteuil, Saint-Prix.

B. 10828. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 49 pièces, papier.

1674-1683. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jeanne Chaussin, veuve de François de Sivry, écuyer, seigneur de Champlon; — Nazaire Gevalois, seigneur de Chambon et fief du Vignaud; — Claude-Léonard Damas, chevalier, marquis de Thianges, seigneur de Crêche; — Dominique de Longueville, écuyer, seigneur de Crain en partie; — François Saladin de Montmorillon, seigneur de Busseroles; — Salomon de Digoine, pour une partie des dimes de Maillié, à Semur-en-Brionnais; — Philippe de Chambes, écuyer, seigneur de Sathonay; — Pierre des Bordes, écuyer, seigneur de La Maisonforte-de-Nerciat, dépendant du comté de Montréal; — Perrenette Jarcelat, veuve de Hugues de Noiriat, dame de Volognat et Mornay; — Paul de Sacconex, dit de Châtillon, seigneur de Sacconex; — Gabriel de Briord, écuyer, seigneur de La Sarraz et Maisonforte-de-la-Cra; — Claude Palatin de Dyo, chevalier, seigneur de La Vallette, Rochefort, Vandenesse et La Coudrée; — Marie-Marguerite-Ignace de Lorraine d'Elbeuf, dame de Brazey, Saulx-le-Duc, Salives, etc.; — Louis Pingon, écuyer, seigneur de Prangins; — Jean-Louis de Voley, écuyer, seigneur de Verfey et La Roche. — Au présent article se trouve joint le testament de Jean-François Berliet, archevêque et comte de Tarantaise, baron du Bourget, dont ledit de Voley, son neveu, était légataire; — Jean Morel, prêtre, curé de Latrecey, pour le temporel de la cure.

B. 10829. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

1674-1678. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Guillaume de Budé, écuyer, seigneur de Fernex; — — François de Châtillon, écuyer, seigneur de Nuiriers; — Claude-Joseph de Grizy, avocat à la cour de Bresse, pour des rentes nobles à Chilloux et Chazolle; — Marc-Antoine de Boulery, écuyer, seigneur en partie de l'Hôpital-le-Mercier; — Louis de Beuverand, seigneur de Fragne; — François du Buisson, écuyer, seigneur de Lautreville; — Françoise d'Escrivieu, dame de Charbonnière; — Charles Damas, seigneur et baron de Marcilly; — François Coutier, baron de Souhey, seigneur de La Roche-Vanneau et Leugny; — Jeanne Cœur-de-Roi, veuve de François Vaussin, écuyer, dame de Santigny en partie; — Antoinette d'Albert de Chaunes, prieure d'Innimond, pour le temporel dudit prieuré; — Philibert Perrault, seigneur de Cheriset; — François-Louis de Bouguet, chevalier, pour les « langues bovines » de Montcenis en partie; — Claude de Belleperche, écuyer, seigneur de Choiseul et Brirette; — André Baron, conseiller, seigneur de Ricey; — Anne de Cons de Marignan, veuve d'Antoine de Cons, comte de Montriblond, dame et marquise de Villars; — Jacques-Claude de La Palud, chevalier, seigneur de Boulignieux, Le Plantey et La Poype.

B. 10830. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1675-1688. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Pierre Rigoley, conseiller, seigneur de La Chaume et Visargent; — Jeanne Denisot, veuve de Pierre Sirot, bourgeois de Dijon, pour une partie de l'éminage de cette ville; — Bénigne de Requeleine, seigneur et baron de Longepierre et Chambegon; — Claude-François Lyobard, écuyer, seigneur de Brion et Bussy; — Antoine de Rossillon, écuyer, seigneur de Beauretour; — Philibert Charbonnier, seigneur de La Tour de Besserel; — les prieur et religieux de la Chartreuse de Sullignat, seigneurs de Val-Luisant; — les recteurs de la compagnie de Jésus, seigneurs de Matignien et Cointrey, héri-

tiers universels du sieur Bordeaux, gentilhomme de Savoie, à la charge d'établir une mission pour travailler à la conversion des hérétiques; — Marguerite-Françoise d'Achey, dame de Mellionnas; — Anne de Bellegarde, veuve de Charles de Brosse, écuyer, dame de Tourney; — Charles de Chalon, seigneur de Beauvilliers; — Charles de Montsaulnin, chevalier, seigneur de Menetreux-le-Pitois; — Pierre-Louis Valletier, écuyer, seigneur de La Noue et La Vacherie; — Charles de Saint-Martin, écuyer, seigneur d'Agencourt et Magnien; — Joachim de Jaucourt, écuyer, seigneur de Saint-Andeux et Saint-Germain-de-Modéon.

B. 10831. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

1675-1679. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Marguerite Brunet, veuve de Jacques Richard, écuyer, dame de Bligny-sous-Beaune et Curtil; — Jeanne Chaussin, veuve de François de Siry, écuyer, dame de Champlong; — François et Georges de Raffin, écuyers, seigneurs de Pommier; — Anne de Coligny, princesse souveraine de Montbéliard, comtesse de Coligny-le-Neuf, dame et baronne de Beaupont et Chevigniat; — Jeanne de La Grange, veuve de Philippe Languet, écuyer, dame de Notre-Dame d'Ys; — Philibert Lorenchet, conseiller, seigneur de Tailly en partie; — Anne de Gouffier, femme de François Bussillet, écuyer, dame de Saint-Cyr; — Noël Palatin de Dyo, seigneur de Marly et Le Douhet; — Benoît-Etienne Le Gouz-Maillard, écuyer, seigneur de Rozières et Saint-Seine-sur-Vingeanne; — Anne Bernard, veuve de Jean-Baptiste de Thésut, écuyer, dame de Charéconduit; — Pierre Laurencin, écuyer, seigneur de Bussière et Maison-de-la-Garde.

B. 10832. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1675-1681. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean-Baptiste Brunet, écuyer, seigneur en partie de Thoisy-le-Désert et Cercey; — Chrisante de Moyria, écuyer, baron de Châtillon de Corneille, seigneur de Montgriffon et Mirignat; — Louis de Pelissier, écuyer, seigneur de Ternant et Messanges; — Urbain Le Goux de La Berchère, marquis d'Inteville, comte de La Rochepot; — Jean du Bois, baron de Meuvy, seigneur de Vaux; — Michel Cochardet, écuyer, seigneur de Chizeul, paroisse de Dyo; — Antoine-François de Moisy, chevalier, seigneur de Villy-le-Moutier; — Jeanne du Bois, veuve de Claude Ricou, écuyer, dame de Rivière; — Marie Languet, veuve de Pierre Massol, dame de Collonges et Bévy; — Richard Arviset, écuyer, seigneur de Vonges; — es dames religieuses de la Visitation Sainte-Marie de Dijon, pour une partie de l'éminage de cette ville; — Claude de Mongriffon, veuve de Joachim de Beaurepaire, dame de Varey.

B. 10833. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

1676-1682. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Henri Petit, écuyer, seigneur de Mazerotte, Corgengoux en partie; — Claude-Hippolyte de Thenay, comte de Saint-Christopho, seigneur de Sainte-Foy; — Jacinthe de Malivert, écuyer, seigneur de Conflans; — Radegonde, veuve de Pierre Berbis, écuyer, dame d'Esbarres en partie; — Nicolas d'Assonville, chevalier, seigneur de Mairey et Bassoncourt; — Elisabeth de Chastellux, veuve de Claude de Saint-Phal, chevalier, dame de Coulanges-les-Vineuses et Val-de-Mercy; — Paul de Barillon d'Amoncourt, chevalier, marquis de Branges, seigneur de Moûtier, Juif et Savigny-sur-Seille; — Jean du Bois, seigneur de Meuvy et Vaux; — Claude de La Michodière, conseiller, seigneur de Noiry; — Charles de Favier, chevalier, seigneur de Rocheprise; — Louis de Lorraine, comte d'Armagnac et de Charny; — les enfants et héritiers de Jean Fyot, écuyer, seigneurs de Montpont et Monjay; — Louis Damas, seigneur de Sassangy, Saint-Etienne; — François Boiveau, écuyer, seigneur de Cypierre, Masoncle et Lavernay. — Souffrance accordée à Louis Lenet, marquis de Larrey-Lenet, pour reprendre de fief les seigneuries de Villotte, Boussenois et du Meix.

B. 10834. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1676-1680. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Louis, duc de Bourbon, prince de Condé, tuteur honoraire de Louis de Bourbon, prince de Conti, et François-Louis de Bourbon, prince de La Roche-sur-Yon, pour la baronnie de Nesle; — Bénigne de Longepierre, seigneur et baron dudit lieu; — François de Choiseul, chevalier, seigneur de Genay; — Claude-Bénigne Berthier, conseiller, seigneur d'Etaule-le-Haut, Savigny-le-Bois; — Antoinette-Louise de Rabutin, comtesse de Sigy, dame de Fissey-les-Moroges en partie; — Jacques-Philibert de Naturel, écuyer, seigneur de Baleure; — Elie Bernault, écuyer, seigneur de Givry; — le prieur de Saint-Jean-de-Niost, pour le temporel dudit prieuré; — Jules-César Catin de Richemont, écuyer, seigneur de Villotte; — Antoine de Mucie, écuyer, seigneur de Pont-de-Vaux et Ecuelle; — Jean-Baptiste Martin de Choisey, écuyer, seigneur en partie de Barjon, Pothenière et Avot; — Jean-Jérome Tisserand, seigneur de Trochères; — Barbe David, veuve d'Eustache de Challemaison, écuyer, dame de Villers-le-Patras.

B. 10835. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

1676-1682. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Timothée de Truchy, écuyer, seigneur de Lays; — Michel de La Boutière, écuyer, seigneur de l'Epervière; — Michel Godin, bourgeois de Dijon, seigneur de Trochères; — Philibert de Longueville, écuyer, seigneur de Domecy-sur-le-Vaux; — Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, de Charny, etc., pour la charge de Grand, sénéchal de Bourgogne; — Jean-Louis Trocut, conseiller, seigneur de Corcelles-en-Bugey; — Jacques Blanot, seigneur de Santigny en partie; — Claude Humblot, écuyer, seigneur de Champchanoux; — Claude de Mongriffon, veuve de Joachim de Beaurepaire, écuyer, dame de Beaurepaire et Saillenard; — Jacques de Saulx, comte de Tavannes, seigneur de Sully, Igornay; — Philibert Potet, chevalier, seigneur de Bantanges; — Gabriel de Briord, chevalier, seigneur de Senozan et La Salle; — Charles de Drée, écuyer, seigneur de La Serrée et en partie de Saint-Marcelin, — Charles de Saint-Martin, écuyer, seigneur de Magnien en partie.

B. 10836. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

1677-1682. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Marthe Jacotot, veuve de Jean Fleutelot, conseiller, dame de Chambœuf en partie; — Girard Perrier, avocat, seigneur de Prissey en partie; — Roger de Balathier, écuyer, seigneur de Villargoix; — Louis-Antoine Damas, chevalier, seigneur de Soussey, Saint-Thibault, Saint-Beury, etc.; — Bernard Sayve, comte de Thil et des Davrées; — Jean de Bellecombe, bailli du Mâconnais, seigneur de Chasselas; — Jean de La Croix, chevalier, seigneur d'Echigey et Chamblanc; — Claude Le Belin, conseiller, seigneur en partie de Curtil et Bligny-sous-Beaune; — Hélie-Louis de Montbel, marquis de Montellier, seigneur de Natage, Saint-André-de-Briord; — Claudine de Châtillon, veuve François de Pelapussin, dame de Montrachier et Chamillat; — Bernard Lenet, conseiller, seigneur de Maizerotte; — Louise de Dortan, veuve de François de Léaz, écuyer, dame des Marches-en-Bugey; — Claude Constantin, avocat, seigneur de Chanay en partie; — Claude Humblot, écuyer, seigneur de Villers.

B. 10837. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1677-1701. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Claude de Tenarre, chevalier, seigneur de Villers-la-Faye; — Anne de Saint-Etienne, veuve de Pierre de Launay, dame de Fontenelle; — Jacques Gevalois, écuyer, pour une partie des dîmes de Crécy; — Esther de Doncieux, veuve de Guillaume de Champier, dame de Mantenay; — Jean-Marie de Parpillon, écuyer, seigneur de Chapelle-en-Michaille; — Gaspard du Pont, conseiller, seigneur de Divechin, paroisse de Fleurie; — Etienne Maltête, conseiller, seigneur de Tart-le-Châtel, Tart-l'Abbaye; — Jean Jacquot, conseiller, pour une partie de l'éminage de Dijon; — Jean-Eléonor de Noblet, chevalier, seigneur de Montgesson et Grand-Vaux; — Gaspard Marchand, écuyer, seigneur de Manny et Rosey; — Bernard Bernard, écuyer, seigneur de Trouhans et Fixey; — Anne de Grand-Ry, veuve de Prosper de Georges, écuyer, dame de Romanay et Villars; — Antoinette de Beauclerc, veuve de Bernard d'Esbarres, chevalier, dame de Villiers et Vanvey; — François de Chevrière de Sayve, seigneur de Corcassey.

B. 10838. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1677-1681. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Claude de La Toison, veuve de Daniel Guide, dame de Joncy, paroisse de Juilly; — Bernard Comeau, écuyer, seigneur de La Chocelle; — Guillaume de Pringles, écuyer, seigneur de Varanges en partie; — Jacob de Truchy, écuyer, seigneur de Lays en partie; — Gaspard Allemand, seigneur de Montmartin et de Saix; — Charles Le Brun, chevalier, comte du Breuil, seigneur d'Arcy-sur-Loire; — Jean-Baptiste Brunet, écuyer, seigneur de Cercey et en partie de Chailly, Travoisy; — Antoine Gagne, conseiller, seigneur de Perrigny-les-Dijon et Domois; — Bernard Gagne, chevalier, seigneur de Sauvement; — Henri de Graves, chevalier, seigneur de La Villotte; — Claude Coutier, seigneur et baron de Souhey; — — Marguerite de Nerty-des-Bois, veuve de Pierre-Catherine, écuyer, dame de Saint-Usage; — Jacques de Saulx, chevalier, comte de Tavannes, seigneur de Prangey et Vèvre; — Barthélemy de Beaulieu-Ruzé, seigneur du Brouillart; — les Révérends Pères Minimes de Dijon, pour le temporel du monastère.

B. 10839. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 45 pièces, papier.

1677-1688. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Hugues Callard, seigneur de Mont-Sarin; — Anne Bernard, veuve de Claude de Meaux, dame de Saint-Léger et Fuissé; — Pierre Tapin, conseiller, seigneur de Perrigny et Guierfans; — François Mercier, bourgeois de Saint-Gengoux, seigneur du fief Bourguichard; — Marie-Marguerite-Ignace

de Lorraine, etc., pour la prévôté de Salives; — Anne Hopil, veuve de Jean Béraud, écuyer, dame du Tronsois; — Aimé Sivert, avocat, seigneur de Serrières; — Aimé Gontier, conseiller, seigneur de Corcelles-les-Arts; — Alexandre de Digoin, écuyer, seigneur de Vaux, paroisse de Saint-Julien; — Philibert Perrault, seigneur de Montrevost; — Jacques de Mucie, écuyer, seigneur de Neuilly; — Gabriel de Beugre, écuyer, seigneur de la chapelle de Bragny; — François de Faubert, écuyer, pour une partie des dîmes de la paroisse de Crécy; — Archambaud Monnier, avocat, seigneur de Lessart; — Laurent de Laube, seigneur de Chavannes, paroisse de Dun-le-Roi; — Claudine de Rossillon, veuve de Philippe Jacob, dame de La Cottière.

B. 10840. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

1678-1681. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Vincent Perrier, seigneur de Marigny et prévôté de Verisey; — Pierre Filsjean, conseiller, seigneur de Prêle, Bierry, Cussey-les-Forges en partie; — Radegonde de Gastebois, veuve de Pierre Berbis, écuyer, dame et baronne d'Esbarres en partie; — Philippe de Bernard de Montessus, seigneur de Juilly; — Pierre Du May, écuyer, seigneur de La Chaume et en partie de Beire; — François Laborier, écuyer, seigneur de Serrières et Florette en partie; — Pierre de Brosse, écuyer, baron de Montfalcon, seigneur de Bassin et Sennecey; — Anne de Thenay, veuve de Gaspard de Chevrière, chevalier, dame de Mouton; — Lazare de Villiers, écuyer, seigneur de Savigny-en-Revermont; — Louis Lenet, marquis de Larrey, seigneur de Boussenois et Le Meix; — Henri Lenet, bachelier en théologie, seigneur de Villotte; — Joseph-Mathieu et René Grillet, écuyers, seigneurs de La Sardière; — Marie Languet, veuve de Pierre Massol, dame de Serville en partie; — Bernard Barbier, conseiller, seigneur de Concœur et en partie de Corboin; — Jean-Baptiste Massol, écuyer, seigneur de Collonges, Bévy et en partie de Messanges; — Roland de Foudras, chevalier, seigneur de Nay.

B. 10841. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

1678-1681. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean-Philippe de Champier et Rabutin, seigneur de Chigy, Laubespin, Moroges; — Honoré de Bellecombe, chevalier, seigneur de l'Ordre, près Châtillon-les-Dombes; — Jean de La Porte, avocat, seigneur de Motton, paroisse de Saint-Martin-de-Senozan; — Antoine de Mucie, écuyer, seigneur de Bragny; — Claude de Souvert, président au Parlement, seigneur de Posanges; — les enfants et héritiers de François de Servelinge, écuyers, seigneurs de La Charmée; — veuve d'Edme Bargedé, conseiller, dame Ravières en partie; — Anthelme d'Angeville, du Châtel-de-Culle et Landaise; — Jean-Ja écuyer, pour l'étang de Nuits-sous-Armanço Sommière, baron d'Ampilly, seigneur de Ro

B. 10842. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 3

1678-1681. — Série chronologique des dénombrements présentés à la Chambre des par Elisabeth de l'Hôpital, dame de Basson Bouvant, seigneur de Châtillon-en-Michaille Michel Badoux, écuyer, seigneur de Beire-l'E Châtel; — Antoine de Clugny, seigneur de C en partie de Corcelles et Fontenay; — Ma mondet, veuve de Louis de Bourbon, dam Philiberte Millot, femme de Nicolas Richer, ment de Paris, dame de Lucy-le-Bois; — Damas, chevalier, seigneur de Savigny-en Marguerite et Catherine de Gand, dames Dijon; — Antoine-Bernard Gagne, seigne Toutenans, Flée; — Françoise Morand, ve Horace Puylata, dame de Rillieu; — Philibert d'Antoine de Hennin, dame de La Rochette Jean Dougny, chevalier, seigneur d'Essertau Claude Dardault, seigneur de Promenois; — I prieur de Talissieu, pour le temporel dudit p

B. 10843. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 37

1679-1683. — Série chronologique des dénombrements présentés à la Chambre des c par Claude Bouchu, chevalier, seigneur de — Jean Baillet, écuyer, seigneur de La paroisse de Saint-Berain-sous-Sanvignes en p Léonard Recleme-Tenarre-Verdun, seigneur Oudette Bouilland, veuve de Pierre Janne Billey et Villers-Rotin, dame desdits lieux; berte de La Fage, veuve de Bénigne Saumais de Messanges, Curley, Nanteuil, etc.; — Cha écuyer, seigneur de Rivoire, Rignat et Le Ros Bebrian, veuve d'Aimé du Claux, chevalier, d — Claude de Senevoy, veuve de Bénigne d'H lier, dame d'Aignay-le-Duc et Etalante; — I écuyer, seigneur de Mazenay; — Anne de Thi Nicolas d'Anglure, chevalier, dame de Saint-I Hélène et Burzy; — Claude de Brosse, écuy Pouilly et Santerans (pays de Gex); — Louis d

quis de Lucey, seigneur de Chanas; — Marie Beaune de Bernard de Montessus, seigneur de Soirans-Fouffrans et en partie de Pluvet; — Claude Bouchard, seigneur de Beost et Marsonnas; — Jacques d'Amanzé, chevalier, seigneur de Chauffailles; — Hérard du Châtelet, comte d'Origny.

B. 10844. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1679-1683. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Pierre Martin de Choisey, seigneur de Barjon, Avot; — Anthelme et Joseph de Seyssel frères, écuyers, seigneurs de Sothonod; — les Révérends Pères Minimes de Dijon, seigneurs d'Orain en partie; — Gabriel des Bois, écuyer, seigneur de Choiseau; — Jacques-Eléonor de Rouxel de Médavy, chevalier, seigneur de Selongey; — Antoine de Mucie, écuyer, seigneur de Cersot; — Jean-Baptiste de Saix, écuyer, seigneur de Moulin-le-Bois; — Jean Pérard, conseiller, seigneur de Messanges: — Claude Coutier, chevalier, marquis de Souhey; — les enfants et héritiers de Jean Fyot, chevalier, seigneurs de l'Isle; — Philippe Foucher, avocat, seigneur de Saint-Phal; — Philiberte du Goy, veuve de Pierre de Gordan, écuyer, dame de Veirin et Crozet; — François-Emmanuel de Bonne de Créqui, duc de Lesdiguières, seigneur de Ragny, Savigny, Chevannes, Beauvilliers, etc.; — François Bretagne, conseiller, seigneur de La Borde, paroisse de Vieuchâteau; — Bénigne Morelet, écuyer, seigneur de Couchey.

B. 10845. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1679-1688. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par François Vezon, écuyer, seigneur d'Annoux en partie; — Gabriel de Cléron, seigneur de Posanges; — François-Louis Charbonnier, écuyer, seigneur de Crangeat; — Claude Gourreau, avocat, seigneur de Griselles en partie; — Claude-Henri Reydellet, écuyer, seigneur de La Veillière; — Jean de Berbisey, chevalier, seigneur de Hauteville; — Claude de La Coste, conseiller, seigneur de Brandon; — Antoine de Montchanin, chevalier, seigneur de Chassigny; — Philibert de Croisier, écuyer, seigneur de Sainte-Segros; — Edmée de Tenance, veuve de Philippe-Emmanuel de Royer, chevalier, dame de Cercot; — Pierre Baillet, chevalier, seigneur d'Is-sur-Tille; — Elisabeth Cuzin, demeurant à Chalon, dame de Chamilly.

B. 10846. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 16 pièces, papier.

1679-1684. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Louis d'Haussonville, chevalier, seigneur de Mairey et Bassoncourt; — Marianne de Moyria, femme d'Anthelme d'Angeville, dame de Douvres en partie; — Antoine Joly, chevalier, baron de Blaisy; — Claude Bouchu, chevalier, seigneur de Loisy, Huilly; — Catherine d'Arnaud, dame de Fontaine-Française, pour le four banal de ce lieu; — Hérard du Châtelet, chevalier, seigneur de Jours et en partie de Seigny; — Louis de Montsaulnin, marquis du Montal, seigneur de Venarey, Menetreux, baron de Courcelles-les-Semur; — Claude Fyot, comte de Bosjan, seigneur de Frangy, Lestallet, etc.

B. 10847. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1680-1683. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Christine-Charlotte Pot de Rochechouart, femme de Jean-Nicolas de Fuligny; — Damas de Saudancourt, dame de Marigny et Barbirey; — Pierre Monin, avocat au Parlement, seigneur de Pont-Bernard; — les prieur et religieux de la Chartreuse de Seillionas, seigneurs de Val-Luisant; — Claude Villeminot, bourgeois de Beaune, pour une partie des dîmes de Morande; — Antoine de Rossillon, écuyer, seigneur de Beauretour; — Pierre Comeau, écuyer, pour une partie de l'éminage de Dijon; — Ponthus de Varennes, seigneur de La Loge; — Claude de Saint-Belin, veuve d'André d'Esbarres, chevalier, dame de Prissey; — Paul de La Michodière, trésorier de France, seigneur de Chaudenay; — François Fromageot, bourgeois de Beaune, seigneur de la métairie de Trentenière; — Antoine de Ques, écuyer, seigneur de Valcourt et en partie d'Annoux; — Nicolas Brulart, premier président au Parlement de Dijon, seigneur de Mussy-la-Fosse, Travoisy, etc. — Souffrance accordée à Louis, duc de Bourbon, prince de Condé, comme tuteur honoraire de Louis de Bourbon, prince de Conti, pour reprendre de fief les seigneuries de Méry-sur-Yonne et Le Bouchet.

B. 10848. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 42 pièces, papier.

1680-1685. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Benoît-Etienne Le Goux, seigneur de Saint-Seine-l'Eglise; — Pierre Berbis, écuyer, seigneur de Dracy et Grangy; — Yves Mallet, conseiller, seigneur d'Etrochey et Beauregard; — Etienne Bernard, conseiller au Parlement de Metz, seigneur de Saint-Aubin et Gamay; — Tanneguy de Massac, prieur de Nantua, pour le temporel dudit prieuré; — Morelet, doyen de la collégiale de Beaune, seigneur de Loge ou Morelet; — Ponthus de Varennes, écuyer, seigneur de Loge, paroisse de Saint-Berain-sous-Sanvignes; — Lazare-Louis Thiroux,

écuyer, seigneur de Tailly en partie; — Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, Charny, baron d'Authume, seigneur de Fretterans; — Germain Renault, écuyer, seigneur de Villars, Chevannes, Messanges, etc.; — Louis de Blanot, seigneur d'Oncieu; — Melchiotte d'Attignat, veuve de Gaspard de Verdun, écuyer, dame de Corbière et Chalex; — Pierre Michon, écuyer, seigneur de Chenaval.

B. 10849. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

1680-1684. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Marie Passin, veuve d'Henri Favre, écuyer, seigneur de Colombier; — François Espiard de Saulx, écuyer, seigneur de Notre-Dame d'Ys; — Jacques Berbis, écuyer, seigneur de Longecourt, Fontangy, Thorey; — Alphonse de Gueriboult, chevalier, seigneur d'Arcelot; — Christophe des Moulins, avocat, pour le fief du bief; — Gabriel Cartier, conseiller, seigneur de La Boutière; — Jean-Baptiste Brunet, conseiller, seigneur de Chailly, Sercey et Thoisy-le-Désert; — Bertrand de La Michodière, conseiller, seigneur de Noiry; — Antoine de Mucie, conseiller, seigneur de Lantenay; — Gabrielle Barault, veuve de Noël de Saulx, marquis de Tavannes, dame du Val-Saint-Julien; — Nicolas des Champs, chevalier, seigneur de La Villeneuve et La Truchière; — Jacques de Clugny, conseiller, seigneur de Champloy; — Jean de Berbisey, chevalier, seigneur de Varennes, près Ruffey; — Charlotte Maréchal, veuve de Jean de Menthon, chevalier, dame de La Bruyère et Grenier.

B. 10850. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

1681-1701. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean-Bénigne Milletot, écuyer, seigneur de La Borde; — Antoinette de Beauclère, marquise de Mirebeau, veuve de Bernard d'Esbarres, dame de Villiers-le-Duc et Vanvey; — Guillaume Marloud, écuyer, seigneur de Charnailles; — André Balme, conseiller au Parlement de Metz, seigneur de Sainte-Julie-en-Bugey; — Charles de La Toison, baron de Bussy, seigneur de Drée et Savranges; — les enfants et héritiers de Gaspard de Livron, seigneur de Saint-Jean-de-Gonville, Collonges et Thoiry en partie, au pays de Gex; — Jean-Baptiste de Marcenay, seigneur du fief appelé La Dame-Guye, près Châtillon-sur-Seine; — Philibert Rabutot d'Ozenay, seigneur d'Ecuisse et Guierce; — Catherine de Hautoy, veuve de Nicolas de Gourrault du Mont, dame et marquise de La Perrière en partie; — Charles de Loménie de Brienne, évêque de Coutances, pour le temporel de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre; — Jean-André de Morstin, chevalier, marquis d'Arc-en-Barrois, seigneur de Latrecey, Créancey, etc.; — Louis de Thésut, prieur de Domseure-en-Bresse, pour le temporel dudit prieuré; — Joachim de Jaucourt, seigneur de Saint-Andeux, Ferrières, La Motte-de-Joux; — Claude Fyot, conseiller, seigneur et comte de Bosjan; — Claude de Saint-Léger, écuyer, seigneur de Charcilly; — Joseph-François Rémond, écuyer, seigneur de Thoires en partie.

B. 10851. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 43 pièces, papier.

1681-1684. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Marguerite Le Bourgeois, femme de Hérard du Châtelet, marquis de Tréchâteau, dame de Villenotte, Crespy, Montachon; — Urbain Le Goux de La Berchère, marquis de Santenay; — Jean Burgat, veuve de Gilles Thierriat, dame de Cruzilles; — Pierre Fevret, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon, seigneur des Crots; — Paul Pellot, prieur de Villemoutier, pour le temporel dudit prieuré; — Gaspard Millotet, écuyer, seigneur de Vignolles; — Gaspard Le Gastelier, seigneur de Massingy; — Elisabeth Siredey, veuve de Claude Seguenot, avocat, dame de Chambœuf en partie; — Claude Bichot, veuve de Jean Guenebault, écuyer, dame d'Arbois; — François-Emmanuel de Bonne de Créqui, duc de Lesdiguières, seigneur de Bazerolles, Bois-Sainte-Marie, Colombier, etc.; — Marguerite de Conquerant, veuve de René Loron, écuyer, dame de Tarot; — Marie-Anne Rolin, veuve de Jacques d'Amanzé, dame de Chauffailles; — Philibert-Bernard Lenet, conseiller, seigneur de Brochon en partie.

B. 10852. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

1681-1688. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Antoine-Bernard Gagne, conseiller, seigneur de Pommier et Saint-Martin-du-Mont; — Louis Girard, conseiller, seigneur de Chagny, Thil et Les Filletières; — Jacques-Auguste Espiard, seigneur de Vernot et en partie de La Courtine; — Jacques Le Fèvre, écuyer, seigneur de Nuits-sous-Ravières en partie; — Louis de Montolinet, écuyer, seigneur de Gordan; — Henriette-Catherine Le Comte de Nohant, veuve d'Hérard Bouton, comte de Chamilly, dame et comtesse dudit lieu; — Madeleine de Brignac, femme de Jean de Baltazard, dame de Vesancy; — Marguerite de Gueribalde, veuve de Philippe de Jaucourt, chevalier, dame de Villarnoux et Rouvray; — Catherine Maltète, veuve d'Etienne Lantin, conseiller, dame de Montcoy et Montagny; — Jean Cœur-de-Roi, conseiller, pour un fief situé à Santigny; — Bénigne de Cirey, écuyer, seigneur de Magny-sur-Tille; — Judith Joly, veuve de Claude

Pouffier, conseiller, dame d'Aiserey en partie; — les enfants et héritiers de Jacques de Martine, seigneurs de Sergier; — Philippe de Pélissier, écuyer, pour partie du fief appelé Crébillon, situé à Brochon.

B. 10853. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

1681-1688. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Henri de La Curne, seigneur en partie de Saint-Aubin et Gamay; — Henri-Louis de La Curne, seigneur de Thiellay, paroisse de Savigny-sur-Seille; — Bénigne Fleutelot, écuyer, seigneur du Meix; — François de Lorraine, prince de Lillebonne et de Commercy, seigneur de Germolles et de la prévôté de Montaigu; — Louis Vuillard, conseiller au bailliage de Bourg, seigneur de Chareiziat; — Lazare de Villiers, conseiller, comme curateur des enfants de Denis Languet, seigneurs de Gergy et Saint-Côme; — Samuel Dalliez, seigneur de La Tour et du Bas-Fossé; — Philippe Petrey, écuyer, seigneur de La Outre; — Louis Charpy, avocat, seigneur de Preigney en partie; Pierre de Bauffremont, marquis de Listenois et de Mirebeau; — Richard Vallon, écuyer, et Lazare de Villiers, conseiller, seigneur de Couchey en partie; — Charles de Chaury, écuyer, seigneur de Rivoire; — Guy de Montessus, seigneur de Pasquier et Painblanc; — Dom Gilbert d'Escrots, prieur de Saint-Racho d'Autun, pour le temporel dudit prieuré.

B. 10854. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

1682-1689. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Thomas Marie, écuyer, pour les moulins de Coulanges-sur-Yonne; — les Pères de la Compagnie de Jésus du collége de Lyon, seigneurs des Echets; — Charles de Chastenay, chevalier, seigneur de Saint-Vincent et Baudrières; — Jean Richard, écuyer, major de la ville de Beaune, seigneur de Bligny et Curtil; — Philippe de Montessus, baron de Rully, seigneur de Villars-Chapey; — Louis-Henri de Bourbon, chevalier, comte de Soissons, seigneur et comte de Noyers, baron de Luzarche; — Philibert de Pra, seigneur de Bessey et Chambœuf; — Louis de Livron, écuyer, seigneur d'Allemogne, Matignien et Coutrin; — Pierre Richard, écuyer, seigneur en partie de Bligny et Curtil; — Jean Bouhier, écuyer, seigneur de Versalieu; — Jacques, comte de Clermont et de Tonnerre, seigneur de Laignes, Griselles et Chassignelles; — François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois, baron de Montfort; — Claude de La Palud, chevalier, seigneur de Meilly et Rouvres; — Saladin de Fontette, écuyer, seigneur de Chavance; — Charles-Marie de Saulx, chevalier, marquis de Tavannes, seigneur de Prangey et Vèvre; — René-Bernard de Sayve, chevalier, seigneur et comte de Thil-en-Auxois et La Motte-Ternant.

B. 10855. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1682-1689. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Renée de Serent, femme de Jean-François de Chanlecy, chevalier, dame de Pluvault, Longeault, Beire-le-Fort; — Jean Morelet, écuyer, seigneur de Couchey en partie; — François de Foix de Candalle, pair de France, marquis de Sennecey, seigneur et baron de Ruffey et Cuisery; — Louis, comte d'Amanzé, seigneur de Lessertot, Puligny et Mipont; — Jean Mochot, écuyer, seigneur de Gemeaux; — Thérèse Bourrée, veuve de Philibert Garnier, avocat à Autun, dame de Pourriot; — Edme Prévôt, avocat, seigneur de La Palud; — Rose de Chenu, veuve de Pierre Le Fèvre, chevalier, dame de Nuits-sous-Ravières en partie; — Guillaume Magnin, écuyer, seigneur de Taisey et Cortelin; — Hugues du Bois, écuyer, seigneur de La Rochette, de Lée, Montot; — Françoise de Chevigny, dame de Courlon-en-Autunois; — Nicolas de La Toison, conseiller, pour une rente sur les marcs de Dijon; — Anne Lantin, veuve de Pierre Filsjean, dame de Presles, Bierry-les-Avallon, etc.

B. 10856. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 44 pièces, papier.

1682-1685. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Henri Lenet, seigneur du Meix; — les enfants et héritiers de Jean Siredey, avocat, seigneurs de Saunières; — Nicolas Brulart, chevalier, seigneur de Chamesson; — Claude Preudhomme, abbé de Saint-Rambert, pour le temporel de ladite abbaye; — Gilbert de Gadagne, chevalier, seigneur et comte de Verdun; — Philippe Chapuis, écuyer, seigneur de Corgenon; — Pierre des Bordes, écuyer, seigneur de La Maisonforte de La Vaise; — Jean-Baptiste de Vienne, écuyer, seigneur de Landreville en partie; — Roland de Foudras, seigneur de Châteautiers; — Guillaume Marloud, écuyer, seigneur en partie de Charnailles et Jambles; — Claude Cochard, femme de Léonor de Traves-Choiseul, dame de Vauteau, La Vèvre et Prangey; — Antoine Roland de Sercey, écuyer, seigneur de Jeux; — Claude Chevrot, conseiller, pour une partie de l'éminage de Dijon; — Marc-Antoine Gouffier, seigneur de Saint-Cyr; — Jean-Benjamin Groselier, avocat, seigneur de Vignolles et Chevignerot; — Claude-Bernard Maillard, écuyer, seigneur de Marcilly-les-Vitteaux; — Claude-Marie Gagne, veuve de Benoît-Bernard Bouhier, dame et mar-

quise de Beaumanoir, Lantenay et Pasques. — Souffrance accordée à Jean de Martiny, chevalier, pour reprendre de fief la seigneurie de La Tour-du-Bois.

B. 10857. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 48 pièces, papier.

1682-1685. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par François de Roger, seigneur de Cussy-la-Colonne; — Claude-Philippe de Martel, prêtre et religieux, pour le prieuré de Saint-Oyan; — Françoise Penessot du Vivier, dame de Chamblanc; — Louise de Montrichard, femme de François de Saint-Maurice, dame de Flammerans en partie; — Adrien de Montrichard, écuyer, seigneur d'Etroyes et Mercurey; — Marguerite Boullioud de Gravein, marquise de Valromey, dame et baronne de Virieu-le-Grand; — François-Joseph Damas, marquis d'Antigny, seigneur de Corberon et Villy-le-Brûlé; — Jacques Savot, écuyer, seigneur de Toriseau; — les prieur, religieux et chapitre de l'abbaye royale de Saint-Martin-d'Ainay de Lyon, pour une rente noble à Pont-de-Veyle; — Philibert Passerat, écuyer, seigneur de Sillans et Greix; — Hector-François d'Aullenay, chevalier, seigneur de Digoine; — Louis de Siry, écuyer, seigneur de Champlong; — Anne-Claude de Belluzon, veuve de Daniel de Chatenay, dame d'Echalot et Lochères; — Claude-Gabriel, seigneur de La Pie-Saint-Eloi; — Jacques-Marie de La Baume, comte de Montrevel, seigneur et baron de Marbos, Foissiat, etc.

B. 10858. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 43 pièces, papier.

1683-1687. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Catherine Brulart de Sillery, veuve de Jean-Baptiste de Rochefort, dame de Saint-Point; — Madeleine-Eléonore de Rémond, veuve d'Antoine Damas, dame et baronne de Marcilly; — Catherine Guiolot, veuve de Louis de Valletier, écuyer, dame de La Noue et La Vacherie; — Hercule de Messey, seigneur et baron de Mauvilly; — Pierre de Michaud, écuyer, seigneur de Corcelles, Cléon et Ferrières; — Jacob de Truchis, écuyer, seigneur de La Motte; — Roger de Balathier de Lantages, seigneur de Villargoix en partie; — Charles de Chalon, chevalier, seigneur de Seuilly; — Joseph Bernaud, écuyer, seigneur de Blanay en partie; — Jacob et Pierre de Truchis, chevalier, seigneur de Lays en partie; — Pierre Reydellet, prieur de Saint-Martin-d'Anglefort, pour le temporel dudit prieuré; — Blaise Lorenchet, écuyer, seigneur de Tailly en partie; — les doyen, chanoines et chapitre de l'église Saint-Pierre de Mâcon, pour le temporel du prieuré de Sainte-Agathe-de-Mellionas; — Joseph d'Escrivieux, écuyer, seigneur de Chemilliat; — Charles de La Baume, seigneur et marquis de Saint-Martin-le-Châtel; — Pierre Quarré de Chatelrenault, chevalier, seigneur de Juilly-les-Arnay; — Catherine Batonneau, veuve de Pierre Aubert, écuyer, dame de Vincelles; — Philibert Lorenchet, conseiller, seigneur de Bouilland.

B. 10859. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1683-1691. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Huguette de Vallerot, femme de Claude-Gustave des Salles, chevalier, dame de Flammerans; — Joseph-François de Rémond, écuyer, seigneur de Musseau et Maison-du-Bois; — Hubert Guyard, conseiller, seigneur d'Echevronne et Changey; — Henri du Prat, chevalier, seigneur de Vitteaux; — Pierre Duban de La Feuillée, chevalier, seigneur de Frolois; — Philippe-Hubert de l'Aube, écuyer, seigneur de Corcelles, Chavannes et en partie de Pierreclaux; — Charles-Marie de Saulx, marquis de Tavannes, seigneur de Lux; — Michel de La Boutière, écuyer, seigneur et baron de Chagny; — Bénigne Berbis, écuyer, seigneur de Brain; — Louis-Armand-Marie de Saulx-Tavannes, seigneur de Marey et Chambolle; — Etienne Bernard, chevalier, seigneur de Saint-Aubin et Gamay; — les enfants et héritiers d'Antoine de Couvert, pour le marquisat de Villars; — Jean Filsjean, conseiller, seigneur de Demigny; — François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois, pour des droits seigneuriaux à Saint-Loup, Varennes, Saint-Remy; — Véronique de Moyria, veuve de Bernard des Bordes, dame du Châtelet; — François de Messey, chevalier, seigneur de Mauvilly et Sainte-Sabine.

B. 10860. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1683-1684. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Joseph-François Challemoux, seigneur de Perrigny-la-Tour, Montperroux; — François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois, seigneur de La Tour-de-Lux; — Etienne Bouhier, chanoine en l'église de la Sainte-Chapelle, pour la prévôté de ladite Chapelle; — François Guyet, écuyer, seigneur de La Villeneuve et La Truchière; — Françoise Colomb, veuve de Timothée de Truchis, écuyer, seigneur de Lays en partie; — Ennemond-Louis de Montgiffon, seigneur et baron de Meximieu, Perouges et Matafelon; — Clément Regnier, conseiller, seigneur de Promenois; — François d'Oncieu, baron de Saint-Denis, seigneur de Douvres; — Anne d'Auchement, veuve d'André Bizouard, écuyer, dame de Verrey-sous-Salmaise; — Nicolas-Auguste de La Baume de Montrevel, écuyer, seigneur de Fays-Billot. — Souffrance accordée à Pierre Baillet, président au Parlement, pour reprendre de fief la seigneurie de Cheilly.

B. 10861. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1684-1686. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Claude de La Marée, écuyer, seigneur de Perouset; — Marguerite de Laurencie, veuve de Jean Fromager, écuyer, dame de Nogent en partie; — Louise Guérin, veuve de Claude Bouchu, chevalier, dame de Lessard, Loisy et Hully; — Salomon Chesnard, conseiller, seigneur de Saint-Léger et Fuissé; — Bénigne Berbis, seigneur et baron d'Esbarres; — Hélène de Rossillon, femme de Louis Bertrand de Seyssel, écuyer, dame de Beauretour; — Charles de Rochechouart, chevalier, marquis de Montpipeau, seigneur de Layé; — Marie, veuve de Pierre Tapin, conseiller, dame de Guierfans, Perrigny; — Guillaume Massol, écuyer, seigneur de Serville; — Catherine de Fontanes, veuve de Jean-Baptiste de Chambes, chevalier, dame de Sathonay; — Antoine du Prat, marquis de Vitteaux, seigneur de Montculot et Urcy; — Jean-Baptiste Potet, conseiller, seigneur de Bantanges et Bretenière; — Jean-Baptiste Perrotin, seigneur d'Avrilly.

B. 10862. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

1684-1687. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Henri Lenet, bachelier en théologie, pour le temporel de l'abbaye Notre-Dame de Châtillon-sur-Seine; — Charles-Marie de Saulx, chevalier, comte de Tavannes et de Beaumont-sur-Vingeanne, seigneur de Sully, Igornay; — Henri de Saulx-Tavannes, seigneur de Prangey et Vesvre; — Jacques de Cordon de Passier, écuyer, seigneur d'Evieu et Cordon; — Jean-Pierre de Rhodes, prieur d'Ossiat, pour le temporel du prieuré; — Antoine Myeme, curé de Versonnex et Villars, pour le temporel de la cure; — Gabriel Pompe du Cros de Grolée, comte de Grolée, seigneur de Rossillon en partie; — Philippe Lenet, grand-prieur et chef général de l'ordre du Val-des-Choux, pour le temporel des prieurés de Saint-Barthélemy de Léry et du Val-des-Choux; — Benoît de Fussey, écuyer, seigneur de La Canche; — César-Auguste, duc de Choiseul, pair de France, seigneur de Savoisy; — Madeleine-Eléonore de Rimon, veuve d'Antoine Damas, chevalier, dame de Marcilly; — Philippe de Jaucourt, chevalier, seigneur de Vaux, Valloux, Vermoiron, etc.; — Guy-Balthasar de Pobel, seigneur et baron de Pierre et Piron; — Claude de La Coste, seigneur de Chandé.

B. 10863. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1684-1685. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par les héritiers de Gilles de Tierria, seigneurs de Crusilles; — Jean-Pierre Morand, écuyer, seigneur de Grilly; — Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghein-Montmorency, pour le comté de Charollais et la baronnie de Mont-Saint-Vincent; — Philippe Berbis et Jacques de Frasans, écuyers, seigneurs de Lusigny; — Philippe de Villers et Jean Baillet, écuyers, seigneurs de Villargeau; — Charles de Chabot, marquis de Saint-Maurice, seigneur de Trevernay et La Mulatière; — Guy Sallier, avocat, seigneur du Brouillart; — Anthide de Migieu, conseiller, seigneur d'Athée; — Jacques du Tour, archidiacre de l'église collégiale de Montluel, seigneur de Saint-Nizier; — Claude Rigolet, seigneur de Mipont et Puligny; — Marie du Plâtre, écuyer, seigneur d'Ambléon; — Claude Virely, prêtre, pour le temporel du prieuré de Saint-Jean-l'Evangéliste à Bar-le-Régulier; — Charlotte du Châtelet, dame de La Grande-Balole.

B. 10864. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

1684-1688. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Claude de Souvert, président au Parlement, seigneur de Billy; — Pierre Rigoley, conseiller, seigneur de Chevigny-Saint-Sauveur et Corcelles-en-Mont-Vaux; — Jean-Baptiste Lantin, écuyer, seigneur de Montagny; — Françoise Joly, veuve de Barthélemy Joly, dame de La Borde, Montmançon et des Grands-Moulins; — Philibert Bodier, seigneur de Cercy et du Petit-Chardonnet; — Marguerite Godin, veuve de Pierre Gosselin, dame de Trochères; — Pierre Quarré, seigneur de Juilly-les-Arnay; — François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois, seigneur d'Ancy-le-Franc, Chassignelles, Laignes, etc.; — André Bernard, écuyer, seigneur de Chintré; — le prieuré de Notre-Dame de La Platière, près Lyon, pour le temporel dudit prieuré; — Antoinette-Louise de Rabutin, veuve de Philippe-Charles de Champier, chevalier, dame de Chigy, Laubepin et Moroges; — Jean-Joseph de Digoine, écuyer, seigneur de Saint-Christophe; — Louis de l'Isle du Gast, chevalier, seigneur de Saux-les-Montréal en partie; — Claude-Scipion et Claude-Gaspard du Port, écuyers, seigneurs de Perajoux.

B. 10865. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

1685-1687. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean Bretagne, écuyer, seigneur de Nan-sous-Thil; — Jeanne Chartraire, veuve de François Bazin, dame de Bierre; — Louis de Castelmore d'Artagnan, seigneur de Sainte-Croix; — Joseph de La Val, écuyer, seigneur de Charmoy, Meuvy; — Gabriel et Nicolas de Chastenay frères, chevaliers, seigneurs d'Echalot et Lochères; — Charles, comte du Châtelet, seigneur

de Jours et Seigny; — Charles de Rimon, écuyer, seigneur de Tramayes; — Catherine-Charlotte Regnault, fille et héritière de Germain Regnault, écuyer, dame de Villars-Fontaine, Messanges, Chevannes, etc.; — Florimond Brulart, chevalier, seigneur de Pizy; — Claude Milletot, veuve de Jacques Richard, conseiller, dame de Champrenault en partie; — Jean-Baptiste Potet, marquis de Bantanges, seigneur et baron de Saint-Germain-du-Plain; — Joseph Rémond, écuyer, seigneur de Musseau; — Nicolas des Champs, chevalier, seigneur de La Villeneuve; — Catherine Marchand, veuve de Gabriel de Cléron, dame de Posanges; — Antoine Cochardet, écuyer, seigneur de Choiseul.

B. 10866. (Liasse.) — 23 pièces, parchemin; 42 pièces, papier.

1685-1690. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Christophe de La Baume, chevalier, seigneur d'Etais; — Etienne de Sabatier, abbé de l'abbaye de Flavigny, pour le temporel de l'abbaye; — Blaise Lorenchet, écuyer, seigneur de Tailly en partie; — Chrisante de Moyria, seigneur et baron de Châtillon-de-Corneille et en partie de Marey; — Philippe Lantin, écuyer, seigneur de Montcoy; — Laurent Cardon, écuyer, seigneur de Sandrans; — Edme-Bernard de Roye, écuyer, seigneur de Lusigny-Saint-Aubin, Gamay, etc.; — Gabriel de Montet, écuyer, seigneur de Villargeau; — Pierre du Rey, conseiller, seigneur de Trochères; — Bénigne Arnoux, veuve de Jean Durand, châtelain de Sagy, dame de Saudon en partie; — Joseph Bernoud, curé de Viriat et Fleriat, pour le temporel de la cure; — Jean-Baptiste Giraud, écuyer, seigneur de Montbellet; — Jean Poncet, curé de Cuisia, pour le temporel de la cure; — Françoise Petrey de Champvans, dame de La Outre en partie; — Jean-Baptiste Aujas, curé de Saint-Etienne-du-Bois, pour le temporel de la cure.

B. 10867. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

1685-1687. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par les abbé, chanoines et chapitre de l'église collégiale de Saint-Martin de l'Ile-Barbe, pour le temporel du prieuré de Saint-Pierre-de-Rillieu; — Jacques Courbon, chanoine, pour le temporel du prieuré de Saint-Romain-de-Mirebel; — Bertrand David, conseiller, seigneur de Grannos; — François Dormy, seigneur et baron de Beauchamp et Vincelles; — Bénigne Berbis, seigneur de Lezeuil; — Claude Rousseau de Beaune, seigneur de Collonges en partie; — Moïse Arbelot, prêtre, curé de Moncel, pour le temporel de la cure; — Claude Soland, prêtre, curé de Virieu-le-Grand, pour le temporel de la cure; — Jacques-Guillaume de Fransans, écuyer, seigneur de Verrey en partie; — Jean Dorigny, vicomte de Mably, seigneur de Milly en partie; — Etienne Melin, prêtre, curé de Foissiat, pour le temporel de la cure; — Madeleine de Villers-la-Faye, femme de Roland de Messey, dame de Clomot en partie.

B. 10868. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1685-1687. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés en la Chambre des comptes de Dijon, par Christophe Vernat, prêtre, prieur, pour le temporel du prieuré de Saint-Didier-d'Ossiat; — Nicolas-Auguste de La Baume-Montrevel, écuyer, pour les péages de Seyssel, Chanaz, Cordon; — Pierre du Roland, curé de Billiat, pour le temporel de la cure; — Marie Hannique, veuve d'Antoine Le Secq, écuyer, dame de Lanthes et du Meix; — Françoise-Hiéronimie de Seyssel, dame d'Ochiat; — Etienne Bernard, chevalier, seigneur en partie de Saint-Aubin et Gamay; — Antoine de Boullery, écuyer, seigneur de La Barre, paroisse de l'Hôpital-le-Mercier; — Catherine de Faure de Verdery, dame de Bessey; — Louis de Castelmore d'Artagnan, chevalier, seigneur de Sainte-Croix; — Jacques-Louis de Clermont, chevalier, seigneur et baron de Flacieu et des Terreaux; — Marie Bargedé, veuve de Jean Fèvre, dame de Nuits-sous-Ravières; — Jacques de Sercey, chevalier, seigneur de Saint-Prix et l'Argillat.

B. 10869. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 45 pièces, papier.

1685-1689. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Henri Fayé, chevalier, seigneur de Champloy, Mont, le Moulin-Colas; — André Michel, écuyer, seigneur de Noblens; — Antoinette d'Albert de Chaulnes, abbesse du royal monastère de Saint-Pierre de Lyon, pour le prieuré de Mionnay; — Jacques Le Belin, conseiller, seigneur de Fussey; — Denis du Port, prêtre, curé d'Allignat, pour le temporel de la cure; — Joseph Tapin, écuyer, seigneur de Serville; — François Dormy, baron de Vincelles, seigneur de Beauchamp, — Antoine Guye, seigneur de Labergement-les-Auxonne; — Philiberte de Dortan, veuve de Philibert de Prat, écuyer, dame de Bessey; — François de Montet, écuyer, seigneur d'Athée en partie; — Claude Rousseau, chanoine, seigneur de Collonges et Tintry; — Jean-Jacques Le Belin, écuyer, seigneur en partie de Pasquier, Vignolles et Chevignerot; — — Antoine Espiard, conseiller, seigneur de La Courtine et du fief de Massingy; — Antoine Villermont, prêtre, curé de Martigniat, pour le temporel de la cure; — Philippe-François d'Arestel, écuyer, pour une rente féodale appelée de Grex, sise en Bugey; — Charles-François de La Teyssonnière,

écuyer, seigneur de ce lieu; — Jacques de Thésut, conseiller, seigneur de La Noue et de La Vacherie; — Pierre Saxe, curé de Saint-Germain-de-Joux, pour le temporel de la cure.

B. 10870. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 46 pièces, papier.

1686-1689. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Hyacinthe de Goureau, chevalier, seigneur en partie d'Avirey et Lingey; — Claude Géliot, avocat à la cour, seigneur de Saulx-le-Duc et de la prévôté de Salives; — Claude de la Boutière, chevalier, seigneur et baron de Chagny; — Charles-Marie de Saulx, chevalier, comte de Tavannes, baron de Sully et Igornay; — Melchior de Beuil de Grimaldi, comtesse de Rispe, veuve de Brocard de Gianni, chevalier, dame de Vitry-sur-Loire; — François du Four de Pibrac, chevalier, seigneur de Marigny-le-Cahouet, Sainte-Colombe et Massingy-les-Semur; — André Thiroux, avocat, seigneur de Fontaine-les-Arnay; — Guillaume Billet, docteur en médecine, seigneur de Vaubresson; — Guillaume Guilliot, curé de Ruffieu, pour le temporel de la cure; — Urbain Le Goux de La Berchère, chevalier, seigneur de Santenay en partie; — Louis de Drouard, chevalier, seigneur de Curly; — Pierre d'Yeure, commissaire au Châtelet de Paris, seigneur de Bailly.

B. 10871. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

1686-1688. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par les enfants et héritiers d'Antoine de Couvet, marquis de Villars, seigneur et comte de Montriblond; — Lucie-Anne-Elisabeth de Montot, dame de Meursault et en partie de Mâlain; — Eléonor de Damas, chevalier, seigneur du Deffend; — Pierre de Chargère, seigneur d'Etevaux; — François Guyet, écuyer, seigneur de La Faye; — Théodie Tabourot, écuyer, seigneur de La Tour à Saint-Apollinaire; — Charles Le Grand, chevalier, seigneur de Rocheprise, Vaurois, etc.; — Lazare d'Assigny du Chesnoy, écuyer, seigneur de Coulangeron; — Claude Villemenot, bourgeois de Beaune, seigneur de Morande; — Claudine du Pré, veuve de Gaspard de Dortan, dame d'Arban, Uffelle et Dortan; — Louis de Bourbon, prince du sang, pair et grand-maître de France, pour les terres et seigneuries de Bellegarde, Chaussin et Chamblanc; — Claude de Blancheville, écuyer, pour une rente noble à Chizery; — — Charles Le Gendre, écuyer, seigneur de Saint-Aubin-sur-Loire, Chirat (Grand et Petit) et Chavannes; — Jean Noirot, conseiller, seigneur de Beauvernois; — Aimé Bichet, curé d'Ornex, pour le temporel de la cure.

B. 10872. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 42 pièces, papier.

1686-1689. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean-François Maréchal, prêtre, curé de Sainte-Croix, pour le temporel de la cure; — Louis de Montsaulnin, marquis du Montal, seigneur de Bonnencontre et Broin; — Claude Espiard, conseiller, seigneur de Genoux; — Jean-Jacques Le Belin, écuyer, seigneur en partie de Pasquier, Vignolles, Chevignerot et Varennes; — Jacques Mochot-Copin, seigneur de Monteulot, Urcy et Charmoy; — Daniel Viart, chevalier, pour le prieuré de Glanot; — Pierre-François-Bernard Le Grand, chevalier, seigneur de Saulon; — les abbé, chanoines et chapitre de l'église Saint-Martin de l'Ile-Barbe, pour le temporel du prieuré de Birieu-en-Bresse; — Marie de La Dû, veuve de Dominique de Longueville, écuyer, dame de Crain; — Louis de Vienne, chevalier, seigneur de Bailly; — Jean Le Cavalier, prieur du prieuré de Saint-Martin-en-Bresse, pour le temporel de ce prieuré; — les directeurs, intendants et économes de l'hôpital de Chalon, pour la terre et seigneurie de La Truchière; — Joseph de Fussey, écuyer, seigneur de Verpillières; — Louis de Thésut, écuyer, seigneur de Verrey-sous-Salmaise; — Balthasar-Louis d'Argentière de Bagnasque, comte et prieur de Conzieu, pour le temporel du prieuré; — Antoinette-Françoise de Sercey, dame du Meix-Vougeot; — Nicolas Brulart, marquis de La Borde, seigneur de Travoisy et Grand-Champ.

B. 10873. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 58 pièces, papier.

1686-1688. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Barbe-Anthelme Roselain, veuve de Bertrand Montellier, dame du Châtelard; — Claude-Marie de Druais, écuyer, seigneur de Beost; — Jean-Claude de Montagu, seigneur de Cornod et Montdidier; — Anthelme Gagne, écuyer, seigneur de Pommier et Saint-Martin-du-Mont; — Jacques de Thiard, chevalier, seigneur d'Authume et Fretterans; — Claude Rigoley, écuyer, seigneur de Saint-Côme; — Pierre Gaillard, prêtre, curé de Meyrin, pour le temporel de la cure; — Anthelme Garin, doyen d'Aubonne, archiprêtre, curé de la ville de Gex; — Etienne Bertin, curé de Chalex; — Maurice Guisard, curé de Versoix; — Antelme Morel, curé de Fernex; — Humbert Boissier, curé de Thoiry; — René Brunet, curé de Saint-Jean-de-Gonville; — Antoine Griffon, curé de Saint-Genis, pour le temporel de ces cures; — les Pères, prieur et religieux de la Chartreuse de Montmerle, seigneurs des Terreaux; — Jean Rivet, prêtre, prieur de Saint-Jean-de-Veyle, pour le temporel du prieuré.

B. 10874. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1686-1689. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Claude Bessac, chevalier, seigneur de Varennes et Beaulieu; — François-Bernard Le Compasseur, conseiller au Parlement, seigneur de Saulx-le-Duc, Poiseul-les-Saulx, etc.; — Prudent Tabourot, écuyer, seigneur en partie de Véronnes-les-Grandes et les-Petites; — Jean-Baptiste Potet, marquis de Bantanges, seigneur de Bretenières; — Hector-Bernard Pouffier, écuyer, seigneur d'Aiserey; — Antoine de Saint-Martin, écuyer, seigneur d'Agencourt et Magnien; — Jean-Jacques Picquet, prêtre, curé de Billignat, pour le temporel de la cure; — Roland de Sercey, seigneur de Messanges; — Antoine Noirot, écuyer, seigneur de Beauvernois; — Girard Perrier, conseiller, seigneur de Marigny et prévôté de Verizet; — Jean Gauthier, marchand à Jully, seigneur de La Loge-Bailly.

B. 10875. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1687-1691. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Madeleine-Louise de Salins, veuve d'Alexandre du Puy, chevalier, dame de La Tour-de-Bourbon, La Nocle, Champlecy, etc.; — Françoise de Choiseul, veuve de Marie-Bernard de Montessus, dame de Bellevesvre et Dissey; — Joseph-Marie de Lascaris d'Urfé, pour le marquisat de Bagé; — Jacques Simonnot, seigneur de Tailly en partie; — Claude Garron, baron de Chatenay, seigneur de Brosse; — Camille-Léon de Guignard de Saint-Priest, prieur d'Innimont, pour le temporel du prieuré; — Claude Marchant, chevalier, seigneur de l'Epinay; — Rémond, notaire à Auxonne, seigneur du Pont; — Bernard-Louis de Pelissier, écuyer, seigneur de Ternant et Semesanges; — Melchior Jolyot, seigneur de Crébillon, à Brochon; — Guillaume Mailly, conseiller, seigneur de Verger et Thurey; — Claude-Anthelme de Feilleins, écuyer, seigneur de Menthenay.

B. 10876. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

1687-1689. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jacques de Thiard, chevalier, marquis de Bissy, seigneur d'Authume, Fretterans et La Chapelle-Saint-Sauveur; — Yolande et Charlotte-Marie de Saint-Martin d'Agencourt sœurs, dames de Coraboeuf, Ivry, Corcelles-sous-Rouvray; — Pierrette Gauthier, veuve de Jean de Clugny, dame de Nuits-sous-Ravières en partie; — Daniel Rémond, écuyer, seigneur d'Etrochey et Beauregard; — Marguerite-Henriette de Saulx-Tavannes, veuve de Louis de Montsaulnin, dame de Venarey et Menetreux; — Félicien de Sommières, baron d'Ampilly, seigneur de Rocheprise, Vaurois et Bremur; — Anne-Thérèse de Marguenat, veuve de Henri de Lambert, chevalier, dame et marquise de Saint-Bris; — les créanciers de défunte madame la duchesse d'Elbœuf et de mademoiselle la princesse d'Elbœuf, pour la châtellenie de Brazey et prévôté de Saint-Jean-de-Losne; — Paul Coignet de La Tuilerie, chevalier, seigneur de Courson et Migey; — Charles de La Boutière, chevalier, seigneur de La Tour de Montaigu; — Charles-Henri de Clermont, seigneur et marquis de Cruzy; — François-Bernard Le Compasseur, seigneur de Daix; — Anne Lantin, veuve de Pierre Filsjean de Presle, dame de Santigny; — César Millotet, écuyer, seigneur d'Avot; — Françoise de Blanchefort, veuve de François Etiennot, écuyer, dame de Vassy; — Philippe Lantin, écuyer, seigneur de Montagny.

B. 10877. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

1687-1700. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Philippe Chapuis de Corgenon, écuyer, seigneur et baron d'Havuet; — François Bretagne, écuyer, seigneur et baron d'Havuet; — François Bretagne, écuyer, seigneur d'Orain et en partie de Benoisey; — Gabriel de Saint-Belin-Mâlain, seigneur de Voudenay, Maizières, etc.; — Jeanne Tapin, veuve de Benoît Julien, écuyer, dame en partie de Rosey; — Gaspard, comte de Coligny, seigneur et baron de Semur-en-Brionnais, La Motte-Saint-Jean, Digoin et Montmorillon; — Jacques Pelletier, commis au greffe du Parlement, seigneur de Jambles en partie; — Charles Le Bourgoin, chevalier, seigneur de Coulanges-sur-Yonne, Missery et La Grangefolle; — Jean Baillet, seigneur d'Echigey; — Roger de La Tournelle, chevalier, marquis dudit lieu, seigneur de Layer-le-Franc; — François Forcadel, écuyer, seigneur de Chauffour et en partie de Bidans; — Jacques de Mucie, chevalier, seigneur de Neuilly en partie; — Georges-Bernard Joly, écuyer, seigneur de Drambon en partie; — Anthide de Migieu, chevalier, seigneur de Varennes-les-Beaune, Chorey et Savigny-sous-Beaune; — Claude de Chaugy, seigneur de Malpertuis. Jully en partie.

B. 10878. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1688-1699. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean Baillet, seigneur de La Motte-Menant, située sur les territoires de Rouvres et Fauverney; — Laurent de Cardon, écuyer, seigneur de Sandrans; — Etienne-Benoît Le

z-Maillard, chevalier, seigneur de Saint-Seine-sur-Vinnne en partie; — Charles de Thoisy, écuyer, seigneur en tie de Villars, près Joudes; — Louis de Thésut, écuyer, neur de Verrey-sous-Salmaise en partie; — Claude Pariconseiller, pour une partie de l'éminage de Dijon; — oine-François de Moisey de Cléron, seigneur de Pasquier, nolles et Chevignerot; — Jean-Jacques Le Belin, écuyer, neur de Meuilley, Marey, Chaux, L'Etang-sous-Vergy; — ie-Anne Chauveau, veuve de Pierre Loppin, dame de re; — Gabriel de Saint-Belin-Mâlain, chevalier, seigneur Voudenay-l'Eglise, Voudenay-le-Château, Civry et Fone-en-Duêmois; — François Suremain, avocat au Parleit, seigneur de Flammerans en partie; — Philibert-Bernard ié, conseiller, seigneur de Perruey, Corgengoux, Maize- e en partie.

. 10879. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

688-1713. — Série chronologique des reprises de fief dénombrements présentés à la Chambre des comptes de n, par Louis de Jaucourt, chevalier, seigneur de Vaux-Lugny, Vermoiron, Champien et La Grange-du-Bois; — 1-Baptiste Millière, écuyer, seigneur d'Aiserey en partie; es enfants et héritiers de Jacques de Reughy, seigneurs de usserose; — François Huet, écuyer, seigneur de Thil et Filletières; — Pierre Gauthier, veuve de Clugny, dame de s-sous-Ravières en partie; — Antoine-François de Cléronres, chevalier, seigneur de Meuilley, Marey, Chaux, Cou-', etc.; — Etienne Filsjean, écuyer, seigneur de Marliens; Philippe Berbis, écuyer, seigneur de Villey et Avelanges; Claude-Bernard Valon, écuyer, seigneur de Montmain, bois, Maizerotte; — Jacques de Mucie, chevalier, seigneur Sennecey; — Gaspard de Mornieu, écuyer, seigneur de nd-Mont et La Forêt-de-Rossillon; — Joseph de Santraille, valier, seigneur de Montot et Navilly; — Charles de Feils, seigneur de Mornay et Volognat; — Suzanne Gelyot, ve de Claude Gelyot, dame de Salives.

. 10880. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

688-1701. — Série chronologique des reprises de fief dénombrements présentés à la Chambre des comptes de n, par Alexandre-Louis Perrachon, chevalier, marquis de ambon, baron de Loye; — Pierre de Longueville, écuyer, neur de Ville-sur-Arce en partie; — Marie Mol, veuve de ide Pelletier, dame du fief de Cléry; — Mathieu Barthelot, tenant de roi des ville et château de Chalon, pour des cens entes à Ozenay; — Anne-Marie du Châtelet, veuve de Jac-François de Choiseul, chevalier, dame et baronne de vy; — Jean Bouhier, conseiller, seigneur de Vessey; — Jeanne Prost, veuve de Pierre Darmes, avocat à Bourg, dame de La Sarra; — Jean Baillet, chevalier, marquis de Vaugrenant, seigneur de Duême, Cosne-sur-Seine, Quemigny, etc.; — Gaston-Jean-Baptiste Terrat de Chantôme, chevalier, seigneur de Villers-les-Pots; — Antoine de Magnien, écuyer, seigneur de Chailly, Peau-d'Oye.

B. 10881. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

1688-1690. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Pierre Duban, chevalier, seigneur et comte de Frolois; — les enfants et héritiers de Charles-Emmanuel Lyatboud, écuyer, seigneur de Brion-en-Bresse; — Bénigne de Montessus, écuyer, seigneur de Servignat; — Antoinette-Elisabeth de Vertançon, comtesse de Guitaut, dame et marquise d'Epoisses en partie; — Emmanuel Chesnard, conseiller, seigneur de Layé, Loché et Veire; — Adrien de Ruffin, écuyer, seigneur de Lozière et Meraye; — Pierre Chachère, avocat, seigneur de La Brosse et Nangy en partie; — André-Bernard de Chintré, conseiller, seigneur de Chanteau, Saint-Didier, Corcelotte; — Isabelle-Françoise d'Harville, dame de La Grange-de-Luisandre; — Louise Le Sage, veuve d'Abraham du Puys, écuyer, dame de Saint-Gervais; — François-Eléonor de Choiseul, chevalier, seigneur d'Eguilly; — Marie-Radegonde et Jeanne-Aimée Boillot, dames de Rentière; — Blanche de Loches, veuve de Victor de Vignod, écuyer, pour une rente noble à Seyssel.

B. 10882. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1689-1699. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Josephe-Olympe Galois, veuve d'André de Bretagne, dame de Précy-le-Moux; — Guillaume Joly, conseiller, seigneur de Norges-le-Haut; — Jean Richer, avocat à la cour, seigneur du Bouchet-les-Cravant en partie; — le commissaire aux saisies réelles, pour la baronnie de Vitteaux; — Louis de Livron, pour des fiefs, cens et rentes dans la paroisse de Thoiry; — Pierrette Loiset, veuve de Joachim Le Roy, avocat à la cour, et Charlotte Loiset, sa sœur, dames d'Escolives en partie; — les chanoines et chapitre de l'église collégiale Notre Dame et Saint-Lazare d'Avallon, seigneurs de Maison-Dieu; — François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois, seigneur de Ravières; — Jacques Fournier, seigneur de Chauvirey, de Reuillon; — Jacques de Prey de Crassy, écuyer, seigneur de Crassy; — Florent du Châtelet, conseiller, comte de Lomont, seigneur d'Origny et Bellenot; — Georges-Bernard Joly, écuyer, seigneur de Drambon; — Marie-Anne de Caron, dame

B. 10874. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1686-1689. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Claude Bessac, chevalier, seigneur de Varennes et Beaulieu; — François-Bernard Le Compasseur, conseiller au Parlement, seigneur de Saulx-le-Duc, Poiseul-les-Saulx, etc.; — Prudent Tabourot, écuyer, seigneur en partie de Véronnes-les-Grandes et les-Petites; — Jean-Baptiste Potet, marquis de Bantanges, seigneur de Bretenières; — Hector-Bernard Pouffier, écuyer, seigneur d'Aiserey; — Antoine de Saint-Martin, écuyer, seigneur d'Agencourt et Magnien; — Jean-Jacques Picquet, prêtre, curé de Billignat, pour le temporel de la cure; — Roland de Sercey, seigneur de Messanges; — Antoine Noirot, écuyer, seigneur de Beauvernois; — Girard Perrier, conseiller, seigneur de Marigny et prévôté de Verizet; — Jean Gauthier, marchand à Jully, seigneur de La Loge-Bailly.

B. 10875. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1687-1691. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Madeleine-Louise de Salins, veuve d'Alexandre du Puy, chevalier, dame de La Tour-de-Bourbon, La Nocle, Champlecy, etc.; — Françoise de Choiseul, veuve de Marie-Bernard de Montessus, dame de Bellevesvre et Dissey; — Joseph-Marie de Lascaris d'Urfé, pour le marquisat de Bagé; — Jacques Simonnot, seigneur de Tailly en partie; — Claude Garron, baron de Chatenay, seigneur de Brosse; — Camille-Léon de Guignard de Saint-Priest, prieur d'Innimont, pour le temporel du prieuré; — Claude Marchant, chevalier, seigneur de l'Epinay; — Rémond, notaire à Auxonne, seigneur du Pont; — Bernard-Louis de Pelissier, écuyer, seigneur de Ternant et Semesanges; — Melchior Jolyot, seigneur de Crébillon, à Brochon; — Guillaume Mailly, conseiller, seigneur de Verger et Thurey; — Claude-Anthelme de Feilleins, écuyer, seigneur de Menthenay.

B. 10876. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

1687-1689. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jacques de Thiard, chevalier, marquis de Bissy, seigneur d'Authume, Fretterans et La Chapelle-Saint-Sauveur; — Yolande et Charlotte-Marie de Saint-Martin d'Agencourt sœurs, dames de Coraboeuf, Ivry, Corcelles-sous-Rouvray; — Pierrette Gauthier, veuve de Jean de Clugny, dame de Nuits-sous-Ravières en partie; — Daniel Rémond, écuyer, seigneur d'Etrochey et Beauregard; — Marguerite-Henriette de Saulx-Tavannes, veuve de Louis de Montsaulnin, dame de Venarey et Menetreux; — Félicien de Sommières, baron d'Ampilly, seigneur de Rocheprise, Vaurois et Bremur; — Anne-Thérèse de Marguenat, veuve de Henri de Lambert, chevalier, dame et marquise de Saint-Bris; — les créanciers de défunte madame la duchesse d'Elbœuf et de mademoiselle la princesse d'Elbœuf, pour la châtellenie de Brazey et prévôté de Saint-Jean-de-Losne; — Paul Coignet de La Tuilerie, chevalier, seigneur de Courson et Migey; — Charles de La Boutière, chevalier, seigneur de La Tour de Montaigu; — Charles-Henri de Clermont, seigneur et marquis de Cruzy; — François-Bernard Le Compasseur, seigneur de Daix; — Anne Lantin, veuve de Pierre Filsjean de Presle, dame de Santigny; — César Millotet, écuyer, seigneur d'Avot; — Françoise de Blanchefort, veuve de François Etiennot, écuyer, dame de Vassy; — Philippe Lantin, écuyer, seigneur de Montagny.

B. 10877. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

1687-1700. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Philippe Chapuis de Corgenon, écuyer, seigneur et baron d'Havuet; — François Bretagne, écuyer, seigneur et baron d'Havuet; — François Bretagne, écuyer, seigneur d'Orain et en partie de Benoisey; — Gabriel de Saint-Belin-Mâlain, seigneur de Voudenay, Maizières, etc.; — Jeanne Tapin, veuve de Benoît Julien, écuyer, dame en partie de Rosey; — Gaspard, comte de Coligny, seigneur et baron de Semur-en-Brionnais, La Motte-Saint-Jean, Digoin et Montmorillon; — Jacques Pelletier, commis au greffe du Parlement, seigneur de Jambles en partie; — Charles Le Bourgoin, chevalier, seigneur de Coulanges-sur-Yonne, Missery et La Grangefolle; — Jean Baillet, seigneur d'Echigey; — Roger de La Tournelle, chevalier, marquis dudit lieu, seigneur de Layer-le-Franc; — François Forcadel, écuyer, seigneur de Chauffour et en partie de Bidans; — Jacques de Mucie, chevalier, seigneur de Neuilly en partie; — Georges-Bernard Joly, écuyer, seigneur de Drambon en partie; — Anthide de Migieu, chevalier, seigneur de Varennes-les-Beaune, Chorey et Savigny-sous-Beaune; — Claude de Chaugy, seigneur de Malpertuis, Jully en partie.

B. 10878. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1688-1699. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean Baillet, seigneur de La Motte-Menant, située sur les territoires de Rouvres et Fauverney; — Laurent de Cardon, écuyer, seigneur de Sandrans; — Etienne-Benoît Le

Goux-Maillard, chevalier, seigneur de Saint-Seine-sur-Vingeanne en partie; — Charles de Thoisy, écuyer, seigneur en partie de Villars, près Joudes; — Louis de Thésut, écuyer, seigneur de Verrey-sous-Salmaise en partie; — Claude Parisot, conseiller, pour une partie de l'éminage de Dijon; — Antoine-François de Moisey de Cléron, seigneur de Pasquier, Vignolles et Chevignerot; — Jean-Jacques Le Belin, écuyer, seigneur de Meuilley, Marey, Chaux, L'Etang-sous-Vergy; — Marie-Anne Chauveau, veuve de Pierre Loppin, dame de Bierre; — Gabriel de Saint-Belin-Mâlain, chevalier, seigneur de Voudenay-l'Eglise, Voudenay-le-Château, Civry et Fontaine-en-Duêmois; — François Suremain, avocat au Parlement, seigneur de Flammerans en partie; — Philibert-Bernard Lesné, conseiller, seigneur de Perruey, Corgengoux, Maizerotte en partie.

B. 10879. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

1688-1713. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Louis de Jaucourt, chevalier, seigneur de Vaux-de-Lugny, Vermoiron, Champien et La Grange-du-Bois; — Jean-Baptiste Millière, écuyer, seigneur d'Aiserey en partie; — les enfants et héritiers de Jacques de Reugny, seigneurs de Chausserose; — François Huet, écuyer, seigneur de Thil et Les Filletières; — Pierre Gauthier, veuve de Clugny, dame de Nuits-sous-Ravières en partie; — Antoine-François de Cléron-Saffres, chevalier, seigneur de Meuilley, Marey, Chaux, Couchey, etc.; — Etienne Filsjean, écuyer, seigneur de Marliens; — Philippe Berbis, écuyer, seigneur de Villey et Avelanges; — Claude-Bernard Valon, écuyer, seigneur de Montmain, Grosbois, Maizerotte; — Jacques de Mucie, chevalier, seigneur de Sennecey; — Gaspard de Mornieu, écuyer, seigneur de Grand-Mont et La Forêt-de-Rossillon; — Joseph de Santraille, chevalier, seigneur de Montot et Navilly; — Charles de Feilleins, seigneur de Mornay et Volognat; — Suzanne Gelyot, veuve de Claude Gelyot, dame de Salives.

B. 10880. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1688-1701. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Alexandre-Louis Perrachon, chevalier, marquis de Varambon, baron de Loye; — Pierre de Longueville, écuyer, seigneur de Ville-sur-Arce en partie; — Marie Mol, veuve de Claude Pelletier, dame du fief de Cléry; — Mathieu Barthelot, lieutenant de roi des ville et château de Chalon, pour des cens et rentes à Ozenay; — Anne-Marie du Châtelet, veuve de Jacques-François de Choiseul, chevalier, dame et baronne de Meuvy; — Jean Bouhier, conseiller, seigneur de Vessey; — Jeanne Prost, veuve de Pierre Darmes, avocat à Bourg, dame de La Sarra; — Jean Baillet, chevalier, marquis de Vaugrenant, seigneur de Duême, Cosne-sur-Seine, Quemigny, etc.; — Gaston-Jean-Baptiste Terrat de Chantôme, chevalier, seigneur de Villers-les-Pots; — Antoine de Magnien, écuyer, seigneur de Chailly, Peau-d'Oye.

B. 10881. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

1688-1690. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Pierre Duban, chevalier, seigneur et comte de Frolois; — les enfants et héritiers de Charles-Emmanuel Lyathoud, écuyer, seigneur de Brion-en-Bresse; — Bénigne de Montessus, écuyer, seigneur de Servignat; — Antoinette-Elisabeth de Vertançon, comtesse de Guitaut, dame et marquise d'Epoisses en partie; — Emmanuel Chesnard, conseiller, seigneur de Layé, Loché et Veire; — Adrien de Ruffin, écuyer, seigneur de Lozière et Meraye; — Pierre Chachère, avocat, seigneur de La Brosse et Nangy en partie; — André-Bernard de Chintré, conseiller, seigneur de Chanteau, Saint-Didier, Corcelotte; — Isabelle-Françoise d'Harville, dame de La Grange-de-Luisandre; — Louise Le Sage, veuve d'Abraham du Puys, écuyer, dame de Saint-Gervais; — François-Eléonor de Choiseul, chevalier, seigneur d'Eguilly; — Marie-Radegonde et Jeanne-Aimée Boillot, dames de Rentière; — Blanche de Loches, veuve de Victor de Vignod, écuyer, pour une rente noble à Seyssel.

B. 10882. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1689-1699. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Josephe-Olympe Galois, veuve d'André de Bretagne, dame de Précy-le-Moux; — Guillaume Joly, conseiller, seigneur de Norges-le-Haut; — Jean Richer, avocat à la cour, seigneur du Bouchet-les-Cravant en partie; — le commissaire aux saisies réelles, pour la baronnie de Vitteaux; — Louis de Livron, pour des fiefs, cens et rentes dans la paroisse de Thoiry; — Pierrette Loiset, veuve de Joachim Le Roy, avocat à la cour, et Charlotte Loiset, sa sœur, dames d'Escolives en partie; — les chanoines et chapitre de l'église collégiale Notre Dame et Saint-Lazare d'Avallon, seigneurs de Maison-Dieu; — François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois, seigneur de Ravières; — Jacques Fournier, seigneur de Chauvirey, de Reuillon; — Jacques de Prey de Crassy, écuyer, seigneur de Crassy; — Florent du Châtelet, conseiller, comte de Lomont, seigneur d'Origny et Bellenot; — Georges-Bernard Joly, écuyer, seigneur de Drambon; — Marie-Anne de Caron, dame

B. 10891. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1694-1702. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Michel Adelbert, comte de Moretin et Châteauvillain, seigneur et marquis d'Arc-en-Barrois; — Louise de Rabutin, veuve de Gilbert de Langhac, chevalier, dame de Chaseu; — Jeanne-Marguerite Bernard, veuve de Henri de Vienne, dame et baronne de Châteauneuf et Commarin; — François Le Murard, chevalier, seigneur de Bilignieux; — Joseph-Marie de Moyria, chevalier, seigneur et baron de Pommier; — Etienne de Clugny, écuyer, seigneur de Tharot; — Claude Mazel, femme de Louis de La Tour-du-Pin, dame de Fontaine-Française; — Christophe d'Aumoy, seigneur de Griselles en partie; — Antoine de Mucie, conseiller au Parlement, seigneur de Taisey et Cortelin; — Joseph Guye, écuyer, seigneur de Labergement-les-Auxonne; — Jacques-Vincent Languet, seigneur de Gergy en partie.

B. 10892. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

1694-1704. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Philibert Guyet, bachelier de Sorbonne, seigneur du fief de Montot; — Catherine de Beuvrand, veuve de Benjamin Grozelier, dame de Vignolles en partie; — Jean-Baptiste Fèvre, seigneur du Meix-Moron; — Philippe Clerc, avocat, seigneur de La Noue, paroisse de Saint-Marcel; — Anne de Souvré, veuve de François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois, dame d'Ancy-le-Franc, Cussy, Chassignelles, etc.; — Nicolas Guenichot, seigneur de La Motte-de-Menant; — Charles Armet, seigneur de La Motte-sur-Deheune; — Antoine Paisseau, conseiller, seigneur de La Douze; — Louis Charpy, avocat à la cour, seigneur de Saint-Usage et Echenon; — Louis-Nicolas de Neufville, duc de Villeroi, pair de France, seigneur de Beaumont-sur-Grosne et dépendances; — Balthasar de Vignolles, chevalier, seigneur de Villeneuve, Essey-sous-Meilly, etc.; — Louis de Foudras, chevalier, seigneur et comte de Châteautiers; — Anne-Madeleine de Foudras, dame de Pont-Amailly; — Jean Pelletier, conseiller, seigneur du fief de Cléry; — Bénigne de Torcy, veuve de Roger de Balathier, dame de Villargoix.

B. 10893. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1695-1702. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par François d'Escorailles, écuyer, seigneur de Hurade; — Jacques-Auguste Espiard, seigneur de La Courtine en partie; — Antoine, Jacques et Bernard Languet, seigneur de Billy en partie; — Lazare-Bénigne Fleutelot, écuyer, seigneur de Thoiry; — Denis Mairetet, conseiller, seigneur de Minot; — Nicolas de Marcenay, capitaine au régiment de Champagne, seigneur de La Grande-Dame-Guye, près Châtillon; — Charles-Bénigne de Thésut, seigneur de Simard en partie; — François d'Haranguier, écuyer, seigneur de Quincerot en partie; — Jean-Baptiste-Bernard Filsjean, seigneur de Presle; — Claude Ferré, seigneur de Nuits-sous-Ravières en partie; — Georges Buffot, écuyer, seigneur de Sivry-les-Voudenay, Jully et Malpertuis; — Jean de Ramilly, chevalier, seigneur de La Bondue; — Marguerite Gevalois, veuve de Philippe Berbis, écuyer, dame de Villey et Avelanges; — André Thiroux, avocat, seigneur de Biry et Jussy; — Jean Gagnerot, notaire à Chalon, pour un fief situé à Moroges, appelé le fief de Chamilly.

B. 10894. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1695-1701. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Pierre Seguenot, conseiller, seigneur de Chambœuf; — Alexandre de Saint-Quintin, comte de Blet, seigneur de Villeneuve, Essey, Rouvres-sous-Meilly et Chazilly; — Jean-Louis de Massuau, seigneur et marquis d'Arcelot, Arceau, Fouchanges et Orgeux; — Philibert Piétrequin, chevalier, seigneur de Prangey et Vesvre; — François d'Escorailles, écuyer, seigneur de Durade, paroisse de Bouhans; — Claude-Anthelme de Feilleins de Doncieu, seigneur de Feilleins; — Adrienne-Philiberte-Thérèse de Launoy, veuve de Jean-Marie de La Baume, dame et comtesse de Montrevel; — Jean Jacquinot, bourgeois de Dijon, pour une partie de l'éminage de cette ville; — Françoise de La Ronce, veuve de François de Châtillon, écuyer, dame de Cercey en partie; — Antoine Joly, chevalier, seigneur et marquis de Blaisy; — Charles-Antoine de La Baume de Montrevel, seigneur de Saint-Martin et dépendances; — Marie-Madeleine Martenot, veuve de Thomas Berthier, écuyer, dame de Tharot.

B. 10895. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1695-1713. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par François Chartraire, conseiller au Parlement, seigneur de Montigny-sur-Armançon; — François-Joseph de Bretagne, seigneur d'Orain-les-Granges-sous-Grignon et en partie de Benoisey; — Antoine Martin, conseiller, seigneur du Bassin. — les directeurs et administrateurs de l'hôpital de Beaune, pour le fief de La Motte; — Guillaume-François de l'Hôpital, chevalier, seigneur de Montellier et Saint-André-de-Briord; —

Etienne Thomas, écuyer, seigneur de La Motte-d'Ilan, Champgachot; — Jacques Cromot, conseiller, seigneur de Vassy et La Vaire; — François de Faubert, écuyer, seigneur du Breuil; — Pierre Bernier et Jacques Robert, chanoines d'Autun, seigneurs de Vergoncey; — Louis de Longuemort, avocat au Parlement de Paris, seigneur et baron de Semur-en-Brionnais, La Motte-Saint-Jean, Digoin et Morillon; — François Guyet, chevalier, seigneur et baron de Saint-Germain-du-Plain, Ouroux, des fiefs de Simandres et Chauvirey.

B. 10896. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

1696-1700. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Madeleine de La Porte, veuve de François de Faverolles, écuyer, dame de Domecy-sur-le-Vaux en partie; — Claude-Françoise de Crémeaux, dame de Chazey-sur-Ain; — Nicolas et Simon de Villers-la-Faye, seigneurs du Rousset et en partie de Santigny et Mercey; — Claude Henri, notaire, seigneur de Cercey en partie; — Armand-François de Menou, chevalier, marquis de Charnisey, seigneur de Chevannay; — François Guyet, chevalier, baron de Saint-Germain-du-Plain, seigneur de Bantanges; — Claude-François de Joly, grand-bailli de Bresse, seigneur et baron de Langes; — Jean-Baptiste Cominet, avocat, pour une partie des dimes à Etaules, Darois et Val-de-Suzon; — Claude de Thiard, seigneur de Bragny; — Pierre Pothon de Xaintrailles, écuyer, seigneur de Montot et Navilly-la-Ville; — Jean-Marie de Bretagne, écuyer, seigneur de Chausserose et Le Meix; — François de La Porte, écuyer, seigneur de Domecy-sur-le-Vaux en partie; — Marie Canabelin, veuve de Louis de Thésut, écuyer, dame de Verrey-sous-Salmaise; — Antoinette de Pise, dame de Flacey; — Philippe de La Martine, seigneur d'Hurigny, écuyer; — Pierre d'Hurtet, seigneur des Maillys en partie.

B. 10897. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

1696-1718. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Bernard de Noblet, chevalier, seigneur de Montgesson, Grand-Vaux, etc.; — François Fyot, conseiller, seigneur et baron de Montpont et Montjay; — Aimé Severt, écuyer, seigneur de Tramayes; — Edme Berbis, écuyer, seigneur des Maillys; — Antoine Paulet, docteur en médecine à Mâcon, seigneur de Pouilly, paroisse de Solutré; — Anne Grozelier, dame de Cléron; — Guillaume-François de l'Hôpital, chevalier, seigneur de Saint-André-de-Briord; — Jacques de Georges, écuyer, seigneur de Romanay et Villars; — Dompierre-Nicolas de La Botte, bourgeois de Dijon, seigneur d'Orain en partie; — Jean-Laurencin de Passy, écuyer, seigneur de La Bussière; — les vénérables de la Chartreuse de Pierre-Châtel, seigneurs de Natages; — Marie-Marguerite Martin-Chazan, dame de Chazan; — Jean-Baptiste Bauyn, conseiller, seigneur de Clomot en partie; — Jacques Languet, conseiller, seigneur de Couchey; — Julien Lucot, conseiller, pour une partie de l'éminage de Dijon; — Joseph Berthet, écuyer, seigneur de Sennecey; — Pierre Vallier, au bailliage de Mâcon, seigneur d'Ecole, Courtin et La Tour de Mailly.

B. 10898. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

1696-1698. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Guillaume Greuse, avocat au Parlement, seigneur de Joncy-la-Guiche, paroisse de Juilly; — Benoit et Hilaire de Rains, seigneur de Fortunet; — Elisabeth de Chappon, veuve de Claude de Saint-Léger, écuyer, dame de Moregard et en partie de Chersilly; — Jean Morelet, écuyer, seigneur de Collonges-la-Madeleine, dite La Tour et Tintry; — Bernard Bernard, écuyer, seigneur de Thorey et Buisson; — Antoine des Bois, écuyer, grand-bailli d'épée du Mâconnais, seigneur de Choiseau; — Jacques de La Porte, seigneur du fief du Mouton, paroisse de Saint-Martin-de-Senozan; — Edme-Emiland Tupinier, élu en l'élection de Mâcon, pour la rente noble de Murgey; — Marie Canabelin, veuve de Louis de Thésut, écuyer, dame de Charéconduit; — Claude-Antoine Siredey, seigneur de Salives en partie; — Philibert Bernard, seigneur de La Vernette; — Philibert-Joseph de Thibault, seigneur de La Tour de Romanèche; — les enfants et héritiers d'Espiard de Saulx, écuyer, seigneur de Notre-Dame-d'Is; — Etienne d'Orges, dame de La Outre en partie.

B. 10899. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 49 pièces, papier.

1697-1701. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Joseph d'Escrivieux, écuyer, seigneur de Montrachier; — Etienne Bernard, chevalier, pour le vicomté de Chalon et dépendances; — les Minimes de Dijon, seigneurs d'Orain en partie; — les enfants et héritiers de Claude de Belleperche, seigneur de Chassignelles; — François-Bénigne Lantin, seigneur de Montcoy; — Anne de Mornin, veuve de Philibert de Passerat, écuyer, dame de Bougne et Greix; — Antoine Rogat, avocat au Parlement de Besançon, seigneur de Marsonnas; — Pierre de Courd de Charbonnières, en qualité de curateur d'Anne-Henriette de Busseul, dame de Saint-Sernin-en-Brionnais et Virey; — Philibert de La Chambre, écuyer, seigneur de Givry; — Antoine-Balthasard de Longecombe, chevalier, seigneur de Varennes et Beaulieu; — Claude Burnot de La

Boulaye, seigneur de Florette; — Jacques du Tour Vuilliard, écuyer, seigneur de Saint-Nizier en partie; — Philibert-Paul de Chastellux, seigneur et comte dudit lieu; — Jean-Rodolphe de Chauvestain, chevalier, seigneur de Vaux, Crepigny, Montchanin; — Claude Richy, avocat, seigneur de Lucy-le-Bois; — Louis de Reugny, écuyer, seigneur de Chavannay; — Anne Lallemant, veuve d'Hélie de Clugny, dame d'Etaules-le-Bas en partie.

B. 10900. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1697-1699. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Françoise de La Ronce, veuve de François de Châtillon, écuyer, dame de Cercey en partie; — Antoine Lachard, seigneur de Thoiriat; — Gérard Passerat, écuyer, seigneur de Vaubresson; — Jacques de Rémond, seigneur de Musseau et du fief de La Colombière; — Jean Poupot, avocat, seigneur de Rentière; — Nicolas d'Orges, seigneur de La Outre en partie; — Isaac Perrault, conseiller, seigneur de Montrevost ou Petit-Pont, près Cuisery; — Jean Gauthier, chanoine de la Sainte-Chapelle, pour une partie des dîmes à Etaules, Darois et Val-de-Suzon; — Madeleine de Clugny, dame de Montille; — Antoine des Bois, seigneur de La Tour-de-Mailly; — Jean Grandjean, seigneur d'Escolives en partie; — François Forcadelle, écuyer, seigneur de Villefargeau, Maillot et Serain.

B. 10901. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1697-1702. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jeanne de Guillemin, dame de La Matrouille; — Jean de Thésut, écuyer, seigneur de Montigny; — François de Forcadelle, écuyer, seigneur de Coulanges-sur-Yonne, Mizery et La Grange-Folle; — Armand de Madillan de l'Espard, chevalier, seigneur de Sermesse; — Robert Hamelin, seigneur de Courtenay, paroisse de Vermanton; — Marie de Laduet de Dominique de Longueville, dame de Crain en partie; — Claude-Palamèdes Baudinot, seigneur d'Espagne, paroisse du Breuil; — Claude Bernard, avocat, seigneur de Vigneau; — Jean-Baptiste-Bernard Filsjean, seigneur de Presle en partie; — Jean, Vivande, Anne et Antoinette Chifflot, seigneur et dames de Vergoncey en partie; — Jacques Guenebaut, seigneur de Buncey; — François Pontenay, bourgeois d'Auxonne, seigneur du Bas-Fossé; — François Guyet, seigneur et marquis de Bantanges; — Marc Bourrée, écuyer, seigneur de Corberon et Villy-le-Brûlé; — Jacqueline de l'Epicier, veuve de Gilles de Brachet, dame de Magny.

B. 10902. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 50 pièces, papier.

1698-1706. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Pierre-François Micholey, seigneur de Villars, paroisse de Joudes; — François de Sallières, chevalier, seigneur de Pommier; — Claude, marquis d'Haraucourt, seigneur de Saint-André-de-Briord; — Jean-Baptiste Leschenot, seigneur de Chuzeau; — Jacques Colin, vigneron à Meursault, pour une maison située audit lieu; — Anne-Bernard de La Madeleine, chevalier, marquis de Ragny, seigneur et baron de Marcilly; — Jean Le Compasseur, chevalier, seigneur de Courtivron et Tarsul; — Philibert de Creusevault, veuve de Jean Fleutelot, dame de Marliens; — Jacques Savot, écuyer, seigneur de Tharoiseau; — Madeleine Fouquet, veuve de Bernardin Gigault, chevalier, dame et marquise de La Boulaye; — André Baudry, seigneur de Villaines-en-Duèmois et Coulmier-le-Sec; — François Pérard de La Vèvre, seigneur de Santigny; — Pierre-François-Bernard Le Grand, comte de Saulon en partie; — François Févret, écuyer, seigneur de Bligny et Curtil; — Etienne-Nicolas Bonjault, chevalier, seigneur de Griselles en partie; — Elisabeth Rémond, veuve d'Alexandre Le Grand, écuyer, dame de Malmont; — Anne Riollet, veuve de Louis Pelissier, dame de Ternant; — François-Eléonor, comte de Choiseul-Traves, chevalier, seigneur de La Vèvre et Prangey; — Michelle-Cécile de Chéry, veuve de Jean-François de Meung, chevalier, dame d'Anus-le-Haut et en partie de Fouronne.

B. 10903. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1698-1700. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Blaise Boillot, bourgeois de Paris, seigneur de Corcelles-les-Arts; — Jean de Berbisey, chevalier, seigneur et baron de Vantoux, Hauteville et Chazan-les-Chambolle; — Nicolas-Bénigne Févret, écuyer, seigneur de Daix; — Philibert Boilland, chanoine de l'église Notre-Dame de Beaune, seigneur de Fussey; — Claude de Grain, écuyer, seigneur de Loisey; — Jean-Baptiste Brulart, chevalier, seigneur et baron de Sombernon; — Marie Bouthillier, veuve de Nicolas Brulart, chevalier, dame de Chamesson et Eporves; — Louis Brulart, chevalier, seigneur de Mussy-la-Fosse; — François du Prat de Barbançon, seigneur et baron de Vitteaux, Massingy et Boussey; — François Badoux, président à la Chambre des comptes, seigneur de Beire; — Jean-Baptiste Brulart, seigneur et marquis de La Borde; — Gaspard de Vichy, marquis de Champrond, seigneur de Sainte-Marie-sur-Ouche, Pont-de-Pany et Arcey, paroisse d'Urcy.

B. 10904. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1698-1700. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Anne-Marianne de Moyria et Joseph d'Angeville son fils, seigneur et dame de La Saugère et Montverand ; — François de Chartraire, conseiller, seigneur de Bierre; — Marcelin Fevret, seigneur de Bretenières ; — Nicolas Richard, conseiller au Parlement, seigneur en partie de Poisot et Quemigny ; — Claude de Fautrières, écuyer, seigneur de Mauregard et en partie de Cherchilly ; — Antoinette-Louise de Rabutin, veuve de Philibert-Charles de Champier, chevalier, dame de Moroges, Sigy et Laubepin ; — Louis du Bois, écuyer, seigneur de Montsimon ; — Claude de Thiard, écuyer, seigneur de Bragny et La Barre ; — Jacques Chesne, avocat, seigneur de Flagey et de La Grange-Rosotte ; — Claude de Lyobard, seigneur de Romans et Le Bouchoux ; — François Suremain, avocat à la cour, seigneur de Flammerans en partie ; — Pierre du Ban de La Feuillée, chevalier, seigneur de Montliot ; — Simonne de La Toison, dame de Montaugé ; — Madeleine de Villers-la-Faye, veuve de Roland de Moissey, chevalier, dame de Mauvilly; — Hilaire-Bernard de Requeleyne, seigneur et baron de Longepierre ; — Charles de Vienne, chevalier, seigneur et comte de Commarin et dépendances ; — François-César du Vignod, écuyer, seigneur d'Orches ; — Denis Priouset, conseiller, seigneur de Beire.

B. 10905. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 43 pièces, papier.

1699-1702. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Nicolas-Amé Rabutin, seigneur de Bussy-Rabutin ; — Jacques Gonot, maire de la ville de Bagé, seigneur de Solier; — Gabriel de Montet, écuyer, seigneur de Villargeau et du Grand-Balole ; — Claude Chaperon de Saint-André, écuyer, seigneur de Thil et Les Filletières ; — Joseph de Fussey, écuyer, seigneur de La Motte-de-Chissey ; — Joachim Berault, président au bureau des finances de Paris, seigneur de Tronsoye ; — Gaspard de Livron, chevalier, seigneur d'Allemogne ; — Philippe Monnier, conseiller, seigneur de Chemilly; — François Forcadel, écuyer, seigneur de La Motte-Saint-Jean ; — les chanoines et chapitre de l'église collégiale de Saint-Martin-d'Ainay de Lyon, pour une rente noble à Pont-de-Veyle ; — Françoise de La Poype, chevalier, seigneur de Corsan et Marmont ; — Alphonse Bonamour, avocat à la cour, seigneur de Ponneau et La Coudre ; — Louis-Emmanuel Reydellet, prieur de Saint-Martin-d'Anglefort, pour le temporel dudit prieuré ; — Marie-Henriette Le Hardy de La Trousse, veuve de Jacques-Claude de La Palud, chevalier, dame et comtesse de Boulignieux, Meilly, Rouvres, etc. ; — Philibert-François de Cussigny, écuyer, seigneur de Chauvirey et en partie de Reuillon.

B. 10906. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 49 pièces, papier.

1699-1707. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Claire et Claude Frérot, dames de Savoisy ; — Henri-Alexandre d'Argouges, chevalier, seigneur et baron de Fays-Billot ; — Alexandre de La Barre, écuyer, seigneur de Fouronne en partie ; — Louis de Boulainvilliers, écuyer, seigneur en partie de Fouronne ; — Louis-Bénigne Berthier, conseiller au Parlement de Paris, seigneur de Sauvigny-le-Bois ; — Anne du Frêne, veuve de Roger de Humbert, chevalier, dame d'Annoux en partie ; — Marie-Madeleine Regnault, veuve d'Antoine de Quesse, dame en partie d'Annoux ; — François de Choiseul, chevalier, seigneur et comte de Chevigny ; — Anne de Souvré, veuve de François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois, dame et marquise de Crusy ; — Jacques Le Belin, seigneur en partie de Vignolles ; — Nicolas Richard, conseiller, seigneur de Quemigny et Poisot ; — Philibert-Bernard Lenet, seigneur du Meix et Boussenois ; — Etienne de Clugny, seigneur de Nuits-sous-Ravières ; — Jean-Pierre d'Esracas, comte de Lipsan et autres places du royaume de Bohême, comte du Saint-Empire, chevalier de la Clef-d'Or, seigneur de Bessey ; — Alexandre de Repas, conseiller, seigneur de Grand-Champ, Soussey et en partie de Martrois ; — les doyen, chanoines et chapitre de l'église collégiale Notre-Dame d'Avallon, seigneurs d'Etaules-le-Bas en partie ; — Catherine-Renée et Marguerite de Jaucourt, dames de Villarnoux et Rouvray ; — Thérèse de Valnod, veuve de noble Benoît de La Mare, dame de Perouset.

B. 10907. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 46 pièces, papier.

1699-1713. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Antoine Cortois, conseiller, seigneur d'Attignat ; — Jacques de Mucie et Philippe Masson, écuyer, seigneurs de La Serrée et Saint-Marcelin ; — Georges de Champier, chevalier, seigneur de Chigy, Laubepin, Saint-André-le-Désert ; — Bernard de Noblet, chevalier, seigneur de Serrières ; — Marc-Hilaire de Lenet, seigneur et comte de Saint-Christophe, Noyers, Sancenay et Fougère ; — Jean-Baptiste Le Moine, chevalier, seigneur d'Autricourt ; — Marie-Anne de Sainte-Colombe, veuve de Pierre de Montjouvant, écuyer, dame de Chanay et en partie de Bouhans ; — les religieuses ursulines de la ville de Bourg, dames de La Vaise ; — Jean Languet, trésorier de France, seigneur de Billy en partie ; — Jean-

Baptiste de Cirey, seigneur de Gerland; — François de Chantereau, écuyer, seigneur de Ballenot en partie; — François David, conseiller, seigneur de La Fontenelle; — Louis de Foudras, chevalier, seigneur de La Bussière; — Louis de Vienne, écuyer, seigneur de Bouverot et Mailly à Landreville: — Charles-Eugène de Lévy, chevalier, seigneur de Montjouvant, Saint-Nizier, etc.; — François-Philippe d'Escorailles, chevalier, seigneur de Bouhans, Vornes et Hurades; — Antoine des Bois, chevalier, bailli d'épée du Mâconnais, seigneur de Genost.

B. 10908. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1700-1708. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par François-Gabriel de Henin-Liotard, seigneur de La Rochette-en-Henin; — Simon de Villers-la-Faye, seigneur de Santigny; — Clériadus-Antoine, comte de Choiseul, seigneur de Meuvy et Vaux; — Antoine de Chargère, chevalier, seigneur de Beaudésir; — Pierre de Chargère, chevalier, seigneur de l'Epinet; — Claude-Antoine Palatin de Dyo, chevalier, seigneur de La Clayette; — Antoine Garnier, conseiller au présidial de Châtillon, seigneur de Brion; — Etienne de Vignaux, écuyer, seigneur de Biolat; — Joseph-Marie d'Alinges de La Chambre de Seyssel, seigneur et comte de Montréal; — Joseph d'Ivolet, écuyer, seigneur de Verfey et La Roche; — Charles-Henri Palatin de Dyo, seigneur de Bresse-sur-Grône; — Lazare Callard, seigneur de Montsarin.

B. 10909. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1700-1708. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean-Baptiste Colbert, chevalier, marquis de Seignelay, seigneur de Saint-Cyr; — Jean du Moulin, bourgeois de Clugny, seigneur de La Bruyère; — Frédéric-François de Frêne, écuyer, seigneur de Saint-Beury; — François du Ban de La Feuillée, seigneur de Frolois; — Jacqueline de Georges, dame de Villars-Dompierre; — Jean Baillet, chevalier, seigneur de Brazey et prévôté de Saint-Jean-de-Losne; — François de Graves, seigneur de Villefargeau; — Gilbert Chaussin, seigneur d'Urly, paroisse d'Issy-l'Evêque; — Marguerite Bougne, veuve de Claude Desjoye, dame des Bordes, Saigny et Grasset; — Jean Morelet, écuyer, seigneur de Loges ou Morelet; — Joseph Thibault-Noblet des Prés, seigneur de La Tour-de-Romanèche; — François-Bernard de La Ramisse, seigneur de Tais et La Chaumelle; — Michel de Las, écuyer, seigneur de Bierry; — Jean Copin, seigneur de Masse; — Françoise de Bretel, veuve de Pierre du Ban de La Feuillée, chevalier, dame de La Feuillée et Montliot.

B. 10910. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1700-1718. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Nicolas Viesse, conseiller, seigneur en partie de Lingey et Avirey-le-Bois; — Pantaléon Costa, comte de Saint-Remy, seigneur de Cordon et Evieux; — Jacques du Cret, chevalier, seigneur de La Tour-du-Bois; — Jean Bauyn, conseiller au Parlement, seigneur de Sainte-Marie-sur-Ouche, Pont-de-Pany et Arcey; — Denise de Conzié, veuve de Nicolas de Regard, écuyer, dame de Chanay-en-Bugey; — Gaspard Charbonnier, seigneur de Besserel; — Philibert Buffot, écuyer, seigneur de Sivry-les-Voudenay; — Marc de Fontenay, chevalier, seigneur de Sathonay; — Antoine Mailly, chevalier, seigneur de Mont et La Tournelle: — les prêtres missionnaires de la congrégation de Saint-Joseph de Lyon, seigneurs de Verjon; — Jacques-Eléonor de Rouxel de Médavy, chevalier, seigneur et baron de Selongey et Marey-sur-Tille; — Nicolas-François Damas, chevalier, seigneur de Fétigny, La Tour-Laurent et en partie de Coulanges-sur-Yonne; — Marie-Louise-Chrétienne Jeannin de Castille, dame et marquise de Montjeu, baronne de Dracy-Saint-Loup.

B. 10911. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1700-1706. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Joseph de Grenaud, chevalier, seigneur et marquis de Rougemont, baron de Corcelles, etc.; — Guillaume Languet-Roblin, seigneur et baron de Saffres; — Jacques Cartier, écuyer, seigneur de La Boutière; — Anthelme Tricaud, chanoine de l'église collégiale d'Ainay de Lyon, pour le temporel du prieuré de Belmont; — Jacques de Georges, écuyer, seigneur de Romanay en partie; — Etienne Champion, écuyer, seigneur d'Anost; — François-Paul de Rouvray, seigneur dudit lieu et fief de Coiffan; — Marie-Madeleine de Saint-Léger, veuve de Claude Saumaise, écuyer, dame de Bouze en partie; — Jacques de Rouvray, seigneur de Chaudenay-sur-Deheune; — Claude Morand, écuyer, seigneur de Grilly; — Joseph d'Angeville, chevalier, seigneur de Lompnes; — Nicolas de Villers-la-Faye, seigneur de Clomot; — Joachim de Seyturier, écuyer, seigneur de Serrières.

B. 10912. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

1701-1702. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Anne-Thérèse de Marguenat, veuve d'Henri de Lambert, chevalier, dame et marquise de Saint-Bris, Goix, Augy,

Chitry; — Pierre de Jalamonde, écuyer, seigneur de La Sardière; — Julien Clopin, conseiller, seigneur du fief du Mesnil à Brazey; — Sébastien de Rachis, marquis de Montferrat, seigneur de Vaux à Saint-Julien; — Anne-Antoinette de Gourreau du Mont, veuve de François de Bonnefond, dame et marquise de La Perrière en partie; — Claude Le Compasseur, conseiller, seigneur en partie de Beire-le-Châtel et La Chaume; — Antoine Durand, conseiller, seigneur de Saudon; — Moïse Toulouse, seigneur d'Epeissole; — Guillaume-Antoine de Gerbais, écuyer, seigneur de Jambol; — François Joly, conseiller, seigneur de Montaubry et en partie de Morande; — — Anne Marie, veuve de Louis Le Bascle, chevalier, dame de Loches; — Claude Forcade, écuyer, seigneur de Chassenay en partie; — Melchior et Jean-Louis de Passerat frères, écuyers, seigneurs de Bougne, Greix et Sillans.

B. 10913. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1701-1718. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jacques de Thoisy, écuyer, seigneur de Villars-sous-Joudes; — Guy Sallier, conseiller, seigneur de Flée, Allerey, Villenotte, Saint-Léger, Montachon; — Louis Guichard, seigneur de Champceau, commune de Semur-en-Brionnais; — Charles de Lanferna, écuyer, seigneur de La Reile en partie; — Anne de La Michaudière, dame de Loisy et en partie de Rosey; — Pierre Le Clerc, curé de Saint-Marcel-les-Chalon, seigneur de Moley et Donan, paroisse de Baudrières; — Anne Suremain, veuve de Marc Bourée, écuyer, dame de Corberon et Villy-le-Brûlé; — Pierre de Truchis, écuyer, seigneur de Lays-sur-le-Doubs en partie; — Jean-Baptiste Suremain, écuyer, seigneur de Flammerans en partie; — Antoine de Canlers, chevalier, seigneur de Tronsoy; — Anne Guerinet, veuve de Jean-Baptiste Melin, écuyer, dame de Saint-Seine-sur-Vingeanne et Fontenelle en partie; — Claude Damas de Marillac, seigneur de La Bâtie; — Renée de Colombet, veuve de Joseph-François de Saint-Belin, dame de Fontaine-en-Duêmois; — Augustin de Ferriol, conseiller au Parlement de Metz, seigneur de Pont-de-Veyle; — Antoine de Riolet, écuyer, seigneur de Morteuil; — Nicolas Colombet, prieur de Saint-Martin-de Coligny, pour le temporel dudit prieuré.

B. 10914. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1701-1702. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Claude-Philibert et Jacques Chossat, écuyers, seigneurs de Montburon et Saint-Sulpice; — Jean-François de Bonne de Créqui, duc de Lesdiguières, seigneur de Ragny, Savigny, Chevannes, Saint-André, Montréal, etc.; — Jacques Bataille, écuyer, seigneur de Mandelot, Mavilly; — Jean Baillet, conseiller d'Etat, seigneur de Brazey; — Jean-Bernard, écuyer, seigneur de Chatenay; — Anne-Renée Malot du Bouquet, femme de Claude-Bernard Maillard, écuyer, dame de Rosière et Marcilly; — Jérémie Regnaud, écuyer, seigneur de Mépillat; — Jean-Baptiste de Couvet, chevalier, seigneur de Montriblon; — Roger de Tournelle, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon, seigneur de Layer-le-Franc. — Souffrance accordée à Jacques Conzier, écuyer, pour reprendre de fief la baronnie de Pommier-en-Bresse.

B. 10915. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

1702-1718. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Claude Bouchu, abbé d'Ambronay, seigneur de Loisy et Lessard; — François Henrion, trésorier de France, seigneur du fief de Montot; — François-Joseph de Bretagne, seigneur de Grignon; — Antoine Millotet, écuyer, seigneur de Vignolles; — Odin Barbier, seigneur de Billy en partie; — Marguerite-Françoise Le Bourgoin, dame de Coulanges-sur-Yonne, Misery et La Grangefolle; — Edme Fillieu, bailli de Ligny; Anne Petitfou de Bonnon; Edme Leclerc, conseiller; Pierre Nizon, aussi conseiller, seigneurs en partie des Grands-Moulins de Vermanton; — Jean de Couzié, chevalier, seigneur et baron de Pommier; — Jean-Claude de Montaigu, seigneur et baron de Montdidier et Vaugrineuse; — Jean de Thésut, écuyer, seigneur de Charéconduit, Simard, etc.; — Jean-Baptiste de La Jarrie, écuyer, seigneur de Cessey; — François du Goy, seigneur de Faverges.

B. 10916. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1702-1707. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Edmée du Port, veuve de Louis Vuillard, dame de Chareiziat; — Albert-Eugène de Mareste, seigneur de Rochefort, Château-Bouchard et Ecrivieu; — Jacques-Vincent Languet, chevalier, seigneur de Gergy en partie; — Joseph-Ignace Tardy de La Bellière, écuyer, seigneur du Grand et du Petit-Léaz; — Louis-Charles Polliot, procureur au Parlement de Paris, seigneur de Chauffour et Bidan; — Jean-Gaspard Chevalier, seigneur de Chassignolles; — Charlotte Loiset, dame d'Escolives en partie; — Pierre de Comeau, chevalier, seigneur de Vincelotte; — Catherine de Martignat, veuve d'Alphonse Bonamour, dame de Ponneau et La Coudre; — Claude Fyot, comte de Bosjan, seigneur de Mervans; — Pierre Brunet, chevalier, seigneur de Mervans; — Pierre Brunet, chevalier, seigneur de Serrigny, Chailly, Cercey et en partie de Thoisy-le-Désert.

B. 10917. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1702-1706. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Denis Courdier, seigneur du fief de Tronchay, paroisse de Labergement; — Claude-Adrien Courdier, seigneur de Labergement; — Bonaventure Raguin, veuve de Philippe Monnier, procureur du roi à Bussy, dame du fief de Chamilly; — François Friand, seigneur de Champloy, Mont et Moulin-Colas; — Jean-Baptiste de Cirey, écuyer, seigneur de Magny; — Eléonore Thibault de Jussey, veuve de François-Eléonore de Choiseul, chevalier, dame d'Eguilly, Civry-en-Montagne, Martrois, Thorey-sous-Charny, etc.; — Henri de Truchis, écuyer, seigneur de la terre de Molle; — Nicolas Clerguet, avocat au Parlement, seigneur de Loisy et Rosey en partie; — Jacques Thierriat, seigneur de Crusilles; — Marguerite Melchior de La Baume de Montrevel, dame de Brancion; — les doyen, chanoines et chapitre de l'église collégiale de Nuits, seigneurs de Messanges en partie.

B. 10918. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1702-1714. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Léopold Eberhard, souverain prince régnant de Wurtemberg de Montbéliard, seigneur et comte de Coligny-le-Neuf, Beaupont et Chevigniat; — Claude-François-Joseph de Chevrier, chevalier, pour le péage de Mâcon; — François-Bernard Bérard de Monge, seigneur d'Ebaty; — Jacques Mochot, écuyer, seigneur de Gemeaux et Preigny; — Philibert de Montagu, seigneur de Pauvrey; — Jean-Baptiste Brulart, marquis de La Borde, seigneur de Mussy-la-Fosse; — Louis Fouquet, marquis de Bellisle, seigneur de Villars; — Alexandre de Colombet, écuyer, seigneur de Gissey; — Marguerite-Henriette de Saulx-Tavannes, veuve de Louis-Eustache de Marion, chevalier, dame de Flée et Allerey; — Jean Pillot, seigneur du Tiret.

B. 10919. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

1703-1704. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Bernard de Cléron, chevalier, seigneur de Posanges; — les Pères carmes de la ville de Dijon; — Philibert du Puis, écuyer, seigneur de Montceau; — Jean-Charles Dormy, écuyer, seigneur de Vinzelles et Beauchamp; — François d'Estat-d'Assay, chevalier, seigneur d'Arcy en partie; — Charles Marin de Seyssel, écuyer, seigneur d'Artemare; — André de Chastellux, enseigne des vaisseaux du roi, seigneur et comte de Chastellux, vicomte d'Avallon, Chassy, etc.; — Jacques Richard, écuyer, seigneur en partie de Bligny et Curtil-sous-Beaune; — Frédéric-François de Frêne, chevalier, seigneur de Vèvre; — Jean-Baptiste Grillet, seigneur de Bertereau; — Etienne Damas, chevalier, marquis de Crux, seigneur de Soussey, Saint-Thibault et en partie de Saint-Beury; — Jean-Charles Le Bienvenu, écuyer, seigneur de Châtillonnet; — Louis-Marie-Armand de Saulx-Tavannes, chevalier, seigneur et marquis de Miribel, baron de La Marche, Val-de-Saint-Julien et Brognon; — les administrateurs de l'Hôpital-Dieu de la Madeleine d'Auxerre, pour le droit d'éminage sur les grains vendus en cette ville; — Lazare Rabiot, conseiller, seigneur de Corlon; — Catherine Papillon, veuve de Guillaume Magnin, avocat, dame de Reulle en partie; — Louis, comte d'Amanzé, chevalier, seigneur de Marant, Magny, Etrée, Villers-Nonnain, Villeneuve-les-Prêle et Vaupitre.

B. 10920. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1703-1705. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Grégoire de La Forge, prêtre, docteur en théologie, seigneur de Varennes et Beaulieu; — Jean de Garnier, chevalier, seigneur et comte de Bereins et Mont; — Antoinette Morisot, femme de Jean Baillet, dame de Chevannay; — Anne Le Goux, veuve de Michel Bataille, écuyer, dame de Mandelot, Mavilly et Lauxoy; — Bernard de Noblet, chevalier, seigneur d'Anglure; — Gilbert de Damas, écuyer, seigneur de Barnay et Verpré; — Paul Gayot, écuyer, seigneur de Fromentes, Châteauvieux, Beaurepaire, Villeversure, etc.; — Benoît Legoux-Maillard, pour la haute, moyenne et basse justice et autres revenus à Dompierre; — Antoine Gay, seigneur de Millière; — Gaspard-Eléonor Palatin de Dyo, chevalier, seigneur du fief de Luisandre; — Joseph Champeau, écuyer, seigneur de Thoisy-le-Désert en partie.

B. 10921. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1704-1705. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Claude de Cussigny, fille majeure et héritière de François de Cussigny, dame de Vianges, Chauvirey, Reuillon, etc.; — Marguerite Vialet, veuve de Charles Le Gendre, écuyer, dame de Saint-Aubin, Chirat et Chavance; — Joachim Boitouzet, écuyer, seigneur de Poinçon; — Etienne de Meaux, premier président au présidial de Mâcon, seigneur de Châtillon et La Douze en partie; — les enfants et héritiers de Louis de Charbonnier, écuyer, seigneurs de Longe; — Jean Morand, seigneur de La Maisonforte-de-Rillieu; — Marie-Anne Gros de Saint-Joyard, dame de La Grange-Jambol; — René de Drée

de La Serrée, écuyer, seigneur du Moulin-le-Bois; — Georges de Loriol, écuyer, seigneur d'Asnières; — Jean Chevignard, conseiller, seigneur de La Grande-Dame-Guye, près Châtillon; — Claude-Antoine Jarcelot, écuyer, seigneur d'Attignat; — François-Gabriel de Hennin-Liétard, pour le doyenné de Villeversure; — Marie Boutellier, femme de César-Auguste de Choiseul, dame de Mussy-la-Fosse.

B. 10922. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

1704-1722. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Marie Brulart, fille de Nicolas Brulart, chevalier, dame et marquise de La Borde, baronne de Sombernon et Mâlain; — Marie de Ganay, comtesse de Marcilly, dame de Châtel-Moron; — Thomas Paisseaud, écuyer, seigneur de La Douze en partie; — Anne Buade, veuve de Guy de Montessus, chevalier, dame de Nuas, Painblanc et Paquier; — Paul-Henri de Montessus, chevalier, seigneur de Rully; — Anselme Michel, prieur de Villeversure, pour le temporel dudit prieuré; — Jean Giraud, écuyer, seigneur de Montbellet; — Pierre Chevrot, conseiller, pour une partie de l'éminage de Dijon; — Anne-Marie de Maréchal, veuve de Nicolas des Bois, dame de Montalibord, domaines de Chavanne et Lugny; — Nicolas Viesse, conseiller, pour le fief du Moulin-Rouge, près Châtillon-sur-Seine.

B. 10923. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

1704-1705. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Edouard-Esprit de La Baume, seigneur de Lessard; — Lazare Baillet, conseiller, seigneur de Chaudenay et Chevannay; — Pierre de Comeau, chevalier, seigneur de Vincelles en partie; — Claude de Morey de Chancigny, écuyer, seigneur de Vianges, Chauvirey, Chappes, Reuillon, etc.; — Paule-Françoise-Marguerite de Gondy de Retz, duchesse de Lesdiguières, veuve de François-Emmanuel Bonne de Créqui, dame de Ragny, Beauvoir, Savigny, Marmeaux, Montceau, Montréal, etc.; — Anne de Monginot, fille de feu Théodore de Monginot, écuyer, dame d'Epirey; — Jules de Graves, chevalier, seigneur de Villefargeau; — Claude-Hippolyte Damas, chevalier, seigneur de Tramayes; — Pierre-Gilbert Colbert, chevalier, seigneur de La Motte-Mercy; — Antoine Valon, seigneur de Montmain et Grosbois-les-Mazerotte; — François Gueneau, avocat, seigneur de Beire-la-Ville et Beire-le-Châtel; — Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, seigneur de La Bazole, La Farge, Bois-Sainte-Marie et Châteauneuf; — Philippe-Eugène de Montgey, écuyer, seigneur de Massène; — Marie du May, veuve d'Etienne Bernard, chevalier, dame de Saint-Aubin et Gamay.

B. 10924. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1705-1728. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Auguste de Ferriol, conseiller au Parlement de Metz, seigneur d'Iguerande et Vaux-en-Bresse; — Bénigne de Torcy, veuve de Roger de Balathier, chevalier, dame de Posanges; — l'éminentissime César, cardinal d'Estrées, duc et pair de France, abbé de l'abbaye de Saint-Rambert, pour le temporel de ladite abbaye; — Daniel de Violaine, seigneur de La Tour-de-Mailly en partie; — Louis d'Aumont de Rochebaron, duc d'Aumont, pair de France, comte de Berzé, baron de Molinot, etc.; — Henri Lenet, abbé de l'abbaye de Notre-Dame de Châtillon, seigneur de Selorre, Putière et La Brosse; — François de Chaugy, chevalier, seigneur de La Bondue et Saint-Aignan-sur-Loire; — les doyen, chanoines et chapitre de l'église collégiale Notre-Dame-Saint-Lazare d'Avallon, seigneurs de Chassigny; — Jacques de Thiard, chevalier, seigneur de Bissy, Pierre, Vauvry et Charnay; — Jean-Baptiste de La Mare, écuyer, seigneur d'Aluze.

B. 10925. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1705-1707. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Antoine-Marc Millotet, écuyer, seigneur de Raconnay et Magnien; — Nicolas Poillot, conseiller, seigneur de Biry; — Claude des Champs, écuyer, seigneur de La Villeneuve; — François-Edmond de Toquet, chevalier, seigneur de Meximieux, Perouges, Matafelon, etc.; — Jean Thevenin, écuyer, seigneur et marquis de Tanlay; — Madeleine de La Toison, veuve de François-Bernard Jacob, dame de Buffon; — Pierre Damas de Cormaillon, chevalier, seigneur de Fain-les-Montbard et Villiers; — Jacques Durand, conseiller, seigneur du Meix; — François Friand, écuyer, seigneur de Ruère et Champloy; — Pierrette de Canavoisy, veuve de Jacques Gonod, dame de Solier; — Jacques Rabiot, écuyer, seigneur de Vaux, paroisse de l'Etang-en-Autunois.

B. 10926. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1706-1712. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jacques de Thésut, écuyer, seigneur des trois Tart; — Henri-François Daguesseau, seigneur de Coulanges-la-Vineuse et du Val-de-Méry; — Henri Balme, lieutenant général civil et criminel du Bugey, seigneur de Sainte-Julie; — Amédée de La Faye, écuyer, seigneur de Vaux-sous-Targe; — Paul-Samuel de Montginot, écuyer, seigneur de Joncy-la-

B. 10917. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1702-1706. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Denis Courdier, seigneur du fief de Tronchay, paroisse de Labergement; — Claude-Adrien Courdier, seigneur de Labergement; — Bonaventure Raguin, veuve de Philippe Monnier, procureur du roi à Bussy, dame du fief de Chamilly; — François Friand, seigneur de Champloy, Mont et Moulin-Colas; — Jean-Baptiste de Cirey, écuyer, seigneur de Magny; — Eléonore Thibault de Jussey, veuve de François-Eléonore de Choiseul, chevalier, dame d'Eguilly, Civry-en-Montagne, Martrois, Thorey-sous-Charny, etc.; — Henri de Truchis, écuyer, seigneur de la terre de Molle; — Nicolas Clerguet, avocat au Parlement, seigneur de Loisy et Rosey en partie; — Jacques Thierriat, seigneur de Crusilles; — Marguerite Melchior de La Baume de Montrevel, dame de Brancion; — les doyen, chanoines et chapitre de l'église collégiale de Nuits, seigneurs de Messanges en partie.

B. 10918. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1702-1714. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Léopold Eberhard, souverain prince régnant de Wurtemberg de Montbéliard, seigneur et comte de Coligny-le-Neuf, Beaupont et Chevigniat; — Claude-François-Joseph de Chevrier, chevalier, pour le péage de Mâcon; — François-Bernard Bérard de Monge, seigneur d'Ebaty; — Jacques Mochot, écuyer, seigneur de Gemeaux et Preigny; — Philibert de Montagu, seigneur de Pauvrey; — Jean-Baptiste Brulart, marquis de La Borde, seigneur de Mussy-la-Fosse; — Louis Fouquet, marquis de Bellisle, seigneur de Villars; — Alexandre de Colombet, écuyer, seigneur de Gissey; — Marguerite-Henriette de Saulx-Tavannes, veuve de Louis-Eustache de Marion, chevalier, dame de Flée et Allerey; — Jean Pillot, seigneur du Tiret.

B. 10919. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

1703-1704. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Bernard de Cléron, chevalier, seigneur de Posanges; — les Pères carmes de la ville de Dijon; — Philibert du Puis, écuyer, seigneur de Montceau; — Jean-Charles Dormy, écuyer, seigneur de Vinzelles et Beauchamp; — François d'Estat-d'Assay, chevalier, seigneur d'Arcy en partie; — Charles Marin de Seyssel, écuyer, seigneur d'Artemare; — André de Chastellux, enseigne des vaisseaux du roi, seigneur et comte de Chastellux, vicomte d'Avallon, Chassy, etc.; — Jacques Richard, écuyer, seigneur en partie de Bligny et Curtil-sous-Beaune; — Frédéric-François de Frêne, chevalier, seigneur de Vèvre; — Jean-Baptiste Grillet, seigneur de Bertereau; — Etienne Damas, chevalier, marquis de Crux, seigneur de Soussey, Saint-Thibault et en partie de Saint-Beury; — Jean-Charles Le Bienvenu, écuyer, seigneur de Châtillonnet; — Louis-Marie-Armand de Saulx-Tavannes, chevalier, seigneur et marquis de Miribel, baron de La Marche, Val-de-Saint-Julien et Brognon; — les administrateurs de l'Hôpital-Dieu de la Madeleine d'Auxerre, pour le droit d'éminage sur les grains vendus en cette ville; — Lazare Rabiot, conseiller, seigneur de Corlon; — Catherine Papillon, veuve de Guillaume Magnin, avocat, dame de Reulle en partie; — Louis, comte d'Amanzé, chevalier, seigneur de Marant, Magny, Etrée, Villers-Nonnain, Villeneuve-les-Prêle et Vaupitre.

B. 10920. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1703-1705. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Grégoire de La Forge, prêtre, docteur en théologie, seigneur de Varennes et Beaulieu; — Jean de Garnier, chevalier, seigneur et comte de Bereins et Mont; — Antoinette Morisot, femme de Jean Baillet, dame de Chevannay; — Anne Le Goux, veuve de Michel Bataille, écuyer, dame de Mandelot, Mavilly et Lauxey; — Bernard de Noblet, chevalier, seigneur d'Anglure; — Gilbert de Damas, écuyer, seigneur de Barnay et Verpré; — Paul Gayot, écuyer, seigneur de Fromentes, Châteauvieux, Beaurepaire, Villeversure, etc.; — Benoit Legoux-Maillard, pour la haute, moyenne et basse justice et autres revenus à Dompierre; — Antoine Gay, seigneur de Millière; — Gaspard-Eléonor Palatin de Dyo, chevalier, seigneur du fief de Luisandre; — Joseph Champeau, écuyer, seigneur de Thoisy-le-Désert en partie.

B. 10921. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1704-1705. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Claude de Cussigny, fille majeure et héritière de François de Cussigny, dame de Vianges, Chauvirey, Reuillon, etc.; — Marguerite Vialet, veuve de Charles Le Gendre, écuyer, dame de Saint-Aubin, Chirat et Chavance; — Joachim Boitouzet, écuyer, seigneur de Poinçon; — Etienne de Meaux, premier président au présidial de Mâcon, seigneur de Châtillon et La Douze en partie; — les enfants et héritiers de Louis de Charbonnier, écuyer, seigneurs de Longe; — Jean Morand, seigneur de La Maisonforte-de-Rillieu; — Marie-Anne Gros de Saint-Joyard, dame de La Grange-Jambol; — René de Drée

de La Serrée, écuyer, seigneur du Moulin-le-Bois; — Georges de Loriol, écuyer, seigneur d'Asnières; — Jean Chevignard, conseiller, seigneur de La Grande-Dame-Guye, près Châtillon; — Claude-Antoine Jarcelot, écuyer, seigneur d'Attignat; — François-Gabriel de Hennin-Liétard, pour le doyenné de Villeversure; — Marie Boutellier, femme de César-Auguste de Choiseul, dame de Mussy-la-Fosse.

B. 10922. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

1704-1722. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Marie Brulart, fille de Nicolas Brulart, chevalier, dame et marquise de La Borde, baronne de Sombernon et Mâlain; — Marie de Ganay, comtesse de Marcilly, dame de Châtel-Moron; — Thomas Paisseaud, écuyer, seigneur de La Douze en partie; — Anne Buade, veuve de Guy de Montessus, chevalier, dame de Nuas, Painblanc et Paquier; — Paul-Henri de Montessus, chevalier, seigneur de Rully; — Anselme Michel, prieur de Villeversure, pour le temporel dudit prieuré; — Jean Giraud, écuyer, seigneur de Montbellet; — Pierre Chevrot, conseiller, pour une partie de l'éminage de Dijon; — Anne-Marie de Maréchal, veuve de Nicolas des Bois, dame de Montalibord, domaines de Chavanne et Lugny; — Nicolas Viesse, conseiller, pour le fief du Moulin-Rouge, près Châtillon-sur-Seine.

B. 10923. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

1704-1705. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Edouard-Esprit de La Baume, seigneur de Lessard; — Lazare Baillet, conseiller, seigneur de Chaudenay et Chevannay; — Pierre de Comeau, chevalier, seigneur de Vincelles en partie; — Claude de Morey de Chancigny, écuyer, seigneur de Vianges, Chauvirey, Chappes, Reuillon, etc.; — Paule-Françoise-Marguerite de Gondy de Retz, duchesse de Lesdiguières, veuve de François-Emmanuel Bonne de Créqui, dame de Ragny, Beauvoir, Savigny, Marmeaux, Montceau, Montréal, etc.; — Anne de Monginot, fille de feu Théodore de Monginot, écuyer, dame d'Epirey; — Jules de Graves, chevalier, seigneur de Villefargeau; — Claude-Hippolyte Damas, chevalier, seigneur de Tramayes; — Pierre-Gilbert Colbert, chevalier, seigneur de La Motte-Mercy; — Antoine Valon, seigneur de Montmain et Grosbois-les-Mazerotte; — François Gueneau, avocat, seigneur de Beire-la-Ville et Beire-le-Châtel; — Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, seigneur de La Bazole, La Farge, Bois-Sainte-Marie et Châteauneuf; — Philippe-Eugène de Montgey, écuyer, seigneur de Massène; — Marie du May, veuve d'Etienne Bernard, chevalier, dame de Saint-Aubin et Gamay.

B. 10924. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1705-1728. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Auguste de Ferriol, conseiller au Parlement de Metz, seigneur d'Iguerande et Vaux-en-Bresse; — Bénigne de Torcy, veuve de Roger de Balathier, chevalier, dame de Posanges; — l'éminentissime César, cardinal d'Estrées, duc et pair de France, abbé de l'abbaye de Saint-Rambert, pour le temporel de ladite abbaye; — Daniel de Violaine, seigneur de La Tour-de-Mailly en partie; — Louis d'Aumont de Rochebaron, duc d'Aumont, pair de France, comte de Berzé, baron de Molinot, etc.; — Henri Lenet, abbé de l'abbaye de Notre-Dame de Châtillon, seigneur de Selorre, Putière et La Brosse; — François de Chaugy, chevalier, seigneur de La Bondue et Saint-Aignan-sur-Loire; — les doyen, chanoines et chapitre de l'église collégiale Notre-Dame-Saint-Lazare d'Avallon, seigneurs de Chassigny; — Jacques de Thiard, chevalier, seigneur de Bissy, Pierre, Vauvry et Charnay; — Jean-Baptiste de La Mare, écuyer, seigneur d'Aluze.

B. 10925. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1705-1707. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Antoine-Marc Millotet, écuyer, seigneur de Raconnay et Magnien; — Nicolas Poillot, conseiller, seigneur de Biry; — Claude des Champs, écuyer, seigneur de La Villeneuve; — François-Edmond de Toquet, chevalier, seigneur de Meximieux, Perouges, Matafelon, etc.; — Jean Thevenin, écuyer, seigneur et marquis de Tanlay; — Madeleine de La Toison, veuve de François-Bernard Jacob, dame de Buffon; — Pierre Damas de Cormaillon, chevalier, seigneur de Fain-les-Montbard et Villiers; — Jacques Durand, conseiller, seigneur du Meix; — François Friand, écuyer, seigneur de Ruère et Champloy; — Pierrette de Canavoisy, veuve de Jacques Gonod, dame de Solier; — Jacques Rabiot, écuyer, seigneur de Vaux, paroisse de l'Etang-en-Autunois.

B. 10926. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1706-1712. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jacques de Thésut, écuyer, seigneur des trois Tart; — Henri-François Daguesseau, seigneur de Coulanges-la-Vineuse et du Val-de-Méry; — Henri Balme, lieutenant général civil et criminel du Bugey, seigneur de Sainte-Julie; — Amédée de La Faye, écuyer, seigneur de Vaux-sous-Targe; — Paul-Samuel de Montginot, écuyer, seigneur de Joncy-la-

B. 10935. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1711-1727. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Barthélemy Millière, écuyer, seigneur d'Aiserey; — François Terray, seigneur de Polisy, Polisot, Buxeuil, etc.; — Pierre de Chargère, comte de Breuil, seigneur de La Motte-Vouchot; — Louis de Mailly, chevalier, marquis de Nesle, etc., et Emmanuel, prince de Nassau, etc., seigneurs de La Motte-Saint-Jean, Morillon et Digoin; — Claudine-Françoise Petitjean, veuve de Claude des Champs, dame de La Villeneuve et La Truchière; — Louis-Bernard du Prat, chevalier, comte de Formerie, seigneur de Selorre, Putière et La Brosse; — Henri-Alexandre Rémond, écuyer, seigneur en partie d'Echalot, Lochères et Thoires; — Philibert Verchère, écuyer, seigneur d'Arcelot; — Gabriel de Saint-Belin, chevalier, seigneur de Voudenay et Villeberny; — Jean-Claude Loppin, seigneur de Gemeaux et Preigney; — Gérard du Rey, écuyer, seigneur de Trochères et la rente de Sauroys; — François Bizouard, écuyer, seigneur de Sausseau en partie; — Ponthus de Thiard de Bragny, chevalier, seigneur de Massingy-les-Semur.

B. 10936. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

1712-1714. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Anne-Philippine de Valon de Mimeure, femme de Bernard-Anselme Fyot de Vauginois, chevalier, dame de Taroiseau et Menades; — Etienne Filsjean, conseiller, pour une partie de l'éminage de Dijon; — Renault-Constant de Pons, seigneur et comte de Verdun; — Marie du May, veuve d'Etienne Bernard, chevalier, dame de La Chaume; — Charles-Arnoult Porcheron de Saint-James, chevalier, seigneur de Pasquier, Chevignerot et Vignolles; — Philibert du Puis, écuyer, seigneur de La Barre, paroisse de l'Hôpital-le-Mercier; — Claude Le Belin, seigneur de Balon; — Paul-Henri de Bernard de Montessus, écuyer, seigneur de Servignat, Beauregard et Montalègre; — Pierre Rigoley, seigneur de Chevigny-Saint-Sauveur; — Claude-Bernard de Chatenay, écuyer, seigneur de Vigneau et Vernusse; — Jacques Morelet, écuyer, seigneur de Civry et de La Tour-de-Créancey; — Bénigne Le Gouz-Morin, écuyer, seigneur de Gerland et Magny-sur-Tille; — Marie-Thérèse et Marie-Anne Perrachon, dames et comtesses de Varax et dépendances; — Camille-Joseph Perrachon de Treffort et Jean-Baptiste Perrachon de Nanteuil frères, seigneurs et marquis de Varambon, Richemond et La Palud; — Antoine Aujas, veuve de Salomon Chenard, écuyer, dame de Saint-Léger et Fuissé; — Philippe Fyot, chevalier, seigneur de La Marche; — Léon de Madaillan de l'Esparre, chevalier, comte de Lassay, seigneur de Layer-le-Franc; — Claude Fyot de La Marche, seigneur de Montpont et Montjay.

B. 10937. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1712-1714. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Guillaume Burgat, chevalier, seigneur de Taisey et Cortelin; — Lazare Bizouard, écuyer, seigneur de Juilly; — Jean-Baptiste Clerguet, seigneur de Loisy et en partie de Rosey; — Jean de Fromager, écuyer, seigneur de Nogent en partie; — Humbert Humbelot, écuyer, seigneur du Meix-Varanges, situé à Dompierre; — Charles Guyard, écuyer, seigneur de Bagnot; — Claude de Violaine, seigneur en partie de La Cour-de-Mailly; — Jean-Joseph Berthet, chevalier, seigneur de Sennecey, près Mâcon; — Antoine Noirot, seigneur de Beauvernois; — Claude de Morey, écuyer, seigneur de La Bondue et Saint-Agnan; — Claude Theureau, écuyer, seigneur de Tailly; — Jean-Hector de Fay, chevalier, marquis de Maubourg, seigneur et baron de La Clayette et Tremont; — Daniel Bourée, conseiller, seigneur de Corberon et Villy-le-Brûlé.

B. 10938. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1713-1714. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Pierre Parisot-Courtot, bourgeois de Beaune, pour le fief de Corberon, situé à Pommard; — Pierre Parisot, écuyer, seigneur de Crugey et Sainte-Sabine; — François-Emmanuel de Toquet, chevalier, seigneur de Meximieux; — François de Messey, chevalier, seigneur en partie de Quincerot; — Edme-Jean de Bretagne, écuyer, seigneur d'Avirey-le-Bois et Lingey; — Jean-Louis Vallon, chevalier, marquis de Mimeure, seigneur de Vonges, La Bassolle, Couchey, etc.; — Simon de Tenarre, chevalier, seigneur de Villers-la-Faye et Magny; — Jean-Baptiste Canabelin, conseiller, seigneur de Gerland; — Anne-Reine Mallot du Bosquet, femme de Claude-Bernard de Maillard, écuyer, dame de Marcilly-les-Vitteaux; — François Joly, conseiller, seigneur de Chintré en partie; — Antoine Lenet, conseiller, seigneur de Selorre; — François de Moyria, seigneur de Mornay et Vologniat; — Henri Quirot, conseiller, seigneur de La Borde. — Souffrance accordée à Jean de Thésut, écuyer, pour reprendre de fief les terres et seigneuries de Simard et Bessandrey.

B. 10939. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1713-1715. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon,

mont, dame de Ruffey et du fief d'Esbarres; — Marguerite de Gand, dame de Fontaine-les-Dijon; — Jean-Baptiste de Pomereux, chevalier, seigneur de Ricey; — André de Colombet, écuyer, seigneur de Raconnay et Magnien; — Etienne Vilain, écuyer, seigneur du fief de La Motte-Martenot.

B. 10931. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

1710-1714. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par François Huguet, écuyer, seigneur d'Etaules-le-Bas en partie; — Marie-Anne de Rey, veuve de Claude Chaperon, écuyer, dame de Thil et Les Filletières; — Louis Le Bouthillier de Chavigny, seigneur d'Arnay-sous-Vitteaux et Villeferry; — Guillaume de Marloud, écuyer, seigneur de Charnailles et en partie de Jambles; — Guillaume Simony, écuyer, seigneur de Varanges et fief de Champfroy; — Marie-Thérèse de Bourbon, veuve de François-Louis de Bourbon, prince de Conti, dame d'Argilly, Nuits, marquise de Larrey, etc.; — Joseph de Servinge, écuyer, seigneur de La Charmée; — Hubert Humbelot, écuyer, seigneur de Champchanoux; — Antoine Morisot, écuyer, seigneur de Jancigny; — François Raffin, écuyer, seigneur de Pommier en partie; — Marie-Anne de Meugron, veuve de Renée-Bernard de Sayve, chevalier, dame de Chenaut et des Davrées; — Michel Marchand de Montbéliard, écuyer, seigneur de Mony et Rosey; — Henri-François de Tenarre, chevalier, marquis de Montmain, seigneur de Villers-la-Faye, Magny, Pernand et Aloxe; — Etienne Boullier, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon, pour la prévôté de ladite chapelle; — Camille du Choux, seigneur d'Etoile; — Claude Espiard, seigneur de Genoud.

B. 10932. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

1710-1712. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par les grand-prieur, religieux et chapitre de l'abbaye de Sainte-Claude, pour le temporel des prieurés de Divonne et Crassy; — Jacques-Auguste de Beuvrand, conseiller au Parlement de Metz, seigneur de Fragne; — Jean Hudelot, écuyer, seigneur de Musseau et La Grange-du-Bois; — Henri de Rains, seigneur de Moleron; — Claude-Palamèdes Baudinot, seigneur de Morande et en partie des dimes du Breuil; — Barthélemy Darlay, écuyer, seigneur de La Boutière; — Adrienne-Françoise de Montrichard, dame d'Etroyes, Mercurey et Flammerans; — Marguerite-Charlotte Monnier, dame de Chamilly, paroisse de Moroges; — François de Clugny, chevalier, seigneur de l'Epervière; — François de La Goutte, seigneur de Boisseneaux-sous-Glennes; — François Chartraire, seigneur de Bierre et Montigny.

B. 10933. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1710-1714. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean Jeannin, conseiller, seigneur du Meix-du-Verger; — Louis-Charles-Bernardin Gigaut, chevalier, seigneur de Sercey; — Aimée du Puis, dame de Saint-Gervais, La Gagère et Croisy; — Thomas Poisseaud, écuyer, seigneur de Chasselas; — François-Pierre de Bretagne, seigneur d'Orain en partie; — Jean-François-Antoine de Clermont-Montoison, seigneur et baron de Chagny; — Pierre-Daniel Géliot, seigneur de Salives en partie; — Philibert Loiseau, écuyer, seigneur de Vessey et Charéconduit; — Pierre Lorenchet, écuyer, seigneur du Brouillart; — Jean-Baptiste de Cirey, écuyer, seigneur de Quincey et Balon; — Claude-Antoine Siredey, seigneur de Salives en partie; — François de Dortant, seigneur des Marches; — Pierre de Montherot, seigneur de Bilignieux; — Philippe-Alexis Durand de Saint-Eugène, chevalier, seigneur de Trouhans.

B. 10934. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 50 pièces, papier.

1711-1713. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Claude-Bénigne Lenet-Larrey, chevalier, seigneur de Corgengoux en partie; — les enfants et héritiers de Nicolas Guenichot, procureur au Parlement, seigneurs de La Motte-Menant et Saint-Phal; — Marie de Falconis, veuve de Louis, comte d'Amanzé, chevalier, dame d'Amanzé, Pressy et Lessertot; — Henri de Royer Saint-Micault, seigneur de Saint-Germain; — Edme Prévôt, bourgeois de Beaune, seigneur de La Palud; — Claude-Bernard de Montessus, seigneur de Bellevesvre et Dissey; — François Guyet, chevalier, marquis de Bantanges, seigneur et baron de Louhans et Sagy; — David Olivier, écuyer, seigneur de Senozan; — Claude-Joseph Magnien, écuyer, seigneur de Reulle; — Antoine Courtois-Humbert, seigneur de Quincey et Balon; — Jean Baillet, chevalier, pour la justice de Pontémery; — Anne Berthier, veuve de Benoît Le Gouz-Maillard, chevalier, dame de Saint-Seine-l'Eglise et Dampierre-sur-Vingeanne; — Jeanne Boillot, veuve d'Abraham Creusevault, dame de Corcelles-les-Arts; — Pierre Richard, seigneur d'Auxey-le-Grand en partie; — Marguerite-Françoise Richard, veuve de Jean-Bernard Blanot, chevalier, dame de Champrenault en partie; — Frédéric-François de Frêne, chevalier, seigneur de Vesvres; — Claude Gontier, veuve de Guillaume Perrenet, dame de Taisey et Cortelin; — Odette Berbis, veuve de Pierre Rigoley, conseiller, dame de La Chaume, Visargent et Corgoloin; — — Olympe de Bretagne, femme d'Etienne-François Guyon, écuyer, pour les dimes de Barges.

B. 10935. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1711-1727. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Barthélemy Millière, écuyer, seigneur d'Aiserey; — François Terray, seigneur de Polisy, Polisot, Buxeuil, etc.; — Pierre de Chargère, comte de Breuil, seigneur de La Motte-Vouchot; — Louis de Mailly, chevalier, marquis de Nesle, etc., et Emmanuel, prince de Nassau, etc., seigneurs de La Motte-Saint-Jean, Morillon et Digoin; — Claudine-Françoise Petitjean, veuve de Claude des Champs, dame de La Villeneuve et La Truchière; — Louis-Bernard du Prat, chevalier, comte de Formerie, seigneur de Selorre, Putière et La Brosse; — Henri-Alexandre Rémond, écuyer, seigneur en partie d'Echalot, Lochères et Thoires; — Philibert Verchère, écuyer, seigneur d'Arcelot; — Gabriel de Saint-Belin, chevalier, seigneur de Voudenay et Villeberny; — Jean-Claude Loppin, seigneur de Gemeaux et Preigney; — Gérard du Rey, écuyer, seigneur de Trochères et la rente de Sauroys; — François Bizouard, écuyer, seigneur de Sausseau en partie; — Ponthus de Thiard de Bragny, chevalier, seigneur de Massingy-les-Semur.

B. 10936. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

1712-1714. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Anne-Philippine de Valon de Mimeure, femme de Bernard-Anselme Fyot de Vauginois, chevalier, dame de Taroiseau et Menades; — Etienne Filsjean, conseiller, pour une partie de l'éminage de Dijon; — Renault-Constant de Pons, seigneur et comte de Verdun; — Marie du May, veuve d'Etienne Bernard, chevalier, dame de La Chaume; — Charles-Arnoult Porcheron de Saint-James, chevalier, seigneur de Pasquier, Chevignerot et Vignolles; — Philibert du Puis, écuyer, seigneur de La Barre, paroisse de l'Hôpital-le-Mercier; — Claude Le Belin, seigneur de Balon; — Paul-Henri de Bernard de Montessus, écuyer, seigneur de Servignat, Beauregard et Montalègre; — Pierre Rigoley, seigneur de Chevigny-Saint-Sauveur; — Claude-Bernard de Chatenay, écuyer, seigneur de Vigneau et Vernusse; — Jacques Morelet, écuyer, seigneur de Civry et de La Tour-de-Créancey; — Bénigne Le Gouz-Morin, écuyer, seigneur de Gerland et Magny-sur-Tille; — Marie-Thérèse et Marie-Anne Perrachon, dames et comtesses de Varax et dépendances; — Camille-Joseph Perrachon de Treffort et Jean-Baptiste Perrachon de Nanteuil frères, seigneurs et marquis de Varambon, Richemond et La Palud; — Antoine Aujas, veuve de Salomon Chenard, écuyer, dame de Saint-Léger et Fuissé; — Philippe Fyot, chevalier, seigneur de La Marche; — Léon de Madaillan de l'Esparre, chevalier, comte de Lassay, seigneur de Layer-le-Franc; — Claude Fyot de La Marche, seigneur de Montpont et Montjay.

B. 10937. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1712-1714. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Guillaume Burgat, chevalier, seigneur de Taisey et Cartelin; — Lazare Bizouard, écuyer, seigneur de Juilly; — Jean-Baptiste Clerguet, seigneur de Loisy et en partie de Rosey; — Jean de Fromager, écuyer, seigneur de Nogent en partie; — Humbert Humbelot, écuyer, seigneur du Meix-Varanges, situé à Dompierre; — Charles Guyard, écuyer, seigneur de Bagnot; — Claude de Violaine, seigneur en partie de La Cour-de-Mailly; — Jean-Joseph Berthet, chevalier, seigneur de Sennecey, près Mâcon; — Antoine Noirot, seigneur de Beauvernois; — Claude de Morey, écuyer, seigneur de La Bondue et Saint-Agnan; — Claude Theureau, écuyer, seigneur de Tailly; — Jean-Hector de Fay, chevalier, marquis de Mazbourg, seigneur et baron de La Clayette et Tremont; — David Bourée, conseiller, seigneur de Corberon et Villy-le-Brûlé.

B. 10938. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1713-1714. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Pierre Parisot-Courtot, bourgeois de Beaune, pour le fief de Corberon, situé à Pommard; — Pierre Parisot, écuyer, seigneur de Crugey et Sainte-Sabine; — François-Emmanuel de Toquet, chevalier, seigneur de Meximieux; — François de Messey, chevalier, seigneur en partie de Quincerot; — Edme-Jean de Bretagne, écuyer, seigneur d'Avirey-le-Bois et Lingey; — Jean-Louis Vallon, chevalier, marquis de Mimeure, seigneur de Vonges, La Bassolle, Couchey, etc.; — Simon de Tenarre, chevalier, seigneur de Villers-la-Faye et Magny; — Jean-Baptiste Canabelin, conseiller, seigneur de Gerland; — Anne-Reine Mallot du Bosquet, femme de Claude-Bernard de Maillard, écuyer, dame de Marcilly-les-Vitteaux; — François Joly, conseiller, seigneur de Chintré en partie; — Antoine Lenet, conseiller, seigneur de Selorre; — François de Moyria, seigneur de Mornay et Vologniat; — Henri Quirot, conseiller, seigneur de La Borde. — Souffrance accordée à Jean de Thésut, écuyer, pour reprendre de fief les terres et seigneuries de Simard et Bessandrey.

B. 10939. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1713-1715. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon,

par Louis-Nicolas de Neuville, duc de Villeroy, pour la terre et seigneurie de Beaumont-sur-Grône et ses dépendances; — Thérèse de Falcon de La Blache, veuve de Claude d'Haraucourt, chevalier, dame de Saint-André-de-Briord; — Jean Quarré, conseiller, seigneur de La Canche; — Jean Hudelot, écuyer, seigneur de Musseau et La Maison-du-Bois; — Marie du May, veuve d'Etienne Bernard, chevalier, dame de La Chaume, Beire-le-Châtel, Chemenot et Bouzerot; — Octave Cottin, conseiller, pour le fief de La Barre; — Louis Durret, seigneur d'Estours; — Alexandre de La Coste, écuyer, seigneur de La Motte-Chissey; — Sébastien-Charles de Choiseul, chevalier, seigneur de Genay; — Ponthus de Thiard-Bragny, chevalier, seigneur de Juilly; — Claude Gontier, veuve de Guillaume Perreney, chevalier, dame d'Aubigny, Magny et Charrey; — Pierre-Bernard Tapin, conseiller, seigneur de Serville.

B. 10940. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

1713-1714. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Marguerite Joly, veuve de Julien Clopin, conseiller, dame de Bessey et fief du Ménil; — Antoine-Alexandre de Michon, chevalier, seigneur de Berzé-le-Château et Saint-Sorlin; — Jacques Begin, écuyer, seigneur d'Orgeux; — Jacques-Philibert Blancheton, écuyer, seigneur du Moulin-Foulot; — Edme-Etienne-François Champion, seigneur de Nan-sous-Thil; — Pierre Brunet, chevalier, seigneur de Chailly, Sercey, en partie de Thoisy-le-Désert; — Philippe Berbis, écuyer, seigneur de Tart-le-Haut, Thorey, Longecourt, etc.; — les prieur et religieux carmes de Semur-en-Auxois, seigneurs de Villenotte; — Jacques-Philippe de La Baume, chevalier, seigneur de Montfalconet, Perrex et Villeneuve; — François-Bernard-Charles-Antoine de Bretagne, seigneur de Magny-la-Ville.

B. 10941. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 81 pièces, papier.

1714-1727. —Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Joseph Faguet, seigneur de Noblens; — Frédéric-François de Frêne, écuyer, seigneur de Saint-Beury et Beurisot; — Edme Lamy, écuyer, seigneur de La Perrière, Samerey, Saint-Seine-en-Bâche, etc.; — Jacques Bichot-Morel, seigneur du fief de Corberon; — Jean Baillet, chevalier, seigneur et baron de Saint-Julien, Clénay, Bretigny, etc.; — Laurent du Crot, seigneur et comte de Grolée et Rossillon; — François de Truchis, écuyer, seigneur de Serville; — Marie de Bretagne, veuve de François d'Etiennot, écuyer, dame de Vassy et fief de La Borde; — François Joly, seigneur de Bévy et Marsonnas; — Bénigne de Champagne, chevalier, seigneur de Prissey et du fief d'Argilly; — Charles-François Bourrelier, écuyer, seigneur de Damalix; — Ponthus de Thiard de Bragny, chevalier, seigneur de Saint-Euphrône; — Guillaume Cattin de Richemont, écuyer, seigneur en partie de Villotte, de Richemont; — Claire de La Toison, veuve de Bénigne Bouhier, chevalier, pour une rente sur les marcs de Dijon; — Jean-Baptiste de Mâlain, écuyer, seigneur de Saint-Seine-sur-Vingeanne; — Pierre Bruneau, écuyer, seigneur et baron de Vitry-sur-Loire; — Pierre-François de Bretagne, seigneur et baron de Grignon, Orain, Les Granges, Benoisey et Seigny; — Victoire-Eléonore de Sayve, dame et comtesse de La Motte, de Thil, etc.

B. 10942. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1714-1767. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jeanne-Renée de Chalon, veuve de René de Frêne, chevalier, dame de Juilly, Saint-Aubin et Beauvilliers; — François de Fussey, baron de Serrigny, seigneur de La Motte-Chissey; — Pierre de Rains, seigneur de Fortunet; — Jeanne de Gevalois, veuve de Jean de Thésut, écuyer, dame de Simard, Bessandrey; — Claude de Morey, écuyer, seigneur et baron de Sully, Igornay, Barnay et ses annexes; — Philippe-René de l'Ile du Gast, seigneur de Saulx-les-Montréal et Conforgien; — Louis-Bénigne de Bauffremont, chevalier, seigneur et marquis de Mirebeau, Tanay, Charmes, Ruffey, Villiers-le-Duc et Vanvey; — les supérieure et religieuses ursulines de Vitteaux, dames de Posanges; — Jean Quarré de Livron, seigneur d'Etroyes, Mercurey et en partie de Mipont; — Jean-Baptiste Lantin, écuyer, seigneur de Montcoy; — Jean Conteaud, écuyer, seigneur de Coulanges-la-Vineuse; — Pierre Vaillant, écuyer, seigneur du Meix-Moron; — Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes, seigneur de Noyers.

B. 10943. (Liasse.)— 6 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1714-1715. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par François-Théodore de Gustine, chevalier, seigneur et baron de Fays-Billot; — Louis Gontier, seigneur de Perroux; — Philippe Quarré d'Aligny, écuyer, seigneur de Juilly, Malpertuis et Fontaine; — Claude Drouas, écuyer, seigneur de Notre-Dame-d'Is en partie; — François de Damas, seigneur de Fétigny, La Tour-Laurent et en partie de Coulanges-sur-Yonne; — Claude Guerret, écuyer, seigneur de Grannot en partie; — Philippe Loiseau, écuyer, seigneur du Grand-Charéconduit; — Claude de Sainte-Colombe, chevalier, seigneur de Sarrie; — Claude Fyot, comte de Bosjean, seigneur de Beauvoir, paroisse de Frangy; — Joachim Le Grand, pour le

temporel du prieuré de Premessin; — Jean-Baptiste-Gaston Baillet, chevalier, seigneur de Duême; — Philibert Chiquet, écuyer, seigneur de Thil et Les Filletières; — Claude Rey, seigneur de La Outre.

B. 10944. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1715. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Claude de Fautrières, seigneur de Cherchilly en partie; — Guy Sallier, conseiller, seigneur de Maraut, Villiers-les-Nonnains, etc.; — Guillaume-Alexandre, marquis de Vieuxpont, seigneur de Sennecey, Château-de-Marnay, Saint-Julien; — Paul Loriol de Chandieu, chevalier, seigneur de Couches; — Henri-François de Tenarre, marquis de Montmain, seigneur de Sechêne, La Frette et La Bescherie; — Louis-Athanase de Peicheperroux-Comminges, comte de Guitaut, marquis d'Epoisses; — Marie de Rivalant, veuve de Claude Des Moulins, écuyer, dame de Chanceau-en-Autunois; — Nicolas de Belleperche, chevalier, seigneur de La Tour-du-Bois, Le Batan-Charmoy, Montcenis, etc.; — Ponthus de Thiard de Bragny, seigneur de Villenotte; — Louis-Nicolas de Neuville, duc de Villeroy, pair de France, seigneur de Beaumont-sur-Grône; — Jacques de Mucie, seigneur de Charmailles et en partie de Jambles; — Claire Rajaud, veuve de Jacques Barbier, dame d'Entre-Deux-Monts, Concœur et Corboin.

B. 10945. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

1715-1729. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par les recteur et religieux du collége des Godrans de la Compagnie de Jésus à Dijon, pour une partie de l'éminage de cette ville; — Hugues-Charles Cochet, écuyer, seigneur de Savigny-les-Blaisy; — Pierre de Faubert, écuyer, seigneur de Montpetit et Crecy; — Jacques de Foudras, seigneur de Demigny; — Claude-Hyacinthe de Berthet de Gorze, chevalier, seigneur de Chaume; — Antoine-François Damas, chevalier, marquis de Marcilly, seigneur de Sassangy et Saint-Etienne-en-Bresse; — Pierre de Boitouzet, écuyer, seigneur de Poinçon; — Jacques Comeau, écuyer, seigneur de Marly-sous-Issy et Le Douat; — François du Rousset, écuyer, seigneur de Marfontaine; — Louis Perrachon, chevalier, comte de Varax; — Gilbert de La Queille, chevalier, seigneur et comte d'Amanzé, Pressy et Saint-Ambreuil; — Emmanuel Chesnard, écuyer, seigneur de Vêvre, Neuvy; — Claude-Elisabeth de La Guiche, chevalier, seigneur du Rousset; — Lazare Bizouard, écuyer, seigneur de Montille-les-Semur; — Ferdinand-Agathange, marquis de Brun, seigneur de Bonnencontre; — François Bardin-Boatier de Réal, chevalier, seigneur d'Eguilly, Martrois et Blancey; — Jean-Jérôme Boulée, pour des cens et redevances à Talant; — Thibault-Gaspard Thierry, seigneur de Thorey; — Louis de Montsaulnin, chevalier, marquis de Montal, seigneur de Menetreux-le-Pitois; — Marie-Victoire de Sayve, comtesse de La Motte, dame du Brouillart.

B. 10946. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1716-1723. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean-Baptiste Ganiare, écuyer, seigneur en partie de La Motte-Martenot et de La Motte-Neuilly; — Anne-Claude de Thiard, chevalier, seigneur de Charnay; — Louis, duc d'Aumont, seigneur de Molinot, Santosse et Aubigny-la-Ronce; — Jean-François, comte du Châtelet, seigneur de Jours et Seigny; — Claude-Chrysante de Moyria, chevalier, seigneur de Marcy, paroisse de Santigny en partie; — André Malpoy, trésorier général de France, seigneur de Beire-l'Eglise et Beire-le-Châtel en partie; — Michel Dorothée, marquis de Grammont, seigneur de Dracy et Grangy; — Marie-Anne Fuligny-Damas de Rochechouart, chevalier, seigneur de Marigny, Barbirey, Gissey-sur-Ouche; — Claude-Antoine, veuve de François Friand, écuyer, dame de Ruère et Champloy; — Michel de Fay, seigneur de Musseau et La Maison-du-Bois; — Denis-François Jarsaillon, écuyer, seigneur de Villars-le-Garde; — François du Puis, tuteur de Louis-Bernardin, Godefroy, Gigault de Bellefond, seigneur et marquis de La Boulaye, Cercy; — Jacques de Ganay, chevalier, seigneur de Maraut, Villiers-Nonnain, Vaupitre, etc.; — François de Saint-Belin, marquis de Vaudremont, seigneur de Villargeot et Balole; — Edme-Bernard de Royer-Saint-Micaud, chevalier, seigneur de Cussy-la-Colonne.

B. 10947. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1717-1721. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Philippe de Croonambourg, écuyer, seigneur de Morey, Chambolle et Broin; — Marie-Anne, légitimée de France, veuve d'Armand-Louis de Bourbon, prince de Conti, et baronne de Pagny; — Claude Monseigneur, garde-marteau de la maîtrise de Dijon, pour une partie de l'éminage de cette ville; — Jacques Berbis, écuyer, seigneur de Corcelles-les-Arts; — Jacques de Foudras, seigneur de Chaudenay-sur-Deheune et Maupas; — Bénigne-Charles-Claude Fevret, écuyer, seigneur de Bligny et Curtil en partie; — Philippe de Chastenay, seigneur en partie d'Echalot et Lochères; — Bernard Barbier, trésorier de France, seigneur d'Entre-Deux-

Monts, Concœur et Corboin ; — Marguerite Jacquinot, veuve de Philippe Pélissier, écuyer, dame de Crébillon ; — Pierre Cottin, écuyer, seigneur en partie de Saint-Germain-d'Ambérieux ; — Gabriel d'Ervieu de Villieu, chevalier, seigneur de Loye ; — Nicolas Thomas, écuyer, seigneur de La Motte-d'Illan, Champ-Gachot ; — Louis de Bourgeois, écuyer, seigneur de Billia, Villas et Lias-sur-Escrivieux ; — Joseph Philibert, comte de Lecheraine, chevalier, seigneur de Versailleux ; — César-Hector de Vassignac, chevalier, seigneur de Saint-Prix ; — Guy Chartraire de Saint-Agnan, seigneur et marquis de Ragny, Montréal, Guillon, etc. ; — Joseph Huet de Dampierre, seigneur de Thil et Les Filletières ; — Joseph de La Poype, seigneur de Poncin et Cordon.

B. 10948. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin ; 29 pièces, papier.

1718-1722. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Claude de Belin, conseiller maître des comptes, seigneur de La Tour-de-Saint-Apollinaire ; — Robert Jannel, seigneur de Villers-Rotin ; — Antoine Arcelot, écuyer, seigneur du fief de Crébillon en partie ; — François Chartraire de Dompierre de Givry en partie ; — Françoise de La Saunière, femme de Gilbert de Seyssel, dame de La Grange-de-Jambol ; — Jean-Christophe Filsjean, seigneur de Sainte-Colombe ; — Gilbert-Charles de Saint-Aubin-le-Gendre, chevalier, seigneur de Saint-Aubin-sur-Loire, Chirat, etc. ; — Henri de Piolène, chevalier, président à mortier au Parlement de Provence, seigneur de Thory ; — François Espiard, seigneur en partie de Jours et Seigny ; — Jules-Mathieu de Rochemont, écuyer, seigneur de La Motte-sur-Deheune en partie ; — Pierre de Montherot, écuyer, seigneur de Billignieux ; — Renaut Constant, comte de Pons, seigneur de Sermesse ; — Louis d'Escayeul, marquis de Liancourt, seigneur de Chassenay-en-Champagne ; — Claude-Joseph de Chevrières, seigneur de Montellier, Joyeux et Cordieu ; — Claude-César Ferrary, seigneur de Romans, du Bouchoux-Gorland.

B. 10949. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1718-1728. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Marie-Anne Aubert La Ferrière, veuve de Pierre Comeau, chevalier, dame de Thorey-sous-Charny ; — Jean Perret de La Boissonnière, écuyer, seigneur de La Vaize ; — François de Ligny, seigneur de Rocheprise et Vaurois ; — Claude de La Loge, écuyer, seigneur du Bassin ; — Etienne-Charles de Choiseul, chevalier, seigneur d'Eguilly, Civry-en-Montagne, etc. ; — Claude de Thésut, écuyer, seigneur de Verrey-sous-Salmaise ; — Pierre de Jaucourt, seigneur de Vaux, Vermoiron ; — Charles-Louis de Valois, comte de Mursay, seigneur d'Autricourt en partie ; — Guy Chartraire de Saint-Agnan, seigneur de La Tour-Bourgeoise, sise au château de Forléans ; — Joseph-Romain Colmont, écuyer, seigneur de l'Ile-en-Bresse en partie ; — Guillaume-Antoine de Chastellux, seigneur et comte de Chastellux ; — André-Emmanuel de l'Aube, chevalier, seigneur et baron de Corcelles-en-Mâconnais ; — Jacques de La Porte de Marnay, écuyer, seigneur de Prusilly ; — Jean de La Coste, seigneur de Villy-sur-Tille et Avelanges ; — Charles-Henri de Croisier, seigneur de Sainte-Segros ; — Pierre-Anselme, comte de Montjoye, seigneur de Versailleux ; — François de Montet, écuyer, seigneur d'Athée et Magny ; — Benjamin-François Le Clerc, écuyer, seigneur de Buffon ; — Marie Bouthillier, veuve de César-Auguste de Choiseul, pair de France, dame de Poix ; — Claude Saumaise, écuyer, seigneur de La Grande-Balole.

B. 10950. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin ; 27 pièces, papier.

1719. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Etienne Filsjean, seigneur du Bas-Fossé ; — Philibert Baudot, conseiller, pour une partie du fief de Crébillon ; — Pierre Maillard, écuyer, seigneur en partie de Santenay ; — Elisabeth-Suzanne et Anne de Regnier, dames de Chassey ; — Louis-Georges-Marie de Massol, chevalier, seigneur de Collonges, Bévy, Magny-les-Villers ; — Jean-Baptiste de Requeleyne, seigneur de Villy et Champrenault ; — Charles-Léopold l'Espérance et ses frères et sœurs, comtes et comtesses de Coligny ; — Pierre Larcher, chevalier, seigneur de La Clayette ; — Jean-Baptiste Blancheton, écuyer, seigneur de Thorey-sur-Ouche et Buisson ; — François-Hugues de Siry, chevalier, seigneur de Pasquier, Vignolles et Chevignerot ; — Joseph-Ignace Tardy, écuyer, seigneur du fief de La Bellière ; — Philibert des Rois, écuyer, seigneur du fief de Neirieux ; — Antoine Nompar de Caumont, duc de Lauzun, seigneur et baron de Ruffey.

B. 10951. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 24 pièces, papier.

1719-1729. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Louis-Godefroy-Bernardin Gigaud, chevalier, marquis de Bellefond et de La Boulaye, seigneur de Montmort ; — Jean-Baptiste Suremain, chevalier, seigneur d'Athée et Magny ; — Jean-Baptiste Gagne, chevalier, seigneur de Villars-Fontaine, Chevannes, Messanges ; — Anne-Antoine de Sennevoy, seigneur de Fontaine-les-Dijon ; — Suzanne de Gentil, veuve d'Hercule de Messey, chevalier, dame de Mauvilly

Beaunotte, Meulson; — Claude du Puis, écuyer, seigneur de Saint-Gervais; — Jeanne de Villers, veuve d'Henri-Louis de Fourey, chevalier, dame de Couchey; — Jean-Baptiste de La Curne, écuyer, seigneur de Thillay; — Henri-Charles-Gaspard de Saulx, vicomte de Tavannes, seigneur de Vesvre; — Claude de Sennevoy, veuve d'Anne-Georges-Louis de Pernes, chevalier, dame et comtesse d'Epinac et Cheilly; — Simonne de La Ramisse, veuve de Jean Pelletier, dame de Cléry.

B. 10952. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1719-1730. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Antoine Cortois-Humbert, maître des comptes, seigneur d'Attignat; — Maurice Durand de Chalas, seigneur de La Tour-du-Bois, Charmoy, Montcssus, etc.; — Noël Palatin de Dyo, chevalier, seigneur de Vandenesse-sur-Arroux, Vallette, Rochefort et La Coudraye; — Humbert de Brancion, pour deux étangs dans la seigneurie de Balole; — Armand-Paul de Fieubet, chevalier, seigneur de Sivry, Saisy, Epertuilly, etc.; — Anne-Philippine de Mimeure, dame de Vonges et La Bassole; — François-Hugues de Siry, chevalier, baron de Couches, seigneur de Montfalconet et Perrex; — Charles d'Arlay, seigneur de Meursault, La Nocle et Montbis; — Marie Trébillet, veuve de Claude Pelot, écuyer, dame de La Charmée et Avenne; — Mathieu Gayot, chevalier, seigneur et comte de Châteauvieux; — Pierre Larcher, président à la Chambre des comptes de Paris, seigneur et baron d'Arcy-sur-Loire et dépendances; — Georges du Thil-Jubert, chevalier, marquis du Thil, seigneur de Bourguignon.

B. 10953. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1720-1730. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean-Baptiste de Macheco, écuyer, seigneur de Villy et Champrenault; — Charles Viennot, écuyer, pour le moulin du Tronchat, situé à Vaublanc; — Pierre de Joumart-Tison, seigneur de Thorey; — Jacques-Bernard du Rey, écuyer, seigneur de Presle; — Jean-Julien, écuyer, seigneur du fief de La Chaume à Rosey; — Antoine-Ignace Lenet, écuyer, seigneur de Selorre, Putière et La Brosse; — Antoine Hélie de Sercey, chevalier, seigneur d'Arconcey et Lanneau; — Antoine de Riverieux, écuyer, seigneur de Saint-Paul-de-Varax et Villers; — Vivant Guyard, écuyer, seigneur de Balon; — Bernard de Budé, seigneur de Fernex; — Antoine Joly, seigneur de Norges-le-Haut; — Guillaume Le Brun, chevalier, seigneur de Vanvey et Villiers-le-Duc; — Jean-Joseph de Berthet, seigneur de Molles et Clairon, paroisse de Sennecey; — Jean-Maurice Durand de Chalas, écuyer, seigneur de Saint-Nizier-sous-Charmoy.

B. 10954. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 42 pièces, papier.

1720-1721. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par François de Luettin, seigneur de Rochefort, paroisse de Vandenesse-sur-Arroux; — Louis de Thésut, écuyer, seigneur de Cussy-la-Colonne; — Louis de Foudras, chevalier, seigneur de Coté et Colombier; — François-Marie Fargès, écuyer, seigneur et baron de Polizy, Polizot, Buxeuil, Bourguignon; — Lazare de Naturel, écuyer, seigneur de Verdier; — Guillaume Le Brun, chevalier, seigneur de Belan; — Laurent-François-Félicien de Sommières, chevalier, seigneur d'Ampilly-le-Sec; — François-Hugues de Siry, chevalier, seigneur de Joncy-la-Guiche; — Grégoire Maniquet, écuyer, seigneur de Meilly, Rouvres, Maconge, etc.; — Marie de Drouard, fille de Philippe de Drouard, écuyer, dame de Curly; — Marie du May, veuve d'Etienne Bernard, chevalier, dame de Saint-Aubin et Gamay en partie; — Antoine Le Prestre de Vauban, lieutenant général des armées du roi, seigneur de Boyer et Essertines; — Claude Le Blanc, chevalier, seigneur d'Arnay-sous-Vitteaux, Villeferry; — Claude Bouchu, seigneur de Thiellay; — Gabriel Dervieu, chevalier d'honneur de la cour des monnaies de Lyon, seigneur de La Pie-Saint-Eloi; — Nicolas de Comeau-Créancey, chevalier, seigneur de Vincelles; — Philibert Lorenchet, seigneur de Marigny-le-Cahouet: — Claude de Beauchêne, écuyer, seigneur de Bouchet-les-Cravant; — Michel-Cesle-Roger de Rabutin et Marie de Rabutin, seigneur et dame de Bussy-le-Grand.

B. 10955. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

1720-1722. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Louis Ravat, seigneur de Baneins; — Philibert Lorenchet, seigneur de Tailly; — Jean-Baptiste Bernard, seigneur de Chanteau, Saint-Didier, Corcelotte; — Joachim de Fays de Rochepierre, chevalier, seigneur de La Clayette et Trémont; — Nicolas et Bénigne Vaillant, écuyers, seigneurs de Mosson et Massingy; — Edmée de Fromager, dame de Nogent-lès-Montbard; — Simon Berthelot de Beloy, écuyer, seigneur de Saint-Thibault; — Pierre Durand, écuyer, seigneur du Meix; — Jean de La Coste, écuyer, seigneur de Couchey en partie; — Henri de Mathieu, chevalier, seigneur de Moroges; — Bernard de Budé, chevalier, seigneur et comte de Montréal-en-Bugey; — Abraham de Viesse, seigneur du Moulin-Rouge; —

Jean-Baptiste Refregé, chevalier, seigneur de Thil, Les Filletières et justice de Saint-Boil; — Henri-Jacques Coignet de La Thuilerie, seigneur de Courson.

B. 10956. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 51 pièces, papier.

1721-1731. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Nicolas de Badier, écuyer, seigneur de Juillenay; — Joseph Frérot, chevalier, seigneur de Savoisy; — Etienne Hallée, chevalier, seigneur et baron de La Motte-Saint-Jean, Morillon, La Brosse, etc.; — Antoine de Chargère, comte du Breuil, seigneur de La Motte-Marcilly, Etevaux et l'Epinay; — Claude Cizeron, banquier à Lyon, seigneur de La Vernée, Broná et Les Berruyères; — François de Rouxel de Médavy, chevalier, marquis de Grancey, seigneur de Meilly, Rouvres, Maconge, etc.; — François-Henri de Saint-Belin, seigneur de Fontaine-en-Duêmois; — Bénigne Bouhier, seigneur de Fontaine-les-Dijon; — Toussaint de Pize, seigneur de La Fontenelle; — André-Bernard de Bernardon, chevalier, seigneur de Montagny; — Louis-Joseph Chevalier, marquis de Rose, seigneur de Fontenelle en partie; — Louis de Vienne, chevalier, seigneur et baron de Châteauneuf; — Marie-Elisabeth Rains, veuve d'Hilaire-Bernard de Requeleyne, chevalier, dame et baronne de Longepierre; — Gaspard Hardoin de Courcelles, chevalier, seigneur de Taniot; — Louis-Bénigne Berthier, chevalier, seigneur d'Arnay-sous-Vitteaux, Villeferry; — André-Bernard Bouhier, bachelier en Sorbonne, chanoine et prévôt de la Sainte-Chapelle de Dijon, pour la prévôté de ladite chapelle; — Pierre de Collabaud, seigneur et baron de Châtillon-de-La-Palud, Bublane, Rignieu-le-Franc, etc.; — Claude Miard, seigneur de Beauvernois; — Louis de Foudras, chevalier, seigneur et comte de Châteautiers, La Bussière, etc.; — Paul-François Le Hardy, chevalier, seigneur et comte de Boulignieux; — Louis Le Goux de La Berchère, seigneur et marquis de La Berchère, Boncourt, Vosne, etc.; — Marguerite-Etiennette d'Achey, veuve d'Etienne Damas, chevalier, dame de Beurisot et Soussey; — Henri de Royer de Saint-Micault, seigneur de Rains.

B. 10957. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 42 pièces, papier.

1722-1729. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Catherine-Henriette de Lambert, veuve d'Etienne de La Taste, chevalier, dame de Basson-sur-Yonne; — François de Luettin, chevalier, marquis de Ferrière, seigneur de Maisey-le-Duc; — Claude Tupinier, seigneur des Murgers; — Jacques du Moulin, seigneur de La Bruyère; — Claude-Bénigne Guyard, écuyer, seigneur de Balon; — Antoine de Prat, seigneur de Bessey; — François Chartraire, seigneur de Montigny; — Philippe de Croonambourg, seigneur de Vougeot; — Jacques Berbis, écuyer, seigneur de Corcelles-les-Arts en partie; — Jean Perrin, seigneur de Montceau, Versaugne-en-Mâconnais; — Louis Gauthier, écuyer, seigneur de Chamirey; — Louis Charpy, seigneur de Saint-Usage et Echenon; — Jacques-Auguste Espiard, seigneur de Vernot; — Bénigne Comeau, seigneur de La Chocelle; — Claude-Joseph Magnien, seigneur de Reulle; — Jean-Baptiste Jugeat, seigneur de Cleyzieu-en-Bugey. — Souffrance accordée à Isaac Perreault, écuyer, pour reprendre de fief la seigneurie du Petit-Pont-de-Montrevoz.

B. 10958. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 61 pièces, papier.

1722. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Prudent Tabourot, écuyer, seigneur des Grandes et Petites-Véronnes; — Jean-Baptiste Suremain, écuyer, seigneur de Flammerans; — Jean de Morelet, écuyer, seigneur de Collonges-la-Madeleine; — Philibert Loiseau, écuyer, seigneur de Vessey; — Claude Michon, bourgeois de Paris, seigneur de Chenavelle; — Henri-Jules Tixier, chanoine en l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris, seigneur de Corcelles-les-Arts en partie; — Claude-Adrien Cybert de Chalon-sur-Saône, seigneur de Chamilly; — Claire de La Toison, veuve de Bénigne Bouhier, pour une rente annuelle sur les marcs de Dijon; — André Fleutelot, écuyer, seigneur de Marliens; — Bénigne-Claude Lenet de Larrey, seigneur de Corgengoux et Mazerotte; — François du Faur de Pibrac, chevalier, seigneur de Sainte-Colombe; — Abraham Quarré, conseiller, seigneur de Dracy; — Gérard Durey de Poligny, écuyer, seigneur de Trochères; — Louis Quarré, écuyer, seigneur du Meix-Berthault; — Alexis Durand de Saint-Eugène, chevalier, seigneur de Trouhans; — Pierre-Paul Coignet de La Thuilerie, chevalier, seigneur de Migey; — Pierre-Gabriel Berbis, seigneur de Mailly; — François Febvre, veuve de Simon Viesse, écuyer, dame du Moulin-Rouge; — Philippe de Chastenay, écuyer, seigneur d'Echalot; — Claude Loppin, seigneur de Gemeaux et Preigny; — Pierre Rigoley, seigneur de Chevigny-Saint-Sauveur et Corcelles; — Jacques Comeau, écuyer, seigneur de Marly et Douhat; — Michel Marchand de Montbéliard, écuyer, seigneur de Mony et Rosey; — Claude-Bernard de Montessus, chevalier, seigneur et comte de Bellevesvre; — Jean-François-Antoine de Clermont, seigneur et baron de Chagny et de La Tour-de-Montaigu; — Guillaume Catin de Richemont, écuyer, seigneur en partie de Villotte et Richemont; — Marie Bouthillier, duchesse de Choiseul, dame de Chamesson et Mussey; — Guillaume Languet-Robelin, sei-

gneur et baron de Saffres; — Jacques Bichot-Morel, seigneur de Corberon; — Etienne Filsjean, pour une partie de l'éminage de Dijon; — Marie Brulart, veuve de Louis-Joseph de Béthune, chevalier, dame et baronne de Sombernon, Mâlain, Travoisy, etc.; — Henriette-Marguerite de Saulx-Tavannes, dame de Courcelles, Ruffey, Montigny-Saint-Barthélemy, Genouilly, etc.; — François-Bernard de La Ramisse, conseiller, seigneur de Taix et La Chaumelle; — Daniel Bourée, seigneur de Villy-le-Brûlé.

B. 10959. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 51 pièces, papier.

1722-1723. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jules-César Catin, écuyer, seigneur de Villotte en partie; — Etienne de Clugny, seigneur de Nuits-sous-Ravières; — Camille-Léon de Guignard de Saint-Priest, prieur d'Innimont, pour le temporel du prieuré; — Antoine Bouhier, chevalier, seigneur de Pasques à Lantenay; — Antoine Morisot, seigneur de Jancigny; — Jean Le Compasseur, seigneur et marquis de Courtivron; — Barthélemy Millière, écuyer, seigneur d'Aiserey; — Jean-Marie de Bretagne, seigneur de Nansous-Thil et Chausserose; — Claude de Sainte-Colombe, chevalier, comte de Laubepin, seigneur de Sarrie et Saint-Didier; — Georges de Loriol, écuyer, seigneur d'Asnières-en-Bresse; — Jacques-Philippe de La Baume, comte de Saint-Amour, seigneur de Villeneuve-en-Bresse; — Charles de Brosses, seigneur et baron de Montfalcon; — Jean Du Puis, écuyer, seigneur et baron de Semur-en-Brionnais; — Georges-Bernard Joly, conseiller, seigneur de La Borde, Montmançon, etc.; — Pierre Lorenchet, écuyer, seigneur de Bouilland; — Marc-Hilaire de Tenet, seigneur et comte de Saint-Christophe, Fougère, Sancenay et Sainte-Foy; — Jean-Baptiste de Lamare, écuyer, seigneur d'Aluze; — Marie-Elisabeth Berbis, dame de Molaise, Romaine; — Philibert-Bernard de La Vernette, écuyer, seigneur de La Vernette et Villars; — Bernard de Fontette, chevalier, dame Marie Bernard de Fontette, sa sœur, seigneur et dame de Chavance; — Anne-Reine Malo du Bousquet, veuve de Claude-Bernard Maillard, écuyer, dame de Marcilly; — Marguerite-Françoise Richard, veuve de Jean-Bernard Blanot, écuyer, dame de Champrenault en partie; — Silvestre de Pélissier, écuyer, seigneur de Ternant, Bévy, Semesanges; — Claude de Grain de Saint-Marceau, écuyer, seigneur de l'Ile-en-Bresse; — Denis Mairetet, seigneur de Minot; — Eugène de Montgey, seigneur de Charancey et Massène; — Charles-François Bourrelier, écuyer, seigneur de Damalix; — Marie Du May, veuve d'Etienne Bernard, chevalier, dame de Saint-Aubin, Gamay, La Chaume; — François de Froissard, seigneur et baron de Pressiaz-en-Bresse; — Bernard Berard de Monge, seigneur de Bouze et Ebaty; — Pierre Seguenot, seigneur de Chambœuf; — Jean Quarré, chevalier, seigneur de Mercurey, Mipont, etc.

B. 10960. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 51 pièces, papier.

1722. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean-Baptiste Clerguet, conseiller, seigneur de Loisy; — Marguerite Joly, veuve de Julien Clopin, conseiller, dame du fief du Mesnil, paroisse de Brazey; — Agathange-Ferdinand, baron de Brun, seigneur de Bonnencontre — Guillaume Simony, écuyer, seigneur de Varanges et Chauffroy; — Françoise de Choiseul, veuve de Marie-Beaune-Bernard de Montessus, dame de Soirans; — Claude-Marc de Montagu, marquis de Bouttavant, seigneur et baron de Cornaud et Vaugrineuse; — Antoine Gay, seigneur de Millière; — Philibert Buffet, écuyer, seigneur de Civry-les-Voudenay; — Antoine Garnier, seigneur de Brion; — Michel de Chaugy de Roussillon, seigneur d'Anost; — Antoine des Bois, bailli de Mâconnais, seigneur de Choiseau; — Antoine Duneau, pour le fief du Petit-Antonnet; — Marie-Catherine d'Aguesseau, comtesse de Tavannes, veuve de Charles-Marie de Saulx, chevalier, dame de Beaumont, baronne de Lux; — Joseph Guye, écuyer, seigneur de Labergement-les-Auxonne; — Anne Berthier, veuve de Benoît Le Gouz-Maillard, chevalier, dame de Saint-Seine-l'Eglise et Dampierre-sur-Vingeanne; — Pierre Brunet, chevalier, seigneur et comte de Serrigny; — Claude Gontier, veuve de Guillaume Perreney, chevalier, dame d'Aubigny, Magny et Charrey; — Jacques-Claude Bonan, seigneur du fief du Champ-au-Chevalier; — Antoine Le Prestre de Vauban, seigneur de Broye, Essertines, Saint-Sernin; — Jean Contand, écuyer, seigneur de Coulanges-la-Vineuse; — Barthélemy d'Arlay, écuyer, seigneur de La Boulaye et La Boutière; — Pierre Tapin, seigneur de Perrigny et Guierfans; — Paul de Loriol de Chandieu, chevalier, comte de Digoine, seigneur et baron de Couches; — Jeanne Berbis des Maillys, dame de Bligny et Curtil; — Claude de Rey, seigneur de La Outre; — Bernard Bernard, conseiller, seigneur de Sassenay, Virey; — Etienne Chesnard, écuyer, seigneur de Salornay; — Henri-Alexandre Rémond, écuyer, seigneur de Thoires, Echalot et Lochères; — François-Pierre de Bretagne, baron de Grignon, seigneur d'Orain; — Henri-Anne de Fuligny-Damas de Rochechouart, chevalier, seigneur de Marigny-sur-Ouche, Barbirey, Gissey; — Victor-Amédée de La Fage, écuyer, seigneur de Saint-Huruge, Bursy, Malfontaine et Valescot; — François Quarré, seigneur de Lanthes et Le Meix.

B. 10961. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1722. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon,

par Anne Le Cocq, veuve de Bénigne Macheco, dame de Segrois en partie; — Jacques Guenebault, écuyer, seigneur de Buncey; — Claudine Boivin, veuve de Denis Jaquot, dame du Grand-Antonnet; — Charles de Jaucourt, chevalier, seigneur de Saint-Andeux et Saint-Germain-de-Modéon; — Charles de Vienne, chevalier, seigneur et comte de Commarin; — Jean Gillot, conseiller, seigneur du Tiret; — Jacques Bégin, écuyer, seigneur d'Orgeux; — Claude de Mazel, veuve de Louis de La Tour-du-Pin, dame de Fontaine-Française; — Jean Loppin, conseiller, seigneur de Masse; — Edme Lamy, écuyer, seigneur de La Perrière, Samerey, Saint-Seine-en-Bâche, etc.; — Jean-Baptiste Bauyn, conseiller, seigneur de Pont-de-Pany, Sainte-Marie et Arcey; — Bénigne-Charles-Claude Fevret, écuyer, seigneur en partie de Bligny-sous-Beaune et Curtil; — Jean-François-Gabriel de Hennin, archevêque d'Embrun, seigneur de La Rochette et Saule; — Louis-Armand-Marie de Saulx-Tavannes, seigneur de Mirebel, baron de La Marche; — Philippe de La Toison, écuyer, seigneur et baron de Bussy-la-Pêle, Drée et Savranges; — Antoine-François Damas, marquis de Marcilly, seigneur de Sassangy, Saint-Etienne; — Claude Bouchu, seigneur de Loisy et l'Essart; — François Fleutelot de L'Arçon, écuyer, seigneur de Thorey; — Marie-Eléonore-Victoire de Sayve, dame de Thil, du Brouillart, etc.; — Claude de Thiard, chevalier, seigneur de Charnay; — Jacques de Thiard-Bissy, chevalier, seigneur de Bissy, Grammont, Authume, etc.; — Philippe Bataille, écuyer, seigneur de Mandelot; — François-Emmanuel de Roger, marquis de Saint-Micault, seigneur de Cussy-la-Colonne; — Louis Le Goux de La Berchère, chevalier, seigneur et comte de La Rochepot; — Jean-Joseph Berthet de Gorse, chevalier, seigneur et marquis de Berthet et Gorse; — Claude de Fautrières, écuyer, seigneur de Cherchilly; — Radegonde Berbis d'Esbarres, dame de Leyseu, paroisse d'Issy; — Etienne d'Aligre, chevalier, seigneur de Vieuchâteau.

B. 10962. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 58 pièces, papier.

1722. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Claude-Bernard Espiard de La Cour, seigneur de Genoud et Blanot; — Marie Vallier, veuve de Joseph Paisseaud, conseiller, dame de Flacey; — Philippe de La Martine, écuyer, seigneur d'Hurigny; — Abel de La Bletonnière, écuyer, seigneur d'Igé; — Claude de Moreaud, écuyer, seigneur de Grilly; — Moïse Toulouze, bourgeois de Coppet-en-Suisse, seigneur de Peissoles; — Jeanne-Renée de Chalon, veuve de René de Frêne, chevalier, dame de Juilly, Saint-Aubin et Beauvilliers; — Charles d'Arlay, seigneur de Crecey; — Alexandre de Saint-Quintin, comte de Blet, seigneur d'Essey, Rouvres-sous-Meilly, — Bénigne Le Gouz, écuyer, seigneur de Magny-sur-Tille; — Antoine Joly, chevalier, seigneur de Blaisy; — Daniel Rémond, écuyer, seigneur d'Etrochey; — Claude de La Michodière, seigneur de Noiry; — Philibert Verchère, seigneur d'Arcelot, Arceau et en partie de Fouchanges et Orgeux; — Henri de Balathier, chevalier, seigneur de Villargoix en partie; — Agathe Sousselier, veuve de Claude Guerret, écuyer, seigneur de Grannod-en-Chalonnais; — Jacques de Foudras, seigneur de Demigny, Chaudenay-sur-Deheune; — François Bouthillier, ancien évêque de Troyes, seigneur de Baigneux-les-Juifs; — François de Saint-Belin, chevalier, marquis de Vaudremont, seigneur d'Athée et Villargeau; — Simon Benoît, conseiller, seigneur de Mercey en partie; — Claude Coutier, chevalier, seigneur et marquis de Souhey; — Guillaume Sousselier, seigneur de La Tour-de-Bissy; — Jeanne Doros, veuve de Pierre Martin de Choisey, écuyer, dame d'Avot et fief de Pothenay; — Simon de Villers-la-Faye, chevalier, seigneur de Santigny; — Nicolas de Villers-la-Faye, chevalier, seigneur du Rousset et Mercey; — Gabriel de Saint-Belin de Mâlain, seigneur de Voudenay-l'Eglise, Sansanges, Viscolon, etc.; — Charles Guyard, écuyer, seigneur de Bagnot; — Angélique de La Roche-du-Bouchet, dame de Villars-en-Bresse; — Edme-André Minard, écuyer, seigneur de Lautreville; — Jean Baillet, chevalier, seigneur et baron de Saint-Julien, Brognon, Echigey, etc.; — Edme-Bernard Royer, écuyer, seigneur de Lusigny.

B. 10963. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 56 pièces, papier.

1722. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par François de Royer, chevalier, marquis de Saint-Micault, seigneur de Cersot, Cussy-la-Colonne; — Jean-Baptiste Lantin, écuyer, seigneur de Montcoy; — Louis-Bénigne de Bauffremont, chevalier, seigneur et baron de Mirebeau, Charmes et Tanay; — Claude-Huguette de Chaumilly, veuve de Claude de La Coste, dame de Brandon; — Etienne Champion, écuyer, seigneur d'Anneot; — Philippe Quarré d'Alligny, seigneur de Jully et Malpertuis; — François-Laurent Barthelot, écuyer, seigneur d'Ozenay, Gratay et Monterain; — Philibert-Alexandre de Chevrier de Saint-Maurice, seigneur de Mouton, paroisse de Charnay; — Ponthus de Thiard-Bragny, écuyer, seigneur de Massingy, Saint-Euphrône et Villenotte; — Jean-Baptiste Simon, seigneur de Grand-Champ, Soussey, Martrois en partie; — Guy-Auguste Espiard, conseiller au Parlement de Metz, seigneur de Clamerey, Creusot; — Guillaume-Antoine de Chastellux, seigneur et comte dudit lieu; — Marie-Anne Millotet, veuve d'Alexandre Colombet, écuyer, dame de Gissey; — Pierre de Jaucourt, écuyer, seigneur de Vermoiron, Champien, La Grange-du-Bois, Conforgieu; — Jean-Baptiste de La Jarrie, écuyer, seigneur de Cessey; — Humbert Hum-

belot, écuyer, seigneur de Champchanoux et Meix-de-Varanges; — François Guyet, seigneur et marquis de Bantanges, Louhans, Saint-Germain-du-Plain, Sagy, etc.; — Louis Butard, conseiller, seigneur de Navilly-la-Ville et Les Montots; — Edme-Etienne-François Champion, seigneur de Nan-sous-Thil; — Claude de Morey de Vianges, écuyer, seigneur de Vianges, Chauvirey, Reuillon; — Jacques Laurent du Crot, seigneur et comte de Grolée, Rossillon; — Charles de Clugny, chevalier, seigneur de Chatenay et Arcey; — François de Clugny, seigneur de Thenissey; — Jean-Baptiste de Melin, écuyer, seigneur de Saint-Seine-sur-Vingeanne; — Hélie d'Hugon, écuyer, seigneur de La Rochette; — François de Truchis, écuyer, seigneur de Serville; — Henri de Truchis, écuyer, seigneur de Lays en partie; — Albert Trocu, écuyer, seigneur du Bourg-Saint-Christophe; — Frédéric-François de Frène, seigneur de Saint-Beury, Beurisot, etc.

B. 10964. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 50 pièces, papier.

1722-1728. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par François-Joseph d'Ivoley, écuyer, seigneur de La Roche et Verfaye; — Claude-Joseph-François Chevrier, chevalier, pour le péage de Mâcon; — Philibert de Montagu, conseiller, pour le fief et domaine de Pauvrey; — Jean-Charles Coste, seigneur de Meilly, Rouvres, Maconge, etc.; — Jean Parisot, chevalier, seigneur de Crugey et Bouhey; — Hugues-Charles Cochet, conseiller au Parlement de Metz, seigneur de Savigny-les-Blanzy; — Pierre des Vignes, maire perpétuel de Mâcon, seigneur de Davayé et Rossan; — Claude-Marguerite Euvrard, dame de Quemigny et Quemignerot; — Philippe-Marie Masson, écuyer, seigneur de Saint-Marcelin; — Aimée Du Puis, dame de Saint-Gervais; — Antoine Certain, bourgeois d'Epinac, seigneur de Mercey; — Antoine Boillot, chanoine en l'église Notre-Dame de Beaune, seigneur de Sussey; — Jacques de Thoisy, seigneur de Joudes; — François-Michel du Fay, seigneur de Musseau et Maison-Bois; — Pierre Vaillant, seigneur du Meix-Moron; — Edme Prévôt, bourgeois de Beaune, seigneur de La Palud; — Louise Durand, veuve de Claude de La Loge, écuyer, dame de Bassin; — Philibert Lorenchet, seigneur de Tailly en partie; — Maximilien-Bernard de Montessus, écuyer, seigneur de Villars-Chapet; — Antoine Riollet, seigneur de Morteuil; — Claire Frérot, dame de Savoisy.

B. 10965. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 42 pièces, papier.

1722-1730. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Claude de Beugne, écuyer, seigneur de La Chapelle-sous-Bragny; — Jacques-Philippe-Eugène de La Baume-Montrevel, seigneur de Crusille et en partie de Brancion; — Marie-Anne-Joseph de La Baume-Montrevel, dame de Lessart et en partie de Brancion; — Thomas-André-Marie d'Avignau, seigneur dudit lieu; — Claude-Joseph Raince, pour une partie de la baronnie de Longepierre; — Yolande et Charlotte de Saint-Martin, dames de Coraboeuf, Ivry, La Canche; — Jean-Eléonor de Damas, chevalier, seigneur de Dompierre-d'Andour et Tramayes; — Antoinette Aujas, veuve de Salomon Chesnard, écuyer, dame de Saint-Léger et Fuissé; — Huguette Désir, veuve de François Henryon, trésorier de France, dame du fief de Montot; — Claude d'Escrivieux, écuyer, seigneur de Genot; — Hubert de Brancion, seigneur de Visargent; — Françoise Pérard, veuve de Jacques-Auguste de Beuvrand, dame de Fragnet; — Charlotte-Louise de Gadagne, femme de Renaud-Constant de Pons, dame et comtesse de Verdun; — Lazare Callard, écuyer, seigneur de Montsarrin; — Louis Moreau, écuyer, seigneur d'Ecrenelle; — Pierre Bruneau, chevalier, seigneur de Champlevrier; — Bernard de Noblet, seigneur de La Clayette.

B. 10966. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 51 pièces, papier.

1722-1729. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Suzanne du Verne, veuve de Guillaume Burgat, chevalier, dame de Taisey, Cortelin et Ecle; — Pierre Damas de Cormaillon, chevalier, seigneur de Fain-les-Montbard; — Christophe de La Baume, chevalier, seigneur d'Etaye; — Christophe de Seyssel, écuyer, seigneur de Beauretour et Cressieux; — François-Eléazar de Lévy, chevalier, marquis de Châteaumorand, Valromey, etc.; — Claude Richer, conseiller, seigneur de Lucy-le-Bois; — Jean de Fromager, écuyer, seigneur de Nogent-les-Montbard; — Antoine-François de Moisy-Cléron-Saffres, écuyer, seigneur de Meuilley, Chaux, Marey-les-Fussey; — Antoinette de Caille, femme de Maximilien de Montessus, dame de Montsimon; — Jean-Baptiste de Marcenay, seigneur de La Grande-Dame-Guye; — Marie Cœurderoy, veuve de Simon de Villers-la-Faye, dame de Santigny; — Charles de La Baume-Montrevel, chevalier, seigneur et marquis de Saint-Martin, baron de Pesmes; — Claudion des Molins, écuyer, seigneur de Chanceaux-en-Autunois; — Alexandre Le Grand, chevalier, seigneur de Saulon-la-Rue, Fénay, Chevigny, Barges, etc.; — Michel-Gabriel de Roussillon, évêque et prince de Genève, seigneur de Saint-Genis et Fort-de-Chaussy; — Georges-Melchior de Champier, conseiller, seigneur de Chigy; — Claude de Brosses, chevalier, seigneur de Tournay et du Château-de-Pouilly; — Auguste de Ferriol, chevalier, seigneur et comte de Pont-de-Veyle; — François de Jussay, chevalier, seigneur de Verpillière, Chissey, Le Châtel; — Joseph-Marie de Moyria, chevalier, seigneur de

Mailliat; — François de Moyria, chevalier, seigneur de Mornay et Volognat; — Louis-Athanase de Peicheperoux-Comminges, chevalier, comte de Guitaut, seigneur et marquis d'Epoisses; — Henri de Royer de Saint-Micaut, seigneur de Saint-Germain-du-Bois; — Claudine-Françoise Petitjean, veuve de Claude des Champs, dame de La Villeneuve et La Truchière.

B. 10967. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

1722-1724. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par les enfants et héritiers de Louis du Bast de Castelmore, chevalier, seigneurs de Sainte-Croix; — Joseph de La Porte, avocat au Parlement, seigneur d'Anglefort; — Jacques de Mareste, seigneur de Rochefort, Château-Bouchard et Escrivieux; — Marie-Madeleine Chevrier, veuve de Claude-Philibert Chossat, écuyer, dame de Montburon; — Silvestre, marquis de Spada, chevalier d'honneur de la duchesse de Lorraine, seigneur d'Agencourt et en partie de Magnien; — Benoît de Truchis, écuyer, seigneur de Lays; — Jacques de Beaurepaire, écuyer, seigneur de Varey, Beaurepaire et Saillenard; — Charles de Lorraine, pair et grand-écuyer de France, comte de Charny, Mont-Saint-Jean, Arnay-le-Duc et Pouilly; — Gilbert Renaut, écuyer, seigneur de Mépillat; — les prieur et religieux de la Chartreuse de Portes, pour le marquisat de Saint-Sorlin; — Philippe Fyot de La Marche, seigneur et comte de Bosjan, Frangy, Beauvoir, etc.; — Claude de Barthelot, seigneur de Rambuteau, Ecuisse, Chassagne; — Jean-Amédée de Rochefort d'Ailly, chevalier, seigneur de Saint-Point; — Charles-Antoine de Clugny, chevalier, seigneur de Dracy, l'Epervière; — François-Olivier de Senozan, chevalier, seigneur de Senozan, La Salle, Montchanin, etc.; — Pierre de Grenaud, seigneur et marquis de Rougemont, baron de Courcelles; — Louis Damas, écuyer, seigneur de Saint-Pierre-en-Vaux.

B. 10968. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1723-1741. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Joseph d'Angeville, écuyer, seigneur de Montverand et La Saugère; — Balthasar de Longecombe, chevalier, seigneur et marquis de Thoy et Pezieu; — Françoise Villain, veuve de Jean Loppin, dame de Masse; — Jean-Louis-Antoine Passerat, écuyer, seigneur et baron de Sillans, Greix, Bognes, etc.; — Gaston de Grossolles, chevalier, seigneur de Boulignieux, des terres de La Poype, Plantey, etc.; — Jacques de Bretagne, chevalier, seigneur d'Is-sur-Tille et La Grange-Noire; — François de Montjouvent, chevalier, seigneur de La Maisonforte-d'Echallon; — Pierre Baillyat, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon, seigneur d'Avot et Pothenay; — Hélène Bouscault, veuve de François Quarré d'Alligny, dame de Cussy-la-Colonne; — Denis Nault, conseiller auditeur à la Chambre des comptes de Dôle, seigneur de Tais et La Chaumelle; — Nicolas Surget, pour une partie de l'éminage de Dijon; — Vivant Jovinot du Pont, seigneur de Lans et en partie de La Vacherie; — Philiberte Trébuchet, veuve de Nicolas de Badier, dame de Juillenay; — Georges-Melchior de Champier, chevalier, seigneur de Moroges; — Clémence Costa, femme de Jean-François de La Pérouse, dame d'Evieux et Cordon; — François de Truchis, écuyer, seigneur de Molle; — Charles Gravier, seigneur de Vergennes.

B. 10969. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 43 pièces, papier.

1724-1727. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Nicolas de Galand, écuyer, seigneur de Chavannes, Lange et La Poype; — les supérieure et religieuses de la Visitation Sainte-Marie de Dijon, pour une partie de l'éminage de cette ville; — Joseph de Montmont, pour la justice de Bondillon et une rente noble à Saint-Remy; — Benoît de Truchis, écuyer, seigneur de Lays en partie; — Benoît de Regard, écuyer, seigneur de Channay; — Albert-René d'Escrivieux, seigneur de Montalibord; — Charles-Marie d'Escrivieux, écuyer, seigneur de Chemillat; — François David, trésorier général de France, seigneur de Fontenelle; — Henri-Charles de Saulx-Tavannes, chevalier, pour le fief du Clos-de-Gemeaux; — Pierre Cœurderoy, écuyer, seigneur de Crépand; — Paul Alexandre, écuyer, seigneur de Moutonnière; — Nicolas et Jean-César d'Avout, écuyers, seigneurs d'Annoux; — Jacques Espiard de Vernot, écuyer, seigneur de Vernot; — Etienne Chirat, écuyer, pour La Maisonforte-de-Mellecey; — Louis-Marie, duc d'Aumont, pair de France, et Nicolas-Olympe d'Aumont, chevaliers, seigneurs de Rochetaillée et Chameroy; — Jacques-Gabriel de Magnien, écuyer, seigneur de Chailly, Peaudoye; — Alexandre Michon, écuyer, seigneur de Pierreclaux, Bussy, Bussières, La Varenne et Milly; — Marie-Anne Tapin, veuve de Pierre de Bretagne, dame et baronne de Grignon; — Jacques de Rouvray, seigneur dudit lieu et de Coiffan; — Jean-Bernard, seigneur de La Chaume et en partie de Beire-le-Châtel; — Louis de Marc, écuyer, seigneur de La Grande-Dame-Guye; — Emiland Chartraire de Remilly, seigneur de Rochefort et Maisey-le-Duc; — Gaspard Carnot, écuyer, seigneur de Bessey et Chancelay; — Claude de Morey, écuyer, seigneur et marquis de Vianges.

B. 10970. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 47 pièces, papier.

1725-1759. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon,

par Michel de Chaugy, chevalier, seigneur de Villy-le-Moutier; — Denis Rigoley, écuyer, seigneur de Saint-Côme; — Louis-Marie d'Aumont, duc d'Aumont, pair de France, seigneur et baron de Molinot, Santosse, Dezize, Paris-l'Hôpital et Aubigny-la-Ronce; — Madeleine de Chargère, veuve de Humbert de Brancion, écuyer, dame du Grand-Balole en partie; — Charles-Antoine de Clugny, chevalier, seigneur de Darcey; — Edme Lamy, écuyer, seigneur et marquis de La Perrière; — Anne de Regnier, dame de Chassey en partie; — Pierre Champion, écuyer, seigneur de Précy-sous-Pierre-Pertuis; — Louis-Christophe de La Rochefoucault, seigneur et marquis de Bagé; — Eléonore d'Oglethorpe, veuve d'Eugène-Marie de Bethisy, chevalier, marquis de Mézières, dame de Flée, Allerey, La Ronce et en partie de Roilly; — Bénigne Guy de La Loge de Dionne, écuyer, seigneur de La Fontenette; — Jean Riollet, chevalier, seigneur de Puligny et Mipont; — Marie Cartier, veuve de Barthélemy d'Arlay, écuyer, dame de La Boulaye, La Boutière; — Marie-Anne de Jaucen, veuve de Pierre Larcher, chevalier, dame d'Arcy-sur-Loire; — Barthélemy-Bernard Maillard, écuyer, seigneur de Marcilly-les-Vitteaux; — Jean Thevenin, chevalier, conseiller au Parlement de Paris, seigneur et marquis de Tanlay; — Antoine Joly, seigneur de Blaisy-le-Haut, Blaisy-le-Bas; — Renée-Minerve de Chanlecy-Pluvault, veuve d'Eléonor-François, comte de Choiseul, dame de Genay; — Alexandre de Saint-Quintin de Blet, chevalier, seigneur de Villeneuve, Essey et Rouvres en partie; — Marie-Charlotte de Saint-Martin, dame de Coraboeuf, Ivry, La Canche en partie; — Jean des Ormes du Plessis, seigneur de Bouze.

B. 10971. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1726-1727. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Louis Berthier, chevalier, seigneur de Dampierre-en-Montagne; — Louis-Isaac de Balthasar, écuyer, seigneur de Vesancy; — Marie-Gabrielle Sillimand, femme de François Rochette, baron de Salagine, dame de La Forêt de Rossillon et Teisieu; — Henri-François de Tenarre, marquis de Montmain, seigneur de Villers-la-Faye et Magny; — François Folin, écuyer, seigneur de Vernot et métairie de Cabrenotte; — Bénigne Berbis, seigneur et baron d'Esbarres, — Pierre Leauté, conseiller, seigneur de Chassy en partie; — Anne-Françoise de Barillon de Moranges, veuve de Clériadus-Antoine, comte de Choiseul, dame de Meuvy; — Jacques de Cercey, seigneur de Jeux; — Marie-Françoise Pérard, veuve de Jacques-Auguste Beuvrand, conseiller au Parlement de Metz, dame de La Loyère.

B. 10972. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

1727-1744. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Charles-François-Amédée de Montferrand de La Bastie, seigneur de Montferrand et Château-Gaillard: — Melchior Cochet, écuyer, seigneur de Blanzy en partie; — Jacques de Mucie, seigneur de Moroges; — Joachim d'Haranguier, écuyer, seigneur de Quincerot en partie; — Claude-Elisabeth Baudinot du Breuil, dame de Morande, Breuil et Espagne. — Reprises de fief et dénombrements présentés à Louis-Auguste de Bourbon, prince de Dombes, par Anne-Claude-François de Joly de Choin, seigneur et baron de Chaliouvre; — Jacques-Antoine d'Apchon, pour la justice haute, moyenne et basse dans la paroisse et clocher de Serva; — Jean-François-Alexandre de Maron, écuyer, seigneur et baron de Belvey; — Antoine-François de Regnault, chevalier, seigneur de La Maisonforte-de-Myon; — Jacques-Antoine Aymard, écuyer, seigneur de Francheleins et Fontaine; — Nicolas Dechamp, seigneur de Juis; — Claude Cachet, chevalier, seigneur de Garnerans et Balmont; — Jean-Baptiste de Couvert, chevalier, seigneur de Saint-Bernard et Sainte-Olive; — Guillaume Tholomé, chevalier, seigneur de Fontanelle; — François Lenet de Monternot, écuyer, seigneur de Porteboeuf.

B. 10973. (Liasse.) — 38 pièces, papier.

1727-1740. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés a la Chambre des comptes de Dijon, par François-Nicolas Piétrequin, écuyer, seigneur de Prangey; — Melchior-François Cochet, écuyer, seigneur de Savigny-les-Blanzy; — Claude-Joseph de Frasans, écuyer, seigneur en partie d'Avirey-le-Bois et Lingey; — Claude de Brosses, seigneur de Chavannes; — François-Germain Clerget, écuyer, seigneur de Bussières et Belmont-les-Fay. — Reprises de fief et dénombrements présentés à Louis-Auguste de Bourbon, prince de Dombes, par Alexandre d'Aubarède de Laval, écuyer, seigneur de Mereges, Montanière; — Melchior-Esprit de La Baume, comte de Montrevel, seigneur de Labergement et dépendances; — Louis Murgier, écuyer, seigneur du fief de La Sidoine; — Gaspard-Vincent de Panette, chevalier, seigneur de La Breille; — Antoine Compain, seigneur et baron de Lurey; — Joseph-Scholastique de Lyobard, seigneur de La Franchise.

B. 10974. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

1727-1789. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Antoine Le Prestre de Vauban, seigneur et comte

uban; — Claude Lorton, veuve de Gilbert du Creuzet, r, seigneur de La Vaux; — François-Alexis Viallet, r, seigneur de Grosbois et La Tournelle; — Anne et nette Le Gouz, dames de Saint-Seine-l'Eglise et Saint--sur-Vingeanne; — Pierre de Bard, chevalier, seigneur uchet-les-Cravant; — Jeanne Courtot, veuve d'Edme Pré-La Croix, dame de La Palud; — Jean-Baptiste Michon, eur de Chenavelle; — Pierre Durand, écuyer, seigneur lives, Préjelan et Montarmet en partie; — Jean-Antoine n, prêtre, chanoine et doyen d'Aigueperce-en-Beaujolais, eur du fief de Blanis.

10975. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

28-1729. — Série chronologique des reprises de fief nombrements présentés à la Chambre des comptes de , par Antoine Montenir, écuyer, seigneur de Genissiat; an-François Joly, seigneur de Chintré; — Edme Perreney igny, seigneur de Charrey, Magny et Aubigny; — Phi--Bernard Gagne, chevalier, seigneur de Perrigny, Do-Simard, etc.; — Jean Le Compasseur de Courtivron, eur de Saulx-le-Duc, Avot, Poiseul et Luxerois; — es Guyard, seigneur d'Echevronne et Changey; — Fran-Vergnette, veuve de Marc-Antoine Dubard, dame de an et Curley en partie; — Charles-Antoine de Clugny, eur de l'Epervière, Dracy-les-Vitteaux et Darcey; — ne Quarré d'Alligny, seigneur de Cussy-la-Colonne; — le-Joseph Guye, écuyer, seigneur de Labergement-les-nne; — Jacques Morel de Corberon, seigneur de Duême; ierrette Fevret, veuve de Charles de Brosses, dame de falcon; — Jean-Charles de Macheco, conseiller, seigneur remeaux; — Claude Lantin, seigneur de Planches et rot; — Anne Pérard, veuve d'André Fleutelot, écuyer, de Marliens; — Nicolas-Thomas d'Illan, seigneur d'Illan ampgachot. — Reprises de fief et dénombrements pré-s à Louis-Auguste de Bourbon, prince de Dombes, par Guyot, écuyer, seigneur d'Amarans et Aillé; — Daniel tte, chevalier, seigneur de Briandas et Chavagnieu.

. 10976. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

728-1729. — Série chronologique des reprises de fief et mbrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, Bénigne Berbis, baron d'Esbarres, seigneur de Molaise, -Chevreux et Romaine; — Jean-Bénigne David, conseiller, neur de Villars-les-Semur; — Claude-Marie Gagne, veuve ierre-François Le Grand, dame de Saulon-la-Rue, Fénay, es, etc.; — Julie-Suzanne de Launoy, veuve d'Henri de thier, dame de Villargoix; — Françoise-Josephe Languet, re d'Henri Rémond, dame en partie de Couchey, Semesanges, Quemigny; — Suzanne de Gentil, veuve d'Hercule de Messey, dame de Mauvilly, Meulson et Beaunotte; — Anne-Gabrielle Dormay, veuve de Jacques Cromot, dame de Vassy et La Vaire-les-Avallon; — Jean-Baptiste Bernard, conseiller, seigneur de Roux et Tassonnière; — François-Joseph Damas, seigneur et marquis d'Antigny, pour le fief de Ruffey, situé à Pommard.

B. 10977. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1728-1730. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Claude Bouchu, seigneur de Lessart-au-Royaume et Thiellay; — Guy Chartraire de Saint-Agnan, seigneur de Tronsoy; — Jean-Pierre Morand, seigneur de Grilly; — Antoine Ragneau, chanoine, pour le temporel du prieuré de Villemoutier; — Anne-Louise Rémond, veuve de Jean-Baptiste Bauyn, dame de Sainte-Marie, Pont-de-Pany; — Marie-Anne de Fleury, veuve de Charles d'Arlay, dame de Crécy et en partie de Meursault; — Jean Baudinet, seigneur en partie d'Annoux; — Antelme Montanier, seigneur de Genissiat; — Philippe de La Toison, écuyer, seigneur et baron de Bussy; — Jacques-Vincent Languet, seigneur et comte de Gergy; — Jean des Ormes-Duplessis, seigneur de Bouze; — Renaut-Constant de Pons, seigneur et comte de Verdun et Sermesse; — Philippe de Croonambourg, seigneur de Vougeot; — Pierre et Claude Baillyat, seigneurs de Pauthenay et Avot; — Charlotte de Chanteret, veuve de Benoit de Truchis, écuyer, dame de Lays; — Antoinette de Requeleyne de Lyone, dame de Montaubry; — Claude-Bénigne Lenet de Larrey, écuyer, seigneur de Corgengoux, Mazerotte et Perruey; — Claude-Elisabeth Baudinot, veuve de Claude-Palamèdes Baudinot, écuyer, dame de Morande et Espagne; — Charles-François Bourrelier, écuyer, seigneur de Damalix.

B. 10978. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 85 pièces, papier.

1728. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Gabrielle Dormay, veuve de Jacques Cromot, écuyer, dame de Vassy et La Vaire; — François Rouxel de Médavy, marquis de Grancey, seigneur de Selongey, Vernois et Marcy; — Marie-Eléonore de Choiseul, comtesse de Vezin, dame de Vauteau, La Vêvre et Prangey; — Nicolas de Belleperche, écuyer, seigneur de Bougne, Villeret; — Simon Bouilland, écuyer, seigneur de Longepierre en partie; — Jeanne-Marie de Martigny, veuve de Charles-Anne de Chatenay, dame de Saint-Vincent et Baudrières; — Louise-Anne de Bourbon de Charollais, dame de Chaussin, Seurre, Chamblanc, Navilly, Cuiseau, Varennes et Saint-Sauveur; — Anne-François-Claude

de Joly, baron de Choin, seigneur de Langes; — Philibert-François Garron de Corrolin, écuyer, seigneur de Mepilliat; — Claude du Puy et Edme du Puy, sa sœur, seigneur et dame de Saint-Gervais; — Marie-Catherine Daguesseau, veuve de Charles-Marie de Saulx, comte de Tavannes, dame de Véronnes; — Guy Chartraire de Saint-Agnan, seigneur de Saux; — Antoine de Busseul, comte de Busseul, seigneur de Vandenesse, Vallette, La Coudraie et Rochefort; — Antoine-Hyacinthe de Mainville, comte de Marigny, seigneur de Frontenard et Varennes.

B. 10979. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1728-1731. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean Verchère, écuyer, seigneur de Rosières-sur-Vingeanne; — Louis Dromard, conseiller, seigneur en partie de Longepierre et La Villeneuve-les-Seurre; — Jacques Pelletier, écuyer, seigneur de Cléry; — Pierre-Hugues de Maizière, écuyer, seigneur de Vauteau, La Vèvre et Prangey; — François Cochet, écuyer, seigneur de Joncy-la-Guiche; — François Léauté, seigneur de Fontenelle en partie; — Louis-Bénigne de Bauffremont, seigneur et marquis de Mirebeau; — François-Hugues de Siry, chevalier, baron de Couches, seigneur de Corcassey, Marigny, Saint-Eusèbe et Ocles; — Louis Bourgeois, pour le domaine de Chenôve; — Elisabeth-Alexandrine de Bourbon de Sens, dame et baronne de Mont-Saint-Vincent.

B. 10980. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

1728-1740. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Bénigne-Germain Le Gouz, chevalier, seigneur de Saint-Seine-l'Eglise et Saint-Seine-les-Halles; — Gaspard Gauthier, écuyer, seigneur de Dortan, Arbant, Uffelle, etc.; — Georges Giraud, écuyer, seigneur de Montbellet; — Pierre de Royer, écuyer, seigneur du fief de La Matrouille-en-Mâconnais; — Jeanne-Louise Monnier, veuve de Jean Lardy, dame du fief de Lessart; — Eléonore de Fay-Manbourg, veuve d'Antoine de Mont-Chanin, chevalier, dame de Chassigny, — Jean-François de Meun de La Ferté, seigneur d'Epinay; — Charlotte de Lorraine, princesse d'Armagnac, dame de La Bazolle, Le Bauchet, Bois-Sainte-Marie et Châteauneuf; — François Léauté, avocat au Parlement, seigneur d'Oisilly et Fontenelle en partie.

B. 10981. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

1729-1745. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Marie Brulart, veuve de Louis-Joseph de Béthune, chevalier, dame de Puis, Mussy-la-Fosse et Chamesson; — Richard Fyot de Mimeure, seigneur de Taroiseau et Menades; — Etienne de Clugny, seigneur de Nuits-sous-Ravières; — Nicolas de La Barre, écuyer, seigneur d'Arcey; — Joseph Bouchin, chevalier, seigneur du fief de Grandmont; — Claude-Joseph-François des Vignes, écuyer, seigneur de Davayé et Vigneau; — Jean-Baptiste Bernard, conseiller, seigneur de Chanteau, Saint-Didier et Courcelles-en-Morvand; — Marie-Anne Millotet, veuve d'Alexandre Colombet, écuyer, dame de Gissey-le-Vieil et Magnien; — Léonard-François de Chevrier, chevalier, pour une partie du péage de Mâcon; — André Baudry, chevalier, seigneur de Marigny; — Josephe Vétu, veuve d'André de Malpoy, dame en partie de Beire-la-Ville et Beire-le-Châtel; — Claude-Joseph de Frasans, écuyer, seigneur de Charancey; — Nicolas Vaillant, écuyer, seigneur de Savoisy; — Jean-Claude du Bois, écuyer, seigneur de Saint-Seine-la-Tour; — François de Truchis, écuyer, seigneur de Frontenard. — Reprises de fief et dénombrements présentés à Louis-Auguste de Bourbon, prince de Dombes, par Claude-César Ferrari de Romans, chevalier, pour la justice haute, moyenne et basse dans la paroisse de Saint-Georges-de-Renon; — Jeanne Michel, veuve de Jacques Bourbon, bourgeois de Lyon, dame du Déau.

B. 10982. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 42 pièces, papier.

1729-1731. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean-Baptiste de La Coste, chevalier, seigneur et baron de Brandon; — Pierre Rigoley, seigneur de La Chaume et Visargent; — Anne-Louis Rémond, veuve de Jean Bauyn, dame de Sainte-Marie, Pont-de-Pany et Arcey; — Jacques Barjot, écuyer, seigneur de Pommier et La Combe; — Françoise-Josephe Languet, veuve de Claude Rémond, écuyer, dame de Couchey, Semesanges, Quemigny, etc.; — Charles-Marie de Choiseul, seigneur de Meuvy; — Antoine Chartraire, écuyer, seigneur et comte de Montigny-sur-Armançon et Bierre; — Pierre-Louis d'Ailly, chevalier, seigneur et marquis de Sennecey; — Bernard Garnier de Terreneuve, chevalier, seigneur de Bretenières; — Charles-Henri de Saulx-Tavannes, seigneur et comte de Beaumont; — Joseph Huet de Dampierre, chevalier, seigneur de Thil et Les Filletières; — Jean-Baptiste Huguet, écuyer, seigneur d'Etaules-le-Bas; — Louis-Jean d'Hennin, marquis de Saint-Phal, seigneur de La Rochette et Saule; — Pierre Durant, écuyer, seigneur de Salives, Préjelan et Montarmet; — Louis Bégin, écuyer, seigneur d'Orgeux; — François Joly, seigneur de Trochères. — Reprises de fief et dénombrements présentés à Louis-Auguste de Bourbon, prince de Dombes, par Jean-Louis de Burville,

chevalier, pour le fief du Boujard; — les recteurs et administrateurs des pauvres de l'aumône générale et hôpital de la Charité de Lyon, pour la terre, baronnie et châtellenie de Saint-Trivier; — Claude Lyobard, écuyer, seigneur de La Franchise.

B. 10983. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

1730. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Georges de Vestu de Saint-Denis, écuyer, seigneur de Charancey; — Catherine-Antoinette de Fleury, veuve de Bernard Tapin, dame de Perrigny et Guierfans; — Charles Maire, marquis de Choiseul, seigneur et baron de Meuvy; — Jean-Hector de Fay, chevalier, marquis de Maubourg, seigneur de Vandenesse, La Valette, Rochefort et La Coudraie; — Pierrette-Radegonde du Faur de Pibrac, veuve de Ponthus de Thiard de Bragny, chevalier, dame de Juilly, Villenotte et Saint-Euphrône en partie; — Claude-Henri de Bonneval, seigneur de Frêne-Saint-Mamès; — Anne Févret, fille de Nicolas Févret, écuyer, dame de Daix en partie; — Louis-Scipion Desnoyers-Sublet, chevalier, seigneur de Longepierre en partie; — Jacques Bégin, écuyer, seigneur d'Orgeux; — François Joly, seigneur de Trochères; — les religieuses de la Visitation de Dijon, pour une partie de l'éminage de cette ville; — Louis-Marie de Prisque, chevalier, seigneur de Bessanseuil; — Antoinette Cadot, dame de Thoiry; — Germaine d'Aunoy, dame de Griselles; — Louis-Henri de Saulx, marquis de Mirebel, seigneur et baron de La Marche; — François Charbonnier, écuyer, seigneur de La Tour-de-Besseroles.

B. 10984. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 69 pièces, papier.

1730-1744. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Philippe Suremain, seigneur de Flammerans en partie; — François Brunet d'Anteuil, écuyer, seigneur de La Courtine et Massingy; — Antoine Fromageot, avocat à la cour, pour le fief de Lée et la mairie d'Argilly; — Louis Villot, bourgeois de Chalon, seigneur de Joncy-la-Guiche; — Joseph-Auguste de Chastenay-Lanty, seigneur d'Essarois; — Marie-Catherine Aubert, veuve de Louis-François de Rouxel de Médavy, dame de Marey et Selongey; — Charles-Marie de Naturel, écuyer, seigneur de Dulphey et Vers; — Eléonore de Rodde, veuve de Jean-Bénigne de Naturel, écuyer, dame de Nanton, Baleure et Chanlieu; — Jean-Baptiste Durand, écuyer, seigneur de Trouhans; — René Mans, comte de Tessé, grand d'Espagne, marquis de Lavardin, seigneur de Lessart-au-Royaume et Thielley; — Louis-Hector, duc de Villars, seigneur et marquis de La Nocle; — Antoinette Boillerot, veuve de Jean des Ormes-Duplessis, dame de Bouze. — Reprises de fief et dénombrements présentés à Louis-Auguste de Bourbon, prince de Dombes, par Mathieu-Ignace de Baglion, chevalier, pour le fief et une rente noble à Tanay. — Arrêts du Parlement de Dombes, qui enjoignent à tous les vassaux de la souveraineté de comparaître à la cour pour y prêter les foi, hommage et serment de fidélité, et ensuite fournir les aveux et dénombrements dans le délai fixé.

B. 10985. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

1731-1749. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Claude Fleutelot, seigneur de Chazan en partie; — Jules-François Pérard, seigneur de Montculot; — Jacques Fournier, écuyer, seigneur de Quemigny et Quemignerot; — Gabriel-André de Lanternat, écuyer, seigneur de La Reile; — Guy Sallier, seigneur de Romanay en partie; — Jean-Baptiste de La Mare, écuyer, seigneur d'Aluze; — François Brunet d'Anteuil, écuyer, seigneur de La Courtine; — Antoine Florin, conseiller, pour le fief de La Cuillière; — les dames supérieure et religieuses de Notre-Dame de Refuge à Dijon, pour La Tour-de-Saint-Apollinaire; — Théodore-Philibert Perrault, écuyer, seigneur de Petit-Pont et Montrevost. — Reprises de fief et dénombrements présentés au prince de Dombes, par Augustin-Roch-Gaspard de Quinson, chevalier, pour le fief du Boujard, paroisse de Sainte-Euphémie; — Charles-François de Roussereau, écuyer, seigneur de Biars et fief de Montcolon; — Louis Ravat, chevalier, seigneur de Baneins et Dompierre.

B. 10986. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1731-1733. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Huguette Colmont, veuve de Jean Janthial, chevalier, dame de Ponneau et La Coudre; — Georges Blanot, écuyer, seigneur de Champrenaut en partie; — Marie-Thérèse Feillet, veuve de Frédéric de La Forêt, chevalier, dame et baronne de Montfort, Villiers et Villaines-les-Prévôtes; — Antoine Billard, avocat à la cour, seigneur d'Echigey, Brazey et prévôté de Saint-Jean-de-Losne; — Marie-Josephe de La Baume-Montrevel, dame de Crusilles, Noble et en partie de Brancion; — Jean-Baptiste Rabiot, écuyer, seigneur de Chazeu; — Claude-Antoine Cortois-Humbert, écuyer, seigneur de Charnailles; — Henri-Louis Filsjean, écuyer, seigneur de Ponneau et La Coudre; — François-Alexis de Viallet, écuyer, seigneur de Beireins. — Reprises de fief et dénombrements présentés au prince de Dombes, par Gaspard Vidaud de La Tour, chevalier, seigneur et comte de La Bastie; — Claude-Paul Javoy, écuyer, pour le fief et rente noble de La Vernouze; — François Depure, chevalier, pour le fief du Roquet.

B. 10987. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1733-1749. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Alexandre-Omer Regnault, chevalier, seigneur de Courtenay et Vaux-du-Puis-en-Vermanton; — François-Gabriel Clerget, chevalier, seigneur de Bussière et Belmont; — Joseph-François Damas, seigneur et marquis d'Antigny et du fief de Ruffey, situé à Pommard; — Louis de Marcenay, écuyer, seigneur de La Grande-Dame-Guye; — Joseph-Marie-Gaspard Boisson du Noyers, seigneur d'Iguerande; — François Pillot, écuyer, seigneur de Vaux-en-Autunois; — Philippe Suremain, seigneur de Flammerans en partie. — Reprises de fief et dénombrements présentés au prince souverain de Dombes, par Louise Verot, veuve de Jean-Baptiste Cusset, écuyer, dame de Marliens et Saint-Germain; — Pierre Collabeau, seigneur de Saint-Etienne, Chasette, Beseneins, Collonges, Beaumont, etc.; — les vénérables chanoines et chapitre de Saint-Nizier de Lyon, pour les dimes possédées par eux dans la souveraineté; — Charles-Antoine Chassaignon, bourgeois à Lyon, seigneur de l'Epiney en partie, et Claudine Le Duc, veuve d'Antoine Chassaignon, pour l'autre partie.

B. 10988. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

1732-1749. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Philibert Pourcher, trésorier de France, seigneur de Musseau; — Jacques Richard, écuyer, seigneur de Bligny et Curtil-sous-Beaune en partie; — Christine de Moulins, veuve de Jean Perrin, écuyer, seigneur de La Loge; — Catherine-Edmée de Riquetti-Mirabeau, veuve de François-Emmanuel de Royer, dame de Cersot; — Etienne Dagonneau, seigneur de Magny; — Bernarde de Requeleyne, dame de Palaiseau; — Guy Sallier, conseiller, seigneur de La Roche-en-Brenil, Montachon et Romanet; — Henri-Camille, marquis de Beringhem, seigneur d'Uxelles, Cormatin, etc.; — Armand-François Bouthillier, chevalier, pour la seigneurie et prévôté de Baigneux-les-Juifs; — Denis Theureau, écuyer, seigneur de Bouilland; — Joseph de La Jarrie, écuyer, seigneur de Cessey-les-Vitteaux; — Claude Berbis, écuyer, seigneur de Corcelles-les-Arts en partie; — Joseph Joly de Bévy, chevalier, seigneur de La Tour-Bandin; — François-Anne Chartraire, seigneur de Givry. — Reprises de fief et dénombrements présentés au prince souverain de Dombes, par Louis de l'Estouf de Pradines, seigneur de Fétang et fief de Forquevaux; — Benoît de Pradel de Baudran, seigneur de Rouzuel.

B. 10989. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 44 pièces, papier.

1733-1741. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Antoine Chartraire de Romilly, écuyer, seigneur de Rochefort et Maisey; — Jean Chanteau, écuyer, seigneur de Rosières; — Henri-Charles de Saulx, comte de Tavannes, seigneur et baron de Lux et Clos-de-Gemeaux; — François Damoiseau, écuyer, seigneur de Nantoux; — Claude-Henri de Bonneval, seigneur de Pichanges; — Charles Richard, conseiller, seigneur de Quemigny et Poisot; — Jean-Baptiste Catin de Richemont, écuyer, seigneur de Villotte en partie; — Philibert-Joseph de Lafarge, écuyer, seigneur de Valescot. — Reprises de fief et dénombrements présentés au prince souverain de Dombes, par Antoine-Marie Giffon, avocat, pour le fief de Montbernon; — Joseph de Varennes, chevalier, seigneur de Gleteins, La Place et Saint-Olive; — Anne-Claude-François de Joly, chevalier, seigneur et baron de Chaillouvre; — Marie-Thérèse Pellot, veuve de François-Nicolas Faure, écuyer, dame de Longry; — Jean-Baptiste de Covet, chevalier, seigneur d'Arcieu et La Fontaine; — Henri Oswald de La Tour-d'Auvergne, archevêque de Vienne, pour rentes, dimes, fonds et étangs, dépendant du doyenné de Montbertoud; — Jacques-Gaspard de Cardon, chevalier, seigneur et baron de Sandrans.

B. 10990. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 62 pièces, papier.

1733-1741. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Philippe Suremain, seigneur de Flammerans en partie; — Claude-Joseph de Berthet de Gorze, chevalier, seigneur de Vers; — Antoine-Marie du Cret, écuyer, seigneur de Fortunet; — Philibert Durand, chevalier, seigneur de Chambolle en partie; — Etienne Dagonneau, conseiller, seigneur de Bussy-le-Grand; — Philippe de Croonambourg, chevalier, seigneur de Broin et Chambolle; — Jean-Baptiste de La Mare, écuyer, seigneur d'Aluze; — Antoine Morisot et Aimé Morisot, écuyers, seigneurs de Jancigny. — Reprises de fief et dénombrements présentés au prince souverain de Dombes, par Louis Pingeon, curé à Dampierre-de-Chalamont, pour une rente en faveur de la fabrique de ce lieu; — Marianne Guichard, veuve de Jean de Garnier, dame d'Ars; — Jean-Horace Murgier de Fonblein, écuyer, seigneur de La Serpolière; — Laurent-Joseph-Aimé de Guifrey de Monteynard, chevalier, pour la rente noble du Caseau, autrefois dite de la Platrière, dans les paroisses de Montieu et La Pérouse; — les prieur et religieux de l'abbaye Notre-Dame d'Ambronay, pour des dimes qui se lèvent dans la souveraineté de Dombes.

B. 10991. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 54 pièces, papier.

1733-1734. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean de Beaurepaire, seigneur et baron de Brandon; — Antoine-Bernard-Marguerite de Bretagne, chevalier, seigneur d'Is-sur-Tille et La Grange-Noire; — Alexandre-Marie Noblet, chevalier, seigneur d'Anglure, Essertaux et Serrières; — François de Saint-Blin, marquis de Vaudremont, seigneur d'Athée; — François-Nicolas de Vitte, écuyer, seigneur de Traverney et La Mulatière; — Antoine-Simon Pernot d'Escrots, chevalier, seigneur du fief du Mesnil, situé à Brazey; — Jean Bernard, seigneur de Sassenay, Virey, Chemenot, etc.; — Jacques Etienne, écuyer, seigneur des Alimes, Luisandre, etc.; — Claude-André Andréa, avocat, seigneur de Nerciat; — Louis de Montsaunin, chevalier, comte de Montal, seigneur de Courcelles-les-Semur; — Charles Languet, seigneur de Sivry-les-Arnay; — Antoine et Aimé Morisot, seigneurs de Jancigny. — — Reprises de fief et dénombrements présentés au prince souverain de Dombes, par Joseph de Varennes, chevalier, seigneur de Saint-Olive; — Jean-Baptiste de Forest, seigneur de Colombier; — Elisabeth Besson, veuve de Jean Arriveur, pour le moulin de Tallard; — frère Louis de Chambon de Marsillac, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, pour des rentes nobles et dîmes à Peizieu; — Jacques-Antoine des Rioux, seigneur et comte de Messimy.

B. 10992. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

1734-1737. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Marie-Catherine Aubert, veuve de Louis-François de Rouxel, comte de Grancey, dame de Selongey, Marey, Vernois et Busserotte; — Charles-Marguerite des Champs, écuyer, seigneur de La Villeneuve; — Antoine Carrelet, seigneur de Villars-les-Semur; — Louis-Nicolas de Neuville, duc de Villeroy, seigneur de Basson; — Pierrette-Radegonde du Faur de Pibrac, veuve de Ponthus de Thiard-Bragny, dame de Sainte-Colombe; — François-Louis de Sulleau de Malleroye, écuyer, seigneur de Boussenois; — Antoinette Thibaut, veuve de Jean-Bernard David, dame de Villars; — Agathange-Ferdinand, baron de Brun, marquis de Roche, chevalier d'honneur au Parlement de Besançon, seigneur de Venarey; — François Fromageot-Perrier, seigneur de Monthelie. — Reprises de fief et dénombrements présentés au prince souverain de Dombes, par les doyen, chanoines et chapitre, comtes de Lyon, pour des dîmes et autres droits possédés par eux dans toute l'étendue de la souveraineté de Dombes; — Horace-Joseph Murgier de Fonblein, écuyer, seigneur de Savignieu; — Camille d'Inguimbert, écuyer, seigneur du fief et rente noble d'Argil.

B. 10993. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1734. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean-Charles Coste de Champéron, président au Parlement de Paris, seigneur de Meilly, Maconge, Rouvres, Essey en partie, Thoisy-le-Désert, etc.; — Pierre-François Le Bascle, comte de Moulins, seigneur d'Etais; — Claude-Guy de Vornes, seigneur de Billey et Villers-Rotin; — Jean-Christophe Filsjean, seigneur de Sainte-Colombe; — Jeanne Courtot, veuve Prévôt, dame de La Palue; — Claude Lamy de Beaumont, écuyer, seigneur et marquis de La Perrière; — François-Louis de Vitte, écuyer, seigneur de Traverney et La Mulatière; — Joseph-Julien Prêtre, seigneur de Villars-en-Bresse; — Guy Chartraire de Ragny, seigneur et marquis de Ragny, Beauvoir, Chevannes, Saint-André, Marmeaux, etc.; — Rodrigue de Dortan, écuyer, seigneur des Marches. — Reprises de fief et dénombrements présentés au prince souverain de Dombes, par les dames chanoinesses régulières du monastère royal de Neuville-les-Dames, pour dîmes et rentes féodales possédées par elles à Neuville; — Aimé Penet de Chassignot, écuyer, seigneur d'Illia et Saint-Loup.

B. 10994. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1734-1735. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Alexandre Derepas, écuyer, seigneur de Grand-Champ, Soussey et Martrois; — François de La Madeleine de Ragny, seigneur de Brain; — Antoine Ryard, docteur en théologie, et Jacques Ryard, écuyer, seigneurs de Beauvernois; — François Bernard, comte de Choiseul, seigneur de Cheilly; — Louis-François Julian, écuyer, seigneur de Mirigniat-en-Bugey; — Marie-Thérèse Bouhier, femme de François-Paul de Gaze, dame de Rouvray et Coiffan; — Nicolas Malpoy, écuyer, seigneur de Beire-la-Ville et en partie de Beire-le-Châtel; — François de Clugny, chevalier, seigneur d'Aignay-le-Duc et Etalante. — Reprises de fief et dénombrements présentés au prince souverain de Dombes, par Etienne-Horace Gabriel de Sève, chevalier, seigneur et baron de Flechères, Villette, Grelonges, La Tour-d'Ars.

B. 10995. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 45 pièces, papier.

1735-1767. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Louis-Charles de Jaucourt, chevalier, seigneur d'Arconcey et Lanneau; — Gaspard de Clermont-Tonnerre, seigneur et comte d'Epinac; — Jean Bauldry, conseiller au Parlement de Paris, seigneur de Villaines-en-Duêmois et

Coulmier-le-Sec; — Catherine Humblot, veuve de Simon Chifflot, dame de Vergoncey; — les enfants et héritiers de Marie-Claude de La Ferté, seigneurs du fief de l'Epinay; — Jean-François Rémond, écuyer, seigneur en partie d'Echalot et Lochères; — Jean Lesage, seigneur de Villars-en-Autunois; — Claude de Saint-Georges, marquis de Saint-André, seigneur de Chassigny. — Reprises de fief et dénombrements présentés au prince souverain de Dombes, par les chanoines et chapitre de Notre-Dame de Beaujeu, pour rentes nobles et dîmes dans les paroisses de Lurey, Montceau et Peizieu; — Charles du Marest, seigneur de Glareins; — Pierre Agniel, ancien échevin de Lyon, pour le fief de Vernouse; — frère Jacques de Montjouvant, chevalier de Malte, pour les biens dépendant de la commanderie des Feuillées; — Charles-François de Châteauneuf de Rochebonne, archevêque, comte de Lyon, pour des biens, fiefs et rentes situés dans la souveraineté de Dombes; — Louis-Antoine Compain de Lurcy, pour le prieuré de Massieu, La Tessonnière, etc.

B. 10996. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 52 pièces, papier.

1735-1739. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Claude du Pré, écuyer, seigneur de La Rue; — Louis-César de Cremeaux, marquis d'Entragues, seigneur et comte de Saint-Trivier; — François Henrion, pour la prévôté de Bussy; — Aimé Perreney, écuyer, seigneur de Couchey en partie; — Marie-Ursule de Voyle, veuve de Christophe de Frère de Chamburcy, écuyer, dame de La Falconnière; — Charles-Bernard Millet, écuyer, seigneur de La Grande-Dame-Guye; — Guillaume Catin de Richemont, écuyer, seigneur de Villotte en partie; — Adrien de Marest, écuyer, seigneur de Chavannes, Lugny et Buisson; — Claude Guillaume, veuve de Bertrand de La Michodière, dame de Loisy et Thiellay; — Joseph Jacquinot, écuyer, seigneur de Rosières; — Dominique Etienne, écuyer, seigneur du Tiret et de la forêt du Devens; — Joachim d'Haranguier, écuyer, seigneur de Quincerot. — Reprises de fief et dénombrements présentés au prince souverain de Dombes, par Antoinette-Renée de Dobœuf, veuve de François-Alexis de Vialet de La Tournelle, chevalier, dame de Bereins; — Barthélemy de Garnier, écuyer, seigneur de Mons; — Nicolas du Pré, seigneur de Corcelles; — Jean-Baptiste de Macet, écuyer, pour le fief du Sauzey.

B. 10997. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

1736-1767. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Charles Le Bascle-d'Argenteuil, chevalier, seigneur de Loches; — François Perrier, veuve de François Fromageot, dame de Monthelie; — Claude-Antoine Cortois-Humbert, seigneur de Quincey; — Antoine Denisot, notaire à Beaune, seigneur de Lée en partie; — Jean-Baptiste Fleutelot, écuyer, seigneur de Chazan; — Henri de Riollet, écuyer, seigneur de Morteuil; — Françoise des Gentils, veuve d'Hector-Antoine-Saladin de Montmorillon, chevalier, seigneur de Busseroles et Vandelin, dame desdits lieux; — Marguerite de La Loge, veuve de Bernard Berard de Monge, dame d'Ebaty; — Antelme Montanier, écuyer, seigneur de Vans; — Etienne Quarré d'Alligny de Châteauregnaut, grand-bailli du Charollais, seigneur de Bouze; — Antoine-Philibert de Grolier, seigneur et marquis de Treffort. — Reprises de fief et dénombrements présentés au prince souverain de Dombes, par Sibylle Tiffon, veuve de François Rigaud, avocat, pour la rente noble du Chaffaut; — Louis Verot, veuve de Jean-Baptiste Cusset, écuyer, dame de Montrozar, paroisse de Saint-Germain; — Guy de Valleins, seigneur de Barbarel.

B. 10998. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1736-1739. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Armand-Jean de Senevoy, chevalier, seigneur d'Athée; — Daniel-François Guenebaut, écuyer, seigneur de Buncey et Arbois; — Claude de Morand, écuyer, seigneur de Grilly; — Gabriel-Alphonse d'Estud, chevalier, seigneur du fief de Chatenay, paroisse d'Arcy; — Jean-Joseph Seyturier, chevalier, seigneur de Villars-sous-Treffort; — Jean-Chrysostome Collemont, écuyer, seigneur de l'Ile-en-Bresse; — Jean-Baptiste-Lazare de Morey, seigneur et marquis de Vianges; — Pierre de La Loge, écuyer, seigneur du Bassin; — Jacques Vitte et Nicolas Thomas, conseillers, seigneurs d'Aiserey en partie; — Bernard de Fontette, chevalier, seigneur de Chavanche en partie; — François Bizouard, écuyer, seigneur de Montille; — Pierre-Geoffroy Verdat, bourgeois à Montluel, pour La Grange-Jambal; — Jean du Puys, seigneur et baron de Semur-en-Brionnais; — Pierre Royer, écuyer, seigneur en partie de Balnot-le-Châtel. — Reprises de fief et dénombrements présentés au prince souverain de Dombes, par Claude Cizeron, écuyer, pour une rente noble à Chardenot.

B. 10999. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

1737-1769. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Etienne de Ganay, chevalier, seigneur de Villargeau; — Madeleine-Catherine de Boivin de Bonnetot, veuve d'Etienne d'Aligre, chevalier, dame de Vieuchâteau; — Philibert Durand d'Auxy, seigneur d'Etroyes; — Claude Bertauld, écuyer, seigneur de Mercurey, Mipont et Jamproie; — Pierrette Colas,

veuve de Philibert Loiseau, écuyer, dame de Vessey-le-Grand et le-Petit, et en partie de Charéconduit; — Charles-François d'Haussonville, comte de Vaubecourt, seigneur de Mairey et Bassoncourt; — Claude-Melchior-Balthasar de Ricey, écuyer, seigneur de Rossillon en partie; — Pierre Fremy, conseiller, seigneur de Rosières; — Guillaume, écuyer, seigneur d'Aiserey en partie; — les religieux et prieur de Moutier-Saint-Jean, seigneurs de Crépan.

B. 11000. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1727-1728. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Gaspard de Vichy, chevalier, seigneur de Champrond; — Claude-Bernard Cochet, seigneur de Savigny, Blanzy et Florette; — Etienne Minard, écuyer, seigneur de Lautreville, Villiers-le-Comte et en partie de Villers-les-Pots; — François Le Moine, bourgeois de Mâcon, pour le fief dit Maison-de-France, paroisse de Vergisson; — Jacques-Alphonse de Meun de La Ferté, chevalier, seigneur de Villars-Dompierre; — Barthélemy Joly, écuyer, seigneur de Drambon, La Borde, Montmançon et les Grands-Moulins; — Renée-Minerve de Chanlecy, veuve d'Eléonor-François de Choiseul, dame de Chevigny et Genay; — René-François de Froulay-Tessé-Bouchu, chevalier, seigneur de Lessart-au-Royaume; — Jean-Pierre de Rémond, écuyer, seigneur de La Colombière; — Marie-Anne-Joseph Farges, veuve d'Abraham de Moras, chevalier, seigneur de Polisy; — Philibert-Marguerite de Jarsaillon et Pierre-Claude de Jarsaillon, son frère, écuyers, seigneurs de Villars (Autunois); — Joseph d'Hugues, chevalier, seigneur d'Etais en partie; — Etienne Hérard, veuve de Claude Royer, dame de Balnot-le-Châtel en partie.

B. 11001. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

1728-1739. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean Burgat, écuyer, seigneur de Taisey, Cortelin et Ecle; — Renée-Minerve de Chanlecy de Pluvault, dame de Pluvault et Villers-les-Pots; — Gaspard de Vichy, chevalier, seigneur de Champrond; — Claude Espiard, écuyer, seigneur de Clamerey, Creusot et Promenois; — Marc-Antoine de Lévy, baron de Lugny, seigneur de Thil et Les Filletières; — Etienne Sédillot, écuyer, seigneur de Saint-Genis; — Charles-Catherine Loppin de Preigney, seigneur de Gemeaux et Preigney; — Etienne Seguenot, seigneur de Chambœuf; — Pierre-Salomon des Bois, grand-bailli du Mâconnais, seigneur de La Cailloterie; — Pierre-Joseph de Lorme, seigneur de Longepierre en partie; — Joseph de Malarmey, seigneur et comte de Rossillon; — Gabriel-Hector de Culon, seigneur et comte d'Arcy-sur-Cure; — Alexis-Jean Durand de Lagny, chevalier, seigneur de Chalas, Saint-Nizier; — Antoine Esmonin, seigneur de La Palud.

B. 11002. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1738-1741. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Marie-Anne de Saulx, veuve de Claude-Joseph de Digoine, chevalier, dame de Palais et Mailly; — Pierre-Louis Cadouche, écuyer, seigneur du Champ-au-Chevalier; — Marguerite Fayard, veuve de Charles-Henri-Alphonse Chapuis, dame de Miribel; — Jean-Jérôme Boullée, seigneur de Talant en partie; — Jacques Espiard de Vernot, écuyer, seigneur de Véronnes-les-Grandes et les-Petites; — Emiland Chartraire de Romilly, seigneur de Rochefort et Maisey; — Marguerite-Claudine de Saint-Martin, femme de Silvestre, marquis de Spada, chevalier, dame de Corabœuf, Corcelles, La Canche, etc.; — Jean-Jacques de Cercey, écuyer, seigneur de Saint-Léger-de-Foucheret; — Nicolas Charpy, seigneur de Billy; — Charles-Henri Palatin de Dyo de Montperroux, chevalier, seigneur de Bresse; — Charles-François Boiveau, écuyer, seigneur de Saint-Gervais, Croisy et Lauvernée; — Joseph-Joly de Bévy, chevalier, seigneur de La Berchère, Boncourt-le-Bois, Vosne, Flagey; — Claude Guerret, écuyer, seigneur de Grannos en partie; — Catherine-Edmée de Riquetti-Mirabeau, veuve de François-Emmanuel de Royer, dame de Lusigny; — Noël Collier, procureur au Parlement de Paris, seigneur de Longepierre et La Villeneuve-les-Seurre en partie.

B. 11003. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1739-1767. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Reine de Maizières, veuve de Pierre-Hugues de Maizières, écuyer, dame de Prangey, Vauteau et La Vèvre; — Alexandre Mairetet, conseiller, seigneur de Minot; — Louis Désir, écuyer, seigneur de Fortunet; — François-Humbert Hudelot, baron de Pressigny, seigneur de Poinçon; — Charles-François Champion, écuyer, seigneur d'Annéot; — Joseph-Etienne de La Goutte, chanoine de la cathédrale d'Autun, seigneur de Boissevaux-sous-Glennes; — Nicolas de Chaugy, seigneur de Roussillon; — César de Frêne, chevalier, seigneur de Jully-Saint-Aubin et Beauvilliers; — Etienne de Drée, écuyer, seigneur de Verpré, Barnay, Vanoise; — Joseph-François Rémond, écuyer, seigneur de Beauregard et Etrochey; — Jean-Baptiste Bretagne, écuyer, seigneur de Grignon, Orain; — Claude-Philibert Arnoux, écuyer, seigneur de Joux et Genevroy; — Louis de Cardevac, comte d'Havrincourt, seigneur de Gergy; — Frédéric de Frêne, chevalier, seigneur

de Cherizy. — Reprises de fief et dénombrements présentés au prince souverain de Dombes, par Louis de l'Estouf, chevalier, seigneur de Forguevaux et Fetan; — Charles-François Anselme, chevalier, comte de Montjoie, seigneur de Versaillieu.

B. 11004. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 68 pièces, papier.

1739-1758. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Claude Boisseaud, bourgeois de Chassigny-sous-Dun, pour le fief du Bief, situé audit lieu; — Philibert Parigot, écuyer, seigneur de Santenay en partie; — Vorle de Marcenay, écuyer, seigneur de Saint-Prix et Largillat. — Reprises de fief et dénombrements présentés au prince souverain de Dombes, par Marie-Thérèse Pillot, veuve de Nicolas Favre, chevalier, dame de Longry; — Jacques-Gaspard de Cardon, chevalier, seigneur de Sandrans; — Anne-Françoise de Melun, abbesse de l'abbaye de Saint-Pierre de Lyon, pour cens et rentes dans la souveraineté; — François-Alexandre de Marron, écuyer, seigneur et baron de Belvey; — François-Camille, marquis de Polignac, seigneur de Dompierre et Baneins; — Joseph-Gabriel Vidaud, chevalier, comte de La Bâtie, seigneur de Magneneins; — Nicolas des Champs, chevalier, pour la rente noble de Sales; — Jean Chapuis, écuyer, pour La Maisonforte-de-Chaffaut, — Paul-Alexandre Daubarède, écuyer, seigneur de Chatenay; — Claude Penet, écuyer, pour la rente noble de Portebœuf; — les religieux minimes de l'ordre de Saint-François-de-Paul de Montmerle, pour rentes et dîmes dans la souveraineté; — Jean-Baptiste Michel, écuyer, seigneur de Saint-Didier en partie; — Scholastique-Bonaventure de Lyobard, veuve de Charles-Louis, comte d'Achey, dame de La Franchise; — Jean-Baptiste Trollier, écuyer, seigneur de Chazelles, Beaumont, Beseneins; — Louise Verot, veuve de Jean-Baptiste Cusset, écuyer, dame de Marlien.

B. 11005. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 57 pièces, papier.

1739-1741. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Claude Berthelot, veuve de Martial Piarron de Chamousset, conseiller au Parlement de Paris, dame de Saint-Thibaut; — Jean-Baptiste Guillemot, seigneur de Mercey en partie; — Geneviève-Alexis de Salins, veuve d'Etienne Dagonneau, dame de Magny-sur-Tille et Bussy-le-Grand; — Henri-Alexandre Rémond, écuyer, seigneur de Malmont. — Reprises de fief et dénombrements présentés au prince souverain de Dombes, par Aimé Penet, écuyer, seigneur d'Illiat et Saint-Loup; — Louis Pingeon, curé de Dompierre de Chalamont, pour une rente dépendant de la cure; — Nicolas des Champs, seigneur et baron de Juis; — Pierre Valfray, seigneur de La Tour-de-Salornay; — les chanoines et chapitre de l'église collégiale de Saint-Pierre de Mâcon, pour des dîmes et rentes nobles dans la souveraineté; — Joseph de Varennes, chevalier, seigneur et baron de Saint-Olive, fief de Gletins et La Place; — Jean-Horace Murgier de Fonblein, chevalier, seigneur de Savignieu et La Serpolière; — Pierre de Colabeau, écuyer, seigneur en partie de Cran, Rignieux; — Jacques-Antoine Aymard, écuyer, seigneur de Francheleins; — Augustin-Roch-Gaspard de Quinson, chevalier, pour le fief du Boujard; — Joseph Brossard, bourgeois de Lyon, seigneur de Meréges.

B. 11006. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

1739-1749. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Claude-Bernard de Montessus, seigneur de Soirans-Fouffrans et en partie de Pluvet; — Françoise de La Porte, veuve de Jean-Baptiste Bernard, écuyer, dame de Chatenay; — Aimé-François Gagne, seigneur de Villars-Fontaine, Messanges et Chevannes; — Julien-François-Bernard Lucot, écuyer, pour une partie de l'éminage de Dijon; — Jean-Baptiste Ganiare, écuyer, seigneur de Bessey. — Reprises de fief et dénombrements présentés au prince souverain de Dombes, par Bonne Pupil, veuve de Louis Ravat, écuyer, dame et comtesse de Bancins; — Gaspard de Vincent, chevalier, seigneur de Panette, Villeneuve, Chateins et La Breille; — Antoine-Marie Coiffon, avocat, pour le fief de Montbarnon; — Louis Aubret, écuyer, pour le fief de Belvey et le moulin de l'Echanal; — Benoit-Victor Hubert, seigneur de Saint-Didier en partie; — les recteurs et administrateurs de l'hôpital général de Lyon, pour la baronnie de Saint-Trivier et dépendances.

B. 11007. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 65 pièces, papier.

1740-1759. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Marie-Madeleine Plet, dame de Longepierre en partie; — Jean-Baptiste Ganiare, écuyer, seigneur de Bessey et Chancelay; — Philippe Berbis, chevalier, seigneur d'Arcey; — François-Hubert Hudelot, seigneur de Poinçon. — Reprises de fief et dénombrements présentés au prince souverain de Dombes, par les chanoines et chapitre de l'église collégiale de Saint-Nizier de Lyon, pour les dîmes qui se lèvent dans diverses localités de la souveraineté; — Antoine-François de Regnauld, chevalier, seigneur de Parcieu et Massieu; — Marie-Thérèse Pellot, veuve de François-Nicolas Favre, écuyer, pour une rente noble à Lent; — Guy de Vallein, chevalier, seigneur et comte de Valeins, Charles, Barbaret; — Catherine Laurent, veuve de François du Fournel, dame de Pionneins; — Benoît

de Pradel de Baudrand, écuyer, pour plusieurs justices et rentes nobles dans la souveraineté; — Jean-Baptiste de Forêt, écuyer, seigneur de Saint-Nizier en partie; — Daniel Leviste, chevalier, seigneur de Chalens et Ouroux; — Louis Bellet, chevalier, seigneur de Tavernot et Cesseins; — les abbé et religieux de l'abbaye de La Chassaigne, pour la justice et rentes nobles possédées par eux dans la souveraineté.

B. 11008. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 89 pièces, papier.

1740-1749. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par François Chavansot-Berbis, écuyer, seigneur de Ternant et en partie de Semesanges et Quemigny; — François-Ignace Le Duc, seigneur de Rosières; — Marie-Elisabeth d'Agle-Bermes, veuve de Jean-Louis d'Hénin-Liétard, dame et comtesse d'Hénin; — Jean-André de Pomereu, chevalier, seigneur et marquis des Riceys; — François Clopin l'aîné, écuyer, seigneur de Bessey et La Motte-Mont-Jardin; — François Perreau, seigneur de Magny en partie; — Philippe de Croonambourg, écuyer, seigneur de Morey, Chambolle, Clémencey; — Louis-Alexandre Damas, comte de Crux, seigneur et baron de Souhey et Grésigny; — Antoine Esmonin, écuyer, seigneur de Chamirey; — Elisabeth-Thérèse-Marguerite Chevalier, veuve de Charles-Louis-Frédéric Kadot, dame et comtesse de Pont-de-Veyle, Vaux-de-Chassenay. — Reprises de fief et dénombrements présentés au prince souverain de Dombes, par Marianne Guichard, veuve de Jean Garnier, dame d'Ars; — Barthélemy Garnier, écuyer, seigneur du fief de Mons; — Marie-Florence du Châtelet, comtesse de Montrevel, dame et baronne de Labergement; — Joseph-Marie, duc de Boufflers, pair de France, seigneur de Lignieu et Rancé.

B. 11009. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

1740. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Philippe-Emmanuel de Crussol, marquis de Saint-Sulpice, seigneur de La Rochepot; — François-Mamès de Couzié, écuyer, seigneur de Pommier, Saint-Martin-du-Mont et La Roche; — Marie Fromageot, veuve de Jacques Pelletier, écuyer, dame de Cléry; — Louis-Georges-Marie de Massol, seigneur de Vergy, Curtil et Curley; — Armand-Jean de Senevoy, seigneur de Germigny; — Louis-Marie-Léopold de Lorraine, prince de Guise, marquis de Montjeu, baron de Dracy. — Reprises de fief et dénombrements présentés au prince souverain de Dombes, par les chanoines et chapitre de Saint-Martin de l'Ile-Barbe, pour des dîmes à Sainte-Euphémie et Saint-Christophe; — Jacques-Antoine des Rioux, chevalier, seigneur de Messimy; — Claude-Catherine Penet, chevalier, comte du Chatelard, seigneur du fief de Clerdon; — Pierre Bay, commissaire aux saisies réelles, seigneur de Lurcy.

B. 11010. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 30 pièces, papier.

1740-1741. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Denis Chartraire, seigneur de Rochefort et Maisey; — — Georges Nicolas et André Vétu de Saint-Denis, écuyers, seigneurs de Charancey; — Louis-Simon Villemot, avocat au Parlement de Paris, comme tuteur des enfants et héritiers de César-Gabriel de Choiseul, seigneur de Thoisy-la-Berchère; — Charles-Marc-Antoine de Dortan, écuyer, seigneur des Marches; — Louis-Urbain Aubert, chevalier, marquis de Tourny, seigneur de Selongey et Vernois-les-Vesvres; — Alphonse de Royer, écuyer, seigneur de La Matrouille; — Jean-Baptiste-Lazare de Morey, seigneur du Deffend, Thoreille, Morey. — Reprise de fief et dénombrement présentés au prince souverain de Dombes, par Jacques-François Gayot, chevalier, seigneur d'Amareins et Tholomet, chevalier.

B. 11011. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

1741-1752. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Alexandre Humblot, écuyer, seigneur du Meix, Varanges et Villiers; — Charles-Louis de La Teyssonnière, écuyer, seigneur dudit lieu; — Jean-Alexandre Regnault, chevalier, seigneur de Courtenay, Vaux-du-Puis; — Bénigne-André Le Gendre, seigneur en partie d'Avirey et Lingey; — Jacques-Auguste Gelyot, écuyer, seigneur de Salives, Préjelan et Montarmet; — Marie de Repas, femme de Jacques de La Goutte, dame de Grand-Champ, Martrois et en partie de Soussey. — Reprises de fief et dénombrements présentés au prince souverain de Dombes, par Etienne-Horace-Gabriel, comte de Sève, pour le comté et ses dépendances; — Claude-François de Narbonne, Pelet de Belleville, pour une rente noble dépendante du prieuré de Cesseins.

B. 11012. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

1741. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Alexandre-Jean Regnault, chevalier, seigneur de Courtenay, Vaux-du-Puis, et Femme-Morte en Vermanton; — François de Truchis, écuyer, seigneur de Tenarre et Ormes; — Claude-André Andréa, seigneur de l'Ile en Bugey; — Charles-François de Bernard de Montessus, seigneur de Servignat, Montalègre, Beauregard, etc.; — Claude-Robert d'Hugon,

écuyer, seigneur de La Rochette; — Jacques Perrin, écuyer, seigneur de Thil, les Filletières; — Robert de Servinges, seigneur de La Charmée; — Jean-Baptiste-Charles du Tillet, seigneur de Serrigny, Pernand, Aloxe, etc.; — Pierre Tranchant, conseiller, seigneur d'Etais. — Reprises de fief et dénombrements présentés au prince souverain de Dombes, par Jean-Benoît Cachet de Garnerans, chevalier, seigneur de Garnerans et Balmont; — Marie-Anne-Frédéric de Garnier, veuve de Louis de Loras, chevalier, dame de Saix; — Louis-François Jullien, écuyer, seigneur de Villars; — les chanoines et chapitre de Saint-Just de Lyon, pour des dîmes dans la paroisse de Genouilleu.

B. 11013. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 50 pièces, papier.

1741-1742. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Pierre-Gervais Le Fèvre d'Eaubonne, seigneur de La Rochepot en partie; — Valentin Jacquot, curé de Courgy, seigneur du Grand-Antonnet; — Louis Fardel, écuyer, seigneur de Daix; — Elie-Antoine de Balathier, chevalier, comte de Lantages, seigneur de Villargois; — Antoine de Beugre, écuyer, seigneur de Magnien; — Marc-Antoine Chartraire de Montigny, seigneur de Saint-Agnan; — Henriette Boussard, veuve de Jacques-Philibert Blancheton, dame de Montceau et Saint-Romain. — Reprises de fief et dénombrements présentés au prince souverain de Dombes, par François Sabot de Sagny, chevalier, seigneur de Collonges; — Hugues de Riverieux, chevalier, seigneur de Saint-Paul-de-Varax; — Renaud Davaix, prieur de Sales, pour des dîmes dans la paroisse de Toussieu; — Elisabeth de La Fay, veuve de Camille d'Ingumbert, chevalier, dame du fief d'Argil; — Benoit-Louis-Achille de Maugiron, prieur de Chalamont, pour le temporel du prieuré; — Anne-Claude-François de Joly, chevalier, seigneur de Chaillouvre.

B. 11014. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 42 pièces, papier.

1742-1743. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean-François de Venant, chevalier, seigneur de Sainte-Croix, Vaux et Courfoulon; — Catherine Lorenchet, veuve d'André Baudry, dame de Marigny; — Charles-Antoine Garnier, seigneur de Brion; — Nicolas Seguin, écuyer, seigneur de La Motte-d'Ahuy-le-Désert; — Jean Constantin, écuyer, seigneur de Chanay-l'Hôpital et Orches; — Balthasar Gallet, écuyer, seigneur du fief du Mesnil; — Georges Buffot, écuyer, seigneur de Sivry; — Dieudonné de Moncorps, seigneur de Coulangeron; — Charles-François de Bernard de Montessus, seigneur de Belleneuve, Dissey, Soirans, etc.; — Pierre-Antoine Robin, seigneur d'Apremont; — Catherine-Silvie de Bigny, veuve d'Henri de Saint-Germain, dame de La Motte-de-Loisy; — Joseph Durey de Sauroy, seigneur et baron de la Motte-Saint-Jean, Morillon, La Brosse-du-Verdier. — Reprise de fief et dénombrement présentés au prince souverain de Dombes, par les chanoines et chapitre de l'église collégiale de Pont-de-Vaux, pour les dîmes de la paroisse de Garnerans.

B. 11015. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 67 pièces, papier.

1743-1770. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Philibert Parigot, écuyer, seigneur de Santenay en partie; — les dames supérieure et religieuses de Notre-Dame du Refuge de Dijon pour le fief de La Tour-de-Saint-Apollinaire; — Claude-Gustave Palatin de Dyo, chevalier, marquis de Montperroux, seigneur de Thorey; — Richard Fyot, écuyer, seigneur de Vonges et La Bassole; — François de Truchis, écuyer, seigneur de Couches; — Marc-Antoine de Ricard, écuyer, seigneur de Montmain, Grosbois et Maizerotte; — Pierre Espiard, chevalier, seigneur d'Allerey; — Louis Morel, maître des Comptes, seigneur de Quemigny, Quemignerot; — Antoine-Denis d'Alsace, chevalier, seigneur et comte d'Hénin; — Charles Le Grand de Sainte-Colombe, seigneur de Jours et Seigny; — Charlotte de Bernard de Montessus, dame de Paisblanc, Pasquier et Nuas; — François-Marie Peirene de Moras, chevalier, seigneur de Polisy, Polisot, Buxeuil, Bourguignon, etc.; — Bénigne Legouz, chevalier, seigneur de Saint-Seine-l'Eglise et Saint-Seine-sur-Vingeanne; — Nicolas de Saint-Belin-Mâlain, écuyer, seigneur de Voudenay-le-Château et Villeberny; — François-Emmanuel de Naturel, seigneur de Balleure, Brancion, etc.; — Jean Villedieu, seigneur de Torcy; — Laurent du Bost de Tavannes, écuyer, seigneur de Montchanin; — Louis-Antoine du Prat, marquis de Barbançon, seigneur de Fresne-Saint-Mamès et Pichanges. — Reprises de fief et dénombrements présentés au prince souverain de Dombes, par Louis-Hector Cholier, chevalier, seigneur de Cibeins; — Claude Cizeron, écuyer, pour une rente dans la paroisse de Lent.

B. 11016. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 34 pièces, papier.

1744-1749. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Pierre-Louis de Villers-la-Faye, chevalier, seigneur de Clomot, Le Rousset et en partie de Mercey; — Louis de Thésut, écuyer, seigneur de Moroges; — Alexandre de Moyria de Châtillon, seigneur de Taniot; — Nicolas de Ganay, chevalier, seigneur de Marant et Magny; — Etienne-Pierre Masson de Maison-Rouge, écuyer, seigneur de La Tour-du-Bois, Battas, Charmoy; — René-François de Froulay de Tessé-Bouchet,

Moyria : — Marc-Antoine de Chartraire, comte de Bierre, pour différents héritages dans la seigneurie de Ruffey-les-Semar : — François de Beaumont d'Autichamp, évêque de Tulle, seigneur de Baigneux-les-Juifs : — Pierre Morel de Bréviande, seigneur de Villiers-le-Duc et Vanvey : — Edme Seguin, écuyer, seigneur de Broin ; — Joseph Barbier, écuyer, seigneur de Beulle ; — Michel-Auguste de Nesvre, écuyer, seigneur de Domecy-sur-le-Vaux en partie : — Gaspard Ponthus de Thiard, chevalier, seigneur de Juilly, Villenotte et Saint-Euphrône : — Marie-Anne Botta de Saint-Fonds, veuve de Dominique Dujart, écuyer, dame des Alimes, Saint-Germain-d'Ambérieux, Luysandre : — Hélène de Prat, veuve de Philippe de La Teison, dame de Bussy-la-Pèle : — Nicolas de Marron, écuyer, seigneur de Meillonnas. — Reprises de fief et dénombrements présentés au prince souverain de Dombes, par Guillaume Raffin d'Hauterive, abbé de l'abbaye de Belleville, pour rentes et dîmes possédées par l'abbaye : — Frère Philibert de Saillant, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, pour dîmes et rentes appartenant à l'ordre de Malte.

B. 11025. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 47 pièces, papier.

1749-1751. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jacques de La Jarrie, écuyer, pour la prévôté de Cessey-les-Vitteaux ; — le comte de Duprat-Barbanson, baron de Vitteaux, pour le fief de Miard ; — Jean-Antoine de Charry, marquis Desgouttes, seigneur de La Motte-de-Loisy ; — Claude Brunet, veuve de Michel Marchand, écuyer, dame de Mauny et Rosey ; — les prieure et chanoinesses du prieuré de Saint-Benoît de Neuville, pour le temporel du prieuré ; — Jean-Charles de Nettancourt d'Haussonville, seigneur de Mairey et Bassoncourt ; — François Chauvelot, conseiller, pour le fief de Corberon à Pommard ; — Charles Le Loup, seigneur de Rivoire, Montagnat, Journans et Revonnas ; — Théodore Durant, seigneur de Sandon, Champonay et Montagu. — Reprises de fief et dénombrements présentés au prince souverain de Dombes, par les abbé et religieux de l'abbaye de Notre-Dame de La Chassaigne, pour la justice dans les paroisses de Crant, Samand et Religieux-le-Franc ; — Pierre Valfray, écuyer, pour une rente noble dans la seigneurie de Salornay ; — Elisabeth-Thérèse Duthiége, veuve de Jacques-François Gayot, écuyer, dame d'Amareins ; — Jean-Baptiste de Montluzin, chevalier, seigneur de Sauzay ; — les recteurs et administrateurs de l'hôpital de la Charité de Lyon, pour la seigneurie de Chavagnieu et un droit de péage sur le grand chemin de Lyon à Mâcon.

B. 11026. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

1749-1775. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par François-Marie-Bernard de Sassenay, pour le vicomté de Chalon, La Chaume et Beire-le-Châtel : — Jean Marien, bourgeois à Saint-Jean-de-Losne, seigneur de Falletans et Vaugrenant : — François Thomas, écuyer, seigneur de La Motte-d'Island, Champgachot : — François-Laurent de Vialet de La Tournelle, seigneur de Bereins et fief de Marmont ; — Étienne-Marie Champion, écuyer, seigneur de Nan-sous-Thil : — Madeleine-Catherine de Boivin de Bonnetot, veuve d'Étienne d'Aligre, chevalier, dame et marquise de Montjeu, baronne de Dracy-Saint-Loup : — Jean-Baptiste Blancheton, seigneur et comte de La Rochepot : — Jean-Antoine Ryard, écuyer, seigneur de Beauvernois : — François Gueneau, écuyer, seigneur de Mussy-la-Fosse : — Jean-Jacques, marquis de Gallet et Mondragon, seigneur de Pluvault et Villers-les-Pots ; — Henri-Nicolas de Truchis, chevalier, seigneur d'Ormes et Tenarre : — Augustine-Catherine de Boisset d'Arville, femme d'Antoine d'Albert, chevalier, dame de Prêle : — Jean-Claude de Molan, seigneur de La Saugerie : — Isaac-Claude de Violaine, écuyer, seigneur de La Cour-les-Mailly en partie : — Jacques Durand, écuyer, seigneur du Meix : — Charles de Fussey, chevalier, seigneur de Menessaire : — Jacques-Charles Cromot, écuyer, seigneur de Vassy et La Vaire. — Reprise de fief présentée au prince souverain de Dombes, par Marie-Judith de Vienne, comtesse de Commarin, veuve de Jean-François Damas, dame du Breuil et Buisson.

B. 11027. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier.

1750-1767. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, pas Charles-Jacques Cromot, écuyer, seigneur de Vassy et La Vaire ; — Adrien-Claude Perrin de Gregaine, écuyer, seigneur de Cypierre ; — César du Frène, chevalier, seigneur de Ruère ; — Marie-Charles-Louis d'Albert, duc de Chevreuse, prince de Neuchâtel, pour le comté de Noyers et dépendances ; — Henri-Bernard de Royer de Saint-Micaud, seigneur de La Charmée ; — Pierre Champion, seigneur de Taroiseau et Menades ; — Marie-Philippe-Nicolle Damas de Marcilly, dame de Sassangy, Lis et Saint-Etienne-en-Bresse ; — Michel Doublet, seigneur de Beauche ; — Barbe Simonneau, veuve de Simon Pasqueau, avocat, dame de Crenelle ; — Claude-Jean Rigoley d'Ogny, seigneur de Thoriseau ; — Antoine-François Bizouard, écuyer, seigneur de la Courtine et Massingy ; — Jean Bouhier de Fontaine, seigneur de Rouvray ; — Jean-Vivant Thiroux, écuyer, seigneur d'Ebaty ; — Jean-Louis Léauté de Grissey, écuyer, seigneur de Blonde-Fontaine, paroisse de Musseau ; — Charles Hernoux, pour un fief à Saint-Jean-de-Losne ; — Catherine de Changy, veuve de Louis Damas, chevalier, dame de Dracy-les-Vitteaux ; — Agésilas-Gaston de Grossolles, cheva-

tiste Comte de Saint-Amour, seigneur de Chanaz; — Anne-Claude de Thiard-Bissy, dame de Bissy, Flée, Champagne; — Jean-Baptiste Lantin, écuyer, seigneur de Planches et en partie de Damerey; — Jean-Baptiste-Claude Suremain, écuyer, seigneur de Flammerans; — Edme Lamy, écuyer, seigneur et marquis de La Perrière; — Pierre Courtot de Montbreuil, écuyer, seigneur de Fussey; — Jean-Philippe d'Anthès, écuyer, seigneur de Blotzkeim en Alsace et de Villecomte et Vernot; — François Guillot, conseiller, seigneur de Villers-Patras; — François-Ignace Le Duc, seigneur de Rosières.

B. 11021. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

1747-1767. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Louis-Jean Berthier de Sauvigny, chevalier, seigneur de Sauvigny-le-Bois, Villeferry et Tharot; — Louise-Claude de Beaumont, veuve de Philibert Buffot, écuyer, dame de Sivry, paroisse de Saizy; — Bénigne Bouhier, seigneur et marquis de Bouhier, Lantenay et Pasques; — Marie-François de La Madeleine de Ragny, seigneur de Marcilly; — Anne et Etiennette Lorenchet, dames de Tailly; — Claude-Bernard de Cléron, comte d'Haussonville, seigneur de Meuilley, L'Etang-Vergy, Marey, Chaux, etc.; — Henri-François de Chastenay, seigneur de Saint-Vincent et dépendances: — François de Truchis, seigneur de Mercey; — Louis Morel, maître des comptes, seigneur de Duême; — Roch Fourrat, écuyer, seigneur de Soleil; — Jacques-Henri Richard, écuyer, seigneur de Bligny et Curtil-sous-Beaune en partie.

B. 11022. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 44 pièces, papier.

1747-1749. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Bonaventure Bonamour, seigneur d'Epiry; — Pierre Gitton de La Ribellerie, écuyer, seigneur de Marant, Magny, Estrée, etc.; — Pierre-Thomas Thiériat, seigneur de La Maison-Blanche et Crain; — Edme-Alexandre Viesse, trésorier de France, seigneur de Dracy-sous-Vitteaux; — Jules-Matthieu de Rochemont, chevalier, seigneur de La Motte-sur-Dheune en partie; — François Beaumont d'Autichamp, évêque et vicomte de Tulle, seigneur de Baigneux-les-Juifs en partie; — César-Gabriel de Choiseul, seigneur de Chevigny et Genay; — Marie Fromageot, veuve de Jacques Pelletier, écuyer, dame de Chambolle et Morey; — Antoine Joly, marquis de Blaisy, seigneur de Norges-le-Haut; — Claude de Bouvens, écuyer, seigneur de Châtillon-de-Michaille; — Marguerite Fayard, veuve de Charles-Henri-Alphonse Chapuis, chevalier, dame de Miribel; — Charles d'Espada, seigneur d'Agencourt, Coraboeuf, La Canche, etc.; — Bénigne de La Michodière, veuve de François Chartraire, dame de Sechen, La Frette et La Bècherie; — René de Maizières, écuyer, seigneur de Montelon; — Jules-Matthieu de Rochemont, seigneur et baron de Montcenis. — Reprises de fief et dénombrements présentés au prince souverain de Dombes, par Guillaume Nicolaï, prieur de Saint-Martin-de-Chalamont, pour les dîmes et rentes dépendantes du prieuré; — Jean-Baptiste Dupré, seigneur de Corcelles.

B. 11023. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 48 pièces, papier.

1748-1769. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Marie-Jean-Baptiste de Montessus, chevalier, seigneur de Balore; — Edme-Claude Duban, chevalier, seigneur de La Feuillée; — François-Henri Duban, seigneur et comte de Frolois; — les enfants et héritiers de François Chavansot, écuyer, seigneur de Ternant, Marcheseuil, Semesanges; — Claude de Morey, seigneur et marquis de Vianges et terre du Deffend; — Guy Chartraire, seigneur de Rochefort et Maisey; — Jean-Marie Perreney de Grosbois, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon, pour le personnat de la chantrerie de ladite Chapelle; — André Le Belin, seigneur de Montoillot; — Françoise Mairetet, veuve d'Henri-Alexandre Rémond, écuyer, dame de Thoires; — Jean-François-Gabriel-Bénigne Chartraire, chevalier, seigneur de Loisy, Le Thillay et Noiry; — Marie-Charlotte de Béthune-Charost, veuve de René-Marie de Froulay, dame de Prondevaux, Lantenay et La Grange-au-Duc; — Etienne-Marie d'Escorailles, chevalier, seigneur de l'Ile en partie; — Claude-Charles de Varennes, seigneur de Matafelon; — Gabriel-François-Florent de Ligny, seigneur de Rocheprise, Bremur et Vaurois; — Louis-François de La Martine, chevalier, seigneur d'Ecole et Milly; — Jean-Baptiste de La Martine, écuyer, seigneur d'Hurigny; — Anselme-Michel-Laurent de Migieu, seigneur de Varennes; — Nicolas de Ganay, chevalier, seigneur de Lusigny; — Charles-Emmanuel Le Bascle d'Argenteuil, seigneur de Montliot; — Claude de Violaine, seigneur de La Cour-les-Mailly; — Louis-Gaston de Grispierre, seigneur de Mont-Simon, Vecours et Montalibord; — François de Faverolles, chevalier, seigneur de Domecy-sur-le-Vaux.

B. 11024. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

1748-1768. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Pierre-Daniel Bourée, seigneur de Corberon et Villy-le-Brûlé; — Jean-François de Faverolles, chevalier, seigneur en partie de Domecy-sur-le-Vaux; — Etienne-Joseph-Marie de Moyria, écuyer, seigneur de Mailliat et de La Tour-de-

Moyria; — Marc-Antoine de Chartraire, comte de Bierre, pour différents héritages dans la seigneurie de Ruffey-les-Semur; — François de Beaumont d'Autichamp, évêque de Tulle, seigneur de Baigneux-les-Juifs; — Pierre Morel de Bréviande, seigneur de Villiers-le-Duc et Vanvey; — Edme Seguin, écuyer, seigneur de Broin; — Joseph Barbier, écuyer, seigneur de Reulle; — Michel-Auguste de Nesvre, écuyer, seigneur de Domecy-sur-le-Vaux en partie; — Gaspard Ponthus de Thiard, chevalier, seigneur de Juilly, Villenotte et Saint-Euphrône; — Marie-Anne Bottu de Saint-Fonds, veuve de Dominique Dujart, écuyer, dame des Alimes, Saint-Germain-d'Ambérieux, Luysandre; — Hélène de Prat, veuve de Philippe de La Toison, dame de Bussy-la-Pêle; — Nicolas de Marron, écuyer, seigneur de Meillonnas. — Reprises de fief et dénombrements présentés au prince souverain de Dombes, par Guillaume Raffin d'Hauterive, abbé de l'abbaye de Belleville, pour rentes et dîmes possédées par l'abbaye; — Frère Philibert de Saillant, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, pour dîmes et rentes appartenant à l'ordre de Malte.

B. 11025. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 47 pièces, papier.

1749-1751. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jacques de La Jarrie, écuyer, pour la prévôté de Cessey-les-Vitteaux; — le comte de Duprat-Barbanson, baron de Vitteaux, pour le fief de Miard; — Jean-Antoine de Charry, marquis Desgouttes, seigneur de La Motte-de-Loisy; — Claude Brunet, veuve de Michel Marchand, écuyer, dame de Mauny et Rosey; — les prieure et chanoinesses du prieuré de Saint-Benoît de Neuville, pour le temporel du prieuré; — Jean-Charles de Nettancourt d'Haussonville, seigneur de Mairey et Bassoncourt; — François Chauvelot, conseiller, pour le fief de Corberon à Pommard; — Charles Le Loup, seigneur de Rivoire, Montagnat, Journans et Revonnas; — Théodore Durant, seigneur de Sandon, Champonay et Montagu. — Reprises de fief et dénombrements présentés au prince souverain de Dombes, par les abbé et religieux de l'abbaye de Notre-Dame de La Chassaigne, pour la justice dans les paroisses de Crant, Samand et Religieux-le-Franc; — Pierre Valfray, écuyer, pour une rente noble dans la seigneurie de Salornay; — Elisabeth-Thérèse Duthiége, veuve de Jacques-François Gayot, écuyer, dame d'Amareins; — Jean-Baptiste de Montluzin, chevalier, seigneur de Sauzay; — les recteurs et administrateurs de l'hôpital de la Charité de Lyon, pour la seigneurie de Chavagnieu et un droit de péage sur le grand chemin de Lyon à Mâcon.

B. 11026. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

1749-1775. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par François-Marie-Bernard de Sassenay, pour le vicomté de Chalon, La Chaume et Beire-le-Châtel; — Jean Marlien, bourgeois à Saint-Jean-de-Losne, seigneur de Falletans et Vaugrenant; — François Thomas, écuyer, seigneur de La Motte-d'Island, Champgachot; — François-Laurent de Vialet de La Tournelle, seigneur de Bereins et fief de Marmont; — Etienne-Marie Champion, écuyer, seigneur de Nan-sous-Thil; — Madeleine-Catherine de Boivin de Bonnetot, veuve d'Etienne d'Aligre, chevalier, dame et marquise de Montjeu, baronne de Dracy-Saint-Loup; — Jean-Baptiste Blancheton, seigneur et comte de La Rochepot; — Jean-Antoine Ryard, écuyer, seigneur de Beauvernois; — François Gueneau, écuyer, seigneur de Mussy-la-Fosse; — Jean-Jacques, marquis de Gallet et Mondragon, seigneur de Pluvault et Villers-les-Pots; — Henri-Nicolas de Truchis, chevalier, seigneur d'Ormes et Tenarre; — Augustine-Catherine de Boisset d'Arville, femme d'Antoine d'Albert, chevalier, dame de Prêle; — Jean-Claude de Molan, seigneur de La Saugerie; — Isaac-Claude de Violaine, écuyer, seigneur de La Cour-les-Mailly en partie; — Jacques Durand, écuyer, seigneur du Meix; — Charles de Fussey, chevalier, seigneur de Menessaire; — Jacques-Charles Cromot, écuyer, seigneur de Vassy et La Vaire. — Reprise de fief présentée au prince souverain de Dombes, par Marie-Judith de Vienne, comtesse de Commarin, veuve de Jean-François Damas, dame du Breuil et Buisson.

B. 11027. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 50 pièces, papier.

1750-1767. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, pas Charles-Jacques Cromot, écuyer, seigneur de Vassy et La Vaire; — Adrien-Claude Perrin de Gregaine, écuyer, seigneur de Cypierre; — César du Frêne, chevalier, seigneur de Ruère; — Marie-Charles-Louis d'Albert, duc de Chevreuse, prince de Neuchâtel, pour le comté de Noyers et dépendances; — Henri-Bernard de Royer de Saint-Micaud, seigneur de La Charmée; — Pierre Champion, seigneur de Taroiseau et Menades; — Marie-Philippe-Nicolle Damas de Marcilly, dame de Sassangy, Lis et Saint-Etienne-en-Bresse; — Michel Doublet, seigneur de Beauche; — Barbe Simonneau, veuve de Simon Pasqueau, avocat, dame de Crenelle; — Claude-Jean Rigoley d'Ogny, seigneur de Thoriseau; — Antoine-François Bizouard, écuyer, seigneur de la Courtine et Massingy; — Jean Bouhier de Fontaine, seigneur de Rouvray; — Jean-Vivant Thiroux, écuyer, seigneur d'Ebaty; — Jean-Louis Léauté de Grissey, écuyer, seigneur de Blonde-Fontaine, paroisse de Musseau; — Charles Hernoux, pour un fief à Saint-Jean-de-Losne; — Catherine de Changy, veuve de Louis Damas, chevalier, dame de Dracy-les-Vitteaux; — Agésilas-Gaston de Grossolles, cheva-

gneur du fief de la Grande-Dame-Guye; — Jacques-François Damas, chevalier, seigneur et marquis d'Antigny; — Louis du Gaz, seigneur et marquis de Villars en Bresse : — Louis-Gabriel Le Prestre de Vauban, chevalier, seigneur de La Bâtie; — Gaspard-Constant-Hugues de Marron, écuyer, seigneur de Pichanges en partie; — Pierre-César du Crest, seigneur et baron de Bourbon-Lancy; — Barthélemy de Bar, chevalier, seigneur de La Boutière; — Melchior Comeau, écuyer, seigneur de Marly et Le Douet; — Thomas-André Davigneau, seigneur de Fouronne en partie; — Henri Prosper, chevalier, seigneur de Quemigny et Poisot en partie; — Jean-Baptiste-Auguste Dormy, seigneur de Vèvre, Neuvy, Beauchamp, etc; — Antoine Carrelet, écuyer, seigneur de La Coudraye; — René Dumay, écuyer, seigneur de Musseau. — Reprise de fief et dénombrement présentés au prince souverain de Dombes, par Jacques-Antoine Aymard, écuyer, pour le fief de Montval.

B. 11036. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 24 pièces, papier.

1755-1774. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean-Baptiste de Mac-Mahon, chevalier, seigneur de Sivry, paroisse de Voudenay; — Jean Gauthier, curé d'Etaules, pour une partie des dîmes d'Etaules et Darois; — Claude-Antoine Espiard, écuyer, seigneur de Clamerey en partie; — Henri Masson, écuyer, seigneur de Saint-Marcelin; — Claude-Antoine Cortois-Humbert, seigneur de Quemigny en partie; — Claude-Alexis Noblet, chevalier, seigneur de La Clayette, Trement, Mongesson et Champerny.

B. 11037. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 29 pièces, papier.

1755-1757. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Bénigne Le Gouz, chevalier, seigneur de Rosières-sur-Vingeanne; — Jean Pérard-Floriel, écuyer, seigneur de Marcelin; — Charles-Paul, comte de La Rivière, vicomte de Tonnerre, seigneur de Bonnencontre et Venarey; — Pierre-Paul de Girval, écuyer, seigneur de Salives, Préjelan et Montarmet; — Jacques-François Adelon, seigneur de Chaudenay et Ebordotte; — Emilie de Crussol, fille de Charles-Emmanuel de Crussol-Saint-Sulpice, duc d'Uzès, dame de Saint-Remy, Varennes-le-Grand, Saint-Loup, etc.; — Reprises de fief et dénombrements présentés au prince souverain de Dombes, par Jean-François des Forêts, pour la rente noble du Colombier; — Jean-Baptiste Bourbon, seigneur du Deau; — Louis du Gaz, chevalier, pour une partie du marquisat de Villars.

B. 11038. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1755-1768. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Pierre-Louis de Villers-la-Faye, chevalier, seigneur de Santigny; — Charles-Catherine Loppin, seigneur de Gemeaux en partie; — Philiberte Joly de Norges, veuve de Jean-Baptiste Bernard, dame de Deroux; — Ponthus-François de Châtillon, seigneur de Cercy; — Hugues-Marie Chossat, écuyer, seigneur de Montburon; — Charles-Claude Andrault, marquis de Langeron, seigneur et baron d'Oyé et Maulevrier: — Jean-Baptiste Brenchet, seigneur de Saint-Andeux, Ferrières, Saint-Germain-de-Modéon; — Jean-Henri, écuyer, seigneur de Chassey en partie; — Claude-Marie Paisseau de Chasselas, écuyer, seigneur de Mercurey et Jamproie; — Henri-Alexandre-Eugène Le Bascle d'Argenteuil, seigneur d'Echalot; — Jean Vaillant, écuyer, seigneur de Massingy et Malmont; — François-David Bollioud, seigneur de Fontaine-Française en partie; — Philibert Verchère, seigneur d'Arcelot et Arceau. — Reprises de fief et dénombrements présentés au prince souverain de Dombes, par Aimé Chantré, curé de Saint-Germain, pour certains biens dépendants de la cure; — Joseph de Pradel de Baudrans, écuyer, seigneur de Rouzuel; — Louis Murgier, écuyer, pour le fief et rente noble de La Cidoine; — Etienne-Lambert Ferrari, chevalier, seigneur de Saint-Georges.

B. 11039. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

1756-1767. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Pierre-François-Louis Astruc, chevalier, président à la Cour des aides de Paris, seigneur de Saint-Georges, Sublaine et Montmercy; — Louis Quarré d'Aligny, écuyer, seigneur de Juilly-les-Arnay, Malpertuis et Fontaine; — Lazare-Guillaume de Ganay, seigneur de Grandmont; — François-Xavier-Maximilien, comte d'Olonne, seigneur de La Pape, Rillieu, Caluires et Margnolles; — Armand-François Perrin de Neuilly, seigneur de Crenay; — Jean-François Noyel, chevalier, seigneur de Bereins; — Germain-Anne Loppin, seigneur de La Boulaye, Montmort, Blanot; — Etienne-Marie d'Escoraille, seigneur de Balole; — Marie-Agnès Caudron de Cantin, dame de Rochepprise, Bremur et Vaurois; — Richard Fèvre, écuyer, seigneur de Mauvilly, Meulson, Beaunotte; — Jeanne-Marie-Louise Colin de Serre, veuve d'Henri-Bernard Royer, dame de La Charmée; — René du May, écuyer, seigneur de Musseau et La Maison-du-Bois.

B. 11040. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

1756-1771. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Etiennette Lorenchet, femme de Jean-Marie Perreney, dame de La Canche, Serve; — Claude Arcelot, écuyer, seigneur

de Dracy-les-Vitteaux ; — Denis Champeaux, seigneur de Saint-Thibault et Saint-Beury ; — Antoine-Benoît Girard, écuyer, seigneur de Pichanges en partie ; — Jacob de Budé, citoyen de Genève, pour le comté de Montréal et la seigneurie de Fernex ; — Frédéric-François de Frêne, seigneur en partie de Saint-Beury, Beurisot, Lée ; — Edme-Nicolas de Thésut, écuyer, seigneur de Moroges ; — Melchior-Denis Trebillet, écuyer, seigneur de La Charmée ; — Jean-Jacques Gallet de Montdragon, seigneur de Pluvault.

B. 11041. (Liasse.) — 15 pièces, parchemin ; 53 pièces, papier.

1757-1770. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Henri-Bernard de Royer, seigneur de Rains ; — Pierre Berbis, écuyer, seigneur des Maillys ; — Bénigne Berbis, seigneur de Ruffey ; — Claude-Philibert Fyot de La Marche, chevalier, seigneur et baron de Vantoux, Hauteville et Saussy ; — Pierre Pitois, écuyer, seigneur d'Orsans ; — Charles-Antoine de Guérin, marquis de Lugeac, seigneur d'Aisey-le-Duc, Salmaise ; — Claude de Thésut, chevalier, seigneur de Charancey ; — Bénigne-André-Charles Dubard de Chasans, seigneur en partie de Ternant, Semesanges et Quemigny ; — Simon Ranfer, avocat, seigneur de Bretenières ; — Jean-Joseph-Albert de Quesse de Valcourt, chevalier, seigneur d'Annoux ; — Prix Richer, écuyer, seigneur de Lucy-le-Bois ; — Claude Varennes de Longvoy, pour le droit de haute justice à Baulme-la-Roche et Panges ; — Jean-Victor de Lanneau, chevalier, seigneur de La Prée ; — Louis, marquis de Bauffremont et de Mirebeau ; — Jacques-Hugues-Michel d'Attricourt, seigneur et baron de Fays-Billot ; — Pierre Terray, seigneur et baron de l'Espinasse, Saint-Forgeux et Saint-Germain ; — Antoine-Nicolas Marquis Le Camus, seigneur et marquis de Branges et dépendances ; — Pierre-Jean-François Pictory, diacre du diocèse de Meaux, seigneur de Massene ; — Alexandre de Moyria-Châtillon, chevalier, seigneur de Montagny ; — Jean-Armand Barbin de Broyes, comte d'Autry, seigneur de La Perrière, Samerey, Saint-Symphorien ; — Etienne-Elisabeth Loppin, écuyer, seigneur de Masse ; — Guy-Louis Guenichon, écuyer, seigneur de Duême et Cosne ; — Claude-Morel de Villers, seigneur de Fontaine-en-Duêmois ; — François de Truchis, chevalier, seigneur de Baudrières, Moley et Béost.

B. 11042. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 52 pièces, papier.

1758-1768. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Antoine Gouvillier, receveur des tailles du Charollais, seigneur de Bois-Sainte-Marie, Bosdemont, La Bazole, Vertpré, etc. ; — Claude-Etienne Michon, chevalier, seigneur de Senavelle ; — Scholastique-Bonaventure de Lyobard, veuve de Louis, comte d'Achey, dame de La Franchise ; — Jean-Pierre Damas, comte de Thianges, seigneur de Sassangy et Cersot ; — Henri-Prosper de Bauyn, chevalier, seigneur de Pont-de-Pany et Sainte-Marie ; — Abraham-Jacques Durand d'Aubigny, chevalier, seigneur de Montmain et Grosbois-les-Mazerotte ; — Thibaut Gaudelet, écuyer, seigneur d'Avirey-le-Bois et Lingey en partie ; — Pierre Espiard-Humbert, chevalier, seigneur de Varennes-les-Grandes et les Petites ; — Claude-Louis de La Loge, seigneur de La Fontenelle. — Reprises de fief et dénombrements présentés au prince souverain de Dombes, par François Lolier, bourgeois de Chalamont, pour les fiefs et rentes des Ayets ; — Joseph Brossard, bourgeois de Lyon, seigneur de Merege ; — le principal du collége de Toissey pour le prieuré de Montfavrey.

B. 11043. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

1758-1760. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Henri Mairetet de Thorey, seigneur de Thoires ; — Charles-Guillaume Le Normant de Paris, seigneur de Saint-Aubin-sur-Loire. — Reprises de fief et dénombrements présentés au prince souverain de Dombes, par Jean Croiset, curé d'Ambérieux, pour une rente noble et directe du titulaire de la cure ; — Jean Cardon, chevalier, seigneur de Sandrans en partie ; — les chanoines du chapitre noble de Saint-Pierre de Mâcon, pour dîmes et rentes à eux dues dans la souveraineté ; — Claude-Joseph-Marie de Pradel, écuyer, seigneur de Rouzuel, l'Etang de La Douze ; — Jean-François Cizeron de Brona, écuyer, seigneur de Pionneins et la Condamine ; — Pierre Verdat, bourgeois de Lyon, pour la rente noble du Cazan ; — Madeleine-Angélique de Neuville de Villeroy, femme de Charles-François de Montmorency-Luxembourg, dame et baronne de Ligneu et Rancé.

B. 11044. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 51 pièces, papier.

1758-1760. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Humbert-Joseph Pasquier, trésorier de France, seigneur de Villars-Fontaine, Chevannes et Messanges ; — Alexandre Mairetet de Minot, seigneur d'Echalot et Lochères en partie ; — Marie-Jacqueline Espiard, veuve d'Emond Perrin, dame de La Roche-d'Ys ; — Claude-Henri Filsjean, écuyer, seigneur de Ponneau et La Coudre ; — Frédéric de Frêne, chevalier, seigneur de Savoisy ; — Loiseau, écuyer, seigneur de Vessey ; — Jean-Baptiste de La Martine, chevalier, seigneur d'Hurigny ; — Gaspard de Vichy, seigneur de Verdet, Montceau et Versaugues ; — Claude Mollerat, écuyer, seigneur de Marey-les-Fussey et en partie de Meuilley. — Reprises de fief

et dénombrements présentés au prince souverain de Dombes, par Marie-Louise de La Garde, femme de François-Camille, marquis de Polignac, dame de Baneins ; — Pierre Savalote de Magnanville, seigneur de Chaillouvres et Valeins ; — Pierre-Barthélemy Fleurand, chevalier, seigneur de Rancé en partie; — les abbé, prieur et religieux de l'abbaye de La Chassaigne, pour rentes nobles possédées par ladite abbaye ; — Etienne-Lambert de Ferrary, chevalier, seigneur de Saint-Georges-de-Renon ; — Louis de Bréandas-Levistre, chevalier, seigneur de Montbrian; — Etienne-Horace-Gabriel de Sève, chevalier, comte de Sève, baron de Flechères, Beauregard ; — Gilbert de La Font, seigneur et baron de Juis.

B. 11045. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 75 pièces, papier.

1759-1760. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jacob Lemulier, écuyer, seigneur de Vesvres ; — François Blancheton, comte de La Rochepot, seigneur du Moulin-Foulot, situé à Meursault ; — Louis-Charles de Lorraine, comte de Brionne, seigneur de Flée, Allerey-sous-Flée, La Ronce et Railly en partie ; — Pierre Pitois, écuyer, seigneur d'Orsa ou La Ranche ; — Etiennette Lorenchet, veuve de Jean-Marie Perreney d'Aubigny, dame de La Canche, Serve et Baraudin en partie ; — Jules-Marguerite-Philippe de Rochemont, seigneur de L'Avoisotte, paroisse du Breuil ; — Jean de Fromager, écuyer, seigneur de Nogent-les-Montbard ; — Bénigne Laureau, veuve de Bernard Le Tors, dame de Thorey ; — Léon Trouvé, seigneur de La Outre. — Reprises de fief et dénombrements présentés au prince souverain de Dombes, par Barthélemy des Garnier d'Esgaret, chevalier, seigneur de Mons ; — Aimé-Penet de Chassignol, écuyer, seigneur d'Illia et Saint-Loup ; — Jérôme Duplessis, écuyer, pour le fief de La Brosse ; — Fleury Bordeau, trésorier de France, seigneur de Lurey et Amareins ; — Charles-François de Rousseau, écuyer, seigneur de Biard et Montcolon ; — Jean-François de Quinson, chevalier, seigneur de Glareins.

B. 11046. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 60 pièces, papier.

1759-1769. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Louis-Urbain Aubert de Tourny, conseiller d'Etat, seigneur de Marcy et Busserotte; — Marie-Louise Mignot, veuve de Nicolas-Charles Denis, écuyer, dame de Fernex ; — David-Pierre Perrenet du Pezaut, écuyer, seigneur de Migé, Courson, etc. ; — Henri-Bernard de Royer de Saint-Micaud, seigneur de Rains en Mâconnais ; — Claude Arcelot, veuve de Daniel-François Guenebault d'Arbois, écuyer, dame de Buncey et d'Arbois ; — Gaspard Le Compasseur-Créquy-Montfort, marquis de Courtivron, seigneur d'Avot en partie; — les administrateurs de l'hôpital de Chalon, pour la terre et seigneurie de Saint-Cosme-les-Chalon ; — Jean-Philippe Fyot de La Marche, seigneur et comte de Bosjan, Montpont et Montjay; — Philibert-Thérèse Guyet, veuve de Jérôme, comte de Chamillard, dame de Saint-Germain-du-Plain, Ouroux, Louhans, Sagy, etc. ; — Pierre-Marie de Naturel, écuyer, seigneur d'Ocle ; — Louis-Henri de Pons, seigneur et comte de Verdun; Claude Cœurderoy, veuve de Jean Henri, écuyer, dame de Chassey en partie ; — François de Chargère du Breuil, seigneur de Corcassey. — Reprises de fief et dénombrements présentés au prince souverain de Dombes, par Anne-Françoise de Melun, abbesse de l'abbaye de Saint-Pierre de Lyon, pour les seigneuries de Guerreins, Genouilleux, Peyzieu et Saint-Etienne-de-Chalaronne; — Louis de Montluzin, seigneur de La Poype et Lurey ; — les doyen, chanoines et chapitre de l'église collégiale Saint-Philibert de Tournus, pour une partie des dimes de Saint-Olive ; — ceux de l'église collégiale et paroissiale de Pont-de-Vaux, pour une partie des dimes dans la paroisse de Garnerans ; — Jean-Baptiste Agniel, écuyer, pour rentes nobles dans les seigneuries de Vernay et de La Vernouze.

B. 11047. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 48 pièces, papier.

1760-1770. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Henri-Prosper de Bauyn, chevalier, seigneur d'Arcey ; — Etienne Jacquinot, conseiller, seigneur de Chazans en partie ; — Claude-François de Renouard de Fleury, comte de Villayer, seigneur de Sainte-Croix ; — Alexandre-Hubert Humelot, écuyer, seigneur de Vergoncey, paroisse de Curgy et d'Alonne-les-Vergoncey ; — Chrétien-Gaspard de Macheco, seigneur de La Chaume, Corgoloin et Visargent ; — Jean-Baptiste Thomas, pour le fief de Montot situé à Brazey ; — Louis-François de La Martine, chevalier, seigneur d'Urcy, Montculot, Charmoy et Quemigny ; — François-Eléonor Rabiot, écuyer, seigneur du fief de Corlon, paroisse de Saint-Léger-sous-Beuvray ; — Pierre de Faubert, écuyer, pour le fief de Valence, paroisse de Cressey. — Reprises de fief et dénombrements présentés au prince souverain de Dombes, par les doyenne et chanoinesses du chapitre de Neuville, pour dimes et rentes nobles dans la souveraineté ; — le procureur spécial du chapitre de Saint-Just de Lyon, pour une partie des dimes de Genouilleux ; — les sacristains, chanoines et chapitre de l'église collégiale de Saint-Nizier de Lyon, pour dîmes et rentes nobles dans les paroisses de Saint-Didier, Valeins, Saint-Etienne-de-Chalaronne et la châtellenie de Toissey.

B. 11048. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin ; 50 pièces, papier.

1760-1786. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon,

par Jean-Baptiste des Mars, écuyer, seigneur de Grenant; — Claude Sousselier, écuyer, seigneur de Bissey-sous-Cruchaut; — Patrice Wall, comte de Wall, seigneur de Crugey, Bouhey et Sainte-Sabine; — Omer-François Joly de Fleury, chevalier, seigneur de Pichanges; — Louis-Henri, comte de Vienne, seigneur et baron de Châteauneuf; — Antoine Duvigneau, écuyer, seigneur de Curley en partie; — Edme Seguin, écuyer, seigneur de Bonnencontre; — Philibert Gaillard, conseiller, seigneur de La Verinée et rente noble de Montfleury; — Guy-Louis-Claude-Nicolas Guenichon, écuyer, seigneur de Ville-sur-Arce en partie; — Henri-François Tavernier de Boullongne, chevalier, seigneur de Sainte-Hélène; — Maurice de Macmahon, seigneur de Magnien, le Puiset et Lauronne en partie; — Claude-Antoine Méot, écuyer, seigneur de La Colombière; — Jean-Baptiste-Antoine Bouillet de Cry, syndic général de la noblesse de Bugey, seigneur et baron d'Arlot; — Pierre Seguin, écuyer, seigneur de Belleneuve. — Reprises de fief et dénombrements présentés au prince souverain de Dombes, par Louis-Hector Cholier, chevalier, seigneur de Cibeins et Chazelle; — Jean Moissonnier, marchand à Lyon, seigneur de Corcelles; — Jean-Baptiste Cusset de Montrosar, Marlieux, etc.; — Claude-Charles, comte de Varennes, seigneur et baron de Saint-Olive et Gleteins; — Fleury Bordeaux, chevalier, seigneur d'Amareins et Aille.

B. 11049. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

1761-1772. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Gérard Brunet d'Antheuil, écuyer, seigneur de Monthelie et Marjolet; — Galliot-Louis Aubert, chevalier, marquis de Tourny, seigneur de Marey-sur-Tille, Vernois, Selongey, etc.; — Antoine-Benoît Girard de Propiac, écuyer, seigneur de Pichanges; — Marie-Josephe Vaillant, veuve d'Abraham-Charles Viesse, dame du Moulin-Rouge; — Philibert-Louis Orry de Fulvy, chevalier, seigneur de Châtelgirard; — Charles-Joseph Douglas, chevalier, seigneur et comte de Montréal en Bugey; — Vivant Denon, écuyer, seigneur de Crusilles; — François-Henri d'Anthès, conseiller, seigneur de Longepierre; — Jean-Pierre Delglat, trésorier de France, seigneur de La Tour-du-Bost, Montessus, Charmoy, etc.; — Guillaume de Truchis de Serville, seigneur dudit lieu; — Antoine-Bernard-Claude Chartraire, seigneur de Loisy, Le Thielley, Noiry, La Frette, etc.

B. 11050. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1761-1770. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par M. Filsjean, baron de Talmay, pour le fief du Bas-Fossé, paroisse de Perrigny-sur-l'Ognon; — Charles des Ormes-Duplessis, écuyer, seigneur d'Agencourt; — Jeanne Tourrel, veuve d'Antoine Arcelot, pour une partie de l'éminage de Dijon; — Armand-Edme de Riollet de Colombet, écuyer, seigneur de Gissey-le-Viel; — Pierre Nicolaï, écuyer, seigneur et baron de Montriblond; — Charles-Michel-Gaspard de Saulx-Tavannes, seigneur et baron de Lux; — Melchior-Bénigne-Marie Cochet du Magny, seigneur de La Chocelle; — les enfants et héritiers de Jean-Philippe d'Anthès, seigneur de Villecomte, Vernot; — Claude-Marie d'Astorg, seigneur de La Charmée; — Nicolas d'Etang, écuyer, seigneur de Chambœuf en partie. — Reprises de fief et dénombrements présentés au prince souverain de Dombes, par Henri Berthier, marchand à Chalamont, pour le fief de Nizeret; — Joseph Bertin de La Tour, curé de Saint-Germain, pour le temporel de la cure.

B. 11051. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

1762-1768. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Thomas-André-Marie Davigneau, seigneur du Bouchet-les-Cravant; — Alexandre-François-Henri Richemont, seigneur de La Motte-sur-Dheune; — Jean-François de Faubert, écuyer, seigneur de Musseau; — Reine de Maisière, femme de François-Simon Pernot d'Escrot, dame de Monthelon en partie; — Louis-François de Quesse de Valcourt, seigneur d'Etaules-le-Bas; — Jeanne-Abigaïl Cybert, hospitalière à Chalon, dame de Chamilly; — Claude-Gustave Palatin de Dyo, marquis de Montperroux, seigneur de Bresse-sur-Grône; — Philiberte Joly, veuve de Jean-Baptiste-Bernard de Chanteau, dame et marquise de Blaisy; — Philippe-Charles Le Gendre, seigneur d'Avirey-le-Bois et Lingey; — Frédéric-François de Frêne, écuyer, seigneur de Vesvres; — Jules-Marguerite-Philippe de Rochemont, seigneur des Buissons, paroisse de Marigny; — Charles-Jules Damas de Cormaillon, seigneur de Villiers-en-Morvand; — Marie-Jacques de Chalon, veuve de Jacques de Méru, dame d'Orsa; — Barthélemy Guenichot, écuyer, seigneur de Nogent-les-Montbard; — Louis-François de La Martine, chevalier, seigneur de Quemigny et Poisot; — François-Joseph Languet, veuve de Claude-Henri Rémond, écuyer, dame de Couchey en partie; — François de Truchis, écuyer, seigneur de Frontenard.

B. 11052. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1763-1767. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par les supérieure et religieuses Ursulines de Dijon, pour La Tour-Saint-Apollinaire, près Dijon; — Alexandre

Mairetet, seigneur de Pautheney en partie; — Hubert-Joseph Pasquier de Villars, seigneur de Segrois; — Philibert de Montagu, écuyer, seigneur de Pauvrey ; — Marguerite Pelletrat de Borde, pour une rente sur le péage de Mâcon; — David-Pierre Perrinet du Pezeau, écuyer, seigneur de Lucy et Coulanges-sur-Yonne, Missery, etc.; — Jacques Guerret, seigneur de Gramont; — Etienne Champion, écuyer, seigneur d'Etaules-le-Bas et Préjouant; — Jacques Perreney du Magny, seigneur d'Aubigny et Magny-les-Aubigny; — Camille-Henri Henrion, chevalier, seigneur de Buxy; — Jean, comte de La Guiche, de Chaumont-en-Charollais et seigneur de Sigy-le-Château; — Jean-Charles Filsjean, seigneur de Sainte-Colombe, Ponneau et La Coudre; — Jeanne Gauthier, veuve de Claude Seguin, écuyer, dame de Bligny et Curtil-sous-Beaune en partie; — Jean-Baptiste Richard de Curtil, écuyer, seigneur de Corabœuf, Ivry et Corcelles-sous-Molinot; — Joseph-Guillaume-Augustin des Champs de Charmelieu, écuyer, seigneur de Saint-Bris, Bailly et Chitry.

B. 11053. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1764-1770. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Marguerite-Octavie de Requeleyne ; — Grassin, veuve de François du Puy de Digny, dame de Vignolles; — Jean-Baptiste de Macmahon d'Eguilly, chevalier, seigneur de La Bonduc et Saint-Agnan-sur-Loire; — Jeanne-Baptiste Thomas, veuve de François-Claude Quarré, dame de Monnay et Le Gratoux ; — Marie-Jean-Louis Riquet de Caraman, seigneur en partie du canal de communication des mers en Languedoc, et de Painblanc, Nuas ; — Gaspard Le Compasseur-Créquy-Montfort, chevalier, marquis de Courtivron, seigneur d'Avot en partie; — Gaspard de Vichy, chevalier, marquis de La Borde-au-Château, seigneur et baron de Sombernon, Mâlain, etc. ; — Claude-Edme Reuillon, seigneur de Chassey ; — Louis-Julie-Constance de Rohan, veuve de Louis-Charles de Lorraine, comtesse de Charny, dame de la sénéchaussée héréditaire de Bourgogne ; — Claude Jobert, écuyer, seigneur d'Etais ; — César de Cremeaux, marquis d'Entragues, seigneur et comte de Saint-Trivier; — Charles-Louis Le Gendre, chevalier, seigneur d'Avirey-le-Bois et Lingey ; — Etienne David, écuyer, seigneur de La Motte-Valentin, paroisse de Montagny ; — Louis-Joseph, comte d'Ailly, chevalier, seigneur de Sennecey.

B. 11054. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1764-1775. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Gabriel-Marie de La Grange, trésorier de France, seigneur d'Epoisses, paroisse de Charmoy ; — Claude-Robert d'Hugon, seigneur de Cherchilly ; — Louis-François-Berthier de Sauvigny, seigneur de Presles; — Charles-Pierre de Villette, seigneur de Cussigny, Moux, Montot et Prissey ; — Jean-Baptiste de Macmahon d'Eguilly, chevalier, seigneur de Blangey-le-Haut et Blangey-le-Bas ; — Pierre de Montherot de Bellignieux, écuyer, seigneur de Chanoz ; — Jean-Pierre de Montmartel, marquis de Brunoy, seigneur de Meilly, Maconges; — Claude Quarré d'Aligny, seigneur de Saint-Félix et en partie de Magnien, Le Puiset et Lauronne ; — Jean Le Cœur, bourgeois de Paris, seigneur de Montigny-le-Roi ; — Jean Mollerat, écuyer, seigneur de Souhey, Magny et Saint-Euphrône; — Charles de Noblet, seigneur d'Anglure et Serrières; — François-Louis Disimieux, seigneur d'Essertot ; — Henri Mairetet de Thorey, seigneur de Billy et La Forge-de-Pellerey.

B. 11055. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 44 pièces, papier.

1765-1778. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean Baudry, chevalier, seigneur de Marigny ; — Jean-François Balland d'Augustebourg, écuyer, marquis de Varambon, seigneur et baron de Richemont et La Palud ; — Jacques Thierriat, écuyer, seigneur de Crusilles ; — Dominique Parent, écuyer, pour le Meix-Bertaut, en la paroisse de Gergy; — Etienne Lambert de Ferrary, chevalier, seigneur et comte de Romans ; — Jean Paris de Montmartel, marquis de Brunoy, seigneur de Rouvres-sous-Meilly ; — Alexis Fontaine de Bertin, écuyer, seigneur et baron de Cuiseau et Varennes-Saint-Sauveur; — Jean-Baptiste Richard de Curtil, écuyer, seigneur de Cussy-la-Colonne et La Rue-Franche-d'Ivry; — Simon-Lazare Bidault, seigneur de Villers-en-Morvand; — Claude-Marie de Châtillon, seigneur de Cercy en partie; — Toussaint-Pellerin-Gabriel Robinet de Pontagny, seigneur de Magny-sur-Yonne; — Galliot-Louis Aubert, marquis de Tourny, seigneur de Rouvray et fief de Coiffand ; — Louis-Joseph Perreney de Baleure, seigneur de Bligny et Curtil-sous-Beaune ; — Claude Vaudrey, seigneur en partie de Salives, Préjelan et Montarmet; — Jean-Baptiste de Macmahon d'Eguilly, seigneur de Chazeu; — François-Gaspard, comte de Poly, chevalier, seigneur de Chaussin, Tichey, etc.; — Henri-François de Chastenay, seigneur de Saint-Vincent; — Charles-Claude Damas, chevalier, marquis de Crux, seigneur de Massingy-les-Semur; — Pierre Bridet, écuyer, seigneur des Miards, Burnanceau et Montillet; — Catherine Berthot de Bellefond, dame de La Chapelle-de-Grosbois, paroisse de Saint-Bonnet-de-Joux.

B. 11056. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 43 pièces, papier.

1766-1774. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de

Dijon, par François-Henri de La Guiche, chevalier, seigneur de Saillant, paroisse de Viry; — Marie Thiret du Rouvray, veuve de Brice de Leguat de La Thyre, chevalier, dame de Genost; — Frédéric de Frêne, seigneur de Ruère et Saint-Aubin; — César-Edme-François de Frêne de Montjallin, seigneur de Seuilly et Beauvilliers; — Pierre-Claude de Jarsaillon, chevalier, seigneur de Jarsaillon en partie; — Jacques Durand, écuyer, seigneur en partie de Salives, Préjelan et Montarmet; — Claude-Edme Reuillon, seigneur de Brain; — Jean-François de Molan, écuyer, seigneur de La Saugerée; — Louis-Bénigne-François Berthier de Sauvigny de Presle, seigneur de Cussy-la-Colonne et Sainte-Magnance; — Claude-Denis-Marguerite Rigoley, seigneur de Puligny et Mipont; — Philiberte-Françoise de Siry, veuve de Jean Rigoley, dame de Vignolles, Pasquier, Chevignerot; — Guillaume-Bénigne-Elisabeth Bouillet de La Bourlière, seigneur d'Aiserey en partie; — Louis-Barnabé de Beaudeau de Parabère, chevalier, seigneur de Sauvement; — les dames supérieure et religieuses de la Visitation Sainte-Marie de Dijon, pour une partie de l'éminage de cette ville.

B. 11057. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

1766-1769. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Claude Nault, écuyer, seigneur de Taix et La Chaumelle; — Louis-Antoine de Bourbon, comte de Busset, seigneur de Villurbin, La Grange-Loiselot; — les prieur et religieux des Carmes de Dijon, pour une partie de l'éminage de cette ville; — Joseph-Louis-Bernard, comte de Cléron d'Haussonville, seigneur de Villy-le-Moutier; — les recteurs et administrateurs de l'hôpital Sainte-Reine-d'Alise, pour la seigneurie dite des Laumes; — Elisabeth Rousseau, veuve de Charles Guyard, écuyer, dame de Bagnot; — Jean-Claude-Nicolas Perreney de Grosbois, chevalier, seigneur de Vonges et La Bassolle; — les Pères Minimes de Dijon, pour la terre et seigneurie d'Orain; — Charles-Marie de Fontette-Sommery, seigneur de Raconnay; — Jacques-Joseph de L'Estrade de La Cousse, chevalier, seigneur de Boux, Les Bordes et Présilly; — les directeurs et intendants du grand hôpital de Dijon, pour la mairie perpétuelle d'Argilly et le fief de Lée; — Marie Noirot, veuve d'Etienne Villain, écuyer, dame de La Motte-Martenot en partie.

B. 11058. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 85 pièces, papier.

1766-1768. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par le chapitre de l'église collégiale Notre-Dame d'Avallon, pour les terres et seigneuries de Chassigny, La Maison-Dieu et Le Vallerot; — Louis-Victor Folin, chevalier, seigneur de Chevagneret; — Hubert Le Blanc, bourgeois à Beaune, pour le Clos du roi à Chenôve en partie; — Antoine-René de Voyer de Paulmy d'Argenson, vicomte de Mouzay, seigneur de Crecey-sur-Tille et Foncegrive; — Claude-Guye de Vornes, veuve de Bénigne Comeau, dame de Labergement-les-Auxonne; — Claude-Bernard de Susleau de Malroy, seigneur de Boussenois; — Gaspard-Joseph Devoyo, seigneur de La Barre; — Antoine-Louis des Champs, écuyer, seigneur de La Villeneuve; — Louis Routy, écuyer, seigneur de Grésigny; — Claude-Philibert-Bernard de La Vernette, chevalier, seigneur de La Vernette, Villars et Cloudeau; — Claude Hocquart, écuyer, seigneur de Pressigny; — François-Marie Bart, veuve de Pierre-Louis Cadouche, écuyer, pour le fief dit Le Champ-au-Chevalier; — Jean-Marie Ponsenard, avocat, pour une partie de l'éminage de Dijon; — Marguerite de Mucie, veuve de Louis-François Damas, dame de Billey et Villers-Rotin.

B. 11059. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1766-1772. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Antoine-Nicolas-Bernard du Vigneau, chevalier, seigneur de Curley en partie; — Henri Gauthier de Brevant, écuyer, seigneur de Pichanges en partie; — François-Hubert, marquis de Chastenay, chevalier, seigneur de La Feuillée; — Jean-Claude-Marie, marquis de La Queuille, seigneur et comte d'Amanzé; — Marie-Eustache d'Estiennot, seigneur de La Borde; — Alexandre-Eléonor-Marie de Saint-Mauris, chevalier, seigneur de La Faye et de Savigny-en-Revermont; — Abel-Claude-Marie, marquis de Vichy, seigneur de Chamesson et dépendances; — Jean-Bernard Turrel, conseiller, pour le fief de Crébillon à Brochon; — Louis-Anne-Alexandre de Montmorency, prince de Rebecq, grand d'Espagne de première classe, seigneur de Villarnoux, Rouvray, Bussières, Saint-Branchez, etc.

B. 11060. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

1766-1785. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Anne Clerget, veuve de Pierre Morel de Bréviande, dame de Villiers-le-Duc et Vanvey; — François-Marie Quarré, seigneur de Monnay et Le Gratoux; — Nicolas Quirot, conseiller, seigneur de Selongey; — Hugues-Joseph de Valernod, chevalier, seigneur de Martignat; — Marie-Radegonde Berbis d'Esbarres, dame de Lezeuil, paroisse d'Urcy; — Claude-Louis Poulletier de Perrigny, écuyer, seigneur de Magny-sur-Tille; — Jeanne-Louise-Théodule Ganiare, veuve de Jean-Baptiste-François Blancheton, dame et comtesse de La Rochepot, Saint-Romain et Meursault; — Elisabeth Arnault, femme de Claude-François Pourcher, chevalier, dame de Chassenay et Tour-

Sainte-Parise; — Antoine-Benoit-Girard de Propiac, écuyer, seigneur de Pichanges en partie; — Jacques Grizot, écuyer, seigneur de Poinçon-les-Le-Fay; — Jean de Bauldry, chevalier, seigneur de Villaines-en-Duêmois et Coulmier-le-Sec; — Jean-Gabriel Verne, écuyer, seigneur de Cormatin et Uxelles; — Léonard-François de Chevrier, chevalier, pour une portion de terrain près les murs de Mâcon; — Anthelme-Michel-Laurent de Migieu, chevalier, seigneur de Savigny et Chorey; — Mans, marquis de Lavardin, seigneur de Lessard-au-Royaume, Pondrevaux; — Pierre-Joseph Richardot, chevalier, seigneur de Flagey, paroisse de La Perrière, Grange-Rosotte et du bois du Goulot, situé à Saint-Seine-en-Bâche.

B. 11061. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

1767-1778. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Bénigne, marquis de Bouhier, seigneur de Ruffey, paroisse d'Echirey et Fontaine-les-Dijon; — Jacques-Philibert Parigot, écuyer, seigneur de Santenay; — David-Pierre Perrinet du Pezeau, écuyer, seigneur de Festigny et La Tour-Laurent; — Claude Berbis de Corcelles, écuyer, seigneur de Corcelles-les-Arts en partie; — François-David Bollioud de Saint-Julien, seigneur de Fontenelle; — Jacques-Elisabeth Berbis, chevalier, seigneur de Bagnot; — Armand-Louis-Joseph Paris, marquis de Brunoy, seigneur et baron de Marigny-sur-Ouche; — Louis-Philibert-Joseph Joly de Bévy, seigneur de La Berchère, Boncourt-le-Bois, Vosne, etc.; — François-Jules de Croisier, chevalier, seigneur de Sainte-Segros; — Marie-Judith de Vienne, veuve de Joseph-François Damas, chevalier, dame de Commarin; — Denis-Robert Bruneau, écuyer, seigneur et baron de Vitry-sur-Loire et du fief de Finy; — Dominique-Jacques de Barberie, chevalier, seigneur de Brognon; — Charles-Claude de Vichy, chevalier, seigneur de Menetreux-le-Pitois; — Catherine Malpoy, dame de Beire-le-Châtel; — Jean-François de Molan, écuyer, seigneur de La Saugerée; — Jean-Marie Chevalier de Bresse, écuyer, seigneur en partie de Grand-Champ.

B. 11062. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1767-1775. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Charles-Antoine-Marguerite de Massol de Rhebetz, seigneur de Collonges, Bévy, Curtil-Vergy; — Louis-Marie, seigneur de Ruère; — François de Chastenay, écuyer, seigneur de Villars-Dompierre; — Edmée-François Duret, veuve d'Edme-Charles Le Bascle, chevalier, dame de La Forêt-sous-Frague; — Henri-Osval-Gabriel Tuppinier, pour le fief des Murgiers-au-Mâconnais; — Marie-Pierrette de Bonin, veuve d'Edme-François d'Estud, chevalier, dame de Taroiseau et Menades, — Augustin Chevrot, écuyer, pour une partie de l'éminage de Dijon; — Claude de Thésut, chevalier, seigneur de Norges-la-Ville; — César-Gabriel de Choiseul, duc de Praslin, seigneur de Villars, Villerot et La Guette; — Antoine-Bénigne-Lamy de Samerey, écuyer, seigneur de Flagey, Grange-Rosotte, etc.; — Bénigne-André-Charles Dubard, seigneur de Chazans; — Jacques-Philibert Guenichot, seigneur de Nogent-les-Montbard, Athie; — Marie de La Toison, dame de Bussy-la-Pêle et Drée.

B. 11063. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 20 pièces, papier.

1767-1768. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Claude-Joseph Barbier, seigneur d'Entre-Deux-Monts, Concœur et Corboin; — André de Croonambourg, chevalier, seigneur de Vougeot; — André-Jean-Baptiste-Bernard de Chanteau, seigneur de Chanteau, Saint-Didier, Corcelles-en-Morvand, Maison-Baude, etc.; — Henri-Camille Bataille, chevalier, seigneur de Mandelot, Mavilly et Laussey; — Pierre Verdat de La Grange, écuyer, seigneur de La Grange-Jambal; — Jacques Davout, écuyer, seigneur d'Annoux en partie; — Pierre-Joseph-Désiré de Richardot, seigneur de Véronnes-les-Grandes et les Petites; — Guillaume Baillet, chevalier, seigneur de Brasey et Echigey; — Charles-Michel de Villette, seigneur de Cussigny, Moux, Montot et Prissey; — Marie-Jeanne de Bretagne, veuve de Louis-Georges-Marie de Massol, chevalier, dame de Magny-la-Ville; — Louise-Adélaïde Durey de Mesmères, veuve de Charles-Guillaume de Peichperoux-Comminges, comte de Guitaud, dame et marquise d'Epoisses; — Jeanne-Louise-Théodule Ganiare, veuve de Jean-Baptiste-François Blancheton, chevalier, dame et comtesse de La Rochepot; — Benoît du Molin, docteur en médecine, seigneur de La Bruère, paroisse de Dommanges; — Guy-Henri Sallier, président en la Chambre des aides de Paris, seigneur de Viel-Châtel et Champmorlin.

B. 11064. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 26 pièces, papier.

1767-1772. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Simon-Claude Boullard, écuyer, seigneur de La Pape, Rillieu, Caluire et Margnolles; — Claude-Madelon Gravier du Tiret, écuyer, seigneur de La Gellière, paroisse de Viriat; — Paul Sain, négociant à Lyon, seigneur de La Cour, Montfalcon; — Anne-Louise de Masserany, veuve de Jean-Armand Barbin de Broye, dame et marquise de La Perrière; — Marie-Madeleine-Suzanne du Châtelet, veuve de Nicolas-Jean de Changy-Roussillon, dame d'Ougny et Bellenot; — Pierre-Antoine Baron, avocat général à la Cour des monnaies de Lyon, sei-

gneur du fief Le Soleil; — François Gaspard, comte de Poly, seigneur et marquis de Chaussin et dépendances; — Etienne Garnier, docteur en médecine à Paray, seigneur du Seuil, paroisse de Volesvre; — Pierre Berbis, écuyer, seigneur de Mailly-le-Châtel; — Guy de Chastenay, chevalier, seigneur d'Echalot et Lochères; — Mathias-Raoul, comte de Gaucourt, chevalier, seigneur de Sivry, Saisy, Changey, Saint-Sernin-du-Plain, Epertuilly, etc.

B. 11065. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 37 pièces, papier.

1768-1771. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Charles-Antoine-Marguerite de Massol, marquis de Rebetz, seigneur de Collonges, Bévy, Messanges; — François-Joseph Reverdy de Montbérard, écuyer, seigneur de Montgriffon en partie; — Charles-Philippe de Valois de Mursay, seigneur d'Autricourt; — Jean Boiveau, seigneur de Saint-Gervais-sous-Couches, Croisy et Lauvernée; — Marie-Antoinette Fusselet, veuve de Jean-Chrysostome Colmont, écuyer, dame de Lisle-en-Bresse; — Jean-Louis Le Lièvre de Ville-sur-Arce, seigneur dudit lieu en partie; — Michel-François Vaillant de Dijon, pour un fief aux finages de Mosson et Brion; — Charles-Antoine de Guérin, chevalier, marquis de Lugeac, seigneur de Salmaise et Blessey; — Jacques de Colabeau, seigneur de Châtillon-de-la-Palud et Saint-Maurice-de-Remens; — Georges Audot de L'Enfernat, seigneur de La Reille; — Claudine du Treuil, veuve de Claude Ruffier, dame d'Attignat; — Henri de Bataille, chevalier, seigneur de Venarey; — Pierre-Remy Jullien et consorts, seigneurs de Montcenis.

B. 11066. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 35 pièces, papier.

1768-1787. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Marc-Antoine, comte de Lévis, seigneur et baron de Lévis; — Michel du Cret, écuyer, seigneur de Chigy-l'Aubepin et Saint-André-le-Désert; — Charles-Jean-Baptiste des Galois, chevalier, seigneur de Saint-Aubin-sur-Loire; — Pierre Champion, écuyer, seigneur de Précy-sous-Pierre-Pertuis; — Jean Vaillant de Savoisy, écuyer, seigneur de Mosson; — les directeurs et administrateurs du collége de Bourg au lieu et place des ci-devant Jésuites, pour la terre et seigneurie de La Verjonnière; — Claude-Bernard Arnoux, écuyer, seigneur de Joux et Les Vergiers; — Jean de Montolivet, écuyer, seigneur de Gourdan; — Avoye Valleur d'Escolles, veuve de Melchior Cochet, écuyer, pour une rente sur le péage de Mâcon; — Edme Le Bascle, chevalier, marquis d'Argenteuil, seigneur de Montliot; — Marc-Antoine de Barrigues de Montvallon, pour le revenu temporel de l'abbaye de Saint-Rambert; — Claude-Pierre Poulletier de Perrigny, écuyer, seigneur de Cussigny, Moux, Montot; — Jean de Molin, écuyer, seigneur de Champeau, paroisse de Saint-Martin-du-Lac; — Vorles-François-Etienne de Marcenay, écuyer, seigneur de Saint-Prix et Largillat.

B. 11067. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 42 pièces, papier.

1768-1773. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Charles de Truchis, seigneur de Lays en partie; — Claude Sauvage, écuyer, seigneur des Marches, Châtillonet, Saint-Bois, Isieu, etc.; — Edmée-Virginie Rollin, veuve de Charles-Olivier Duport, conseiller, dame de Rivoire, Montagnat, Revonnaz; — Charles-Jean-Baptiste des Galois, chevalier, seigneur et baron de Bourbon-Lancy; — les administrateurs de l'hôpital de la ville de Bourg, pour la terre et seigneurie de La Vaise, paroisse de Saint-Nizier-le-Désert; — Lazare-Guillaume de Ganay de Lusigny, seigneur de Thorey-sous-Charny; — Marguerite de Mucie, veuve de Louis-François de Damas, dame de Cerçot; — les maire, échevins et habitants de la ville de Beaune, pour les châtellenies de Pommard et Volnay; — Vivant-Mathias-Léonard-Raphaël Villedieu de Torcy, seigneur de Torcy; — Charles-Joseph d'Escorailles, écuyer, seigneur de Bouhans, Vorne; — Marguerite Canat, veuve de Jean Julien, écuyer, dame de La Chaume; — Marguerite Burgat, veuve de Claude Burgat de Taisey, Ecle et Cortelin; — Jean-François-Louis de Quinson, chevalier, seigneur de Glareins, Choin, Gravier et La Pérouse; — Nicolas-Maximilien de Gripierre, seigneur de Montsimon, Montalibor, paroisse de Vecours, etc.; — Pierre Trocut de Mallix, chevalier, seigneur de Saint-Germain-des-Paroisses; — Claude-Marie Astorg, chevalier, seigneur de La Charmée; — Jacques Gageot, bourgeois de Dijon, pour le moulin Royer, situé à Saint-Seine.

B. 11068. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 48 pièces, papier.

1768-1770. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Antoine-Jacques Gagne de Perrigny, seigneur de Perrigny, Domois, Saulon-la-Rue, Fénay, etc.; — Antoine-Marie, comte d'Apchon, seigneur et baron de Corgenon et du fief de Boudillon; — Philibert-André Fleutelot, seigneur de Marliens; — François Maublanc de Bertenet, seigneur de Chiseul et La Brirette, paroisse de Digoin; — Catherine-Françoise de La Forêt, veuve de Nicolas-Henri de Truchis, chevalier, dame de Baudrières, Moley et Vonant; — Pierre-Marguerite Guerret, seigneur de Grannos; — Frédéric de Frêne, chevalier, seigneur de Fontaine-en-Duëmois; — François Pelletier de Cléry, conseiller, seigneur de Cléry et Chambolle; — François-Joseph Languet, veuve de Claude-

Henri Rémond, écuyer, dame de Couchey, et en partie de Ternant et Semesanges; — Anne Seguenot, veuve de Nicolas d'Estany, chevalier, dame de Chambœuf; — Claude Barthelot de Rambuteau, écuyer, seigneur de Vaubresson; — Laurent de La Font de La Role, écuyer, seigneur de Chasselas et Fouchy; — Georges-François de Massol, chevalier, seigneur de Magny-la-Ville; — Pierre Trocut de La Croze d'Argy, chevalier, seigneur de Saint-Rambert et Saint-Christophe; — Claude Sousselier, écuyer, seigneur de Bissey en partie; — Claude-Marie Loubat, chevalier, seigneur et baron de Buhens et Bohas; — Hugues-Joseph de Vallernod, chevalier, seigneur de Montferrand et Château-Gaillard; — Jean-Louis Malteste, conseiller, seigneur de Villey-sur-Tille et Avelanges; — Gabriel de Chastenay, chevalier, seigneur de Gissey-sous-Flavigny en partie.

B. 11069. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1769-1770. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Claude-François de Renouard, comte de Fleury, seigneur de Sainte-Croix; — les chanoines et chapitre de l'église Saint-Denis de Nuits, pour une partie de la seigneurie de Messanges; — Mathieu de Lausière de Castellard, chevalier, seigneur d'Hôtel; — André de Mornieu, écuyer, seigneur de Grammont; — Denis-Prudent Lardillon, conseiller, seigneur de Thoisy-le-Désert en partie; — Antoine Marie, commissaire des guerres, seigneur de Courtenay-en-Vermanton; — Claude-Marie de Saint-Georges, chevalier, seigneur de Chauffailles; — Armand-Louis-Joseph Paris de Montmartel, marquis de Brunoy, seigneur de Châteauneuf; — Jacques de Morot, écuyer, seigneur de Lautreville, Saint-Germain-des-Champs, etc.; — Guillaume-Louis-Charles-Alexandre de Pinssaye de Beaufossé, écuyer, seigneur de Curly et La Chapelle en partie; — Pierre-Louis Boyard de Forterre, écuyer, seigneur de Nangy-sous-Voye et La Brosse; — Louis-Claude de Clermont-Montoison, chevalier, seigneur de Messey-sur-Grône, Virieux-le-Grand, Massignieux.

B. 11070. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1769-1770. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Louis-Henri de Montrichard, chevalier, seigneur de La Barnaudière, paroisse de Fleurie; — Claude Fleutelot de Beneuvre, seigneur de Labergement-les-Auxonne; — Claude-Hélène Compagnon de Vareppe, écuyer, seigneur de Ruffieu, Proulieu et Posafol; — Esprit-François-Henri, marquis de Castellane, seigneur de Château-Tiers; — André-Marie Davigneau, seigneur de La Boutière; — Nicolas Quirot, écuyer, seigneur de Selongey; — Hugues-Joseph de Vallernod, seigneur de Château-Gaillard; — Guillaume de Thésut, écuyer, seigneur de Norges-la-Ville, Verrey-sous-Salmaise et Charancey; — Pierre de Faubert, écuyer, seigneur de Cressy en partie; — Jean-François Perreau, seigneur de Magny-sur-Yonne en partie; — Pierre Dujast d'Ambérieux, écuyer, seigneur en partie de Saint-Germain-d'Ambérieux, les Alimes et Luisandre; — Louis Montagnat, seigneur du fief de La Barre, paroisse d'Ambérieux; — Guy-Pierre de Drouard, écuyer, seigneur de Curly et La Chapelle en partie; — Hugues Monin, conseiller, seigneur du fief de La Cour à Auxonne; — Victor-Amédée de La Faye, seigneur de Saint-Huruge-sur-Guye, Saint-Martin-sur-Guye.

B. 11071. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 43 pièces, papier.

1769-1787. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Claude-François de Pelly et François-Marie de La Flechère, seigneurs de Montverand et Culoz; — Jacqueline de Turbaud, veuve d'Anthelme-Melchior de Seyssel, dame de Beauretour et Cressieu; — Charles-François de Seyssel de Choiseul, seigneur de Mussel, paroisse d'Arlod; — Roch-François-Antoine de Quinson, seigneur de Poncin, La Cueille et Beauvoir; — Charles-Pierre Savalette de Magnanville, seigneur de Langes, La Bevière; — Barthélemy-Denis Derrieu de Vilieu, chevalier, seigneur de Loye, La Pie et Fetan; — Melchior-Bénigne-Marie Cochet, seigneur de Magny et La Grange; — Henri de La Grange, seigneur de Bois-Saint-Pierre, paroisse de Blanzy; — François-Joseph de Conzié, seigneur d'Allemogne; — François-Gaspard, comte de Poly, marquis de Chaussin; — François de Moyria, seigneur de Volognat et Mornay; — Olympe-Elisabeth Jubert du Thil, veuve de César-François de Chastellux, dame de Bourguignon et Foolz; — Philibert Brunet, écuyer, seigneur de La Borde-au-Bureau; — Edme-Germain Villetard, écuyer, seigneur de Vincelles; — Antoine-Louis de Prisque, chevalier, seigneur de Besanceuil.

B. 11072. (Liasse.) — 11 pièces, parchemin; 48 pièces, papier.

1769-1779. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Louise-Victoire de Berthet de Gorze, veuve de Claude-Nicolas de Galland de Chavannes, dame et marquise de Gorze; — Pierre-Louis de Grollier, chevalier, seigneur de Treffort, Jasseron, etc.; — Renaud-Barthélemy de Cremeaux d'Entragues, seigneur de Chazey-sur-Ain; — Anthelme Balme de Sainte-Julie, écuyer, seigneur de Sainte-Julie; — Louis-Claude-Marie de La Poype de Serrières, seigneur de Coursan, Marmont et Tirandaval; — Anthelme-Melchior Pas-

B. 11076. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 42 pièces, papier.

1772-1773. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Louis-Joseph-Ignace Perret, seigneur de Chareiziat; — Joseph-Marie, comte de Fandoas, chevalier, seigneur de Bar-sur-Seine; — Alexandre Mairetet, seigneur d'Aiserey en partie; — François Joly, avocat à la Cour, seigneur de Saint-François; — Guy-François-Balthazard de Tocquet de Meximieux, seigneur de Cessa; — Louis-Etienne Lorenchet, seigneur en partie de Raconnay, paroisse de Gergy; — Claude-François Charbonnier, seigneur de Rignat; — Christophe-François Nicolaï, seigneur du Châtelet; — Louis-Marie-Cécile de Sainte-Maure, baron de Ruère, seigneur de Saint-Léger-de-Foucheret; — Nicolas de Jussieu, écuyer, seigneur de Montluel; — Etienne-Charlotte de Sandersleben-Coligny, douairière de Louis-Christophe, comte de Lucinge, dame de Coligny-le-Neuf; — Jacques Richard, écuyer, seigneur de Curtil-sous-Beaune, Bligny et Maupas; — Pierre-Hilaire-Joseph de Bruère, seigneur de Rocheprise, Bremur et Vaurois; — Prix des Champs, écuyer, seigneur de Courtenay en Vermanton en partie; — Augustin-Louis Bertin, conseiller, seigneur de Pont-de-Vaux, Gorrevod, Sermoyé; Saint-Julien; — Pierre-Salomon des Bois, seigneur de Choiseau et fief de La Cailloterie; — Louis-Morel de Corberon, seigneur de Chatelmoron en partie; — Marie-François-Ennemond de Toquet de Montgeffon, seigneur de Meximieux, Pérouges et Samans; — Anne-François-Bernard de Menthon, seigneur de Lionnière; — Claude-César de Riverieux, seigneur de Saint-Nizier-le-Désert; — Jean-Claude de Riverieux de Varax, seigneur dudit lieu.

B. 11077. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

1772-1775. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Charles-Anne d'Haranguier, chevalier, seigneur de Quincerot; — Anne-François-Bernard de Menihon et Lionnière, seigneur de Grammont; — Jean-Baptiste-Charles Vaillant, seigneur du fief de Meix-Moron; — Nicolas-Marie-Germain de Montmien, écuyer, seigneur de Mizery, Le Paulmier, Coulanges-sur-Yonne; — Hubert-Marie du Breuil, chevalier, seigneur du Villard, paroisse de Treffort; — Claude-François Charbonnier de La Vaire, écuyer, seigneur de Rignat; — Bénigne Fardel, écuyer, seigneur de Daix; — Louis-Philibert-Joseph Joly de Bévy, seigneur de Bévy et Marsonnas; — Victor de Clugny-Thenissey, chevalier, seigneur de Darcey; — Antoine Paraz d'Andert de Belley, seigneur d'Andert; — Charles-Louis de La Rodde de Charney, seigneur de Villargeau; — Pierre d'Escrivieux, seigneur de Chemillat; — Barthélemy de Mareste, seigneur de Chavannes; — Anne-Silvie-Rémonde de Chevrier, dame de Montelier; — Joseph-Marie-Emmanuel d'Esgland, chevalier, seigneur de Varennes-Saint-Sauveur; — Jacques Bataille de Francès, écuyer, seigneur de Seurre, Navilly, Saint-Georges, Pontoux, etc.; — Louis-François-Marc-Hilaire de Conzié, évêque d'Arras, et François-Joachim Mamer de Conzié, son frère, évêque de Saint-Omer, pour le fief de Luisandre, paroisse de Peronas.

B. 11078. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1773. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean-André Gayot, seigneur de Saint-Eloy; — Elisabeth Butard des Montots, veuve de François Pelletier de Cléry, dame de Morey; — Louis-Philibert Joly de Bévy, seigneur de Trochères; — Pierre-François du Breuil, chevalier, seigneur de Sainte-Croix; — Louis Moussière, écuyer, seigneur de Saint-Beury, Beurisot; — Marie-Louis de La Garde, femme de François-Camille, marquis de Polignac, dame de Baneins, Antennat, Clémenciat et Dompierre; — Jean Gravier de Vergennes, chevalier, seigneur de Tenarre et Ormes; — Philibert de Montagu, écuyer, seigneur de Pauvrey; — Charles-Antoine Raguet de Brancion, chevalier, seigneur de Marmorat, paroisse de Gourdon; — Marie-Joseph-Eléonore de Choiseul, veuve de Charles-Joseph d'Andigné, dame de Nocle; — Marie-Philippe-Henri de Charbonnier-Grangeac, chevalier, seigneur de Grangeac, Marillet, Viriat, Fleuriat et Epeissoles; — Charles-Louis de Pressat de Marestan, seigneur de Pont-de-Veyle; — Jean-Baptiste-Marie de Sercey, seigneur de Jeux. — Inféodation de la terre de Gergy.

B. 11079. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 46 pièces, papier.

1773-1774. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Joseph de Cardon, chevalier, seigneur de Sandrans; — Pierre-François Gauthier, conseiller, seigneur de Taniot; — Guillaume-Bernard Perrenet, écuyer, seigneur de Charrey; — Gaspard Le Compasseur-Créqui-Montfort, chevalier, seigneur de Menessaire, Moux et Lannoy; — Marie-Anne, marquise de La Madeleine-Ragny, veuve de Charles-Antoine de La Madeleine-Ragny, dame et baronne de Marcilly; — Claude-Marie-Thérèse du Tour-Vulliard de Saint-Nizier, chancelier de la souveraineté de Dombes, chevalier, seigneur de Pommier; — Philippe-Louis, marquis de Chastellux-Chaugy, seigneur de Roussillon; — Marguerite Olivier, veuve de François Rogeat, dame de Marsonnas; — François Velon, bourgeois de Saint-Nizier, pour le fief de Montrachy; — Claude-Honoraty de Bri-

zenaud, écuyer, seigneur de Rignieux-le-Franc en partie; — Philibert Perrat-Brillat, avocat, seigneur de Bons; — Marc-Anthelme Brillat-Savarin, avocat, seigneur de Pugieu; — Bernard Rameau, seigneur de Baume-la-Roche et Panges; — Pierre de Montherot de Montferrand, seigneur de Belli-gnieux et Montferrand; — Madeleine Fyot de La Marche, veuve de Dominique-Jacques Barberie, chevalier, dame et comtesse de Bosjan, Montpont et Montjay; — François de Chargère, seigneur de Châtelmoron en partie; — Charles-François de Chivron, baron de Villette, seigneur de Versailleux; — Etiennette-Anne-Thérèse Rougeot, veuve de Philibert Durand d'Auxey, dame d'Etroyes; — Jean-Baptiste de Bretagne, écuyer, seigneur et baron de Grignon.

B. 11080. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 46 pièces, papier.

1774. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jacques-Claude-Henri-Ange de Truchis, écuyer, seigneur de Lays en partie; — Gabriel-Hector de Culon d'Arcy, chevalier, seigneur de Champloy et Moulin-Colas; — Hubert-Toussaint Guyard de Changey, chevalier, pour le fief de Grandmont, paroisse d'Argilly; — Jean-Marie de la Font de Juis, seigneur de Margnolas, Tramoye; — François-Marie de Charbonnier, chevalier, pour le fief de la tour de Besserel, situé à Journant; — André-Jean-Baptiste de Baudry, chevalier, seigneur de Marigny-le-Cahouet; — Charles-François-Eléazar baron de Vogué, seigneur de la Nocle; — Jean-Claude Fay, écuyer, seigneur de Sathonay; — Louis Dupille de Saint-Séverin, seigneur de Flée, Allerey, La Ronce et en partie de Roilly; — Jean-Joseph Guilpin, avocat, seigneur de Landreville; — Pierre Verdat, écuyer, seigneur de Serre, Cordieu et Le Cazeau; — Georges-Louis Le Clerc de Buffon, seigneur de Buffon; — François Bourgoin, négociant à Lyon, seigneur de Sailly; — Florent-Melchior-Alexandre de La Baume, chevalier, seigneur et comte de Montrevel et dépendances; — Henri Mairetet de Thorey, seigneur d'Echalot et Lochères en partie; — Antoine-Bénigne Lamy de Samerey, écuyer, pour un fief à Saint-Seine-en-Bâche; — Louis-Nicolas de Saint-Belin, chevalier, seigneur de Villeberny; — Charles-Guillaume Bouillet, écuyer, seigneur et baron d'Arlod.

B. 11081. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1774-1777. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Pierrette Parraz d'Andert, dame de La Burbanche, Tard-le-Soleil et les Hôpitaux en Bugey; — Joseph-Marie-Joachim Boisson du Noyer, écuyer, pour le fief de la Grande-Eguerande, paroisse de Chaveiriat; — Pierre-Laurent-Marie de Veyle, chevalier, seigneur de l'Ordre, paroisse de Clémenciat; — Jean Guichard de Montbellet, chevalier, seigneur de Montbellet et Lys; — André-Jean-Baptiste Baudry de Marigny, seigneur de Villaines et Coulmier-le-Sec; — Charles-Marie-Etienne de Truchis, écuyer, seigneur de Lays en partie; — Honoré-Louis de Malyvert, seigneur de Pommiers-sur-Treffort; — Jacques-Philibert Guenichot de Nogent, pour le fief de Menans à Rouvres; — Pierre de la Forêt, comte de Rumigny, chevalier, seigneur de Vesancy, Petigny; — Georges Buffot de Millery, écuyer, seigneur de Corbon; — Jean-Baptiste de Brachet, chevalier, seigneur de Saint-Beury, Beurisot, Lée et Lignière; — Hector-Antoine-Dominique de la Garde de Chambonnas, chevalier, seigneur de Pressy et Cutigny; — Jean-Baptiste-Catherine-Côme-Damien de Pure du Roquet, écuyer, seigneur de Miribel et dépendances; — Marie Turrin, veuve de Claude-François de Charbonnier, dame de Rigniat; — Denis-François de Champeaux, écuyer, seigneur de La Boulaye.

B. 11082. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 47 pièces, papier.

1775-1787. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean-Philibert-Alexis Gaillard de La Vernée et Claude-Louis Gaillard d'Avranches frères, seigneurs de La Vernée et dépendances; — Antoine-Ignace de Saint-Belin, chevalier, seigneur d'Etais; — Etienne Cellard d'Esttour, seigneur de Chasselas; — Jean Giraud, chevalier, seigneur de Montbellet; — Jean Cœur-de-Roy, conseiller, seigneur de Mercey; — Antoine Loppin du Champ, écuyer, seigneur de La Motte-Martenot; — François-Marie de Sennevoy, chevalier, seigneur de Jouancy et dépendances; — Etienne-Rose Loppin, écuyer, seigneur de Masse, Meix Rougeot; — Jacques-Marguerite de Jarsaillon, seigneur dudit lieu; — Charles-Thomas de La Vèvre, chevalier, seigneur de Vauteau et La Vèvre, à Prangey; — Marie-Marguerite Berbis de Rancy, femme d'Etienne-Joseph-François-Xavier Chifflet d'Orchamps, chevalier, dame et baronne d'Esbarres; — Hugues-Joseph de Vallernot, seigneur du Châtelard, Verneau, etc.; — Nicolas-Philippe Berbis, chevalier, seigneur de Longecourt, Thorey, Potangey, etc.; — Guy de Macheco de Premeaux, seigneur de Ternay; — Mathieu-Aimar de Montval, écuyer, seigneur de Châtillon, paroisse de Viré, La Douze, etc.; — Amable-Charles, marquis de La Guiche, seigneur du Rousset; — Jean-Baptiste-Théodore, marquis de Folin, seigneur de Vigneau; — les dames prieure et religieuses de Sainte-Ursule de Vitteaux, pour la terre et seigneurie de Posanges; — les vénérables prieur et religieux de la Chartreuse de Portes en

Bugey, pour la terre et seigneurie de Saint-Sorlin; — Marguerite de Michaud de Corcelles, veuve de Guillaume d'Angeville, chevalier, dame de Lompnes; — François-Marie de La Croix, notaire, seigneur d'Azolette.

B. 11083. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 51 pièces, papier.

1776-1777. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Antoine-Jean Gagne, chevalier, seigneur de Louhans, Charangeroux, Le Rupt; — César-Edme-François de Frêne de Montjalin, chevalier, seigneur de Suilly et Beauvilliers; — Nicolas Genet du Bressey de Contanson, écuyer, seigneur de Pontamailly et dépendances; — Pierre Seguin de La Motte, écuyer, seigneur de Belleneuve; — Nithier-Joseph Badoulier, écuyer, seigneur de Saint-Seine-en-Bâche; — Jean-Gabriel de Contaud, chevalier, seigneur de Coulanges-la-Vineuse et Val-de-Mercy; — Guillaume de Truchis, seigneur de Lays; — Charles-Joseph de Bouvens, seigneur de Châtillon-en-Michaille et dépendances; — Marie Paluat de Jalamonde, chevalier, seigneur des Sardières; — Thomas-Pierre Thierriat, écuyer, seigneur de La Maison-Blanche; — Claudine du Treuil, veuve de Claude Ruffier, dame d'Attignat; — Nicolas Quirot, conseiller, seigneur de Flammerans; — Bénigne Arcelot, écuyer, seigneur de Dracy-les-Vitteaux; — Louis Loyseau, écuyer, seigneur de Vaissey, paroisse de Châtenoy-le-Royal; — Jean-Baptiste des Mares, écuyer, seigneur de Grenant; — Claude-Madelon Gravier du Tiret, écuyer, seigneur de Gellière, paroisse de Veriat; — Marie-Louise Mignot, veuve de Nicolas-Charles Denis, chevalier, dame de Fernex; — Edme-Germain Villard, écuyer, seigneur de Vincelles; — François-Gaspard, comte de Poly, seigneur et marquis de Chaussin; — Gaspard Pontus, chevalier, marquis de Thiard, seigneur de Juilly, Villenotte et Saint-Euphrône.

B. 11084. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 66 pièces, papier.

1776. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Gabriel de Chastenay, seigneur de Gissey-sous-Flavigny; — Françoise Olivier, veuve de François Rojat, dame de Marsonnas; — Charles Andrault, marquis de Langeron, seigneur d'Artaix; — Jean Poulletier de Suzenet, seigneur de Billey et Villers-Rotin; — Guy-Louis Guenichon, écuyer, seigneur de Duesme, Cosne; — Pierre-Charles Poulletier de Perrigny, écuyer, seigneur de Cussigny, Moux, Prissey; — Charles-François-Eléazar, baron de Vogué, seigneur de La Nocle; — Antoine-Bénigne Lamy de Samerey, seigneur de Flagey et Grange-Rosotte; — Henri-Jules Berbis, chevalier, seigneur de Corcelles-les-Arts; — Pierre Berbis, écuyer, seigneur des Maillys; — Philibert-Bernard Brunet, écuyer, seigneur de La Borde-au-Bureau; — Antoine-Jean Gagne, chevalier, seigneur de Louhans, Charangeroux, etc.; — René Mans de Froulay, marquis de Lavardin, seigneur de Lessard-au-Royaume, Lantenay, etc.; — Marie-Louise d'Escrivieux, veuve de Pierre d'Escrivieux, écuyer, dame de Chamilliac; — François-Henri Duban, chevalier, seigneur de Frolois; — Théodore-Philibert Perrault, écuyer, seigneur de Montrevost ou Petit-Pont près Cuisery; — Jean-François-Louis de Quinson, seigneur de Glareins, Choin, Gravier et La Pérouse; — Antoine-Louis des Champs, écuyer, seigneur de La Villeneuve; — Marie-Jacqueline de Chalon, veuve de Jacques de Méru, écuyer, dame d'Orsa; — Armand-Joseph de Béthune, duc de Charost, seigneur de Chamilly, Nantoux, Montaigu, etc.; — Claude-Marie Poissaud de Chasselas, écuyer, seigneur de Mercurey, Mipont; — Melchior Passerat de Silans, seigneur de Silans et Grey; — Auguste-Louis Bertin, chevalier, seigneur de Pont-de-Vaux; — Claude-Antoine Cortois-Humbert, conseiller, seigneur de Quincy, Pressigny et Charnailles; — François-Henri d'Anthès, seigneur et baron de Longepierre et Villecomte; — Denis Champeaux, écuyer, seigneur de Saint-Thibault; — François-Joseph de La Porte, écuyer, seigneur d'Anglefort; — François de Bernard de Montessus, seigneur de Bellevesvre, Dissey, Soirans-Fouffrans.

B. 11085. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 70 pièces, papier.

1776. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean-Simon Imbert, conseiller, seigneur de La Brosse et Nangis; — Antoine-Louis Verchère, conseiller, seigneur d'Arcelot, Arceau, Fouchanges et Orgeux; — Vivant-Mathias-Léonard-Raphaël de Villedieu, seigneur de Torcy; — Melchior-Bénigne-Marie Cochet, conseiller, seigneur de Magny; — François-Félix-Dorothée Berton des Balbes, comte de Crillon, seigneur de Vaux, Valloux, Vermoiron, etc.; — Edouard-Hilaire de Telly, chevalier, seigneur de Saint-Andeux, Joux; — Jean-Claude-Nicolas Perrenet de Grosbois, seigneur de Vonges et La Bassole; — Jacques de Maublanc, chevalier, seigneur de La Vèvre, paroisse de Rigny-sur-Arroux; — Jean-Gabriel Verne, écuyer, seigneur de Cormatin; — François-Jules de Croisier, écuyer, seigneur de Sainte-Segros; — Madeleine Fyot de La Marche, veuve de Dominique-Jacques de Barberie, chevalier, dame et comtesse de Bosjan, Montpont et Montjay; — Charles des Ormes-Duplessis, écuyer, seigneur d'Agencourt et dépendances; — Louis-François de La Martine, seigneur de Monteulot, Urcy, Charmoy, etc.; — André de Croonambourg, chevalier, seigneur de

Vougeot en partie; — Claude-Joseph Barbier, écuyer, seigneur de Concœur et Corboin; — Philippe-Louis-Maurice de Renouard de Fleury, comte de Villayer, seigneur de Sainte-Croix; — Bénigne Quarré de Verneuil, écuyer, seigneur de Champeau; — Charles Damas, chevalier, seigneur de Fain-les-Montbard; — Louis Routy de Grésigny, écuyer, seigneur de Grésigny; — Claude-Louis de La Loge, seigneur de Fontenelle; — Edme-Nicolas de Thésut, écuyer, seigneur de Moroges; — François Balthasar de Toquet, seigneur de Cessiat, Maximieu, etc.; — Paul-Charles du Crest, écuyer, seigneur de Busserolles; — Michel du Crest, écuyer, seigneur de Chigy et Laubepin; — Jean-Marie Bégin, écuyer, seigneur d'Orgeux; — Edme Seguin, seigneur de Broin et Bonnencontre; — François-César Le Tellier, marquis de Courtanvaux, comte de Tonnerre, seigneur de Crusy, Laignes, Griselles, etc.; — François-Marie-Bernard de Sassenay, seigneur dudit lieu; — Charles de Brosses, chevalier, seigneur de Montfalcon, Mézériat; — Jacques Durand de Salives, écuyer, seigneur du Meix et en partie de Salives; — Pierre-Paul de Girval, écuyer, seigneur de Salives en partie.

B. 11086. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 88 pièces, papier.

1776. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Antoine Esmonin, chevalier, seigneur d'Aubigny et Magny; — Charles-Guillaume-Jean-Baptiste-Louis de Peicheperoux-Comminges de Guitaut, seigneur et marquis d'Epoisses et dépendances; — Joseph-Marie-Emmanuel des Glands, écuyer, seigneur de Varennes-Saint-Sauveur; — Marie Bart, veuve de Pierre-Louis Cadouche, écuyer, dame du fief appelé Le Champ-au-Chevalier; — Jacques-André de Bretagne, seigneur d'Is-sur-Tille, La Grange-Noire; — Bernard-Angélique de Froissard-Broissia, chevalier, seigneur de Pressiat et Montfort; — Toussaint-Pellerin-Gabriel Robinet de Pontagny, seigneur de Magny Haut et Bas et Saint-Marc; — François-Emmanuel de Naturel de Balleure, seigneur de Balleure, Nanton, etc.; — Emmanuel-François de Grossolles, comte de Flammarcins, seigneur de Boulignieux; — les prêtres missionnaires de la Congrégation de Saint-Joseph de Lyon, seigneurs de Verjon en Bresse; — Pierre-Louis de Villers-la-Faye, chevalier, seigneur dudit lieu; — Jacques Bataille de Francès, écuyer, seigneur et marquis de Seurre; — Jean-Baptiste-Bernard de Chanteau, seigneur de Chanteau, Saint-Didier; — Joachim Balan d'Arnas, écuyer, seigneur de Montjouvent; — Marie-Joseph Vaillant, veuve de Charles-Abraham Viesse de Sainte-Colombe, écuyer, dame du Moulin-Rouge; — Gaspard Le Compasseur-Créquy-Montfort, seigneur et marquis de Courtivron, Saulx-le-Duc; — Jacques du Puy, écuyer, seigneur de Semur-en-Brionnais; — Renaud-Barthélemy de Cremeaux d'Entragues, seigneur de Chazey-sur-Ain; — Jacqueline de Turband, veuve d'Anthelme-Melchior de Seyssel, dame de Cressieu et Beauretour; — Esprit-François-Henri, marquis de Castellane, seigneur de Châteauvert et dépendances; — Marie-Jean-Louis Riquet de Caraman, seigneur de Painblanc, Pasquier et Nuas; — Jean-Baptiste Bona, seigneur de Perex et Montfalconnet; — Anne-François-Bernard de Menthon, seigneur de Lionnière et Graudmont; — Eléonore-Charlotte de Sandersleben-Coligny, veuve de Louis-Christophe de Lucinge, dame de Coligny et dépendances; — Louis-Antoine-François de Bourbon, comte de Busset, seigneur de Villurbin, Serrée et La Grange-Loiselot; — Edmée-Virginie Rolin, veuve de Charles-Olivier Duport, écuyer, dame de Rivoire, Montagnat, Rivonnas; — Barthélemy-Guillaume de Sermizelles, écuyer, seigneur de Sermizelles et dépendances; — Patrice Wall, chevalier, seigneur de Sainte-Sabine, Crugey, Bouhey; — Charles-Anne d'Haranguier, chevalier, seigneur de Quincerot; — Louis-Claude de Loras, chevalier, seigneur de Saix; — Claude-Hélène Compagnon de Ruffieu, chevalier, seigneur de Ruffieu, Proulieu; — Jean-Charles Filsjan de Sainte-Colombe, chevalier, seigneur de Ponneau et La Coudre.

B. 11087. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 68 pièces, papier.

1776. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Anthelme-Michel-Laurent de Migieu, chevalier, seigneur de Savigny, Chorey, Varennes; — Philibert Fourneret, écuyer, seigneur de Champrenault; — Charles-Louis Le Gendre, écuyer, seigneur d'Avirey et Lingey; — Philiberte-Françoise de Siry, veuve de Jean Rigoley, chevalier, dame du Pasquier, Vignolles et Chevignerot; — Claude-Joseph de Frasans, écuyer, seigneur en partie d'Avirey et Lingey; — Louis Butard, seigneur des Montots et Navilly-la-Ville; — Claude-Bernard de Saint-Aubin, seigneur de Saint-Aubin et Gamay; — les religieux du couvent de Minimes de Dijon, pour la seigneurie d'Orain; — Hubert-Joseph Pasquier, seigneur de Villars, Segrois, Messanges et Chevannes; — les religieuses du couvent des Carmélites de Châtillon-sur-Seine, pour les fiefs de Mosson et Brion; — Hubert-Marie Dubreuil de Saconnay, seigneur de Villars-sous-Treffort; — Louis Dupille de Saint-Séverin, écuyer, seigneur de Flée, Allerey, La Ronce et en partie de Roilly; — Jeanne-Louise-Théodule Ganiare, veuve de François Blancheton, dame et comtesse de La Rochepot; — Alexandre Lebrun de Dinteville, seigneur de Belan; — Jean-Baptiste-Bernard de Montessus, seigneur de Balore; — Jean-François-Claude Perrin de Cypierre, seigneur de Thil-les-Filletières, Cypierre, etc.; — Jean-Joseph de Maillac, sei-

gneur dudit lieu; — Jean Robelot, écuyer, seigneur de Marcilly; — Louis-Philibert-Joseph Joly de Bévy, seigneur de La Berchère, Boncourt-le-Bois, Poncey, etc.; — André-Charles Dubard de Chasans, écuyer, seigneur de Chasans, Curley, Ternant; — Bertrand-Joseph Bady de Normond, chevalier, seigneur de Chauffour et Bidan; — Charles-Antoine de Guérin, marquis de Lugeac, seigneur d'Aisey-le-Duc et Salmaise; — Richard Febvre de Gurgy, écuyer, seigneur de Mauvilly, Meulson; — Jean-Baptiste-Bénigne de La Mare, écuyer, seigneur d'Aluze; — Guy de Châtenay, chevalier, seigneur d'Échalot en partie; — Barthélemy-Denis Doivieux de Vilieux, seigneur de Loge, La Pye et Fétant; — Georges Odot de L'Enfernat, seigneur de Rolle et des Bordes; — Joseph-Guillaume-Augustin Deschamps de Charmelieu, écuyer, seigneur de Saint-Bris, Goix; — les enfants et héritiers d'Alphonse-Gabriel d'Estud, seigneurs de Vaulx, Sainte-Marie-les-Arcy; — Roch-David de Quinson, seigneur et baron de Poncin, Cordon, Lacueille et Beauvoir.

B. 11088. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

1776-1777. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Pierre-Louis de Grollier, chevalier, seigneur de Treffort, Pont-d'Ain, etc.; — Charles-Joseph Douglas, chevalier, seigneur et comte de Montréal, Saint-Martin et dépendances; — Anthelme Balme, écuyer, seigneur de Sainte-Julie; — Claude-Alexis de Noblet, seigneur de La Clayette et dépendances; — Jean-Baptiste-Bénigne de Billy, seigneur de Saint-Usage et en partie d'Échenon; — Claude-Edme Reuillon, seigneur de Brain; — Georges-François de Massol, chevalier, seigneur de Magny-la-Ville et Ampilly-les-Bordes; — Jean-Marie de La Font-de-Juis, seigneur de Margnoles, Tramoye, Gletin; — Jean Mollerat, écuyer, seigneur de Souhey et Saint-Euphrône; — Augustin-Jean-Louis-Antoine Duprat, comte de Barbançon, seigneur de Vallette, Rochefort et Villefay, baron de Vitteaux; — Claude-Antoine Guillot, écuyer, seigneur de Villars-le-Patras; — Jacques Varenne, chevalier, seigneur de Béost; — Charlotte Le Belin, veuve de Jean-Baptiste de Macmahon, chevalier, dame et marquise de Vianges, Juilly et dépendances; — Simon Ranfer, seigneur de Bretenières; — Étienne Jacquinot, conseiller, seigneur de Chasans; — Claude-Alexandre Ganiare, écuyer, seigneur de Bessey-la-Cour, Chancelay; — Geneviève-Alexis de Salins, veuve d'Etienne Dagonneau de Marcilly, dame de Bussy-le-Grand.

B. 11089. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1776. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Léonard-François de Chevrier, chevalier, pour différents droits sur le péage de Mâcon; — Claude-Charles de Damas, marquis de Crux, seigneur de Soussey et Massingy; — Etienne David, écuyer, seigneur de La Motte-Valentin; — Jean Pérard-Floriet, chevalier, seigneur de Saint-Marcelin; — Vivant Denon, écuyer, seigneur de Crusilles en partie; — Claude Sousselier de La Tour, écuyer, seigneur de Bissey et La Charmée; — Antoine Palatin de Beugre, seigneur de La Chapelle-de-Bragny; — Jean Burgat, écuyer, seigneur de Taisé, Ecle et Cortelin; — Guillaume de Thésut, écuyer, seigneur de Verrey-sous-Salmaise, Charancey et Norges-la-Ville; — Louis-Charles de Jaucourt, chevalier, seigneur d'Arconcey; — Marie-Jeanne Filsjean, veuve d'Etienne-Marie Champion, écuyer, dame de Nan-sous-Thil; — Laurent-Gabriel-Hector de Cholier, chevalier, seigneur de Chazelle, Saint-Etienne-de-Chalaronne, Beaumont, etc.; — Barthélemy de Montalivet, écuyer, seigneur de Gourdans; — Michel-Etienne Le Pelletier, chevalier, comte de Saint-Fargeau, seigneur de Montjeu et dépendances; — Claude-Étienne Michon, chevalier, seigneur de Chenavel; — Jean-François de Faubert, écuyer, seigneur de Muzeau, bailliage de Bourbon-Lancy; — Marie-Anne de La Madeleine-Ragny, veuve de Charles-Antoine Ragny, dame et baronne de Marcilly et Couches; — Bénigne Bouhier, marquis de Bouhier, seigneur de Lantenay, Ruffey, Échirey; — Hubert-Toussaint de Changey, chevalier, seigneur de Grammont et dépendances; — Marie-Catherine-Gabrielle de Raimond de La Grange, veuve de Jacques-Abraham Durand d'Aubigny, dame de Montmain et Grosbois; — Jeanne-Marie-Louise Colin de Serre, veuve de Henri-Jules-Bernard de Royer de Saint-Micaud, chevalier, dame de Saint-Martin-du-Bois et de La Charmée; — Bénigne Fardel, écuyer, seigneur de Daix; — Jean-Eustache d'Escorailles, chevalier, seigneur de Vergoncey; — Jean-Claude-Marc-Antoine de Gayot, chevalier, seigneur et comte de Châteauvieux.

B. 11090. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1776-1777. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean-Benoît Cachet, comte de Garnerans, chevalier, seigneur de Neirieu, Tanay, Arcien; — Louis-Barnabé de Beaudeau, comte de Parabère, seigneur du Sauvement et dépendances; — René-Philippe de Bernard de Montessus, seigneur de Villars-Chapet; — Antoine Carrelet, écuyer, seigneur de La Coudraye, La Tagnerette et La Motte-de-Loisy; — Louis Bouillet de Noiron, seigneur d'Aiserey en partie; — Pierre Delglas, écuyer, seigneur de La Tour-du-Bost; — Jacques Thierriat, écuyer, seigneur de Crusilles; — Nicolas Brondeault, écuyer, seigneur de Lée et La Motte; — Charles-Étienne de Noblet, seigneur d'Anglure, Mussie-sous-Dun,

B. 11093. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 49 pièces, papier.

1777. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Marguerite Morelet, veuve de Joseph de Mermety, dame du fief de Pont-Bernard, paroisse de Montmançon ; — Madeleine Champion, dame de Précy le-Moult ; — Marc-Antoine Trollier, seigneur de Châtillon-de-Corneille ; — Jacques de La Jarrye, écuyer, seigneur de Cessey; — Claude-François Violet de La Faye, seigneur de Miard-la-Faye, Marcelois ; — Claude Nault de Champagny, seigneur de Taix et La Chaumette ; — Philippe-Louis de Chastellux-Chaugy-Roussillon, seigneur de Roussillon et dépendances ; — Henri-François, comte de La Guiche, seigneur de Saillant et Viry ; — Henry de La Grange, seigneur de Bois-Saint-Pierre ; — Catherine Champion de Nan-sous-Thil, veuve de Marie-Jacques de Beuverand, dame de La Loyère ; — Louis-Jules de Balathier, chevalier, comte de Lantages, seigneur de Villargoix ; — Barthélemy-Jacques Leclerc de Saint-Denis, écuyer, seigneur de Saint-Denis, de Chausson; — Jacques de L'Estrade de La Cousse, seigneur de Boux et Présilly ; — François de Chastenay, seigneur de Villars-Dompierre ; — Henri-Guy Sallier, chevalier, seigneur de Saint-Germain-de-Modéon, La Roche-en-Brenil, Montachon; — Victor-Amédée de La Farge, seigneur de Saint-Hurugue-sur-Guye ; — Marie-Philippe de Charbonnier, seigneur de Crangeat; — Bernard Rameau, seigneur de Baume-la-Roche et Panges ; — Etienne-Jean-Benoît Thevenin, seigneur de Tanlay et dépendances ; — Antoine Dagonneau de Marcilly, seigneur de Villaine et Maupré, paroisse de Chaugy.

B. 11094. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

1777-1785. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Louis-Hugues de La Porte, chevalier, seigneur de Chassignolles et Vitry en partie; — Benoît du Moulin, seigneur de La Bruyère en partie ; — Paul-Louise-Jean-Baptiste-Elisabeth-Geneviève de Remigny, veuve de Claude-Marie de Feillens, dame et marquise de Bagé ; — François Clomot, écuyer, seigneur de La Vaire et Vassy ; — Jean Fyot de La Marche, seigneur de La Marche, Clémencey, Neuilly et Drambon ; — Antoine-François de Bernard de Montessus, chevalier, seigneur de Saint-Martin-d'Ozolle et Le Moulin-la-Cour; — Charles-François-Casimir de Saulx, comte de Tavannes, seigneur de Saulx-le-Duc, Poiseul, etc.; — Claude-Charles, comte de Varennes, chevalier, seigneur de Saint-Olive, Gléteins ; — François-Gaspard de Maynaud de Collonges, seigneur de Génélard, Monteguillon, Saugère ; — Anne-Claude de Maynaud de Pont-Saint-Maurice, seigneur de Collonges, La Madeleine et Sommery ; — Jean Dervieu de Villa écuyer, seigneur de Verrey ; — Marie-Claude-Thérèse Tour, seigneur de Pommier.

B. 11095. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 33 pièces, papier.

1777-1786. — Série chronologique des reprises de f et dénombrements présentés à la Chambre des comptes Dijon, par Christophe-François Nicolau de Montriblond, s gneur du Châtelet ; — Claude Sauvage, seigneur des March Châtillonnet, Isieu, etc.; — Gabriel Raffin de Sermai écuyer, seigneur de Puits, paroisse de Gourdon ; — Je Baptiste-Marie-Thérèse Gillet de Grandmont, écuyer, seigne de Thorey, Buisson-sur-Ouche ; — Jean-Baptiste Bourb écuyer, seigneur de Deaux et en partie de Valeins ; Jacques Grisot, seigneur de Poinçon ; — Jacques-Antoi Des Rioux, seigneur et comte de Messimy ; — Louis Fricau pour le fief de Juchaux, paroisse de Viry ; — Marie Gaco veuve de Jean-François Montet de Buxy, écuyer, dame de l Tour de Marchizeuil ; — Gilles-Germain Richard de Ruffe chevalier, seigneur de Trouhans ; — Hugues Monin, con seiller, pour le fief de la Cour, banlieue d'Auxonne ; — Josep Valentin, écuyer, pour la rente noble du prieuré de Saint Trivier ; — Elisabeth Sornin, dame de Sidoine ; — Jean-Josepl Guilpin, avocat au Parlement de Paris, seigneur de Landreville et Bouvot.

B. 11096. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 41 pièces, papier.

1777-1787. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Antoine-Suzanne Chappe de Brion, écuyer, seigneur de La Franchise ; — Charles-Joseph Chossat de Montessuis, seigneur de La Tour-du-Deau ; — Henri Berthier, bourgeois de Chalamont, pour le fief de Nizeret ; — Jean-Antoine de Regnauld, chevalier, seigneur de Parcieu et Marcieu ; — Louis-Nicolas Murgier, écuyer, seigneur de la Serpolière et La Savignère ; — Pierre Bourdin, curé de Rerieu, pour le temporel de la cure ; — Les chanoines et chapitre de l'église Notre-Dame de Belleville en Beaujolais, pour dîmes et rentes nobles à Belleville ; — Fleury Bordeau, chevalier, seigneur d'Urcy, Varre, Amareins ; — Antoine Maire, écuyer, seigneur de Courtenay et Vermanton ; — Thomas Penet, écuyer, seigneur et comte de Châtelard et Monternot ; — Jean-François de Vincent de Panelle, chevalier, seigneur de Villeneuve, Chanteins, Château-Garnier ; — Martin Léjéas, avocat, en qualité d'homme vivant et mourant des magistrats de la ville de Beaune, pour la châtellenie de Pommard et Volnay ; — Louis-Marie-Michel de Sauville, écuyer, seigneur d'Illiat et Saint-Loup ; — Ennemond-Au-

gustin-Hubert de Saint-Didier, écuyer, seigneur de Saint-Didier, Rochefort et La Rigaudière ; — Louise-Julie-Constance de Rohan, veuve de Charles de Lorraine, dame et comtesse de Charny, Mont-Saint-Jean, Arnay-le-Duc, Pouilly-en-Auxois; — Denis-Augustin de Champeaux d'Avirey, écuyer, seigneur de Soussey.

B. 11097. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 59 pièces, papier.

1777-1787. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jacques-François Damas, chevalier, seigneur de Thil, Montlay, Le Brouillard ; — Philibert-Eléonor Barthelot d'Ozenay, seigneur d'Ozenay et Gratay ; — Jean-Baptiste Cusset, écuyer, seigneur de Marlieux, Saint-Germain, Montrozard ; — Jean-Baptiste de La Martine, écuyer, seigneur d'Hurigny ; — Jean-Charles de Riverieux de Varax, seigneur de Varax et dépendances ; — Jean-André Gayot, écuyer, seigneur de Saint-Eloi et dépendances ; — Pierre-Antoine Robin d'Apremont, seigneur d'Apremont et Marignat ; — Pierre-Emmanuel Du Myras, chevalier, seigneur de Coste-Crary, Colombier, Gibles ; — André-Aimé Bataille, chevalier, seigneur de Venarey ; — Suzanne de Saint-Martin, veuve de Claude-Joseph de Pradel-Beaudran, écuyer, dame de La Roue et Ronzuel ; — Jacques-Marie-Alexandre de Collabaud de Julliénas, chevalier, seigneur de Châtillon-de-la-Palud et dépendances ; — Marguerite-Henriette de La Roche, femme de Philibert de Foucaud d'Auberoche, dame d'Ampilly-les-Bordes ; — Guillaume César, seigneur et comte de Romans, Ferrary et dépendances ; — Denis-Robert Bruneau, chevalier, seigneur de Vitry-sur-Loire ; — Michel de Pomereu, seigneur et marquis des Riceys ; — Marie Thiret du Rouvray, veuve de Brice Le Guat de La Thire, écuyer, dame de Genod, paroisse de Crotet en Bresse ; — Charles-François Champion, écuyer, seigneur d'Annéot ; — Pierre-Louis Boyard de Forterre, écuyer, seigneur de La Brosse, Nangy-sous-Voye ; — Etienne-Rose Loppin, écuyer, seigneur de Masse ; — les religieux de la communauté des Minimes de Montmerle, pour des fonds possédés par eux à Saint-Trivier et Montmerle ; — Augustin-Jean-Louis-Antoine Du Prat, comte de Barbançon, seigneur de Frêne-Saint-Mamès.

B. 11098. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 41 pièces, papier.

1778. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Marie-Antoine de Moyria, chevalier, seigneur de Volognat ; — Henri-Alexandre-Eugène Le Bascle d'Argenteuil, seigneur d'Echalot en partie ; — Jacques de Morot, seigneur de Lautreville et Villers-le-Comte ; — François-Roch de Quinson, chevalier, seigneur du fief du Boujard ; — Charles-Claude Devoyo, conseiller, seigneur de Seyssel ; — Pierre de Chargère du Breuil, seigneur de Châtelmoron et Corcassey ; — Denis-Joseph de Paroy, écuyer, seigneur de Lurcy-sur-Loire et en partie de Bonaut ; — Pierre-Bénigne-Anne-Gaspard de Balon, écuyer, seigneur de Balon et dépendances ; — Damien de Grenand, écuyer, seigneur de Combe et La Tizardière ; — Claude-Antoine-François, marquis de Jaquot d'Andelarre, seigneur de Premeaux en partie ; — Edme-Armand de Riollet de Colombet, seigneur de Gissey-le-Vieux ; — André-César de Seyturier, écuyer, seigneur de Serrières ; — Louise Bérard de Monge, veuve de Philibert-Antoine Petit de Bressey, dame du Bassin ; — Mathieu-Bernard de Lausière de Chastellard, chevalier, seigneur d'Hôtel en Bugey ; — François-Elisabeth Bellet, chevalier, seigneur de Tavernot, Ceissens, Saint-Trivier ; — Michel-François-Louis Larcher, seigneur d'Arcy et Vindecy ; — Jacques Richard, écuyer, seigneur de Bligny-sous-Beaune, Curtil et Le Maupas ; — Louis Le Vitte de Briandas, chevalier, seigneur et comte de Montbrian ; — Antoine-Louis-Marie d'Estiennot de Vassy, seigneur de Vassy.

B. 11099. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 51 pièces, papier.

1778-1787. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Nicolas-Philippe-Tanneguy-Gaspard de Courtivron, pour le fief de La Canconnière ; — Philibert-Joseph de Thy de Thoiriat, chevalier, seigneur de Thoiriat ; à cette reprise de fief se trouve annexé un mémoire sur la généalogie de la Maison de Thil ou du Thy, originaire du Beaujolais, avec filiation suivie ; — Louis-Armand-Désiré de Damoiseau, écuyer, seigneur de Nantoux ; — Jean-René Mans de La Tour-du-Pin, seigneur de Fouvent et dépendances ; — Edmée-Françoise Duret de Villers, veuve d'Edme-Charles Le Bascle, chevalier, dame de Loches ; — François-Amable-Charles Dubuisson, écuyer, seigneur de Chambon ; — les recteurs et administrateurs de l'hôpital Sainte-Reine d'Alise pour la seigneurie des Laumes et dépendances ; — Charles-Paul, comte de La Rivière, chevalier, seigneur et baron de Courcelles-les-Semur ; — Jean-Jacques-Antoine Mollerat, écuyer, seigneur de Souhey, Magny-la-Ville et Saint-Euphrône ; — Claude Quarré d'Aligny, chevalier, seigneur de Jully-les-Arnay, Saint-Félix, etc. ; — Pierre-Jacques de La Goutte, écuyer, seigneur de La Boutière et dépendances ; — François-Joseph-Mamert de Jussieu, seigneur de Montluel en partie ; — Jean-Pierre-Alexis de Rougement, conseiller, seigneur de Pommay ; — Joseph de Monteynard, seigneur de Selorre, Putbière et La Brosse ; — Charles-Louis de Clugny-Thenissey, chevalier, seigneur de Darcey, L'Epervière ; — Jacques Godard, conseiller, seigneur du Pinset ; — Antoine-Théodore Chevi-

gnard, écuyer, seigneur de La Palue; — Claude-Antoine Sédillot de Saint-Genis, écuyer, seigneur de Saint-Genis.

B. 11100. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

1779-1785. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Jean-Baptiste-Claude Suremain de Flammerans, seigneur de Sainte-Marie-sur-Ouche et Pont-de-Pany; — Marguerite Jolivot, veuve de Jacques Bataillard, dame de Lans, paroisse de Saint-Marcel-les-Chalon; — Claude-Josephe Baillat, veuve de François Guillot, dame de Juilly et Villenotte; — Charles-Etienne de Noblet, chevalier, seigneur d'Anglure et Serrières; — Françoise et Marie-Aimée Cromot, dames de Vassy et La Vaire; — François-Esprit de Chatelier du Ménil, seigneur des Davrées; — Antoine-René de Boisse, chevalier, seigneur de La Motte et dépendances; — Frédéric-Edme, chevalier de Frêne, seigneur de Fontaine-en-Duêmois, Chérizy et en partie de Savoisy; — André Fortier, seigneur de Buncey; — Alexandre-Marie-Elisée du Port, comte de Loriol, seigneur d'Asnières-les-Bois; — Antoine-Louis-Marie d'Estiennot, seigneur de Vassy; — Antoine-Louis des Champs de La Villeneuve, seigneur de Brèche en Charollais; — Gilles-François de Beauvais, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon, pour le personnat de la trésorerie de ladite Chapelle; — César-Gabriel de Choiseul, duc de Prâlin, seigneur de Conforgien et Beaumont; — Bénigne-Charles Févret de Saint-Mémin, seigneur de Couchey et en partie de Ternant et Semesanges; — les supérieure, religieuses et communauté de la royale maison de Saint-Louis et Saint-Cyr-les-Versailles, pour les terres et seigneuries de Charny, Mont-Saint-Jean, Arnay-le-Duc, Pouilly-en-Auxois.

B. 11101. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 46 pièces, papier.

1780. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Dominique Vouty, écuyer, seigneur de Mont-Simon, Vecours, Montalibor; — Vivant-Mathias-Léonard-Raphaël Villedieu de Torcy, seigneur de Magny et La Grange; — Etienne de Merméty, conseiller, seigneur de Pont-Bernard; — Pierre-Henri Bourlon de Sarty, écuyer, pour le fief de La Forêt près Bourguignon; — Philibert-André Fleutelot de Marliens, seigneur de Labergement-les-Auxonne; — Marthe de Conigham, femme de Jacques-Benoît de Conigham, dame d'Avirey et Lingey en partie; — Claudine-Bernarde Espiard de Blanot, dame de La Boulaye et Montmort; — Charles Gravier, comte de Vergennes, seigneur de Marly-sous-Issy; — François-Bernard-Claude Gauvain, écuyer, seigneur de Grosbois-les-Mazerotte; — Jacques Bataille de Francès, seigneur de Seurre et dépendances; — François-Louis Joly de Fleury, seigneur de Blaisy; — Hubert-Joseph Poulletier, écuyer, seigneur de Magny-sur-Tille et Lampone; — Edme-Jean-Nicolas Serré, écuyer, pour la prévôté de Saint-Romain en Mâconnais; — Edme Le Bascle, chevalier, seigneur de Loches; — Pierre-Louis de Laurencin, pour le fief d'Angoin; — Esprit-François-Henri de Castellane, marquis de Castellane, baron de Conflans, seigneur de Saint-Pont près Mâcon; — Pierre Mutin du Chartry, seigneur de Fussey; — Marie-Pierrette de Bonin, veuve d'Edme-François d'Estud d'Assay de Chatenay, dame des Ménardes et dépendances; — Sébastien de La Goutte, écuyer, seigneur de Sainte-Hélène; — Philibert Guillot, écuyer, seigneur de Juilly, paroisse de Saint-Euphrône.

B. 11102. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 46 pièces, papier.

1781-1786. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Pierre-Joseph-Désiré de Richardot, seigneur de Choisey des Grandes et des Petites-Véronnes; — Gaspard-Chrétien de Machecо, seigneur de Premeaux, Villy-en-Auxois; — Jean-Etienne, marquis de Mosson, seigneur d'Authume et Tart-le-Haut en partie; — Jean-Claude-Nicolas Perreney de Grosbois, chevalier, seigneur de La Marche, La Marchotte, Mercey, etc.; — Marie-Joseph-François, duc de Surville, écuyer, seigneur de Meix-Moron en partie; — Pierre-Jacques de Fiannay, écuyer, seigneur de Montliot; — Georges-Marie de Thoisy, seigneur de Joudes et Villars; — Henri-Georges-César, comte de Chastellux, seigneur dudit lieu; — Edme-Antoine de Moncorps de Chéry, écuyer, seigneur de Coulangeron et dépendances; — Gabriel Davot, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon, pour le personnat de ladite Chapelle; — Antoine-Charles-Gabriel de Bernard de Montessus, chevalier, seigneur de Bellevèvre; — Vincent-Louis Chifflot de Saint-Morey, pour un fief à Tart-le-Haut; — Charles-Gaspard de Clermont-Tonnerre, seigneur et comte d'Epinac; — Jacques-François Baudenet d'Annoux, écuyer, seigneur de Chérisy; — Claude-François-Alexandre de Morand de Montfort, seigneur de Grilly; — François Jobard du Mesnil, écuyer, seigneur de Brazey en partie; — Antoine-Louis des Champs de La Villeneuve, chevalier, seigneur de Meunot, paroisse de Bragny; — Lazare Theveneau de Francy, seigneur de Vergoncey; — Claude Barthelot de Rambuteau, chevalier, seigneur de Rambuteau et dépendances; — François-Louis de Damoiseau, écuyer, seigneur de Mauregard, paroisse de Manlay; — Maurice de Macmahon, seigneur de Blangey-le-Haut et le Bas; — Jean-Jacques Vidaud, conseiller d'Etat, seigneur et comte de La Bastie et dépendances.

B. 11103. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1782-1787. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Maurice Gouget-Deslandes, conseiller, seigneur de Saint-François; — Antoine-Joseph Matherot de Desnes, chanoine du chapitre métropolitain de Besançon, seigneur de La Motte-Vouhot, Beaudésir, Châtelmoron, etc.; — Antoine-François Violet, écuyer, pour une partie de l'éminage de Dijon; — Françoise-Etiennette Barault, veuve de Bénigne-André-Charles Dubard de Chasans, pour le fief de La Commaraine à Pommard; — Antoine-Louis des Champs, chevalier, seigneur de La Villeneuve, Brèche; — Antoine-Jean Terray, chevalier, seigneur de l'Epinasse, Saint-Germain-de-l'Epinasse, Saint-Forgeux; — Nicolas Surget, conseiller, pour une partie de l'éminage de Dijon; — Adrienne-Emélie-Félicité de La Baume Le Blanc de La Vallière, veuve de Louis Gaucher, duc de Châtillon, baronne et dame de Pagny; — Elie d'Hugon, seigneur de La Rochette et du Tremblay; — Jean-Baptiste-Simon de Grandchamp, seigneur dudit lieu; — Bénigne Bouhier de Lantenay, seigneur et marquis de Bouhier, de Lantenay, Pâques; — Ferdinande-Henriette-Gabrielle de Brun, dame de La Marche, La Marchotte, Mercey, etc.

B. 11104. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 28 pièces, papier.

1782-1784. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Louis-Hercule-Timoléon de Cossé-Brissac, duc de Cossé, chevalier, seigneur et baron de La Motte-Saint-Jean, Martigny-le-Comte, etc.; — Claude-Charles de Ligny, chevalier, pour le fief du Champ-au-Chevalier; — Barthélemy Cortois, conseiller, seigneur de Charnailles, Balore; — Marc-Antoine-Claude de Pradier, marquis d'Agrain, seigneur de Puligny, Mipont et dépendances; — Catherine-Louise de Fautrière, veuve de Jean-Augustin, marquis de Sommièvre, dame de Buncey; — Jean-Claude-Nicolas Perreney de Grosbois, chevalier, seigneur de Saint-Jean-de-Bœuf, Auvillars; — Claude-Charles de Damas, chevalier, seigneur d'Origny; — Claude Quarré d'Aligny, chevalier, seigneur de Jully-les-Arnay, Maupertuis, Saint-Félix; — Joseph-Antoine Lemuet de Belombre, chevalier, seigneur d'Etrochey et Beauregard; — Charles-Laure de Macmahon d'Eguilly, seigneur de Voudenay-l'Eglise, Voudenay-le-Château, Viscolon, etc.

B. 11105. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 21 pièces, papier.

1783-1786. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Anne-Philippe de Ganay, chevalier, seigneur de Lusigny; — Catherine-Louise de Fautrière, dame d'Ampilly-le-Sec et Buncey; — Andoche Richard d'Escrots, écuyer, pour le fief de Montaugé; — Alexandre de Scorailles, chevalier, seigneur de Flacey; — Jean-Baptiste-Bénigne-Alexis Charpy de Jugny, seigneur de Corberon, Villy-le-Brûlé; — Jean-Chrétien de Macheco, seigneur de Grosbois-les-Mazerotte; — Hubert-Charles-Philippe Languet, écuyer, seigneur de Saint-Prix; — André-Marie d'Avigneau, seigneur d'Avigneau, Treigny; — Claude-Charles de Ligny, chevalier, pour le Champ-au-Chevalier; — Madeleine Fyot, veuve de Dominique de Barberie de Courteille, dame de Saint-Julien, Clénay, Bretigny; — Etiennette d'Estany, veuve de Jean-Baptiste de Boiveau, dame de Saint-Gervais-sous-Couches, Croisy, Lauvernée; — Jean-Baptiste Gindre, avocat, seigneur de Pressigny.

B. 11106. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 30 pièces, papier.

1784-1786. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Claude-François Passerat de La Chapelle, écuyer, seigneur de Mussel-en-Michaille; — Jean Pérard, président au Parlement, seigneur de Brognon, Saint-Julien-du-Val et dépendances; — Jean-François, marquis de Damas d'Antigny, seigneur de Châteauneuf et dépendances; — Christophe Jacquet du Chaillou, seigneur de Fleury, Les Creux et Fleurette en Mâconnais; — Abel-Claude-Marie de Vichy, chevalier, seigneur de Monceau-l'Etoile, Verdet, Villerot, etc.; — Cerice-François-Melchior, baron de Vogué, seigneur de La Nocle; — Pierre-Jacques de La Goutte, écuyer, pour le fief de Boissereau-sous-Glennes; — Catherine Malpoy, dame de Beire-la-Ville et Beire-le-Châtel; — Charles-Guillaume-Philibert Bouillet d'Arlod, baron d'Arlod, chevalier, seigneur d'Aiserey et dépendances en partie; — Hubert-Toussaint-Joseph Barbier de Reulle, chevalier, seigneur de Reulle, Entre-deux-Monts, Concœur et Corboin; — Nicolas-Alexandre de Virieu, élu général de la noblesse de Bourgogne, pour les deux canaux de navigation de Bourgogne, érigés en fief par édits royaux de 1783 et 1784.

B. 11107. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 38 pièces, papier.

1784-1787. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Louis-Antoine-Paul de Bourbon, vicomte de Bourbon-Busset, seigneur de La Serrée; — Jean-François Davout, écuyer, seigneur d'Annoux en partie; — Joseph-François-Elisabeth Chauvelot, écuyer, seigneur du fief de Corberon, situé à Pommard; — Charles Hernoux, marchand à Saint-Jean-de-Losne, pour la maison dite le Logis-du-Roi, située

audit lieu ; — Benjamin-Léonor-Louis Frottier, vicomte de La Coste-Messelière, seigneur de Saint-Aubin en Charollais ; — Ferdinand-Alphonse-Honoré de Digoine, chevalier, seigneur de Palais, Maillié en partie ; — Gaspard Le Compasseur, chevalier, seigneur de Menessaire, Moux, Launoy et dépendances ; — François Bourgoin, négociant à Lyon, pour le fief de Chérisey ; — Lazare Perrin de Saulx, écuyer, seigneur de Notre-Dame-d'Is ou Rochedy, près Vitteaux, en partie ; — les doyen et chanoines de l'église de Saint-Denis de Nuits, seigneurs de Clémencey et en partie de Messanges ; — Bénigne-Antoine Carrelet de Loisy, seigneur des Davrées et Clamerey ; — Bénigne Désir, écuyer, seigneur de Fortunet, paroisse de Santilly ; — Claude-Charles Espiard, écuyer, seigneur de Promenois et dépendances ; — Jacques-Gabriel Lorenchet, écuyer, seigneur de Bligny-sous-Beaune ; — Etienne-Germain Hay, conseiller, seigneur de Lucy-le-Bois.

B. 11108. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 40 pièces, papier.

1785-1786. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Claude-Philibert-Bernard de La Vernette, chevalier, seigneur de Gorze, Le Môle, Germoles, etc. ; — Claude-Antoine Guillot, écuyer, seigneur de Villenotte ; — Jean-Philibert-Constantin de Sorgioux, conseiller, seigneur de Courcelles-les-Semur ; — Louis-Joseph d'Ailly, chevalier, seigneur de Branges et dépendances ; — Aimé-Henri de Royer de Saint-Micault, seigneur de Saint-Germain-du-Bois et La Charmée ; — Jean-François-Claude Perrin de Cypierre, seigneur de Saint-Léger et Grégaine ; — Jean-François Gonvillier, receveur des impositions, pour le fief de Trémolle ; — Claude-Marie-Philippe Perrault, écuyer, seigneur de Montrevost près Cuisery ; — Joseph de Talleyrand-Archambauld de Périgord, pour une rente noble sur le péage de Mâcon ; — Françoise Perrault de Montrevost, veuve de Raymond de Thésut, dame de Moroges ; — Joseph-Etienne-Jean-Baptiste de La Goutte, seigneur de Montaugé ; — Marie Coullault de Berry, veuve de Jean-Gabriel Richer de Prévillers, chevalier, dame de Crenelle en partie ; — Jacques-François-Adelon de Chaudenay, seigneur de Chaudenay-la-Ville et Chaudenay-le-Château ; — Claude-Marie de Châtillon-Jalamonde, seigneur de Cercy en partie ; — Antoine Chartraire, comte de Montigny et de Bierre, seigneur de Ragny, Beauvoir, Chavannes, etc. ; — Pierre-Gabriel Morand de Saint-Sulpice, écuyer, seigneur de Grilly et dépendances.

B. 11109. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 36 pièces, papier.

1785-1789. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Hugues Bataillard, écuyer, pour la maison forte de Mellecey ; — Claude-Antoine Guillot, seigneur de Villenotte ; — Claude-Mathieu de Damas d'Odour, chevalier, seigneur de Dompierre, de Tramaye et dépendances ; un tableau généalogique de la maison de Damas est joint à ce document ; — Jean-Joseph-Albert de Quesse, seigneur d'Annoux en partie ; — Pierre-François Gauthier, seigneur de Magny-Saint-Médard en partie ; — Toussaint-Pierre-Jacques Martineau de Soleine, chevalier, pour le fief de l'Arbre-Vert en Auxerrois : — Louise-Catherine de Fautrières, dame d'Ampilly-le-Sec : — Henri-Osvald-Gabriel Tupinier, avocat, seigneur des Murgers en Mâconnais ; — Louis Loiseau, seigneur de Vessey ; — Anne et Philiberte-Christine du Royer, dames de La Loge et La Franchise ; — Jean-Antoine Ryard, écuyer, seigneur de Beauvernois ; — Alexandre Bouguet, écuyer, seigneur de Franxault ; — Charles-Henri-François de La Tessonnière, seigneur de Saint-Vincent ; — François-Charles-Marie Perrier, écuyer, seigneur de Marigny et dépendances ; — Laurent-Florimond de Plancy, seigneur de Chassenay ; — Pierre Bidault, seigneur de Villiers et La Grange-Montmorin.

B. 11110. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin ; 35 pièces, papier.

1785-1787. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Louis-Marie-Cécile de Sainte-Maure, chevalier, seigneur de Ruère et Saint-Léger-de-Foucheret ; — Thomas-François et Victor Monnier, seigneurs de Croze et Bois-Franc en Charollais ; — Philiberte Guichot, veuve de Lazare Theveneau de Francy, écuyer, dame de Vergoncey et Allonne ; — Antoine-Charles-Etienne-Bernard de Clugny, seigneur de Nuits-sous-Ravières ; — Louise Perreney d'Athesans, veuve de Jacques Durand de Salives, dame du Meix et en partie de Salives ; — Charles-Louis Durand de Salives, seigneur en partie de Salives, Préjelan et Montarmet ; — Joseph-Antoine Lemuet de Belombre, chevalier, seigneur d'Etrochey, Beauregard et Belombre ; — Claude du Royer, conseiller, seigneur de La Loge et La Franchise ; — Jean-Philippe d'Arentières, chevalier, seigneur dudit lieu ; — Louis Sauvage, écuyer, seigneur de Châtillonnet et des Marches ; — Silvain-Gabriel de Gaucourt, seigneur d'Autricourt ; — Edme-Charles-Louis Perrette de Charmoy, bourgeois à Auxerre, seigneur de Crenelle en partie ; — Catherine-Henriette de Fieubet, veuve de Mathias-Raoul de Gaucourt, chevalier, dame de Sivry, Saizy, Chaugey, etc. ; — François-Charles-Marie Perrier de Marigny, écuyer, seigneur de Marigny ; — Antoine Greppe, demeurant à Lyon, seigneur de Monteillier et dépendances.

B. 11111. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 41 pièces, papier.

1785-1789. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de

par Florent-Alexandre-Melchior de La Baume-Montre-
ɜigneur du Châtelet; — Charles-Antoine Chassaignon,
iant à Lyon, seigneur de l'Epinay, paroisse de Saint-
·-de-Valeins; — Bernard Rameau, seigneur de Baume-
che; — Louis-Victor-Elisabeth Pelletier de Cléry, écuyer,
ɜur de Cléry et Chambolle; — les prieur et religieux
ictins de l'abbaye de Moutier-Saint-Jean, seigneurs de
nd; — Pierre Poncet, bourgeois à Bellevey, pour une
noble audit lieu; — François Billioud, conseiller, pour
des Marres, paroisse de Saint-Etienne-de-Chalaronne;
sabeth-Thérèse-Marguerite Chevalier, veuve de Charles
ressac-Fezensac-Marestan, dame de Pont-de-Veyle et
dances; — Olympe-Elisabeth Jubert du Thil, dame de
;uignon; — Albert-Paul de Mesmes d'Avaux, chevalier,
ɜur de Loisy, Noiry, La Frette; — Jean-Baptiste Michon,
r, seigneur de Pierre Claux et Berzé; — Claude Quarré-
ssis, écuyer, seigneur de Corcelles-les-Charolles et en
de Saint-Symphorien; — Catherine de Chaugy, veuve
uis de Damas, dame de Saint-Pierre-en-Vaux; — Henry
ɔuchet, chevalier, seigneur de Jours et dépendances.

11112. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 40 pièces, papier.

85-1788. — Série chronologique des reprises de fief
nombrements présentés à la Chambre des comptes de
, par Jean-François Perreau, seigneur de Magny, pa-
de Méry-sur-Yonne; — Jean-Baptiste Garnier de Silly,
ɜur de Brion et des fiefs de Silly et Cernay; — Bénigne-
h Vaillant de Savoisy, écuyer, seigneur de Mosson; —
-Félix-Désirée d'Andelot, chanoinesse du chapitre Sainte-
onde de Maubeuge, et Marie-Philippine d'Andelot, dames
onnes de Saffres; — Charles-Guillaume-Philibert Bouil-
Arlod, baron d'Arlod, seigneur de Chevannay et Chaude-
— Brice-Alexis Barjot de La Combe, écuyer, seigneur de
mbe et Florette; — Claude Leville, seigneur de Flace-
ɜt Chaumien; — Christophe Perrin de Darou, écuyer,
ɜur de Joux et de Vigneau; — Henri-Charles-Louis
on de La Rochette, seigneur de Cherchilly; — François-
ɜs-Albert de La Bretonnière, écuyer, seigneur de Satho-
— Gabriel Esselin, négociant à Charolles, pour le
ne des Combes-Mouron, situé à Pressy-sous-Dondain; —
ne Véret de Trévoux, seigneur de Corcelles, paroisse de
ux; — François-Roch de Quinson, seigneur de La
lle et du Boujard; — Jacques-Augustin du Puy de
Martin, seigneur de Semur-en-Brionnais et dépen-

11113. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

86-1788. — Série chronologique des reprises de fief
nombrements présentés à la Chambre des comptes de
par Jean-Baptiste de Brachet, chevalier, seigneur de
Saint-Beury, Beurisot et Lée; — Madeleine Bernard, veuve de Pierre Collin de Joncy, dame de Chanteau et dépendances; — Joseph Alexandre, curé de La Roche-Milay, seigneur de Champlong, paroisse de Saint-Prix-sous-Beuvray; — Jacques Maublanc de La Vèvre, chevalier, seigneur de La Vèvre; — Anne-Geneviève More, veuve de Jean-François-Gabriel d'Estud, chevalier, dame de Blannay; — Louis-César Labbey de Sauvigny, chevalier, seigneur de Fays-Billot en partie; — Léon Trouvé, avocat, seigneur de La Outre; — Maurice de Macmahon, chevalier, seigneur de Blangey-le-Haut et le Bas; — Antoine-François-Henri Damas de Crux, seigneur de Massingy-les-Semur; — Gilles-Germain Richard de Ruffey, chevalier, seigneur de Montfort et dépendances; — Antoine-Louis Verchère d'Arcelot, seigneur de Magny-Saint-Médard; — Charles-Marie de Fontette de Sommery, chevalier, seigneur de Chavanche; — Edme-Germain Villetard, écuyer, seigneur de Vincelles; — Louis Charrier de La Roche, seigneur d'Etours, Channes et Crèche.

B. 11114. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

1786-1787. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Louis-Marie-Cécile de Sainte-Maure, chevalier, seigneur de Flée, Allerey et Roilly; — Jacques-Augustin Dupuy, seigneur de Semur-en-Brionnais; — Pierre-Philibert Guillot, écuyer, seigneur de Juilly; — Antoine-Marie de Saint-Germain d'Apchon, seigneur de Corgenon; — Michel-François-Louis Larcher d'Arcy, seigneur d'Arcy-sur-Loire, Vindey, Avrilly; — Robert-François-Xavier Drouas de Savigny, seigneur d'Etaules-le-Bas; — François-Jean-Baptiste Bizouard-Comeau, écuyer, seigneur de Montille et dépendances; — Charles-Jean-Baptiste du Tillet, conseiller, seigneur de Perrigny, Aloxe, Pernand, etc.; — Antoine-Marie-Augustin Palerme, écuyer, seigneur de Chintré; — Bernard-Dominique Courtot de Cissey, écuyer, seigneur de Bouilland; — Jean-Joseph de La Borde, écuyer, seigneur de La Borde-au-Château, Muresanges, Bourguignon, etc.; — Anne-Charles-Sigismond Montmorency-Luxembourg, seigneur de Crecey et Foncegrive; — Jean-Baptiste Pullignieu, seigneur de Vantia, paroisse de Saint-Martin-de-Mirebel; — Pierre-Laurent-Marie de Veyle, écuyer, seigneur de l'Ordre en Bresse; — Antoine Cortois de Charnailles, chevalier, seigneur de Quincey et Charnailles, etc.; — Etienne Bruneau de Vitry, chevalier, seigneur de Vitry-sur-Loire; — Louis-François de Saladin-Montmorillon, chevalier, seigneur de Buxerolles et Vaudelin.

B. 11115. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1787. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par

Jeanne de Raffin, veuve d'Antoine Palatin de Beugre, dame de La Chapelle-de-Bragny ; — Louis Polignon, seigneur de Montmégin ; — Charles Gravier, comte de Vergennes, seigneur de La Crôte ; — Jean-Vincent Micault de Courbeton, seigneur de Meilly, Maconges et Rouvres ; — Claude-Henri-Etienne Bernard de Sassenay, pour les terres, seigneuries et vicomté de Chalon-sur-Saône, Sassenay, Perrey ; — Pierre de Montherot, écuyer, seigneur de Belignieux ; — Philippe-Marie Burgat, écuyer, seigneur de Taisey, Ecle et Cortelin ; — Charles Richard de Montaugey, écuyer, seigneur de Vauteau et La Vèvre ; — Etienne Cellard des Tours, seigneur de Chasselas ; — Antoine-Nicolas-Philippe Tanneguy Le Compasseur-Créquy-Montfort, seigneur et marquis de Courtivron ; généalogie et preuves d'ancienneté de cette famille ; — Pierre Perroy de La Fortelle, seigneur de Sercy, terre et doyenné de Saint-Gengoux ; — Charles-François-Casimir de Saulx-Tavannes, duc de Saulx et dépendances.

B. 11116. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 26 pièces, papier.

1787-1789. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Claude-François-Charles de Truchis, écuyer, et ses sœurs, seigneur et dames de Frontenay-sur-le-Doubs et dépendances ; — René de Brosses, seigneur de Magny-sur-Tille et dépendances ; — François-Abel-Ennemond et Jean-Bernard de Moyria, seigneurs de Mailliat et dépendances ; — Louis-Gérard Pelletrat des Bordes, écuyer, pour une rente sur le péage de Mâcon ; — Léon Trouvé, avocat au Parlement, seigneur de La Outre ; — Jean-Marguerite-Marie Parrot d'Andert, avocat, seigneur en partie de Roussillon, du fief d'Andert et dépendances ; — Jean-Baptiste-Simon de Grand-Champ, seigneur de Grand-Champ, Soussey et en partie de Martrois ; — Claude-Marc de La Poype de Serrières, seigneur de Cornod, Corsant, Montdidier, etc. ; — Jean Jannon, écuyer, seigneur de Marliens ; — Henri-Georges-César de Chastellux-Chaugy, seigneur de Roussillon ; — Gaspard-François Le Compasseur, seigneur de Ménessaire en partie ; — Antoine-François-Eléonor-Angélique Jaquot d'Andelarre, seigneur de Terreney, paroisse de Premeaux ; — Denis-Augustin Champeaux de Soussey, seigneur de Saint-Thibault.

B. 11117. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 34 pièces, papier.

1788-1789. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Louis-Antoine-Paul de Bourbon-Busset, seigneur de La Serrée ; — Jean-Etienne-Claude-Bernard de Sennecey, seigneur de Sennecey et Verrey ; — André Fortier, négociant à Rouen, pour le fief d'Arbois, paroisse de Buncey ; — Jean-Séverin Gravier de La Gelière, écuyer, seigneur de La Gelière ; — Pierre-François Dubreuil d'Ecrues, seigneur de Sainte-Croix ; — Charles-Guillaume-Philibert Bouillet d'Arlod, baron d'Arlod, seigneur de Chevannay et Chaudenay ; — Gabrielle de Mussy de Romanèche, comtesse de Vallins, pour différents droits sur le péage de Mâcon ; — Henri Mairetet de Thorey, conseiller, seigneur de Molinot et dépendances, Santosse, Decize ; — Denis Mairetet, écuyer, seigneur de Minot ; — Vivant-Mathias-Léonard-Raphaël Villedieu de Torcy, seigneur d'Aiserey ; — Claude-François-Marie Rigoley d'Ogny, seigneur de Thoriseau ; — Bénigne-Bernard Cottin, chevalier, seigneur de Rosey, Bissey, Loisey ; — Bernard Rameau, avocat, sei-gneur de Baume-la-Roche et Panges ; — Amélie de Boufflers, femme d'Armand-Louis de Gontaut de Biron de Lauzun, damede Ligneux-en-Dombes ; — Jean-Louis-Rémond de Montmort, chevalier, seigneur de Blaisy-Haut, Blaisy-Bas et Charmoy.

B. 11118. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1789. — Série chronologique des reprises de fief et dénombrements présentés à la Chambre des comptes de Dijon, par Boniface-Louis-André de Castellane, colonel de dragons, seigneur de Châteautiers ; — François-Bénigne Cœurderoy, écuyer, seigneur de La Fontenelle ; — Pierre Filsjean, seigneur de Talmay ; — François Muguet d'Estravayer, écuyer, seigneur de Nantoux en partie et de Jonvelle ; — Jean-Baptiste-Louis-Elisabeth du Mont du Thil, écuyer, seigneur de Thil et dépendances ; — Jacques Davout, chevalier, seigneur de Marmeaux ; — Joseph de Grenaud, baron de Saint-Christophe en Savoie, seigneur de Grilly et Mourex ; — Bertrand Bady, comte de Normond, seigneur de Bidan, Chauffour ; — Adrien-Simon-Galiot-Marie Mandat, lieutenant de vaisseau, seigneur de Grancey, Marey, Vernois et dépendances.

B. 11119. (Registre.) — In-folio, 186 feuillets, papier.

1679-1686. — Registre premier de la déclaration de la valeur des terres et seigneuries de la province de Bourgogne et Bresse, faite par les possesseurs, lors de leur reprise de fief et de leur soumission de payer le quadruple du revenu en cas de déclaration inexacte. On remarque parmi ces déclarations celles de Louis de Montsaulnin, marquis de Montal, mari d'Henriette de Saulx-Tavannes, seigneur de Venarey ; — Jacques Berbis, seigneur de Longecourt ; — Richard Valon, seigneur de Couchey ; — Gilbert de Gadagne, comte de Verdun ; — Bernard de Maillard, seigneur de Rosières ; — Joseph de Lescrivieux, seigneur de Chevillieux ; — Gabriel-Pompée de Crost de Grolée, comte de Grolée ; — J.-M. Bretagne, écuyer, seigneur de Nan-sous-Thil ; — Bénigne Berbis, écuyer,

seigneur et baron d'Esbarres ; — Jacques de Cirey, seigneur de Mercey ; — Charles Le Grand, chevalier, seigneur de Rocheprise ; — Claude Espiard, conseiller au Parlement de Dijon, seigneur de Promenois ; — Antoine de Saint-Martin, seigneur d'Agencourt et de Magnien.

B. 11120. (Registre.) — In-folio, 139 feuillets, papier.

1686-1694. — Registre second de la déclaration de la valeur des terres et seigneuries de la province de Bourgogne et Bresse, etc. On remarque parmi ces déclarations celles de Jacques Noirot, écuyer, en qualité de tuteur de Jacques Noirot, seigneur de Beauvernois ; — Georges-Bernard Joly, écuyer, seigneur de La Borde, Montmançon et les Grands-Moulins ; — Pierrette Gauthier, veuve de Jean de Clugny, dame de Nuits-sous-Ravières en partie ; — Gaspard-Alexandre, comte de Coligny, seigneur et baron de Semur-en-Brionnais, de La Motte-Saint-Jean, Digoin, Morillon et dépendances ; — Jean Pelletier, avocat à la Cour, seigneur de Cléry ; — Edme de Salornay de Champerny, écuyer, seigneur de Prusilly ; — Gaspard de Vichy, comte de Champrond, seigneur de Villers et de l'Etang, Membres et dépendances ; — Jean-Joseph Bourgeois, écuyer, seigneur de Billiat ; — Pierre-Bernard Tappin, écuyer, seigneur de Perrigny ; — Gabriel de Saint-Belin, seigneur de Voudenay-le-Château et Voudenay-l'Eglise ; — Bernard Blanot, chevalier de Saint-Lazare-de-Jérusalem, seigneur de Champrenault ; — Antoine Bouhier, chevalier, marquis de Beaumanoir, seigneur de Lantenay, Pâques et dépendances.

B. 11121. (Registre.) — In-folio, 132 feuillets, papier.

1687-1700. — Registre troisième de la déclaration de la valeur des terres et seigneuries de Bourgogne, etc., parmi lesquelles on remarque celles de Gabriel de Saint-Belin de Mâlain, chevalier, comte de Buelle, seigneur de Villeberny ; — Etienne-Bernard Le Gouz-Maillard, chevalier, seigneur de Saint-Seine-sur-Vingeanne ; — Claude-Joseph Guye, écuyer, seigneur de Labergement-les-Auxonne ; — Claude-Huguette de Chaumelis, veuve de Claude de La Coste, baron de Brandon et de Chaudée, dame de Chaudée en Bresse ; — Anne-Madeleine de Foudras, fille et héritière de Roland de Foudras, comte de Châteautiers, dame de Pont-à-Mailly ; — François d'Haranguier, écuyer, seigneur de Quincerot ; — Philibert Piétrequin, chevalier d'honneur au présidial de Langres, seigneur de Prangey et Vesvres ; — Adrienne-Philippine-Thérèse de Lannoy, comtesse du Saint-Empire, veuve de Jacques-Marie de La Baume, chevalier, dame de Marbos, Saint-Etienne-du-Bois, etc. ; — François Guyot, chevalier, seigneur de Bantanges et dépendances ; — Claude de Thiard, écuyer, seigneur de Bragny ; — Philippe de La Martine, écuyer, seigneur d'Hurigny ; — Jean-Baptiste de Coret, chevalier, seigneur de Montriblond ; — Robert Hamelin, seigneur du fief de Courtenay ; — Jacques de Georges, écuyer, seigneur de Romanay.

B. 11122. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets, papier.

1697-1703. — Registre quatrième de la déclaration de la valeur des fiefs et seigneuries de Bourgogne, parmi lesquelles on remarque celles de Jacques Guenebaut, seigneur de Buncey ; — Angélique-Silvie de L'Hôpital, veuve de Philippe de Thorey, dame de Bassoux, au comté d'Auxerre ; — Nicolas-Etienne Roujault, chevalier, seigneur de Griselles ; — Jacques-Louis de Mimeure, seigneur et marquis dudit lieu ; — Antoine Bourrée, écuyer, seigneur de Corberon et Villy-le-Brûlé ; — Antoine Languet, ancien chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon, seigneur de Billy ; — Anne-Bernard de La Madeleine, marquis de Ragny, seigneur et baron de Marcilly en Autunois ; — Jehan Le Compasseur, seigneur de Courtivron et Tarsul ; — François Pérard, seigneur de Santigny ; — Jean de Berbisey, chevalier, seigneur et baron de Vantoux et Hauteville ; — Marie d'Aguesseau, dame de Coulanges-la-Vineuse et Val-de-Mercy ; — Claude de Grain, écuyer, seigneur de Marceau ; — Amé-Nicolas de Rabutin, chevalier, seigneur et comte de Bussy-le-Grand ; — Jean-Baptiste Brulard, marquis de La Borde, baron de Sombernon ; — François Chartraire, seigneur de Bierre et dépendances ; — Claude de Fautrières, écuyer, seigneur de Cherchilly ; — Charles de Vienne, chevalier, seigneur et comte de Commarin ; — François de La Poype, comte de Serrières, seigneur de Coursan ; — Bernard de Noblet, chevalier, seigneur de Mongesson et Grandvaux ; — Marie-Anne Sainte-Colombe, veuve de Pierre de Montjouvent, dame de Channay ; — Charles-Eugène de Lévy, chevalier, baron de Montjouvent, Saint-Nizier, etc. ; — François-Philippe d'Escorailles, seigneur de Bouan, Verne, etc. ; — Pierre de Chargère, chevalier, seigneur de Beaudésir, etc. ; — François Duban, chevalier, seigneur de La Feuillée ; — Jean Morelet, écuyer, seigneur de Couchey ; — Pantaléon Costa, comte de Saint-Remy, seigneur de Cordon en Bugey ; — Joseph de Grenand, chevalier, seigneur de Rougemont ; — Claude Morand, écuyer, seigneur de Grilly.

B. 11123. (Registre.) — In-folio, 81 feuillets, papier.

1703-1714. — Registre cinquième de la déclaration de la valeur des fiefs et seigneuries de Bourgogne et Bresse, parmi lesquelles on remarque celles d'Antoinette Morizot, femme de Jean Baillet, chevalier, dame de Chevannay ; — Anne-Colombe Le Gouz, veuve de Michel Bataille, dame de

Mandelot, Mavilly; — Paul Guyot, écuyer, seigneur de Châteauvieux; — Bernard Le Gouz-Maillard, chevalier, seigneur de Dampierre; — Georges de Loriol de Boissière, écuyer, seigneur d'Asnières en Bresse; — Marie Boutelier, femme de César-Auguste de Choiseul, dame de Mussy-la-Fosse; — Antoine de Bretagne, seigneur de Précy-le-Moux; — Philippe-Eugène de Mongey, seigneur de Massène; — François Friand, écuyer, seigneur de Champloy; — Pierre Rabiot, écuyer, seigneur de Vaux en Autunois; — Bénigne-Louis Berthier, chevalier, seigneur de Thareau; — Nicolas-François de La Tournelle, chevalier, seigneur et marquis de La Tournelle; — Henri de Balathier, écuyer, seigneur de Villargoix; — Marie d'Esbarres, veuve de Pierre de Bauffremont, chevalier, dame de Ruffey; — Alexandre de Collombet, écuyer, seigneur de Magnien et Raconnay; — Marie-Thérèse de Bourbon, veuve de Louis-François de Bourbon, prince de Conti, pour les châtellenies d'Argilly, Nuits, le marquisat de Larrey, la baronnie de Nesle, etc.; — Jean-François de Clermont-Montoison, chevalier, seigneur et baron de Chagny; — Claude-Bénigne Lenet de Larrey, chevalier, seigneur de Corgengoux.

B. 11124. (Registre.) — In-folio, 135 feuillets, papier.

1714-1724. — Registre sixième de la déclaration de la valeur des fiefs et seigneuries de Bourgogne et Bresse, etc., parmi lesquelles on remarque celles de Pierre Vaillant, écuyer, seigneur du Meix-Moron, paroisse d'Aisey-le-Duc; — Claude de Fautrières, écuyer, seigneur de Cherchilly; — Paul de Loriol de Chandieu, chevalier, seigneur de Couches; — Henri-François de Tenarre, chevalier, marquis de Montmain, seigneur de Sechène et La Frette; — Pierre de Faubert, écuyer, seigneur de Cressy; — Jacques de Foudras, écuyer, seigneur de Demigny; — Jacques Comeau, écuyer, seigneur de Marly, Le Douhal, situés au bailliage de Bourbon-Lancy; — Claude de Thiard, marquis de Bissy, seigneur de Charnay; — Jacques Berbis, écuyer, seigneur de Corcelles-les-Arts en partie; — Joseph de La Poype-Saint-Julien, chevalier, seigneur de Poncin et Cerdon en Bugey; — Gilbert-Charles de Saint-Aubin, chevalier, seigneur de Saint-Aubin; — Joseph-Romain Colmont, écuyer, seigneur de Vaugrenant, La Racineuse et dépendances; — Jean-Baptiste Blancheton, écuyer, seigneur de Thorey et Buisson-sur-Ouche; — Jacques-Claude du Puy, écuyer, seigneur de Saint-Gervais en partie; — Louis-Georges-Marie de Massol, chevalier, seigneur de Collonges, Bévy et dépendances; — Antoine-Hélie de Sercey, chevalier, seigneur d'Arconcey; — Louis de Thésut, écuyer, seigneur de Cussy-la-Colonne; — Paul-François Le Hardy, marquis de La Trousse, chevalier, seigneur et comte de Boulignieux; — François de Truchis, écuyer, seigneur de Molle en Chalonnais.

B. 11125. (Registre.) — In-folio, 142 feuillets, papier.

1724-1738. — Registre septième de la déclaration de la valeur des fiefs et seigneuries de Bourgogne et Bresse, etc., parmi lesquelles on remarque celles de Henri-Charles de Saulx-Tavannes, chevalier, marquis de Saulx, seigneur du Clos-de-Gemeaux; — Gaspard Carnot, écuyer, seigneur de Bessey et Chanceley; — Jacques de Rouvray, écuyer, seigneur dudit lieu; — Denis Rigoley, écuyer, seigneur de Saint-Côme et dépendances; — Louis-Christophe de La Rochefoucault, pour le marquisat de Bagé en Bresse; — Marie-Charlotte de Saint-Martin, dame d'Ivry, Corabœuf, La Canche en partie; — Melchior-François Cochet, écuyer, seigneur de Savigny en partie; — Bénigne Berbis, baron d'Esbarres, seigneur de Molaise; — Julie-Suzanne de Launoy, veuve de Henri de Balathier, dame de Villargoix; — Jean Verchère, écuyer, seigneur de Rosières; — Hugues-François de Siry, chevalier, baron de Couches, seigneur de Marigny, Saint-Eusèbe, Ocle et Corcassey; — Bénigne-Germain Le Gouz, chevalier, seigneur de Saint-l'Eglise; — Pierre-Hugues de Maisières, écuyer, seigneur de Vantoux, La Vèvre et Prangey; — Jean-Baptiste de La Coste, écuyer, seigneur et baron de Brandon; — Joseph-Huet de Dampierre, chevalier, seigneur de Thil et des Filletières; — Georges Vétu de Saint-Denis, écuyer, seigneur de Charancey; — François-Alexis de Viallet, chevalier, seigneur de Bereins; — Jean Le Belin, écuyer, seigneur d'Eguilly, Martrois, Civry-en-Montagne; — Charles-Antoine de Clugny, chevalier, seigneur d'Aignay-le-Duc et Etalante; — Pierre de Rémond, écuyer, seigneur du fief de La Colombière.

B. 11125 *bis*. (Registre.) — In-folio, 182 feuillets, papier.

1738-1757. — Registre huitième des déclarations des fiefs et seigneuries de Bourgogne et Bresse, parmi lesquelles celles de dame Marie-Anne de Saulx-Tavannes, veuve et héritière de Claude-Joseph de Digoine, seigneur de Palais et autres lieux; — Jacques Espiard de Vernot, sire de Vernot et du fief de Venarey; — Marguerite-Gabrielle-Claudine de Saint-Martin, marquise de Spada, pour les terre et seigneurie de Corabeuf; — Nicolas de Chaugy, colonel du régiment de Gatinois, pour les terres et seigneuries de Roussillon, Cussy, etc.; — Vorle de Marcenay, écuyer, pour les seigneuries de Saint-Prix et L'Argillât; — Bernard de Montessus, seigneur de Bellevesvre; — Philippe Berbis, chevalier, seigneur de Longecourt; — Philippe de Croonambourg, écuyer, seigneur de Vougeot, Chambolle et autres lieux; — Georges-Marie de Massol, seigneur de Collonges, Bévy et autres lieux; — Jacques-Auguste Géliot, écuyer, pour la moitié des terres et seigneuries de Salives, Préjelan et autres lieux; — Hélie-

Antoine de Balathier, chevalier, comte de Lantage, seigneur de Villargoix ; — Dieudonné de Moncorps, écuyer, pour la terre et seigneurie de Coulangeron ; — Marc-Antoine Ricard, écuyer, seigneur de Courgy ; — François-Emmanuel de Naturel, seigneur de Balleure et autres lieux ; — Alexandre de Maria, chevalier, seigneur de Taniot; — Marie-Michelle Damas de Crux, dame de Boussey ; — Etienne-Marie d'Escoraille, seigneur de la Balme, l'Isle, etc. ; — Jean-Marie-François Perreney de Grosbois, chantre et chanoine de la Sainte-Chapelle, pour raison du personnat de chantre en ladite chapelle ; — Jean-Baptiste, comte de Rossillon, pour la châtellenie de Chanaz ; — César-Gabriel de Choiseul, pour les seigneuries de Chevigny et Genay ; — Alexandre-Eugène Le Bascle d'Argenteuil, seigneur de Montliot ; — Jean-Baptiste Blancheton, comte de La Rochepot ; — Marie-Philippe-Nicole Damas, pour la terre de Cersot ; — Lazare-Guillaume de Ganay, chevalier, seigneur de Lusigny ; — Bénigne Le Gouz, seigneur de Rosières ; — Jean-Baptiste de Macmahon, seigneur de Voudenay et autres lieux ; — François-Victor de Clugny, chevalier, seigneur de l'Epervière et Dracy ; — Gaspard Le Compasseur, chevalier, seigneur de Courtivron et Tarsul ; — Jacques-Philippe Fyot de La Marche, pour la terre de Dracy érigée en comté ; — Claude Arcelot, écuyer, seigneur de Dracy-les-Vitteaux.

B. 11125 3°. (Registre.) — In-folio, 371 pages, papier.

1757-1772. — Registre neuvième des déclarations des fiefs et seigneuries de Bourgogne et Bresse, entre autres de celles de Henri-Bernard de Royer, pour la terre et seigneurie de Rains en Mâconnais ; — Charles-Antoine de Guérin, marquis de Lugéac, pour des terres à Aisey, Salmaise ; — Guillaume de Thésut, seigneur de Charancey ; — Jacques-Hugues-Michel d'Attricourt, capitaine d'infanterie, pour la seigneurie et baronnie de Fays-Billot ; — François de Truchis, seigneur de Baudrière ; — Henri-Prosper Bauyn, chevalier, seigneur de Pont-de-Pany et Sainte-Marie ; — Frédéric de Fresne, chevalier, seigneur de Savoisy ; — Louis-Charles de Lorraine, comte de Brionne, pour les seigneuries de Flée, Allerey et autres ; — Pierre-Jules Coignet, chevalier, marquis de Courson, pour les terres et seigneuries de Migé, Courson, La Coudre et autres ; — François de Chargère, seigneur de Carcassey ; — Claude-Hubert Humbelot, écuyer, seigneur de Vergoncey ; — Louis-François de La Martine, seigneur d'Urcy, Montculot et autres lieux ; — Claude Sousselier, écuyer, pour La Tour-de-Bissey ; — Patrice Wall, comte de Wall, seigneur de Crugey, Bouhey et Sainte-Sabine ; — Louis-Henri, comte de Vienne, pour la baronnie de Châteauneuf ; — Girard Brunet, écuyer, seigneur de Monthelie et Marjolet ; — Charles-Joseph Douglas, chevalier, pour le comté de Montréal en Bugey ; — Michel-Gaspard de Saulx-Tavannes, pour la baronnie de Lux, Spoy et autres ; — Alexandre-François-Henri de Rochemont, seigneur de La Motte-sur-Dheune, Saint-Berain et autres lieux ; — Jeanne-Abigaïl Cybert, hospitalière de Chalon, pour le fief de Chamilly ; — Barthélemy Guenichot, écuyer, sire de Nogent ; — Françoise-Joseph Languet, veuve de Henri Demont, écuyer, dame de Couchey ; — Philibert de Montagu, écuyer, sire de Pauvrey ; — Henri Henrion de Buxy, chevalier, seigneur de Buxy ; — Claude Jobert, écuyer, sire d'Etais ; — Louis-Joseph Dailly, pour le marquisat de Sennecey ; — Pierre Montherot de Bilignieux, écuyer, pour la justice haute, moyenne et basse de Bilignieux ; — Jean-François Ballan d'Augustebourg, écuyer, seigneur de Varambon, Richemont, etc. ; — Claude-Charles Damas, chevalier, marquis de Crux, seigneur de Massingy ; — Jean-Claude-Nicolas Perreney de Grosbois, seigneur de Vonges ; — dame Claude Guye de Vernes, veuve de Bénigne Comeau, dame de Labergement-les-Auxonne ; — Louis-Anne-Alexandre de Montmorency, prince de Rebecq, seigneur de Villarnoux, Rouvray et autres lieux ; — Bénigne Bouhier, marquis de Bouhier, seigneur de Lantenay et Fontaine-les-Dijon ; — Marie-Judith de Vienne, dame et baronne de Commarin ; — Henri-Camille Bataille de Mandelot, chevalier, seigneur de Mandelot, Mavilly ; — Mathias Raoul, comte de Gaucourt, chevalier, seigneur de Sivry et autres lieux ; — Chrétien de Macheco, seigneur de Premeaux ; — Gabriel de Chastenay, seigneur de Gissey ; — Claude-Marie de Saint-Georges, chevalier, seigneur de Chauffailles ; — Barthélemy-Denis Dervieux de Vilieu, premier chevalier d'honneur en la cour de Monnaies, pour la baronnie de Loye ; — Bernard-Angélique de Froissard-Broissia, chevalier, seigneur de Pressiat ; — Jean-Baptiste-Lazare de Champeaux, seigneur de Thoisy-le-Désert.

B. 11125 4°. (Registre.) — In-folio, 298 pages, papier.

1772-1781. — Registre dixième des déclarations des fiefs et seigneuries de Bourgogne et Bresse. Il commence par celle de Joseph-Marie-Emmanuel des Glands, chevalier, pour la terre de Varennes-Saint-Sauveur ; — Anne-Silvie de Chevrières, dame de Montelier en Bresse ; — Louis-Philibert Joly de Bévy, seigneur de Trochères ; — Charles-Antoine Raguet de Brancion, seigneur de Marmorat en Charollais ; — Marie-Anne, marquise de La Madeleine-Ragny, dame de Marcilly ; — Charles-François de Chivron, baron de Villette, seigneur de Versalieux ; — André-Jean-Baptiste de Bauldry, conseiller maître à la Chambre des comptes de Paris, seigneur de Marigny ; — Florent-Melchior-Alexandre de La Baume, chevalier, seigneur de Montrevel ; — Louis-Nicolas de Saint-Belin, chevalier, seigneur de Villeberny ; — Jean-Baptiste-Catherine-Cosme-Damien de Pure du Roquet, écuyer, seigneur

de Mirebel en Bresse; — Marguerite de Berbis de Rancy, dame des Barres; — François-Marie de Senevoy, seigneur de Jouancy; — les dames religieuses de Sainte-Ursule de Vitteaux, dames de Posanges; — César-Edme-François de Fresnes de Montjallin, sire de Montjallin, Saint-Aubin et autres lieux; — Hugues-Claude Suremain, écuyer, seigneur de Flammerans; — François-Gaspard, comte de Poly, pour le marquisat de Chaussin; — Claude Andrault, marquis de Langeron, seigneur de Maulevrier; — François-Henri d'Anthès, président à mortier au Parlement de Bourgogne, pour la baronnie et seigneurie de Longepierre; — Antoine-Louis Verchère, seigneur d'Arcelot et Arceau; — Madeleine Fyot de La Marche, dame de Brognon; — Louise-Julie-Constance de Rohan, comtesse de Brionne, dame de Charny; — les prêtres missionnaires de la congrégation de Saint-Joseph de Lyon, seigneurs de Verjon; — Philibert Fournerot, écuyer, seigneur de Champrenault; — Charles Durand de Chazan, seigneur de Chazan et Curley; — Georges-François de Massol, chevalier, seigneur de Magny-la-Ville et Ampilly; — Antoine Guillot, écuyer, seigneur de Villars; — Claude-Alexandre Gagniare, écuyer, seigneur de Bessey-la-Cour; — Charles-Claude de Vichy, chevalier, seigneur de Menetreux-le-Pitois; — Louise Colin de Serre, dame de Saint-Germain-du-Bois; — Antoine Carrelet, écuyer, seigneur de La Coudraye; — Charles-François-Casimir de Saulx, comte de Tavannes, pour le comté de Beaumont et autres lieux; — Hilaire-Joseph de Bruère, écuyer, seigneur de Rocheprise; — Louis Bouillet de Noiron, écuyer, seigneur d'Aiserey; — Henri-François, comte de La Guiche, seigneur de Saillant; — Charlotte-Nicole Dubard, dame de Ville-sur-Arce; — Louis de Pons, marquis de Pons, pour le comté de Verdun; — Alexis-Eléonor-Marie de Saint-Mauris, chevalier, sire de Savigny-en-Revermont; — Alexandre-Henri de Foudras, seigneur de Demigny; — Joseph-Marie Barrat, marquis de Montferrat, seigneur de Grolée; — Jacques de l'Estrade de La Cousse, seigneur de Boux, Présilly; — Aimé-Marie Michel de La Charmondière, écuyer, seigneur de Rigniat; — Bénigne Le Gouz de Saint-Seine, seigneur de Jancigny; — Anne-Claude Maynard, comtesse de Pont, dame de Collonges, Vandenesse, etc.; — Gilles-Germain Richard de Ruffey, chevalier, seigneur de Trouhans; — Antoine Pinet, comte de Chatelard, seigneur de Villeneuve, Chanteins et autres lieux; — Jean-Louis-Antoine Duprat, comte de Barbançon, seigneur de Fresne-Saint-Mamès; — Louis-Bénigne Berthier, seigneur de Presle et Cussy-les-Forges; — Pierre-Bénigne-Anne Guyard de Balon, écuyer, sire de Balon; — Jean-René Mans de La Tour-du-Pin, marquis de La Charce, seigneur de Fouvent-la-Ville; — Jean-Baptiste-Antoine de Bretagne, seigneur de Grignon; — Claude-Antoine Sédillot de Saint-Genis, écuyer, sire de Saint-Genis; — Bénigne-Charles Févret de Saint-Mesmin, seigneur de Couchey; — les dames de Saint-Cyr, dames de la terre et seigneurie de Charny; — Edme-Jean-Nicolas Sevré, écuyer, seigneur de Saint-Romain.

B. 11125 5°. (Registre.) — In-folio, 224 pages, papier.

1781-1789. — Registre onzième des déclarations des fiefs et seigneuries de Bourgogne et Bresse, parmi lesquelles sont celles de Elie Dugon, seigneur de La Rochette et autres; — Claude-Charles Damas, chevalier, seigneur d'Origny; — Charles-Laure de Macmahon d'Eguilly, seigneur de Voudenay; — Antoine-François Violet, écuyer, pour une portion de l'éminage de Dijon; — Antoine-Bernard d'Orse, procureur de Jean Terray, chevalier, sire de l'Espinasse; — Adrienne-Emélie-Félicité de La Baume, baronne de Pagny; — Marc-Antoine-Claude de Pradier, marquis d'Agrain, seigneur de Puligny, Mipont et dépendances; — Louise de Fautrières, dame de Buncey; — Joseph-Antoine Lemuet de Belombre, chevalier, seigneur d'Etrochey et du fief de Beauregard; — Hugues-François Baudenet d'Annoux, seigneur de Chérizy; — Bénigne-Alexis Charpy de Jugny, seigneur de Corberon et Villy-le-Brûlé; — Etiennette d'Estang, dame de Saint-Gervais, Lavernay et Croisy; — Jean Pérard, président au Parlement de Dijon, seigneur de Brognon; — Catherine Malpoy, dame de Beire-le-Châtel; — Hubert-Toussaint-Joseph Barbier de Reulle, chevalier, seigneur de Reulle et autres lieux; — Benjamin-Léonor-Louis Frottier, comte de Messelière, seigneur de Saint-Aubin en Charollais; — Ferdinand-Alphonse-Honoré de Digoine, seigneur du Palais; — Jean-Philibert-Constantin de Surjoux, conseiller au Parlement, seigneur de Courcelles-les-Semur; — Claude-Marie de Châtillon-Jalamonde, seigneur de Cercy; — François-Charles-Marie Perrier de Marigny, seigneur de Marigny; — Silvain-Gabriel de Gaucourt, seigneur d'Autricourt; — Elisabeth-Thérèse-Marguerite Chevalier, veuve de Charles de Pressac-Fézensac, dame de Pont-de-Veyle et dépendances; — Claude Quarré du Plessis, seigneur de Corcelles-les-Charolles; — Victor-Elisabeth Le Pelletier de Cléry, écuyer, sire de Cléry et Chambolle; — Marie-Félix-Désirée d'Andelot, chanoinesse du chapitre Sainte-Aldegonde de Maubeuge, dame de Saffres; — Jean-Joseph de La Borde, marquis de La Borde, pour l'érection de cette seigneurie en marquisat; — Denis Mairetet, écuyer, seigneur de Minot.

B. 11126. (Registre.) — In-4°, 58 feuillets, papier.

1700-1747. — Tables, par ordre chronologique ou de bailliages, des actes de foi et hommages passés en chancellerie, au Trésor et devant la Chambre des comptes, parmi lesquels ceux d'Antoine Joly, marquis de Blaisy, seigneur de Norges;

— Abraham-François de Migieux, président au Parlement, marquis de Savigny ; — Jean-Baptiste Suremain, seigneur de Flammerans ; — Guillaume Languet, seigneur de Saffres ; — Jean Thévenin, marquis de Tanlay ; — François-Antoine de Clermont, baron de Chagny.

B. 11127. (Cahier.) — 45 feuillets, papier.

1736-1777. — Etat alphabétique des reprises de fiefs faites à la Chambre des comptes de Bourgogne et Bresse. Aveux et dénombrements fournis à ladite Chambre.

B. 11127 *bis*. (Registre.) — In-folio, 546 feuillets, papier.

1680-1780. — Relevé des reprises de fiefs et dénombrements, depuis l'an 1680, des seigneuries et fiefs des différents bailliages de la Bourgogne.

B. 11128. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin ; 22 pièces, papier.

1292-1375. — Série chronologique des débats de fiefs. Transaction entre Etienne, sire de Mont-Saint-Jean, la veuve et les héritiers de Guy de Reims au sujet de l'hommage de la terre de Joncy. — Prisée de la seigneurie de La Borde-Reullée, ordonnée par le duc de Bourgogne, contradictoirement avec Jeanne de Pontailler, dame dudit lieu. — Mémoire des héritiers de Jean de Bellenod contre les habitants de Bellenod et Origny, touchant les droits seigneuriaux. — Revendication, par le comte de Savoie, des châtellenies de Saint-Vulbas et Marcilly, acquises du comté de Genève sans sa licence, par Humbert Richard. — Autre, de La Maison-Forte et du pontenage de Loyette, contre Gillet-Richard. — Mémoire de Regnaud de..... et Isabelle, sa femme, contre Jeanne, veuve de Guillaume d'Aigremont, au sujet de la possession du château d'Aigremont. — Transaction entre Jeanne de Vergy et son neveu, au sujet de la possession du château de Mirebeau. — Traité entre l'évêque de Mâcon et le comte de Savoie, au sujet de fiefs sur la Seille.

B. 11129. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 9 pièces, papier.

1380-1395. — Série chronologique des débats de fiefs. Prisée de la terre d'Autricourt, saisie par commise sur Mme Isabelle de Saulx et Guichard de Saint-Seine. — Lettre du chancelier de Bourgogne à la Chambre des comptes, touchant la tutèle des filles de Henri de Montbéliard, seigneur d'Orbe, et l'hommage de leurs seigneuries. — Enquête sur la mouvance du fief de la Rochelle à Molay en Comté. — Autre, sur le droit du comte de Genève sur l'île Gania, dans l'Ain, près Saint-Germain d'Ambérieux. — Requête de Philibert de Montagu, seigneur de Couches, au duc de Bourgogne, pour demander communication des dénombrements des terres de Longvy et Bellvesvre, dont a hérité Jeanne de Vienne, sa femme. — Raison pour M. Guy de la Trémouille, contre MM. de Châlon frères, touchant la succession de J. de Chalon.

B. 11130. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 21 pièces, papier.

1400-1408. — Série chronologique des débats de fiefs. Mémoire de J. et Guiard de Magny, contre Marguerite de Foucherolles, femme de feu J. de Magny, leur tante. — Prisée de la terre d'Autricourt, appartenant à Guichard de Saint-Seine. — Enquête sur les fiefs possédés aux environs de Jussey par le bâtard de Jussey. — Autres pour les frères de Montmartin, contre Humbert de Rougemont, au sujet d'une donation ; — pour établir les droits de justice de Jean de Cusance, seigneur de Beauvoir et de Coligny, sur la terre de Teyssiat ; — par le juge de Bresse, sur les limites des mandements de Poncin, de Châtillon-de-Corneille et de la Vallée de Rougemont. — Mémoire de Jean de Chappes, écuyer, gruyer de Dijon, contre le châtelain de Chaussin, au sujet d'un fief à Chaussin. — Enquête ordonnée par la Chambre des Comptes, sur les biens possédés à Quemigny, dans la châtellenie de Vergy, par Nicolas Dannemain, écuyer, et qu'on disait appartenir au duc de Bourgogne. — Main-levée de la terre de Villargeau au profit des mineurs de la Marche.

B. 11131. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin ; 12 pièces, papier.

1411-1420. — Série chronologique des débats de fiefs. Commission de la duchesse Marguerite de Bavière, pour la garde de la terre de Beaumont-sur-Vingeanne, en litige entre Henriette de Charny, dame de Clermont, et Marguerite de Charny, dame de Bauffremont, héritières de Jeanne de Vergy, dame d'Autrey et de Beaumont. — Pension accordée par le duc Jean à Guy de Pontailler, maréchal de Bourgogne. — Articles fournis par le châtelain de Miribel, pour prouver la juridiction du duc de Savoie sur la moitié du cours de la rivière de Saône, en Bresse, et sur la terre de Vimiers. — Enquête sur un débat entre Mme Jeanne de Sainte-Croix, dame de Guierfans, et Jocerand Frepier, conseiller du duc, pour une prairie audit lieu. — Ordonnance du duc Jean, qui réserve à la Chambre des Comptes le pouvoir de donner main-levée des fiefs mis en commise. — Mémoires pour le débat entre Jacques de Cortiambles, seigneur de Commarin et de Nesle, et le duc, au sujet de la forêt de Nesle ; — pour celui entre le commissaire du duc de Savoie et Amé, cardinal de Saluces, seigneur d'Anthot, au sujet de la propriété des Brotteaux de Ballon. — Écritures fournies à la Chancellerie impériale par Alix de Baux, comtesse de Neuchâ-

tel, contre le duc de Savoie, touchant la possession des châtellenies de Gourdans, Montellier, Loyette, Saint-Sorlin. — Débat entre Guillaume de Laz, écuyer, et les hoirs de Jean de Tigny, pour un fief à Verdun. — Mandement de la duchesse Marguerite de Bavière qui prescrit au gouverneur de la chancellerie de mettre Jeanne de Montagu, dame de Rougemont, en possession du château de Mâlain.

B. 11132. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1420-1435. — Série chronologique des débats de fiefs. Prisée de la terrée de Beaumont-sur-Vingeanne, estimée 588 livres 2 sols 2 deniers. — Requête de Jean de Saint-Hilaire au duc de Bourgogne, touchant une rente assignée sur la terre de Parteaux. — Mémoire du procureur du duc en la gruerie, contre Odot de Nanteuil, seigneur de Cussigny, pour ses droits de chasse. — Offres faites par Henry de Doulx, seigneur du Four, au duc de Bourgogne, de reprendre de lui de fief une terre en franc aleu, sous la condition d'établir deux étangs dans la forêt de Chaux. — Enquête dressée par le bailli de Bugey, sur les justices seigneuriales au mandement de Saint-Rambert. — Autres sur les droits de haute justice du duc de Bourgogne à Almont, terre possédée par Philibert de Rye, seigneur de Charrin. — Procédures du procureur fiscal de Bresse, contre les habitants de Vimiers, qui avaient refusé le capitaine nommé par le duc de Savoie. — Mémoire pour le procès soutenu au parlement de Paris par le duc de Bourgogne, contre le duc de Bourbon, pour des fiefs dans le Beaujolais. — Ordre du duc Philippe-le-Bon, à la Chambre des comptes, d'informer sur une réclamation de biens au Charollais, faite par Antoine de Toulongeon, seigneur de Traves, et Marguerite de Bourbon, sa femme. — Main-levée de la terre de Moroges en Charollais, accordée à Louis de Veriset. — Compromis entre Arthur de Richemont, connétable de France, et le comte de Joigny, au sujet de la justice à Arnay et Antigny. — Enquête faite au profit de M. de Couches, seigneur de Longvy, pour établir sa suzeraineté sur la terre de Charnay.

B. 11133. (Registre.) — In-folio, 259 feuillets, papier.

1436. — Série chronologique des débats de fiefs. Informations de la part du duc de Savoie, par les commissaires à ce députés, contre les officiers du Roi de France, touchant la détention, par lesdits officiers, du port de Vimiers, appartenant au duc de Savoie, seigneur de Bresse, au préjudice de sa juridiction sur la rivière de Saône.

B. 11134. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1437-1449. — Série chronologique des débats de fiefs. Procédures de la part de Jacques de Rougemont, seigneur de Vernioux, contre Galéas, seigneur de Salleneuve, au sujet de leurs droits réciproques sur la seigneurie de Saint-Denis. — Information sur la valeur de la terre d'Yrouer, donnée par Mme de Sully à Guillaume de Rochefort-sur-Brevon. — Lettres royales, obtenues par Eustache de Lévis et Alix de Cousan, sa femme, contre Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne, qui, au mépris du traité d'Arras, détenait leur château de Bragny, en Charollais. — Mémoire du chancelier Rolin au conseil du Roi, pour établir son droit de possession de la terre de Gyé, contre Loys de Rohan, chancelier de Bretagne. — Convention de mariage entre Jean de Poitiers, écuyer, seigneur d'Arcis, et Isabelle de Seurce, « portugaloise, » fille d'honneur de la duchesse Isabelle de Portugal. — Débats entre Guichard de Cousance, seigneur de Colligny-le-Neuf, et les seigneurs de Châteauvieux, au sujet de la juridiction sur les hommes de Colligny. — Enquête ordonnée par le Conseil de Bourgogne sur la mouvance du fief de Saint-Loup, près de Faucogney. — Poursuites par le procureur fiscal de Bresse, contre les habitants de Lordes, Vacheresse et Pichond-en-Dombes, qui avaient dénié l'autorité du duc de Savoie au profit du sire de Beaujeu. — Inventaire des pièces du procès de Guillaume de Bauffremont, seigneur de Scey et de Sombernon, contre Claude de Montagu, seigneur de Couches. — Procédures, au nom du domaine ducal de Bourgogne, contre Etienne de Nanton, seigneur de Crusilles, qui prétendait certains droits à la châtellenie de Brancion. — Injonction du duc Philippe-le-Bon, à Lombard, de rendre la maison de Lée-en-Auxois aux héritiers de Chissey.

B. 11135. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 27 pièces, papier.

1450-1458. — Série chronologique des débats de fiefs. Réclamation par le chancelier Rolin de titres sur l'éminage de Dijon. — Prisée de la seigneurie de Magny, appartenant à Jean de Pontailler. — Enquête ordonnée par le duc de Bourbon sur la saisie de l'église de Dompierre, mandement de Thoissey, par les officiers du duc de Savoie. — Saisie, par les officiers du duc de Bourbon, des terres de l'Ordre et Vacheresse, en Dombes, pour défaut d'hommage. — Poursuite du procureur fiscal de Bresse, contre Claude Oriol, en relâchement du pont, péage et moulin de Pont-d'Ain. — Procédures du même, contre les habitants de Pérouges, pour la banalité du moulin dudit lieu. — Enquête sur des sommes injustement perçues par le délégué du trésorier général de Savoie, sur les habitants de Montréal, en faveur de l'évêque de Belley. — Lettres de nouvelleté obtenues par les boulangers de Dijon, contre le receveur du duc, au sujet de l'éminage. — Enquête pour Mme de Lavans, contre le procureur ducal, au sujet des droits perçus par le duc audit lieu.

B. 11136. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 14 pièces, papier.

1459-1461. — Série chronologique des débats de fiefs. Enquêtes ordonnées par le duc de Savoie, sur les limites des mandements de Varey et Pont-d'Ain; — sur les empêchements apportés à la justice ducale, par les officiers de la Chartreuse de Selligny, près Treffort; — sur les limites des mandements de Billiat, Châteauneuf et Seyssel. — Amodiation des moulins de Blaisy les-Château-Chinon, saisis par commise sur les habitants dudit lieu. — Traité entre les héritiers Boussard, seigneur de Perrigny-sur-l'Ognon, et les habitants de Pontailler, au sujet des Banvins. — Mémoire à l'appui des prétentions du duc de Bourgogne, pour les limites de la baronnie de Semur-en-Brionnais avec la sénéchaussée de Lyon. — Enquête sur les entreprises de Jacques de Malmont, seigneur de Coursan, touchant la juridiction du duc de Savoie sur Saint-Julien, mandement de Pont-de-Veyle.

B. 11137. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1462-1476. — Série chronologique des débats de fiefs. Poursuites contre les meuniers de Pont-de-Veyle, pour monopoles et pratiques touchant les moulins du duc de Savoie et ceux des seigneurs du mandement. — Mémoire contre Segurand-Gerbais, seigneur de Billiat, au sujet de la propriété des montagnes dudit lieu. — Procès entre le procureur fiscal de Bresse et Lyobard, seigneur de Lugny, en revendication de prairies réunies au Domaine; — entre Guillaume-Durestal, seigneur de Buisserolles; — entre le Domaine et la communauté de Bourg, au sujet du tribut de fenestrage. — Autre intenté par le procureur fiscal à Claude de Langes, dame de Sainte-Eulalie, pour défaut d'hommage.

B. 11138. (Liasse.) — 11 pièces, papier.

1465. — Série chronologique des débats de fiefs. Enquête du procureur fiscal de Bresse contre Isabelle de Cusance, dame de Colligny, pour les limites des juridictions de Colligny et Treffort. — Autre, contre Claude et Jean, seigneurs de Chavannes, au sujet de la juridiction. — Écritures du procureur fiscal du duc de Savoie, pour établir son droit de justice à Saint-Rambert, contrairement aux prétentions de l'abbé dudit lieu. — Enquête sur les extorsions des officiers du duc de Bourbon, à Thoissey, sur la seigneurie de Genost. — Procès fait par le procureur fiscal de Bresse, à Jean et Guillaume Chabuaz, vassaux du duc de Savoie, qui s'étaient soumis à la juridiction du duc de Bourbon. — Autre, par les seigneurs de Contrevoz, à plusieurs individus qui avaient enlevé des arbres dans leurs bois.

B. 11139. (Liasse.) — 29 pièces, papier.

1466-1468. — Série chronologique des débats de fiefs. Poursuites du procureur fiscal de Bresse contre Claude Seyturier, seigneur de Cornoz, pour défaut d'hommage. — Visite des chemins du mandement de Mornay, par le seigneur d'Arbens. — Écritures des habitants de Treffort, contre le procureur fiscal, pour prouver leur droit de pâturage dans tout le mandement; — du procureur fiscal contre la Chartreuse de Montmerle, pour la juridiction. — Enquête pour prouver que le moulin de Montjouvert dépend de Saint-Trivier-de-Cortoux; — pour établir l'obligation des habitants de Beost de contribuer aux réparations des digues du moulin de Pont-de-Vaux; — Sur les limites de la grange de Gemelle, mandement de Miribel, appartenant au prieuré de Saint-Irénée de Lyon.

B. 11140. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 23 pièces, papier.

1467-1505. — Série chronologique des débats de fiefs. Saisie de la terre de Billiat, appartenant à Segurand-Gerbais, ordonnée par le duc de Savoie. — Débats entre le procureur patrimonial de Philippe de Savoie, comte de Bresse, et l'avocat Guyonnard, au sujet des moulins de Corcelles-sur-la-Reyssouse. — Acte du même, contre le comte de Montrevel, pour déclaration de biens. — Production de pièces par Isabelle de Cusance, dame de Colligny, contre le seigneur de Châteauvieux, au sujet de la juridiction.

B. 11141. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1469. — Série chronologique des débats de fiefs. Enquête ordonnée par le procureur fiscal de Bresse, pour prouver sa juridiction au mandement de Miribel, contrairement aux prétentions du chapitre de Lyon; — contre Guy de Jalley, seigneur de Sathonay, qui avait, de son autorité privée, établi un péage audit lieu. — Écritures du procureur fiscal contre les habitants de Saint-Eugend-sur-Bourbancho, mandement de Pont-de-Vaux, qui avaient usurpé des terrains et broussailles.

B. 11142. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1470-1471. — Série chronologique des débats de fiefs. Revendication de la terre de Chassey-sur-Ain, par Alexandre Bochard, contre Georges de Varey. — Enquête provoquée par André de Chalant, seigneur de Varey, pour la limite des territoires de Varey et Poncin. — Procès fait au sergent du seigueur de Colligny, par acte de justice à Mellan, mandement de Treffort. — Opposition formée par le procureur fiscal à la prétention de Claude Maréchal, seigneur de Montaney,

d'exercer la justice audit lieu. — Opposition des habitants de Bois et d'Heyriat, à l'abergement de communaux fait par le duc de Savoie. — Enquête sur l'origine des bois communaux de Corveyssiat.

B. 11143. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

1472-1473. — Série chronologique des débats de fiefs. Opposition du procureur fiscal de Bresse à l'apposition de pannonceaux, par un sergent du duc de Bourgogne, sur la maison de la Cannonière dépendant de la châtellenie de Treffort. — Écritures du seigneur de Sommière, contre les frères Cornuti et le procureur fiscal, au sujet de chômage qu'il prétendait. — Enquête ordonnée par Philippe de Savoie, comte de Bresse, au sujet des juridictions exercées par le comte de Montréal et autres sur des villages du mandement de Saint-Trivier. — Autre, sur l'enlèvement des fourches patibulaires établies sur le chemin de Miribel à Lyon.

B. 11144. (Liasse.) — 19 pièces, papier.

1774-1776. — Série chronologique des débats de fiefs. Enquête par les officiers de Miribel, au sujet de droits de justice exercés par les châtelains de Rochetaillée dans les bois de Chanoz; — sur ceux prétendus par la dame de Colligny sur les hommes de Verjon, appartenant au sire de Châteauvieux. — Protestation de cette dame contre le procureur fiscal de Bresse, au sujet de fourches patibulaires erigées sur sa terre par les officiers de Treffort; — par Jacques de Challant, seigneur de Saix, au sujet de la justice de Périna. — Écritures du procureur fiscal contre les habitants de Saint-André de Bochoux, qui se prétendaient exempts de la garde de Châtillon. — Procès fait par le même aux officiers de justice de Montellier, qui avaient entrepris sur la juridiction de Pérouges contre ceux de Montfalcon. — Enquête prescrite par le duc de Savoie sur la quantité de fouages assis au lieu de Contrevoz, mandement de Rossillon, qui doivent payer la gerberie au chapitre de Belley. — Autre servant à établir le droit de pâturage de plusieurs habitants d'Ambronay dans le bois de la Joillouse, au mandement de Miribel.

B. 11145. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 11 pièces, papier.

1477-1479. — Série chronologique des débats de fiefs. Appel interjeté par le chapitre Saint-Jean de Lyon et l'abbé de l'Ile-Barbe, d'un jugement de la Cour spirituelle de Lyon, au sujet de bois et broussailles dans le mandement de Miribel, abergés par le comte de Bresse. — Injonction de Philippe de Savoie, comte de Bresse, au châtelain de Saint-Trivier, de faire abattre les fourches patibulaires élevées sur le chemin de Saint-Amour par le seigneur de Villeneuve. — Enquête sur les obligations imposées aux censitaires des fours banaux de Bourg, et poursuites du procureur fiscal en révocation d'abergement. — Autre, du procureur fiscal, pour établir le droit de juridiction du duc de Savoie sur des terres du mandement de Châteauneuf en Bugey.

B. 11146. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 14 pièces, papier.

1478-1481. — Série chronologique des débats de fiefs. Écritures du procureur fiscal de Bresse contre la Chartreuse de Montmerle, au sujet de revendication de terres à Lescheroux et Saint-Nicod. — Mandement du roi Louis XI pour informer contre ceux des officiers du comte de Bresse qui avaient substitué les pannonceaux de Savoie à ceux de France, dans le mandement de Rochetaillée. — Écritures du procureur fiscal de Bresse contre le prieur de Saint-Germain, en revendication de terres et bois dans le mandement de Montluel. — Poursuites des recteurs de la chapelle de Guy-Colomb, fondée dans l'église de Saint-Maurice de Bagé, contre les tenanciers des biens de la fondation. — Enquête touchant le débat entre le procureur fiscal et l'abbaye de la Chassaigne, au sujet de la juridiction sur le port de Martinaz, au mandement de Loyes. — Commission du roi Louis XI à l'évêque d'Alby, son lieutenant en Languedoc, de régler les différends mus entre les ducs de Savoie, le chapitre de Lyon et l'abbaye de l'Ile-Barbe, au sujet de la juridiction sur des terres près Rochetaillée. — Sentence du Conseil de Savoie, qui adjuge par échoite au duc de Savoie le comté de Villars et dépendances, possédé par Antoine de Levis, seigneur de Hons. — Demande faite par le procureur fiscal à la Chartreuse de Pierre-Châtel, en relâchement du surplus du nombre de feux assignés en dotation au couvent par les fondateurs.

B. 11147. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1482-1490. — Série chronologique des débats de fiefs. Demande formée par le procureur fiscal en adjudication, en faveur du duc de Savoie, de la possession de biens de la chapelle Notre-Dame de la Consolation de Saint-Trivier, pour défaut d'investiture. — Autre semblable, pour fraude commise dans un contrat d'échange d'une maison de Bourg. — Ecritures du curial du seigneur d'Amareins, contre le châtelain de Montmerle, qui entreprenait sur sa juridiction. — Attestation donnée par Laurent Jehannot, procureur au parlement de Bourgogne, et autres, portant que la terre de Villarnoux, près Avallon, appartenait à Mme Agnès de Jaucourt, après avoir été confisquée sur elle et son mari, avait été rendue à leur fils. — Procédure poursuivie par Claude de Challant, seigneur de Mornay-en-Bugey, contre les usurpateurs des chemins de la seigneurie.

B. 11148. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 6 pièces, papier.

1488-1489. — Série chronologique des débats de fiefs. Écritures des officiers du duc de Savoie à Saint-Germain, contre Etienne Morel, évêque de Maurienne et abbé d'Ambronay, qui leur contestait l'exercice du droit de justice audit lieu ; — du procureur fiscal de Savoie, contre le sire de Rougemont, au sujet de la justice du duc sur cette seigneurie. — Arrêt du Parlement de Bourgogne portant que la cession de la seigneurie de Cuisery, par le prince d'Orange à Jean de Loisy, ne peut rien préjudicier aux droits qu'y prétendaient le Roi de France et le comte de Bresse. — Enquête servant à établir les droits de justice du comte de Bresse sur les hommes de la seigneurie de La Pye, mandement de Loye, possédée par Gaspard de Talaru.

B. 11149. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 13 pièces, papier.

1490-1491. — Série chronologique des débats de fiefs. Enquête ordonnée par la Chambre des comptes de Dijon sur les possessions de Claude de Vautravers à Domblans en Franche-Comté. — Écritures du commandeur de la Musse, contre le procureur fiscal de Bresse, pour le paiement de la redevance du toisage des maisons de Pont-de Veyle ; — de noble Claude Penaud contre le même, qui voulait l'obliger à donner déclaration du moulin de Solet, mandement de Montluel. — Enquête sur le paissonnage et le paquérage de la forêt de Revermont. — Procès entre le procureur fiscal Louis de Virieux, seigneur dudit lieu, et la commune de Chavornay, au sujet du droit d'établir des fours à chaux et du droit d'usage dans les bois de la montagne. — Écritures du même procureur contre la Chartreuse de Silligneux, qui refusait de contribuer à la fortification du château de Treffort.

B. 11150. (Liasse.) — 10 pièces, papier.

1497-1509. — Série chronologique des débats de fiefs. Débats entre le procureur fiscal de Bresse et le seigneur de Feilleins, qui prétendait la juridiction sur sa terre ; — entre le même et la communauté de Miribel, au sujet de la jouissance des terres et broussailles ; — entre le seigneur de Colligny et celui de Verjon, au sujet de la justice audit Verjon. — Écritures du procureur fiscal de Bresse, contre plusieurs tenanciers du mandement de Chatillon-en-Dombes, concernant l'acquit de redevances pour charrue.

B. 11151. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1500-1563. — Série chronologique des débats de fiefs. Enquête ordonnée par le procureur fiscal de Bresse, sur le changement du port de Loyes et des limites entre Loyes et Saint-Maurice. — Mémoire du même et des syndics de Pont-de-Veyle, contre les entreprises des seigneurs de Pères sur la justice ; — contre M. de Moyria, seigneur de Mailliat, pour justice exercée hors de son fief ; — contre Claude de Villette, seigneur de La Couz, pour juridiction audit lieu ; — contre le seigneur de Montjouvent, pour même cause ; — contre la Chartreuse de Majorène, qui prétendait exercer la justice à Cerdon, Balmette et lieux environnants ; — contre Jean de Cerdon, seigneur de Pluvix, et le seigneur de La Barre, en relâchement de certaines terres abergées. — Enquête ordonnée par le même contre Antoinette de Polignac, comtesse de Varax, veuve de Hugues de La Palud, au sujet de la haute justice sur Loyes et Villars.

B. 11152. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1511-1513. — Série chronologique des débats de fiefs. Opposition formée par le procureur fiscal de Bresse à l'élection d'un clerc de la communauté de Montluel. — Mémoire du même contre la dame de Vaugrineuse, au sujet des biens délaissés par Claude de Vaugrineuse, son père, au duc de Savoie. — Requête ordonnée par le même, au sujet de l'enlèvement du corps d'une servante trouvée noyée dans la rivière de Sane, au mandement de Saint-Trivier, et transportée sur la terre de Bourgogne. — Écritures du même contre Philibert de Saix, seigneur de Coursan, pour érection d'un pilori audit lieu. — Mémoires de Claude Regnart, seigneur de Soirans, contre Jean, seigneur de Rochefort et de Pluvault, au sujet des bois de la seigneurie.

B. 11153. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1514-1520. — Série chronologique des débats de fiefs. Enquête ordonnée par le procureur fiscal pour établir le droit de juridiction du duc de Savoie sur la seigneurie des Alimes, possédée par Bertrand de Lucinge. — Autre sur les droits de juridiction exercés par les officiers de Saint-Trivier-en-Dombes, sur le mandement de Châtillon. — Écritures du procureur fiscal contre François de Montferrand, qui prétendait exercer la justice au lieu de Jallieu.

B. 11154. (Liasse.) — 12 pièces, papier.

1515-1522. — Série chronologique des débats de fiefs. Intervention du procureur fiscal dans un procès entre Charles Bellot et le prieur de Nantua, pour des services dans le mandement de Châteauneuf-en-Valromey. — Écritures du même, contre Bertrand, seigneur de la Balme, au sujet de la mouvance de son fief. — Procédures de Jean de La Forêt, prieur com-

mandataire de Nantua, contre Amblard-Balmin, au sujet des montagnes abergées par le duc de Savoie aux habitants du Grand-Abergement.

B. 11155. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1517-1529. — Série chronologique des débats de fiefs. Mémoire du procureur fiscal de Savoie contre Claude, seigneur de Luyrieux, au sujet de la juridiction. — Écritures de François de Montfalcon, seigneur de Flaxieu, contre le procureur fiscal, pour la déclaration de biens situés sur le territoire de Soutry ; — du procureur fiscal, contre Claude de Buet, seigneur de l'Ile et de Chavanciat, qui prétendait des droits de justice sur Cerdon et Echallon-en-Bugey.

B. 11156. (Liasse.)— 9 pièces, papier.

1518-1521. — Série chronologique des débats de fiefs. Enquête ordonnée par le procureur fiscal contre Philibert, seigneur de Coursan, au sujet de l'établissement de pilori à Feillens, Confrancon et Malmont-en-Bresse. — Intervention du même dans le procès formé par le seigneur de Mailliat, en revendication de biens situés dans le mandement de Montréal-en-Bugey. — Vente d'une prairie située au-dessus de la montagne de Michaille et Hostonne, contentieuse entre le duc de Savoie et la Chartreuse d'Arvières. — Intervention du procureur fiscal dans l'instance entre Antoine, coseigneur de la vallée de Rougemont, et Pierre de Moyria, seigneur de Châtillon-de-Corneille, au sujet de la juridiction. — Procédures entre François de Montluel, seigneur de Chateaufort, Louis de Vallon et Georges de Luyrieux, pour la possession des châteaux de Culoz et Landeysse. — Enquête contre le seigneur de Châtillon-de-Corneille, qui avait élevé un pilori sur la limite du mandement de Saint-Rambert, au mépris de la justice ducale.

B. 11157. (Liasse.) — 9 pièces, papier.

1520-1529. — Série chronologique des débats de fiefs. Procès du procureur fiscal de Savoie avec le chapitre de Saint-Jean de Lyon, qui prétendait la juridiction sur la terre de Baland, au mandement de Montluel. — Opposition formée par Urbain de Miolans, abbé commandataire de Saint-Rambert, à l'emprisonnement, par les officiers du duc de Savoie, d'un justiciable de l'abbaye dudit lieu. — Écritures du procureur fiscal de Savoie contre Mme de Montferrand, qui contestait aux officiers ducaux de Rossillon le droit d'exercer la justice sur ses hommes. — Productions de témoins par Jean Philippe de la Palud, comte de Varax, pour prouver son droit de juridiction à La Balme. — Écritures du procureur fiscal contre les habitants d'Outriat, Lantenay, Izernore, Brulieux et Trembloy, au sujet de la visite des chemins.

B. 11158. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1522-1529. — Série chronologique des débats de fiefs. Procès fait par le procureur fiscal aux habitants de Tenay-en-Bugey, pour refus de déclaration de bois et montagnes, au terrier du Duc. — Enquête sur les voies de fait et injures commises par les Dauphinois sur les gens du mandement de Miribel, qui naviguaient sur le Rhône. — Poursuites du procureur fiscal, en saisie de la seigneurie de Mondragon, appartenant à Jean Vachon, conseiller au Parlement de Grenoble, pour défaut d'investiture. — Enquête sur une plantation de fourches patibulaires faite par Perceval de Dortant sur le territoire d'Uffelle. — Commission du roi François Ier, pour faire saisir tous les fiefs du duché de Bourgogne en retard, depuis trente ans, d'avoir rempli et payé leurs devoirs, et procès-verbal de saisie de ceux du comté d'Auxerre, qui se sont trouvés dans ce cas.

B. 11159. (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1523-1525. — Série chronologique des débats de fiefs. Instance devant le Conseil de Bresse, entre le procureur fiscal et la dame de Saint-Amour, au sujet du droit qu'elle prétendait d'exercer la régale et la juridiction à Villeneuve, au mandement de Saint-Trivier.

B. 11160. (Liasse.) — 42 pièces, papier.

1530-1568. — Série chronologique des débats de fiefs. Poursuites du procureur fiscal de Savoie contre les seigneurs d'Arbent, pour actes de justice exercés à Gilloz, au mandement de Montréal ; — contre Jean Mallet, sergent du Roi de France, pour menaces et violences faites en Bresse, au mandement de Miribel. — Arrêt de la Chambre des comptes de Dijon contre plusieurs possesseurs de fiefs poursuivis par le procureur général, pour défaut de devoir desdits fiefs. — Information de *commodo et incommodo*, ordonnée par la même, sur la demande des habitants de la Corbatière d'avoir en abergement des droits d'usage et de pâturage dans la forêt de Revermont. — Enquête sur les devoirs de fiefs, prétendus non-rendus au Roi par Jacques Ballard de Choiseul, seigneur de la Commelle en Autunois. — Commission donnée par le roi Henri II pour faire assigner les feudataires qui n'ont pas accompli leurs devoirs de fiefs. — Assignations données, en conséquence, à plusieurs détenteurs de fiefs au Dijonnais et au Chalonnais. — Mise en délivrance de plusieurs fiefs au Chalonnais, saisis faute d'avoir accompli les devoirs. — Sentence du juge mage de Bresse, qui défend aux officiers de Saint-Trivier de troubler le prieur de Dompseure dans ses

droits de juridiction. — Procédure entre le domaine de Savoie et les frères de la Forêt, au sujet des services dus sur les moulins de Rossillon-en-Bugey.

B. 11161. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 36 pièces, papier.

1560-1589. — Série chronologique des débats de fiefs. — Enquête ordonnée par le procureur fiscal, sur la réelle valeur de l'office de Curial de Bagé et sur une collusion prétendue lors de la dernière adjudication de cet office. — Procès-verbal de délimitation de la terre de La Bastie-en-Dombes, après information et consentement du souverain. — Entérinement des lettres de vente et d'inféodation de la terre de Varey, faite à Claude de l'Aubépin. — Procès-verbal de vue de lieux de la seigneurie d'Aiserey, acquise du Domaine par Guillaume Millière. — Débats entre la Sainte-Chapelle de Dijon, la Chambre des comptes et le seigneur de Mirebeau, au sujet de la mouvance de la terre d'Athée.

B. 11162. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

1582-1588. — Série chronologique des débats de fiefs. — Poursuites à la requête du procureur patrimonial de Bresse, contre des particuliers nobles et non nobles qui possèdent des fiefs sans lettres d'investiture. Parmi les premiers figurent : Claude de Moyria, seigneur de Châtillon-de-Corneille, acquéreur de la seigneurie de Mongriffon; Guillaume de La Garde, seigneur de Tossiat; Antoine de Louvat, seigneur de Champollon; Claude de l'Aubépin, baron dudit lieu et de Varey. — Sommation du procureur général de la Chambre des comptes de Dijon, au seigneur de Villers-la-Faye, de remplir ses devoirs de fief envers le roi.

B. 11163. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 27 pièces, papier.

1584-1588. — Série chronologique des débats de fiefs. — Requête du procureur général de la Chambre des comptes de Dijon, demandant la commise sur le fief de Villars-sous-Tondues en Chalonnais, appartenant à Louis de Poupet, comte de Saint-Amour, pour défaut d'hommage. — Débat pour la justice, entre le même procureur et Charles-de-Forges et Antoine de Chambre, écuyers, seigneur de Rosey. — Arrêt de la Chambre des comptes, qui enjoint à l'amodiateur de la terre de Villers-les-Pots de laisser le chapelain de la chapelle Notre-Dame de la Levée d'Auxonne, jouir des biens de cette chapelle. — Saisie de plusieurs fiefs au duché, ordonnée par la Chambre des comptes, pour défaut d'hommages. — Écritures de l'opposition du duc de Nemours, seigneur de Saint-Georges, à la saisie de la terre d'Auvillars, ordonnée par la Chambre des comptes. — Poursuites du procureur fiscal de Savoie, contre des nobles et non nobles qui ont acquis des fiefs sans autorisation et sans en remplir les devoirs. Parmi les premiers figurent : Humbert de Gerbais, seigneur de Mussel et de Billiat-en-Bugey ; noble Jean Antoine du Molloz, seignenr de Pluvy. — Autres, contre le seigneur de Cornod et de Montdidier, pour usurpation sur les limites de Montfalcon.

B. 11164. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 54 pièces, papier.

1587-1699. — Série chronologique des débats de fiefs. — Poursuites du procureur patrimonial de Savoie, contre des particuliers non nobles qui avaient acquis fiefs sans en demander l'investiture. — Opposition formée par le procureur général à la Chambre des comptes, à l'acte de reprise de fief et dénombrement présenté par M[me] de La Collonge, dame de La Motte et Chailly, sous prétexte que son mari, protestant, était mort à Genève. — Demandes en communication de pièces des archives, formées par Hugues de Changy, baron de Roussillon ; les frères Brunet, coseigneurs du Perron ; Bernarde de Montessus, veuve de Charles Chabot, seigneur de Charron ; François de Casillac, comte de Cessac, et l'abbaye de Moutier-Saint-Jean. — Commission de la Chambre des comptes pour faire saisir les fiefs du Mâconnais dont les possesseurs n'ont fourni ni reprises de fiefs, ni dénombrements. — Cahier contenant les assignations et saisies, faites par l'huissier Marolot, sur plusieurs seigneurs du Bugey, pour défaut des mêmes devoirs. — Arrêt de la Cour des aides, qui envoie M. Terrat, chancelier de Monsieur, en possession de la terre de Villers-les-Pots.

B. 11165. (Liasse.) — 62 pièces, papier.

1750-1751. — Série chronologique des débats de fiefs. — Arrêt du Conseil privé qui annule la saisie de la terre de Fouronne, ordonné par la Chambre des comptes à l'encontre de M. Louis de Boulainvilliers. — États, pour le paiement des saisies par les huissiers de la Chambre des comptes, de plusieurs seigneuries, pour défaut de reprises de fiefs ou de dénombrements. — Commissions de la Chambre des comptes pour contraindre les possesseurs de fiefs en retard de rendre leurs devoirs. — Assignation en conséquence. — Arrêt du Conseil d'État, portant que les seigneurs et vassaux qui n'ont pas rendu foi et hommage dus, à cause de l'avénement du roi à la couronne, et qui les rendront dans deux mois, seront reçus à ce devoir, sans payer aucun frais que ceux du papier et parchemin timbré. — Autre, qui casse l'arrêt d'enregistrement fait à la Chambre des comptes, des lettres d'érection en comté de la terre de Perroux pour le sieur Gontier, faute par lui d'avoir payé l'insinuation de ces lettres. — Saisie féodale de

la terre de Chasselas en Mâconnais. — État des terres de Bourgogne érigées en baronnies, comtés et marquisats. — Débats entre M. Thevenin, seigneur de Tanlay, et le duc de Luynes, au sujet de la mouvance de Tanlay. — Remontrances de la Chambre des comptes au sujet des lettres patentes du 25 avril 1736, qui dispensent les vassaux des terres éloignées de plus de cinq lieues des villes où sont les Chambres des comptes, de l'obligation de rendre en personne leurs devoirs de fiefs.

B. 11165 *bis*. (Liasse.) — 25 pièces, papier.

1673-1750. — Série des débats de fiefs. — Forme des actes de reprises de fiefs et de dénombrements qui s'expédient à la Chambre des comptes. — Édits et déclarations touchant les actes de féodalité dus par les membres du clergé. — Commission pour faire saisir les fiefs non déclarés. — Mémoire sur la question de savoir si la mainmise existe en Bresse et en Mâconnais. — Débats entre le Domaine, M. et Mme de Massol, au sujet du dénombrement de la terre de Collonges-les-Bévy.

B. 11166. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1293-1398. — Francs-fiefs et nouveaux acquêts. — Lettres des rois Philippe-le-Bel, Philippe-le-Long, Charles-le-Bel, Philippe de Valois et Charles V, portant défense à leurs baillis de rien percevoir pour les francs-fiefs et nouveaux acquêts, sur les terres du duc de Bourgogne. — Instructions données par le Conseil ducal, pour dresser l'enquête sur les fiefs, arrière-fiefs, gardes, nouveaux acquêts et fondations d'églises en Bourgogne. — Autorisation donnée par la duchesse Marguerite de Flandres à Etienne Garnier, non noble, de garder pendant un an la terre de Roncenay, échue en héritage à Isabeau de Roncenay, sa femme. — Ordonnance du duc Philippe-le-Hardi pour la recherche des francs-fiefs et nouveaux acquêts, au bailliage de Dijon et au comté de Bourgogne, depuis quarante ans. — Promesse de maître Jean de Saulx, conseiller du duc de Bourgogne, de souscrire au jugement pendant entre lui et le duc, sous le consentement à lui donné par ce dernier de jouir de la terre de Courtivron, qui lui avait été donnée par son aïeul.

B. 11167. (Liasse.) — 30 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1400-1480. — Francs-fiefs, etc. — Opposition formée par le procureur du duc de Bourgogne, à l'injonction des commissaires du roi au chapitre de Beaune, de fournir la déclaration de ses nouveaux acquêts depuis quarante ans. — Défense des rois Charles VI et Charles VII à leurs officiers, de rien exiger au duché de Bourgogne sur le fait des nouveaux acquêts. — Ordonnance du duc Jean-sans-Peur, qui prescrit la recherche, depuis quarante ans, des nouveaux acquêts faits par les gens d'église, et ceux de fiefs et d'arrière-fiefs par des personnes non nobles. — Publication de cette ordonnance dans les divers bailliages. — Lettres du duc Philippe-le-Bon pour l'exécution de la même ordonnance. — Déclaration fournie par les frères Pastoureaux, des biens qu'il possèdent à Guierfans. — Poursuites dirigées par Jean de Varanges, bailli de Dijon, contre plusieurs individus détenteurs de fonds relevant de fiefs ou d'arrière-fiefs du duc, et possédés indûment. On remarque parmi eux Drout de Voudenay, écuyer; Robert de Vichy, écuyer; le doyen du chapitre de Nuits; Guillaume d'Hilemille, maître d'hôtel du duc; Guillaume de Grosbois; Guillaume Le Maire de Brochon; Jean Le Guespet, chevalier, seigneur d'Arc-sur-Tille, Comblanchien, Villers-la-Faye; Jean de Chevigny, seigneur de Varanges; Oudot de Vesle, écuyer, seigneur de Chambolle.

B. 11168. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1515-1522. — Francs-fiefs, etc. — Commission donnée par le roi François Ier, pour la recherche en Bourgogne des francs-fiefs établis depuis trente ans, des nouveaux acquêts par les gens d'église, des fiefs et arrière-fiefs possédés par des roturiers, et des affranchissements de mainmorte non confirmés. — Registre des compositions et taxations faites au comté d'Auxerre. — Compte par Lambert Gentot, receveur, des dépenses faites à l'occasion de cette recherche. — Quittance, donnée par le receveur général de Bourgogne aux Etats du duché, de la somme de 50,000 livres qu'ils avaient octroyée au roi pour l'exonération de ces droits dans la province. — Pièces à l'appui des comptes de Gentot. — Autres lettres du roi pour la levée de ces droits, et instructions à ce sujet.

B. 11169. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

1521-1758. — Francs-fiefs, etc. — Pièces de l'instance entre le procureur du roi à la Chambre des comptes et les héritiers de Claude Le Marlet, receveur des francs-fiefs, au sujet de ses comptes. — Commission royale pour la recherche des francs-fiefs, affranchissements et nouveaux acquêts. — Expédition du compte du receveur des droits de francs-fiefs et nouveaux acquêts, adressée aux Etats de la province, auxquels le roi avait abandonné ses droits. — Déclarations des rois Louis XIII et Louis XIV qui nomment des commissions pour rechercher et liquider les droits de francs-fiefs, amortissements et nouveaux acquêts en Bourgogne. — Arrêt de la Chambre des francs-fiefs, qui, sur les représentations des Etats, ordonne que

la recherche de ces biens ne remontera pas plus haut que 1581. — Déclaration du roi Louis XIV, qui, sur la requête des Etats, casse cette décision. — Etat des investitures faites en Bresse.

B. 11170. (Registre.) — In-folio, 173 feuillets, papier.

1363-1390. — Francs-fiefs, etc. — Registre des extraits fournis au bailli de Dijon par les coadjuteurs aux tabellionnages de ce ressort, des « acquêts faits par plusieurs reli- « gieux, gens d'église et autres ci-après nommés, de plusieurs « seigneuries, rentes et revenus. » — Achat par Guy de Pontailler, du droit de Marguerite de Salon, mère de Jean et Richard de Fontaine. — Fondations par Pierre Griffon, d'un anniversaire à l'église Notre-Dame de Dijon; — par Berthaud d'Uncey, chancelier de Bourgogne, d'une chapellenie à la Sainte-Chapelle; — par Thierry Quasset, à la chapelle aux Riches de Dijon. — Legs fait par la femme Boilley aux religieuses de Larrey. — Achat d'une maison par la confrérie aux « syeurs » de Dijon. — Achat de rentes par Guillaume de La Trémouille, chevalier. — Cession par Jeannotte d'Arceau, dame de Fouchanges, à Jeanne de Vergy, dame d'Authon, de tous ses droits sur la terre de Renève. — Legs d'une maison, rue des Nonnains-de-Tart à Dijon, fait par Jean d'Aiserey à l'église de Saint-Michel. — Achat de rentes par la confrérie « Saint-Ytasse » de Dijon. — Testament d'Alix de Couchey, femme d'Huguenin de Charrey, écuyer. — Achat de la terre de Cussey-les-Forges, par Hugues d'Avout, écuyer. — Cession de la terre de Vincelles par Marguerite de Pommard, femme de Hugues Aubriot, chevalier, à Aymonin de Saulx. — Vente de rentes par Odile de Montjeu à Jean de Saulx, seigneur de Courtivron. — Guy de Pontailler, chevalier, échange avec Jean de Chalon, sire d'Arguel, son château de Rosoy, contre une rente sur la Saunerie de Salins. — Achat d'héritages à Saint-Marcel-les-Chalon, par Jean de Vienne, amiral de France. — Legs d'une pièce de terre à l'hôpital de Pontailler. — Perrin le Courvoisier fonde une messe au prieuré de Pontailler. — Agnelotte li Chanotée, femme Barbirey, fonde un anniversaire dans l'église d'Epernay, de la valeur de six blancs. Une main plus récente a écrit en marge de l'article ce distique en vers léonins :

Et pro sex albis
Se se ponebat in albis.

Déclarations de leurs biens nouvellement acquis, fournies par les abbayes de Saint-Bénigne, Saint-Étienne; les églises Notre-Dame, Saint-Jean, Saint-Nicolas, Saint-Pierre, Saint-Philibert; le chapitre de la chapelle aux Riches, l'hôpital du Saint-Esprit de la ville de Dijon, l'abbaye de Citeaux; les églises de Notre-Dame d'Auxonne, de Saint-Jean-de-Losne, de Notre-Dame de Pontailler, de Saint-Apollinaire, etc.

B. 11171. (Registre.) — In-folio, 187 feuillets, papier.

1515-1519. — Francs-fiefs, etc. — Registre dressé par Guy de Moreau, seigneur de Souhey, lieutenant du bailli de Dijon, commissaire député par lettres de commission du roi François Ier y insérées, à l'effet de se transporter dans les villes siéges des bailliages de Bourgogne, d'enjoindre à tous les gens d'église, communautés de mainmorte, d'avoir à produire, sous peine de confiscation, la déclaration des biens qu'ils possèdent depuis trente-un ans; aux seigneurs de fournir la liste des fiefs mouvans d'eux, et taxer comme de raison les détenteurs de ces biens, et lui en payer la finance, dont le compte sera rendu par Lambert Gentot. — On voit figurer : le chapitre de Notre-Dame d'Autun, Arthus de Montessus de Charmoy, le prieur de Saint-Symphorien, le maître de l'Hôtel-Dieu de Dracy, l'abbaye de Saint-Martin d'Autun, le chapitre de Couches, les habitants de Curgey et de Sainte-Marie-du-Bois, l'église Saint-Laurent d'Arnay; les confréries d'Essey, de Culètre, de Sussey; les Carmes de Semur, les curés de Marigny, les habitants de Moutier-Saint-Jean, Guillaume Boursault, le chapitre Notre-Dame de Flavigny, Chrétien Lemulier, la cure de Bar-sur-Seine, l'abbaye de Mores, le chapitre d'Epoisses, les habitants de Chaumes, le prieur d'Avallon, les habitants d'Echalot, de Bure, le prieur de Val-des-Choux, les habitants de Nod, la Chartreuse de Lugny, Philibert Philandrier; les curés de Thil, de Toulon-sur-Arroux, de Crona-sur-Loire, de Beaubery; les Cathelins de Mâcon, l'abbaye de Cluny, le doyen de Marigny-sur-Ouche; les habitants de Sombernon, de Chaudenay, de Nolay, de Sassenay, de Saint-Loup-de-la Salle; le prieur de Ratenelle, la confrérie de Flagey, la fabrique de Saint-Symphorien de Nuits; les habitants d'Epernay, de Messigny, etc.

B. 11172. (Registre.) — In-folio, 383 feuillets, parchemin.

1515-1519. — Francs-fiefs, etc. — Compte de Lambert Gentot, receveur des taxations faites par Guy de Moreau, commissaire royal, pour la recherche des francs-fiefs, amortissements, affranchissements et nouveaux acquêts. — On remarque, parmi les personnes taxées : Philibert Foucher, écuyer, pour une fondation; — le chapitre Saint-Andoche de Saulieu; — la confrérie de Grignon; — la cure de La Roche-Vanneau; — les habitants affranchis de Saint-Germain-la-Feuille; — les fabriques de Villemorien, de Beneuvre; — les habitants de Coulmier-le-Sec; — le chapitre de Saint-Nicolas de la Prée; — la cure de Pressy-sous-Dondain; — la cure de Saint-Mayeul de Cluny; — la fabrique de Sainte-Sabine; — les habitants de Cussy-le-Châtel, de Saint-Léger-sur-Dheune, de Savigny-sous-Beaune, de Labergement de Sainte-Colombe; —

la confrérie de Saint-Sébastien de Chalon; — les habitants de Boncourt; — la cure de Muresanges; — les habitants de Marigny-les-Reullée, de Curtil-Vergy, des Maillys, de Pontailler, d'Auxonne, de Villecomte. — La recette monte à 8,713 livres 16 sols 11 deniers, partagée par tiers, les frais payés, entre Guillaume de Montmorency; Jacques de Dinteville, seigneur d'Echannay et de Commarin; Gérard de Vienne, chevalier, seigneur de Ruffey, baron d'Antigny, tous conseillers et chambellans du Roi.

B. 11173. (Registre.) — In-folio, 158 feuillets, parchemin.

1550-1552. — Francs-fiefs, etc. — Compte de Girard-Sayve, receveur général des finances en Bourgogne, commis par le trésorier général de France à la recette des deniers provenant des taxes de francs-fiefs, nouveaux acquêts, amortissements, arrêtée par la commission instituée par le roi. — Droits payés par les habitants de Pichanges, Fixin, Premières, Collonges, Billey, Arceau, Posanges, Arnay-sous-Vitteaux, Savoisy, Beire-le-Fort, Labergement-les-Auxonne, Fontaine-les-Chalon, pour leurs biens communaux; — Claude Penessot, bourgeois de Seurre, acquéreur de la seigneurie de La Vesvre; — Brocard, notaire à Autun, acquéreur de la seigneurie de Chevreaux; — Jean Rousseau et Pierre Renaudot de Saint-Remy, pour leurs affranchissements de la mainmorte.

B. 11173 *bis*. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets, papier.

1605. — Francs-fiefs. — « Dénombrement des fonds scituez en Bresse tenuz et possédez par les particuliers bourgeois et habitants de la ville de Lyon, et sommes à quoi ils estoient cottisez à la taille pour raison d'iceux. »

B. 11174. (Liasse.) — 75 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1306-1502. — Foires. — Arrêt du Parlement de Paris qui lève la suspension des foires de Mâcon, ordonnée, sur la demande du duc de Bourgogne, comme préjudiciable a celles de Chalon, et prescrit une enquête sur le dommage prétendu et l'avantage que doit trouver le Roi à leur conservation. — Compte de la foire chaude de Chalon en 1329. — Déclaration de Jean de Vergy, tuteur des enfants de Guillaume, seigneur de Mirebeau, son cousin, portant que la foire de Mirebeau a été établie du consentement du duc. — 1425, 1431, Affranchissement des foires de Chalon par le duc Philippe-le-Bon. — Lettres de Bernard de la Tour, évêque de Langres, et de Marguerite de France, comtesse de Flandres et de Bourgogne, qui autorisent l'érection d'une foire à Aumonières, près Fouvent. — Quittances de rentes féodales ou pensions sur les foires de Chalon, données par Jean de Vienne, sire de Mirebeau; Hugues de Souterrain, Oudot de Menans; Jean de Nanton, chevalier; Vautier de Vienne, seigneur de Joux; le commandeur de la commanderie de Chalon; Louis Damas, seigneur de Digoine; Etienne Baston, conseiller du duc; Aymé Le Queux, seigneur de Chatelviez; Gauthier de Rupe; Guy de Rougemont, chevalier; Jean de Saint-Hilaire, seigneur d'Auvillars; chevalier, conseiller chambellan du duc; Guigue de La Palud, seigneur de Varambon, etc. — Lettres patentes de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, portant érection de foires à Talmay, La Motte-Saint-Jean, Sombernon, Château-Neuf en Auxois, Pouilly-sur-Saône. — Autres, de Charles, duc de Bourgogne, portant érection de foires et marchés à Igornay, Rouvray, Issy-l'Évêque. — Autres qui remplacent les deux anciennes foires de Chalon par quatre nouvelles, et leur accordent de grands priviléges. — Ordonnances de Charles VIII qui affranchissent les foires de Tournus; — portant érection de deux foires à Savoisy, Saint-Loup-de-Maisières (La Salle), Fontaine-les-Chalon, Antuilly. — Autres de Louis XII, qui établissent des foires et marchés à La Roche-en-Brenil et d'autres à Dijon.

B. 11175. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1362-1419 et **1425.** — Gabelle et greniers à sel. — Ordonnance du roi Jean, contenant réglement pour l'établissement de la gabelle instituée pour sa rançon. — Instructions pour la perception de la gabelle. — Ordonnances sur le fait de la gabelle du sel, « ordonnée à courir pour deux ans en Bourgogne, » par M. le duc Philippe-le-Hardi. — Ordonnance du duc Jean, portant abolition des greniers à sel du duché. — Instructions du Conseil ducal à ce sujet. — Révocation par le même, de l'ayde entier sur le sel, accordé aux villes du duché, et réserve du tiers pour le trésor ducal. — Ordonnance du duc Jean qui rétablit les greniers à sel. — Instructions détaillées, données par la Chambre des comptes, pour l'exécution de ces lettres.

B. 11176. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1448-1477. — Gabelle et greniers à sel. — Lettres royaux, ordonnances, lettres closes, procès-verbaux d'enquête, mémoires, instructions et correspondance concernant les débats survenus entre les rois Charles VII, Louis XI et Philippe-le-Bon et Charles-le-Guerrier, ducs de Bourgogne, au sujet de l'opposition de ceux-ci à la prétention des officiers du roi de contraindre les habitants du comté de Mâcon, cédé par le traité d'Arras, de se servir du sel des gabelles de France, contrairement à celui provenant des salines de Salins.

B. 11177. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1466-1745. — Gabelle et greniers à sel. — Instructions et ordonnances données par les gens du Conseil et des Comptes

de Dijon, touchant les greniers à sel du duché, « le reboutement du sel non gabellé et la pugnition de ceulx qui en usent et abusent. » — Ordonnance de Charles d'Amboise, évêque de Langres, lieutenant général du roi en Bourgogne, qui autorise les officiers de la gabelle à rechercher dans les églises et lieux saints le sel qui y aurait été caché. — Défense faite par le roi Louis XII aux habitants du comté d'Auxonne de se servir du sel de Salins. — Edit du roi François Ier qui astreint tous ses sujets, privilégiés ou non, au paiement de la gabelle. — Rôles du département de la quantité de sel imposé à chacune des localités du duché de Bourgogne et des comtés adjacents, par circonscription de grenier à sel. — Dijon est imposé à 1,269 minots, Châtillon à 30, Chalon à 1,107. — Augmentation du prix du sel pour le droit de marchand, obtenu par le fournisseur des greniers de Montbard et Noyers. — Arrêt du Parlement de Dijon qui, sur la requête du procureur syndic des Etats, casse l'exécution des lettres de commission royale faite par le général des finances Jacquot avec les adjudicataires des greniers à sel. — Déclaration du roi Henri III pour la délivrance des fermes du sel en Bourgogne. — Enregistrement, par la Chambre des comptes, de l'édit du roi Louis XIII qui impose six livres, par forme d'augmentation, sur chaque minot de sel. — Lettres de jussion de la même Chambre, pour l'enregistrement du bail de la fourniture des greniers à sel dans la généralité de Dijon et autres.

B. 11178. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1409 - 1490. — Gabelle et greniers à sel. — Ordonnances du roi Charles VII qui rétablissent le grenier à sel de Marcigny-les-Nonnains; — règlent le ressort de ceux des comtés d'Auxerre et de Bar-sur-Seine, cédés à la Bourgogne. — Lettres des ducs Jean et Philippe-le-Bon qui établissent les greniers de Pouilly-en-Auxois et Arnay-le-Duc. — Défenses faites par les ducs Philippe-le-Bon et Charles-le-Téméraire de vendre du sel autre part que dans leurs greniers. — Mémoire sur un débat entre le comte de Charollais et le roi Louis XI, au sujet du grenier à sel de Château-Chinon. — Arrêt de la Chambre des comptes, qui maintient les habitants de Salmaise dans le droit de prendre du sel au grenier de Dijon. — Procès fait à Huguenin Barin, seigneur de Saint-Seine-sur-Vingeanne, pour avoir acheté du sel non gabellé.

B. 11179. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 32 pièces, papier.

1500 - 1550. — Gabelle et greniers à sel. — Ordonnance de Louis XII qui réglemente l'usage du sel, gabellé ou non gabellé, dans les différents bailliages du duché de Bourgogne et des comtés adjacents. — Demande formée par les habitants d'Orain d'user du sel de Salins, en payant les droits du roi. — Cession faite par le roi François Ier, à l'archiduchesse Marguerite, des greniers à sel du Charollais, de Château-Chinon et de Noyers. — Ordre du roi à la Chambre des comptes, de rechercher les lettres du don de grenier à sel fait par le roi Louis XII à l'archiduc Philippe. — Débats entre le grenetier de Noyers et les magistrats de ce bourg, qui prétendaient percevoir la moitié des revenus de ce grenier pour l'entretien des fortifications. — Procès-verbal de visite des registres et papiers des greniers à sel de Pouilly et Arnay. — Enquête sur la circonscription des greniers de Semur et de Pouilly. — Attestation, donnée par le bailli de Charollais, que les habitants de Mornay se sont toujours fournis de sel au grenier de Charolles. — Débats, à ce sujet, entre les greniers à sel de Mont-Saint-Vincent et Charolles. — Procès fait aux habitants de Chevannes-les-Chaussin, qu'on voulait obliger à prendre du sel au grenier de Bellevesvre.

B. 11180. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 31 pièces, papier.

1556 - 1631. — Gabelle et greniers à sel. — Adjudication de la ferme du grenier à sel de Montbard. — Publications pour celle des greniers du Charollais. — Mandement du roi François II, pour la mise en délivrance de ces greniers. — Procès-verbaux de visite et reconnaissance de chacun des greniers à sel du duché de Bourgogne et des comtés adjacents, dressés par les commissaires des Etats de la province. — Etat de la quantité de muids et de prix de sel débité dans les greniers du pays. — Etat des ventes faites au grenier de Pouilly en 1558, 1559 et 1560. — Ordonnance de Henri IV qui établit un grenier à sel à Louhans.

B. 11180 *bis*. (Registre.) — Petit in-folio, 101 feuillets, papier.

1389 - 1435. — Gabelle et greniers à sel. — « C'est le papier fait en la Chambre des comptes de Dijon pour enregistrer les noms des marchands de sel qui pranront doresenavant sel à Salins pour fournir les greniers à sel du duché de Bourgogne. » La liste est dressée par bailliage et par grenier, chaque marchand a un compte ouvert des quantités qu'il a fournies.

B. 11180 *ter*. (Cahier.) — Petit in-folio, 50 feuillets, papier.

1399. — Gabelle et greniers à sel. — « C'est le papier de Philibert Boffeaul, contrôleur du grenier à sel de Chalon. » Le grenier est approvisionné de sel de Lyon et de sel de Salins; — le premier vaut le muid, mesure de Paris, où il y a 48 minots, 67 livres 8 sols tournois, sur lesquels le duc perçoit 15 livres,

le marchand 49 livres 6 sols, et la ville 62 sols; — celui de Salins appellé l'un *lombarde*, l'autre *plaine roussière*, vaut, le premier 50 sols 11 deniers la charge, sur lequel le duc prend 10 sols 1 denier, le marchand 36 sols 10 deniers, et la ville 4 sols.

B. 11180 *quater*. (Registre.) — Petit in-folio, 119 feuillets, papier.

1407. — Gabelle et greniers à sel. — « Registre où sont escripts les pris du sel, tant de mer comme de Salins, estant en vente en chacun des greniers à sel du duché de Bourgogne. » — La charge du sel lombarde valait 50 sols; — celle du sel rosière 39 sols 4 deniers; — le minot de sel de mer 29 sols 3 deniers, le tout rendu au grenier de Dijon. — A Châtillon le premier valait 61 sols 8 deniers, le deuxième 45 sols 11 deniers et le troisième 49 fr. le muid.

B. 11180 *quinto*. (Registre.) — Petit in-folio, 124 feuillets, papier.

1388-1467. — Gabelle et greniers à sel. — Décisions prises par la Chambre des comptes de Dijon touchant la gabelle, les greniers à sel, les crues sur le sel, les octrois sur cette marchandise accordés aux villes. — En 1425, le sel rosière, qui vaut 11 livres 5 sols la charge à Pontailler, est vendu 12 livres 15 sols à Saulx-le-Duc. — En 1425, le sel de mer coûte à Autun 96 fr. le muid, 8 fr. le setier et 2 fr. le minot, etc.

B. 11180 *sexto*. (Registre.) — Petit in-folio, 158 feuillets, papier.

1427-1432. — Gabelle et greniers à sel. — Contrôle des charges de sel de Salins délivrées pour le fournissement des greniers à sel du duché de Bourgogne. — Après chaque livraison, on récapitule les charges livrées à chacun des greniers, celles apportées en magasin, on fait balance et on arrête le compte.

B. 11181. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 51 pièces, papier.

1438-1738. — Gabelle et greniers à sel. — Certificats des contrôleurs des greniers à sel, constatant les quantités de sel vendues dans chacun des greniers du duché. — Débat entre la Chambre des comptes et les marchands fournissant les greniers à sel du duché, au sujet de l'interprétation de la clause relative au commencement du bail. — Autre, avec d'autres marchands, pour négligence dans la fourniture de ces greniers. — Conditions faites par les marchands de sel pour l'approvisionnement des greniers. — Plainte de Jean de Chalon, prince d'Orange, contre les grenetiers qui refusaient le sel de Salins pour prendre celui de mer, contrairement aux priviléges du pays. — Ordonnances du roi François I[er] pour la fourniture des greniers à sel du duché en sel de Bretagne (Perquois) sec et bien égoutté; — qui décident que cet approvisionnement sera réglementé par la Chambre des comptes et les Etats de Bourgogne.

B. 11181 *bis*. (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets, parchemin.

1440-1449. — Gabelle et greniers à sel. — Présentations et descentes de sel faites au grenier à sel d'Auxerre par des marchands autorisés par le duc de Bourgogne, moyennant un prix débattu à la Chambre des comptes, et dont les comptes sont rendus par P. La Plote, grenetier dudit grenier à sel.

B. 11181 *ter*. (Registre.) — Petit in-folio, 215 feuillets, papier.

1510-1533. — Gabelle et greniers à sel. — Registre des décisions et ordonnances de la Chambre des comptes pour le bail et « fournissements » des greniers à sel de Bourgogne, les prix de transport des lieux de production ou d'entrepôt à ces greniers, la taxe du sel, les cautions des marchands, etc.

B. 11181 *quater*. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets, papier.

1534-1540. — Gabelle et greniers à sel. — Registre des lettres et cautions des marchands fournissant les greniers à sel de Bourgogne, de sel de la saunerie de Salins, présentées suivant l'ordonnance de MM. de la Chambre des comptes au receveur de cette saunerie.

B. 11181 *quinto*. (Registre.) — In-folio, 190 feuillets, papier.

1558-1590. — Gabelle et greniers à sel. — Enregistrement des charges et conditions du bail des greniers à sel du royaume, passé pour dix ans par le roi Henri II; — des cautions produites par les fournisseurs de ces greniers; — des baux des greniers de Bourgogne; — du paiement des sels fournis à ces greniers, etc., etc.

B. 11181 *sexto*. (Cahier.) — Grand in-4°, 43 feuillets, papier.

1563-1564. — Gabelle et greniers à sel. — Contrôle des quantités de sel reçues et vendues au grenier à sel de Dijon. Le 1[er] décembre 1564, il est délibéré que le danger de peste diminuant, le grenier sera ouvert les jours ordinaires, les mardis et vendredis, à une heure, ce qui est notifié aux regratiers par le mesureur.

B. 11181 *septimo*. (Registre.) — Grand in-4°, 129 feuillets, papier.

1565. — Gabelle et greniers à sel. — Procès-verbal dressé par les officiers du grenier à sel de Dijon, de la recherche,

dans les différentes communautés de leur ressort, des habitants « soupçonnés d'user de sel blanc non gabellé » et des jugements portés contre eux.

B. 11182. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 25 pièces, papier.

1438-1590. — Gabelle et greniers à sel. — Mandements des grenetiers aux gens des Comptes à Dijon pour les informer des quantités de sel reçues et vendues dans les greniers. — Avis donnés par le receveur des salines de Salins aux grenetiers, de l'envoi des charges de sel. — Récépissés par les grenetiers des quantités de sel fournies par les receveurs de la gabelle. — Contrôle des descentes et ventes du sel au grenier à sel de Châtillon-sur-Seine.

B. 11183. (Cahier.) — Petit in-folio, 26 feuillets, papier.

1383-1384. — Gabelle et greniers à sel. — Compte de Loys Paste, grenetier du grenier à sel de Dijon, institué par lettres de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, aux gages de 80 florins par an. — Le muid de sel, mesure de Paris, contenant 12 setiers, est vendu 58 livres tournois 1 denier d'or franc pour 20 sols, sur lequel le duc prélevait 16 livres pour son droit, restant 42 livres au marchand. — La charge de sel de Salins, dite chauderotte, où il y à 8 benastes, était vendue 52 sols 6 deniers, sur lesquels le duc avait 13 sols 9 deniers; — celle du même sel, dite lombarde, était vendue 46 sols 9 deniers tournois, sur lesquels le duc prenait 15 sols 6 deniers; — celle du même sel, dite plaine rosière, était vendue 34 sols 2 deniers, sur lesquels le duc prenait 9 sols.

B. 11184. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, parchemin.

1393. — Gabelle et greniers à sel. — Compte de Josserant Levrot, grenetier du grenier à sel de Paray-le-Monial et de la chambre à sel de Mont-Saint-Vincent, institué par lettres de Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne; ces greniers étaient fournis par les sels de mer des gabelles de France, et arrivaient par la Loire au port de Digoin. — Le muid de sel de Nantes, mesure de Paris, était vendu 63 livres 17 sols tournois, sur lesquels le duc avait un droit de 22 livres; — celui de Lyon était vendu 50 livres 9 sols 2 deniers. — Ordonnance du duc Philippe-le-Hardi, qui enjoint à la Chambre des comptes de faire vendre le sel dans les greniers du Charollais aux mêmes prix que ceux des pays limitrophes de la Loire.

B. 11184 *bis*. (Cahier.) — 4 feuillets, parchemin.

1538-1539. — Gabelle et greniers à sel. — Fragment d'un compte de Jean Berbisey, grenetier du grenier à sel de Beaune.

B. 11184 *ter*. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets, parchemin.

1525-1526. — Gabelle et greniers à sel. — Compte neufviesme de Regnault Chevalier, grenetier du grenier à sel d'Auxerre. — L'approvisionnement a été de 238 muids 10 setiers de mer, sur lesquels 1 muid et 11 setiers ont été perçus par l'évêque d'Auxerre. Le reste a produit au roi la somme de 3,902 livres 17 sols 6 deniers.

B. 11185. (Cahier.) — Petit in-folio, 32 feuillets, papier.

1544-1547. — Gabelle et greniers à sel. — Compte de Fiacre de La Verne, grenetier du grenier à sel de Mont-Saint-Vincent, pour l'empereur. On déclare qu'en 1544 les greniers sont restés trois mois vides par la négligence des fournisseurs. — Les 10 muids 3 setiers et 2 minots de sel de mer, vendus audit grenier au prix de 45 livres tournois, pour la gabelle de chaque muid, rapportent 463 livres 2 sols 6 deniers; la dépense montant à 443 livres 10 sols, le boni est de 19 livres 12 sols 6 deniers.

B. 11185 *bis*. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, parchemin.

1560. — Gabelle et greniers à sel. — Compte des veuves et héritiers de Jacques d'Arce, grenetier du grenier à sel de Châtillon-sur-Seine. La recette consiste en 58 muids 1 setier 2 minots de sel, dont 30 muids 6 setiers vendus ont produit la somme de 1,613 livres 6 sols 8 deniers.

B. 11185 *ter*. (Cahier.) — 8 feuillets, parchemin.

1561. — Gabelle et greniers à sel. — Compte des veuves et héritiers de Claude Le Queuisteret, grenetier du grenier à sel de Dijon. — Le sel de mer en magasin monte à 106 muids 4 setiers 1 minot, dont 104 muids et 11 setiers vendus ont produit la somme de 5,772 livres 14 sols 2 deniers.

B. 11186. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, parchemin.

1577-1568. — Gabelle et greniers à sel. — Compte de Pierre Regnaut, avocat au Parlement de Dijon, commis à la recette du magasin à sel de Nuits, par commission de Jean de Loysie, commis de Philibert Robert, général des finances en Bourgogne. — 2 muids 4 setiers 3 minots de sel de Bretagne, 85 charges 3 benastes de sel de Salins, réduits au muid, valant 3 muids 7 setiers et demi-minot de sel de Pecais; — 7 muids 4 setiers 3 minots de sel de Pecais sont vendus ensemble 735 livres 51 sols.

B. 11186 *bis*. (Cahier.) — Petit in-folio, 97 feuillets, papier.

1599-1600. — Gabelle et greniers à sel. — Compte de Mathieu d'Auvray, grenetier du grenier à sel de Chalon-sur-Saône, institué par lettres du roi Henri IV datées de Paris le 23 octobre 1598 et insérées en tête. La recette se compose du produit de la crue de 16 sols 8 deniers par minot; d'une autre crue de même somme, d'une autre de 5 sols, d'une autre de 2 sols, d'une autre de 15 sols, d'une autre de 20 sols, pour le remboursement au conseiller Millet de sommes avancées pour la réduction de la citadelle de Chalon; d'une autre de 3 sols, de sommes laissées pour les faux frais, et d'une crue de 9 deniers. Elle monte à 721 écus 20 sols 7 deniers, et la dépense à 735 écus 12 sols 9 deniers.

B. 11186 *ter*. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets, papier.

1603. — Gabelle et greniers à sel. — Compte de Charles Rousselet, grenetier au grenier à sel d'Auxerre, nommé par lettres patentes du roi Henri IV datées de Paris le 10 décembre 1602 et insérées en tête du compte. Ce compte comprend la recette des deniers des crues et impositions mises sur le sel du ressort du grenier. La recette monte à 5,929 livres 16 sols 5 deniers, et la dépense à 5,928 livres 15 sols 5 deniers; — balance, 21 sols dont le comptable reste chargé.

B. 11187. (Liasse.) — 22 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1364-1490. — Gabelle et greniers à sel. — Personnel. — Ordonnance du duc Philippe-le-Hardi, qui fixe les gages des officiers des greniers à sel. — Quittances pour gages données par Guiot de Sulleville, grenetier du grenier à sel de Chalon; — Gervais Dam, contrôleur de celui d'Autun; — Jean Le Barrois, commis à la gabelle de Salins; — Jean de Moires, grenetier de celui de Châteaudun; — Jean de Lucenay, de celui de Nevers. — Caution donnée par Nicolas d'Aqueville, écuyer, pour son fils Pierre, nommé contrôleur du grenier à sel de Châtillon-sur-Seine. — Lettres de provisions de Guillaume Jaul, grenetier du grenier à sel de Paray; — de Jean Bourgeois, de celui de Marcigny; — d'Antoine Labouquet, de celui de Macon; — de Jean de Villiers, contrôleur de celui de Semur; — de Raymont et de La Folie, mesureurs de celui de Marcigny; — de Robert de Montgommery, écuyer, gentilhomme du roi, de celui d'Avallon. — Autorisation à Perreau d'Esbarres, écuyer, et Guillaume Bonnotte, contrôleurs des greniers à sel de Saint-Jean-de-Losne et Bar-sur-Seine, de se faire remplacer durant deux ans.

B. 11188. (Liasse.) — 5 pièces, parchemin; 62 pièces, papier.

1503-1549. — Gabelle et greniers à sel. — Personnel. — Lettres de provisions de Jean Godard, contrôleur du grenier à sel de Semur. — Ordonnance du roi Louis XII, qui fixe les gages des officiers des greniers à sel de Bourgogne. — Poursuites dirigées par la Chambre des comptes contre les héritiers de Pierre Darmes, grenetier du grenier à sel de Semur; — Henri Chambellan, fournisseur des greniers à sel du duché; — Le Grand, fournisseur de celui de Charolles; — Jacques Testard, receveur de ce grenier, et les héritiers de Jean-Charles, grenetier de celui d'Auxerre, pour réglement de leurs comptes. — Autre, contre les regratiers de Dijon, pour infractions aux ordonnances.

B. 11189. (Liasse.) — 25 pièces, parchemin; 52 pièces, papier.

1558-1598. — Gabelle et greniers à sel. — Personnel. — Lettre de provisions de Jean Rousselet, grenetier alternatif du grenier d'Auxonne. — Edits du roi Henri III, qui ordonne l'établissement de greffiers dans chacun des greniers à sel du royaume; — qui crée cinq offices de sergent dans chacun de ces greniers; — qui attribue 6 deniers par minot de sel vendu en augmentations de gages aux officiers de ces greniers; — qui défend aux regratiers de ces greniers de débiter du sel sans le consentement des marchands fournisseurs; — qui rétablit l'octroi de 6 deniers par minot en faveur des officiers des greniers à sel, nonobstant l'opposition des États du duché de Bourgogne, portant création de deux offices de contrôleurs généraux des gabelles en chaque généralité. — Lettres de jussion à la Chambre des comptes, pour l'enregistrement de la plupart de ces édits. — Provisions d'Abdenago Blondeau, receveur général des gabelles.

B. 11190. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 72 pièces, papier.

1603-1730. — Gabelle et greniers à sel. — Personnel. — Lettres du roi Henri IV, touchant le remboursement des offices supprimés de receveurs généraux et particuliers des greniers à sel. — Objections du Parlement de Dijon pour la réception des lieutenants créés dans les greniers à sel. — Edits de création d'un conseiller président, d'un garde scel héréditaire dans chaque grenier. — Injonction de la Chambre des comptes, à tous les officiers des greniers à sel du ressort, de venir prêter serment devant elle. — Arrêt de la même qui surseoit à la perception des taxes imposées sur les greniers des comtés adjacents du duché. — Quittances de la finance des offices héréditaires créés dans les greniers. — Lettres de surannation obtenues par Chrétien Myette, président des greniers à sel d'Auxonne et de Mirebeau; — Edme-Myette, président de celui de Semur. — Obligation imposée aux officiers des greniers à sel de se faire recevoir à la Chambre des comptes.

B. 11191. (Liasse.) — 84 pièces, parchemin; 5 pièces, papier.

1388-1417. — Légitimations. — Lettres de légitimation accordées par Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, à Jean, fils adultérin de Perrenet, de Bar-sur-Aube ; — à Guillaume, fils de Jean Taraste, de Montpellier. — Autres accordées par le duc Jean-sans-Peur, à Lancelot, fils de Henri de Sercey, prieur de Gigny; — Hugues de Lielle, prêtre, fils de Guillaume d'Orbe, prêtre ; — Guy de Sterno, curé de l'église de Coulans, fils de Jean Sterno ; — Antoine et Marie, enfants de Philippe de Marey, chevalier, et de Jeanne la Noire; — Eudes, fils adultérin de Richard, seigneur de Fontaine-les-Dijon ; — Godefroy, bâtard de Monconis, écuyer, fils de religieuse personne frère Etienne de Monconis; — Pierre et Jean, fils de Jean, seigneur de Colligny et d'Andelot; — Jacquemard, fils de Jean de Ratenelle, écuyer ; — Charles de Dortan, écuyer, fils de Regnaut de Dortan; — Grand-Jean, Philibert et Petit-Jean, fils de maître Jean de Parme, physicien du duc, et de Guiotte, sa servante ; — Michel, fils de Thevenin André, portier de la duchesse ; — Regnaude, fille de Thierry-Fremiot; — Jean de Passavant, prêtre, fils de Girard Musard, prêtre; — Jean, fils de Guillaume d'Ampilly et d'une fille; — André de Licey, prêtre, fils de Thibaut de Licey, prêtre. — La plupart de ces lettres sont accompagnées d'enquête sur les moyens de fortune des impétrants.

B. 11192. (Liasse.) — 34 pièces, parchemin ; 18 pièces, papier.

1420-1428. — Légitimations. — Lettres de légitimation accordées par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, à Guillaume, fils de Pierre de Mont-Saint-Léger; — Michelet, fils de Raoulet de Mouchy et de Marion la Pintarde; — Hugues, fils de Guillaume de Clugny, seigneur de Menessaire, et de Marguerite, sa servante; — Marc, fils d'Etienne de Montsaugeon, chevalier; — Perrin, fils de Jacot Le Picard, sergent; — Guillaume Gougi, fils de Jean Limosin, prêtre, et de Jeannette La Gougie ; — Odette, fille de Philibert Nicolote, chanoine de Saulx-le-Duc; — Jean, fils de Jocerand Frepier, conseiller du duc ; — Thibaut, fils de Guiot Byois, écuyer, et de M[lle] Isabelle de Railly; — Guillaume, dit d'Argilly, receveur et procureur du duc à la châtellenie de Sagy, fils d'Armandon d'Argilly, et à Jeannette, sa femme, fille de Jean Bouton, chevalier, et de la fille du prévôt de Labergement ; — Tristan, fils de Liénard de Rancy, chevalier; — Jacotte, fille de Jean Fevrier de Marcigny ; — Jean, fils de Jean de Loisy, chevalier ; — Hugues, fils de Jean de Saloignon de Longepierre ; — Simonette, fille de Pierre de Verdun, écuyer; — Jean Clerget, prêtre, fils d'Henry Clerget, prêtre; — Jeanne, fille de Thomas de Plessis, prêtre, chanoine trésorier de l'église de Rouen ; — Etienne, fils de Jean de Savigny, chevalier, seigneur de Beauregard, et de D[lle] Jeanne de Blye; — Pierre, fils de Pierre de Luzy, chevalier, seigneur d'Oyé, et de Guillemette la Baronne ; — Jean de Saint-Pierre, écuyer, huissier d'armes du duc, fils de Jean de Saint-Pierre et de D[lle] Jeanne d'Entremont ; — Gillette, fille de Jean d'Epoisses; — Legier, fils de Humbert Martye, prêtre, et de sa chambrière.

B. 11193. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin; 11 pièces, papier.

1430-1439. — Légitimations. — Lettres de légitimation accordées par le duc Philippe-le-Bon à Jeannette, fille de Guiot de Mons, écuyer ; — Jean de Saulx, conseiller du roi et du duc, fils de Jean de Saulx, seigneur de Courtivron, chancelier de Bourgogne; — François, écuyer d'écurie, fils de Jean de Gournoulx, écuyer; — Jean, fils de Pierre de Visen, prêtre; — Jean Rouget, prêtre, fils de Girard Rouget ; — Jean et Jeannette, enfants de Jean Jacopin, prêtre; — Jean, fils de Hugues Gaudey ; — Chrétienne, fille de Loys, comte de Flandres, veuve de Regnaut de Sarcey ; — Jeannette, femme Sancenot, fille de Philippe Arnaut, bourgeois de Dijon ; — Nicolas, fils de Jean Marteau de la Perrière; — Colette, fille de Jean Bonnet, conseiller, maître des comptes à Dijon ; — Huguenin, fils de Perreau des Barres, écuyer; — Oudot, fils de Huguenin Girard de Genlis ; — Jean de Mirebel, écuyer, du duc, fils d'André de Mirebel ; — Huguenin, fils de Jean Nagu ; — Guyard de Mailly, écuyer, et Isabelle de Cunes, sa femme, pour Huguenin et Antoine, leurs enfants, nés d'un mariage clandestin et sans dispense du Pape ; — Pierre, Antoine, Claude et Perrette, enfants de Pierre Baudel, prêtre.

B. 11194. (Liasse.) — 35 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1440-1449. — Légitimations. — Lettres de légitimation accordées par le duc Philippe-le-Bon à Girard, Antoine et Marguerite, enfants de Nicolas Rolin, chevalier, chancelier de Bourgogne, nés, le premier de Loyse, fille, les seconds d'Alix, femme mariée; — Huguenin, fils de Guillaume Fromentés, chevalier, seigneur de Laillé ; — Guillaume, fils de Guy Lauvergnoy; — Perrin, fils de Girard Berton, prêtre; — Alix, fille de Bienaventureux de Falétans, prêtre ; — Jean, fils de Pierre Boulot, curé de Simard ; — Jeanne, fille de Jacques de Vienne, chevalier, chambellan du duc, seigneur de Ruffey, et de Berthe ; — Jean, fils de Jean Royer, prêtre ; — Jacques, fils de Jean Bonnet, conseiller, maître des comptes ; — Jacques, fils adultérin de Jacques Dubois, écuyer du duc ; — Jacques de Vautravers, écuyer, pour Jacques, Jean et Pierre, ses enfants, nés de deux filles ; — Perrin Picard, sergent de gruerie au bailliage d'Auxois, fils de Jacques Picard, sergent; — Jeannette, fille de Pierre Euvrard, chanoine à Dijon, mais née avant qu'il « fust in sacris ; » — Huguenin, fils d'Etienne

de Monterost, écuyer; — Jean, fils de Jean Ardillon, chanoine et prieur de Saint-Judas de Nevers; — Jean de Communes, écuyer, fils de Guillaume, seigneur de Communes, et de Jeanne de Bresches; — Jacques, fils de Jean Farel; — Huguenotte et Jacquemin, enfant de Perrot Faulquier. — Informations sur les moyens de fortune des impétrants.

B. 11195. (Liasse.) — 63 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

1450-1466. — Légitimations. — Lettres de légitimation accordées par le duc Philippe-le-Bon à Claude et Philibert, fils de Guillaume Budet, prêtre; — Guillemette, fille de Pierre de Goux, conseiller et maître des requêtes; — Othenin, fils d'Etienne Blanchot, religieux de Saint-Jean de Jérusalem; — Gérard et Jean, fils de Guy Cordier, curé de la chapelle Saint-Sauveur; — Jean, fils de Gauthier Carnot de Chalon; — Guillaume Michelet, prêtre, fils de Guillaume Michelet, aussi prêtre; — Pierre, fils de Jean Grandgarnier, curé de la Villeneuve-les-Seurre; — André, fils de Hugues Boisot; — Guillaume, fils de Philibert Dieulefit; — Jean, fils de Guillaume Garnement; — Pierre, fils de Louis de Visen, conseiller, maître des Comptes à Dijon; — Claude, fils de Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix, et de Marguerite, femme Espiaux; — Jean, fils de Claude de Rye, abbé de Bèze et de Perrenotte de Bosjan; — Pierre Prevot, dit Hydeux, artilleur, fils de Jean Prevot, artilleur; — Jean, fils de Hugues de Bauffremont, dit de Ruppes, et de Thevenotte de Dampierre; — Jeannotte, fille de Jean Courtin, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon; — Guillemette, fille de Pierre Faulquin, écuyer et conseiller du duc; — Huguenin, fils de Philippe Descousu de Chalon; — Hugot le Bourg de Saint-Omer; — Jean, fils de Jean de Savigny, écuyer; — Alix, fille de Jean Arbelot, épicier et valet de chambre du duc; — Jean, fils de Perreaul des Barres, écuyer; — Jeanne de Montagu, fille de Claude de Montagu, seigneur de Couches et de Longvay, cousin, conseiller et chambellan du duc; — Jeanne, fille de Régnaut Bron, échanson du comte de Charollais; — Michel de Chaugy, chevalier, chambellan et maître d'hôtel, pour ses fils Blaise, né de Guillemette de Saint-Didier, et Pignon, né de Marguerite Chabaut; — Pierre, Bastien et Jeanne, enfants de Jean Rolin, cardinal, évêque d'Autun, et de D[lle] Jeanne de Gouy; — Jean, fils d'Antoine, seigneur d'Oiselles; — Philibert, fils de Jean Gorremont, écuyer; — Antoine, fils de Guyot de Salins, écuyer, seigneur de Vincelles; — Huguenin, fils d'Estevenin Cinqcent d'Orchamps.

B. 11196. (Liasse.) — 19 pièces, parchemin; 6 pièces, papier; 1 sceau.

1468-1475. — Légitimations. — Lettres de légitimation accordées par le duc Charles-le-Guerrier, à Charles, fils de Claude Loisey, chevalier; — Oudot, fils de Guillaume de Sainte-Croix; — Huguenin, fils de Jean Trolin, bonnetier à Semur; — Claude de Goux, fille d'Etienne de Goux, conseiller, maître des requêtes de l'hôtel; — Etienne, fils Geoffroy, seigneur de Brasier; — Chrétien de Clugny, varlet de chambre et fourrier de l'hôtel du duc, fils de Geoffroy de Clugny, seigneur de Menessaire, et de Jeanne de Laurence; — Mammette, fille de Jean Jouard, président du Parlement de Bourgogne, et d'Elisabeth Vaud; — Jacqueline, fille de Jean de Visen, conseiller et receveur général de Bourgogne; — Andry de Poupet, fils de Guillaume de Poupet, seigneur de La Chaux, chevalier et conseiller, premier maître d'hôtel de la duchesse de Bourgogne, et de Margriet Baudenvelde; — Henri, fils de Pierre de Thoisy. — Validation de celles accordées aux bâtards de Michel de Chaugy. — Enquêtes sur les moyens de fortune de la plupart des impétrants.

B. 11197. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 7 pièces, papier.

1480-1515. — Légitimations. — Lettres de légitimation accordées par les rois Louis XI, Charles VIII et Louis XII, à André de Poupet, évêque de Chalon, fils de Guillaume de Poupet, chevalier; — Pierre, fils de Pierre Batailler, marchand à Chalon; — Pancrace, fils du comte de Petitpierre; — Jean Rolin d'Avignon, conseiller du roi, fils de Jean Rolin, cardinal, évêque d'Autun et de Raymonde de Russy, religieuse; — Hugues, fils de Jean de Clugny, chevalier, et de Jeanne de Sennecey; — Jacob, fils de Clémence de Fraignay; — Guillaume, fils de Pancrace Grignon, prêtre; — Blaise Rolin, prieur commandataire de Saint-Symphorien d'Autun, fils de Jean Rolin, cardinal, évêque d'Autun, et d'Alexie Renier; — Gabriel, fils de Pierre de Seigny, chevalier, seigneur de Saffres; — Guillaume, fils de Philippe de Saint-Léger, chevalier; — Pierre, fils d'Anthelme de Myolans, écuyer, et de Jeanne d'Aglan; — Vincent et Claude, fils de Pierre Chantereaul, notaire à Chalon. — Enquêtes sur les moyens de fortune des impétrants et de Esnard de Chantemerle, fils de M. de La Clayette; — Charles et Denise, enfants de Pierre de Vassy, chirurgien à Semur; — Jeannin Chevreau, fils de Jean Chevreau, prêtre.

B. 11198. (Liasse.) — 24 pièces, parchemin; 39 pièces, papier.

1516-1587. — Légitimations. — Lettres de légitimation accordées par les rois François I[er] et Henri IV, à Humbert et Perrenette, bâtardes de Jacques Troulhard, prêtre; — Louis, fils de Claude de La Marge; — Nicolas, bâtard d'André Chauvot, prêtre. — Enquêtes sur les moyens de fortune des impétrants, et de ceux de Artus, fils de Jean Sarrasin, seigneur de Montessieu; — Philibert, fils de Mille de Grancey; —

Jean de Cleret, homme de guerre; — Pierre de Roussillon, écuyer, fils de Girard de Roussillon, chevalier, seigneur de Clomot; — Georges de Marcigny, écuyer, fils de Guillaume de Marcigny, écuyer, capitaine d'Aisy; — Pierre, fils de Jean Durand, prêtre; — Philiberte de Toulongeon, femme de Philibert Chapoul, écuyer; — Edme et Gabrielle, filles de Jean Emonin, prêtre, et de Jeanne Fauconnier; — Jean Colet, fils de la même et de Jean Colet, prêtre; — Jean de Sully; — François, fils de Pierre de Musy, seigneur de Sathonay; — Nicolas Quillardet; — Claude Toulongeon; — Claude de Saint-Bartholomé, prêtre; — Antoine Perrin; — Jeanne, fille de Nicolas Foulemier, prêtre; — François Rolin, prêtre, chanoine de Notre-Dame d'Autun; — Richard Pourcelet, brodeur; — Hugues de Mâlain; — Gaspard d'Eguilly, dont les lettres ne sont point jointes au dossier.

B. 11199. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1419 - 1502. — Mines et sources salées. — Révocation, par le duc Jean, du don de la mine d'Avallon, fait à Guy de Bar, bailli d'Auxois. — Rapport à la Chambre des comptes, par les officiers du bailliage d'Auxois, sur la visite des mines d'argent, de cuivre, situées près d'Avallon. — Ordonnance du duc Philippe-le-Bon, portant concession des mines d'or, d'argent, d'azur, de plomb, etc., sises en Bourgogne, à Jean de La Huerta, dit Daroca (tailleur d'images à Dijon), avec réserve du dixième du produit. — « Advertissement » donné par Lambert Pierron, pour l'exploitation de la mine de Saint-André-en-Terre-Plaine, près Avallon. — Visite et expériences comparatives avec les salines de Salins, d'une source salée nouvellement découverte à Tournemine, près Poligny, faites par ordonnance du duc Philippe-le-Bon, par des commissaires de la Chambre des comptes. — Instructions données aux commissaires envoyés par le Conseil du duc, à Salins en Tarantaise, pour reconnaître une source salée. — Cession des mines d'or, d'argent, azur, étain, cuivre, airain, etc., de la châtellenie de Faucogney, à Guillaume de Bauffremont, prieur de Saint-Marcel de Jussey. — Autre, de celles d'Osselle, à Jean Pillet, trésorier de Vesoul. — Avis de la découverte d'une source salée en la comté de La Roche, vers Montbéliard. — Frais d'une visite de mine de plomb à Jalogny-les-Cluny. — Accensement fait au Roi de l'emplacement de la fontaine salée à Pouillenay.

B. 11200. (Liasse.) — 20 pièces, parchemin; 2 pièces, papier; 2 sceaux.

1275 - 1354. — Monnaies. — Ordonnances de Philippe-le-Hardi, roi de France, pour la fabrication et le cours de la monnaie dans le royaume. — Mandements et ordonnances du roi Philippe-le-Bel, qui défend le cours en Bourgogne, d'autres monnaies que la sienne et celle du duc; — touchant le droit qui lui a été abandonné par le duc, de laisser la monnaie royale avoir seule cours, durant trois ans, au duché de Bourgogne; — qui prescrit de tenir la main à l'exécution des ordonnances sur les monnaies; — qui défend aux changeurs royaux de Saint-Gengoux d'exercer sur la terre du duc; — portant création de contrôleurs des monnaies dans les villes où il y a foires et marchés; — qui maintient le duc de Bourgogne en possession du droit de juger le crime de fausse monnaie; — qui réglemente le commerce des métaux précieux; — qui règle le cours de la monnaie. — Mandement de Philippe de Valois aux prévôts de Paris et au bailli de Troyes pour le réglement du cours de la monnaie d'or, blanche et noire, frappées à ses coins. — Lettres du roi Jean, « bailliste » du duché de Bourgogne pendant la minorité de Philippe de Rouvres, par lesquelles il déclare qu'en faisant frapper des monnaies à Dijon, et à son coin, il n'entend point préjudicier au droit de monnoyage appartenant aux ducs; — que la poursuite faite par ses officiers en Bourgogne, d'individus accusés de fausse monnaie, ne pourra porter atteinte aux priviléges du duché.

B. 11201. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin; 5 pièces, papier; 4 sceaux.

1418 - 1511. — Monnaies. — Lettres du roi Charles VI, qui, pour indemniser Jean, duc de Bourgogne, des dépenses soutenues par lui en arrachant à la sujétion des Armagnacs et en délivrant la Reine enfermée dans Corbeil, confirme le bail qu'il avait passé de la ferme des monnaies de Troyes, de Chalon et de Mâcon; — qui quitte le même prince du gouvernement de ses monnaies; — qui engage, au même, les profits et revenus des monnaies de Dijon et de Chalon; — qui autorise la circulation en France des monnaies frappées en Bourgogne. — Lettres touchant le contrôle des comptes des hôtels des monnaies de Bourgogne par les officiers de la Chambre des comptes de Paris. — Ordonnance du roi Charles VII, qui, en exécution du traité de paix d'Arras, prescrit de fabriquer une nouvelle monnaie; — portant réglement sur le cours et la fabrication des monnaies. — Déclaration du roi Louis XII sur le poids et la réception des monnaies; — qui autorise la circulation, en Bourgogne, des florins d'or dits des quatre alliances.

B. 11202. (Liasse.) — 17 pièces, parchemin; 8 pièces, papier; 1 sceau.

1251 - 1436. — Monnaies. — Ordonnances des ducs de Bourgogne. — Vente faite par Lambert d'Anglure au duc Hugues IV, de tous ses droits sur la monnaie de Bourgogne. — Ordonnance du duc Jean et de la duchesse Marguerite, pour la translation de la monnaie de Saint-Laurent, à cause

cause de la peste; — pour la circulation en Franche-Comté de la monnaie fabriquée à Auxonne. — Remboursement, au maître de la monnaie de Saint-Laurent, des sommes prêtées par lui pour le complément de la dot de la duchesse d'Autriche. — Traité entre la duchesse Marguerite de Bavière et des maîtres des monnaies d'Auxonne et de Saint-Laurent, pour la fabrication des monnaies. — Diplôme de l'Empereur Sigismond, qui autorise le duc de Bourgogne à battre une monnaie qui aura cours aux comtés de Bourgogne et de Savoie. — Ordonnance de la duchesse Marguerite de Bavière, qui ordonne de ramener les monnaies frappées au duché au même titre et au même poids que celles du royaume; du duc Philippe-le-Bon, qui règle le cours des monnaies frappées tant en ses pays qu'en France; — sur le change des monnaies à l'orfèvrerie; — qui supprime les ateliers de Chalon, Chaussin et Cuisery; maintient ceux de Dijon, Auxonne et Saint-Laurent; — crée des changeurs dans les villes et réorganise tout le service du monnayage; — qui réglemente l'office des changeurs; — défend l'introduction des monnaies étrangères. — Mémoires sur les droits des ducs de Bourgogne de battre monnaie à leur coin et à leurs armes.

B. 11203. (Liasse.) — 14 pièces, parchemin; 6 sceaux.

1282 - 1297. — Monnaies. — Accord entre le duc Robert II et les États du duché au sujet de l'immutabilité des monnaies. — Bulle du pape Martin IV, qui confirme cette transaction et autorise les prélats et les ecclésiastiques du duché à payer au duc la dime de tous leurs revenus, et les laïcs 5 sols par feu. — Ratification de cette transaction par le roi Philippe-le-Bel. — Déclaration du duc Robert à l'évêque de Langres au sujet de l'exécution du traité. — Consentement donné par l'abbé de Saint-Bénigne, propriétaire d'une partie de la monnaie de Dijon, à l'exécution du traité. — Lettres du duc Robert et d'Agnès de France, sa femme, par lesquelles ils rapportent la teneur du traité passé avec les Etats qui les obligeait de donner une forme, un poids et une valeur immuables aux monnaies, moyennant quoi ceux-ci s'étaient obligés à leur payer soit la dime, soit des fouages, pendant deux ans. Confirmation de ces lettres par le roi Philippe-le-Bel. — Lettres de Gilles, archevêque de Sens; Guillaume, évêque d'Auxerre; Guillaume, évêque de Chalon, et frère Hugues de Parant, au sujet du paiement de cette dime.

B. 11204. (Liasse.) — 8 pièces, parchemin; 13 pièces, papier; 1 sceau.

1198 - 1654. — Monnaies. — Juridiction et police. — Lettres de Eudes III, duc de Bourgogne, au sujet de la connaissance du crime de fausse monnaie attribué à la commune de Dijon. — Procès-verbal de visite, par les commissaires de la Chambre des comptes, de la monnaie d'Auxonne, et interrogatoire des officiers et ouvriers prisonniers pour « feblage et empizance des monnoies. » — Ordre du duc Philippe-le-Bon de transférer ses ateliers de monnaies de Chalon et de Saint-Laurent dans les châteaux d'Argilly et de la Colonne, à cause de la « pestilence » qui a fait déserter tous les ouvriers. — Ordonnance du même, qui règle la manière dont les maîtres des monnaies doivent se comporter envers leurs ouvriers et réciproquement. — Avis, donné à la Chambre des comptes, d'une saisie de certains billons destinés à la monnaie de Saint-Laurent. — Dénonciation contre le maître de la monnaie de Chaussin, qui fabriquait de grands blancs à quatre deniers d'aloy au lieu de cinq. — Pièces relatives aux procès faits à des faux-monnayeurs établis vers Tournus. — Plainte faite par la Chambre des comptes et le général maître des monnaies de Bourgogne, au Parlement, au sujet de la connaissance du fait des monnaies, qu'il s'était arrogé. — Autre, au Roi, sur la prétention des généraux des monnaies à Paris, d'exercer leur juridiction à Dijon. — Transaction entre la Chambre des comptes et le général maître des monnaies en Bourgogne, au sujet de leurs attributions respectives. — Arrêt de la Cour des monnaies qui lève la saisie des boîtes de la monnaie de Dijon, ordonnée par la Chambre des comptes de cette ville.

B. 11205. (Liasse.) — 7 pièces, parchemin; 4 pièces, papier; 6 sceaux.

1272 - 1402. — Monnaies. — Débats et traités avec l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon au sujet de la monnaie. — Lettres des abbé et couvent de Saint-Bénigne, qui cèdent au duc Robert II tout le droit qu'ils avaient sur la monnaie de Dijon, moyennant une rente annuelle de 75 livres. — Mémoire du procureur du duc de Bourgogne, pour établir qu'il a le droit de frapper monnaie sans le consentement de l'abbaye de Saint-Bénigne. — Raisons alléguées par les religieux à l'encontre de ce mémoire. — Transaction entre les deux parties, par laquelle, moyennant une rente annuelle de 100 livres sur les marcs de Dijon, les abbé et religieux de Saint-Bénigne autorisent le duc Eudes IV à battre monnaie à Dijon ou à Auxonne. — Lettres des mêmes par lesquelles, en considération de l'amortissement consenti par le duc Philippe-le-Hardi de plusieurs rentes et legs faits par les ducs ses prédécesseurs, ils renoncent à tous leurs droits sur la monnaie à Dijon.

B. 11206. (Liasse.) — 32 pièces, parchemin; 1 pièce, papier; 15 sceaux.

1343 - 1390. — Monnaies. — Débats entre l'archevêque, le chapitre de Besançon et le duc de Bourgogne, au sujet du droit que prétendait celui-ci à battre monnaie à Auxonne, en sa qualité de comte d'Auxonne. — Bulle du pape Clément VI

qui lève l'excommunication prononcée par les premiers contre le duc Eudes IV, et évoque à lui la connaissance du débat qui les divise. — Procuration donnée par le duc à Pierre de Commarin, chevalier; Pierre d'Arc, chanoine de Troyes, et Pierre de Clarcy, pour suivre ce procès à la Cour apostolique. — Présentation de la bulle à l'official de Besançon pour faire lever l'interdit. — Lettre d'Etienne, cardinal de Saint-Jean et Saint-Paul, qui lève l'interdit jeté sur le comté d'Auxonne. — Autres du même; de Guy, cardinal de Sainte-Cécile; d'Annibal, cardinal, évêque de « Tusculum, » contenant relaxations successives des excommunications jusqu'à l'année 1357. — Bulle du pape Clément VII qui lève l'excommunication lancée sur le comté de Bourgogne par Guillaume, archevêque de Besançon, à l'occasion de ce que le duc de Bourgogne Philippe-le-Hardi, sur le refus qui lui avait été fait de lui rendre hommage pour les fiefs qui relevaient de lui, sous prétexte de leurs débats au sujet de la monnaie d'Auxonne, s'était saisi du château de Gy et le détenait en sa possession. — Commission du même pape à l'abbé de Saint-Oyan de Joux, pour faire rendre à l'archevêque et au chapitre de Besançon, les biens saisis par le duc de Bourgogne. — Autre à l'évêque d'Autun et à l'abbé de Saint-Bénigne de Dijon, pour donner l'absolution de l'interdit prononcé par l'archevêque de Besançon avec pouvoir de l'étendre à ceux qui seraient morts repentants et qui n'auraient pas été inhumés en terre sainte.

B. 11207. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 10 pièces, papier; 5 sceaux.

1346-1456. — Monnaies. — Personnel. — Paiements faits au nom du duc par Michel Humbert et Jean Bichot de Florence, maîtres de la monnaie d'Auxonne. — Don de 400 francs d'or, fait par le duc Philippe-le-Hardi à Bénédict Dugal, général, maître des monnaies du roi. — Paiement des gages de Etienne La Plote, général visiteur des monnaies du duc; — Regnaut de Goudry, maître des monnaies; — Jean Utenhene, garde des monnaies de Flandres. — Provisions accordées par le duc Philippe-le-Bon, de maîtres de la monnaie d'Auxonne et de Cuisery, à Girard Robot et Jean d'Agué; — de changeur, à Salins, à Jean de Montagu; — de maîtres des monnaies d'Auxonne, Saint-Laurent, Cuisery et Chaussin, aux frères Viard; — de garde de la monnaie d'Auxonne, à Etienne Chevrot. — Lettres d'obligation des maîtres de la monnaie envers les maîtres de la Chambre aux deniers du duc.

B. 11208. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 12 pièces, papier; 2 sceaux.

1416-1596. — Monnaies. — Officiers, ouvriers. — Ordonnances des ducs Jean-sans-Peur et Philippe-le-Bon, qui affranchissent les maîtres, gardes, tailleurs, essayeurs, ouvriers et monnoyers du serment de France, employés dans les monnaies, de toute autre juridiction que celle des maîtres et prévôts, sauf pour le cas de meurtre, larcin et rapt, et les exemptent de toutes contributions; — qui, pour suppléer à la désertion des ouvriers monnoyers, enjoignent aux maîtres de requérir des ouvriers du marteau de bonne famille, pour travailler aux monnaies; — qui prescrivent une augmentation de salaire aux ouvriers, afin d'éviter leur désertion; — enjoignent aux maîtres de payer à leurs ouvriers l'ancien prix convenu « pour le bressaige; » — qui ordonnent d'informer sur les pertes réelles supportées par les tailleurs des fers des monnaies. — Arrêt du Parlement de Paris qui réglemente le recrutement et le mode d'admission dans la corporation des monnoyers du serment de France. — « C'est le serment que les maîtres particuliers des monnaies de roi, notre sire, luy doivent faire. » — Arrêt du Parlement qui adjuge aux officiers des monnaies le quart du billon transporté hors du royaume.

B. 11209. (Liasse.) — 18 pièces, parchemin; 29 pièces, papier; 3 sceaux.

1411-1441. — Monnaies. — Amodiations. — Correspondance entre la Chambre des comptes, les baillis et les gardes des monnaies, pour la publication du bail des monnaies et l'entretien des hôtels. — Lettres du duc Jean qui afferment la monnaie d'Auxonne à Amiot Viard; — prorogent d'un an le bail de celles de Saint-Laurent et d'Auxonne à Humbert Viard et Guillaume Seran, qui devront « battre et monnoyer monnoie blanche et noire du poix et loy et de l'empraincte ou karat fixés par les ordonnances. » — Lettres du duc Philippe-le-Bon, de la duchesse Marguerite, sa mère, et d'Isabelle de Portugal, sa femme, qui mandent à la Chambre des comptes d'affermer les monnaies de Bourgogne; — d'y forger des monnaies semblables à celles du roi de France; — qui prolongent le bail des monnaies du duché passé à Humbert Viard et à Oudot Donay.

B. 11210. (Liasse.) — 37 pièces, parchemin; 24 pièces, papier; 5 sceaux.

1282-1564. — Monnaies. — Fabrication. — Promesse de Jean Berniers, bourgeois de Beaune, au duc Robert II, de fabriquer jusqu'à la somme de 15 milliers gros de monnoie. — Marché, fait par Baldefin et Quinquenel, citoyens de Florence, avec le même duc, pour la fabrication de 60 gros milliers de Dijonnais. — Autre passé par le duc Eudes IV, avec maître Bonin, pour battre en son comté d'Auxonne des florins au coin de Florence de 70 pour marc au marc de Paris, et à 23 carats d'or de loy; — des mailles blanches de 8 deniers la pièce de 11 sols 3 deniers par marc et 9 deniers d'argent le

roy ; — des deniers doubles valant 2 deniers parisis la pièce de 16 sols, au marc de 4 deniers d'aloy d'argent le roi. — Paiement des réparations faites à l'hôtel de la monnaie de Gand. — Ordre de la Chambre des comptes de chercher une maison dans Chalon, pour y installer la monnaie de Saint-Laurent. — Autorisation donnée par les ducs Jean-sans-Peur et Philippe-le-Bon, à plusieurs nobles et bourgeois de faire battre monnaie à leur profit et pour une certaine somme, dans leurs hôtels de monnoie. — Ordre du duc Jean, de sa femme Marguerite de Bavière, de forger des blancs à 10 deniers tournois la pièce ; — de convertir en monnaie 1,000 marcs d'argent fin ; — de forger des gros à 20 deniers tournois pièce à 3 deniers d'aloy, argent le roi et de 8 sols, le poids au marc de Paris; — à Amiot Viard, maître de la monnaie, de battre dans un an 2,400 marcs d'argent fin ; — de fabriquer des deniers blancs comme ceux du roi ; — de fabriquer des deniers blancs, nommés doubles deniers, à un denier 12 grains d'aloy argent-le-roi et de 9 sols 4 deniers et demi de poids au marc de Paris, qui auront cours pour 2 deniers tournois pièce ; — des blancs deniers valant un denier tournois ; — de faire un emprunt forcé de marcs d'argent, sur le clergé et les bourgeois, pour être convertis en monnaie ; — de frapper des deniers d'or fin, les uns appelés nobles à 24 karats un quart de remède, de 4 estellins de poids la pièce, qui font 40 deniers de poids au marc de Paris, et des autres demi-nobles de 2 estellins de poids la pièce qui sont 20 deniers au marc de Paris ; — des grands blancs valant 10 deniers tournois la pièce, à un denier maille d'aloy, argent le roi et de 8 sols 4 deniers de poids au marc de Paris ; — des deniers blancs valant 5 deniers, à un denier 12 grains d'aloy, de 16 sols 8 deniers de poids ; — des petits deniers noirs valant un denier tournois, à 9 grains d'aloy, argent le roy, de 16 sols 8 deniers de poids ; — des saluts d'or, valant 25 sols tournois ; — d'autres valant 22 sols tournois. — Traité entre la Chambre des comptes de Dijon et les échevins du Bourg-dessus-Salins pour la fabrication de 4,500 marcs de monnaie. — « Advis fait en la Chambre des comptes sur le fait des monnoies de Monseigneur le Duc et des changeurs. » — Instructions pour la fabrication en Bourgogne des deniers d'or appelés *Philippus*, à 24 karats d'or fin un quart de remède en aloy et de 67 et demi de poids au marc de Troyes ou de Paris, à un denier estellin de remède au poids sur chaque marc ayant cours pour 17 gros ; — des deniers dits demi-Philippus ; — des deniers d'argent appelés Blancs de Bourgogne, armoyés de la pile des pleines armes du duc et à la croix au lieu des deux couronnes qui sont aux blancs du roi deux livres. — Instructions, au point de vue de la fabrication des monnaies, pour appréciation du marc d'argent et de ses multiples, l'aliage, l'aloy et les caractères distinctifs des espèces. — Etat dressé par les généraux des monnaies du roi, des testons et demi-testons versés par le receveur général pour être refondus. — Paiement de la fonte de 600 jettons frappés à la monnaie de Dijon.

B. 11211. (Liasse.) — 61 pièces, parchemin ; 31 pièces, papier.

1417 - 1560. — Monnaies. — Cri et décri. — Changeurs. — Lettres de la duchesse Marguerite de Bavière, qui défend le commerce du billon dans l'intérêt du monnoyage. — Ordonnances du duc Philippe-le-Bon, qui institue des changeurs et fait un réglement « pour le soustenement et maintenement « de ses monnoies, afin de pourveoir que marc d'or, d'argent « ou de billon n'excède pas le prix qui sera fixé en ses monnoies ; » — qui fixe le prix du marc de billon à 20 livres ; — qui défend le cours des grands et petits blancs, et ordonne la fonte d'autres à ses armes et caractères ; — qui fixe le cours des monnaies de Flandres ; — qui défend l'introduction et l'usage des monnaies étrangères au duché et comté de Bourgogne ; — qui ordonne le cours forcé des monnaies du roi frappées en Bourgogne. — Ordonnance de Henri VI, roi de France et d'Angleterre, qui fixe le cours des monnaies frappées tant par lui que par le feu roi Charles VI. — Exécution de cette ordonnance en Bourgogne. — « Advis » sur la nécessité de décrier les doubles, dits niquets, dont les trois valent un blanc au duché et quatre au royaume. — Provisions de changeurs, accordées par le duc Philippe-le-Bon à Jean Bauchezeaul et Jean Saderon de Bourbon-Lancy. — Mémoires adressés par la Chambre des comptes au duc de Bourgogne, contre la dépréciation des monnaies de France, de Savoie et de Bretagne, inférieures en titre à sa monnaie, et du préjudice qui lui en arrive ainsi qu'à ses sujets. — Ordonnance du Conseil ducal, qui fixe le tarif des monnaies étrangères, importées en Bourgogne. — Procès-verbal de contrôle par les officiers des monnaies, des monnaies étrangères introduites par les changeurs et de certains testons qu'on disait fabriqués à Dijon. — Ordonnance de Jean de Baudricourt, gouverneur de Bourgogne, qui fixe le tarif des monnaies étrangères spécifiées dans le compte de Jean Johannaut, receveur des amortissements. — Mandement du roi François II à la Chambre des comptes, de faire évaluer les karolus frappés à Besançon ; — Idem les écus neufs frappés à Dijon. — Déclaration des dommages causés aux habitans du duché de Bourgogne par l'introduction des monnaies étrangères.

B. 11212. (Rouleau.) — Papier de 1m90 de longueur.

1403 - 1405. — Monnaies. — C'est le compte de l'œuvre de la monnaie d'Auxonne « des grans blancs deniers à l'escu

« de Monseigneur le duc de Bourgogne, qui ont cours pour « 10 deniers tournois la pièce, à 5 deniers 12 grains d'a- « loy, argent de roi, de 6 sols 3 deniers un tiers de poids au « marc de Paris, » rendu par Girard Rosselay de Florence, maître de la dite monnaie. Il rend pour chaque marc d'argent, 8 sols 11 deniers 2 tiers, valant 947 livres 1 sol 11 deniers tournois. — Fabrication de petits blancs deniers, qui ont cours pour 5 deniers tournois la pièce, à 5 deniers 12 grains d'aloy d'argent le roi, et de 12 sols 6 deniers de poids au marc; — de deniers noirs, appelés engrognes, qui ont cours les trois pour 5 deniers tournois, à 2 deniers 12 grains d'aloy, argent le Roi, et de 18 sols 9 deniers de poids au marc.

B. 11213. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets, parchemin.

1421 - 1422. — Monnaies. — Compte des dépenses de la fabrication d'une boîte de deniers d'or, appelés escus, qui ont cours pour 22 sols 6 deniers tournois pièce, à 22 karats demi quart de remede et de 67 deniers de poids au marc de Paris; rendu par Andriet de Vecly, maître de la monnaie de Dijon et de Chalon; — « il y avait dans la dite boîte 13 sols 6 deniers d'or qui valent 162 écus d'or, qui font 32,400 de ces escus et poisent 483 marcs 4 onces 15 deniers 16 grains, où il y a 443 marcs 4 onces 6 deniers 8 grains d'or fin, acheté, marc d'or fin 76 livres 10 sols tournois.

B. 11214. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, parchemin.

1426 - 1427. — Monnaies. — Compte de Jacques de Hellemmes, Adam Raviez et Jacques Bernard, maîtres particuliers de la monnaie d'or et d'argent que le duc fait frapper à Namur. On ne frappe ni nobles, ni demi nobles, ni quarts de nobles, mais des doubles appelés *tarelares*, à 5 deniers d'aloy argent le Roi, à 4 sols 5 deniers de taille au marc de Troyes; — des écus d'or de Hollande, nommés *Chuquars*, dont 67 font le marc; — des deniers d'or, dont 2 valent un de ces écus.

B. 11215. (Registre.) — In-folio, 145 feuillets, parchemin.

1417 - 1474. — Monnaies. — Compte de la monnaie de Dijon, rendu par Humbert et Pierre Viard, Girard-Roblot, Oudot Donay et Othenin Bourrier, maîtres de la monnaie de Dijon et Chalon. — Dépenses de fabrication de grands blancs, ou grands blancs aux deux écus, ayant cours pour 10 deniers tournois la pièce, à 4 deniers, d'autres à 5 deniers, d'autres à 2 deniers, 12, 16 grains, argent le Roi d'aloy, et 6 sols 8 deniers de poids au marc de Paris; — d'écus d'or qui ont cours pour 22 sols 6 deniers tournois la pièce, à 23 karats 7 deniers d'or, appelés moutons, valant 22 sols tournois la pièce, à 21 karats et demi d'aloy; — de petits blancs, ayant cours pour 5 deniers tournois la pièce, à 2 deniers 12 grains, à 2 deniers 20 grains d'aloy la pièce; — de deniers noirs appelés doubles, valant 2 deniers tournois la pièce, à 1 denier 12 grains, à 1 denier d'aloy et de 16 sols 8 deniers de poids au marc. — Jean du Vivier, essayeur, reçoit 7 francs pour ses gages. — Fabrication de gros valant 20 deniers tournois la pièce, à 5 deniers 8 grains, à 4 deniers, à 3 deniers 8 grains, à 3 deniers, 2 deniers 12 grains d'aloy; de 6 sols 8 deniers de poids au marc. — Construction de dix fournaises dans la maison de la monnaie de Dijon. — Fabrication de petits deniers noirs, valant 1 denier tournois la pièce, à 8 grains d'aloy et à 25 sols de poids au marc; — des deniers noirs appelés tournois, valant 1 denier pièce, à 1 denier 18 grains d'aloy argent le Roi, et 16 sols 9 deniers de poids au marc; — des deniers d'or appelés saluz, valant 22 sols 6 deniers tournois pièce, à 24 karats et à un quart de karat de remede, de 5 sols 10 deniers au poids de marc; — de petits blancs, valant 5 deniers tournois pièce, de 12 sols 6 deniers de poids au marc, à 4 deniers 12 grains et à 5 deniers d'aloy, argent le Roi; — de deniers d'or, appelés *escus*, valant 25 sols tournois pièce, à 24 karats et à un quart de remède et 70 au marc.

B. 11216. (Cahier.) — In-folio, 52 feuillets, parchemin.

1490 - 1495. — Monnaies. — Compte de Jean de Vidal, maître particulier de la monnaie de Dijon, pour la fabrication des deniers d'or appelés « escus au soleil » à 23 karats 1 huitième, à 1 huitième de karats de remède, de 70 deniers de poids au marc, qui ont cours pour 36 sols 3 deniers tournois la pièce; — de grands blancs à la couronne, valant 12 deniers tournois pièce, à 4 deniers 12 grains d'aloy, argent le Roi, à 2 grains de remède et 7 sols 2 deniers de poids au marc; — de deniers blancs, appelés lyards, à 3 deniers d'aloy, à 2 grains de remède, de 19 sols 6 deniers de poids; — de petits deniers tournois, noirs, à 1 denier d'aloy, à 2 grains de remède et 21 sols de poids. — Paiement des gages de deux gardes (100 livres chacun); — du tailleur et de l'essayeur (50 livres chacun); — du contre-garde (20 livres). — Construction d'un atelier de monnaie à Saint-Jean-de-Losne, lors de la peste qui régnait àDijon. — Réparations faites à l'hôtel de Croy « estant au pourpris de l'hôtel du Roi à Dijon » et où on establit la monnoie.

B. 11217. (Liasse.) — 21 pièces, parchemin; 12 pièces, papier.

1488 - 1630. — Naturalisations. — Lettres de naturalisation accordées par le roi Charles VIII, à Jeannet de La Sarre, natif de Valence en Espagne; — par Louis XII à Philippe de Hochberg, marquis de Rothelin, gouverneur de Provence; —

Jean Dores, Jean de Charmoilles, hommes d'armes du précédent; — Othenin de Cléron, seigneur de Saffres; — Perceval de Grammont, écuyer; — Jean et François de Rupt, écuyers, natifs du comté de Bourgogne; — Épinglier, natif d'Ambournay-en-Bresse; — par François Ier, à Françoise de la Chambre, dame d'Aix; — par Henri II, à Antoine de Soria, castillan; — Philippe Lambert, natif de Besançon; — Valburge de Vauderaa, femme de Jean de Bonnot, et à ses enfants, natifs de Malines; — par Charles IX, à Thomas Palluat, docteur en droit, natif de Bourg; — par Henri IV, à Jérôme Rossi, capitaine italien; — et par Louis XIII, à Toussaint Mugnera, franc-comtois.

B. 11218. (Liasse.) — 16 pièces, parchemin; 13 pièces, papier.

1505-1580. — Naturalisations. — Quittances de la finance des lettres de « naturalité » obtenues par Jean de Gilly, écuyer; — Claude de Baleyson; — Jean Landroul; — Louis Guichard; — Guillaume Annuel, prêtre; — Jeanne de Poupet, veuve de Pierre de Brion, chevalier; — Collette Rollin, veuve du seigneur de Soye; — les enfants de Philippe de Veyrey; — Etienne Pariset, prêtre; — Théodore de Saulx, tous francs-comtois; — Jean Egris, dit Hennequin, bruxellois; — Jean de La Plume, natif de Bouchain; — Philippe Panicier; — Antoine Repaz; — Guillaume Pombaul, prêtre; — Nicolas de Château-Martin, conseiller au Parlement de Dijon, bressans; — Georges Humes, écossais, hommes d'armes de la compagnie d'Aubigny; — Pierre Routhier de Verdun-sur-Meuse; — Martin Clément, natif de Rome; — Georges de Capussement, natif de Turquie; — Jacques Pascal, castillan; — et enquêtes sur leurs « facultés et chevances. » — Enquête sur la naturalité d'Alexandre et Prosper, fils de Marc des comtes de Vintimille, et neveux de Jacques de Vintimille, conseiller au Parlement de Dijon; — Gratien Ximenez, du royaume de Léon.

B. 11219. (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1310-1392. — Notaires et tabellionages. — Défense, faite par le roi Philippe-le-Bel, aux notaires royaux établis sur les terres du duc de Bourgogne, d'exercer leurs offices « selon que contiennent les ordonnances. » — Rôles des registres des actes reçus par les notaires de la terre de Champagne (appartenant à la duchesse) de Châtillon; de Beaune; de Vitteaux et de Nuits, et fournis par eux aux fermiers des tabellionages. — Injonction de Nicolas de Toulon, chancelier de Bourgogne, à Jean Prieur de Noyers, coadjuteur du tabellion de Montbard, « de mettre en grosse et en publique forme » et faire sceller un protocole reçu par lui. — Pension donnée par le duc de Bourgogne à Guillaume de Torcy, tabellion de Langres.

B. 11220. (Liasse.) — 12 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1405-1448. — Notaires et tabellionages. — Ordonnances du duc Jean-sans-Peur, qui réunit à son domaine les tabellionages et les clergies de la chancellerie des bailliages et prévôtés, et prescrit leur délivrance par bail; — qui révoque ces lettres de réunion; — qui les réunit de nouveau au domaine, sauf celui de Dijon. — Instructions sur le bail et gouvernement de ces tabellionages et clergies, dressées par la Chambre des comptes. — Pension de 100 francs sur les revenus du tabellionage, assignée par le duc Jean à Philippe Musnier, dit Jossequin, garde de ses joyaux. — Bail à vie du tabellionage de Flavigny. — Provision de l'office de notaire et tabellion général, au comté de Bourgogne, accordé par le duc Philippe-le-Bon à Pierre Guichon; — à Jean Bougros. — Requête de Charles d'Etampes, écuyer, présentée au duc Philippe, afin d'obtenir et exercer l'office de notaire sans déroger à la noblesse. — Opposition des notaires de Mâcon à la mise en ferme des greffes des justices royales. — Défense, faite par la Chambre des comptes, au fermier du tabellionage de Baigneux-les-Juifs, d'exercer ses droits sur les notaires dépendant du tabellionage de Saulx-le-Duc, ressortissant au bailliage de la Montagne. — Contrat d'engagement du tabellionage de Montcenis.

B. 11221. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, parchemin.

1310-1312. — Notaires et tabellionages. — Registrum J(oannis) R(ateti) N(otarius) D(ivionensis) et de Jean Picart, son coadjuteur. — Etienne, Pierre et Jean, enfants de feu maître Thomas le Physicien, constituent des arbitres pour le partage de la succession. — Vente à Marsannay-le-Bois, faite par Girard, maire du lieu. — Caution fournie à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, par Girard Chauvirey, Jean de Senoncourt, Aubert de Contreglise, chevaliers; Philippe Maillefer et Jean de Contreglise, dit le grand écuyer, pour la somme de 500 livres qu'elle devait à Jean de Bornaut, chevalier. — Vente de la coupe du bois des Ayers, sur Magny-sur-Tille, faite par Jean de Châteauvilain, seigneur de Luzy et de Magny, moyennant 40 livres tournois. — Procuration donnée par Perronnette, dame d'Epernay, et Perreaul son fils. — Autre donnée par Jean, seigneur de Chargey, à Guillaume, seigneur de Saint-Seine-sur-Vingeanne, chevalier. — Mathilde, dame de Chaussin et de la Marche, femme de Henri de Bourgogne, chevalier, vend sa terre de Chevigny-Saint-Sauveur à Robert de Grancey, seigneur de Larrey. — Composition entre Herric, seigneur de Marey, et Guillaume Dambelle, sergent du duc, au fait de la saisie d'un cheval, ordonnée par Alix de Menêbles, religieuse au Val d'Osne. — Jean Personne, recteur de la

Maison-Dieu de Til-Chatel, reconnaît devoir 22 émines de blé à Griffon Graindorge. — Traité par lequel Marguerite, femme de Huguenin Quart, écuyer, s'engage à payer 60 livres tournois pour la dot de sa sœur Isabelle, qui doit entrer au couvent des Bernardines de Tart. — Huguenin dit Amentières, maire de Saint-Seine-sur-Vingeanne, et Oudenot, sa femme, se reconnaissent hommes taillables et exploitables, haut et bas et de serve condition comme les autres hommes de Guillaume, seigneur de Saint-Seine, avec le droit de confisquer leurs corps et leurs biens en cas d'infraction. — Bail à vie de la terre de Flacey, fait par l'abbé de Saint-Bénigne de Dijon à frère Robert de Mont-Saint-Léger. — Rolin, maire de Marsannay, vend à Bonvalot de Fontaine, 2 émines de froment pour 60 sols tournois. — Barthélemy Graindorge de Dijon, clerc, consent, moyennant une pension annuelle de 60 sols, à être le conseil de Guillaume, seigneur du Fossé, et d'Agnès sa femme, sauf contre l'abbé de Bèze, le chambrier de Saint-Seine et les religieux de Norges. — Autorisation donnée par Henri de Bourgogne à Mathilde, sa femme, de rembourser à Eudes de Gaës le restant des 3,000 florins qu'il avait prêtés à elle et à Gauthier, seigneur de Montfaucon, son premier mari. — Vivien du Cloître de Dijon, clerc, s'oblige à être le conseil de Jeannotte Laud, sauf contre le duc et ses officiers, moyennant 10 livres par an. — Jean de Vezelay, chirurgien, transige avec Thierry Robelier, mari de sa sœur, au sujet des constructions faites par celui-ci dans une maison près l'église Saint-Jean à Dijon. — Vente de vigne faite par Jean de Brochon, sergent du maire de Dijon. — Bernard Legendre de Prenois fait, de son vivant, le partage de ses biens entre ses héritiers. — Olivier Marchand, de la société des *Malavotorum de Sen.*, accorde un délai d'un an à l'abbaye de Saint-Bénigne pour le remboursement du restant de la somme de 3,600 livres prêtée par ladite société ; l'acte fut scellé des sceaux de la cour du duc et de la compagnie. — Hugues de Gerland, prieur et « maître de l'Ospitaul, fiz Demoinge le Riche à Dijon, » amodie les biens de cet hopital. — Partage des biens de Sybillote de Menans, femme de Guillaume de Chasans, damoiseau, entre Jean, leur fils mineur, et Jeannette sa sœur, femme de Jean de Pommard ; les biens sont situés sur Vosne, Chambolle, Gilly, Flagey, Dijon, Buisson et Aiserey.

B. 11222. (Registre.) — Petit in-folio, 78 feuillets, papier.

1315-1318. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Jean Piquart, notaire, coadjuteur d'André Henri de Dijon, tabellion de la cour de Langres. — Remboursement d'une somme de 30 livres tournois à messire Simon, curé de Nuits. — Transaction pour règlement de compte entre maître Jean de Valence, physicien à Dijon, et les mariés Fremiet. — Accord entre Guillaume Billebaut, pelletier et bourgeois de Paris, et Hugues V, duc de Bourgogne, pour le recouvrement d'une somme de 2,400 livres prêtée audit duc. — Colas et Martin reconnaissent devoir à un Juif (dictus) une somme de 11 livres 7 sols tournois et s'engagent, s'ils ne la remboursent pas au terme fixé, de payer celle de 13 livres 7 sols. — Quittance donnée par Odon, chanoine de Saint-Etienne de Dijon et prieur de Marsannay-la-Côte, à Simon de Latrecey, fils et héritier de Renaud de Latrecey, seigneur de Couchey, du testament duquel ledit chanoine était exécuteur. — Amodiation de deux moulins sis au Val-de-Suzon, par frère Jean, chanoine de Mont-Saint-Bernard, prieur et maître de l'hopital de Val-de-Suzon. — Guichard, apothicaire, amodie pour quatre ans une maison située à Dijon, rue des Changeurs, joignant celle de Jean-Guillaume Aubriot. — Isabelle, dame de Courtivron, veuve, et Nicolas son fils, se portent garants d'une somme de 78 livres prêtée par Hugues de Pautet, curé de Fénay, à Geoffroy, seigneur de « Céresio castro, » leur frère et oncle. — Etienne Besancourt, demeurant au moulin de Saint-Etienne de Dijon, déclare que, bien qu'il ait promis le mariage à Jacquette Bordereau, il ne se croit point engagé irrévocablement envers elle, attendu qu'il avait pris avant les mêmes engagements vis-à-vis d'une femme dont il avait eu des enfants; c'est pourquoi il la quitte de toutes promesses. — Escard, curé de Sacquenay, amodie pour trois ans à Jacques de Saint-Seine, prêtre, son église de Sacquenay moyennant 50 livres par an. — Partage de biens entre Guyot et Huguenin, fils de Gillons, seigneur de Fontaine, et d'Agnès sa femme. — Quittance générale donnée par Jean de Narbonne, bourgeois de Dijon, à Eudes, seigneur de Grancey, et à Isabelle sa femme. — Frère Jean, prieur de Til-Châtel, reconnaît devoir 50 livres tournois à l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon, pour du froment vendu à lui et à ses religieux. — Remise de deux lettres de créance, faite par Craiselin, Juif de Dijon, à Hugues de Montagu, seigneur de Marigny-le-Cahouet. — Cheptel d'un bœuf et d'une vache, sous poil rouge, entre Constantin le Chalmelez, de Fauverney, et Maurice Lejay, de Dijon. — Achat fait par Hugues, abbé de Saint-Seine, de 60 émines de froment pris du célérier de l'abbaye de Saint-Bénigne. — Gabriel Seracon, marchand de Milan, fait une reconnaissance de 660 livres à Guillaume Aubriot, de Dijon. — Guillaume Bigot, damoiseau, donne à Guyard de Torney, clerc, une vigne à Saint-Apollinaire, pour récompense de services.

B. 11223. (Volume.) — Petit in-folio, 50 feuillets, parchemin.

1317-1318. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Jean Piquart, coadjuteur du tabellion de Dijon. — Procuration passée par frère Aymon de Pernand, précepteur de la commanderie de Saint-Antoine de Norges, à frère Pierre Orsal, pour régler un compte avec Castel Lombard, de Flo-

rence, précepteur de la commanderie de Flandres. — Convention entre André de Gevrey, maître-maçon de l'œuvre de Saint-Bénigne, et Etienne, son frère, tous deux fils de feu Hugues Marcheau ; Etienne s'engage à rester trois ans avec son frère, qui garde la totalité de l'héritage paternel, et l'indemnisera de cet abandon ainsi que du temps qu'il lui consacrera en le nourrissant et en l'entretenant. — Constitution de procureur par Bernard d'Is, curé de Villecomte. — Règlement de compte entre Milon, maître de l'hopital Notre-Dame de Dijon, assisté de trois religieux et d'une religieuse, et Jean de Tonnerre, clerc, qui avait établi sa demeure audit hopital. — Pierre de Montigny-le-Roi, recteur des grandes écoles de Dijon, fait une reconnaissance des 12 livres qu'il doit à Guillaume de Plombières, pour le loyer d'une maison. — Renaud, curé de Saint-Jean, pourvoit à la desserte de la chapelle de Sainte-Croix dans ladite église, vacante par le décès du titulaire. — Vente d'une vigne à Fontaine-lez-Dijon, par Guyot de Bar, damoiseau. — Reconnaissance d'une somme de 100 sols, due à frère Huon Chauderon, prieur de Saint-Sauveur-sur-Vingeanne. — Autre d'une somme de 110 sols, due par Girard de Bourguignon, curé de Belleneuve, à Simon Maréchal, de Dijon. — Girard, curé d'Aubigny, vend pour quatre ans au prêtre Guillaume, moyennant 8 livres, une redevance de trois émines de seigle et un bacon de porc. — Jean de Narbonne, commissaire député par le roi de France, promet à Guy Barbier de Givry, serviteur de Philibert Aymonet, citoyen de Châlon et bourgeois de Macon, de se porter garant pour lui, à cause des sterlings dont il a été trouvé porteur.

B. 11224. (Registre.) — Petit in-folio, 100 feuillets, papier.

1325-1326. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Jean Piquart de Longvic, et de Guillaume Clémence, coadjuteur de Jean le Ratet. — Thibaut Dannoz, maire de Daix, achète un tonneau de vin moyennant 12 livres. — 4 muids de vin sont payés 8 livres 2 sols par Robert le serrurier. — Amodiation par l'infirmier de l'abbaye de Saint-Bénigne des droits qu'il a sur l'église de Brazey, faite à Amédée, curé de cette église. — Jean Brucheote, recteur de l'église Saint-Jean de Dijon, amodie pour trois ans les terres de son église à Fontaine, à Etienne, maire dudit lieu. — Confirmation des priviléges de l'ordre hospitalier du Saint-Esprit de Rome, par le Pape Jean XXII. — Présentation au notaire Piquart, par le maître de l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon, de plusieurs priviléges des Papes, afin de justifier du droit qu'ils lui confèrent de quêter dans plusieurs diocèses. — Renaudet, dit le Maistre des Peaulx, de Châtillon-sur-Seine, achète à Jean Maroiche de Dijon un corset et un capuchon pour le prix de 17 sols. — Procuration donnée par Henri de Meuilvis, grand prieur de Champagne, à Jean d'Amance, commandeur de Dijon. — Jean de Travoisy, templier, reconnaît devoir la somme de 6 livres à Odet Lambert de Dijon. — Renier, maire de Couchey, reconnaît devoir 10 livres à Pierre de Bèze. — Quittance donnée par frère Nicolas de Lorraine, religieux du Saint-Esprit de Dijon à Jean de Broindon, damoiseau, de la somme de 35 sols qui lui avait été léguée par Jeannette, sœur dudit Jean, suivant lettres reçues par le doyen de la Sainte-Chapelle de Dijon, commissaire à ce délégué par Napoléon, cardinal, diacre de Saint-Adrien. — Martin de Pâques, physicien d'Agnès, fille de saint Louis, duchesse de Bourgogne, nomme Hugues de Châteauvilain son procureur. — Jean de Lux, prêtre, recteur de la Maison-Dieu d'Orville, est débiteur de Marguerite la Bandière de Dijon. — Jean Pelerin, seigneur d'Oigny, chevalier, vend ce qu'il possède sur le péage de Dijon à la veuve et aux héritiers Bizot. — Reconnaissance de dette par Jean Constance, prêtre, recteur de la léproserie de Saint-Seine-l'Abbaye. — Traité entre Sybille, veuve de Guillaume d'Echannay, damoiseau, et son fils Haymon. — Accensement par le chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon, à Odet Jacquenet, d'une maison située rue des Riboutez. — Règlement de compte entre Pierre, curé de Gevrey, et Jean de Planay, prêtre, amodiateur des revenus de cette église. — Procuration donnée par Guillaume Amaluin, prieur de Marcigny-les-Nonnains, pour défendre les causes de son monastère devant plusieurs tribunaux. — Vente de la terre de Change près Nolay, faite par Jean Pelerin, chevalier, seigneur d'Oigny, aux frères de Laignes. — Quittance donnée par Jacques de Roche, moine et grenetier de Saint-Bénigne, des 26 livres tournois de rente assignée par le duc sur les marcs de Dijon. — Richard de Colombet, damoiseau, reçoit en gage de Richard de Montbéliard, seigneur d'Antigny, et d'Isabelle de Pontailler, sa femme, une coupe d'argent doré, deux bassins à main et deux plateaux d'argent, pesant 27 marcs 7 onces et un sixième. — Créance due à messire Raymond, recteur des écoles de Dijon. — Pariset de Champlitte, tondeur de draps, s'engage pour deux ans à Guillaume de Marcenay, tondeur de draps à Dijon, sous la condition d'être nourri, logé et de recevoir 2 deniers par chacune journée de travail. — Testament de Hugues, curé d'Ancy-le-Serveux. — Quittance donnée par Jean de Vianges, moine et procureur de Jean, abbé de Saint-Seine, et Raimont de Saint-Aubin, doyen de la Chrétienté, de la somme de 17 livres 10 sols, prix de 32 émines et un bichet de blé. — Etienne, clerc des écoles de Dijon, est témoin de la mort de Philippe de Fauverney, arrivée le 13 juin 1326, dans la chambre haute de l'hôtel de Guillaume de Vergy, chevalier. — Guillaume Baudet d'Auxonne, professeur de lois, échange son canonicat de Saint-Martin de Lons-le-Saunier avec Guy Doret, chanoine de Saint-Denis de Vergy. — Testament de Jacques de Saint-Michel, chapelain de la Sainte-Chapelle de Dijon. — Adam de Nesle, prieur de Saint-Léger, nomme des procureurs. — Jean du Pautet, maire de la

commune de Dijon, donne procuration à cinq individus, tant laïcs que clercs, auprès des gardiens des foires de Champagne. — Attestation donnée par plusieurs habitans que Robert le Vilains, prêtre, curé de Viel-Champagne, au diocèse de Sens, son frère et sa sœur sont nés à Dijon, en la rue des Noirots, paroisse Saint-Michel, du loyal mariage de Huguenot le Vilain et d'Estevenote sa femme. — Mandement d'Hélion de Villeneuve, grand maître de Saint-Jean de Jérusalem, à Henri de Mosnel, grand prieur de Champagne, d'acquitter une pension convenable à Jean de Travoisy, ancien templier.

B. 11225. (Registre.) — Petit in-folio, 85 feuillets, papier.

1323-1328. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Dominique Griffon, tabellion de la cour de l'official de Langres. — Eudes Routier, tabellion de la cour de Langres, et Jean dit Pautat, constituent des arbitres pour juger leur différent. — Guy, maitre de la léproserie de Dijon, les quatre frères et les quatre sœurs dudit hopital, reconnaissent devoir du froment, de l'avoine et de l'argent à Jean Frerouhot. — Jean Palmier, maitre de l'hopital du Saint-Esprit et ses religieux, reconnaissent devoir une somme de 28 livres au frère Jean. — Etienne Parisot, maître du Chef de l'Albane, et Guy Gardot, maître de la grange de Courbeton, prennent chacun cent moutons à cheptel. — Girard Naulot, de Saint-Apollinaire, vend à frère Jean deux chevaux au prix de 7 livres tournois et les reprend à cheptel pour la même valeur. — Pierre de Saint-Maurice, maitre de la léproserie de Dijon, prend à cheptel 140 moutons. — (1324) Bail d'une vigne par Lepetit, maître de la léproserie. — Jean Frerouhot donne quittance au prieur et aux religieux de Bonveau de six émines de froment et de six livres de cire qu'ils lui devaient et pour lesquelles ils lui avaient engagé deux calices. — Girard, fils d'Etienne Roussier, vend une maison rue des Coquins, à Dijon. — Reconnaissance de 10 livres faite par Perronnet dit Pauvre homme, chaudronnier. — Autre de 6 livres souscrite par Jean dit Bonhomme, corroyeur. — Quittance donnée par Jean Frerouhot des sommes prêtées par lui à l'abbaye de Saint-Seine. — Richard de la Motte, diocèse de Grenoble, et Jeannette de Treffort, du diocèse de Lyon, reconnaissent devoir à Richard d'Avignon, de Dijon, la somme de 30 livres pour le prix de chapeaux à eux vendus. — Jean Verneret, recteur de l'église Saint-Nicolas de Dijon, avait amodié cette église, moyennant 50 livres, à l'abbaye Saint-Etienne. — Testament de Regnant Sarro; il fait des legs à l'abbaye Saint-Etienne, au recteur, aux quatre prêtres, au marguillier, à la fabrique Saint-Michel, aux hospitaliers, à la léproserie, aux hopitaux du Saint-Esprit et de Notre-Dame, de la Madeleine et de la Chapelle-aux-Riches, aux frères mineurs et prêcheurs, aux écoles de Dijon, à la confrérie des vignerons, et 2 sols à chacun de ses filleuls et filleules. — Convention par laquelle les clercs mariés s'engagent à produire au procureur du duc, dans un bref délai, les mémoires à l'appui de leur refus de contribuer au paiement des marcs de la ville. — Ajournement par ordre de Jean de Bellenod, chevalier, et de Guy Vienere, clerc, commissaires du duc, de tous les clercs mariés de Dijon devant Etienne de Clervaux et Jean le Curtiler, clercs notaires, afin de recevoir leurs dépositions concernant l'exemption des marcs.

B. 11226. (Registre.) — Petit in-folio, 83 feuillets, papier.

1323-1326. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Jean de Bèze, coadjuteur de Jean Ratet, notaire à Dijon. — Marché de cheptel entre Perrel Tous le mondes d'Ahuy et Jacques de Vantoux, chanoine de Saulx-le-Duc. — Jean de Musigny, damoiseau, accense une maison située rue du Miroir, à Dijon. — Contrat de mariage d'Auxionne, charretier, et de Guiote de Montbard. — Isabeau, femme de Guy Chauchard, déclare à Jean Ratet, tabellion du duc, qu'elle annule le testament qu'on lui a fait faire durant sa dernière maladie. — Jeannet, cuisinier de l'abbaye de Saint-Etienne, et sa femme, vendent une pièce de terre d'un journal et demi sur le finage de Quetigny. — Amodiation de la ferme du Fays-sur-Velars, par l'abbaye de Saint-Bénigne. — Autre, par Othon, abbé de Saint-Bénigne, des moulins du Pont-d'Ouche, de Chevremorte et des Roches, à Dijon. — Jean de Goury s'engage au service d'Humbelin-le-Guerret, couvreur, pour trois ans, moyennant le boire, le manger, la chaussure, deux corsets de sergis et un chaperon de la valeur de 5 sols. — André Jobelin de Dijon, prêtre, donne en dot à sa nièce une maison située rue Boichefour, au Carron du Champ-Dame-Haie. — Quittance donnée par Simonet de Saint-Seine, sergent des foires de Champagne et de Brie, à Jean Petit, bourgeois, pour ses dépenses et son salaire de deux mandements qu'il avait présentés au maire de Dijon contre ledit Petit. — Othenin de Grantson et damoiselle Jeanne de Pesmes se font mutuellement promesses en ces termes : « *Ego volo vos in uxorem secundum præcepta sancte ecclesie, et ego vos in maritum*, etc. » — Paiement fait par Jean de Prenois, curé de Sombernon. — Compte particulier du notaire : Entre autres dépenses : pour une chambe de porc pour Madame, 26 deniers ; — pour Madame en son maul, pour amandres, pour pain blanc, pour sa confession, 12 deniers ; — à Vincent Ogier, ypothécaire, pour un électuaire, 3 sols. — Maître Martin, physicien de la duchesse de Bourgogne, met des bestiaux en cheptel. — André de Crécey, ancien templier, loue un attelage de charrette ferrée, moyennant 2 émines de blé par an. — Philibert Billot, de Dijon, met Jeanne, sa nièce, en *commande* pour quatre ans chez la veuve Viennot d'Aisey, sous la condition de lui four-

nir chaque année un bichet de froment, 2 quarterons de pois, une robe de calmande, et la veuve devra pourvoir à toutes ses nécessités. — Contrat de mariage de Jean le Mercier de Dijon, et de Agnelette le Tarterot; — de André Chambellan, et de Jeanne Viennet, fille du maire de Saint-Apollinaire.

B. 11227. (Registre.) — Petit in-folio, 78 feuillets, papier.

1323-1325. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Jean le Curtiler, coadjuteur du tabellion de Dijon. — Pierre, curé de Brognon, reconnaît devoir une quarteranche de froment à Odet Simereaul pour la vente d'un cheval rouge. — Acte de la déclaration, par Hugues Pélerin, maire de Dijon, qu'il avait saisi un cheval sur André de Quetigny, par l'ordre du bailli. — Transaction entre Etienne, prieur d'Epoisses, et ses religieux, au sujet des prébendes en bled et en vin. — Quittance générale donnée par Jacques, fils de Poncet de Champagne, damoiseau, à Vivien du Cloitre, bourgeois de Dijon. — Fondation d'un anniversaire dans l'église de Saint-Michel de Dijon, par Bonne, veuve de Richard Villain. — Guiot de Varennes, damoiseau, s'engage à se représenter à Dijon, dans le délai fixé, comme ôtage et caution de Simon Bugnot, entre les mains d'Ogier de Jussey, damoiseau. — Acte par lequel Hugues, prieur de Fauverney, décharge Colomb Jobert du témoignage qu'il devait donner dans une affaire entre le prieur et Gerard de *Baptizalam*. — Acte par lequel Ponce, prieur de Saint-Etienne de Dijon, et son couvent, après avoir pris connaissance des lettres du pape, qui conférait un canonicat à Thibaud de Troyes, clerc, refusent de le recevoir, sous prétexte que l'abbaye est endettée et appauvrie. — Quittance donnée par Alexandrine, abbesse de Prâlon, de 18 sols, payés au nom d'Agnelette de Fontaine, religieuse audit lieu. — Procès-verbal de l'ouverture du testament d'Eudes de Dijon, dit de Bèze, pénitencier d'Amiens. — Appointement du maire de Dijon dans une saisie des biens d'Odette Griffon, pour refus de paiement d'une cote d'impôt. — Procuration donnée par Guillaume de Besançon, précepteur de l'hopital de Saint-Antoine de Norges. — Nomination d'arbitres pour le jugement de leurs différends, faite par frère Urse, recteur de l'hopital du Saint-Esprit de Dijon, et Jacques Gillotte d'Heuilley-sur-Saône. — Acte de désaveu d'un seigneur devant le maire de Dijon. — Renvoi par le duc au maire de Dijon, par le ministère du bailli, de la connaissance d'une réclamation de Jean Maroiche, clerc. — Sentence du maire de Dijon, qui ordonne le changement d'une construction sur la voie publique. — Jean de Burgilles, étant dans l'église de Saint-Etienne de Dijon, reconnait l'abbé pour recteur de l'église Saint-Michel, et déclare qu'il accomplira tous les ordres qu'il en recevra. — Quittance donnée par Nicolas Broquard, ancien maire de Montbard. — Remise faite par Othe, abbé de Saint-Bénigne, à Jean d'Amence, précepteur de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem à Dijon, de cinq anneaux d'or, deux pierres, un fermail d'or et deux calices d'argent doré, que le précepteur de la maison d'Uncey avait mis en gage pour 50 francs. — Raimond de Saint-Aubin, doyen de la Chrétienté de Dijon, signifie à l'abbé de Saint-Etienne le décès du curé de Fontaine. — Quittance donnée par Aveline, fille de feu Jean de Verrière, jadis portier de la porte Fondoire. — Sentence d'Etienne de Clairvaux, clerc, lieutenant de Geoffroy de Blaisy, bailli de Dijon, gouverneur de la mairie dudit lieu, qui condamne Vivien du Cloitre et ses enfants à 100 livres d'amende, pour avoir assailli l'hôtel ducal à main armée; — protestation du fils de Vivien contre cette sentence rendue en l'absence de son père, qui, retenu au lit, n'avait pu présenter sa défense; — compromis entre Vivien du Cloitre et ses complices pour les dépenses de l'appel de cette sentence. — Pension de 100 sols faite par la commune de Dijon à *Arditichmis*, professeur en droit. — Acte de la notification faite par Constantin au domicile de Vacelin Lombard, d'une assignation à la cour du métropolitain de Lyon. — Signification de la part de Vivien du Cloitre, au procureur du duc de Bourgogne, d'un mandement du bailli de Sens qui ordonne une enquête. — Attestation donnée par les habitants de Domois, sur la demande des parents de Villemin Juret, mort à Domois, que cette mort ne peut être attribuée qu'au froid, à la maladie, et qu'elle n'est point suspecte. — Procès-verbal de l'installation, par Raimond de Saint-Aubin, doyen de la Chrétienté, de maître Guillaume, comme curé de Saint-Martin-des-Champs et de Fontaine. — Signification, faite par le recteur de l'église de Saint-Jean de Dijon, à Guy Baudet d'Auxonne, professeur de lois, des lettres de Hugues, seigneur de Genlis, qui lui enjoint de venir le rejoindre en armes pour le service militaire qu'il lui doit.

B. 11228. (Registre.) — Petit in-folio, 170 feuillets, papier.

1318-1354. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Jean Curtiler, coadjuteur de Hugues Poissenot, tabellion à Dijon. — Frère Philippe, prieur du Quartier, reconnaît devoir 12 émines de froment, valant la somme de 15 florins. — Vente des biens de Richard de Neuilly, écuyer, faite par Gauthier dit Boileau, prévot de Dijon, sur l'ordre du prévot de Paris. — Reconnaissance d'une somme de 30 livres, due à Girard de Bar, physicien du duc de Bourgogne. — Vente de maisons à Dijon, rues Saint-Michel, du Temple et de Cherlieu. — Engagement de la terre de Varennes, fait par Marie de Veuchey, femme de Jean de Mailly, chevalier, à Philippe de Saint-Seine, chevalier. — Bail à cheptel, consenti par Barthelemy de Vaux, religieux de Saint-Bénigne, maitre de l'hôpital de la Chapelle-aux-Riches. — Foi et hommage fait à l'abbé de Saint-Etienne par Jean Pestot d'Etaules, écuyer, comme tuteur de la fille mineure d'Eudes d'Etaules, chevalier. — Jean de Bougey, précepteur

de l'hôpital Saint-Jean de Jérusalem à Fauverney, afferme des terres sur Dijon. — Jean de Billey, fils d'Aymond de Billey, chevalier, sergent d'armes du roi de France, constitue des procureurs. — Fondation d'une lampe ardente à l'hôpital du Val-de-Suzon, par Aubry, fils de Jean du Plain-des-Bordes, près ledit Val-de-Suzon. — Reconnaissance de sommes dues à Jean de Bretenières, bourgeois de Dijon, par Jean de Saint-Seine, chevalier, et Guillaume de Marey, écuyer. — Nomination par Jean d'Arc, écuyer, d'un chapelain à la chapellenie de Sainte-Catherine, au château de Saulon. — Amodiation de terres par Hugues Thélis, prieur de Trouhaut. — Foi et hommage fait à Hugues Aubriot par Regnaut de Verrey, chevalier, seigneur de Bouze. — Contrat de mariage de Jean de Coublanc, écuyer, et d'Isabelle, fille de Hugues de Sauvigny, écuyer. — Pierre Orfèvre, chanoine de Sens, maître de la Chambre aux deniers de la reine, porte son frère Jean, demeurant à Dijon, pour garant des 300 florins prêtés à la reine par Gauthier de Saulx et Jean de Saulx, bailli de la Montagne. — Vente d'une maison au château de Dijon, avec le mobilier, faite moyennant 500 écus d'or par Jean de Musigny, à Philippe Aubriot de Dijon. — Ensaisinement de l'hoirie de Jean Aubriot, évêque de Châlon, par Philippe, Hugues Aubriot et Jean de Saulx, bailli de la Montagne, ses héritiers. — Traité entre eux au sujet des sommes avancées par Philippe, pour le règlement des dettes de l'évêque. — Quittance donnée par Thibaut de Rougemont, écuyer, seigneur de Til-Châtel, à Nicolas, seigneur de Courtivron, des sommes données en dot à Isabelle de Courtivron, sa femme. — Testament de Simon de Saint-Aubin, écuyer, seigneur d'Athée et Magny-les-Auxonne. — Philippe et Hugues Aubriot nomment des procureurs pour soutenir le procès qu'ils ont au Parlement de Paris avec l'évêque de Châlon. — Quittance de la somme de 288 florins, donnée par Etienne Le Enfanz de Coiffy à Guillaume de Vergy, seigneur de Mirebeau, pour indemnité des pertes qu'il avait faites lors de la guerre de ce seigneur avec Regnaut de Bar. — Le même Guillaume donne récépissé à Philippe et Hugues Aubriot, d'un vase d'or qu'il avait donné jadis à Jean Aubriot, évêque de Châlon. — Procuration donnée par les députés des ordres du clergé, de la noblesse et du Tiers-Etat du duché de Bourgogne, à Robert de Larrey, seigneur de Meursault, Joffroy de Blaisy, seigneur de Mavilly, et Etienne de Musigny, chevalier, Anselme de Duême, chanoine de Langres, Simon de Pontaubert, Jean Rosier et Jean Fournier, pour s'opposer à l'imposition de 6 deniers pour livre que le roi voulait établir en Bourgogne. — Reconnaissance d'une somme de 40 livres due à la reine par Jeanne de Pontailler, dame de Tonnerre. — Vente, par Hugues de Pontailler au roi de France, de sa maison de Dijon pour y établir la monnaie. Cette vente est faite, moyennant le prix de 833 florins, assignés sur les revenus du péage de Saint-Jean-de-Losne. — Jean de Champvans et trois autres s'obligent « en la main » de Regnaud de Jussey, chatelain de Bracon, au nom de la reine, de rendre dans le délai fixé au donjon dudit château « sans force d'armes et sans adveu d'autres seigneurs, » le corps de Jean de Chassignet, écuyer, prisonnier audit donjon, mis en liberté sans caution. — Procès-verbal d'exécution du testament de Marguerite, veuve de Hugues de Pontailler, dame de Magny. — Joffroy de Blaisy, lieutenant du gouverneur de Bourgogne, baille en gage à Simon de Cussigny, qui le garantit, Jean de Boncourt, écuyer, arrêté pour ses méfaits. — Jean Pélerin ayant vendu à Villemot Maléchard une maison située rue des Fols, l'en met en possession par la tradition de la « cler. » — Transaction entre Hugues de Montieramey, prieur du Quartier, et Geoffroy de Blaisy, sire de Mauvilly, au sujet des biens sis à Tart. — Transaction entre Guillaume de Marcilly, maire de Dijon, commissaire du roi, et les habitants de Talant, au sujet de la restitution du bétail saisi par suite de leur refus de payer leur cote de la taille, imposée pour la construction des fortifications de Dijon. — Assignation, par Eudes de Montferrand, du douaire d'Agnès de Cusance, veuve de son père, sur la terre de Poilly en Bassigny. — Reconnaissance d'une somme de 160 florins due à Huart de Bauffremont, seigneur de Scey. — Mandement du roi Jean au chancelier de Bourgogne et au bailli de Dijon, de suspendre la levée de toutes tailles nécessaires pour la fortification de la ville de Dijon. — Restitution faite par la mairie de Dijon du bétail saisi sur les gens de Talant. — Lettres royaux qui prescrivent une enquête sur les violences commises à cette occasion par les magistrats de Dijon. — Nomination d'arbitres pour le jugement du procès, entre Robert de Grancey, seigneur de Meursault, et Gauthier de Rupt, chevalier, au sujet du douaire de Catherine de Vienne, femme de Robert. — (*Lacune du mois de janvier* 1354 *au mois d'avril* 1355.) — Reconnaissance des sommes dues par Guillaume de Fontaine-lez-Chalon et Odet, son frère, à des Lombards d'Asti. — Procuration donnée par Hugues de Vienne, sire de Saint-Georges, tuteur de Hugues, son fils, pour asseoir les 200 livres de terre qu'il doit fournir à Jeanne de Montagu, dame de Villey-sur-Saône. (Bonnencontre.)

B. 11229. (Registre.) — Petit in-folio, 124 feuillets, papier.

1356-1366. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Jean Curtiler, coadjuteur de Hugues Poissenot, notaire à Dijon. — Eudes, sire de Grancey, chevalier, verse entre les mains de Guillaume de Marcilly, bourgeois de Dijon, la somme de 240 florins d'or, qu'il devait à Jeoffroy le Borgne de Saint-Hilaire, écuyer. — Pierre Bigot de Dijon, ayant été fait prisonnier à la requête du procureur de la commune, le maire, sous la garantie de Hugues Aubriot et d'autres, lui donne la ville « deans les portes » pour prison, à la charge de se repré-

senter dans la huitaine pour le jugement de sa cause. — Procuration donnée par Alix de Drambon, veuve de Poinceard de Vianges, chevalier, et de Louis de Bazerne, écuyer. — Vente d'une maison, rue Croix-Aissanne de Dijon, faite par Jean et Pierre de Montagu, seigneurs de Sombernon. — Procuration donnée par Guillaume de Vergy, sire de Mirebeau, chevalier, pour traiter « la besogne qu'il hay à faire » avec Jean de Bourgogne, écuyer. — Robert de Grancey, seigneur de Meursault, fait une reconnaissance de 92 florins et demi à Ponceart Bourgeoise, bourgeois de Dijon. — Nomination d'arbitres pour juger le différent entre Jean d'Engoulevent, seigneur de Renève, et deux hommes dudit lieu. — Guillaume Chauvirey, de Montbard, prévôt, échange avec le duc de Bourgogne sa maison, située rue du Couhart à Montbard, contre des terres à Sampans. — Jean, sire de Loges, confesse devoir à Henry de Faucogney, seigneur de Chastelarault, 840 florins d'or, au nom des habitans de Longecourt, Tart et Potangey, suivant composition faite avec lui, lors de la guerre qu'il faisait au duc de Bourgogne et à la comtesse de Bar. — Partage des biens de Renaud de Gerland, chevalier, entre Jacote, fiancée de Jean le Borgne, écuyer, fils du sire de Saint-Hilaire, et Robert et Jean son frère; Jacote emporte pour sa part la terre d'Auvillars. — Quittance donnée par Perrin Maglier, « bouchier de la reyne de France, » de la somme de 112 florins pour le panage des bois de Perrigny-sur-l'Ognon. — Vente faite par Guillemotte d'Aubigny, dame de la Chaume, d'une maison située à Dijon entre la rue des Fols et celle sous les murs du château.

1359. — Protocole de Guillaume Curtiler, coadjuteur de Hugues Poissenot, notaire, et deux ans après de Jean de Lux, notaire pour le roi de France. — Mandement du duc Philippe de Rouvres au maire de Dijon, de recevoir la caution de deux marchands de Milan. — Autre, qui évoque au Conseil la connaissance du procès, entre la ville et l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, au sujet de la propriété de l'hôtel d'Antigny, rue du Cloître. — Conventions entre Jean de Crux, seigneur de Trouhans, Jean de Crux, écuyer, et Marie de Bournay, sa femme, pour l'entretien et la nourriture desdits mariés à la charge du premier, moyennant service de la part de ceux-ci. — Jean de Vienne, seigneur de Roulans, amodie pour trois ans les revenus de sa terre de Chevigny-Saint-Sauveur et Corcelles-en-Montvaux. — Hugues de Rigny, seigneur de Frolois, achète un « chevaul » brun pour 80 florins. — Jacques Poissenot de Saulon-la-Chapelle, vend, moyennant 10 florins, 4,000 pommes « blandureaul et girondot. » — Vente d'une maison au Champ-Dame-Haye, à Dijon, faite au chapitre de la Sainte-Chapelle, par Hugues Aubriot, bailli de Dijon, et Perronnette, veuve d'Etienne Lambert, pour la somme de 220 florins. — Jean de Vienne, seigneur de Roulans, chevalier, mande que le roi Jean lui a donné 120 florins de revenu, assignés sur la terre de Villy-en-Auxois, et la disposition de cette terre jusques au remboursement d'une somme de 1,000 florins. — Promesse faite par Margot, femme de Denisot de Flavigny, de rembourser aux mariés Bernard de Dijon, la somme de 250 florins qu'elle lui doit pour argent et marchandises prêtés à ladite Marguerite, spécialement lorsqu'à la suite de la prise de Flavigny par les Anglais, elle perdit toute sa « chevance. » — Engagement de la terre de Saint-Julien pour treize ans, fait par Guillaume, sire d'Estrabonne, chevalier, à Ponceart Bourgeoise de Dijon, son créancier. — Acte de représentation fait par Guillaume le Curtiler à Jean de Foissy, maire de Dijon, de trois prisonniers qu'il lui avait donnés en garde et qui déclarent être prêts à accomplir sa volonté. — Cession de la terre de Poncey-sur-Saône, faite à la Sainte-Chapelle de Dijon, par Guy de Frolois, sire de Molinot, chevalier. — Mandement du roi Jean aux élus des aides, de faire payer à l'archiprêtre (Arnaud de Cervoles) les 21,000 florins qui lui étaient dus, et pour la garantie desquels on devait lui livrer la place de Cuisery. — Vente du moulin Monneau, sur le Muzin, au finage de Chaux, faite par Marie d'Aubigny, veuve de Hugues, seigneur d'Arc, chevalier, pour le prix de 60 florins. — Jacques de Vienne, seigneur de Longvy, chevalier, se reconnait débiteur de 350 florins envers Philibert Paillard, sage en droit, pour le rachat des moulins situés sous la cuisine du duc, à Beaune, qu'il avait achetés de Henri, sire de Pierrefort. — Marché entre le duc de Touraine (depuis Philippe, duc de Bourgogne) et Jean Fardel, poulailler de Paris, pour la fourniture de perdrix, connils, oiseaux de rivière et pingeons à 14 deniers la pièce, d'oies grasses, oisons, faisans, cochons de lait à 40 deniers la pièce, etc. — Quittance donnée par les procureurs de Othe, sire de Grantson, de la somme de 1,000 moutons que lui devait la ville de Dijon. — Marché entre Pierre Mariglier et Robert de Vosne, bouchers, et les officiers du duc de Touraine, à Dijon, pour la fourniture de la viande de son hôtel. — Présentation par Demoinge Poussot, prêtre, au maire de Dijon, des lettres de sauvegarde accordées par le roi Jean. — Pouvoir donné par les adhérents de Monnot de Beaune, élu maire de Dijon, à ce dernier, de poursuivre en leur nom l'opposition formée à cette élection par Poinsart Bourgeoise et ses partisans. — Acte par lequel la commune de Dijon, assemblée au cimetière de Saint-Bénigne, reconnait devoir la somme de 1,700 florins à Poinsart Bourgeoise, dont 1,200 pour le présent offert au duc Philippe-le-Hardi à sa première venue.

B. 11230. (Registre.) — Petit-in-folio, 182 feuillets, papier.

1338-1341. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Hugues Poissenet, notaire ducal à Dijon. — Reconnaissance de dettes par Barthelemy de Nantoux, écuyer, au profit de

Grassot, bailli de Dijon. — Constitution de procureur
ı de Sauvement, prieur de Saint-Sauveur. — Quittance
mme de 115 livres, remboursée par Guillaume de Châ-
ɩf, abbé de la Bussière. — Jean d'Auvillars, chevalier,
:tienne Avelaine, maire de Layer, de tout ce qu'il lui
ce domaine. — Reconnaissances de créance par Guy
le de Remilly-en-Auxois, damoiseau; — par Etienne,
lu prieuré d'Epoisses; — par Poinsart, abbé de Saint-
de Dijon, à Guichard, prieur de Saint-Marcel de Fleu-
Achat par Perelle de Medieu, tondeur de drap, d'une
située au Cloitre à Dijon, entre la rue commune et le
e Renne. — Gillet Hugon donne quittance de la dot de
ne devant Aymon de Dampierre, lieutenant de Jean
ɩ, chancelier de Bourgogne. — Bail à vie de deux vignes
:y et à Morey, fait par Jeanne de Saint-Remi, abbesse de
· Fourniture de trois milliers de « glux de loiche, » cueil-
marais de Chevigny, moyennant 21 sols. — Jean de
nay, damoiseau, baille à cens sa maison, rue Saint-Jean,
maison du Miroir. — Mariage de Bonette, fille de Vas-
la Piscine, lombard, demeurant à Dijon, avec François
de Canturio, au diocèse de Milan. — Vente par Jean
ville, chanoine de la Sainte-Chapelle, d'un meix où
adis les écoles, situé au château de Dijon, près la mai-
Singe. — Foi et hommage fait par Jean Bourons, che-
seigneur de Moissey, pour la seigneurie de Layer et
-la-Rue, relevant de Jean de Villars, damoiseau. —
me de Sauvigny, maire de Semur, reconnaît devoir
ns aux Lombards de Saint-Jean-de-Losne. — Jean de
re de Thil et de Marigny, reconnaît devoir 128 livres
à Jean de Quetigny, drapier demeurant à Dijon, pour la
e 12 muids de vin. — Arbitres nommés par Ponce, abbé
t-Etienne, et Eudes Rossignol, maire de Dijon, pour
urs débats au sujet des justices d'Ahuy et de Quetigny.
ɔdiation d'une maison rue du Pautet, faite par les
de la confrérie des cordonniers. — Accord entre Thi-
igneur de Brognon, damoiseau, et Etienne de Domma-
uyer, au sujet de la succession d'Othenet de Brognon.
uration donnée par Renier de Vosne, barbier du duc
.V. — Cheptel de vaches passé par les religieuses de
— Contrat de mariage de Jeannette, fille de Joffroy de
chevalier, avec Jacot de Chasans, écuyer. — Marché
fourniture d'un cent de douves de balonges et de 300
rain de trois pieds et demi avec « enfoncelures. » —
on de la chapelle de Saint-Fiacre à la Sainte-Chapelle,
n de Gurgy, chanoine. — Procuration donnée par Odet
, familier de la cuisine de la duchesse. — Quittance
par Agnès, fille de Hugues de Champlitte, damoiseau,
r de Beire-la-Ville et de la Chaume, de la moitié de ce
e que sa mère Guillemette d'Antigny lui avait constitué
en dot. — Contrat de mariage d'Alin Drammont, drapier à Dyon, et Perronnette, fille de Gui de Saint-Jean, chanoine de Talant. — Renaut de Saint-Mur, écuyer, reconnaît devoir à Jean de Boux, curé de Notre-Dame de Dijon, 15 florins pour un cheval qui fut donné à cette église par plusieurs écuyers, pris dans un château de Franche-Comté. — Eudes de Montagu, seigneur de Marigny-le-Cahouet, chevalier, reconnaît devoir 38 florins à Micael Prulote, lombard de Pontailler. — Promesse faite par Hugues de Pontailler, seigneur de Talmay, à Guillaume, sire de Saint-Beury, chevalier, de représenter, à toute réquisition, Hugon, frère du premier, emprisonné à Talant, pour avoir pris le curé d'Antigny-la-Ville. — Vente faite par Guiard Griffon d'une maison sise à Dijon, rue Croix-Aissanne, jusques aux terreaux tendant à la Porte-Neuve. — Cheptel de porcs consenti par Jean de Villars, moine du Val-des-Choux, recteur de la maison de Saint-Lieu, près Magny. — Acquisition d'une maison à Dijon, rue des Fols, par Bonamy Chappey. — Othe de Grantson, sire de Pesmes, chevalier, reconnaît devoir 21 livres à Jean de Quetigny, drapier à Dijon, — Simon de Bellenot, chevalier, reconnait lui en devoir 4; — Jean de Fontaine, seigneur de Pouilly, damoiseau, reconnait lui en devoir cinquante. — Traité entre Eudes de Saulx, sire de Vantoux, l'abbé de Saint-Etienne de Dijon et les habitans d'Ahuy, au sujet du pâturage dans les bois de Vantoux. — Traité entre la commune de Pontailler et maître Richard de Corcelles, jurisconsulte, pour l'assister de ses conseils dans les débats qu'elle a avec le prieur de Saint-Léger. — Donation par Jean de Villesomme, au chapitre de la Sainte-Chapelle, d'une maison située rue Saint-Pierre, devant la maison Pierre Martin. — Bail d'une pièce de terre située à Dijon, derrière les terreaux de la ville, près la Maladière.

B. 11231. (Cahier.) — Petit in-folio, 9 feuillets, papier.

1339-1340. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Guillaume le Genelars, notaire à Rouvres. — Amodiation par Jean de Maisey, damoiseau, de sa grange des Essarts, près Rouvres. — Vente faite par Henri, comte de Bar, de la coupe de 10 journaux trois quarts, ou 18 perches, de ses bois de Longecourt et de Tart, pour la somme de 30 livres 3 sols 6 deniers. — Reconnaissance de sommes dues par Jacques de Ligny, chanoine de la chapelle du château de Rouvres. — Jean de Montenaz de Fauverney achète un cheval 10 livres tournois. — Perronette, fille de feu Jean de Layer, damoiselle, femme de Guillaume de Menans, cède à Jean de Menans, damoiseau, tout ce qu'elle possède à Layer et Couchey. — Hugonet Veuchot, maire, les quatre échevins, les deux sergents et toute la commune de Rouvres, assemblés au cimetière, suivant la coutume, font une rente annuelle et viagère de trois émines de froment à Jean Pynot, demeurant à Dijon. — Foi et hommage de Per-

reau de Varanges, écuyer, au comte de Bar, pour ce qu'il tient de lui en fief à Tart. — Achat de pré à Saulon-la-Chapelle, par Jean d'Auxonne, « menustrex » audit lieu. — Quittance donnée par Etienne de Marliens des biens de la succession de Jean Rochenart, advenus à Mélinthe, sa veuve, femme dudit Etienne.

B. 11232. (Registre.) — Petit in-folio, 51 feuillets, papier.

1339-1341. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Thierry Quasset de Dijon, clerc, tabellion de la cour de Langres. — Obligations de Hugues de Pontailler, seigneur de Talmay, envers Jean de Quetigny, drapier à Dijon. — Amodiation du four de Marie-Madeleine à Dijon, faite par Jean de Boux, maître de l'hôpital Notre-Dame. — Obligation de Simon de Bellenod, chevalier, envers Girard Griffon, bourgeois de Dijon. — Autre de Philibert de l'Espinasse, chevalier, et de Jean Pestot d'Etaules, damoiseau, envers Jean de Quetigny, drapier. — Vente d'une maison sise rue Es-Beliots à Dijon, faite moyennant 110 sols, par Marguerite Bergeres de Dijon. — Vente d'une terre à Longvic, par Thierry d'Aubigny, curé de Brochon. — Cheptel, à Magny-Saint-Médard, d'un bœuf « fuillie bis » et d'une vache rouge. — Hugues le Pago de Rouvres, maître forestier du duc, reconnaît devoir 15 livres à Jean de Quetigny. — De semblables reconnaissances sont faites au même par : Isabelle, dame de Gerland; Guy d'Arc; Jean d'Auvillars, chevalier; Jean, seigneur de Rigny; Marguerite d'Arceau et Henriette de Renève, damoiselles; Isabelle de Rochefort, dame de Til-Châtel et de Rougemont; Rigaud de Saint-Méry, chevalier; Jean de Jaucourt, abbé de Saint-Seine; Perrenet d'Oisilly, damoiseau; Jean, abbé de Saint-Bénigne de Dijon; Othe de Grantson, seigneur de Pesmes. — Achat de six bœufs de trait, un « genellum, » un charboneaul, un fromentin, un rouge, un fuillié et un rose rouge, de deux vaches et trois veaux, au prix de 20 livres tournois. — Acte par lequel la femme de Jeannet le corroyeur reconnaît que le maître de l'hôpital Notre-Dame lui a permis de bouter la cheminée de sa maison contre le mur de l'hôpital. — Engagement de la terre de Saint-Julien, fait pour trois ans par Jean Pellerin, damoiseau, à Guillaume Griffon, bourgeois de Dijon, pour le paiement d'une créance de 62 livres. — Cheptel de brebis entre Hugues Aubriot de Dijon et Guillaume de Trouhans, damoiseau. — Ventes de maisons sises à Dijon, derrière l'église Saint-Nicolas, rues aux Fols, des Petits-Champs, de la Porte-Neuve, proche la maison de Jean du Pautet, rue de la Barrees-Pannais. — Procuration donnée par Louis de Neufchatel, seigneur de la Marche. — Vente d'objets mobiliers, parmi lesquels figurent une couverture de drap rouge fourrée d'écureuil, une armoire en sapin, un anneau d'or et un hanap.

B. 11233. (Registre.) — Petit in-folio, 152 feuillets, papier.

1341-1348. — Notaires et tabellionages. — *Registrum Tierreti Quasseti de Dyvione, clereci tabellionis nostri Officialis Lingonensis.* — Reconnaissance d'une somme due par Lucie, fille de feu Jobelet, barbier du duc Eudes IV, femme de Pierre Jean, fils de Simonet, barbier du duc. — Vente de chevrons, « de courbes, de jarretiers, de broingens, de bochaux, de seulles, de frestes, surfrestes, brossures, croisées, » et autres bois de charpente. — Quittance donnée par Robin de Froit-Espiez, recteur de la confrérie des vignerons de Dijon. — Achat par Guillaume Barbier d'une veste de biffe, moyennant quarante sols. — Règlement du compte des amendes adjugées par la cour de la Mairie de Dijon, entre Eudes Rossignol, mayeur sortant, et cinq sergents de la commune. — Amodiation par les religieuses de Larrey de deux battoirs du moulin de Bruant. — Restitution par l'ancien maire de Dijon d'une cotte « en camelin perscoley, » qu'il tenait en gage. — Transaction entre Barthélemy de Vaulx, religieux de Saint-Bénigne, recteur de l'hôpital de la Chapelle-aux-Riches, et Odet le Camus, au sujet de cens dus sur une maison, rue de la Porte-au-Comte, à Dijon. — Achat, moyennant 8 livres 10 sols, chez un fripier, d'une tunique, d'un surtout, d'un capuchon et d'un manteau. — Acte de l'injonction verbale faite par Eudes Rossignol à Hugues Arnoux, de ne point toucher à ce qu'il a fait aux Echaillons, et de la réponse de celui-ci de tout « despécier » si on ne le paye. — Vente de trois quarteranches de fèves au prix de 12 sols, de deux quarteranches de blé de deux grains à 26 sols tournois. — Refus du maire de Dijon au procureur de l'évêque de Langres, de lui rendre les biens de deux clercs pour la raison qu'ils étaient au duc. — Acte par lequel Eudes Rossignol, maire de Dijon, interpelle Huguette de Fixin, fille publique, de déclarer si elle se louait de Girard de Saint-Julien, emprisonné pour l'avoir fait fouler aux pieds de son cheval, et sur sa réponse qu'elle s'en louait, sauf des despens que lui avait coûté le barbier « qui l'avait garie de sa plaie, » elle demandait sa mise en liberté; le maire, ouï le barbier, qui répond de la santé d'Huguette, met Girard en otage. — Saisie entre les mains du maire de Dijon, du cheval d'un faux-monnayeur, que les maîtres des ports et passages avaient poursuivi de chaude-chasse hors du royaume. — Obligation de 16 florins au profit de Hugues de Lavaise, seigneur de Sennecey. — Livraison de meubles, parmi lesquels trois tonneaux contenant 9 muids, un tonneau contenant un demi-muid et une cuve de 5 muids. — Convention par laquelle Arviet le Chatré de Larrey s'oblige à supporter toutes les eaux de la maison Jeannette Bouhert, située audit Larrey. — Amodiation de la moitié de l'émolument du criage des vins de Dijon. — Contrat d'apprentissage entre Alardet, fils de Jean de Fauvernay, me-

decin, et Pierre de Dijon, médecin, par lequel, en retour de trois années de service qu'Alardet lui consacre, Pierre promet de le nourrir, de le coucher, de l'entretenir de chaussures et lui apprendre l'art de la médecine. — Contrat d'association pour l'exploitation des moulins du Pont-d'Ouche à Dijon, amodiés par l'abbé de Saint-Bénigne pour six ans, moyennant 150 émines de froment et 25 livres de cire par an. — Bail à culture d'une pièce de vigne sur Dijon, par le procureur de Jean de Vergy, chevalier, sénéchal de Bourgogne. — Autre semblable par frère Henry, recteur de l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon et de la confrérie des clercs de la même ville. — Amodiation faite par Jean Paimant de Dijon, clerc, pour le temps de carême, de tout l'émolument de la boite Notre-Dame de Roncevaux, moyennant 20 sols.

B. 11234. (Registre.) — Petit in-folio, 75 feuillets, papier.

1354-1358. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Thierry Quasset, clerc, notaire de la cour de Langres. — Contrat d'apprentissage du métier de cordonnier : trois ans de durée, la mère fournit chaque année une émine de blé de deux grains et une carteranche de pois. — Amodiation du celier de la maison de Chauderon, sis rue de la Parcheminerie, à l'angle de la rue tendant aux Cordeliers ; — d'une maison au-delà de la porte des Chanoines ; — d'une maison rue de la Porte-au-Fermerot, dont le propriétaire s'engage à réparer la couverture et mettre des serrures aux portes ; — rue du Four-du-Cloitre ; — rue du Prévot-Guillaume ; — rue des Belles-Femmes. — Trois vignerons de Couchey marchandent de cultiver « à leurs missions » sept quartiers de vigne, sis audit lieu, c'est-à-dire de les tailler, bêcher, desherber, piocher, ébrousser, acoler, piocher une seconde fois et redresser en bonne saison, le tout moyennant 3 florins. — Isabelle, dicte la Pastorée, saine d'esprit, mais malade de corps, déclare publiquement que jamais Viennot Lescource ne l'a battue et qu'elle n'a qu'à se louer de lui. — L'abbaye de Saint-Bénigne amodie son moulin et battoir de Vesson sous Talant, 13 livres et 2 émines de blé par an. — Jean Boillaud de Champlitte amodie pour trois ans l'émolument de la quête de la petite boite de Notre-Dame de Roncevaux, au diocèse de Langres, au prix de 9 florins par an. — Acte de réparation d'honneur fait par Guillaume Gelut de Dijon à Eudes le Chatelet. — Jean Darbois de Lyon vend à Philippe de la Piscine de Dijon, 14 douzaines de couvre-chefs des cinq tours blancs et à fleur, à raison de 7 florins la douzaine. — Etienne d'Annoire, religieux de l'abbaye de Saint-Bénigne, vend au sous-prieur un bréviaire en 2 volumes au prix de 40 florins. — Par un acte subséquent, le sous-prieur consent à ce que le vendeur ait la faculté d'avoir toujours à sa disposition celui des deux volumes qui lui sera nécessaire pour dire ses heures. — Belin, fils de feu Laurent l'Ecrivain, de Dijon, enlumineur, confesse avoir reçu de Huguenin de Dijon, écrivain du duc de Bourgogne, la somme de 24 florins pour l'enluminure d'un livre, qu'on dit « *Visces et Vertux,* » qui est audit M. le duc. — Laurent de Fontenelle s'engage envers Jean le Lorrain, clerc, tabellion de la cour de Langres, à demeurer avec lui, à le servir, lui obéir, lui rapporter tout bénéfice durant cinq ans, moyennant quoi celui-ci le nourrira, l'entretiendra, le couchera, et lui apprendra l'écriture et la pratique. — Quittance donnée par Marie d'Aubigny, veuve de Hugues d'Arc-sur-Tille, chevalier.

B. 11235. (Registre.) — Petit in-folio, 24 feuillets, papier.

1359-1360. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Thierry Quasset. — Accensement de maisons sises à Dijon, rue de Citeaux, rue Saint-Jean, rue de la Porte-Nanxion. — Engagement des revenus de la terre de Chazilly, par Marie d'Aubigny, femme de Jean de Rougemont, chevalier. — Jean de Crux, seigneur de Trouhans, chevalier, vend 60 émines, moitié froment et avoine, pour la somme de 90 florins. — Agnelot de Chanceaux, maitresse du métier de tisserie, prend Jacote de Louhans comme apprentie ; la durée du contrat est de huit ans ; Agnelot doit la nourrir, la loger et l'entretenir selon son état. — Guillaume Pechenet, mégissier, accense à la confrérie des Sueurs (Sutores) de Dijon, un étal situé dans la halle des mégissiers. — Vente d'une maison devant le portail de l'église Saint-Philibert de Dijon ; — d'une autre, rue du Miroir, près celle d'Etienne de Musigny, chevalier ; — rue de la Chaudronnerie, sur les places abandonnées par la ville ; — rue du Pont-Arnaud, aboutissant par derrière sur la rue du Sachot. — Invitation faite par Pierre Griffon, maire de Dijon, siégeant devant la maison au Singe, à Mouser, juif d'Avignon, et Alioz de Chanlons, juif demeurant à Seurre, de lui faire connaître les noms de ceux qu'ils soupçonnaient leur avoir dérobé une quantité d'or et d'argent. — Joffroy de Vantoux, prêtre, fils d'Eudes de Vantoux, chevalier, amodie une des chapellenies fondées par Jean Bruchotte à la Sainte-Chapelle.

B. 11236. (Registre.) — Petit in-folio, 61 feuillets, papier.

1361-1363. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Thierry Quasset, clerc, tabellion de la cour de Langres. — Etienne de Musigny, moine de Saint-Bénigne, prieur de Salmaise, reconnait devoir 5 florins à Perrenet de Jonchery, drapier à Dijon, pour du drap vendu. — Le curé de Champdôtre amodie pour trois ans « l'émolument » de son église, moyennant 40 florins par an. — Quittance donnée par Agnès, dame de la Rochette, à Jean le Batoie, pelletier, d'un écrin en fer, peint en rouge et en vert, qu'elle lui avait remis en gage. — Frère Renaud de la Ferté-sur-Aube, prieur du Val-des-Choux,

prend un cheptel de vaches à Dijon. — Traité par lequel Pierre de Germainvilliers, prêtre, s'engage, vis-à-vis Henri de Tart, curé de Chenôve, à gouverner durant trois ans l'église de Chenôve, sous la condition de partager les bénéfices. — Acte de réception de deux prêtres et un clerc dans l'ordre hospitalier du Saint-Esprit, faite par Guillaume de Fouvent, recteur de l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon. — Amodiation par le chapelain de la chapelle de la Croix, à l'église Saint-Jean de Dijon, d'une maison sise rue de la Petite-Juiverie. — Contrat d'apprentissage du métier de couvreur et de vigneron, trois ans de durée. — Quittance donnée par Alix, veuve de Jean Griffon, chevalier. — Simonnet Mutin s'engage à travailler deux ans chez Guy de Cussigny, tanneur, sous la condition d'y être nourri, vêtu et de recevoir chaque année une paire de draps, une paire de souliers, une paire de chausses, un chaperon et trois florins. — Accensement, par le couvent de Saint-Bénigne, d'une maison sise à Dijon devant la Pitancerie, le long de la rivière de Renne jusques à la rue tendant à l'Aumonerie. — Marché pour la confection, moyennant 6 florins, d'une « cheminée en pierre avec les cimaisses, armaires et le tuaul, » contre le gouterot d'une maison située rue de la Parcheminerie. — Contrat d'association entre Hugons et Girard Brocart, pour exercer le métier de tanneur; le premier apporte 15 florins et l'autre 8; la durée du contrat est limitée à un an.

B. 11237. (Registre.) — Petit in-folio, 168 feuillets, papier.

1369-1378. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Thierry Quasset. — Henri de Til-Châtel, doyen de la Chapelle-aux-Riches de Dijon, reçoit à son service, pendant quatre ans, Jacques de Genlis, clerc du curé du lieu; il promet de le nourrir, de l'entretenir, le vêtir et non de le loger, et de l'introduire *in arte notariatus*, moyennant 40 florins d'or. — Guillaume de Fouvent, recteur de l'hôpital du Saint-Esprit, donne pour 30 francs d'or la quête de l'hôpital dans les provinces ecclésiastiques de Sens, Bourges, Tours et Rouen. — Acte par lequel Robert de Chaseul, curé de Saint-Jean de Dijon, ayant interpellé Henri de la Ville, prêtre, à qui ses procureurs avaient affermé cette église, d'avoir à lui rendre le seau et les registres de son église, attendu qu'il voulait la gouverner lui-même d'après l'ordre de l'évêque, celui-ci répondit qu'il en demanderait conseil et lui ferait savoir sa réponse; deux jours après ils transigèrent amiablement. — Reconnaissance de 7 florins et demi, faite par Jean de Baissey, écuyer, fils de Jean de Baissey, chevalier, à Geliot de Dijon. — Donation d'une maison rue Saint-Jean, faite à l'hôpital du Saint-Esprit par Marion Frodin de Fouvent. — Quittance donnée par Antoine et Marc de Gras de Milan, procureurs de Barthélemy Spisance, marchand et bourgeois de Paris, de la somme de 1,200 francs d'or, payée par Guy Rabbi, doyen de la Sainte-Chapelle, au nom du duc de Bourgogne; — autre, donnée par A. de Mandeville de Dijon, au nom de l'abbé de Clairvaux, à A. Gras de Milan, de 233 francs qu'il lui devait, avec promesse d'engager l'abbé à lui vendre ses laines. — Robert Jacquin, curé de Saint-Jean de Dijon, donne quittance à Thierry de Bourgogne, curé de Fontaine, de tout ce qu'il pouvait lui devoir au sujet du parroichiage de Fontaine. — Marché avec deux individus pour la garde des vaches, chèvres et porcs des paroisses de Saint-Jean et Saint-Philibert de Dijon, à raison de 2 sols par vache, 10 deniers par chèvre et 20 deniers le porc surանné, le pain de tous les lundis à la manière accoustumée. Ils devront fournir un boal (bouc) et un toreau, recevoir 4 deniers pour la commorse (saillie) de la vache, 2 pour celle de la chèvre, autant pour rapporter le chevreau ou le veau né aux champs, etc. — Marché pour le charroi de Dijon à Paris de 27 balles de futaine, pesant 72 « cent » du poids de Lausanne, au prix d'un franc d'or par cent. — Accensement par les religieux de l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon, d'une maison hors les murs, rue des Moulins du Pont-d'Ouche. — Vente de 400 de grand merrain pour queue (456 litres) au prix de 4 florins et demi. — Henri Noirot, licencié en droit, retient pour trois ans Viennot Boulliers et sa femme, pour ses bergers à Chenôve. Le mari doit se gouverner comme bon berger et sa femme faire les fromages dont elle rendra compte; il leur fournira par an 6 saloignons de sel, 3 pintes d'huile, 3 carteranches de lin, chaque semaine une carteranche de blé, son fruitage, le dimanche devers le matin leur affouage et 24 francs pour le terme. — Vente de 6 queues neuves, tenant moison et un poinson et quatre setiers, au prix de 32 gros la pièce. — Michel de Chapelle, citoyen de Mâcon, prend à ferme la quête de l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon, dans le diocèse de Chalon, moyennant 12 francs d'or. — Obligation de 100 florins, faite par Pierre le Bourguignon, couturier à Dijon, à noble dame Agnès de Montmoyen, dame de Magny-sur-Tille. — Marché pour la réparation d'un pressoir à Dijon. — Jeoffroy du Meix, écuyer, donne à Jeanne de Fontaine, religieuse de Larrey, une récompense des services que lui et ses enfants en ont reçus, et pour sa vie une chambre de pierre située dans sa maison des Chaignots, sise devant le four de la Croix et donnant sur le cours du Suzon à Dijon. — Guillaume Aubry de Fouvent reconnait devoir chacun an à frère Guillaume de Fouvent, recteur de l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon, 10 francs d'or pour le cens de la rectorie de l'hôpital du Saint-Esprit de Fouvent. — Eudes de Bretigny, clerc, recteur des écoles de Dijon, achète, au nom de discrète personne maître Lambert de la Marche, maître es-arts, de frère Henri de Conflans, moine de Saint-Bénigne, et moyennant 18 francs, un cheval noir dit « aquenée. » — Amodiation par l'hôtelier de l'abbaye de Saint-Bénigne à Huet, curé de Saint-Philibert de Dijon, de son droit de patronage

sur cette église moyennant 12 francs par an. — Acte par lequel M. Robert Jacquin de Chaseuil, curé de l'église de Saint-Jean, étant en présence des prêtres et chapelains de cette église, leur tient ce langage : « Je vous doy pour la maison « du presbytère 40 sols de cens, pour l'anniversaire de celly « qui la dannay et si en avés lettres, nous avons fait aujour- « d'hieu ledit anniversaire pour lequel je vous ay donnay à « digner, mas par icelluy digner je ne vuils qu'il vous tornay « à préjudice de lever sur moy vos dits 40 sols pour le temps « advenir, quar cest de vostre volonté que a fait le digner pour « lesdits 40 sols. » — Jacquin Compère, orfèvre à Dijon, paie au même curé 3 francs pour la sépulture de sa première femme et la bénédiction nuptiale de la seconde.

B. 11238. (Registre.) — In-folio, 62 feuillets, papier.

1374/5-1381. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Thierry Quasset, clerc, coadjuteur d'André de Fenay, notaire à Dijon. — Obligation de 200 florins faite par André de la Chaume et Othe de Cromari, chevalier, envers Jean le Guespet, d'Arc-sur-Tille, écuyer; ils étaient frères d'Agnès de Saint-Seine, dame d'Arc-sur-Tille. — Guyote, fille de Jean Rosier et femme de Monnin de Courcelles, loue sa maison rue Saint-Jean, devant l'hôtel du Morimont. — Obligation de 100 francs au même Guespet, par Jean de Chassenay, sire de Verrey, écuyer. — Pierre Gauthier, prieur d'Epoisses, emprunte 80 francs à André de Fenay, notaire. — Fondation de deux anniversaires, dans l'église Saint-Philibert de Dijon, par Jacques de Neuilly, maçon, et sa femme. — Obligation de 8 francs souscrite par Jean de Grantson, recteur de la léproserie de Saint-Seine. — Donation annuelle de deux muids, faite par Richard, sire de Fontaine, à Jeanne de Fontaine, sa sœur, nonne du prieuré de Larrey. — Vente d'une vigne sur Talant, à la Fontaine des Fées. — Amodiation du domaine d'Aiserey, faite par l'aumônier de Saint-Bénigne à deux bouchers de Dijon, pour le prix de 55 émines de conceau et 4 francs d'or. — Acte par lequel Humbert Bernon d'Argilly déclare avoir acquis six francs de revenu en terre, de Eudes de Ménans, écuyer, au nom de Jean de Baubigny, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon. — Donation d'une maison, rue de la Renouillère, faite par André le Jardousset, meunier, « à M. Liénard Honorey, en l'église du Saint-Esprit. » — Guichard, ménétrier de M. de Grancey, met son fils en apprentissage pendant quatre ans chez Lugnot le barbier, pour apprendre « l'euvre de barberie. » — Jean Charpentier, mercier à Paris, confesse devoir 1,000 francs à Ambroise Miquel, Alias Rappucin, marchand de Milan, pour la vente de dix fardeaux de futaine. — Perrin de Noyers, lépreux à Flavigny, vend un cheval à Jean Picard de Dijon. — Déclaration faite, à haute voix, par Jean le Melinet de Varanges, qu'il doit 20 émines de blé à Pierre le Cordelier. — Jean, sire de Brognon, et Jeannette de la Chaume, sa femme, amodient pour six ans leur étang dudit lieu. — Procuration donnée par la confrérie des cordonniers de Dijon. — Denisot Prévôt, maréchal du duc de Bourgogne, amodie de l'abbaye de Saint-Bénigne les moulins du Pont-d'Ouche, « le molin à more mostarde y étant, le battoir, le curtil, l'étendart à estendre les draps et les molins de Renne. » — Il amodie aussi le moulin neuf. — Vente de portions de terres de Flacey et Saint-Julien, faite par Jacques de Grantson, seigneur de Pesmes, à Guy de Pontailler, maréchal de Bourgogne, chevalier. — Quittance générale donnée à Girardin Channe, écuyer, par Dimanche Boutier, procureur et « facteur des Lombards, prestant en la table de Saint-Laurent-lez-Chalon. »

B. 11239. (Registre.) — Petit in-folio, 51 feuillets, papier.

1310-1312. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Dominique Curtiler de Dijon, tabellion de la cour de Langres. — Location pour cinq ans de deux cuves, contenant 16 muids de vin. — Perronnette, mairesse de Trochères, et son fils, reconnaissent devoir un florin d'or à Gauthier Rodoullon. — Vente de maisons situées à Dijon, rue du Grand-Bourg ; devant l'église Saint-Etienne ; près l'église Notre-Dame ; près la porte aux Chanoines. — Fourniture de 600 perches et un millier de paisseaux, pour empaisseler une vigne, moyennant 11 sols. — Vente de bois de charpente faite par Bisuntin, maître et recteur de l'hôpital d'Arceau. — Quittance donnée par Jean de Germolles, seigneur de la Grange, chevalier. — Foi et hommage de Henri de Sauvement, damoiseau, au duc de Bourgogne, pour ce qu'il tient en fief dans la chatellenie de Brancion. — Vente de 42 toises de laves au prix de 7 livres tournois, et 8 toises de pierres mureuses au prix de 64 sols. — Obligation d'un florin souscrite par Heudes le Deschaux, prieur de Fauverney. — Contrat de mariage de Huguonin d'Oisilly, carrier, et de Guillemette, fille de Luquet, maçon à Dijon. — Lettres par lesquelles Perrin Voiron de Luxeuil s'engage à préserver de tout accident les biens de Thierriot Mairot de Dijon, durant la guerre du sire de Faucogney contre le duc de Bourgogne. — Obligations de Hugues Rousselet de Dijon envers la confrérie des mégissiers de Dijon ; — de Thierry d'Aubigny, curé de Brochon, envers Jean Aubriot, archidiacre du Dijonnais au diocèse de Langres. — Vente d'une terre près la léproserie de Fénay. — Obligations de Jean Didier, de Dinant, marchand de batterie (bateria) ; — de Parise, femme de Pierre du Meix, chevalier. — Quittance donnée à Jeanne de Frolois, dame de Marigny. — Jean de Boux, recteur de l'hôpital Notre-Dame, délivre aux légataires de Lambert de Til-Chatel, mort dans son hôpital, un corset de drap de « flour de voce fourré, » une « garnoichiam pers, » une robe verte et de l'argent.

B. 11240. (Registre.) — Petit in-folio, 125 feuillets, papier.

1342-1346. — Notaires et tabellionages. — *Registrum Dominici Cultilerii de Divione clerici tabellionis curie Lingoninsis.* — Marché pour la façon de 75 livres de fer converti en oreilles et anses de chaudières ; — autre, avec un carrier pour la fourniture de 60 pierres, « dites pièces de pas de giez, » moyennant 25 sols ; — autre, de 5 milliers et demi de « glux de loiche, » pour 7 livres ; — autre, par lequel Guillaume Clerget de Dijon s'engage à « saublonner, blanchir, arroichier et tourchier la tour de Mermet, mercier » de Dijon, sise près l'église Notre-Dame. — Contrat d'apprentissage du métier de chaudronnier ; l'apprenti doit rester huit ans avec le patron. — Marché pour la fabrication de « cloux de boute » à 4 deniers le millier et de « cloux en clouère » à 10 deniers. — Contrat d'engagement de Jean Pepon à Perronet Ferouchcr de Ruffey, pour quatre ans, sous la condition d'être hébergé, nourri, vêtu, chaussé, d'avoir deux aunes de serge, un pourpoint et 20 sols par an. — Marché par lequel Lamblin de Foulans de Saint-Apollinaire autorise la veuve Boudrier de Dijon à prendre dans son champ du Gros-Champ la quantité de terre nécessaire pour fabriquer cent toises de carreaux de la grandeur de 5 pieds et de 3 pieds d'épaisseur. — Amodiation d'une maison, devant celle de Clairvaux, par Clairambault, portier de la porte aux Anes à Dijon. — Hugues de Bretenières, drapier à Dijon, achète un « meissaul » (missel) couvert en cuir rouge, au prix de 100 sols. — Acte passé à l'église Notre-Dame, en présence du maire et du curé, par lequel Guillemette, veuve d'Etienne de Bèze, renonce à la paroisse. — Procuration donnée par Guillaume de Choiseul, chevalier. — Mainlevée de la saisie, faite par le maire de Dijon, des souliers exposés en vente sur des étaux du marché du samedi et appartenant à l'abbaye de Citeaux, qui prétendait et a justifié de son exemption du droit de vente. — Gérard Caronet, recteur de la léproserie de Dijon, amodie une vigne. — Marché par lequel Demongeot, teinturier à Dijon, s'engage envers Monniet, bourgeois de cette ville, à demeurer un an avec lui, à le servir et à porter et signifier tous les actes qui s'impètrent à la chancellerie et au bailliage de Dijon.

B. 11241. (Registre.) — Petit in-folio, 111 feuillets, papier.

1346-1357. — Notaires et tabellionages. — *Registrum Dominici Cultilerii de Divione, clerici tabellionis curie Lingoninsis.* — Amodiation de terre, faite par un boucher au rentier de la maladière de Dijon. — Bail à cens, pour l'hôpital Notre-Dame, d'une maison rue des Ormeaux. — Acte de refus du curé de Véronnes de régler le compte qu'il a avec Dominique Griffon, prêtre, curé de l'église Saint-Nicolas de Dijon. — Acte de renonciation de « paroichiage » à Saint-Nicolas, faite en présence du même curé, par des habitans qui devaient aller demeurer hors de la banlieue de Dijon. — Vente de la récolte de la semaille de 6 carteranches de blé, au finage de Neuilly, faite au notaire Curtiler pour six ans, pour 40 sols tournois chaque année. — Amodiation de maison et de terres sur Dijon, faite par Jean de Salins, recteur de l'hôpital de Norges. — Contrat par lequel Eudes, fils d'Odet, tonnelier à Dijon, s'engage à rester trois ans au service de Jean Carré d'Epagny, curé de Saint-Nicolas de Dijon, à la condition d'avoir pour son profit les émoluments du sceau de ladite église, sa nourriture et son entretien. — Contrat d'apprentissage du métier de retondeur, deux ans de durée et moyennant 8 florins, sans nourriture ni entretien. — Quittance donnée par Hugues de Corgoloin, prévôt de Dijon, pour les censives de Talant. — Contrat d'apprentissage du métier de vigneron ; 12 ans de durée, avec l'obligation, pour le maître, de nourrir, vêtir et chausser l'apprenti. — Marché par lequel Perronet Pellerey d'Ahuy s'engage, moyennant 6 livres, vis-à-vis le recteur de la maison de Clairvaux de Dijon, à tailler, bêcher, lier, piocher deux fois, ébrousser, acoler le clos de vigne sis à Ahuy, appartenant à cette abbaye. — Obligation de 15 florins faite par Bernard, curé de Fénay, à Dominique Curtiler, notaire.

B. 11242. (Registre.) — Petit in-folio, 83 feuillets, papier.

1343-1359. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Othenin Aubriet, notaire à Dijon. — Amodiation de la rente Lamblin par Catherine de Pontailler, abbesse de Tart. — Transaction entre l'infirmier de Saint-Etienne de Dijon et le prieur de Tart, au sujet de redevances. — Jean le Poupe de Poulaincourt et son fils, hommes de l'abbaye de Clairmont au diocèse de Besançon, se portent pleiges pour Jeannel Char-de-Buef, détenu dans les prisons de Citeaux, et promettent de comparaître aux jours qui leur seront assignés par le bailli. — Vente faite par les habitants de Curtil-Saint-Seine à Humbert Chamart de Francheville, d'un bois appelé le Groins-de-Sangrue. — Protestation de Chauvin, drapier, contre l'adjudication à la criée par le sergent du duc, tenant une branche de chêne à la main, de la coupe d'un bois sur Neuilly, saisie sur ledit Chauvin à la requête de Perrenet de Bèze, et délivrée moyennant 20 sols par journal à Jean Gérard, auquel, en signe de tradition, le sergent aurait remis la branche de chêne. — Acte dressé devant la grande porte de l'église Saint-Michel de Dijon, par lequel le curé, après avoir lu les lettres du curé de Paray qui l'invitait à donner la bénédiction nuptiale à Guy de Chay, son paroissien, fiancé de Jeannette Musard, refuse d'abord de procéder à la cérémonie, sous prétexte qu'il ne connaissait pas ce prêtre, et ne consent à passer outre que sous la promesse des deux parties de le garantir de tout ce qui pourrait lui arriver au

sujet de ladite célébration. — Règlement d'arriérés de fermage de la grange du Chef de l'Albane, appartenant au prieuré de Saint-Léger. — Quittance de la somme de 12 livres, donnée par Jacques de Trochères, apothicaire à Dijon, pour des médicaments fournis à frère Ode de Nesle, prieur de Saint-Léger. — Acte dressé dans le chœur de l'église Notre-Dame, par lequel Jean de Chassigny ayant interpellé la veuve d'Etienne de Bèze de régler leurs comptes respectifs, celle-ci avait répondu que le connu devait précéder l'inconnu, qu'il devait d'abord lui payer ce qu'il lui devait, sauf à régler ensuite. — Pierre de Saint-Phal, recteur de l'hôpital Notre-Dame, amodie la quête de l'année de sa maison, dans le diocèse de Langres, moyennant 17 livres. — M. Jean Perrin de Saint-Michel en Lorraine, vice-docteur des écoles de Dijon, prend en pension Jean d'Igenete, moyennant 13 livres par an. — Obligation de Guillaume Guillet, doyen de l'église collégiale de Saint-Denis de Vergy, envers Philippe Charton, drapier à Dijon. — Quittance de 24 florins pour la ferme du quart du péage de Dijon, donnée par Jean d'Amance, précepteur de l'hôpital Saint-Jean de Jérusalem à Dijon. — Acte par lequel Bichet de Florence, demeurant à Dijon, s'avoue homme du duc de Bourgogne et bourgeois de Dijon. — Emancipation du dernier fils de Pierre, physicien à Dijon : le père tenant son fils par la main, selon la coutume, se présente devant le lieutenant du chancelier et le doue d'une émine de froment et d'un florin d'or. — Amodiation par le maître de l'hôpital Notre-Dame à deux merciers, des étaux de merciers sous le portail Notre-Dame.

B. 11243. (Registre.) — Petit in-folio, 92 feuillets, papier.

1344-1383. — Notaires et tabellionages. — *Registrum Constancii, clerici Lingoninsis, coadjutoris curie Lingonensis*, demeurant à Is-sur-Tille. — Quittance donnée par Regnaud de Grancey, curé de Barjon. — Amodiation des revenus de l'église d'Essarois par Jacques de Jugny, curé dudit lieu, à Garnier et Jean de Bèze, curés de Minot. — Engagement par Jacques Pertuiset et son fils, de faire un missel en deux volumes ou parties, d'hiver et d'été, dans un délai déterminé, sous peine de 100 sols d'indemnité. — Quittance donnée par Jean et Eudes de Savoisy, damoiseaux, à la veuve Martelet. — Obligation de 500 florins, souscrite par Huguenin dit de Vienne, damoiseau, seigneur d'Etaules, à Nicolas de Courtivron, chevalier. — Traité pour la desserte de la chapellenie du Fossé, en l'église d'Is-sur-Tille. — Marché par lequel Etienne Arnoul de Saint-Broing, prêtre, s'engage, pour l'église de Minot, moyennant 28 florins, à faire écrire, noter, illustrer (*illuminare*), et relier un psautier, comprenant les litanies, toutes les hymnes de l'année avec le premier verset noté, et un bréviaire d'été à l'usage du diocèse de Langres, contenant l'office depuis Pâques au premier dimanche de l'Avent. — Jacques Arbelet, sergent du duc de Bourgogne, s'étant rendu aux moulins de Ville-Charles à Is-sur-Tille, et ayant demandé au meunier qui en était le propriétaire, celui-ci lui répondit : Jean de Saulx, puis il présenta au sergent de la farine qui venait d'être moulue, ensuite des lettres de sauvegarde émanées du bailli de Dijon, et en requit acte.

B. 11244. (Registre.) — Petit in-folio, 64 feuillets, papier.

1345-1347. — Notaires et tabellionages. — *Registrum Hueti de Salone Capella clerici tabellionis curie Lingonensis.* — Huguette de Montarlot, femme de Drouin d'Aisey, chevalier, vend à Jean de Montarlot, chanoine de Saint-Etienne, 94 moutons pour 18 livres 16 sols tournois. — Aymon de Drambon, chevalier, paie à Richard de Courcelles, jurisconsulte, la somme de 8 livres pour conseils donnés dans le procès qu'il avait avec Isabelle, veuve d'Othenin de Saint-Julien. — Marché passé entre Eudelet de Longchamp, tisserand à Dijon, et Jacquette, fille Girard, par lequel celle-ci s'engage à servir Eudelet pendant cinq ans et à lui payer chaque année une carteranche de froment ; de son côté, Eudelet promet de lui apprendre son métier, de la nourrir, héberger et instruire, de lui donner la moitié de son gain les deux premières années d'apprentissage écoulées, et enfin de lui laisser trois semaines en moisson et quinze jours en vendanges. — Procuration donnée par Jean Joly de Bourges, chapelain de la duchesse de Bourgogne. — Eudes de Bèze et Jean de Chassigny, drapiers, étant devant l'église Saint-Médard, réclament la procuration qu'ils avaient donnée à Pierre Martini, qui leur répond que ce mandat ne peut lui être retiré qu'en présence de l'official de Langres. — Contrat d'apprentissage du métier de boulanger ; il dure onze ans ; on fournit la nourriture, le logement et l'habillement, et l'apprenti s'oblige aussi à payer 100 sols pour tout « *subterfugium* » dont il se rendra coupable. — Amodiation pour trois ans des revenus de l'église de Montoillot, faite par le curé à Eudes de Savranges, prêtre, moyennant 24 livres par an. — Ajournement donné à Jean de Montchart, procureur des lombards d'Apremont, et à Mansrion Semrant, procureur de ceux de Pontailler, devant les jours du chancelier de Bourgogne à Dijon. — Acte dressé au chapitre de Saint-Bénigne, de la présentation à l'abbé des remontrances de son couvent, au sujet des moines qu'il voulait instituer.

B. 11245. (Registre.) — Petit in-folio, 97 feuillets, papier.

1346-1348/9. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Huet de Saulon. — Quittance donnée par Henri, fils d'Eudes de Saulx, seigneur de Vantoux, à son père. — Vente de maisons situées à Dijon, devant le moulin de la rivière de Renne ; rue des Grands-Champs ; rue de la Verrerie ; rue des

Ormeaux; de la Petite-Juiverie. — Procuration donnée par Jean d'Avout, écuyer, pour poursuivre un échange avec Jean de Louaise, homme d'armes. — Constitution de douaire par Jean Sarreaulx, de Dijon, à Marguerite le Bouteiller, sa femme. — Emprunt de 98 florins, fait par Adam de Nesle, prieur de Saint-Léger, à Hugues de Rougetet, châtelain de Talant. — Obligation faite par Jean de Vianges, chanoine de Saint-Etienne de Dijon et prieur de Tart, à Michel de Gevrey, curé de Genlis, de la somme de 30 florins, prix de vente d'un cheval sous poil gris. — Henri Cuminer d'Is-sur-Tille reconnaît devoir à Jacques d'Is, curé de Montoillot, 10 livres de monnaie et 3 troux (rouleaux) de toile de 32 aunes chacun. — Quittance donnée par Jean Geliot à Jean Briant de Rouvres, des 200 florins formant la dot de sa femme; Jean Briant, en remettant cette somme, dit : « Jehans Geliot, quand je te promis ces florins, li pièce ne valoit que 20 sols et elle vaut maintenant 32; je fais protestation que li surplus me fait; » à quoi Jean répondit : « Je proteste le contraire. » — Obligation de 35 florins faite par Agnès de Saint-Seine, dame d'Arc-sur-Tille, à Jean de Montarlot, chanoine de Saint-Etienne et prieur de Saint-Germain de Grancey. — Echange de terres fait par Pierre de Bretenières, chanoine de Saint-Etienne, recteur de l'hôpital Notre-Dame à Dijon. — Nomination d'arbitres entre les habitants de Saffres et le prieur de Notre Dame de Bonvaux sous Talant, pour juger leurs différends. — Obligation de 13 livres, faite par Jean, maire de Plombières, à Hugues Poissenet de Dijon. — Nomination d'arbitres pour juger le différend entre Etienne de Saudon et de Buxillon, écuyers. — Traité entre sœur Jeanne, fille d'Aymé, prévôt de Dijon, nonnain de Larrey, et Humbert de Besançon, pour des redevances. — Hugonet d'Avout, écuyer, prend maître Jean de Fauverney, jurisconsulte, pour conseil, moyennant 60 sols par an. — Signification d'un mandement de Jacques d'Alincourt, chancelier de Bourgogne, au maire de Dijon, de lever la main du duc mise sur une maison appartenant à l'abbaye de Saint-Bénigne, située près celle de la maîtresse de Saint-Bénigne. — Procuration donnée par Jean de Rougemont, chevalier, à Jean et Huguenin, fils de feu Hugues d'Arc-sur-Tille, chevalier. — Obligation de Huguenin, sire de Renève, envers Othe, sire d'Eguilly.

B. 11246. (Registre.) — Petit in-folio, 123 feuillets, papier.

1348/9-1350. — Notaires et tabellionages. — *Registrum Hueti de Salone* (la Chapelle), *clerici*, coadjuteur au tabellion de la cour de Langres, à Dijon. — Jean de Mailly, chevalier, doit 40 florins à Guy Morelot pour la vente d'un coursier sous poil rouge. — Ventes de maisons à Dijon, sises rue Croix-Aissanne; rue de la Corvée; rue du Cloître; rue de Citeaux; vers la porte aux Changeurs; rue de la Taillerie; rue Saint-Nicolas; rue es-Ribottez; rue es-Cartaulx; rue de la Maladière; rue du Temple; rue du Bourg; rue de la Chievrerie; rue de la Verrerie; rue des Bordes; rue Boichefol. — Laurent, maître des orgues de Dijon, vend une maison rue es-Noirots. — Traité entre Guillaume Pontot, Odete sa femme, veuve de Monin Vuluant, et les *amis* des enfants de son premier mariage, au sujet de la jouissance de leurs biens respectifs. — Paiement par Guillaume, dit de Paris, de Nuits, sur l'ordre de Guillaume de Recey, bailli de Dijon, d'une somme de 217 florins qu'il devait au duc de Bourgogne. — Acte par lequel, sur la sommation de la Sainte-Chapelle, le curé de la paroisse Saint-Philibert représente le corps de Guy de Cirey, prêtre, qui avait choisi sa sépulture dans le cimetière de Saint-Bénigne, mais qui n'y pouvait être inhumé qu'après avoir été présenté à la Sainte-Chapelle, dont il était paroissien. — Procuration donnée par Eudes de Saulx, seigneur de Vantoux, comme tuteur de Marguerite, fille d'Eudes d'Etaules, chevalier. — Fondation d'anniversaires à la Sainte-Chapelle par Jean Obelet de Bèze, clerc. — Refus de Jean Pestot, écuyer, seigneur d'Etaules, de recevoir d'Eudes de Vantoux, chevalier, tuteur de Marguerite d'Etaules, l'hommage de ce qu'elle tenait de lui, sous prétexte que cette tutelle lui appartenait « comme plus prochain de linage. » — Extrait, par Huet de Saulon, du testament de Simonnet de Semur, qui fait un legs à l'église Saint-Michel de Dijon. — Procuration donnée par Thibaut de Rougemont, damoiseau. — Amodiation d'une maison de la Sainte-Chapelle, vers la porte au Lion. — Jean d'Arceau, dit Couhe d'Aux, prêtre, recteur de l'hôpital d'Arceau, fait une rente viagère de 12 émines de blé à Jean Entel, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon, en récompense de ses services. — Convenances de mariage entre Estevenon, fils de feu Guerry le Prévot de Saulx, et Odete Regnaudot de la Tournelle de Dijon. — Cession faite par Hugues Aubriot et Marguerite de Pommard, sa femme, à Jean de Saulx et à Marie, sa femme, sœur d'Hugues, de rentes acquises à Saulx-le-Duc. — Procuration donnée par Jean Maultaillien, chanoine de Bonvaux, à Jean du Puis, son prieur. — Autre par Ferry de Fougerolles, grand-prieur de Champagne. — Quittance donnée par Guillaume de Vergy, seigneur de Mirebeau, de 600 livres de rente annuelle constituée en dot à sa femme, Agnès de Dulnay, par Jean de Neufchâtel, écuyer. — Pension de 10 florins faite par Jean de Magny, écuyer, à maître Jean Rosier, clerc jurisconsulte, pour ses conseils. — Contrat de mariage entre Jean de Montereuil, chevalier, et Marguerite, fille de Huguenin de Mornay, écuyer, et de Guyot, second fils de Philippe, avec Nicole, sœur de Marguerite. — Guillaume d'Auvillars, écuyer, vend à Jean Geliot sa maison sise au château de Dijon, appelée la maison au Singe, touchant la maison à Guy Rabby, prêtre, moyennant 220 florins. — Humbert Saisons, de Chevigny-Saint-Sauveur, se reconnaît homme lige d'Eudes de Saulx, sire de Vantoux, et promet de ne point s'avouer d'autre seigneur. — Consentement donné par

Poinsard Bourgeoise de Dijon au renvoi, devant la justice de l'abbaye Saint-Bénigne, d'un individu qu'il avait fait emprisonner. — Amodiation par Guillaume d'Echalot, damoiseau, des rentes qu'il possède sur les territoires de Dijon et Mirande. — Procuration donnée par Guillaume de Recey, bailli de Dijon, pour la succession de sa cousine Marie de Citeaux, femme de Thierry de Joux. — Saisie des biens du sire de Rougemont à Fixey, faite à la requête de Poinsart Bourgeoise, son créancier. — Othe d'Eguilly, chevalier, doit à Guillaume d'Aigremont, chevalier, 12 hanaps pesant 11 marcs 6 onces; 18 écuelles d'argent pesant 18 marcs; 4 plateaux d'argent pesant 7 marcs et demi; 8 hanaps d'argent pesant 5 marcs, pour cause de prêt, et promet les lui rendre à sa requête. — Marché d'apprentissage du métier de chaudronnier (10 ans de durée).

B. 11247. (Registre.) — Petit in-folio, 57 feuillets, papier.

1350-1352. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Huet de Saulon. — Marché d'apprentissage du frère et de la sœur, mis chez les mariés Lejoliet à Dijon, pour apprendre, l'un l'état de vigneron et l'autre la façon des couvrechefs (*arte capitegiorum*). — Ventes de maisons à Dijon, rue du Cloitre; rue de la Renouillière; rue de la Porte-Guillaume; rue des Changeurs; rue des Grands-Champs; rue de Cluny; rue des Nonnains-de-Tart; rue Aubelin-Picard; rue de la Croix Blanche; rue Saint-Michel. — Marguerite d'Etaules vend une terre à Saint-Apollinaire. — Contrat de mariage de Girard Barthelemot d'Arcelot et d'Osanotte Narbert d'Arceau. — Le doyen de la Chrétienté de Dijon est témoin d'une obligation faite par Hugues de Salmaise à Robert de Chaignay, clerc et jurisconsulte. — Vente d'un pré en la prairie de Lamponne, faite par Guillemette de Montquoy, femme de Guillaume de Montfaucon. — Caution donnée par la famille Geliot à Jean Geliot, bourgeois, fermier de la monnaie de Dijon. — Cession de la maison au prévôt Balin, située à Vougeot, près la rivière, faite par Hugues, seigneur de Mont-Saint-Jean, chevalier, à Jean du Pautet, sage en droit à Dijon. — Perrin le Languet d'Agey se reconnaît homme lige d'Agnès de Saint-Seine, dame d'Arc-sur-Tille; il s'engage à ne jamais la désavouer, sous peine de 100 sols, de se soumettre au jugement de sa justice qu'il a encouru, et de cultiver sa vigne d'Agey qu'il avait abandonnée. — Philippe Aubriot, clerc, sage en droit; Jean de Saulx, bailli de la Montagne, et Marie, sa femme; Hugues Aubriot, héritiers de Philippe Aubriot, évêque de Chalon, reconnaissent une dette de 800 florins, contractée par lui envers Jean Bourgeoise. — Huet de Pontailler, damoiseau, Jean et Robert de Fontaines, ses frères, reconnaissent devoir 25 florins à Guy Ruissot de Dijon. — Perrenette, femme Bernard, de Vantoux, se reconnaît femme lige de Eudes de Saulx, et promet de ne point le désavouer sous peine de 10 florins, moyennant lesquels elle peut s'en aller librement. — Marguerite, dame de Magny-sur-Tille, et Jean de Pontailler, son fils, font une pension de 8 florins à Jacques d'Etevaux, leur procureur et conseil. — Procuration, reçue Huet de Saulon, donnée par Marie Boisseau, femme Demongeot, à Jean Mercier, sage en droit. — Pierre Sauvages, d'Etaules, se reconnaît homme taillable et exploitable de Marguerite d'Etaules, et l'autorise, dans le cas contraire, à le faire prendre partout où il se rendra. — Guillaume de Vergy, sire de Mirebeau; Guillaume de Marigny, Guillaume d'Aigremont, Hugues de Pontailler, Etienne de Musigny, Guillaume de Digoine, Guillaume de Blaisy, Jean de Voudenay et Jean d'Estrées, se portent garants de la promesse de Henri de Vantoux de ne commettre aucun acte d'hostilité contre Eudes de Saulx, seigneur de Vantoux, sa famille et ses biens.

B. 11248. (Registre.) — Petit in-folio, 114 feuillets, papier.

1355-1356. — Notaires et tabellionages. — *Registrum Hueti de Salone Capella, coadjutoris domini Hugonis Poisseneti notarii Divionis.* — Hugues Aubriot, bourgeois de Dijon, prend à ses gages, comme conseil, Mᵉ Richard de Courcelles, moyennant 6 florins avec des réserves touchant le duc, des prélats et des seigneurs. — Odart de Mipont, chevalier, en fait autant pour Jean Rosier, sage en droit. — Vente d'un étal au cimetière Saint-Nicolas, dans la halle des mégissiers, près le banc de la confrérie des cordonniers. — Amodiation de vignes au bout de la rue des Noirots, près des terreaux de la ville. — Amodiation des revenus de l'église Notre-Dame de Dijon, faite par le commis au gouvernement de l'abbaye de Saint-Etienne, à Guillaume de Dompierre, maître de l'hôpital Notre-Dame, moyennant la somme de 8/20 florins par an. — Jacot de Chazans, écuyer, vend à Pierre de Champdivers, bourgeois de Dijon, la maison de Pesmes, située au Chanon du Bourg, entre le cours du Suzon et la rue qui va au bout de la maison du Bœuf. — Jean Rosier, sage en droit, amodie sa maison sise rue des Changeurs. — Transaction entre Thomas, écuyer, fils d'Eudes de Saulx, seigneur de Vantoux, chevalier, et Jean de Maisey, écuyer, pour la pacification des débats à main armée qui existaient entre eux. — Dans le compromis pour le règlement par arbitres des débats survenus entre l'abbaye de Citeaux et Jeanne, dame de Dampierre, il est dit que celui qui ne se soumettra point à la décision à intervenir paiera 10 florins qui seront appliqués « à l'œuvre des murs de Dijon. » — Jean de Chassigny, écuyer, vend sa terre de Clénay à Jean de Clénay, chevalier, son oncle, pour la somme de 160 florins. — Jean d'Avout, écuyer, vend sa terre d'Aiserey à Hugues Aubriot, bourgeois de Dijon. — Marché passé avec plusieurs maçons pour la construction des murailles de la ville de Dijon, vers les portes des Chanoines et Saint-Pierre, au prix de 6 florins trois

quarts la toise, en fournissant tout, et à 2 florins pour la main-d'œuvre seulement. — Caution donnée à la mairie de Dijon par plusieurs bourgeois, pour la mise en liberté, provoquée par Jean de Nevers, comte de Joigny, gouverneur de Bourgogne pour le roi de France, de Jean Geliot, emprisonné pour crime de meurtre, larcin, trahison, usure, etc. — Règlement de compte entre Girard Griffon, bourgeois de Dijon, et Huguette de Trouhans, veuve de Simon de Mailly, chevalier. — Promesse faite par Eudes de Saint-Seine, seigneur de Villefrancon, d'acquitter ses redevances envers l'abbaye de Bèze, assignées sur la terre de Fontenelle. — Vente de la terre d'Agey, faite par Agnès de Saint-Seine, dame d'Arc, à Philibert de l'Espinasse. — Amodiation d'une vigne à Talant, à la Combe-es-Fées, près la Bussière. — Quittance donnée par Marguerite, fille de feu Guillaume d'Arc, chevalier, et Etienne de Latrecey, à sa mère, de la terre de Bure qui lui était advenue en partage avec ses frères. — Marché pour la fabrication d'un cent d'écuelles de « six tours, de deux milliers d'écuelles doubles, en frêne, en cornier et en plene, » et d'un demi-cent de « fourmes pour faire fromaiges, » moyennant la somme de 16 florins. — Vente de la terre de Junay faite par Hugues Aubriot de Dijon et Marguerite de Pommard, sa femme, et Jean Barraud de Vezelay. — Ventes de maisons à Dijon, sises rue de la Petite-Juiverie; de la Porte-Nanxion; de la Chaudronnerie; des Fols.

B. 11249. (Registre.) — Petit in-folio, 59 feuillets, papier.

1346-1347. — Notaires et tabellionages. — *Registrum Guidonis Cosseneti de Fleureyo, clerici coadjutoris Hugonis Poisseneti, notarii Divionis.* — Procuration donnée par Henri de Conflandeau, chevalier. — Promesse faite par Huguenin et Girard, écuyers, seigneurs de Domois, de se représenter devant le juge de l'abbaye de Citeaux pour le jugement d'une saisie de leurs bœufs, trouvés en mésus dans les bois de l'abbaye, situés vers Ouges, et qu'ils avaient repris au forestier de Citeaux. — Nomination d'arbitres pour le jugement d'un différend entre Jean de Saint-Seine, chevalier, Henri, son frère, avec les enfans de Renaut de Bersey, chevalier. — Obligation de 22 livres, souscrite par Guillaume de Mello, seigneur d'Epoisses, chevalier. — Jean le Moissonnez de Tart, emprisonné d'abord à Dijon, puis élargi sous caution, promet au bailli de ne point quitter les murs de cette ville, sous peine d'être puni d'une amende de 100 livres, et convaincu du fait pour lequel il est poursuivi; il fournit des pleiges. — Testament de Guibaut Huguenot de Genlis en faveur de l'abbaye Notre-Dame de Tart, gouvernée par Catherine de Pontailler. — Procuration donnée par Agnès de Saint-Seine, veuve de Guy, seigneur d'Arc-sur-Tille, chevalier. — Jean de la Chesse, prieur d'Epoisses, et son couvent, empruntent 100 livres à Monnier le mercier de Dijon. — Procuration donnée par Jean de Rougemont, chevalier, et Marie d'Aubigny, son épouse. — Autres, par Evrard, seigneur de Jaucourt; Eudes, seigneur de Vantoux; Hugues de Pontailler, chevalier, et Jean d'Arc-sur-Tille, damoiseau, pour le règlement de la succession d'Isabelle de Pontailler, dame d'Arc-sur-Tille. — Contrat de mariage de Jean Geliot, bourgeois de Dijon, avec Philippe Bernard de Rouvres; Jean de Musigny, chevalier, et Hugues Aubriot sont témoins.

B. 11250. (Registre.) — Petit in-folio, 79 feuillets, papier.

1347-1350. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Guy Cossenet, coadjuteur de Hugues Poissenet, tabellion de Dijon. — Obligation souscrite par Huguenin Domois, écuyer. — Promesse d'Aubert de Vantoux de payer à Guy de Remilly, commissaire du duc sur le fait des Juifs, la somme de 60 sols, reste d'une dette envers le juif Saconet, saisie pour fait d'usure. — Bail à culture d'une vigne à Ahuy, passé par Jean Dommarin, prieur d'Autrey. — Marché pour la construction d'une maison à Dijon. — Amodiation de terres sur Neuilly, appartenant à la chapelle fondée par Geoffroy de Blaisy, chevalier, à la Sainte-Chapelle de Dijon. — Contrat d'apprentissage du métier de changeur: durée, 3 ans; l'apprenti est obligé de dénoncer au maître tout dommage qui peut lui être fait au-dessus de 4 à 5 deniers, sous peine d'en être responsable; si le maître, « mehu » de courroux, donne congé à l'apprenti avant le temps, celui-ci se le ferait notifier pardevant notaire; mais s'il « subterfuait » son maître, celui-ci aurait droit à 30 florins d'indemnité. — Marché passé avec Robert, écrivain de Dijon, pour la façon, écriture et reliure d'un antiphonaire qui doit être enluminé d'azur et de vermillon et les grosses lettres « florottées, » le tout moyennant 6 livres. — Réparation d'honneur faite par Gérard de Messigny, tonnelier, et sa femme, aux mariés Humbelin le Flamant de Dijon, pour injures dites entre eux. — Marché pour la fourniture de trente pierres des carrières d'Asnières, de trois pieds et demi de long sur un pied et demi de large et un pied d'épaisseur, pour 4 livres 10 sols. — Quittance de 95 florins donnée par Jean, seigneur d'Arc-sur-Tille, chevalier, à Eudes de Vantoux, chevalier. — Vente, moyennant 8 florins, de deux lits garnis de coussins, oreillers, couvertures, deux pots de cuivre, une poële à frire, une poêle blanche, deux pintes, un pintat d'étain, un vaisseau contenant 3 chauvaux aussi d'étain, un chauvau, une arche « friote, » deux arches plates, un banc, une table ronde, un seau, un cremascle (cremaillère), une cassette, un buffet, une paire de formes à estivaux et cinquante paires de formes de souliers. — Marché pour la fourniture de membres de pierre, dits boichots de cheminée, « chambes, trompes et cymaises. » — Amodiation du moulin de Crimolois, faite par Jean d'Amance, précepteur de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, à Dijon. — Renonciation par Jean

de Bèze, clerc, aux fonctions d'exécuteur testamentaire de Pierre de Quetigny, chanoine de la Sainte-Chapelle. — Amodiation d'une maison dans le bourg de Dijon, par Pierre, prieur de Bonvaux-sous-Talant. — Quittance donnée par Eudes de Saulx, seigneur de Vantoux, aux habitants de Talant, de la somme de 200 florins, qui lui avait été attribuée sur les 400 auxquels ils avaient été condamnés par le bailli de Dijon, pour avoir fait des courses sur ce seigneur.

B. 11251. (Registre.) — Petit in-folio, 34 feuillets, papier.

1350-1351. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Guy Cossenet. — Cheptel de moutons entre Jean Berbisey de Bretigny et la femme Barthelemy Marotte de Dijon. — Emprunt de 8 livres fait par Odot de Messigny, sergent du duc et du bailliage, à Brice de Saint-Maurice, prêtre. — Guyonnet Roussot vend, à Monnin de Courcelles, pour la somme de 60 florins, trois hanaps en argent, dont un doré, du poids de 3 marcs 4 onces et demie, trois couronnes d'argent, pesant 2 marcs une once et demie, une boucle d'or, 3 fermaux en or garnis de pierres et de perles qui pèsent 4 onces et « un trezeau de aux anneaux d'or dont li huns ay soing de hun ange sus une vivre, » et une courroie d'argent du poids de 3 marcs 4 onces et demie, valant 18 florins. — Jean Amée, bourgeois de Dijon, ordonne que la robe d'écarlate vermeille fourrée de gris, le sautoir à deux envers sur toile dorée et un autre petit sautoir, remis en gage, soient convertis en calice pour la chapellenie qu'il a fondée. — Contrat d'apprentissage du métier de maréchal-ferrant, 8 ans de durée. — Quittance de 8 florins donnée par Jean de Montarlot, prieur de Grancey, à Hugues, prieur du Quartier. — Marché pour la desserte de l'église de Savouges, entre le curé Arvier et Hugues d'Allerey, prêtre. — Traité entre Perreau des Grey de Dijon et Pierre, prieur de Bonvaux, pour la desserte de l'anniversaire fondé par sa femme dans l'église de ce couvent. — Marché entre des maçons et Simon de Montreuil, pour la maçonnerie de la maison qu'il fait élever près de l'église Saint-Michel. — Testament de Jean Pautat, jurisconsulte à Dijon; il élit sa sépulture à Cîteaux et fait des legs à toutes les abbayes, monastères, églises et hôpitaux de Dijon, particulièrement à l'église de Saint-Michel, sa paroisse. — Réclamations faites par le doyen de la Chrétienté au bailly de Dijon, gouverneur de la mairie, d'un individu présumé clerc, et refus de celui-ci de le rendre avant d'être assuré de sa qualité.

B. 11252. (Registre.) — Petit in-folio, 67 feuillets, papier.

1346-1363. — Notaires et tabellionages. — Registre contenant les protocoles réunis de Guillot Boivin, d'Arcenant, clerc notaire, et de Guillaume l'Andriot, prêtre, tabellion de la cour du duc de Bourgogne, à la Perrière-sur-Saône. — Testament d'Humbert Miloz de Mailly; il fait des legs aux églises de Mailly, du Mont-Roland, de Tillenay, de la Marche, de Saint-Jean-de-Losne. — Autre de Macel de la Perrière, qui, entre autres legs, donne 5 sols au recteur des écoles dudit lieu. — Autre de Henri d'Aligny, seigneur de Mailly-le-Port, chevalier; il choisit sa sépulture dans l'église de Curtil-Mailly, et y fonde une chapellenie et distribue sa fortune à ses parents. — Vente de la récolte de foins à Choisey, par Isabelle de Thoraise, damoiselle, dame dudit lieu. — Jean de Mailly, fils de Hugues, seigneur de Chamblanc, chevalier, transige avec sa mère et ses frères pour la succession paternelle. — Partage de la succession de Jeanne, fille de Jean de la Perrière, écuyer, entre Guillaume de Montmorot, écuyer, au nom des enfants issus de lui et de feue Jeanne de Mailly, sa femme, et Jeanne, fille de Girard de Virgosse et de ladite Jeanne, femme de Jean de Damote, son mari. — Amodiation d'une terre à Tavaulx, par Renaud de Verrey, chevalier, châtelain de la Perrière. — Testament de Simonnin de Bornay, écuyer; il choisit sa sépulture dans l'église de Curtil-Mailly, fait des legs aux couvents de Tart, Molaise, à l'œuvre de la levée d'Auxonne et à plusieurs églises. — Son mobilier consistait en 4 lits de plume, 2 coussins, 6 linceuls, 3 toailles, 3 targeures (essuie-mains), 2 pots de cuivre, une poêle blanche, une pelle grasse, un gril, une lèchefrite, un bacin à barbier, un paul de fer, 2 forces, une fessore, une pioche, un épieu, une paire de grèves et de cuissards, un bacinet et la ferrotte, 2 gorgerins, 2 gantelets. — Contrat de mariage de Renaud Petitjean de Trouhans, écuyer, avec Marie, fille de Jean de Foucherans, écuyer. — Amodiation de terre par Nicholas, maire de la Perrière; — autre, de leur domaine de la Perrière, par Bertrand de Chevigny, écuyer, et Isabelle d'Epernay, sa femme. — Testament de Jeanne de Moissey, femme d'Henri de Trouhans, écuyer. Elle est inhumée à l'abbaye de Tart. — Cession faite par Renaude de Perrey, veuve de Jean de Foucherans, et remariée à Lancelot de Saigey, écuyer, à Marie, sa fille, mariée à R. Petitjean de Trouhans. — Cheptel de bœufs de labour, accepté d'un bourgeois d'Auxonne, par Marguerite de Soirans, fille d'Ancel de Duême, chevalier.

B. 11253. (Registre.) — In-4°, 23 feuillets, papier.

1349. — Notaires et tabellionages. — Protocole de N.., tabellion de la cour de Langres à Saint-Seine-l'Abbaye. — Obligation de Perrel, maire de Cinqfonds, envers Pierre de Flavigny, religieux et grenetier de l'abbaye de Saint-Seine. — Quittance donnée par Guillaume, infirmier de Saint-Seine, à Humbert Arondet, des dîmes qu'il avait perçues pour lui. — Obligations de 16 florins dus par Destourbe de Chevannay, à Audroyn, abbé de Saint-Seine. — Testament de Jacques Li

Arcberey de Francheville. Il fonde des anniversaires aux hôpitaux du Saint-Esprit et de Notre-Dame de Dijon, aux églises Saint-Nicolas de Dijon et à celle de Francheville. — Autre de Hugues de Pellerey. Il fait des dons aux mêmes hôpitaux, à celui de Norges, aux religieux Jacobins, Cordeliers. Il cède son psautier à l'église de Pellerey. — Contrat de mariage de Guillaume d'Is-sur-Tille et de Perrenotte Lorensot de Saint-Seine. — Contrat d'apprentissage du métier de bourrelier; terme 9 ans. — Vente faite par Girard de Charancey, damoiseau. — Philippe, religieux et cuisinier de l'abbaye de Saint-Seine, vend à Thibaud Curot, de Pellerey, l'échoite de la succession d'une femme morte audit lieu, pour un florin. — Testament de Michel de Bricon de Léry. Il fait des legs aux hôpitaux du Saint-Esprit et de Notre-Dame de Dijon, à l'église de Léry d'une pinte d'huile pour la lampe.

B. 11254. (Registre.) — Petit in-folio, 93 feuillets, papier.

1351-1359 60. — Notaires et tabellionages. — *Registrum Johannis de Acceyo presbyteri coadjutoris Hugonis Poissenoti notarii in Dyvionen presbyteri.* — Vente de maisons situées à Dijon, rue de la Cordonnerie; de la Porte-Neuve; rue du Change; rue du Grand-Bourg; grande rue Saint-Nicolas; rue de la Vannerie; devant le portail de Saint-Philibert, rue de la Poissonnerie. — Girard Challot de Saint-Julien reconnait devoir 2 florins à Girard Aliet, ouvrier de loton (laiton) à Dijon. — Jean de François des Noires, écuyer, renonce à la sauvegarde qu'il avait impétrée du duc de Bourgogne, contre Philippe de Vienne, seigneur de Pymont, et promet de s'en rapporter au jugement des juges délégués par ledit Philippe. — Nomination d'arbitres pour pacifier les débats entre Hugues de Pontailler, seigneur de Talmay, et Eudes de Saulx, seigneur de Vantoux, chevalier. — Les hoirs de Jean Poil-de-Chien amodient une maison rue es-Noirots, à Dijon. — Hugues Poissenet, doyen de la Sainte-Chapelle; Jean de Bèze, clerc; Etienne de Musigny, chevalier; Philibert Paillard du Vernois, sage en droit, bailli de Dijon, exécuteurs du testament de Gillet le Vertueux, bourgeois de Dijon, vendent les maisons de la succession situées rues Bouchefour et Neuve. — Marché avec les « teliers » de la tuilerie de Remilly, pour la fourniture de carreaux plombés pour le carrelage de la Saule de la tour neuve, bâtie par Poinsard Bourgeoise, près la maison au Chaumois à Dijon. — Viennet Lemenier fait un assignal de rente sur sa maison, sise paroisse Saint-Philibert, sur le ruisseau de « Réene où l'on lave les buhées. » — Jean Rougemont et Marie d'Aubigny, sa femme, vendent leurs revenus de Neuilly à Pierre de Flavigny. — Guillaume de Dompierre, prêtre, accense sa maison, sise au château de Dijon, près les écoles. — Hugues et Philippe Aubriot, frères, louent leur maison appelée la Maison-Ronde. — Etienne, dit Fremiot, de Dijon, clerc, achète 8 muids de vin pour 6 florins. — Exécution par Hugues Poissenot, lieutenant de Robert de Lugny, chancelier de Bourgogne, et Guy Rabbi, chanoine de la Sainte-Chapelle, du legs de 200 livres fait par Jean Aubriot, évêque de Châlon, pour être distribué à de pauvres pucelles. — Renonciation par Jean de Broin, écuyer, à toutes ses prétentions sur les biens de Jeannette, veuve de son fils, situés à Pagny, la Bruyère, le Châtelet et Bessey. — Traité entre Guillaume de Vergy, sire de Mirebeau, et Philibert Aubriot, clerc, au sujet d'une vigne que le premier prétendait de son fief et qu'Aubriot prétendait de franc-aleu. Il est dit qu'Aubriot en fera hommage au sire de Mirebeau, lequel ne pourra prétendre aucun service, tant seulement de conseil à Dijon ou autre part, si ledit Aubriot s'y trouve. — Thomas Pontot de Vougeot s'engage à livrer chaque année à Jean du Pautet, sage en droit à Dijon, une queue de vin rouge au prix de 25 florins. — Donation faite par Huguette de Montoillot, veuve de Dreuhe d'Aisey, chevalier, à Jeoffroy de Blaisy, seigneur de Mavilly, de tout ce qu'elle possède à Saint-Julien, Villars-Fontaine, Messanges, Premeaux, Prissey, Creancey, etc. — Testament de Gautier de Grancey, chapelain de la Sainte-Chapelle de Dijon. Il donne 60 sols au chapitre pour le droit d'être enterré dans l'église, au lieu où il a fait poser sa pierre en signe de sépulture. — Berthelot Morise, monnoyeur, met son fils pour neuf ans chez Laurent Le Peintre, qui s'engage à le nourrir, l'entretenir, le coucher et l'introduire « bien et leaulment en l'art de salure, de pointure et « en tous autres ars que monstrer li pourroit. » — Etienne Machionet, retondeur, vend à Jean Rosselet, boursier, un étal situé sur le cimetière Saint-Nicolas de Dijon, au lieu où on vend les bourses et *gallice* li megihus (les peaux mégissées). — Amodiation de la maison du chanoine Jean de Bèze, sise devant l'église Notre-Dame, joignant celle d'Hugues Aubriot. — Mention de la publication à Dijon, le mardi après la Saint-Denis 1358, sur l'ordre du chancelier de Bourgogne, des ordonnances royaux sur le tabellionage. — Acte donné aux procureurs de la reine, ayant le gouvernement du duché, de « l'habit et de l'état » d'un prisonnier pour meurtre de Gérard de Vesvrotes, écuyer, lequel était en une cote de « gris drap comme sur camelin, les mains liées sur la poitrine, sans tonsure de clerc, deschaux et sans chaperon. » — Transcription d'une charte de la duchesse Alix du mois d'octobre 1218, qui reçoit la donation faite par Eudes de Fouvent au prieuré de Bonvaux-sous-Talant, d'une maison sise à Dijon, sur la Renne, près l'église Saint-Jean.

B. 11255. (Registre.) — Petit in-folio, 42 feuillets, papier.

1354-1360. — Notaires et tabellionages. — *Registrum Guillelmi dicti Gigonier de Ycio, coadjutoris domini Hugonis Poisseneti de Divione, tabellionis dicti loci pro duce Burgundie.*

Obligation de la somme de 100 florins, souscrite par Jacques de Bretenières, pelletier, au profit de Hugues Aubriot. — Autre de 9 florins, par Perrenet de Varanges, damoiseau, à Gillet d'Auxonne. — Procuration donnée par Hugues de Pontailler, seigneur de Talmay. — Achat, par Jean le Guespet, seigneur d'Arc-sur-Tille, damoiseau, d'un roucin sous poil brun, pour 14 florins. — Transaction entre le prieuré de Saint-Léger et ses créanciers pour l'acquittement de ses dettes. — Donation entre vifs faite par Olivier le Layer, chevalier, seigneur de Saulon, et Alesia, dame de Ruffo, sa femme. — Quittance donnée par Jean de Tintry, chevalier, à Guillaume, seigneur de Marigny « le Cahouhey, » des 500 florins, prix de la vente qu'il lui a faite de Villesantin et de Chasey, dans la paroisse de Luzy. — Jean de Rougemont, chevalier, et sa femme, vendent un troupeau de 350 moutons à Jean Rabby de Dijon, moyennant 100 florins, et les reprennent à cheptel. — Jean, sire de Châteauvillain, et Guy de Trembley, chevaliers, conviennent d'arbitres pour juger leur différend. — Obligation fournie par Jean de Villers-les-Pots pour le paiement de l'amende de 40 florins, à laquelle il avait été condamné pour gagerie et pillerie faite à Champdôtre. — Geoffroy de Blaisy, seigneur de Mavilly, fait hommage à Guillaume de Vienne, sire de Roulans, de vingt livrées de terre. — Philippe Griffon et quatre autres bourgeois se portent caution de Nicolas Perceret, prisonnier du maire de Dijon, et promettent de le représenter au jour fixé sous peine de 500 deniers d'or. — Acte de foi et hommage fait par Jean de Châlon, damoiseau, fils de Jean de Châlon, sire d'Arlay, à Philippe de Rouvres, duc et comte de Bourgogne. — Jean de Brandetour, seigneur de Beire, vend sa terre de Tarsul à Geoffroy de Blaisy pour 500 florins. — Marché pour la fourniture de pierres d'Is-sur-Tille, pour la construction de parties des murs de Dijon. — Jean de Chassenay, écuyer, et Eustache de Laye, damoiseau, font hommage à Hugues Aubriot, de tout ce qu'ils tiennent de lui en fief à Savigny-sous-Beaune. — Cession faite par Testenard de Dijon, à la reine et au duc son fils, de tout ce qu'il prétendait dans la succession de Hugues Carêmentrant. — Récépissé donné à la même par Robert Chevraux, maître de la monnaie, de 186 marcs 4 onces de vaisselle d'argent pour convertir en monnaie. — Etienne de Musigny, chevalier, vend à Ancel de Salins la maison sise rue du Cloître, près la porte d'Ouche à Dijon, ayant appartenu au sieur d'Antigny et où était naguères la monnaie de la reine. — Agnès de Saint-Seine, dame d'Arc-sur-Tille, échange avec les enfans de Jeanne d'Arc de Monstereuil, sa terre de Montot près Champlitte, contre ce qu'ils possèdent à Arc-sur-Tille. — Marché passé sur l'ordre de la reine avec Jean de Soigneles, maçon et « ymageur » de Paris, pour la façon, à la Sainte-Chapelle de Dijon, d'un tombeau en marbre noir, avec les deux images ou ressemblances en albâtre de Philippe de Bourgogne et d'elle-même, le tout moyennant 350 florins et une robe de 20 florins. — Hennequin Arion de Bruxelles, apprenti de Jean de Soigneles, imageur, avec lequel il devait demeurer six ans sans quitter, désirant revoir son pays, Jean de Soigneles lui en donne la licence, en lui faisant signer une reconnaissance de 60 florins qu'il lui doit et la promesse de venir le rejoindre à Dijon où il travaille. — Guyot de Thoraise vend au duc de Bourgogne tout ce qu'il possède à Pontailler. — Traité entre Agnès de Saint-Seine, dame d'Arc-sur-Tille, et Guillaume son fils. — Vente faite par Dimanche de Vitel, receveur-général de Bourgogne, d'une maison sise à Dijon, confisquée sur Laurent le Peintre, exécuté pour ses démérites. — Guillaume de Vergy, sire de Mirebeau, déclare que Jean, son fils, et sa femme Jeanne de Chambli, lui ont affermé à titre viager le château et la terre de Bourbonne. — Marché entre Jean de Hainaut, artilleur, et Dimanche de Vitel, receveur-général de Bourgogne, pour la fabrication d'arbalètes, à raison de 6 francs la douzaine.

B. 11256. (Registre.) — Petit in-folio, 215 feuillets, papier.

1355-1360. — Notaires et tabellionages. — Protocole de Geliet Symonet de Blaisy, coadjuteur de Jean Poissenet, tabellion de Dijon pour le duc. — Guy le Damné de Talant vend aux frères Pamu, citoyens de Metz, 8 émines de froment à la mesure de Dijon pour le prix de 12 florins. — Hugues de Marey, physicien, demeurant à Dijon, fait un échange de maisons et de terres audit lieu, avec Robert le Maître. — Achats de froment par trois citoyens d'Asti, établis Lombards à Pontailler. — Contrat de mariage de Guillaume, dit de Clugny, d'Antin, clerc, et de Guillemotte Pugeot de Dijon. — Engagement de la terre de Saint-Julien par Marguerite de Montigny-sur-Vingeanne, femme de Hugues Blanchot de Mornay, écuyer, à Richard de Courcelles, bourgeois de Dijon. — Vente de la terre de Cussey-les-Forges, par Philiberte de Montagu, femme de Henri de Longvy, seigneur de Rachon, à Hugues d'Avout, écuyer; Jean et Guillaume d'Avout, ses frères, se portent caution envers le vendeur. — Guillaume dit Cautiers, charretier de la reine, vend une maison à Ennevans. — Contrat de mariage de Jean, fils de Philippe Griffon, bourgeois de Dijon, et de Jeanne, fille de Richard de Courcelles. — Règlement de compte entre Hugues Aubriot et Marguerite, sa femme, avec Jean d'Avout, écuyer, et Henriette, sa femme, pour le paiement du restant du prix de vente de la terre d'Aiserey. — Alix d'Ogny, veuve de Thibaut de Brognon, et remariée à Guillaume de Bais, écuyer, cède à Jean de Brognon, son fils, tout ce qu'elle possédait audit Brognon, moyennant une rente viagère de 40 florins. Jean s'engage à lui porter cette somme à Is-sur-Tille avec deux chevaux pour caution; il promet de ne les retirer que nanti d'une quittance dudit Guillaume. — Perrin, maire de Perrigny-sur-l'Ognon, achète trois muids de vin

rouge pour 25 florins. — Garantie personnelle donnée par Etienne de Musigny, lieutenant du gouverneur de Bourgogne, à deux habitans de Saint-Jean-de-Losne, des 600 florins qu'ils lui ont prêtés pour le service du roi, et dont le remboursement était assigné sur les revenus du péage de Saint-Jean-de-Losne. — Contrat de mariage de Robert Chevril, seigneur de Chassaignes en Nivernais, et de Philiberte, fille de Monin Bourgeoise, bourgeois de Dijon. — Acte de réception d'Isabelle de Dignos, parmi les Sœurs de l'hôpital Notre-Dame de Dijon. — Jean de Pontailler, sire de Magny-sur-Tille, donne à bail des terres sur Fauverney, au nom de Hugues, son fils mineur. — Villemot Bellefemme, boucher à Dijon, vend 1025 livres de suif de mouton pour 30 florins. — Jean de la Rue, de Beaune, reçoit, en nantissement d'une somme de 100 florins, un fermail d'or orné de pierres précieuses. — Contrat de louage d'un ouvrier vigneron, pour un an, moyennant 9 florins, la nourriture, la vêture et la chaussure. — Contrat d'apprentissage du métier de cloutier, 8 ans de durée. — Obligation de 90 florins souscrite par Hugues de Vienne, damoiseau, seigneur d'Eclance et de Quemevaille, et Isabelle de Courtivron, sa femme, envers Hugues Aubriot. — Autre, faite au même, par Jacques de Grantson, seigneur de Pesmes. — Contrat d'apprentissage du métier de cordonnier ; l'apprenti paye 10 florins et s'engage à servir son maitre durant six ans. — Marché de fourniture de pierres des carrières de Renne à Dijon. Les membres de pierre sont livrés à 4 florins le cent, les « ulvaux » à 3 florins le millier et les carrés à 4 florins le cent. — Acte de renonciation du frère et des enfants de Jean de Mornay, charpentier, aux poursuites qu'ils dirigeaient contre les enfants de Jean Berteau de Talant, accusés du meurtre de leur parent, moyennant une composition de 4 florins et la célébration de messes à l'église de Saint-Antoine de Norges, où le corps a été inhumé. — Henri de Saint-Usage, prêtre, donne à l'église Notre-Dame de Dijon une maison sise rue du Champ-Dame-Haye. — Vente d'une maison à Dijon, rue du Four-aux-Coquins. — Jean le Guespet d'Arc-sur-Tille, fils de Guy d'Arc, chevalier, emprunte 40 florins aux lombards de Pontailler et leur vend 60 émines de froment au prix de 80 florins. — Hugues de Vienne, damoiseau, seigneur d'Esclancia, reconnait devoir 300 florins à Hugues Aubriot, bourgeois de Dijon, et le retient pour son conseil durant trois ans, moyennant 10 florins par an. — Obligation de 267 florins donnée par les échevins de la commune d'Auxonne à Guillaume Geliot, recteur de la maladière de Dijon. — Quittance de la somme de 50 florins donnée par Jean le Guespet d'Arc-sur-Tille, écuyer, et Eudes de Molain, à Jean de Baissey, seigneur de Champfort, et Guy de Pontailler, en remerciement de l'accord qu'ils avaient ménagé entre eux au sujet de l'arrestation de la duchesse de Lorraine, que, sous prétexte de guerre, Guy de Pontailler avait voulu tenter. — Achats divers de froment, par des citoyens de Metz établis à Pontailler. — Dominique Gérard se loue pour deux ans comme charretier, à Vauthier le Guidolet, clerc à Dijon, moyennant sa nourriture, sa chaussure, 19 florins de gage, 4 aunes de drap *retoux*, deux robes et deux chaperons en drap bleu. — Guillaume de Pouilly, chevalier, vend à Richard Bouhet, sage en droit à Dijon, 10 livrées de terre dans la justice, le domaine et le franc-aleu « *ad antiquam assessionem Burgundie* » qui lui sont dus à Varanges, moyennant 120 florins. — Robert Chevrel, sire de Chasseignes en Nivernais, et Philippe, sa femme, vendent, pour 1500 florins, à Amaury du Pont, la moitié de la maison du Miroir à Dijon, et, en déduction de 500 florins qu'ils lui doivent, ils lui cèdent 6 lits de plume, 48 draps, 6 oreillers, 24 couvrechefs, 2 matelas d'étoffe imitant le cendal, 2 autres d'étoffe de soie, 2 en toile, 18 pièces de serge rouge, 2 couvertures de drap, 2 autres en tapisserie, 460 aunes de toile pour nappes et essuie-mains, 80 aunes de toile, 6 paires de tapis (marchepieds), 24 carreaux en tapisserie, 750 marcs d'étain, en pots, cymaises, poteaux, écuelles, aiguières, salières, 230 marcs de cuivre et d'airain, en pots, poëles, poudrières, aiguières, caisses et ustensiles de cuisine, 4 coffres, 6 arches, 3 tables avec leurs tréteaux, 2 dressoirs ou buffets, 6 écuelles de bois, 24 cuillers de bois, 10 verres à boire et 30 marcs d'argent en vaisselle. — Acte par lequel Viennet d'Heuilley, demeurant à Ahuy, gisant gravement blessé sur son lit à Fontaine, reconnait avoir faussement accusé, devant le maire de Fontaine, certain individu de l'avoir assassiné. — Amodiation par Richard Bouhet, sage en droit, de deux moulins qui lui appartiennent à Vougeot, l'un appelé le moulin de l'Etrier et l'autre le moulin Tranchesac. — Contrat d'apprentissage du métier d'armurier ; 4 ans de durée et 30 florins d'indemnité. — Quittance donnée par Robert Chevreaux, trésorier des guerres, aux maire et habitants de Dijon, de la somme de 2000 florins imposée sur eux, à la demande de la reine, pour l'aider dans la guerre. — Testament de Richard, seigneur de Fontaine. — Hugues Brice, marchand de chaperons, cède une partie de sa maison, rue des Grands-Champs, pour l'agrandissement du couvent des Dominicains. — Vente à un potier d'étain, moyennant 3 florins, de 100 sacs de charbon comme ceux vendus sur la charbonnerie de Dijon. — Pierre de Mirebeau cède, pour 12 florins, l'émolument de la quête de Notre-Dame de Roncevaux, dans le diocèse de Langres. — Belon Laurent de Dijon, écrivain, met son fils en apprentissage chez Jean le Parmr, peintre, pendant 8 ans, et l'obligation par ce dernier de lui enseigner son art et de l'entretenir.

B. 11257. (Registre.) — In-4°, 116 feuillets, papier.

1361-1366. — Notaires et tabellionages. — *Registrum protocolorum Gelieti Symonneti de Blaiseyo, coadjutoris Johannis Poisseneti et Johannis de Luco tabellionum Divionensium*

pro domino duce. — Amodiation de maisons à Dijon, rue de la Croix-Blanche, rue des Ribottées. — Amodiation par le maître de l'hôpital de Saint-Fiacre, pour trois ans, de la quête dudit hôpital dans les diocèses de Langres, Autun et Chalon, sous la condition de servir le maître pendant les moissons et de lui bailler 24 florins à la fin du terme. Lui, de son côté, doit lui fournir la châsse, deux paires de clochettes, les confréries et les lettres des diocèses. — Quittance de 540 florins au nom d'Albert Cyster, chevalier, à Jean le Borgne de Saint-Hilaire, écuyer. — Acte par lequel les échevins de Talant défèrent la tutelle des enfans de Villemot le Dampné. — Sommation faite par Jean de Villars, écuyer, et sa femme, à l'abbaye de Saint-Etienne, d'avoir à le mettre en possession, ainsi qu'ils en sont convenus, d'une maison sise près l'église Saint-Médard, à laquelle les religieux répondent qu'ils ne peuvent en disposer sans le consentement de l'abbé. — Obligation de 60 florins, souscrite par Jacquot Ragot au gouverneur de la paroisse Saint-Michel de Dijon, au nom de l'évêque de Langres, pour les bans et dispense du mariage de lui et de son frère, avec la veuve et la fille Vincent de Fixin. — Acte par lequel Jean Poissenet, tabellion, remet « pour grossier, » à Dimanche Griffon, clerc, tous les registres et protocoles reçus par feu Jean Amey, son coadjuteur. — Autre semblable pour ceux de feu Huot de Saulon, coadjuteur, remis à André-Etienne de Fenay. — Retrait lignager exercé par Geoffroy de Blaisy, seigneur de Mauvilly, comme héritier des Chaudenay, sur la terre de Chevigny-Saint-Sauveur, vendue par eux à Ponseard Bourgeoise. — Le jour de la Nativité Notre-Dame 1363, Philibert Paillard, chancelier de Bourgogne, fait publier ses jours à Dijon. — Marché pour la construction, en maçonnerie, d'une maison de l'hôpital du Saint-Esprit, sise près le pont Arnaud à Dijon. — Cession du tabellionage de Chagny faite par Jean Rogard à Simon le Breton, moyennant 35 florins. — Philippe de la Chaume, chevalier, cède à Jean le Guespet d'Arc-sur-Tille, écuyer, tout ce qu'il prétendait sur les 200 florins dus par Helunde de Mussy, veuve de Guillaume d'Arc-sur-Tille, à Agnès de Saint Seine, sœur dudit Philippe. — Acte par lequel Garnier de Blaisy, chevalier, sire de Cressey et de Couchey, qui s'était porté envers Simon Buguet, écuyer, garant de la rançon de Jean de Rougemont, damoiseau, sire de Til-Chatel, fixée à 400 francs d'or, 3 coursiers de la valeur de 300 florins, 3 courroies ferrées d'argent pesant 18 marcs, 37 marcs d'argent fin en vaisselle et 3 draps de soie, reçoit cette rançon et promet de la faire tenir à Buguet. — Jean le Guespet d'Arc-sur-Tille, écuyer, vend une maison, sise à Dijon, rue de la Juiverie, à Othenin de Cromari, chevalier, et l'en investit par la tradition des clefs. — Foi et hommage d'Etienne de Moichouset, de Villy, pour ce qu'il tient de Huart de Bauffremont, seigneur de Scey, à Ancey. — Rétrocession faite par Denis Garnier de Saint-Jean-de-Losne, à Jean de Saulx, gruyer de Bourgogne, cousin de sa femme, d'une maison sise rue du Pautet, qu'il avait achetée 1000 florins à Jean Poissenet dans l'intention de s'y réfugier lors des dernières guerres. — Acte de prise de possession d'une maison à Dijon, par la tradition du verrou de la porte d'entrée. — Ratification par Girard de Rougemont, écuyer, de la vente faite, à la requête de Jean de Quetigny, drapier à Dijon, sur Jean de Blaisy, écuyer, seigneur de Chamfort, de la terre d'Autricourt qui relevait de son fief. — Mandement de Hugues Aubriot, bailli de Dijon, au mayeur de la ville, touchant l'ouverture de la succession de la femme Odet d'Arc. — Règlement de compte entre Alix d'Oigny, veuve de Thibaut de Brognon, écuyer, et Jean de Saulx, dit Guerrier, gruyer de Bourgogne. — Acte par lequel les mariés Humbert signifient en personne à l'abbé de Saint-Etienne de Dijon, qu'ils renoncent à un cens assigné sur des terres de Potangey. — Cession de la terre de Brognon, faite par l'acquéreur Girard de Rougemont, damoiseau, à Jean de Saulx, qui en avait poursuivi la vente. — Acte par lequel Hugues Aubriot, bailli de Dijon, parlant au nom du duc, somme le maire de Dijon d'avoir à lui rendre les deux valets de l'hôtel dont il s'était emparé, sauf à les lui rendre, s'il est reconnu que la connaissance du crime dont ils se sont rendus coupables lui appartient. — Acte par lequel un prêtre et un clerc invitent le doyen de la Sainte-Chapelle à défendre l'entrée de l'église et du chœur à Arcelin Rosey, chanoine, excommunié pour avoir battu un prêtre.

B. 11258. (Registre.) — Petit in-folio, 46 feuillets, papier.

1357-1358. — Notaires et tabellionages. — *Registrum Poinceardi de Vietello, notarii curiarum officialis Lingoninsis ducalis Gevreii et imperialis.* — Procuration donnée, dans la salle basse du château de Gevrey, par Guy de Nogent, prieur des autels de l'ordre de Cluny. — La veuve Converset donne 12 deniers par mois pour la location d'une armare, 4 arches plates, une poële à frire, 2 cuves, un poinceon, « duas precorias, » 2 tables avec 2 paires de trétaux, 3 escabaux, 6 couteaux à boucher, un mortier, 4 plateaux pour porter le pain au four, 14 faulx, une table à manger et 2 bures à huile. — Antoine curé de Gevrey, vend les matériaux de trois maisons sises sur le cimetière de l'église. — Perrenet de Bligny, meunier du moulin des Etangs, vend 10 carteranches de farine de froment pour un florin. — Testament d'Adelinette, damoiselle d'Ouges. — Jeanne de Pontailler, veuve de Hugues de Louvise, chevalier, vend sa maison, sise rue du Chêne à Gevrey. — Marché de la construction, à Brochon, d'une maison en charpente de trente pieds au carré, le bois étant rendu sur place, pour la somme de 26 florins. — Vente de trois muids de vin, bon, pur et « muscalis, » moyennant 5 florins. — Vente de 4 ouvrées de vigne, aux Varoilles, finage de Chambolle, et une ouvrée en la

Gouenchère, pour 29 florins. — Acte du refus du religieux procureur de l'abbaye de Cluny et de Jean Dupin, seigneur de Fabrique, chevalier, juge et gouverneur temporel de la terre de Cluny à Gevrey, de remettre à frère Philippe, abbé de Saint-Seine, le gouvernement du doyenné de Gevrey que l'abbé de Cluny lui avait donné, avant que cette donation n'eût été ratifiée par le chapitre général. — Autre, de la sommation de Perrenet, sire de Boneuvre, de Gevrey, à Jean de Gevrey, moine de Maisières, d'avoir à déclarer si réellement il l'accuse de lui avoir volé douze gobelets d'argent, et de la déclaration négative de ce dernier.

B. 11259. (Registre.) — Petit in-folio, 70 feuillets, papier.

1358-1361. — Notaires et tabellionages. — ***Registrum Poinceurdi de Victello, notarii Lingonensis (curie)***, à Gevrey. — Vente, moyennant 32 florins, d'une maison bâtie en pierres et d'une vigne à la suite, situées rue du Chêne, à Gevrey. — Vente de 12 queues neuves, contenant chacune 2 muids de vin, à la mesure de Gevrey. — Vente, moyennant 20 florins, de 14 muids de bon vin de Morey, à livrer durant 7 ans à raison de deux par année. — Plusieurs ventes semblables sont inscrites dans le protocole : — une ouvrée de vigne en la Ruotte, finage de Gevrey, est vendue 5 florins par André, curé du lieu. — Le même achète, pour la somme de 12 florins, une vigne de 12 ouvrées, sise au Champ, même finage. — Perrin de Nogent, écuyer, achète, moyennant 7 florins, une vigne située à Gevrey, sous le Clos de Bèze. — Vente par l'abbé de Saint-Seine, doyen de Saint-Seine, doyen de Gevrey, de la coupe, pendant trois ans, du bois de Mont-Evespoy sur Gevrey, moyennant 100 florins. — Amodiation du revenu de la terre de Domois, faite par Symonot de Couchey, écuyer, et Isabelle, sa femme, seigneur et dame du lieu. — Vente d'une maison sise au Petit-Bourg, paroisse Saint-Nicolas à Dijon. — Acte par lequel Simon de Nogent, prieur de Pontoux, agissant comme doyen de Gevrey, remet au nom de l'abbé de Cluny à Guibert, maire dudit lieu et à cause de son office, une robe de drap rayé, fourrée d'agneau, comme celle des écuyers. — Marché pour la construction, à Gevrey, d'une maison en charpente de 5 chas et 6 toises de long sur 21 pieds de large, avec galerie et volerie, moyennant 15 florins. — Inventaire du mobilier de la succession d'André de Mollandet de Gevrey. On y remarque entre autres objets : des chauffours de cuivre à manches de bois, un bainchot pour manger sus et quatre fermotes pour seoir, 4 chemises à femme, des cuves et des futailles, un oreiller cœur de cendaul rouge, un corset de « Mabrey fourré de vairs ardents, » etc. — Accensement par l'abbé de Saint-Seine, doyen de Gevrey, de deux maisons situées rue du Monceau à Gevrey. — Contrat d'association pour dix ans entre Nicolas le Barbier et Estevenin Jarry pour la culture, à frais communs, de terres et vignes à Gevrey. Nicolas est déclaré le chef et souverain de la communauté. — Testament de Jean Richardet de Gevrey, qui, entre autres legs, donne demi-gros au recteur d'école, un tiers à chacun des bénéficiaires de cette école et demi-livre de cire à la chapelle de Bèze.

B. 11260. (Registre.) — Petit in-folio, 93 feuillets, papier.

1361-1362. — Notaires et tabellionages. — Protocole d'André Etienne de Fenay, coadjuteur de Jean de Lux, tabellion de Dijon. — Procuration donnée par Guillaume de Molins, recteur de l'église et de l'hôpital Notre-Dame de Dijon. — Quittance de 20 florins donnée par Jean de la Bouche, serviteur du roy, à la comtesse de Flandres, pour le prix d'un char qu'il lui avait vendu et qui lui avait été donné par la reine. — Contrat d'apprentissage du métier de cordonnier, 5 ans de durée. — Marie d'Arc, dame d'Antigny, veuve de Jean de Rougemont, chevalier, vend à Guillaume du Pailley, chevalier, 120 livrées de terre pour le prix de 1300 florins. — Procuration donnée par Authenin de Junes, prévôt des monnoyeurs du roi, du serment de France, les maîtres et ouvriers desdites monnoies, à Perrenet Courbet de Dijon, leur ami. — Eudes de Saint-Seine, seigneur de Villefranca, chevalier, et Eudes de Saulx, sire de Vantoux, reconnaissent devoir 190 florins à Marion, femme de maître Salomon, juif. — Quittance donnée par le procureur de Jean de Melun, comte de Tancarville, chambellan de France et gouverneur de Bourgogne, à Poinceard Bourgeoise, receveur général des aides et subsides en Bourgogne, de la somme de 1000 florins à déduire sur les 10,000 par lui prêtés au duché de Bourgogne. — Transaction entre Jeanne de Montbéliard, veuve de Guillaume de Vergy, sire de Mirebeau, au nom d'Henriette, sa fille, et Henri de Bar, tuteur de Guillaume de Vergy, fils de Jean de Vergy, sire de Sully, au sujet de la terre de Mirebeau. — Jeanne met Guillaume en possession de ce château par la tradition d'un batonnet. — Vente d'une terre à Quemigny, faite par Poncet, seigneur de Châteauneuf, au chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon. — Promesse des habitants de Messigny de payer les 80 florins qui leur ont été imposés pour leur quote-part de la fortification de la ville de Dijon, dont ils sont retrayans. — Contrat de mariage de Jean le Guespet d'Arc-sur-Tille, écuyer, et de Jeannette, fille de Jean du Pestoz d'Etaules, écuyer. — Vente faite par Henri de Bar, seigneur de Pierrefort, à Philibert Paillard, des moulins de la Tour et de sa maison de Beaune, pour le prix de 1,000 florins. — La veuve Pierre Jean vend trois étaux, sis rue de la Chaudronnerie à Dijon, au lieu où l'on vend les vieux habits et la friperie. — Amodiation d'un moulin à vent à Gevrey. — Promesse de Philippe Pongeon, bourgeois de Dijon, de bâtir les 40 toises de murs « entablés et enchaperonnés » de la fortification de Dijon, que l'abbaye de Saint-

Etienne est obligée de faire pour sa part. — Vente faite par l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon de la coupe de deux bois à Saint-Philibert, moyennant 5 florins l'arpent. — Amodiation d'une maison dans le bourg de Dijon, par Jean Fabrice de Paris, enlumineur de livres. — Ratification par Guiard de Pontailler, chevalier, de l'arbitrage prononcé par Henri de Bar, sire de Pierrefort, gouverneur de Bourgogne, et Hugues Aubriot, bailli de Dijon, dans une affaire entre lui et Guy de Pontailler. — Philippe, dit de Miallet, d'Arc-sur-Tille, se reconnait homme de Guillaume du Pailley, chevalier. — Bail de la loge de Détain, passé par l'abbaye de Citeaux à Robert Dandi. — Caution donnée par Ponceard Bourgeoise pour les 100 florins dus par Alexandre de Blaisy à diverses personnes. — Quittance donnée par Thomas dit le Loup, de Vantoux, écuyer, à Jean de Montagu, sire de Sombernon, des 300 florins qu'il lui devait, pour indemnité de pertes arrivées à son service. — Jean le Guespet d'Arc-sur-Tille, amodie pour trois ans de Guillaume de Pailley, chevalier, tout ce qu'il possède à Saulon-la-Chapelle. — Robin de Saint-Léger-sur-Deheune, vend ce qu'il possède sur le péage de Beaune au chapitre de Saint-Denis de Vergy. — Testament de Berthaud d'Uncey, chancelier de Bourgogne. Il lègue, entre autres choses, 20 florins pour la restauration de l'église des Dominicains de Dijon. — L'an 1360, la veille du Carême prenant, frère Richard de Fleurey fit un sermon sur la Croix. — Vente faite par le notaire sur le puits de la Chaudronnerie, lieu accoutumé à vendre les gages de ceux saisis par le receveur du bailliage, sur le meunier du moulin de Broichot à Saulon-la-Rue.

B. 11261. (Registre.) — Petit in-folio, 31 feuillets, papier.

1363-1364. — Notaires et tabellionages. — Protocole d'André Etienne de Fenay, notaire de Dijon. — Obligation de plusieurs habitants de Fixin, Bellefond, Echirey, envers Jocet de Genève, juif demeurant à Dijon. — Acte par lequel Jean de Brisebordeaul, sergent de la mairie de Dijon, met Jean le Pourpointier sous la sauvegarde du duc, par l'apposition de pannonceaux aux armes ducales, sur un étal dont on lui contestait la propriété. — Bail de la moitié de la maison de la Marchandise, située près celle de la Taillerie à Dijon, dans une ruelle allant du vieux marché au marché du bétail. — Conventions arrêtées entre Guyenet Hardi et Marguerite de Mirebeau, en contractant mariage par paroles de futur et avant les paroles de présent. — Etienne le Vertueux, bourgeois de Dijon, doit 34 florins à Simon Daranchon, juif, tant pour prêt que pour vente de ceintures d'argent, nappes, etc. — Jean de Brenard, seigneur de Grandchamp, et Jean de Perrigny, reconnaissent devoir 40 florins à Mariane, veuve de Salomon, juif, et s'engagent à les lui rembourser à Pâques, sous peine de 5 marcs d'argent pour chaque semaine de retard, à appliquer la moitié au roi et l'autre à ladite Marianne. — Cession des revenus de la léproserie de Fleurey, faite par les habitants à leur curé. — Acte par lequel Girard de Spoy, prêtre, amodiateur des revenus de l'église Notre-Dame, et Ferry de Mont, prêtre, se font mutuellement réparation des injures prononcées l'un contre l'autre.

B. 11262. (Registre.) — Petit in-folio, 68 feuillets, papier.

1364-1369. — Notaires et tabellionages.— *Registrum prothocollorum per dominum Griffonis de Divione, presbyterum tabellionem curie Lingoninsis, coadjutorem que discreti viri Johannis de Luco presbyteri et Andre Stephani de Faenayo notariorum Divionensium.* — Vente d'une maison située rue du Chanet, à Dijon. — Cession faite pour quatre ans, par Pierre, seigneur de Broindon, et Etienne, son frère, écuyers, de tout ce qui leur appartient audit lieu, moyennant 24 florins. — Alisonne, veuve de Berthet de Fontoillet, s'engage pour six ans au service de Jehannette de Musigny, tisserande à Dijon, pour le prix de 12 florins, non compris sa nourriture et son entretien. — Jean de Champlitte, alias d'Estrabonne, écuyer, vend à Jean d'Angoulevent 10 livrées de terre à Iseure, moyennant 90 florins. — Guillaume le Bediet donne à Jean Noillat une vigne à Dijon, pour le récompenser de la restitution d'une pierre précieuse qu'il avait perdue. — Amodiation, par les prêtres de Saint-Nicolas de Dijon, d'un meix situé derrière leur église. — Acte par lequel les héritiers de Jean Bierge transportent sur une maison, sise rue des Forges, l'assignal de 10 livrées de terre qu'il avait léguées à l'église Saint-Nicolas sur une maison, rue des Seigneurs. — Fondation d'un anniversaire à l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon, par Pierre Bigot, damoiseau. — Gauthier de Blaisy, chevalier, reconnait devoir 300 florins à Jean le Guespet d'Arc-sur-Tille, écuyer. — Guillaume de Brau, écuyer, châtelain de Montmirey, prend à ses gages pour quatre ans, comme conseil, Richard Bouhetide, sage en droit, moyennant 6 florins par an. — Une queue de vin rouge, mesure de Dijon, contenant deux muids, est vendue 4 florins. — Cheptel de moutons, accepté par Pierre Villain, prieur de Chevigny-Sainte-Foy. — Acte par lequel les trois adjudicataires de l'imposition de 12 deniers pour livre de marchandises vendues à Dijon et dans la banlieue, s'associent un quatrième pour la perception. — Contrat de mariage d'Amy, fils de Jean Bernard, mercier à Dijon, et de Marguerite Vautherin.

B. 11263. (Cahier.) — Petit in-folio, 12 feuillets, papier.

1368-1369. — Notaires et tabellionages. — *Registrum Andree de Faenai, notarii Divionis.* — Bail des biens de la chapellenie fondée à la Sainte-Chapelle, par Girard de Bar, physicien. — Vente de maisons à Dijon, rues des Nonnains de

Tart, de la Tonnellerie. — Reconnaissance faite par Girard et Jean de Rougemont, écuyers, aux héritiers de Cutigny de Dijon, d'une somme de 500 florins prêtée à Jean, leur père, à Jean d'Arc-sur-Tille et à Isabelle, sa femme. — Procuration donnée par Jean de Saint-Beroin, seigneur de Noiron. — Cheptel de bétail rouge, accepté par Guillaume de Juzennecourt, prieur du prieuré de Saint-Léger. — Abandon fait par Jean d'Arc, chevalier, fils de feu Hugues d'Arc, à Hugues de Pontailler, de tous ses biens, sous la condition de le nourrir et de l'entretenir suivant son état.

B. 11264. (Registre.) — In-folio, 41 feuillets, papier.

1360-1361. — Notaires et tabellionages. — *Registrum Johannis Poisseneti de Dyrione, coadjutoris Hugonis Poisseneti, notarii Divione.* — Contrat de mariage de Guillaume de Masilles et de Guillemette Bourgeoise, fille de feu Jean Bourgeoise, receveur général de Bourgogne ; son oncle Poinsart la dote de 3,000 florins et de l'hôtel du Cheval, situé rue Saint-Jean. — Ventes de bled, faites par les frères Griffon à des Messins habitant Pontailler. — Amodiation de la grange des Prés sur Flavigny, moyennant 2 muids de conceau. — Lettres par lesquelles Eudes de Grancey, chevalier, seigneur de Pierrepont, s'oblige, au nom d'Eudes de Grancey, son père, à remettre à Saint-Omer, entre les mains du roi d'Angleterre, 41,000 florins, 900 réaux d'or valant 1,000 florins, 5,000 moutons d'or, 1,200 de Jean de la valeur de 800 moutons, 600 écus de Philippe valant 180 florins et 33 moutons valant 1,000 écus de Jean, et 19 marcs 4 onces et demie d'or, montant le tout à 58,000 écus de Jean ; lesquels lui ont été délivrés par Ponsard Bourgeoise, receveur général du subside des 200,000 moutons, rançon de la Bourgogne après le combat de Brion. — Obligation de 115 florins, souscrite au profit du Richard Bouhet, sage en droit à Dijon, par Marie d'Antigny, veuve de Hugues d'Arc-sur-Tille, chevalier ; Jean d'Arc-sur-Tille, chevalier, seigneur de Saulon ; Jean d'Arc-sur-Tille, chevalier ; Hugues et Robert d'Arc, écuyers, tous frères, et Jean le Guespet d'Arc, écuyer. — Jacques de Grantson, sire de Pesmes, chevalier, emprunte 420 florins à Richard de Quetigny, drapier à Dijon. — Monet de Beaune vend l'emplacement situé rue de la Chaudronnerie, qui lui avait été cédé par la commune de Dijon. — Jean le Guespet d'Arc-sur-Tille, écuyer, promet de s'acquitter de tout ce qu'il doit à Philippe de la Chaume, chevalier. — Convenances du mariage entre Jean de Baissey, écuyer, fils de Jean de Baissey, chevalier, et de feue Blanche de Boncourt. — Obligation de 560 florins de Jean le Borgne de Saint-Hilaire, damoiseau, envers Aulebier Cyteer, chevalier. — Procuration donnée par Bertrand de Choingney, seigneur de Mailly-le-Port. — Promesse faite à Hugues Aubriot, bailli de Dijon, par messire Patouille de Bourbon, chevalier, emprisonné à Dijon par ordre du duc de Bourgogne, pour soubçon de plusieurs crimes, de se représenter en personne, au jour assigné pour le jugement de son affaire, sous peine d'être déclaré atteint et convaincu des cas qui lui sont reprochés. Cinq chevaliers se portent ses pleiges. — Procuration donnée par Jean, abbé de Citeaux, au sous-cellerier, pour se faire délivrer le legs fait au monastère par Jacques Larrain, marchand à Dijon. — Amodiation d'une terre par Jean Chapuis, procureur de la confrérie des chapuis et recouvreurs (charpentiers et couvreurs). — Procuration donnée par Guillaume de la Roche, chevalier, conseiller au Parlement de Paris.



DATE DUE			

